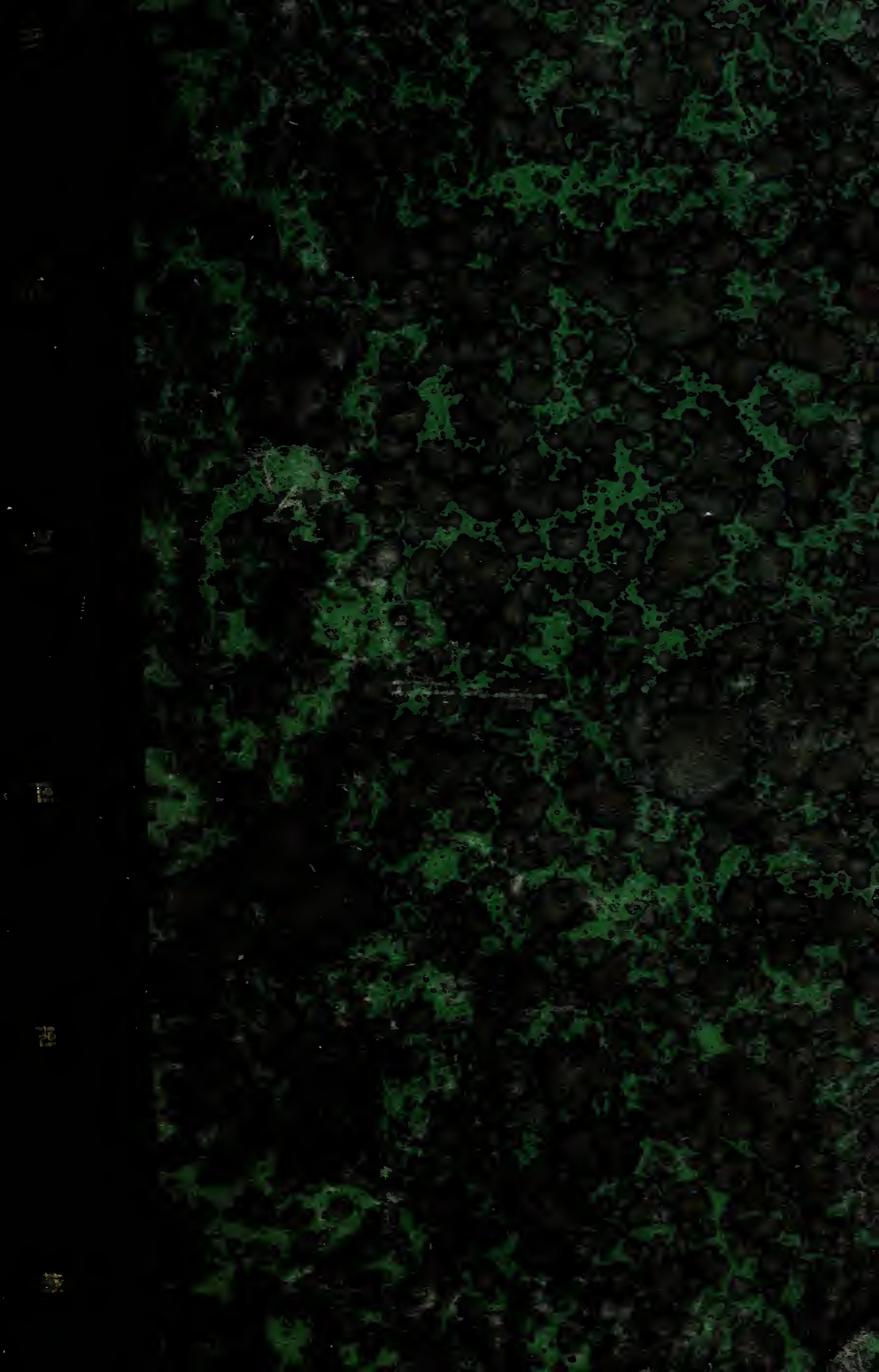
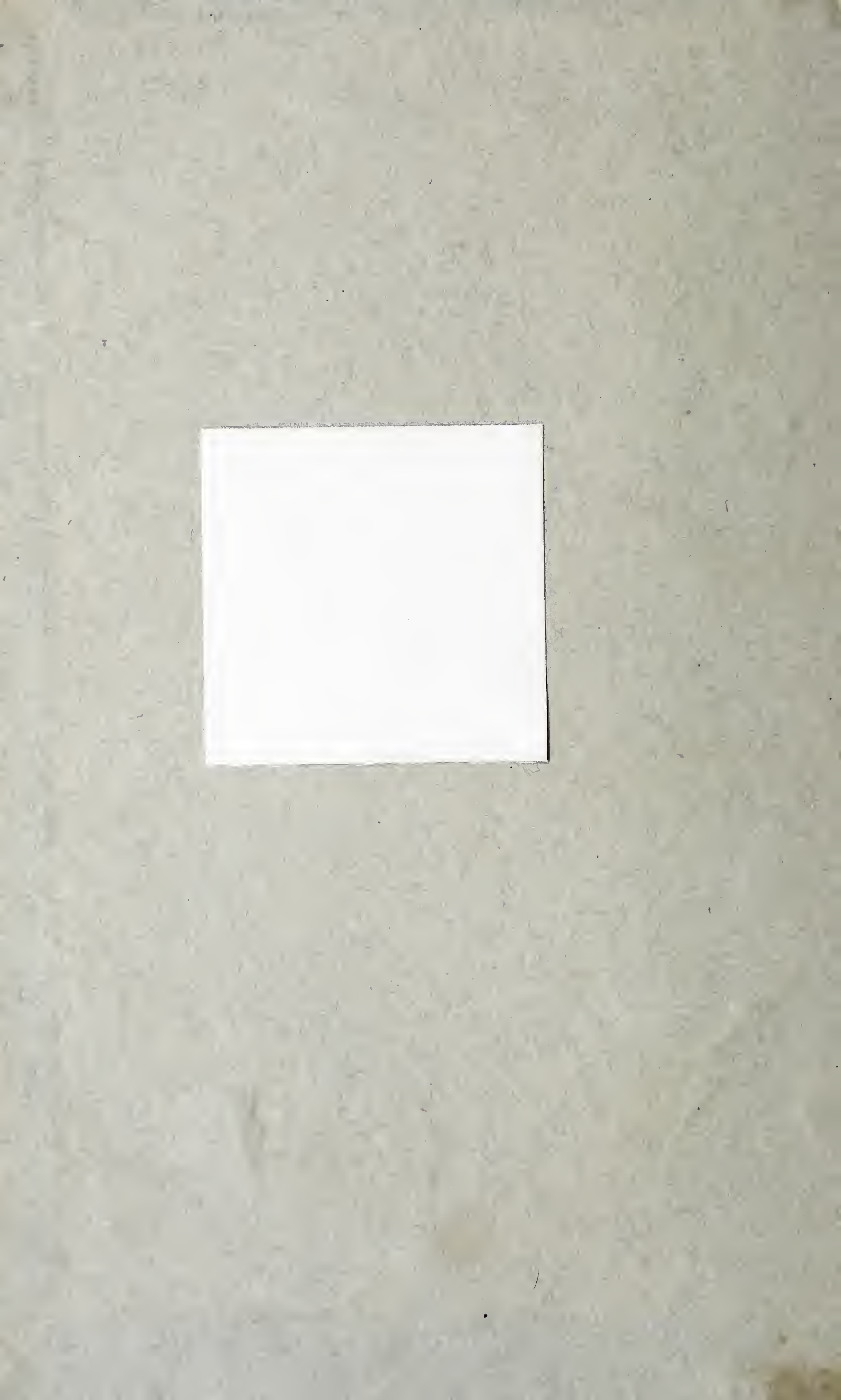








ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 98



PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

41e ANNÉE. — TOME 98e DE LA COLLECTION

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1904



PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

EN MONTAGNE

1er septembre. — A Saint-Pierre-d'Albigny, le chemin de fer de France en Italie quitte la vallée de l'Isère pour s'engager dans celle de l'Arc, autrement dite vallée de Maurienne. Tout de suite, on est saisi d'une impression austère. D'un bout à l'autre, la Maurienne semble n'être qu'un long défilé entre deux rangées de montagnes âpres et monotones. La verdure et la forêt y sont rares. De la fenêtre de son wagon, le voyageur n'aperçoit guère, la plupart du temps, que la rivière roulant dans cet étroit couloir, avec une allure de torrent, ses eaux couleur d'ardoise; au-dessus de sa tête, la double ligne des grands sommets découpe dans le ciel une bande irrégulière; les stations se succèdent le long de la voie à des intervalles de plusieurs lieues. Sur plus de quatre-vingts bourgs que compte la Maurienne, il n'y en a pas peut-être une douzaine dans la vallée proprement dite.

Le paysage s'élargit un peu à Saint-Jean, le chef-lieu de la région. L'Arvan, descendu des grandes montagnes qui séparent le Dauphiné de la Savoie, vient ici se réunir à l'Arc, après avoir recu lui-même le Bonrieux. Ce Bonrieux, *bonus rivus*, ainsi nommé, sans doute, par antiphrase, n'est autre chose qu'un méchant torrent à qui on ferait en temps ordinaire l'aumône d'un seau d'eau, mais qui a ses jours de fantaisie terrible. Il lui arriva d'ensevelir la petite cité sous un amas de roches et de terres, qu'il avait entraînées dans sa course furieuse; la vieille crypte, sur laquelle a été bâtie la cathédrale, est encore aujourd'hui enfouie sous ces décombres. Saint-Jean-de-Maurienne se présente avec un petit air moitié gai, qui repose de l'uniforme tristesse étendue sur toute la contrée. Vers le sommet des pentes du Grand-Châtelard, des roches humides reluisent au soleil comme des miroirs; l'effet est curieux; à l'exposition du sud et de l'est, des vignes grimpent au flanc des montagnes; les vins de Princens sont réputés parmi les meilleurs de la Savoie.

La pauvre capitale de la Maurienne ne compte guère plus de trois mille habitants ; mais elle possède une cathédrale, un évêché, un grand séminaire, un collège, un couvent, un hôpital, un musée ; enfin, une sous-préfecture et tout l'attirail administratif d'un chef-lieu d'arrondissement. C'est de quoi faire l'orgueil de beaucoup de villes plus populeuses. Jadis la cité avait son enceinte de remparts ; on en voit encore quelques restes. Il ne faut pas oublier que Saint-Jean fut, en son temps, une vraie capitale. Un bas-relief, incrusté sur le devant de la cathédrale, représente l'empereur Conrad le Salique donnant l'investiture du comté de Maurienne à Humbert aux Blanches-Mains. Cela se passait en 1034. Quatre siècles plus tard, le comte de Maurienne s'appelait le duc de Savoie ; puis, en 1720, le duc de Savoie passait roi de Sardaigne ; et, enfin, en 1860, le roi de Sardaigne se métamorphosait en roi d'Italie. Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry, Turin, Rome, avec une courte halte à Florence, voilà les étapes : *Sempre avanti*, *Savoia !*

Très intéressante pour l'archéologue, la vieille cathédrale ne retient guère le touriste. De belles stalles, un merveilleux *ciborium*, édicule d'albâtre adossé à la muraille, dans le chœur ; puis, au dehors, du côté de l'est, un cloître aux élégantes colonnettes, aussi d'albâtre, mais malheureusement dans un état d'abandon et de malpropreté lamentable ; c'est tout ce qui s'offre à la curiosité du visiteur.

Pendant que je m'attarde devant les rares inscriptions funéraires de la nef, une bonne femme, qui craint sans doute que ce latin ne m'embarrasse, se dérange de sa prière pour me le traduire. — « Celui-ci, c'est le bienheureux Airald, chartreux et évêque de Maurienne. » Pour honorer sa mémoire, les Chartreux ont fait les frais de la restauration de la cathédrale. — « Cet autre, ah ! Monsieur, c'est *notre* évêque. » Et, ce disant, la bonne femme avait de l'émotion dans la voix. — « Je l'ai bien connu, continuait-elle, il était du pays, celui-là, et il est resté vingt-six ans notre évêque. Ah ! nous n'en verrons plus comme lui. »

Mgr Rosset, à qui s'adressait ce naïf, mais très significatif éloge, le méritait à tous égards. Théologien éminent, auteur d'ouvrages appréciés, il ne connut jamais l'ambition et resta

jusqu'au bout attaché de cœur à son humble diocèse. Le siège épiscopal de Maurienne est un de ceux que M. Combes a prétendu pourvoir sans se mettre au préalable d'accord avec Rome. Le conflit n'est pas près de finir, et, en attendant, les intérêts religieux restent en souffrance.

La montagne sur laquelle est assise la petite ville abonde en carrières de gypse; les escarpements qui bordent au sud le vallon de l'Arvan, sont percés de nombreuses galeries, dont les ouvertures ressemblent à des fenêtres taillées dans le mur de quelque forteresse de géants. Sur des câbles de fer, tendus à travers l'espace, des chariots glissent avec un bruit strident, apportant la pierre à plâtre dans les usines où elle est cuite et broyée. La rivière, qui arrive de la montagne, gonflée de tous les affluents que lui envoient les combes du pays d'Arve, coule maintenant, sans trop de hâte, divisée en plusieurs branches qui prendraient volontiers, pour leurs promenades capricieuses, toute la largeur de la vallée. L'industrie est venue discipliner cette force sauvage et la contraindre au travail. Je ne vois encore ici que des installations assez primitives; mais, sur d'autres points de cette pauvre vallée de Maurienne, où la nature se montre si avare, si peu hospitalière, nous rencontrerons nombre d'établissements industriels où le progrès a dit son dernier mot. C'est l'abondance des eaux, des torrents, des cascades qui les a fait surgir.

Un peu avant d'arriver à Saint-Michel, la première station du chemin de fer en amont de Saint-Jean-de-Maurienne, on aperçoit sur la droite tout un groupe d'usines blotties contre une muraille de rochers, à l'entrée d'une gorge par où débouche la Valloirette. Ce torrent descend du Grand-Galibier, arrose la charmante combe de Valloire, la plus riante oasis de la Maurienne, après quoi il se précipite dans une cluse étroite, où il se démène et bondit furieusement. Mais avant d'aller rejoindre l'Arc, il devra, lui aussi, se rendre utile, faire tourner de formidables turbines et se prêter à quantité d'autres besognes.

Il y a là, entre autres, une fabrique importante d'aluminium. La conquête de ce métal — car c'est bien une con-

quête — ne date pas de loin. A l'Exposition de 1855, on vit pour la première fois une barre d'aluminium; il valait alors trois mille francs le kilogramme. Aujourd'hui son prix varie entre deux francs cinquante et trois francs. La production, qui était en 1885 de treize mille kilogrammes en chiffre rond, dépassait huit millions et demi de kilogrammes en 1900, et atteint certainement dix millions en 1903.

De fait l'aluminium n'est pas rare dans la nature; il y en a partout, dans les roches des montagnes et les argiles des plaines; « les pavés mêmes de nos villes, écrivait un naturaliste anglais enthousiaste, sont des mines de ce métal bien plus précieux que le fer ». On l'extrait principalement de la bauxite, très abondante dans nos départements du Sud-Est. La difficulté, à l'origine du moins, était de l'isoler. Tant qu'on n'eut d'autre moyen d'y parvenir que les réactions chimiques, l'aluminium coûta trop cher pour être d'un usage courant. Avec l'électrolyse les frais de production diminuèrent considérablement. Mais ils demeuraient encore trop élevés avec l'énergie électrique produite par les machines à vapeur; la « houille blanche » la fournit pour un prix dix fois moindre. Et c'est ainsi que le progrès du merveilleux métal est dû aux chutes d'eau des grandes montagnes. J'ai oublié de dire que l'endroit où l'on utilise celles de la Valloirette s'appelle, je ne sais trop pourquoi, l'île de Calypso.

Saint-Michel est un gros bourg de deux mille habitants, bâti le long d'une large rue, abondamment pourvu de fontaines et d'eaux courantes, propre, bien tenu, plus vivant que la capitale de la Maurienne, un peu vieillotte et endormie. Le paysage ne manque ni de grâce ni de fraîcheur. Du côté de l'ouest les sapins enveloppent la montagne d'une fourrure épaisse, trouée seulement par endroits d'une aiguille de rocher nu ou d'une clairière de pâturages. Au sommet, sur de formidables escarpements qui plongent jusque dans la cluse du torrent de Valloire, le fort du Télégraphe profile sa silhouette hardie. C'est de Saint-Michel que part la route carrossable qui met en communication la Maurienne et l'Oisans. Après s'être élevée à 2 550 mètres d'altitude elle traverse en tunnel le col du Grand-Galibier, puis va rejoindre la route de Grenoble à Briançon au col du Lautaret, où

prennent naissance les deux grandes vallées dauphinoises de la Romanche et de la Guisanne, affluent de la Durance.

Au sortir de Saint-Michel, vous apercevez, en levant les yeux, l'entrée d'un premier tunnel où la route s'engage, non loin du fort, pour passer de la vallée de l'Arc dans celle de Valloire. La distance en droite ligne — c'est presque la verticale — ne dépasse pas quelques centaines de mètres; la route ne met pas moins de 11 kilomètres pour la franchir. Mais on aurait bien tort de l'abréger, surtout à la descente

Il y a deux ans, je pris la petite diligence qui fait pendant la belle saison le service entre le Lautaret et Saint-Michel-de-Maurienne. Pour le dire en passant, le tunnel par où elle franchit le col du Galibier est le point le plus élevé de l'Europe accessible aux voitures, sauf pourtant le passage du Stelvio qui fait communiquer la Valteline avec la vallée de l'Adige, à l'altitude de 2 756 mètres. Le temps était mauvais sur ces hauteurs et je me laissai volontiers emporter au grand trot des petits chevaux montagnards à travers des pâturages sans fin et d'aspect singulièrement morne. A Valloire le ciel était moins maussade, un soleil pâle éclairait un paysage qui doit être charmant par les beaux jours d'été ; de fait les amateurs y viennent, de plus en plus nombreux, faire leur cure d'air; songez que l'on est à 1 500 mètres d'altitude. Mais une heure plus loin, à la sortie du dernier tunnel, ce fut comme une apparition soudaine et splendide. Il semble qu'on arrive de dessous terre sur un balcon aérien. On ne saurait mieux choisir, je crois, pour embrasser d'un coup d'œil une partie considérable, et peut-être la moins désolée, de la Maurienne. C'était une belle après-midi d'automne; une lumière douce, apaisée, presque laiteuse, baignait ces pentes abruptes, les hameaux escaladant, au delà de Saint-Michel, la montée du Grand Perron des Encombres, les crêtes de roches grises, les hauts alpages et là-bas, du côté de Modane, les sommets neigeux et les glaciers aux reflets métalliques ; elle versait sur tout ce vaste tableau une teinte de mélancolie grave qui est la caractéristique de cette région alpestre.

Naturellement, en un tel lieu, un cabaret a dû pousser tout seul. La diligence y fit halte et mes compagnons de route y

entrèrent ; c'étaient des gendarmes que nous avions cueillis à Valloires. Pour moi, je déclarai au cocher que je ferai le reste du trajet à pied.

— Mais c'est plus long qu'il ne semble ; il y a 11 kilomètres.

— Va pour 11 kilomètres. Deux heures de marche par un temps comme celui-ci, c'est une promenade.

De vrai, elle fut délicieuse ; chaque tournant des innombrables lacets de la route me ménageait un belvédère avec quelque variante dans le panorama. Je me gardai d'ailleurs de me jeter dans les sentiers qui coupent à travers bois, me rappelant l'aventure de ce pauvre capitaine de France, qui avait tant ému l'opinion publique un an auparavant.

Un de mes bons gendarmes me l'avait encore racontée tout à l'heure, dans la voiture. C'est au sortir du tunnel que le capitaine avait quitté la route, pour se diriger sur la gauche, du côté du fort. Son intention, me dit le gendarme, était probablement de montrer qu'on pouvait y arriver autrement que par le chemin ordinaire et sans être vu par la sentinelle. Le sentier qu'il suivit d'abord n'était qu'une piste sans issue, comme il s'en trouve tant dans la montagne ; il ne voulut pas rebrousser chemin, et il arriva sur ces pentes de roches friables qu'on aperçoit d'en bas et qui forment comme des glacis au-dessous du fort. Il dut mettre le pied sur une motte de gazon qui céda sous lui et il fut entraîné dans une glissade vertigineuse jusque dans un torrent à 300 ou 400 mètres plus bas. — « C'était un dimanche, comme aujourd'hui, poursuivit le brave homme, le 15 juillet 1900 ; les gens de Valloires avaient vu le capitaine assister à la grand'messe, puis continuer sa route vers Saint-Michel. Nous avons battu la montagne dans tous les sens, et ce n'est qu'au bout de trois mois qu'on découvrit ses pauvres restes. Moi qui vous parle, Monsieur, je l'ai veillé la nuit d'après. Vous verrez là-bas, à un tournant de la route, une demi-heure avant d'arriver à Saint-Michel, le monument qu'on lui a élevé. »

* * *

2 septembre. — A quatre heures du matin, une demi-douzaine

de voyageurs font les cent pas sur la grande place qui s'étend entre la gare de Modane et la longue rangée des hôtels, des magasins, des bureaux et offices de tout genre, français et italiens. Ils attendent le départ de la voiture pour la haute Maurienne. Un groupe de jeunes officiers prend les devants du côté des forts ; l'un d'eux montre l'horizon à ses camarades, avec une exclamation joyeuse : L'Aurore aux doigts de rose ! De fait, vers Lanslebourg, le ciel est d'un rose idéal. Une petite brise descend des hauteurs, toute fraîche d'avoir caressé au passage les champs de neige et de glaces. On frissonne juste assez pour ne pas se laisser ressaisir par le sommeil, pendant que le break roule doucement sur la route poudreuse.

Pour les gens qui viennent de France par le chemin de fer, Modane est le bout de la Maurienne, et un peu le bout du monde. Depuis l'entrée de la vallée, on a filé vers le sud; mais ici, pour continuer dans cette direction, il faut passer au travers, non pas du mont Cenis, mais du Fréjus qui barre le chemin. La locomotive va donc grimper encore une forte rampe, décrire un long circuit sur les pentes autour de Modane, comme si elle cherchait l'endroit par où attaquer le gigantesque obstacle, puis, haletante d'effort, vomissant des torrents de fumée noire, s'engouffrer résolument dans l'effroyable galerie souterraine, longue de 13 000 mètres, qui pousse en droite ligne jusqu'à la vallée de Suze. On a beau se saturer de prosaïsme en circulant sur les chemins de fer, on ne se défend pas de rêver un peu devant cette blessure béante au flanc des Alpes vaincues. Fermez les yeux quelques instants; d'elle-même la scène va se dessiner, avec les contours un peu indécis et flottants d'un songe. L'homme des temps nouveaux s'avance à la conquête définitive de la Terre. Les Titans ennemis dressent pour l'arrêter une barrière de montagnes inaccessibles. Mais lui, armé d'un talisman, perfore la montagne d'outre en outre, comme l'ouvrier perce une cloison avec sa vrille. C'est ainsi qu'on eût raconté la chose au temps des mythes et des légendes. Dans l'imagination des Italiens, le récit a pris un tour plus héroïque encore et où l'on retrouve des réminiscences d'Hercule. Ils ont érigé sur une place de Turin un monument en souvenir

de la percée des Alpes. C'est une façon de pyramide, ou plutôt de monticule fait de blocs de rochers qui s'écroulent les uns sur les autres, écrasant ici et là quelques pauvres diables qui fuient éperdus et grimaçants. Sans doute, ils représentent les mauvais génies qui gardaient jalousement les passages des Alpes. Au sommet, l'Humanité triomphante sous la figure de l'ingénieur Sommeiller.

Plus récemment, on a troué la chaîne des grandes Alpes sur deux autres points, au Saint-Gothard et à l'Arlberg; en ce moment même, on perce le Simplon. Ce dernier tunnel sera de beaucoup le plus long, puisqu'il ne mesure pas moins de 20 kilomètres. Déjà celui du Saint-Gothard dépassait le Fréjus de près de 2 kilomètres. Le percement du Fréjus avait duré treize ans; celui du Saint-Gothard, huit ans; le Simplon sera achevé en cinq ans. Le progrès est énorme. Les ingénieurs sont comme les chirurgiens; rien n'étonne leur audace; c'est un jeu pour eux d'ouvrir les entrailles des géants des Alpes, que leur taille semblait garantir à tout jamais de pareille opération. Il reste à l'honneur du Fréjus de l'avoir subi le premier. C'est une gloire dont, paraît-il, les montagnes sont fières, puisque son voisin, le mont Cenis, plus fameux dans l'histoire, se l'est attribuée dès le premier jour et qu'il persiste encore dans son usurpation.

Dans sa partie inférieure, la vallée de Maurienne est franchement orientée du nord au sud; à partir de Saint-Michel, elle tourne vers l'est; enfin, au-dessus de Modane, elle s'infléchit vers le nord-est par une courbe régulière. De sorte que, prise dans son ensemble, elle décrit une demi-circonférence presque complète. Sa rivière, l'Arc, est bien nommée. De son confluent avec l'Isère jusqu'à Modane, elle parcourt un peu plus de 75 kilomètres; il en reste une soixantaine jusqu'à sa source. C'est la Haute-Maurienne, plus désolée encore, plus triste, mais aussi plus grandiose, plus solennelle, que la partie basse. Ceux qui demandent à la montagne la solitude et la liberté peuvent venir ici en toute confiance. Le flot humain ne remonte pas au delà de Modane; les bandes Cook ignorent cette région dénuée d'hôtels confortables; les touristes eux-mêmes, sauf quel-

ques amateurs, ne se sont pas encore accoutumés à la comprendre dans leurs itinéraires.

Nous passons au petit jour en vue des forts de l'Esseillon. Bâtis sur des escarpements rocheux qui barrent complètement la vallée, ils forment un ensemble d'un pittoresque à souhait; au point de vue militaire, ils n'ont qu'une valeur relative. Les ouvrages de défense de cette partie de la frontière contre l'invasion italienne sont les forts de Modane, le Replaton et le Sappey, qui commandent le tunnel; puis, à Saint-Michel, le fort du Télégraphe qui barre la route du Dauphiné, et enfin, au-dessus d'Aiguebelle, les deux forts de Montgilbert et de Montperché, qui visent à la fois la vallée de l'Arc et celle de l'Isère.

Quelques pauvres villages apparaissent de loin en loin, aux endroits où les deux formidables berges de 2000 à 3000 mètres de hauteur qui étranglent la vallée veulent bien s'écarter un peu pour faire place aux habitations et à de maigres cultures. Sur le versant sud, à notre droite, de temps en temps une déchirure dans la montagne, qui va se rétrécissant à mesure qu'elle s'élève pour aboutir à un col ouvert sur l'Italie.

Termignon, le plus gros bourg de la Haute-Maurienne, mérite son nom coquet. Il est d'aspect gracieux et avenant. *Interamnium*, si nous en croyons l'étymologie des *Guides*. De fait, Termignon est adossé à un promontoire, au pied duquel s'unissent l'Arc et la Leisse. Je retrouve ici le souvenir d'une des plus belles excursions qu'on puisse faire dans les grandes Alpes de Savoie. En remontant la Leisse, ce torrent farouche qu'il faudra bientôt quitter, car il s'engage dans des gorges inabordables, on atteint cette combe boisée qui fait à Termignon un si joli fond de tableau du côté du nord, puis on traverse les alpages pendant des heures que l'on ne compte plus dans ces immensités; on rejoint le torrent au pied du splendide cône de la Grande-Casse et, après l'avoir franchi, on gravit par un sentier presque taillé en escaliers dans le roc le col de la Vanoise, à 2500 mètres d'altitude. De là, au milieu d'une sauvagerie superbe, avec des glaciers à droite, à gauche, suspendus sur des pentes vertigineuses ou étendus à perte de vue sur des croupes arron-

dies, on descend sur Pralognan, un joyau alpestre, le Chamonix de la Tarentaise.

Vers huit heures, le break fait son entrée à Lanslebourg, au grand trot des chevaux, avec accompagnement triomphal de claquements de fouet et de grelots tintinnabulant fort. Une vision d'autrefois : les voyages en berline il y a cinquante ans; l'arrivée au relais; les gens sortant sur le pas de la porte et échangeant leurs commentaires; les voyageurs descendent, secouent la poussière, s'étirent bras et jambes, et finalement entrent à l'auberge. L'antique auberge s'est d'ailleurs modernisée; elle s'appelle, je crois, l'hôtel de la Vanoise, et est éclairée à l'électricité.

Lanslebourg eut longtemps une importance considérable, aujourd'hui perdue sans retour. La percée du Fréjus lui a donné le coup de mort. Avant qu'on ne traversât les Alpes par le tunnel de Modane à Bardonnèche, la route du mont Cenis était le grand passage, celui par lequel se faisait presque tout le commerce de France en Italie, et de beaucoup le plus fréquenté par les voyageurs. Forcément, il fallait faire halte à Lanslebourg, avant d'entreprendre l'ascension du col. Il y eut un temps où l'on démontait les voitures, dont on transportait les pièces sur les chariots du pays ou à dos de mulets, pour les remonter seulement à Suze. La magnifique route actuelle fut construite par l'ordre de Napoléon, de 1803 à 1810, comme celle du Montgenèvre et comme celle du Simplon. Ajoutez encore celle de la Corniche, entre Nice et Menton. Napoléon aimait à faire grand. La construction de ces routes était, au commencement du siècle dernier, une entreprise aussi hardie que le percement des Alpes soixante ans plus tard. D'ailleurs, elles restent en leur genre des monuments incomparables. On peut regretter seulement qu'elles n'aient pas été entretenues avec autant de soin du côté italien que de l'autre.

Le premier chemin de fer de montagne fut établi au mont Cenis, pour faire le raccord entre les deux tronçons de la grande ligne, en attendant l'achèvement du tunnel. C'est *des tunnels* qu'il faudrait dire, car, outre la grande trouée du Fréjus, la percée des Alpes comprend onze tunnels d'ap-

proche du côté français et vingt-six du côté italien ; leur longueur totale est de 11 kilomètres et demi, qui, ajoutés aux 13 kilomètres du Fréjus, font plus de 26 kilomètres de voie souterraine, de Saint-Michel-de-Maurienne à Suze. Par la route du mont Cenis, que le chemin de fer Fell suivait presque sur tout son parcours, la distance entre ces deux points est de près de 80 kilomètres. A la montée, à partir de Lanslebourg, l'adhérence était obtenue au moyen d'un troisième rail, placé au milieu de la voie et sur lequel pressaient deux roues horizontales. Ce chemin de fer ne fonctionna guère que quatre ans, au grand déplaisir de ses actionnaires, qui n'avaient pas cru que le percement de tant de montagnes pût s'achever si vite et qui espéraient peut-être qu'il ne s'achèverait jamais. Le joli chemin de fer du mont Cenis fut abandonné dès que la locomotive passa au travers du Fréjus. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un souvenir; au point de vue financier, ce fut une affaire désastreuse. Peut-être serait-elle meilleure de nos jours. Grâce à nos goûts d'alpinisme combinés avec le besoin du confortable, grâce à la mode des stations estivales aux grandes altitudes, il y aurait affluence de visiteurs et pour le mont Cenis et pour toute la Haute-Maurienne, injustement dédaignée, si l'on y pouvait arriver autrement qu'en patache.

On allait repartir; mais pendant la halte, la vue de ce col fameux m'avait séduit. Il est huit heures, le temps est superbe, point trop chaud ; la pente par où nous avons à monter regarde le nord ; la route s'en va décrire des lacets qui n'en finissent pas; mais en coupant tout droit, on ne doit pas mettre plus de deux ou trois heures à atteindre le sommet du col. On peut être de retour vers midi et on aura toute la soirée pour *couvrir* les 20 kilomètres qui restent de Lanslebourg à Bonneval, point terminus de la vallée. Et allez donc! Me voici cherchant à travers les éboulis et la végétation les traces du vieux chemin de mulets par où on a franchi pendant des siècles le col du mont Cenis. Il a disparu presque entièrement. Toutefois on se dirige sans difficulté, à travers une sorte de clairière, ravinée et tourmentée, qui s'étend entre la forêt de Lanslebourg et celle de Lanslevillard. Au

reste, l'ascension est parfaitement monotone, sans imprévu et sans surprise; elle est à peine commencée qu'on a devant soi toute l'enfilade des poteaux du télégraphe qui escaladent la côte en droite ligne. Il n'y a qu'à les suivre d'aussi près que possible.

Comme je me retourne assez souvent pour mesurer le chemin parcouru, je vois venir une petite procession de jeunes gens, qui se suivent, comme les poteaux du télégraphe, à d'assez grande distance les uns des autres. Je les attends ; ils sont plus pressés que moi et je les laisse volontiers prendre les devants, après avoir échangé quelques paroles avec eux. Ils viennent de Suze et y retournent. Ce sont des adolescents de quatorze à seize ans, et il y a parmi eux quelques jeunes filles. J'apprends que ce sont des écoliers et des écolières en vacances : ils font ensemble une partie de montagne. Ils sont en route depuis quarante-huit heures et ont encore près de 50 kilomètres à faire dans la journée. Les Italiens sont plus avancés que nous en américanisme. Je ne vois pas bien nos lycéens et nos lycéennes partant ensemble en excursion dans les Alpes.

Le col du mont Cenis est une vaste dépression entre deux massifs montagneux, dont les sommets dépassent 3300 mètres d'altitude. La borne-frontière, qui porte sur une face *France*, sur l'autre *Italia*, est plantée exactement sur la ligne de partage des eaux, à 2082 mètres *sul livello del mare*, dit l'inscription. L'état-major français porte ce chiffre à 2091. Qui a raison?

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

A partir de ce point, nous sommes en territoire italien; mais la déclivité est presque nulle l'espace de deux lieues; c'est dans ce long et large couloir, couvert d'excellents pâturages, mais sans un seul arbre, que l'on rencontre successivement le lac, l'hôtel, l'hospice et... les casernes du Mont-Cenis. A ceux qui cherchent le pittoresque et les grands horizons, ce fameux passage réserve plutôt une déception. A moins d'être amateur de botanique, de flore alpestre, ou encore de truites exquises, pêchées à près de 2000 mètres d'altitude, on pourra s'en épargner l'ascension.

On peut descendre en suivant d'abord la route, puis se jeter dans la forêt pour aller tomber directement à Lanslevillard ; le trajet de l'après-midi en sera diminué de 3 kilomètres. Il n'y a pas moins de vingt-trois maisons de refuge le long de la route, sur l'un et l'autre versant. Il s'en faut qu'on ait poussé aussi loin le luxe des précautions dans les autres grands passages des Alpes, même au Simplon qui est bien plus élevé et bien autrement sauvage. La raison qui les a fait multiplier à ce point au mont Cenis est, je pense, tout d'abord le grand nombre des voyageurs. Puis je crois bien que les tempêtes d'hiver y doivent être plus fréquentes et plus violentes qu'ailleurs. La situation et l'orientation nord-sud de cette large trouée, entre un énorme massif montagneux et une vallée profonde débouchant dans les plaines du Piémont, la désignent comme l'itinéraire de perpétuels et très forts courants atmosphériques. De fait, même aujourd'hui que le temps est superbe, de gros nuages accourent en ordre de bataille de la vallée de Suze pour s'évanouir après avoir franchi le col.

Tant que dure la descente, on a en face de soi, barrant l'horizon, la Vanoise et le dôme de Chasseforêt, avec leur cuirasse d'argent qui projette des feux sur tous les sommets d'alentour. Des kilomètres de champs de glace scintillant au soleil. La vision est obsédante ; malgré soi, on marche les yeux en l'air, alors qu'il faudrait regarder où l'on met le pied.

Lanslevillard a une église assez coquette et bien tenue. Au-dessus du maître-autel un retable tout doré, avec colonnes torses et des petites glaces, à la mode italienne, garnit le fond du chœur. Un peuple de statues occupent les niches, les consoles et le sommet des pilastres. Dans la chapelle de droite, il y a d'autres statues, mais modernes, celles-là, entre autres l'inévitable saint Antoine de Padoue. Il est convenu qu'on doit mépriser ces productions des fabriques de Saint-Sulpice ou d'ailleurs. Au contraire, les statuettes enlevées aux vieux retables ont beau être d'un dessin puéril et même grotesque, elles font figure chez les marchands de bibelots et sont recherchées des amateurs. Soit; l'intérêt de l'antiquité

et de la curiosité explique l'innocente manie des collectionneurs. Mais ce qui est plus difficile à comprendre, c'est que l'on veuille ramener l'art religieux à ces modèles archaïques.

Dans l'abside de gauche, je remarque un diptyque point banal. Sur deux grands panneaux, divisés en seize compartiments, l'artiste a figuré *les Quinze Mystères du Rosaire*; dans la seizième il se fait présenter lui-même par saint François d'Assise à la sainte Vierge. Une inscription nous apprend que l'ouvrage a été *sculpté* et *peint* en 1629 par Jean Clappier, de Bessans, et repeint par E.-P. Tobeur, de Villarodin, en 1849. Sculpture et peinture témoignent également du bon vouloir et de la naïveté des braves *ymaigiers* mauriennais. Quelque savant clerc, contemporain de l'artiste, a enrichi le tout d'une prière en vers latins qui ont un petit air de logogriphe :

> Semper Ave, felix æterni Sponsa Parentis,
> Supremi Regis Filia, Mater, Ave.
> Qui tibi dicet Ave, Væ fiat liber ab Evæ!
> Ergo quæ sine Væ, tu pia semper Ave!

Plusieurs de mes lecteurs — je n'ai pas dit de mes lectrices — m'ayant aimablement reproché de citer parfois du latin sans en donner le sens, je vais essayer de traduire celui-ci. Personne ne songera, je crois, à s'en offenser; car nous arrivons au temps où il sera de bon ton de ne pas savoir le latin. Le monopole universitaire aidera puissamment à ce progrès.

Le pieux poète joue sur les mots *Ave*, *Væ* (malédiction!) et *Evæ* (Ève), comme l'a fait du reste l'auteur de l'*Ave Maris Stella* dans ce vers : *Mutans Evæ nomen* : Retournant le nom d'*Eva*. L'*Ave* de l'archange Gabriel est, en effet, l'anagramme de notre première mère, *Eva*. Voici donc le sens des quatre vers du poète mauriennais :

> A vous, toujours *Ave*, ô bienheureuse Épouse du Père Éternel;
> A vous, Fille et Mère du Souverain Roi, *Ave*.
> Celui qui vous a dit *Ave*, qu'il soit exempt du *Væ* prononcé contre Ève.
> A vous qui ne connaissez pas ce *Væ*, ô miséricordieuse, à vous toujours *Ave*.

*
* *

Lanslevillard a deux auberges, ou plutôt deux cabarets.

L'un est à l'enseigne de saint Georges sur son cheval perçant le dragon de sa lance. Voilà qui est engageant pour un voyageur en route depuis quatre heures du matin et qui a fait l'ascension du col du mont Cenis. Hélas! tout est fermé. « Ils sont à la montagne », me dit un passant. Voilà une formule entendue déjà plusieurs fois et dont je n'aurai l'explication que plus tard. L'autre auberge n'a pas de fresque à sa devanture, mais ce n'est pas indispensable pour déjeuner.

Seulement la brave hôtesse, très polie d'ailleurs et parlant très bien le français, me déclare qu'elle n'a rien à me donner.

— Mais vous avez bien des pommes de terre ?

— Les vieilles, me répond-elle, ne sont plus bonnes, et les nouvelles ne sont pas encore arrachées.

Heureusement la civilisation pénètre partout sous la forme de boîtes de conserves. Puis, on fait beaucoup de fromages dans les chalets des hauts pâturages de la Maurienne. Le voyageur point trop difficile finit donc par trouver de quoi déjeuner. Mais il est bien certain que cette terrible vallée ne saurait suffire à la nourriture de ses habitants. Il faudrait même qu'ils fussent bien industrieux pour s'occuper pendant les six ou huit mois de l'année que le froid et la neige rendent tout travail au dehors impossible. Aussi, presque toute la portion valide de la population émigre pendant l'hiver vers la France ou le Piémont. Beaucoup même prolongent leur absence pendant des années, mais rarement sans esprit de retour. Ces fils de la montagne subissent la fascination de leur rude pays ; quand ils auront amassé leur magot, ils reviendront au village natal. C'est ce qui explique sans doute que, dans une région si dénuée de ressources naturelles, la population ne paraît point absolument misérable.

Pour tout dire, il y a bien en Haute-Maurienne un métier qui, dans une certaine mesure, peut tenir lieu d'agriculture et d'industrie, c'est celui de la contrebande. Le formidable rempart qui la sépare du Piémont se maintient sur toute son étendue à des hauteurs qui dépassent 3000 mètres; mais les passages entre les sommets ne manquent pas; seul, celui du mont Cenis est praticable aux voitures et, par suite, bien pourvu de postes de douanes. Les autres — on en compte deux ou trois douzaines — ne sont guère fréquentés que par

les chasseurs de chamois et les contrebandiers, qui, d'ailleurs, sont d'ordinaire les mêmes personnages sous des noms différents. C'est un jeu pour ces montagnards robustes et trapus d'aller, par des casse-cou à donner le vertige, avec trente kilogrammes de marchandises sur les épaules. Gendarmes et douaniers se soucient peu de les suivre; ils s'arrangent seulement pour saisir la contrebande avant qu'elle ne soit entrée dans la circulation.

Au sortir de Lanslevillard, la colline de la Madeleine ferme la vallée, ne laissant à la rivière qu'un étroit passage appelé le Val-des-Sarrazins. Tout le long de la pente, bien exposée au midi, les habitants sont parvenus à conquérir quelques lopins de terre labourable, où ils récoltent du seigle et des pommes de terre. Songez que nous sommes aux environs de 1750 mètres d'altitude. Le grain doit rester treize à quatorze mois en terre. En ce moment, la moisson s'achève; les gerbes réunies en petites meules jaunissent au soleil; de-ci de-là un mulet en emporte une charge au village. C'est avec cela qu'on fera le pain de l'année; beaucoup de ces pauvres gens n'en auront pas d'autre. Pour le moment, cette côte ensoleillée est passablement dure à gravir; la route est poudreuse comme un champ de foire et la chaleur presque insupportable. Les gens qui vont chercher la fraîcheur dans les hautes vallées des Alpes doivent s'attendre à ces surprises.

On en a une plus agréable en arrivant au sommet du monticule, appelé le col de la Madeleine. Devant vous, cette fois, la vallée de l'Arc s'élargit pour de bon, formant une véritable plaine de deux à trois lieues de longueur encadrée de montagnes casquées et cuirassées de neiges. Au fond, le village de Bessans apparaît comme un îlot dans le vert des pâturages. Manifestement, il y eut là jadis un lac; notre Madeleine n'était pas autre chose qu'un barrage; M. de Lapparent nous dirait s'il était contemporain du système montagneux ou bien s'il est simplement descendu quelques jours en avalanches de ces hauteurs qui nous dominent à droite à gauche. Quoi qu'il en soit, l'eau qui tombait en cascade pardessus bord finit, avec l'aide du temps, par creuser une

brèche dans la muraille; le niveau du lac baissa au fur et à mesure que la brèche devenait plus profonde et le jour vint où il acheva de se vider comme une écluse dont on a ouvert les vannes.

Bessans est un bourg d'un millier d'habitants, un gros chiffre pour le pays. A la différence des autres villages de la vallée assis à l'étroit au bord de la rivière entre de gigantesques murailles, celui-ci a de l'espace pour se mouvoir. Mais le climat ne se prête pas à la culture; je n'y ai pas même aperçu les gerbes de seigle qui égayaient la côte de la Madeleine. L'église est perchée sur un tertre qui dut former un îlot du lac disparu. Le bonhomme Clappier, l'auteur du diptyque de Lanslevillard, était originaire de Bessans, et naturellement il a enrichi l'église de son village de plusieurs de ses chefs-d'œuvre. A travers l'incorrection des lignes, la gaucherie des attitudes, la vulgarité de l'enluminure, on entrevoit une inspiration sincère et profondément religieuse.

Au-dessus de Bessans, le paysage prend un caractère de plus en plus triste et désolé; une sorte de malaise indéfinissable vous envahit en face de ces montagnes effroyablement décharnées qui se rapprochent, ne laissant plus devant vous qu'une gorge sinueuse dont on sait qu'on ne peut plus sortir qu'en escaladant de vertigineuses hauteurs. A un quart d'heure du village, on franchit le torrent qui descend la combe d'Avérole, sinistre vallon où l'on ne rencontre guère que glaces et blocs écroulés. Les gens de Bessans communiquent par là avec le Piémont; ils ont le choix entre trois cols dont le moins élevé, celui de l'Autaret, est à 3083 mètres d'altitude.

Il n'y a pas plus de deux petites lieues de Bessans à Bonneval, le dernier village de la Maurienne, et avec Val-d'Isère qui lui fait pendant de l'autre côté de la montagne, la commune la plus élevée de la Savoie et de la France. La carte du ministère de l'intérieur lui attribue la cote de 1835 mètres. Cette *bonne vallée*, ainsi nommée par antiphrase, est bien la plus austère et sauvage solitude qu'on puisse imaginer[1].

1. Le *Grand Dictionnaire géographique*, de Paul Joanne, commet une

Elle forme un entonnoir, ou pour employer une expression plus distinguée, un cirque de montagnes absolument fermé, grâce à un coude brusque de la rivière un peu en aval du bourg. Au fond, les sommets de la Lévanna avec, sur les flancs, les glaciers d'où l'Arc descend, puissante rivière dès son origine; tout autour, des pentes presque verticales contre lesquelles le regard se heurte et qui vous donnent l'impression d'être enfermé dans quelque fabuleuse prison en plein air. Un peu partout des amoncellements chaotiques de blocs énormes ou de roches effritées vous rappellent que l'avalanche a passé par là. Les trois à quatre cents créatures humaines qui habitent cette petite Sibérie sont condamnées à passer huit mois de l'année sous la neige, côte à côte avec leurs animaux. Cette cohabitation leur vaut sans doute de ne pas périr de froid; car le bois leur manque pour se chauffer, et ils en sont réduits pour cuire leurs aliments à ce triste combustible de provenance animale, dont les nomades du désert et les populations de l'empire ottoman n'ont pas, paraît-il, le monopole.

Ce soir, la température est exquise à Bonneval; les étoiles se pressent étincelantes dans le morceau de ciel que la ceinture des montagnes permet d'apercevoir. L'air est léger et d'une transparence idéale. Pas d'autre bruit que le roulement profond de la rivière, à laquelle les glaciers ont apporté une contribution exceptionnelle par suite de la forte chaleur de la journée. A elle seule, l'eau ne produirait pas ce grondement sourd et quelque peu menaçant; avec un peu d'attention, l'oreille discerne le frottement des quartiers de roche qu'elle entraîne dans l'impétuosité de sa course. Plus près, la Lenta, descendue du col d'Iseran, s'égrène en un chapelet de cascades d'où monte une chanson moins grave et presque gaie. Ce sont bien là les seules voix capables de remplir, sans la troubler, cette nef à ciel ouvert où elles chantent le jour et la nuit la gloire du Créateur.

La section lyonnaise du Club alpin français a fait construire à Bonneval un chalet-hôtel qui est bien l'idéal du genre.

erreur en y plaçant des sources sulfureuses. Il confond Bonneval-de-Maurienne, ou Bonneval-sur-Arc, avec Bonneval-les-Bains en Tarentaise, près de Bourg-Saint-Maurice.

Point de luxe, des chambres blanchies à la chaux, des meubles en bois de pin, mais partout une propreté irréprochable. C'est tout ce que demanderaient d'ordinaire les vrais amateurs de la montagne. Quant aux autres, ceux qui ne peuvent se passer de l'attirail des hôtels de première classe, y compris les ascenseurs, les laquais et les grooms à casquettes galonnées, ils feraient mieux de rester dans leurs villes d'eaux ou aux plages à la mode.

Le chalet-hôtel se dresse à un demi-kilomètre en amont du village, tout près du torrent de la Lenta, au bord d'un petit bois d'aulnes, les seuls arbres qu'on aperçoive dans tout le paysage. Les eaux courent un peu partout avec un bruissement qui, la nuit, doit servir de berceuse aux dormeurs. En ce moment, les pensionnaires sont peu nombreux; la saison à Bonneval commence tard et finit tôt. Il ne reste plus qu'une famille avec quatre ou cinq jeunes enfants qui font leur cure d'air, et un Parisien installé là depuis quatre ou cinq semaines pour étudier les glaciers.

— Ah! Monsieur, me dit-il, dès le début de notre conversation, en voilà une étude passionnante. Les glaciers ! J'y passe mes journées et j'y perds la notion du temps. J'en ai visité une vingtaine cette année; j'en verrai un demain, extrêmement intéressant, un glacier de vallée, du côté de Rochemelon. Ce qui me chagrine, c'est que la semaine prochaine ce sera fini; il faudra aller revoir la butte Montmartre et la tour Eiffel.

Voyant que j'avais affaire à un professionnel, bien vite je lui posais la question à l'ordre du jour.

— Est-il vrai que les glaciers reculent ?

— Malheureusement il n'est que trop vrai; le fait est évident et universel. Tenez, lisez ces affiches.

Effectivement, sur les murs du salon étaient piquées des feuilles autographiées où je pus lire à peu près ceci : « Les touristes sont invités à fournir des notes sur les observations qu'ils pourraient faire relativement au recul des glaciers. Ce phénomène inexpliqué préoccupe grandement le monde savant aussi bien que les amateurs des beaux spectacles de la nature. En 1897, le prince Roland Bonaparte a fait marquer par des signaux les limites atteintes par les principaux glaciers des Alpes soit à leur extrémité inférieure, soit le long

de leurs moraines. Si on retrouve ces signaux, que l'on veuille bien prendre la peine de mesurer l'espace perdu... » Suivaient d'autres indications sur la manière de procéder, et des renseignements sur les glaciers de la région.

— Vous voyez, poursuivit mon interlocuteur, c'est désolant. Les glaciers reculent partout. Les plus fameux, les plus classiques, la Mer de Glace, le glacier des Bossons à Chamonix, le glacier du Rhône n'échappent pas au désastre. Autrefois, ils descendaient au niveau de la vallée entre le double rideau des forêts de sapins qui leur faisaient un encadrement à souhait. On creusait des grottes dans le front du glacier comme on creuse un tunnel dans un escarpement de rocher. Il n'y faut plus penser aujourd'hui ; en certains endroits, la glace s'arrête à plusieurs centaines de mètres de la limite qu'elle atteignait jadis, laissant à nu un chaos de pierres énormes et de graviers. Ailleurs, ce sont des cimes autrefois couvertes d'un blindage de glace et qui, aujourd'hui, sont complètement dénudées. Dans l'Oisans, au Pelvoux, le phénomène a pris une telle intensité que des géologues croient que c'est dans un avenir prochain la disparition des glaciers du Dauphiné.

— Oh ! lui dis-je, vous pouvez être bien tranquille ; les Dauphinois sont malins, ils ne laisseront pas fondre leurs glaciers comme les Auvergnats ont laissé éteindre leurs volcans. Mais y a-t-il longtemps que la glace perd du terrain dans les Alpes ?

— Quarante ans au moins. Depuis 1860, le mouvement de recul ne s'est guère arrêté, et nous nous demandons s'il s'arrêtera jamais. De fait, il fut un temps où les glaciers du mont Blanc s'étendaient jusqu'à Lyon. Ils ont perdu beaucoup de terrain depuis cette époque. Pourquoi n'en perdraient-ils pas encore ?

Cependant, ajouta encore mon interlocuteur, nous ne désespérons pas si vite du sort de nos glaciers. Allez ! ils ont la vie dure, et s'il y a pour eux, comme pour les organismes vivants, des périodes de dépression et d'infirmité, il y en a d'autres aussi d'énergie et de progrès. En somme, leur existence paraît soumise à des alternatives de hausse et de baisse, autant qu'on en peut juger par des observations mal-

heureusement incomplètes. Pour ne pas remonter plus haut, pendant un demi-siècle à partir de 1770, les glaciers des Alpes ne cessèrent de s'étendre, si bien que les populations des hautes vallées se crurent menacées d'une invasion aussi irrésistible qu'extraordinaire. La période glaciaire, si l'on peut s'exprimer ainsi, atteint son apogée en 1820. De 1820 à 1840, période décroissante, puis de nouveau, marche en avant jusqu'à 1860. A cette dernière date, le recul recommence et il dure encore, sans qu'aucun signe, sinon sa durée même, nous permette d'en prévoir la fin.

Conclusion : Que les amateurs, que les jeunes surtout se pressent, aux vacances prochaines, d'aller visiter les glaciers, — et il en reste encore, Dieu merci ! — Cela leur sera plus profitable à tous égards, que de traîner leur paresse, leurs flirts et... leur ennui dans les casinos des stations élégantes.

*
* *

3 septembre. — Cette fois c'est bien pour tout de bon le bout du monde. De la terrasse du chalet-hôtel, on se rend très bien compte de la situation. Pour sortir de Bonneval, il faut ou bien s'en retourner, comme on est venu, par la petite route, le long de l'Arc, ou bien attaquer la montagne résolument. Les passages ne manquent pas pour franchir cette muraille formidable qui découpe sa silhouette crénelée sur le ciel bleu. On a le choix; mais un seul de ces passages se tient à un peu moins de 3000 mètres d'altitude. C'est le col d'Iseran, celui que j'avais mis sur mon itinéraire, parce que le mont Iseran, père de l'Isère, m'inspirait un intérêt spécial.

Les *Guides* vous disent qu'il faut compter cinq heures entre Bonneval et Val-d'Isère; mais ne vous y fiez pas. Ces chiffres-là sont faits pour d'autres jarrets que ceux des sédentaires comme nous. Puis, à quoi bon aller à la montagne s'il faut courir la poste? Le charme de ces expéditions, aussi bien que leur utilité hygiénique, c'est précisément d'aller devant soi, sans hâte, au gré de sa fantaisie, de s'arrêter, de regarder tout à son aise, de rêver même et de chanter si l'envie vous en prend, de remplir enfin tout à loisir sa poitrine d'air hypersalubre et ses yeux de visions grandioses et

pas banales. Prenez donc votre journée bien entière, et dites-vous seulement de temps en temps, le long du chemin, qu'il faut arriver avant la nuit noire.

J'aurais aimé pourtant trouver quelque jeune montagnard pour m'accompagner et porter le petit bagage qui, si réduit soit-il, devient vite encombrant. Impossible; tout le village, hormis quelques vieillards, était « parti à la montagne ». Mais si la compagnie a ses avantages, la solitude a bien son agrément.

Quand, dans les Alpes, vous apercevez en face de vous une grande montagne de la base jusqu'au faîte, vous remarquez qu'elle se partage en quatre zones superposées. En bas, à partir de la vallée, les cultures; puis la forêt; au-dessus de la forêt, les pâturages ou alpages, et enfin les rochers et les glaces. Ici, hélas! la zone des cultures est représentée par un champ de pommes de terre de trente pas de largeur; la forêt, par le petit bosquet d'aulnes des bords de la Lenta. Toute l'ascension du col d'Iseran se fait à travers les alpages et les rochers. Après une montée à pic au-dessus du chalet-hôtel, on arrive assez vite dans un de ces larges vallons gazonnés, immenses berceaux de verdure pâle, qu'on rencontre assez souvent dans les hautes régions des Alpes, et qui sont une véritable surprise. Fatigué des chutes déjà subies et retardant le plus possible celles qui l'attendent, le torrent se promène tranquillement au milieu, faisant même par endroits des détours pour allonger le chemin. Il y a bien là trente à quarante chalets, avec une chapelle dédiée à saint Barthélemy. Des centaines de vaches paissent un peu partout sur les pentes, et le paysage est si vaste qu'on ne les distingue pas tout d'abord sur le gris des rochers; c'est le bruit de leurs sonnailles qui vous les fait chercher du regard. Quelques hommes apparaissent d'ici de là fauchant l'herbe aux endroits où elle est plus abondante; je crois qu'il leur faut tondre de vastes espaces pour ramasser leur charge de ce maigre fourrage. Voilà sans doute l'explication du refrain tant de fois entendu : « Parti à la montagne. » Les alpages sont la grande, presque l'unique ressource des pauvres habitants de la vallée; ils y amènent leurs troupeaux pendant la belle saison; ils s'installent eux-mêmes dans ces cabanes de

pierres sèches, si misérables, mais que l'on est bien aise de rencontrer dans les vastes solitudes de la montagne; ils y font le fromage et ramassent du foin pour les provisions d'hiver des animaux. Ils le descendent la plupart du temps sur leurs épaules, par charges énormes, dans des sentiers en casse-cou, en faisant des prodiges d'équilibre.

A l'extrémité du vallon de la Lenta, ou des *Piedmonti*, — c'est le nom du principal groupe de chalets, — on s'engage dans une sorte de défilé très sauvage. Plus rien que des rochers, des blocs entassés, et le torrent qui mugit à travers les obstacles. A ce moment, voici venir un jeune gars armé d'une pioche.

— Bonjour, mon ami, qu'est-ce que vous pouvez bien faire de votre outil dans la montagne ?

— Monsieur, c'est pour chasser la marmotte.

— Ah ! Et comment donc chassez-vous la marmotte ?

— Voilà : la marmotte habite sous terre, comme les lapins ; quand nous rencontrons l'entrée de sa maison, nous piochons, piochons, en suivant la galerie qu'elle a creusée, jusqu'à ce que nous trouvions la bête.

— Est-ce qu'elle se laisse prendre ?

— Oh ! pas tant que cela. D'abord, quelquefois il y a un autre trou par où elle s'enfuit. Puis, quand on est arrivé jusqu'à elle et qu'on va pour la prendre, elle se défend ; elle mord terriblement.

— Et quand vous l'avez prise, qu'est-ce que vous en faites ?

— Ben, monsieur, nous la mangeons. C'est très bon, la marmotte, surtout quand elle a bien dormi, car elle dort longtemps, la marmotte, et qu'elle est bien grasse.

— Eh bien, bonne chasse, mon ami, et au revoir !

Je n'ai pas aperçu de marmottes au mont Iseran, bien que j'aie rencontré deux ou trois terriers, mais je me souviens très bien qu'un jour, traversant le col de la Muzelle, en Oisans, j'entendis tout à coup un véritable coup de sifflet ; c'était une marmotte qui donnait le signal d'alarme ; je la vis fort bien à vingt-cinq pas de moi s'enfuir très rapidement à travers les gazons et les pierres.

A mesure qu'on s'élève, la gorge se resserre; bientôt il

n'y a plus de place que pour le torrent et le sentier taillé dans la paroi rocheuse; on passe sur la rive droite de la Lenta par le *Pont de la Neige*; puis la gorge s'élargit et s'ouvre sur le dernier vallon qui aboutit au col. Les gazons alternent avec les grandes plaques noires feuilletées de schiste, qui finissent par rester seules; c'est par cette espèce de glacis que l'on atteint le sommet du col. C'est un moment exquis dans ces sortes d'ascension que celui où, approchant de la ligne de faîte, vous voyez à chaque pas monter les cimes du nouvel horizon qui va se découvrir à vous.

Il n'y a pas de plateau au col d'Iseran; ce n'est pour ainsi dire qu'une arête où se terminent et se joignent les deux pentes. Un mamelon rocheux se dresse au milieu, laissant un passage de part et d'autre. On y trouve en abondance des petites mousses ravissantes et une fleurette qui ressemble à une renoncule violet pâle. C'est au sommet de cette éminence qu'il faut s'installer pour se reposer, contempler et même, pourquoi pas? philosopher un peu. La température est à souhait, l'air très sec, le ciel parfaitement pur; pas la moindre menace sur les fronts blancs ou noirs des redoutables géants qui nous entourent.

Joseph BURNICHON.

(*A suivre.*)

POURQUOI DES ÉCOLES CONFESSIONNELLES ?

Bien que les deux ordres de connaissance — science et foi — soient aujourd'hui nettement distincts et séparés, dans tous les pays chrétiens et à tous les degrés de l'enseignement, la question confessionnelle revient périodiquement agiter les esprits et diviser les consciences. Faut-il définitivement exclure la religion de l'école ou lui laisser sur l'éducation contemporaine une influence strictement définie et limitée, mais nettement reconnue ? Partout un parti puissant — le même parti — pèse sur l'État moderne pour que l'enseignement officiel, neutre d'étiquette, ne soit en réalité qu'un apprentissage d'indifférence religieuse. La plupart des gouvernements, au moins dans ces dernières années, ont autrement compris leurs intérêts et semblé résister. Mais le pourront-ils longtemps ? De l'autre côté du Rhin, l'affaire Mommsen-Spahn[1] mettait, il y a deux ans, les universités allemandes en révolte contre l'empereur Guillaume dont le crime était d'avoir fondé une nouvelle chaire d'histoire à la Faculté de Strasbourg et imposé d'office un professeur catholique dans un pays où les quatre cinquièmes de la population appartiennent à cette religion. En Angleterre, l'Education Bill réveille depuis quelques mois toutes les oppositions contre l'Église établie, dont le premier ministre, M. Balfour, veut rendre l'action prépondérante dans l'instruction primaire et secondaire : les non-conformistes jettent les hauts cris, menacent de refuser la taxe scolaire et prennent le différend pour plate-forme des élections prochaines. Aux États-Unis même, où la neutralité jusqu'ici s'était toujours glorifiée de n'être ni amorale ni athée, et de réunir protestants, catholiques et juifs, sans faire montre d'indifférence confessionnelle, le scepticisme scolaire gagne l'enseignement ; le président Roosevelt signale le danger et ne manque pas une occasion

1. Kannengieser, *les Universités allemandes contre l'empereur Guillaume.*

de proclamer la supériorité des éducateurs religieux[1]. Il n'y a qu'en France où l'État fasse cause commune avec l'anticléricalisme et se montre résolument décidé à lui obéir. Chasser Dieu de l'école, conserver dans les collèges secondaires le moins possible d'influence religieuse, favoriser à l'Université un enseignement franchement athée, tel est le mot d'ordre des pouvoirs publics. Mais on ne voit pas jusqu'ici que cette solution de la question confessionnelle ait amené la paix. La lutte est chez nous plus âpre que partout ailleurs, et le trouble qui en résulte plus profond[2].

On prétendait au début n'imposer que la neutralité et, sous ce masque trompeur, c'est l'hostilité qui éclate de toutes parts, ouverte et déclarée, contre toute religion positive. Si l'on veut se rendre compte dans un pays ou l'autre du degré qu'elle peut atteindre même dans l'enseignement supérieur, qui devrait être, semble-t-il, de tous, le plus désintéressé, il n'y a qu'à parcourir le récent ouvrage du professeur Haeckel *les Énigmes de l'univers*[3]. C'est le résumé de ses trente ans d'enseignement à l'Université d'Iéna et comme le testament scientifique du célèbre zoologiste allemand. Mais pourquoi, à chaque page, mêler la religion à sa science ? Qu'avons-nous besoin de savoir que le *Credo* catholique « n'est pour lui qu'un triplothéisme dans la Trinité, un monothéisme féminin dans le culte de la sainte Vierge, un polythéisme dans le culte des saints, un fétichisme dans le culte des reliques », et que « la morale chrétienne est le mépris de soi-même, le mépris du corps, le mépris de la nature, le mépris de la civilisation, le mépris de la famille, le mépris de la femme » ; ou encore que « l'Église, dans son chef et dans ses membres, le saint Charlatan et les Jésuites, forme une vaste internationale noire imaginée pour asservir les peuples et dicter aux gouvernements leur politique sociale ou mondiale » ? Voilà des aménités qui ne doivent être depuis trente ans guère agréables à

1. *La Vie intense*, p. 55.

2. Ceux des protestants qui tiennent à leur religion s'en montrent aussi alarmés que les catholiques. La lettre de M. Armand Lods, rédacteur en chef de la *Revue de droit et de jurisprudence* est à ce sujet curieuse à enregistrer.

3. Haeckel, *les Énigmes de l'univers*. Traduit par Camille Bos. Paris, Reinwald.

entendre aux étudiants catholiques venus à l'Université pour y recevoir des leçons de zoologie.

En France, le ton n'est pas monté à ce diapason. Certaines leçons de la Sorbonne, certains interrogatoires aux examens ne rappellent-ils pas cependant d'un peu trop près la manière de Haeckel? Ouvrez encore le dernier livre de M. Buisson : *la Religion, la Morale et la Science, leur conflit dans l'éducation contemporaine.* Les termes affectent d'être plus courtois que chez le savant allemand; le fond est exactement le même : « De toute cette histoire de Dieu, de l'homme et du monde que nous présente le dogme catholique, il n'y a pas un mot qui ne provoque, je ne dirai pas l'indignation, car pour s'indigner il faudrait y croire, mais une muette et triste dénégation... Avec ses idées de rédemption nécessaire et de sacrifice expiatoire, la morale chrétienne n'est qu'un idéal grossier contre lequel se révolte la conscience et qui nous ramènerait de deux mille ans en arrière... Le résultat de toute éducation rationnelle ne peut être que de faire évoluer la religion du passé vers l'irréligion de l'avenir[1]. » Si là est le but ouvertement poursuivi, ne comprend-on pas que beaucoup de familles s'effarouchent, et retirent leurs enfants des écoles de l'État[2] ?

Hostilité ou neutralité, les catholiques se sont partout sentis profondément atteints ou menacés et partout ils ont énergiquement maintenu les prétentions de la religion à influer sur l'enseignement, demandé des professeurs de leur croyance et d'une foi au-dessus de tout soupçon; là où ils n'ont pu les obtenir, ils ont fondé des écoles séparées. Ainsi ont-ils, en Angleterre, à la surprise générale, hautement approuvé et défendu l'Education Bill, parce qu'il conservait le principe de l'instruction confessionnelle, et tout en favorisant les protestants, laissait liberté entière aux *romains.* Au congrès de Mannheim, ils réclamaient l'an dernier la *Paritaet* dans toutes les universités allemandes, c'est-à-dire l'égale répar-

1. Buisson, *la Religion, la Morale et la Science, leur conflit dans l'éducation contemporaine,* p. 42 *sqq.*

2. La thèse de M. Buisson a été cette année le thème de nombreux discours de distribution de prix dans les lycées et collèges de l'État. Celui de M. Dautresme, à Marseille, peut servir de spécimen.

tition des professeurs catholiques et protestants dans le corps enseignant ou du moins un nombre de professeurs réellement et effectivement catholiques proportionnel à celui des étudiants de leur religion. En France, ils luttent pour le maintien des lois de 1850 et de 1875 avec d'autant plus d'acharnement que le gouvernement se montre plus jaloux de les supprimer. Que penser de ces revendications confessionnelles et quelle limite leur fixer ? Des écoles, des collèges, des universités catholiques et pour cela séparés, s'il le faut, de ceux de l'État, sont-ils le seul moyen de sauver la religion ? Et pour sauver la religion ne risquent-ils pas de sacrifier la science, ou de diviser le pays ?

*
* *

Pour serrer la question de plus près, bornons-nous à la France, et en France à l'enseignement supérieur. N'est-ce pas de notre pays que les doctrines de neutralité et d'athéisme sont parties et de la chaire des universités qu'elles tombent dans l'instruction primaire et secondaire? Si conflit il y a entre les prétentions confessionnelles et les révoltes anticléricales, c'est donc ici qu'il est le plus intéressant à étudier : mais où le saisir et le poursuivre ? Où est-il au juste? Entre la science et la foi ? Entre l'État et l'Église ? Entre l'esprit du corps enseignant et le dogmatisme religieux ? Car, avant de discuter les remèdes, il faut être fixé sur les causes et la nature du mal ?

M. Buisson estime qu'il est dû tout entier à l'antagonisme inévitable de la science et de la foi. « Entre les deux, il n'y a pas seulement, comme les catholiques voudraient le faire croire, des conflits de détail qui peuvent s'éclaircir. Il y a un conflit irréductible. Le désaccord porte sur le fond. La religion, à tort ou à raison, repose sur ces deux colonnes, le miracle et le dogme. Or, il y a impossibilité pour la science d'admettre le surnaturel, même le surnaturel chrétien. Il y a impossibilité pour la conscience d'admettre le dogme, même le dogme chrétien... La révélation surnaturelle n'a le droit ni de s'imposer, ni de s'opposer, ni de se superposer à la révélation naturelle de la raison et de la conscience. »

Et « à ceux qui ne se sentent pas en mesure de souscrire à ces règles fondamentales », il n'a plus « rien à dire[1] ».

Conclure aussi prestement, sans même essayer d'établir son postulat, est, pour se dispenser de preuves et échapper à toute réplique, un procédé commode ; mais discuter la thèse de l'existence et des droits du surnaturel que les apologistes chrétiens ont tant de fois et si scientifiquement démontrée[2], eût été plus intéressant et plus logique. A défaut de la réfutation que nous attendions, ne devait-on pas au moins nous dire comment s'explique le nombre toujours croissant de catholiques qui, même en ce siècle, ne se trouvent obligés de renier ni leur science ni leur foi ? C'est là un fait indéniable et qui n'admet pas de faux-fuyant. S'il y a toujours eu, s'il existe encore aujourd'hui des savants de premier ordre que le christianisme peut revendiquer comme entièrement siens, quelle valeur conserve cette déclaration de conflit que M. Buisson nous apporte comme une nouveauté ?

L'abbé de Broglie, dans son beau livre sur *le Présent et l'avenir du catholicisme*, jette un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de la science, et il nous montre d'une façon irréfutable combien la tradition des grandes époques, celle des Copernic, des Kepler, des Newton, des Descartes, était profondément religieuse et chrétienne. A la fin du dix-huitième siècle, un moment d'éclipse dans la foi des savants. Affranchie depuis longtemps déjà de l'autorité d'Aristote et de la méthode *a priori*, la science veut encore se dégager des liens qui la rattachent à la théologie, et au lieu d'une séparation à l'amiable qui eût conservé de bons rapports et fixé leurs termes, elle procède par divorce brutal qui ne laisse entre les anciens alliés que rancunes et querelles. C'est l'époque du rationalisme et du philosophisme. Fière de son merveilleux développement, grisée de ses succès, la science devient orgueilleuse et suffisante, elle ne sait pas résister à la tentation de complète et totale indépendance. Au dix-neuvième siècle, elle reprend la voie normale et s'assagit. Les savants de premier ordre redeviennent chrétiens. L'abbé de Broglie

1. Buisson, *op. cit.*, p. 48 et 101.
2. Bainvel, *Nature et Surnaturel*; Gondal, *le Surnaturel*, etc.

cite Ampère, Biot, Cauchy, Leverrier, le P. Secchi, M. de Rougé, le cardinal Newman, M. de Rossi, Hermitte, l'historien Janssen, Pastor, Mgr Duchesne, Mgr de Harlez[1], qui ont tous donné leur opinion sur ce conflit de la science et de la foi. Il ne serait pas difficile d'augmenter la liste et de multiplier les témoignages.

Et pourtant, dit-on, l'enseignement supérieur a tout le long du siècle retenti d'éclats fâcheux et compromettants. C'est vrai, mais d'où partaient-ils ? des chaires les plus autorisées ou seulement des plus bruyantes? Demandons à M. Liard[2], dont l'autorité n'est pas suspecte, de nous désigner les professeurs qui ont à la Sorbonne, au Muséum, au Collège de France, laissé la trace la plus glorieuse et marqué davantage. Aux environs de 1830, il énumère Cauchy, Dulong, de Blainville, Cousin, Guizot, Villemain, Leclerc, Delambre, Biot, Ampère, Thénard, Daunou, Quatremère de Quincy, Caussin de Perceval, Sylvestre de Sacy, Abel Rémusat, Chézy, Boissonade, Burnouf, Gay-Lussac, Adrien de Jussieu, Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire, Cuvier. Vers 1860, Claude Bernard, Wurtz, Charles Robin, Verdet, Sainte-Claire-Deville, Pasteur, etc., etc. La moitié au moins de ces noms sont portés par des chrétiens convaincus, et, parmi les autres, très peu sont délibérément hostiles.

Rapprochons-nous encore davantage du temps présent et, pour répondre à M. Dupuy, le ministre de l'instruction publique qui, en 1890, à la tribune de la Chambre, mettait les catholiques au défi de citer leurs savants, faisons avec Mgr d'Hulst le tour des cinq Académies pour y relever, parmi les plus illustres, les noms des chrétiens dont la foi n'est un mystère pour personne[3].

A l'Académie française, il cite M. le duc de Broglie, M. le duc d'Audiffret-Pasquier, MM. X. Marmier, Camille Rousset, le comte d'Haussonville, Mgr Perraud, et aujourd'hui on pourrait encore ajouter MM. Bourget, Brunetière, Coppée, Costa de Beauregard, Guillaume, de Mun, Émile Ollivier, René Bazin, Rousse, Thureau-Dangin, Vandal, de Vogüé.

1. De Broglie, *le Présent et l'avenir du catholicisme*, p. 215.
2. Liard, *l'Enseignement supérieur en France*, t. II, p. 173 et 286.
3. Mgr d'Hulst, *Mélanges oratoires*, t. IV, p. 316.

A l'Académie des sciences : MM. Hermitte, Boussinesq, de Bussy, Wolf, d'Abbadie, l'amiral de Jonquières, Gaudry, et, depuis ce temps : MM. Jordan, Picard, Appell, Callandréau, Bouquet de la Grye, Grandidier, Lemoine, de Lapparent, Van Tieghem, Haton de la Goupillière.

A l'Académie des inscriptions : MM. Wallon, Sénart, d'Arbois de Jubainville, Héron de Villefosse, de Boislisle, Viollet, Léon Gautier, de Barthélemy, Le Blant, de Mas-Latrie, le marquis de Vogüé, le marquis de Nadailhac, et, depuis, Léopold Delisle, le duc de la Trémoille, le R. P. Thédenat, l'abbé Duchesne, le comte de Lasteyrie.

A l'Académie des sciences morales et politiques : MM. Aucoq, Georges Picot, Nourrisson, Fr. Bouillier, Buffet, de Parieu, de Franqueville, Lefèvre-Pontalis, Dareste, Colmet de Santerre, Albert Desjardins, et, depuis, MM. Cheysson, de Foville, Leroy-Beaulieu, de Courcel, Fagniez, Henri Joly. La progression a donc été toujours croissante, sauf peut-être à l'Académie des sciences morales et politiques où la raison en est facile à saisir. Encore avons-nous été obligés d'omettre ceux des académiciens qui sont en même temps fonctionnaires amovibles : leur dépendance du gouvernement les empêche de faire profession aussi ouverte et publique de leurs croyances [1].

M. Buisson prétend [2] que ces hommes de science, en acceptant la foi, se font de l'incohérence un système et enferment leur religion d'un côté, leur philosophie de l'autre, dans des compartiments à cloisons étanches entre lesquels ils ne laissent s'établir aucune communication. Mais eux-mêmes nous affirment précisément le contraire : « Je suis chrétien, dit Cauchy, c'est-à-dire que je crois à la divinité de Jésus-Christ avec Tycho-Brahé, Copernic, Descartes, Newton, Fermat, Leibniz, Pascal, Grimaldi, Euler, Guldin, Boscowich, Gerdil, avec tous les grands astronomes, tous les grands

1. M. Lintilhac (Sénat, séance du 6 novembre 1903) les signale au ministre : « Combien de cléricaux latents dans l'enseignement secondaire ! Combien de déclarés dans l'enseignement supérieur ! Je frémis à la seule idée de cette statistique ! A bon entendeur demi-mot suffit, n'est-ce pas, Monsieur le ministre ? »

2. Buisson, *op. cit.*, p. 55.

physiciens, tous les grands géomètres des siècles passés. Je suis même catholique avec la plupart d'entre eux, et si l'on m'en demandait la raison, je la donnerais volontiers. On verrait que mes convictions sont le résultat non de préjugés de naissance, mais d'un examen approfondi. »

En rigueur de raisonnement, ne suffirait-il pas d'un seul de ces savants de premier ordre parfaitement au courant du dogme catholique pour trancher la question et nous dire si oui ou non il y a incompatibilité entre ce que l'Église propose ou oblige de croire et les *certitudes* de la science? Combien le proclament audacieusement, sans même savoir ce que le catholicisme enseigne! c'est-à-dire sans être d'aucune façon aptes à juger et compétents? M. Buisson l'est-il, quand il nous expose d'une si singulière façon le dogme chrétien et nous fait un amalgame si incohérent du judaïsme, du catholicisme et du protestantisme que les pasteurs, ses coreligionnaires, n'y peuvent reconnaître qu'une « caricature » du christianisme [1] ?

La vérité, mille fois démontrée, est qu'il n'y a entre la science et la foi aucune opposition essentielle. L'hostilité chez les vrais savants est le fait du petit nombre; l'indifférence, il faut l'avouer, le partage de la majorité, qui n'a ni le désir ni quelquefois le loisir de s'occuper de la question; la croyance éclairée et raisonnée, le privilège d'une élite. Mais cette élite ne suffit-elle pas à prouver que le conflit n'est pas irréductible, mais accidentel, qu'il n'est pas à proprement parler entre la foi et la science, mais ailleurs?

*
* *

Faut-il donc avec M. Viviani l'attribuer à une rivalité d'influence entre l'Église et l'État? « L'Église, dit-il [2], gouverne les âmes. S'imagine-t-on que cela va lui suffire? Qui a l'âme veut le corps. L'Église veut le pouvoir politique qui peut opprimer entre ses mains blessées l'âme qu'elle gouverne. Elle veut tout le gouvernement, car cette séparation artifi-

1. Buisson, *op. cit.*, appendice 219.
2. *La Renaissance latine*, 15 février 1903, p. 250-264.

cielle entre le temporel et le spirituel ne la peut satisfaire. La démocratie se contente-t-elle de vouloir gouverner les corps? Qui a le corps veut l'âme, La démocratie veut le pouvoir moral qui peut briser entre ses mains blessées le corps misérable qu'elle gouverne. L'Église est une religion et un gouvernement. La démocratie est un gouvernement et une religion. Il est donc tout naturel que l'Église et l'État se disputent l'empire du monde...

« Sous l'ancien régime, l'entente existait entre le pouvoir laïque et le pouvoir religieux. Ils se prêtaient leur redoutable prestige et, par l'ignorance on la force, l'un garantissant l'autre, régnaient sur le monde assoupi. Mais la démocratie se leva (!). De ce jour, le divorce de l'Église et de l'État laïque est consommé. Le pouvoir laïque crée l'Université pour garantir ses propres droits... Napoléon n'y voyait qu'un instrument de règne, et depuis, quel que fût son représentant, l'État n'a pas varié... En 1833, il se laisse arracher la liberté de l'enseignement primaire, parce que ce n'était pas le peuple alors qui faisait les élections, mais la bourgeoisie... En 1850, il abandonne le monopole de l'enseignement secondaire, parce que la bourgeoisie va être broyée dans le suffrage universel... Mais en 1880, quand bourgeoisie et peuple ont été conquis par l'Église, il comprend sa faute et veut tout reprendre. L'Église résiste. De là, les luttes actuelles. »

Mais pourquoi alors ne pas régler le conflit d'après le principe ancien, en délimitant le domaine de chaque pouvoir et rendant à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César? Ou, si on ne s'entend plus sur la limite à fixer, pourquoi ne pas s'en tenir au droit nouveau, en acceptant pour règle de combat la liberté?

Parce que toute la tradition révolutionnaire est contraire, répond sans fausse honte M. Viviani. Ce sont les réactionnaires de 1850 qui ont inventé la liberté d'enseignement. Rien que cette origine suspecte devrait être pour les républicains un trait de lumière sur la valeur de cette revendication et les prétentions libérales du parti prêtre. Jamais les grands ancêtres n'auraient voulu d'une liberté qui fût au détriment des droits de l'État. Élèves de Voltaire et de Montesquieu, Mirabeau, Talleyrand, Condorcet se prononcent

pour la liberté à la Constituante et à la Législative, mais c'est toujours « à condition qu'on respecte la morale républicaine et la *Déclaration des droits de l'homme* ». Quand la discussion est reprise à la Convention, c'est l'influence persistante de Jean-Jacques qui domine et triomphe en Robespierre, en Saint-Just, même en Danton. La loi du 24 frimaire proclame la liberté, mais « *à condition* que la République trouve les livres excellents et la méthode parfaite ». Voilà toute la législation de la Révolution.

Comment, du reste, comparer la liberté d'enseigner à la liberté de parler, à la liberté d'écrire, à la liberté de penser et les mettre sur le même pied ? Devant le professeur qui enseigne, il n'y a que des enfants. La nature de l'auditoire commande une réserve que personne ne songerait à imposer devant des adultes, mais qui est ici nécessaire. L'enfant a le droit d'*apprendre*, c'est incontestable, et là est le vrai fondement de la liberté qu'on réclame, bien plus que dans le droit du professeur à *enseigner*. Mais ce droit d'apprendre, lui-même, a une limite. Il est déterminé en pratique par l'état de la famille, ses ressources, le choix de la carrière, les forces physiques et surtout les aptitudes intellectuelles. Et il reste toujours soumis à l'influence et à la direction de la société : « car cet enfant, qui est un futur homme privé, est aussi un futur citoyen. Et la société a intérêt à ce que ce citoyen qui aura la puissance de faire le bien et le mal soit instruit avant qu'il ne soit citoyen de ses devoirs et par la société même. A ce futur citoyen, elle enseigne donc sa doctrine[1]. »

M. Clemenceau réclame en vain au nom du chef de famille. Il veut que l'enfant ne soit que la créature du père et son prolongement ; il revendique pour le père le droit de former son fils à sa propre image, de persister en lui, de se retrouver en lui ennobli et meilleur. Mais ce ne sont là pour M. Viviani que des raisons de sentiment ; elles doivent céder devant la raison d'État. « L'État, lui aussi, ne veut-il pas former l'enfant à sa ressemblance, et en faire un fils robuste de la Révolution[2] ? » La société, elle aussi, et tout autant que le

1. Viviani, *loco cit.*, p. 279, 284, 289. — M. Pelletan soutient la même thèse dans le discours d'Oullins.

2. Clemenceau, Discours au Sénat, 30 octobre 1902.

père, n'a-t-elle pas le droit « de se survivre en ses citoyens, et les héros de la Révolution, les grands ancêtres, le droit de se survivre en des continuateurs » ? « L'État est la force et l'État est le nombre. Il est la force du nombre légalement classée par le suffrage universel. Ce droit ne vaut-il pas celui que crée le hasard de la paternité ou le sort aveugle des batailles ? L'État républicain a une doctrine, cette doctrine, reflet de sa constitution, est appuyée par les électeurs. Il a le droit de l'enseigner et de l'imposer. Cela doit nous suffire... »

C'est la thèse jacobine où tout n'est pas entièrement faux, puisque beaucoup de ses arguments ne sont que le reflet des doctrines catholiques retournées au profit de la théorie contraire. Volontiers donc nous souscririons à ce qu'elle laisse échapper par mégarde de vérités compromettantes, mais comment admettre le principe sur lequel elle veut en fin de compte étayer tout le raisonnement ?

Comme M. Viviani, nous reconnaissons qu'un des fondements de la liberté d'enseigner peut être le droit de l'enfant d'apprendre ce qui est nécessaire au soutien de sa vie, à la préparation de sa carrière, et aussi, ajouterons-nous, au bien de son âme et à sa destination future. Comme M. Viviani, nous voulons que cette liberté soit limitée. On ne saurait, devant un auditoire d'enfants, tout dire ni tout enseigner. Et on ne le peut davantage, ajouterons-nous encore, devant certains auditoires d'adultes qui ne sont eux aussi parfois que de grands enfants. Comme M. Viviani, enfin, nous admettons que le père de famille peut errer et qu'on doit rectifier son action, quand il enseigne des doctrines contraires aux droits de la société ou aux droits de la vérité. Mais qui déterminera ces droits ? Voilà toute la question. Pour M. Viviani, c'est la force qui fonde le droit et le suffrage universel qui fixe la vérité. Pour nous, le droit et la vérité sont quelque chose de supérieur à l'homme. Il ne les crée pas. Il ne fait que les reconnaître.

Nous ne prétendons ici ni réfuter son principe, ni prouver le nôtre. Qu'il nous suffise de tirer de sa thèse les vérités qu'elle contient, et de conclure qu'entre l'État et l'Église, la vraie cause du conflit n'est pas dans les empiétements cléri-

caux, mais dans les menaces du jacobinisme. Le mot d'ordre a beau avoir été donné partout, il n'y a plus guère que les journaux du genre de *la Dépêche* ou de *l'Action* à déclamer contre les ingérences du clergé dans la politique. Les grands organes libéraux ou protestants, comme *le Temps* et les *Débats*[1], ne sont-ils pas eux-mêmes forcés d'avouer qu'il n'y a pas de pays au monde, où le clergé ait sur les affaires publiques moins d'influence qu'en France, et point d'époque de notre histoire où il l'ait moins exercée que dans ces vingt dernières années? D'où vient alors que le conflit est plus aigu que jamais, sinon de l'ingérence de l'État dans les matières religieuses et de ce que M. Viviani appelle le droit de l'État de prêcher une doctrine, et le droit du suffrage universel d'imposer sa religion? Sur ce terrain du césarisme antique ou du jacobinisme moderne, il est impossible de ne pas se heurter à l'Église. Le conflit est certain et immanquable; mais d'où vient-il, de ce que l'Eglise veut gouverner, ou de ce que l'État veut enseigner, et enseigner une doctrine qui n'est ni le droit ni la vérité, mais la force et le nombre? C'est l'enseignement d'État, la doctrine d'État, le jacobinisme d'État qui est la vraie cause du conflit.

*
* *

M. Aulard en voit une autre encore plus profonde et plus continue dans l'esprit même du corps qui détient l'enseignement supérieur.

L'École normale, selon lui, où se recrute l'élite des professeurs, n'a jamais accepté le rôle de pédagogue conservatrice et religieuse, pour lequel elle avait été créée, ni la tâche de défendre les doctrines d'État ou d'Église. « Dès le début, l'esprit anticésarien domine à l'École normale. Sous la Restauration, le libéralisme y triomphe, et c'est pourquoi on la ferme momentanément. Sous Louis-Philippe, l'École est républicaine. En 1848, on y était volontiers socialiste, et Taine, alors normalien, y passait pour réactionnaire. Sous le

1. Les articles de fin septembre 1903 reflètent la même pensée dans les deux grands organes républicains.

second Empire, l'École est républicaine radicale. Sous la troisième République, il y a une période où, par habitude d'opposition, l'esprit en semble devenu rétrograde ; puis la jeunesse s'y oriente de plus en plus à gauche : on assure aujourd'hui que la plupart de ces jeunes gens sont enclins à un socialisme à la façon de M. Jaurès. Et, sauf une courte période, *on y a toujours été ardemment anticlérical*[1]. » Jolie réclame pour l'École normale que ces deux notes d'anticonservatisme et d'anticléricalisme ! Et M. Aulard ne croit pas que ces jeunes gens s'assagissent en vieillissant ?

Nous avons de l'Université une meilleure opinion que lui. Deux fois, il est vrai, depuis sa fondation, on a essayé sans réussir d'y faire dominer l'élément chrétien et de réduire l'autre. La Restauration y a piteusement échoué et c'est le libéralisme doctrinaire qui, au lieu de se laisser convertir, a imposé au roi ses exigences et ses rancunes avec le ministère Martignac. Le second Empire n'a pas été plus heureux et c'est la tradition napoléonienne qui a ramené l'empereur à l'enseignement d'État et aux idées de monopole sous les deux ministères Rouland et Duruy. Deux fois, au contraire, l'État a voulu se faire de l'Université un instrument contre l'Église et deux fois l'Université l'a suivi. « Autant son histoire, écrit M. Liard[2], avait été complexe et hachée sous la Restauration, autant elle fut simple et unie sous le gouvernement de Juillet. Le pouvoir et le corps enseignant sont en confiance mutuelle, s'inspirent des mêmes maximes, s'appuient l'un sur l'autre. » Sous la troisième République, intimité encore plus affichée. Elles marchent si bien de concert qu'il serait difficile de dire si c'est la République qui gouverne l'Université ou l'Université la République. On ne peut nier que ces deux attitudes de son histoire à travers le siècle ne soient dans le corps enseignant une assez forte présomption d'anticléricalisme. Nous nous refusons pourtant à croire que ce soit l'esprit de l'ensemble, ou qu'il n'y ait pas de très nombreuses exceptions.

L'Université, selon nous, n'est, dans la majorité de ses

1. *Revue bleue*, 10 janvier 1903, p. 53.
2. Liard, *op. cit.*, t. II, p. 179.

membres, ni antireligieuse ni anticléricale : nombre de ses professeurs sont catholiques et beaucoup respectent la religion; prise *en corps* pourtant elle est essentiellement antidogmatique, et peut-être est-ce là la vraie explication de ses singularités et divergences. Napoléon, au début, l'avait improvisée de toutes pièces et composée de tout ce qu'il avait trouvé sous sa main de savants et de lettrés; puis, comme l'enseignement devenait une fonction publique, tous les citoyens y étaient admissibles sans distinction de religion ni profession de foi d'aucune sorte, sauf celle de fidélité à l'empereur. « Ce fut donc dans les premiers jours l'institution la plus bigarrée qu'on puisse imaginer[1]. » L'idée du fondateur était bien de la réduire en corporation, de lui donner une forte unité. « Ne fallait-il pas former pour l'État des citoyens attachés à leur prince, à leur religion, à leur patrie, à leur famille? » Il n'y avait que des principes fixes à pouvoir obtenir ce résultat. Mais n'appuyer ces principes que sur une doctrine d'État était une erreur et une faute, car l'État changea de maîtres dix fois dans le siècle et sa doctrine varia avec tous les régimes. Elle ne fut donc jamais qu'un vernis de commande jeté sur les opinions particulières. En face de l'instabilité des dogmes officiels, en face des divergences d'idées qu'il rencontrait chez ses collègues, chaque professeur n'avait au fond du cœur qu'un désir, qu'on laissât tout le monde libre de ses croyances pour qu'il le fût lui-même. La diversité des opinions individuelles faisait de la tolérance mutuelle une loi. Et la répugnance instinctive contre l'immixtion de l'État faisait de la révolte intérieure une habitude et un instinct. S'unir contre la doctrine officielle, revendiquer l'indépendance de ses idées propres, élargir le plus possible les lois et règlements, facteurs d'unité et restrictifs de la liberté, dépouiller en un mot l'esprit de corporation pour reconquérir son individualisme, telle a été l'histoire de l'Université pendant le siècle.

Pour se rendre compte du point où en est arrivée cette tendance, qu'on relise les discussions du congrès des professeurs d'enseignement secondaire en 1901. La question pro-

1. Liard, *op. cit.*, t. II, p. 75.

posée à leurs débats était une de celles sur lesquelles il était le plus facile et le plus nécessaire de s'entendre, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de *l'éducation morale dans l'Université*. Quelques-uns, M. Rabier, le directeur de l'enseignement secondaire, entre autres, pensaient que le but de la réunion devait être « de formuler les idées et les principes qui, jusqu'à ce jour, ont été généralement admis dans l'Université, qui ont fait son unité morale, sa force, son action comme éducatrice de la nation ». M. Belot, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, opinait dans le même sens « pour que ces principes fussent, sinon fondés sur un *credo*, du moins appuyés sur une doctrine philosophique commune, assez large pour être généralement admise ». Et M. Rocafort se risquait jusqu'à demander « que cette unité de vues s'exprimât dans un dogmatisme spiritualiste ». Si modérées qu'elles fussent, ces propositions ne rencontrent aucune faveur. Si timidement qu'elles se fissent jour, tout le monde s'insurge. « Point de dogme d'aucune sorte. Point d'esprit dogmatique dans l'éducation du lycée. L'idée qui l'inspire est mauvaise sous toutes ses formes, c'est l'idée cléricale, c'est l'idée napoléonienne, c'est l'idée jacobine... » « Dans l'éducation ecclésiastique, tous les maîtres se répètent, parce qu'ils ont tous le même rôle, qu'ils sont tous les serviteurs d'une même foi, qu'ils se réfèrent tous à une même autorité, à une même doctrine bien définie. Au lycée, c'est un système humainement impossible... » « Si l'on veut une doctrine universitaire qui formule des vérités sociologiques positives, où sera l'arbitre ? Qui nous mettra d'accord ? Qui rédigera le dogme, le catéchisme que nous aurons à répéter[1] ? Point de formules communes donc imposées à tous ou même adoptées par tous. » Mais alors, que reste-t-il ? « L'individualisme et le subjectivisme, que M. Rocafort appelle très justement les deux diableries, dont la santé morale de notre pays a le plus souffert pendant tout le siècle[2]. »

Et qu'en résulte-t-il fatalement, non pas peut-être pour chaque individu en particulier, mais pour l'ensemble du

1. « Quel concile de pions, dit M. Clemenceau, sera chargé de donner la formule infaillible ? » (Discours au Sénat, 17 novembre 1903.)

2. *L'Éducation morale dans l'Université*, p. 48, 57, 151, 55-128.

corps ? L'anarchie intellectuelle avec un seul correctif, l'obéissance à l'État. Quand c'est l'anarchie qui domine, toutes les exagérations se donnent libre carrière. Les attaques les plus forcenées contre l'ordre social et la religion se produisent au grand jour sans être arrêtées. A cause du bruit qu'elles suscitent et des répliques qu'elles s'attirent, ce sont elles surtout qu'on remarque et ce sont elles qui passent pour exprimer l'esprit de l'Université. N'en est-elle pas responsable quand elle les laisse enseigner dans ses chaires et se couvrir de son nom ? N'est-elle pas responsable surtout de ne pas avoir une doctrine quelconque fixe et solide qui serve de règle à la liberté et de frein à la licence ? — Quand l'anarchie est trop grande, on invoque, comme remède, la loi d'obéissance à l'État. Pour n'avoir pas voulu adhérer à un dogme quelconque philosophique ou religieux, il faut maintenant se soumettre à une vérité de commande. Le jacobinisme reprend ses droits, mais l'hostilité à l'Église ne fait que changer de forme. C'est un terrain d'entente sur lequel tous nos anarchistes intellectuels sont heureux de se rencontrer, et peut-être le seul. Demandez à la société Condorcet ce qu'elle cache sous ses exigences d'un enseignement soumis à l'État républicain, et comment elle entend faire cette unité morale de la France, au nom de laquelle elle réclame tant d'hécatombes. C'est la destruction du christianisme qui est son grand moyen et son seul but.

Anarchie intellectuelle ou jacobinisme, telles sont donc, dans l'enseignement supérieur ou autre, les deux causes réelles de l'hostilité à l'Église à travers le siècle. Il n'y a pas besoin d'en invoquer d'autre. La prétendue incompatibilité entre la science et la foi n'est qu'un vain prétexte et une heureuse défaite. La vraie raison est qu'on veut être indépendant de toute sujétion doctrinale ou qu'on aime encore mieux dépendre, même en matière de doctrines, du pouvoir politique que de l'autorité religieuse.

Wilfrid TAMPÉ.

THÉORIE DU BIEN ET DU MAL MORAL

Les notions indispensables sont mises par la nature à la portée de l'homme, assez claires pour que spontanément les intelligences les plus humbles les aperçoivent en pleine lumière et s'y orientent en pleine confiance, assez mystérieuses en même temps pour que l'œil du savant se trouble à en sonder la base et que le vertige le prenne.

Le plaisir, la douleur, le temps, l'espace, la matière, qu'est-ce que cela? Tous le savent, sauf les philosophes. L'existence des corps, nul n'en doute et chacun en sent la preuve, sauf les initiés, qui ont tant de peine à la fournir. Mes droits de propriété, le nom que je porte, je les affirme sans hésiter, et nulle objection n'effleure ma certitude jusqu'au jour où je voudrais l'établir sur des preuves en règle. Les peuples ont toujours eu une constitution très nette, tant qu'ils n'ont pas songé à l'écrire. La famille, la patrie, ces noms seuls font vibrer les âmes, et les hommes, par toute l'histoire, témoignent merveilleusement qu'ils y ont cru; mais ils y ont cru par un instinct du cœur et de la raison, sans discuter le dévouement comme un théorème, et ils ont bien fait.

Ainsi en est-il de tout ce qui sert de base à la vie, à toute vie, matérielle, intellectuelle, domestique, sociale. La vie surnaturelle elle-même et la vie morale ne font pas exception. La première s'appuie sur l'acte de foi. Rien de plus facile dans la pratique religieuse qu'un acte de foi; il le fallait bien puisqu'il est le besoin de toute âme, la trame nécessaire de la vie surnaturelle; mais quelles difficultés au théologien qui veut en faire l'analyse et démonter, pour ainsi dire, son mécanisme psychologique! La moralité est-elle plus qu'un vieux mot? Le bien et le mal se distinguent-ils? — Oui, répond toute conscience, et le doute lui est impossible. Elle voit ce *oui* briller dans une immuable lumière, sans raisonnements, sous les premières lueurs de l'intelligence, et nul

sophisme n'arrive à l'obscurcir. Mais si le philosophe vient avec ses systèmes expliquer cette lumière, marquer la nuance à laquelle le bien se distingue du mal, il lui faut beaucoup de paroles pour conclure et beaucoup de précautions pour se garder de l'erreur.

C'est une théorie de la moralité que nous voulons exposer d'abord. Nous tâcherons de nous garder de l'erreur; mais que l'on s'attende, hélas! à beaucoup de paroles et qu'on nous les pardonne.

I

LES CONCEPTS

Le bien moral, c'est le bien de l'homme en temps qu'homme sur cette terre, son bien sans épithète. Les scolastiques diraient : *Bonum simpliciter hominis ut sic*, *in statu viæ.*

Cette définition n'est pas contestée, que je sache. Elle est admise implicitement par tous les systèmes de philosophie; elle se trouve de plus confirmée par le langage humain, cette philosophie de tout le monde, dont les analyses sont en général très justes et souvent très profondes. On dit en effet : Voilà un bon littérateur, un bon soldat, un bon citoyen, un bon commerçant; voilà l'œuvre d'un bon littérateur, voilà l'opération d'un bon commerçant, l'action d'un bon citoyen. Qu'on parle du courage ou du talent, du dévouement ou de la fortune, dès qu'on parle d'un bien qui n'est pas le bien moral, on ajoute toujours à l'idée de bonté une autre idée qui la précise et la restreint, qui la présente comme une bonté particulière, partielle, perfectionnant une fraction de l'homme. Mais quand on se trouve en face de ce qu'on regarde comme le bien moral, on dit sans restriction : Voilà un homme bon, voilà une bonne action, voilà le bien. *Bonum simpliciter.*

Dans le langage humain, le bien moral est donc ce par quoi un homme est bon; en d'autres termes, c'est le bien de l'homme, non pas de l'homme en tant qu'il est peintre, commerçant, littérateur, soldat, mais de l'homme en tant qu'il est homme : *bonum simpliciter hominis ut sic.*

C'est son bien sans restriction, ai-je dit; c'est encore son bien sans rival, son bien suprême, auquel on comprend, on

exige que tout autre soit subordonné, que tout autre soit sacrifié, au besoin, même la vie. C'est donc que, dans la pensée de tous, nul autre ne le surpasse dans cette vie, nul autre ne le vaut. C'est qu'on le regarde comme étant le bien par excellence pour nous, aussi longtemps que nous vivons. *Bonum simpliciter hominis ut sic, in statu viæ.*

Voilà donc une définition qui a le rare bonheur d'être d'accord avec toutes les philosophies et avec le sens commun. Mais il s'agit de l'interpréter, de voir exactement ce qu'il y a sous les mots. Reprenons la formule :

Qu'est-ce que le bien sans restriction, *bonum simpliciter*? Je considère un être fini quelconque ; je le considère tel qu'il est sans coupure d'aucune sorte, dans toute la plénitude de son essence et dans la totalité de sa durée : quel est pour lui le bien sans restriction, sans épithète, le bien par excellence? C'est sa fin dernière.

Le bien, en effet, c'est ce qui est convenable : *id quod convenit, ens in quantum conveniens*. Or, rien ne convient mieux à un être que sa fin dernière ; elle est pour lui la convenance absolue, totale, adéquate. L'être est tout entier pour sa fin jusqu'à son dernier atome, jusqu'à ses derniers éléments ; car tout en lui doit avoir sa raison d'être, et c'est la fin qui la lui donne[1]. Mais c'est le même Créateur, souverainement puissant et sage, qui a fait l'être et sa fin ; les faisant l'un pour l'autre, il a dû les mettre dans une adaptation parfaitement adéquate ; en d'autres termes, il a dû mettre dans la fin une parfaite convenance avec toutes les énergies et toutes les aptitudes de l'être qui est fait pour elle. Une parfaite convenance, donc le bien parfait, le bien sans restriction, sans épithète — *bonum simpliciter*.

Par conséquent, si nous considérons l'homme en dehors de toute abstraction, sans le restreindre à telle ou telle période de son existence, son bien sans épithète n'est autre que sa fin dernière.

Mais sous ce mot, il peut y avoir une équivoque : Quelle

1. Un être qui a été produit a sa raison d'être dans ses causes, donc dans sa fin qui est la première des causes ; mais l'être étant un, sa fin est une, et la même fin répond directement ou indirectement à la destinée de tous les éléments et de toutes les tendances de l'être.

est pour l'homme la fin dernière? La réponse dépend du point de vue où je me place. Si je considère dans l'homme l'être relatif, si je le vois uniquement dans la relation transcendantale qui le lie à Dieu comme à son principe, je ne vois en lui que la chose de Dieu, et il n'a pas d'autre fin que de servir à son Créateur. Dieu ne pouvait pas créer pour un autre que pour Lui : créer, c'est agir ; Dieu agissant pour une créature, sans regarder plus loin, la prenant ainsi pour le terme dernier de son activité, par conséquent pour la raison d'être, à ce moment-là, de sa nature divine [1], ce serait l'absurde. Dieu n'a pas pu faire l'absurde. Donc il a créé l'homme pour Lui-même, pour sa gloire. D'ailleurs, tant que je vois dans l'homme l'être relatif, rien ne le distingue des autres créatures; elles ont toutes, au même titre que lui, une relation transcendantale avec leur cause première; elles ont donc aussi la même fin, et elles doivent comme lui procurer d'une manière ou de l'autre la gloire de Dieu. C'est là, si l'on veut, la fin *ontologique*, celle qui s'impose à l'être créé par cela seul qu'il est. Elle sera donc le bien de l'homme en tant que créature, mais non pas de l'homme en tant qu'homme, et il nous faut chercher ailleurs pour trouver la fin propre de l'homme, celle où il rencontrera son bien suprême. Il faut le considérer non plus dans sa relation avec le Créateur, mais en lui-même, dans son être physique, concret, avec ses facultés spéciales, avec le bouillonnement d'énergies qui constitue sa nature, avec l'inexorable élan qui le pousse vers le bonheur, et l'impitoyable inanité des satisfactions passagères, avec ce flux et ce reflux sans fin de ses désirs immenses et inassouvis.

Je me trouve alors en face d'un être qui a sa place à part, sa nature spéciale et irréductible. Il doit donc avoir sa fin spéciale aussi, proportionnée à cette nature. La philosophie s'empare de ces données et elle montre la solution du pro-

1. L'activité, donc aussi la nature qui n'est que le réservoir et le laboratoire de l'activité, est tout entière pour la fin à atteindre; si Dieu, dans un de ses actes visait une fin dernière autre que Lui, sa nature à ce moment-là serait donc subordonnée à cette créature, comme le moyen à son but, et le but étant la raison d'être du moyen, la créature serait ainsi la raison d'être du Créateur.

blème dans le parfait bonheur proposé par Dieu à l'homme comme une conquête à faire, comme sa fin propre à réaliser. Ce sera, si l'on veut, sa fin spécifique ou *psychologique*, la fin de cet ensemble de facultés qui constituent l'être humain, la fin de l'homme en tant qu'homme, *finis operis*. Tout à l'heure il était question de la fin *ontologique* commune à toutes les créatures, nécessairement voulue de Dieu en toute création, *finis operantis*.

Ces deux fins peuvent se subordonner et s'unir. L'horloger construit sa montre pour avoir de l'argent, *finis operantis*; mais il la construit de manière qu'elle marque les heures, *finis operis*; et c'est parce qu'elle remplira sa fin à elle, parce qu'elle marquera les heures, qu'elle trouvera un acheteur et procurera la fin voulue par l'artisan. Ainsi Dieu trouvera sa gloire dans le bonheur de l'homme, la gloire de sa sagesse, de sa bonté, de sa magnificence. Si la montre était libre, elle pourrait refuser de marquer les heures, et peut-être la fin de l'horloger en serait-elle compromise. L'homme est libre, il pourra se révolter contre son Maître et refuser le bonheur; cela dépend de lui; mais il y a une chose qui ne dépend pas de lui et qui est sûre, c'est que Dieu l'a créé, et que, l'ayant créé, il a dû le créer pour sa gloire; et il y a une autre chose qui est sûre, c'est que, si l'homme peut manquer son but, Dieu ne peut pas manquer le sien, et à défaut de sa miséricorde, il glorifiera sa justice et sa puissance par des châtiments qui vengeront son autorité méconnue et l'ordre violé. Ces châtiments qui seront, j'en conviens, le triomphe de l'ordre vengé, le bien suprême de la création ramenée de la sorte à sa fin dernière, ne seront pas le bien, mais le mal de l'homme en tant qu'homme, le mal souverain et irrémédiable, la disproportion, la dévastation totale et définitive de son être.

Ce n'est donc pas la fin *ontologique*, mais la fin *psychologique* seule, le bonheur éternel, qui constitue le bien suprême de l'homme en tant qu'homme — *bonum simpliciter hominis ut sic*.

Si maintenant je considère l'homme non plus dans toute sa durée, mais dans une période de son existence ; si je le prends de ce côté de la tombe, *in statu viæ*, quel sera pour

lui le bien suprême ? Je m'appuie sur le principe déjà invoqué et je réponds : Ce sera *la fin* de l'homme considéré dans cet état spécial. Or, la fin dernière d'un être, *in statu viæ*, d'un être en marche pour un but, c'est de tendre vers ce but. Telle est la réponse du sens commun. Quel est le bien d'un voyageur en tant que voyageur ? C'est de se rapprocher du but. Sans doute, il peut se détourner du chemin pour admirer une fleur, une ruine, une ville célèbre. Oui, mais pas en tant que voyageur ; il se donne, dans ces occasions, des buts accessoires, à côté, et qui, pour un temps, suspendent le premier ; il devient touriste. Tant qu'il est voyageur, il n'a qu'un but, et il ne peut avoir qu'un bien : tendre vers ce but. Or, *in statu viæ*, l'homme est un voyageur vers sa fin dernière ; et par cela même qu'il s'agit de fin *dernière,* elle envahit fatalement tout l'être et tous les moments de l'être, l'homme n'est ici que voyageur, il ne peut pas se donner des fins accessoires, en dehors de la fin suprême et totale. Il n'y aura donc pour lui qu'un bien en parfaite convenance avec son état de voyageur, un seul bien suprême : la tendance vers la fin dernière. Mais, nous l'avons dit en commençant, le *bien suprême de l'homme dans cet état de voyageur*, c'est, par définition, ce qu'on appelle *le bien moral.*

Donc, première conclusion : le bien moral est constitué [1] par la tendance de l'homme vers sa fin dernière (psychologique). Cette tendance doit être, non pas une simple aptitude, mais une activité. Il s'agit, en effet, de se rapprocher d'un but, de passer d'un état à un autre : cela ne se fait que par un mouvement, par un passage de la puissance à l'acte, et faire cela c'est agir. Le bien moral est donc proprement un bien

1. Je dis « constitué ». Quand les scolastiques placent la norme de la moralité dans l'ordre objectif des choses, ils ne me contredisent pas ; ce qui est conforme à l'ordre est conforme à la nature ; ce qui est conforme à la nature tend vers la fin dernière, puisque agir conformément à la nature, c'est aller vers la fin de la nature. Et inversement, aller vers cette fin c'est se conformer à l'ordre. Mais alors que j'ai dans l'ordre objectif une norme logique, un principe *dignoscitif,* j'ai dans la tendance à la fin dernière le principe *constitutif* de la moralité. Peu importe qu'on pense explicitement à cette fin, ou qu'on l'ignore quand on agit ; on peut avoir différents moyens de reconnaître le bien moral ou différents motifs de le vouloir, mais par le fait qu'il y a bien moral, il y a tendance à la fin et réciproquement.

actuel, une tendance active de l'homme à sa fin dernière. Mais de cette activité résulte un état par rapport à la fin, une orientation de l'être effectuée, *in facto esse*, et cet état peut s'appeler le bien moral *habituel*[1].

Le mal est une privation du bien, c'est-à-dire une déficience du bien là où il devrait être. Le mal moral sera donc une déviation de la fin dernière, déviation dans l'état, dans la manière d'être de l'homme, s'il est question du mal *habituel*; déviation dans la tendance, dans la manière d'agir, s'il s'agit du mal *actuel*, le seul dont nous parlerons désormais et qui peut se définir rigoureusement : une tendance[2] de l'acte humain vers autre chose que la fin dernière. C'est la deuxième conclusion.

Les espèces étant ainsi connues, j'en déduis la définition du genre, en prenant ce qu'elles ont de commun, et je dis : Troisième conclusion : La moralité consiste dans une relation de l'homme avec sa fin dernière (psychologique).

II

LES RÉALITÉS

Voyons maintenant quelle est la réalité concrète où se trouve cette relation à la fin dernière qui constitue, avons-nous dit, toute la moralité.

Je cherche d'abord où est la bonté morale.

J'ai déjà constaté qu'elle doit être dans un acte. J'ajoute que ce doit être dans l'acte d'une faculté propre à la nature humaine, d'une faculté spécifique. Pourquoi? Parce qu'il s'agit de tendre vers la fin spécifique, la fin propre de l'homme, celle que nous avons appelée *psychologique*. Or, il y a une corrélation nécessaire entre l'activité et la fin, comme entre le moyen et son but. L'activité n'est qu'un moyen; elle est le pont qui unit l'être à son terme. Il y a

1. Dans l'ordre surnaturel, cet état, outre sa relation à l'acte dont il résulte et à la fin où a été orienté l'homme, est constitué en plus par la possession de la grâce et il s'appelle, pour ce motif, l'état de grâce.

2. Inutile de faire observer que l'acte est bon par tout ce qu'il a de matériel, de physique; mais que cet acte humain soit dirigé vers autre chose que la fin humaine, voilà le désordre, la déficience, la privation, le mal, et parce que ce mal est le mal de l'homme en tant qu'homme, voilà le mal moral.

dans l'homme des activités diverses ; enveloppées dans l'unité substantielle de l'être, elles doivent subordonner leurs fins les unes aux autres, et en définitive aboutir à une fin dernière qui les réduise toutes à l'unité ; mais prises à part, dans leur acte propre, dans leur finalité immédiate et spéciale, elles suivent la loi de corrélation, et inévitablement les fins correspondent aux actes, comme les actes aux facultés dont ils émanent. Les énergies minérales, végétales, animales, que l'homme possède au même titre que les êtres inférieurs[1], ne pourront donc pas conduire par elles-mêmes à la fin propre, spécifique de l'homme; c'est uniquement dans l'acte d'une faculté spécifique qui lui appartienne en propre, que nous pourrons trouver la tendance à la fin propre de l'homme, et donc la bonté morale.

Or, il y a dans l'homme deux facultés qui répondent à cette condition : l'intelligence et la volonté. L'une et l'autre étant vraiment humaines, elles doivent l'une et l'autre tendre à leur manière vers la fin propre de l'homme. Mais puisqu'elles sont différentes, il faut que l'une soit subordonnée à l'autre, car la fin est unique, et deux activités différentes ne peuvent tendre au même but que si elles se subordonnent. Même les êtres artificiels — qui sont des êtres improprement dits, parce qu'ils sont improprement uns — restent soumis à cette loi. Dans la locomotive, par exemple, tout se subordonne à la vapeur, tout a pour mission de la produire, de la conserver ou de la distribuer, parce que c'est elle qui pousse efficacement la locomotive vers le but et donne ainsi leur raison d'être à toutes les autres forces et à toutes les différentes pièces, à toutes les facultés, pour ainsi dire, et à toutes les propriétés de la machine. Ce rôle prépondérant, c'est l'appétence qui le remplit dans les êtres substantiels ; c'est elle qui ramène toutes leurs facultés et toutes leurs propriétés à l'unité de tendance, c'est par elle proprement qu'ils vont au but. C'est donc non pas dans un acte d'intelligence, mais dans un acte d'appétence, de volonté que nous devrons trouver la tendance à la fin dernière.

1. Il n'y a, dans l'homme, ni minéral, ni végétal, ni animal. L'homme n'est rien de cela, il est homme; mais il résume en lui les énergies de ces différents êtres.

Il nous reste d'autres éliminations à faire. Tout acte de la volonté ne sera pas un acte moral. Il y a en elle des actes nécessaires : ceux-là dérivent uniquement de la nature, donc de Dieu. Mais Dieu n'agit pas à tâtons et ne manque jamais son coup. Les actes nécessaires portent donc nécessairement l'être par une poussée de la nature dans le sens voulu de Dieu, vers une fin inéluctable. La fin psychologique, avons-nous dit, n'a pas ce caractère, c'est une libre conquête à réaliser. Ce n'est donc pas dans les actes nécessaires, mais dans les actes libres de la volonté que sera la tendance active de l'homme à sa fin d'homme.

Sera-t-elle dans tous les actes libres? Non. Il faut que la liberté tombe, non pas sur la matérialité seulement, mais sur la moralité de l'acte. Le chasseur, par exemple, a tiré librement son coup de fusil, mais il croyait viser un gibier, rien ne lui faisait prévoir qu'il allait tuer un homme; le pêcheur avait amarré librement sa barque au bord de l'eau, mais il ne savait pas qu'elle allait devenir le salut pour un noyé; rien ne permettait à l'un ni à l'autre de soupçonner dans cette action habituelle une moralité spéciale : de fait, pour eux, dans le concret, il n'y a pas eu de moralité spéciale. L'acte n'est pas libre et n'est donc pas moral dans la mesure où il s'ignore; quand l'intelligence n'a rien vu de plus que l'acte matériel, la volonté n'a pas pu vouloir autre chose, et il est impossible alors qu'elle s'approche ou qu'elle dévie librement de la fin dernière. La liberté n'existe que là où elle agit en connaissance de cause : *Nil volitum quin præcognitum.*

Si donc l'intelligence ne produit pas directement l'acte moral, elle a cependant vis-à-vis de lui son rôle nécessaire : elle le prépare et le rend possible en éclairant la volonté sur l'importance de la décision à prendre, et en la plaçant, au moins d'une manière implicite et confuse, en face de la fin dernière. Il suffit que cette connaissance soit implicite. Pourquoi? Parce que la tendance à la fin dernière n'est pas le critérium nécessaire de la moralité, elle en est le principe constitutif. Dans la pratique, on pourra reconnaître et vouloir la moralité sans penser à la fin dernière; mais parce que cette tendance à la fin constitue l'essence même de la moralité, quiconque aura l'idée d'un acte moralement bon, aura

par le fait même l'idée implicite de cette tendance; en d'autres termes, aura l'idée d'un acte qui, de fait, tend à cette fin; et par suite quiconque voudra librement l'acte conçu comme moralement bon réalisera, même à son insu, cette tendance. Le rôle de l'intelligence se borne donc à découvrir la moralité, quels que soient les signes où elle la reconnaisse.

Il est temps peut-être de résumer ces longues déductions. Dans une première partie, ne tenant compte que des concepts, l'analyse de la notion du bien nous a permis de conclure que le bien moral consiste dans une tendance de l'homme vers sa fin spécifique ou psychologique. Nous demandant alors où est, dans l'homme, la réalité physique qui pourra traduire cette tendance, nous avons vu successivement que ce sera l'acte d'une de ses facultés spécifiques, de la volonté, un acte libre, précédé par conséquent d'une connaissance, non pas la connaissance d'un bien quelconque, mais du bien spécial à réaliser, c'est-à-dire du bien moral.

Donc enfin, dans la réalité des choses, l'acte moralement bon sera un acte physique, concret, ayant une double relation : relation de tendance à la fin dernière comme à son terme au moins implicite; relation à une volonté libre, comme au principe dont il émane.

L'acte[1] moralement mauvais sera, par la raison des contraires, un acte déviant de la fin dernière; mais il devra, comme l'acte bon, procéder d'une volonté libre, parce que l'acte libre étant seul capable de bonté morale, est seul capable d'en être privé.

Enfin, d'une façon générale ou plutôt générique, la moralité d'un acte consistera dans une double relation : l'une à son terme, l'autre à son principe. Celle-ci sera la même toujours, une relation de l'acte à une cause qui, en le produisant, pouvait ne pas le produire; la première sera variable et mar-

1. Le mal actuel est toujours un acte. Le mal d'omission, s'il s'agit de la volonté, n'existe pas. Les omissions portent sur les œuvres extérieures; mais il faut à la volonté un acte pour décider librement qu'elle omettra l'œuvre obligatoire pour choisir entre cette alternative : « Faire ou ne faire pas. »

quera l'espèce morale, selon qu'elle sera une tendance à la fin dernière ou une déviation.

Ces résultats de notre analyse pourraient se passer de toute vérification par le sens commun; car enfin, si la métaphysique ne peut pas contredire le sens commun, elle peut ou elle doit le dépasser, et, bien souvent, aller si loin par delà son domaine que toute confrontation avec lui soit impossible. Mais ce n'est pas notre cas. Réunis au point de départ, la philosophie et le sens commun se retrouvent à la conclusion : « Je ne savais pas que ce fût mal ; je ne l'ai pas fait exprès » ; tel est le lieu commun de la rhétorique populaire, — celle du petit espiègle en qui la raison s'éveille, comme celle de l'avocat le plus exercé, — lorsqu'il s'agit de repousser la responsabilité d'un acte, c'est-à-dire d'en nier la malice morale : « Je ne savais pas, je n'ai pas fait exprès; en d'autres termes, je n'étais pas libre. » Le sens commun exige donc la liberté dans l'acte moral. Il exige aussi une relation à la fin dernière, non pas qu'il énonce explicitement cette exigence; mais il sait que la moralité résulte d'une relation de l'acte à une règle externe, immuable, indépendante de tout caprice, la même pour tous et à laquelle il soit toujours bon de se soumettre[1]. Il ne va pas au delà; mais la métaphysique lui donne la main et lui dit : « Or, la fin dernière seule réunit ces conditions. Donc, nous sommes d'accord; tu demandes comme moi que l'acte moral non seulement procède d'une cause libre, mais aussi qu'il tende à la fin dernière de l'homme, et tes intuitions confirment à merveille les déductions de mes syllogismes. »

III

LES EXPLICATIONS

Mais, à un autre point de vue, le mystère demeure, et l'esprit cherche encore la lumière. Il ne nous suffit pas de savoir, nous voudrions voir, pour ainsi dire, nous représenter du moins cette chose rapide et grave, qui est le tout

1. Il y a des systèmes de philosophie qui n'admettent pas tous ces caractères; mais ils ont tort et c'est tout ce qu'il faut en dire. Il serait facile de prouver que le bon sens du moins les admet tous et que la philosophie doit les admettre.

de la vie, qui fait sa valeur et prépare sa destinée. Ces relations, cet acte surtout, cette réalité physique qui leur sert de base, qu'est-ce que cela? — Une modification passagère de la volonté, réelle sans doute, mais immatérielle, impalpable, invisible. Comment la saisir et la projeter au dehors sur un écran ? Essayera-t-on de la concevoir sous une image; mais, quelle image ? Comment se représenter ce quelque chose d'intime qui tout à l'heure n'était pas, puis qui, tout à coup, appelé par ma volonté, a jailli du néant, que ma conscience a vu luire une seconde à peine, qui est retombé dans la nuit, mais qui en passant a mis tout en branle ? — Ce quelque chose qui est de moi, qui reste mien, qui est inaliénable, dont je suis le seul maître et qui parfois me fait peur, devant quoi je me recueille, du moins, si je ne tremble? — Qu'est-ce donc ce quelque chose si petit et si grand, si éphémère et si fort, qui peut dans sa courte durée laisser autour de moi tant de traces ineffaçables, et en moi-même de si longs souvenirs ?

C'est un principe de mouvement, nous l'avons déjà insinué. Le mouvement de translation de l'être vers sa fin a son principe immédiat dans l'appétence ; et quand il s'agit de la fin humaine à poursuivre, c'est l'acte moral qui est ce principe.

Un principe de mouvement est ce qu'on appelle en mécanique une force, — non pas une faculté, la mécanique n'a aucun souci des facultés et ne les connaît pas; la force est plutôt l'exercice d'une faculté, la vertu qui s'en échappe, l'activité en acte second, non pas encore considérée comme reçue par le patient, mais comme donnée, comme produite. Cette notion résulte d'une définition *a priori*; il n'y a pas à la discuter, c'est une définition de mot, il suffit, en nous servant du mot, de garder la notion qu'il représente. L'acte moral, ou plus exactement l'acte qui est moral, ce qu'il y a en lui de physique et qui donne le mouvement, répond exactement à cette notion et peut donc s'appeler une force.

Une force est quelque chose d'invisible, mais qui peut agir visiblement sur la matière, et la pousser dans une direction déterminée. Pour le cas, le seul pratique, où elle agit sur un corps d'une certaine étendue, elle s'éparpille dans la réalité sur chacun des points, et les pousse tous ensemble dans des directions parallèles ; mais tout se passe comme si une

seule force d'intensité et de direction déterminées agissait sur un seul de ces points, à préciser par le calcul, en supposant tous les autres indissolublement liés avec lui, et par suite entraînés dans son mouvement propre.

Raisonnons sur un exemple. Je suppose un arc bandé, et au moment où l'archer abandonne la corde à elle-même. Il y a dans cette corde une multitude de forces qui agissent sur elle dans toute son étendue; mais tout se passe comme si la corde était soumise à une force unique, appliquée au point central. Cette force, insaisissable par elle-même, se manifeste par ses effets sur la corde qui, sous son action, se rapproche violemment de l'arc. Si, au point central de la corde, s'applique une flèche, celle-ci, en vertu de son impénétrabilité propre combinée avec l'impénétrabilité de la corde, sera entraînée et participera à tout le mouvement initial. La corde retenue par ses deux extrémités ne pourra pas suivre longtemps l'impulsion reçue; mais la flèche la conservera tout entière, défalcation faite des résistances du frottement et de la pesanteur, et continuera sa route dans la direction communiquée par la force, allant d'autant plus vite, résistant d'autant mieux aux obstacles, frappant d'autant plus fort ou portant d'autant plus loin que cette force est plus intense.

Si, au moment du départ, une main vigoureuse avait saisi la flèche ou même immobilisé la corde, la force qui résidait là n'aurait pas pu se manifester par les effets que nous venons de décrire; mais elle n'aurait pas péri; elle n'aurait subi aucune modification. Elle résulte tout entière de l'élasticité développée par la tension, et les mouvements qui se produiraient ensuite ne sont que ses effets, incapables par conséquent de la modifier elle-même. Une fois constituée par la tension de l'arc, elle a pris place parmi les faits. Il sera vrai toujours qu'elle a existé à tel moment, qu'elle a poussé la corde avec telle intensité, vers telle direction. La flèche peut-être n'est pas partie, la corde ne s'est pas agitée; mais c'est par accident, la poussée a eu lieu.

L'acte de volonté présente tous les caractères de cette force, à cette seule différence près que c'est une force libre.

Ici encore, raisonnons d'abord sur un exemple.

Un pauvre se trouve en présence d'un billet de banque.

Voilà son intelligence et sa volonté en branle. Il y a des raisonnements, des hésitations, une cascade d'actes divers qui se précipitent. Je ne retiens que le dernier de la série. L'homme est déjà résolu à s'emparer du billet de banque, l'intelligence a déjà indiqué les moyens : marche dans telle direction, tels mouvements des bras, de la main, etc.; la volonté alors pose un acte qui décide l'acquisition immédiate du trésor convoité. C'est ce dernier acte que j'examine. J'écarte tous ses antécédents, je l'étudie en lui-même, dans sa réalité physique. Je verrai plus tard ce qu'il faut lui ajouter pour l'introduire dans le domaine moral.

Cet acte, ai-je dit, est une force, un principe de mouvement. Et la preuve que ce n'est pas là une simple figure, c'est qu'il met tout en branle, qu'il pousse l'être tout entier dans la direction du billet de banque. « Oui, je veux », dit l'homme, et aussitôt l'organisme est débandé, et les mouvements se précipitent. Comme la force qui tout à l'heure faisait frémir la corde, l'acte de ma volonté reste invisible ; mais comme la corde de l'arc, tout l'être est ébranlé par sa présence; comme la flèche qui partait vers le but, les facultés participent au mouvement reçu. L'acte est immanent, il restera donc dans ma volonté, il sera reçu par elle, comme la force de la tension est d'abord reçue par la corde; mais, de part et d'autre, la communication se fera, les contre-coups se propageront à travers tous les intermédiaires, comme un choc se transmet à travers des billes placées en série. Où se fait ce contact entre les organes et la volonté, comment s'opère cette transmission de force? C'est un secret, parmi tant d'autres, que la psychologie n'a pas livré; mais le fait est d'expérience perpétuelle, la transmission a lieu.

Comme la flèche, les facultés agiront dans la direction de la force qui les pousse; comme la flèche, elles seront d'autant plus promptes, elles résisteront d'autant mieux aux obstacles, s'il y en a, elles se saisiront du but avec d'autant plus d'énergie qu'elles auront été lancées plus vigoureusement, que le *oui* de la volonté aura été plus intense.

Que si parfois une maladie, un obstacle extérieur insurmontable, une cause quelconque immobilise les facultés d'exécution, l'acte de la volonté n'en reste pas moins iden-

tique à lui-même, dans toute sa réalité concrète, avec toute sa force, vers la même direction. Rien n'a modifié sa poussée vers le but; il est indépendant des résultats qui s'ensuivent, comme, dans l'arc, la force était indépendante du sort fait par les circonstances extérieures à la flèche et à la corde. La parité se poursuit sur toute la ligne.

L'acte de volonté que nous venons de décrire est *l'acte d'exécution*. C'est celui par lequel la volonté produit d'une manière efficace la poussée vers le but, en passant par les moyens prévus. Il pourrait donc, d'après ce qui précède, se représenter comme une force plus ou moins intense et entraînant l'être humain dans une direction déterminée, cette force demeurant identiquement la même dans le cas où un obstacle insurmontable empêcherait les facultés extérieures d'en produire la manifestation. Que la flèche soit ou non supprimée au moment de subir l'impulsion, la force qui la pousse n'en est pas modifiée.

Mais elle ne serait pas modifiée davantage, si la flèche, au lieu d'être supprimée, n'était pas placée encore, et c'est ce qui arrive dans les actes *d'intention*, qui, dans la volonté, fixent le but à atteindre, avant d'avoir choisi les moyens à mettre en usage[1]. Par cet acte d'intention, la force est produite : elle n'attend plus, pour se manifester, que la pose de la flèche, c'est-à-dire la détermination des moyens qui doivent la conduire jusqu'au but.

Chercher le bien, le regretter ou en jouir, c'est toute l'œuvre de la volonté. Elle le cherche par l'intention et l'exécution, et son acte alors est une force. En est-il de même quand elle regrette ou quand elle jouit ?

Oui, il en est de même[2]. Regretter, c'est être disposé de telle sorte que si notre vie, à tel moment, était à revivre, nous la ferions différente de ce qu'elle fut; la volonté est

1. Si le bien est reconnu comme impossible, cette intention est un simple désir, mais sur lequel on peut faire les mêmes réflexions. Que ce bien devienne possible, qu'on ait les moyens de le réaliser et, par le fait même, si le désir est demeuré dans l'âme, il manifeste sa présence et devient un acte d'exécution.

2. Le regret, en somme, est le désir d'un bien désormais impossible. Je ne prétends pas donner ainsi sa définition, mais indiquer par où il est réductible aux analyses précédentes.

un acte, la force existe, il ne manque que la flèche. Et si brusquement un cas analogue se produit, identique à ce passé que nous voudrions reprendre, sans autre différence que la relation du temps, l'acte de volonté qui, étant une force physique, ne subit aucun contre-coup des relations, ne distingue plus et agit : l'acte de regret devient un acte d'exécution. Et s'il en est autrement, s'il n'agit pas, c'est qu'il n'existe plus ou que de fait, malgré les apparences, il n'a jamais existé.

Mêmes remarques quand le bien est possédé[1], quand la volonté jouit. Le corps qui tombe dans l'espace s'arrête en touchant le sol. Mais, dans l'état de repos, sa force de gravité n'est pas détruite, et si vous le soulevez de terre, elle se manifeste aussitôt. Ainsi la volonté qui jouit du bien possédé, c'est la pierre reposant sur le sol, c'est l'arc poussant une flèche appuyée sur un point fixe : supprimez le point fixe, soulevez la pierre, la force n'est pas créée, elle se manifeste, voilà tout. Si un jouet échappe aux mains de l'enfant, la même énergie, la même activité qu'il avait à en jouir se manifeste par des mouvements rapides tendant à reprendre le bien perdu.

Ainsi donc, quels que soient les actes de la volonté, que le bien lui apparaisse comme présent, comme seulement possible ou comme impossible même, ces actes sont toujours une force. Sans doute, nous avons jusqu'ici supposé qu'elle entraînait l'être humain vers un terme matériel, vers un objet extérieur palpable, et cependant la volonté peut poursuivre des biens immatériels. De sorte que si notre analyse a épuisé la série des actes classifiés d'après leurs rapports avec la volonté qui agit, il y aurait lieu, semble-t-il, de les diviser encore en deux classes, d'après la nature de leur objet, et de nous demander si les actes visant à un objet immatériel sont soumis aux conclusions déjà établies pour ceux qui tendent à un objet matériel. Ce supplément d'enquête amènerait sur toute la ligne des constatations identi-

1. Il s'agit de toute possession. Si la possession est seulement idéale, on pourra dire qu'il s'agit d'un acte de « simple complaisance », ou se servir d'autres expressions ; mais c'est toujours au fond une jouissance, et si les mots changent, les explications restent les mêmes.

ques. Elles seraient moins nettes, voilà tout; elles nous frapperaient moins, parce que, seules, nos facultés internes, imagination, intelligence, etc., seraient mises en branle[1]; mais ce branle donné, cet effet produit, là comme ailleurs, devrait avoir sa cause : une force réelle, physique, agissante; et là, comme ailleurs, la conscience témoignerait que cette force réside dans l'acte du vouloir.

L'analyse est donc bien complète, et nous avons le droit de conclure que tout acte de volonté est une force, une force qui a, comme celle de la mécanique, sa direction et son intensité[2]. Toute la différence entre elles consiste dans la cause d'où elles émanent : l'une de ces causes est fatale, l'autre est libre; quand elles auront tout ce qu'il faut pour agir, l'une produira immanquablement la force, l'autre ne la produira peut-être pas.

Mais, si elle la produit, il n'y a plus de différence : ce qui est, est. Dans la force qui est, dans l'acte accompli, il n'y a que son entité, rien de plus. La liberté n'est pas une entité physique ; elle n'a pas laissé de trace. Si je pouvais recueillir et placer sur une table d'expériences l'acte de volonté par lequel notre homme de tout à l'heure a décidé de prendre le billet de banque, j'aurais beau le tourner et le retourner sous toutes ses faces, je ne trouverais rien en lui qui m'indi-

1. Quand un acte de volonté a pour objet un autre acte de volonté à faire, c'est l'intelligence surtout qui subit le choc, et qui, sous cette impulsion, prépare l'acte nouveau en maintenant sous une pleine lumière, dans le champ de la conscience, les motifs d'agir.

2. La mesure de cette force est un problème différent et dont la solution paraît impossible. Même quand les effets extérieurs du vouloir pourraient avoir une commune mesure avec les phénomènes purement mécaniques, il serait bien difficile par eux de mesurer exactement l'énergie déployée par l'acte volontaire, car il faudrait savoir le coefficient de résistance ou de rendement des organismes, au travers desquels la force s'est transmise. Que dire par conséquent de ces actes dont les effets eux-mêmes n'ont aucune analogie avec les phénomènes mécaniques ? La volonté peut créer une force supérieure à toutes les énergies brutales de l'univers, assez puissante pour résister victorieusement à tout. Comme une flèche trop frêle pressée entre une résistance fixe et une poussée violente, l'organisme de l'homme, sa vie même pourra se briser contre l'obstacle sous lequel on l'accable ; mais, tant qu'il existera, le vouloir gardera son énergie intacte, infrangible ; et le « non » des martyrs, par exemple, malgré la poussée horrible de la douleur, retiendra dans l'étang glacé, dans le bûcher en flammes, sur le chevalet sanglant le corps qui veut s'enfuir.

quât s'il est libre ou s'il ne l'est pas, s'il est bon ou s'il est mauvais. Supposez deux actes, l'un qui est libre, l'autre qui est inconscient : dans leur réalité physique, rien ne les distingue. Ils sont tous les deux une poussée vers un but, une force, voilà tout.

Par où viendra donc la moralité ? Par les deux bouts de l'acte pour ainsi dire, mais mise en lui par des réalités qui ne sont plus lui ; et cette moralité mise en lui n'est pas une réalité physique ; elle est une double relation, l'une à son principe, l'autre à son terme. Si la volonté qui le produit est libre, elle tient cet acte en son pouvoir, il est à elle, il existe parce qu'elle le veut ; il ne vient donc pas d'une poussée irrésistible de la nature, conduite de loin par le vouloir de Dieu à une fin inéluctable ; mais il sort du néant à l'appel de l'homme pour aller à la fin que lui assigne l'homme, et voilà par où il prend position par rapport à la fin humaine, et par suite (voir IIe partie) par où il entre dans la moralité. C'est par cette relation à son origine qu'il est moral. Mais est-il bon ou est-il mauvais ? Pour répondre, il faut regarder à son terme : s'il tend vers la fin dernière, il est bon ; s'il n'y tend pas, il est mauvais.

La moralité[1], dans un acte de vouloir, c'est donc une double relation *qui se surajoute à lui*. Elle se surajoute dans l'enquête philosophique ; mais l'esprit ne la crée pas, il la remarque ; elle existe visible à l'intelligence de Dieu en même temps que l'acte ; elle n'est pas un simple hasard en lui ; l'analyse seule l'en sépare, mais en réalité elle l'enve-

1. L'imputabilité d'un acte se confond presque avec la moralité. Il y a cette différence que la spécification, l'actuation métaphysique de la moralité consiste dans une confrontation avec la règle externe, ou en d'autres termes dans la *direction de l'acte*, la relation d'origine constituant plutôt la notion générique ; tandis que l'actuation dernière de l'imputabilité consiste au contraire dans la *relation de l'acte à son principe*. De même dans les arts, je compare *Athalie* avec les règles de l'esthétique littéraire, et je déclare que c'est une belle tragédie ; mais pour en faire honneur à Racine, pour la lui imputer, je dois savoir qu'elle est de lui. Si au lieu de distinguer entre l'élément générique et l'élément spécifique de la moralité, je voulais distinguer entre le bien *objectif* et le bien *formel*, cela reviendrait à savoir dans quelles conditions une œuvre matériellement bonne devient imputable, et par suite l'actuation dernière serait donnée comme dans l'imputabilité. Le bien objectif résulterait de la relation de l'acte à son terme ; le bien formel de la relation de l'acte à son principe.

loppe et le pénètre tout entier; tout entier il procède d'une cause libre, tout entier il va vers un but : tout entier il est donc un acte moral bon ou mauvais; il est un acte par tout ce qu'il est de physique; cet acte est moralement bon ou mauvais parce qu'il émane d'une cause libre et place l'homme dans une orientation particulière vis-à-vis de sa destinée.

Mais n'y a-t-il pas là encore une notion à éclaircir ? Cette orientation vers la fin dernière, comment s'opère-t-elle ? Nous admettons que l'acte de volonté est une force et qu'il entraîne effectivement l'être humain vers l'objet auquel il vise, vers le billet de banque de tout à l'heure, par exemple ; mais une fois ce but atteint, la force est épuisée, la volonté rentre au repos, et on ne voit pas comment le mouvement a pu rapprocher ou éloigner l'homme de sa fin dernière. La fin est-elle donc un point matériel dans l'espace, situé dans le plan où l'homme se meut, et dont ses mouvements le rapprochent ou l'éloignent ?

Non, j'en conviens. Et je conviens encore que la force *physique* de la volonté ne va pas plus loin que l'objet ou l'acte visé. Elle réalise un effort plus ou moins long, à travers une série plus ou moins compliquée de moyens; puis elle rencontre son terme, et tout est dit pour la causalité *efficiente*. Mais il reste la causalité *méritoire*. La causalité efficiente du mineur se termine à des coups de pioche donnés et à des blocs de charbon qui se détachent; mais son mérite va plus loin, et qu'il y pense ou n'y pense pas, chaque coup de pioche le rapproche de la paye. Ainsi de nous. Le parfait bonheur est en dehors de notre pouvoir et en dehors de notre atteinte, nous ne pouvons ni nous le faire comme on fabrique un outil, ni l'atteindre directement comme le pilote aboutit au port. Nous pouvons le mériter de quelqu'un qui le possède et qui nous l'a promis à de certaines conditions; comme l'ouvrier qui est pauvre, qui veut avoir de l'or, qui ne peut ni en prendre ni en faire, n'a d'autres ressources que de savoir à quelles conditions il peut en obtenir de ceux qui sont riches. Il connaît les conditions, il va dans la mine et il travaille de sa pioche; faire physiquement ce que veut le maître, c'est aller méritoirement à la paye. De même pour l'homme, faire par son acte physique l'œuvre

voulue de Dieu, c'est mériter le bonheur, et voilà dans quel sens le bien moral est une tendance vers la fin dernière.

Mais, direz-vous, dans ce système la moralité devient un calcul. — Où est le mal si le calcul est raisonnable? Nous ne comprenons pas pourquoi certaines âmes s'effarouchent de cette morale « intéressée ». Où donc est le mal à chercher le bonheur que Dieu nous destine ? Quoi de plus rationnel, quoi de plus conforme à la nature que de se servir d'elle pour aller à la fin où elle doit aboutir? N'est-ce pas toute sa raison d'être ? Aller à sa destinée d'homme, n'est-ce pas faire tout son métier d'homme ? Et quel mal y a-t-il à faire son métier avec conscience, et à vouloir le faire? Les morales utilitaires sont fausses parce qu'elles s'arrêtent à des utilités mesquines et passagères, parce qu'elles présentent comme nécessaires et transcendants des biens misérables dont nous pouvons nous passer, auxquels nous avons le droit et parfois, au témoignage spontané de la conscience, le devoir d'en préférer d'autres. Mais la fin dernière est le bien supérieur, transcendant, nécessaire; il est toujours possible, toujours permis, toujours rationnel, toujours bon de s'orienter vers elle. Et si c'est de l'égoïsme, c'est celui qui consiste à voir dans le souci de sa destinée une affaire personnelle, à sentir et à vouloir réaliser l'élan de la nature vers le parfait bonheur. Égoïsme, si l'on veut, mais juste, celui-là, voulu de Dieu, et qui ne doit pas, qui ne peut pas mourir.

Et si notre cœur n'en recèle pas d'autre, nous sommes des sages et nous avons tout ce qu'il faut pour être des dévoués et pour être des saints.

D'ailleurs, viser pratiquement à la fin dernière, c'est en somme — nous l'avons prouvé — vouloir le bien moral dans son essence, tel qu'il est, en lui-même: et pourquoi ne serait-il pas permis de vouloir le bien tel qu'il est, en lui-même ? Serait-ce donc mal que de vouloir le bien ?

On peut, si on le préfère, non pas faire le sacrifice de la fin, mais en faire abstraction et chercher dans la vertu l'utilité des autres ou le bon plaisir de Dieu. Ce sera une façon plus haute, non pas de comprendre, mais de pratiquer le bien. Mais, pendant que l'homme s'oublie, Dieu se souviendra, et

la pratique du bien mènera l'homme, même à son insu, vers son intérêt suprême.

Le soldat peut lutter pour les galons, il peut lutter pour la gloire : tout ce qu'on lui demande, c'est qu'il fasse bien son métier de soldat. Il peut s'oublier, s'il le préfère, et rêver seulement de servir la patrie, et c'est plus beau. Mais s'il fait cela et que la patrie le sache, elle-même lui offrira la récompense et la gloire. Un serviteur a le droit de songer à ses gages, et c'est un bon serviteur, pourvu que, pour les mériter, il fasse bien son service, et c'est en même temps le moyen de plaire à son maître. Il lui plaira davantage et sera un parfait serviteur, s'il prend les intérêts de la maison par amour, sans souci de la récompense. Mais le maître alors serait un mauvais maître, s'il ne pensait pas au serviteur qui s'oublie, et s'il négligeait de lui offrir ses gages.

Dieu nous demande non seulement de le servir, direz-vous, mais aussi de procurer sa gloire, de reconnaître son souverain empire.—Sans doute, mais en le servant nous faisons tout cela, et en définitive il ne nous *commande* rien de plus que de lui *obéir*. La gloire de Dieu est la fin de la loi morale, je le veux bien ; mais c'est pour cela que l'observation de la loi morale nous y conduit par elle-même. Est-il nécessaire d'en faire le motif de nos actes ? Non, en dehors des rares circonstances où Dieu nous le demanderait par un précepte spécial ; car par elle-même la fin de la loi ne tombe pas sous le coup de la loi : *Finis præcepti non cadit sub præcepto.*

Et nous voici, au risque de pousser le scandale au comble, amenés[1] à concevoir, en guise de corollaire, l'obligation morale elle-même — le devoir — d'une façon « intéressée ». Que l'ombre de Kant en gémisse, cela importe peu : il s'agit de savoir si une telle conception est juste.

Nous croyons qu'elle est juste : Le devoir n'est pas seulement ce qui est *bien* dans l'ordre moral, mais ce qui est *nécessaire* ; c'est un bien qu'il est nécessaire de réaliser. Or, cette nécessité ne peut pas être *subjective* et déterminer physique-

1. L'objection précédente, en s'appuyant sur ce que Dieu demande, en faisant intervenir la *loi* morale, ne visait plus seulement le bien, mais le bien obligatoire, le devoir.

ment à agir la volonté de l'agent, puisqu'elle s'impose à la liberté sans la détruire[1]; il reste donc qu'elle soit *objective*, qu'elle réside directement dans l'objet de l'acte, que cet objet soit pour l'agent un bien nécessaire. Mais *unum est necessarium*, seule la fin dernière est nécessaire à l'agent par elle-même, et le reste ne peut le devenir que par une connexion nécessaire avec la fin. Concluez : Il n'y a de nécessaires pour l'homme que les objets nécessairement liés à la fin dernière, il n'y a donc d'obligatoires que les actes qui tendent à ces objets. Pour qu'il y ait *devoir* il faut donc non seulement que l'acte en question coïncide avec l'intérêt suprême de l'homme, qu'il avance ses affaires au point de vue de sa destinée : jusque-là il lui est seulement *bon* ; mais il faut encore que son omission soit un mal, qu'elle compromette sa destinée. Alors oui, cet acte lui est *nécessaire*, il est obligé de l'accomplir; car il a besoin de sa destinée.

Où est la place de Dieu, allez-vous dire, dans une telle obligation? et celle de la conscience ? — La voici : C'est Dieu qui établit et c'est la conscience qui proclame cette connexion nécessaire entre certains actes ou certains objets et la fin dernière. Dieu m'a créé, je suis de lui, totalement ; donc, totalement à lui, je suis sa propriété, il est mon maître : quand il commande, c'est dans l'ordre que j'obéisse, c'est bien, du moins, c'est beau, l'intelligence approuve. Sans doute, je ne vois pas encore d'obligation, la conscience, jusqu'ici, ne découvre de nécessité nulle part; mais si elle s'aperçoit, à la lumière de la loi naturelle ou d'une révélation positive, que le Maître, usant de son droit et de son pouvoir, commande sous la sanction de la fin dernière, avec l'infini bonheur comme l'enjeu à courir, — alors, parce que l'appétit inéluctable de ma nature humaine me pousse vers l'infini bonheur, et parce que ma raison me dit que cet infini bonheur Dieu seul peut me le donner, je me sens *obligé* d'en passer par les volontés du Maître; je me trouve en face du devoir.

1. C'est dans l'agent une nécessité *morale* qui détruit donc la liberté *morale*, le droit à la contradictoire, mais qui laisse intacte la liberté physique; car cette nécessité, cette force morale ne peut agir que dans son domaine; et, d'ailleurs, nous l'avons vu (IIe partie), la *liberté physique* est une condition du bien moral, et par conséquent une condition aussi du bien moral nécessaire, de la *nécessité morale*.

En d'autres termes, nous tenons tout de Dieu, et il est le Maître ; nous avons besoin de bonheur et Dieu seul le donne, éternel et infini, comme nous le voulons ; nous sommes donc *obligés* de remplir les conditions où il nous l'offre, d'obéir à ses ordres, et voilà le devoir. Il naît des *droits de Dieu sur nous* et du *besoin que nous avons de Lui.* Personne ne peut s'y soustraire ; on peut lui désobéir, mais on ne le supprime pas ; bon gré mal gré, il s'impose à tous, car tous nous sommes des créatures et nous avons besoin du bonheur.

S'il vous suffit, à vous, de voir la volonté de Dieu pour y obéir, c'est une preuve que votre âme, par un entraînement de la vertu, remplit son devoir pour de plus hauts motifs, et s'élance vers le bien avant de savoir s'il est obligatoire ; mais votre pratique ne change rien à la nature des choses, et la nature même du devoir est d'être un bien obligatoire ; c'est plus parfait et c'est plus beau de l'accomplir parce qu'il est le bien ; mais il est sage déjà et il est suffisant de s'y soumettre parce qu'il est obligatoire.

Ici encore nos conclusions ne froisseraient en rien, croyons-nous, le sentiment universel des hommes dans leur conception du devoir. Il nous semble que c'est bien ainsi au fond qu'ils l'entendent.

Et c'est notre sécurité, dans cette théorie du bien et du mal, de nous trouver d'accord, à tous les points de contact, et notamment dans les conclusions, avec le sens commun. La raison individuelle peut s'embarrasser dans ses raisonnements quand ils touchent à tant de principes profonds et délicats ; mais la raison universelle est infaillible sur toutes les questions fondamentales ; par une sorte d'instinct, elle va tout droit, d'un bond énergique et sûr, à la vérité, où les philosophes n'atteignent dans leurs raisonnements que par de longs détours. Et voilà pourquoi, sur ces questions, ceux-là peut-être voient encore le mieux qui n'ont jamais philosophé.

Aussi bien, le meilleur moyen de voir le soleil n'est pas de le regarder en face.

Paul EYMIEU.

LE PÈRE PIERRE LE TALLEC

L'ÉTUDIANT ET LE DOCTEUR DU COLLÈGE ROMAIN

I

« Le Tallec fut tout de suite, à Santa Chiara, un séminariste modèle, comme il avait été un zouave modèle. Il se mit, dès le premier jour, à l'étude avec une ardeur qui ne se démentit jamais. Les professeurs de la Faculté de philosophie étaient tous gens de grand mérite. C'étaient les PP. Tongiorgi, Palmieri, Tedeschini, Caretti, Secchi; sauf le P. Tongiorgi qui mourut peu après, Le Tallec les eut tous pour maîtres, et son esprit s'accommoda sans aucune peine à leur enseignement[1]. »

Ainsi s'exprime son ancien camarade aux zouaves pontificaux, devenu son condisciple au séminaire français et sur les bancs du collège romain. Résolu comme toujours à ne point faire les choses à demi, l'abbé Le Tallec déclara, dès la première heure, son ferme vouloir de mener ses études jusqu'au bout et de parcourir toute la carrière ouverte devant lui : trois ans de philosophie, quatre ans de théologie et peut-être un peu plus encore. On pouvait, du reste, compter sur son énergie, que n'effrayaient ni la longueur des étapes à fournir, ni l'obscurité de problèmes assez nouveaux pour un soldat qui venait de déposer le fusil et les galons. D'autre part, les directeurs du séminaire et les illustres maîtres du collège romain eurent vite fait d'apprécier la vigueur pénétrante de cet esprit, non moins clair que subtil, capable de projeter la lumière sur les ténèbres de l'École, et de dénouer comme en se jouant tous les nœuds gordiens de la métaphysique.

Sur les succès de l'étudiant, son caractère, ses habitudes, ses relations cordiales avec tout le monde, l'affection qu'il conquit d'emblée à Santa Chiara, nous avons le témoignage d'un autre de ses condisciples, ancien élève du collège de

1. Notes de M. le chanoine Belbéoc'h.

Vannes et, jusqu'à la fin, l'ami très intimement dévoué du P. Le Tallec[1] :

« Que vous dire de mon vieil ami le P. Le Tallec? Je dois me borner à mes souvenirs de Rome, bien lointains, puisqu'ils datent de 1866.

« Au point de vue de l'intelligence, du travail et du succès, le bon Père dépassait de toute la tête les plus forts d'entre nous, sans que cela parût dans ses relations, tant il était modeste et affable. Pendant trois ans, il fut notre chef de *Camerata*, c'est-à-dire d'un groupe de six ou huit abbés, qui sortaient ensemble tous les soirs, dans les rues de Rome, pour faire la promenade ordinaire et la visite quotidienne au sanctuaire où il y avait fête ce jour-là, avec des indulgences à gagner. Sa dévotion, sa bonne humeur étaient également édifiantes ; dans les églises, il priait avec ferveur, mais jamais trop longtemps : il avait la piété solide, mais courte et enlevée ; c'était l'ancien zouave, qui paraissait prendre d'assaut les grâces du bon Dieu. Nous l'aimions bien, même pour cette raison-là ; car, je le dis à ma honte, nous avions des chefs de *Camerata*, familiers sans doute avec les extases, qui n'en finissaient pas et qui nous faisaient venir des durillons aux genoux posés sur les marbres durs dans les églises de Rome où il n'y a point de chaises.

« Sa bonne humeur était inaltérable ; pas une seule fois, je ne l'ai vu troublé, ému, mal en train. Il était l'objet de l'affection de tous et d'une sorte d'admiration : celle qui s'accorde à une supériorité réelle et incontestée. Aux cours, il prenait quelques notes, pas beaucoup ; mais on voyait qu'il ne perdait pas une syllabe du professeur ; et moi, son voisin, je n'eus à aucun moment, la tentation de lui dire un mot pendant les classes. »

Complétons ces témoignages par quelques lignes d'un condisciple bien cher et d'un ami non moins fidèle :

« Parmi les élèves du séminaire, aucune figure n'était plus sympathique. L'abbé Le Tallec avait conservé de sa vie militaire des allures très franches et très décidées ; et ce qui faisait le charme tout particulier de cette physionomie, c'était,

1. Notes de M. le chanoine Rossi, de Quimper.

l'alliance de cette rondeur aimable avec une grande finesse d'esprit et une extrême délicatesse de sentiments. Il était très gai ; mais, dans sa gaieté, rien de vulgaire. C'était un enjouement tout spontané, sans aucune recherche, sans aucune prétention aux mots heureux, ou bien dits; et cependant ces mots sortaient tout naturellement de ses lèvres dans l'intimité de nos conversations. Il était impossible de ne pas admirer son inaltérable simplicité et sa grande modestie, quand on savait qu'il était un des élèves les plus brillants, non seulement du séminaire français où il y avait des hommes d'une très grande valeur, mais encore du collège romain dont il suivait les cours[1]. »

C'est surtout par sa correspondance avec sa bienfaitrice d'Hennebont, que nous connaissons l'étudiant Pierre Le Tallec et que nous pouvons le suivre à Rome, comme nous l'avons accompagné dans les garnisons du bataillon pontifical. Dès le début de sa nouvelle vie et ses premières rencontres avec Aristote et saint Thomas, il proteste qu'il entend « faire des études solides; ce qui est nécessaire de notre temps : car le médiocre abonde et tout le monde s'en contente ». — Ce n'est pas flatteur pour tout le monde; mais cela est dit avec un brin de *furia francese,* après cinq ou six semaines seulement de *logique* et de fréquentation chez le P. Palmieri; et l'abbé Le Tallec veut ne pas être ce que les Romains appelaient, au siècle de Cicéron, *unus e multis.*

Je travaille avec ardeur et j'ai beaucoup de goût pour la philosophie. La méthode d'enseignement du collège romain demande beaucoup d'attention et de travail; mais, elle offre des charmes que n'offrent pas les études en France. Je suis en bonne intelligence avec mon professeur de philosophie qui aime bien les Français. Je lui parle assez fréquemment, quoiqu'un professeur qui dirige deux cents élèves ne soit guère abordable. Je fais partie de l'Académie du cours, ce qui est une faveur réservée pour les élus. Je suis, outre cela, le cours de grec et de mathématiques[2].

Entre temps, il profite de toutes les occasions pour connaître à fond la ville de la foi, des martyrs et des saints;

1. Notes de M. le chanoine de Bellune, de Tours.
2. Lettre du 5 décembre 1863.

comme aussi pour entretenir la piété sérieuse chez un aspirant au sacerdoce. Il va prier tantôt sainte Cécile, la vierge triomphante; tantôt le glorieux patron de son cher collège de Vannes, saint François Xavier, « dont on conserve, dit-il, à l'église du Gesù, le bras, ce bras qui a baptisé des peuplades entières ». Puis, il renoue connaissance avec le cardinal Pitra, qui avait été son directeur, pendant le séjour des zouaves à Saint-Paul-hors-les-Murs, et duquel il reçoit, lui petit élève de séminaire aux prises avec les syllogismes, « une franche poignée de main ». Quel honneur et quel encouragement à cultiver la science qui fait de tels hommes!

Bientôt, il aura la joie de revoir Pie IX, pour lequel il combat, non plus sous la bannière blanche et jaune; mais, comme disait le Pontife à ses soldats de Porto-d'Anzio, sous l'étendard de la Croix. Le R. P. Freyd, supérieur de Santa Chiara, conduit au Vatican les nouveaux venus de sa maison; ils étaient, ce jour-là, un si grand nombre, qu'en les apercevant, le Saint-Père s'écria :

« Oh ! si douze apôtres ont converti tout le monde, que convertirez-vous ? Au moins, quatre ou cinq mondes ! »

La première fête de Noël que Pierre Le Tallec eut le bonheur de passer à Rome, fut pour son âme une journée de paradis; il alla d'église en église, de découverte en découverte, de joie en joie; et, ce qui est le comble, il rencontra, il entendit Pie IX :

Ce matin, après la messe de minuit au séminaire, je suis allé à Sainte-Marie-Majeure. A cinq heures, on a porté en procession solennelle la Sainte-Crèche, dont quelques planches sont dans un parfait état de conservation. A dix heures, il y eut messe pontificale, célébrée par le Saint-Père. Sa Sainteté s'est acquittée de son office avec majesté et aisance comme toujours. Voilà trois ans que je le vois officier, sans que je le trouve vieilli. Il a une voix d'une beauté extraordinaire. Sa démarche est très dégagée; rien ne trahit en lui la vieillesse.

Dans la soirée, il y avait vêpres à Sainte-Marie-Majeure, par S. Ém. (le cardinal) Patrizzi. A Sainte-Anastasie, j'ai vénéré aujourd'hui un morceau du manteau de saint Joseph, et des langes qui servirent à couvrir l'Enfant-Jésus à Bethléem.

Dans toutes les églises de Rome, les crèches sont faites avec un goût exquis. Celle des Franciscains de l'*Ara Cœli* est un petit chef-d'œuvre. Là, les enfants qui ont été sages et studieux pendant l'année

sont admis à monter en chaire, devant le *Santissimo Bambino*, et à faire de petits discours. C'est un spectacle charmant de voir ces petits enfants parler l'italien avec une grâce sans égale, et s'adresser à l'Enfant-Jésus avec une simplicité ravissante. Quand nos petits orateurs s'intimident, les gestes perdent de leur activité première, la voix tremble et les malheureux viennent se jeter en pleurant dans les bras de leurs mamans...

Avant-hier, je suis allé souhaiter les *buone feste* au cardinal Pitra. Mgr Dupanloup est à Rome depuis quelques semaines ; mais on ne le voit que très rarement. S. Ém. le cardinal de Bonald vient aussi d'arriver; il paraît qu'il veut garder le plus strict incognito.

Au milieu des splendeurs de Rome, de Saint-Pierre, de Saint-Jean de Latran et des autres basiliques qu'il explore, où il s'instruit, où il s'édifie et se recueille, l'abbé Le Tallec n'a garde d'oublier le cher pays d'Armor. Par la pensée, il salue, là-bas sur les rives natales du Blavet, Notre-Dame-du-Paradis[1] qui protégea son berceau; il salue également Sainte-Anne-d'Auray, où, du haut des sept Collines, son fidèle souvenir fait des pèlerinages; tandis qu'on élève le nouveau sanctuaire, dont un ancien camarade de collège vient de lui envoyer par avance la photographie. Cela promet d'être fort beau et la bonne Mère Sainte-Anne sera contente de ses Bretons.

Vers l'époque où l'abbé Le Tallec recevait la tonsure à Saint-Jean de Latran, le Samedi saint 1865, le chemin de fer commençait, ainsi que parle Brizeux, à beugler et siffler dans les alentours d'Hennebont,

Traversant le vallon, éventrant la montagne,

déchirant le sol mystérieux des landes bretonnes. Le pieux philosophe de Santa Chiara s'inquiète, non sans raison, du progrès qui envahit la terre des Celtes. Il écrit à Mlle de Keridec :

Je prie fervemment pour notre Église de France et pour notre évêque. Notre Bretagne n'a-t-elle pas un peu, contre les prévisions de l'orateur de Lorient, senti l'influence du passage du *Marc'h-Tan*[2]? C'est ainsi, je crois, que nos Bretons appellent le chemin de fer. Heu-

1. Notre-Dame-du-Paradis a été *couronnée,* au nom de Léon XIII, le 30 septembre 1900.

2. Le « Cheval de feu ».

reux serons-nous, si nous ne perdons à ce contact que nos longs cheveux, nos *bragou-braz* et les danses des Poulpiquets[1] !

Au commencement de 1866, il y eut grande joie au parloir de Santa Chiara. Mlle de Keridec vint visiter à Rome son « cher enfant », Pierre Le Tallec, qu'elle n'avait pas vu depuis cinq ans. Elle resta trois mois dans la Ville éternelle, parcourant les merveilles romaines avec son aimable cicerone; allant prier avec lui en ces admirables églises dont il parlait si éloquemment dans ses lettres; jouissant de l'intéressante conversation du séminariste; enfin, constatant par elle-même, avec une douce émotion, que le petit Pierre d'Hennebont et de Vannes devenait de plus en plus un homme — un homme de Dieu. Dans une lettre écrite six ans plus tard, on voit que Mlle de Keridec eut la joie d'entendre à Rome un orateur français, le P. Victor Alet, l'apôtre du Sacré Cœur. Au mois d'avril 1872, le P. Le Tallec, novice, écrivait d'Angers : « Hier, j'ai vu le R. P. Alet, que vous avez entendu à Saint-Louis-des-Français. Il se souvient de vous, ainsi que de cette permission des Catacombes, où j'ai dû épuiser toutes mes ruses et industries[2]. »

L'abbé Le Tallec accompagna au départ sa *seconde mère* jusqu'à Civitã-Vecchia, où il la conduisit à bord du paquebot. « De la jetée, lui écrivait-il au retour, je vous ai suivie des yeux jusqu'à l'horizon. Vous n'y étiez plus, que je vous y voyais encore[3]. » Après quoi, il se remit avec plus d'ardeur et d'entrain à l'étude, dont cette visite de trois mois ne lui avait fait perdre ni une minute ni un syllogisme.

Ami de tout le monde et modèle même des meilleurs, il s'imposait à l'estime des plus habiles par des succès toujours grandissants, attestés par son diplôme de docteur en philosophie et par une vingtaine de médailles brillamment conquises, que l'on conserve dans la famille de Keridec, « comme des reliques ».

« On savait, écrit un témoin bien renseigné, qu'il était regardé par tous comme un sujet très remarquable; et, à voir

1. Lettre du 29 avril 1865.
2. Lettre du 28 mars 1872.
3. Lettre du 8 avril 1866.

comme on le mettait à contribution pour les séances d'argumentation, *sabbatines* ou *menstruales*, on pouvait se convaincre qu'il n'en était point sur qui ses maîtres fissent si grand fond.

« Il arrivait parfois qu'on discutât ferme sur la *loggia* du séminaire français pendant les récréations : scolastiques intransigeants, façon *Liberatore* ou *Sanseverino* — c'étaient les autorités de l'époque — contre scolastiques modernisés du collège romain. Le Tallec était le champion le plus déterminé de cette dernière école; il la défendait avec une prodigieuse facilité d'élocution et une puissance d'argumentation non moins merveilleuse. Comme toujours, ces discussions restaient sans résultat; chacun gardait son opinion, sauf à s'en débarrasser quand on ne discuterait plus; mais on soumettait l'esprit à une gymnastique qui l'affermissait et l'assouplissait.

« L'étude de Rome, que Le Tallec avait commencée à Saint-Paul-hors-les-Murs, il se hâta de la reprendre et de la poursuivre plus complètement et plus méthodiquement dès son entrée au séminaire. Il avait alors les moyens de connaître à fond ce qu'il lui importait de savoir, pour que ses excursions fussent, non plus de simples visites de touriste, mais de sérieuses explorations où la science jouait son rôle; il en profita dans une très large mesure. Je puis dire en toute vérité que, quand je quittai Rome, on n'eût pas trouvé facilement un cicerone de sa force. Dès la fin de sa philosophie, il ne se contenta plus de Rome et de l'*Agro romano*, il parcourut et vit en détail les parties les plus intéressantes de l'Italie[1]. »

Une de ces parties les plus intéressantes, c'est, à coup sûr, Naples et les environs : *Veder Napoli e poi morire*. Pendant une de ses vacances, l'abbé Le Tallec alla voir Naples, en compagnie d'un condisciple, un de ses meilleurs amis, et, dit-il, « le plus aimable des hommes ». Cet ami avait déjà parcouru le pays et il y avait tout profit à le prendre pour guide; c'est de Naples même que l'abbé Le Tallec racontait à Mlle de Keridec ses impressions classiques et chrétiennes :

1. Notes de M. le chanoine Belbéoc'h.

Hier, nous faisions une expédition toute profane ; si vous en exceptez Pouzzoles, où saint Paul passa sept jours, sur l'invitation des chrétiens de cette ville ; et la chapelle érigée sur l'emplacement du martyre de saint Janvier.

Nous avons exploré l'*Enfer* des Anciens ; depuis l'Averne jusqu'aux Champs-Élysées. La barque de Caron était remplacée par de braves gens qui s'inscrivent sous le titre de *Mulets*, et, moyennant une légère rétribution, prêtent leur dos pour entrer dans la grotte de la Sibylle. On pénètre dans cet antre fangeux et ténébreux à la lueur d'une torche ; on y erre pendant dix minutes, au gré de sa monture : bien convaincu avec Virgile que c'est par là qu'Énée est descendu aux enfers...

Demain, ou après-demain, nous espérons, si le temps (qui dans ce pays est très capricieux) nous le permet, faire l'ascension du Vésuve, très paisible pour le moment.

Nous avons bien vu le miracle de saint Janvier. Comme tous les ans, il s'est opéré pendant la neuvaine et l'octave de la fête.

Cette année, toute la masse de sang se nivelait, dans quelque position que l'on plaçât la fiole, et je n'ai pas vu le *Cattivo segno*, qui, cependant, était assez visible[1].

L'ami qui visita Naples avec l'abbé Le Tallec est devenu jésuite comme lui, mais après lui ; il a gardé de cette excursion et de plusieurs autres le meilleur souvenir, comme on le verra dans la lettre suivante, où l'on trouve plus d'un utile témoignage :

« L'abbé Le Tallec était un charmant compagnon de voyage. Il avait un remarquable savoir-faire, n'était jamais embarrassé et s'imposait aimablement par son entrain et sa gaieté.

« A Naples, nous voulions gravir jusqu'au sommet du Vésuve, qui était alors abordable, — si abordable, que nous pûmes même explorer le fond du cratère ; — mais il nous fallait une voiture pour arriver au pied du volcan. Nous avisons un cocher et nous lui demandons ses prix.

« Vingt francs ! » dit-il, en voyant qu'il avait affaire à des étrangers ; nous avions le costume du clergé romain qui diffère quelque peu de celui de Naples.

« L'abbé Le Tallec se met alors à le plaisanter, non pas en pur italien, mais en patois napolitain, dont il avait appris un certain nombre d'expressions d'un camarade aux zouaves.

1. Lettre du 6 octobre 1867. — Le *Cattivo segno*, mauvais présage, vient de ce qu'une partie du sang ne se liquéfie point.

Et voilà le cocher qui se prend à sourire et à baisser son tarif; il nous avait demandé vingt francs, et il nous porta pour cinq francs jusqu'au Vésuve.

« Très simple dans ses goûts, le P. Le Tallec se contentait de peu pour le vivre et le couvert. Je dis *le Père* ; car, dès cette époque, c'est ainsi que nous l'appelions. Il aimait à causer avec les gens du peuple. Lorsque, dans nos voyages, nous arrivions à une ville, nous allions volontiers chez les Pères Capucins, avec qui l'on avait toujours de bonnes et joyeuses conversations; chez eux aussi, nous allions nous confesser. Sans doute, nous avions soin de visiter les églises de la Compagnie, quand il y en avait dans l'endroit; mais nous n'y trouvions plus les Pères, qui avaient dû partir après l'invasion du pays par les Piémontais.

« Sans nous rien communiquer de nos projets d'avenir, il se trouvait que nous avions des aspirations qui concordaient assez bien ; nous lisions ensemble la Vie des saints jésuites ; nous nous intéressions à tout ce qui concernait la Compagnie de Jésus, les personnes, les maisons, les œuvres. Cette communauté de tendances facilitait beaucoup l'accord dans nos manières de voir. A ce propos, je puis affirmer qu'il savait toujours garder son calme et que jamais je ne l'ai vu en colère. Il avait, d'ailleurs, un excellent caractère; il se pliait à tout avec une grande charité et simplicité. Toujours gai, il voyait le bon côté des choses; et, dans les occasions de contrariété, son esprit lui fournissait quelque bonne plaisanterie qui chassait la tristesse et l'ennui.

« A propos de nos promenades aux environs de Naples, spécialement dans les lieux d'où Virgile a tiré les descriptions de son sixième livre de *l'Énéide*, je n'ai garde d'oublier que l'abbé Le Tallec était ravi de faire appel à ses réminiscences classiques. Elles lui venaient aisément à l'esprit, car il avait une excellente mémoire, et, dans ses classes, il avait beaucoup appris par cœur; aussi, se disait-il heureux d'avoir fait ses humanités avec le P. de Gabriac, qui, lui-même, dans sa jeunesse, avait exploré toute cette région et savait intéresser ses élèves au moyen de ses souvenirs[1]. »

1. Notes du P. L. D... — Le R. P. Alexandre de Gabriac, avant d'être rec-

Dans les excursions et promenades à travers l'*Agro romano*, c'était un plaisir d'avoir l'abbé Le Tallec pour compagnon; en telle rencontre, ce fut même une heureuse fortune : comme on en jugera par ce récit de l'un de ses compagnons :

« Au séminaire français, nous avions deux ou trois fois par an une sortie libre. On s'arrangeait entre soi et on partait pour toute la journée; rarement il était permis de découcher. Une année, — c'était en 1868, — pendant le carnaval, le lundi matin, nous partîmes au nombre de sept, pour aller voir sur la route d'Orvieto (route tant fréquentée par le Poussin et où se trouvent encore les grottes dites du Poussin), pour aller voir, dis-je, une fresque des plus belles et des plus curieuses que l'on venait de découvrir, à trois lieues de Rome, en pleine campagne. Trois lieues, à notre âge, ce n'était rien, et le trajet nous parut une promenade très courte, trop courte. La fresque était superbe, enfouie dans un sol sec; les peintures, représentant des arbres, des oiseaux, avaient gardé une fraîcheur et un coloris extraordinaires.

« Il était trop tôt pour rentrer. On résolut donc d'aller voir les ruines de Veïes à travers champs; là, nous admirâmes les blocs immenses des remparts, vestiges effrayants et grandioses de la vieille ville étrusque. Puis, on se mit à marcher devant soi, à l'aventure, chacun tirant de son côté. Au bout de deux heures de cette course, nous tombâmes au milieu d'un troupeau de moutons, mais de moutons gardés par des chiens monstres, méchants, dont la gueule ouverte, bien ouverte, laissait voir des crocs solides. Que faire? Notre zouave n'hésita pas : il nous mit en bataillon carré, et dos à dos, on s'avança de la sorte pendant plus de trois heures, en ayant soin d'empêcher l'un de nous — un abbé du Midi — de faire usage de son revolver; car, maladroit comme nous le connaissions, il n'aurait abouti qu'à mettre les chiens en fureur et nous aurions été dévorés.

« Après cette longue marche fort pénible, les bergers, montés sur les chevaux noirs de la Campagne romaine, ayant

teur ou même créateur de plusieurs collèges, avait été un brillant professeur de seconde et de rhétorique.

entendu les aboiements de leurs chiens, accoururent au galop du fond de l'horizon. Nous étions sauvés; mais les bergers nous dirent, dans leur langue rauque : « Vous avez eu de la « chance! » Eux-mêmes eurent de la peine à rassembler ces molosses hideux et affamés, qu'à trente-cinq ans de distance je vois encore comme si c'était hier.

« La nuit était venue; il fallut chercher asile dans une auberge où beaucoup de choses manquaient, même des lits. La fatigue aidant, on dormit tout de même; et, le lendemain matin, la dévotion ne nous fit point défaut à la messe célébrée tout près de la *prima porta*, là où saint Ignace eut la révélation dans laquelle il entendit la promesse : *Ego tibi Romæ propitius ero*. A midi, nous étions de retour à Santa Chiara, où le P. Supérieur n'eut pas le courage de nous gronder quand il sut notre histoire. Du reste, il y avait là un archevêque, celui de Port-au-Prince, Mgr Testard du Cosquer, — Breton, de Lesneven (Finistère), — qui plaida notre cause. C'était le mardi gras; on n'eut pas la force d'aller au Corso : c'est tout dire. Chacun s'enferma et fit une sieste sérieuse[1]. »

Les buts d'excursion qui, pendant les vacances, attiraient surtout l'abbé Le Tallec, d'une force invincible et douce, c'étaient les sanctuaires où il pouvait, selon son expression, allumer en son âme un « petit incendie spirituel ». Ainsi, pendant les vacances de 1866, il alla prier, l'une après l'autre, Notre-Dame de Vicovaro, Notre-Dame de Genezzano et Notre-Dame de Lorette. C'est à Lorette qu'il passa les fêtes de la Nativité et il eut la consolation de communier dans la *Santa Casa*. De là, il n'eut garde d'omettre un autre pèlerinage tout voisin, pèlerinage du souvenir, de l'admiration et de l'amitié, au champ de bataille de Castelfidardo. « Les habitants (de Castelfidardo), écrit-il de Lorette, sont pleins de vénération pour ce champ désormais sacré. Je me fais expliquer toute l'action par différents témoins qui, pour l'essentiel, ont été d'accord. »

De quelle émotion profonde et vive ne fut-il pas saisi, en foulant, comme il dit, un sol « désormais sacré », rougi du

1. Notes de M. le chanoine Rossi.

sang le plus pur de France, en se rappelant les héroïques incidents qui, le 18 septembre 1860, s'étaient déroulés sur

> ... Les côteaux de Lorette ;
> La charge que menaient Pimodan et Charette,
> Et ces enfants, pareils aux troupiers de l'Alma[1] !

en voyant de ses yeux le théâtre de l'immortel combat, dont le nom avait éveillé en lui la sainte flamme et avait transformé l'écolier de Vannes en soldat de Pie IX !

Victor DELAPORTE.

1. Capitaine comte de Jacquemont, *Noces d'argent du Régiment des zouaves pontificaux, 1885*, p. 51.

LE CRITÉRIUM DE L'INSPIRATION

POUR LES LIVRES DU NOUVEAU TESTAMENT

Les théologiens enseignent d'un commun accord que l'inspiration de chacun des livres qui constituent le Nouveau Testament — c'est de ceux-là seuls que nous voulons nous occuper — est un *fait divin*[1], autrement dit, une vérité d'ordre historique, faisant partie du dépôt de la révélation. Le catholique doit croire, d'une foi théologique, que l'épître aux Hébreux, par exemple, est un écrit inspiré. Comment expliquer que cette vérité se trouve actuellement faire partie de la foi de l'Église ? Sur la réponse générale à cette question, tout le monde est d'accord : l'acte de foi théologique ne pouvant porter que sur des vérités révélées, il suit nécessairement que cette vérité particulière a été communiquée au monde par Jésus-Christ ou ses apôtres. Mais s'agit-il de préciser, les dissentiments apparaissent. Cette vérité : « l'épître aux Hébreux est inspirée » pourrait, en effet, avoir été revélée de bien des façons. Elle a pu l'être explicitement et sous cette forme même. Le Saint-Esprit aurait départi cette révélation à un apôtre, lequel en aurait fait part à l'Église. Nous aurions là le point de départ et le fondement de la tradition affirmant que l'épître est inspirée. C'est la solution bien connue du cardinal Franzelin, adoptée par un grand nombre de théologiens modernes. Les uns la soutiennent comme nécessaire; d'autres, par exemple, le P. Ch. Pesch, du moins dans ses *Theologische Zeitfragen*[2], déclarent que la question est librement discutée entre catholiques.

Il est *possible*, en effet, que cette vérité n'ait été révélée qu'indirectement, implicitement, à savoir *dans* une autre vérité plus générale qui la contiendrait virtuellement. Supposons révélée une proposition comme celle-ci : « La condition nécessaire et suffisante pour qu'un écrit de la nouvelle alliance soit inspiré, est qu'il

1. « Factum divinum est factum quod a Deo revelatum et fide divina credendum est. » (Chr. Pesch, S. J., *Prælectiones dogmaticæ*, I, § 536.)
2. *Theologische Zeitfragen*, 1902, III, p. 99 *sqq*.

émane (directement ou indirectement) d'un apôtre » ; les premiers chrétiens auraient eu là un moyen infaillible de discerner les livres inspirés. Le fait dogmatique de l'inspiration de chacun de ces livres serait contenu dans la proposition générale révélée. Le docteur Schanz, est parmi les contemporains, un des champions les plus autorisés de cette théorie [1].

A ces deux voies possibles *a priori* : révélation explicite et apostolicité, l'on pourrait en ajouter au moins une troisième : la conduite pratique de l'Église. C'est, en effet, une vérité révélée que l'Église est infaillible non seulement dans ses définitions dogmatiques, mais encore dans sa conduite pratique, toutes les fois qu'elle prétend l'être. Dans l'administration des sacrements, par exemple, l'Église ne saurait errer : aucun rite contraire à la volonté de Jésus-Christ, instituteur des sacrements, ne peut se glisser dans la liturgie. L'Esprit-Saint dirige l'Église aussi bien dans sa pratique que dans sa doctrine, et si, d'ordinaire, c'est la doctrine qui règle la conduite, il peut arriver parfois que c'est seulement en réfléchissant sur sa propre conduite que l'Église est parvenue à la pleine conscience d'un dogme. La vie quotidienne de l'Église est donc une sorte de *vérité pratique* dans laquelle nous pouvons découvrir nombre de vérités particulières appartenant au dépôt de la révélation. Comme application de cette théorie, je citerai, par exemple, ce que dit le P. Billot de la validité du baptême conféré par les hérétiques : *Hæc veritas ante Cyprianum erat in traditione communi praxi, magis quam expressa prædicatione* [2]. Les doutes élevés sur ce qui constitue l'essence d'un sacrement, dans les rites si divers et parfois irréductibles entre eux, des Églises en union avec Rome, sont d'ordinaire résolus par un simple examen de ce que l'antiquité ecclésiastique a *pratiquement* considéré comme essentiel. Le dogme affirmant que le mariage (*ratum non consummatum*) est dirimé par la profession religieuse ne nous est connu que par la conduite des papes. Dans le cas qui nous intéresse, on peut également concevoir comme possible un critérium de l'inspiration d'ordre purement pratique, par exemple, l'égalité de traitement accordée par l'Église aux livres des deux Testaments, ceux de

1. Schanz, *Apologie des Christentums* [2], 1897, II, p. 537 *sqq.*; cf. aussi la *Theologische Quartalschrift* de Tübingen, 1903, p. 358-363.
2. *De Sacramentis*, I, p. 174.

l'Ancien étant supposés préalablement inspirés, égalité manifestée par un signe extérieur, comme serait la lecture publique pendant l'office divin. Je nomme expressément la lecture publique, parce que les textes en parlent souvent et qu'en fait certains théologiens protestants ont cru y voir la norme qui aurait présidé à la formation du canon. Il est à peine utile d'ajouter qu'ils n'entendent nullement ce critérium au sens catholique indiqué.

Plusieurs solutions sont donc *a priori* possibles, toutes, semble-t-il, dogmatiquement soutenables et pleinement catholiques. Mais, en fait, laquelle des trois voies mentionnées a été suivie par l'Église? Autrement dit, sous l'influence de quels principes s'est formé le canon du Nouveau Testament? La question ne manque pas d'intérêt même pour le catholique. Sans doute, celui-ci a toujours à sa disposition un moyen extrêmement commode pour discerner les livres inspirés : la tradition *actuelle* de l'Église. A toute époque de son histoire, l'Église a pu répondre à celui qui lui demandait un catalogue des livres inspirés : *Majores nostri probant hos libros esse canonicos et hoc dixisse seniores*[1]. Mais l'intéressant est de savoir comment les premiers *seniores* ont connu l'inspiration de ces livres. Est-ce par une révélation explicite concernant chaque écrit, ou à cause de son origine apostolique, ou enfin par voie purement empirique, comme serait, par exemple, l'usage de la lecture publique?

Que disent les textes? Sur la première voie que nous avons indiquée, celle d'une révélation spéciale communiquée à un apôtre, et transmise par celui-ci à la communauté, nous ne trouvons *aucune allusion* même lointaine dans les écrits des anciens[2]. Les partisans de cette opinion l'accordent du reste, mais ils passent par-dessus ce gros inconvénient parce qu'ils croient les autres critériums dogmatiquement insuffisants.

Par contre, la lecture publique revient dans beaucoup de textes. Les transcrire ici serait trop long : je me contenterai de donner un court résumé des faits. Les premières communautés

1. Formule du canon *Mommseianus*. Zahn donne à ce canon la date approximative de 360. (*Grundriss der Geschichte des neutestamentlichen Kanons*, 1901, p. 80.) — Cf. aussi sa *Geschichte...*, II, p. 156.

2. Cf. Schanz, *Tübinger Quartalschrift*, 1903, p. 359. Dans son *Apologie des Christentums*[2], II, p. 549, Schanz avait dit : « Die Geschichte der Entstehung des Canons ist ein *lauter Protest* gegen diese Theorie. » (L'histoire de l'origine du canon *proteste hautement* contre cette théorie.)

chrétiennes lurent d'abord les livres de l'Ancien Testament, qu'elles tenaient de la Synagogue. Dès que les apôtres eurent publié quelques écrits de circonstance, épîtres ou évangiles, les différentes Églises s'empressèrent de les collectionner, et l'usage s'établit de les lire également pendant le service divin. Mais chaque église ne possédait pas nécessairement toute la collection apostolique. En revanche, des écrits post-apostoliques comme la I^a^ Clementis et le *Pasteur* d'Hermas s'introduisaient peu à peu dans la lecture publique. Cette pratique n'offrait au début aucun inconvénient : on connaissait l'origine de chaque écrit et par conséquent la valeur qu'il convenait de lui attribuer. Mais, pour les générations suivantes qui n'avaient plus sur la provenance des livres des notions aussi précises, surtout quand la littérature pseudo-apostolique commença de se répandre, cette égalité de traitement créait une équivoque. On était exposé au danger d'accorder aux écrits post-apostoliques la même estime qu'aux écrits des apôtres et des anciens prophètes. C'est précisément la nécessité de remédier à cette situation dangereuse qui donna naissance aux premiers canons. On décida qu'on ne lirait plus désormais que les écrits proprement divins, dont on dressa des listes. Les autres furent ou complètement exclus de l'usage liturgique ou réservés aux catéchumènes. Dès lors, mais dès lors seulement, la lecture publique devint un signe adéquat de la canonicité et put servir de critérium pour résoudre un doute particulier. Nous ne saurions donc voir dans la lecture publique un critérium primitif et exclusif de l'inspiration. On n'expliquera jamais ainsi que des livres aussi lus que le *Pasteur* aient été exclus du canon, tandis que des écrits peu répandus et peu lus comme la II^a^ Petri s'y soient conquis une place. Si la II^a^ Petri fut admise, si le *Pasteur*, malgré la haute estime qu'on avait pour lui (on le considérait comme une révélation authentique), fut rejeté, c'est qu'on eut pour ce faire une raison pressante. Cette raison, on le devine, c'est l'apostolicité.

Nous sommes arrivé à cette conclusion par voie d'élimination. Il s'agit maintenant de l'établir par des arguments positifs. Il faut montrer par les textes que le canon s'est formé sous l'influence du principe d'apostolicité. L'Église, nous essayerons de le prouver, a cru que la nouvelle révélation repose exclusivement sur les douze, avec le seul Paul comme surnuméraire. Elle a cru que tout

l'enseignement apostolique, et lui seul, est la parole de Dieu, au même titre que l'enseignement des anciens prophètes. Peut-on prouver qu'un écrit est d'origine apostolique, si court soit-il, comme l'épître de Jude ou le billet à Philémon, il faut l'admettre. Mais si l'apostolicité lui fait défaut, eût-il pour auteur un disciple immédiat comme Clément, il ne saurait faire partie de la nouvelle Écriture. Sans doute, dans aucun Père, dans aucun canon, on ne trouvera ce principe énoncé d'une façon aussi précise : autrement la très obscure question qui nous occupe serait depuis longtemps résolue. Je prétends seulement que l'*ensemble* des textes est difficilement explicable, si l'on ne suppose cette idée dans l'esprit des anciens écrivains ecclésiastiques. Sans viser le moins du monde à être complet, je grouperai sous certains chefs quelques textes plus particulièrement intéressants.

Remarquons d'abord que le canon définitif de l'Église, tel qu'il a été sanctionné par le concile de Trente, attribue positivement tous nos livres, sauf le second et le troisième Évangile avec les Actes dont nous parlerons plus bas, à des apôtres. L'Église a donc prétendu trancher, non seulement la question d'inspiration, mais encore, bien que secondairement, la question d'authenticité. Pourquoi, sinon parce qu'à ses yeux la canonicité dépend, au moins dans une certaine mesure, de l'authenticité ? Une preuve que l'Église romaine attache une grande importance à la question d'authenticité, c'est qu'elle a eu soin de se corriger elle-même à cet égard. Dans le canon romain de 382, la II^a^ et la III^a^ Joannis sont données comme *alterius Joannis presbyteri* [1]. Plus tard [2], l'Église de Rome se ravisa et les attribua expressément comme la I^a^ Joannis à l'apôtre Jean.

Certaines expressions dont les anciens se servent pour désigner le Nouveau Testament sont dignes de toute attention. Clément d'Alexandrie le nomme « l'Évangile » et « l'Apôtre » ou

1. Sans doute sous l'influence d'Eusèbe (*H. E.*, III, 39). L'existence de ce fameux presbytre Jean semble reposer *tout entière* sur l'interprétation que donne Eusèbe d'une phrase équivoque de Papias, interprétation que, pour notre part, nous estimons erronée. Mais le presbytre Jean sert trop bien certains systèmes pour que sa fortune extraordinaire soit près de décliner.

2. « Valde probabiliter jam sub Gelasio (492-496) et Hormisda (514-523) tres epistolæ Joanni apostolo tributæ fuerunt : « Joannis apostoli epis-« tolæ III » quemadmodum Innocentius I, n. 405 in epistola ad Exuperum Tolosanum scripserat « epistolæ Joannis tres. » (Camerlynck, *De Quarti Evangelii auctore*, 1899, p. 94.)

« les Apôtres » (*Strom.*, VIII, 3, 14). Tertullien emploie les termes « les Évangiles » ou « l'Évangile » et l'*Apostolicum instrumentum*, comprenant les Actes, saint Paul, l'Apocalypse, la I^a^ Joannis, l'épître aux Hébreux qu'il attribue à Barnabé[1]. Il dit aussi comme Clément : *Evangelia et Apostoli*. Justin appelle les Évangiles « les Mémorables des Apôtres », « composés par les apôtres du Christ ou par ceux qui les ont accompagnés ». Ces derniers sont sans doute Marc et Luc, ainsi étroitement associés aux apôtres[2]. Saint Irénée (*Adv. Hær.*, III, 21, 4) n'accorde l'inspiration scripturaire qu'à trois catégories de personnes : aux écrivains de l'Ancien Testament (prophètes), aux Septante, et aux apôtres. Il appelle le Nouveau Testament τὰ ἀποστολικά[3]. Le canon de Muratori (vers 200?) divise la Bible en deux parties : les prophètes et les apôtres (ligne 80). Hermas ne faisant pas partie des premiers, dont la série est close, et n'ayant aucun caractère apostolique, son livre ne doit pas être admis au canon (lignes 75 *sqq.*) : *se publicare vero in ecclesia populo neque inter prophetas completum numero, neque inter apostolos in finem temporum potest.* Sa non-apostolicité entraîne sa non-canonicité.

Marc et Luc n'étant pas apôtres, comment leurs écrits sont-ils compris parmi les ἀποστολικά ? Uniquement parce qu'on attribuait à ces deux disciples une sorte d'apostolicité dérivée en associant Marc à Pierre, Luc à Paul. La dignité de leurs écrits vient de ce qu'ils reproduisent l'enseignement apostolique et qu'ils nous sont parvenus avec la garantie de Pierre et de Paul. Justin va jusqu'à appeler l'Évangile de Marc : « les Mémorables de Pierre » (*Dial. c. Tryph.*, 106). Irénée insiste souvent sur l'union intime de Paul et de Luc, au point qu'il semble attribuer aux Actes et au troisième Évangile une origine apostolique médiate[4]. Le témoignage d'Origène est bien connu : « Le second Évangile est selon Marc, qui l'écrivit comme Pierre le lui avait exposé... Le troisième Évangile est selon Luc : il a été loué par Paul et écrit pour les Gentils. »

1. Mgr Batiffol, *l'Église naissante, le canon du Nouveau Testament.* (*Revue biblique*, t. XII, 1903, p. 20.)
2. Cf. *Revue biblique*, *loco cit.*, p. 24.
3. Cf. Camerlynck, *Saint Irénée et le canon du Nouveau Testament*, 1896, p. 52.
4. Cf. Camerlynck, *ibid.*, p. 112. Irénée dit par exemple (Eusèbe, *H. E.*, V, 8) : « Luc, le compagnon de Paul, a consigné dans un livre l'évangile prêché par celui-ci. »

(Eusèbe, *H. E.*, vi, 25.) La manière dont saint Jérôme rapporte l'origine de l'Évangile de Marc (*De vir. ill.*, 8) est significative : *Marcus, discipulus et interpres Petri, juxta quod Petrum referentem audierat, rogatus Romæ a fratribus, breve scripsit evangelium. Quod cum Petrus audisset, probavit, et ecclesiis legendum sua auctoritate edidit*... A en croire Clément d'Alexandrie, Pierre se serait montré assez froid envers l'œuvre de son disciple, mais aurait accepté le fait accompli (Eusèbe, *H. E.*, vi, 14, 5 ; ii, 15). Si Clément et Jérôme avaient soupçonné que le critérium de l'inspiration consistât dans une révélation faite à un apôtre, il serait étrange qu'ils n'en aient rien dit dans ce récit pourtant si circonstancié. Une pareille révélation semble même inconciliable avec la froideur de Pierre notée par Clément. Pour Luc, la tradition n'est pas aussi précise que pour Marc[1]. L'évangéliste, lui-même, nous avertit dans le prologue qu'il a utilisé bon nombre de sources. Un minimum nous suffit : le troisième Évangile et les Actes passaient pour spécialement conformes à la prédication de Paul et leur autorité venait de cette conformité garantie par l'apôtre.

La terminologie des écrivains qui se sont occupés spécialement du canon est prise de l'idée d'authenticité. Aux livres qualifiés de ψευδῆ (faux, non authentiques, *spurii*) d'Origène, aux νόθα, (même sens) d'Eusèbe[2], sont opposés les livres « sur lesquels on est d'accord », τὰ ὁμολογούμενα, et ceux qui sont « controversés », τὰ ἀντιλεγόμενα. Ces deux derniers termes étant opposés à ψευδῆ, νόθα, il est clair que l'objet direct de la controverse ou de l'accord, c'est l'authenticité, et non la réception comme on le dit parfois. Or, l'authenticité portant invariablement sur cette question : « Tel écrit est-il vraiment d'un apôtre, comme on le pré-

1. Cf. P. Lagrange, *les Sources du troisième Évangile*. (*Revue biblique*, 1895, p. 6 *sqq.*) — Voir aussi les sages remarques de Belser, dans *Einleitung in das Neue Testament*, 1901, p. 109, 118.

2. En ce qui concerne Eusèbe, il est bon de remarquer que les νόθα sont simplement une subdivision des ἀντιλεγόμενα, à savoir les écrits *les plus controversés*. Le mot νόθα n'indique chez lui aucune nuance de blâme sur le contenu. Les νόθα sont donc pour lui des écrits dont l'*authenticité* n'est pas généralement reconnue ; les ἀντιλεγόμενα, des écrits dont l'authenticité est *contestée*. On conçoit dès lors qu'Eusèbe peut, suivant le degré de précision qu'il veut donner à sa pensée, classer un même ouvrage tantôt parmi ceux-ci, tantôt parmi ceux-là.

tend? », il suit que dans la pensée des créateurs de cette terminologie, la canonicité dépendait de l'origine apostolique.

Un autre indice de la persuasion des anciens est le souci qu'ont eu les écrivains apocryphes de donner à leurs écrits et spécialement à leurs évangiles une étiquette apostolique. Nommons entre autres les Évangiles de Pierre, de Matthias, de Philippe, de Jacques, de Thomas, les Actes de Pierre, de Paul, d'André, de Thomas, l'Apocalypse de Pierre qui fit une si belle fortune, la lettre de Barnabé, enfin la Didachè, dont Mgr Batiffol dit justement : « Quand l'auteur inconnu de la Didachè voulut donner du crédit à son petit livre, il l'intitula Διδαχὴ Κυρίου διὰ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, nous marquant bien ainsi quelle garantie était déjà celle que l'on exigeait, cela dès le premier siècle [1]. » Les faits ont prouvé que l'artifice était heureux. L'étiquette fit passer la marchandise, et c'est seulement du jour où, inondées de ces produits d'une doctrine souvent suspecte, les Églises procédèrent à la vérification des titres, que s'écroula la fortune de cette littérature pseudo-apostolique. Le même principe qui avait accrédité ces livres provoqua ensuite leur disparition.

L'Église alla plus loin encore dans l'application du principe d'apostolicité. Elle ne consentit pas à assimiler la lettre d'un Barnabé, considérée alors universellement [2] comme authentique et la lettre d'un Clément aux écrits strictement apostoliques. C'est qu'en effet, tout en donnant fréquemment à ces deux personnages le titre d'apôtre, on ne les mettait pas au même rang que les douze et que Paul. Clément d'Alexandrie fait très bien la distinction [3]. Il appelle Barnabé τὸν ἀποστολικὸν Βαρνάβαν. S'il dit « l'apôtre Clément » il ne le nomme jamais comme les apôtres simplement ὁ ἀπόστολος. Tertullien également ne range pas Barnabé parmi les apôtres du premier degré. Il l'appelle *satis auctoritatis vir, ut quem Paulus juxta se constituerit in abstinentiæ tenore* (*De Pud.*, xx). Ici encore nous pouvons dire : c'est le principe d'apostolicité qui a fait exclure les écrits, du reste irréprochables, de Barnabé et de Clément.

1. *Revue biblique*, t. XII, 1903, p. 232.
2. Schanz (*Tübinger Quartalschrift*, 1903, p. 361) dit cependant, contre l'opinion commune (Bardenhewer, etc.), qu'on ne la regardait pas *universellement* comme de Barnabé.
3. Çf. Kutter, *Clemens Alex. und das Neue Testament*, 1897, p. 142.

C'est ce même principe que nous voyons encore au fond de toutes les discussions soulevées au sujet de certains livres que l'Église a depuis déclarés canoniques. On peut lire l'histoire de ces discussions dans les *Introductions* au Nouveau Testament et les commentaires. On se convaincra par une étude de détail que les doutes sur la canonicité ont toujours commencé par des doutes sur l'origine apostolique de l'écrit. Qu'il nous suffise de donner quelques exemples. Pourquoi Denis d'Alexandrie rejetait-il l'Apocalypse? C'est que le style lui en paraissait si différent de celui de l'Évangile de Jean, qu'elle ne pouvait avoir cet apôtre pour auteur. Pourquoi certaines Églises ne recevaient-elles pas la II^a^ et la III^a^ Joannis? C'est qu'on les croyait d'un autre Jean, du fameux presbytre, ou que, sans assigner d'auteur, on les refusait à l'apôtre. Origène, par exemple, disait : « Jean a laissé un épître de très peu de stiques : Mettons [qu'il en ait écrit] une seconde et une troisième; mais tous ne concèdent pas qu'elles soient authentiques, γνησίους. » (Eusèbe, *H. E.*, vi, 35.) On ne saurait être plus clair : le point précis de la controverse est de savoir non pas si la tradition témoigne d'une révélation faite à un apôtre au sujet de ces deux lettres, mais bien si la tradition désigne l'apôtre Jean comme auteur. De même encore ceux qui rejetaient la II^a^ Petri agissaient ainsi parce qu'ils ne la croyaient pas de Pierre, *propter styli cum priore dissonantiam,* rapporte saint Jérôme. Les doutes sur la canonicité de l'épître aux Hébreux sont particulièrement instructifs. On remarqua de bonne heure qu'elle différait notablement des épîtres de Paul, et, dès lors, on s'évertua à trouver un compromis entre les exigences de la critique et les droits de la tradition qui la déclarait apostolique. Pour en assurer la canonicité, il n'était pas nécessaire d'admettre que Paul en fût l'auteur au sens strict : l'apôtre pouvait avoir indiqué les pensées, un disciple leur avoir donné une forme et un tour personnels. Mais quelle que fût la nuance de la solution, ceux qui tenaient l'écrit pour canonique lui assignaient toujours une origine au moins médiatement apostolique. Par contre, ceux qui lui attribuaient une autorité moindre qu'à l'écriture canonique jugeaient ainsi parce qu'ils considéraient l'auteur comme inférieur aux apôtres : ainsi Tertullien [1], d'après qui l'auteur serait Barnabé, *satis*

1. Cornely, *Introductio,* iii, § 174.

auctoritatis vir. Ceux qui croient à la nécessité d'une révélation spéciale sont un peu embarrassés devant tous ces textes. Écoutons par exemple le R. P. Pesch[1] résumant Franzelin : « Interdum quidem SS. Patres ita argumentantur : *liber aliquis scriptus est ab apostolis, ergo est canonicus*. Sed hoc tum tantum accidere videtur, cum canonicitas libri in dubium vocata erat eo, quod scriptus non esset ab apostolo. Supponebatur igitur a SS. Patribus traditio de inspiratione libri, et ad removendum dubium de hac traditione ostendebant librum esse apostolicæ originis. » Je doute que cette explication passe pour naturelle : j'avoue, pour ma part, ne pas trouver de trace de ce *processus* dans la pensée des Pères. Cette interprétation subtile ne viendrait-elle pas de ce qu'on *prête* aux anciens un critérium qu'on croit dogmatiquement nécessaire ?

Une objection plus sérieuse pourrait se prendre des textes eux-mêmes. Certains anciens écrivains ecclésiastiques, en effet, ont admis un livre comme canonique tout en l'attribuant à un personnage qui n'est pas apôtre. Mais il faut remarquer que ces textes sont exceptionnels et n'appartiennent pas à l'époque la plus ancienne. Prenons le cas peut-être le plus difficile, celui du canon romain de 382, attribuant la II^a^ et la III^a^ Joannis à « l'autre Jean, le presbytre ». N'est-il pas possible, tout d'abord, que notre canoniste ait regardé le prêtre Jean comme un disciple de l'apôtre, lui procurant ainsi, exactement comme on faisait pour Marc et Luc, une sorte d'apostolicité dérivée ? Cette simple possibilité suffirait pour énerver l'objection. Mettons les choses au pire. Supposons que le rédacteur du canon ait considéré le prêtre Jean comme postérieur à l'apôtre et indépendant de lui. Dans ce cas, le prêtre Jean n'ayant rien de plus apostolique que Clément, par exemple, l'objection vaudrait contre toute explication catholique, car tous admettent que la révélation est close avec la mort du dernier apôtre. Il me semble qu'on pourrait répondre de deux manières. Notre texte *peut* constituer une véritable exception : le canoniste, écrivant à la fin du quatrième siècle, a pu personnellement ignorer les principes des anciens. Mais il est *possible* également qu'il ait admis en principe le critérium d'apostolicité,

1. *Prælectiones dogmaticæ*, I, § 649. — Cf. aussi Chauvin, *l'Inspiration des divines Écritures*, 1896, p. 95.

mais que, se voyant pris entre les droits de la tradition affirmant la canonicité et les exigences de sa critique personnelle, il ait, en bon catholique, donné la préférence à la tradition tout en indiquant son opinion de savant. De tels illogismes, on peut le constater dans l'histoire de la théologie et autour de soi, ne sont pas rares.

De l'ensemble des textes nous croyons donc pouvoir conclure : en fait, d'abord par voie de réduction, puis par voie de solution des doutes, c'est le principe d'apostolicité qui a formé le canon. La condition nécessaire et suffisante pour qu'un écrit soit inspiré et canonique, a-t-on cru, est l'origine apostolique. Cette apostolicité a été comprise en ces termes : L'apôtre, chaque fois qu'il écrit en apôtre, est inspiré. Il n'est pas nécessaire qu'il écrive lui-même. Marc et Luc sont personnellement inspirés, mais leur charisme est *objectivement* conditionné. Dieu ne leur a conféré l'inspiration scripturaire et cette inspiration ne nous est connue qu'aux deux conditions suivantes : ils ont reproduit l'enseignement des apôtres et la fidélité de la reproduction nous est garantie par ceux-ci. L'inspiration des apôtres a donc été connue *dans* leur caractère apostolique, celle de Marc et de Luc *dans* leur apostolicité dérivée.

On voit que la mesure d'apostolicité admise, croyons-nous, par les anciens est intermédiaire entre celle qu'exigent certains protestants conservateurs, comme Michaëlis, d'après lequel les apôtres seuls pouvaient être personnellement inspirés, et celle dont se contente Franzelin[1]. Il suffirait, en effet, d'après les principes du savant cardinal, que la révélation sur l'origine inspirée d'un écrit, quel qu'en soit l'auteur, ait été communiquée par Dieu à

1. Ne serait-ce pas un peu par réaction contre la doctrine des anciens protestants, hostiles par principe à la tradition, que les théologiens catholiques ont abandonné le critérium de l'apostolicité? Je n'ai pas le loisir de rechercher quel fut l'enseignement des scolastiques sur ce sujet, qui du reste ne semble pas avoir attiré particulièrement leur attention. Qu'on me permette seulement de citer un texte de Jean de saint Thomas, où l'apostolat est donné comme critérium au moins positif. L'idée paraît si obvie à l'auteur qu'il s'en sert comme de terme de comparaison : « Sicut Apostoli, ex munere Apostolatus extraordinario et delegato, habebant potestatem et auctoritatem scribendi Scripturam canonicam, ita ex eodem munere auctoritatem habebant explicandi jus divinum altiori modo quam nunc explicatur ab Ecclesia... » (T. VII de *Summo Pont.*, disp. 1, art. 4, n. 22, p. 209. Ed. Vivès, 1886.)

un apôtre. Ce minimum d'apostolicité est-il réellement suffisant? Répond-il à la haute idée que l'antiquité a eue de l'apostolat? Satisfait-il à cette vérité si familière aux anciens que la nouvelle révélation repose tout entière sur l'*enseignement* même des apôtres? C'est là une difficulté dogmatique qui, jointe à la difficulté historique, autorise à se demander si la théorie popularisée par Franzelin, malgré sa belle simplicité, résout à fond le problème compliqué du critérium. Il semble, par contre, que le principe d'apostolicité, outre qu'il explique assez bien l'histoire du canon, est en outre dogmatiquement plus conforme à la manière dont l'antiquité a conçu l'origine apostolique de nos Livres saints. La vérité révélée *dans* laquelle nous connaissons l'inspiration du Nouveau Testament serait donc, implicitement ou explicitement, celle-ci : Tout écrit apostolique (au sens indiqué) est la parole de Dieu.

Paul JOÜON.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Le problème de l'immunité. — Maladies contagieuses et microbes. — Diverses sortes d'immunité. — Les phagocytes. — Une gendarmerie vorace. — Lutte entre avalés et avaleurs. — Immunité phagocytaire. — L'immunité humorale. — Lutte contre les toxines. — Un lapin réfractaire. — La théorie des *chaînes latérales*. — Sérums antitoxiques. — Lutte contre les microbes. — Le phénomène de Pfeiffer. — Les *anticorps*. — Sérums antimicrobiens. — Ambocepteurs et compléments. — Metchnikoff et Ehrlich. — La grande perturbation magnétique du 31 octobre 1903. — Sabbat électrique. — Action des courants terrestres sur les aimants. — Variations régulières de la déclinaison. — Correspondance de ces variations et de celles des taches solaires. — Perturbations anormales. — Quelle est leur cause? — Un coup d'œil sur le soleil. — Diverses théories pour l'explication des orages magnétiques.

On s'est beaucoup occupé, durant les années 1902 et 1903, de la question de l'*immunité*. Malgré sa difficulté, en dépit du caractère un peu déconcertant, au premier abord, de certaines théories, il nous a paru intéressant d'exposer à nos lecteurs les grandes lignes du problème et les efforts multipliés en vue de le résoudre.

Un grand nombre de maladies infectieuses sont dues à de petits organismes parasitaires, de nature animale ou végétale. C'est ainsi que le paludisme, dont nous parlions l'année dernière, à pareille époque, est causé par l'hématozoaire de Laveran, sinistre bestiole instillée dans le sang par la trompe du moustique *anopheles*. C'est ainsi que la tuberculose, la diphtérie, la peste, le choléra, etc., etc., sont l'œuvre de divers microbes, organismes végétaux d'une constitution très rudimentaire, visibles seulement au microscope, et encore avec de forts grossissements. Il y a même des maladies, d'origine évidemment microbienne, telles que la rage, la variole, la rougeole, la scarlatine, etc., dont le microbe spécifique n'a pu être découvert jusqu'ici, à cause de son extrême petitesse.

Or, comment ces Lilliputiens, acharnés sur ce grand Gulliver qu'est pour eux le corps humain, arrivent-ils à étouffer le géant? De deux manières : tantôt, c'est surtout par action mécanique,

en encombrant, en détruisant sur place les cellules nécessaires à la vie. Ainsi le bacille de la tuberculose s'installe-t-il dans les poumons, dans le cerveau, dans les os, qu'il creuse et dévaste. Tantôt, le microbe agit plus traîtreusement : embusqué en quelque coin de l'organisme, il sécrète des toxines, poisons violents, qui se répandent dans le sang et vont au loin porter la mort aux cellules. Tel est le bacille du tétanos. Le bacille de Löffler (diphtérie) ne dédaigne pas de cumuler. Non seulement il constitue dans la gorge des colonies d'obstruction, — les fausses membranes, — mais encore, de là, il déverse dans le sang une toxine redoutable. Voilà pourquoi la trachéotomie, qui a pour but d'empêcher le malade d'étouffer, en ouvrant la trachée au-dessous des membranes, ne suffit pas toujours à sauver le patient. L'empoisonnement se produit par l'émission des toxines, à moins qu'une injection de sérum antidiphtérique ne vienne neutraliser ces perverses substances d'un être plus pervers encore.

En somme, l'armement des microbes pathogènes est double : l'arme blanche, si l'on peut s'exprimer de la sorte, qu'ils manient de près, dans un étroit corps à corps avec les cellules de l'organisme ; et l'arme de jet, la flèche empoisonnée, la toxine, qu'ils dardent de loin, d'un bout à l'autre du corps attaqué.

Or, ces microbes vont partout : nous en buvons, nous en mangeons, nous en respirons; par exemple, notre salive contient habituellement, entre autres assassins, le pneumocoque, tout prêt, au premier refroidissement, à se ruer dans le poumon pour y établir la fluxion de poitrine, et cependant cette maladie reste heureusement assez rare. Comment n'éclate-t-elle pas à tout moment ?

Autre question : Comment se fait-il que certains organismes jouissent d'une immunité plus positive encore ? Inoculez le charbon à un oiseau, celui-ci garde sa bonne santé ; laissez votre chien se repaître d'affreuses charognes, farcies des bacilles du *botulisme*, il n'aura pas la moindre tristesse d'estomac, alors que, soumis au même régime, vous risqueriez de périr. C'est là l'immunité naturelle.

Il en est une autre, l'immunité acquise. Ainsi, il est des maladies que l'on n'a pas deux fois. On est immunisé par une première attaque. Cette propriété peut d'ailleurs être conférée

d'une manière moins brutale, par la vaccination préventive. Par exemple, un homme, bien et dûment vacciné contre la petite vérole, restera indemne de cette maladie, même au chevet des varioleux.

Et dès lors le problème de l'immunité se pose : pourquoi tels et tels organismes sont-ils insensibles à cette infection ?

Pourquoi un organisme — sensible cependant — cesse-t-il de l'être après vaccination, ou après une première atteinte du mal, ou en certaines circonstances spéciales ?

*
* *

Un premier facteur de l'immunité est la *phagocytose* (acte de manger des cellules) découverte et étudiée par Metchnikoff. Bien qu'elle soit connue de presque tous nos lecteurs, il sera peut-être utile d'en donner ici une brève description.

Si vous examinez une goutte de sang au microscope, vous verrez, nageant dans le plasma liquide incolore, une multitude de globules. La plupart sont rouges ; ce sont les *hématies* ou globules rouges du sang, au nombre de 5 millions par millimètre cube, du moins chez l'homme. Perdues au milieu de ces hématies, vous discernez, de plus, des cellules un peu plus grosses, blanches, à peu près sphériques lorsqu'elles sont au repos. Ce sont les globules blancs, ou *leucocytes*, ou *phagocytes* (ils portent tous ces noms). Leur nombre est relativement restreint : 7 000 environ par millimètre cube. Mais nous allons voir que, chez eux, la valeur et l'activité suppléent victorieusement à la quantité [1]. Ces leucocytes ne sont pas tous identiques [2] : on distingue particulièrement les *mononucléaires*, dont le noyau [3] unique est arrondi

1. Cette quantité est cependant énorme. Nous avons 5 litres de sang, donc 35 milliards de phagocytes dans la circulation sanguine. Mais, de plus, ils pullulent dans la lymphe, dans le tissu conjonctif.

2. Si l'on veut étudier les leucocytes, on lira avec fruit un petit ouvrage savant, mais fort clair, de M. Levaditi, *le Leucocyte et ses granulations* (Paris, Naud, éditeur, Collection *Scientia* ; prix : 2 francs). Une préface du célèbre professeur Ehrlich, dont le docteur Levaditi fut élève, authentique pour ainsi dire cet excellent exposé d'une question délicate.

3. On sait que la cellule se compose d'une membrane, d'un protoplasma et d'un noyau, qui en est la partie la plus importante et l'agent actif de la multiplication cellulaire. On peut se la représenter comme une prune ou une cerise, la peau de celle-ci figurant la membrane, et la chair le proto-

ou incurvé ; et les *polynucléaires* à noyau multilobé, ayant l'aspect d'un cordon en boudin cylindrique, forme destinée à permettre l'exécution de tours de force prodigieux, comme nous allons le voir. C'est qu'en effet, ces leucocytes sont des gendarmes excurrents, actifs, féroces. Regardez-les bien : voici que leur forme ronde se modifie, leur protoplasma pousse des pattes, pour ainsi dire, ou mieux des prolongements rudimentaires nommés pseudopodes. Et le globule se met à ramper cahin-caha, fût-ce contre le courant sanguin. Qu'est-il donc arrivé ?

Sans doute, en quelque coin du corps, une armée de microbes a fait invasion par une ouverture de la peau, et à peine installés, ils ont sécrété une substance qui est venue, portée par le sang, jusqu'au phagocyte. Or, celui-ci est très sensible à ces produits ; comme l'ogre du petit Poucet, « il sent la chair fraîche » et se dirige vers la région d'où émanent ces senteurs alléchantes. C'est cette propriété qu'on nomme la *chimiotaxie* (touche des substances chimiques). Disons, pour être complet, que s'il y a une chimiotaxie positive, qui attire les leucocytes, il y en a aussi une qui les éloigne, tandis que d'autres substances les laissent indifférents.

Quoi qu'il en soit, supposons que les envahisseurs aient sécrété des substances à chimiotaxie positive. La maréchaussée des globules blancs dresse l'oreille, allonge ses pseudopodes et se dirige lentement mais gravement, comme il convient à une police civilisée, vers le lieu du forfait.

Précédons-la de quelques instants. Hélas ! ce n'est que trop vrai. Les microbes ont, à rangs serrés, envahi la place ; les capillaires sanguins sont enflammés, distendus. L'ennemi ronge, détruit, et surtout distille son pénétrant venin qui bientôt portera dans le corps l'infection et la mort. Est-ce la fin ? Non, car voici enfin la gendarmerie qui arrive à flots.

Tout d'abord, il s'agit de prendre contact avec l'adversaire. Il faut pour cela percer les vaisseaux sans les léser, sans imiter ces maladroits agents qui, sous prétexte d'arrêter les voleurs, piétinent et écrasent les volés. Le globule blanc s'insinue donc avec une merveilleuse souplesse dans l'enchevêtrement des fibres. Il s'allonge, il s'étire, comme un acrobate qui se faufile à travers un

plasma. Toutefois, la cellule n'est pas toujours sphérique ou ellipsoïdale ; elle peut affecter les formes les plus variées.

obstacle. Et voilà où éclate la prévoyance de la Providence. Le noyau du polynucléaire (c'est lui qui agit en ce cas) se prête merveilleusement à cette gymnastique endiablée. Là où un noyau rond refuserait de passer, lui, grâce à sa forme en boudin, s'étire, se développe, fait passer l'un après l'autre ses lobes multiples : bref, permet au globule de traverser les plus étroits défilés. Ce petit exercice, découvert en 1867 par Cohnheim, a reçu le nom de *diapédèse*.

Du coup, voici la gendarmerie en contact avec les brigands. Que va-t-elle faire? Oh! c'est très simple. A peine a-t-il saisi le malfaiteur, le phagocyte l'avale, ce qui simplifie beaucoup la procédure; puis il le digère..., s'il le peut. Cette « opération de police un peu rude » se voit au microscope, qui montre les leucocytes bourrés de microbes.

Jusqu'ici, cela va bien pour la cause de l'ordre. Mais tout n'est pas fini, car le résultat dépend du succès de cette lutte intestine. Les globules blancs digèrent-ils les envahisseurs? La place est sauvée, si du moins il n'y a pas eu déjà trop abondante émission de toxines. Sont-ils au contraire dévorés, tués, empoisonnés par l'hôte qu'ils ont si cavalièrement incarcéré, ils dégénèrent, et se transforment en pus que l'organisme rejette au dehors.

On le voit, cela dépend des forces relatives des deux armées en présence. Dès lors, on conçoit un premier genre d'immunité, celui où la force policière des leucocytes est toujours plus forte que les microbes de la maladie menaçante. Supposez un organisme riche en phagocytes tout particulièrement actifs contre telle ou telle bactérie; celle-ci ne pourra jamais parvenir à infecter le sujet, se trouvant arrêtée, dès la porte d'entrée, par ses invincibles adversaires. La race animale douée de pareils défenseurs jouira de l'immunité naturelle relativement à ces bacilles et à la maladie qu'ils causent.

Supposez encore que, par un moyen quelconque, l'activité des leucocytes soit excitée ou leur nombre augmenté. L'organisme deviendra, au moins pour un temps, réfractaire à l'action des microbes; il possédera une immunité acquise et temporaire.

*
* *

Tel est le premier facteur de l'immunité, c'est la fonction pha-

gocytaire. Il en est d'autres qui sont dus plutôt à une propriété des humeurs. Ainsi les oiseaux résistent au terrible *charbon*, la maladie qui, avant la découverte de Pasteur, ravageait et dépeuplait nos troupeaux de moutons. Pourquoi? Tout bonnement parce que le sang des oiseaux possède une température de 42°, à laquelle le bacille charbonneux atténue notablement sa virulence. Pasteur a montré qu'en inoculant une poule préalablement refroidie, elle contractait le charbon. C'est donc bien sa température, si élevée à l'état normal, qui produit son immunité naturelle.

Toutefois, ce mode d'immunisation, physique pour ainsi parler, est assez rare. Venons à l'immunisation humorale proprement dite, c'est-à-dire celle qui a son siège dans une qualité communiquée aux cellules, ou au sang de l'organisme. Et, puisque les microbes peuvent tuer de deux manières, soit par la fabrication de toxines, soit par action mécanique, nous allons chercher : 1° comment les humeurs, le sang surtout, peuvent neutraliser les toxines; 2° comment, si cela ne suffit pas, ces mêmes liquides peuvent tuer ou immobiliser les microbes.

1° Lutte contre les toxines. Prenons une toxine facile à se procurer dans les laboratoires, par exemple celle qui est contenue dans la plante du ricin. Si nous l'injections à un animal, elle le tuerait, mais sans rien nous apprendre. Faisons mieux : mélangeons-la à du sang frais placé dans un verre. Aussitôt, les globules rouges s'agglutinent, se désagrègent. Voilà donc ce que produit le poison introduit dans les veines de l'animal : s'il le tue, c'est en détruisant ses globules rouges.

Maintenant, emparons-nous d'un lapin et faisons-lui, à plusieurs reprises, des injections très faibles de toxine de ricin. L'animal les supporte, à cause de leur faiblesse. Au bout de quelque temps, il est « préparé », comme dit, en un autre sens, *la Cuisinière bourgeoise*. Saignons-le avec douceur et modération, afin de ne pas effaroucher les âmes sensibles, et recueillons le sang. Le caillot se dépose et il reste un sérum à peu près incolore.

Si je voulais ménager mes effets, je ne vous dirais pas ce qui va se passer, lorsque, reprenant l'expérience de tout à l'heure, j'y ferai intervenir mon sérum. Mais la clarté étant la politesse des professeurs et des écrivains, j'aime mieux vous dire tout de

suite ce qu'il s'agit de démontrer : c'est que ce sérum de lapin, ainsi préparé par les injections de ricine, contient désormais une *antitoxine* capable d'annuler le poison. En effet, reprenons du sang frais d'animal non immunisé; ajoutons quelques gouttes de sérum du lapin « préparé ». Et, maintenant, un peu de toxine de ricin. Voyez, les globules rouges de l'animal non immunisé restent intacts cette fois-ci. Pourquoi? Évidemment, parce que le sérum du lapin a acquis, par les injections successives, une propriété antitoxique à l'égard de la toxine du ricin.

Il a donc neutralisé la ricine et l'a empêchée d'exercer son action délétère sur les globules rouges, qu'elle tuait si bien tout à l'heure.

Et voilà, mise en évidence, l'existence d'une antitoxine, engendrée dans les humeurs, grâce à des injections faibles, mais multiples, de toxine.

C'est précisément de la sorte qu'on immunise les chevaux destinés à fournir le sérum antidiphtérique. On leur injecte successivement, et à plusieurs jours d'intervalle, des doses toujours croissantes de poison diphtérique.

Sous cette excitation, l'organisme, pour se défendre, fabrique en surabondance de l'antitoxine, et celle-ci s'accumule dans le sérum des bonnes bêtes. Il suffit dès lors de les saigner de temps en temps, ce qui ne leur fait aucun mal, et leur sérum bienfaifaisant va, aux quatre coins de la France, guérir les petits enfants atteints du croup et sécher les larmes des mères.

L'existence des antitoxines étant solidement établie, reste à donner la théorie de leur action. Ici, les phagocytes n'y peuvent rien, du moins par action mécanico-digestive, car il n'y a pas de microbes à englober, mais seulement des poisons à atténuer. C'est alors que se présente la théorie d'Ehrlich, dite des *chaînes latérales*.

D'après le savant allemand, les cellules vivantes de l'organisme posséderaient une certaine quantité de chaînes latérales ou *récepteurs*. Ceux-ci consisteraient en groupements atomiques, incomplètement saturés, au point de vue chimique, et feraient, pour ainsi dire, saillie sur la surface cellulaire. Leur rôle, en temps normal, est de happer les molécules alimentaires dans le plasma qui baigne la cellule, et de les lui céder ensuite. On peut se représenter grossièrement ces récepteurs comme autant de bou-

ches avides, de ventouses voraces, qui hérisseraient le pourtour de l'élément cellulaire.

Or, voici que le plasma (liquide du sang et des humeurs), au lieu de charrier d'honnêtes molécules nutritives, se met à rouler des molécules de toxines. Celles-ci, pour Ehrlich, sont composées, à leur tour, d'un double groupement atomique : l'un, non chimiquement saturé, est disposé à saisir tout groupement chimique qui le saturerait, il est *haptophore* ; l'autre est proprement toxique, *toxophore*. De sorte que la molécule de toxine nous apparaît comme une griffe (le groupe haptophore) surmontée d'un sac de venin (le groupe toxophore).

Dès lors, un drame lugubre se déroule sous nos yeux. La molécule toxique passe à portée du récepteur, qui, véritable bouche dévorante, saisit la griffe de cette particule empoisonnée, ou est saisi par elle. C'en est fait, voilà le récepteur rivé au sac de venin par l'intermédiaire de la griffe. Il va mourir et transmettre l'intoxication à la cellule.

Mais, aussitôt, intervient l'énergie vitale de celle-ci. Privée d'un récepteur, elle va en fabriquer, non pas *un* nouveau, mais *plusieurs* nouveaux, en abondance. C'est, en effet, une loi de la nature que l'organisme ne se borne jamais à compenser le dommage causé. Ainsi, quand un os se brise, il est remplacé avec usure par formation, autour de la fracture, d'un *cal* volumineux. La cellule attaquée se livre donc à une surproduction effrénée de ces molécules appelées récepteurs. Ceux-ci, trop abondants sur la surface, passent dans le plasma à titre de francs-tireurs. Là ils rencontrent des molécules toxiques qui vagabondent, les accrochent, et, ce faisant, les neutralisent. En somme, sous le coup d'une attaque des toxines, l'organisme a rempli le plasma de récepteurs libres, capables de les arrêter en les neutralisant. On conçoit dès lors que le plasma, ou le sérum, ainsi enrichi, soit devenu antitoxique. Si on l'injecte dans un animal non immunisé, les récepteurs libres dudit sérum se répandront dans l'animal, et, s'ils rencontrent en lui des toxines, ils les fixeront, les désarmeront, les rendront inoffensives. Tel serait le mécanisme de l'immunisation antitoxique.

On se demandera, sans doute, pourquoi Ehrlich a supposé si compliquée la constitution de la molécule de toxine. Était-ce nécessaire ? Non, s'il ne s'agissait que d'expliquer les faits déjà

cités. Oui, à cause d'un ensemble de phénomènes dont nous allons dire un mot. Certaines toxines (par exemple, la toxine diphtérique, le venin des serpents) perdent leur virulence par l'effet de divers traitements (chauffage, action de l'iode, etc.). Elles se transforment, selon l'expression d'Ehrlich, en *toxones* ou en *toxoïdes*, peu ou pas du tout virulentes. Et pourtant, ces substances injectées dans un organisme continuent à y provoquer la formation de l'antitoxine. C'est donc que la molécule toxique était bien douée de deux groupements : l'un (le toxophore) a péri, mais l'autre (l'haptophore) a résisté; c'est lui qui, en happant les récepteurs, détermine les cellules à multiplier ceux-ci et à les mettre en liberté dans le sang.

Une question se pose encore : Quelles sont les cellules qui produisent principalement les antitoxines? D'après Metchnikoff et son école, ce seraient surtout nos amis les phagocytes, qui, non contents d'avaler les microbes « tout crus », réagiraient aussi sous l'attaque des poisons, en surproduisant des récepteurs, comme on vient de l'expliquer. L'école allemande ne dénie pas ce rôle aux phagocytes ; mais elle admet qu'ils ne sont pas les seuls producteurs d'antitoxine, d'autres cellules de l'organisme jouissant aussi de cette propriété.

Tel serait, dans ses grandes lignes, le mécanisme de l'immunisation antitoxique par les sérums. Mais ceux-ci ont une propriété plus singulière, qu'il nous reste à étudier, celle de détruire les microbes eux-mêmes.

Donc : 2° Lutte contre les microbes : Le point de départ est une expérience célèbre de Pfeiffer. Prenons un cobaye (cochon d'Inde), préalablement immunisé contre les vibrions cholériques, et inoculons-lui, dans le péritoine, une émulsion de ces vibrions. Ceux-ci perdent toute mobilité, ils se transforment en granules, et, finalement, sont dissous. C'est donc que le sérum de l'animal immunisé a acquis la propriété, non pas d'*avaler* les microbes cholériques (comme l'eussent fait des phagocytes), mais de les *dissoudre*, un peu comme l'eau dissoudrait une dragée. D'autres fois, les sérums immunisateurs se bornent à *agglutiner* les microbes de la maladie correspondante, atteignant ainsi le même but, à savoir : les rendre inoffensifs.

Ainsi, nous voici en possession d'une nouvelle notion : *certains*

sérums d'animaux immunisés détruisent ou agglutinent les microbes correspondants[1].

Cette découverte étrange ne tarda pas à s'étendre.

Injectez à plusieurs reprises du sang de lapin à un cobaye. Bientôt, si on prélève du sérum à ce cobaye, on constate qu'il a acquis la propriété de dissoudre les globules rouges du lapin, et *ceux-là seuls.* Il s'est donc développé, dans le sérum de l'animal traité, une substance spécifique qui détruit les hématies du lapin. C'est une *hémolysine* (qui dissout le sang).

Bientôt l'on constata que cette propriété était très générale. Une foule de corps injectés dans un animal y provoquent la formation d'*anticorps*, c'est-à-dire de substances aptes à détruire ces importuns envahisseurs.

Un lapin injecté de lait de vache fournit un sérum qui agglutine la caséine de ce lait, mais reste sans action sur le lait de chèvre Si on injecte à un cobaye des globules blancs de rat, son sérum devient dissolvant de ces globules; un canard inoculé avec des cellules nerveuses de chien donne un sérum qui détruit ou paralyse ces cellules.

On conçoit le vif intérêt de ces découvertes et l'étendue du champ qu'elles ouvrent aux chercheurs, même en dehors du domaine de l'immunité! Pour nous, c'est à celle-ci qu'il nous faut revenir.

Il est donc établi qu'il y a des sérums doués du pouvoir de détruire directement les microbes, ou, en général, les cellules étrangères à l'organisme. Ce sont des *cytotoxines* (poison pour les cellules). Tâchons d'exposer le mécanisme de cette action, tel que l'explique Ehrlich. Cet exposé est très délicat : nous ferons tous nos efforts pour être simple et clair, sans être assuré d'y parvenir.

Ce qui complique tout, c'est l'expérience suivante d'Ehrlich et Morgenroth. Ils prennent du sérum de chèvre qui, à l'état naturel, dissout les globules rouges du lapin et du cobaye. Par conséquent, et comme dirait Molière, il contient une substance « dissolvante » particulière. Chauffons-le à 55° : c'en est fait, il ne dissout plus lesdits globules. Il semble donc que la substance douée de

1. Notons bien que c'est une propriété *spécifique*, s'exerçant seulement à l'égard des microbes de la maladie contre laquelle l'animal est immunisé. soit naturellement, soit artificiellement.

ce pouvoir de dissolution ait entièrement disparu. Or, il n'en est rien.

Voici, en effet, du sérum non chauffé de cheval *qui, lui, n'agit aucunement* sur les globules rouges du lapin et du cobaye. Ajoutons-le à notre sérum de chèvre, désormais privé par le chauffage de sa propriété dissolvante. Voilà, ô merveille! que ces deux sérums inertes, mélangés ensemble, dissolvent de nouveau les globules.

Comment expliquer ce phénomène? On admet que le sérum de chèvre contenait, avant chauffage, deux substances, l'une l'*ambocepteur* (ou philocytase), l'autre le *complément* (ou alexine, ou cytase). La chaleur a détruit cette dernière seule, mais son absence suffit pour rendre le sérum inactif.

De son côté, le sérum de cheval ne contient, lui, que le complément, et il est par conséquent inerte. Mais mélangeons nos deux sérums. Le sérum chauffé de chèvre apporte l'ambocepteur. Le sérum frais de cheval offre le complément. C'en est assez, les deux principes se réunissent pour dissoudre les globules. On constate les mêmes phénomènes, on donne la même explication, quand il s'agit de sérums qui dissolvent des microbes.

Voici, dans cette hypothèse, quel serait le processus de l'immunisation. Outre les récepteurs que nous leur connaissons, les cellules en posséderaient d'autres, les *ambocepteurs* ou récepteurs de troisième ordre (il y a aussi ceux de deuxième ordre; nous les avons omis pour ne pas trop compliquer). Ces récepteurs de troisième ordre, susceptibles, eux aussi, de se multiplier en surabondance, seraient, grâce à la possession de deux groupes haptophores, doués de deux affinités, l'une pour le microbe toxique, l'autre pour le *complément*. Ce *complément* (ou alexine, ou cytase) existerait en tout organisme, comme un véritable contrepoison destiné à tuer le microbe. Malheureusement, il serait incapable de se fixer à lui directement; il ne le pourrait que par l'intermédiaire de l'ambocepteur. Dès lors, reprenons la comparaison déjà employée.

La cellule baigne dans le plasma sanguin ses récepteurs de troisième ordre (ambocepteurs) que nous imaginerons comme une tête à deux mâchoires (les deux groupes haptophores). Un microbe hostile vient à portée d'une de ces bouches : imprudemment, elle le mord et voilà la cellule liée à son terrible ennemi.

Mais l'ambocepteur ne perd pas la tête ; de sa seconde mâchoire, il fixe une molécule de *complément* (toujours présent à l'état normal) ; et, mettant en contact ce contrepoison naturel avec le microbe, il l'empoisonne.

Cependant, la cellule s'est empressée, selon la loi connue, de multiplier ses ambocepteurs, en réponse à l'attaque. Ceux-ci se répandent dans le sang. Partout où ils rencontrent des microbes, ils les fixent, et en même temps fixent une molécule de complément pour les tuer. S'il y a grande surabondance d'ambocepteurs[1] ainsi produits, il en reste de disponibles. Si donc on prend ce sérum ainsi enrichi, et si on l'inocule à un autre animal envahi par les mêmes microbes, les ambocepteurs les empoigneront, les lieront au complément qu'ils trouvent dans leur nouvel hôte et, de la sorte, annihileront les envahisseurs.

Qu'on nous pardonne cette comparaison un peu grossière. Elle nous a paru utile pour faire saisir le mécanisme compliqué de cette théorie.

Metchnikoff ne rejette pas le processus que nous venons d'exposer. Seulement, fidèle à ses phagocytes, il leur attribue un rôle tout particulier. Pour lui, le phagocyte ayant englobé le microbe, le digère dans son intérieur, en produisant de l'ambocepteur (qu'il appelle philocytase), mais en surabondance. De la sorte, l'ambocepteur passe dans le plasma sanguin et lui donne sa propriété spécifique. Cette manière de voir n'est pas contraire, d'ailleurs, à celle d'Ehrlich ; elle précise moins le mode de fabrication des ambocepteurs, et peut-être est-ce un bien. En revanche, il y a désaccord sur un seul point. Pour Ehrlich, le *complément* (cytase de Metchnikoff) se trouve toujours normalement dans les humeurs. Selon Metchnikoff, il ne se trouve que dans les leucocytes et ne peut être mis en liberté que par la destruction de ceux-ci. De sorte que ces chers petits globules blancs, non contents de manger nos vilains microbes et de déverser en les digérant d'utiles ambocepteurs, se déchireraient encore, comme le

1. L'ambocepteur est aussi appelé *fixateur*, à cause de cette propriété. Le docteur Bordet l'appelle *substance sensibilisatrice* ; d'autres : *substance intermédiaire*. Quoi qu'il en soit de ces divergences d'appellations, — qui aident peu à la clarté, — c'est l'ambocepteur qui donne au sérum sa propriété curative et spécifique ; sans lui, rien ne se fait, quoique ce ne soit pas lui qui tue le microbe. Ce n'est pas la moindre singularité de la théorie.

vieux pélican, afin de nous fournir des compléments. Aimables globules !

Et voilà, d'une façon très rudimentaire, une esquisse des solutions données du problème de l'immunité. Il y en a d'autres que nous avons dû négliger. L'occasion se représentera peut-être d'en parler quelque jour.

*
* *

Le 31 octobre 1903, il y eut grand émoi dans le monde des télégraphistes. Dès neuf heures du matin, les appareils battaient la campagne et refusaient pratiquement tout service. Les câbles sous-marins n'étaient pas plus sages et, sans doute, ils propageaient le mauvais esprit, car les lignes américaines se mirent aussi en grève. Chose plus grave, certaines d'entre elles accusèrent des tensions formidables (jusqu'à 675 volts). Bref, de vieux électriciens déclaraient n'avoir jamais assisté à pareil sabbat électrique. Et la perturbation dura près de vingt-quatre heures.

A Dieu ne plaise que nous nous réjouissions des angoisses de nos semblables, télégraphistes ou expéditeurs de dépêches ; toutefois, à quelque chose malheur est bon, et celui-ci — qui n'est pas bien grave — va nous permettre d'effleurer une importante question : les perturbations magnétiques et leurs causes.

Tout le monde sait que la terre agit soit sur les aimants, soit sur les courants électriques. On a comparé ces actions à celle qu'exercerait un aimant très court, placé au centre du globe et dirigé suivant l'axe magnétique ; ou bien encore (ce qui revient au même) on a supposé notre planète parcourue par un courant électrique indéfini, allant de l'est à l'ouest, autour et dans le plan même de l'équateur magnétique. Tant que ce courant terrestre restera constant, tout ira bien : les boussoles marqueront le nord magnétique, et les télégraphes ne seront pas troublés. Malheureusement, de temps à autre, se produisent, en surplus, des *courants telluriques*, vagabonds, capricieux, qui bouleversent les phénomènes habituels.

Ces courants telluriques sont bien connus des télégraphistes et se présentent très souvent ; mais en général ils sont trop faibles pour gêner les communications. Ce n'est qu'aux jours de crise, de *tempête magnétique*, comme l'on dit, que leur action devient intolérable.

Reste à trouver leur cause. Et puisque ces courants agissent aussi sur les aimants, c'est dans l'étude des variations de ceux-ci que l'on pourra surtout découvrir l'auteur de ces perturbations.

On sait que l'aiguille aimantée de la boussole se dirige, à peu près, vers le pôle nord de la terre. A peu près, disons-nous, car en réalité elle s'oriente vers un point qui en est fort distinct. Actuellement, il se trouve au nord de l'Amérique, par environ 75° de latitude et 97° de longitude ouest. Il en résulte que l'aiguille aimantée fait, avec le méridien géographique, un angle variable selon le lieu considéré. C'est ce qu'on appelle la *déclinaison*. A Paris, celle-ci était, le 1er janvier 1903, de 14°,40′ vers l'occident, c'est-à-dire que l'aiguille se dirigeait à 14°,40′ à l'ouest du nord véritable.

Cette déclinaison varie suivant l'endroit de la terre où l'on se trouve; elle se modifie en outre chaque année (actuellement, elle diminue de 3 à 4 minutes par an); enfin, elle est sujette à des variations diurnes, assez régulières en temps normal.

Prenons une aiguille aimantée; supposons marqué au-dessous d'elle le méridien magnétique[1] (incliné, comme nous l'avons dit, de 14°,40′ à l'ouest du méridien géographique), et observons, à partir de huit heures du matin. Ce n'est pas trop matinal, n'est-ce pas?

Or, nous constatons que la pointe nord de l'aiguille est un peu à droite du méridien magnétique. Peu à peu, elle s'en rapproche, le traverse, puis s'en éloigne vers la gauche et atteint son maximum d'écartement entre midi et une heure. Alors, elle revient lentement vers la droite, et le lendemain matin, à huit heures, nous la retrouvons à la place où nous l'avions vue la veille[2]. Cette oscillation diurne est très faible généralement. L'amplitude, c'est-à-dire la différence entre le maximum de déviation à droite (du plan magnétique) et le maximum à gauche, varie, selon la saison, de 5 à 13 minutes environ[3].

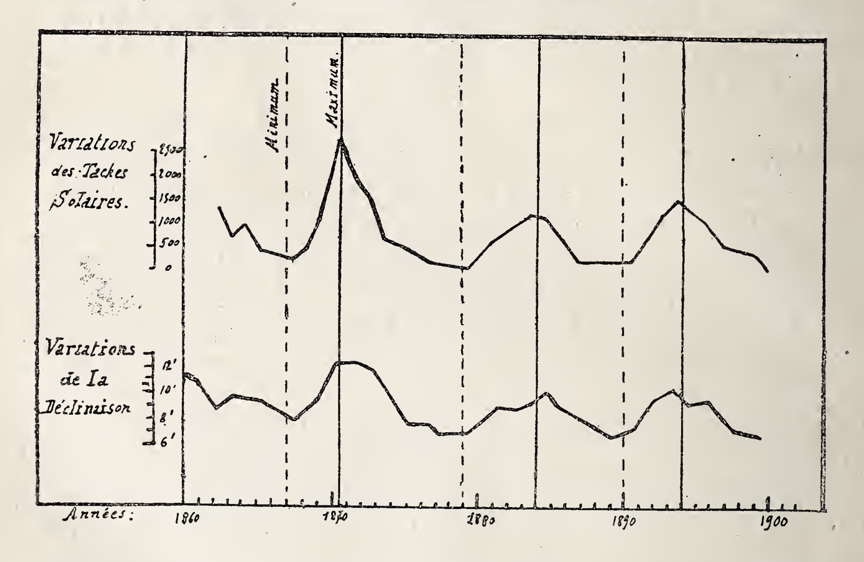
1. Ni le méridien magnétique, ni le pôle magnétique n'ont, à proprement parler, d'existence objective. Nous entendons, par ce méridien, celui de la direction *moyenne* de l'aiguille, laquelle varie peu d'un mois à l'autre.

2. En réalité, il y a, surtout en hiver, une deuxième et faible excursion de l'aiguille qui revient un peu vers la gauche entre dix heures du soir et cinq heures du matin. Puis elle se remet en marche vers la droite et atteint, vers huit heures du matin, sa position de la veille.

3. On se rappelle que la minute (1′) est la soixantième partie du degré, qui est lui-même la trois cent soixantième partie de la circonférence.

En résumé, l'aiguille, au lieu de rester fixement dirigée vers le pôle magnétique, oscille un peu, de part et d'autre, de sa position moyenne, l'amplitude de ces excursions variant d'ailleurs d'un jour à l'autre[1].

Si donc on note, chaque jour, l'amplitude du déplacement; si ensuite, à la fin de l'année, on fait la moyenne des amplitudes quotidiennes[2], on pourra dire : l'amplitude *moyenne* des excursions de l'aiguille, de part et d'autre du méridien, est représentée par tel chiffre (par exemple 10 minutes : c'est à peu près le chiffre relevé à Paris pour l'année 1892-1893). Maintenant, si l'on



dresse un tableau des amplitudes de chaque année, ou mieux encore, une courbe[3], on constate le fait suivant :

Les amplitudes moyennes annuelles suivent une marche régulière, dont la période est d'environ onze ans. Tous les onze ans, elles passent par un maximum, puis décroissent, atteignent un minimum, et, à la fin du cycle undécennal, reprennent, à peu près, la valeur initiale.

1. Les autres éléments magnétiques, inclinaison et composantes, éprouvent des variations analogues.

2. Pratiquement, on doit recourir à une méthode plus compliquée. Nous nous bornons à indiquer ici les grandes lignes.

3. On prend pour *abscisses* les années, pour *ordonnées* les amplitudes moyennes correspondantes.

Or, si on compare cette courbe avec une autre courbe représentant, pour chaque année, la fréquence des taches solaires, on constate la singulière analogie de ces deux courbes, et il devient hautement probable que l'un des phénomènes dépend de l'autre, ou bien qu'ils dépendent tous deux d'une même cause. Ajoutons que la courbe de fréquence des aurores boréales est, elle-même, très semblable aux deux premières.

On admet, en conséquence, que les variations régulières du magnétisme dépendent de certaines modifications produites dans le soleil, et dont les taches sont une des manifestations. Mais la question se complique, lorsqu'on cherche s'il en est de même pour les déviations anormales de l'aiguille aimantée, qui nous décèlent les orages magnétiques.

En effet, nous pouvons maintenant décrire plus exactement ce phénomène. Le 31 octobre, par exemple, dès le matin, la boussole de déclinaison se livrait à mille folies, fort contraires à ses mœurs habituellement si graves. Au lieu d'accomplir solennellement sa petite oscillation quotidienne de 8 ou 10 minutes, on la voyait bondir de droite à gauche de sa position moyenne, avec des airs de girouette affolée. L'amplitude de ses variations atteignit, d'après le P. Cortie, S. J. (de Stonyhurst), l'énorme valeur de $2^0,41'$.

Le 12 octobre précédent, un petit orage magnétique avait fourni des variations de 32 minutes, à une heure de la journée où, en général, les mouvements sont de moins de 1 minute.

Or justement, et le 12 octobre, et le 31 octobre, de fortes taches solaires passaient au méridien de cet astre. Ne tenons-nous pas le coupable?

Hélas! non, pas tout à fait. Car il se trouve que la tache du 12 octobre, *beaucoup plus importante* que celles du 31, a coïncidé avec un orage magnétique *beaucoup moins fort*. Le 5 novembre suivant, un groupe de taches a passé au méridien solaire, sans troubler aucunement la quiétude de l'aiguille aimantée. Et ces faits sont fréquents.

Donc, s'il est bien établi que la *moyenne* des variations normales de déclinaison suit la même loi que la *moyenne* de la fréquence des taches, il n'est nullement prouvé que les déviations brusques de l'aimant coïncident toujours avec le passage de taches au méridien.

Et cependant, comme cela arrive souvent, nous sommes invinciblement portés à soupçonner une certaine relation entre les orages magnétiques et les perturbations solaires.

Avant d'exposer les divers systèmes de conciliation, qu'il nous soit permis de rappeler très brièvement ce que l'on sait de la constitution du soleil.

Quand on examine cet astre avec un puissant instrument, on constate que sa surface, loin d'être lisse, est extrêmement tourmentée. Sur un fond relativement obscur, se détachent une multitude de points plus brillants, que l'on a comparés à des grains de riz. Souvent — surtout quand vont se produire des taches, et sur l'emplacement qu'elles occuperont — apparaissent de petites plaques brillantes, les facules (*facula*, torche), qui borderont ensuite le pourtour desdites taches, en formant même quelquefois comme des ruisseaux lumineux. Enfin, à certaines époques, se creusent dans la surface brillante (nommée *photosphère*), des sortes d'entonnoirs à fond sombre et dont les dimensions, très variables, ont atteint parfois près de dix-huit fois le diamètre de la terre (en 1858). Ce sont les fameuses taches du soleil, dont la fréquence, nous l'avons dit, varie périodiquement avec les années. Ainsi, en 1894 (année de maximum) la portion tachée de la surface solaire a été 0,001 464 de l'hémisphère visible ; en 1898, ce chiffre est trois fois et demie moins fort : 0,000 420. Il faut remarquer que les taches ne se produisent guère que dans deux régions symétriques par rapport à l'équateur solaire, entre $\pm 5^0$ et $\pm 35^0$ de latitude solaire. Leur fréquence est, comme nous l'indiquerons bientôt, un signe de particulière activité de l'astre.

Autour de la photosphère, c'est-à-dire du globe incandescent qui nous chauffe et nous réjouit, se trouve la *chromosphère*, couche mince (12 000 kilomètres environ), rose et sans grand éclat; elle apparaît pendant les éclipses totales, formant bordure au disque noir. De cette couche s'élancent les *protubérances*, magnifiques jets de lumière rose offrant l'image de fusées, d'arbres, de panaches, qui jaillissent dans l'espace à des hauteurs de plusieurs milliers de kilomètres (on en a observé de 300 000 kilomètres). Elles sont particulièrement nombreuses au voisinage des taches et des facules, montrant par conséquent l'activité des régions où règnent ces phénomènes. Toutefois, alors que les taches ne dépassent guère 30^0 de latitude solaire, les pro-

tubérances montent beaucoup plus haut et, aux époques de grande activité, fusent jusque dans les régions polaires. Là, elles ne sont guère composées que d'hydrogène, dont le spectroscope trahit la raie caractéristique. Au contraire, les protubérances voisines des taches sont formées d'hydrogène mêlé de vapeurs métalliques (sodium, magnésium, fer, etc.).

Au delà de la chromosphère, s'étend la *couronne*, visible seulement pendant les éclipses, et qui semble composée d'une matière extrêmement raréfiée où se distinguent les raies de l'hydrogène, de l'hélium, du coronium.

D'après les théories admises aujourd'hui par beaucoup d'astronomes, voici comment l'on pourrait concevoir le soleil.

Celui-ci est un globe entièrement gazeux, très chaud (au moins 8000°)[1], composé de gaz et de vapeurs métalliques. Malgré sa haute température, cette sphère serait très peu lumineuse, à cause du faible pouvoir émissif des gaz. Mais, dans l'espace, elle se refroidit par rayonnement ; dès lors, une portion des vapeurs métalliques pourra donner lieu à des combinaisons produisant des nuages de poussières solides qui brilleront d'un vif éclat et constitueront la photosphère. D'incessants mouvements de ces diverses matières seront causés par les différences de densité, d'où résultera une circulation très active du centre à la surface et réciproquement. Les taches, pour M. Faye, seraient constituées par des tourbillons pénétrant comme des vrilles dans la photosphère et entraînant de haut en bas, dans leur entonnoir, les matériaux refroidis de la chromosphère. Ceux-ci, composés surtout d'hydrogène, se réchaufferaient dans ce creuset et seraient relancés, le long du pourtour de la tache, en gerbes de protubérances, ou étalés dans la même région en facules éclatantes. La couronne, elle aussi, serait due à des matières lancées par la photosphère avec une grande vitesse.

Évidemment, nous n'indiquons ici qu'une théorie, alors qu'il y en a plusieurs. Un jour, peut-être, reviendrons-nous plus complètement sur ces passionnants problèmes. Aujourd'hui, nous en avons assez dit pour faire comprendre les diverses solutions

1. Il règne à ce sujet des opinions fort variées. Le P. Secchi parlait de *millions* de degrés. Du moins ne voulut-il jamais admettre moins de 160000°. Malgré l'autorité de l'illustre astronome, on accepte aujourd'hui des chiffres plus modérés.

données provisoirement à la cause des perturbations magnétiques.

Quelques savants pensent que ces variations brusques sont dues au passage au méridien solaire des taches de première grandeur. Nous avons déjà indiqué les raisons qui empêchent d'admettre cette explication dans la généralité des cas. M. Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi, dans sa communication au congrès météorologique de 1900[1], attribue la plus grande influence aux *facules*. Il définit *régions d'activité* celles « où existent à un moment donné, soit des groupes de facules seules, soit des facules avec taches et pores ». Il établit la loi suivante : « Chacun des maxima de la courbe des perturbations magnétiques, coïncide sensiblement avec le passage au méridien central d'une région d'activité du soleil, et réciproquement. » Cette loi lui paraît générale ; « du moins, ajoute-t-il, il est très rare qu'un *passage* ne soit pas accompagné d'un orage magnétique fort ou faible ; très rare aussi qu'une perturbation se produise sans qu'il y ait, à la même époque, passage d'une région active du soleil au méridien central ».

M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges et dont la compétence en ces matières est bien connue[2], n'admet aucune de ces solutions. Pour lui, le phénomène solaire dont la variation coïncide le mieux avec les orages magnétiques, est celui des protubérances, surtout polaires, dont la fréquence est signe d'une grande activité dans le soleil. Le savant abbé semble bien, d'ailleurs, posséder un diagnostic spécial pour reconnaître l'arrivée des grandes perturbations, car il avait prédit la dernière aux télégraphistes de Bourges. Toutefois, il ne livre pas son secret, voulant profiter de la période pendant laquelle l'astre va se montrer très actif, pour vérifier ses théories.

D'une manière générale, il tend à tout expliquer au moyen de la condensation « par à-coups » de la couronne. Celle-ci produirait dans le soleil des courants électriques plus ou moins inclinés sur le plan équatorial, qui détermineraient des courants analogues sur le sphéroïde terrestre. « La condensation par à-coups, de la couronne, en déterminant des troubles sérieux dans la cir-

1. *Congrès de météorologie. Procès-verbaux et mémoires*, p. 148.

2. On lira avec fruit et intérêt les trois articles de l'abbé Moreux, parus dans le *Cosmos*, des 14, 21 et 28 novembre 1903.

culation des matériaux entourant le soleil, donnerait lieu à différents effets dont les courants électriques, les protubérances, les taches, etc., sont les formes multiples d'une même cause[1]. »

En résumé, le magnétisme terrestre est en relation étroite avec l'activité solaire. Voilà le grand point acquis. L'avenir nous dira peut-être plus sûrement en quoi consiste exactement cette relation. Attendons.

Auguste BELANGER.

1. *Cosmos*, 28 novembre 1903, p. 684.

MOTU PROPRIO

PIE X, PAPE

Dès Notre première Encyclique à l'épiscopat du monde entier, faisant écho à tout ce qu'avaient décidé Nos glorieux prédécesseurs au sujet de l'action catholique du laïcat, Nous avons déclaré que cette entreprise était très louable et même nécessaire dans les conditions actuelles de l'Église et de la société civile.

Nous ne pouvions pas, en effet, ne pas louer hautement le zèle de tant d'illustres personnages qui, dès longtemps, se donnèrent à ce noble dessein, et ne pas louer aussi l'ardeur d'une jeunesse si nombreuse et si choisie, qui s'est empressée avec joie d'apporter son concours à cette œuvre. Le dix-neuvième congrès catholique, tenu récemment à Bologne, et qui a été promu et encouragé par Nous, a suffisamment montré à tous, avec la vigueur des forces catholiques, ce qu'on peut obtenir d'utile et de salutaire au milieu des populations croyantes, là où cette action est bien dirigée et disciplinée. et où règne entre tous ceux qui y concourent l'union de pensée, d'affection et d'œuvre.

Toutefois, ce Nous est un grand chagrin de constater que certains dissentiments, survenus parmi les congressistes, aient suscité des polémiques par trop vives qui, si elles n'étaient réprimées à temps, pourraient diviser ces forces et les rendre moins efficaces.

Aussi, comme avant le congrès Nous avions recommandé par-dessus tout l'union et la concorde des esprits, afin qu'on pût, d'un commun accord, fixer tout ce qui se rapporte aux règles pratiques de l'action catholique, Nous ne pouvons Nous taire aujourd'hui. Et parce que les divergences de vues dans le domaine pratique passent très facilement dans le domaine théorique, et qu'elles doivent même nécessairement avoir leur appui dans celui-ci, il est bon de confirmer les principes dont doit s'inspirer toute l'action catholique.

Léon XIII, de sainte mémoire, Notre insigne prédécesseur, a tracé lumineusement les règles de l'action populaire chrétienne dans ses belles encycliques : *Quod apostolici muneris*, du 28 décembre 1878, *Rerum novarum*, du 15 mai 1891, et *Graves de communi*, du 18 janvier 1901 ; et encore dans une instruction particulière émanée de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, le 27 janvier 1902.

Et Nous qui, non moins que Notre prédécesseur, voyons combien il importe que l'action populaire chrétienne soit bien dirigée et conduite, Nous voulons que ces règles très prudentes soient exactement et pleinement observées, et que personne n'ait la hardiesse de s'en écarter, si peu que ce soit.

Donc, pour les avoir plus facilement présentes d'une façon vivante à l'esprit, Nous avons décidé de les rassembler comme en abrégé dans les articles suivants, qui formeront le Règlement fondamental de l'action populaire chrétienne, tiré de ces actes eux-mêmes. Pour tous les catholiques, elles devront être la règle constante de leur conduite.

RÈGLEMENT FONDAMENTAL

DE L'ACTION POPULAIRE CHRÉTIENNE

I. — La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, comme sont inégaux les membres du corps humain : les rendre tous égaux est impossible; ce serait la destruction même de la société. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

II. — L'égalité des divers membres sociaux réside uniquement en ce que tous les hommes tirent leur origine de Dieu le Créateur, que tous ont été rachetés par Jésus-Christ, et doivent, selon la mesure exacte de leurs mérites et démérites, être jugés et récompensés ou punis par Dieu. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

III. — De là vient que, dans la société humaine, il est selon l'ordre divin qu'il y ait des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens, qui, tous unis par le lien de l'amour, s'entr'aident pour atteindre leur fin dernière au ciel et leur bien-être matériel et moral sur la terre. (Encycl. *Quod apostolici muneris.*)

IV. — L'homme a sur les biens terrestres non pas le simple usage comme les bêtes, mais encore le droit de propriété stable; et non seulement sur les choses que l'on consomme par l'usage, mais aussi sur celles que l'usage ne détruit pas. (Encycl. *Rerum novarum.*)

V. — C'est un droit naturel indiscutable que la propriété privée, fruit du travail et de l'industrie, ou bien de la cession ou donation d'autrui, et chacun peut en disposer raisonnablement à son gré. (Encycl. *Rerum novarum.*)

VI. — Pour concilier le désaccord entre les riches et les pauvres, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a pas de droit de revendication, sinon quand la justice a été lésée. (Encycl. *Rerum novarum.*)

VII. — Obligations de justice du côté des prolétaires et des ouvriers :

Fournir entièrement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon l'équité ; ne pas endommager les biens ni offenser les personnes des patrons; dans la défense même de ses

propres droits, s'abstenir d'actes violents et ne jamais la transformer en émeute. (Encycl. *Rerum novarum.*)

VIII. — Devoirs de justice pour les capitalistes et les patrons : Donner le juste salaire aux ouvriers; ne pas porter dommage à leurs justes épargnes, soit par violence, soit par fraude, soit par usure manifeste ou dissimulée; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux; ne pas les exposer à des séductions corruptrices et à des périls de scandales; ne pas les éloigner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés à leurs forces, ou convenant mal à leur âge ou à leur sexe. (Encycl. *Rerum novarum.*)

IX. — C'est un devoir de charité pour les riches et pour ceux qui possèdent de secourir les pauvres et les indigents, conformément au précepte de l'Évangile. Ce précepte oblige si gravement qu'il en sera demandé compte au jour du jugement dernier d'une manière spéciale, comme le dit le Christ lui-même. (Matth., xxv.) (Encycl. *Rerum novarum.*)

X. — Les pauvres ne doivent pas rougir de leur indigence, ni se sentir blessés par la charité du riche, surtout en pensant à Jésus-Christ Rédempteur, qui, pouvant naître parmi les richesses, s'est fait pauvre pour ennoblir la pauvreté et l'enrichir de mérites incomparables pour le ciel. (Encycl. *Rerum novarum.*)

XI. — A la solution de la question ouvrière peuvent beaucoup contribuer les capitalistes et les ouvriers eux-mêmes, par des institutions destinées à secourir ceux qui sont dans le besoin et à rapprocher et unir les deux classes entre elles. Telles sont les sociétés de secours mutuels; les multiples assurances privées; les patronages d'enfants, et surtout les corporations d'arts et métiers. (Encycl. *Rerum novarum.*)

XII. — C'est vers ce but que tend spécialement l'action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne avec ses œuvres nombreuses et variées. Mais cette démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà défini avec autorité, lequel, très éloigné de celui de la *Démocratie sociale* (*Socialisme*), a pour base les principes de la foi et la morale catholique, surtout celui de ne léser en aucune façon le droit inviolable de la propriété privée. (Encycl. *Graves de communi.*)

XIII. — En outre, la démocratie chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique; elle ne doit pas servir aux partis,

ni à des fins politiques; ce n'est pas là son domaine, mais elle doit être une action bienfaisante en faveur du peuple, fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Évangile. (Encycl. *Graves de communi.* Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

Les démocrates chrétiens d'Italie devront s'abstenir complètement de participer à une action politique quelconque, attendu que, dans les circonstances actuelles et *pour des motifs d'ordre très élevé*, cette action est interdite à tout catholique. (Instruction citée.)

XIV. — Dans l'accomplissement de son rôle, la démocratie chrétienne a l'obligation la plus étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique, en prêtant aux évêques et à leurs représentants pleine soumission et obéissance. Ce n'est pas un zèle méritoire, ni une piété sincère, d'entreprendre des choses, même belles et bonnes en soi, quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur. (Encycl. *Graves de communi.*)

XV. — Pour qu'une telle action démocratique chrétienne ait l'unité de direction, en Italie, elle devra être dirigée par l'Œuvre des Congrès et des Comités catholiques qui, par tant d'années de louables services, a si bien mérité de l'Église, et à laquelle Pie IX et Léon XIII ont confié la charge de diriger le mouvement général catholique, toujours sous les auspices et la direction des évêques. (Encycl. *Graves de communi.*)

XVI. — Les écrivains catholiques, pour tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Église dans la société, doivent se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, aux évêques et au Pape. Ils doivent surtout se garder de devancer, en tout sujet grave, les jugements du Siège apostolique. (Instructions de la S. C. des AA. EE. EE.)

XVII. — Les écrivains démocrates chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire tous les écrits concernant la religion, la morale chrétienne et l'éthique naturelle, conformément à la Constitution *Officiorum et muneris* (art. 41). Quant aux ecclésiastiques, d'après la même Constitution (art. 42), même quand ils publient des écrits de caractère purement technique, ils doivent préalablement obtenir le consentement de l'Ordinaire. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

XVIII. — Ils doivent, en outre, faire tous leurs efforts pour

faire régner entre eux la charité et la concorde, en évitant toutes les injures et les blâmes. Quand il surgit des motifs de dissentiment, avant de rien publier dans les journaux, ils doivent en référer à l'autorité ecclésiastique, qui pourvoira selon la justice. S'ils sont repris par cette autorité, qu'ils obéissent promptement, sans tergiversations et sans se plaindre publiquement; sauf, si le cas l'exige, et dans les formes convenables, le recours à l'autorité supérieure. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

XIX. — Finalement, que les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, se gardent d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple l'aversion à l'égard des classes supérieures de la société. Qu'ils ne parlent pas de revendications et de justice alors qu'il s'agit seulement de charité, comme il a été déjà expliqué. Qu'ils se rappellent que Jésus-Christ a voulu unir tous les hommes par le lien d'amour réciproque, qui est la perfection de la justice et qui implique l'obligation de travailler pour le bien réciproque. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

Les précédentes règles fondamentales, Nous, de Notre propre mouvement et de science certaine, par Notre autorité apostolique, Nous les renouvelons dans toutes leurs parties, et Nous ordonnons qu'elles soient transmises à tous les comités, cercles et unions catholiques, de quelque nature et de quelque forme qu'ils soient.

Ces sociétés devront les afficher dans les locaux où elles ont leur siège et les relire souvent dans leurs réunions.

Nous ordonnons en outre que les journaux catholiques les publient intégralement et promettent de les observer; et qu'ils les observent en effet religieusement : sinon, qu'ils soient sévèrement avertis, et s'ils ne s'amendent pas, après avertissement, ils seront interdits par l'autorité ecclésiastique.

Mais, comme les paroles et la vigueur d'action ne servent à rien si elles ne sont constamment précédées, accompagnées et suivies de l'exemple, la caractéristique essentielle qui doit reluire dans tous les membres de toute œuvre catholique, c'est de manifester ouvertement leur foi par la sainteté de la vie, par l'intégrité des mœurs et par la scrupuleuse observance des lois de Dieu et de l'Église. Et cela, parce que c'est le devoir de tout chrétien, mais aussi pour que *l'adversaire rougisse, n'ayant aucun mal à dire de nous.* (Tit. II, 8)

De ces sollicitudes que Nous avons pour le bien commun de l'action catholique, spécialement en Italie, Nous espérons, par la bénédiction divine, d'heureux fruits en abondance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 décembre 1903, en la première année de Notre Pontificat.

PIE X, Pape.

LES PEINTURES DES CATACOMBES [1]

Une suite de travaux des plus remarquables sur les peintures des catacombes a fait connaître avantageusement Mgr Wilpert dans le monde des archéologues. Ses ouvrages sur les principes de l'archéologie chrétienne, sur les anciennes copies des fresques des catacombes, sur les peintures de la catacombe des saints Pierre et Marcellin, sur les vierges chrétiennes, sur la *Fractio panis*, si favorablement jugés par les connaisseurs, n'étaient que des études préparatoires à la grande œuvre qu'il méditait, et qu'il vient de donner au public. C'est le résultat de quinze années d'études patiemment poursuivies au milieu de difficultés sans nombre, difficultés telles que les amis du savant prélat pouvaient croire indéfiniment ajournée la publication du vaste recueil des peintures des catacombes. Mais rien ne résiste à l'effort d'une volonté persévérante, et il n'est que juste de rendre hommage à l'ardeur et à la ténacité de l'habile archéologue autant qu'à l'esprit scientifique qui a dirigé son travail.

C'est sur le volume de planches que je voudrais d'abord attirer l'attention. Des lecteurs plus habitués à l'étude des textes qu'à celle des monuments figurés pourraient le regarder comme une sorte d'accessoire. Il est entendu qu'un volume de planches se fait tout seul, et que c'est tout au plus au photographe et à l'éditeur qu'en remonte le mérite. Si l'on veut se rendre compte de ce que l'exécution de ces deux cent soixante-sept planches (dont cent trente-trois à trois couleurs) a coûté de temps et de peines à l'auteur, qui en a surveillé lui-même tous les états depuis la photographie jusqu'au tirage, qu'on lise le chapitre où il expose dans le détail ses procédés et ses méthodes. Ceux qui sont en

1. Joseph Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*. Mit 267 Tafeln und 54 Abbildungen im Text. Fribourg-en-Brisgau, Herder. 2 volumes grand in-folio, xx-596 pages. Prix : reliés demi-toile, 300 marks (372 francs). — G. Wilpert, *Roma Sotterranea. Le pitture delle Catacombe Romane*. Con 54 incisioni nel testo e 267 tavole. (Traduction du texte allemand.) Roma, Desclée, Lefebvre et Cie. 2 volumes in-folio.

mesure de juger de la valeur des reproductions, pour avoir visité les catacombes et vu de près les peintures originales, seront unanimes à dire que le résultat n'est point resté au-dessous de l'effort, et que nous possédons enfin des copies rendant fidèlement, dans les moindres détails, les fresques de la Rome souterraine. Cette recherche de l'exactitude minutieuse suffirait à assurer à l'ouvrage de Mgr Wilpert une valeur durable.

On ne saurait assez insister sur la nécessité de mettre aux mains des archéologues qui ne peuvent recourir aux originaux des copies parfaitement fidèles. Une mauvaise reproduction est pour eux ce qu'un texte corrompu est pour les philologues. De Rossi l'avait bien compris, et il n'épargna point de sacrifices pour arriver à la perfection relative que permettait d'atteindre l'outillage restreint dont on disposait alors. Mais ses efforts se concentrèrent en grande partie sur les mosaïques de Rome, dont on connaît le somptueux recueil ; la *Roma sotterranea* est loin d'embrasser toute la série des peintures des catacombes. Quant aux copies antérieures de Bosio, de Boldetti, d'Agincourt, de Garrucci et de Perret, on sait combien elles laissent à désirer ; ces dernières surtout qui sont des modèles d'élégance et d'infidélité.

Mgr Wilpert rappelle quelques mésaventures arrivées à des archéologues qui n'y ont pas toujours regardé d'assez près, et dont la négligence a fait entrer dans la circulation bien des idées fausses. Dans la crypte de Lucine, on voit posés sur un plan deux poissons avec une corbeille de pains, allusion évidente au miracle de l'Évangile. N'a-t-on pas représenté ces poissons nageant dans l'eau, portant sur le dos la corbeille, avec, en plus, un verre de vin rouge ? Il devenait difficile, par le fait, de déterminer le sens d'une représentation aussi bizarre. Une petite gravure qui a fait le tour de tous les traités d'archéologie représente un agneau qui porte sur le dos un seau de lait entouré d'un nimbe. Dans les catacombes on n'a jamais rien vu de pareil et les artistes de ce temps n'ont pu avoir l'idée de cet étrange symbole. Voici l'Adoration des Mages transformée en une scène de martyre : on y montre une sainte condamnée au supplice du feu ; ce groupe de bourreaux lapidant un martyr est la métamorphose, par les copistes, d'une scène de marché ; le sacrifice d'Abraham donne naissance à une représentation de l'ange gardien, la plus ancienne que l'on eût signalée. La liste est longue des méprises

que Mgr Wilpert fera définitivement disparaître. Le cercle dans lequel se mouvaient les artistes des premiers siècles se restreint quelque peu pour nous, et bien des intentions subtiles qu'on leur prêtait sont laissées pour compte à leurs trop ingénieux admirateurs. Mais de combien ne s'élargit pas le champ de la vraisemblance et combien le langage des monuments ne se rapproche-t-il pas de celui des textes ?

L'on comprend que, malgré l'importance exceptionnelle du volume de planches, il resterait pour la plupart un livre fermé sans les « prolégomènes » et le commentaire détaillé qui remplissent l'autre volume. Avec une clarté parfaite et dans un ordre qui n'a rien d'artificiel ni de scolastique, Mgr Wilpert y a exposé les résultats de ses longues études. C'est un véritable traité où les principes sont nettement posés et les questions particulières abordées avec une abondance d'information et une sûreté remarquables.

L'ouvrage est divisé en deux parties, la première consacrée aux recherches générales, la seconde réservée à l'étude des sujets représentés sur les parois des catacombes. Le livre Ier s'ouvre par un exposé de la technique de la peinture des hypogées chrétiens, de ses relations avec l'art païen du temps et des emprunts que les artistes font à celui-ci, en opposition avec les créations purement chrétiennes. Un long chapitre est consacré au détail du costume, sujet des plus importants, non seulement au point de vue de l'intelligence des représentations, mais encore de l'établissement des repères chronologiques.

Dans les chapitres sur l'âge des peintures et sur leur interprétation, l'auteur expose les principes qui l'ont guidé lui-même dans ses travaux. Ils sont fort sages, et notamment en ce qui concerne l'explication des sujets, Mgr Wilpert ne trouvera guère de contradicteurs. Il ne se contente point d'ailleurs d'une théorie abstraite. Tout le second livre est consacré aux applications. L'auteur y a groupé méthodiquement toutes les peintures connues, et les étudie sous les rubriques suivantes : Peintures christologiques; représentations du baptême, de l'eucharistie ; scènes où se reflètent la foi à la Résurrection, les idées de péché ou de mort ; sujets exprimant l'invocation du secours divin pour l'âme du défunt ; le Jugement ; la prière pour le défunt; le défunt admis dans la félicité éternelle ; représentations de saints ; repas funè-

bres ; scènes tirées des arts et métiers. On voit combien la matière est abondante, et quel immense travail présuppose une classification aussi nette d'une série considérable de peintures que nul n'avait encore étudiée dans son ensemble.

Les reproductions fortement idéalisées auxquelles nous avaient habitués la plupart des ouvrages antérieurs pouvaient créer quelque illusion sur l'état des peintures des catacombes et sur le sort qui leur est réservé. Les planches de Mgr Wilpert et le chapitre qu'il consacre spécialement à la question nous rappellent à la réalité. Le temps poursuit son œuvre, et le jour n'est pas très éloigné où les derniers vestiges de ces vénérables monuments auront disparu. Les savants n'attendront pas cette échéance fatale pour rendre justice à Mgr Wilpert. Mais on peut prévoir que les générations qui ne pourront plus étudier que dans les livres les fresques des catacombes, apprécieront mieux encore que nous le service rendu par l'éminent archéologue à l'étude des antiquités chrétiennes.

Hipp. DELEHAYE.

REVUE DES LIVRES

LIVRES D'ÉTRENNES

On a tout le mois de janvier pour s'acquitter de ses devoirs du jour de l'an. Il n'est donc pas trop tard pour signaler encore quelques livres d'étrennes.

La *Maison de la Bonne Presse*, rue Bayard, 5, offre **Suzanne la Doctoresse**, un très beau volume, grand in-8, dont Charles de Vitis a fourni le texte et Rousseau, l'illustration. On y voit comment la science ne suffit pas à faire le bonheur des jeunes filles, même quand elle les couvre de lauriers et de diplômes.

Dans un format et une toilette plus modestes, nous avons de la même maison une histoire touchante, comme sait les conter Roger des Fourniels. Elle a pour titre : **Cœur de père.**

Chez *Delagrave*, deux beaux volumes in-8, reliés, avec fers spéciaux : **L'Orphelin de la Nouvelle-Orléans**, roman anglais, adapté par E. Dupuis, avec illustrations de Birch (prix : 4 fr. 50), et **Job Macaër**, par Jean de la Hève, avec illustrations de Clerget (prix : 5 fr. 50). Ces deux récits, l'un plus fantaisiste, l'autre réaliste et héroïque, intéresseront beaucoup les enfants. J. de Bl.

La Fortune de Betty, par E. Dupuis. Illustrations de Birch. Paris, Delagrave. Beau volume in-8. Prix : relié, fers spéciaux, 6 fr. 50.

Une fillette de douze ans, Betty Mac Guire, que l'on croit orpheline, est malmenée par la désagréable Mistress Tucker, tenancière d'une maison meublée, qui l'a prise à son service.

A la suite d'une mésaventure qui lui vaut un dur châtiment, notre héroïne fait la connaissance de Miss Van Court, qui la met sur les traces de sa famille. Nous voyons, peu après, Miss Betty en possession d'une grande fortune et maîtresse d'en disposer. La fillette, qui est très intelligente, envisage avec son caractère prime-sautier, un peu entêté, mais affectueux et délicat, les devoirs

de sa nouvelle situation. Elle s'achète une maison... et une famille. De plus, elle s'instruit vaillamment. Pourtant, on s'amuse bien chez Betty, et tous les épisodes du « jour anniversaire », de la promenade en yacht, etc., sont des pages délicieuses de gaieté. Mais un bonheur inespéré attendait Betty pour la consoler de ses épreuves passées. Elle croyait sa mère morte... elle la retrouve.

Demeures souterraines et aquatiques des animaux, par Alph. BLANCHON. Illustrations de Clément. Paris, Delagrave. 1 volume in-8. Prix : relié, 3 fr. 90.

Ce livre, écrit par un savant vulgarisateur, nous révèle quelques-uns des plus intéressants chefs-d'œuvre construits sous terre ou sous l'onde par des mammifères fouisseurs, des oiseaux nichant sous terre, des insectes vivant dans le sous-sol, des animaux perforant les arbres pour y habiter, des poissons construisant de véritables nids, des crustacés établissant de curieuses galeries, etc.

Les Plantes originales, par Henri COUPIN, docteur ès sciences, lauréat de l'Institut. Paris, Vuibert et Nony. Volume in-8, illustré. Prix : 4 francs; relié toile, coins, tête dorée, 6 francs ; relié demi-maroquin, coins, tête dorée, 10 francs.

L'auteur si apprécié des *Arts et Métiers chez les animaux* et des *Animaux excentriques* nous donne cette année, dans la même collection, un ouvrage sur *les Plantes originales*. M. COUPIN a ici réuni une multitude de faits curieux et intéressants susceptibles de captiver l'attention de tous les lecteurs. Avec l'imprévu qui caractérise les pérégrinations du botaniste, avec la fantaisie apparente qui rend si attrayante la sûre documentation de M. Henri Coupin, nous passons agréablement en revue tout ce qu'il y a d'original dans le monde des plantes. Le volume est orné d'une belle aquarelle et illustré de 225 gravures. A. S.

Le **Saint-Nicolas**, *journal illustré pour garçons et filles*, paraissant le jeudi de chaque semaine (Paris, Delagrave), vient d'achever sa vingt-quatrième année. Les livraisons de 1903 forment un beau volume petit in-4 de plus de 1 000 pages, renfermant quantité

d'histoires dramatiques et surtout amusantes, illustrées de gaies et jolies gravures. Charmantes étrennes, qui combleront de joie les petits lecteurs, tout en leur insinuant quelques bonnes leçons, déguisées sous forme plaisante. Chaque numéro se termine par des devinettes, charades, énigmes, logogriphes, délicieux exercice pour les malins. Prix de l'abonnement : édition ordinaire, un an, 10 francs ; six mois, 6 francs ; édition en couleurs, un an, 18 francs ; six mois, 10 francs. L'année, reliée, fers spéciaux, tranche dorée, 15 francs. J. Br.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

La Création de Versailles, *d'après les sources inédites. Étude sur les origines et les premières transformations du château et des jardins*, par Pierre de Nolhac, conservateur du musée national de Versailles. Ouvrage illustré de 110 documents contemporains, estampes, dessins et plans manuscrits du service des bâtiments du roi. Versailles, Bernard. 1 volume, format atlas, 250 pages.

Il est profondément à regretter que la monumentale histoire du château de Versailles, dont les *Études* avaient signalé la haute valeur historique, ait été interrompue. Les circonstances qui ont causé ce malencontreux arrêt dans la publication, sont, on le sait, complètement étrangères à l'auteur et à son livre.

Pour réparer autant que possible ce malheur, M. de Nolhac a eu l'heureuse pensée de transformer le titre et d'ajouter quelques nouveaux chapitres au tome Ier qui non seulement se trouve ainsi achevé, mais encore forme un tout naturel et complet. Ces chapitres additionnels sont, d'ailleurs, des plus intéressants. Les nouveaux bosquets, Trianon, Clagny et Marly sont ici représentés dans les plus anciennes vues qui soient connues, tandis que leurs obscures et confuses origines sont vivement éclairées par la critique savante de l'auteur. On sait que M. de Nolhac ne travaille que d'après les sources de première main. Enfin, des notes et une table terminent ce beau volume, une splendeur de plus ajoutée aux splendeurs de Versailles. Henri Chérot.

France et Angleterre. *Cent années de rivalité coloniale.*

L'Afrique, par Jean Darcy. Paris, Perrin. 1 volume in-8, 481 pages.

M. Jean Darcy se propose de retracer les principaux incidents de la rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre au dix-neuvième siècle.

Il est impossible, en effet, lorsqu'on étudie l'histoire de la formation territoriale de notre moderne empire colonial, de ne pas s'apercevoir que toutes nos tentatives d'expansion, tout accroissement de notre domaine provoquèrent, de la part de la Grande-Bretagne, une opposition caractéristique. Parfois, cette opposition se traduisit par un simple déplaisir, par d'âpres polémiques de presse, des protestations diplomatiques ou parlementaires ; mais, souvent aussi, le gouvernement anglais dirigea contre nos projets tout l'effort de sa politique ; certains jours même, on put croire qu'il ne reculerait pas devant la guerre pour arriver à ses fins.

Depuis 1815, ce conflit s'est perpétué sans interruption, suivant pas à pas, durant ce laps de temps, la course de la France à travers les mers et les continents. En Afrique comme en Asie, en Amérique comme en Océanie, M. Jean Darcy entreprend de nous montrer comment chacune de nos conquêtes territoriales a dû être enlevée de haute lutte. C'est en Afrique qu'il nous retient d'abord ; en Afrique, où s'est exercée, avec le plus d'ardeur et de persévérance, la rivalité des deux nations.

Également instructif et intéressant, ce premier volume est un gage de succès pour l'ouvrage entier. Jean Bonnardel.

Titres de la maison de Rarécourt de la Vallée de Pimodan, *vérifiés en 1766 par M. de Beaujon, généalogiste des ordres du roi, avec continuation jusqu'à nos jours*; par Alphonse Roserot, ancien archiviste de la Haute-Marne. Paris, Plon, 1903. In-4, viii-459 pages, avec gravures hors texte.

Bien que cette magnifique publication soit principalement destinée aux amis des chartes et de l'art héraldique, aux érudits curieux de généalogies et de titres, aux historiens des familles nobles et des institutions féodales, on y rencontre encore d'autres éléments précieux d'information. M. Roserot fait justement

remarquer que le procès soutenu au seizième siècle par Claude de la Vallée, prévôt-gruyer de Clermont, et par ses enfants contre les ducs de Lorraine, touche à la question de la mouvance royale du Clermontois. « Ces documents, écrit-il, montrent le grand intérêt qu'avait la France à mettre dans sa dépendance une contrée frontière facile à défendre, grâce aux défilés de la forêt d'Argonne, devenus célèbres depuis dans nos fastes militaires. » (P. II.)

Les bibliophiles sauront beaucoup de gré au consciencieux archiviste de la description si détaillée qu'il a donnée du Bréviaire de l'église de Toul publié en 1595 par Mgr Christophe de la Vallée et dont les exemplaires sont si rares. On n'en connaît qu'un seul complet. Des renseignements tirés des PP. Carayon et Sommervogel ont permis à M. Roserot de préciser la valeur de l'exemplaire de la famille (p. 123). Peut-être aurait-il dû parler aussi des rapports du prélat avec saint Pierre Fourier de Mattaincourt. Mais cela rentrait-il vraiment dans son cadre?

Les catholiques ne verront pas sans fierté les distinctions honorifiques décernées par Pie IX aux enfants du général marquis de Pimodan, tombé si glorieusement à Castelfidardo le 18 novembre 1860. Et parmi les gravures, ils reliront avec admiration son antique devise retracée à nouveau par le héros-martyr en lettres de sang sur sa blanche hermine : *Potius mori quam fœdari.*

Henri Chérot.

Une page de l'historique du régiment Royal-Piémont-Cavalerie (23e dragons). Son séjour au camp de la Saône en 1730, d'après les archives de l'Isère et de la Côte-d'Or, par le capitaine Juster. Paris, Berger-Levrault, 1902. In-8, 85 pages, avec 3 planches hors texte.

Très intéressante contribution aux études actuelles sur les anciennes institutions militaires. Depuis les articles de la *Revue militaire* (1899-1900) sur l'origine des grandes manœuvres et les camps d'instruction de Louis XIV à Louis XVI, c'est le travail le plus documenté qui ait paru. Mais aussi il a fallu le déménagement des combles aux archives départementales de l'Isère, pour y retrouver les deux malles du capitaine Caillet, mort en 1740, et vainement réclamées depuis lors. Cela serait de nature à couper

court aux faciles plaisanteries sur ceux qui recherchent encore les valises ou les coffres de Molière, de Bourdaloue et de Massillon. Mais cela a servi surtout, grâce à l'excellente méthode de composition du capitaine Juster, à reconstituer jour par jour la vie dans le camp de cavalerie formé sur la Saône, il y a près de deux siècles.

La maîtresse pièce exhumée des archives de Royal-Piémont retrouvées partie à Grenoble, partie à Dijon, est un cahier de décisions journalières donnant, durant un mois et demi, le détail de l'administration, de la discipline, du commandement et du service. Il n'y manque guère que l'objet principal, c'est-à-dire les thèmes des manœuvres ; mais sur le mot de guet ou de ralliement, sur les piquets et les gardes, les fourrages, les postes, les distributions, nous sommes minutieusement informés. C'est là un document unique en son genre et que rehausse singulièrement le commentaire érudit dont l'a encadré son docte et studieux auteur.

Henri Chérot.

Fulrad, abbé de Saint-Denis, par le P. Marc Dubruel, S. J. Colmar, Hüffel, 1902. Collection des *Moines et religieuses d'Alsace*. In-16, 155 pages.

Je souhaite à la jeune collection des *Moines alsaciens*, dirigée par M. l'abbé Ingold, de compter beaucoup de travaux de même valeur. Cette étude entreprise par le P. Dubruel, sous la direction de M. Luchaire, est une œuvre de haute érudition, composée selon toutes les règles de la critique moderne et répondant à toutes les exigences des méthodes les plus sévères. La bibliographie, l'énumération et la description des sources, l'information générale et particulière, témoignent d'une exacte connaissance des publications allemandes et d'une grande aisance à les exploiter. Beaucoup d'ordre aussi dans l'exposé et la discussion des problèmes si graves soulevés par la vie de Fulrad. Qu'il suffise de rappeler qu'après une intéressante dissertation sur les fonctions d'apocrisiaire ou archichapelain, l'auteur étudie le rôle politique du saint moine. Or, trois événements d'importance capitale le remplissent : l'élévation de Pépin au trône et l'intervention du pape Zacharie dans le changement de dynastie ; l'établisse-

ment en Italie du pouvoir temporel du pape ; enfin la réunion de toute la monarchie franque entre les mains de Charlemagne.

Fulrad eut certainement une part d'action fort notable, sinon décisive, dans ces grands faits qui orientèrent pour les siècles la marche de la civilisation chrétienne et européenne. Ce moine alsacien est un des principaux personnages du huitième siècle et de l'histoire de France au moyen âge. Malheureusement sa biographie privée est restée dans l'obscurité. Son rôle public seul fut éclatant. Henri Chérot.

Fénelon, directeur de conscience, par Moïse Cagnac, docteur de l'Université de Paris. 2e édition. Paris, Poussielgue, 1903. Collection *Les Directeurs de conscience*. In-12, xxiv-452 pages. Prix : 3 fr. 50.

L'excellent ouvrage de M. l'abbé Moïse Cagnac, dont nous avions recommandé la première édition (*Études*, 5 mai 1902, p. 372), vient de reparaître allégé des imperfections signalées à l'auteur et augmenté d'extraits de lettres inédites. M. Cagnac a eu la bonne fortune de découvrir au château de Dampierre une partie de la correspondance de Fénelon avec la duchesse de Chevreuse et il s'en est servi pour compléter son chapitre — un des meilleurs — sur la famille Colbert (p. viii). Assurément, le public lettré et les admirateurs de l'archevêque de Cambrai seront reconnaissants et à M. le duc de Luynes d'avoir bien voulu ouvrir ce trésor à un chercheur (trésor et chercheur beaucoup plus intéressants que ceux des primes fantastiques de la presse), et à M. l'abbé Cagnac de nous en avoir donné un léger avant-goût par ses courts extraits (p. 289) ; mais on désirerait davantage.

Quelle largeur d'esprit dans ce conseil donné à la pieuse duchesse sur son fils : « Ne craignez point de mettre notre jeune duc dans le monde, c'est sa place, c'est sa vocation. Il faut bien, un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'il y soit exposé. S'il ne voit pas la bonne compagnie, il verra la mauvaise. Il vivra dans l'obscurité beaucoup moins retenu par l'honneur. Il sera avili et libertin tout ensemble. Il se lassera de toute contrainte, il vous craindra, il vous échappera. » (P. 291.) Fénelon a autant de souplesse dans sa direction que dans son style ; toujours grand seigneur et toujours prélat vertueux, il sait dire ce qui convient à

chacun sans cesser jamais d'être lui-même. « Faites-vous aimer », écrit-il à la duchesse de Chevreuse. Cette maxime, il la réalisait au plus haut degré avant de la prêcher, et, aujourd'hui encore, on ne peut s'empêcher d'éprouver pour ce génie aimable et séduisant autant de sympathie que d'admiration. Henri Chérot.

Le Maréchal Bessières, duc d'Istrie, par André Rabel. Paris, Calmann-Lévy, 1903. In-8, 359 pages, avec 1 portrait en héliogravure et 10 cartes.

Bessières n'avait pas encore sa biographie digne de son rôle dans les armées de la Révolution et de l'Empire. M. Rabel vient de nous la donner, d'après les sources imprimées. Le principal souci de l'auteur paraît être de dessiner un portrait bien vivant et de présenter au grand public un livre qui se lise, plutôt que de faire des révélations et de remuer de l'inédit.

On le suivra avec plaisir dans le récit toujours clair et attachant de son héros. Né à Prayssac près Cahors, le 6 août 1768, Jean-Baptiste Bessières était fils de chirurgien et rêvait de l'être à son tour, quand la Révolution changea l'orientation de sa vie. Engagé volontaire dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, il resta fidèle au roi, même après le licenciement de ce corps, et se distingua, à la journée du 10 août, pour la cause du faible monarque. Puis, il part pour les Pyrénées, suit Bonaparte en Italie et en Égypte et ne quitte plus désormais le premier consul ou l'empereur.

Ce qui le distingue, c'est son attachement à la personne de Napoléon et son absolu dévouement. Il appartient au groupe des fidèles à toute épreuve, des Duroc et des Bertrand. Bien qu'il commande les grognards de la garde, il a conservé quelque chose de l'élégance de l'ancien régime, porte encore la *queue* dans le col et les mèches bouffantes. Au moral, il est doux, honnête et désintéressé. En Espagne, il se refusa à piller ou à voler et finalement il mourut le plus pauvre des lieutenants de l'empereur, pensionné par l'Autriche comme duc d'Istrie.

Son influence sur Bonaparte au point de vue religieux avait été favorable à la conclusion du Concordat. En général, il fut le conseiller de toutes les bonnes mesures et il chercha souvent à retenir le maître absolu entraîné par l'ambition ou la colère.

Bessières eût voulu sauver le duc d'Enghien et il s'efforça de détourner Napoléon de son expédition en Russie, comme il l'avait dissuadé de divorcer avec Joséphine.

Sa mort, à la veille de Lutzen (1er et non pas 7 mai 1813, comme on le lit, p. 359), fut le couronnement d'une admirable carrière toute d'honneur, de loyauté et de sacrifice. Un boulet de canon emporta le nouveau Turenne. Comme Turenne, Bessières était pour sa bonté l'idole des soldats. Mais il n'eut point la haute valeur stratégique du chef des armées de Louis XIV. Son mérite encore très grand est d'avoir été avec Lassalle un des meilleurs généraux de la vaillante cavalerie napoléonienne. Il le prouva à Essling, malgré sa fameuse querelle avec Lannes.

Henri Chérot.

Choiseul à Rome. *Lettres et mémoires inédits* (1754-1757), par Maurice Boutry. Introduction par André Hallays. Paris, Calmann-Lévy, 1903. *Nouvelle Collection historique.* In-8, xxix-337 pages. Prix : 4 francs.

Le récent conclave d'où vient de sortir le pape Pie X, en quelques jours et sans brigues ni intrigues, a inspiré à M. Maurice Boutry l'heureuse pensée de rééditer son intéressant ouvrage sur Choiseul à Rome, paru pour la première fois en 1895 et où il est question de temps si différents.

Le comte de Stainville — ainsi s'appelait alors le futur premier ministre — passa deux ans dans la Ville éternelle, 1755 et 1756, durant lesquels il fit assez bonne besogne et pas mauvaise figure. Sauf qu'il devait sa nomination à Mme de Pompadour dont il restait l'obséquieux protégé et l'ambitieux correspondant, on ne peut pas lui reprocher d'avoir été pour lors indigne de ses fonctions. Cependant le Choiseul de M. Boutry est moins flatté et sans doute plus vrai que celui de M. Gaston Maugras dans un ouvrage nouveau.

Très homme de cour, Stainville sait à merveille « congratuler et flagorner, pour mettre en valeur ses propres services », avec une admirable variété de formules (p. xvi). Il s'applique surtout à étudier les hommes et à se rendre un compte exact de la somme d'avantages ou de services qu'on peut tirer d'eux. Comme le pape Benoît XIV avait été malade et même en danger, la prévision

d'un conclave occupa la diplomatie. Stainville rédigea aussitôt sur les cardinaux, les ordres religieux, la société romaine, des Mémoires où se trahissent à la fois la sûreté de ses informations, son mépris de l'humanité et son désir d'exploiter les événements à son profit.

Henri CHÉROT.

L'Ambassade du prince coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne (1771-1774), par le Dr EHRHARD. Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 1901. 100 pages.

Cette plaquette paraît n'être qu'une introduction à une étude détaillée de l'ambassade du futur cardinal de Rohan, ou plutôt à la publication de sa correspondance avec le duc d'Aiguillon. Mais l'auteur y prouve déjà que le prince coadjuteur a pris alors « plus au sérieux son caractère politique que son caractère religieux » ; il est loin, comme on l'accuse souvent, d'avoir ignoré et laissé ignorer à Paris les négociations sournoisement engagées à Vienne au sujet de la Pologne; il aurait, au contraire, été victime de sa perspicacité à les découvrir.

Les historiens, en effet, l'ont surtout jugé d'après la correspondance de Marie-Thérèse et de ses ministres : l'impératrice-reine, s'indignant de « la frivolité du ministre et de l'ecclésiastique », leur en a imposé; dans le portrait fait par elle du représentant de la France ils ont reconnu déjà le futur héros de l'« affaire du collier ». Cependant, la femme qui exigeait de sa fille qu'elle eût des attentions pour Mme du Barry, et qu'elle engageât le Dauphin, son époux, à la traiter aussi avec égard, n'est peut-être pas à croire sur parole, quand elle dénonce le scandale des petits soupers de l'évêque-diplomate; il y avait plus que le souci de la dignité et du bon renom de sa cour à lui faire désirer son rappel.

La vérité est que le prince Louis avait percé à jour la duplicité autrichienne; son train de vie fastueux ne l'empêchait pas de pratiquer, lui aussi, supérieurement l'art de « perlustrer » les dépêches d'autrui ; il savait que la diplomatie secrète de Louis XV était connue et suivie à Vienne; lui-même, par les moyens en usage, « avait su se procurer du ministère même de Vienne des renseignements de la plus haute importance ». Aussi, le jour où le duc d'Aiguillon, en quête d'excuses pour lui-même, voulut s'en prendre à son ambassadeur de l'émotion causée par le pre-

mier traité de partage, celui-ci, pour dégager sa responsabilité, n'eut qu'à rappeler les nombreuses « conjectures » mandées par lui à Paris; et, en effet, les deux lettres que cite le docteur Ehrhard, pages 31-33, sont bien près de justifier à fond le « frivole ministre ». Lui-même en a conscience; il les termine en demandant malicieusement au duc d'Aiguillon « de mettre sa réponse sous les yeux du roi ». Nous souhaitons, nous, que le docteur Ehrhard ne tarde pas à mettre la correspondance entière sous les yeux du public [1]. P. Galtier.

Henri de Nicolay, *sa vie, précédée d'un Aperçu historique sur la maison de Nicolay*, par Adrien Munier. 2e édition. Amiens, imprimerie Piteux, 1904. In-8, vi-377 pages. Prix : 3 fr. 50; par la poste, 4 francs.

Il paraît que durant un de ses ministères, Jules Ferry fit demander, pour les bibliothèques des collèges universitaires, cent exemplaires de la Vie de Henri de Nicolay. Malheureusement, la première édition se trouvait épuisée. Et c'est seulement pour la prochaine année 1904 qu'on vient enfin d'imprimer la seconde. Il est donc avéré que M. Adrien Munier ne court pas après la réclame. Peut-être a-t-il tort, car son volume, bien que consacré à la vie à peine éclose et sitôt fermée d'un charmant adolescent de dix-huit ans, contient une leçon de choses de la plus haute actualité à l'adresse de ceux qui rêvent de proscrire l'éducation chrétienne.

Henri de Nicolay, né le 27 mai 1859, à Paris, grandi à Versailles et en Belgique, élevé au collège de Boulogne-sur-Mer, mourut le 26 mars 1877, sans avoir donné autre chose que de magnifiques espérances. « Une intelligence lucide, un jugement droit, une mémoire heureuse, une imagination colorée, mais sereine; une sensibilité vive, mais toujours pure; une nature contemplative, s'élevant avec facilité des beautés créées à la beauté infinie; une aptitude singulière pour aborder l'objet de toutes les connaissances humaines, tels étaient les dons que la magnificence divine lui avait départis. » (P. 88.)

Tant de promesses et de qualités semblaient chez ce noble

1. Cf. *Revue d'Alsace*, juillet-août 1903.

jeune homme un legs des aïeux. On eût dit que par une sorte d'atavisme revivait en lui le type si caractéristique de cette longue lignée de magistrats, dont Louis XIV disait : « C'est plus qu'une belle famille, c'est une irréprochable dynastie. » (P. 8.) Sur son visage mélancolique et sérieux, on lit quelque chose de la gravité précoce de ces Nicolay qui, par un exemple unique dans l'ancien régime, furent premiers présidents de la Cour des comptes pendant neuf générations consécutives. Si jeunes qu'ils fussent, cette charge héréditaire de la première présidence leur conférait, avec la sévérité des mœurs et la dignité prématurée de vieux parlementaires, le courage de tout dire en face à la royauté.

Gens d'épée à l'occasion, mais gens de robe par tradition et presque par vocation, ils faisaient grande figure devant le pays, quand ils présentaient à un Louis XV de fermes et respectueuses remontrances sur l'arbitraire des édits, le gaspillage des deniers publics, l'exil des parlements, la dépendance servile des magistrats, l'abus des pensions et des emprunts. Quels que fussent ces désordres publics, ce fut l'honneur de la Cour des comptes, sous l'ancienne monarchie, d'avoir toujours à sa tête un homme qu'aucun soupçon ne pût atteindre. Il était réservé, à la fin du dix-neuvième siècle, de voir les scandales d'un procès célèbre éclabousser jusqu'à l'hermine de cette toge que le dernier des présidents de Nicolay, mort sur l'échafaud, avait tachée pour la première fois, mais de son sang.

A l'époque contemporaine, cette race, restée intègre et fière, se distingua par sa fidélité envers les derniers Bourbons, et ce n'est point la page la moins touchante de cette histoire. D'autres lui préféreront peut-être le tableau de Henri de Nicolay sur son lit de mort, prononçant ses vœux de religion. Ce tableau a bien aussi sa grandeur.

Henri Chérot.

Arthur de la Taille, novice de la Compagnie de Jésus. Tours, imprimerie Mame. In-12, 84 pages.

Charmante figure, un peu vaporeuse peut-être et vaguement entrevue entre des études plus ou moins ordinaires au collège et une phtisie précoce qui n'est, hélas! que trop fréquente parmi les jeunes religieux. Mais figure attrayante, accusant un caractère

viril, ami de l'effort et de l'endurance. Né le 18 octobre 1879, Arthur de la Taille entra au noviciat, à dix-neuf ans, le 13 juillet 1899. Il appartenait à une des plus chrétiennes et des plus honorables familles des environs de Vendôme. Onze fils ; il était le dixième. La bénédiction des benjamins fit de lui un frère de saint Louis de Gonzague. Mais la vertu n'étouffa point en ce prédestiné je ne sais quelle grâce originale et prime-sautière qui donne à ses moindres notes de novice, à ses plus vulgaires propos de malade une saveur exquise. « Mes pauvres doigts, disait le vaillant poitrinaire, devant ses mains devenues de cire, on craint que je ne les perde, il a fallu les *recoller.* » (P. 19.)

C'est presque à chaque page de cette notice à la fois très pieuse et très littéraire, qu'on rencontre de ces mots imprévus et spirituels, fleur d'une imagination vive et d'une souriante vertu. Arthur de la Taille aurait pu aimer les lis, comme tant d'autres jusqu'à *la Princesse lointaine.* Il préférait le lilas blanc. « Symbole naïf et vrai, écrit son biographe qui semble avoir respiré de près le parfum de cette âme idéale, de la vie du frère de la Taille. » Il avait en effet quelque chose de plus que la pâleur ascétique. Gestes, allures, parler, tout dans sa personne exerçait un attrait de franche candeur, de juvénile gaieté et d'énergique volonté. Un tel portrait valait bien d'être retracé avec le pinceau fidèle et discret d'un maître des novices. Henri Chérot.

PHILOSOPHIE

La Théorie de l'émotion, par William James, précédé d'une introduction par le D[r] Georges Dumas. Traduit de l'anglais. Paris, Alcan, 1903. In-18, 168 pages. Prix : 2 fr. 50.

M. Dumas, qui, naguère, a traduit de l'allemand l'étude du docteur Lange sur *les Émotions*, nous présente aujourd'hui une traduction anonyme de la théorie de William James, relative au même sujet. Cette théorie, traduite avec exactitude, est disposée dans un ordre aussi satisfaisant que possible. En présence d'une théorie qui avait été formulée à plusieurs reprises dans le *Mind*, puis dans les *Principles of Psychology*, enfin dans la *Psychological Review*, le traducteur a su éviter les redites et les lacunes.

L'étude qui précède la traduction, mérite d'être signalée. Elle

vaut surtout par le parallèle qu'on y établit entre la théorie de Lange et celle de William James : deux théories qu'il faut rapprocher, mais non confondre, nous dit M. Dumas. Le médecin danois et le psychologue américain modifient de la même façon l'ordre traditionnel des termes, dans la série émotionnelle. D'après l'un et l'autre, les phénomènes organiques précèdent et déterminent l'élément psychologique. Nous ne pleurons pas parce que nous sommes tristes, mais nous sommes tristes parce que nous pleurons.

W. James s'exprime, tout à la fois, avec plus de précision et plus de réserve. Ainsi rapporte-t-il, d'une manière déterminée, l'émotion à des phénomènes périphériques. D'autre part, il se garde d'introduire dans l'ensemble, très complexe et imparfaitement connu, des phénomènes corporels de l'émotion, une suite et une hiérarchie que Lange veut établir en attribuant à des modifications vaso-motrices l'origine du processus émotif proprement dit. Il comprend mieux, enfin, l'ampleur et la complexité du problème physiologique et du problème psychologique de l'émotion; bien qu'il simplifie, lui aussi, les difficultés que rencontre sa théorie.

Puisque M. Dumas désirait préciser la pensée de W. James, ne devait-il pas faire remarquer, avec M. Ribot, que James et Lange proposent une théorie physiologique, mais non pas nécessairement moniste, de l'émotion, et qu'ils veulent, non pas réduire, mais rattacher l'élément psychique à l'élément organique?

Dans la troisième partie de son introduction, où il résume l'objet du problème, M. Dumas suppose à tort que deux théories seulement sont en présence, lorsqu'il s'agit d'expliquer l'émotion : la théorie physiologique et la théorie intellectualiste. On s'étonne, de plus, qu'il ne cite que deux formes de la théorie intellectualiste, celles que représentent respectivement Herbart et Nahlowski.

X. Moisant.

L'Image mentale (*Évolution et dissolution*), par le Dr J. Philippe. Paris, Alcan, 1903. In-18, 151 pages. Prix : 2 fr. 50.

M. J. Philippe s'est proposé de faire une étude de « physiologie mentale », employant, à cette fin, des procédés distincts, tout à la fois, de la méthode objective qui s'attache aux phéno-

mènes extérieurs et corporels, et de la méthode subjective qui s'en rapporte à la seule introspection. L'auteur se préoccupe, comme l'école écossaise, des faits internes et proprement psychologiques. Mais, comme les partisans de la psychologie « scientifique », il emploie l'observation externe, la comparaison, l'expérimentation. Méthode mixte, pour laquelle, du reste, nous ne croyons pas que M. Philippe revendique le caractère de la nouveauté. Veut-on, par exemple, déterminer dans quel sens évoluent les images mentales? On priera plusieurs sujets, à différents intervalles, de dessiner tel objet qu'ils ont, une première fois, vu ou touché, mais qu'ils n'ont plus sous les yeux ni sous la main. Afin qu'ils ne se préoccupent pas, entre une expérience et l'autre, de conserver exact le souvenir de cet objet, et qu'ils ne modifient pas ainsi, par leur intervention volontaire, l'évolution naturelle de l'image, on leur laissera croire que l'expérience actuelle est la dernière. Des signes matériels : les dessins formés, manifesteront à l'observateur des phénomènes et des lois de l'ordre psychologique (p. 114).

De ses études, M. Philippe conclut légitimement que l'image est vivante, mobile, complexe, nuancée des reflets de la personnalité. Si cette pensée, qui est la conclusion principale de l'ouvrage, ressort nettement, elle ne nous apparaît pas accompagnée d'un cortège d'idées aussi claires. Qu'est-ce, par exemple, qu'une image « abstraite »? Si une certaine abstraction se retrouve dans la représentation imaginaire, cet appauvrissement, cette décoloration, cette confusion, sont tout autre chose que la véritable abstraction, celle de l'idée générale. On voudrait encore voir définie plus clairement cette activité représentative, que M. Philippe considère comme la fonction propre de l'imagination, de préférence à l'activité reproductrice et à l'activité créatrice.

L'auteur ne semble pas dégager des faits qu'il étudie toute la lumière qu'ils renferment. L'incorrection du style obscurcit parfois la pensée. X. Moisant.

Les Grands Philosophes : Aristote, par Clodius Piat, agrégé de philosophie, docteur ès lettres. Paris, Alcan, 1903. In-8, viii-396 pages. Prix : 5 francs.

Nous sommes en retard avec M. Piat dont le volume sur Aris-

tote est déjà paru depuis plusieurs mois. C'est l'un des plus importants, sinon le plus important de la collection des *Grands Philosophes*. Nous relevons tous plus ou moins d'Aristote. Quelque diverse qu'ait été sa fortune, son influence, à certaines époques, souveraine et quasi oppressive, a toujours été immense. Condamné d'abord par l'Église, il est bientôt accepté et comme adopté par elle. Ce n'est plus dès lors un philosophe, mais le Philosophe. Ses doctrines servent à éclairer le dogme et le pénètrent, ses concepts entrent dans les définitions des conciles et semblent leur servir d'appui. Et le lien entre ce système et les vérités de la foi est si étroit et leur soudure si solide que c'est aujourd'hui une opération laborieuse de les démêler, et que tout effort pour les séparer passe pour téméraire. Mais il est évident qu'une doctrine si vivante, malgré son antiquité, n'est pas demeurée immobile. Des copistes, sans le vouloir, et malgré leur désir d'être fidèles, modifient le texte qui leur est confié. Des commentateurs qui ne s'arrêtent pas à la surface, à la lettre, qui veulent aller au fond, et sous les contradictions apparentes découvrir la pensée latente, inexprimée et profonde où elles se concilient, comment feraient-ils pour éviter toute erreur dans un travail si délicat, et comment résisteraient-ils à la tentation de voir dans leur auteur les idées qui leur sont chères et d'incliner sa doctrine dans leur sens ? C'est donc une œuvre de haut intérêt, aujourd'hui que nous sommes un peu dépris de la philosophie d'Aristote et qu'en tout cas nous subissons avec moins de docilité son empire, que d'aller au texte original et de le voir dans sa nudité. C'est ce qu'a fait M. Piat. Sans doute, il n'ignore pas les commentateurs. Mais il ne voit en eux que des auxiliaires. Et s'il les consulte, c'est le regard fixé sur le texte. Pour lui, le meilleur commentateur d'Aristote, c'est Aristote lui-même.

Son œuvre est d'une belle ordonnance. Voici les titres des quatre livres qui la composent : I. *L'être;* II. *La nature;* III. *L'âme;* IV. *Les actions humaines*. Il va, comme on le voit, de l'abstrait au concret, du simple au composé, de la notion d'être la plus élevée, la plus pure, la plus étendue, mais aussi la plus vide, à l'activité humaine qui enveloppe dans sa complexité toutes les manifestations de l'être et de la vie.

Il est sans doute inutile de faire ici, en résumant le livre de M. Piat, un exposé de la philosophie d'Aristote. Elle est trop

familière aux lecteurs de cette revue. Nous nous contenterons de noter quelques points qui nous paraissent dignes de fixer l'attention.

On connaît le Dieu d'Aristote. Dans l'éternelle immobilité de son bonheur solitaire il vit, au-dessus de tout, sans relation avec le monde dont le contact lui serait une souillure. C'est de lui pourtant que le monde procède. Il l'attire sans le connaître, et le retient par l'attrait du désir au-dessus du néant. Lien idéal. C'est l'amour qui est la cause de l'ordre, le ressort de toute activité, le vrai créateur. Où gît-il ? Dans la nature tout entière. Mais plus précisément ? Dans la matière, si nous en croyons M. Piat. La matière se dérobe par son indigence aux prises de la pensée. Mais cette indigence, au lieu de repousser l'amour, le réclame. C'est par lui, par sa relation avec l'être qui n'est pas encore, que la matière se distingue du néant.

Cette relation fondamentale du monde à Dieu, c'est le grand problème. Et sur ce point la pensée d'Aristote est hésitante. M. Piat en met à nu les antinomies. Le monde est éternel. Il résulte de l'attrait que Dieu exerce sur lui, et cet attrait est contemporain de Dieu qui n'a pas eu de commencement et de la matière qui est increéée. Voilà la thèse et voici l'antithèse : le monde a commencé. La régression des effets aux causes ne peut être infinie. Le nombre infini est contradictoire. Il est contradictoire aussi que tout soit effet sans qu'il y ait de cause, que le fleuve de l'être et de la vie coule abondant et inépuisable, non seulement sans qu'on puisse découvrir la source mystérieuse d'où il jaillit, mais même sans que cette source existe. N'y aurait-il pas moyen de concilier ces contradictions et les interprétations déjà hasardées ? Si M. Piat les rejette, nous aurions aimé qu'il nous dît pourquoi. Ce qu'il nous montre bien, par exemple, c'est qu'Aristote, malgré des apparences contraires, est l'ennemi né de toute évolution. Le monde est un tout donné avec la hiérarchie de ses formes. Les degrés divers de perfection ne sont pas des étapes que l'être va parcourir successivement, mais des barrières qu'il ne peut franchir, qui règlent son activité et la contiennent.

A noter encore la théorie de l'erreur. Elle provient de la liberté et de la passion et en définitive de la matière, cause d'obscurité pour l'intelligence et de déviation pour la liberté. M. Piat nous

donne de cette théorie si juste et si profonde un exposé lumineux.

Nous n'avons rien à dire de son style. Les philosophes le connaissent et l'apprécient. Il nous semble pourtant que, dans ce nouvel ouvrage, il a, dans sa précision élégante, plus d'aisance et de liberté.

Ajoutons enfin que les notes nombreuses qui accompagnent, soutiennent et justifient le texte et le consciencieux index bibliographique qui termine le volume, font de cet ouvrage un incomparable instrument de travail. M. Couailhac.

APOLOGÉTIQUE

Le Christianisme. *Exposé apologétique*, par G. de Pascal. 1re partie : *La vérité de la religion*. Paris, Lethielleux. 1 volume in-8, 560 pages. Prix : 5 francs.

L'auteur n'a voulu ni faire un simple catéchisme à l'usage de l'enfance ou de l'adolescence, ni composer pour les prêtres une théologie approfondie. Il s'est donné comme but d'exposer à des esprits cultivés — jeunes gens, hommes d'étude et hommes du monde — deux choses trop souvent ignorées de ceux-là mêmes qui, par ailleurs, ont reçu la culture de l'esprit ; d'abord, *la Vérité*, c'est-à-dire l'excellence surhumaine et la divinité de la religion (1re partie) ; ensuite, *les Vérités*, c'est-à-dire le contenu dogmatique et moral de cette religion (2e partie).

Ce but, l'auteur, après avoir déclaré qu'il a mis à son œuvre tout ce qu'il a de docte dans l'intelligence, de chaleur dans l'âme, d'expansion acquise par un usage déjà long de la vie, se demande s'il l'a atteint. Il laisse au lecteur le soin de répondre; sans hésiter, lecture faite de ce premier volume, le lecteur répondra affirmativement.

Cet ouvrage renferme, sous une forme concise, suffisamment étendue cependant et exacte, dans une langue appropriée au besoin de notre époque, la somme de vérité, de vérité vivante qu'il importe le plus aux hommes de tous les temps de connaître.

Jules Bonnardel.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

J. Coppin, rédemptoriste.— **La Vocation au mariage, au célibat, à la vie religieuse, au sacerdoce.** 2e édition revue et augmentée. Bruxelles, J. de Meester; Paris, V. Retaux; Amsterdam, J.-S. de Haas, 1903. 1 volume in-12, VIII-472 pages.

Excellent livre, rempli de remarques et d'observations fort pratiques, de conseils et de recommandations fort sages et fort justes. L'auteur n'a point eu la pensée de faire une étude théorique, soit de la vocation en général, soit des différents états où la Providence peut appeler; après quelques notions indispensables sur chacun des sujets qu'il aborde, il arrive immédiatement aux conclusions et donne une direction sûre et précise. Pour faire mieux saisir sa pensée, il a multiplié les traits et les exemples, dont un certain nombre sont le fruit d'une expérience personnelle.

Sans y insister, l'auteur indique l'attrait surnaturel comme signe nécessaire de la vocation sacerdotale, au même titre que l'aptitude et la moralité. Ni saint Thomas, ni saint Liguori n'ont rien dit de semblable. S'il y a des vocations de miracle et des vocations d'attrait, il y a aussi des vocations de générosité. L'appel de Dieu a d'autres manifestations que ces touches intérieures et sensibles : *Vocari a Deo dicuntur qui a legitimis Ecclesiæ ministris vocantur*, dit le catéchisme du concile de Trente (chap. VII, n. 3).

P. B.

R. M. Gavin, S. J. — **The Sacrifice of the Mass, an explanation of its doctrine, rubrics and prayers.** 2e édition. London, Burns and Oates, 1903. 1 volume in-12, XXVII-199 pages.

Les catholiques de Londres ont appris, depuis vingt ans, à goûter la piété, la solide doctrine du P. Gavin. Ils ont enlevé, en quelques semaines, la première édition de ses conférences sur la messe. La seconde ne saurait être trop recommandée aux fidèles de tous pays qui ont quelque usage de l'anglais. Ils y trouveront toutes les explications doctrinales et liturgiques nécessaires à l'intelligence du grand mystère de notre foi, comme aussi beaucoup d'aperçus historiques et de dévotes considérations non moins propres à les édifier qu'à les instruire.

J. D.

Dom Maur Wolter. — **La Vie monastique.** *Ses principes essentiels.* Traduit du latin, par un moine de Maredsous. Bruges, Desclée. In-16, 190 pages.

Puisque traduction il y a, le lecteur aurait appris avec plaisir quelques détails de plus sur l'ouvrage original. L'approbation confirme seulement que l'auteur des *Elementa monastica* est le regretté fondateur de la savante Congrégation de Beuron, en Bavière, dom Maur Wolter. Son successeur, comme archiabbé de Saint-Martin-de-Beuron, fut dom Placide, l'éminent approbateur de cette traduction.

Bien que ce volume semble s'adresser surtout aux religieux, les laïques instruits, désireux de connaître l'esprit du grand ordre de Saint-Benoît, y trouveront des renseignements sur la vie conventuelle dans un monastère, le chœur, la pratique de la pauvreté et de la mortification, le travail et la charité, enfin le gouvernement monacal.

Certains chapitres, notamment ceux qui concernent les travaux et l'exercice de l'autorité, sont pourvus de notes historiques, précises et intéressantes, relatives à l'origine des règlements ou des traditions. Les références sont partout soignées.

Ouvrage utile pour les prédicateurs qui ont à donner des conférences aux moines sur les devoirs de leur état et les vertus de leur vocation.

Henri Chérot.

QUESTIONS SOCIALES ET POLITIQUES

Félix Moreau. — **Pour le régime parlementaire.** Paris, Fontemoing, 1903. In-8, 367 pages.

M. Moreau estime que le régime parlementaire est la forme la plus naturelle, la plus prudente et la plus commode du système représentatif. Les critiques qu'on adresse à ce régime tombent à faux. Les seules réformes nécessaires et profitables consisteraient à modifier l'organisation et la pratique du système représentatif. Si la notion de la loi et de la représentation nationale était autre, si les fonctions de ministre et de président s'exerçaient autrement, si la démocratie avait moins le culte de la force et de l'argent, si elle était plus sévère aux politiciens menteurs, la crise qui menace actuellement le régime parlementaire serait conjurée.

M. Moreau, qui est un professeur de droit public, expose tout cela avec beaucoup de clarté, de bon sens et de force.

De la lecture de son livre, deux conclusions surtout se dégagent : 1° sans une modification profonde de notre loi électorale, le régime représentatif n'est qu'une duperie ; 2° sans de fortes qualités morales, impossible que les affaires publibliques soient conduites comme elles devraient.

Deux vérités à répandre.

Paul Dudon.

E. Maisonabe, avocat. —

La Doctrine socialiste. Paris, Poussielgue.

Excellente étude d'ensemble sur une doctrine dont la diffusion est le fait capital de l'histoire contemporaine. L'ouvrage est bien documenté, très clairement distribué, rédigé d'une façon intéressante, et assez court. Après un rapide coup d'œil sur la genèse, les diverses formes et la base scientifique du socialisme (1re partie), l'auteur étudie la transformation de la propriété individuelle en propriété sociale (2e partie), et l'organisation de la société collectiviste (3e partie). Ce tableau, tracé d'après les maîtres du socialisme, fait sauter aux yeux ce que leur rêve a d'impraticable et de funeste. Le socialisme est donc condamné pour quiconque réfléchit, mais il reste un danger formidable, car il est la religion nouvelle du prolétariat, religion pour lui « meilleure et plus croyable parce qu'elle lui propose un paradis à sa portée ». Peut-être, en exposant la base scientifique du collectivisme, l'auteur aurait-il pu montrer davantage tout ce que cette religion nouvelle a de foncièrement irréligieux dans la pensée de ses auteurs et de la plupart de ses adeptes.

Ce livre sera consulté avec fruit par tous les conférenciers qui veulent faire œuvre utile en travaillant à dissiper dans l'esprit du peuple la chimère socialiste.

J. M.

DROIT

Léon Marie, docteur en droit. — **Le Droit positif et la juridiction administrative.** Paris, A. Chevalier-Marescq. 2 volumes in-8.

Sous ce titre collectif, l'auteur, en réalité, a réuni deux traités distincts, consacrés, l'un à la théorie du droit positif, l'autre à l'étude critique de notre juridiction administrative. Toutefois, le lien qui réunit ces deux ordres d'idées apparaît dans la façon dont M. Léon Marie envisage et traite le premier objet de son étude. Pour lui, le droit c'est la loi et pas autre chose ; en d'autres termes, à ses yeux, il n'y a, pour régir les rapports sociaux, pas d'autre règle que le droit positif, c'est-à-dire le critère fixé, en tout arbitraire, par l'autorité qui dispose de la force suprême dans l'État.

Mais les dangers de cette théorie appliquée aux conflits possibles entre les citoyens et cette autorité effrayent, si l'on songe que la solution en appartient à cette autorité elle-même, constituée juge de l'application d'une règle par elle posée. Aussi, les préoccupations de l'auteur se portent tout naturellement sur la situation résultant de cette autorité à la fois législateur, plaideur et juge; et il se demande quelles garanties de bonne justice offre, à cet égard, notre système de juridiction administrative. Après avoir constaté dans le passé les quelques progrès obtenus, il signale ceux plus grands encore qui restent à réaliser dans l'avenir.

Sans être d'accord avec lui sur les principes qu'il pose, on ne peut que souscrire à ses desiderata. Ses critiques sont justes le plus souvent, et ses conclusions sont à retenir comme palliatif à

une organisation vicieuse, comme moyen de tirer le meilleur parti possible d'un instrument imparfait.

J. Prélot.

LITTÉRATURE

Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul. — **Bibliographie et littérature. Trouvailles d'un bibliophile.** Paris, Daragon, 1903. Collection du *Bibliophile parisien*. In-12, 118 pages.

Dans la catégorie des trouvailles rentrent des épaves de Charles Nodier et de Charles Baudelaire, une pièce de vers toute lamartinienne de Latouche à Mme Desbordes-Valmore, et de très consciencieuses bibliographies de Prosper Mérimée et de Théophile Gautier. Mais M. de Spoelberch sait que le cœur de l'homme ne vit pas seulement de curiosités ou de catalogues. Il a voulu mettre quelque chose de lui-même, de ses idées et de ses sentiments, dans ce recueil d'aspect plutôt technique. Une lettre adressée à M. Eugène Gilbert contient ses idées sur la critique littéraire. Une poésie, intitulée *l'Éternel Contraste*, rappelle sous une forme discrète, aux amis de l'éminent collectionneur des papiers de Sainte-Beuve, le deuil qui a éteint son foyer sans arracher de ses mains la plume du bon travailleur.

Henri Chérot.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Science et religion. — Études pour le temps présent. Paris, Bloud. Volumes in-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

— *La Philosophie religieuse de Pascal et la pensée contemporaine*, par Victor Giraud.

— *Œuvres sociales et ouvrières en Allemagne*, par H. Cetty.

— *Le Catholicisme en Irlande*, par G. Lecarpentier.

— *Le Catholicisme est-il une cause de décadence pour les nations latines? L'Espagne*, par Paul Deslandres.

— *L'État religieux et le clergé paroissial, La vie religieuse est-elle un obstacle à l'action du clergé séculier?* par le R. P. dom Gréa.

— *La Tolérance religieuse*, par l'abbé Vacandard.

— *La Théorie du bonheur*, par G. d'Azambuja.

— *La Bible et l'orientalisme.* III : *La Bible et l'archéologie syrienne*, par V. Ermoni.

— *L'Agape dans l'Église primitive*, par V. Ermoni.

— *Du protestantisme au catholicisme. Psychologie d'une conversion au XVIII[e] siècle. Mme Chardon*, par André de Maricourt.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 11. — Au **Japon**, la Diète est dissoute; dans sa réponse au discours du trône, elle avait critiqué la politique hésitante du gouvernement à l'égard de la Russie. Les élections sont fixées au 1er mars.

12. — A **Paris**, séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques : le prix Audiffred, de 15000 francs, est décerné à sœur Marie-Angèle, supérieure de l'Œuvre de Villepinte.

14. — A **Bucarest**, le ministre des finances, M. Costinesco, soumet à la Chambre des députés le projet de budget pour 1904. 419940 francs sont affectés à l'augmentation de traitements ecclésiastiques.

15. — A **Paris**, la Chambre des députés adopte le projet de loi modifié par le Sénat concernant l'exécution de canaux, l'amélioration des voies navigables, des ports de mer et des canaux existants. Le devis primitif s'élevait à 610820000 francs; après son premier passage à la Chambre, à 703350000 francs. Le Sénat l'a réduit à 292950000 francs.

— A **Washington**, est présentée au Congrès, par le député Hepburn, une proposition de loi autorisant M. Roosevelt à traiter avec Haïti et Saint-Domingue de l'annexion de ces deux pays.

16. — A **Vienne**, le comte Goluchowski fait, devant la délégation hongroise, l'exposé de la politique extérieure de la monarchie; il se félicite du renouvellement de la triple alliance et de l'entente avec la Russie sur la question macédonienne. Après avoir salué l'élection de Pie X, il revendique pour l'Autriche le droit de *veto*.

— A **Belgrade**, les représentants des puissances s'éloignent de la capitale afin de n'avoir pas, à l'occasion des fêtes prochaines, à entrer en relation avec les officiers régicides qui entourent le roi.

17. — A **Paris**, dans la discussion de la loi sur les patentes, la Chambre adopte un article portant que « les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de consommation qui se bornent à grouper les commandes de leurs adhérents et à distribuer dans des magasins de dépôt les denrées, ne seront pas soumis à la patente ».

— En **Suisse**, M. Robert Comtesse est élu président de la Confédération; il est né en 1847.

— A **La Haye**, M. Kuyper, premier ministre, se montre le partisan résolu de l'école confessionnelle libre contre l'école officielle neutre, création du parti libéral. Répondant à M. Tydeman, chef de ce parti : « N'est-ce pas, dit-il, à la lutte pour l'école libre que le gouvernement

et la droite doivent leur position ? Il est donc inexact de dire que la nation est restée attachée à l'école neutre. »

18. — A **Paris**, malgré l'opposition de M. Combes, la Chambre des députés vote, par 352 voix contre 225, l'urgence d'une proposition de M. Mirman tendant à la suppression des décorations officielles.

— Le président du conseil dépose un projet de loi interdisant l'enseignement à tous les degrés aux congrégations autorisées. Un délai de cinq ans sera accordé au ministre de l'intérieur pour l'application complète de cette loi.

— A **Rome**, M. Prinetti, ancien ministre des travaux publics et des affaires étrangères, témoin dans le procès Ferri-Bettolo, montre que, « en Italie, tous les hommes d'affaires sont appuyés par des hommes politiques, et à leur tour ils appuient ceux-ci » et que cette influence se fait sentir dans la distribution des portefeuilles dans un ministère.

19. — A **Paris**, on publie le relevé des sommes produites par le prélèvement sur le pari mutuel. Les paris se sont élevés en 1903 à 240 534 475 francs : sur cette somme, l'État recevra 2 405 344 francs, l'Assistance publique, 4 810 689 francs; les sociétés de courses auront, pour frais d'administration, 9 621 379 francs; les communes pauvres recevront 986 732 francs comme subventions pour des travaux d'adduction d'eau potable.

21. — A **Rome**, l'*Osservatore Romano* publie un *Motu proprio* par lequel le Saint-Père trace la ligne de conduite à suivre relativement aux questions sociales.

22. — A **Paris**, le comité du Syndicat de la presse décerne, sur le prix Obiris de 100 000 francs, 60 000 francs à Mme Curie pour ses recherches sur le radium et 40 000 francs à M. Branly pour ses travaux sur la télégraphie sans fil.

24. — A **Rome**, la Sacrée Congrégation de l'*Index* promulgue un décret interdisant la lecture de cinq ouvrages de M. l'abbé Loisy : *la Religion d'Israël*, *l'Évangile et l'Église* [1], *Autour d'un petit livre* [2], *Études évangéliques*, *le Quatrième Évangile*, condamnés le 16 de ce mois par un décret du *Saint-Office*.

Paris, le 25 décembre 1903.

1. Voir *Études*, 20 janvier et 20 février 1903.
2. Voir *Études*, *Au fond d'un petit livre*, 5 novembre 1903.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

DÉCRET

Nos lecteurs seront heureux de parcourir, comme nous le sommes de publier, le Décret déclarant l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc. L'acte lui-même et les termes dans lesquels il est formulé éveilleront dans tous les cœurs vraiment français une vive reconnaissance pour le Pontife qui, dès les premiers jours de son règne, a voulu manifester ainsi son amour pour notre pays et son désir sincère de hâter le jour des honneurs suprêmes pour notre virginale Libératrice.

DIOCÈSE D'ORLÉANS

CAUSE DE LA VÉNÉRABLE SERVANTE DE DIEU JEANNE D'ARC, VIERGE, COMMUNÉMENT APPELÉE LA PUCELLE D'ORLÉANS

Sur la question : S'il conste des vertus théologales, Foi, Espérance, Charité, envers Dieu et envers le prochain, et des vertus cardinales, Prudence, Justice, Force, Tempérance, et de celles qui leur sont connexes, au degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit.

Il a plu à la sagesse de Dieu, qui se joue dans le monde, de susciter au quinzième siècle une vierge au cœur viril, qui, émule par son courage de Débora, de Jaël et de Judith, pourrait revendiquer de plein droit pour elle cet éloge de la femme incomparable qu'on lit dans la sainte Écriture : « Elle a ceint ses reins de la force, elle a armé de vigueur son bras, elle a mis la main à de rudes besognes. » Il convenait qu'une nation des plus illustres par l'éclat de son nom et par sa gloire militaire reçût le don d'un tel prodige, afin que comme autrefois elle dut son salut et son honneur à la Pucelle d'Orléans, elle apprenne aujourd'hui, dans les circonstances si troublées qu'elle traverse, à demander les biens de la paix et de la justice à celle à laquelle l'Église décerne la gloire de l'héroïcité.

La Vénérable Servante de Dieu Jeanne d'Arc naquit au bourg de Domremy, près Vaucouleurs, sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine, le 6 janvier 1409, de parents

très pieux et d'une humble condition. Dans son adolescence, occupée aux travaux de la maison, et souvent aussi à la garde des troupeaux de son père, elle vécut cachée en Dieu, s'adonnant assidûment à la prière dans l'église de son village. Brûlant aussi d'un grand amour pour son prochain, elle visitait les malades, consolait les affligés, et subvenait aux besoins de tous avec une telle générosité qu'il lui arriva parfois de se priver de son lit, pour donner le bénéfice du repos à des voyageurs fatigués. Sa vie s'écoula ainsi, dans l'ombre, jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

En ce temps-là, les affaires de France étaient dans un état lamentable, Charles VII ayant été dépossédé du trône de ses ancêtres et forcé de fuir dans les provinces méridionales de son royaume. Là, pressé par les Anglais, les Bretons, les Bourguignons, voyant ses troupes réduites à un petit nombre, et de tous côtés ses forteresses prises, c'est à peine s'il conservait le nom de roi. Et déjà tout l'effort de la guerre s'était porté sur les remparts d'Orléans. Orléans, c'était, aux yeux des Anglais, comme la porte qui, une fois forcée, leur ouvrirait une voie facile pour la conquête de la France tout entière.

Dans cette extrémité, où déjà le courage et le conseil abandonnaient les chefs même les plus énergiques, le salut de la nation vint d'une femme. Quatre ans auparavant, elle avait vu l'archange saint Michel, entouré d'une multitude d'anges; elle avait entendu la voix du prince des armées célestes lui ordonnant d'aller en toute hâte à Orléans et de conduire Charles à Reims pour l'y faire sacrer roi. La jeune fille fut dans la stupeur d'abord; mais les visions et les voix se renouvelèrent, et à l'archange saint Michel se joignirent les vierges saintes Catherine et Marguerite; alors enfin elle se soumit aux ordres du ciel, et, en gage de son obéissance, voua à Dieu sa virginité.

Le souci de garder prudemment son secret, puis la connaissance qu'en eurent ses parents, furent pour elle l'occasion de grandes épreuves. Enfin, après avoir surmonté toutes les difficultés, sur sa demande instante, son oncle la conduisit à Vaucouleurs, auprès du gouverneur Robert de Baudricourt. Ce dernier accueillit d'abord par des moqueries les projets

de la Pucelle; puis il réfléchit et différa sa décision d'un jour à l'autre ; enfin, mettant fin à toute hésitation, il lui fournit des armes et une escorte de cavaliers, avec ordre de se présenter au roi. Lorsque la Vénérable Jeanne fut arrivée auprès de Charles VII, et qu'elle lui eut révélé certains secrets ignorés de tous, sauf de lui-même, il lui permit de partir avec l'armée pour Orléans.

Entrée dans la ville, d'un élan terrible elle attaqua l'ennemi, détruisit tous les ouvrages des assiégeants, renversa leurs bastilles, et planta son étendard sur les murs. Par un semblable prodige, d'autres places furent délivrées, et elle amena ainsi Charles hésitant à se faire sacrer à Reims.

Ayant accompli mieux que n'eût fait un homme la mission que Dieu lui avait confiée, ce fut avec le même courage et la même constance qu'elle reçut l'indigne salaire de la justice humaine. Prise par les Bourguignons dans une sortie, une infâme trahison la vendit aux Anglais, qui devaient lui faire sentir leur colère par la mort la plus cruelle. On la conduisit à Rouen pour la juger, et toutes les accusations furent portées contre elle, sauf celle d'avoir manqué à la chasteté. L'affaire ayant été conduite par des juges corrompus, la vierge innocente fut condamnée à la peine du feu. Elle la subit avec courage le 30 mai 1431, les yeux fixés sur la croix du Christ, se répandant en prières ardentes, et implorant devant la foule immense le pardon pour ceux qui la faisaient mourir.

Vingt-quatre ans après sa mort, le pape Calixte III confia à l'évêque de Reims et à quelques autres le soin de reviser toute la cause. Le premier jugement fut cassé, et réhabilitée la mémoire de la Vénérable Servante de Dieu, dont l'innocence n'était douteuse presque pour personne. Mais la renommée de sa sainteté et des prodiges dont Dieu semblait vouloir l'honorer grandissant de jour en jour, des prières furent adressées au Siège apostolique par des personnages distingués de tous pays, surtout de France, pour que le Vicaire de Jésus-Christ, qui avait autrefois vengé la vertu de la Pucelle, ordonnât aussi que les honneurs dus aux saints lui fussent rendus. Donc, de nombreux témoignages ayant été réunis dans les diocèses d'Orléans, de Verdun et de Saint-Dié, et

soumis à la Congrégation des Rites, le pape Léon XIII, d'heureuse mémoire, signa l'introduction de la cause, le 27 janvier 1894.

Les procès apostoliques suivirent, et leur validité ayant été vérifiée, il fut délibéré sur l'héroïcité des vertus de la Vénérable Servante de Dieu à la Sacrée Congrégation des Rites, une première fois dans la réunion préliminaire tenue au palais du cardinal Lucido Maria Parocchi, le 17 décembre de l'année 1901; une seconde fois dans l'assemblée préparatoire du Vatican, le 17 mars de l'année dernière; enfin au même lieu, dans l'assemblée plénière, *coram Sanctissimo*, devant notre Saint-Père le pape Pie X, le 17 novembre de la même année. Ce jour-là, la question ayant été proposée par le Révérendissime cardinal Dominique Ferrata, rapporteur de la cause : *S'il conste que les vertus théologales, la Foi, l'Espérance, la Charité envers Dieu et envers le prochain, et les vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, et celles qui leur sont connexes, furent pratiquées par la Vénérable Servante de Dieu Jeanne d'Arc au degré héroïque, dans la cause et pour l'effet dont il s'agit,* chacun des révérendissimes cardinaux préposés aux saints Rites et chacun des Pères consulteurs émit son vote. Ces suffrages considérés, notre très Saint-Père le pape Pie X s'abstint pour le moment de rendre le jugement suprême et exhorta les assistants à demander, dans une affaire aussi grave, la lumière divine.

Mais en ce jour où le Dieu Sauveur se manifesta aux nations par une étoile, et qui vit aussi naître la Vénérable Servante de Dieu Jeanne, appelée à être un jour comme une flamme brillante dans la Jérusalem terrestre et dans la Jérusalem céleste, le même très Saint-Père, après avoir religieusement célébré la sainte messe, étant entré dans cette illustre salle du Vatican et s'étant assis au trône pontifical, a mandé les Révérendissimes cardinaux Séraphin Cretoni, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, et Dominique Ferrata, rapporteur de la cause, ainsi que le R. P. D. Alexandre Verde, promoteur de la Foi, et moi, le secrétaire soussigné, et en leur présence il a proclamé solennellement *qu'il conste des vertus théologales, Foi, Espérance et Cha-*

rité envers Dieu et envers le prochain, et des vertus cardinales, Prudence, Justice, Force, Tempérance, et de celles qui leur sont connexes, chez la Vénérable Servante de Dieu Jeanne d'Arc, au degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit, de telle sorte qu'il peut être procédé ultérieurement, savoir à la discussion des quatre miracles.

Et le Saint-Père a ordonné, le 6 janvier de l'année 1904, que ce décret fût publié et placé dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites.

SÉRAPHIN, cardinal CRETONI,
Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites.

† DIOMÈDE PANICI,
Archevêque de Laodicée, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites.

ASSISTANCE LÉGALE

I

Il y a quelques années, un professeur de Sorbonne déclarait dans son cours que présentement on ne meurt plus de faim. La civilisation, expliquait-il, a eu pour avantage d'abolir cette chose si ordinaire dans les âges anciens. Son grand effort tend à corriger, à prévenir la faim. Elle la prévient même si bien qu'elle met la nourriture à la disposition de chacun avant le moment de l'appétit normal; et il faut exciter les estomacs à l'aide d'apéritifs artificiels. — Précisément vers le même temps, derrière le mur de l'appartement où je logeais, on trouvait un matin un pauvre diable pendu à sa fenêtre. Il avait faim, et tendre la main lui faisait honte.

Pas plus que la faim, notre civilisation ne peut avoir la prétention de faire disparaître la vieillesse ou l'infirmité. Le seul problème qui se pose est : Comment les soulager, comment en atténuer les effets le plus victorieusement possible?

L'assistance légale est un de ces modes.

En France, l'ancien régime ne l'a pas ignoré. Des édits royaux des seizième et dix-septième siècles, notamment ceux de 1536, 1551, 1566, 1586, 1629, ordonnaient aux paroisses de nourrir leurs pauvres. Mais il y a lieu de se demander s'ils étaient exécutés. L'assistance obligatoire semble n'avoir été appliquée jadis que d'une manière partielle, transitoire, pour faire face à quelque grande calamité. On s'en remettait surtout, pour le soulagement des misères humaines, aux fondations, confréries et communautés religieuses, aux corporations d'artisans, sans compter les largesses de la charité privée. La Révolution, qui mit par terre les institutions du passé, laissa l'assistance publique dans un état lamentable, après avoir voulu la rendre obligatoire. Le Grand-Livre de la bienfaisance nationale, que Barrère proposait à la Convention, ne fut jamais ouvert. Le Directoire restituait aux hos-

pices la jouissance de leurs biens et rétablissait les anciens bureaux de charité sous le nom de bureaux de bienfaisance. Ces institutions et d'autres prospéraient avec des fortunes diverses. Mais le principe de l'obligation, un moment proclamé avec le droit au travail, par le gouvernement provisoire de 1848, n'était reconnu dans notre législation qu'en faveur des aliénés dangereux et des enfants abandonnés : le paragraphe 10 de l'article 136 de la loi du 5 avril 1884 met au nombre des dépenses obligatoires des communes le contingent qui leur est assigné de ce chef. La loi du 15 juillet 1893 étend le principe de l'assistance obligatoire aux indigents malades : c'est l'assistance médicale, mise à la charge des communes, des départements, de l'État.

De divers côtés, on réclamait pour l'assistance une organisation plus méthodique et plus universelle. C'était le vœu que formulaient les congrès d'assistance. Le 22 février 1895, MM. Émile Rey et Lachièze apportaient à la Chambre une proposition en faveur de l'assistance obligatoire; mais elle ne vint pas en discussion. Cependant, dans sa séance du 27 décembre 1895, la Chambre adoptait un projet de résolution où elle se disait décidée « à organiser dans le plus bref délai possible l'assistance des infirmes et des vieillards indigents par la contribution des communes, des départements et de l'État ». Elle prenait « acte de la promesse faite par le gouvernement de proposer dans le budget de 1897 les crédits nécessaires pour jeter les premières bases de cette organisation ». Comme première amorce, à partir de 1897, le budget inscrivait un crédit annuel de 590 000 francs, a l'aide duquel l'État renforcerait les pensions servies par les départements et les communes en vertu de la loi sur l'assistance médicale[1].

Dès lors, les propositions de loi se multiplient. Ce sont, en 1898, celle de M. Strauss, celle de M. Louis Puech ; en 1899, une seconde proposition de MM. Émile Rey et Lachièze. Enfin, dans la séance du 4 avril 1903, M. Bienvenu-Martin présentait à la Chambre des députés un rapport sur l'*Assistance aux vieillards*, *aux infirmes et aux incurables*. Il s'y

1. Voir article 43 de la loi de finances du 29 mars 1897, et article 61 de la loi du 30 mars 1902.

inspirait d'une précédente proposition de loi de MM. Émile Rey et Lachièze. C'était la troisième présentée par ces deux députés au mois de février 1900 et dont lui-même avait été rapporteur. Le projet de loi venait en discussion le 27 mai 1903, et, au bout de neuf séances, donnait lieu au vote final du 15 juin 1903. Par l'article 1er, « tout Français, privé de ressources, âgé de soixante-dix ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable et qui le rend incapable de pourvoir à sa subsistance par le travail », était déclaré avoir « droit » à l'assistance obligatoire.

La parole est maintenant au Sénat.

II

La nouvelle loi est particulièrement grave en deux points. D'une part, elle étend considérablement l'application d'un principe qui, nous venons de le voir, n'avait jusqu'ici en France qu'une portée fort restreinte, le principe de l'assistance légale et obligatoire. D'autre part, elle établit une chose qui n'avait fait qu'apparaître dans notre législation, le droit à l'assistance. Ces deux principes sont distincts en eux-mêmes, si l'on entend bien le premier. A la Chambre, M. Arnal, le jeune député de Tarn-et-Garonne, a été presque le seul à le dire nettement : on peut regretter que ses collègues libéraux ne soient pas mieux entrés dans sa pensée.

Que l'État ait un devoir d'assistance à l'égard des vieillards et des invalides, cela n'est pas contesté. Mais comment entendre ce devoir? Est-ce à l'État à exercer l'assistance directement et immédiatement? Ou bien ce rôle revient-il aux particuliers sous la protection et l'encouragement de l'État chargé de plus, en cas de besoin, de suppléer à leur insuffisance ?

Dès l'abord, nous nous heurtons au problème, toujours renaissant, de la fonction de l'État. Deux manières de comprendre cette fonction. Ou bien, dans cette immense usine qu'est la société moderne, l'État doit avoir la main sur chaque rouage, manier lui-même tous les leviers, pousser tous les boutons, faire fonctionner toutes les pédales; ou bien il se bornera à établir des garde-fous et des barrières qui assurent la liberté du travail, à seconder et à régulariser le mouvement

du moteur central, laissant à chaque machine, à chaque engrenage le soin de régler sa propre activité, de demander l'impulsion convenable à la force commune, sauf pour l'État à actionner lui-même ou à remplacer tel rouage particulier nécessaire au bon état et au bon travail de toute l'usine, et qui, pour une raison ou pour une autre, cesserait de fonctionner ou fonctionnerait mal.

La seule théorie qui, à nos yeux, sauvegarde la dignité et la légitime indépendance des individus, sans aboutir à l'anarchie, est celle qui reconnaît uniquement à l'État un rôle de protection et de suppléance. En matière de bienfaisance, l'État accomplit son devoir en protégeant, encourageant, favorisant les institutions qui se proposent d'aider les vieillards, les indigents, les infirmes. Il ne se substituera à l'effort des particuliers que si cet effort est impuissant ou fait défaut. En d'autres termes, la bienfaisance privée est la règle, l'assistance d'État est l'exception.

La Chambre ne l'a pas entendu ainsi. Pour elle, la fonction de bienfaisance revient d'une manière directe et immédiate à l'État. Avant toute chose, avant toute enquête sur les œuvres existantes d'assistance privée, on organise un service d'assistance officielle et légale. On demande les ressources nécessaires à une contribution de la commune, du département, de l'État; l'État, représenté par le bureau d'assistance, dresse la liste des indigents à secourir; et les allocations sont réparties par ce bureau sous le contrôle du gouvernement.

Quelques députés, comme M. Joseph Thierry, avaient demandé qu'on affranchît, dans la mesure possible, les œuvres d'initiative privée qui ont donné un effort considérable. La loi a affecté de les ignorer, ou bien, quand elle s'en est souvenue, elle les a plutôt traitées en suspectes ou en sujettes.

L'article 17 de la nouvelle loi d'assistance est ainsi conçu : « Les vieillards, les infirmes et les incurables reçoivent l'assistance à domicile. Ceux qui ne peuvent être utilement assistés à domicile sont placés soit dans un hospice public, soit, s'ils y consentent, dans un établissement privé ou chez

des particuliers... » Et M. Bienvenu-Martin, rapporteur, a donné le commentaire de l'article.

L'assistance, a-t-il expliqué, sera exercée à domicile, autant que possible; en cas de besoin, on aura recours à l'hospitalisation ou encore au placement chez les particuliers. Pour l'hospitalisation, le consentement de l'intéressé ne sera pas nécessaire. Cette hospitalisation se fera d'abord dans un établissement public. « Ce n'est qu'en cas d'insuffisance des établissements publics qu'on pourra recourir à un établissement privé. » Ceux-ci « n'offrent pas les mêmes garanties » que les premiers. « S'il était loisible aux assistés d'aller, à leur choix, dans des établissements publics ou dans des établissements privés, il en résulterait souvent que l'assistance qui leur serait donnée laisserait à désirer. On parle de respecter la liberté des assistés. Nous ne voulons pas du tout y porter atteinte; mais nous n'estimons pas que nous exerçons sur eux une contrainte dommageable quand nous les envoyons dans un établissement public, où nous savons qu'ils seront bien soignés... Il serait à craindre que la liberté des assistés ne fût plus respectée (si le choix leur était laissé) et qu'on n'exerçât une certaine pression sur leur volonté pour les amener à réclamer leur placement dans un établissement privé [1]. »

La déclaration est nette. L'assistance privée n'est que tolérée en cas d'insuffisance de l'assistance publique. L'État s'empare de l'assisté et lui impose la façon dont il prétend l'aider. Celui-ci aurait mauvaise grâce de se plaindre. N'est-il pas assuré d'être parfaitement soigné? L'assistance publique n'a-t-elle pas fait ses preuves? Vainement l'assisté dira, avec M. Léonce de Castelneau, que la loi lui donne un droit à l'assistance, que c'est donc bien le moins qu'il puisse choisir entre les divers modes d'assistance reconnus par cette même loi, alors qu'il n'en suit aucune aggravation de charges pour ceux qui payent. Vainement il fera observer que l'article 22 de la loi attribue au conseil général la désignation des établissements privés auxquels on pourra parfois s'adresser, *faute de mieux*, que le conseil général

1. *Journal officiel* du 5 juin 1903, p. 1836.

« approuve les traités passés » avec ceux-ci, que « ces établissements sont soumis à la surveillance de l'autorité publique », par suite, que toutes les garanties sont assurées à l'indigent. L'internement, selon le mot très juste du comte de Lanjuinais, peut être décrété contre tout indigent. Sous prétexte de protéger contre eux-mêmes quelques vieillards ayant des habitudes de vagabondage ou d'intempérance, l'État s'arroge le droit de les traiter tous en vagabonds, en ivrognes ou en aliénés. Quant à l'assistance privée, c'est un pis aller dont on doit se garder le plus possible.

Il ne faut pas oublier non plus que le même M. Bienvenu-Martin, trois jours avant le dépôt du projet de loi sur l'assistance, déposait un projet de loi sur la *Surveillance des établissements de bienveillance privée.* Après quelques éloges nécessaires adressés à la charité privée, il parlait des « exploiteurs de la bienfaisance ». Et tout le reste du rapport et les articles du projet s'inspiraient de cette pensée.

Tout cela pour masquer la peur, ou une sotte haine à l'égard des congrégations religieuses. Il a été cependant rappelé à la Chambre que les seules Petites-Sœurs des pauvres soignaient en France 18 000 vieillards. Et, parmi les députés, il ne s'est trouvé que quelques énergumènes pour ne pas leur rendre un juste hommage[1].

On a demandé à la Chambre que la taxe pour les indigents ne fût exigée des communes que là où l'assistance est insuffisante. M. Cazeneuve et M. Aynard[2] ont montré qu'en particulier, à Lyon, les œuvres existantes assurent d'une manière presque parfaite l'assistance des vieillards. Dans cette organisation de la charité, les œuvres privées sont non seulement les plus anciennes, mais elles fournissent, ici comme pour les autres frais d'assistance, les trois quarts des dépenses. Elles sont d'ailleurs presque toutes religieuses. Ne pourrait-on pas faire bénéficier ces communes sagement bienfaisantes d'une organisation spéciale ?

1. Les associations religieuses hospitaliseraient en France environ 107 000 personnes.

2. *Journal officiel* du 28 mai 1903, p. 1758-1759; du 30 mai 1903, p. 1789-1790.

Le rapporteur s'est élevé avec force contre une pareille prétention. C'est ouvrir la voie aux communes qui voudraient se soustraire aux devoirs de l'assistance. Ce qui s'est passé, a-t-il dit, à propos de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale, montre combien sont vaines les lois sur l'assistance, quand elles ne décrètent pas celle-ci d'obligation. Une somme de 590 000 francs était mise chaque année à la disposition des communes comme contribution de l'État aux pensions qu'elles feraient à certaines catégories d'invalides. Or, une faible partie de ce crédit annuel a seulement été dépensée. Le reste a dû être annulé faute d'emploi. Les communes n'entreront en masse dans ce service d'assistance que s'il est imposé également à toutes.

Le peu d'empressement des communes à recourir aux avantages de la loi du 15 juillet 1893 prouve uniquement, mais surabondamment, leur manque de goût pour la bienfaisance officielle. Beaucoup ne se soucient point d'inscrire dans leur budget, si maigre souvent, une pension à tel malade ou à tel invalide, même si l'Etat doit ajouter sa part[1]. Mais ce n'est pas là marque d'inhumanité. Surtout dans les communes rurales, on s'entr'aide les uns les autres; les dons en nature remplacent les aumônes en argent; de fait chacun arrive à subsister. Ce ne sont pas les communes les plus pauvres qui ont le plus de pauvres.

On a encore tourné contre la liberté le petit nombre des bureaux de bienfaisance en France. Sur 36 000 communes, 17 000 seulement, s'est-on écrié, ont des bureaux de bienfaisance. Vous voyez que le service de l'assistance est, chez nous, à organiser, à imposer.

Mais l'assistance administrative est-elle la seule possible? est-elle nécessairement la meilleure? Une nation essentiellement compatissante, humaine, généreuse comme la nôtre, qui s'émeut pour toute infortune, qui trouve des centaines de mille francs pour les pêcheurs bretons, des millions pour les victimes de la Martinique, a-t-elle besoin d'être rappelée au devoir de l'assistance par la loi?

1. Est-ce le recours des communes à l'État, ou bien, comme l'insinuait au Sénat M. Alcide Treille (*Journal officiel* du 23 décembre 1903, p. 1552-1553),

Oui, l'assistance privée est admirable chez nous, a-t-on dit, mais elle est toujours incertaine, intermittente, irrégulière. Et M. Henri Monod, commissaire du gouvernement, lui a opposé la *pérennité* de l'assistance publique. Mais c'est pour régulariser les efforts de la bienfaisance privée qu'a précisément été fondé par celle-ci l'*Office central de charité.* C'est pour assurer une meilleure répartition des secours que plusieurs députés ont demandé que l'assistance publique entrât davantage en relation avec l'assistance privée. Le rapporteur de la loi a protesté des bonnes intentions de l'assistance publique, mais il a combattu toute mesure qui aurait facilité ces relations : droit aux œuvres d'initiative privée d'être représentées dans les commissions d'assistance[1]; faculté pour les communes de passer des traités réguliers avec les œuvres privées.

Et cependant l'État est-il, en ce point, si assuré de sa supériorité? L'État voit d'ensemble; mais n'est-il pas précisément placé trop haut pour apprécier exactement les misères individuelles, pour s'adapter aux formes infiniment variables qu'elles revêtent, pour les secourir opportunément? Et, en matière de bienfaisance, c'est chose capitale que le détail. On attend beaucoup d'une règle précise. On veut établir un procédé qui agisse, pour ainsi dire, automatiquement. Et on risque de créer surtout un mécanisme rigide et brutal. Ces grandes lois d'organisation sont, en général, plus ambitieuses que salutaires. Pour notre part, nous avons peur de trop d'organisation. Il faut avoir la sincérité de le dire.

III

L'État est donc chargé d'assurer le sort des vieillards et des infirmes, en attendant qu'on s'en remette à lui du soin de faire le bonheur de tout le monde. On a appelé cela « or-

le gaspillage des ressources qui augmente? Le crédit pour l'assistance médicale gratuite figure au budget de 1904 pour la somme de 1 513 000 francs.

1. Il conviendrait cependant de se rappeler que la seule Société des conférences de Saint-Vincent-de-Paul a distribué en 1898 la somme de 2 228 220 francs, dont 545 054 francs pour le département de la Seine qui compte deux cent vingt conférences.

ganiser un service public de solidarité sociale ». Dès l'ouverture des débats, M. Mirman s'était plu à saluer dans la loi nouvelle une œuvre de solidarité. Vers la fin de la discussion, il a obtenu que le titre même de la loi consacrât cette idée. La loi se présentait d'abord sous le simple titre de *Loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables*. Il fallait quelque chose de plus prétentieux, quelque chose qui rappelât un peu le ton déclamatoire des « grands ancêtres ». Désormais, on dira : *Loi créant un service public de solidarité sociale, sous forme d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables*.

Mais ce titre est autre chose qu'une petite manifestation oratoire. M. Mirman a tenu, dès l'abord, à en préciser le sens. Sous la précédente législature, la commission d'assurance et de prévoyance sociales avait inscrit à l'article 1er : « Tout Français... (dans telles conditions) reçoit l'assistance. » Sur les instances de M. Mirman, dans le projet nouveau, les mots « reçoit l'assistance » ont été remplacés par cette formule plus nette et plus impérative : « a droit à l'assistance[1] ». Et la Chambre n'a pas voulu qu'on ignorât la portée de ce droit.

Selon la thèse commune des théologiens et des moralistes catholiques, dans notre état social, l'indigent n'a, sauf le cas de nécessité, sur l'avoir des riches, sur les secours de la bienfaisance, qu'un droit imparfait et indéterminé. Chaque particulier est tenu, en vertu de la communauté sociale, dans la mesure de ses ressources, de soulager les malheureux. Mais chacun ne peut subvenir à tous. C'est à la liberté de celui qui possède de décider à qui, dans la foule des nécessiteux, iront ses largesses. Aucun de ceux-ci n'est armé d'un droit strict pour exiger de tel riche l'accomplissement du devoir d'assistance.

Si les premiers ne possèdent qu'un droit indéterminé, il n'y a en outre, chez les autres, qu'une obligation morale non légale. L'obligation peut être morale et déterminée : je suis tenu d'assister, si je le puis, mon bienfaiteur tombé dans la misère; obligation morale de ma part, droit déterminé quoi-

1. *Journal officiel* du 30 mai 1903, p. 1783.

que dépourvu de sanction légale chez l'autre. Ailleurs, il y a tout ensemble obligation simplement morale et droit indéterminé. Un homme est blessé sur la voie publique. On court chercher le médecin. Le médecin est dans l'obligation morale d'apporter son aide. Mais on ne peut le forcer légalement à intervenir. Le blessé ne peut envoyer le commissaire de police lui mettre la main au collet pour l'amener. S'il reste chez lui, il manque à son devoir professionnel et à son devoir d'homme ; mais il ne tombe pas sous la sanction pénale des lois. Autre chose serait d'un médecin commis par ses fonctions, par contrat avec l'autorité publique, au soin des indigents ou des blessés. En outre, dans le cas cité, le blessé n'a pas de droit déterminé à faire valoir contre tel médecin.

Et la distinction entre l'obligation morale et l'obligation légale est légitime[1]. Qu'adviendrait-il de notre liberté extérieure, du jeu de notre conduite, si chacun de nos devoirs était sanctionné par une loi positive, loi pénale ? Quels abus inévitables de la part des magistrats chargés d'appliquer la loi ! Un Aristide ne consentirait à vivre sous pareil régime que s'il avait affaire à des juges infaillibles et impeccables[2].

1. M. Bienvenu-Martin n'a pas l'air de soupçonner cette distinction. Il fait *bloc* de toutes les obligations, et dit : « S'il y a un devoir de la collectivité, il y a évidemment un droit correspondant; et si ce droit existe, il faut bien lui donner les moyens légaux de se faire respecter. » (*Journal officiel* du 5 juin 1903, p. 1829.)

2. M. l'abbé Gayraud priait M. Arnal de vouloir bien remarquer « que le principe de l'assistance obligatoire des pauvres a été inscrit par l'Église dès l'origine des biens ecclésiastiques ». (*Journal officiel* du 28 mai 1903, p. 1750.) Sans doute l'Église consacrait une partie de ses revenus et dîmes au soulagement des nécessiteux. Mais les biens de l'Église ont leur origine dans des oblations volontaires. L'obligation de l'assistance tombe sur les bénéficiers, non sur les fidèles. — Ananie et Saphire sont frappés non pour avoir retenu une partie de leurs biens, mais pour avoir tenté de tromper Dieu sur le prix de vente. « Ne pouvais-tu, dit saint Pierre à Ananie, sans vendre ton champ, en rester possesseur ? et après l'avoir vendu, n'étais-tu pas encore maître de l'argent ? » (*Actes*, v, 5.) Dans sa 1re *Apologie*, saint Justin dit des premières communautés chrétiennes : « Ceux qui sont riches et ont bonne volonté apportent leur cotisation, chacun à son gré, comme il l'entend. Qui abundant et *volunt*, *suo arbitrio*, quod quisque *vult* largiuntur. » (*I Apol.*, § 67; Migne, *P. G.*, t. VI, col. 429-430.) — Et Tertullien : « Une modeste offrande est apportée par chacun au premier jour de chaque mois, ou lorsqu'il le veut, et s'il le veut et s'il le peut. Car personne n'est forcé, mais chacun donne librement sa contribution. Modicam unusquisque stipem menstrua die, vel quum velit, et si modo velit et si modo

La loi nouvelle d'assistance déclare que le vieillard, l'infirme est un ayant droit. Le commissaire du gouvernement et le rapporteur tombent d'accord pour substituer partout, dans le texte définitif, au mot *assisté* les mots *les ayants droit*. Et ce droit, on prétend bien en faire un droit strict, légal. « Arrivé à un certain âge, l'homme a payé sa dette tout entière à la société... ; il est le créancier de la nation [1] et a le droit de présenter sa créance. » Désormais, le vieillard « se présentera non plus dans cette attitude humiliée, honteuse, qui est celle des clients actuels de l'assistance publique, mais la tête haute, non plus la prière aux lèvres, mais la loi à la main... ; il viendra non quémander un secours, mais faire valoir son droit ». Ainsi l'enfant du peuple réclame le service public de l'enseignement primaire. « Dans le cas où la loi aurait été violée à son détriment, il pourra se présenter devant les commissions d'appel, commissions cantonales et commissions centrales », instituées pour soutenir son droit. Et M. Mirman est fondé de conclure : C'est « un régime nouveau » que nous voulons établir, un régime nouveau reposant sur une nouvelle conception du devoir social et du droit à l'assistance [2].

Régime nouveau dans notre législation. La loi du 15 juillet 1893 n'arme pas l'indigent malade d'un droit légal. Elle proclame le devoir de la commune, du département, de l'État. C'est la commission administrative du bureau de bienfaisance qui dresse la liste des personnes à admettre à l'assistance médicale (art. 12). Les réclamations en inscription ou en radiation peuvent être faites par tout habitant ou contribuable de la commune, par le préfet du département ou son

possit, apponit : nam nemo compellitur, sed sponte confert. » (*Apol.*, § 39; Migne, *P. L.*, t. I, col. 470.) — Le second volume de l'*Histoire de la charité*, par Léon Lallemand (Paris, 1903), montre partout l'insistance de l'Église sur le précepte de la bienfaisance et la liberté laissée pour l'exécution (en particulier, p. 28, 29, 100, 164).

1. Ce rapprochement, qui a l'air d'un raisonnement, veut-il dire : du moment qu'un homme a payé toute sa dette à la société, il en devient le créancier ? Cela semble bien être la pensée de M. Mirman. Elle est assez étrange. Comment M. Mirman, propriétaire, accueillerait-il son locataire qui lui dirait : « Je viens de vous acquitter mon terme; c'est vous maintenant qui êtes mon débiteur » ?

2. *Journal officiel* du 9 juin 1903, p. 1869-1870.

délégué (art. 16 complété). Ce n'est pas l'indigent qui demande son inscription comme un droit strict et personnel.

Régime nouveau, au moins dans sa formule, même en Europe. Le législateur anglais et le législateur allemand font de l'assistance une dette des communes plutôt qu'un droit de l'indigent. Et il n'est pas indifférent d'insister sur l'un ou sur l'autre terme, la corrélation, comme nous l'avons dit, n'étant pas stricte.

Il est vrai que, défaut de logique ou conscience des réalités, la loi française n'ose donner à l'indigent tout ce qu'elle lui a promis. Celui-ci ne peut faire valoir sa créance par voie judiciaire. La seule voie qui lui est ouverte est la voie administrative, voie où les garanties de justice et d'impartialité sont restreintes, puisqu'elle se confond en somme avec le pouvoir exécutif. Les juridictions appelées à trancher les cas en litige sont à triple degré : commission municipale, commission cantonale, commission centrale près le ministère de l'intérieur. Un seul membre de l'ordre judiciaire : le juge de paix, qui figure dans la commission d'appel. La juridiction supérieure s'en tiendra, de fait, au rapport du préfet, qui sera ainsi juge en dernier ressort.

Il eût été extraordinaire que la présente loi, malgré tout ce qu'elle accorde aux doctrines des socialistes, pût les satisfaire. M. Vaillant, le capitaliste-socialiste, au début des discussions, est monté à la tribune pour déclarer que l'assistance, sous quelque forme qu'elle fût organisée, ne donnait à l'indigent, à l'invalide qu'un droit insuffisant. L'assurance seule est digne de lui, en lui conférant un droit de direction et de contrôle par ses délégués sur les services d'allocation. L'assistance, même obligatoire, ne saurait être qu'une étape[1].

La doctrine du droit strict a fait écarter l'assistance familiale. M. le marquis de la Ferronays proposait de faire intervenir immédiatement les descendants directs ou les parents du nécessiteux. La loi, remarquait-il, omet toute mention de ceux-ci, et ce silence de la loi n'est que trop de nature à favoriser l'égoïsme des familles. M. Millerand, président de la

1. *Journal officiel* du 30 mai 1903, p. 1778 à 1781.

commission, a vu dans cet amendement la ruine même de la loi. Pour que la créance soit sérieuse, il faut un débiteur certain. « Ce débiteur certain est, suivant les cas, ou la commune, ou le département, ou l'État. Nous admettons ces trois débiteurs. Nous demandons à la Chambre de n'en pas admettre d'autres... Nous demandons de donner... à l'infirme... un débiteur auquel il puisse en toute sûreté, sans aucune hésitation, avec la certitude d'être accueilli, s'adresser et faire valoir son titre[1]. » Sans doute, l'article 5 donne à la commune un recours contre la famille. Mais comment exercer cette répétition? En tout cas, l'obligation de la famille passe au second rang; la question de la pension alimentaire sera à débattre entre la commune et la famille du nécessiteux, non entre celui-ci et sa famille.

Cette doctrine du droit légal reconnu à l'assisté a amené une autre conséquence, conséquence assez inattendue. M. l'abbé Lemire, M. Sibille et d'autres membres libéraux de la Chambre avaient demandé que l'allocation pût être remise à l'assisté, soit en argent, soit en nature, sous cette dernière forme au moins à titre exceptionnel. Le rapporteur est venu déclarer que « la commission repousse de la façon la plus formelle la faculté de donner en nature le secours ». Ce mode d'assistance, d'abord, « rappelle trop la charité », ou « la pâtée du chien », selon le mot délicat de M. Jaurès applaudi à l'extrême gauche. Ensuite, il donnerait lieu à de grandes complications et à des abus. Sans doute, les bureaux de bienfaisance en usent, « mais ils n'ont pas devant eux des ayants droit auxquels il est dû une somme déterminée. Ils ont affaire aux indigents inscrits sur leurs listes et à qui ils donnent des secours dont la quotité a été librement fixée par la commission administrative. L'allocation mensuelle prévue par la loi a un autre caractère. Elle représente une véritable créance de l'assisté[2]. »

1. *Journal officiel* du 30 mai 1903, p. 1784-1785.
2. *Ibid.*, 10 juin 1903, p. 1895.

IV

Comment se procurera-t-on les ressources qui alimenteront cette caisse nouvelle d'assistance légale? C'est ici, comme de juste, que les auteurs de la loi ont le plus peiné.

Cette caisse est alimentée par une triple contribution : de la commune, du département, de l'État.

Le premier débiteur est la commune. Les communes, dit l'article 25, pourvoient à ces dépenses à l'aide : 1° des fondations ou des libéralités faites en vue de l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables ; 2° d'une subvention du bureau de bienfaisance; 3° d'une subvention de l'hospice, s'il y a lieu; 4° des recettes ordinaires disponibles; 5° d'impositions et de taxes, en cas d'insuffisance des ressources précédentes.

Sur la proposition de plusieurs députés, il a été décidé que la commune ne peut disposer des ressources provenant de fondations ou libéralités, non plus que des ressources du bureau de bienfaisance, si les conditions desdites fondations ou ressources s'y opposent. Mais cette réserve est insuffisante, à moins de dire qu'on ne fera presque jamais état de ces legs et dons: ce qui certes n'est pas l'intention du législateur.

Selon la remarque de M. Sibille[1], ces libéralités représentent un bienfait volontaire, une œuvre de charité, l'accomplissement d'un devoir individuel recommandé par les principes de la morale. Les donateurs n'ont aucunement voulu faciliter à la commune le payement d'une dette, dette que, sans doute, ils ne reconnaissaient pas. Il n'y a qu'un titre de changé, dira-t-on. Ce changement de titre est loin d'être chose indifférente. Puis on change les distributeurs. A la commission administrative des bureaux de bienfaisance, aux dames de charité, on substitue la commission communale. Presque toujours ces libéralités sont affectées d'une condition qu'il sera impossible de réaliser; la commune mettra la main dessus, en passant outre.

1. *Journal officiel* du 12 juin 1903, p. 1918-1920.

Qu'arrivera-t-il ? Les dons faits aux bureaux de bienfaisance, qui, dans les quinze dernières années, s'élevaient chaque année de 17 à 18 millions, sont tombés, pour l'année 1901, à 10 millions. La cause de ce fléchissement, c'est que les donateurs s'aperçoivent que leur volonté est de moins en moins respectée. Après le vote de la loi, ces craintes n'auront que trop lieu d'augmenter. Ce n'est pas que le sort des bureaux de bienfaisance nous inspire un bien profond intérêt. Par ce temps de jacobinisme universel, ils sont devenus trop souvent un instrument de politique, et de la pire politique, celle qui opprime les consciences. Ces funestes errements datent surtout de la loi du 5 août 1879, qui donne au préfet la nomination de quatre membres sur sept dans les commissions administratives. Mais c'est toujours un mal dans une société qu'une institution, salutaire en son principe, soit de plus en plus détournée de sa fin, que les volontés raisonnables des citoyens n'obtiennent pas satisfaction. D'ailleurs, c'est la sécurité de toutes les fondations charitables qui est menacée ; bien plus, c'est le principe même de la bienfaisance privée qui est découragé.

Les bureaux de bienfaisance ont, de par leur constitution, des revenus propres, une existence indépendante. On les force de verser aux communes une subvention « qui ne peut être inférieure au quart de leurs ressources non grevées d'une affectation spéciale ». N'arrivera-t-il pas souvent que le soin des vieillards de plus de soixante-dix ans et des infirmes n'absorbera qu'une faible partie des libéralités du bureau de bienfaisance? Ou encore, dans nombre de communes, les ressources personnelles de ces bureaux sont très modiques. Beaucoup disposent de 50 à 60 francs au plus de revenus. En 1900, il y a eu 1 385 622 personnes assistées par les bureaux de bienfaisance. Ceux-ci avaient à leur disposition une somme de 38 648 000 francs, dont il faut retrancher 3 ou 4 millions pour frais d'administration. Ainsi ils n'ont pu distribuer en moyenne aux assistés qu'une vingtaine de francs. Les bureaux vivent surtout de subventions des conseils municipaux : 13 ou 14 millions sur 38 leur viennent de cette source. Va-t-on encore rogner sur leur indigence ? Ou bien les conseils municipaux leur réclameront-ils une part

de ce qu'ils leur auront accordé pour leur fonctionnement? Cela fera de beaux jours pour la paperasserie administrative.

Au cas d'insuffisance de ces diverses ressources, la commune est tenue d'y suppléer par des impositions ou taxes spéciales. Dans la création de ce supplément de ressources, la commune est aidée par le département et l'État. La part qu'elle-même doit couvrir va de 10 à 80 p. 100, selon sa richesse appréciée d'après la valeur du centime d'imposition. Il est à croire que, dans beaucoup de cas, la grosse part des dépenses tombera sur l'État. La commune et le département n'ont guère à leur disposition, pour accroître leurs revenus, que les centimes additionnels. L'État a les impôts indirects, qui pèsent d'une façon moins lourde; mais, en fin de compte, c'est toujours au contribuable à payer.

V

A quel chiffre se montera la somme qu'il faudra lui demander?

Pareille question a excité les protestations ou même l'indignation de plusieurs. Il n'y a pas à regarder ici à la dépense. Il s'agit d'un service de solidarité sociale à organiser, d'un devoir de la société à remplir. La question d'argent ne se pose pas.

Sans doute, en face d'un devoir certain, la question de dépense disparaît. S'il s'agit de la défense nationale, il ne faut pas lésiner avec les budgets de la guerre et de la marine, jusqu'au point où l'excès de la dépense compromettrait la force même du pays. S'il était prouvé que le monopole d'État en matière d'enseignement et d'éducation est nécessaire chez nous à la vraie grandeur nationale, nous ne devrions pas hésiter à y mettre le prix. Ici le devoir d'assistance avec le droit à l'assistance, tel que la loi nouvelle le formule, est loin, avons-nous vu, d'être évident. De plus, il s'agit d'un devoir dont l'objet est spécialement à considérer dans le cas présent, d'un devoir qui tend à soulager ceux qui sont dénués de ressources. Mais évidemment, ce serait folie et injustice de dépouiller ceux qui n'ont que le nécessaire pour enrichir ceux qui n'ont rien, de faire des pauvres pour en soulager

d'autres. Tout accroissement d'impôts pèse fatalement sur les petits comme sur les riches, même, par une loi économique bien connue, plus lourdement sur les petits que sur les riches. Donc ceux qui discutaient la loi étaient en droit de savoir ce qu'elle coûterait.

Or, le gouvernement, qui proposait la loi d'assistance, s'est montré étrangement incapable d'en indiquer, même de loin, les conséquences financières. Il y a peu d'exemples d'une pareille imprévoyance gouvernementale. Malgré plusieurs mises en demeure, le ministre des finances n'est pas monté une seule fois à la tribune, au cours des délibérations; le plus souvent même il était absent de la salle, sans doute pour se garder de toute question gênante. En 1900, l'Office du travail, institution officielle, avait évalué à environ 600 000 le nombre des personnes appelées à bénéficier de l'assistance, à 150 millions de francs le chiffre des dépenses nouvelles. Une note récente du ministère de l'intérieur ne compte plus que 153 000 assistés et 17 millions de ressources nouvelles à créer. Ce chiffre de dépenses a paru encore trop élevé au rapporteur. M. Bienvenu-Martin trouve, il est vrai, 168 000 personnes à assister; mais il estime que 12 millions de francs, a demander à de nouveaux impôts, y suffiront largement.

Ce dernier chiffre n'a été pris au sérieux par personne. D'ailleurs, au cours de la discussion, des amendements ont été adoptés qui élargissent le champ de l'assistance légale. Dans son projet de budget pour 1904, M. Merlou émet un doute sur le chiffre de 17 millions, qui lui semble plutôt modique. De combien faudra-t-il le relever, à quelle somme faut-il évaluer la contribution de l'État? Il attend pour le dire le résultat de l'enquête prescrite le 15 juillet 1903. M. Paul Leroy-Beaulieu[1] évalue la seule part, à fournir immédiatement par l'État, à 15 millions. M. Aynard compte 300 000 à 350 000 vieillards à assister, plus environ 100 000 infirmes et incurables, d'où une dépense de 80 à 90 millions qu'il faudra demander en grande partie à l'impôt.

En Belgique, la loi du 10 mai 1900 sur les pensions de

1. *L'Économiste français* du 12 décembre 1903.

vieillesse accorde, par une disposition transitoire, une allocation annuelle de 65 francs aux indigents âgés de soixante-cinq ans. Dès 1901, 168 000 requêtes furent accueillies, auxquelles il faut ajouter 40 000 nouvelles reçues l'année suivante. En France, si l'on garde les mêmes proportions, on arrive, pour une population cinq fois plus considérable, au chiffre de 1 million d'assistés, chiffre qui dépasse les calculs les plus pessimistes de l'Office du travail. Sans doute, la loi française fixe à soixante-dix ans l'âge de vieillesse subventionnée. Mais par ce qui se passe en Allemagne, on peut s'attendre à ce que les indigents devanceront presque toujours cet âge; ils réclament assistance comme invalides ou infirmes. En 1901, le service d'assistance coûta à la Belgique 11 570 000 francs. Ce crédit fut dépassé l'année suivante de 400 000 francs. Calculez ce que ce service coûtera en France. Il faudra débourser, à 65 francs par tête, 65 millions; 130 millions, si l'on accorde 130 francs en moyenne à chaque assisté. Et peut-on dire que le taux de cette allocation moyenne ne devra pas être dépassé?

L'assistance de la vieillesse paraît lourde en Belgique. Et cependant, les finances y sont prospères. Le mouvement commercial, industriel, social du pays suit un progrès constant et assuré. De toute façon, la Belgique a fait un bon calcul en se donnant un gouvernement catholique.

Tout autre, on ne le sait que trop, est la situation en France. Et est-ce au moment où nous souffrons du mal d'impécuniosité, qu'il convient de demander à l'État de nouvelles dépenses et de s'exposer à tarir les sources de la générosité privée? D'autant qu'une loi d'assistance en appelle nécessairement une autre. Le Sénat vient de discuter et de voter au mois de décembre dernier la loi relative à la protection des mères et des nourrissons : coût à la charge des communes, des départements, de l'État, environ 4 millions. Puis viendront les lois d'assurances avec part contributive de l'État, assurance contre les accidents, assurance contre le chômage forcé, en attendant le gouffre de la loi des assurances ouvrières, sans compter les 270 millions que l'État paye actuellement en pensions et retraites de tout genre. Après avoir assisté tous ceux qui n'ont pas la force de travailler, on

voudra assister tous ceux qui, ayant la force, n'en ont pas les moyens, pour arriver à secourir un jour ceux qui, ayant la force et les moyens, n'ont pas la volonté de prendre un outil[1]. Pour des hommes qui mêlent la politique à tout, comme sont ceux qui nous gouvernent, les sans-travail sont même plus intéressants que les vieillards.

Et c'est parce que la loi d'assistance doit coûter cher que nous doutons qu'elle soit jamais chez nous sérieusement appliquée. Au surplus, le pays a-t-il peu de confiance en son efficacité et en la vertu d'autres panacées gouvernementales? On le croirait, à voir le peu d'attention qu'il a prêté aux discussions de la Chambre et aux débats plus récents du Sénat sur l'assistance aux mères et aux nourrissons.

Il y a même lieu de se demander si le gouvernement a vraiment le désir d'aboutir. En sollicitant et en obtenant l'urgence sur le projet de loi n'avait-il pas l'intention de se débarrasser plus vite d'une promesse faite depuis longtemps, plutôt que de hâter une réforme ? En dépit de sa déclaration faite à Clermont, M. le président du conseil montre peu de hâte à saisir de cette loi le Sénat. A l'heure actuelle, se trouvent sur le chantier trois lois dégrossies par une seule Chambre : la loi des retraites ouvrières, celle-là seulement ébauchée, la loi de l'assistance des vieillards, la loi de l'assistance des mères et des enfants. Celui qui veut sincèrement aboutir n'achève-t-il pas une besogne avant de s'attaquer à d'autres? Autrement, on a l'air de vouloir se libérer envers le peuple avec des réformes écrites sur le papier, de faire de la réclame gouvernementale ou électorale.

1. Discours de M. Arnal. (*Journal officiel* du 28 mai 1903, p. 1750.) — Le 13 novembre 1900, un groupe de socialistes présentait à la Chambre une proposition de loi qui étendait l'assurance sociale à « toutes les causes d'insécurité et de misère ». — « Toute personne, dit l'article 1er, vivant de son travail, ou dont le chef de famille vit de son travail sans y employer des salariés, toute personne dépourvue de ressources et secours, quels que soient son âge, son sexe et sa nationalité, née en France ou y résidant à demeure, est assurée par l'État contre *tous risques sociaux*, notamment ceux résultant de l'abandon, de l'infirmité, de l'invalidité, de la vieillesse, du chômage, de la maladie et des accidents. » Le nombre des personnes à assurer était, dans l'exposé des motifs, évalué à 15 millions.

Et certes, la politique de parti n'a pas été étrangère à la confection de la loi d'assistance des vieillards. Les libéraux de la Chambre ont pu faire remarquer qu'on avait, de dessein formé, écarté tous leurs membres de la commission d'assistance, comme des autres grandes commissions; qu'on avait repoussé, avec une spéciale âpreté, les amendements présentés par les leurs, comme si le « bloc » avait voulu se donner devant le pays tout le bénéfice de cette loi démocratique. Les antiministériels n'ont pas suivi leurs adversaires sur ce terrain. Ils n'ont point essayé, par ressentiment, de faire échouer la loi. Ils se sont contentés d'une lutte de détail pour l'améliorer çà et là. Et la loi a fini par être votée à l'unanimité (moins trois voix) par une Chambre, dont beaucoup de membres la jugeaient mauvaise. Avec le peu de bonne foi des partis politiques, il n'en pouvait guère être autrement. L'opposition ou l'abstention aurait été transformée en dédain des intérêts populaires. Peut-être aussi plusieurs ont escompté l'échec de la loi dans l'ordre de l'exécution; ils se sont flattés de n'émettre qu'un vote platonique. On peut cependant regretter qu'il se soit fait entendre de si rares réserves sur le principe même de la loi.

En résumé, pour notre part, nous admettons le devoir de solidarité sociale, entendue au sens large.

Mais nous nions que ce devoir doive se traduire nécessairement sous la forme d'assistance légale. Nous estimons que l'État peut le remplir parfaitement en bornant son action à seconder les efforts de l'assistance privée et à y suppléer en cas de besoin. Ce mode sert l'avantage même des indigents.

Nous dénions à l'assisté la mise en possession d'une créance légale, qui fait de lui un ayant droit proprement dit.

Nous reprochons à la loi, non seulement de tenir à l'écart l'assistance privée, mais de la traiter en suspecte.

Nous lui reprochons de ne rien faire pour encourager l'assistance des invalides par leurs enfants ou leur famille.

Nous lui reprochons, après avoir proclamé le droit de l'invalide à l'assistance, de ne lui laisser qu'un choix dérisoire

quant au mode d'assistance, et ainsi de violenter souvent sa liberté.

Nous lui reprochons de disposer, en nombre de cas, de legs et de libéralités à l'encontre de la volonté des donateurs.

Nous lui reprochons de s'exposer, par cette raison et par le monopole, plus ou moins déguisé, qu'on attribue à l'État, à tarir les sources de la charité privée, à atteindre ce sentiment lui-même.

Nous pensons que la loi votée est trompeuse, parce qu'elle promet plus qu'elle ne saurait tenir, conséquemment qu'elle risque d'exciter des convoitises, au lieu de servir la paix sociale.

Nous pensons qu'une loi sur l'assistance doit se borner à régler certaines situations bien définies : insuffisance en tel point des moyens existants, vicieuse répartition des secours, inexécution des charges primitivement imposées par les donateurs, harmonie plus étroite à établir entre l'assistance privée et l'assistance publique.

Nous dirons plus à propos ce que nous jugeons avantageux de faire en faveur des petits et des souffrants, quand nous aurons parlé des caisses de retraites ouvrières.

Lucien ROURE.

EN MONTAGNE[1]

N'en déplaise aux ascensionnistes, je crois que le mieux pour jouir d'un beau panorama de montagnes n'est pas de s'élever assez pour le dominer. Si vous êtes sur la plus haute cime, les autres s'abaissent et se rapetissent; les plus modestes s'aplatissent et s'écrasent. Ici, nous sommes au niveau convenable pour mesurer la majestueuse beauté de celles des grandes Alpes qui veulent bien se laisser voir. Le col d'Iseran s'ouvre à 2 769 mètres d'altitude. C'est la hauteur, si l'on peut ainsi parler, des épaules de ces géants; en regardant à l'horizon, droit devant soi, on ne voit plus que leurs têtes. C'est une satisfaction, la carte à la main, de donner leur nom à chacun : Toi, tu es le Grand-Albaron, toi la pointe de Charbonnel, toi l'ouille de Ciamarella, toi l'aiguille Pers (aiguille Perdue), toi la grande Aiguille-Rousse... Mais, à distance, cette nomenclature est sans intérêt.

Resserré entre deux sommets qui le dominent de 400 à 500 mètres, le col offre une double perspective : celle du sud, assez vite terminée par les sommets de la chaîne frontière, de l'autre côté de l'Arc; celle du nord, sur la vallée de la haute Isère, qui fuit en droite ligne, l'espace de 10 lieues, au sortir du glacier natal, jusqu'aux derniers contreforts sud-ouest du Mont-Blanc qui l'obligent à changer de direction.

Le Mont-Iseran a joui fort longtemps d'une réputation quelque peu légendaire. Mal connu, parce que mal exploré, il passait pour une des plus hautes cimes des Alpes, dépassant 4 000 mètres d'altitude; la carte de l'état-major sarde lui faisait officiellement cet honneur. Ce n'est qu'en 1860 que deux alpinistes anglais, partis pour faire l'ascension de ce fameux pic, découvrirent que « le Mont-Iseran n'avait de remarquable

1. Voir *Études*, 5 janvier 1904, p. 4.

que son absence ». A partir de 1878, toute cette partie de notre frontière alpestre a été parcourue et décrite avec l'exactitude la plus minutieuse. Dépouillé de son pic imaginaire, le massif désigné sous le nom de Mont-Iseran n'en reste pas moins un des points les plus importants des Alpes occidentales. Il forme comme une vertèbre de cette gigantesque épine dorsale. Il possède une bonne demi-douzaine de cimes entre 3 100 et 3 500 mètres d'altitude, et une dizaine de glaciers, dont un au moins, celui de la source de l'Isère, de première grandeur. Il donne naissance à trois vallées considérables, celle de l'*Orco* (l'Enfer), en Piémont, et du côté de France, les deux vallées savoyardes de la Maurienne et de la Tarentaise. Entre les deux, il projette le superbe chaînon de la Vanoise, qui y dresse des sommets comme celui de la Grande-Casse, à 3 860 mètres d'altitude, et celui du Mont-Pourri à 3 788 mètres. C'est ici même, au col, que se fait la soudure du chaînon à la chaîne maîtresse. Immédiatement après, le massif montagneux devient si âpre et se maintient à de telles hauteurs qu'on n'est pas encore parvenu à établir une seule route de voitures pour passer d'une vallée à l'autre.

On serait donc bien placé ici, ce me semble, pour faire une leçon de cette science nouvelle dont M. de Lapparent esquissait les grandes lignes, il y a quelques semaines, dans la séance annuelle des cinq Académies. On l'a baptisée d'un nom un peu rébarbatif, *Géomorphogénie*. Que voulez-vous ? c'est du grec. Mon Dieu ! le grec est fort commode pour fabriquer des noms qui sonnent bien. Je me demande comment les médecins inspireraient de la confiance à leurs malades, s'il leur fallait dire, comme tout le monde, un mal de tête ou un crachement de sang. Céphalalgie et hémoptysie ont un autre air, n'est-il pas vrai ? *Géomorphogénie* est de la même famille. Ce *génie* à la fin des mots savants signifie l'origine, la production ; nous disons bien aujourd'hui dans le beau langage la *genèse*. Ainsi on appelle microbes pathogènes, ceux qui engendrent les maladies. Je me souviens à ce propos d'un pharmacien qui, ayant imaginé un remède contre l'anémie, le baptisa bravement *Némogène*. Il s'était dit : Anémie veut dire

manque de sang (*a* signe de privation, *némie*, sang). Donc, mon remède qui fait du sang doit être un *némogène*. C'est *hémogène* qu'il fallait dire. Et l'on voit depuis des années, dans une très grande ville de France, d'innombrables placards, appelant l'attention sur le *Némogène* P... Je ne veux pas dire le nom, pour ne pas faire de réclame à un homme qui sait si mal le grec.

Revenons à la géomorphogénie. Avec le *génie*, il y a là dedans de la forme, *morphè* et de la terre *gè*. Donc, la *géomorphogénie*, comme dirait Molière, est celle qui enseigne l'origine ou la formation de la forme de la terre. Et en bon français, ce sera tout simplement la *science du paysage*, non pas celle du paysagiste, pour laquelle le nom est un peu ambitieux, mais une vraie science qui va au fond des choses, qui examine les causes et leurs effets, qui rend compte de tout et vous apprend enfin comment et par qui est façonné le relief du sol.

Un paysage, surtout un grand paysage de montagnes, semble au premier abord quelque chose d'immuable. En réalité, rien de plus changeant ; il se transforme perpétuellement, et l'agent le plus énergique de ces transformations, ce ne sont pas les grands cataclysmes, c'est l'eau courante, « l'humble goutte de pluie qui, sollicitée par la pesanteur, descend en creusant son chemin, jusqu'à ce qu'elle arrive au lieu de son repos, après avoir entraîné fatalement avec elle les débris du sol amolli par les intempéries. Sous cette influence, la surface des continents, soumise à un véritable travail de sculpture, reçoit un modelé progressif, dont l'issue inévitable serait l'aplanissement total de la terre ferme, si les forces intérieures ne venaient parfois à la traverser... »

Ainsi la petite goutte d'eau, dans son trajet de la montagne à la mer, ne reste pas oisive ; elle accomplit un prodigieux travail de nivellement; sous son action incessante, la montagne descend et la vallée s'exhausse. Par suite, de l'aspect d'un bassin hydrographique, on peut déduire son âge. « Tel ensemble de cours d'eaux, aboutissant à un émissaire commun, peut être déclaré jeune, si ses éléments abondent en cascades, en rapides et en lacs étagés. On dira du réseau qu'il est parvenu à l'âge mûr, si sur des pentes partout régu-

larisées, l'eau qui ruisselle est invariablement conduite aux rivières par la voie la plus rapide. Enfin, un système de vallées aux versants aplatis, où circulent des cours d'eaux paresseux, souvent encombrés par leurs propres dépôts, dénote les approches de la décrépitude. »

On peut citer des régions où l'évolution s'est accomplie jusqu'à la dernière période, on pourrait dire jusqu'à la mort du paysage. A des indices certains, le géologue évoque le souvenir d'une chaîne de montagnes disparue, « aujourd'hui rabotée jusqu'à la racine ». Telle, la grande chaîne hercynienne, qui courait de l'Armorique à la Pologne, « de son temps peut-être aussi belle que les Alpes ». Mais la goutte d'eau a fait, pendant de longs siècles son œuvre persévérante et irrésistible. « Une à une les cimes ardennaises ont vu leurs matériaux emportés vers l'Océan, et un jour le territoire entier n'a plus formé qu'une plaine monotone, où des rivières sans pente traçaient de nombreux et incertains méandres. »

A ce point de vue, le bruit des eaux courantes, de tout temps cher aux âmes poétiques et rêveuses, prend une signification nouvelle et singulièrement grave. « Chacune de ces fraîches cascades, le long desquelles l'imagination de nos ancêtres se plaisait à distribuer des groupes de nymphes aux nonchalantes allures, cache dans son cristal un infatigable outil de destruction. » Fracas des torrents ou gazouillis du ruisselet qui va sautillant sur les rocs,

Levis crepante lympha desilit pede,

c'est toujours la chanson de la petite ouvrière chargée par le bon Dieu de démolir la montagne.

Va donc, petite goutte d'eau échappée au glacier où tu dormais peut-être depuis cent ans, il y a ici beaucoup à faire pour toi, et pour longtemps. Car le paysage est encore « jeune ». Va arracher au flanc de l'Alpe orgueilleuse un grain de poussière, que tu déposeras quelque part, pour qu'un jour il nourrisse un grain de blé. Va, fais un peu de bien sur ta route ; donne un peu de fraîcheur à un brin d'herbe ou à un arbrisseau. Puis, quand tu seras arrivée « au lieu de ton repos », dans le vaste sein de la mer, le soleil viendra t'y

reprendre, pour te confier aux vents, qui te ramèneront sur la cime de la montagne où tu recommenceras ta tâche.

N'est-il pas vrai que c'est intéressant la géomorphogénie ? Nous devons bien de la reconnaissance à M. de Lapparent pour nous avoir fait entrevoir les secrets qu'elle révèle aux initiés. Ce n'en est pas moins une perspective affligeante que celle qu'il ouvre devant nos yeux par manière de conclusion : « Aux cimes de l'Oberland bernois, justement fières de leur majesté présente, on a le droit de prédire un émiettement progressif, qui, les faisant disparaître l'une après l'autre, finira par réduire le massif alpin à la condition d'une plaine à peine ondulée, descendue presque au niveau de l'Océan. »

Évidemment, les Alpes Grées, auxquelles appartient notre Mont-Iseran, n'échapperont pas davantage à la ruine. Elles ont déjà fourni leur quote-part pour combler ce golfe de l'Adriatique qui est devenu la Lombardie et le Piémont. Tout ce riche territoire est, en effet, descendu des Alpes riveraines, charrié par la petite goutte d'eau. Je ne trouve nulle part le calcul de ce que l'Isère enlève chaque année aux montagnes qui l'alimentent. On estime à 18 millions de tonnes la quantité annuelle de limon ravie par la Durance, et l'Isère n'a pas un tempérament beaucoup plus doux. Viendra donc le temps où nos Alpes, aux neiges prétendues éternelles, seront de simples taupinées, comme les collines de Meudon. Mais, que les alpinistes se consolent ! Ils ne seront pas là pour voir l'humiliation de leurs chères montagnes.

Avant de quitter la géomorphogénie, je me permettrai de poser respectueusement un point d'interrogation devant une des idées chères au maître éminent qui nous a promenés dans cette nouvelle annexe de son domaine. En s'emparant ainsi du paysage, la science, affirme-t-il, lui communique la vie, une vie intense ; un site devient ainsi, pour qui sait lire, « un livre ouvert où se lisent couramment des histoires de bouleversements, de guerres et de conquêtes, dont l'intérêt le dispute à celui que peuvent offrir les annales de l'humanité ». Et il pense que cette connaissance scientifique du site, ce qu'il appelle, d'un mot heureux, l'*analyse logique*

d'un paysage, ne peut qu'ajouter à sa valeur esthétique et donner un sentiment plus vif, plus profond, plus enthousiaste même des beautés de la nature. — Sans doute, à des esprits comme le vôtre, maître; mais, aux autres ? — Voici, par exemple, ces pauvres jeunes filles à qui il a fallu, pour les mettre à la hauteur, faire avaler, entre autres morceaux distingués, quelques tranches de géologie. J'en entendais une, quelques jours après mon passage au col d'Iseran. C'était à Saint-Gervais, entre le Mont-Joli, s'il vous plaît, et le Mont-Blanc. Elle parlait, sans rire, de terrains oolithes, et de trias, et de pliocène, et de schiste, et de lias. C'était curieux et on écoutait. Celle-là, sans doute, se croyait bien supérieure à la foule des mortels, qui ne voyaient à la montagne que des tableaux sublimes ou charmants; mais je suis bien sûr qu'elle, du moins, était désormais incapable de les voir.

La descente du col d'Iseran sur Val-d'Isère est fort raide. Rien ici qui rappelle le joli vallon de la Lenta. A l'encontre des *Guides*, je ne voudrais pas recommander aux amateurs de faire l'ascension par ce côté. Puis, en ce moment, le soleil qui descend vers les cimes du Mont-Pourri frappe en plein sur le versant opposé cette superbe série de glaciers qui alimentent l'Isère naissante, glaciers de la Galise, du col de la Vache, du col Pers, de Calabre. C'est une partie du spectacle qu'il ne faut pas sacrifier. La forêt reparaît enfin; c'est un soulagement. Des mélèzes assez clairsemés étendent leur rideau vert olive sur les dernières pentes qui dominent la vallée. A cette altitude, le sapin ne vivrait pas.

*
* *

4 septembre. — Val-d'Isère, « la plus sibérienne des Sibéries françaises », au dire d'Élisée Reclus, est le premier bourg que rencontre l'Isère à sa descente du glacier natal, à 1 849 mètres au-dessus du niveau des mers. Il s'appelait encore, il y a quelques années, Val-de-Tignes; mais les habitants, ne voulant avoir rien de commun avec leurs voisins, les Tignards, ont obtenu de changer le nom de leur village.

Le site est admirable; et si la longueur et la rigueur des hivers, la menace perpétuelle des avalanches de printemps, la rareté et la pauvreté des cultures en font un lieu d'habitation peu enviable, en revanche la douceur de l'été, la magnificence des montagnes, la multitude des glaciers, des cascades, des cols intéressants à franchir, des pics superbes à escalader lui assurent un bel avenir comme station alpestre. Seulement, le chemin de fer de la Tarentaise s'arrête à Moutiers, c'est-à-dire à 60 kilomètres. Et comme il y a une différence de niveau de 1400 mètres, ces kilomètres-là sont longs à la montée. Il faut compter huit à neuf heures de voiture. C'est de quoi rebuter beaucoup de gens, qui prétendent arriver au cœur des Alpes comme on arrive au chef-lieu de son arrondissement.

Le pèlerinage à la source de l'Isère peut se faire en une matinée. La petite route dure encore quarante minutes, jusqu'au hameau du Fornet.

— Vous allez voir là, me dit chemin faisant l'aimable curé de Val-d'Isère, une source miraculeuse; du moins, elle le fut jadis. Elle remplit un réservoir en forme de puits. Or, voici ce que l'on raconte communément dans le pays. Au temps de nos grands-parents, quand un paroissien de Val-d'Isère était gris, sa femme l'amenait à la fontaine du Fornet, et le prenant par les jambes elle lui plongeait la tête dans l'eau qui, d'ailleurs, est d'une fraîcheur exquise. Après cela, l'ivrogne était guéri pour longtemps. Hélas! aujourd'hui, ajoutait le brave curé, les femmes de Val-d'Isère seraient bien empêchées pour appliquer ce remède à leurs hommes. Elles sont toutes délicates et anémiques.

— Et à quoi attribuez-vous cette faiblesse?

— Mais, que voulez-vous? je crois que nous sommes tout de même trop haut, ici. Je ne sais pas comment on explique cela scientifiquement; mais il me semble qu'à cette altitude l'air ronge les poumons et ne nourrit plus le sang.

— Ne serait-ce pas plutôt la misère, les privations, la nourriture insuffisante ?

— Non, reprit mon interlocuteur, nos gens ne sont point si misérables; il n'y a même pas à proprement parler de pauvres dans notre population. Tous ont de quoi vivre.

— Mais, demandai-je, que font donc vos hommes pour gagner leur vie ?

— Ils *font des bœufs*. Oui, des bœufs; c'est l'industrie du pays, et qui rapporte même de beaux bénéfices. Nos gens s'en vont en Tarentaise, en Savoie, en Dauphiné, jusqu'à Valence, ramasser des bouvillons, des animaux malingres, faibles; ils les gardent ici plus ou moins longtemps, dans ces pâturages que vous voyez et qui sont d'excellente qualité. L'herbe et l'air de nos montagnes les transforment, leur donnent de la vigueur, de la souplesse; on les revend comme animaux de travail; ils sont très recherchés; le bœuf de Val-d'Isère fait prime sur tous les marchés savoyards.

— Et est-il vrai, Monsieur le curé, comme je l'ai lu quelque part, que les gens de ce pays émigrent beaucoup, pendant l'hiver au moins, et de préférence en Espagne? On prétend que les vins d'Espagne sont très en honneur dans la Haute-Tarentaise ; ce serait un résultat de l'émigration. C'est peut-être à ces vins trop capiteux qu'il faudrait attribuer les accidents que l'on guérissait avec l'eau de la fontaine merveilleuse.

— Non, reprend avec quelque vivacité le bon curé; c'était vrai autrefois, peut-être, mais non plus aujourd'hui. Nos gens sont très attachés à leur pays, et ils ne le quittent pas volontiers. Il faut dire qu'ils constituent une population tout à fait à part; leurs habitudes, leur caractère, leurs qualités et leurs défauts tranchent sur tout ce qu'on peut observer dans les autres villages de la vallée. Ils ne se marient qu'entre eux, si bien que tous les habitants de Val-d'Isère sont plus ou moins parents. On dit, et ils ne sont pas loin de le croire eux-mêmes, qu'ils descendent des Sarrasins.

Vraie ou fausse, voilà une tradition que j'ai rencontrée plusieurs fois déjà dans les hautes vallées des Alpes. Ainsi, dans le Valais, c'est chose admise que les habitants du val d'Anniviers, du val d'Hérens, du val d'Entremont, sont de race sarrasine. En Maurienne, la gorge de l'Arc, entre Bessans et Lanslevillard s'appelle le Val des Sarrasins. Il n'est pas invraisemblable que, à la suite de leurs invasions, les Sarrasins aient laissé quelques débris de leurs bandes qui, reculant toujours devant la poussée des populations chré-

tiennes, ont fini par s'établir aux extrémités de la terre habitable, là où les montagnes leur barraient le passage. On sait aussi que le paganisme survécut très longtemps à travers le moyen âge dans les régions montagneuses et tout particulièrement dans les Alpes. Aux yeux des chrétiens, Sarrasins et païens se confondaient. Et cela encore pourrait expliquer un certain nombre de ces traditions locales relatives aux *Sarrasins*.

Quoi qu'il en soit du problème de leur origine, il est certain que les habitants de la Haute-Tarentaise, comme ceux de la Haute-Maurienne, se distinguent par une finesse, une intelligence et même souvent une culture qu'on est étonné de trouver dans ces pays perdus.

L'Isère naît du glacier de la Galise à 2 400 mètres d'altitude. Les champs de glace qui s'étendent sur des plateaux sans fin, percés d'aiguilles et de bosses noires, poussent en bas une assez longue pointe d'où s'échappe la cascade limoneuse. Mais à peine a-t-elle fait ses premiers bonds au travers des blocs descendus de la montagne, la rivière pénètre dans le gracieux cirque de verdure du Prarion, qui semble placé là tout exprès pour l'accueillir et lui pronostiquer une destinée heureuse. De fait, quelle différence entre les deux grands cours d'eau sortis de l'Iseran ! L'Arc va faire toute sa carrière dans la Maurienne aride et désolée ; l'Isère commence la sienne par la Tarentaise fraîche et riante. Puis, en passant, sans presque y prendre garde, elle absorbe l'Arc lui-même, comme une héritière déjà avantagée recueille encore la fortune de son frère qui semble n'avoir vécu et travaillé que pour l'enrichir. Elle poursuivra alors sa marche triomphale à travers ce merveilleux Graisivaudan, la plus belle peut-être de nos vallées françaises, et bien certainement du moins celle qui a le plus majestueux encadrement. Sans presque ralentir son allure primitive, grossie tout le long de son parcours du tribut d'innombrables torrents, après avoir dépassé Grenoble et reçu le Drac, elle roulera, « aux plus basses eaux qu'on lui ait connues, 105 mètres cubes d'eau par seconde; c'est-à-dire trois fois l'étiage de la Garonne à Tonneins, plus de trois fois celui de la Seine à

Paris, plus de trois fois aussi celui de la Loire orléanaise ». Malheureusement, ne prenant pas le temps de se reposer, elle restera jusqu'au bout trouble et épaisse, avec cette teinte ardoisée qu'elle doit aux roches schisteuses des montagnes natales. Sous le pont de Valence, c'est-à-dire à 6 kilomètres au-dessous de son confluent, on distingue encore l'Isère d'avec le Rhône.

Une petite lieue au-dessous de Val-d'Isère, les prairies cessent brusquement et la rivière s'engage dans une gorge étroite et profonde. Il a fallu tailler tout du long un passage à la route dans le flanc abrupt de la montagne.

— Tenez, me dit mon aimable compagnon, il ne fait pas bon passer ici pendant l'hiver. La neige remplace tout ce qu'on a enlevé de terre et de roche pour faire la route ; le talus de la montagne se trouve rétabli avec la pente que vous voyez. On fait une piste là-dessus, et si on s'en écarte d'un pas, si on glisse, on descend du coup jusqu'à l'Isère. C'est ce qui arriva l'hiver dernier à deux de mes paroissiens, ici, juste en face de cette petite statue de la Vierge que vous apercevez de l'autre côté de la rivière.

Il y avait, en effet, une niche naturelle dans une paroi de rocher plongeant à pic dans l'eau torrentueuse. L'idée est charmante d'y avoir installé une madone. Mais qui donc, grand Dieu! a pu grimper jusque-là, et par quel chemin ?

— Et vos hommes furent perdus, sans doute, Monsieur le curé?

— Pas du tout; ils furent roulés par la rivière, furieuse comme vous voyez, l'espace de 50 à 60 mètres, puis ils s'arrêtèrent contre ces blocs de rocher; et aujourd'hui ils se portent bien l'un et l'autre.

— Mais alors, Monsieur le curé, en réalité vous êtes prisonniers dans votre petit vallon une bonne partie de l'année.

— Eh! mon Dieu, c'est à peu près cela. Vous pensez bien que dans ces conditions, une visite au plus proche confrère n'est pas une promenade d'agrément. C'est un rude pays que celui-ci, croyez-moi. Vous autres qui ne voyez nos montagnes que dans la belle saison, vous ne pouvez pas vous en faire une idée. Songez que, dans un mois, nous serons sous

la neige. Combien en aurons-nous? Cela dépend de la disposition des lieux. Deux mètres, trois mètres, dix mètres; en certains endroits, on ne compte plus. Quelquefois on pratique des tunnels pour aller d'une maison à l'autre et à l'église. Et alors on vit comme on peut. Il ne faut plus songer pendant des semaines à se procurer ni pain frais, ni viande fraîche. Quant aux relations, vous entrevoyez ce qu'elles peuvent être.

— Eh bien, Monsieur le curé, il doit faire bon alors, avec ses livres, au coin du feu.

— Le coin du feu! Ah! mais la grande misère, à ces altitudes, c'est qu'on n'a pas de quoi faire du feu. Le charbon et le bois lui-même, à cause des transports, coûtent plus cher ici qu'à Paris.

— Et votre forêt de mélèzes?

— Nos mélèzes? Mais il est défendu d'y toucher; et on a mille fois raison, d'ailleurs, de les protéger par des règlements sévères. Il faut se munir d'une permission expresse, même pour y ramasser du bois mort. Quant à couper un pied, c'est une affaire d'État.

Vraiment, me disais-je après avoir pris congé de l'excellent homme, les touristes se plaignent de la rapacité des montagnards. Mais ces pauvres gens ont bien le droit de faire payer un peu cher les services qu'ils rendent aux beaux messieurs et aux belles dames qui ne connaissent de la montagne que ses jouissances. Le plaisir des uns n'est-il pas fait, pour une part, des souffrances et des privations des autres?

* * *

Tignes occupe le second étage de la haute vallée de l'Isère; je dis second, en comptant le plus haut pour le premier. La différence d'altitude de l'un à l'autre est d'environ 200 mètres. Échappée de la cluse par où elle est descendue en mugissant, l'Isère entre dans un vallon plus large encore et plus agréable que celui qu'elle vient de quitter. Les arbres et les cultures commencent à apparaître. M. le curé de Tignes me fait avec une légitime fierté les honneurs de son jardin:

— Tenez, regardez-moi ces choux-fleurs, et dites-moi si on trouve mieux que cela dans la banlieue de Paris.

— Plus gros, peut-être, Monsieur le curé, mais plus blanc, plus fin, plus appétissant, certainement non.

Et les fleurs! Ah! ces fleurs écloses à 1 650 mètres d'altitude; elles ont une vivacité, une pureté, une fraîcheur de coloris indéfinissable. En comparaison, celles de nos jardins de la plaine paraîtraient à demi fanées.

Les dentellières de Tignes ont une certaine notoriété. Leur procédé est le même que celui des dentellières du Puy, avec une nuance toutefois dont l'importance m'échappe. L'ouvrière du Puy pose le tambour à plat et pique les épingles dans la *peau*, tandis que celle de Tignes tient le tambour comme on tient un manchon et pique les épingles dans la caisse ou la carcasse. Je trouve à l'auberge une carte postale représentant un groupe de cinq jeunes Tignardes au travail :

— C'est, me dit l'hôtesse, ma fille et mes quatre *neveuses*.

Puis, elle me montre une quantité de rouleaux de dentelles larges de deux ou trois doigts. Les voyageurs en emportent volontiers comme souvenir.

— Mais, hélas! gémit la brave femme, le commerce ne va plus comme autrefois.

— Et, dites-moi, qu'est-ce que l'on peut gagner par jour à faire de la dentelle?

— Oh! Monsieur, bien peu de chose. Tenez, est-ce que vous avez jamais vu une dentellière à l'ouvrage?

— Mais, certainement, on en rencontre même sur les trottoirs des rues de Paris, et les passants s'arrêtent émerveillés de la rapidité avec laquelle leurs doigts promènent les bobinettes à travers les épingles. On dirait une danse de diablotins.

— Eh bien! Monsieur, une bonne ouvrière, en faisant ainsi danser ses doigts pendant douze ou quatorze heures, arrive à gagner une pièce de dix sous.

Pauvres dentellières! C'est la machine qui leur enlève leur joli gagne-pain. Nous avons vu à l'Exposition de 1900 fonctionner des métiers suisses, dont chacun faisait la besogne

de six cents ouvrières. On écrivait même 6000; mais je pense qu'il faut retrancher un zéro.

Si les Tignardes sont en train de perdre leur tambour, elles ne paraissent pas prêtes de sitôt à renoncer à leur coiffure traditionnelle. Et ce cerait vraiment bien dommage. Tous les étrangers qui ont voyagé en Haute-Tarentaise regretteraient la disparition de cette mode aussi originale que gracieuse. Je serais embarrassé pour la décrire. Mais tout le monde a dans le souvenir le portrait de Marie Stuart, avec ce petit chaperon qui encadre le visage et vient se terminer par une pointe au milieu du front et deux autres vers les oreilles. C'est exactement la *frontière* que portent aujourd'hui les femmes et jeunes filles de la Haute-Tarentaise. L'étoffe en est généralement noire, avec, sur le devant, une large bordure en tissu d'or.

Il y a bien quelques chambres à l'auberge de Tignes, assez proprettes même et ouvrant en face d'une splendide cascade qui remplit le vallon de sa musique, avec des *piano*, des *rinforzando* et des *fortissimo*, selon le caprice du vent. Tout cela pour les étrangers. Mais, en allant et venant, j'arrive dans — comment faut-il dire? — un très vaste local, bas, faiblement éclairé par de toutes petites ouvertures, où j'aperçois, d'un côté, les mangeoires et les râteliers; de l'autre, des lits, des tables, des meubles de toute sorte. C'est la salle-type, le lieu de rendez-vous, l'habitacle commun où, pendant le terrible hiver, bêtes et gens font une association de chauffage mutuel.

De Tignes à Bourg-Saint-Maurice, on compte 26 kilomètres; le vallon alterne avec la gorge; mais, à mesure que l'on descend, le paysage s'humanise, si l'on peut dire; de plus en plus, la forêt et les prairies envahissent les flancs du Mont-Pourri, qui est toujours là, sur la gauche, de l'autre côté de la rivière. Pourquoi donc lui a-t-on infligé ce vilain nom à cette superbe montagne? Un des savants auteurs du Grand Dictionnaire de la France dit bien qu'elle le mérite, parce que, continuellement, des masses de roches désagrégées s'écroulent en avalanches le long de ses pentes; mais j'avoue que cette raison ne me persuade pas. Ce *Pourri* ne

serait-il pas simplement une corruption de *Thuria*, le nom italien, aussi usité d'ailleurs que l'autre, et qui, prononcé à la française, *Thouri*, aurait dégénéré en *Pourri*? Je hasarde cette explication fort plausible, ce me semble, d'un nom déshonorant pour un de nos plus beaux massifs montagneux qui porte royalement à près de 4000 mètres son diadème de glaciers.

*
* *

5 septembre. — Bourg-Saint-Maurice est un chef-lieu de canton de trois mille habitants, non compris le militaire, qui abonde en ville et aux alentours. Nous sommes ici à un point important de la frontière; outre la route nationale du Petit-Saint-Bernard, plusieurs passages de la Tarentaise à la vallée d'Aoste ont ici leur aboutissement. Les cimes environnantes sont couronnées de forts que, du reste, on aperçoit à peine, tant ils sont haut perchés. L'Isère, jusqu'ici, allait franchement vers le nord et, en continuant, serait allée se jeter dans le lac de Genève; mais le massif de la Seigne, détaché du Mont-Blanc, lui barre le passage et l'oblige à tourner brusquement vers le sud-ouest. Après Moutiers, elle reprendra sa première direction, avec une inclinaison vers l'ouest, qui la mènerait droit à Lyon, si le massif des Bauges, puis celui de la Grande-Chartreuse ne la rejetaient pas définitivement vers Grenoble et Valence.

Bourg-Saint-Maurice est à 815 mètres d'altitude. Depuis le premier village qu'elle a baigné et auquel elle a donné son nom, l'Isère est donc descendue de plus de 1000 mètres; et cela sur un parcours de moins de 30 kilomètres. Soit une pente moyenne de près de 35 mètres par kilomètre. Voilà bien des chevaux-vapeur, dirait un industriel. Ici, la fougueuse rivière se repose pour quelque temps, tout en recevant le tribut de plusieurs cours d'eau qui lui arrivent du Mont-Pourri, du Petit-Saint-Bernard et du massif de la Seigne. Aussi, la petite ville, blottie contre la montagne qui la protège du côté du nord, voit s'étaler devant elle un lac de verdure. Bien abritée par le puissant rideau des hauteurs qui l'entourent, cette oasis alpestre jouit d'un climat agréable et ses vergers ont un air plantureux.

La route du Petit-Saint-Bernard s'embranche sur celle de la haute vallée de l'Isère, au village de Séez, à une petite lieue en amont de Bourg-Saint-Maurice. On commence tout de suite une série de lacets interminables, à travers pâturages et forêts. La route s'élève ainsi très haut pour longer ensuite tranquillement le flanc de la montagne jusqu'au passage. La montée ne mesure pas moins de 30 kilomètres; celle du Mont-Cenis n'en a guère plus de 10. Ce qui explique cette énorme différence, c'est que, quand on franchit l'Arc à Lanslebourg, on est déjà à 1500 mètres d'altitude, et qu'il y a seulement 600 mètres de hauteur verticale entre ce niveau et le point culminant du col. Ici, la vallée étant à 900 mètres environ, le col à 2188, c'est presque 1300 mètres de hauteur verticale à répartir sur le trajet.

Bien entendu, il n'y a à suivre cette voie solennelle et ennuyeuse que ceux qui ne savent pas se servir de leurs jambes. Un joli chemin muletier s'en va serpenter à travers les prairies, reliant les uns aux autres les hameaux et les fermes éparses dans la large combe du Saint-Bernard. C'est encore un chemin de bourgeois. Nous autres, amis de la montagne, nous prenons ce petit sentier qui se faufile dans la gorge du *Reclus* ou de la *Recluse*. — Il paraît que l'on classe indifféremment dans le genre mâle ou dans le genre femelle le torrent qui prend naissance au col du Petit-Saint-Bernard. — Il est très pittoresque, ce petit sentier, un peu casse-cou par endroits; il ne faudrait pas y passer en hiver, pas même par un temps de pluie; mais, aujourd'hui, par ce beau soleil, il est charmant et l'on a des points de vue magnifiques sur la vallée de l'Isère, sur le Mont-Pourri — toujours lui — dont les crêtes blanches étincellent à cette heure, enfin, sur ce large vallon du Reclus que l'on domine d'ici et qui ressemble à une coulée de verdure descendant lentement de la montagne entre deux hautes berges boisées.

Le petit sentier a l'avantage de couper au plus court, et on arrive assez rapidement à Saint-Germain, le dernier hameau de la combe du Petit-Saint-Bernard, planté sur une pente si raide, qu'on se demande, en y abordant, s'il ne va pas dévaler tout à l'heure au fond du ravin. Saint-Germain est une halte tout indiquée pour partager la montée. Sur le seuil de

la petite auberge se tient l'hôtesse, coiffée de sa *frontière*.

— Ma bonne dame, lui dis-je, il y a vingt-deux ans j'ai mangé ici une soupe à l'oignon et une omelette, dont j'ai gardé bon souvenir. Je ne sais si vous teniez déjà l'auberge dans ce temps-là ; mais je viens vous demander de me servir le même régal.

— Oh ! c'est bien moi, Monsieur, s'empresse-t-elle de répondre, qui vous ai servi. Il y a quarante-cinq ans que je suis ici.

Et tout en cuisinant, la brave Tarine me raconte son histoire, que j'écoute volontiers, car il y a toujours à s'instruire en pareil cas.

— Voyez-vous, Monsieur, moi je suis née à Toulouse, vous savez, dans le Midi ; mais je suis venue ici à onze ans, et je n'en suis plus sortie. Ah ! c'est un rude pays, je vous assure ; on aurait bien mieux fait de me laisser à Toulouse.

J'avais là, sous la main, un cas d'émigration, suivi de retour. Je ne manquai pas de me le faire expliquer par le menu. Les parents de mon hôtesse étaient allés dans le Midi gagner un peu d'argent, puis ils étaient revenus au village natal. La jeune fille, qui avait vu, dans sa première enfance, une grande ville, sous un climat chaud, en avait gardé un souvenir qui lui rendait plus dur le séjour de son âpre montagne. Elle s'était mariée, avait élevé sept enfants, mais toujours le mirage du ciel toulousain avait traversé son existence, en y laissant de l'amertume et du regret.

— Mais, enfin, lui dis-je, puisque la vie vous paraît si pénible ici, pourquoi ne seriez-vous pas descendue vous établir ailleurs ?

— Que voulez-vous, Monsieur, on est propriétaire. Il faut bien faire valoir son bien.

A la réflexion, il me sembla plus tard qu'il y avait toute une révélation dans ce simple mot : On est propriétaire. Voilà ce qui explique comment des pays à peu près inhabitables gardent leurs habitants. L'attachement au sol natal, si enraciné soit-il dans l'âme humaine, ne suffirait pas pour les retenir, s'il ne se doublait de l'attachement à la propriété. C'est une maison chétive, un lopin de terre misérable, quelques morceaux de prairie ou de bois qui ne rapportent guère ;

mais on est chez soi, et on y reste. La propriété contribue ainsi à conserver au pays une réserve de population énergique, endurante, robuste, plus morale, plus saine d'esprit et de corps que ne le sont celles des villes et des campagnes plus favorisées. Au point de vue purement et étroitement économique, on estimera peut-être que c'est une erreur de retenir sur des territoires ingrats des activités qui seraient plus productives ailleurs ; mais, au point de vue de l'intérêt général d'une grande nation, il apparaîtra que cette perte est amplement compensée par un bénéfice d'ordre supérieur.

Malheureusement, si j'en crois ma bonne hôtesse, la civilisation, avec ce qu'elle a de pire, est en train d'envahir jusqu'à ces pauvres villages, qu'une nature austère semblait devoir protéger.

— Voyez-vous, Monsieur, me dit-elle, la vie qu'on mène ici ne convient plus à nos jeunes gens et, moins encore, à nos jeunes filles. Tenez, vous avez passé, en arrivant, devant un pré où on fauchait le regain ?

— Effectivement, et j'ai dit bonjour au faucheur et aux faucheuses.

— Ah ! tant mieux ; c'est mon homme et mes filles. Eh bien, Monsieur, c'est trop fort maintenant, ce travail, pour ces *demoiselles*. Je ne sais pas à quoi cela tient. Peut-être qu'elles boivent trop de café. Mais elles sont pâles et pas vigoureuses comme nous l'étions de notre temps. Et elles sont toutes comme ça. Tenez, Monsieur, moi j'ai eu sept enfants ; tous les ménages en avaient comme le nôtre. Eh bien, aujourd'hui, ils en ont un ou deux. Il y a trente feux dans le village ; de mon temps il y avait six ou sept baptêmes par an ; aujourd'hui il n'y en a pas un tous les ans.

Voilà le progrès saisi sur le vif, dans un hameau perché à 1 500 mètres d'altitude, sur les flancs du Petit-Saint-Bernard. Il ne faudrait pas juger de toute la région par ce spécimen ; mais il est certain que les populations des hautes vallées des Alpes françaises, très ouvertes, pour des raisons diverses, aux influences gouvernementales, se sont relâchées beaucoup, depuis un quart de siècle, dans leurs habitudes morales et religieuses.

A partir de Saint-Germain, on prend, pour ne plus la quitter, l'antique voie romaine, qui, par endroits, laisse voir son puissant appareil de maçonnerie et de dallage. Une ligne de poteaux guide le voyageur qui traverse la montagne par les temps de neige.

D'après l'itinéraire d'Antonin, la route romaine qui passe au Petit-Saint-Bernard partait de Milan; elle remontait, à Ivrée, la vallée de la Doire-Baltée; arrivée à Aoste, *Augusta Pretoria*, elle bifurquait; la route du Nord traversait le Grand-Saint-Bernard, *Mons Penninus*, et se dirigeait vers Strasbourg; celle de l'Ouest remontait le val d'Aoste, franchissait le *Mons Graius* au même point que la route actuelle, et descendait en Tarentaise. A Moutiers, nouvelle bifurcation : une branche remontait vers Annecy, Genève et Besançon; l'autre, descendant le cours de l'Isère, se dirigeait sur Chambéry, allait rejoindre le Rhône au petit village qui porte le même nom que le point de départ, Aoste, et de là poussait droit sur Vienne, qui était alors la plus grande ville des Gaules.

Je ne sais si la voie romaine était tout du long construite selon les règles indiquées par Vitruve, avec ses quatre couches superposées : *statumen*, *rudus*, *nucleus* et *summa crusta*. Le tout formait un véritable bloc de maçonnerie, une sorte de muraille épaisse, enfouie sous terre, et émergeant seulement par sa chaussée, *calceus*, fait de larges dalles ou de pierres entrelacées et noyées dans le ciment. Apparemment, on se dispensait d'un tel luxe de solidité artificielle quand la voie était établie sur le roc vif. Quoi qu'il en soit, une route romaine, bâtie dans ces conditions, constituait bien un monument dans tous les sens du mot. Aucun de ceux qu'a laissés le peuple-roi ne reflète mieux sa puissance et son intelligence pratique; aucun ne mérite plus d'admiration que ce réseau de voies indestructibles qui sillonnaient l'empire en tous sens, reliant au centre les parties les plus éloignées. Ce fut pendant des siècles le grand instrument de domination militaire et d'administration pacifique du monde subjugué. Toutefois, en regardant la route moderne qui, là-bas, de l'autre côté du ravin, enlace la montagne de ses courbes savantes et harmonieuses, on ne se sent pas trop humilié de la comparaison. On ne voit pas bien une automo-

bile, pas même une bicyclette lancée sur la crête bombée de la voie romaine faisant saillie au-dessus du sol. C'était très bien pour les légionnaires, allant deux à deux de leur pas régulier et pesant, ou encore pour les magistrats impériaux, portés en *lectica* par des esclaves. C'était d'ailleurs pour les services d'empire, militaires au autres, que ces routes étaient construites; quant à faciliter les communications et les échanges commerciaux entre les provinces, le gouvernement impérial s'en souciait médiocrement.

Il faut monter longtemps, longtemps, à travers les alpages immenses. Le paysage n'a rien de bien austère; un vaste manteau vert enveloppe la montagne, dont il dessine tous les contours, tous les replis; en face de moi, sur le versant tourné au nord et plus humide, le pelage offre toute la gamme des verts, jusqu'au vert rouge inclusivement. Seuls, les sommets laissent voir leur ossature de roches noires et déchiquetées. Çà et là, des troupeaux, qui comptent plusieurs centaines de vaches, mais si loin, si perdues dans ces pâturages, dont on ne voit ni le commencement, ni la fin! Du reste, personne, pas même un pâtre; je ne rencontre dans toute mon ascension que le facteur, qui redescend. Pauvre facteur! Ce n'est pas une partie de plaisir de faire tous les jours le col du Petit-Saint-Bernard.

— Et l'hiver, mon brave, est-ce que vous montez aussi?

— Ah! Monsieur, l'hiver, on fait comme on peut; on monte quelquefois, mais pas souvent. On ne voit plus que de la neige, rien que de la neige; et, tenez, ici où nous sommes, on en a plus haut que soi. Ce n'est pas gai, allez! Vous verrez tout à l'heure, là-haut, vers la cantine Sainte-Barbe, le *creux des morts*, avec des croix le long du chemin; c'est en souvenir de ceux qui ont péri en passant la montagne.

Dieu merci, par cette belle soirée d'automne, rien de sinistre n'est à craindre. Et, néanmoins, à mesure qu'on s'élève, que les grands sommets se rapprochent, il semble que la solitude devienne plus profonde et plus froide; le silence qui enveloppe les hauteurs a je ne sais quoi d'inquiétant; instinctivement on presse le pas, et c'est avec un véritable soulagement que, en sortant d'un pli de terrain, on aperçoit

tout à coup une sorte de phare et, tout auprès, la pyramide de pierres, au haut de laquelle se dresse la statue de saint Bernard de Menthon.

*
* *

6 septembre. — Le Petit-Saint-Bernard.

Dans la très confortable chambre que j'ai occupée à l'hospice, j'ai trouvé une *Vie des saints* et je me suis empressé de chercher, au 15 juin, saint Bernard de Menthon. C'est une touchante et gracieuse histoire, à laquelle s'est mêlée la légende, comme les pousses du lierre s'enlacent aux branches de l'arbre.

Le village et le château de Menthon sont bien connus de quiconque a vu Annecy et son lac. Il est difficile d'imaginer rien de plus enchanteur. Entre le pied de la montagne et le bord de la nappe bleue le village s'étale au soleil, encadré de vignes; au-dessus, fièrement campé sur un escarpement de roches, le château se détache sur un rideau de verdure sombre, avec un grand air de manoir féodal. C'est là que naquit saint Bernard en l'an de grâce 923. Sa mère était fille du seigneur de Duingt, dont le château fait pendant à celui de Menthon, de l'autre côté du lac. Dès son enfance, Bernard n'eut de goût que pour la piété. Étudiant à l'Université de Paris, comme plus tard cet autre enfant de la Savoie, l'aimable François de Sales, il prit la résolution de se donner à Dieu dans l'état ecclésiastique. Ses parents avaient d'autres desseins; Bernard était leur fils unique, l'espoir de leur race reposait sur lui. Ils le rappelèrent donc et préparèrent son union avec une noble demoiselle, Marguerite de Miollans. Bernard n'osa résister ouvertement; mais la nuit qui précéda la cérémonie des épousailles, il s'enfuit du château paternel. On montre encore aux visiteurs l'endroit par où il se laissa glisser jusqu'au pied de la muraille. Le lendemain, on trouva dans la chambre vide une lettre dans laquelle le fugitif demandait pardon à ses parents de la peine qu'il leur causait, les suppliant, en même temps, de ne pas chercher à connaître le lieu de sa retraite. On devine leur douleur et leur indignation; mais ils étaient chrétiens et acceptèrent l'épreuve que Dieu leur imposait. Quant à la vertueuse fiancée, Mar-

guerite de Miollans, elle ne voulut plus d'autre époux que Jésus-Christ, et elle alla s'enfermer dans un monastère du Dauphiné.

Cependant Bernard, ayant passé les monts, était venu se réfugier auprès de l'archidiacre d'Aoste, Pierre de la Val-d'Isère. Il avait changé de nom et personne ne connaissait sa noble origine. Élevé au sacerdoce, l'éclat de sa vertu le fit choisir pour succéder dans la charge d'archidiacre au vénérable vieillard qui l'avait accueilli. C'est pendant qu'il exerçait ces fonctions que lui vint du ciel l'idée de l'œuvre qui a immortalisé son nom. La cité d'Aoste étant voisine de deux grands passages des Alpes, de nombreux pèlerins y faisaient halte en se rendant au tombeau des apôtres. Le récit des souffrances qu'ils avaient eu à endurer en traversant la montagne était bien de nature à inspirer la compassion. Le froid, les privations, les difficultés du chemin n'étaient rien en comparaison des mauvais traitements que leur faisaient subir les païens, qui avaient établi leurs repaires dans ces lieux inaccessibles. Bernard pria longtemps pour que le ciel daignât lui faire connaître le moyen de remédier à tant de maux. Une nuit, saint Nicolas lui apparut en songe, et dans un petit discours que nous a transmis le pieux chroniqueur Richard de la Val-d'Isère, il lui exposa tout le programme d'une expédition contre les brigands : « Nous montons là-haut; nous brisons l'idole », etc... Il partit donc, escorté d'une petite bande de neuf Français, qui avaient eu le chagrin de voir leur dixième compagnon devenir la proie du *Géant* de la montagne. Ce *Géant* était un magicien terrible, qui, par ses enchantements, pouvait prendre des formes diverses, et qui apparaissait d'ordinaire sous celle d'un dragon. Le saint alla résolument à lui, et l'enchaînant avec son étole, il l'emmena à ses compagnons qui le mirent à mort. De là la coutume de représenter saint Bernard de Menthon tenant le démon enchaîné.

Il est aisé de retrouver sous son vêtement légendaire la vérité historique. Nous savons que le culte idolâtrique s'était perpétué en certains lieux écartés, et spécialement sur les montagnes, jusqu'au temps de saint Bernard. Jupiter était adoré au Mont-Joux et à la Colonne-Joux, qui allaient devenir

le Grand et le Petit-Saint-Bernard. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu, à l'instigation du saint, lutte sanglante entre quelques hommes d'armes et des brigands apostés sur l'ancienne voie romaine pour rançonner les pèlerins ; le dragon terrassé figure l'idolâtrie vaincue par la courageuse et charitable initiative de Bernard. Les deux faits se sont mêlés dans l'imagination des contemporains, qui leur ont donné le tour merveilleux cher à leur piété naïve.

Pour en finir à tout jamais avec le paganisme, et assurer aux pèlerins les secours nécessaires, l'archidiacre d'Aoste fonda deux hospices au point culminant des deux passages; il institua, pour les desservir, une communauté religieuse, sous le titre de Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Lui-même passa avec eux neuf années de sa vie, inspirant à tous, par ses exemples plus encore que par ses leçons, cet héroïsme dans l'abnégation et le dévouement, qui depuis dix siècles a forcé l'admiration du monde.

Cependant la renommée publiait au loin la sainteté du serviteur de Dieu et les prodiges accomplis par son intercession. Les pèlerins disaient les soins empressés dont ils avaient été l'objet en traversant des montagnes autrefois maudites, et ils faisaient connaître par toute la chrétienté celui qu'on appelait l'apôtre des Alpes. Émus de ce qu'ils entendaient, le seigneur de Menthon et sa vertueuse épouse se mirent en route; ils espéraient que cet homme, favorisé de lumières extraordinaires, pourrait les mettre sur la trace du fils bien-aimé, dont la perte avait laissé dans leur cœur une blessure inguérissable. Accompagnés du sire de Beaufort, ils arrivèrent après de grandes fatigues au Mont-Joux. La première personne qui les reçut à l'hospice n'était autre que Bernard lui-même. Mais, depuis vingt-six ans qu'il les avait quittés, il était bien changé et ils ne le reconnurent point. Pour lui, il n'avait pas eu un moment d'hésitation, mais son visage ne laissa rien paraître du trouble qui l'agitait. Il écouta le récit de ces pauvres affligés, et leur adressa des paroles de consolation, tout en les exhortant à se soumettre à la volonté de Dieu. Il alla ensuite se prosterner aux pieds du crucifix pour y chercher la force dont il avait besoin en un pareil moment. Puis, revenant à son père et à sa mère, il se

jeta dans leurs bras, disant : « Je suis Bernard, votre fils ! »

Le baron et la baronne de Menthon auraient bien voulu ramener avec eux celui qui leur avait coûté tant de larmes, et qui serait l'honneur et le soutien de leur vieillesse; le sire de Beaufort se chargeait d'obtenir un évêché pour Bernard. Mais le serviteur de Dieu se montra inflexible. Pendant de longues années encore, il poursuivit son admirable et fécond apostolat. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, au monastère de Saint-Laurent, à Novare, où il avait été appelé pour rétablir la paix entre de hauts et puissants personnages. Il avait demandé à être enterré au Mont-Joux, dans la sépulture des pèlerins; mais les Bénédictins de Saint-Laurent gardèrent la précieuse relique. Plus tard seulement, le vénérable chef du fondateur du Grand-Saint-Bernard fut transféré dans la chapelle de l'hospice, où il reçoit encore, de nos jours, l'hommage d'une piété reconnaissante.

Le Grand-Saint-Bernard seul est resté aux mains des religieux institués, au dixième siècle, par l'archidiacre d'Aoste. Le poste était par excellence celui de la charité et du sacrifice. De tous les grands passages des Alpes, où il a fallu créer des établissements de secours pour les voyageurs, le Grand-Saint-Bernard est certainement le plus austère et le moins habitable. L'hospice est bâti au sommet du col, à l'altitude de 2400 mètres, dans un goulet dominé par des roches nues et des talus de neige; pas un brin d'herbe; un petit lac, aux eaux noires, ajoute une note sinistre à ce paysage désolé; le bleu du ciel lui-même se fond en je ne sais quelle grisaille triste. Le site est vraiment lugubre et on s'y sent bien vite envahi par une impression pénible jusqu'à l'angoisse.

* * *

Le Petit-Saint-Bernard n'est pas, à beaucoup près, aussi sévère. Le col forme, à l'altitude moyenne de 2150 mètres, un plateau long d'une petite lieue et large de 1 kilomètre, bordé au nord par les pentes du pic de Lancebranlette et au sud par celles du Belvédère. Pentes et plateau sont gazonnés, et des eaux abondantes y entretiennent la fraîcheur. Si l'on s'élevait en ballon à 4000 ou 5000 mètres, il apparaîtrait

comme une profonde dépression de la chaîne frontière, entre le massif de la Seigne, puissant contrefort du Mont-Blanc, et le massif du Ruitor, riche en glaciers, qui lui-même par la Grande-Sassière se relie à l'Iseran. C'est vraisemblablement le passage des Alpes le plus anciennement fréquenté. On y voit, en effet, un monument mégalithique, formé de quarante-six grosses pierres disposées en cercle, qu'on a appelé longtemps le cirque d'Annibal, mais qui est, en réalité, un *cromlech*, d'origine bien antérieure aux guerres puniques. Quant à Annibal, aucun archéologue n'admet plus aujourd'hui qu'il ait passé les Alpes au Petit-Saint-Bernard.

De l'époque romaine, il reste, outre les traces de la *mansio*, relai de la route, les fondations d'un temple et surtout la Colonne-Joux (Columna Jovis), qui, pendant le moyen âge, donna son nom à la montagne elle-même. Cette colonne, en marbre cipolin, haute de 7 mètres, surmontée d'une statue de saint Bernard, se dresse au bord de la route, à l'endroit où elle atteint la ligne de partage des eaux. L'autre statue de saint Bernard, au haut d'une pyramide en rocaille, est à 2 kilomètres de là, à l'entrée du col du côté de France.

L'hospice se trouve sur le versant français; la frontière a été reportée à plus de 1 500 mètres de la ligne de faîte pour le laisser à l'Italie. Pour un motif moins sérieux, par pure courtoisie envers le roi Victor-Emmanuel, qui tenait à ses chasses, nous avons ainsi, en d'autres endroits de la frontière des Alpes, cédé à l'Italie des bandes de territoire qui ne devaient pas lui appartenir; il en est résulté de très réels embarras au point de vue des défenses militaires.

L'hospice forme un long bâtiment de trois étages en bordure sur la route. On y accède par un escalier d'une vingtaine de marches; car tout le rez-de-chaussée est destiné à être pendant six mois de l'année enseveli dans la neige. L'établissement est, depuis 1760, la propriété de l'ordre des Saints Maurice et Lazare, qui pourvoit par ses libéralités à l'assistance des voyageurs pauvres. L'œuvre de saint Bernard de Menthon a sans doute perdu de son importance depuis la construction des grandes routes et des chemins de fer à travers les Alpes. Néanmoins, c'est encore par milliers que l'on compte les personnes, plus ou moins indi-

gentes, auxquelles elle vient en aide. Un *avis* affiché dans les salles réservées aux voyageurs aisés, les informe que l'hospice du Petit-Saint-Bernard distribue en moyenne 22 000 repas gratuits par année, mais qu'il n'entend pas faire cette largesse à ceux qui n'en ont pas besoin.

Je crois bien qu'il n'y a pas que les ouvriers piémontais, faisant la navette de France en Italie, à profiter de la généreuse hospitalité du Saint-Bernard. Je vois aller et venir une bonne cinquantaine de paysans et de paysannes, qui ne paraissent pas précisément misérables. Que voulez-vous ? C'est dimanche; il fait beau. Pourquoi n'irait-on pas déjeuner là-haut? M. le recteur n'y regarde pas de si près. Il est si bon, M. le recteur!

De fait, on ne peut parler du Petit-Saint-Bernard sans faire mention, et mention très honorable, de M. le chanoine Chanoux. Ainsi s'appelle le vénérable prêtre qui administre l'hospice au nom de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Le chanoine Chanoux est à son poste depuis quarante-trois ans. Songez à ce qu'il a vu tomber de neige pendant quarante-trois hivers passés en ce lieu. Preuve du moins que les rigueurs de la température et l'air léger des grandes altitudes ne sont point trop funestes à un organisme bien constitué. Avec sa longue barbe, son pardessus et son chapeau passablement fantaisistes, le chanoine Chanoux fait, si l'on peut dire, partie intégrante du paysage ; on le représente dans les cartes postales du Petit-Saint-Bernard. Le Club alpin italien a créé, à deux cents pas de l'hospice, un jardin botanique pour la flore des Alpes ; on y a installé sur un rocher le buste de M. le chanoine, et l'établissement est appelé de son nom, gravé sur la porte d'entrée : *Chanoussia*. Aussi tout le monde, là-haut, connaît M. le recteur et salue M. le recteur, qui a un mot aimable pour chacun.

— Et pourtant, me dit-il confidentiellement, je ne suis plus *gentil* comme autrefois. Que voulez-vous ? Les ans en sont la cause.

Au cours de notre conversation, l'aimable vieillard me prouva que, pour habiter un peu haut, il n'en est pas moins au courant de ce qui se passe des deux côtés de la montagne :

— Vos républicains, me dit-il, veulent faire à leur façon

l'unité morale dans le pays; je ne sais pas s'ils y réussiront. Mais je sais bien que, chez nous, l'unité morale est impossible. Nous aurions dû faire une fédération, où le pape aurait eu sa place. Un État italien unique est contre la nature des choses. Comment voulez-vous que le Nord s'entende avec le Midi? Nous autres, gens de la vallée du Pô, nous sommes des Gaulois; là-bas, dans le Sud, ils sont grecs!

Nous nous trouvons à déjeuner vingt-cinq à trente convives, autour d'une table parfaitement servie. Un groupe de cinq personnages placés en face de moi attire tout d'abord mon attention. Ce sont des hommes de forte carrure, moitié paysans, moitié bourgeois, avec la mine florissante et l'air cossu de nos éleveurs normands. J'apprends bien vite qu'ils sont *Chamoniards*, entendez indigènes de Chamonix, loueurs de voitures, chevaux, mulets et ânes, ce qui, dans le pays, est une profession de première importance. Ils ont le verbe un peu haut, mais d'ailleurs l'allure correcte et s'expliquent on ne peut mieux. Ils sont en train de résoudre pratiquement un problème intéressant pour la corporation : le tour du Mont-Blanc en voiture. Partis de Chamonix, ils ont fait la moitié du trajet, du côté savoyard ; reste la seconde partie, en territoire italien et suisse. On a quelques inquiétudes au sujet du Grand-Saint-Bernard; mais, en débarquant les voyageurs aux mauvais endroits, on se croit sûr de faire passer la carriole. Napoléon y a bien fait passer ses canons et ses fourgons. L'un de nos entrepreneurs déclare que, pour lui, il est décidé et qu'il va lancer son prospectus pour l'an prochain : Le tour du Mont-Blanc, en voiture, en sept jours.

Je lui souhaite bon succès ; mais il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte du ministère de l'intérieur pour voir que le *Tour du Mont-Blanc en voiture* est une manière de parler. C'est comme si l'on disait le tour de Paris par Fontainebleau, Chartres, Évreux, Compiègne, etc. Faire le tour du Mont-Blanc, en restant en contact avec le Mont-Blanc, sera pour longtemps encore un privilège réservé à ceux qui savent se servir de leurs jambes. C'est, du reste, une promenade incomparable, que l'on peut exécuter en une semaine.

Mon voisin de table, lui, est un fervent de la bicyclette. Il

est monté ce matin de Bourg-Saint-Maurice avec sa machine; il poursuivra cet après-midi jusqu'à Aoste; c'est 53 kilomètres à additionner aux 33 déjà *couverts*; mais cela ne compte pas, c'est à la descente. Et il m'expose ses principes :

— Voyez-vous, me dit-il, les tours de force ne signifient rien du tout. Faire du 40 à l'heure pendant une demi-journée, à quoi cela sert-il? A s'éreinter, et pas davantage. C'est bon pour la parade et l'amusement des badauds; pratiquement, c'est sans valeur. Ce qui importe, c'est d'aller longtemps, d'aller toujours. Et pour cela, il faut aller modérément. Moi, je voyage pour mes affaires; je fais 5000 à 6000 kilomètres par tournée, et je ne m'en trouve pas plus mal.

Je me souviens d'avoir recueilli, dans le désert de Syrie, une théorie analogue à propos de nos courses de chevaux. Les Européens, nombreux à Beyrouth, y ont introduit le *turf*, avec toutes ses élégances et ses prouesses. Les indigènes, les nomades eux-mêmes, si admirables cavaliers et si justement fiers de leurs *pur sang*, dédaignent ces sortes de joutes et refusent d'y prendre part. Ils nous disaient, en causant sous la tente, exactement comme mon cycliste :

— Cela ne prouve rien et ne sert à rien. Nous voulons bien nous mesurer avec les *Roumis*, mais pas de cette façon. Allons, non pas au bout d'un champ, mais à Alep, à Palmyre, et on verra quels sont les meilleurs chevaux. Les vainqueurs de vos courses ne marcheraient pas deux jours.

Joseph BURNICHON.

(*A suivre.*)

LA POÉSIE MARIALE

D'avoir entrevu les reflets au moins d'une beauté supérieure, et d'être, quand il s'efforce à l'atteindre, alourdi par un manteau de chair, c'est le tourment de l'artiste. Le poète surtout l'éprouve. Car le désir s'exaspère, dont l'objet semble plus proche. Or, ni l'ébauchoir léger du sculpteur, ni le pinceau pourtant bien ténu du peintre, ni l'instrument pourtant bien vibrant sous les doigts du musicien ne les mettent jamais si près de leur idéal qu'ils ne sentent entre eux et lui l'obstacle à jamais infranchissable. Mais le poète se heurte les ailes au voile presque immatériel du mot; du mot, si voisin déjà de la pensée qu'il porte en lui, si rebelle pourtant ou si impuissant encore à la traduire.

Et cette proximité apparente de l'idéal toujours poursuivi mais toujours fuyant est un tourment d'autant plus grand que cet idéal est plus sublime : car le désir est plus intense où l'ambition est plus légitime. La beauté que poursuivent les arts plastiques est encore matérielle et terrestre; le poète est emporté par son rêve bien au-dessus des horizons créés, bien au delà de toutes les beautés sensibles. Ce qu'il voit est à la limite extrême des images; ce qu'il sent est à l'extrémité des sensations, au point où le sentiment achève de rejoindre l'idée. C'est ce qui fait la difficulté de la poésie et sa principale beauté. Un seul artiste plus que le poète peut approcher de l'idéal : c'est l'ascète, qui travaille sur l'immatériel même, qui prend son âme, pour ainsi dire, entre ses mains, pour la pétrir de nouveau, dans le sang du Christ, à l'image de Dieu. Encore celui-là sait-il qu'il ne travaille pas tout seul et que son principal labeur doit être de se laisser faire.

Toute grande et noble idée attire et inspire les poètes. En réalité, sous toutes ses manifestations diverses, c'est le Beau éternel et unique, c'est Dieu lui-même qu'ils poursuivent. Les uns écoutent sa voix dans le bruit des vents, dans la

houle des mers ou dans le rythme des révolutions astrales ; tels furent Hésiode et Virgile, tel Dante au Paradis, tels Lamartine et souvent Hugo ; d'autres, d'Homère à Musset, en passant par tous les tragiques, cherchent l'empreinte de sa main dans l'œuvre qui résume tous ses chefs-d'œuvre : le corps, l'esprit et le cœur de l'homme. Il y en a qui essayèrent parfois d'aller plus avant dans l'insondable ; puisque Dieu nous a révélé ce que nous ne pouvions connaître, ils ont cru qu'ils pourraient aussi, de cette connaissance et de cet amour supérieurs que la Grâce a mis en nous, trouver quelque expression ou quelque image dans l'imagination ou le sentiment humains. Expression sûrement imparfaite, image bien affaiblie, ils ont espéré les trouver quand même, puisque la grâce, comme la nature, vient de Dieu ; puisque les trésors d'imagination et de sensibilité dont nous sommes si tourmentés et si fiers, c'est la nature, et par conséquent Dieu lui-même, qui nous les a départis. Comme d'autres cherchent, dans les lumières de notre raison, des reflets du dogme chrétien, ils ont écouté l'écho lointain des paroles révélatrices, dans ces voix qui chantent en nous la chanson jamais apaisée de la douleur et de l'amour. Telle fut l'origine de la poésie chrétienne ou, comme on disait jadis, de la poésie sacrée.

L'effort, à coup sûr, était hardi ; il n'était pourtant pas blâmable ; car l'intention, tout au moins, est grande et bonne ; probablement même sa hardiesse ne va-t-elle pas jusqu'à la témérité. Et pourquoi notre cœur, épris du Beau, ne pourrait-il hausser ses aspirations jusqu'à la beauté surnaturelle, quand une fois, par un prodige d'amour, lui en fut révélé le mystère ? Si c'est un tort d'aspirer à redire des choses qui nous dépassent, si c'est un excès d'orgueil de s'élancer éperdument vers un idéal qu'on est assuré de ne pas atteindre, il ne faut pas condamner seulement les poètes sacrés ; il faut vouer à l'opprobre tous ceux qui un jour ou l'autre ont cru à la légitimité, à la sainteté de l'art. Qui peut, en effet, se vanter d'avoir, sous la forme matérielle, enfermé la beauté d'un idéal quelconque ; et sur le marbre longtemps poli, qui ne jette un jour son ciseau, désespéré de le voir muet ?

Le Franc de Pompignan, en un style dont la forme solen-

nelle voile un peu les idées si simplement sensées, écrivait en 1763 :

« Dieu lui-même a inspiré la poësie aux hommes... Il a dicté des vers à Moyse, à David, aux prophètes... Un art dont l'origine remonte au souverain Créateur est le plus beau des arts. L'abus qu'en ont fait l'idolâtrie, le libertinage et l'impiété ne déshonore que les profanateurs de cette invention sublime. C'est la ramener à sa destination primitive que de la consacrer à des objets instructifs et édifians. Quelqu'imparfaites que soient donc à certains égards les Poësies sacrées, on doit toujours applaudir à l'intention des auteurs. Ceux qui réussissent le plus médiocrement dans ce genre n'ont pas du moins à se reprocher d'avoir insulté les mœurs ni la religion. Quoiqu'en disent les plaisans du siècle, il vaut mieux encore ennuyer un peu son prochain, que de lui gâter le cœur ou l'esprit [1]. »

Assurément, il vaudrait mieux ne faire ni l'un ni l'autre, et Le Franc de Pompignan se montrait par trop modeste, sinon pour lui-même, du moins pour le genre qu'il défendait. Les mauvais ouvriers, il est vrai, ont souvent gâté le métier. Mais, en dépit d'eux, la poésie sacrée reste, par son objet même et par sa forme, la moins totalement imparfaite de nos imparfaites œuvres d'art.

En effet, un idéal éternel que l'on cherche à réaliser sous une forme périssable, la seule que notre esprit puisse lui donner, tel est l'objet même de l'art. S'il en est ainsi, le Christ, manifestation temporelle et sensible de l'inaccessible divinité, est la première œuvre d'art. Comme nous donnons au Beau une forme matérielle et caduque, Dieu enferma lui-même son insensible beauté sous la visible forme des chairs; le Verbe fait homme, c'est l'œuvre d'art de Dieu. Pourquoi donc cet objet des prédilections esthétiques de Dieu ne serait-il pas le nôtre, quand la divinité a mis en nous, par la connaissance et l'amour surnaturels, une participation de sa propre nature? Il suffit de lire le *Génie du christianisme*, pour voir si l'art humain trouve dans le Christ et dans les

1. Le Franc de Pompignan, *Poësies sacrées* (1763). Discours préliminaire, p. x.

idées chrétiennes une source féconde d'inspiration. De ce que la sublimité même du sujet occasionne trop souvent la médiocrité de l'exécution, il ne s'ensuit pas qu'il y ait disproportion absolue entre le but poursuivi et les moyens dont nous disposons. Sans l'atteindre jamais, il est déjà bon et beau qu'on s'en rapproche ; prétendre le contraire, encore une fois, ce serait poser en principe que l'objet de l'art doit être accessible et défini, comme celui des mathématiques ou de la chimie. L'artiste sait trop bien qu'il n'en est rien!

D'ailleurs, pour ménager à notre faiblesse un échelon vers le Christ, il y a sa Mère. Ici, comme partout, la Vierge Marie est médiatrice. Elle est la Beauté aussi, mais une beauté créée, finie et plus proche de nous que celle de Dieu, même fait homme. Elle n'est pas l'Amour subsistant; elle n'est pas éternelle. Mère de Dieu, elle est la fille des hommes, et si tout ce qu'elle a reçu de la grâce l'a mise proche du ciel, tout ce qu'elle est par nature la laisse proche de la terre. Assez humaine pour ne pas désespérer l'art, elle est assez divine pour l'inspirer. Elle est femme; et comme telle, elle est, par son humanité, l'image des perfections divines, intelligence et volonté; elle est, par son sexe, l'image de la Beauté et de la Grâce. Elle est mère; et, par cette maternité, image de l'inépuisable fécondité qui, sans jamais s'appauvrir, s'épanche indéfiniment de soi-même : *Bonum diffusivum sui.* Elle est vierge; et, par cette virginité, image de l'inaltérable pureté, de l'unique et premier principe, seul être en *acte pur*, dont l'essence n'est point mêlée d'imperfection et de néant. Elle est donc, si l'on peut ainsi dire, une transcription de Dieu, moins illisible à nos yeux charnels. Car tout ce que les poètes ont chanté, beauté de la femme et de la mère, splendeur rayonnante des vierges, tout cela vit en elle; et les privilèges mêmes qui semblaient de leur nature incompatibles, c'est son privilège à elle de les avoir réunis.

Lamennais, cet artiste exquis, avant de s'être perdu pour avoir fait le philosophe, comprenait bien la beauté de la Vierge, lorsqu'il écrivait :

« En recherchant les types divers que présente l'art avant le christianisme, on trouve chez les anciens le type de la

femme sous ses différentes modifications d'épouse, de mère, de jeune fille. Mais celui de la Vierge mère, né du dogme chrétien, leur est totalement étranger. Sainte comme le Christ, qui a pris en elle notre nature afin de la régénérer, elle est la femme selon l'esprit, comme la Vénus antique est la femme selon la chair. Aussi, dans la Vierge, tout détache de cette pensée de la chair. Telle qu'une fleur aérienne, elle flotte au milieu d'une limpide lumière, qui semble, en la révélant, la voiler encore. Un parfum exquis d'innocence s'exhale d'elle et l'enveloppe comme un vêtement. Sur son front serein et où cependant apparaît déjà le germe d'une douleur immense, pressentie et pleinement acceptée; sur ses lèvres qui sourient à l'Enfant divin; dans son regard virginal et maternel; dans la pureté de ses traits pleins d'une grâce céleste, on reconnaît tout ensemble et la simple naïveté de la fille des hommes, et l'auguste et ineffable sainteté de celle en qui le Verbe s'est incarné pour le salut du monde[1]. »

Mais écoutons les poètes eux-mêmes. Voici comment l'un d'eux salue en Marie son idéal :

> O toi qui, près du Christ, Vierge au divin sourire,
> Resplendis sur le trône où Dieu te fit asseoir,
> Tout pur amant de l'art à ton seul nom soupire
> Comme une harpe d'or à la brise du soir.
>
> C'est de toi que Cécile apprenait ses cantiques;
> Toi que chantait Mozart, que peignait Murillo,
> Qu'Angelico traçait sur les cloîtres gothiques;
> Toi qu'expirant encore ébauchait Sanzio.
>
> Oh ! que ce soit encore, ô ma douce Madone,
> Dans mes rêves confus ton front pur qui rayonne;
> Et puis, quand entre nous l'ombre ne sera plus,
>
> Fais-moi voir l'Idéal entrevu sur la terre,
> O douce reine, ô Vierge, ô Mère !
> Dans l'éternelle extase où vivent les élus.
>
> PIERRE SUAU.

Un autre, que les lecteurs des *Études* connaissent également et dont les vers tout parnassiens ont rendu le nom

1. Cité par l'abbé U. Maynard, *la Sainte Vierge* (Paris, Didot, 1877), 3e partie, chap. III, § 3.

illustre, a consacré une pièce courte mais vibrante à *l'Immaculée, reine de l'Idéal* :

L'Idéal ?... Fuis le monde, ou déchire ses voiles;
Va ! plus haut que l'azur où marchent les étoiles,
Que le soleil, captif dans le temps et le lieu;
Plus haut ! Va jusqu'au seuil de l'éternelle fête;
Chrétien, avec les yeux de l'ange et du prophète,
Regarde ! Après le Christ, son image parfaite,
Marie est l'idéal de Dieu.

Plus haut, croyant, poète, artiste !... D'un coup d'aile,
Dans le vol de la foi, montez vers ce modèle
Que l'humble *Beato* copiait à genoux;
Près du Verbe fait homme, ineffable exemplaire,
Que tout être créé reflète, où tout s'éclaire,
Marie est le chef-d'œuvre où Dieu veut se complaire,
Le sourire de Dieu sur nous.

En vos élans de l'âme, extase ou rêverie,
Chercheurs de l'idéal, osez chercher Marie;
Le jour, sous son regard, pâlit comme un flambeau :
Dans la brume et la nuit de l'humaine vallée,
Fixez, passants du ciel, sa couronne étoilée;
Chercheurs de l'idéal, cherchez l'Immaculée,
Pour voir plus pur : c'est voir plus beau.

VICTOR DELAPORTE [1].

Du reste, ce n'est pas seulement la personne même de Notre-Dame qui est une source d'inspiration; sa vie tout entière est pleine d'attrait poétique par les divers événements tour à tour souriants, tragiques ou grandioses qui la remplirent. Tous ces mystères du rosaire, ces trois chapelets aux grains d'argent, aux grains de corail, aux grains d'or, qui les sertira jamais dans une monture digne d'eux ?

Et enfin, les rapports de la sainte Vierge avec les pauvres humains peuvent, plus que ses gloires mêmes, toucher notre cœur et dicter aux poètes pieux ou repentants les plus sincères cris d'amour envers Notre-Dame. N'est-ce pas le triste Verlaine, qui, après avoir cherché ailleurs — et si loin, hélas ! — tant de sources douteuses d'inspiration, revient un jour s'agenouiller en disant :

Je ne veux plus aimer que ma mère, Marie ?

1. *Messager du Cœur de Jésus*, mai 1900.

Et, en effet,

> ... le voilà qui s'agenouille et qui, bien humble, égrène
> Entre ses doigts fiers les grains enflammés du rosaire.
>
> (*Sagesse.*)

Et La Fontaine, à cinquante-deux ans, lorsqu'il est devenu un peu plus sage, commence en ces termes son poème sur *la Captivité de saint Malc* :

> Reine des purs esprits, Vierge, enfin je t'implore.
> Fais que dans mes chansons aujourd'hui je t'honore.
> Bannis-en ces vains traits, criminelles douceurs,
> Que j'allais mendier jadis chez les neuf Sœurs.
> Dans ce nouveau travail, mon but est de te plaire...

N'est-ce pas Shelley, l'incroyant, pauvre âme livrée à toutes les incertitudes et à toutes les angoisses, qui salue Notre-Dame en cette lyrique apostrophe :

> Créature céleste, aux grâces plus qu'humaines,
> Voilant sous ta beauté radieuse de femme
> Ce que nos yeux en toi ne pourraient contempler
> De lumière, d'amour et d'immortalité...
> O toi, merveille, ô toi, beauté, ô toi, terreur;
> Toi qui mets l'harmonie dans l'art de la nature;
> Comme tout resplendit aux rayons du soleil,
> Tout idéal s'éclaire aux rayons de ta face [1]... ?

La poétesse italienne Mariannina Coffa, âme tourmentée elle aussi, mais croyante et pieuse, élevait la voix vers Notre-Dame, du milieu de ses malheurs, pour reconnaître qu'à la madone elle devait ses meilleures inspirations.

1. Shelley, *Epipsychidion*. Cité par Orby Shipley, *Carmina Mariana*, p. 40. — Il faut avouer qu'on a parfois émis des doutes sur l'attribution de ces vers à la sainte Vierge dans la pensée même de Shelley. Il semble pourtant difficile de les appliquer à d'autres.

> Seraph of Heaven, too gentle to be human,
> Veiling beneath that radiant form of Woman
> All that is insupportable in thee
> Of light and love and immortality...
> Thou Wonder and thou Beauty and thou Terror;
> Thou Harmony of nature's art; thou Mirror,
> In whom, as in the splendour of the sun,
> All shapes look glorious which thou gazest on...

... Vers les sommets de l'art quand je suivais ma route,
Souvent tu souriais, bénigne, à mes côtés;
Et dans mon dur labeur, rien qu'à voir ton visage,
L'œuvre m'était plus belle et douce la chanson...
... O Mère, accorde-moi que le mal dont je souffre
Embellisse mon âme et la conduise à Dieu;
Donne-moi de trouver dans ton amour sans tache
L'objet de mes désirs et l'idéal rêvé;
Et que mon dernier souffle auprès de ton image
S'exhale, pour t'offrir mon génie et mes chants [1]!

Mais, comme il est naturel, aucune âme n'est plus sensible à l'attrait poétique de Notre-Dame que celle des plus jeunes poètes. Car Marie résume pour eux tout ce qu'ils ont connu jusqu'ici de l'amour et du bonheur : la tendresse de leur mère et l'espérance du ciel. Un jeune homme de dix-huit ans qui s'annonçait, il y a un demi-siècle, comme un bon poète, avait fait hommage de son talent à la sainte Vierge. La mort ne lui laissa pas le temps de tenir ce qu'il promettait. Voici sa pièce, avec ses élans naïfs, ses traits touchants, ses imperfections de forme, telle qu'elle fut couronnée aux Jeux Floraux :

Mère! les orphelins, les enfants aux pieds nus,
Les mendiants en pleurs, les anges inconnus
Qui vont embellir les chaumières,
Les pauvres, les petits connaissent ton autel,
Et portent chaque jour à ton cœur maternel
Leur bouquet de saintes prières.

La jeune épouse t'offre un enfant nouveau-né;
La vierge, un chaste front de vertu couronné;
L'enfant, son aimable sourire;
Mais rarement, hélas ! un poète pieux
Se fait de ton amour l'apôtre harmonieux,
A tes parvis suspend sa lyre.

1. Cf. Dr. Michele Natale, *la Vergine nella lirica italiana*, p. 100-101.

Oh quante volte nel cammin dell'arte
Sorridevi pietosa a me d'accanto;
Sol che brillavi fra le meste carte,
Era più bello e più soave il canto...
... O Madre mia! per te mi sia concesso,
Fatta bella nel pianto, unirmi a Dio;
Fa ch'io ritrovi nel tuo casto amplesso
L'ideale di un sogno e d'un desio;
Dammi la gloria di morirti appresso,
E sacrarti morendo il genio mio!...

O ma Mère ! La vie à peine m'a bercé ;
A peine dix-huit fois le printemps a passé
Sur mon cœur qui t'aime et qui chante.
Mais, que te font les jours ? Tous les miens sont à toi.
Prends-moi pour ton poète, ô ma Mère ! prends-moi
Pour dire ta beauté touchante.

Comme le rossignol éclôt dans le printemps,
Que mon apostolat commence à dix-huit ans :
C'est l'âge où le cœur est plus tendre ;
Et moi je veux t'aimer, me suspendre à tes yeux,
Te chercher sur la terre et te chercher aux cieux,
Partout te voir, partout t'entendre !

La gloire ! Qu'est-ce donc ?... Une statue en deuil
Que l'on achète, afin d'en parer son cercueil,
Au prix des sueurs et des veilles.
La volupté ?... Je hais ses coupables désirs
Qui nous cachent la mort sous l'appât des plaisirs,
Le serpent sous les fleurs vermeilles.

L'amour ?... Son nom sacré s'est souillé dans nos chants !
L'enfant de Dieu s'allie aux filles des méchants ;
Sa robe a passé dans leur fange ;
Ils l'ont découronné de sa gerbe de feu ;
Ainsi qu'un vil jouet, ils ont hors du saint lieu
Traîné ses blanches ailes d'ange...

Moi, je n'aime que toi, Mère ! que ta beauté !
Flots, étoiles, parfums, roses, printemps, été,
En tout je veux voir ton image.
Je veux vivre à tes pieds, ou caché dans ton sein,
Et mourir en baisant ta maternelle main,
Les yeux tournés vers ton visage.

PAUL REYNIER [1].

Il serait facile de multiplier ces citations. Celles qu'on vient de lire suffisent pour établir que, de l'avis des poètes eux-mêmes, Marie est l'objet idéal de la poésie chrétienne. Mais elle est en même temps le modèle même et la patronne des artistes chrétiens. Car elle est, après Dieu toutefois, l'artiste par excellence. Son poème sublime du *Magnificat* n'est, pour ainsi parler, qu'une œuvrette épisodique sans importance auprès du grand œuvre d'art qu'elle a accompli

1. Cf. *Recueil des Jeux Floraux* (1851), p. 127. — Cette pièce est citée aussi, avec quelques modifications, dans le *Dictionnaire des leçons et exemples de littérature chrétienne*, par l'abbé Fr. Pérennès (Collection Migne).

lorsque, au jour même de l'Incarnation, elle a dit le simple *Fiat*.

En effet, le Beau que les artistes poursuivent, Marie, en devenant Mère du Verbe incarné, l'a atteint; elle l'a porté en elle, elle l'a donné au monde. L'œuvre d'art, disions-nous, est la manifestation finie et sensible du Beau invisible et infini. Or, c'est ce qu'a fait Notre-Dame de donner une forme matérielle, une chair mortelle et sensible, à la Beauté éternelle et infinie qui est le Verbe de Dieu. C'est pour cela sans doute que les saints Pères appellent l'Incarnation un poème, et que Marie elle-même est appelée par la liturgie la mère du Beau, comme du Bon et du Vrai : *Mater pulchræ dilectionis et agnitionis*.

« Marie, a écrit jadis M. Auguste Nicolas, est la Mère du Beau infini manifesté dans le fini. Ce Beau est une fleur dont elle est la tige... Ce que l'artiste, ce qu'Homère, ce que Phidias, ce que Raphaël, ce que Mozart ont aperçu et rendu de ce Beau ineffable, n'a été qu'un souffle, qu'un trait, qu'une note de l'Idéal, dont Marie a conçu, contenu et produit la pleine réalité. Marie est l'artiste par excellence, la reine de l'art et de la poésie, car elle a conçu, elle a produit pour œuvre l'auteur même ou l'inspirateur de toutes les œuvres, le Beau en personne, en qui tous les trésors de la poésie et de l'art sont contenus[1]. »

Aussi, digne d'inspirer les poètes parce qu'elle est l'objet le plus parfait de leur art, Marie leur doit, peut-on dire, ou se doit à elle-même de les aider, puisqu'elle est à leur tête, comme leur reine et patronne. Le moyen âge l'avait bien surnommée la maîtresse des bons poètes : *Bonorum poetarum magistra*.

Or, de son secours et de son assistance, les poètes qui veulent la chanter ont spécialement besoin; car la sublimité même du sujet le rend plus difficilement abordable. Si elle n'est pas infiniment au-dessus de nous, comme le Christ, Marie rayonne pourtant d'une splendeur telle, que nos yeux s'éblouissent à la contempler et que nos mains sont impuissantes à bien retracer son image. Combien, depuis des

1. Aug. Nicolas, *la Vierge Marie et le plan divin*, t. IV, liv. IV, chap. VII.

siècles, ont ramassé le pinceau du moine de Fiesole, qui n'ont pu comme lui, après de vaines tentatives, que le jeter, découragés ! Il y a trop loin, de la réalité qu'ils peuvent atteindre, à l'idéal qu'ils contemplaient intérieurement. Le doux rêveur allemand Novalis en a formulé la plainte dans une strophe célèbre :

En mille tableaux, ô Marie !
Je revois tes traits purs et doux ;
Mais aucun ne pourra te peindre
Telle que mon âme te voit [1] !

Et la poésie, qui est comme la peinture, partage cette douloureuse impuissance : « O sainte et immaculée Virginité, s'écrie l'Église elle-même, je ne sais par quelles louanges vous célébrer [2]. »

Les saints Pères, dont plusieurs furent de vrais poètes et qui tous furent au moins de grands manieurs du verbe, reconnaissent que les mots leur manquent, même en prose, pour louer la Vierge Marie. Saint Augustin, par exemple, qui osait pourtant se féliciter d'avoir écrit sur la sainte Trinité, parle en ces termes à Notre-Dame :

« Que dirai-je de vous, moi dont l'esprit est faible et dont la parole reste toujours au-dessous de votre mérite ? Que pouvons-nous tous, pauvres petites créatures, pour louer la Vierge Marie ? Quand tous les membres de notre corps deviendraient des langues intelligentes, personne ne pourrait suffire à louer Marie dignement [3]. »

Saint Bernard, le plus dévot client peut-être de Notre-Dame, lui adressait cette plainte :

« Votre gloire est si haute que, dans le ciel lui-même,

1. Ich sehe Dich in tausend Bildern,
Maria, lieblich ausgedrückt,
Doch kein's von allen kann Dich schildern,
Wie meine Seele Dich erblickt...

2. « Sancta et immaculata Virginitas ! quibus te laudibus efferam, nescio. » (*Offic. B. M. V. per annum* ; ad Mat. Resp. I.)

3. « Quid dicam de te, pauper ingenio, cum de te quidquid dixero, minor est quam dignitas tua meretur ?... Quid nos tantilli... in laudibus Mariæ referemus, cum omnium nostrum membra, si in linguas converterentur, eam laudare nullus sufficere valeret ? » (Migne, *P. L.*, t. XXXIX, col. 2131 et 2130.)

aucune créature n'est capable de vous louer dignement... Non, personne ne s'est jamais trouvé, au ciel ni sur la terre, qui fût digne d'ouvrir le livre de vos privilèges. Bien des hommes, et des mieux doués, en ont fait l'essai; mais ils n'ont pu aller au delà[1]. »

Et saint Anselme, dont le nom reste attaché à des poésies mariales impérissables, un jour s'arrête attristé :

« Ma pensée même, dit-il, est au-dessous du sujet; comment n'aurais-je pas honte des impuissances de ma parole? » *Sed nec cogitare possum dignas* (*laudes*) *et pudet proferre non dignas.*

Au même aveu de son impuissance, saint Pierre Damien, autre poète de Marie, avait joint le motif en ces termes :

« Enhardi par l'amour et trahi par les mots, je sens mon cœur trop plein et ma parole trop vide... O Vierge! tout ce que l'homme dit de vous est inférieur à vos mérites, car celle qu'un privilège de la grâce élève au-dessus des anges ne saurait être dignement louée par la faible humanité. Et comment suffirait-il, le verbe périssable d'un homme, à chanter celle qui proféra le Verbe éternel? Il n'y a point de mots pour exprimer ce qui n'a point d'analogue[2]. »

Et pourtant ni saint Anselme, ni saint Pierre Damien ne se sont tout à fait découragés. « Malgré tout, disait ce dernier, je ne me tairai pas; et si la flamme de mon amour n'allume pas à ton autel une lampe resplendissante, j'y veux faire briller tout au moins une étincelle[3]. »

1. « Elevata est... gloria tua, ita ut nec in cælo inveniatur creatura quæ uam digne laudare queat magnificentiam... Nemo enim nec in cælo nec in terra inventus est dignus aperire librum prærogativarum tuarum. Viri divitiarum multi... conati sunt, et non datum est ultra. » (Migne, *P. L.*, t. CLXXXIV, col. 1065.)

2. « Totum me trahit affectio, sed oratio deficit, et dives cogitatio vocis paupertate confunditur... Quidquid de te a mortali homine dicitur celsitudinis tuæ meritis non æquatur. Quam enim excellens gratia super angelos elevat, ad ejus digne efferenda præconia humana fragilitas non aspirat... Qualiter eam laudare poterit mortalis hominis transitorium verbum, quæ illud de se protulit Verbum, quod manet in æternum?... Tollit facultatem sermonis materia singularis. » (S. Petr. Dam., serm. XLV et XLVI de *B. M. V. passim.*)

3. « Verumtamen non tacebo... donec sermo de te conceptus, si non ut lampas, saltem ut scintilla accendatur. » (*Ibid.*)

Mais, si louer Marie, même en prose, est difficile, la tâche est surtout ardue de la célébrer en vers...

Outre les difficultés inhérentes à toute composition littéraire, la poésie a trois exigences, qui font d'ailleurs son mérite et sa beauté propres : exigences du rythme, de l'image et du sentiment. La poésie mariale n'a pas, il est vrai, quant au rythme, plus de difficultés à vaincre que la poésie profane. Mais pour l'image dont le poète doit revêtir sa pensée et pour le sentiment qui doit en animer l'expression, quels obstacles rencontre celui qui veut chanter Notre-Dame ! Il peut sans doute emprunter aux fleurs, aux étoiles, à tout ce qui fait le charme des objets créés, tel ou tel détail qui l'aide à peindre un des privilèges de Marie. Il comparera cette vierge à un soleil pour sa splendeur; cette reine à une armée pour sa puissance; il la dira semblable à la neige, parce qu'elle est immaculée; aux fontaines pures et vivifiantes, parce qu'elle est la source pure de la vie. Mais ce qui fait précisément la beauté et le charme incomparable de Notre-Dame, ce par quoi elle plaît surtout au poète, comme à Dieu lui-même, ce qu'il voudrait le plus, en conséquence, exalter dans ses chants, c'est la gloire de Vierge-mère et Mère de Dieu. Or rien, dans la nature, ne peut nous représenter cela; rien ne peut nous le faire saisir sous l'analogie d'une image, parce que cette gloire-là précisément n'a pas et n'aura jamais d'analogue.

Et puis, comment analyser, comment exprimer en paroles le sentiment d'amour que nous inspire la sainte Vierge ? Ce nom même d'amour n'est-il pas déjà trop profane pour elle et trop terrestre ? Si pur, si éthéré que soit notre amour humain, il se trouve, dès là qu'il est sensible, mêlé à je ne sais quoi de matériel; nous n'avons pas de mot qui soit à la fois assez passionné et assez pur, assez vif et assez immaculé, assez tendre et assez céleste, pour dire ce que nous éprouvons envers la Mère du pur amour. Ici encore, l'unicité de ce sentiment nous empêche de lui trouver un nom dans le vocabulaire humain. — L'Église, pour caractériser le culte spécial qu'elle rend à Notre-Dame, a créé tout exprès le mot d'*hyperdulie*. Moins heureuse et moins inspirée, la poésie n'a pas encore trouvé et ne trouvera sans doute jamais le mot

que les anges doivent savoir, et qui convient pour chanter Notre-Dame. Elle est réduite à employer les mots que les siècles se lèguent les uns aux autres, et qui traduisent, tant bien que mal, une ou plusieurs idées à la fois. Encore ces mots ont-ils été souvent profanés en des œuvres basses et viles, et la poésie humaine a si souvent chanté l'amour charnel, qu'il reste aux cordes de cette *lyre*, comme disent les poètes, jusque dans ses notes les plus vibrantes et les plus pures, une éraillure secrète et inguérissable.

Cependant les clients de Notre-Dame n'ont pas cru que les impuissances de leur parole dût les condamner au silence. Les poètes furent sur ce point de l'avis des saints Pères et docteurs. Ainsi un trouvère inconnu du moyen âge a beau déclarer que Marie est

> la non paraille haultesse
> ... et la plus humble qui soit;
> la plus plaisant, savoreuse,
> vertueuse,
> que plus dire on ne pourroit[1]...

cela ne l'empêche pas de consacrer son *lay* à Nostre-Dame; — et tous ses frères en gay-sçavoir diront de même à qui mieux mieux :

> Dame plaisant, souveraine en biauté,
> Chascun doit bien loer vo dignité [2].

Faut-il rappeler que saint Anselme fut un des grands poètes de Notre-Dame? Il consacre pourtant ses vers eux-mêmes à dire qu'on ne fait pas de vers convenables, lorsqu'il s'agit d'exalter Marie [3].

1. Cité par Mone, *Lateinische Hymnen...*, t. II, p. 216.
2. Cf. G. Paris et U. Robert, *les Miracles de Notre-Dame par personnages*, t. IV, p. 171.
3.
> Nullus certe
> Tam disertæ
> Exstat eloquentiæ,
> Qui condignos
> Promat hymnos
> Ejus excellentiæ.

(*S. Anselmi Mariale*, Prævia medit., XIII.)

Le protestant Southey commence un grand développement lyrique sur la sainte Vierge, en la déclarant

> Plus belle que la langue humaine ne peut dire,
> Que le cœur ne peut concevoir[1]...

Mais justement, c'est un nouvel hommage rendu à la Reine des poètes, que cette insuffisance reconnue de leurs hommages. Et voilà pourquoi ils sont les premiers à proclamer leur impuissance. Un bon religieux, mais très mauvais poète français, faisait, au début d'un beau livre en prose sur la sainte Vierge, ce solennel aveu, dont la forme seule est ridicule :

> Quand bien tous les sablons qui sont sur les rivages,
> Quand les fleurs du printemps, de l'été les moissons,
> Quand les neiges d'hiver, la pluie et les glaçons,
> Quand d'automne les fruits, les feuilles des bocages;
>
> Quand les bouches des vents, des oiseaux les ramages,
> Quand les mailles sans fin des écaillés poissons,
> Quand les astres brillants des célestes maisons,
> Quand d'une triste nuit les feux et les orages;
>
> Quand les siècles, les jours, les heures, les moments,
> Les anges, les vivants et les noirs monuments,
> Tout enfin tout ce tout et chacune partie
>
> Se changeraient en voix, jamais ils ne pourraient
> Raconter les vertus dont elle est assortie,
> Quand de la haut louer onc ils ne cesseraient[2] !

Ce que dit si pompeusement le P. Poiré, un autre serviteur de Notre-Dame l'avait dit avant lui. C'était un chancelier de l'Église de Paris au douzième siècle, le docteur Pierre, que son avidité à dévorer les livres faisait surnommer le Mangeur (*Petrus Comestor*). Il n'est pas certain que ce bon chanoine eût volontiers signé les vers du P. Poiré, comme celui-ci le prétend, « s'il eût écrit à la françoise ». Mais il est malheu-

1. ... Maid, more beautiful than tongue
   Could tell, or heart conceive...
(Cité par Orby Shipley, *Carmina Mariana*, p. 355.)

2. Cf. Poiré, *la Triple Couronne de la bienheureuse Mère de Dieu*, t. III, p. 438. Nouvelle édition par les Bénédictins de Solesmes. Paris, Lecoffre, 1849.

reusement sûr que ses vers latins ne sont pas fameux[1]. Et comme si l'on tenait, pour bien montrer qu'ils ont raison dans ce qu'ils affirment, à les mettre en français barbare, voici la version ou plutôt l'imitation, qu'on en a donnée dans un livre plus moderne :

Si l'on pouvait compter le sable et la poussière,
Toutes les fleurs des champs, les trésors de la terre,
Les ondes de la mer et les riches métaux,
Tous les genres de vent, les races d'animaux,
Les étoiles du ciel, les pierres précieuses,
Les plantes des vallons et les moissons heureuses,
Les plumes des oiseaux, les serpents, les dragons,
Les branches des forêts, les perles, les poissons,
On ne pourrait encore exprimer, ô Marie,
Combien vous êtes grande et puissante et chérie[2] !...

Combien paraît simple et touchante, auprès de cette énumération, la pièce où le poète espagnol González Carvajal développe la même idée :

Quand mon cœur plein d'amour attiserait sa flamme
Aux ardeurs du soleil;
Quand ma lyre rendrait dans d'infinis espaces
D'harmonieux échos;
Non, je ne pourrais pas exalter votre gloire
Comme il faut l'exalter,
O Vierge ! Et j'en perdrais à jamais l'espérance
Et mon esprit troublé
S'arrêterait; ma voix garderait le silence
Et mes chants cesseraient;
Et mes doigts briseraient les cordes de ma lyre,
Muette à tout jamais...

1. Les voici, tels qu'ils sont cités dans Migne, *P. L.*, t. CXCVIII, col. 1045 :

Si fieri posset quod arenæ pulvis et undæ,
Undarum guttæ, ros, gemmæ, lilia, flammæ,
Æthera, cælicolæ, nix, grando, sexus uterque,
Ventorum pennæ, volucrum, pecudum genus omne,
Silvarum rami, fontes, avium quoque plumæ,
Ros, gramen, stellæ, pisces, angues et aristæ,
Et lapides, montes, convalles, terra, dracones,
Lingua cuncta forent, minime depromere possent
Quæ sit vel quanta Virgo Regina Maria.
[Quæ tua sit pietas nec littera nec dabit ætas.]

2. *Conférences sur les litanies de la très sainte Vierge*, t. IV, p. 171, par le R. P. Justin de Mieckow, O. P. ; traduction par l'abbé A. Ricard. Paris, 1868.

Puis, humble et les genoux ployés dans la poussière,
J'élèverais les mains
Pour appeler ces courtisans de Dieu, les anges,
Heureux chanteurs du ciel ;
Car seuls ils peuvent dire, en leur accord suave,
Sur un rythme très doux,
Cet hymne à votre nom, qu'en vain voudrait redire
Un poète mortel [1].

Aussi bien, un seul poète serait-il à même de chanter Marie dignement, c'est Celui qui seul la connaît bien : car elle-même, remarque saint Augustin, ne saurait expliquer ce qu'elle a conçu et sa perfection est telle, ajoute saint Bernardin, que Dieu seul la peut connaître à fond [2].

Or il a précisément daigné, ce divin poète, nous en retracer au moins quelques traits. La Bible, en effet, a la première enseigné aux hommes que Marie est un digne sujet de poème ; et les éloges qu'elle lui a décernés sont au-dessus de tous ceux que nous pourrions inventer.

Toutes les figures grandioses ou délicates que l'imagination des Orientaux emprunte à la nature merveilleuse qui les

1. Aunque el pecho agitado se inflamase
Del astro armonioso,
Y la rústica cítara sonase
Con eco numeroso,
Cual conviene, Señora, á tu alabanza,
Jamas resonaria ;
Y perdida del todo la esperanza,
Mi loca fantasía
Confundida, la voz enmudeciera
Y el cántico cesára ;
Y, corrido, la cítara rompiera,
Por que mas no sonára ;
Y puesto de rodillas en el suelo,
Levantadas las manos,
Llamaria los ángeles, del cielo
Felices cortesanos,
Que entonáran con música suave,
Con dulce melodia,
Los santos himnos que cantar no sabe
La humana poesia.

(Don Tomas José González Carvajal [1753-1834], cité dans Rivadeneyra, *Biblioteca de Autores Esp.*, t. LXVII, p. 574 *sqq.*)

2. « Aperte pronuntio quod nec ipsa plene explicare potuit quod capere potuit. » (Migne, *P. L.*, t. XL, col. 1137.) — « Tanta fuit perfectio ejus, ut soli Deo cognoscenda reservetur. » (*S. Bernard. Sen.*, serm. LI, art. 3, cap. I.)

entoure, sont épuisées par l'auteur inspiré pour louer cette Vierge pure et belle, lumineuse comme le soleil et douce comme l'éclat discret de la lune. Le palmier de Cadès et le cèdre du Liban, la rose de Jéricho qui fleurit sans se flétrir, le cyprès incorruptible qui verdoie sur le mont sacré de Sion, l'olivier au feuillage doux et impérissable, d'où coulent l'huile et les parfums; l'ambre et le cinname aux aromes pénétrants et conservateurs; la myrrhe aux émanations enivrantes, viennent tour à tour exprimer quelques-uns des privilèges ou des dons précieux départis à cette créature de prédilection. Puis la colombe ardente et tendre symbolise l'amour dont elle a touché le cœur de son éternel amant, son créateur et sauveur. Enfin la vigne qui mûrit aux flancs des collines, et les blés dorés qui ondulent dans les plaines de Saron, offrent dans leurs fruits une image de son fruit vivifiant et rédempteur, le Christ Jésus, pain des élus et vin qui fait germer les vierges.

Il est vrai, on pourrait dire que beaucoup de ces images, appliquées à la Vierge par la piété des saints Pères et la liturgie de l'Église, ne s'adressaient pas directement à elle dans le texte inspiré. Toute la poésie du *Cantique* en est là. Mais, parmi les poésies bibliques dont l'application à Notre-Dame est immédiate et évidente, nous avons au moins cette hymne qu'elle-même un jour composa, pour exalter les bienfaits de Dieu à son égard, le *Magnificat*. Dans quelle langue la sainte Vierge a-t-elle dit ou chanté cette ode? Quelle en était la disposition rythmique? Il est probable que Notre-Dame parla en poésie comme elle parlait en prose, c'est-à-dire dans le dialecte araméen de Judée ; mais peut-être aussi avait-elle, durant son long séjour au Temple, étudié la langue antique des Écritures et des cantiques sacrés, l'hébreu. En tout cas, dès la première lecture, on remarque dans les versets du *Magnificat* un parallélisme qui le rattache aux procédés rythmiques hébraïques. C'est bien aussi, d'un bout à l'autre du cantique, le style simple et grandiose des poètes d'Israël :

Deposuit potentes de sede
Et exaltavit humiles.
Esurientes implevit bonis
Et divites dimisit inanes.

Malheureusement nous ne connaissons le *Magnificat* que par le texte grec de saint Luc, auquel sans doute l'avait appris la sainte Vierge elle-même. Il faut retenir de cette hymne au moins un demi-verset :

Beatam me dicent omnes generationes.

« Mon bonheur, assure la Vierge, sera proclamé d'âge en âge. » C'est cette prophétie qui suscite et inspire, à travers les siècles, tous les auteurs de poésies mariales ; c'est à sa réalisation que travaillait déjà l'Esprit-Saint quand, par la voix des prophètes, des évangélistes, ou de la Madone elle-même, il chantait, dans les livres saints, sa louange, en des vers que la parole humaine ne pourra égaler jamais.

Mais si personne ne peut imiter ces incomparables poèmes, si nul homme, comme dit saint Bernard, ne peut louer Marie selon ses mérites, chacun doit s'efforcer au moins de la louer selon ses moyens. *Et si digne nullus, quisque tamen pro viribus*[1].

Saint Anselme est du même avis ; ce serait sottise et folie, dit-il, sous prétexte qu'on ne peut chanter Marie dignement, de n'en vouloir rien dire du tout[2].

Ils savent d'ailleurs, les pieux clients de Notre-Dame, qu'elle est prête à les aider. A peine ont-ils déclaré l'œuvre au-dessus de leurs forces, qu'ils affirment leur confiance dans l'amour qui les fait parler et dans l'objet même de cet amour. Écoutons saint Jean Damascène :

Vierge, fleur pure éclose au jardin de Jessé !
Ta gloire infiniment passe toutes les autres ;
O Mère ! Car celui qui fut avant les temps,
De ta virginité sans déchirer le voile
Naquit un jour de toi miraculeusement.

1. Saint Bernard, *loco cit.*

2. Quamvis sciam
Quod Mariam
Nemo digne prædicet,
Tamen vanus
Et insanus
Est qui illam reticet.

(*S. Anselmi Mariale*, Prævia medit., XII.)

... Il pourrait m'être aisé de garder le silence ;
Mais te louer selon ta gloire et mon désir,
J'y tâcherais en vain. Viens à mon aide, ô Mère!
Pour que la force en moi soit égale à l'amour[1]...

Et ce González Carvajal, qui criait tout à l'heure si haut son insuffisance! Voici ce qu'il ajoute aussitôt :

De douleur, de gloire ou de joie,
Je veux les offrir à toi seule,
O Reine, mes chansons!...
... S'il te plaît que ma poésie
Soit l'instrument de ta louange,
Viens toi-même accorder ma lyre,
En adoucir les sons[2].

Ils savent surtout que Marie écoute volontiers, malgré la rudesse de leur langage, ceux dont les chants se tournent en prières :

Douce Dame par amour,
Virge mere au roi sovrain,
... En chantant te proierai
De cuer vrai[3].

... Dans les champs, les cités, les palais, les chaumières,
Toujours un pur hommage, ô Vierge, t'est rendu;
Mais l'humble infortuné t'adressant ses prières
Est le mieux entendu.

... Ainsi, toujours propice à la voix qui t'implore,
Ta divine pitié jamais ne se dément;
Et ton amour répond comme un écho sonore
A tout gémissement.

Que n'ai-je un luth divin!... épris de tes louanges,
J'exalterais ton nom dans l'univers entier.
Mais il ne fut donné de te chanter, qu'aux anges;
A nous de te prier.

1. Cf. Migne, *P. G.*, t. XCVI, col. 821 et 824.

2.
Sea de gloria, de dolor ó gozo,
A tí, Señora, dedicar deseo
Sola mi canto...
... Mas si te place que mi poesia
De tus elogios instrumento sea,
Tú la desata, y en acorde acento
Templa mi lira.

(Rivadeneyra, *op. cit.*, t. LXVII, p. 563.)

3. G. Raynaud, *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles*, t. I, p. 125.

Je te devais ces vers, offrande légitime.
O Vierge! accepte-les comme un gage de foi.
L'obscur enfant qui prie et le chantre sublime
Sont égaux devant toi[1].

Et en somme, si peu *sublime* que soit le *chantre*, que lui importe l'imperfection de son œuvre, si Celle pour qui il chante daigne seulement l'écouter? Il se proclame à ce prix, comme Thibaut de Champagne, l'homme le plus heureux du monde :

A la Dame qui tous les biens avance,
T'envoi, chançon; s'el te vuelt escouter,
Onque ne fu nus (*nul*) de meillor chance[2],

et il ne demande pas d'autre consolation pour sa dernière heure :

Pour mon bonheur, il suffit que tu daignes
Durant ma vie, écouter mes chansons;
Et que je meure, un jour, l'âme paisible,
En te chantant[3].

C'est pourquoi ils n'ont jamais manqué, les poètes qui fissent la cour à cette Reine des poètes. Dans tous les pays, au contraire, et à toutes les époques, tout ce qu'il y a eu de vrais chrétiens à s'éprendre des choses de l'art et des beautés idéales, ont vu dans Marie une des plus parfaites manifestations de l'éternelle Beauté.

A la suite de Moïse, de David et d'Isaïe, sont venus chez les Grecs saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Damascène, saint André de Crète, saint Germain de Constantinople. Plus positifs peut-être dans leur piété, les Latins eurent d'abord quelque peine à voir le côté poétique de la religion chrétienne et du culte de Notre-Dame. Mais à partir du cinquième siècle, quelle magnifique floraison de stances, hymnes et proses en l'honneur de la sainte Vierge! Le moyen âge surtout, dans cette poésie latine dégénérée puis régénérée,

1. J.-M. Dauriac. Cité dans *Recueil des Jeux Floraux*, année 1850, p. 108.
2. Cf. Clédat, *Morceaux choisis du moyen âge*, p. 345.
3. Bástame sólo, y viviré contento
Que miéntras viva, tolerable suene
A tus oidos, y cantando un dia
Plácido muera.
(González Carvajal, dans Rivadeneyra, *op. cit.*)

où déjà se formaient les rythmes divers de nos métriques modernes, ne se lassait pas de la chanter[1].

Parmi les innombrables poésies mariales qu'il nous a laissées, il y en a de tous les genres et sur tous les rythmes. Le gracieux pourtant y domine. Tout le monde du reste a quelque idée de ce que furent ces poésies. Car, sans en avoir étudié le détail et sans avoir fouillé au fond de tous ces trésors; sans avoir non plus contemplé bien longuement ceux que produisit ensuite, avec un art tout différent, la littérature de la Renaissance, tout le monde sait, par exemple, que les noms de saint Anselme et de saint Bonaventure, de Sedulius et d'Adam de Saint-Victor, de Sannazar et de Santeuil, pour ne pas parler des autres, rappellent autant de vrais et délicats poètes; que les uns furent naïfs, les autres savants; les uns gracieux, les autres raffinés; mais que tous étaient semblablement épris d'amour pour Notre-Dame, dont ils ont transmis à la postérité la louange rimée ou rythmée en latin.

Et puis, en dehors de ce qui fut signé, quelles merveilles de poésie on trouve parfois dans les *Parnassi Mariani*, ou, sans même chercher si loin, dans le bréviaire et l'antiphonaire[2] ! Peu importe, en effet, que saint Fortunat ou quelque autre ait écrit l'*O gloriosa*, que le roi Robert ait composé ou

1. On a publié bien des recueils d'hymnes latines du moyen âge. Les plus célèbres jusqu'ici étaient ceux de Daniel : *Thesaurus hymnologicus, sive hymnorum... circa annum MD usitatorum collectio amplissima* (Tomi V, Halis, MDCCCXLI-MDCCCLVI) ; et de Mone : *Lateinische Hymnen des Mittelalters, aus Handschriften herausgegeben...* (3 volumes; Fribourg, Herder, 1853-1855), dont tout le second volume est consacré aux hymnes mariales. Dans le *Repertorium hymnologicum*, de l'abbé Chevalier, sont cataloguées à ce jour plus de trente-trois mille poésies diverses. Mais tous ces ouvrages sont désormais éclipsés par la grande publication des PP. Dreves et Blume : *Analecta hymnologica medii ævi*, dont quarante-trois volumes ont déjà paru (Leipzig, 1886-1903). C'est par milliers qu'on trouve dans cette collection les hymnes ou séquences latines en l'honneur de Notre-Dame.

2. De nos jours, le R. P. Ragey, O. M., a publié (chez Lethielleux) un *Hymnarium quotidianum B. M. Virginis*. Il avait déjà donné (chez Desclée) une édition du *Mariale Sancti Anselmi*, à laquelle le cardinal Manning accorda publiquement une approbation très élogieuse. — Avant lui on peut citer, entre beaucoup d'autres, les recueils suivants : *Parnassus Marianus...*, auctore P. Antonio de Ballinghem, S. J. (Duaci, 1624; in-12, 670 pages); et *Polyanthea Mariana...*, opera et studio R. P. Marraccii Lucensis, e congregatione cler. reg. Matris Dei (Coloniæ Agrippinæ, MDCCX).

non l'*Ave maris stella*, que Jacopone de Todi soit ou non l'auteur des deux *Stabat*. On aime pour leur beauté et non pour leurs auteurs, ces chefs-d'œuvre de foi et d'art; et il ne leur nuirait pas plus qu'à nos immortelles cathédrales, de rester à jamais anonymes.

Depuis que le latin est mort, il y a eu et il y a encore chez les peuples modernes une poésie mariale. L'Italie a chanté la Madone par la voix de ses enfants les plus illustres [1]. Dante s'est adouci pour elle; pour elle, Pétrarque s'est distrait de Laure et le Tasse de ses malheurs. Silvio Pellico l'a chantée dans sa prison et saint Alphonse de Liguori dans son oratoire. Manzoni lui a consacré de beaux vers, que sa prose, chez nous, fait trop oublier.

En Espagne, entre les vers lointains de Gonzalo de Berceo et ceux qu'écrivait hier encore Zorrilla, se place toute une série de poésies, infiniment différentes de valeur comme de genre, mais dont quelques-unes furent signées par Luis de Leon, Lope de Vega et Calderon. — Le Portugal a un *Parnaso Mariano* [2] où l'on trouve réuni ce que sa littérature a produit de plus beau en l'honneur de la sainte Vierge.

A la suite des Latins, les Slaves ont pris Marie pour leur reine et pour le sujet de leurs chants. Les Polonais chantent depuis dix siècles leur hymne national à la *Mère de Dieu* (*Boga Rodzica*), dont ils attribuent la composition à saint Adalbert; et les Tchèques, en suivant les sentiers pittoresques qui mènent aux pèlerinages fameux de Bohême ou de Moravie, chantent de nouveau, en notre siècle, les vers de leurs poètes nationaux.

En même temps, presque aux deux extrémités de l'Europe civilisée, les Hongrois, d'une part, si fiers de leur nationalité renaissante, se glorifient d'avoir, pour premier monument de leur littérature, un fragment d'hymne mariale; et les Irlandais, d'autre part, en rapprenant aujourd'hui leur vieille langue gaélique, y retrouvent avec émotion des poésies

1. Cf. Dr. Michele Natale, *la Vergine nella lirica italiana*. Caltanissetta, 1902.

2. *Parnaso Mariano*, colligido por Abilio Augusto da Fonseca Pinto. Coimbra, imprensa da Universidade, 1890.

pleines de foi et d'amour, adressées par les bardes d'antan à la « grande Marie », à la « belle Marie, perle de la tribu gaélique ».

Chose étrange, les littératures protestantes sont loin d'être les plus pauvres en fait de poésies mariales. L'Angleterre possède un monument d'érudition et de piété dans les *Carmina Mariana*, qu'édita, il y a quelques années, M. Orby Shipley[1]. Ce précieux et volumineux recueil, auquel on peut seulement reprocher d'être par trop riche et de n'avoir pas tout l'ordre désirable, renferme une infinité de poésies anglaises, de toutes les époques, de tous les genres, et d'auteurs extrêmement divers, en l'honneur de la sainte Vierge. En Allemagne, pareil recueil, que je sache, n'a pas encore été fait; mais innombrables sont les auteurs qui, de leur propre plume, ont écrit un volume complet de vers en l'honneur de la Madone. Le goût de l'accumulation infatigable et consciencieuse qui caractérise la science de nos voisins les porte plutôt à compiler des collections complètes d'hymnes et cantiques émanant, par exemple, d'un même siècle. Quelque jour cependant nous aurons peut-être une anthologie, une sélection de pièces triées parmi les plus belles, et où, près de Gottfried de Strasbourg ou de Walter von der Vogelweide, on trouvera Klopstock, Schiller, Gœthe et Weber, unis à de plus modernes encore, pour chanter un *Marienlied.*

Dans ces champs vastes et divers qui voient, sous la brume du nord ou le soleil du midi, s'épanouir la poétique louange de Notre-Dame, il sera peut-être doux à ses serviteurs d'aller cueillir quelques gerbes. Cette année 1904 mérite d'être appelée mariale, puisque voilà cinquante ans que fut proclamé sur le monde le dogme de l'Immaculée Conception. C'est une manière d'honorer notre Mère, que d'écouter, à travers les âges et les espaces, ceux qui ont le mieux su l'honorer de leurs chants. C'est ainsi que jadis le dévot *chevalier gris* se

1. *Carmina Mariana*, an English Anthology in verse, in honour of or in relation to the B. V. Mary, collected and arranged by Orby Shipley, *M. A.* (London, Burns and Oates, 1894). — L'auteur annonçait un second volume sous le titre de *Poema Domina* (*sic*). J'ignore s'il a paru.

consolait, quand trop lui pesait l'éloignement de cette chère Dame :

> Souvent mon cuer a toy parler desire;
> Mais quant, pensif, de tous costez me vire,
> Dueil me surprent, car suis trop loin de toy.
> Lors, musatif, je perlis et pervoy
> Ceulx qu'ont parlé, Vierge, de ta haultesse[1]...

Nous tâcherons de faire comme lui. Assurément, le terrain des littératures étrangères est trop vaste et demande, chez qui voudrait l'explorer à fond, trop de connaissances spéciales, pour que nous puissions y pénétrer bien avant. Mais le pays de France est le royaume de Marie; ses jardins nous seront moins fermés, et ils sont fort loin d'être arides.

On accuse, il est vrai, notre pays, d'être extrêmement pauvre en fait de littérature religieuse. Peut-être y aurait-il, à cette pauvreté, qui n'est d'ailleurs que relative, quelques bonnes excuses. Les Français éprouvent en effet, à aborder la poésie sacrée, des difficultés toutes spéciales.

D'abord, les qualités mêmes de notre esprit ne sont pas pour lui faciliter l'invention poétique en général. Par sa nature, ou par des habitudes séculaires, l'esprit français a une tournure mathématique; ce qui le distingue, c'est le besoin de netteté et de précision. Or, la poésie vit surtout de l'image, laquelle est une analogie, et implique par conséquent toujours une confusion. Notre amour de l'exactitude est si grand, que nous recourons au vers pour donner, comme dit quelque part Voltaire, plus de précision à la pensée ! Et pour voir si Voltaire avait raison, il suffit de lire les vers de Corneille, de Victor Hugo ou, tout près de nous, ceux de Sully Prudhomme.

Or, quand il s'agit de poésie religieuse, l'image est plus éloignée que jamais de la vérité exacte et précise. Les sentiments que la foi chrétienne et catholique peut nous suggérer sont, comme cette foi même, confinés dans les facultés supérieures de l'âme, et ne descendent pas — sauf pour les rares privilégiés de l'état mystique — jusqu'aux facultés mixtes. Nous ne voyons pas Dieu; nous ne sentons pas sa présence.

1. Fr. Estienne Damien. Cité dans Crépet, *les Poètes français*, t. I, p. 565.

C'est au contraire une des grandes difficultés et l'un des grands mérites par conséquent de la vie spirituelle, que le perpétuel colloque avec un être aimé que l'on sait tout près de soi, mais dont rien ne trahit la proximité et qui ne répond jamais à nos appels, même les plus anxieux. Nous aimons Dieu, tant que nous vivons, d'un amour de raison pure : il est bien difficile de s'élever au lyrisme sur un sentiment aussi abstrait !

Et sans doute voilà pourquoi la plupart des poésies sacrées que nos auteurs français ont écrites peuvent se ranger dans l'une de ces deux catégories : ou bien de la théologie rimée, chez ceux qui écoutent la doctrine et les idées vraies de la foi parlant à leur raison ; ou bien du sentimentalisme fade et ne reposant guère sur aucun fondement doctrinal, chez ceux qui cherchent avant tout, je ne dis pas à *laisser* parler, mais à *faire* parler leur cœur, comme ils le feraient en un sujet profane et tendre. Rarement l'émotion sensible et sincère sera jointe à la pensée juste et vraie ; tant il est de l'essence même de notre vie chrétienne, de nous faire monter vers Dieu, insensible et caché, par un amour né de la foi, qui elle-même est insensible.

Pourtant il y a toujours eu en France des poètes chrétiens ; il y en a toujours eu, en particulier, qui offrirent leur talent à Notre-Dame. Depuis le moyen âge, qui la faisait figurer dans les *Miracles*, qui la chantait par la bouche de Villon et de Rutebeuf, et par tous les poètes anonymes des *puys* et des *palinods*, elle a dicté des vers immortels à Corneille, elle en a inspiré à Racan, à Molière, à La Fontaine, à Bossuet, à bien d'autres encore parmi ceux qui portent les plus grands noms de notre littérature. Mais c'est de nos jours surtout qu'on semble avoir mieux que jamais compris et goûté sa beauté et sa grâce, et déposé à ses pieds l'hommage du génie poétique. Ceux qui menaient le mouvement littéraire, Coppée, Heredia, Banville, Verlaine, ont écrit des vers à sa gloire. Des voix se sont élevées en son honneur, qui pourtant n'étaient guère habituées aux pieux cantiques, comme celles de Catulle Mendès et de Henri Rochefort. Et l'Académie française a couronné, il y a quelques années, en la personne

du vicomte de Borelli, un trouvère ressuscité qui travaillait, autant et mieux que son *Jongleur*, pour la gloire de

La Belle Dame au front auréolé d'étoiles...

On peut donc espérer que pour la France — comme on l'écrivait naguère pour l'Italie — Marie est elle-même « l'étoile qui brillera sur l'horizon nouveau où la poésie s'oriente [1] »; et peut-être les jours sont-ils enfin venus, qu'entrevoyait Mgr Gerbet :

« O Marie !... le moment approche, où la poésie chrétienne, dans la ferveur de sa résurrection, racontera de vous des choses que n'ont point racontées ni les vitraux de nos vieilles cathédrales, ni les vierges de Raphaël, ni les accords de Pergolèse... Pleine de grâce ! votre place est prête; elle est haute et belle ! Comme l'impudique Vénus régna sur la poésie des sens, vous monterez sur le trône de la poésie spiritualisée. Elle chante, cette poésie, les mystères de la vie et de la mort, l'antique douleur et les joies futures, et vous avez le secret de ces choses et de leur harmonie intime, ô Mère de douleur et de bénédiction ! L'encens est pur et belles sont les fleurs que la main des vierges effeuille sur le pavé de vos chapelles; mais la voix de toute l'âme, mais la sainte poésie, qui se sent à l'étroit sur cette terre, qui a le pressentiment d'un monde plus beau, qui veut respirer l'infini, qui renferme au fond de tous ses chants une prière cachée, monte plus haut que le parfum des fleurs et de l'encens. Elle arrive jusque là où vous êtes, là d'où vous voyez, sous vos pieds, les étoiles germer comme des fleurs de lumière dans les champs illimités de l'espace, et la création se balancer comme un encensoir éternel [2]. »

Puisse, pour sa part, ce petit travail contribuer à la gloire de Notre-Dame. Il n'a certes pas la prétention d'être complet; il a au contraire l'espoir de n'être pas définitif. Ce n'est pas une œuvre de haute érudition; c'est à peine l'ébauche d'une œuvre d'art; c'est surtout une œuvre d'amour. « O Mère des hommes !... à ceux dont le regard est plus pur que le mien,

1. M. Natale, *op. cit.*, p. 105.
2. *Esquisse de Rome chrétienne*, t. III, appendice IV.

à eux d'interpréter les douze étoiles dont votre tête est couronnée. » Je serai seulement « le narrateur bien faible » de leurs efforts et de leurs succès [1]. Et quand j'aurai commencé, de plus forts que moi viendront peut-être à mon aide. Je les en remercie d'avance, car on n'est *jamais assez*, comme dit saint Bernard, quand il s'agit de vous louer...

Dame, en qui nom j'ai commencie
Ceste matiere et porsuivie,
Donnez a touz ceux qui l'orront (*entendront*)
Grasce et honneur et bonne vie [2] !...

Joseph BOUBÉE.

1. *Esquisse de Rome chrétienne,* t. III, appendice IV.
2. D'après un manuscrit de Bruxelles (Bibl. de Bourg., manuscrit 11248, fol. 107, *v*.)

POURQUOI DES ÉCOLES CONFESSIONNELLES[1]?

Si tel est vraiment l'état des esprits, en face de cette situation, dont nous n'avons voulu ni exagérer ni dissimuler les difficultés, quelle ligne de conduite s'impose aux catholiques? Comment se défendre du jacobinisme? Et contre l'anarchie intellectuelle quel remède employer?

Le premier qu'on suggère, c'est de « christianiser l'Université comme on a fait pour beaucoup d'autres carrières. S'emparer de la force énorme qu'est l'enseignement public pour la mettre au service de la vérité », voilà le rêve audacieux que caressent beaucoup de jeunes catholiques[2]. Comment est-on arrivé à peupler l'armée, la marine, l'industrie, le haut commerce même de chrétiens pratiquants et dévoués, aussi attentifs à remplir leurs devoirs religieux et sociaux que leurs obligations professionnelles? En s'emparant des avenues des grandes écoles et en préparant à leurs examens. Les résultats ont été si prompts et si concluants que, trente ans à peine après la loi de 1850, les élèves des nouveaux collèges avaient pénétré partout et partout fait respecter leurs convictions. Pourquoi ne pas essayer du même moyen vis-à-vis de l'Université et affronter sans crainte les examens de l'École normale? L'enseignement libre y présente à peine deux ou trois candidats par an. Pourquoi pas trente ou quarante? De même, dans les universités régionales, au lieu de laisser accaparer toutes les bourses par les maîtres d'études du lycée voisin, pourquoi ne pas pousser nos étudiants aux concours de licence et d'agrégation et disputer les chaires auxquelles ils ouvrent accès? La pénétration se ferait ainsi peu à peu, et, un beau matin, sans même s'en être doutée, l'Université se réveillerait transformée et catholique. Qui empêcherait alors de « christianiser » la fonction elle-même,

1. Voir *Études*, 5 janvier 1904.

2. Cf. *Revue de la Jeunesse catholique*, octobre 1901, p. 819, et *le Sillon*, *passim*.

car ici ce ne sont plus seulement les individus comme dans les autres carrières, c'est l'enseignement qu'il faut rendre chrétien. Mais, à mesure qu'ils verraient croître leur nombre, les professeurs croyants ne se sentiraient-ils pas plus libres de le tenter? Et quand leurs collègues auraient bien et dûment constaté que cette influence de la religion n'est ni tracassière ni tyrannique, mais seulement bienfaisante, peut-être viendrait le moment, dans une conjoncture favorable et avec l'appui d'un bon gouvernement, d'ériger le fait en droit et de codifier le régime.

Voilà, pour réaliser ce beau rêve, bien des conditions nécessaires à réunir. Et croit-on que l'Université se laisse si facilement conquérir? Imagine-t-on que les grands discoureurs de la société Condorcet, les Allard, les Aulard et tant d'autres s'y prêtent de bon gré et ne dénoncent pas bruyamment la conspiration? Derrière ces enfants perdus du parti avancé, les honnêtes gens d'opinion moyenne, qui forment la majorité libérale et modérée du corps enseignant, seraient-ils eux-mêmes si flattés de voir rompre l'équilibre tolérant qui est leur idéal au profit de tendances toutes différentes? Conserver un certain nombre de catholiques dans l'Université est utile et de bon ton. On fait montre par là de largeur d'esprit et on attire les familles qui tiennent à la religion; mais point trop n'en faut de ces gens à idées arrêtées et à dogmes définis[1].

Demandez aux jeunes chrétiens qui songent à se faire de l'enseignement une carrière, la manière dont on les reçoit, quand, après avoir passé de brillants examens de licence, ils vont consulter sur leur avenir les sommités universitaires qui les ont connus à la Sorbonne et distingués parmi leurs meilleurs élèves. « Vous êtes trop convaincu, répondent les plus bienveillants, vous auriez beaucoup à souffrir, et feriez votre chemin difficilement. » « Vous êtes trop militant, répondent les autres, vous nous gêneriez et on vous le ferait

1. M. Gourju (Sénat, 5 novembre 1903) signale le danger de voir l'Université « envahie par les cléricaux et cléricalisée ». Et M. Béraud dit ouvertement qu'il faut dans l'Université « se débarrasser *d'une façon intelligente* de certaines brebis galeuses et laïciser l'enseignement laïque. » (*Journal officiel*, p. 1311.)

vite sentir. » Quelques cœurs généreux néanmoins s'obstinent et poussent jusqu'au concours d'agrégation. Pour reconnaître leur talent et faire preuve d'impartialité, on les classe, à la première fois qu'ils se présentent, immédiatement après le dernier reçu ; et, la seconde fois, cinq ou six rangs plus bas, pour les décourager définitivement. Des abbés passeraient et de fait passent souvent, car on ne craint pas de les voir demander un poste et devenir membres de l'Université. Leurs camarades laïques, eussent-ils plus de talent, sont refusés. Admis, ils réclameraient une chaire. — Il y a donc injustice ? Pas précisément. Mais combien de manières différentes d'apprécier un concours d'agrégation ! et surtout une leçon orale ! Les idées du candidat, son genre de critique, son tour d'esprit, sa façon d'envisager les questions, tout n'entre-t-il pas en ligne de compte ? La *cote d'amour* peut donc ici jouer un grand rôle.

Et n'est-ce pas le moment ou jamais de se souvenir que l'Université est une corporation et qu'il y faut une certaine homogénéité d'opinions ? Or, rien n'y empêcherait l'homogénéité autant que des idées catholiques trop accusées. A toutes les portes d'entrée, la même note d'exclusion vous poursuit : on vous élimine sans bruit, mais infailliblement. C'est devenu, depuis quelques années, la règle dans tous les collèges, facultés ou académies qui dépendent de l'Université, même à l'Académie de médecine. Partout prévaut la funeste manie de mêler la politique et la religion aux candidatures et de donner son vote au représentant du parti plutôt qu'à l'homme de science. Quand on tient la corde, ne faut-il pas conserver son avantage et enlever à ses rivaux toute chance de vous évincer ?

Multiplier indéfiniment le nombre des chrétiens dans l'Université est donc un rêve quelque peu naïf ; mais sans vouloir être la majorité ni ambitionner les grandes situations, ne peut-on pourtant y laisser entrer ceux de nos jeunes gens qui se destinent à l'enseignement ? La carrière est brillante, l'espoir très fondé d'y propager la bonne semence, et plus il y aura de professeurs vraiment religieux, plus la religion gagnera de terrain. — Si l'on en croit M. Fonssegrive, qui est un bon universitaire autant qu'un chrétien convaincu, la posi-

tion peut être enviable pour d'autres, elle ne l'est pas pour un catholique. Accusé dans ces derniers temps de s'être fait de sa religion un piédestal et un moyen d'avancement, il établit, preuves en main[1], qu'il en a été tout autrement. Sans avoir plus de talent ni de mérite, presque tous ses camarades ont été poussés aux plus hauts postes, lui est resté confiné dans le sien. — Peut-on au moins se consoler de la médiocrité par les services qu'on est conscient de rendre et le mal qu'on évite en occupant la place d'un autre? C'est encore là un leurre et une illusion. Faire influer ses principes chrétiens sur l'enseignement n'est pas possible, il y aurait là violation de la neutralité. Tout au plus, serait-il admis qu'on fît passer une théorie catholique sous le couvert du bon sens et de la raison philosophique ou qu'on la présentât comme vérité tirée de l'expérience. Et cela même est suspect, car il est toujours à craindre que le dogme n'en tire avantage et ne s'introduise subrepticement. Mieux vaut laisser proclamer ces vérités par une bouche protestante, libre penseuse ou juive. Elles en prendront une tout autre autorité et seront universellement acceptées. Mais, alors, à quoi bon pousser tant de catholiques dans l'Université, s'ils ne peuvent ni enseigner comme tels, ni arriver à vaincre la défiance, ni même se faire écouter autant qu'un rationaliste et être mis sur le même pied? On voit bien ce que le corps enseignant gagne à leur présence, on ne voit pas le profit qu'en retire la religion. Ils n'empêchent même pas que les doctrines les plus étranges soient professées à leurs côtés et n'aient sur leurs élèves la plus fâcheuse influence.

Pour qu'un enseignement soit réellement chrétien, il faut que le dogme catholique y soit reconnu comme règle, — nous dirons à quel titre et sous quelles réserves, — mais il n'y a pas d'autre moyen efficace de « christianiser » l'Université. Or, comment imposer une doctrine ou faire accepter un dogme dans un milieu qui n'en veut pas? On l'a essayé sous la Restauration et au commencement du second Empire. L'expérience a trop mal réussi pour qu'on soit porté à la recommencer. Les lettres de Taine, récemment publiées, ne

1. *Réponse à Mgr Turinaz.*

suffiraient-elles pas à elles seules pour dégoûter à tout jamais de la tentative ? Elles ne font guère honneur ni comme hauteur de vues, ni comme conscience professionnelle à celui qui devait être plus tard l'impartial historien et le sociologue clairvoyant que notre fin de siècle a admiré; mais quelles révélations suggestives sur l'état d'âme d'un homme à qui on veut faire enseigner une philosophie à laquelle il ne croit pas! Le *Journal de jeunesse* de Sarcey est encore plus concluant. Quelles scènes à l'École normale entre libres penseurs et catholiques, quand ceux-là se sentent menacés par la politique d'être transformés quelque jour en instituteurs cléricaux! Quelles révoltes indignées contre toute tentative de contrainte intellectuelle! Quel acharnement contre les preuves du dogme abhorré! Et, finalement, il faut bien le dire, quelle haine de la religion à laquelle ils ont craint d'être convertis par force. Est-ce là le résultat qu'on voulait obtenir?

Prendre l'Université par force quand on est au pouvoir, et, quand on n'y est pas, la prendre par surprise, est donc une double chimère. Il y a trop de gens intéressés à y rester libres et indépendants de toute profession de foi. Et de quel droit leur imposer, en matière doctrinale, un pacte qu'ils n'ont pas consenti en entrant? La persuasion est la seule arme dont on puisse légitimement se servir, mais comment croire que la vérité soit toujours assez forte pour triompher à elle seule et contre tous de tant et de si tenaces préjugés!

*
* *

A défaut de christianisme, les catholiques ne pourraient-ils du moins se contenter d'une loyale et respectueuse neutralité? C'est le second remède proposé. L'État exigerait de l'Église et de tous les enseignements qu'elle patronne, la reconnaissance sincère de sa constitution fondamentale dans tout ce qu'elle a de légitime : il en a le droit, personne ne le lui conteste et personne ne songe, comme le prétend M. le député Rabier[1], à élever la jeunesse dans la haine des institutions et de la société au milieu desquelles elle doit vivre.

1. Rapport à la Chambre des députés sur les congrégations religieuses enseignantes.

Quelle est au juste la constitution fondamentale de la France? Il est difficile de le déterminer depuis cent ans et plus qu'elle change sans cesse. *La Réforme sociale*[1] l'a cependant essayé l'an dernier, et les principes communs qu'elle indique comme ayant été reconnus successivement par tous les gouvernements du siècle, seraient pleinement acceptés des catholiques. Interprétés à la façon de Le Play, ne découlent-ils pas des vérités de l'Évangile plus naturellement que des « faux dogmes de 89 » ? En retour de son loyalisme, l'Église, de son côté, réclamerait de tous les enseignements d'État, non une reconnaissance officielle de sa doctrine, — nous ne vivons plus sous un régime de religion d'État, — mais une observation exacte de la neutralité. Et la seule garantie efficace serait ici l'obligation de ne rien enseigner de contraire aux dogmes définis. Jeunes gens à l'Université aussi bien qu'enfants dans les collèges n'ont-ils pas le droit strict de voir respecter leur croyance ? Le professeur peut avoir et garder ses opinions personnelles; il n'a pas pour mission, sous prétexte de science, de propager l'irréligion. Plus son auditoire est jeune, plus la réserve s'impose : en face d'enfants, c'est un devoir rigoureux; en face d'adultes, une obligation de haute convenance. N'est-ce pas ce que semble admettre M. Lavisse quand il dit dans son discours de Nouvion : « Le contrôle de l'État me paraît nécessaire parce que l'État, forme *politique* de la patrie, ne peut se désintéresser de l'éducation des générations qui seront la patrie demain... ; mais il doit respecter la liberté de conscience du père de famille, de l'élève et du maître... ; le grand différend de l'éducation serait ainsi facile à arranger. »

Essayons donc d'une manière de concordat : mais avant de l'élaborer, sommes-nous bien d'accord sur les principes qui serviront de base à la discussion ? La société Condorcet et les gens avancés du parti accepteront-ils la neutralité telle que nous l'avons logiquement déduite de ces principes? Les libéraux eux-mêmes l'entendent-ils comme nous venons de l'exposer ? Et telle qu'ils la comprennent en réalité, est-elle acceptable ou même possible à pratiquer?

1. *La Réforme sociale*, 1er et 15 juin 1902.

M. Viviani proclame ouvertement[1] « qu'organiser le silence sur les problèmes serait une honteuse dissimulation de la vérité. Est-il possible, quand un enfant demande au maître ce que c'est que Dieu, que le maître soit condamné au silence par une neutralité étroite ? Il faut qu'il réponde au contraire, qu'il expose la thèse de ceux qui se réclament de Dieu, la thèse des autres, les raisons supérieures et qu'il rappelle la morale humaine, *la morale des hommes supérieurs qui ont vécu sans connaître Dieu et qui sont morts sans l'appeler*. Il faut que toutes ces raisons gravitent autour d'une idée directrice qui représente la morale civique, la philosophie laïque, la religion de l'humanité. » En d'autres termes, il ne faut ni neutralité confessionnelle, ni neutralité philosophique, ni respecter les dogmes de la religion, ni ceux du déisme spiritualiste, mais enseigner franchement la morale, la philosophie et la religion de *l'humanité*. M. Aulard va encore plus loin et dit formellement[2] que l'État ne doit tolérer *pour les enfants* que cet enseignement-là et donné par des laïques. « La liberté d'enseignement ne peut être que la liberté d'enseigner *les adultes*, c'est-à-dire d'enseigner les personnes dont la raison est déjà assez formée pour qu'elle puisse se défendre contre les sophismes. L'enseignement qui s'adresse aux enfants ne saurait être donné par des personnes que leurs vœux, leurs conditions d'obéissance passive à un chef ennemi de la civilisation moderne, ont placées pour ainsi dire en dehors du pacte social[3]. Quand les élèves ont moins de quinze ans, les laïques seuls devraient pouvoir ouvrir un établissement ou y professer. » Et laïcité est, pour M. Aulard, synonyme d'irréligion. « Point d'équivoque. Ne disons plus : nous ne voulons pas détruire la religion. Disons au contraire : nous voulons détruire la religion[4]. » C'est encore une fois le *Syllabus* retourné. Point de neutralité, mais l'enseignement d'une doctrine. Point de liberté de tout dire devant un auditoire qui ne sau-

1. *La Renaissance latine,* 15 février 1903.
2. *L'Européen*, 18 janvier 1902.
3. Cf. Clemenceau, Discours du 17 novembre 1903 : « Une corporation internationale soumise à un souverain étranger ne peut être admise au privilège d'enseigner. »
4. Cf. M. Aulard et M. Buisson. (*Journal des Débats*, 31 août 1903.)

rait discerner les sophismes, mais l'exposition et la preuve d'un dogme ou d'un système à l'exclusion de tout autre. Pourquoi donc s'être tant révolté contre l'Église lorsqu'elle proclamait que dans les sociétés chrétiennes d'autrefois et à des enfants baptisés, l'État ne devait permettre qu'un seul catéchisme, le catholique? « Ne créent-ils pas, eux aussi, dit *le Temps*, un *Syllabus* nouveau? et, sans nous dire encore quel est le Dieu qui est Dieu, le Bloc ne détruit-il pas l'ordre de Loyola pour prendre sa place toute chaude, et trouver que les règles d'oppression sont une excellente chaussure à son pied [1] ? »

Les libéraux n'admettent pas ce jacobinisme, mais comment entendent-ils la neutralité? « Dans les conditions actuelles de la société française et pour de hautes raisons, dit M. Lavisse [2], par ressouvenir des discordes et des horreurs d'autrefois, il faut garder la neutralité entre les religions et en laisser l'enseignement à leurs ministres. » Donnera-t-on du moins à l'enfant l'impression que les religions positives ont du bon et que chacun en doit avoir une? M. Lavisse n'en parle pas. Mais après la neutralité confessionnelle, viendra tout naturellement la neutralité philosophique. Dans les conditions actuelles de la société française et toujours pour de hautes raisons, dont la principale est que « les religions et les philosophies diffèrent quand il s'agit d'établir les fondements des lois et de les rattacher à leurs systèmes [3] », il faut laisser à chacun le choix de ses convictions métaphysiques et ne pas se mettre en peine de les discuter. « Point de vérité officielle, dit nettement M. Croiset, point de discussions scolastiques ou oratoires sur ce qui ne peut être connu méthodiquement. » Faudra-t-il donc s'abstenir de toutes les questions controversées, ne pourra-t-on, en philosophie, adopter comme minimum même le spiritualisme de M. Combes ? Et qu'enseignera alors la neutralité? « Les vérités scientifiques incontestablement démontrées. N'y a-t-il pas un ensemble de notions et de

1. La Muselière. (*Le Temps*, 30 septembre 1903.)
2. Discours de distribution de prix à l'école de Nouvion-en-Thiérache.
3. *Éducation et démocratie*. Compte rendu du livre de M. Croiset. (*Journal des Débats*, 11 septembre 1903.)

méthodes sur lesquelles tout le monde peut tomber d'accord, indépendamment des croyances et des vérités métaphysiques? En donnant comme principe à l'éducation le respect et l'amour de la vérité scientifiquement démontrée, l'enseignement public ne reposerait-il pas sur quelque chose de positif et de substantiel? La science assurerait la neutralité et ferait l'unité. » Mais cet enseignement scientifique lui-même, ce dressage de l'élève suivant certaines méthodes à l'exclusion de certaines autres, cette forme que vous voulez donner aux esprits à l'exclusion de la forme contraire, n'est-ce pas là aussi « une mainmise sur les intelligences, comme le dit M. Faguet, avec interdiction à tous autres d'y mettre la main? Vous voyez bien que sous prétexte de liberté vous faites exactement ce que faisaient les catholiques quand ils prétendaient imposer leur vérité[1]. »

La neutralité est impraticable; c'est là son moindre défaut. Laissons M. Henry Maret le proclamer dans *le Radical* : « Nos contemporains, écrit-il, *fiers comme des dindons*, nous assurent qu'ils sont en possession de la vraie vérité, *la vérité scientifique*, celle qui n'est pas au coin du quai. Quelle prétentieuse misère... Pour ne pas influencer l'enfant, ne vaudrait-il pas mieux ne lui rien apprendre du tout? Il saura avec votre éducation scientifique que deux et deux font quatre, ce qui est en effet une vérité, jusqu'à ce que vous en ayez décidé autrement; mais il faudra lui dérober soigneusement l'histoire dont toute la trame est matière à controverse... Il faudra l'empêcher de mettre le nez dans un livre de littérature où il trouvera toutes sortes d'allusions et d'assertions à propos desquelles il ne manquera pas de vous demander des explications[2]. » En métaphysique, ce sera bien pis. Se dérober à certaines questions, c'est répondre trop clairement et ne pas affirmer équivaut à nier. On peut

1. Faguet, *le Libéralisme*, p. 141.

2. *Le Radical*, 30 septembre 1903. — « Votre école neutre, dit encore M. Clemenceau, ne pourra pas empêcher les questions de se poser dans la tête de l'enfant. Qui sommes-nous? Qu'est-ce que la terre, le ciel, les nuages, les étoiles? D'où cela vient-il? D'où cela procède-t-il? Où cela nous emmène-t-il? Ou vous prendrez parti contre ces conceptions, ou vous n'oserez répondre à aucune des questions qui assiègent le jeune esprit. » (Sénat, 17 novembre.)

citer en exemple la manière de ce jeune et brillant professeur de philosophie qui est devenu depuis un des trois grands maîtres de l'Université. Débutant au lycée, tout frais émoulu de l'École normale, au moment où les théories de neutralité commençaient à faire florès, par le charme de sa parole, la distinction de sa pensée, la séduisante influence de l'homme tout entier, il eut vite fait de conquérir sa classe et, toute l'année, il la passionna. Protestant d'origine, jamais une allusion contre le catholicisme ; mais arrivé en théodicée à la question des devoirs envers Dieu qui était encore au programme, d'un geste quelque peu dédaigneux et le sourire sur les lèvres, il passa simplement. « C'est une question, Messieurs, que je n'ai pas l'habitude de traiter, vous la lirez dans votre manuel. » En comparaison de ce qui se dit aujourd'hui, sa réserve était extrême. Que conclurent pourtant les élèves ? Qu'il y avait des gens très intelligents et très sympathiques pour qui les devoirs envers Dieu n'existent pas et pour qui Dieu n'est autre chose que la catégorie de l'Idéal [1]. Est-ce pour apprendre cette philosophie que leurs parents les envoyaient au lycée ?

« Si la neutralité est loyalement observée [2], dit M. Lavisse, et il faut qu'elle le soit, si aucun empêchement n'est mis à l'éducation religieuse, personne n'a sujet de se plaindre. Les écoliers ont leurs heures laïques et leurs heures religieuses, aucun trouble n'est apporté dans leur existence. » D'accord, mais à une condition, c'est que les heures laïques ne contredisent pas les heures religieuses. Or, il y a dans les heures laïques des questions de philosophie naturelle et de morale que vous n'esquiverez pas sans que votre abstention vous trahisse. Comment, avec M. Lavisse, ne fonder l'ensemble de nos devoirs que « sur les sentiments aujourd'hui partout éveillés de solidarité et de justice sociale » ? Comment, tout en restant neutre, « enseigner la morale *tantôt contre les religions*, tantôt avec leur aide » ? Ne faudra-t-il pas, en fin de compte, arriver une fois ou l'autre à nier Dieu ou à affirmer

1. Cf. Maurice Barrès, *le Type du professeur de philosophie* dans *les Déracinés*.

2. Lavisse, *loco cit.*

son existence ? Et si vous niez, que devient la neutralité confessionnelle ?

Il n'y a qu'une neutralité possible et acceptable, c'est celle qui, derrière le terrain neutre, pose une affirmation, reconnaît une doctrine certaine et dit clairement quelle elle est, ou celle qui ne voulant pas, pour une raison ou une autre, s'aventurer sur le terrain religieux, s'oblige pourtant par respect pour ses auditeurs à ne rien avancer de contradictoire à leur croyance [1]. Dans les deux cas, la position est nette et on sait à quoi s'en tenir.

Mais cette neutralité-là, ni jacobins ni libéraux n'en veulent, parce qu'elle serait une reconnaissance implicite, un soutien indirect de la vérité catholique. On aime mieux rester dans le vague, ne rien définir, et le vague c'est la faculté pour chacun d'enseigner ce qui lui plaît, car on ne peut finalement rester neutre sur toute la ligne. Ce serait ne plus rien enseigner du tout. Tout le terrain que garde la neutralité, l'instruction le perd en étendue et en profondeur. C'est pour cela que l'instinct du maître est toujours d'affirmer, de livrer toute sa pensée et de donner toute son âme. Plus l'enseignement s'élève, plus ce besoin devient impérieux et irrésistible. A l'école primaire, un instituteur honnête a beau se cantonner dans son programme : le calcul, l'orthographe et la géographie, on reconnaît de suite quel est le type d'éducation qu'il a en tête, l'éducation morale avec une loi pour base et Dieu pour horizon ou l'éducation positiviste sans ressort pour le bien, sans envolée vers le beau. Au lycée, se borner à la grammaire est encore possible dans les basses classes ; c'est bien pauvre et toutefois réalisable ; mais comment continuer dans les plus hautes, à moins de rester hésitant sur toutes les questions et superficiel ? Aux grandes écoles, la préoccupation scientifique absorbe, et la science ici est utilitaire, facteur de richesse ou facteur de carrière. Le but pratique l'emporte sur l'idéal. Éviter les discussions passionnantes est donc facile. Mais comment y prétendre à l'Université alors qu'il ne s'agit plus seulement de sciences, mais de droit,

1. C'est celle que pratiquent nos missionnaires dans bien des circonstances en face des musulmans et des brahmes qui remplissent leurs écoles ou leurs universités. Et en France, nous ne pourrions l'obtenir pour des catholiques !

de lettres et de philosophie, alors qu'il faut en tout aller jusqu'au fond des questions, dans les spécialités scientifiques elles-mêmes chercher la culture générale et aboutir à des idées. Les idées ne sont jamais neutres. Chacun veut ici dire son dernier mot et de la neutralité, personne ne veut plus, ni M. Aulard, ni M. Izoulet, ni M. Viviani, ni même M. Liard. Mais si elle n'est plus admise dans l'enseignement supérieur, comment le serait-elle dans le primaire et le secondaire ? Les doctrines de ceux-ci ne viennent-elles pas en droite ligne des thèses enseignées par celui-là ?

*
* *

Devant cette faillite de la neutralité, devant les répugnances de l'Université à accepter le dogme chrétien comme règle positive ou même négative de son enseignement, quel parti reste-t-il à prendre aux catholiques sinon de fonder à tous les degrés de l'instruction des écoles séparées et confessionnelles ? L'unité de foi religieuse est morte. L'accord est impossible à rétablir même sur le terrain philosophique. Les compromis essayés pour masquer des divergences trop réelles et des dissensions trop menaçantes ont piteusement échoué. « Il faut vivre cependant en face les uns des autres. On ne peut pas s'entre-dévorer. A défaut de l'union, il faut donc chercher la paix. Or la paix, dans une société aussi profondément divisée que la nôtre, ne peut guère exister qu'à une condition, le respect réciproque de la liberté[1]. » Si les universités d'État ne donnent pas aux catholiques ce qu'ils demandent, un enseignement franchement et pleinement chrétien, qu'ils soient libres d'aller le chercher ailleurs. Si les universités d'État se sentent mal à l'aise dans les efforts qu'elles sont obligées de faire pour garder devant leurs auditeurs catholiques une neutralité douteuse, qu'elles laissent à d'autres le soin d'instruire ces élèves récalcitrants. La liberté de l'enseignement, quoi qu'en dise M. Viviani[2], est un des fondements de notre société actuelle, au même titre que la liberté de penser, de parler et d'écrire dont elle

1. D'Hulst, *Mélanges oratoires*, t. IV, p. 187.
2. Viviani, *loco cit.*

est le corollaire obligé. Catholiques, pourquoi réclamons-nous des universités catholiques ? Pour nous faire enseigner la doctrine que nous estimons la meilleure, et parce que nous voulons la connaître dans toute sa plénitude pour pouvoir l'aimer de toute notre liberté. Opposer ici le droit des enfants au droit des parents est un faux-fuyant misérable [1]. Parents, enfants, adolescents tout près d'être adultes, nous sommes tous d'accord pour vouloir rester catholiques et pour revendiquer un enseignement qui nous permette de l'être hautement et fièrement. Puisqu'on ne veut pas du catholicisme ailleurs, des écoles séparées sont donc la seule solution logique de la situation et la seule manière de retrouver, chacun chez soi, la liberté, l'unité et l'intégrité de sa doctrine.

M. Buisson s'étonne [2] de voir les catholiques se réclamer de la liberté de penser qui n'a jamais été, dit-il, leur principe et qui ne semble chez eux qu'une revendication hypocrite [3], dont ils ont toujours refusé de reconnaître la légitimité chez les autres. Si liberté de penser signifie pleine et totale indépendance de toute vérité objective, propension à ne faire découler et relever le vrai que de son jugement propre, voire même de sa volonté et de sa fantaisie, il est certain que l'Église n'est pas favorable à ce subjectivisme; mais la vraie liberté de conscience, qui l'a jamais défendue mieux ?

Par qui a-t-elle été apportée dans le monde, sinon par le christianisme ? Et qui la connaissait avant qu'un chrétien se fût dit le premier tenu d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et de pratiquer la religion de Jésus plutôt que celle de l'État ? A force de le répéter et de le signer de leur sang, les martyrs finirent par faire admettre que ce devoir constituait pour eux un droit, dont l'exercice ne s'était jamais montré contraire ni à la justice, ni à l'honnêteté. Le jour où ce droit fut reconnu, la liberté de conscience était conquise.

1. Cf. Brunetière, *les Droits de l'enfant*.

2. Buisson, *la Crise de l'anticléricalisme*. (*Revue politique et parlementaire*, 10 octobre 1903.)

3. Les catholiques, dit M. Clemenceau (Sénat, 17 novembre), n'aspirent qu'à reconquérir le pouvoir politique pour nous refuser les libertés qu'ils nous demandent aujourd'hui, c'est-à-dire pour continuer contre nous l'oppression d'autrefois.

Et quoique le contraire se répète d'âge en âge, après l'avoir si longtemps réclamée pour eux-mêmes, les chrétiens ne pouvaient la refuser aux autres dans les mêmes conditions. L'Église n'a jamais changé de doctrine à cet égard. Elle s'est toujours proclamée l'unique dépositaire de la vérité religieuse, mais elle a toujours reconnu à chacun la faculté de pratiquer la religion à laquelle il se croyait tenu en conscience, tant que son exercice ne portait préjudice ni à la morale, ni au droit des tiers.

Si le principe chrétien n'a jamais varié, les circonstances extérieures cependant ont changé autour de lui. Au moyen âge, puisque M. Buisson veut faire de l'histoire[1], la société n'était composée que de catholiques et l'État chrétien estimait qu'il y avait dans cette unité morale une force à conserver et à défendre. Par intérêt *politique* autant que par esprit religieux, il déclarait donc qu'appartenir à la religion catholique était une condition nécessaire pour faire partie de son association et encore plus pour la gouverner. Seule, la religion catholique était publiquement et officiellement reconnue. L'exercice des autres cultes n'était que toléré. En droit naturel, ce statut constitutionnel était, dans les circonstances données, absolument légitime. L'Église l'a donc accepté comme tel, appuyé et conseillé. Elle n'en a pas moins maintenu son principe que tous les gens de bonne foi avaient droit au respect tant qu'ils ne donnaient pas prise comme fauteurs de désordre ou révolutionnaires déguisés, et ce principe, elle l'a appliqué à Rome pour les juifs ; en France, contre les dragonnades; en Espagne, plus d'une fois, contre l'Inquisition, partout enfin où il y avait à prendre la défense du faible, du vaincu et de l'opprimé.

Aujourd'hui, les conditions sont tout autres. La moitié au moins de la société n'est plus chrétienne que de nom, et l'État fait profession d'athéisme. Liberté de conscience ne signifie plus pour lui respect de la sincérité et des convictions, mais droit égal pour chacun de pratiquer la religion qui lui plaît ou de n'en pratiquer aucune, et droit pour toutes les religions d'être mises sur le même pied. Doctrinalement,

1. *Loco cit.*, p. 55.

l'Église ne peut s'approprier cette conception qui est la négation radicale de son infaillibilité et le triomphe de l'indifférence religieuse. Mais elle accepte le fait et l'accorde avec son principe, en présumant chez tous, jusqu'à preuve du contraire, une bonne foi semblable à la sienne et un droit proportionnel à être respecté. Dans une société où l'unité n'est plus possible, il faut nécessairement arriver à permettre l'exercice des différents cultes : c'est un moindre mal que de vivre au milieu d'interminables conflits. L'Église le reconnaît formellement[1], mais pourquoi lui reprocher alors, comme un mensonge et une hypocrisie, de se mettre sur le terrain du droit commun? Si elle ne revendique pour elle que les droits dont elle est prête à gratifier les autres, où est la déloyauté?

La liberté, cependant, n'est pas pour les catholiques le but dernier. Elle n'est qu'un moyen pour arriver, au moins chez soi, à l'unité et à la cohérence de l'enseignement. « Il y a deux manières, dit M. Liard, d'introduire la liberté dans l'instruction supérieure, l'une par le dedans, l'autre par le dehors[2]. » La première ne détache pas les universités de l'État; elle les laisse dépendantes de lui. La liberté est alors « le droit, pour toute tête bien munie, de prendre part à l'enseignement public »; mais l'État, pour ne pas entraver le progrès, doit donner au professeur une très grande latitude. Unité au dehors, liberté au dedans. La seconde manière est de reconnaître la faculté d'enseigner à des associations indépendantes. « La liberté est alors le droit pour les citoyens d'ouvrir, sous des conditions déterminées, des écoles de hautes études en dehors des établissements de l'État », et d'y appeler des professeurs de même doctrine. Liberté au dehors, unité au dedans.

M. Liard préfère l'organisation d'État, mais quand il en apporte sérieusement pour raison que « dans les larges espaces des universités allemandes, la liberté finit toujours par neutraliser l'erreur et protéger la vérité », les faits lui donnent trop facilement un démenti pour que nous ayons

1. Meyer, *Institutiones juris naturalis*, t. II, p. 91 et 653.
2. Liard, *l'Enseignement supérieur en France*, p. 305.

besoin d'insister. « Doctrine contre doctrine, dit-il encore, système contre système, méthode contre méthode, chaire contre chaire, au grand jour, sans entraves, il n'y a rien là que de très normal pour un ordre d'enseignement qui procède par appel à la réflexion personnelle et non par recours à l'autorité. » Si cette rivalité n'est qu'une émulation et un bon combat entre universités différentes, soit; si elle n'est, à l'intérieur d'une même université, qu'une divergence sur des points secondaires, une variété de systèmes qui ne détruit pas l'unité de la doctrine d'ensemble, passe encore. Mais tolérer, côte à côte, en s'adressant aux mêmes élèves, dans *une* même université deux enseignements radicalement contradictoires, c'est installer l'anarchie intellectuelle en permanence et vouloir le scepticisme comme résultat certain.

M. Liard ne se contredit-il pas lui-même quand il dit plus bas[1] « que la science est, comme la vie, unité et multiplicité tout ensemble... que les sciences en apparence les plus éloignées sont animées d'un même esprit... qu'à toute époque quelques grandes idées dominent les sciences et en sont les guides et la lumière... que l'enseignement supérieur, par conséquent, doit être, comme la science dont il est l'organe, multiplicité et unité... ? Multiple, reprend-il, il l'est par ses facultés différentes. Un, il doit l'être par le rapprochement sur un même point du territoire de toutes les facultés. » Mais là où cette juxtaposition accidentelle n'entraîne pas l'unité d'esprit et de doctrine, est-ce que le rapprochement matériel suffit? C'est l'unité d'un agrégat, non celle d'un corps organisé.

M. Izoulet appuie M. Liard[2]. « Unité et liberté, voilà les deux lois des universités nouvelles. Ce qui caractérise essentiellement les sciences, c'est qu'elles dépendent les unes des autres et ne dépendent d'ailleurs de rien autre... Interdépendance étroite *au dedans* et indépendance absolue *au dehors*. Cette interdépendance des sciences est aujourd'hui un fait incontesté. Donc, même régime dans les universités. Une université, c'est le faisceau des quatre facultés,

1. *Op. cit.*, p. 347.
2. Izoulet, *l'Ame française et les universités nouvelles*, p. 50-51.

c'est la synthèse des sciences, c'est une classification en acte, c'est un édifice organique, c'est un encyclopédisme vivant. » Nous ne saurions mieux dire. Mais quelle est la conséquence logique et rigoureuse? L'unité des doctrines *au dedans*, la liberté *au dehors* de toute sujétion d'État.

C'est le type que cherchent à réaliser les universités libres. Au lieu de se contenter, pour la *corporation*, d'une unité matérielle quelconque et de laisser ensuite aux *individus* pleine et totale indépendance, elles fondent l'unité sur la liberté, l'unité du corps sur l'adhésion libre de ses membres. Un certain nombre de professeurs du haut enseignement ont mêmes opinions philosophiques ou mêmes croyances religieuses. Ils estiment, à tort ou à raison, que la vérité est une, et qu'une fois connue avec certitude, elle ne peut être détruite par les vérités nouvelles qui restent à découvrir. Ils forment, des vérités acquises qu'ils regardent tous comme indiscutables et intangibles, un patrimoine commun, qui sert de base à leur association et devient, pour ainsi dire, sa raison sociale. C'est, du même coup, fixer la règle de leur liberté et assurer l'unité d'enseignement. Chacun reste maître d'entrer dans l'association ou d'en sortir, mais tant qu'il y est, il est tenu par sa loi.

Pour des chrétiens, cette règle d'unité est tout naturellement le christianisme, car les vérités surnaturelles, à leur idée, ne contredisent pas plus les vérités naturelles que celles-ci ne se contredisent entre elles. *A priori* donc, la foi ne peut être contraire à la science, et si l'une a sur l'autre une action, directe ou indirecte, cette influence ne peut être qu'une lumière réciproque et une direction très sûre. C'est pour cela que nos étudiants préfèrent apprendre non seulement les sciences philosophiques et morales, mais même les sciences physiques et naturelles, de professeurs qui soient en même temps des hommes de foi. Ils s'en trouvent mieux à l'abri des systèmes baroques qui n'ont pour but que de détruire leur croyance et ils voient, au contraire, donner à celle-ci son plein et entier développement dans l'exercice légitime d'un droit incontestable [1].

1. « Que de travaux remarquables, écrit Cauchy, eussent pu être ajoutés aux

Quel est aujourd'hui, pour la foi, le grand danger du haut enseignement, sinon l'athéisme scientifique ? « L'idée qui domine la science et qui la meut sans cesse vers de nouvelles conquêtes, c'est l'idée de la loi, mais de la loi qui se suffit à elle-même et qui n'a pas besoin de législateur. Les témoignages concordants des faits sont si favorables à cette donnée qu'insensiblement tout homme qui respire l'atmosphère des laboratoires se trouve gagné à cette façon impersonnelle d'envisager la nature : si donc la tendance définitive de la science est d'exclure les notions fondamentales sur lesquelles repose toute religion positive, le culte de la science devient une irréligion, l'ignorance mutuelle un antagonisme entre la science et la foi, et quand cet antagonisme passera pour chose acquise et irréductible, ce n'est pas la science qu'on sacrifiera.

« Il n'y a qu'un remède, dit Mgr d'Hulst[1], créer des foyers scientifiques chrétiens. *Créer*, c'est-à-dire faire à nouveau quelque chose qui ne soit pas un prolongement du passé. Créer des *foyers scientifiques* ; non pas produire çà et là et comme par aventure quelques résultats scientifiques d'une réelle valeur, mais ouvrir des sources permanentes de vrai savoir, de savoir supérieur, authentique et s'imposant au respect des hommes de science par des caractères indiscutables. Enfin, il faut que ces foyers scientifiques soient chrétiens, que non seulement l'orthodoxie y soit en sûreté, mais que l'inspiration dominante y soit la pensée chrétienne. On ne pourra plus dire alors que la rencontre dans les mêmes esprits de la foi et de la science soit une rencontre fortuite. Deux états d'esprit qui naissent et se perfectionnent dans le

importants mémoires compris dans nos recueils scientifiques, si la religion eût toujours guidé la plume de ces auteurs qui ont cru pendant quelque temps avoir découvert que les Zodiaques de Denderah et d'Esneh avaient douze mille ans de date, que l'homme descendait du polype, qu'il avait existé sur la terre de toute éternité, que le déluge était une fable, que la création de l'homme et des animaux était un effet du hasard, et que de nos jours encore on les voyait sortir de terre dans les îles du grand Océan... En imposant à l'esprit du savant certaines règles, la religion ne fait que contenir son imagination dans de justes limites, et lui épargner le regret de s'être laissé abuser par de faux systèmes ou de funestes illusions. »

1. *Discours aux catholiques du Nord.* (*Mélanges oratoires,* t. IV, p. 169.)

même milieu ne sont décidément pas exclusifs l'un de l'autre. »

Le haut enseignement catholique prétend — et nous prouverons la légitimité de la prétention — que « représenter la foi et la science comme deux choses naturellement disparates et incohérentes entre elles » est une erreur, et que le vrai moyen de pousser la science vers les recherches les plus hautes ou de la dériver de sa source la plus élevée, est de respecter les vérités premières que la religion lui enseigne jusque dans les investigations les plus hardies de la libre recherche. C'est pour appuyer cette manière de voir et essayer cette synthèse que les universités catholiques ont été fondées, et aujourd'hui plus que jamais l'Eglise les regarde comme nécessaires au plein épanouissement de sa vie. Bâtir des écoles ne lui a-t-il pas toujours semblé aussi utile que de multiplier les monastères et produire des docteurs aussi glorieux que d'engendrer des saints, les uns avec la mission d'organiser et de perpétuer dans le monde la pratique des conseils évangéliques, les autres chargés de l'illuminer en donnant au vrai savoir la plénitude de son développement chrétien ? Si les catholiques préfèrent aller le puiser à cette source plutôt qu'à d'autres, sur quel principe s'appuyer pour leur en contester le droit ?

Liberté contre le monopole d'État et le jacobinisme, unité contre l'indépendance individualiste et l'anarchie intellectuelle, christianisme contre l'usurpation sectaire de la fausse science, voilà les raisons d'être des *Universités libres catholiques* et de toutes nos écoles confessionnelles. C'est pour rester chrétiens que nous voulons être libres et pour enseigner la doctrine chrétienne dans son unité parfaite, son indéniable cohérence, sa pleine intégrité. Comme le dit très bien M. Brunetière[1], « ce n'est pas pour discuter sur l'arithmétique ou la géographie que nous avons besoin de la liberté d'enseignement. Deux et deux feront toujours quatre et l'Allemagne sera toujours à l'orient de la France. Mais à tous les degrés de l'instruction — supérieure, secondaire ou même primaire — c'est d'idées qu'il s'agit, c'est de ce qui ne se

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1902, p. 957.

démontre pas, et ce que nous revendiquons, comme aussi bien ce qu'on nous dispute, c'est le droit d'enseigner les idées que nous croyons justes. Entre les systèmes qui se partagent les esprits des hommes, et par conséquent la direction de l'humanité, nous réclamons le droit de faire notre choix, d'en donner les raisons et, par l'enseignement comme par la parole ou par la plume, le droit d'essayer de les faire prévaloir. C'est ce droit que, depuis trop d'années, on viole outrageusement tous les jours, et s'il n'y en a pas qui soit plus essentiel que la liberté de penser, c'est donc ce droit qu'il nous faut obstinément défendre. Il n'y a pas un père, il n'y a pas une mère, il n'y a pas un fils qui ne soit personnellement et directement intéressé dans la question de la liberté d'enseignement. Il n'y en a pas un qui ne se sente lésé dans son droit, gêné dans sa liberté, diminué dans sa personne, s'il ne peut choisir son école, ses maîtres ou ses guides. Il n'y en a pas un qui ne comprenne quelle tyrannie s'étendrait sur la pensée, si jamais l'enseignement redevenait le monopole de l'État, et par conséquent d'un parti ou, moins que cela, d'une majorité. »

*
* *

La proposition de loi de M. Béraud vient de ranimer au Sénat toutes les discussions sur la liberté de l'enseignement. Le rapporteur de la commission, M. Thézard, et son digne émule, M. Maxime Lecomte, y ont, sans vergogne, rappelé à la lumière tous les vieux clichés anticléricaux qui ont déjà tant de fois servi sans être encore usés : antagonisme de la raison et de la foi, contradiction entre le *Syllabus* et la société moderne, incompatibilité entre le rôle du prêtre et celui du professeur. Ils en ont tout naturellement conclu à la suppression de toute école confessionnelle. « La religion à l'Église et la science à l'École », voilà la formule de l'avenir. M. Lintilhac s'est découvert encore davantage. Non content du monopole déguisé, il le réclame à ciel ouvert et intégral. Il en fait la théorie, appuyé sur l'autorité d'Aristote : « Le gouvernement de l'éducation est affaire publique et non privée, car il faut bien se garder de croire qu'aucun citoyen s'appartienne à soi-même : tous appartiennent à l'État. »

Voilà au moins, écrit *le Temps*[1], « un jacobinisme pur de tout mélange et un système de despotisme absolu que l'Asie serait la seule puissance du monde capable de nous envier». M. Chaumié et M. Clemenceau veulent paraître plus libéraux. Point de dogme, ni catholique, ni jacobin et liberté entière pour tous de tout enseigner. C'est l'état d'esprit et la formule universitaires tels que nous les avons décrits. Mais qu'est-ce que cette liberté qui, dans la collation des grades et le certificat d'aptitude pédagogique, dans des inspections continues et rigoureuses, et jusque pour la fermeture des écoles, fait autoriser, surveiller et condamner l'enseignement libre par son rival, et le rend dépendant non de l'État, mais de l'Université ? Qu'est-ce encore que cette liberté qui proclame l'indignité de toute une catégorie de citoyens frappés d'incapacité et exclus du droit commun pour être restés fidèles aux vertus réservées des âmes d'élite : la chasteté, la pauvreté, l'obéissance ?

En face de tous ces systèmes contradictoires et incohérents, il fallait rétablir la vérité entière, faire voir la légitimité et la logique des revendications catholiques. M. de Lamarzelle s'en est chargé et il l'a fait avec une sûreté de doctrine et un éclat incomparables. — Point de monopole d'État, « parce que le monopole conduit à l'obligation d'avoir un dogme. L'Église a son dogme, comme le dit M. Clemenceau, qui lui est venu du ciel et qu'elle veut propager parmi les hommes. Mais où est le dogme de l'État ? C'est celui de la République ? Mais de quelle République ? Est-ce la République de M. Jaurès, est-ce la République de M. Clemenceau, de M. Chaumié, de M. Méline ? Est-ce la République de M. Wallon ? Il n'y a qu'un ciment pour unir entre eux les éléments du Bloc. C'est la guerre au catholicisme. » —Point non plus de neutralité menteuse. Elle n'a pour but que de lâcher la bride aux doctrines les plus risquées et « d'expulser de l'Université ceux que M. Lintilhac appelle les *brebis galeuses*, ces cléricaux latents qui sont dans l'enseignement secondaire, ces cléricaux déclarés qui sont dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire des hommes qui sont par leur talent et leur caractère l'hon-

1. 8 novembre 1903.

neur de l'Université et qui jouissent non seulement de l'admiration, mais encore de l'estime de tous leurs collègues dans ce grand corps de l'Université française ». — Point de liberté enfin diminuée ou restreinte. « Qu'est-ce la liberté dans la laïcité ? C'est la liberté pour tout le monde, sauf pour les congréganistes non autorisés, sauf pour les congréganistes autorisés, sauf pour les laïques sortis des établissements religieux, sauf pour les catholiques, sauf pour tous ceux en un mot qui vous déplaisent. » — Quelle que soit la violence de ces prétentions et l'odieux de cette tyrannie, point de doute sur l'issue de la lutte, conclut M. de Lamarzelle. « Vous pouvez fermer des écoles, briser les portes des couvents, ou les confisquer. Vous iriez même plus loin comme vos ancêtres, vous ne réussiriez pas mieux qu'eux. Vous vous heurterez toujours à une faiblesse indomptable que vous ne briserez jamais. Il y a là une flamme que vous ne pourrez jamais éteindre parce que cette flamme, s'appelle la foi, parce qu'elle s'appelle l'amour et que cela est plus fort que tout, plus fort même que la mort[1]. »

Wilfrid TAMPÉ.

1. Sénat, Discours des 17 et 19 novembre 1903.

M. FRÉDÉRIC MASSON

L'Académie devrait bien changer quelque chose au protocole de ses réceptions. Après avoir longuement regardé le nouvel élu, des curieux accourus sous la coupole demandent parfois quel est son nom et s'inquiètent de ses œuvres. S'il était de règle que le pupitre du candidat dût être orné de ses livres reliés en maroquin, quelques-uns pourraient encore ignorer l'état civil du récipiendaire; mais, au moins, ne ferait-on plus aux Quarante l'injure de supposer qu'ils ont pu s'entendre pour appeler « dans le sein de leur docte compagnie » un homme qui n'a rien fait. Le 28 janvier prochain surtout, le doute ne serait permis à personne : M. Frédéric Masson a tant écrit.

Et pourtant sa notoriété n'est pas grande. Des journalistes qui n'ont ni ses connaissances, ni son talent, ni son caractère sont connus à travers tout le pays. Combien de Français savent que M. Masson fut journaliste? Des hommes de lettres dont pas une page ne restera ont occupé les maîtres de la critique littéraire. Non plus que la multitude, les maîtres de la critique littéraire ne se sont guère occupés, jusqu'ici, de M. Masson. En sorte que M. Brunetière, à la séance du 28 janvier, va perdre une occasion de reprendre, pour le renouveler, un sujet épuisé; son discours aidera sûrement « le grand public » à découvrir qui est enfin cet écrivain, auquel l'Académie pensa, en juin dernier, pour lui donner parmi les immortels le fauteuil que Gaston Paris venait de quitter pour « l'empire des morts ».

Ce problème de renommée littéraire, quelle que soit la solution qu'on en propose, amène à une philosophie mélancolique de la gloire. Et la conjoncture serait heureuse pour essayer d'écrire une page sur le mérite, s'il n'était moins risqué, et sans doute plus profitable, de parler des livres de M. Masson plutôt que rivaliser avec La Bruyère.

Pour la biographie du nouvel académicien, il suffira de

dire qu'il est né à Paris en 1847, qu'il a fait ses classes à Sainte-Barbe, qu'après avoir voyagé il entra à la bibliothèque du ministère des affaires étrangères, qu'il fit de la politique bonapartiste après Sedan, et que, depuis 1893, il consacre ses forces et ses loisirs à faire connaître l'empereur. Le reste — articles et livres qui ont précédé les *Études napoléoniennes* — serait intéressant mais infini à relever. Que les amateurs de bibliographie minutieusement complète sachent qu'après avoir exploré le Lorenz il leur faudra chercher dans la *Revue britannique*, *la Vie parisienne*, *la Presse* et ailleurs, et jusque dans des brochures anonymes, les vers, les notes, les articles, les leçons dans lesquelles M. Masson, depuis qu'il tient une plume, a laissé échapper tout ce qui bouillonnait dans son cerveau.

Le lecteur demeure donc averti qu'il ne sera ici question ni de Bernis ou de Grignan, ni du marquis de Torcy ou du comte d'Espinchal, ni de la suppression des Jésuites ou des diplomates de la Révolution. Nous ne sortirons pas des *Études napoléoniennes* : elles renferment, d'ailleurs, toute l'âme du nouvel académicien.

I

Si on lit avec attention les copieuses préfaces que parfois M. Masson s'est complu à mettre en tête de ses livres, il n'est point difficile de savoir quelle est sa conception de l'histoire.

Ce n'est point par hasard, ni pour exploiter un engouement du public qu'il écrit sur Napoléon. « Ce n'était point la mode de se déclarer bonapartiste, dit-il, le jour où je me suis affirmé tel, et, si la mode passe d'écrire sur l'Empire, je n'en continuerai pas moins mon œuvre. D'ailleurs, je ne crois pas qu'elle passe, parce que je ne crois pas que ce soit une mode... Sous le coup d'événements où il semblait que le souvenir de Napoléon n'eût rien à voir, la nation s'est trouvée en un tel état d'âme, que seule la religion de l'Empereur pouvait la consoler, l'aguerrir et la réhabiliter à ses propres yeux. Son nom est un symbole : il synthétise l'idée de gloire, l'idée d'autorité, l'idée d'honnêteté. La nation est

lasse des défaites et regarde vers des victoires. La nation est lasse de l'anarchie parlementaire et regarde vers l'homme qui lui a rendu la sécurité et l'ordre. La nation est lasse de sentir à l'encan la conscience de ceux qui gouvernent et regarde vers celui qui, inflexible, a fait rendre gorge aux financiers et a vidé les poches des fournisseurs [1]. »

Et non seulement l'empereur est celui qui « au peuple simpliste » représente « d'un coup tout son rêve », mais de son génie est sortie notre société moderne; et dans les quinze années de son règne « se trouve rassemblée toute l'histoire nationale ». En lui s'incarne à la fois « la lutte pour l'indépendance des mers et la lutte pour les frontières naturelles. Comme Henri IV, il apporte la paix aux consciences; comme Louis XIV, il organise l'administration ; mieux que tous les rois, il fait l'unité » du pays [2].

Donc, l'admiration fervente du premier Bonaparte, le sentiment que la France a besoin que l'image de cet homme se dresse rayonnante dans son ciel aujourd'hui si ténébreux, voilà ce qui a mis la plume aux mains de M. Masson. Dans son patriotisme, lorsqu'il voit la France « couchée en son armure de guerre » et dormant « d'un lourd sommeil », tandis qu'autour d'elle « grouille et s'agite la tourbe des rhéteurs qui la tiennent pour leur proie », il fait le vœu qu'un « héros » apparaisse, qui, d'un geste, « disperse et précipite cette bande », se penche « au chevet de la vierge guerrière », la baise au front, et la redresse « plus radieuse et plus fière, la lance au poing, le casque au front ». Mais en attendant le « héros » nécessaire, que du moins par « le culte de celui qui fut à nos pères » un « sauveur », une génération se prépare « qui soit pieuse à sa mémoire, qui reçoive l'enseignement de son histoire et grandisse dans sa religion [3] ». Les *Études napoléoniennes* sont écrites pour y aider.

A des esprits figés dans la sévère tenue de l'hypercritique, un tel lyrisme ne manquera pas de paraître suspect. On chante des hymnes à une idole; on n'écrit pas son histoire véridique.

1. *Napoléon chez lui*, t. I, p. XII. — 2. *Ibid.*, p. XXVI. — 3. *Ibid.*, p. XXIX.

Pourtant, M. Masson déclare qu'il ne saurait, à l'éloge de son « Héros », se contenter d'un « morceau de style, écrit de verve sur le coin d'une table »; pour « traduire l'immortelle épopée », il ne lui suffit pas de rajeunir par « des mots vibrants et des images violentes » les thèmes développés jadis « de Byron à Hugo ». Ce prêtre du culte de l'empereur prétend alimenter « la légende » avec « l'histoire », faire jaillir des archives poudreuses les chants qui feront frissonner « le gosier du peuple ».

Aussi veut-il « une histoire nette, précise, s'appuyant uniquement sur des documents certains, une histoire qui descende à l'extrême détail, et, autant qu'il est possible humainement, ne laisse nulle gerbe à glaner au champ qu'elle s'est tracé ». Que si, d'ailleurs, « on ne peut plus louer » Napoléon « avec des phrases », la vérité, « la vérité tout entière y peut seule suffire ». Son histoire sera donc écrite « hors de toute idée de parti » et avec la minutie d'une instruction judiciaire; ne dissimulant « rien des défauts », n'atténuant « rien des tares », allant, « sans jamais faiblir, jusqu'au bout des informations recueillies... Le « héros » doit apparaître, éclairé sur toutes ses faces par une implacable lumière; nul voile qui dérobe un morceau de lui; c'est affaire à d'autres de passer des chemises de zinc sur sa chair de marbre. » M. Masson ne saurait se résoudre à une besogne aussi « futile et aussi malhonnête ». Il préférerait encore les « pamphlets haineux aux apologies imbéciles ». Car ceux-là du moins le laissent grand, tandis que celles-ci, en polissant « les arêtes de sa médaille » effacent le relief de son « effigie[1] ».

Et ce n'est point seulement par probité d'honnête homme que M. Masson souhaite montrer Napoléon sans « voile », tel qu'il fut ; c'est par désir de comprendre tout le jeu de sa vie prodigieuse. S'il se fait gloire de ne laisser rien échapper d'utile, de ne rien cacher de ce qu'il a découvert, c'est parce qu'il espère qu'une information aussi étendue et aussi sincère a plus de chances d'être assez intelligente pour remonter « du connu qui est l'action » à « l'inconnu qui est la

1. *Napoléon chez lui,* t. I, p. VIII.

pensée ». L'histoire, si on la renferme, dit-il, « au récit des faits, n'est qu'un exercice de mémoire : ce qu'il faut dégager c'est la raison des actes et la logique des intentions. L'événement est si souvent le produit du hasard qu'il n'a rien en soi qui intéresse ; il ne porte aucune moralité et ne présente aucune leçon ; il n'a de valeur que par la préparation qu'il exige et les suites qu'il comporte, par les idées dont il provoque l'éclosion ou dont il favorise le développement... Les faits ne doivent être que « les points de repère des idées » ; on ne doit retenir que ceux qui sont « des pensées en œuvre[1]. »

Or, pour arriver à comprendre et à expliquer de la sorte, il « faut savoir les liaisons des êtres, leur tempérament, leur forme d'esprit ; il faut vivre dans le temps, s'en être fait les mœurs, en suivre les intrigues ». Il faut surtout regarder à fond « dans les passions et les vices de l'humanité », parce que, le plus souvent, là est la vraie cause des « actes politiques ».

Par conséquent, qu'on ne dresse pas devant l'historien, comme une haute barrière, la distinction entre l'homme public « sur qui l'histoire a tout droit et l'homme privé sur qui elle les perd ». Cette distinction est « absurde » et insoutenable.

« Quoi donc ! s'écrie M. Masson dans un soulèvement de colère, la poésie s'est arrogé le droit d'exprimer toutes les passions de l'humanité, le théâtre les traduit sur la scène, le roman les imagine et les décrit, et l'histoire, condamnée à porter éternellement comme un carcan une fausse bienséance et une prétendue dignité, serrée dans les langes étroits que lui impose la tradition de l'historiographie monarchique, contrainte, sous peine de ne point passer pour sérieuse et d'être honnie des gens graves et des Philamintes à la suite, à se tenir dans les généralités courtoises et à parler des hommes comme elle pourrait faire des constellations, l'histoire qui rend compte de l'humanité ne pourrait qu'avec des périphrases heureuses et moyennant des omissions complaisantes, insinuer en termes nobles que cette humanité a eu des

1. *L'Impératrice Marie-Louise*, p. VI.

passions, des amours et des vices[1] ! » C'est inadmissible. L'équité des jugements, la vérité du récit dont l'histoire fait profession réclament contre cette « manière », la condamnent et la proscrivent.

Il a pu convenir à certains d'appeler « la grande histoire » un « récit de l'extérieur des événements » étendu à la fois jusqu'aux derniers détails et contenu dans le cadre d'une théorie ingénieuse ou grandiose. Le temps est passé de ces conceptions courtisanesques et protocolaires. Il faut en venir à quelque chose de plus vivant et de plus réel.

Donc, il est inutile de demander à M. Masson s'il se range dans l'école pittoresque, ou dans l'école narrative, ou dans l'école philosophique ; s'il relève de Taine ou de Michelet, de Guizot ou d'Augustin Thierry. Il répondrait que les écoles lui importent peu, qu'il veut simplement tout savoir et tout comprendre, tout dire de ce qui peut tout expliquer.

Et si l'on tient absolument à des épithètes caractéristiques, peut-être faudrait-il dire que le nouvel académicien se pique d'histoire « héroïque » et « humaine ». Il est de ceux qui pensent que « les agitations des foules armées » importent moins que « le cerveau » par qui elles sont conduites ; et que la vie des peuples vaut ce que valent les « êtres majeurs » qui ont exercé sur elle « une influence directrice » ; que la forme vraie de la « grande histoire » est donc celle qui donne « la connaissance morale et scientifique » de « ces êtres majeurs », c'est-à-dire celle qui s'efforce de « distinguer la raison de leurs actes et de les étudier dans le détail de leurs pensées », se souvenant que les « héros » ont été des hommes[2].

II

Quelles sont les méthodes suivies par M. Masson afin de réaliser, de son mieux, son idéal d'historien ?

On lui a reproché souvent de ne point indiquer ses sources, et, par là même, de rendre suspectes la sûreté de ses

1. *Napoléon et sa famille*, t. V, p. xiv.
2. *Ibid.*, p. xv.

informations et la sincérité de son récit. Par ce temps où les ignorants et les menteurs sont apparemment plus répandus que jadis dans le monde des hommes de lettres, les auteurs regardent comme un devoir et une marque indispensables de probité de transcrire, au bas de leurs pages, le nom des témoins qu'ils citent et la cote des documents où ils s'appuient, M. Masson, d'ailleurs, ne procédait pas autrement dans ses premiers livres : ses préfaces d'autrefois renseignaient candidement le lecteur sur les archives publiques, sur les papiers de famille où il avait fait ses trouvailles[1]. Aujourd'hui; il se tait obstinément là-dessus. C'est un système sur lequel une loyale explication s'imposait : avec toute la franchise de son caractère, M. Masson, moins que personne, pouvait s'y dérober. Il s'est expliqué.

« J'estime, dit-il, que des indications multipliées couperaient le récit, le rendraient inécrivable, illisible, presque inintelligible. Resterait à en grouper l'énumération en tête de chaque chapitre. A quoi bon ? cela n'est ni scientifique, ni profitable et fournit seulement l'illusion d'un appareil d'érudition invérifiable. Chaque phrase, chaque mot aurait en réalité besoin de s'appuyer sur un texte; dès qu'on se refuse à annoter ainsi, des parties demeurent suspectes et restent au compte de l'auteur : je préfère y prendre tout. Voici le quatorzième volume que je publie sur la période napoléonienne, le vingt-deuxième volume d'histoire que je fais imprimer. De ces vingt-deux volumes, personne n'a contesté un document, personne n'a discuté une assertion de fait. Cela me donne quelque force et me permet quelque liberté. J'ai pu me tromper; jamais je n'ai volontairement trompé. Je suis prêt à justifier toutes mes assertions et à montrer mes notes à quiconque voudra discuter de bonne foi. Je n'ai jamais refusé un renseignement à qui que ce soit, mais je ne me soucie point de fournir aux démarqueurs et aux plagiaires des pavillons pour leur « piraterie »; je ne me prête pas à divulguer une bibliographie assez ample sur laquelle j'ai porté mon effort,

1. Voir, par exemple, son *Département des affaires étrang res pendant la Révolution* (1877), ses *Diplomates de la Révolution* (1882), son *Cardinal de Bernis* (1884).

je ne veux pas livrer par des cotes d'archives les moyens de déflorer les sujets que je compte traiter.

« Aussi bien, les archives publiques jouent ici le moindre rôle. Beaucoup de renseignements qui me servent viennent de papiers que j'ai acquis depuis vingt ans. N'ayant pas l'intention de les vendre et ne portant à les posséder aucune vanité, je n'ai pas le goût d'y faire des réclames. Quant à ceux plus nombreux et plus intéressants qui m'ont été communiqués, je ne saurais enfreindre les volontés de leurs propriétaires[1]. »

Tous les morceaux de ce plaidoyer n'ont pas la même valeur et l'on y pourrait opposer une réplique qui ne serait point une misérable chicane. Mais je préfère, quant à moi, laisser à M. Masson cette « liberté » qu'il croit que lui permet sa « force ». Il ne peut être contesté, *a priori*, que son travail soit patient, actif, éclairé et consciencieux. On peut donc lui faire crédit... jusqu'à l'édition *ne varietur* de ses œuvres. Si dans cette édition manquent les références, l'autorité de l'historien en demeurera amoindrie, forcément. Alors, peut-être, l'ombre de M. Masson repentant cherchera et suscitera, parmi les ardents sectateurs de « la religion » de l'empereur, un vengeur qualifié; et la Sorbonne universitaire de l'an 2000, noblement oublieuse de l'anathème par lequel l'historien de Napoléon la vouait jadis à la haine éternelle de son impérial fondateur, accordera le titre de docteur ès lettres, avec mention très honorable, au jeune bonapartiste qui aura écrit une thèse décisive sur les *Sources des Études napoléoniennes*. En ce temps-là, la paix descendra sur les cendres de M. Frédéric Masson et ses livres seront pillés, en toute sécurité, par tous les pirates de la littérature, pour la plus grande gloire de l'Académie française[2]...

En attendant que s'accomplissent ces choses lointaines, essayons de voir ce que valent les méthodes de recherche et de composition d'où sont sorties les *Études napoléoniennes*.

M. Masson n'est point assez « sot » — le mot est de lui — que de nier l'utilité qu'il y avait pour un historien à explorer

1. *L'Impératrice Marie-Louise* (1902), p. IX.
2. *Napoléon et sa famille*, t. V, p. V-XI.

les archives d'État. Mais il l'a fait en s'armant de méfiance, plus encore que de patience. Et voici ses raisons :

« Ce qu'on trouve dans les archives d'État, mis à part les papiers individuels, les rapports de police et les pièces échappées par hasard aux destructions systématiques, c'est l'histoire préparée à l'usage des contemporains ou de la postérité, la matière pour les livres bleus, jaunes ou blancs, les thèmes pour les dissertations officielles des historiographes patentés. » Il n'y a que « les jeunes gens, qui en sont à leur première brochure », pour subir « la superstition des archives d'État ». Les vieux routiers n'ont garde d'y copier « des kilomètres de dépêches », sachant bien que le plus souvent « ce qui est là, relié en maroquin, n'est qu'un attrape-niais ». Et puis, outre que les dépêches officielles mentent, elles ne disent pas tout. D'ailleurs, pour la période napoléonienne, que de lacunes, que de papiers non versés, que de papiers détruits! Ce ne sont donc que des « débris » qu'on rencontre aux archives; « ces débris ont leur intérêt, lorsqu'ils viennent s'appliquer sur la trame établie par ailleurs; mais cette trame, il faut en découvrir chacun des fils, il faut la monter et la tisser ».

Et comment réussir en cette besogne? « La bibliographie la mieux dirigée est insuffisante pour procurer les documents imprimés qui seraient le plus nécessaires; des pistes relevées avec un soin qui devrait conduire à une certitude se perdent et s'effacent au moment où l'on croit saisir la proie. » Et, quant au témoignage des contemporains, ont-ils toujours été exacts et sincères?

Il faut donc, « sans s'occuper d'une idée d'ensemble, accumuler les pièces venues de partout, dont on a pu vérifier l'authenticité et retrouver l'origine, ne rien négliger, même des billets intimes, même des témoignages contradictoires, former le dossier de tout ce qui a un rapport même lointain avec le sujet — et, alors, les pièces s'éclairent l'une l'autre, un trait de feu les parcourt et les relie, elles font masse; elles portent la conviction dans l'esprit — et c'est une phrase, un mot parfois, qui a provoqué l'explosion subite de la vérité[1] ».

1. *Napoléon et sa famille*, t. V, p. XI.

Et, enfin, « la vérité de l'histoire n'est pas toute renfermée dans les papiers; tout ne s'écrit pas, tout ne se relate pas ». Les documents, rassemblés et rapprochés, pour saisir le secret de ce qui fut, « il reste une part, non pas d'hypothèse, mais de divination. Par là, tel fait que nul n'a raconté se trouve mieux établi que s'il avait fait le sujet de vingt dépêches. L'astronome détermine par ses calculs la place exacte où gravite dans l'espace une planète invisible; l'historien, d'un ensemble de faits et de conséquences, détermine les causes obscures des résolutions et les raisons mêmes des actes[1]. »

Étant donnés ce goût du détail vécu et cette recherche de sa signification, cette conception du rôle des « héros » dans la vie des peuples et du jeu des passions dans la politique des « héros », il devait nécessairement arriver que les *Études napoléoniennes* de M. Masson seraient copieuses, systématiques et psychologiques.

« Le portrait d'un homme tel que Napoléon ne se peint pas au premier coup. Une étude n'y suffit point, ni une toile. Après un siècle presque écoulé, pour garder l'espoir qu'on présentera aux yeux, avec un air au moins de ressemblance, ce formidable modèle, il faut se pénétrer de lui sous tous les aspects où il se montre, selon le jour et la lumière, ne négliger aucun des procédés matériels qui peuvent mener à acquérir une portion, si mince soit-elle, de la réalité, étudier chaque ligne, détailler chaque ride, photographier de la face chacun des méplats et des angles, ne lâcher le morceau qu'après l'avoir poussé aussi loin que permettent de le faire les artifices du métier et la plus scrupuleuse attention. Pour les accessoires et pour chacun d'eux, pareil travail : il faut les isoler, et, un par un, chercher comme ils sont faits; les démonter, car peut-être il a mis en chacun quelque chose de lui-même, les grouper, enfin, car il importe que le personnage soit placé dans son milieu et se meuve dans son atmosphère. Ce sont là des cartons qu'un peintre soucieux de la vérité doit remplir avant d'approcher de sa toile[2]. »

1. *Napoléon et sa famille*, t. V, p. XII.
2. *Napoléon chez lui*, p. II.

C'est donc par des « analyses successives et lentes, précises et minutieuses » que M. Masson a procédé. Et le plan même de ses « analyses » s'est modifié à mesure qu'avançait le travail. Après quelques tâtonnements, dont il convient avec une parfaite bonne grâce[1], l'auteur en est venu à ranger en cinq séries parallèles les « morceaux épars et dispersés » qui serviront plus tard — à lui ou à d'autres — à peindre le « portrait » de l'empereur. *Les Cavaliers de Napoléon*, *Napoléon chez lui*, *Napoléon et sa famille*, *Napoléon et les femmes*, *Napoléon inconnu*, tels sont les titres de ces contributions à l'histoire napoléonienne. Ainsi se trouvent « exposées et reliées », dit M. Masson, « les idées que l'atavisme et l'éducation ont procurées » à son héros; « ensuite les sentiments que l'amour et le mariage ont développés chez lui; enfin les sentiments et les idées qui lui ont été inspirées par le fait d'avoir été fils, père et frère[2] », souverain et chef d'armée.

Il ne faudra donc point chercher dans les *Études napoléoniennes* des détails inédits et abondants sur les chevauchées militaires à travers l'Europe, la diplomatie du vainqueur de Marengo et d'Austerlitz, l'administration du premier consul. Résolument, M. Masson a écarté de son plan toutes ces choses. Et pour celles même dont il s'occupe le plus longuement, par exemple la vie de Joséphine, ou de Marie-Louise, ou du roi de Rome, ou de quelque autre des dix-huit membres de la famille impériale, jamais il n'entend les considérer ni en traiter « hors du rapport qu'ils ont avec Napoléon[3] ».

La raison en est que l'auteur n'a point accumulé ses volumes pour tenir lieu des travaux parus ou à venir. Il n'a point concouru avec Thiers, Haussonville, Vandal ou Houssaye, pour ne citer que des académiciens. Aussi bien que chacun d'eux, il sait l'histoire guerrière, politique et religieuse du premier Empire. Mais il n'a pas voulu s'y appliquer en rival. Comme personne avant lui — surtout mieux que « le professeur de rhétorique », nommé Taine — il a prétendu

1. *Napoléon et sa famille*, t. I, p. v.
2. *Ibid.*, t. V, p. XVII. — 3. *Ibid.*, t. I, p. VIII.

mettre à nu l'âme tout entière du César qui a fait la France moderne.

Reste à savoir si ce noble dessein a réussi.

III

Inspiré par les vues que nous avons dites, soutenu par les méthodes qu'on vient de voir, M. Masson, si Dieu lui prête vie, achèvera, en trente volumes, ses *Études napoléoniennes*.

C'est une rude tâche, et parfois le travailleur, « sachant que la vie est brève », se demande s'il pourra terminer. Mais, dans cette robuste nature, l'espoir est vivace. Et si, peut-être, il ne sera point donné à M. Masson de faire la synthèse de son œuvre, et de « dresser, telle qu'il l'entrevoit, illuminée par la gloire qui jaillit d'elle, l'image souveraine de celui qui fut, entre les hommes, le plus près de ce qu'on nommait un dieu[1] », il y a lieu de croire, tout au moins, que l'auteur, avant de disparaître, laissera prêts « tous les cartons » qui doivent fournir à un grand artiste de plus tard les traits du vrai Napoléon.

Seize volumes sur trente ont déjà paru. « La première partie : *Jeunesse*, *formation intellectuelle et morale*, est terminée ; la deuxième, *Amour*, est achevée; de la troisième, *Famille*, il reste à publier les quatre volumes qui la compléteront[2]. » Deux séries demeurent en retard : la série dans laquelle l'historien se « propose de rendre un compte minutieux des habitudes et de la règle d'existence de Napoléon », de sa journée, des fêtes de la cour, de l'organisation de la maison impériale et des résidences souveraines[3]; et la série où l'on essayera de nous révéler « la psychologie du cavalier tel que l'a fait » l'empereur[4]. A chacun de ces deux sujets, M. Masson a consacré un volume; il veut aller jusqu'à six. S'il ne le pouvait — *quod Dii avertant* — l'essentiel serait assuré, semble-t-il. Qui va croire que, des murs de Com-

1. *Napoléon chez lui*, p. II.
2. *L'Impératrice Marie-Louise*, p. I.
3. *Napoléon chez lui*, p. IV.
4. *Les Cavaliers de Napoléon*, p. I.

piègne ou des uniformes des chasseurs de la garde, jaillisse une lumière inattendue qui éclaire d'un jour nouveau la figure du Petit Caporal ? Donc, et en attendant « la terminaison de l'œuvre entreprise », il n'est ni téméraire, ni injuste de se demander à quoi l'énorme labeur de M. Masson a bien abouti.

Le plan adopté par lui présente des « difficultés » dont il est le premier à convenir. « Pour dégager chacun des points qu'il étudie successivement, il doit l'isoler et le regarder au microscope. De là un grossissement qui peut mener le lecteur à prendre la partie pour le tout et à conclure avant que tous les éléments de conviction n'aient été fournis. En groupant étroitement les faits qui, dispersés sur toute une vie, n'y gardent qu'une importance médiocre, on leur prête une solennité et une suite qu'ils n'ont pas dans la réalité... Là est le danger de ces monographies. Prises isolément, elles donnent du modèle une idée médiocrement exacte, bien que, en soi, chacun des faits allégués soit authentique[1]. » Et puis, « à force de chercher le détail », l'auteur lui-même ne risque-t-il pas de déprendre « pour le conducteur essentiel et permanent ce qui n'est qu'un accessoire momentané et presque invisible » ? Enfin par suite des « répétitions » et des « digressions » auxquelles oblige la multiple division du sujet, « la composition même demeure indécise et mystérieuse ; et si quelques lecteurs attentifs devinent que ces études partent d'un point commun, s'enchaînent, se commandent, se prêtent un mutuel appui, se dirigent vers des conclusions pareilles, la plupart n'y verront que l'effort d'une compilation obstinée[2] ».

On ne saurait se critiquer soi-même avec plus de clairvoyance. M. Masson a pensé que malgré ces « embarras » aucun autre « système » ne pouvait être choisi qui ne présentât « des vices plus graves » encore. Je crois qu'il se trompe, et je vais prendre la liberté de dire pourquoi.

1. *Napoléon chez lui*, p. VI.
2. *L'Impératrice Marie-Louise*, p. VII.

Au fond, M. Frédéric Masson se propose de nous conduire — avec plus de pénétration, si l'on veut, et par d'autres chemins que M. Arthur Lévy — jusqu'à l' « intime » de Napoléon. Cet « intime » étant la source vive d'où toute l'activité procède, l'historien a pensé qu'il fallait essayer d'en surprendre l'épanchement dans les plus petites comme dans les plus grandes actions du « héros ». « L'espoir d'atteindre quelques parcelles » de plus « de vérité » psychologique l'a jeté à la poursuite du détail encombré des faits. Eh bien! je ne puis imaginer que pour déterminer avec quelque assurance la psychologie de l'empereur, il fût indispensable de battre tant de sentiers obscurs. Justement parce qu'il avait une âme de grande dimension, si l'on peut ainsi parler, et que la grande dimension de cette âme a pu s'étaler sur un théâtre, dans un drame fait à sa mesure, et dont l'Europe entière a été le témoin pendant quinze années, il me paraît impossible que le vrai caractère de cet homme soit encore à découvrir.

Mettons qu'il soit un peu plus long de faire le tour d'un homme de génie que celui du bourgeois gentilhomme ou du malade imaginaire. Tout de même, le corps et l'âme de Napoléon, comme celui de M. Jourdain, se peuvent réduire à quelques éléments principaux qu'un Claude Bernard ou un Aristote auraient vite fait de dénommer. Les « passions » dont M. Masson se plaint que les historiens précédents ne se soient pas assez souvenus, s'énumèrent en une liste assez courte. Leurs élans se réduisent à quelques coups aussi vite comptés que ceux de l'escrime. En chaque homme — surtout dans chaque « héros » — il est une ou deux inclinations très fortes, très vives, et presque toujours agissantes qui dominent, disciplinent et entraînent tout le reste. A travers la diversité des occasions, la complexité des événements, le hasard des conjonctures, cette domination, cette discipline et cet entraînement éclatent; partout on les retrouve; le jeu peut être plus ou moins spontané, plus ou moins réfléchi, plus ou moins simple, plus ou moins enchevêtré; un regard éveillé et perspicace ne s'y trompe pas.

La question est donc de savoir, pour l'historien dont le dessein est de nous révéler un autre Napoléon, si ses informations lui permettent de citer des faits vraiment nouveaux,

— j'entends des faits d'une espèce psychologique autre que tous les faits jusque-là connus. En dehors de cette trouvaille, sa prétention demeurera vaine.

Or, il n'est pas bien sûr que les seize volumes de M. Frédéric Masson renferment beaucoup de trouvailles de ce genre. Et si je ne craignais d'être irrévérencieux pour le nouvel académicien, en le rapprochant d'un académicien défunt qui n'avait guère ses sympathies, je demanderais lequel des deux, de Taine, avec ses quelques pages, ou de M. Masson, avec sa bibliothèque, a le plus aidé à faire comprendre Napoléon.

Certes, le Napoléon de Taine est inexact. Mais le Napoléon du prince Jérôme ne l'est pas moins. M. Brunetière le rappellera, peut-être, le 28 janvier, en faisant au récipiendaire cette leçon qu'il a eu grand tort de croire que la voix du prince, passant « par-dessus la tête du professeur de rhétorique [1] », allait dicter à la postérité son jugement. Et à ce sujet, puisque les épigrammes sont assez à la mode à l'Académie les jours de réception, il se pourrait qu'on prît plaisir à expliquer à M. Masson, sous la coupole, en quoi il ressemble à Taine : égal acharnement au travail, égale indépendance de l'opinion, égale jalousie d'affirmer toute sa pensée, égal parti pris sur l'empereur, avec une égale sincérité dans le désir d'être impartial [2].

En tout cas, et pour en revenir à la question des résultats, lorsqu'on a lu les *Études napoléoniennes* on n'a point du génie de Napoléon une idée plus haute qu'au sortir du *Régime moderne* ; on n'a pas non plus l'impression, qu'en faisant le procès de la « passion maîtresse », Taine ait déplacé les responsabilités. Seulement, inséparable du héros, dont la *virtu* s'étale sans frein, il y a l'homme que le héros n'a jamais tué ; avant le despote parvenu au faîte de la puissance et se croyant maître de l'avenir, aussi bien que de l'Europe, il y a le jeune

1. C'est dans l'introduction de *Napoléon chez lui* (p. xvi) que M. Frédéric Masson choisit pour le prince Jérôme contre Taine. — Dans les *Questions de critique* (1893), M. Brunetière a reproduit son article de 1887 où il donne tort, tour à tour, à Taine et au prince Jérôme.

2. On trouvera des détails intéressants sur la manière dont Taine entendait l'histoire, dans les lettres inédites que vient de publier la *Revue des Deux Mondes* (1er janvier 1904). Voir surtout la lettre à Guillaume Guizot 25 octobre 1855) et celle à Cornélis de Vett (17 mai 1864).

souverain, le jeune général, encore tout près de ses débuts difficiles et de ses origines obscures. Ici, M. Masson, guidé par l'amour, a été plus clairvoyant que Taine, aveuglé par sa philosophie. Mais peut-être ne faudrait-il pas — j'entends au point de vue psychologique — exagérer l'importance de cette distinction des lieux et des temps. Au fond, l'âme de Bonaparte n'était-elle pas la même parmi les essais discrets de Mombello, avant le Consulat, et les tentatives folles de 1811 ? Et si à ces deux dates extrêmes, les attitudes peuvent s'opposer, n'est-ce pas le fait de la différence des situations, plutôt que celui d'une différence de tempérament ?

La psychologie de détail, à laquelle M. Masson s'abandonne avec une complaisance visible, un succès marqué et une incontestable exagération, est intéressante ; elle instruit même quand l'historien — et cela lui arrive souvent — saisit l'âme sur le vif. Cependant, il ne paraît pas que les innombrables « croquis » prodigués dans les *Études napoléoniennes* puissent jamais fournir de quoi renouveler la physionomie caractéristique de l'empereur. Chacun de ces croquis, « serré, d'après nature, avec une curiosité ardente », révèle la physionomie, à une heure dite, au moment par exemple de la brouille avec Lucien ou avec Louis, du divorce avec Joséphine ou du mariage avec Marie-Louise. Et ceci est un gain qui vaut que l'auteur se donne tant de mal. Mais le profit est de détail, comme l'effort qui l'amène.

Je marquerai encore une réserve. Il est surprenant et il est dommage qu'avec son incoercible besoin de pénétrer l'âme de son « héros » jusqu'au fond, pour y découvrir les ressorts secrets de la conduite, M. Frédéric Masson sente si peu le devoir de calculer les responsabilités impériales. Il dit de l'empereur tout ce qu'il sait, et cela est d'un témoin incorruptible ; mais on ne voit guère à quel code souverain il soumet ses actes ; là est une des lacunes graves de son œuvre. Et Taine peut-être le lui eût reproché. Car cet homme avait beau dire que le vice et la vertu étaient des produits analogues au sucre et au vitriol, il aimait l'histoire, la trouvait belle, y voyait « le dernier développement de la nature », justement parce qu'elle le faisait assister à la naissance et au

progrès de la « justice », ce royaume, dont « la morale es reine ».

Malgré l'importance de ce point de vue, je m'arrête, pour ne point abuser du droit de critique, et j'en viens immédiatement à un incontestable mérite des *Études napoléoniennes*.

Lorsque M. Masson, dans l'une de ses préfaces, déclare qu'il « défriche un champ vraiment inexploré », ce n'est pas une tartarinade. Il y a, dans la vie de Napoléon, un ordre de faits et de mobiles sur lesquels il nous renseigne avec plus de précision, de pénétration et d'abondance que les historiens précédents. *Napoléon et sa famille*, voilà, à mon sens, le sujet que M. Masson a fait sien et sur lequel les travailleurs de l'avenir devront se référer à lui. Je regrette qu'il n'y ait point borné ses efforts et son talent. Il aurait, certes, suffi à sa gloire d'écrivain de nous avoir révélé l'être sentimental de Napoléon, et quelle prise avait exercé sur le grand homme, aux heures graves de sa vie privée et de sa carrière publique, « le fait d'avoir été fils, frère et père ». En se délimitant ainsi, le récit fût devenu plus facilement limpide, l'exact équilibre des développements eût été mieux assuré, et l'analyse psychologique eût gagné en netteté, sans rien perdre de la vérité qui, avant tout, importe.

Pour signaler un ou deux points capitaux, M. Masson a fortement mis en lumière l'influence qu'ont exercée sur la politique du souverain l'idée corse de la famille et la préoccupation de l'hérédité. C'est là un exemple saillant de ce « lien philosophique » qu'il se flatte d'avoir fourni à des événements qui demeuraient incompréhensibles, parce qu'on n'en voyait pas le point de contact.

Mais, peut-être, y a-t-il là aussi quelque exagération systématique, — par où M. Masson irait encore rejoindre Taine. L'excès de celui-ci, et son injustice inconsciente, a été de rattacher à « la faculté maîtresse » toute-puissante, jusqu'à l'infime détail des actions communes. L'excès de M. Masson serait d'expliquer par des données psychologiques, dont l'ingéniosité est, par ailleurs, certaine, des déterminations qui peuvent tout aussi bien relever de causes morales différentes, et surtout de ce grand facteur de la vie des grands hommes, qui

demeurera toujours l'inexplicable hasard. Dans la philosophie de Taine et dans sa conception de l'art, l'erreur s'explique. Il avait trop confiance dans l'assimilation des actions libres aux phénomènes physiques ou chimiques pour ne point raisonner de celles-là avec une rigueur d'autant plus inexacte, qu'elle paraissait plus scientifique. Ignorant quelle est la philosophie de M. Masson, je ne saurais indiquer d'où procède le vice de ses explications systématiques. Mais, très certainement, dans cette obstination à vouloir démonter tous les ressorts de l'activité humaine, il y a une conception beaucoup trop mécanique de notre nature, et la méconnaissance des obscurités nécessaires qui enveloppent le jeu de notre liberté.

Et c'est pourquoi, dans l'œuvre de M. Masson, la partie qu'il en appelle lui-même « documentaire » étant considérable, ses livres gardent leur valeur et subsisteront, quoi qu'on pense du « lien philosophique » qu'il a essayé de fournir aux événements.

Du reste, lui-même ne s'est-il pas fait quelque illusion sur les inclinations prédominantes de son esprit? Alors qu'il accumulait volume sur volume pour être mieux à même de « surprendre le secret du sphinx », n'a-t-il pas surtout cédé au besoin et au charme de parler indéfiniment de l'idole dont le culte remplissait son cœur, s'arrêtant au moindre vestige de son souvenir et mêlant à ce qu'en disait la foule mille détails ignorés?... En décider serait entreprendre de dévoiler tous les secrets de la liberté; celle de M. Masson, aussi bien que celle de l'empereur, mérite l'hommage d'un silence plus respectueux.

IV

En définitive, le nouvel académicien fera honneur à l'Académie.

En terminant une de ses préfaces, il disait avec quelque fierté : « Je ne m'arrête ni aux critiques de concurrents maladroits et envieux, ni aux blâmes des historiographes officiels, ni aux plaintes des amateurs de légende; je poursuis ma route; si je m'attardais à des polémiques où d'obscurs détracteurs cherchent une réclame dont je ne leur ferai point l'aumône, j'userais le temps qui m'est mesuré et qui sera

trop court pour mon œuvre. Aussi bien, les témoignages qu'elle a reçus me suffisent et j'en pourrais prendre quelque orgueil, si je ne pensais que c'est à l'effort plus qu'au résultat qu'ils sont adressés[1]. »

M. Brunetière relèvera cette parole pour y opposer l'énumération éclatante des services historiques qui sont dus à « l'effort » de M. Frédéric Masson et qui justifient « les témoignages » de reconnaissance qu'au nom des lettres françaises l'Académie a voulu offrir à l'auteur des *Études napoléoniennes* en l'appelant sous la coupole.

A la fin de ces pages où j'ai dit librement ma pensée sur ces *Études*, je ne hasarderai plus qu'une seule observation. La ferveur bonapartiste qui affaiblit l'œuvre de l'historien, parce qu'elle l'empêche de discerner avec tristesse et de condamner avec fermeté les fautes de Napoléon, demeure pourtant la source profonde de sa force. Tiède ou indifférent pour le « héros », M. Masson aurait moins cherché, moins fouillé, moins accumulé, moins étudié, moins écrit, moins éloquemment écrit. Il a fallu cette passion fougueuse et brûlante pour entreprendre et soutenir une telle besogne. Sans ce feu intérieur, la curiosité, l'activité, la patience, la pénétration de l'auteur ne se seraient pas concentrées sur une œuvre qu'il convient d'appeler puissante et solide, encore que certains morceaux en soient d'un métal que le temps usera.

Assurément, M. Masson a de la vocation de la nation française une idée étroite et inexacte, lorsque, pour l'avenir du pays, il préfère au patronage de Jeanne d'Arc celui de Napoléon. Mais, sur sa vie personnelle et son œuvre d'écrivain il est évident que le rayonnement du grand homme a été merveilleux. Ce ne serait probablement ni errer ni exagérer que de dire : les livres de M. Masson doivent beaucoup de ce qu'ils peuvent renfermer d'original, de profond et de noble à cette admiration religieuse que l'empereur lui inspire. Sa conception de l'histoire, ses méthodes mêmes s'en ressentent, aussi bien que son style, — bien que les autres œuvres historiques de l'auteur aient avec les *Études napoléoniennes* un air de famille.

1. *Napoléon et sa famille*, t. V, p. XVI.

Et par là apparaît une fois de plus combien, pour un homme de lettres, un sentiment profond qui s'est emparé de toute son âme importe plus que la technique du métier. M. Albalat enseigne, en vingt leçons, tout l'art des maîtres de notre littérature. Il est visible que M. Frédéric Masson ne s'est point assujetti à prendre ces vingt leçons indispensables. Aussi bien n'en avait-il pas besoin ; sa prose n'en est ni moins claire, ni moins vivante, ni moins éloquente.

Il est presque indécent que, parlant d'un nouveau membre de l'Académie française, j'aie négligé de marquer comment il écrivait. M. Brunetière le dira sans doute, le 28 janvier, et nos lecteurs auront alors sur le style de M. Masson l'avis de l'Académie elle-même. Ce sera une avantageuse compensation de mes oublis.

Que l'on sache, d'ailleurs, qu'à l'opinion de graphologues très perspicaces, M. Masson a une écriture où se révèle une nature supérieure, une volonté forte et un esprit ouvert. Qui aura lu ses livres ne démentira pas ce jugement des graphologues.

Paul DUDON.

DEUX « SOMMES » NOUVELLES

DE LA PRÉDICATION CATHOLIQUE [1]

Au début de cette année, déjà baptisée par la piété chrétienne l'*année mariale*, à l'aurore de ce règne de Pie X, où le pontife du vingtième siècle s'est annoncé comme le continuateur de Pie IX, le pape de l'Immaculée Conception, et de Léon XIII, le pape du Rosaire, un ouvrage d'ensemble sur la sainte Vierge arrive à point nommé. Pour quiconque a l'habitude de la chaire, la *Somme des grandeurs de Marie*, de M. l'abbé Jourdain, n'est pas un livre inconnu. La première édition, parue en 1894, s'était fait d'emblée dans les bibliothèques ecclésiastiques une place qui ne lui avait pas été ravie. Mais, malgré son nombre respectable de sept volumes, elle ne répondait pas encore à l'idéal de l'auteur. Cette fois, elle reparaît augmentée de quatre tomes, munie de tables générales et définitivement constituée. Çà et là quelques détails pourront encore être améliorés, comme dans un monument, après le gros œuvre achevé, sculptures et moulures attendent le dernier coup de ciseau; le bloc n'en est pas moins debout, stable en vertu de sa propre masse et immuable dans ses grandes lignes. La critique peut bien s'y égratigner les ongles; elle n'a plus la puissance d'ébranler l'édifice.

L'idée de M. le chanoine Jourdain était celle-ci : former un recueil « renfermant tout ce que les saints Pères, les docteurs, les théologiens, les ascétiques et les grands orateurs de tous les siècles ont dit de mieux sur les mystères, les privilèges, les gloires et les grandeurs de la sainte Vierge, ainsi que sur la dévotion envers cette divine Mère ». Ce plan, d'une étendue redoutable et

1. *Somme des grandeurs de Marie, ses mystères, ses excellences, son but*, par l'abbé Z.-C. Jourdain, chanoine honoraire d'Amiens. Nouvelle édition considérablement augmentée pour la prédication moderne et terminée par deux tables générales. 11 volumes in-8. Prix : 72 francs. — *La Sainte Eucharistie, somme de théologie et de prédication eucharistiques*, par le même. Paris, Walzer. 4 volumes in-8. Prix : 30 francs.

presque décourageante, il l'a pourtant mené à bon terme. Sur les quatre premières parties, qui composent plus de la moitié de l'édition ancienne et répondent à autant de volumes, il n'y a pas à revenir ici. Elles offrent la synthèse théologique de Marie à travers les âges : *Marie dans la pensée de Dieu et dans l'Ancien Testament; Marie pendant sa vie mortelle; Marie dans la gloire des cieux; Marie dans la sainte Église.*

Certes, c'est déjà là un champ immense à parcourir et à étudier. Qu'il suffise de rappeler que l'auteur ne s'est pas contenté d'explorer vaguement son terrain ; il l'a consciencieusement fouillé et retourné. Les questions les plus subtiles de la théologie scolastique, les aspects les plus complexes du dogme catholique, il les a minutieusement divisés, subdivisés, analysés et présentés sinon « en forme », du moins avec une précision rigoureuse et digne de « l'École ». C'est ainsi qu'après avoir examiné la prédestination de Marie dans l'ordre des décrets divins et dans ses effets, puis sa rédemption du péché originel, après avoir passé en revue toutes les preuves de son immaculée conception, telles que son impeccabilité, sa perpétuelle virginité de corps et d'âme, ses relations avec les personnes divines, et divers arguments fournis par les convenances ou par les textes bibliques, il avait raconté la vie de la Vierge sur la terre, de son berceau à son assomption, enfin son triomphe éternel, comme Mère de Dieu et Mère des hommes, reine des élus et protectrice de l'Église. Le dernier chant de cette merveilleuse épopée, ou plutôt de cette divine apothéose, était consacré au culte public de Marie, à ses images et à ses fêtes, à ses invocations et à ses pratiques de dévotion, à ceux et à celles qui la prennent pour modèle ou pour patronne.

Mais la prédication ne vit pas exclusivement de théologie ; si elle y plonge ses racines profondes, elle doit en tirer un suc qui s'épanouisse en fleurs de bien dire et en fruits de doctrine pratique. M. l'abbé Jourdain recueillit ses premières gerbes dans les plus anciens parterres de la patristique et de l'ascétisme. Ses tomes V à VII sont une moisson « de tout ce qui a été dit de meilleur sur la très sainte Vierge dans les premiers siècles de l'Église, au moyen âge et jusqu'au milieu du dix-septième siècle ». Tantôt des sermons, tantôt des résumés analytiques, traduits au besoin en français avec texte latin en note, nous donnent la sub-

stance de ce qu'ont pensé et produit de plus élevé, de plus tendre, de plus charmant, en leurs homélies, leurs commentaires ou leurs sermons, les Pères de l'Église et les écrivains ecclésiastiques qui s'appellent saint Méthode et saint Athanase, saint Ambroise et saint Augustin, saint Éloi et saint Ildefonse, saint Bernard et saint Thomas d'Aquin, saint Albert le Grand l'auteur trop peu connu de la *Biblia Mariana*; Gerson, Denys le Chartreux, saint Thomas de Villeneuve. Les ouvriers de la dernière heure se nomment Louis de Grenade, saint François de Sales, le P. Lejeune. Ainsi se termine la cinquième partie.

J'avoue préférer, sous le rapport de l'adaptation aux auditeurs modernes, le supplément en quatre volumes, avec ses précieuses tables, qui vient de lui être adjoint. En effet, si nos contemporains immédiats, ceux de la fin du dix-neuvième siècle, ont composé, ainsi que semble le regretter justement M. l'abbé Jourdain, « peu de sermons marquants sur la sainte Vierge, leur talent s'exerçant sur des sujets de dogme et de morale réclamés par les auditoires », c'est cependant de Bossuet et de Bourdaloue à l'abbé Combalot et au P. Félix, que l'éloquence française a paré de ses plus belles perles oratoires, les plus brillantes et les plus solides, la couronne de la Vierge. Louis XIII ne lui a pas en vain consacré son royaume ; à Notre-Dame le moyen âge avait bâti pour palais ses cathédrales ; la France des temps nouveaux lui offrit l'hommage de l'art plus intellectuel de sa pensée arrivée à sa plénitude et de sa langue parvenue à sa maturité. Mais toujours le vieux dicton se réalisa : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.*

Une objection ne manquera pas de se présenter contre la *Somme des grandeurs de Marie*. Ne risquera-t-elle point d'éteindre plutôt que de raviver ce concert de voix éloquentes en l'honneur de Marie ? N'est-elle pas de nature, en offrant aux prédicateurs une besogne en apparence toute faite, à ralentir leur bonne volonté et à encourager leur présomption ? Une simple observation calmera ces inquiétudes. La dévotion à la sainte Vierge a pris une telle extension qu'aucun orateur ne pourrait aujourd'hui se vanter de pouvoir répondre aux innombrables exigences de la piété des fidèles, — *de Maria nunquam satis,* — sans un secours de ce genre. Pense-t-on bien que « vingt-trois fêtes principales sont instituées en l'honneur de la Vierge, que deux mois lui sont consacrés, que dans toutes les paroisses il y a des congrégations en

son honneur » ? Impossible d'y suffire avec savoir et solidité, intérêt et variété, sans un répertoire abondant. Le travail, d'ailleurs, ne manquera pas au prédicateur, même en présence de cette mine. L'or qu'il y rencontrera ne s'y présente parfois qu'à l'état de filon et lui-même devra l'extraire, le travailler, puis le frapper à sa marque; le plus souvent pourtant il le rencontrera à l'état de lingot qu'il lui suffira de fondre et de monnayer, ou simplement de démarquer. Pour donner une idée de la richesse des matériaux, bruts ou polis, qu'il pourra exploiter, des énumérations détaillées le préviennent que pour la seule fête de l'Immaculée Conception, il a entre les mains vingt sermons, huit instructions, vingt-cinq considérations, sans compter les textes de l'Écriture et les passages des saints Pères; pour celle de l'Annonciation, onze sermons, vingt et une instructions, vingt-deux Élévations de Bossuet, etc., en tout cinq ou six cents discours, bien choisis et bien classés.

Peut-être cette multitude de documents oratoires a-t-elle pourtant un léger inconvénient, en laissant une place trop restreinte à la partie historique, à l'annotation critique, à la bibliographie. Certains chapitres sur le culte public de la Vierge semblent un peu sommaires. On ne trouve, par exemple (iv, 439), que des renseignements plutôt anciens sur la médaille miraculeuse; la sœur Catherine Labouré n'y est pas nommée et le couronnement de la statue dite de la Médaille miraculeuse (26 juillet 1897) n'y est pas mentionné. Les principaux pèlerinages (xi, 204) ne paraissent guère que sous forme d'inventaire, dans une page de l'abbé Corblet. Lourdes, indiqué ici d'un mot en note, reparaît heureusement ailleurs, mais encore brièvement (iv, 375), pour l'institution de l'office en 1892, et (vi, 154) pour les grâces miraculeuses accordées à la grotte. L'auteur a bien fait de signaler en même temps les magnifiques résultats obtenus récemment par un prêtre zélé à Notre-Dame de Brebières ; mais n'aurait-il pas pu élargir son cadre et résumer les notices historiques du docte et bel ouvrage de M. Rouvier : *les Grands Sanctuaires de la très sainte Vierge en France* (Tours, Mame, 1899)? La question de l'ancienneté de la dévotion envers Marie a été par contre rajeunie. M. l'abbé Jourdain ne s'est pas contenté d'analyser le substantiel opuscule du P. Crasset et de remémorer la controverse célèbre mais lointaine de Widenfeld au dix-septième siècle, il a emprunté

à la savante publication iconographique de M. Rohault de Fleury (Paris, Poussielgue, 1878) ses conclusions tirées des recherches de M. de Rossi sur les madones dans les peintures des catacombes (xi, 189). On aurait souhaité que certains problèmes secondaires, tels que les origines du mois de Marie, fussent également mis à jour (iv, 396). Le plus ancien *Mois de Marie* connu n'est pas celui du P. Lalomia (Palerme, 1758), mais celui du P. Annibal Dionisi (Parme, 1726). Les *Précis historiques*, en mai 1893, ont complété et rectifié les données traditionnelles, en s'appuyant sur les travaux du P. Angelo Manganotti (Modène, 1892). A propos de liturgie, le petit office de l'Immaculée Conception, édition du P. Debuchy, n'aurait-il pas été signalé avec avantage (iv, 212)? Enfin, la date d'apparition des sermons des grands maîtres n'aurait-elle pas besoin d'être revisée ici ou là ? Le cinquième de Bourdaloue pour l'Immaculée Conception (viii, 109), sur le texte *Jacob autem genuit Joseph*, est rapporté à l'année 1715. Or il remonte, comme publication, à six ans plus tôt, puisqu'il ouvre le tome second des *Mystères*, que Bretonneau donna au public en 1709. On sait combien la question chronologique, dans la série des témoignages sur la célébration de cette fête, a d'importance particulière. Ajouterons-nous, en terminant, qu'il n'eût pas été non plus sans intérêt de laisser à ce discours (xi, 361) son véritable titre : *Sur la Conception de la Vierge*, au lieu de *Pour la fête de l'Immaculée Conception*, alors que, six lignes plus haut, l'on a respecté le vocable ancien, à propos de Bossuet prononçant un sermon sur la dévotion à la sainte Vierge *en la fête de la Conception*. Ces vétilles se fondent heureusement et sont à peine visibles dans l'ensemble du monumental recueil composé par M. l'abbé Jourdain. A l'article de M. de la Broise dans les *Études* (5 mai 1901), nous renvoyons les lecteurs désireux de contrôler les sources relatives à la biographie de la sainte Vierge d'après l'antiquité chrétienne.

Il était opportun, et d'actualité toute spéciale en cette ouverture de l'année du cinquantenaire de l'Immaculée Conception, de recommander la nouvelle *Somme des grandeurs de Marie*. Mais nous ne pouvons oublier que, dernière venue en date, avec son supplément, elle a une devancière et une aînée dans la *Somme de théologie et de prédication eucharistiques*. Le plan suivi par l'auteur est ici le même. Désireux de venir en aide

aux prédicateurs et aux hommes d'étude, aux directeurs des âmes et aux simples fidèles, il a réuni et condensé « les enseignements de l'Église, des saints docteurs, des grands théologiens et autres écrivains ecclésiastiques ». Deux larges divisions lui ont permis d'envisager successivement le mystère eucharistique en lui-même d'abord, comme sacrement et comme sacrifice, puis dans le culte public ou privé dont il est l'adorable objet. Ici encore, à la synthèse de la doctrine des Pères fera écho la voix des chefs-d'œuvre oratoires; aux âges primitifs se relient les temps nouveaux par l'intermédiaire des scolastiques. A saint Thomas, guide principal pour la théologie médiévale, font cortège saint Antonin, Cajetan, Soto et Vasquez, mais surtout Suarez, Lugo et Passerini, que suivent Bellarmin, Benoît XIV, Contenson et saint Alphonse de Liguori. « J'ai constaté, dans ces deux volumes, écrivait Mgr Dizien, en approuvant la première partie, une doctrine sûre et abondante, une vaste érudition, une étonnante patience de recherches, et surtout l'exactitude avec laquelle l'auteur, en vrai théologien, expose et discute, quand il est nécessaire, les questions profondes et délicates qui concernent l'eucharistie. » Depuis, deux volumes nouveaux ont paru qui ne sont pas indignes des mêmes éloges; ils renferment, notamment, d'excellents chapitres sur la messe, la communion, la visite au saint Sacrement. Mais l'ouvrage complet doit comprendre de huit à dix tomes, et il convient, avant d'en porter un jugement définitif, d'attendre qu'il soit entièrement terminé. Nous saluons aujourd'hui et nous encourageons cette grande et utile entreprise. Elle suppléera toute une bibliothèque eucharistique et fera honneur à la science autant qu'au labeur du clergé français.

Henri CHÉROT.

REVUE DES LIVRES

ÉCRITURE SAINTE

De la formation du canon de l'Ancien Testament. *Étude historico-critique*, par G. Wildeboer. Traduction (d'après la 3e édition hollandaise) par L. Perriraz. Lausanne, G. Bridel, 1901. In-8, viii-120 pages.

Le professeur Geiger estimait qu' « une étude trop étendue sur le canon, et les résultats critiques qu'on y attache, ne tiennent pas debout ». M. Wildeboer répond vaillamment par le mot de Zorobabel à Darius, au IIIe livre (apocryphe) d'Esdras (iv, 41) : « Grande est la vérité, et elle prévaudra. » Et le voilà parti à la recherche de la vérité.

Après avoir examiné : 1° la « tripartition » du canon de l'Ancien Testament et les causes qui peuvent l'avoir déterminée ; 2° les témoignages historiques fournis par les deux Testaments et les autres sources antiques ; 3° enfin la notion de la canonicité dans les écoles juives, il croit pouvoir s'arrêter aux conclusions suivantes :

1° Le Deutéronome fut la première « Écriture sainte » (vers 621 avant J.-C. ; cf. *II Reg*. [Vulg. *IV*], 22-23) ; le reste de la Thora vint plus tard, sous Esdras (c. 433 ; cf. *Neh.*, viii-x). — 2° Le groupe des prophètes dut être clos vers 200 avant Jésus-Christ, puisque Daniel, écrit vers 165, n'y put pas être admis. — 3° Le groupe des *Kethoubîm* fut officiellement fixé par les docteurs de Jamnia au milieu du deuxième siècle de notre ère. « On n'y accorda place qu'à des livres écrits en hébreu ou en araméen, traitant de l'ancienne histoire (*Ruth*, *Chron.*) ou de la fondation du nouvel ordre de choses (*Esdr.*, *Néhém.*) ; à ceux qui passaient pour avoir été écrits par un homme célèbre de l'antiquité (*Prov.*, *Eccl.*, *Cant.*, *Lament.*, *Dan.*, peut-être aussi *Job*), tandis qu'*Esther* (de même que, après beaucoup de luttes, l'*Ecclésiaste*) y trouva accès comme répondant au courant d'idées et aux aspirations nationalistes du peuple et des docteurs. » (P. 100.)

Ce petit livre est bien documenté, et telle est peut-être la cause de son succès[1]. Car les déductions de l'auteur, outre qu'elles manquent souvent de précision, ne tiennent aux faits que par un fil bien ténu, quand elles y tiennent par quelque chose.

L'effort principal de M. Wildeboer semble avoir consisté à établir quand et par qui chacune des trois parties de la Bible hébraïque a été définitivement fixée telle qu'elle nous est parvenue. J'ai dit ses conclusions. Voici un spécimen de son argumentation : On ne trouve pas, entre les deux dernières parties du canon, « une différence matérielle précise »; la différence doit être « de nature chronologique ». Donc « cette division ne peut pas être l'œuvre d'un seul homme ou d'un seul collège revêtu d'autorité » (p. 12, 15, — lisez : d'Esdras et de la grande synagogue). Je n'éprouve aucune tendresse pour la grande synagogue, et j'ai très peu de confiance aux renseignements du pseudo-Esdras (*IV Esd.*, XIV, 18-47) ou d'Elias Levita. Mais ce n'est pas un tel raisonnement qui peut nous en débarrasser. Et si Esdras et la grande synagogue avaient précisément distingué prophètes et hagiographes d'après une différence « de nature chronologique »?

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de la constitution matérielle du canon, une autre question s'impose, que M. Wildeboer a vraiment trop négligée dans ses recherches : les Israélites ont admis que leurs livres étaient inspirés de Dieu, et, en conséquence, régulateurs absolus de leur foi et de leur vie : θεοῦ δόγματα, dit Flavius Josèphe (*C. Apion*, I, 8). Quand et pourquoi est née cette conviction au sujet de chaque livre? Ce point importe bien autrement que le précédent, surtout peut-être à un croyant protestant. Et pourtant là-dessus le professeur de Groningue reste à peu près muet. L'inspiration, j'en ai peur, ne lui dit rien de bien clair.

En revanche, avec quelle sérénité surprenante il nous dit des choses comme celle-ci : « Il n'est pas nécessaire de nous échauffer pour les *antilégomènes* de l'Ancien Testament (dans le cas *Esther* et le *Cantique*), sur la canonicité desquels les savants juifs eux-mêmes ne sont pas d'accord. » (P. 118.)

La controverse des « apocryphes » (deutérocanoniques) est

1. Trois éditions hollandaises : 1889, 1891, 1900. Traduction allemande, 1891; anglaise, 1895.

tranchée avec la même aisance[1]. « Ils ne renferment rien qui concerne l'histoire de la fondation et l'affermissement de la religion d'Israël. » — Par exemple, les Machabées? — « Ils ne peuvent rivaliser avec aucun des Kethoubîm en importance et en valeur. Seul, *Jésus ben Sirach* pouvait entrer en ligne de compte, mais encore, après les *Proverbes*, on devait lui refuser toute originalité. » (P. 118.) Ou le débat ne vaut pas qu'on s'en occupe, ou il le faut dirimer par des raisons autrement réelles et concluantes.

Et la liste des déficits pourrait se prolonger longtemps. Peut-être la faute en est-elle surtout au système protestant, incapable — c'est de plus en plus évident — de résoudre la question du canon autrement que par la routine ou l'indifférence.

Jean CALÈS.

En route pour Sion, *ou la grande espérance d'Israël et de toute l'humanité*, par le D[r] ROHLING. Traduit de l'allemand par Ernest Rohmer. Paris, Lethielleux. 1 volume in-12, XIX-336 pages.

Le chiliasme ou millénarisme hétérodoxe n'a pas été de longue durée, mais le millénarisme spirituel, adopté dès le début par un certain nombre de Pères de l'Église, docteurs et martyrs, n'a jamais cessé d'avoir des partisans; et il en a encore aujourd'hui, bien que les scolastiques l'aient unanimement condamné (quelques-uns, dont saint Thomas, en des termes très durs), et qu'aujourd'hui il en soit de même de presque tous les théologiens dogmatiques. (Cf. Hurter, *Theolog. dogm. compend.*, t. III, thes. 278, n° 706.) De 1860 à 1870, plusieurs ouvrages ou articles curieux furent publiés en sa faveur. (Voir, sur ces ouvrages et leurs tendances, trois articles du P. Toulemont, *Études*, 1868, t. II.) D'autres ont suivi, dont un en trois gros volumes, mis à

1. Du moins M. Wildeboer ne dit pas que l'Église romaine ait *canonisé* les « apocryphes » à cause de « l'inspiration supposée de la Vulgate », au contraire de M. H. Woods, qui affirme cela de la meilleure foi du monde (art. *Old Testament Canon*, dans le *Dict. of the Bible* de Hastings, t. III, p. 615[a]). Il est fâcheux que les savants protestants n'étudient pas plus sérieusement les doctrines catholiques avant d'en parler. Quelque honnête théologien a-t-il eu l'idée prêtée à toute l'Église par le docte *Vicar*? Il se peut. Pour ma part, je n'en connais pas un seul.

l'index en 1896. (*Études*, 1888, t. XLIV, p. 655. *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1890.)

Il y a peu de temps, l'abbé Augustin Lémann a montré que plusieurs des textes invoqués par les millénaristes étaient des hyperboles orientales ayant un sens purement spirituel. Le docteur Rohling soutient la thèse contraire : il fait preuve d'une érudition scripturaire peu commune, et son livre a exigé un travail considérable. Mais nous avouons que les conclusions auxquelles il arrive nous paraissent confirmer pleinement le système de l'abbé Lémann. Selon le docteur Rohling, il y aura une terre nouvelle, peuplée uniquement de justes qui ne mourront point et seront très heureux. Les animaux « perdront leurs goûts de rapine et de meurtre; le lion et le bœuf, la vache et l'ours, l'agneau et le loup paîtront ensemble ; seul, le serpent devra rester sous la malédiction ; il ne se nourrira que de végétaux et mangera une espèce d'argile pour exprimer sa bassesse ». Pauvre serpent! Nous apprenons aussi que les intestins des lions deviendront très longs ; qu'on pourra « se servir des lions et des singes de la manière la plus avantageuse ». Toutes ces belles choses et bien d'autres se trouvent pages 175-184, pages 48 *sqq*.

A la page 254 *sqq*. nous apprenons que l'Antéchrist triomphera pendant douze cent soixante jours, plus trente jours. Puis pendant quarante-cinq jours il y aura des prodiges; probablement un déluge de feu de quarante jours. « Tous les pécheurs disparaîtront, les morts ressusciteront et au jugement atteindront leur fin éternelle avec leurs corps, pendant que les justes survivants ouvriront l'histoire de l'humanité de la nouvelle terre. »

Suivent des détails de plus en plus merveilleux sur ces justes et les enfants qu'ils auront, et ainsi de suite éternellement (p. 258-261).

Vers la fin (p. 312), l'auteur nous apprend qu'il a publié un commentaire sur l'*Apocalypse* (on s'en doutait déjà) et il prie de la façon la plus courtoise tous ceux de ses lecteurs qui auraient en portefeuille une petite étude de ce genre, de vouloir bien lui communiquer leurs conclusions : il espère qu'on obtiendra un jour « le bienfait d'une définition dogmatique de la part de la sainte Église ».

L'ouvrage se termine par une « courte notice sur les Vierges de l'Expectation de Notre-Seigneur ». Nous y apprenons que ces

bonnes filles, après quinze mois de persévérance et de préparation... ne font absolument aucun vœu. Elles ont un costume tout bleu, y compris les souliers et même les *bas*; portent un diadème, un bracelet, un anneau, une lampe symbolique et un voile *transparent*. Il paraît — nous copions — qu'elles ont « un régime frugal et sobre, qu'elles dorment sept heures, jeûnent suivant les prescriptions de l'Église », et, outre plusieurs autres exercices, « entendent de temps à autre un petit discours de leur directeur (chanoine Castiglione à Mazara del Vallo, Sicilia) sur l'Expectation ». Ch. Auzias-Turenne.

ÉDUCATION

Jeux, sports et grands matchs. *Cricket, croquet, football, tennis, cross-country rowing*, par Ch. Fleurigaud. Paris, Firmin-Didot. Grand in-8, illustré.

L'auteur regrette lui-même ces noms anglais « qui se sont implantés dans notre langue, d'autant plus à tort que nous avions des mots bien français pour désigner ce qu'ils expriment ». Qu'on essaye donc de porter remède à cette corruption de notre langue ; mais en attendant, pour une querelle de mots, ne perdons pas l'immense profit que nous pouvons tirer des choses.

L'exercice physique pris sous forme de jeu, la pratique des nobles « desports », comme on disait en France avant que les Anglais eussent démarqué le mot, est un des grands moyens qui nous restent de nous sauver de la ruine et de la honte physiques, compagnes trop inséparables des misères morales. Aussi faut-il être reconnaissant à M. Ch. Fleurigaud, de nous avoir donné une notion précise et lumineuse de ce que doivent être ces exercices; à force d'être raisonnable, son livre finit par être passionnant : il entraîne vraiment le lecteur... à s'entraîner. Et c'est pourquoi nous souhaitons qu'après avoir passé sous les yeux des maîtres, son livre ait pour lecteurs tous les grands écoliers de France et de Navarre. Charles Jubaru.

Promenades de deux enfants à travers Paris, par Jan Rosmer. Paris, Firmin-Didot. In-4, illustré.

Un brave homme d'oncle menant à la découverte de Paris deux

enfants : un petit garçon, Henri, et une petite fille, Christiane. Voilà qui est bien innocent.

Ce livre a pourtant un aspect étrangement intéressant : il nous révèle le « Neutre ». On connaît, au moins de définition, cette vertu qui devait animer tout l'enseignement laïque ; on se demandait seulement si elle avait existé parfois quelque part. Eh bien, oui ! Elle s'épanouit au cœur de l'oncle Mallet. Au moment où le « Neutre » disparaît, pour faire place à l'irréligion positive, il est bon de le saisir une fois dans son ingénuité. Car le « Neutre», chez les sous-œuvre, était ingénu; il se prenait lui-même au sérieux, et s'estimait sincèrement comme un « progrès de l'esprit humain ». C'est en toute âme et conscience que l'oncle remet au point « neutre » l'histoire de Charles IX tirant sur les huguenots des fenêtres du Louvre : « Cela n'a pas *encore* été bien prouvé. » C'est très candidement qu'il fait admirer aux enfants saint Vincent de Paul après Étienne Dolet, Ninon de Lenclos après Jeanne d'Arc ; c'est avec une tolérance éclairée qu'il laisse Christiane prier à Saint-Étienne-du-Mont, devant les « restes » de sainte Geneviève, tandis que Henri s'extasie devant la *fragilité* (?) des rampes de l'escalier. Une petite fille, cela peut encore croire au bon Dieu et faire le signe de croix en entrant dans un cimetière, voire même s'apitoyer sur « la pauvre Marie-Antoinette ». Mais les hommes, l'oncle Mallet et le jeune garçon, sont parfaitement détachés par le « Neutre » de toutes ces superstitions. Ils ne le disent pas : ce serait contraire au principe, ils se contentent de le faire sentir.

Il faudrait dire un mot du style : lui aussi est neutre, absolument affranchi de toute qualité saillante, et de toute faute d'orthographe; vrai style d'école primaire, manufacturé suivant les méthodes garanties. La garantie ne va pas toutefois jusqu'à prémunir contre le charabia ; qu'on en juge par cette phrase :

« Ce pont, qu'on a décoré du nom d'Alexandre III, parce qu'on a voulu ainsi faire honneur à la Russie notre alliée, en priant le tsar Nicolas II, de passage à Paris, d'en poser la première pierre, ce pont, dis-je, qui devait à la fois permettre le passage à niveau entre les Champs-Élysées et l'Esplanade des Invalides et faciliter le passage des bateaux, a nécessité, pour être réalisé, l'utilisation de tous les progrès métallurgiques dont la science actuelle puisse disposer. »

Et dire « qu'*au temps passé*, l'instruction était rare, très rare » ! (P. 159.) Charles Jubaru.

ROMANS

Petite Garnison. *Roman de mœurs militaires. Conseil de guerre de Metz (33e division). Affaire Bilse (9, 10 et 11 novembre 1903).* 4e mille. Paris, Librairie populaire universelle, 1904. In-12, xxiv-244 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce volume a fait un vilain tapage. On sait qu'un jugement l'a interdit en Allemagne, a ordonné la destruction de tous les exemplaires et le bris de tous les clichés. Réfugié en Autriche, il y a atteint, en deux mois, le 130e mille. Le voici qui pénètre en France. Soit recherche naturelle du scandale, soit effet des théories antimilitaristes, il est en train d'y faire aussi son chemin.

Le mérite-t-il? — Assurément non. C'est à la fois un roman à clef, un roman de mœurs, et un roman à thèse. Pour le lecteur français, les clefs ne sont d'aucun intérêt. Peu lui importe que Witte soit *Borgert*, un des héros de ces tristes scènes, et que Kock réponde au personnage de *Leimann*, un autre des acteurs du drame. Seulement quiconque se respecte, sans acception aucune de pays, trouvera écœurant qu'un simple lieutenant comme M. Bilse (exclu désormais de l'armée et condamné à six mois de prison) ait utilisé ses premiers loisirs d'officier à tourner en ridicule ses supérieurs hiérarchiques et à tenter de vouer au mépris public une carrière à laquelle il avait demandé son avenir. On nous apprend que l'ex-lieutenant (le *Bleibtreu* du roman) est bien doué pour la peinture et pour la musique. S'imagine-t-on un élève du Conservatoire ou de la villa Médicis qui ne mettrait à profit son stage dans ces établissements que pour en sortir avec une satire de ses maîtres et de ses camarades. Ce sont des procédés qu'a employés jadis chez nous l'auteur du *Scorpion*. Les Allemands avaient mieux à imiter. Il semble aussi qu'on n'aurait pas dû toucher aux dames.

Le roman de mœurs est détestable : une suite ininterrompue de flirts, de rendez-vous et d'adultères. Les soirées simplement mondaines et honnêtes sont présentées comme d'ennuyeuses distractions dans un milieu de sottise qui confine au grotesque. Les fêtes plus lancées du casino et les divertissements du carnaval

donnent lieu à des descriptions plus complaisantes, mais où la morale perd ses droits. Les officiers qui circulent, dansent, boivent, causent dans ces salons ou ces jardins de la *Petite Garnison* (Forbach), sont des dons Juans à la poursuite de bonnes fortunes, grands joueurs, grands dépensiers, grands menteurs, grands voleurs et parfaits séducteurs. Ils trompent les maris, sont trompés par les femmes, compromettent leurs amis et leurs chefs, font des dettes, détournent ou essayent de détourner les fonds de la caisse du régiment, brutalisent leurs ordonnances, se battent en duel et se suicident. D'idée supérieure qui relève ce spectacle dégradant, il n'en paraît pas l'ombre. De travaux utiles, d'application sérieuse, il n'est pas question parmi ces officiers qui végètent et s'amusent; encore moins de visées patriotiques. Leur colonel ne protège qu'un « arriviste » incapable.

Le roman à thèse est nettement adversaire de toute autorité et de toute hiérarchie. Le socialisme semble l'idéal de M. Bilse. A ses yeux, le passage par le service ne contribue qu'à aigrir ouvriers et paysans. Nul avantage pour les enfants du peuple à retirer de leur présence dans l'armée. « Pendant les meilleures années de leur jeunesse, celles pendant lesquelles ils se développent et deviennent des hommes, pendant ces années où leur caractère se mûrit, on les soumet à des traitements souvent injustes et sauvages. » (P. 219.) Voilà à quoi se réduisent les résultats de la formation disciplinaire! Partout, l'auteur sacrifie ceux qui commandent à ceux qui obéissent ou à ceux qui se révoltent. Puis, il pousse au noir la différence de régime entre l'officier des grandes villes et celui des petites places-frontières où l'on n'envoie, assure-t-il, que des non-valeurs et des brebis galeuses (p. 23). Pourquoi ne demande-t-il pas un roulement plus équitable?

Cette dernière considération peut être juste; mais elle disparaît, noyée dans ce flot de bile et d'amertume qui déborde de la première à la dernière page, éclaboussant l'armée, l'autorité, les institutions sociales et même familiales. Tout un chapitre n'est qu'un long plaidoyer en faveur de l'union libre préférée au mariage, surtout au mariage religieux. Une jolie description de la fête de Noël rappelle les cloches de Pâques dans *Faust*. Hors de là, c'est le naturalisme le plus lourd. Henri CHÉROT.

Trois dots, par G. d'Azambuja. Paris, Plon. 1 volume in-18.

M. Hugues Le Roux écrivait naguère un petit livre fort suggestif sous ce titre inquiétant : *Nos filles, qu'en ferons-nous?* Elles sont d'un placement de plus en plus difficile parce que les jeunes gens regardent de plus en plus le mariage comme une affaire. Combien a-t-elle ? Voilà la grosse question pour ceux qui songent à prendre femme.

Le remède à la crise serait-il de supprimer la dot des filles à marier ? Les Américains, paraît-il, adoptent volontiers ce parti, moins paradoxal au fond qu'il n'en a l'air. Quand il sera entendu, disent-ils, que les filles ne sont pas dotées, on les recherchera pour elles-mêmes et non pour leur argent. Celles qui auront une valeur personnelle ne resteront pas pour compte.

M. d'Azambuja n'est peut-être pas très éloigné de partager cette opinion. Il nous présente trois candidates au mariage. L'une est presque riche et le devient tout à fait, mais trop tard ; la seconde a une dot médiocre, la troisième n'en a pas du tout. Celle-là seule se marie selon son cœur, parce qu'elle est abondamment pourvue des qualités qui font les unions heureuses et qu'il se rencontre de temps en temps des épouseurs qui se contentent de cela. Celle qui a la plus grosse dot est la plus malheureuse des trois, parce que dans le monde où elle pouvait aspirer, les familles, sinon les jeunes gens eux-mêmes, sont particulièrement intraitables sur la question d'argent. On ne permet pas à un fils millionnaire d'épouser une fille qui n'apporte pas un demi-million.

Le joli roman de M. d'Azambuja est écrit avec beaucoup d'esprit et du meilleur. On y trouve quantité de paysages très gentiment enlevés. Il se moque en passant, comme il convient, des artistes ultra-modernes pour qui le *chic* suprême est de peindre des prairies bleues avec des arbres violets, ou *vice versa*. C'est un soulagement pour ceux qui ont vu les cocasseries étalées au dernier Salon de la *Société nationale des beaux-arts*.

Joseph Burnichon.

La Pensée russe contemporaine, par Ivan Strannik. Paris, Armand Colin. 1 volume in-18 jésus. Prix : 3 fr. 50.

Dans son Introduction, M. Ivan Strannik nous dépeint les

conditions sociales des lettres russes contemporaines : d'une part, le rôle social d'enquêteurs que se donnent depuis cinquante ans et plus les écrivains russes ; d'autre part, leurs démêlés avec la censure. Dans l'état chaotique où est encore cette société née d'hier, quelque chose s'organise qui sera la société de demain : l'écrivain n'a pas le droit d'être un dilettante. Il ne s'agit pas de coqueter avec la beauté artistique. L'art est pour la vie. Mais le gouvernement se méfie de ces enquêtes, de ces doctrines mises en roman ou en drame, et alors, ce sont les procès, saisies, prisons, exil... Peu s'en est fallu parfois que ce ne fût la peine de mort.

Suivent trois études de romanciers contemporains, tous également pessimistes. Tchekhov « nous fait voir une Russie lasse, énervée, fataliste, sans hardiesse ni entrain, où les talents se meurent dès la première jeunesse, où le peuple est hagard et veule, où l'on se résigne lâchement lorsqu'on ne peut se tuer, où l'on se tue lorsqu'on ne peut se résigner ». Le remède est dans « l'énergie personnelle ».

Avec Maxime Gorki, nous vivons chez les vagabonds. Vagabond lui-même, il a vu la vie sous tous ses aspects de misère. La vie n'a pas de but. L'existence est avant tout désordre et douleur. Le remède ? Il n'y en a pas. Faites preuve d'énergie personnelle, et drapez-vous dans votre rébellion.

Vladimir Korolenko est plus triste encore, mais plus doux. Pleurons sur l'universelle souffrance, mais soyons miséricordieux.

Un chapitre est consacré aux idées religieuses de Tolstoï, aux raisons et conséquences de son excommunication par le Saint-Synode. L'ouvrage se termine par l'histoire très curieuse d'une secte de doux rêveurs, les Doukhobors. A. Brou.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE

Édouard de Gigord. — **Notre-Dame-d'Ay.** *Histoire inédite, de 1789 à 1810.* Privas, 1902. In-8, 15 pages.

Dans ce Mémoire remarquable par sa précision et sa netteté, M. Édouard de Gigord donne le résultat de ses recherches relatives à Notre-Dame-d'Ay. Après un examen attentif des pièces conservées dans les études des notaires ou dans les archives de Notre-Dame, examen complété par des fouilles dont il donne le relevé, l'auteur conclut que les récents historiens se trompent, depuis quarante ans, quand ils ne rapportent qu'à 1834 la construction de la chapelle actuelle à la place de l'ancienne d'après eux complètement disparue. La nef existait en 1797. Elle fut édifiée, entre 1792 et 1796, par Antoine Farigoules. Cette date ne laisse pas d'être suggestive. Ainsi donc à l'époque qui vit fermer et détruire le plus de sanctuaires dans notre malheureux pays, il y eut au moins un chrétien assez confiant et assez audacieux pour en élever un nouveau. Ce fait curieux, bien digne de servir de leçon à l'heure actuelle, méritait d'être rapporté.

Henri Chérot.

L'abbé Pannet. — **Notre-Dame-de-l'Épine.** *Réponse à M. Misset*, Châlons-sur-Marne, Martin frères, 1903. In-8, avec appendice, 140-VIII pages. Prix : 2 fr. 50.

La Champagne possède, à 8 kilomètres de Châlons, une œuvre d'art incomparable, une « charmante église », qui est « l'un des restes les plus intacts de notre architecture gothique », élevée en l'honneur de la Vierge au buisson lumineux. Suivant une tradition de plusieurs siècles, la statue qu'on y vénère y a été trouvée d'une manière miraculeuse, et des faveurs extraordinaires ont confirmé depuis un temps immémorial cette pieuse et antique croyance. Personne, jusqu'en 1902, n'en avait mis en doute l'authenticité, lorsque M. l'abbé Misset prétendit qu'elle reposait, non sur un fait réel, mais sur un symbole qui était l'emblème et la figure de la virginité perpétuelle de la très sainte Vierge, et que propageaient autrefois les religieux de l'abbaye de Saint-Victor.

M. l'abbé Pannet, ancien vicaire général du diocèse de Châlons, doyen du chapitre de Saint-Étienne de cette ville, n'a pas cru devoir laisser se répandre cette interprétation qui manque de base. S'appuyant sur des autorités

nouvelles, qui viennent confirmer les anciennes, il montre que la tradition châlonnaise n'est pas ébranlée par ces allégations et que la date seule du prodige reste incertaine.

L'iconographie du sujet est en opposition avec les hypothèses proposées par M. l'abbé Misset; la statue de Notre-Dame-de-l'Épine ne ressemble pas à celle que l'abbaye de Saint-Victor vénérait: elle est debout, tandis que la statue de Saint-Victor était assise; elle émerge d'un buisson lumineux, tandis que celle de Saint-Victor ne se trouve ni dans un buisson, ni dans un foyer de lumière.

Rien n'autorise l'affirmation hasardée de M. Misset, attribuant la construction de ce sanctuaire aux religieux Victorins. Tout témoigne, au contraire, qu'elle est l'œuvre des administrateurs locaux des aumônes apportées par les pèlerins.

Enfin, dit *la Semaine religieuse de Châlons*, « l'étude archéologique que M. Misset consacre à tous les détails du monument, fait honneur à sa riche imagination et à sa science de la littérature et de la liturgie médiévales; mais, elle ne fournit aucun appui solide à sa thèse ».

On voudra lire la réplique intéressante et documentée de M. l'abbé Pannet. Il l'a écrite avec une modération de forme et une précision de preuves qui lui assureront l'estime et l'assentiment de ses lecteurs.

Léon Vérax.

L'abbé J. Moreau. — **Notice historique sur le collège de Beaupréau (1831-1861).** Angers, Serandeau, 1903. In-8, 210 pages.

Cette *Notice* sera fort intéressante pour les anciens élèves de Beaupréau, et ceci était une raison suffisante pour l'écrire. Malheureusement les particularités qui marquent la figure d'un professeur, la direction d'un supérieur ou les agrandissements d'une maison, ne sont pas toujours un appoint à l'histoire générale; et ceci restreint beaucoup la portée du travail de M. Moreau. Au moins ces deux cents pages laissent-elles l'impression qu'un ou deux hommes éminents suffisent pour assurer une longue prospérité à un collège et pour donner comme une empreinte à plusieurs générations d'élèves. Paul Dudon.

Driault et Monod. — **Histoire contemporaine.** Paris, Alcan, 1902-1903. Cours pour les classes de philosophie et de mathématiques élémentaires: 2 volumes in-12, 414, 699 pages; cours pour les candidats à Saint-Cyr. 1 volume in-12, 1048 pages.

Dans ces manuels, on trouvera ce qui caractérise les plus récents, des cartes, des illustrations, des index bibliographiques, des sujets de devoir, et en outre un souci marqué de donner aux institutions et aux idées le plus de place possible. Les qualités pédagogiques, c'est-à-dire la clarté d'expo-

sition, le don de choisir en tout l'essentiel, ne sont ici ni moindres ni plus grandes que dans d'autres livres du même genre.

Sur l'esprit des auteurs, si toutefois leur nom ne suffisait pas à l'indiquer, on pourrait dire ceci : la solidarité, la démocratie, la république et la laïcité feront de la France un pays sans pareil ; il est simplement dommage que cela ait commencé si tard.

Paul DUDON.

MÉDECINE

Dr H. DAUCHEZ. — **A quoi bon se faire toujours vacciner et revacciner?** *Encore une loi obligatoire et coercitive !* Paris, Téqui. Brochure de 16 pages. Prix : 1 franc.

Notre savant confrère montre, chiffres et statistiques en main, la nécessité de la *vaccination*, qu'une loi nouvelle rend obligatoire en France. Les pays qui nous ont précédés dans cette voie ne connaissent plus la variole : les statistiques d'Allemagne, de Suède, d'Irlande sont à cet égard démonstratives. Le travail du docteur DAUCHEZ, sans viser à l'originalité, rappelle une vérité utile et ne saurait être trop lu et propagé dans l'intérêt de la santé publique.

Dr SURBLED.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

SCIENCE ET RELIGION. — Études pour le temps présent. Paris, Bloud. Volumes in-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

— *Les Juifs et le Messie*, par A. Paulus. 4 volumes : I. *Les Espérances messianiques des anciens Juifs ;* II. *Les Premières Prédications de Jésus ;* III. *Jésus hors la loi ;* IV. *L'Idée messianique après Jésus-Christ.*

— *Les Chrétiens ont-ils incendié Rome sous Néron ?* par Paul Allard.

— *Les Persécutions et la critique*, par Paul Allard.

— *Les Congrégations religieuses et l'expansion de la France*, par Anatole Leroy-Beaulieu.

— *Les Créations religieuses de la Révolution*, par J. Brugerette.

— *Le Club des Jacobins*, par J. Brugerette.

— *La Publicité du culte catholique*, par l'abbé Crouzil.

— *La Religion des Celtes*, par Georges Dottin.

— *La Bible et l'histoire*, par le R. P. Prat.

— *Les Origines du crucifix dans l'art chrétien*, par Louis Bréhier.

— *Les Ordres religieux contemporains. Les Petites-Sœurs des pauvres*, par Jacques de la Faye.

— *Charlemagne et l'Église*, par J. de Servière.

— *L'Eucharistie dans l'Église primitive*, par V. Ermoni.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 26. — A **Paris**, la commission de revision au ministère de la justice, après l'examen de la requête de l'ex-capitaine Dreyfus et du mémoire du ministre de la guerre, émet à l'unanimité l'avis qu'il y a lieu à revision, et transmet le dossier au procureur général près la Cour de cassation.

— En **Italie**, mort de M. Zanardelli, ancien président du conseil : il était né à Brescia en 1829.

28. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie un *Motu proprio* du Saint-Père sur la musique sacrée.

29. — A **Paris**, la Chambre des députés vote une proposition d'amnistie pour les faits de grève et faits connexes : elle refuse d'étendre l'amnistie aux condamnés de la Haute-Cour. La proposition de M. Rabier, retirant aux fabriques et consistoires le droit de faire seuls toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les funérailles, est adoptée par 341 voix contre 265.

— A **Chicago**, dans un incendie au théâtre Iroquois, six cents personnes trouvent la mort; il y a, de plus, de nombreux blessés.

30. — A **Paris**, le Sénat adopte l'ensemble du budget de 1904 après les modifications votées par la Chambre des députés. M. Vallé au Sénat, M. Combes à la Chambre lisent le décret qui clôture la dernière session de 1903.

— A l'Élysée, le nouvel ambassadeur de Russie, M. de Nélidoff, remet ses lettres de créance.

— Au **Transvaal**, le conseil législatif termine la discussion sur la main-d'œuvre et adopte la motion de M. Farrar permettant l'introduction de Chinois.

31. — A **Paris**, le *Journal officiel* promulgue la loi fixant le budget général de 1904 : les dépenses sont évaluées à 3 565 219 928 francs et les recettes à 3 565 390 586 francs.

Janvier 1er. — En **France**, d'après le *Journal officiel*, l'excédent des retraits sur les dépôts de fonds aux caisses d'épargne ordinaires, du 1er janvier au 31 décembre 1903, s'élève à 201 804 482 francs.

2. — A **Paris**, mort de la princesse Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte, frère de Napoléon Ier. Née à Trieste en 1820, elle avait épousé en 1840 le prince Anatole Demidof de San-Donato, dont elle se séparait quatre ans plus tard et qui mourut en 1870.

— A **Stockholm,** Oscar II signe un décret par lequel les cabinets de Stockholm et de Christiania sont priés d'élaborer des propositions de lois tendant à la création de consulats particuliers pour chacun des deux royaumes : ce décret avait d'abord été adopté à l'unanimité dans un conseil composé de ministres des deux cabinets de la Péninsule et présidé par le roi.

3. — A **Ville-d'Avray,** le général André célèbre aux Jardies l'anniversaire de la mort de Gambetta. Il termine son discours par cet aphorisme : « Ce sont les peuples les plus agités au dedans qui sont les plus terribles contre l'ennemi du dehors. »

4. — A **Séoul,** mort de l'impératrice douairière de Corée.

— A **Tokio,** il se produit à la Bourse un effondrement de valeurs qui entraîne la ruine de nombreux agents de change.

6. — A **Rome,** dans la salle du Consistoire, lecture solennelle de deux décrets proclamant l'héroïcité des vertus, le premier, de trois vénérables martyrs hongrois: Marc Crisin, chanoine de Gran; Étienne Pongracz et Melchior Grodecz, tous deux religieux de la Compagnie de Jésus; le second, de la vénérable Jeanne d'Arc. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a exprimé la reconnaissance de la France catholique pour l'honneur accordé à sa libératrice.

7. — A **Lunéville,** M. l'abbé Delsor, député alsacien au Reichstag allemand, prié d'adresser la parole dans une réunion privée aux Alsaciens-Lorrains de cette ville, est, au moment où il se rend au lieu de la réunion, arrêté par le commissaire spécial qui lui notifie un ordre d'expulsion.

8. — Mgr l'évêque de **Cahors** est traduit en justice sous l'inculpation « d'avoir favorisé le rétablissement d'une congrégation ».

10. — A **Lille,** grâce au désistement de M. Scrive, candidat libéral, M. Chatteleyn, progressiste, est élu sénateur par 1198 voix contre 1 185 recueillies par M. Tribourdeaux, radical ministériel.

— A **Paris,** mort du peintre et sculpteur Gérôme à l'âge de quatre-vingts ans.

Paris, le 10 janvier 1904.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

MONSEIGNEUR GUILLAUME DU PRAT

AU CONCILE DE TRENTE

I

Le pape Paul III, par sa bulle du 19 novembre 1544, avait convoqué le Concile œcuménique pour le 15 mars 1545, et François Ier, répondant à son appel, avait désigné pour représenter l'Église de France l'archevêque d'Aix, Antoine Filhol; Guillaume du Prat[1], évêque de Clermont; Claude Dodier, évêque de Rennes et Claude La Guiche, évêque d'Agde. Cependant le 15 mars, au jour fixé, un seul évêque était présent avec les légats du pape Paul III, et Madrucci, cardinal de Trente. La fausse politique de Charles-Quint, qui garde encore des illusions sur l'efficacité des moyens qu'il veut faire prévaloir pour la paix religieuse et la conversion des luthériens, hésitant sans cesse entre la force des armes et les arguments pacifiques de persuasion dans les colloques publics, la diète de Worms qui a commencé le 25 mars et qu'il veut terminer avant la célébration du Concile, la trêve avec les Turcs qui est encore en négociation, enfin l'irritation des luthériens qui refusent de se rendre à la ville de Trente, où ils ont été convoqués, toutes ces causes réunies[2] expliquent ces longs retards, et le pape a déclaré aux légats à plusieurs reprises qu'on ne fera rien sans l'assentiment de l'empereur[3]. Tant d'incertitudes cependant n'ont pas fait révoquer la mission des quatre prélats français, qui, réunis depuis longtemps,

1. Né à Issoire (1507), évêque de Clermont (1529), mort à Beauregard (1560). Sources : *Lettres inédites de Mgr du Prat.* (Bibliothèque nationale, mss, ancien fonds français, t. 4052.) — Archives dom. *Monumenta historica Soc. Jesu.* Madrid, 1894. — Merkle, *Concilii Tridentini diariorum*, etc., *nova collectio*, 1901. — Theiner, *Acta genuina Conc. Trid.*, *passim.* — Labbe, *Concil.*, XX, p. 909. — [J.-M. Prat], *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Broët*, liv. II. 1885.

2. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 3 juin.

3. *Ibid.*, 10 mai, 3 et 19 juin : « N. S. non giudica et prudentemente bene far cosa alcuna nella celebratione del concilio senza voluntà di Cesare. »

attendent près de la frontière la fin des difficultés qui arrêtent l'ouverture du Concile. D'après une dépêche du nonce Verallo au cardinal Farnèse[1], ils sont à Lyon dans la première moitié du mois de juin et ne tarderont pas à arriver à destination. Nouvelle prématurée, car ils attendent près d'un mois encore, jusqu'à ce qu'ils aient appris que la diète de Worms touche à sa fin et que le Souverain Pontife a résolu d'ouvrir promptement le Concile. Charles-Quint, peu instruit par l'insuccès de la dernière diète, a déjà décidé d'en convoquer une autre à Ratisbonne sous forme de conférence contradictoire. « Voilà donc un nouveau retard, écrivent les légats à Paul III. Que signifient ces obstacles perpétuels, et, sous prétexte d'attendre des temps meilleurs, n'est-ce pas le Concile lui-même qu'on veut empêcher à tout prix ? D'ailleurs, pourquoi renoncer à la réalité du présent par l'espoir d'un avenir incertain ? De nouveaux évêques arrivent tous les jours : ceux d'Espagne s'annoncent en nombre et les quatre français sont déjà aux portes de la ville de Trente[2]. » En effet, ils ont franchi les Alpes ; le *Diaire* de Massarelli, au 20 juillet, signale leur présence à Peschiera[3]. De là, remontant la vallée de l'Adige, ils arrivent le 5 du mois d'août dans la ville du Concile où les prélats qui les avaient précédés viennent les accueillir en grande fête. On remarqua surtout l'empressement des évêques espagnols et le chroniqueur Massarelli a bien soin de prendre note de ces démonstrations d'amitié d'où il tire bon augure pour l'union des esprits[4]. Le lendemain, Mgr du Prat donnait les honneurs de la première audience à l'évêque de Plaisance, Catalan Trivulze[5], que ses traditions de famille attachaient étroitement à la France, puis le soir même avait lieu la réception solennelle auprès des représentants du Souverain Pontife. Le chroniqueur du Concile résume en quelques mots le discours prononcé par les évêques fran-

1. « Poco tarderanno ad arrivar in Trento quattro vescovi [Francesi] dotti, ma si sono ritardati fermandosi a Lione. » 29 juin 1545. (*Nuntiaturberichte aus Deutschland*, VIII, p. 218.)
2. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 20 juillet.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, au 5 août.
5. Neveu du cardinal Sc. Trivulze, conseiller d'État de Louis XII et cardinal protecteur de la France auprès du Saint-Siège.

çais. Interprètes du roi et de tout le royaume de France, ils assurèrent les légats des vœux sincères que formaient tous les catholiques de leur pays pour le succès du Concile et du dévouement de tous pour la cause du Saint-Siège[1]. Les légats, à leur tour, remercièrent les évêques de ces protestations de fidélité dont ils leur apportaient la preuve de la part de leur souverain. C'étaient d'heureux présages, et puisque les deux premiers États catholiques avaient déjà envoyé leurs représentants, tout faisait espérer un prompt commencement des travaux du Concile.

Cependant un mois et plus se passe, et on en est encore au même point que le premier jour. On comprenait sans peine l'impatience des prélats français, contrariés et humiliés de subir des retards qui sont le fait avoué d'un rival du roi de France ; car ce sont toujours les mêmes difficultés et venant du même côté. Pour faire pardonner ces longueurs et en même temps calmer l'irritation des esprits dans le groupe français par un témoignage public de faveur accordé à son représentant le plus accrédité auprès du roi de France, le cardinal de Trente, Madrucci, eut l'idée d'offrir une grande fête aux deux légats et à l'évêque de Clermont dans sa maison de campagne de Lievego. C'était une diversion ingénieuse. Cependant, ni l'évêque de Clermont ni ses trois collègues ne pouvaient oublier le but de leur présence dans la ville de Trente. Déjà, dès la fin du mois d'août, ils avaient écrit à François Ier pour lui exposer leur situation et le peu d'espoir qu'ils avaient de voir commencer le Concile[2]. Mgr du Prat trouva la réponse à cette lettre quelques jours après son retour de Lievego. Il y apprit que le roi, sachant par leurs lettres et par d'autres informations que les affaires traînaient en longueur sans espoir d'aboutir, leur laissait toute liberté de demander aux légats la permission de se retirer[3]. Cette réponse arrivait à Trente le 25 septembre. La

1. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, p. 236.
2. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 14 novembre.
3. *Ibid.*, au 25 septembre et 14 novembre : « (Il Re) scrive che si meraviglia molto che il Concilio non fosse aperto et che lui pensava che all' arrivo loro in questa Città lo havessero già trovato aperto et che perciò *quasi gli accenna* che stando le cose così se ne tornino in Francia. » — « Rispose Rennes che... il Re... scrisse che havendo inteso... che le cose del Concilio

veille même (24), Mgr Ludovico Beccadello apportait aux légats une lettre de Paul III, où il était dit que la volonté de Sa Sainteté était que le Concile s'ouvrît sans retard, mais qu'il fallait tenir compte des intentions du roi de France[1] et de l'empereur, et que Mgr di Caserta se rendait en France pour de là passer en Flandre, afin de les pressentir l'un et l'autre. La lettre se terminait par ces mots : « Toutes choses manquant, le Concile sera différé à une autre époque. » *Pero come ogni cosa manca, si sospendera in aliud tempus.*

C'est à ce moment précis où tout est encore incertain qu'il faut placer le départ de Trente de Mgr du Prat[2]. Déjà d'autres évêques, las d'attendre, avaient demandé à se retirer : l'évêque de Feltre, par exemple, qui, arrivé le premier jour, se trouvait déjà depuis six mois absent de son diocèse[3]. L'évêque de Clermont, à son tour, demanda aux légats la permission de partir, et dans le courant du mois d'octobre il se séparait de ses compagnons et se rendait à Rome où il pourrait apprendre de bonne source à quelle époque le Concile serait définitivement ouvert et de là revenir à Trente au premier signal, car les légats ont mis cette condition au congé qu'ils accordent aux évêques. Enfin, à Rome, il pourrait mieux employer au profit de son diocèse les loisirs forcés que lui imposaient les interminables négociations engagées au sujet du Concile et dont l'issue était encore alors un mystère pour les plus clairvoyants.

Il nous plaît d'avoir précisé l'époque du départ de Mgr du Prat, parce que nous sommes certain de le trouver absent un mois plus tard, lorsque de très pénibles pourparlers s'engagent entre les légats et les trois prélats français qui sont restés à Trente. A ce moment-là, en effet, la situation a changé. Le 6 novembre, le pape Paul III, rassuré sur les intentions de l'empereur et du roi de France[4], a fixé irrévocable-

andavano in lungo senza speranza di farsi, se ne *potevano* tornare... *potevano domandar licentia* et andarsene. »

1. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 24 septembre : « Conferir il tutto con S. M^ta^ X^ma^. »

2. L'éditeur récent des *Diaires* du Concile place ce départ peu de temps après le 25 septembre, p. 366, note.

3. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 25 septembre.

4. « Quanto al Concilio... Havendo visto S. Sta il negotiato da Mons.

ment, en plein consistoire, l'ouverture du Concile au 13 décembre suivant, troisième dimanche de l'Avent. Les lettres, datées de Rome du 7 novembre, expédiées par le cardinal Farnèse, ont apporté la nouvelle à Trente le 13 au soir[1]. Or, dès le lendemain, les trois évêques français faisaient de nouvelles instances pour se retirer, donnant pour prétexte que le roi leur avait donné l'ordre de partir[2]. Il y eut alors de longues négociations, auxquelles, pour l'honneur de sa mémoire, Mgr du Prat devait être entièrement étranger. Explications, excuses, refus obstiné de la part des évêques ; prières, supplications, finalement sévères remontrances et menace de censure de la part des légats : tout se termina par une transaction. L'évêque de Rennes irait en personne à la cour, interroger le roi; pendant ce temps, ses deux compagnons resteraient à Trente, attendant la réponse que l'on promettait favorable, car le messager s'engageait à faire tous ses efforts pour bien disposer le roi en faveur du Concile[3].

Cependant, Mgr du Prat se trouvait à Rome le 6 novembre, jour du consistoire où eut lieu la seconde convocation du Concile. Dès le lendemain, il était cité, avec les autres prélats présents à Rome, devant le Souverain Pontife, qui leur intimait à tous l'ordre de partir pour se rendre à Trente au jour fixé pour l'ouverture[4]. Il obéit sans retard. Le 28 novembre, le *Diaire* de Massarelli signale sa présence à Bologne[5], et le 9 décembre, il est à Padoue, d'où il écrit à son frère la lettre suivante :

Monsieur mon frère,

J'estois desparty de Rome de la meilleure diligence que j'avois peu pour aller retrouver messieurs mes compaignons à Trente, pour tous

Verallo et Caserta, si è risoluto di aprirlo. » Farnèse aux légats, Rome, 31 octobre 1545. (Merkle, Massarelli, *Diario*, I, p. 317.)

1. *Ibid.*, au 13 novembre.

2. *Ibid.*, au 14 novembre.

3. Sur cet épisode, dont les causes sont encore mal éclaircies, cf. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, aux 13, 14, 15 et 16 novembre, avec les annotations de l'éditeur. Raynaldi, anno 1545, n° 30.

4. « Quanto alli prelati che son al presente a Roma S. Sta ha fatto loro questa mattina di bocca propria un efficace ammonitione di partirsi quanto prima et trovarsi in Trento per il giorno sopradetto. » Farnèse aux légats, 7 novembre 1545. (Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 11 novembre.)

5. *Ibid*, p. 338.

ensemble nous trouver à l'ouverture du Concile le IIIe dimanche de l'Advent. Ce que je n'ay deu faire ayant entendu sur les chemyns comment le roy nous avoit mandé retourner en France, et que desjà monsieur de Renes estoit desparty et enchemyné, et que messieurs d'Aix et d'Agde estoient encore demeurés, attendant la responce d'ung courrier qu'ils avoient esprès envoyés à la court, par lequel nous espérons avoir entière résolution de ce que nous devrons faire dans sept ou huict jours. Cependant ledit seigneur d'Agde s'est retiré hors de Trente [1] avecques délibération de n'y retourner jusques ad ce que ledit courrier soit de retour, ce que j'ay samblement délibéré faire de ma part... Si je n'estois ferme en ma liberté et que je craindrois de perdre la communication et fréquentation de mes seigneurs et amys de par delà, je serois contant, entendant les affaires d'estre employé par deça. Vous me ferès plaisir, monsieur, estant la cour près de Paris, comme je pense, de fere ung voyage avecques vostre commodité et sentir ce qu'on dit de nostre voyage. Et quant au myen que j'ay faict à Rome, je vous veulx bien asseurer qu'il a esté trouvé de tous aussy bien et commodément faict qu'il eust esté possible de le fere, et sans ce qu'on me puisse reprandre d'aulcun erreur ou faulte, et ne vouldrois pour riens que je ne l'eusse faict, combien qu'il me couste d'advantage. Mais je me suis rendu plus capable pour plusieurs choses, comme j'espère vous dire ung fois plus amplement. Je ne l'ay point faict sans avoir premièrement receu les lettres du roy pour retourner en France, si nous eussions voulu et au mieulx aymé [2] emploier la despense et le temps, ja que de demeurer tousjours en ung lyeu ne faisant aulcune chose.

De Padoue, cè 9e jour de décembre 1545.

1. « Adda questa mattina à buon hora s'è partito da Trento verso Venetia, insalutato ospite. » (Merkle, Massarelli, *Diario*, I, p. 338, au 26 novembre.) Le 27, il est à Pergene. (*Ibid.*, au 27 novembre.) L'archevêque d'Aix reste à Trente. (Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente*, t. V, p. 16.)

2. Ce passage confirme le sens de la première lettre du roi, du 5 septembre, tel qu'il se trouve exposé par les évêques français dans leur réponse aux légats : « Potevano domandar licentia et andarsene. » (Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 14 novembre.) — Il est à croire que les secondes lettres (du 26 octobre, arrivées à Trente le 10 novembre) qui ne purent être communiquées à Mgr du Prat et qu'il ne connut que peu de jours avant son arrivée à Padoue, ne contenaient rien de plus et furent interprétées servilement comme un ordre formel de retour. Quoi qu'il en soit, lorsqu'il les écrivit, François Ier ignorait encore la résolution prise par le pape le 31 octobre suivant (Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 13 novembre) et pouvait croire le Concile renvoyé *sine die*. Ainsi, sans parler d'autres preuves trop longues à développer et en dehors de notre sujet, les insinuations odieuses du *Diaire* de Massarelli contre la bonne volonté du roi, qu'on accusait de connivence avec les luthériens pour empêcher le Concile, ne reposaient sur aucun fondement et étaient inspirées en grande partie par la malveillance.

A monsieur mon frère
Monsieur le prévost de Paris, seigneur de Nantoillet et de Percy
A ladite seigneurie [1].

Ainsi, Mgr du Prat apprenait en route l'accord passé entre ses collègues et les représentants du Souverain Pontife, même après la promulgation du décret du 6 novembre. Puisque cette mesure l'atteignait lui aussi, il se crut obligé d'attendre la réponse qui devait régler sa conduite. Cette réponse, telle que tous la désiraient, arriva à Trente le 12 décembre [2]. Le lendemain, troisième dimanche de l'Avent, avait lieu l'inauguration du Concile, à laquelle assistèrent l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Agde [3]. Mgr du Prat, en apprenant cette nouvelle, fut en même temps informé que le Concile se prorogeait jusqu'au 7 janvier suivant. En conséquence, il prolongea son séjour à Padoue jusqu'après les fêtes de Noël, et ne fit son entrée dans la ville de Trente que le 3 janvier 1646 [4].

II

Mgr Guillaume du Prat, présent à la session du 7 janvier, celle qui était considérée alors comme la première [5], devait rester à Trente jusqu'à la translation du Concile à Bologne, au mois de mars 1547, époque à laquelle il rentre en France pour ne plus revenir. Quel fut son rôle pendant cette première période? Pallavicini, que le souci des répliques à donner à Paolo Sarpi entraîne dans l'histoire apologétique, laisse dans l'ombre plus d'une figure et prononce à peine une fois le nom de Mgr du Prat; cependant, le *Commentaire* de Severoli, le *Diaire* de Massarelli, les *Acta genuina* publiés par Theiner, la collection des Conciles de Labbe et enfin les propres lettres de l'évêque de Clermont à son frère nous révèlent une action qui mérite d'être remarquée, et lorsqu'il paraîtra au premier rang, ce sera pour provoquer un décret sur un des points fondamentaux de la réforme de l'Église.

1. Fol. 77.
2. Pallavicini, *Histoire du Concile de Trente,* t. V, p. 16.
3. Theiner, p. 29.
4. Merkle, Massarelli, *Diario,* p. 366.
5. *Ibid.*, p. 17, note : « Patet congregationem 13 Dec. 1545 tunc non jam sessionis auctoritatem habuisse. »

De graves difficultés avaient arrêté la réunion du Concile; quand il est enfin réuni, de nouvelles difficultés surgissent au moment même où les travaux vont commencer. Il y aura à subir d'abord les querelles de formule, puis les querelles de préséance et enfin les jalousies de nationalité. Les premières furent vite apaisées, il n'en fut pas de même des autres. Puisqu'il était admis que dans le Concile des honneurs seraient rendus aux princes catholiques, on devait s'attendre à retrouver dans cette assemblée un écho des rivalités qui divisaient les deux plus puissants d'entre eux : l'empereur et le roi de France. Dès le premier jour, Mgr Guillaume du Prat[1] revendique hautement pour son souverain le droit d'être expressément nommé dans le décret qui ordonnait des prières pour l'empereur et les autres princes chrétiens. Querelle inopportune, car elle avivait au sein du Concile les partis politiques et les idées particularistes qui devaient s'effacer sous peine de rendre impossible la grande œuvre catholique qu'on allait entreprendre. L'évêque de Clermont et ses collègues eurent assez d'abnégation pour se rendre aux raisons du plus grand nombre des évêques et renoncer à leurs prétentions pour le bien de la paix[2].

Une seconde difficulté fut soulevée à propos du titre *universalem repræsentans Ecclesiam*, qu'une minorité voulait insérer dans le titre des décrets, usage inconnu aux premiers Conciles et que celui de Constance seul avait employé dans des circonstances où il s'agissait d'exclure les usurpateurs du Saint-Siège; question malencontreuse, parce qu'elle pouvait provoquer ou les réclamations des nombreux évêques absents ou les récriminations des luthériens. Les raisons alléguées par le légat du pape, de Sainte-Croix[3], non sur la substance même de l'addition proposée, mais sur le danger présent qu'il y avait à l'introduire, donnèrent bientôt satisfaction aux opposants[4].

1. Merkle, Massarelli, *Diario*, p. 17, Comm. Severoli, 7 janvier : « Claromontanus dixit debere nominari regem Galliarum expressè sicut nominatur Imperator. »

2. « La piu convincente ragione per acquetar i Francesi fu l'usanza commune della Chiesa... nelle preci del Venerdi Santo. » (Pallavicini, t. VI, p. 5.)

3. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 13 janvier.

4. « Dans le nombre, Fra Paolo Sarpi range Mgr du Prat, mais il est cer-

On était loin cependant d'avoir vu la fin des difficultés préliminaires qui menaçaient de diviser l'assemblée en plusieurs camps avant même qu'elle eût abordé les travaux pour lesquels elle était réunie. Un instant les querelles de préséance et de nationalité, assoupies une première fois, se réveillèrent plus vives que jamais, lorsque les lettres du Concile destinées au roi de France furent placées dans l'ordre de lecture au troisième rang après les lettres à l'empereur et au roi des Romains. On devine sans peine la position prise dans ce débat par l'évêque de Clermont et ses trois compagnons. Le trouble fut grand (*gran disturbo et gran lite*) et il fallut toute la patience et l'adresse des légats pour remettre le calme dans les esprits[1].

Enfin, dernières difficultés autrement graves que les discussions de préséance, parce qu'elles allaient à la ruine même du Concile : quelle serait la méthode à suivre, ou plutôt quel ordre devrait-on garder dans les matières à traiter? Question de simple programme en apparence, mais en réalité véritable piège des partisans de l'empereur, lequel à tout prix voulait qu'on écartât les définitions dogmatiques et que tous les travaux du Concile fussent renfermés dans les décrets de réforme. Ce sont les abus de la discipline qui ont fomenté l'hérésie, disait-il, c'est par là qu'il faut commencer, et les condamnations de doctrines ne serviront qu'à aigrir davantage les protestants. Hélas! on avait déjà vu les fruits de cette politique et ce qu'on avait gagné à dissimuler lorsque la foi était en péril. Plus on avait fait de concessions, j'entends par le silence et la patience, plus les hérétiques avaient gagné en audace ; en sorte qu'à la suite de chacune des diètes, le protestantisme faisait un pas de plus. « A ce moment-là, dit Pallavicini, on avait l'illusion de croire que le mal venait moins de la malignité des humeurs que de la maladresse des médecins. »

Cependant le parti qui voulait surtout et avant tout la

tain que seul l'archevêque d'Aix soutint la nécessité de cette formule, et sur ce point l'évêque de Clermont et l'évêque d'Agde se séparèrent franchement de leur collègue. » (Pallavicini, t. VI, p. 8; Merkle, Massarelli, *Diario*, p. 398, au 29 janvier.)

1. Pallavicini, t. VI, p. 8; Merkle, Massarelli, *Diario*, p. 398, au 29 janvier.

réforme de la discipline comptait d'assez nombreux partisans dans le Concile. Massarelli en donne la liste et dit son fait à chacun. C'est un débordement d'injures grossières qu'il faut renoncer à traduire et où se révèle le caractère injuste et passionné de ce chroniqueur[1]; et on se demande avec inquiétude le sort qu'il réserve aux évêques français qu'il range parmi les opposants. Il les épargne, il est vrai, et veut bien reconnaître qu'ils sont mûs d'un zèle sincère, bien qu'il leur fasse payer cher ce compliment[2].

En effet, leur zèle était sincère et personne n'avait le droit de suspecter leurs intentions; d'ailleurs, comment supposer un instant que Mgr du Prat et ses collègues eussent conspiré avec la politique de l'empereur? Ils se trompaient, mais en bonne compagnie, puisque le cardinal de Trente menait lui-même vigoureusement la campagne en faveur de la méthode qui dirigeait d'abord tous les travaux du Concile du côté de la réforme, et le même chroniqueur, qui n'a pas assez de paroles indécentes contre les autres, se contente d'enregistrer le fait sans commentaires. Le cardinal de Trente n'est ni un imprudent, ni un ennemi du Saint-Siège. Ainsi, de son aveu, il y avait au sein du Concile un courant qui poussait dans la voie des réformes, sauf à laisser pour un temps les définitions dogmatiques et les anathèmes contre les hérétiques, et parmi ceux qui le suivaient, plusieurs n'obéissaient ni à une pression extérieure ni à un sentiment d'hostilité contre les intentions bien connues du Souverain Pontife; enfin dans ce nombre, malgré ses antipathies mal déguisées contre les évêques français, il est forcé de compter Mgr du Prat, évêque de Clermont. Ceci nous suffit et nous pouvons laisser le reste au jugement de l'histoire.

Le moyen terme proposé par les légats et accepté par le Concile fut un programme mixte où l'on ferait marcher de front le dogme et la discipline : définitions, condamnations et

1. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, au 24 janvier.

2. *Ibid.* : « Di questa opinione erano ancor i Francesi cioè l'Arcivescovo Aquense, il vesc. d'Adda et Claromonte, quali per essere persone più semplici, mostrano che si moveano per buon zelo. » La passion ne permet pas toujours l'exactitude. Il se trouva que l'archevêque d'Aix fut précisément de l'opinion contraire qu'il appuya d'un discours mentionné dans l'*Histoire du Concile* de Pallavicini, t. VI, p. 7.

décrets de réforme. Les travaux proprement dits du Concile allaient commencer et devaient embrasser dans cette première période (décembre 1545-mars 1547) les matières suivantes : décrets sur le canon des saintes Écritures, sur le péché originel, la justification, les sacrements en général, et en particulier le baptême et la confirmation; décrets de réforme au sujet de la résidence et des bénéfices.

III

On ne se propose pas de donner ici une analyse complète de tous les travaux de Mgr du Prat au Concile de Trente. Les *Acta genuina* publiés par Theiner et, dans quelque temps, l'édition plus correcte que prépare la *Görresgesellschaft* suffiront à les faire connaître dans les derniers détails. En les jugeant dans leur ensemble, on peut dire que Mgr du Prat s'est montré surtout zélé réformateur de la discipline ecclésiastique. Paralysé par la maladie pendant une grande partie de son séjour à Trente [1], il ne pouvait prendre place au premier rang parmi

1. Il parle souvent dans ses lettres de ses maladies, dues en grande partie aux rigueurs du climat. « Je ne vous voulus rien mander de la maladie où je estois détenu pour lhors, craignant que vous ne eussiez quelque souspicion qu'il ne me advint pis : et mesmement je pryai le secrétaire de Monseigneur l'ambassadeur Durfé de n'en faire aulcun bruict à la court. » 23 juillet 1546. « Monsieur Durfé m'a promis de tesmoigner au Roy de l'indisposition de ma personne en ce lieu de Trente où l'air m'est le plus contraire du monde, comme le voient tous ceux qui sont de par deçà et si je ne changeois d'air, j'aurois peur de devenir aveugle. » 12 décembre 1546. « J'escris à Messieurs le cardinal de Lorraine, de Tournon, monsieur l'admiral et de l'Aubespine pour moyenner mon congé, leur faisant entendre les causes d'icelluy qu'est la maladie que j'ay eu l'esté passé d'ung catarre sur les yeulx qui me continue toujours. » 12 janvier 1547. « J'entre de plus en plus grand labirinthe duquel j'espère avec l'ayde de Dieu sortir quelque jour comment je suys autres fois sorty d'autres dangiers ; il est vray que l'air de ce lyeu m'est tellement contraire que si je ne me gouvernois avecques tel soing que je faicts je serois en danger de pys avoir. » 5 mars 1547. — Cependant, chose remarquable, malgré ses désirs et ses démarches réitérées, toujours subordonnées au bon plaisir des légats, il restera jusqu'à la fin de cette première période du Concile « emprysonné, comme il le dit lui-même dans une de ses lettres, et attaché par le pyed ». Il ne reçut ses lettres de rappel que le 5 mars, à la veille de la translation du Concile à Bologne. A ce moment-là, on peut dire que sa mission providentielle était terminée. En effet, il avait collaboré efficacement à la réforme de la discipline ecclésiastique et la fondation des premiers collèges de la Çompagnie de Jésus en France était désormais chose assurée.

les théologiens et les orateurs du Concile : son rôle est plus modeste. Il n'a pas eu non plus le privilège de proposer sur chaque question des opinions irréformables, cependant tout ce qu'il dit porte l'empreinte du bon sens. Son langage est toujours digne, calme et mesuré, bien que plus d'une fois sa patience ait été mise à de rudes épreuves [1]. Il est présent à la plupart des sessions publiques et des congrégations qui les préparent, et il y donne son avis quelquefois longuement motivé. Mais, entre toutes les questions de discipline proposées au Concile, il en est une qui paraît lui avoir tenu à cœur plus que toutes les autres parce qu'elle touchait à un des points les plus importants de la réforme. Qui pourrait dire les maux dont l'Église était alors affligée par suite de la pluralité des bénéfices à charge d'âmes accumulés sur une seule tête? Les diocèses, les paroisses abandonnés et le pasteur loin du troupeau dont il laisse le soin à des mercenaires irresponsables. L'obligation de la résidence réelle et continue, atteignant sans aucune exception tous les bénéficiers à charge d'âmes, pouvait seule porter remède à ces coupables abus; ce fut pour l'obtenir et la faire consacrer par un décret du Concile que l'évêque de Clermont déploya tout son zèle.

Il n'avait pas à chercher bien loin dans ses souvenirs; il avait pu voir jusque dans sa propre famille des exemples qui lui avaient fait toucher du doigt les tristes conséquences de l'oubli des lois de l'Église [2]. Un décret proposé dans les congrégations particulières apportait bien quelques réformes timides, mais il renfermait des exceptions odieuses qui épargnaient les plus coupables et menaçait d'aggraver le mal qu'il prétendait guérir [3]. A la congrégation suivante [4], Mgr du Prat s'éleva avec force contre ces demi-mesures et le discours qu'il prononça en cette occasion a mérité de prendre place

1. Merkle, Massarelli, *Diario*, I, 7, 24 et 29 janvier 1546.

2. Antoine du Prat, né en 1468, cardinal en 1527, archevêque de Sens (1525), évêque d'Alby (1528) et de Meaux (1534). Il retint ces trois évêchés jusqu'à sa mort, en 1535.

3. Merkle, Comm. de Severoli, p. 116, au 7 janvier 1547.

4. *Ibid.*, p. 118 : « Cum his (Fesulano, Caputaquensi, Portuensi) multis verbis Claromontanus sentire visus est. In eo maxime ejus oratio fluxit ne verbalem residentiam statuerent Patres utque ab ea nullus exciperetur, maximeque desideravit ut et cardinales in decreto exprimerentur. »

parmi les documents les plus importants de l'histoire des Conciles[1].

« Révérendissimes et illustrissimes Seigneurs, dit-il dans son exorde, je veux m'expliquer longuement sur ce décret de la résidence, priant vos Seigneuries de m'écouter patiemment et de prendre en bonne part ce que je vais dire. Le décret proposé, bien qu'il me paraisse sage et propre à être utile aux églises d'Italie, sera malheureusement inefficace pour les autres régions et en particulier pour notre pays de France (*præsertim nostræ Galliæ*), parce que le mal auquel on l'oppose comme remède s'étend bien au delà et jusque dans le monde entier. Je vous exposerai donc ce que je pense avec toute la brièveté qui me sera possible et avec toute la modestie qui me convient, afin que, lorsque le Prince des pasteurs apparaîtra, on ne puisse m'appliquer ces paroles : « Malheur à moi, parce que je me suis tu. *Væ mihi quia tacui!* »

« Nous devons craindre par-dessus tout, Révérendissimes Pères, non seulement de perdre le fruit de nos travaux, mais encore d'aggraver les maux du monde chrétien, et ce malheur arriverait sans contredit, si, ce dont Dieu nous préserve, nous traitions cette question de la résidence avec négligence et d'une manière superficielle (*frigide et superficialiter*); nous manquerions, en effet, à Dieu, à notre conscience, à ce qu'attendent de nous le Souverain Pontife et les fidèles du monde chrétien, alors que nous attirons ici les regards de tous, et que nous sommes devenus un spectacle aux anges et aux hommes. »

On peut juger, par ce début, de l'énergie du reste et du zèle qui anime l'orateur. Il s'agit, en effet, d'une réforme de la plus haute importance. Dans cette première période du Concile où furent jetées les bases de l'édifice qui ne sera achevé que dix-huit ans plus tard, deux questions fondamentales devaient être discutées et résolues. L'une concernait le dogme : elle aboutit au décret sur la justification, qui condamnait le principe même du protestantisme; l'autre regardait la discipline : ce fut le décret sur l'obligation de la résidence, et comme le fait remarquer Pallavicini[2], tout le soin des

1. Labbe, *loco cit.*; Le Plat, *Monumenta concilii Tridentini*, t. III, p. 481.
2. *Hist. Conc.*, t. VIII, p. 1 *sqq.* : « Parve ai legati che dall' articolo della

légats fut de mener à bonne fin cette double entreprise qui assurait pour l'avenir l'ordre et le succès des travaux du Concile. Mgr du Prat, qui eut la plus grande part dans le triomphe de cette bonne cause, en gardera éternellement le mérite et comptera parmi les évêques dont l'action au Concile de Trente a été la plus bienfaisante et la plus durable.

Il ne paraît pas cependant qu'on ait donné satisfaction immédiate à ses vœux. Il parut d'abord exigeant et trop sévère. Déjà l'année précédente, dans la congrégation du 10 mai 1546[1], il avait demandé énergiquement que des censures graves fussent infligées aux évêques oublieux de la mission divine qui les oblige à annoncer la parole de Dieu. Lorsque le décret sur l'obligation de la résidence était en préparation, il prononça le discours dont il a été parlé plus haut, où il protestait contre tous les privilèges qui rendaient cette obligation illusoire. Enfin, à la veille même de la session extraordinaire où le décret allait être promulgué[2], il revint une dernière fois à la charge; car s'il comprenait la gravité de l'abus qui était une des plus grandes plaies de l'Église à cette époque, il se rendait parfaitement compte que sa voix avait peu d'écho dans la majorité du Concile et que la cause qu'il défendait était à moitié perdue. En effet, le lendemain, le décret était promulgué sans les amendements qu'il avait proposés. Les cardinaux n'y étaient pas expressément nommés et pouvaient, à la faveur d'une formule vague, être considérés comme exempts. La résidence imposée ne punissait que les absences de six mois continus, et une série de voyages permettait facilement d'éluder la loi contre la pluralité des bénéfices dont, par ailleurs, le décret ne disait pas un mot.

Cependant, le pape Paul III, instruit par ses légats des vœux de cette fraction du Concile dont Mgr du Prat s'était

giustificatione dependessero gli altri dogmi et dal punto della residenza... l'altre leggi. »

1. Merkle, Comm. de Severoli, p. 52 : « Fuerunt qui pœnam adjiciendam censerent episcopis negligentibus apostolicum munus prædicandi, quorum præcipui sunt... Claromontanus. »

2. *Ibid.*, p. 121, 2 janvier : « Versata est concio dissidentium a decreto ut vellent omnino verbis expressis cardinales comprehendi itemque hoc decreto pluralitatem tum parochialium, tum etiam metropolitanarum ecclesiarum prohiberi. Quod Claromontanus multis verbis contendit. »

montré un des organes les plus zélés et les plus éloquents, frappé de la justesse de leurs raisons et voyant mieux que personne, du sommet où il était placé, les maux innombrables dont l'abus signalé était la cause, se hâta de donner satisfaction aux réclamations légitimes de Mgr du Prat et de ses collègues, et, quelques semaines après, le 18 février 1547, il publiait une bulle qui condamnait la pluralité des bénéfices et n'exceptait personne, pas même les cardinaux, des lois canoniques de la résidence [1].

La cause était gagnée. Elle devait avoir, non sa consécration, mais au moins un écho dans le Concile. En effet, un mois après, le 2 mars, une nouvelle congrégation se réunit et le légat cardinal del Monte lut un décret où la pluralité des bénéfices était condamnée. Les cardinaux cependant n'étaient pas expressément nommés. Mgr du Prat, s'autorisant de la bulle de Paul III qui venait de paraître, prit la parole une dernière fois et supplia les Pères du Concile d'imiter la sagesse et le courage du Souverain Pontife, et de ne laisser aucune équivoque dans les termes mêmes du décret. On crut cependant que la formule (*quacumque dignitate*) déjà employée dans le décret du 3 mars suffirait encore cette fois. Elle ne fut remplacée par une autre plus explicite et conforme au postulatum de Mgr du Prat que dans l'avant-dernière session du Concile, le 15 juillet 1563.

IV

La plus grande partie des lettres que Mgr du Prat écrit à son frère de la ville de Trente ont trait à des affaires domestiques; on y trouve cependant quelques détails trop rares sur les événements du Concile et la politique des princes à son égard.

Il écrit le 28 février 1546 :

1. Pallavicini, t. IX, p. 1. — On peut croire que Mgr du Prat, pendant son long séjour à Rome, eut plus d'une fois l'occasion de s'entretenir avec le Souverain Pontife de ce point important de discipline qui fut, avec les projets de fondation de collèges dans son diocèse, sa grande préoccupation pendant tout le Concile.

Monsieur mon frère,

... Nous sommes ici en ce petit lyeu de Trente assez bon nombre de prélats entre lesquels en y a de bien savans, que sommes attachés par le pied et comme prysonniers et n'avons plus grand plaisir ny passetemps que de ce que nous avons et entendons souvant nouvelles de tous coustés du monde et de toutes sortes. Et augmentons chacun jour en nombre de prélats qui arrivent. Nous attendons aussi de jour en jour la bonne compagnie qu'on nous a mandé qui doit venir en bref de France, qui fortiffiera fort nostre dicte compaignie. Joint qu'il en doit pareillement venir plusieurs tant d'Espaigne que d'ailleurs. Dont nous espérons que nostre Concile sera d'ung grand fruict pour la chrétienté. Toutefoys j'ay doubte que cedit lyeu qui est bien petit ne soit capable pour recepvoir tant de gens et que yceulx venus, on ne soit contraint transpourter ledit Concile ailleurs. Ce que nous pourrons scavoir à ceste prochaine et troysiesme session[1] qui a esté ordonnée au jeudi après le dymanche de l'octave...

Nous avons entendu comment l'Empereur est desparty d'Utrec pour s'en aller à Ratisbonne au colloque qui est commencé, et y arrivera environ le commencement de ce charesme, que sera pour procéder après à la dyette qui se doit fere. Les protestans ont esleu quatre personnages pour assister audit colloque, Martinus Butzerus, Philippus le Noir qui se faict nommer Mélanchton, Johannes Brentus, et Martinus Schneps. Les catholiques en ont député autres quatre qui se nomment Julius Pflug episcopus nambergensis, Michael episcopus sydoniensis suffraganeus maguntinus, Eberardus Billich carmelita prior coloniensis, Joh^{s} Hoffemeister augustinianus et uno eorum absente dominus Petrus Malmeida, hispanus, doctor parisiensis. Ledict Seigneur empereur pour aller audict Ratisbonne a prins son chemyn à passer par Gueldres...

Depuis peu de jours lesdicts protestants ont faict une dyette à Francfort, en laquelle le comte palatin et l'archevesque de Cologne se sont randus luthériens et ont faict figure d'eulx défendre contre tous ceulx qui les voudront assaillir. Et ont envoyé remontrer audict Seigneur empereur qu'il ne veuille offenser ledict archevêque à cause de sa nouvelle religion. Dadvantage ont ordonné en icelle dyette que s'il y a quelque prince d'Allemagne qui baille passage à nul autre pour les venir offenser, qu'il sera chassé et banny et privé de tous ses estats et que tous luy courront sus...

De Trente, 28 février 1545[2].

Le 9 juillet de la même année (1546), il annonce à son frère les préparatifs de guerre contre les protestants et laisse

1. Plus tard, la quatrième. (Cf. *supra*, Merkle, Massarelli, p. 17, note.)
2. Fol. 75. (= 1546, l'année civile commençant alors le jour de Pâques.)

entrevoir le contre-coup que ces événements pourraient avoir sur le Concile :

Il n'y a icy autres nouvelles sauf que l'empereur faict grosses préparations pour faire la guerre contre les protestans sous couleur de rébellion et non de religion. Le pape lui fournit XII^{m} hommes et V^{m} chevaulx légiers qui doibvent en bref passer parcy et lesquels nous pourrons voir. Ledict Seigneur faict grandes monstres et bravades de grosse guerre et pense bien que ce soit plus pour les intimider et faire venir à la raison que autrement. Il a esté icy quelque bruict de réunir nostre Concile en aultre lyeu pour la crainte de ladite guerre. Je ne scay encores qu'il en sera... Messieurs nos ambassadeurs[1] sont icy arrivés depuis le XXV du moys passé lesquels bien entendu furent receus honorablement. Et envoye ledit Seigneur Durfé son secrétaire porteur à la court lequel comme je pense retournera incontinent...

Quand le Roy aura commandé à ses evesques de partir pour s'en venir, nostre despartement d'icy ne donnera aucun soupson, pour ce que sont ici venus nos ambassadeurs et les evesques acheminés pour venir; c'est bien signe évident à ung chacun que le Roy désire la conservation du consille, et toute la compaignie des prélats qui sont ici le pensent et l'estiment ainsi, comme nous les en avons tousjours asseurés.

... De Trente 9 juillet 1546[2].

Des nouvelles de par deça, l'armée du pape doibt passer à Trente dimanche prochain ou sur le commencement de cette semaine prochaine. Les Luthériens ont desjà occupé quelque passaige pour les garder de passer, lequel ne se pourra à grand peine recouvrer sans y avoir quelque débat.

... De Venise ce XXIII juillet 1546[3].

... Nous travaillons fort maintenant après le décret de justification qu'est une des plus belles et sainctes et bonnes matières dont on sçauroit parler et laquelle à mon jugement sera de grand fruict et pour le moigns elle nous est de grand peyne. Quant aux nouvelles d'Allemaigne l'empereur est encores en armes, combien qu'il soit bien dyminué et de gens et de crédit et se sont plus perdus de gens tant de son costé que de ses ennemys par les froydures et maladies que par faict d'armes. On dit qu'il a gaigné deux ou trois villes sur le chemyn, allant en

1. Claude Durfé, Jacques de Lignières et Pierre Danis, arrivés le 26, d'après le commentaire de Severoli : « Eadem die (26) applicuerunt Tridentum tres oratores christianissimi regis. Excipiuntur magno cùm honore. » (Merkle, Massarelli, p. 442.)

2. Fol. 85.

3. Fol. 129.

Flandres. Nous en attendons plus amples et certaines nouvelles en bref.
... De Trente le 12 déc. 1546 [1].

Monsieur mon frère, sur le partement de ce corrier j'ay reçeu vos lettres du 22 décembre dont j'ay esté merveilleusement ayse pour avoir eu encores le louesir de vous fere ce mot de responce et vous advertir comment ier nous tinsmes notre cinquiesme session ou a esté vuidé l'article de justification, quest une chose aultant bonne pour l'église qu'il en fust faulte il y a deux cens ans. Je vous eusse envoyé ung double du décret mais tout ce qu'on a pu fere a esté d'en recouvrer celluy qu'on envoye au Roy, dont je cuyde que facillement pourès avoir quelque double...

Au demeurant je présuppose que présentement vous sachiés le voloir du Roy touchant nostre congé et se l'auré ou non, et en cas qu'il luy eust pleu me le donner, encores est il survenu ung empeschement parce que une partie des evesques italliens qui se sont trouvés à ladite session délibérèrent de se retirer chez eulx pour ne plus retourner, au moyen de quoy fust dict et ordonné par le consille sur peyne non seullement d'excommunication de faict mais aussi de privation de tous offices et bénéfices que nul des evesques n'eust à partir de ce lieu...

De Trente 14 janvier 1547 [2].

Jeudy dernier fust tenue et faicte la septieme session de nostre Concile par laquelle sont confutés les erreurs des luthériens sur les sacrements, mesmement sur le sacrement de baptesme et de confirmation. Incontinant que ladite session est faicte on depesche les courriers pour en envoyer le double au roy et mande icelluy à Floquet vous le communiquer.

Quant aux nouvelles d'Allemaigne, parce que les chemyns de ce costé sont ouvers maintenant et plus près de France que par cy, je croy que vous en entendez souvent. Il est bruit icy que le turc fait de gros préparatifs. On est encore sur l'expectative...

De Trente 5 mars 1547 [3].

Mgr du Prat, vers le commencement de mars, obtenait des légats la permission de rentrer en France, car, à ces jours-là mêmes, une épidémie pestilentielle éclatait dans la ville de Trente. Un évêque et le général des frères mineurs mouraient en quelques heures, et les médecins consultés par les légats déclaraient qu'ils ne connaissaient aucun remède contre le mal et que ceux-là étaient plus exposés à succomber dont la santé était plus délicate. C'en était assez pour ne pas refuser à l'évêque de Clermont la permission qu'il dut solliciter et

1. Fol. 81. — 2. Fol. 171. — 3. Fol. 83.

obtenir des légats, bien que les actes publiés et les diaires du Concile ne mentionnent pas cette permission. En effet, le jour même de son départ, le 9 mars, dans une congrégation générale, les légats se plaignirent publiquement de la conduite de douze évêques qui, dans un moment de panique, avaient pris la fuite sans demander congé[1]. Ils ne pouvaient comprendre dans ce nombre Mgr du Prat, qui partait ce jour-là même et qui avait demandé, comme nous l'apprend une de ses lettres à son frère, que les lettres de rappel qu'il sollicitait de François I[er] fussent accompagnées d'une supplique au légat du pape, cardinal del Monte[2].

(*A suivre.*) FERDINAND TOURNIER.

1. Merkle, Massarelli, *Diario,* I, p. 624, au 9 mars 1547 : « Ab ultima sessione (3 mart.) multi exprælatis discesserunt usque ad num. 12, quibus licet ipsi RR. DD. legati non dederunt licentiam abeundi, persuaderi tamen non potuit ne abirent. »

2. Lettre du 14 janvier 1547 : « Il fauldroit encores recouvrer de luy (du Roy) des lettres adressantes à Monsieur le cardinal de Monte tendant à ce que le dit cardinal me donne congé pour trois moys seullement à la charge ledit temps passé de revenir. » Une lettre des légats au cardinal Farnèse publiée dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland* (IX, p. 625) et datée du 11 mars 1547, nous apprend que l'évêque de Clermont a parlé aux légats avant son départ et leur a montré la lettre de François I[er]. Ceci suppose un accord et une permission donnée. Les légats n'eussent pas manqué de signaler une désobéissance, surtout dans une correspondance secrète.

EN MONTAGNE[1]

Encore un souvenir du Petit-Saint-Bernard. Je feuilletai, en attendant je ne sais quoi, le volumineux registre où, selon l'usage des endroits fameux, les visiteurs de marque et... les autres inscrivent leur nom *ad perpetuam rei memoriam*. Généralement, on ajoute à la signature une réflexion, une sentence, une réminiscence poétique, une impression personnelle; il y en a d'heureuses, de spirituelles, de prud'hommesques, de sottes aussi, hélas! Ce n'est pas que je veuille qualifier d'avance la page qui attira mon attention.

C'était une des dernières, datant de quatre ou cinq jours tout au plus; elle était presque tout entière couverte d'une écriture fine et serrée. Je regrette de n'avoir pas, malgré sa longueur, relevé ce document. On y faisait un éloge bien senti de l'aimable accueil qui attend les voyageurs dans cette maison hospitalière; on exprimait sa gratitude personnelle et celle des populations pour tant de services rendus. Puis, on racontait une fête à laquelle on venait d'assister à Aoste, organisée par le Club alpin italien, et où s'était affirmée la bonne harmonie entre les deux nations sœurs, France et Italie. Le tout était signé : *César Empereur, député de la Tarentaise*; à la suite, les signatures de Mme et de Mlles Empereur.

Cette lecture me suggérait des réflexions que je n'inscrivis pas au registre, mais qui, après plusieurs semaines, n'ont malheureusement rien perdu de leur actualité. C'est fort bien de témoigner par écrit sa reconnaissance et son admiration pour une œuvre créée par des moines et qui s'inspire encore de leur esprit. Un homme bien élevé, quelles que soient ses opinions, ne manque pas à ce devoir quand les circonstances le lui imposent. On dit que le général André lui-même, lors des dernières grandes manœuvres, fut poli à

1. Voir *Études*, 5 janvier 1904, p. 4; 20 janvier 1904, p. 171.

l'égard des Trappistes d'Aiguebelle. Mais, tout de même, il est heureux que l'hospice du Petit-Saint-Bernard se trouve sur territoire italien; à vingt-cinq pas plus à l'ouest, il fût très probablement tombé sous le coup des lois votées par M. César Empereur, qui est un fidèle député du « Bloc ».

Un phénomène curieux digne d'exercer la sagacité des experts en sociologie électorale : Voici une province, c'est la Savoie que je veux dire, foncièrement religieuse dans son ensemble, très attachée à ses croyances et à son culte. Cette province envoie très régulièrement aux Chambres depuis un quart de siècle une représentation presque entièrement anticléricale. Sénateurs et députés savoyards se trouvent toujours en bonne place parmi ceux qui partent en guerre contre la religion. Comment expliquer une telle contradiction entre les sentiments des populations et l'attitude de leurs mandataires?

Comme tous les problèmes où la politique entre comme facteur, celui-ci a des complications et des dessous qui demanderaient une longue analyse. Mais je crois bien qu'on trouverait les éléments d'une solution très suffisante dans cette règle qui n'admet guère d'exception : l'influence gouvernementale dans les élections est en proportion inverse de la richesse du corps électoral. Les régions riches peuvent arriver à l'indépendance ; les régions pauvres sont à peu près à la merci du gouvernement. Or, la Savoie est, à tout perdre, un pays pauvre. Sur la liste des départements dressée par ordre de richesse, en prenant pour base le chiffre des successions, M. Paul Leroy-Beaulieu inscrit la Savoie et la Haute-Savoie parmi les derniers. Il n'en faut pas davantage pour qu'ils soient condamnés à n'élire que des candidats patronnés par le gouvernement et décidés à appuyer sa politique. Et c'est pourquoi, comme Jean-Jacques Rousseau, nous souhaitons à la Savoie de devenir plus riche. Ses habitants n'auraient pas besoin d'aller chercher la fortune dans les grandes villes, à Paris surtout, comme ils le font beaucoup trop ; il leur suffirait de mettre en valeur les admirables ressources de leur pays [1].

1. La richesse du seul département de la Savoie en houille blanche est estimée à 648 000 chevaux de 100 kilogrammètres. Sur cette puissance totale

Sans aller plus loin, nous pouvons nous rendre compte de la puissance dont le gouvernement dispose pour faire passer ses candidats dans un pays comme celui-ci. Le cas du député de la Tarentaise est instructif à cet égard. M. Empereur a eu, au cours de l'avant-dernière session, je crois, une idée heureuse qui lui fait honneur. M. Empereur, comme beaucoup de ses collègues de la ville et surtout de la campagne, est médecin, et comme tel a souci de l'hygiène pour ses électeurs. Il a donc présenté et fait adopter par la Chambre une motion tendant à prélever 2 pour 100 sur les sommes que l'État retire du pari mutuel, pour aider les communes pauvres à se pourvoir d'eaux potables. Évidemment, dans la distribution de cette manne bienfaisante, on fera bonne part au député qui a eu l'initiative de la mesure, et ce sera justice. Voilà donc M. Empereur assuré d'obtenir quelques centaines de francs à chacune des communes de sa circonscription qui entreprendra de canaliser une source de la montagne et d'établir une fontaine sur la place du village. Et du coup M. Empereur devient roi du pays. Il en va de même pour tous les autres services publics. Je ne dis rien des particuliers. C'est à tout moment que ces pauvres communes ont besoin de faire appel à l'État, à la bienveillance de l'État, aux subsides de l'État. On ne refuse rien au député bien pensant; s'il était de l'opposition, il n'obtiendrait pas un maravédi.

*
* *

A 200 mètres de l'hospice du Petit-Saint-Bernard, le rideau de la montagne qui jusque-là cachait le Mont-Blanc s'écarte, et le géant se laisse voir; ce ne sont encore que

une partie, 55 800 chevaux, est utilisée; une autre, 119 300 chevaux est en voie d'utilisation (J. Corcelle, *la Savoie*). Il va sans dire que ce sont des usines créées par des étrangers qui utilisent la plus grande partie de cette force. On voit par ce seul exemple quelles sources de richesse les populations de la Savoie pourraient exploiter sans sortir de chez elles. La population, au moins pour le département de la Savoie, ne fait que décroître tous les ans, bien qu'il y ait un excédent appréciable des naissances sur les décès. Mais l'émigration, autrefois temporaire, devient définitive. Le premier recensement après l'annexion, en 1861, accusait un chiffre de 275 039 habitants. En 1900, on n'en compte plus que 254 781. C'est plus d'un millier d'habitants perdus tous les deux ans.

quelques aiguilles, mais elles sont là, tout près, au premier plan, et comme à portée de la main.

La descente sur le versant italien est plus rapide que du côté français. Dès le onzième kilomètre, la route atteint le gros village de La Thuille. Il y a là un campement d'Alpins piémontais : des tentes plantées dans un pâturage au bord de la route, le sol couvert de paille foulée et malpropre mélangée de débris de légumes, des vêtements, des chemises séchant au soleil, des mulets errant à l'aventure, çà et là des foyers rudimentaires, une marmite posée sur de gros cailloux cueillis dans le torrent, sous laquelle un troupier entretient un petit feu de bois point assez sec d'où monte une fumée épaisse. Le spectacle, dans son ensemble, est pittoresque et quelque peu sordide. Les hommes flânent ou jouent aux cartes ; ils ont l'air assez débraillé ; au surplus, ils ne sont pas à la parade.

Pour le dire en passant, l'administration militaire italienne garde bien jalousement sa frontière. Il serait difficile de porter plus loin la méfiance ; en tout voyageur qui vient de France on voit un espion ; les appareils photographiques sont plombés au Petit-Saint-Bernard et c'est à Aoste seulement qu'on les délivre des scellés royaux. J'ai dû moi-même, à mon arrivée à l'hospice, subir l'interrogatoire d'un sergent de carabiniers, qui parut me faire une grande concession en se contentant de mes réponses.

Les vallées des Alpes, dans leur partie supérieure, sont, en règle générale, divisées en étages. Il en résulte que le cours d'eau, au lieu de s'écouler par une pente plus ou moins rapide mais régulière, descend comme par les degrés d'un gigantesque escalier. Je cède ici la plume à un écrivain chez qui la science de l'ingénieur n'a fait qu'aviver, bien loin de l'éteindre, le sentiment esthétique :

La vallée est, pour ainsi dire, barrée par une succession de seuils. Ces seuils se trouvent presque toujours dans les parties les plus étroites que l'on appelle des cluses (*clusa*, *claudo*, fermé) et qui sont bien en effet de véritables fermetures. Le torrent, dans son travail séculaire d'érosion, s'est creusé au travers une profonde rainure, au fond de laquelle les eaux étranglées se débattent contre les rochers, se

précipitent de chute en chute en soubresauts furieux, répercutant aux échos de terribles clameurs. La roche est fendue perpendiculairement, quelquefois à plus de 100 mètres, comme par une épée de géant; et il semble que des mains acharnées ont encore disloqué et mutilé cette première entaille, la découpant en pylones, en corniches, en cavernes arrondies, étagées à tous les niveaux. Le soleil ne pénètre jamais dans ces sauvages défilés, aux parois ruisselantes, de couleur sombre et ferrugineuse, au-dessus desquels on aperçoit une étroite bande de ciel. La route et le sentier qui s'engagent dans ces gorges, en suivent toutes les sinuosités, suspendus sur l'abîme dans un nuage de vapeurs qui se condensent en une infinité de gouttes d'eau perlant aux fines branches des sapins. Une puissante végétation domine toute cette tempête et d'immenses draperies de lianes se balancent doucement au-dessus du précipice. Sur les moindres saillies de la roche adossées à la paroi verticale, les pins et les mélèzes se dressent d'un jet superbe, et la noire forêt tapisse les flancs de la gorge, enveloppant le torrent de son ombre et le dérobant quelquefois aux yeux [1].

Cette description s'applique on ne peut mieux à la Doire Vernay dont nous suivons le cours. Sortie du lac Vernay où s'étaient réunies les eaux du Petit-Saint-Bernard, elle vient de s'enrichir, à La Thuille même, du tribut que lui envoie tout un système de glaciers étagés sur le Ruitor. C'est déjà une rivière respectable dans la traversée de ce joli vallon. Mais voici qu'à une faible distance du village les montagnes se rapprochent; bientôt il ne reste plus que le goulet par où les eaux se frayent un passage de plus en plus étroit et tortueux, si bien que la route se voit obligée de couper au plus court à travers la montagne. Le tunnel a plusieurs centaines de mètres de longueur et vient déboucher dans une sorte de falaise à une hauteur considérable au-dessus du niveau où est maintenant parvenue la rivière. De l'ouverture du tunnel, le regard plonge sur le village de Pré-Saint-Didier, à moitié enseveli dans la feuillée des arbres plus hauts que les maisons, et si rapproché du pied de la falaise qu'on pourrait sans se gêner lapider les gens sur la place de l'église. La route, soutenue par des murailles superposées, y descend en zigzags; il y a là 4 à 5 kilomètres qui font bien de l'honneur aux ingénieurs italiens; on voit qu'ils ont mis de la coquetterie à faire escalader par une voie carrossable

1. Charles Lenthéric, *l'Homme devant les Alpes*, p. 350.

cet escarpement. Vus d'en bas, les lacets apparaissent aussi réguliers que les rampes des terrasses d'une villa italienne. Les Romains n'avaient pas osé faire franchir ce seuil à leur route; elle quittait la vallée d'Aoste en aval de Pré-Saint-Didier et atteignait La Thuille par un autre itinéraire.

Pré-Saint-Didier est un assez gentil village, très vert, ombragé de très beaux platanes, à la rencontre de la Doire du Petit-Saint-Bernard et de la grande Doire descendue du Mont-Blanc et qui s'appelle la Doire Baltée. Ce nom de Doire, *Dora* en italien, est donné à tous les cours d'eaux de cette région des Alpes; en Tarentaise il devient Doron. C'est ainsi que dans les Pyrénées on dit un *gave* et, dans les monts d'Auvergne et du Forez, un *lignon*.

Pré-Saint-Didier a bien l'air d'une vague station estivale, dotée d'un vague casino, où l'on entend au passage de la musique, qui pourrait bien être celle d'un piano à manivelle; mais cela n'est guère intéressant. Ce qui l'est davantage, c'est qu'ici commence, à proprement parler, cette admirable vallée d'Aoste, dont nous ne connaissons guère, en France, que le nom, et encore grâce au *lépreux*. Combien cependant elle mériterait l'attention des amateurs des magnificences alpestres ! Aucune peut-être n'est aussi constamment grandiose. Partie du Mont-Blanc, elle court jusqu'aux plaines du Piémont entre deux chaînes de montagnes splendides, la frontière française d'une part, de l'autre la frontière suisse. Ici et là c'est une série ininterrompue de dents, de pics, de dômes qui se tiennent entre 3000 et 4000 mètres d'altitude.

Puis, la vallée d'Aoste est demeurée française par la langue; tous les noms de villages sont français; on est agréablement surpris, quand on monte au Grand-Saint-Bernard, de faire une dernière halte dans une bourgade qui porte le nom de Saint-Remy. Les Doires tributaires s'appellent du nom de leur vallon, Doire de Valgrisanche, Doire de Rhêmes, Doire de Valsavaranche, etc. La modeste capitale compte tout au plus 8000 habitants; mais, outre son majestueux panorama de montagnes, elle offre à ses visiteurs plus d'un sujet de curiosité et d'intérêt. C'est peut-être un spécimen unique de camp romain, devenu une cité, et conservant exactement son tracé rectangulaire, avec son enceinte de murailles et

ses tours. L'*Augusta pretoria* se retrouve à chaque pas dans l'Aoste moderne; celle-ci aurait même une tendance fâcheuse à marquer à son usage ce qui devrait rester la propriété inviolable de son aînée. Je me souviens d'un arc de triomphe érigé à la gloire de l'empereur par les fondateurs de la cité. Le monument étant en très bon état, les édiles d'Aoste se dirent un jour qu'il pouvait passer pour neuf et comme tel être présenté à Sa Majesté régnante. Ils firent donc graver sur ces vénérables pierres cette inscription qu'on y peut lire encore, je pense, à moins qu'elle n'ait été mise à jour :

Primum Augusto, nunc Humberto.

Mon Dieu! il ne faut pas trop s'indigner contre ces braves gens qui dédient à Humbert les monuments d'Auguste. Dans leur formule, de concision toute lapidaire, ils ont pris soin de consacrer le droit de priorité de l'empereur. Donc, ni l'empereur, ni l'histoire ne sauraient réclamer bien énergiquement; seul le bon goût pourrait faire entendre une protestation. Nous trouverions beaucoup mieux que cela chez nous. Je sais une municipalité républicaine d'une très grande ville, la seconde ville de France, autant dire tout de suite Marseille, qui a donné au pays l'exemple du démarquage d'un monument historique. Sous la Restauration, les Marseillais, alors très chauds royalistes, avaient érigé, à la porte d'Aix, une façon d'arc de triomphe en l'honneur du duc d'Angoulême et en souvenir de l'expédition d'Espagne. Une longue inscription faisait foi, pour la postérité, et des événements et des dispositions des Marseillais à cette époque lointaine. Il y a quelques années, les édiles républicains, fatigués de cet hommage à un régime déchu, ont trouvé tout simple d'effacer l'inscription authentique pour graver à la place en lettres d'or flamboyantes : *A la République, Marseille reconnaissante.* C'est tout à la fois un mensonge et une niaiserie. Un monument a pour raison d'être de perpétuer un souvenir. Or, il n'est pas vrai que celui-ci ait été élevé pour attester aux âges futurs la reconnaissance de Marseille envers la République. Les gens qui lui ont donné frauduleusement cette signification devraient être poursuivis pour faux en écriture publique.

*
* *

7 *septembre.* — Courmayeur est à une heure de marche en amont de Pré-Saint-Didier. L'arrivée, hier soir, en ce bout du monde, fut une vision de rêve. La nuit était transparente, l'air tiède comme au bord de la Méditerranée, sur la côte d'azur. La lune, cachée derrière le massif du Grand-Saint-Bernard, éclairait les sommets du Mont-Blanc ; les aiguilles noires et les glaciers baignaient dans une lumière vaporeuse, tandis que les gigantesques escarpements de la montagne restaient plongés dans la pénombre.

Courmayeur est le Chamonix italien. Le versant sud du Mont-Blanc a un aspect tout différent de celui du nord. La Doire Baltée, au-dessus de Pré-Saint-Didier, coule dans le fond d'une gorge profonde, mais les montagnes, en s'élevant, s'évasent assez pour laisser voir comme une immense façade qui barre l'horizon et se termine en dents de scie. Cette muraille, qui se dresse au-dessus du sol à plus de 3000 mètres, c'est le Mont-Blanc, tellement escarpé, que les neiges et les glaces n'y apparaissent que par plaques ; le Mont-Blanc, du côté italien, est beaucoup plus noir que blanc. Entre cette gigantesque falaise et les montagnes qui lui servent de contreforts, s'ouvrent deux vallons, par où on s'engagera pour contourner l'obstacle. Si vous prenez à votre droite, c'est le val Ferret italien, prolongé par le val Ferret suisse ; si vous tournez à gauche, c'est le val Véni, auquel fait suite l'Allée Blanche. Les deux rivières se réunissent au milieu de la muraille et forment la Doire Baltée. C'est dans le triangle formé par ce confluent que se trouve Courmayeur, avec les cinq villages qui en dépendent. C'est moins vaste, moins largement ouvert que la vallée de Chamonix ; le Mont-Blanc est moins beau, mais le site est plus gracieux ; le séjour en doit être plus reposant et plus agréable ; cet immense écran, qui arrête les souffles du nord et concentre les rayons du soleil, y entretient une température d'une douceur extraordinaire, si l'on tient compte de l'altitude et du voisinage des champs de glace. Aujourd'hui, en cette fin de saison, la chaleur y est très forte et j'arbore bravement mon parapluie en guise

d'ombrelle, en allant à travers ces belles prairies qui encadrent Courmayeur comme des pelouses de parc.

Ce joli lieu ne pouvait manquer d'attirer le monde. Aussi, Courmayeur est devenu une station d'été tout à fait à la mode : Grands hôtels, avec leur luxe banal ; les garçons en frac noir et combien obséquieux ! C'est l'élément italien qui domine; l'éclat et la sonorité des conversations en témoignent surabondamment. Les Anglais, là comme ailleurs, se sont réservé leur hôtel, isolé, à distance des habitations, où il n'y aura place que pour eux.

Les habitants de Courmayeur se sont fait une réputation comme guides et chasseurs de chamois. C'est chez eux que le prince Louis de Savoie, duc des Abruzzes, cousin du roi, vint recruter des compagnons pour son expédition au Pôle Nord, en 1900. L'un d'eux y trouva la mort; le prince lui a fait ériger, sur la place de l'église, un monument d'un caractère simple et touchant. Une croix sur une large base carrée, le tout en granit; au pied de la croix, un chien, l'air inquiet, l'œil fixe, garde l'attirail de son maître absent : le traîneau, le piolet, la musette. Au-dessous, une inscription en italien, dont voici le sens : « A Félix Ollier, guide-alpin, perdu sur les glaces de l'océan Glacial arctique, dans l'expédition en traîneaux, dirigée vers le Pôle Nord, mars 1900. Luigi di Savoia. »

Au petit village de la Saxe, à un quart de lieue au-dessus de Courmayeur, j'ai aperçu un autre monument qui rappelle les prouesses cynégétiques de celui que les Italiens appellent le Père de la patrie. Dans le mur d'une maison, on a pratiqué une large niche. Le roi est assis sur un fragment de roche, il tient le piolet à la main et s'appuie sur un bouquetin, qui ne paraît pas du tout ému de la présence de l'ennemi. L'inscription est en français : Victor-Emmanuel II, roi chasseur.

On s'attarderait volontiers en ce ravissant paysage de montagnes, si l'on y trouvait encore la montagne ; mais grâce à l'invasion du high-life, ce n'est plus qu'une succursale du bois de Boulogne et une doublure de Nice ou d'Aix-les-Bains. On y fait de la musique et on y étale des toilettes. Cette vie d'hôtel selon la formule est odieuse à qui n'est pas venu au Mont-Blanc pour s'étendre dans un *rocking-chair*,

lire des revues illustrées et entendre jouer des valses au piano. Sitôt le déjeuner fini, je me hâte de fuir, non toutefois sans m'associer bien sincèrement au souhait que je viens de lire au-dessus d'un cadran solaire :

> Que Dieu donne au peuple de Courmayeur
> Bien des heures de paix et de bonheur!

Si l'inspiration de ces vers n'est pas très lyrique, elle est du moins chrétienne et polie, deux qualités qui en valent bien d'autres, même en littérature.

En suivant la route qui remonte droit vers le Mont-Blanc on atteint, en vingt minutes, l'établissement des Bains de la Saxe, une bâtisse insignifiante, sans agrément d'aucune sorte. Les eaux, thermales et sulfureuses, ne manquent pas de vertu ; mais la vertu ne suffit pas pour assurer le succès. La chose est assez connue. Le territoire de Courmayeur est riche en eaux minérales ; on y compte au moins cinq sources de qualités diverses. Il ne paraît pas que jusqu'à présent on ait su en tirer un parti bien avantageux.

Tout près de là, un pont de bois traverse la Doire Baltée ; elle vient de naître de la conjonction des deux torrents qui ramassent toutes les eaux du versant sud du Mont-Blanc ; c'est assez dire que, dès sa naissance, la Doire Baltée est une rivière qui compte ; de fait, en passant le pont, il est difficile de se défendre d'une impression qui ressemble à la peur. Ne va-t-on pas être emporté par cette rivière à l'allure sauvage qui vous lance des nuages d'écume blanchâtre en se brisant contre les blocs descendus avec elle de la montagne!

De l'autre côté, c'est le val Véni qui commence. Une jolie petite route s'engage sur le flanc du Chécouri, qui ailleurs serait une grande montagne ; mais le voisinage des géants fait tort à ceux qui ont seulement une belle taille. Bientôt on pénètre dans la forêt, une de ces forêts de sapins qui sont la parure et l'orgueil des Alpes. Les gens de Courmayeur s'en reviennent par groupes endimanchés de leur pèlerinage à Notre-Dame-de-Guérison. Il faut dire qu'aujourd'hui, 7 septembre, c'est la fête de saint Grat, patron du diocèse, et par

conséquent fête carillonnée et chômée dans toute la vallée d'Aoste. Ces saints évêques qui ont illustré le siège d'Aoste portent des noms plutôt malheureux. Le patron de la cathédrale s'appelle saint Ours. Son tombeau, placé derrière le maître-autel, est l'objet d'une dévotion assez curieuse. Elle consiste à se glisser en rampant sous le sarcophage qui renferme les restes du saint. A l'origine, ce n'était pas facile pour tout le monde. Mais les bonnes gens y ont tant passé que la dalle a été usée au-dessous, et maintenant le passage est praticable à qui n'a pas trop d'embonpoint.

Le sanctuaire de Notre-Dame-de-Guérison est bâti sur un encorbellement de rochers, à une centaine de mètres au-dessus du torrent. La chapelle, très proprette, bien tenue, est tapissée d'ex-voto et d'inscriptions où se révèle la piété simple et confiante des populations du Val-d'Aoste. J'ignore l'histoire de ce pèlerinage; mais apparemment c'est quelque ermite des temps passés qui vint s'établir en cette solitude et y établit le culte de la sainte Vierge. Autrement, on ne voit pas ce qui aurait pu y attirer les gens de la contrée.

C'est ici que l'on peut d'un coup d'œil mesurer le retrait des glaciers qui inquiète les savants et les amateurs. Nous avons en face de nous, de l'autre côté du torrent, le glacier de la Brenva, qui est à Courmayeur ce que la Mer de Glace est à Chamonix, le glacier classique, celui à qui tout arrivant doit, comme disent les Anglais, *payer* une visite. Nous apercevons de notre belvédère le chalet-restaurant, où l'on trouvera, disent les écriteaux plantés le long de la route, déjeuner à la fourchette, vins de Bordeaux, chartreuse, etc., toutes choses très importantes pour la visite des glaciers. Il est difficile, dans ces paysages aux proportions gigantesques, de se faire, au coup d'œil, une idée exacte des distances. Mais bien certainement ce n'est pas en une heure que nous pourrions descendre au torrent, le traverser, et remonter jusqu'à l'extrémité actuelle du glacier. Or, lui ne s'est pas contenté autrefois de pousser jusqu'au fond du ravin; en 1820, il le combla, s'éleva jusqu'à la chapelle et l'engloutit.

Je crois bien que le sanctuaire de Notre-Dame-de-Guérison n'était pas le but unique de tous les pèlerins que je rencontre. Une demi-heure plus haut, un poteau au bord du chemin

vous invite à vous rendre au chalet de Purthud. On franchit la rivière et l'on se trouve dans une jolie clairière, toute verte, toute fraîche, coupée de ruisseaux les plus limpides du monde. Des tables installées en plein air, certains débris caractéristiques épars sur le gazon indiquent tout de suite que ce joli coin de la montagne a reçu dans la journée de nombreux visiteurs. Inutile d'aller chercher plus loin un abri pour la nuit. La forêt nous entoure de toutes parts; on entend encore les sonnailles de quelques vaches qui pâturent sous bois; mais bientôt tout bruit cessera; seule la Doire continuera son roulement sonore qui s'harmonise si bien avec le silence. Le Mont-Blanc est là, maintenant, tout proche; le ravin ne nous en sépare plus. Les escarpements vertigineux, les éboulis gigantesques, les moraines et les névés immenses, les vastes pentes délaissées par les glaciers, mais qui leur appartiennent toujours, toutes ces magnificences et ces horreurs, avec leurs mystères et leurs menaces, commencent derrière ce rideau de forêt, qui nous protège, sans doute, et nous empêche de rien voir. Mais la forêt elle-même, étendue comme une draperie aux abords de cette nature sauvage et désolée, semble la revanche de la vie sur la mort. Nulle part elle ne se montre tout à la fois plus robuste et plus gracieuse. Je vois d'ici de là des blocs de rochers qui ont roulé de je ne sais quels sommets; plusieurs sont plus gros que des maisons; dans leur chute ils ont dû renverser les vieux sapins comme des fétus de paille; mais, à leur tour, ils sont devenus la proie des mousses, des plantes grimpantes, des lianes et des grands arbres même qui s'y sont installés en triomphateurs en perçant la roche de leurs racines. Je cède encore ici la parole au savant ingénieur que j'ai cité déjà; il traduit mon impression bien mieux que je ne saurais le faire :

Rien n'égale la majesté de ces forêts des Alpes et la puissance de cette végétation. Dans les gorges les plus étroites..., sur des saillies de roches nues, sur d'énormes encorbellements de pierre surplombant le précipice, des pins merveilleux s'élèvent par milliers aussi droits que des mâts de navire, comme s'ils avaient trouvé un sol de première qualité. Partout ailleurs, les végétaux ont besoin de terre, d'humus, d'une réserve souterraine, dans laquelle leurs racines vont chercher les sucs nourriciers indispensables à leur croissance. Ici, ils semblent vivre des débris de la roche qu'ils étreignent, de la poussière du tor-

rent qui les enveloppe, de la neige qui pèse sur leurs branches, de la lumière pure qui les environne.

... Au pied de tous ces arbres séculaires, un merveilleux tapis végétal se développe sans fin, formé de toutes les variétés de gazons et de graminées, parsemé de myriades de fleurs bleues, violettes, roses, blanches, de la plus délicate finesse et d'une inexprimable douceur... Cette force et cette grâce de la flore alpestre, cette merveilleuse puissance, cette exubérance vitale sont réellement indescriptibles... Le moindre caillou est hospitalier pour la plus petite graine qui tombe sur lui. La roche, partout stérile, semble ici renfermer des trésors de vie. La neige, qui partout ailleurs brûle et tue les plantes, la couve en quelque sorte et la nourrit. C'est l'épanouissement de la vie libre et heureuse dans l'immensité de l'espace et la splendeur du ciel[1].

Comme j'allais au gré de ma fantaisie à travers les vieux pins et les roches moussues, attiré toujours plus loin par le charme de l'imprévu, et puis — pourquoi ne pas le dire ? — par la cueillette des myrtilles, cet autre charme de la forêt alpestre, soudain retentit une détonation suivie d'un grondement comme d'un torrent qui vient sur vous. Plus heureux que Tartarin, j'avais mon avalanche. Mais je n'en étais pas plus fier. Ce bruit, dans la solitude, à la tombée de la nuit, produit une émotion sérieuse; instinctivement, on cherche un abri. Heureusement, cela ne dure pas; une demi-minute et le dernier écho s'éteint. Toutefois, la promenade sous bois avait perdu son attrait ; je regagnai le chalet, où l'on me dit qu'on entendait trop souvent la chute de l'avalanche pour y faire attention.

*
* *

8 septembre.

C'est à peu près à 1 800 mètres de hauteur, dit M. Charles Lenthéric, que les forêts disparaissent dans les Alpes. Au-dessus et jusqu'à près de 2 200 mètres, on rencontre encore quelques bouquets de bois, des arbres très clairsemés, de gros troncs morts enfouis dans les tourbières. Tout porte donc à croire que la végétation forestière s'est élevée autrefois à 400 mètres plus haut qu'aujourd'hui. Ce retrait est peut-être dû à une diminution générale de la température, ainsi que l'affirment quelques météorologistes. Il est plus probable cependant qu'il faut l'attribuer au déboisement progressif des forêts et à

1. Charles Lenthéric, *l'Homme devant les Alpes*, p. 355.

l'usage immodéré du pâturage. Quoi qu'il en soit, les arbres solitaires, plus exposés aux intempéries et aux assauts de la tempête, tendent à disparaître, et c'est environ à 2000 mètres que s'arrêtent aujourd'hui les forêts les plus élevées.

Ici, la forêt n'atteint pas à beaucoup près cette altitude. Une heure après avoir quitté le chalet de Purthud, on entre dans la région des pacages; le vallon sera désormais encadré presque jusqu'au sommet, à gauche par des pentes gazonnées, à droite par un effroyable désert de pierres, de neiges et de glaces. C'est l'Allée Blanche, faisant suite au val Véni; ce nom se justifiait mieux autrefois, quand les glaciers, se succédant presque sans interruption, descendaient jusqu'à la Doire qu'ils alimentent. Aujourd'hui, la bordure de l'Allée Blanche du côté du Mont-Blanc est de couleur plutôt sombre et même noirâtre. Il est difficile d'imaginer un paysage plus désolé, plus âpre, qui contraste plus violemment avec le joli nom qu'on lui a donné. Pour ajouter à l'impression fâcheuse, voici que le ciel se couvre et des gouttes d'eau commencent à tomber. Tout de suite me revient en mémoire l'une des règles fondamentales des excursions dans les Alpes : « Ne jamais hésiter à retourner en arrière. » Ce n'est peut-être pas le dernier mot de la bravoure; mais, à moins d'y être condamné par son devoir, pourquoi s'obstiner à passer un col à 2500 mètres d'altitude, sous la pluie qui sera de la neige là-haut ? J'allais donc mon petit pas, aux environs du chalet de la Visaille, le dernier où l'on peut camper, en montant au col de la Seigne; je regardais alternativement les nuages et les cimes du Mont-Blanc. Or, il paraît que celles-ci attirent ceux-là. En l'espace d'une demi-heure, tous les nuages venant du sud avaient traversé le vallon et s'en étaient allés coiffer la tête du Géant. Le ciel avait repris une parfaite sérénité, et le soleil faisait tout le possible pour égayer cette nature si grandiose et si morne.

L'Allée Blanche m'a paru nettement partagée en trois tronçons. D'abord la moraine de l'immense glacier de Miage qu'il faut longer pendant une heure. Il y a là un phénomène bien curieux que l'on peut saisir au passage, sans être géologue. Le glacier, au temps de sa période de croissance, a poussé en travers du vallon l'énorme ourlet de pierres qui

garnit son flanc droit; le vallon eût fini par être barré, mais la Doire s'est défendue contre l'envahisseur; au fur et à mesure que la moraine avançait, elle la rongeait à la base, et finalement elle a triomphé. La moraine a couvert le vallon sur une longueur de plus d'une lieue d'un remblai que la végétation a envahi à son tour; mais, entre ce remblai et la montagne opposée, la rivière a gardé son lit. On peut se demander ce qu'il fût advenu si la poussée de la moraine eût été victorieuse. Alors, c'était un barrage qui arrêtait la Doire et formait un lac en amont. Le trop-plein aurait filtré à travers la moraine et serait venue sortir à l'extrémité du glacier. Les choses seraient restées en l'état, tant que le poids du glacier eût renforcé la digue de pierres et de graviers; mais le glacier se retirant, celle-ci aurait vraisemblablement cédé sous l'effort des eaux emmagasinées qui se seraient précipitées comme une trombe portant la dévastation sur son passage.

Quand on en a fini avec la moraine de Miage, on ne tarde pas à atteindre le lac Combal. Celui-là ne risque pas de causer des catastrophes; car il n'en a plus pour longtemps; les avalanches, les éboulements, les glissements de terrain qui se produisent au moindre dégel sont en train de le combler et la besogne est fort avancée. En attendant, il occupe par lui-même ou par ses marécages tout le vallon qui s'est fort élargi en cet endroit.

A l'extrémité supérieure du lac, le vallon se resserre et l'on se trouve au pied d'une sorte de glacis très raide, mais gazonné. On grimpe et en arrivant au sommet, on s'aperçoit que ce n'était autre chose que le barrage d'un autre lac, mais comblé celui-là, et couvert par le sable et la végétation d'une nappe à carreaux verts et blancs. Voilà bien encore un spécimen de la distribution par étages des hauts vallons alpestres. Au bout de ce dernier lac, il ne reste plus qu'à escalader à travers des couches de schistes noirâtres, déchirées et tourmentées, les pentes qui aboutissent au col de la Seigne. D'ici de là de grandes flaques de neige d'où s'échappent des ruisselets; par contre, à l'abri des roches tournées au soleil, des fleurettes exquises, surtout des touffes de petites gentianes d'un bleu à faire rêver; on dirait autant de minuscules miroirs où se ramasse tout l'azur du ciel. Les grandes

montagnes vues de près, les panoramas infinis, récompenses de ceux qui prennent la peine de monter un peu haut, les cimes du Mont-Blanc qui s'offrent ici au premier plan de la scène, tout cet ensemble de choses vastes, immenses, où l'on se sent si petit, tout cela chante un refrain que l'on répète soi-même : *Magna opera Domini!* Mais, des cimes du Mont-Blanc mes yeux reviennent aux petites gentianes bleues que je tiens dans mes mains, et je pense que c'est le même Tout-Puissant qui a fait la gigantesque montagne et les gracieuses fleurettes, et je me souviens du mot de saint Augustin : *Nec major in illis*, *nec minor in istis*.

Les impressions un peu vives sont difficiles à rendre; on ne dit jamais ce que l'on voudrait dire. La topographie ne coûte pas tant d'efforts ni de désespoirs. Essayons donc de préciser le lieu où nous sommes. J'ai dit déjà comment se présente l'architecture du Mont-Blanc du côté italien; elle est simple et d'une symétrie presque géométrique. La vallée d'Aoste, telle une avenue royale, vient aboutir au beau milieu de la façade; le cirque verdoyant de Courmayeur représenterait la cour d'honneur; chose curieuse, ce nom même, *Cormaggiore,* appelle cette comparaison. Un double couloir part de là et remonte entre la façade et les constructions annexes qui s'étendent devant elle jusqu'au point où elles rejoignent la masse principale. Ce point, à l'extrémité sud-ouest, n'est autre que le col de la Seigne; à l'extrémité opposée, que nous apercevons fort bien, le col Ferret lui fait pendant; l'altitude est la même; 2 512 mètres pour le premier, 2 543 pour le second. Au col Ferret vient se souder au Mont-Blanc un puissant rameau projeté vers la vallée du Pô, et auquel appartient le Grand-Saint-Bernard. Au col de la Seigne, c'est la chaîne frontière franco-italienne qui s'attache au flanc du Géant. Un peu plus au sud, la profonde entaille du Petit-Saint-Bernard ouvrira un passage encore plus facile; puis jusqu'au Mont-Cenis la terrible arête ne s'abaissera pas au-dessous de 2800 mètres, exactement 2 797 mètres, aux cols de Tachy et du Petit. Ne dirait-on pas que seule la présence de leur roi sait contraindre ces monts orgueilleux à s'incliner assez pour laisser passer les pauvres humains?

Au point culminant du col, il y a un banc confortable, comme ceux de nos jardins publics, avec armature de fer, et les pieds scellés dans le roc. C'est le *Touring-Club* de France qui l'a installé là. Sur le banc, un jeune Anglais, enveloppé de son plaid à carreaux et qui, lui aussi, paraît installé à demeure.

— *Good morning*, *Sir!*

Et l'on cause. Avec le flegme de la race, l'absence totale de vantardise qui trouve toutes naturelles ses extravagances mêmes, il me raconte quelques-uns de ses hauts faits d'ascensionniste. Il en a d'assez notables à son actif. Il s'informe entre temps du meilleur hôtel de Courmayeur; autre trait de race.

— Et il y a longtemps que vous êtes sur ce banc?

— *Exactly*, trois heures.

— Ah! et vous ne descendez pas encore?

— J'attends que le Mont-Blanc se découvre. Il faudra bien qu'il se décide.

— Assurément, vous aurez le dernier mot, pourvu que vous attendiez assez longtemps. Moi, je suis obligé de descendre. *Good bye*, *Sir!*

Et en dévalant à travers les alpages du versant français, je pensais à mon Anglais : il est bien capable de rester là-haut sur son banc, jusqu'à la nuit; car il s'est mis dans la tête que le Mont-Blanc doit ôter son chapeau devant le représentant de l'Angleterre. Et je compris mieux pourquoi les Anglais ont eu raison du Transvaal, et de beaucoup d'autres adversaires. Ils savent attendre.

On descend par le flanc d'un cirque gazonné de grandeur imposante. Sur la droite, le massif du Mont-Blanc se termine par l'aiguille des Glaciers, malheureusement perdue dans la brume; sur ses pentes s'étale le glacier des Glaciers; à gauche, le glacier de la Seigne; sur tout le pourtour les torrents se précipitent en cascades et viennent se réunir au fond de l'entonnoir pour former le *Torrent des Glaciers* qui roule dans un vallon sauvage et va se jeter dans l'Isère à Bourg-Saint-Maurice. L'Isère, grâce à cet apport, compte donc le Mont-Blanc parmi ses tributaires.

Au bas du cirque, à l'auberge des Mottets, je retrouve la

jolie *frontière* de la Haute-Tarentaise, les figures sont avenantes, la maison proprette; altitude, 1865 mètres; la voix des torrents, renforcée par les résonances d'une conque gigantesque, anime la solitude. La nuit, en pareil lieu, ne peut manquer d'être reposante, et demain, dès la petite pointe du jour, on partira pour ce fameux col des Fours, qui n'a pas très bonne réputation et dont la gorge s'ouvre un peu plus bas au hameau des Glaciers. C'est ainsi que je faisais mon compte, tout en devisant avec un officier de chasseurs alpins qui venait d'arriver et deux braves gendarmes qui trouvent le temps un peu long dans leur poste des Mottets. Or, voici que presque subitement le ciel se voile d'un rideau épais; un brouillard blanchâtre descend de je ne sais quels sommets, rampe le long des pentes, emplit les combes où disparaissent les torrents; en l'espace d'un quart d'heure, tout l'espace au-dessus et autour de nous est envahi, et l'on voit la coulée de vapeurs se précipiter dans le vallon et bientôt éteindre tout ce qui restait de lumière dans la région inférieure. En même temps, une humidité froide s'abattait sur nous et nous enveloppait comme d'un manteau qui serait tombé dans le torrent. Désormais, l'endroit était dépourvu de charme; puis, l'expédition du lendemain ne paraissait plus sage :

— On ne fait pas le col des Fours, par un temps comme celui-là, déclara très nettement l'officier de chasseurs; ce serait pure folie.

Donc, adieu les Fours, adieu aussi la gentille auberge des Mottets. Je me hâte de descendre, bien persuadé que demain, il faudrait dire adieu à la montagne elle-même.

Au fond du vallon, à la jonction du torrent des Glaciers avec un affluent considérable, se trouve le hameau des Chapieux, carrefour de plusieurs gorges, qui ouvrent des passages dans diverses directions, mais d'ailleurs affreux petit coin, semblable à un préau de prison entouré de murailles de 1 200 à 1 500 mètres de hauteur. On y a établi un camp de chasseurs alpins; les baraquements, bien bâtis, s'alignent en longue file dans l'étroit espace libre entre la montagne et le torrent qui, lui, en prend à son aise. Les silhouettes des troupiers, entrevues à travers le brouillard, à la nuit tombante, me font un peu l'effet d'ombres chinoises évoluant dans un

nuage gris. Et je pensais que le camp des Chapieux devait être, comme le château d'If,

> Un lieu peu récréatif
> Gardé par le fer oisif
> De plus d'un soldat maladif.

*
* *

9 septembre. — Pendant la nuit, le brouillard s'en est allé comme il était venu. Le ciel était si limpide et la lune répandait une telle lumière que je crus d'abord le jour levé. Dieu merci, ce ne sera donc pas encore aujourd'hui que je ferai mes adieux à la montagne.

Pour sortir des Chapieux, on a, indépendamment du col de la Seigne, le choix entre trois issues. En continuant par la gorge, au sud, le long du *Torrent des Glaciers*, on arrive en une demi-heure à Bonneval-les-Bains, pauvre bourgade qui deviendra une station thermale importante le jour où le chemin de fer de la Tarentaise montera jusqu'à Bourg-Saint-Maurice, dont elle n'est éloignée que de 12 kilomètres. Par une autre gorge qui vient de l'ouest, on va aux fameux alpages de Roselend et dans la vallée de Beaufort. Enfin, en grimpant tout droit dans la direction du nord, on atteint le col du Bonhomme pour descendre sur les Contamines et Saint-Gervais-les-Bains. C'est l'étape que j'avais inscrite sur mon itinéraire, et dont le col des Fours n'était qu'une variante. Le trajet est long des Chapieux à Saint-Gervais; il a duré pour moi exactement le tour du cadran, de six heures du matin à six heures du soir, et je ne crois pas qu'un honnête homme puisse abréger ce temps de façon un peu notable. Toutefois, la montée est de beaucoup moins longue que la descente. On part, en effet, de l'altitude de 1 552 mètres pour s'élever à 2 483 mètres et redescendre à 807 mètres.

A peine arrivé sur les plateaux gazonnés, j'entends un fracas formidable qui met en émoi tous les échos de la montagne. Ce n'est pas l'avalanche, cette fois, grâce à Dieu, mais le feu d'une compagnie d'alpins, partis en même temps que moi et qui font des exercices de tir dans un vallon voisin.

Par suite de la répercussion contre les escarpements rocheux, le roulement est continu et l'effet grandiose.

Le sentier traverse un groupe de chalets; de l'un d'eux sort par la porte, par la toiture, par les murailles de pierre mal jointes, une fumée épaisse qui me fait croire à un malheur. Mais, en approchant, je constate bien vite que l'on procède à une opération qui n'a rien de sinistre. On fait le fromage. Un immense chaudron de cuivre empli de lait — il y en a bien 200 à 300 litres — chauffe sur une espèce de four grossièrement construit. Un trou au-dessus, entre les larges feuilles de schiste qui recouvrent la cabane, tient lieu de cheminée; mais la fumée dédaigne ce passage. Des lits en désordre, des couvertures, des nippes et des ustensiles de toute sorte, jetés au hasard sur la terre nue, encombrent l'espace resté libre. Nous sommes loin des bergeries de Florian! Cet intérieur ne donne pas une idée avantageuse du goût et de la propreté de Phillis. Quelques jours plus tard, je me trouvais à l'abbaye de Tamié, dans les montagnes qui séparent le bassin du lac d'Annecy de la vallée de l'Isère, et je pus voir dans tous ses détails l'importante laiterie dirigée par les Trappistes. C'était en somme le même travail qu'au chalet, sauf que les appareils étaient moins rudimentaires et surtout que les manipulations se faisaient avec une propreté méticuleuse. Je remarquai en particulier que jamais les travailleurs ne déposaient ici où là, à portée de leur main, les instruments qui leur servaient, mais les jetaient invariablement dans des bassins où l'eau se renouvelait sans cesse. C'est une leçon comme une autre que les moines donnent aux paysans routiniers. Et c'est pourquoi, sans doute, on ne tardera pas de les chasser de leur monastère.

Le chemin s'élève en longeant le flanc très accidenté, déchiré de nombreuses crevasses, de la montagne des Fours. Il est jalonné de poteaux pour guider les voyageurs par les temps de neige. Ces poteaux prennent vite une part considérable dans les préoccupations et les calculs du malheureux qui peine à la montée. On n'en aperçoit d'ordinaire qu'un ou deux à la fois, car ils sont assez espacés; j'en ai compté en tout vingt-cinq, des Chapieux au point culminant du passage. On se dit : Quand nous atteindrons celui-

ci, nous verrons sans doute le sommet; puis, cet autre ne doit pas en être bien éloigné; puis encore, cette fois, ce doit être le dernier. N'est-ce pas un peu l'image de la vie? Longtemps, on mesure par avance les étapes à parcourir, se promettant, à chaque poteau entrevu, du plaisir, du bonheur, tout au moins du nouveau. Le dernier ressemble à tous les autres : on y arrive sans s'en douter, un peu étonné d'y être déjà.

De vrai, l'ascension dans les grandes montagnes favorise les bonnes méditations. A une certaine hauteur, les lignes du paysage se simplifient, le silence est complet, la vie s'éteint, pas un oiseau et, encore un peu, pas une plante; rien n'arrête plus le vol de l'âme et je dirai même que rien ne la distrait, comme dans un vallon, au bord d'une rivière, sur les coteaux, dans la plaine, dans la forêt, partout enfin où la nature respire et, vous parle. Ici, elle se tait, elle est morte; elle vous laisse vivre, sans s'y mêler, votre vie intérieure, penser tout haut et vous entretenir avec Celui dont la présence devient plus sensible à mesure que la solitude devient plus profonde.

Au bout de trois heures de montée à une allure très sage, j'atteins la ligne de faîte, à la Croix-du-Bonhomme. En ce même point vient aboutir le sentier du col des Fours, de 200 mètres plus élevé. C'est par là qu'on passe d'ordinaire quand on fait le tour du Mont-Blanc, par Saint-Gervais et Courmayeur. Pour moi, je n'ai pas à regretter le brouillard qui me contraignit d'allonger la route en passant par les Chapieux. Voici, en effet, une note qui parut dans les journaux le surlendemain :

Séez (Tarentaise), 11 septembre. — Le capitaine Alzieux, du 22e chasseurs alpins, étant en marches-manœuvres au col des Fours, entre les cols du Bonhomme et de la Seigne, glissa, ce matin, sur une pierre humide et fit une chute de 300 mètres dans une crevasse.

Le corps du malheureux officier a été relevé le bassin et les quatre membres brisés. On l'a ramené, ce soir, par les Chapieux, à Bourg-Saint-Maurice.

Cet officier était âgé de trente-quatre ans.

Je ne crois pas que ce col, très fréquenté par les touristes

et les soldats, soit vraiment dangereux; mais il y a toujours danger à la montagne quand on manque de prudence; et je sais, pour l'avoir vu, que nos jeunes alpins, les officiers comme les autres, ne se piquent pas d'exceller en cette vertu. Qui pourrait s'en étonner?

Il n'y a pas de croix au col de la Croix-du-Bonhomme, mais on y trouve le banc du *Touring-Club* français, avec plaque commémorative de sa libéralité et l'avis gravé dans le métal: « Placé sous la protection du public. » Cela me remet en mémoire un petit souvenir de voyage en pays turc. C'était sur les hauts plateaux de l'Anatolie; il existe une route impériale, une *sultanieh*, qui traverse toute la région, de Samsoun sur la mer Noire à Mersina, dans le golfe d'Alexandrette. Je remarquai que d'ordinaire nous passions les rivières à gué; que, parfois même, le passage donnait lieu à une manœuvre que j'appellerai sensationnelle; c'est quand il s'agissait de traverser un ruisseau encaissé entre des rives un peu hautes. Alors, un peu avant d'arriver, notre cocher lançait ses chevaux à fond de train, et, en vertu de la vitesse acquise à la descente, l'équipage remontait la berge opposée. Le pauvre *arrabat* risquait bien à ce jeu d'être mis en pièces; la secousse était fatale à quelques pièces du bagage; je ne dis rien des voyageurs; mais enfin on passait et personne ne songeait à se plaindre. Or, le plus curieux, c'est que, tout auprès, on voyait les piles ou les culées d'un pont. Est-ce donc que le gouvernement avait négligé de poser le tablier? Non pas; mais les gens du voisinage, eux, trouvaient que le tablier du pont, c'était du bois bon à prendre. Il faut espérer que les pâtres de la montagne seront plus respectueux des bancs que le *Touring-Club* a fait placer aux bons endroits.

Je lui suis reconnaissant pour ma part d'avoir songé à celui-ci. Le coup d'œil est magnifique. Toute la vallée de Beaufort, cette vallée-type de la Savoie, se déroule devant moi; c'est ici qu'elle prend naissance. A cette heure matinale, le brouillard en occupe encore tout le fond, s'arrêtant à une ligne très nette le long du flanc des montagnes. On dirait un fleuve aux eaux laiteuses, contenu entre des rives gigantesques et s'écoulant avec une majesté lente vers une mer qui se confond avec l'horizon, où des pics émergeant

de la masse brumeuse vous donnent l'illusion d'un archipel.

Le col du Bonhomme s'ouvre un peu plus bas sur la crête de ce cirque sauvage qui forme le sommet de la vallée de Beaufort. Son nom lui vient, je pense, d'un rocher qu'on aperçoit sur la droite, tout en haut de la montagne, et qui a vaguement la forme d'une tête humaine. Un peu plus loin, dans la même direction, une autre silhouette représente la *Femme du Bonhomme.* Sitôt l'arête franchie qui sépare les deux bassins, on se trouve dans un autre cirque, où naît le Nant-Borrant.

Dans tout le Faucigny, les cours d'eaux montagneux s'appellent des *nants*. Celui-ci, après avoir reçu le tribut de plusieurs glaciers du Mont-Blanc et une multitude de nants du Mont-Joli, deviendra le Bon-Nant. C'est le nom qu'il porte à Saint-Gervais. Au reste, nul n'est plus parfaitement soumis à la règle de la distribution en étages. Au bas du cirque natal, le *plan* des Dames ; puis, par une chute en cascades, le nant descend au *plan* Jovet ; de là, par une nouvelle série d'étranglements et de rapides, il arrive dans la vallée de Montjoie, où, paré de son nouveau nom, il roule, comme une rivière civilisée, ses eaux paisibles à travers des prairies, des champs et des villages. A d'autres points de vue encore, cet heureux nant semble réaliser l'idéal du torrent alpestre : le vallon qu'il parcourt passe par toute la gamme des paysages de montagnes ; sauvage à l'origine, il prend dans la dernière phase un aspect enchanteur. La forêt s'y présente, dans la partie moyenne, avec toute sa magnificence et sa grâce. Le joli chalet-hôtel du Nant-Borrant m'apparaît encore, tout flambant neuf, dans une clairière, au milieu des sapins noirs, avec, en face, toute une traînée de glaciers que le Mont-Blanc étale comme un miroir devant le soleil couchant. Tout au bas de la forêt, à l'endroit où le nant échappé de la dernière cluse s'élance dans la vallée de Montjoie, le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Gorge s'adosse à la montagne, ombragé d'arbres séculaires. Deux rangées d'édicules, renfermant les stations du chemin de la Croix, se glissent sous bois à travers des roches couvertes de mousses et d'arbustes.

Rien de gracieux comme cette chapelle de la Madone,

placée tout au bout d'une vallée riante, à l'entrée d'une gorge sombre où le torrent mugit furieux, et qui donne accès vers les hautes solitudes de la montagne. A en juger par les dimensions, la bonne tenue et la décoration du sanctuaire, le pèlerinage devait être très fréquenté des populations voisines. C'était d'ailleurs une halte nécessaire pour les touristes dans une multitude d'excursions, et un but de promenade tout indiqué pour les baigneurs de Saint-Gervais, car la route carrossable de la vallée de Montjoie ne va pas plus loin. Malheureusement l'avalanche a déjà passé par là, sous la forme de la persécution religieuse.

— Ah! Monsieur, me dit la bonne femme du petit restaurant où je suis allé demander un verre de limonade, ce n'est pas comme les autres années. Jusqu'ici les Pères de Saint-François-de-Sales d'Annecy venaient s'établir à Notre-Dame-de-la-Gorge pendant la saison. Alors, il y avait du monde tout le jour et des fêtes tous les dimanches. Cette année, les Pères ne sont pas venus ; je ne sais pas pourquoi, moi. Il paraît que le gouvernement n'en veut plus. C'est bien malheureux, allez. M. le curé des Contamines vient dire la messe une fois par semaine, le samedi. Mais ce n'est plus la même chose.

La vallée de Montjoie, de Notre-Dame-de-la-Gorge aux Bains de Saint-Gervais, mesure 12 kilomètres. Elle comprend, avant Saint-Gervais, deux jolis villages, Les Contamines et Saint-Nicolas-de-Véroce, et quantité d'habitations éparses ; elle est fraîche et verte à miracle ; elle est encadrée à droite par le Mont-Blanc, à gauche par le Mont-Joli, jamais montagne ne fut mieux nommée. Ces trois lieues seraient un enchantement perpétuel, mais il ne faudrait pas les voir s'allonger devant soi quand on vient de passer le col du Bonhomme. Trois heures de marche sur une route où le pied s'enfonce dans la poussière, c'est une façon désastreuse de terminer une partie de montagne.

*
* *

10 septembre. — Saint-Gervais est manifestement un lieu prédestiné. Indépendamment des sources thermales qui ont

fait sa réputation, la nature ne lui a rien refusé de ce qui fait le charme d'un village alpestre et le désigne au choix des heureux de ce monde en quête d'une résidence pour l'été. Aussi le modeste bourg d'autrefois est-il devenu une station à la mode, où hôtels et villas se comptent par douzaines. Adossé au Prarion, qui le sépare de la vallée de Chamonix, Saint-Gervais regarde le Mont-Joli, une montagne vraiment faite à souhait pour le plaisir des yeux. De forme régulière, elle s'élance tout d'un jet à plus de 2500 mètres d'altitude, entièrement enveloppée d'un manteau de verdure.épaisse, étoffé, si l'on peut dire, où toutes les nuances du vert forment une mosaïque d'un velouté très doux. De l'autre côté de la vallée, les derniers escarpements du Mont-Blanc, des glaciers, des cimes de rochers effilés en pointes. Impossible d'accuser davantage le contraste et de faire mieux ressortir l'un par l'autre le plaisant et le sévère. Enfin, sur la droite, une magnifique échappée vers la vallée de l'Arve toute grande ouverte. Avant d'y pénétrer, le Bon-Nant est retenu dans une dernière cluse d'une demi-lieue de longueur, creusée à 150 mètres plus bas que Saint-Gervais entre le Mont-Joli et le Prarion. Les berges du ravin sont presque perpendiculaires, si bien que pour descendre du village au niveau de la rivière, la route des voitures est obligée de décrire des lacets de 4 kilomètres et demi de longueur. On y arrive en quelques minutes par les raidillons qui dévalent à travers une forêt de superbes sapins.

C'est dans cette gorge que se trouvait l'établissement des Bains, dont le nom rappelle une des catastrophes « les plus terribles et les plus singulières tout à la fois dont l'histoire authentique des Alpes fasse mention ». J'emprunte ces expressions à M. Charles Durier, ancien président du Club alpin français, à qui on a érigé cette année un monument sur une place de Chamonix. Le souvenir en est encore trop récent pour qu'on puisse se défendre d'une poignante émotion en abordant le lieu, si pittoresque d'ailleurs, où se déroula cet effroyable drame.

C'était dans la nuit du 11 au 12 juillet 1892, entre une et deux heures du matin ; une lave torrentielle formée de boue liquide, de blocs de rochers, de glaces, d'arbres, de

débris de toute sorte, arrivait subitement par la gorge du Bon-Nant, remplie jusqu'à une hauteur de 5 à 6 mètres, rasait au niveau du sol la plus grande partie de l'établissement des Bains, ravageait le village du Fayet et allait enfin se perdre dans l'Arve, laissant 75 hectares de la plaine couverts d'une couche de décombres de 1 à 3 mètres d'épaisseur. Au-dessus de Saint-Gervais le fléau avait déjà dévasté le village de Bionnay. On compta au delà de cent trente victimes humaines; pendant plusieurs jours on recueillit des cadavres noyés dans la lave, et il n'est pas sûr que tous aient été découverts.

« A proprement parler, dit M. Ch. Durier, la catastrophe n'eut pas de témoins. » Elle fut trop rapide et les rares survivants qui en virent quelque chose furent trop violemment impressionnés pour se rendre compte de ce qui se passait. Ce n'est que par une étude très attentive de l'état des lieux sur tout le parcours de la lave que des spécialistes sont parvenus à constituer dans ses diverses phases la description du phénomène. Et après beaucoup de recherches, beaucoup de discussions très savantes et beaucoup de mémoires présentés aux académies, on peut dire que plus d'un point reste dans l'ombre.

Ce qui a été mis hors de doute, c'est que le cataclysme eut pour cause première la rupture d'un glacier par les eaux d'un lac intérieur dont on ignorait l'existence. Ce glacier, dit de la Tête-Rousse, est situé au pied de l'aiguille du Goûter, à près de 3 200 mètres d'altitude. L'existence d'un réservoir d'eau à cette hauteur, enfermé dans les glaces, paraît de prime abord un phénomène bien extraordinaire; mais il est parfaitement connu des naturalistes. « Un lac analogue et dans la même position existe à ciel ouvert, au Plan de l'Aiguille, au-dessus de Chamonix [1]. » La poche d'eau du glacier de la Tête-Rousse avait 40 mètres de diamètre sur 20 mètres de hauteur. Elle communiquait par un couloir avec une autre cavité à ciel ouvert entourée de murailles de glace, également remplie d'eau et mesurant 80 mètres de longueur, sur 40 mètres de largeur et 40 de profondeur.

1. Relation de MM. J. Vallot et A. Delebecque. (*Revue scientifique*, 1892 t. II, p. 187.) C'est à ce document que j'emprunte les détails qui suivent.

La partie antérieure du glacier a fini par céder sous la pression de cette double masse d'eau, qui s'est alors précipitée en avalanche d'une hauteur de 1 500 mètres sur la moraine du glacier de Bionassay. « D'après nos mesures, dit la relation, la quantité d'eau fournie par l'effondrement supérieur est d'environ 80 000 mètres cubes, auxquels il faut ajouter 20 000 mètres cubes pour la grotte d'entrée, et la quantité de glace arrachée à la partie frontale du glacier est de 90 000 mètres cubes, ce qui forme *un total de 100 000 mètres cubes d'eau et de 90 000 mètres cubes de glace.* » Du glacier de Bionassay aux Bains de Saint-Gervais la distance est de 11 kilomètres. C'est dans ce parcours que l'avalanche d'eau et de glace, arrachant tout ce qu'elle rencontrait, se transforma en une sorte de boue torrentielle.

Il semble bien que, une fois arrivée dans la vallée du Bon-Nant, son allure dut se ralentir beaucoup ; mais il y a lieu de croire que les arbres et les blocs de rocher et de glace entrelacés produisirent une embâcle dans la gorge; les eaux s'élevèrent et quand le barrage céda, la poussée fut effroyable. Ainsi s'expliquerait la soudaineté de la catastrophe et la surprise des victimes à l'hôtel des Bains. On entendit un grand fracas et, tout de suite, comme une trombe, la vague énorme s'abattit sur l'établissement.

Les Bains ont été reconstruits un peu plus bas, à la sortie de la gorge; tout auprès un immense hôtel étale ses perrons fleuris, ses façades tapageuses et ses pavillons en style rococo; des chalets, des kiosques, des statues se détachent en couleurs claires sur le vert intense des pelouses et des arbres; le parc s'avance dans la gorge pleine d'ombre et de mystère, entre les deux hautes falaises où grimpent les sapins. On remonte ainsi le long du Bon-Nant jusqu'aux cascades des Bains et de Crépin; on passe sous le pont de la route de Mégève, qui d'une enjambée hardie franchit le ravin à 50 mètres de hauteur, et l'on jette au passage un coup d'œil sur les ruines où le lierre et les pervenches ont poussé, sur la petite chapelle, restée debout, où l'on peut lire encore une inscription en lettres d'or autour de l'abside : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax!*

*
* *

La gare du Fayet est à cinq minutes de l'entrée du parc. C'est là qu'on prend le train pour Chamonix; car depuis trois ou quatre ans on arrive au pied du Mont-Blanc en chemin de fer, tout comme à Meudon ou à Nanterre.

Je crois que c'est lors de l'inauguration de cette ligne qu'a été publiée une plaquette curieuse sous ce titre : *Relation inédite d'un voyage aux glacières de Savoie en 1762, par le duc de la Rochefoucauld d'Enville.* Malheureusement ce jeune homme — il avait alors dix-neuf ans — n'avait pas hérité de son grand-père maternel, l'auteur des *Maximes*, l'art d'écrire avec facilité et élégance. Peut-être aussi les *belles horreurs* qu'il avait vues n'avaient-elles fait sur lui qu'une impression fort peu esthétique. L'alpinisme n'était pas encore né à cette époque. Le jeune duc écrit à un abbé, son précepteur ou un ami de la famille. La lettre est une façon de journal assez sec où il ne mentionne guère que les désagréments et les privations qu'il endura pendant les cinq jours que dura son expédition de Genève à Chamonix, aller et retour. De fait, cela manquait de confortable. A la couchée, « nous remplîmes les toiles à paillasses que nous avions apportées, ainsi que des draps, choses fort nécessaires ». A Chamonix même la détresse fut moindre ; il n'y avait pas d'auberge ; mais ce fut le prieur qui les logea ; « il nous reçut fort bien et nous donna trois chambres dans chacune desquelles était une paillasse et un bois de lit ». Quant aux fameuses *glacières*, il en fait mention dans cette phrase qui ne témoigne pas de beaucoup d'enthousiasme : « Nous vîmes le 1er août la glace qui descendait jusqu'au fond de la vallée, tandis que le soleil nous rôtissait les épaules. » Le jeune touriste poussa toutefois jusqu'au *Montenvers*, fit un déjeuner sur la Mer de Glace et se hâta de revenir à Genève.

Il y avait vingt ans seulement que les deux Anglais Windham et Pococke avaient *découvert* le Mont-Blanc ; un certain nombre de leurs compatriotes étaient allés à leur suite voir de près les « montagnes maudites », comme on les appelait alors à Genève. Le duc de la Rochefoucauld fut le

premier Français qui tenta l'aventure, « honteux, dit-il, que ces montagnes qui sont si près de ma patrie n'y fussent pas encore connues ». La mode d'ailleurs ne tarda pas à s'établir d'aller voir les glacières ; en 1786, Bénédict de Saussure faisait l'ascension du Mont-Blanc, et dès cette époque les auberges de Chamonix recevaient jusqu'à trente personnes par jour pendant la belle saison.

Plus tard, on construisit une belle route, et de grandes berlines, parties de Genève, amenèrent tous les ans au Géant des Alpes des milliers de visiteurs. Le chemin de fer, avançant toujours, évinça peu à peu la berline, à laquelle il ne resta pendant des années que le trajet du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix.

Il y avait là 20 kilomètres à franchir, presque tout le temps dans une gorge étroite où il n'y a guère de place que pour la rivière. Il fallait de plus gagner sur ce parcours une différence de niveau de près de 500 mètres. Cela représente une moyenne de 25 millimètres par mètre; c'est à peu près le maximum des rampes pour un chemin de fer destiné à une exploitation normale. Heureusement, on avait sous la main cette superbe rivière de l'Arve qui roule à peu près toutes les eaux de la partie française du Mont-Blanc. Les ingénieurs se dirent : Pourquoi ne la ferait-on pas travailler ? — Et ils se mirent en devoir de dompter cette sauvage puissance. Rien que dans la partie la plus resserrée de la gorge, entre Servoz et les Houches, sur une longueur de 5 à 6 kilomètres, ils pouvaient disposer de plus de 200 mètres de chute. On fit donc une large saignée à l'Arve, sans d'ailleurs l'appauvrir sensiblement, et les turbines qu'on l'a chargée de faire tourner dans deux magnifiques usines produisent une force totale de 15000 chevaux, lesquels, sous forme d'énergie électrique, remplissent des services divers et, en particulier, remorquent les trains entre Le Fayet et Chamonix. Pour peu que l'on eût la démangeaison du calembour, on dirait que le Mont-Blanc envoie maintenant ses chevaux au-devant des gens qui viennent lui rendre visite. On n'est pas plus gentilhomme.

Grâce à ces prévenances, c'est par centaines que les visiteurs arrivent maintenant à Chamonix par les dix ou douze

trains qui montent chaque jour du Fayet. Le pauvre village d'autrefois est devenue une Cosmopolis, qui compte une trentaine d'hôtels ou pensions, la plupart de toute première classe. Au sortir de la gare, on se trouve en face d'une rangée de laquais en livrée et casquette galonnée portant le nom de la maison qu'ils représentent. L'apparition en un tel lieu et sous cet aspect du confort moderne est plutôt déplaisante; on a l'impression de quelque chose de choquant ; on sent vaguement que ces gens-là et ces uniformes-là ne sont pas faits pour ce paysage; la majesté de la montagne ne gagne pas à leur présence. Les premières heures passées à Chamonix ne feront qu'aggraver cette impression. Trop d'hôtels décidément, trop de luxe, trop de magasins, trop de toilettes, trop d'élégances. On se rappelle alors qu'on a vu un village suisse à l'Exposition, avec des montagnes et des torrents et des glaciers ; on en voit aussi dans les féeries du Châtelet. Est-ce plus sérieux ici, et le Mont-Blanc ne serait-il pas en carton?

Cette idée saugrenue pourrait devenir obsédante; pour s'y soustraire, il faut s'isoler. Dieu merci, c'est encore facile; la scène est assez vaste. On vient ici pour voir, non pas des robes et des chapeaux, mais le Mont-Blanc. Installons-nous donc bien en face, là, dans quelque clairière, sur le flanc du Brévent, qui s'allonge du côté opposé de la vallée.

Tout d'abord, on éprouve quelque chose comme une déception. Devant Saint-Pierre de Rome, devant la grande pyramide de Chéops, l'étranger qui arrive l'imagination hantée d'un monument surhumain, s'étonne de n'apercevoir rien d'extraordinaire. Il faut se ressaisir et entrer dans le détail pour se rendre compte des dimensions colossales de l'édifice. Le voyageur, débarquant à Chamonix, dirait volontiers aussi : Ce n'est que cela ! De vrai, on est ici trop près du Géant ; il est seul à remplir tout l'espace, et l'œil manque de points de comparaison pour estimer sa taille. Il est certain que le panorama du Mont-Blanc est autrement beau et impressionnant de Sallanches que de Chamonix. Toutefois, le regard peut d'ici le scruter et le fouiller, ce qu'il ne saurait faire à distance ; ce travail d'analyse ne tarde pas à rectifier l'impres-

sion première, et alors on est subjugué et l'on s'oublie dans une contemplation où l'âme a autant de part que les sens.

La vallée de Chamonix a 22 kilomètres de longueur, du col de Balme, où elle prend naissance, au village des Houches où elle se termine brusquement, pour devenir une gorge étroite et sauvage. Sa largeur ne dépasse guère 1 000 à 1 200 mètres ; elle s'allonge en droite ligne au pied du Mont-Blanc, de sorte qu'on l'embrasse tout entière d'un coup d'œil. L'énorme massif montagneux, ainsi nettement délimité, dresse tout d'un élan ses pics, ses aiguilles, ses dômes à des altitudes qui varient de 3000 à 4808 mètres. La hauteur moyenne de la vallée au-dessus du niveau de la mer étant de 1 030 mètres, c'est donc une poussée de près de 3 800 mètres que l'œil mesure de la base au sommet du Mont-Blanc. Le Géant s'est fait un entourage de satellites et de courtisans aux formes sveltes et élancées ; on les appelle des Aiguilles. Ne pouvant retenir la neige le long de leurs flancs, leurs silhouettes noires se détachent vigoureusement sur la blancheur environnante ; elles font ressortir, par contraste, les contours amples et robustes du monarque ; vous le diriez, non pas debout, non pas couché non plus, mais assis, se renversant quelque peu, comme pour mieux étaler ses épaules et son poitrail couverts d'une immense hermine immaculée. C'est, du moins, ainsi qu'il m'est apparu dans une contemplation, qui fut longue, je l'avoue, et qui, peut-être bien, se mélangea d'un peu de rêve.

Voici, pour faire pendant à ces visions, quelques données plus exactes ou, du moins, plus positives. Du *Belvédère*, une des excursions classiques de Chamonix, où M. Schrader s'est installé pour dessiner le massif du Mont-Blanc, on compte vingt-deux glaciers ; l'un d'eux, la Mer de Glace, mesure 14 kilomètres de longueur ; plusieurs atteignent de 6 à 9 kilomètres ; un grand nombre d'autres restent invisibles. Il n'est question ici que du versant français ; c'est de beaucoup le plus riche en ce genre. Sur les 282 kilomètres carrés de glaces qui couvrent le Mont-Blanc, 160 lui appartiennent et s'écoulent dans l'Arve, à l'exception du contingent que le torrent des Glaciers porte à l'Isère. La masse glacée qui s'in-

cline sur la vallée de Chamonix est évaluée à 7 500 000 000 de mètres cubes. On se représente difficilement un bloc de glace de *sept milliards cinq cents millions* de mètres cubes. La superficie de Paris *intra muros* étant de 7 000 hectares, les glaces françaises du Mont-Blanc la recouvriraient d'une couche de 107 mètres de hauteur; elle dépasserait de 2 mètres la croix du dôme des Invalides.

Quatre des principaux glaciers descendent presque au niveau de la vallée; l'aspect de ces fleuves solidifiés, brusquement arrêtés devant les champs et les prairies, qu'ils allaient submerger, est peut-être la partie la plus extraordinaire de ce prodigieux décor. L'un d'eux, le glacier des Bossons, se présente, non comme une rivière, mais comme une formidable cascade qui s'écroule sur une pente presque verticale de 1 400 mètres de hauteur. A l'époque de la grande crue, en 1818, il s'avança à travers la vallée et détruisit les cultures. Les paysans firent une procession et plantèrent une croix à l'endroit où la glace s'arrêtait. Cette croix n'a jamais été dépassée; elle existait encore en 1892; à cette date, qui marque un maximum de crue, le front du glacier était encore à 300 mètres de la croix. Quant à la Mer de Glace, le glacier idéal, en 1780, lorsque le Mont-Blanc commença d'être à la mode, elle s'étendait à 1 kilomètre plus avant qu'aujourd'hui.

Et en remontant les glaciers, le regard se brise contre des arêtes rocheuses, derrière lesquelles ils disparaissent; puis, montant toujours, il rencontre les plateaux neigeux, immenses, qui, par un plan doucement incliné, semble-t-il, le conduisent jusqu'au dernier sommet. La cime du Mont-Blanc, vue de Chamonix, a une forme demi-sphérique qui lui a valu le nom de *Calotte*. La canaille de la rue, qui applaudit M. Combes, et les députés du « Bloc », auront beau crier à l'unisson : A bas la calotte ! la calotte reste ce qu'il y a de plus haut en Europe. Or, au beau milieu de la Calotte, sur la blancheur de la neige, se détache un objet noir, parfaitement visible à l'œil nu, mais dont on ne saurait dire si c'est un aérolithe ou un aigle au repos. Le point noir n'est autre chose que l'observatoire de M. Janssen; tout un édifice en bois de 10 mètres de long sur 5 de large et 7 de hauteur. Après avoir fait des sondages à 15 mètres de profondeur sans trouver le

rocher, il fallut se résigner à l'asseoir simplement sur la neige, en y enterrant tout le premier étage. Bâtir sur la neige pouvait paraître plus téméraire encore que bâtir sur le sable. Une épreuve de dix années a justifié les prévisions de l'audacieux astronome.

A 400 mètres plus bas, au pied de la dernière rampe, existait déjà un autre observatoire, celui de M. J. Vallot. Un peu moins en vedette, moins bien placé pour frapper l'imagination, cet établissement garde peut-être l'avantage au point de vue pratique. Si l'on songe que toutes les pièces de ces constructions ont dû être portées à ces hauteurs sur des épaules humaines, on admirera tout à la fois la hardiesse des entreprises de la Science et la vigueur des paysans chamoniards qui les a rendues possibles. L'une et l'autre ne parurent jamais mieux que dans l'expédition au Mont-Blanc exécutée par M. Janssen en 1892. Incapable de supporter la marche en montagne, le savant n'en persista pas moins dans l'incroyable dessein qu'il avait formé. On y mit du temps, beaucoup de temps, mais enfin il arriva à la cime du Mont-Blanc, ayant fait toute l'ascension en chaise à porteurs.

Bientôt, selon toute vraisemblance, on y arrivera plus commodément encore. Le Mont-Blanc s'est laissé devancer par la Jungfrau; mais, lui aussi, veut avoir son chemin de fer. On ne peut tarder beaucoup à le lui accorder; les projets abondent. La voie ferrée n'ira pas sans doute jusqu'au sommet de la *Calotte*; mais on en approchera aussi près que possible, et alors on bâtira là-haut quelque *Splendid hôtel* où les badauds des deux mondes iront manger, boire et s'ennuyer. C'est peut-être pour cela que le pauvre H.-B. de Saussure, coulé en bronze sur la place de Chamonix, a une figure mélancolique et inquiète. Dans la direction que lui indique le doigt de Jacques Balmat, il aperçoit le tracé du chemin de fer avec l'hôtel au bout, et il se dit :

« Ils vont gâter le Mont-Blanc ! »

Joseph BURNICHON.

L'ÉTAT ET LES PARTICULIERS

Que le lecteur n'attende pas un traité sur les droits et devoirs réciproques de l'État et des particuliers. Pour épuiser la matière, il faudrait un gros volume. Mais sur ce sujet, il court tant d'idées confuses et vagues, tant d'erreurs même sont en circulation, qu'il ne sera pas inutile, pensons-nous, d'examiner les notions qui doivent servir de base à une juste conception de la société, et de tirer de cet examen quelques conclusions pratiques.

Que signifie le mot *État* ?

On s'est beaucoup moqué des nombreuses distinctions dont les philosophes du moyen âge émaillaient leurs raisonnements. Pourtant, très souvent, sans ces distinctions, nous ne pouvons avoir ni justesse dans les idées, ni précision et netteté dans l'expression. Si chaque mot avait un sens unique, déterminé, distinct du sens des autres mots, il ne serait pas nécessaire de faire ces distinctions ; mais l'imperfection du langage humain amène souvent pour un même mot des sens divers. Au point de vue logique, l'inconvénient est nul s'il n'y a qu'identité de son avec des sens absolument différents, comme par exemple : la pompe d'une cérémonie, et la pompe d'un puits. Mais quand un mot a plusieurs sens analogues, voisins, apparentés même, si je peux parler ainsi, les confondre amènera de grossières erreurs, et c'est par des confusions de ce genre que les pires sophismes ont pu se faire accepter et ont déterminé les jugements de la multitude.

Revenons au sens du mot État. — Ce mot, pour la plupart des citoyens français, représente une chose confuse, indéterminée, mais en même temps immense, d'une puissance énorme. C'est à la fois le pays natal, la masse des habitants avec leurs intérêts particuliers et généraux ; l'autorité et tous ses représentants avec leurs pouvoirs et leurs droits. Quand on prononce ce mot : État, toutes ces idées se dressent ensemble devant l'esprit de nos contemporains, les troublent

et leur inspirent une crainte vague sans doute, mais réelle ; c'est un peu comme la peur d'un fantôme chez un enfant. Mais si on demandait de préciser ce qu'est l'État, beaucoup seraient fort embarrassés. De cet embarras, de ce manque de netteté dans l'idée naissent des confusions et des erreurs, qui ont dans la pratique des répercussions funestes et qui ont peu à peu amené le plus grand nombre des Français à tout abandonner à l'État, à tout attendre de l'État, à tout subir de la part de l'État.

Tàchons donc de comprendre exactement la véritable notion de l'État.

Il y a quelques mois, je lisais dans un journal : « Il paraît qu'après bien des hésitations, l'État accepte le don du château de la Malmaison que lui offre M. Osiris. » Un autre journal disait : « Voici le château de la Malmaison devenu propriété de l'État. »

Le mot État a-t-il la même signification dans les deux phrases ? A cette question, beaucoup de personnes, sans trop réfléchir, auraient probablement répondu affirmativement.

Pourtant regardons-y de plus près. Quiconque accepte un présent fait un acte de volonté par lequel il consent à la donation faite par un autre. Dans le cas cité plus haut, qui a fait cet acte de volonté ? L'État, dit le journaliste. Mais précisons et nous trouverons que celui qui a accepté pourra être le président de la République ou le conseil des ministres. Admettons que ce soient les deux. Est-ce que, comme l'Institut de France est propriétaire du château de Chantilly, le président et les ministres seraient propriétaires du château de la Malmaison ?

Évidemment non. Donc l'État acceptant et l'État propriétaire ne sont pas le même être.

Qui est propriétaire ? — L'État, dira-t-on ? — Mais que signifie ce mot ? — La France tout entière ? — On pourrait le croire, mais si nous voulons nettement dégager notre idée, nous trouverons que ce mot France peut signifier le territoire habité par les Français ou les habitants de ce territoire. Il est évident que le territoire n'est pas propriétaire. Il faut donc admettre que c'est l'universalité des citoyens français qui est propriétaire.

Nous pouvons conclure qu'au point de vue politique le mot État a trois sens différents.

État signifie un territoire dont les habitants sont indépendants de toute autorité étrangère. L'État d'Andorre est situé entre la France et l'Espagne.

État signifie aussi les habitants de ce territoire : l'État français est en paix avec ses voisins. Ce n'est pas le sol qui est en paix, ce sont les hommes.

État signifie encore l'autorité qui régit les citoyens d'un pays. C'est dans ce sens, si vraiment il a prononcé cette parole, que Louis XIV a pu dire : « L'État, c'est moi. » C'est-à-dire : j'ai l'autorité souveraine, et toute autre autorité découle de la mienne.

Les francs-maçons se sont approprié cette parole : « L'État, c'est nous [1] », disait au grand Convent de 1898 le F.·. Geiger. Malheureusement le franc-maçon disait vrai. Les loges ont plus d'autorité et l'exercent plus despotiquement que le Roi-Soleil.

Dans ce travail nous emploierons habituellement le mot Etat dans ce dernier sens d'État-autorité. Si nous étions amené à l'employer dans une autre signification, nous aurions soin d'avertir afin d'éviter toute confusion.

Le lecteur voudra bien excuser la sécheresse de nos déductions. La logique prête peu à la littérature passionnante. Nous espérons toutefois que l'importance de la matière suppléera au manque d'intérêt de la forme.

I

L'État-autorité a des droits, mais il a aussi des devoirs, et même s'il a des droits, c'est qu'il a des devoirs; ses droits naissent de ses devoirs.

Pour mieux connaître ces devoirs, examinons d'abord quelle est l'origine de l'État et quelle est sa fin.

Aucune société ne peut exister sans un lien qui réunisse

1. Voir la preuve de cette assertion dans *l'État, c'est nous. Les Francs-Maçons intolérants. Réponse à un membre du Grand-Orient par un Patriote.* Paris, maison de la Bonne Presse. C'est une petite brochure fort instructive.

entre eux les différents membres. Dans une toute petite société, ce lien pourrait être l'affection et la charité seules. Dès que les membres sont nombreux, la charité, si nécessaire soit-elle, ne suffit plus; il faut l'autorité pour réunir en un faisceau toutes ces forces que l'égoïsme individuel tend à séparer. Nous n'avons pas à le prouver ici; l'autorité est indispensable.

Quelle est l'origine de l'autorité ?

En dehors du peuple d'Israël régi par une providence spéciale, Dieu a laissé chaque nation libre de se choisir une forme de gouvernement.

L'autorité de l'État pourra être une dérivation de l'autorité du père de famille. Il en fut ainsi jadis dans les clans celtiques, il en est encore ainsi dans quelques tribus arabes.

Ailleurs l'autorité pourra venir du consentement mutuel de plusieurs groupes d'hommes, même de plusieurs petits peuples auparavant séparés et indépendants; telle la république fédérative de la Suisse ou des États-Unis.

Par le concours des événements, l'autorité pourra être dévolue, avec des pouvoirs plus ou moins étendus, à un seul homme qui même la transmettra à ses descendants. C'est le cas des monarchies.

L'autorité pourra être confiée par les citoyens à un groupe de délégués, quel que soit le nom qu'on leur donne; nous avons alors une république représentative. La France jouit actuellement de cette espèce de gouvernement.

Mais quelle que soit la forme du gouvernement, l'autorité vient de Dieu. Dieu est l'auteur de la société, et comme elle ne peut subsister sans autorité, il veut l'autorité; mais il ne la veut que dans la mesure où elle est utile à la société.

Il résulte de là que l'autorité est faite pour les citoyens et non pas les citoyens pour l'autorité; autrement dit : l'État est pour les citoyens, la fin de l'État-autorité est le bien des citoyens, et la fin des citoyens n'est pas le bien de cette autorité. Vérité qu'il ne faut pas oublier, quelle que soit la forme du gouvernement, monarchie, aristocratie, démocratie.

Le bien public étant la fin de l'État, il ne faut pas que l'État regarde le bien général comme une chose abstraite dont il est le juge absolu et indépendant, ou se persuade

que le bien public est le bien des seuls détenteurs de l'autorité. Le bien public n'est pas et ne peut pas être autre chose que la somme des biens particuliers. Si tous les citoyens ou du moins le plus grand nombre d'entre eux sont en souffrance, il ne peut y avoir de bien général. Il est encore à trouver le négociant qui, perdant sur chaque objet qu'il vend, gagne sur l'ensemble.

Il peut cependant arriver qu'un citoyen doive sacrifier ses intérêts particuliers au bien général, c'est-à-dire à l'utilité du plus grand nombre. Mais quelles que soient les circonstances, il ne sera jamais ni utile, ni honorable, ni légitime que la conscience de quelqu'un se sacrifie à un soi-disant intérêt de la collectivité.

Dans tout gouvernement, l'État n'existant que pour le bien du peuple, doit être au service du peuple. Aussi quand le pape saint Grégoire le Grand prit le titre, que ses successeurs ont conservé, de serviteur des serviteurs de Dieu, *servus servorum Dei*, ce n'était pas seulement une formule d'humilité qu'il employait, c'était une vérité qu'il exprimait. Toute autorité doit servir ses subordonnés. Si ce n'était vrai partout, ce serait toujours vrai dans une démocratie où l'on admet que l'autorité réside dans l'universalité des citoyens ; les détenteurs de l'autorité n'y sont en réalité que les délégués, les serviteurs du peuple souverain.

Mais si toute autorité doit servir ses subordonnés, il ne s'ensuit pas qu'elle doive obtempérer à toutes les injonctions de la foule, être le docile instrument de tous ses caprices; moins encore qu'elle doive, comme tel État contemporain, exécuter les ordres qu'une association occulte lui intime par l'organe de ses chefs ou de quelque journal. Non, le type de l'autorité n'est pas le légendaire capitaine de la garde nationale qui disait de ses hommes : « Ils m'ont nommé leur chef, il faut bien que je les suive. »

Servir le peuple, c'est travailler à son bien. Voilà le seul devoir de l'État; de ce devoir découlent tous ses droits, et il n'a aucun droit qui ne tende à l'accomplissement de ce devoir.

Selon la doctrine actuellement prônée par nos politiciens,

c'est de la multitude en qui réside l'autorité souveraine que les gouvernants reçoivent le pouvoir et le droit de commander : en un mot, c'est la multitude qui investit l'État de son autorité.

Cette doctrine est fausse; car, comme le disait Léon XIII dans son encyclique *Immortale Dei*, du 1er novembre 1885 : « L'autorité comme la société elle-même vient de la nature, et par conséquent est d'origine divine. Il suit de là que le pouvoir politique considéré en lui-même ne peut venir que de Dieu. » Dans son encyclique *Diuturnum illud* du 29 juin 1881, le même pape avait dit : « Aucun homme ne peut trouver en lui-même le droit de commander de cette manière — en obligeant en conscience et sous peine de péché — à la volonté libre d'un autre et de le retenir dans ces limites. Le Créateur de toutes choses, le Législateur suprême, Dieu a seul ce pouvoir, et l'homme qui l'exerce ne peut l'exercer que parce qu'il l'a reçu de Dieu. »

Il serait facile de prouver la vérité de cette assertion, mais ce n'est pas l'objet de ce travail.

En France, le parti qui détient le pouvoir prétend ne le tenir que du peuple, ou du moins de la majorité du peuple. On a déjà démontré bien des fois que notre majorité gouvernementale ne représente de fait que la minorité du peuple français; mais admettons, pour un moment, que le gouvernement représente la majorité des électeurs et que c'est d'elle, et d'elle seule, qu'il reçoit ses pouvoirs.

Examinons, même dans cette hypothèse, quels sont les droits et les devoirs de l'État.

Si l'État administrateur n'est que le mandataire de ses administrés, il doit agir selon la volonté de ces derniers, qui sont les vrais maîtres. Que pour des questions d'une importance exceptionnelle on ait recours à la décision de tout le peuple, soit à un *referendum*, comme on dit en Suisse, ou à un plébiscite, comme on dit en France, c'est admissible ; mais la multitude ne peut pas résoudre toutes les questions pratiques qui se présentent chaque jour. L'État administrateur devra donc nécessairement décider le plus grand nombre des affaires.

Comment doit-il les décider ? D'après quelles règles ?

S'il est conséquent avec ses propres principes, il doit en toute chose choisir la solution qui procure au peuple le plus d'avantages matériels. Sans doute l'État a aussi le devoir de procurer le bien moral des citoyens, mais puisque notre gouvernement, prétendant tenir son investiture du peuple seul, ne reconnaît pas Dieu et se proclame athée; nous laisserons, pour le moment, de côté cette question du bien moral et nous ne parlerons que du bien matériel.

Le délégué, tout le monde le reconnaît, doit agir dans l'intérêt et selon les intentions de celui dont il a reçu la délégation. Conçoit-on un propriétaire d'usine disant au directeur qu'il met à la tête de son industrie : « Vous exploiterez l'usine à votre gré, à votre profit et utilité, sans vous inquiéter si vous m'enrichissez ou si vous me ruinez. Je vous laisse carte blanche. » Un pareil propriétaire serait fou.

Nous ne pouvons donc pas penser que le peuple français, en élisant les députés et les sénateurs, et en choisissant par leur intermédiaire les ministres et le président de la République, ait voulu se donner quelques centaines de tyrans irresponsables qui, dans leur propre intérêt et dans celui de leur coterie, exploiteraient le pouvoir et feraient de toute l'administration comme un filet à mailles serrées, enveloppant et emprisonnant tous les membres de la société, alors que cette administration n'est pourtant qu'une délégation du peuple. Ni l'intention ni l'intérêt du peuple ne peut avoir été de mettre au-dessus de sa tête, depuis les ministres, en passant par les préfets et sous-préfets, jusqu'aux maires et gardes champêtres, une série de tyranneaux du bon plaisir desquels il serait l'esclave.

Personne, pensons-nous, ne contestera la vérité de ce que nous venons de dire. C'est la doctrine que Léon XIII rappelait dans son encyclique *Diuturnum illud* déjà citée : « Pour que la justice règne dans le gouvernement, il est nécessaire que ceux qui gouvernent sachent que le pouvoir politique n'a pas été institué pour l'utilité d'un particulier, que l'administration de l'État doit être dirigée vers l'utilité de ceux qui leur sont confiés, et non vers leur propre utilité. »

L'État n'a donc, d'aucune façon ni en aucune matière, une autorité absolue et illimitée. Et quand un ancien ministre,

président du Sénat, dit dans un discours public : « Quand la loi ordonne, il n'y a qu'à se soumettre[1] », ou que le président du conseil s'écrie que « la loi s'impose à l'obéissance de tous les Français[2] », ils disent une fausseté, s'ils ne supposent d'abord que la loi doit être et est essentiellement « une ordonnance raisonnable portée pour le bien commun ».

Il faut aussi ne pas oublier que, même en faisant abstraction de toute loi supérieure, le peuple, considéré dans son ensemble, n'a pas plus qu'un particulier le droit de faire des choses déraisonnables, nuisibles et injustes; il ne peut donc déléguer ce droit à l'État, et si l'État se l'arroge, c'est une pure et simple tyrannie.

Qu'est-ce que le peuple demande à l'État, et par conséquent quel est le devoir de l'État ?

Le peuple demande d'abord la tranquillité et l'ordre. Il veut posséder son bien et vaquer à ses affaires sans être troublé par d'injustes attaques. De là résulte pour l'État le devoir, et par conséquent le droit d'assurer la paix publique. On a plusieurs fois cité cette parole pittoresque de Taine : « Par essence, la force publique est une grande épée tirée du fourreau, et levée au milieu des petits couteaux avec lesquels les particuliers s'égorgeaient autrefois les uns les autres. Sous sa menace, les couteaux sont rentrés dans leur gaine. » Pas tout à fait; témoin les exploits des apaches modernes; mais si la grande épée disparaissait, on jouerait beaucoup plus des petits couteaux. Et si pour les peuples la paix armée est une lourde charge, elle serait bien plus lourde encore pour les particuliers.

Taine dit encore : « Ne souffrons pas que l'État soit autre chose qu'un chien de garde. » Assurer au citoyen vie et sécurité, garantir sa propriété, n'est pas le seul devoir de l'État; il vaudrait pourtant mieux pour la société ne pas permettre à l'État d'être autre chose qu'un chien de garde que de souffrir qu'il soit tout.

L'État, pour maintenir la paix entre les citoyens, doit néces-

1. Discours de M. Fallières à Marmande, 30 août 1903.
2. Discours de M. Combes à Tréguier, 13 septembre 1903.

sairement rendre la justice. C'est une prérogative que personne n'a jamais songé à lui dénier. Mais il doit rendre la justice. Cette expression, profondément philosophique, indique que c'est un devoir pour l'État, un droit pour le peuple, à qui le juge doit rendre ce qui lui appartient.

A cause de la faiblesse de la nature humaine, à cause des passions dont les hommes ne parviennent jamais à se défaire entièrement, tous les gouvernements sages ont cherché à séparer le pouvoir administratif du pouvoir judiciaire. Sous un saint Louis leur confusion pouvait n'avoir pas d'inconvénients, mais parmi les souverains, comme parmi les particuliers, les saints sont rares. De même on regarde comme une règle naturelle d'équité que le gouvernement ne dicte pas leurs sentences aux magistrats. De là cet axiome que l'ancienne magistrature a légué à ses successeurs : la Cour rend des arrêts et non pas des services. Et cet autre : la plume est serve et la parole est libre; c'est-à-dire, sur l'ordre de l'autorité, le ministère public doit poursuivre, mais à l'audience il doit parler selon sa conscience et demander la condamnation ou l'acquittement de l'accusé selon qu'il le croit coupable ou non. Dieu veuille que ce bel héritage ne tombe pas en déshérence et que nos magistrats le conservent fidèlement ! On ne peut nier que toute ingérence de l'autorité administrative dans l'exercice de la justice ne soit un acheminement vers la tyrannie. Pour le prouver par des exemples, il ne serait pas nécessaire de remonter bien haut le cours des siècles.

Dans sa haute fonction, le juge ne doit consulter que l'équité. Ni l'intérêt personnel, ni la crainte, ni l'ambition ne doivent dicter ses jugements. Il ne doit dépendre que de Dieu et de sa conscience. Son impartialité doit s'appliquer partout. Pour réprimer les crimes il faut, comme le disait la maxime du moyen âge, « bonne, prompte et roide justice ». Dans les procès entre particuliers, il faut attribuer à chacun ce qui lui appartient.

Rendre la justice est une tâche bien ardue. Pour ne pas prévariquer, il y faudra parfois un véritable héroïsme. Afin de faciliter aux juges cet héroïsme, chez la plupart des peuples chrétiens le magistrat est inamovible. C'est une garantie contre sa propre faiblesse, une défense contre les

séductions et les intimidations du dehors. Aussi chaque fois qu'un gouvernement a attaqué l'inamovibilité de la magistrature, ce n'était pas dans l'intérêt d'une bonne justice, c'était en réalité une atteinte à la liberté de chaque citoyen.

Le peuple déléguant à l'État la charge de rendre la justice n'entendait pas que cette justice dépendît du caprice d'un ministre ou d'un administrateur quelconque, ni des décisions plus ou moins fantasques d'un parlement affolé par ses passions. Que la justice doive être égale pour tous et ne faire acception de personne, la conscience publique l'a si bien senti que de temps immémorial les arts représentent la justice les yeux voilés et une balance en main. Naguère il a fallu retarder l'inauguration du monument de je ne sais quel grand homme, parce que le sculpteur y avait figuré la balance de la justice inclinant fortement à gauche. On a changé la balance et rétabli l'équilibre des plateaux, mais l'artiste n'avait peut-être pas été aussi distrait qu'on pourrait le penser.

Si l'exercice de la justice devient un moyen d'opprimer même une partie seulement des citoyens ; si les actes d'un homme changent de valeur selon sa couleur politique ; si la justice, au lieu d'être l'expression de l'équité souveraine, devient un moyen de corruption et d'oppression, alors le gouvernement forfait à son devoir.

Le peuple peut encore confier à l'État certains services publics : postes, télégraphes, voies de communication, routes, canaux, chemins de fer, etc. Est-il avantageux de le faire ? Des associations de particuliers ne pourvoiraient-elles pas aussi bien et même mieux à ces services ? Question fort complexe et qu'il n'est pas de notre sujet de traiter. Nous croyons pourtant que l'activité de la société est en raison inverse de l'activité de l'État. Parmi les périls de l'avenir, le socialisme n'est pas un des moindres ; or, si nous continuons à marcher dans une voie où nous ne sommes que trop avancés, et à recourir sans cesse à l'aide du gouvernement, nous aurons de plus en plus le socialisme d'État, dont nous souffrons déjà, et il est bien à craindre que ce socialisme ne tourne un jour au communisme et à l'anarchie.

Pour tous ces services, ne serait-ce que pour assurer la sécurité intérieure et extérieure des citoyens, des ressources sont nécessaires. De là, pour l'État, le droit de lever les impôts.

Mais ce droit est-il absolu, et n'a-t-il d'autres limites que le bon plaisir des gouvernants? A quel propriétaire est-il jamais entré dans la tête de dire à celui qu'il charge d'administrer sa fortune : « Vous puiserez dans ma bourse comme il vous plaira, sans vous inquiéter de mon avantage, agissez pour le vôtre. » Combien de fois pourtant nos mandataires, députés et sénateurs, en votant le budget, en fixant les dépenses, en créant les impôts, ont agi comme s'ils étaient les propriétaires de la fortune publique! Ou plutôt, non. S'ils avaient été réellement propriétaires, ils auraient administré d'une manière bien différente. A un particulier qui gérerait sa fortune personnelle comme notre parlement gère depuis bien des années la fortune de la France, on aurait depuis longtemps imposé un conseil judiciaire.

L'administration des finances publiques doit se faire avec une rigoureuse probité. Manier ces fonds et ne rien garder au bout des doigts est un phénomène presque miraculeux; dans les siècles passés on l'a vu quelquefois, depuis bon nombre d'années on ne le rencontre plus; mais on voit des ministres dont le traitement, comme députés, était parfois saisi par leurs créanciers, posséder, quand ils déposent le portefeuille, maison de rapport à Paris et château en province. On prête à M. Thiers cette boutade : « Quand un homme a été ministre six mois, s'il n'est pas millionnaire, il est un imbécile. » Il ne nous appartient pas de décider si, depuis un quart de siècle, nos ministres sont ou ne sont pas des imbéciles.

Nous remarquons seulement que, sous leur administration, les impôts augmentent, la dette publique aussi, mais que la fortune des particuliers diminue généralement. Que cette diminution ait encore d'autres causes que l'administration de l'État, nous n'en disconvenons pas; l'État pourtant, avec ses dilapidations et sa politique qui inquiète les affaires, est certainement une des causes les plus puissantes de cet appauvrissement.

Si l'on passait en revue toutes les branches de l'administration publique, on n'en trouverait pas une où le gaspillage, pour ne pas employer un terme peu parlementaire, mais qui serait vrai, où le gaspillage, dis-je, ne dépasse les bornes de la plus haute fantaisie.

Et comment qualifier la conduite de l'État quand il emploie la fortune publique à corrompre le peuple et à détruire sa religion ?

Il y a là bien des points où l'État non seulement ne remplit pas ses devoirs et outrepasse tous ses droits, mais encore commet de véritables crimes.

Pour protéger l'ordre et la paix publique, des lois et des règlements sont nécessaires. Les faire est un droit que personne ne conteste à l'État, et les citoyens sont tenus de s'y conformer. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la nature et l'étendue de cette obligation. Mais il ne faut pas oublier que lois et règlements ne peuvent être justes et équitables que s'ils ont pour fin le bien public.

L'État doit donc éviter toute ingérence inutile et vexatoire dans la vie des particuliers, et surtout dans leur vie intime et familiale. A ce point de vue, bien rares sont les États modernes qui ne dépassent point les limites de leur pouvoir. On parle de la liberté anglaise. Tant mieux pour les citoyens de l'Angleterre monarchique si la liberté civile règne dans leur île ; dans ce cas, nous, citoyens de la France républicaine, nous ne pouvons qu'envier le bonheur des sujets d'Édouard VII.

Les idées fausses sur le droit qu'a l'État de faire des réglementations ne datent pas d'aujourd'hui. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire le plan de gouvernement dressé par Fénelon pour la république de Salente. Après l'avoir lu, on comprend que le monarque à qui on a le plus reproché son absolutisme, Louis XIV, ait dit de l'auteur : « C'est le bel esprit le plus chimérique de mon royaume. »

Jusqu'où peut s'étendre légitimement ce droit, où devient-il abusif, vexatoire et par conséquent injuste? — Il est difficile de le déterminer dans le détail. L'exercice de ce droit peut et doit varier selon les circonstances; telle mesure aujour-

d'hui inutile ou même nuisible pourra demain être utile ou même nécessaire.

En général pourtant on peut affirmer que moins dans un pays il y aura de lois et de règlements, plus le pays sera heureux. Cicéron disait déjà : *Plurimæ leges, pessima respublica.* Plus il y a de lois, plus l'État est mauvais. C'est vrai, car il ne faut pas l'oublier, une activité trop grande de l'État, son immixtion dans les affaires, paralysent l'initiative des individus.

Nous serons dans le vrai en concluant qu'un État sage fera le moins de lois et de règlements qu'il pourra, et que plus il laissera aux citoyens de libertés civiles et favorisera par là leur activité, plus il sera dans son vrai rôle.

Quels droits l'État peut-il avoir sur l'éducation des enfants? Même en admettant l'hypothèse qui fait résider dans le peuple la source de toute autorité, l'État n'a aucun droit de s'arroger le monopole de l'enseignement. Quoiqu'on ait proclamé en plein parlement que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir à la famille, cette assertion est une erreur absolue, malgré l'autorité de Danton, qui l'avait renouvelée des Grecs. Les citoyens, enfants ou adultes, n'appartiennent pas à l'État. Il serait bien moins faux de dire que l'État appartient aux citoyens.

Le père de famille a le droit incontestable de régler l'éducation de ses propres enfants ; mais il n'a pas le droit de régler l'éducation des enfants de son voisin. C'est assez dire que la majorité d'un pays ne peut pas légitimement imposer aux enfants de la minorité un système d'éducation que réprouvent leurs parents, et si elle le fait, c'est une criante injustice et un abus révoltant de la force.

C'est également une injustice d'enlever à quelqu'un le pouvoir d'enseigner, à moins que ce ne soit la juste punition d'une faute grave, infligée par le tribunal compétent.

En effet, chaque homme a le droit de s'instruire de tout ce que ses facultés et sa position sociale lui permettent d'apprendre. Il a aussi le droit de tirer jouissance et profit de la science qu'il a acquise par son travail. Or, entre les manières de profiter de ses connaissances, une des plus naturelles est

de les communiquer. Ainsi l'enseignement est de sa nature essentiellement libre, et les règles auxquelles on voudra le soumettre ne sont équitables qu'autant qu'elles respectent cette liberté.

Le droit réel du gouvernement se borne à offrir à tous sans contrainte les moyens de s'instruire, à surveiller les établissements d'instruction, comme il surveille partout, afin de réprimer les délits de droit commun, s'il s'en produisait. Tous les droits qu'il s'arroge de plus sont une usurpation de la puissance paternelle.

Il y a beaucoup d'autres bonnes raisons qui prouvent ce que nous affirmons; mais la question de la liberté d'enseignement a été traitée assez souvent, et mieux que nous ne saurions faire. Nous n'insistons donc pas.

Tout ce que nous venons de dire est vrai, même en admettant que toute autorité tire son origine de la volonté du peuple. Le peuple, dans son instinct de conservation, ne peut avoir voulu donner à ses délégués un blanc-seing les autorisant à agir plus arbitrairement qu'un despote oriental. Dans cette hypothèse, le gouvernement aurait des comptes à rendre à ceux qui lui ont confié la charge de l'administration.

Les passions humaines ont beau nier la vérité, la vérité subsiste, et elle finira par triompher. La vérité est que la multitude peut désigner ceux qui devront exercer l'autorité, mais que l'autorité leur vient de Dieu, comme l'enseignait Léon XIII. Il n'en résulte point que l'État n'ait pas de devoirs envers les particuliers; l'autorité paternelle vient aussi de Dieu, nous ne pouvons pourtant pas en conclure que le père n'a pas de devoirs envers ses enfants. L'État a ses devoirs envers Dieu, et de ces devoirs découlent ceux qu'il a envers le peuple.

Nous n'examinerons pas dans ce travail les devoirs de l'État envers Dieu, nous conclurons seulement que ceux qui détiennent l'autorité ont envers les particuliers des devoirs d'autant plus graves qu'ils découlent de la loi divine et que c'est à Dieu qu'un jour ils devront en rendre compte.

II

Quels sont les rapports des particuliers avec l'État ?

Il est évident qu'ils doivent obéissance à l'État dans tout ce que celui-ci prescrit de raisonnable et de juste.

Mais quand l'État outrepasse ses droits, qu'au lieu de protéger la personne et les biens du citoyen, l'autorité abuse de son pouvoir, entrave la légitime liberté de l'homme, le dépouille injustement de sa propriété et surtout violente sa conscience, que faire ?

Sans prétendre, comme certain parti politique, qu'alors l'insurrection est le plus saint des devoirs, nous pensons que le sujet n'est pas obligé en conscience à subir l'injustice, et qu'il peut employer tous les moyens honnêtes pour s'y soustraire et la repousser [1].

A-t-il le droit d'employer la force pour résister ?

Tout le monde admet qu'il est permis à un particulier d'employer la force contre un injuste agresseur, si c'est nécessaire pour sa légitime défense. Il est permis de le faire, non seulement pour défendre sa vie, mais pour défendre ses membres, sa pudeur, ses biens temporels de grande valeur au moins relative.

En général aussi, ce qu'un homme a le droit de faire pour sa personne et ses intérêts, il a le droit de le faire pour la défense de son prochain, injustement attaqué.

Ce droit existe-t-il encore quand l'injuste agresseur est l'autorité légitime ? — Nous le croyons.

Tous les républicains, même nos gouvernants, admettent que l'insurrection des colonies américaines contre l'Angleterre était juste. On n'oserait pas prétendre que les Grecs se révoltant contre les Turcs, les Belges repoussant la tyrannie hollandaise, n'étaient pas dans leur droit. Dans tous les cas, ceux qui glorifient la révolution de février 1848 et celle du 4 septembre 1870, sont mal venus à prétendre qu'on n'a pas le droit de résister par la force à un gouvernement tyrannique.

1. Voir : *Une loi injuste oblige-t-elle en conscience ?* par A. Belanger, dans la collection *Science et Religion*. Paris, Bloud, 1903.

On a si souvent répété que les catholiques doivent courber la tête devant toutes les iniquités gouvernementales, que quelques-uns s'étonnent de toute protestation énergique, de toute plainte un peu haute et semblent la trouver opposée à la perfection évangélique.

Il ne sera donc pas inutile de prouver la légitimité de la résistance à l'injustice par l'autorité d'un théologien dont tout catholique admet la doctrine. Quant aux politiciens persécuteurs de l'Église, ils ont assez loué la largeur de vues, le sens politique, l'esprit conciliant de cet homme, et ils ont assez dit combien il avait l'intelligence de la société moderne, en même temps qu'ils prétendaient mettre les catholiques qui leur résistaient en contradiction avec lui, pour qu'ils ne puissent pas récuser son témoignage.

« Quand le droit de commander n'existe pas, ou bien quand l'ordre donné est contraire à la raison, à la loi éternelle, aux commandements de Dieu, il est juste de ne pas obéir, c'est-à-dire de ne pas obéir aux hommes, pour rendre à Dieu l'obéissance qui lui est due. Par là, on ferme la porte à la tyrannie, et l'autorité temporelle ne tirera pas tout à elle, les droits de chaque citoyen sont assurés, aussi bien que ceux de la famille, et de toutes les parties de la société. » Dans le même écrit, l'auteur ajoute : « Là où le pouvoir de l'État pèse assez lourdement pour opprimer le peuple par une violence injuste, et prive l'Église de la liberté à laquelle elle a droit, il est permis de chercher à procurer une autre constitution de l'État (*aliam quærere temperantiam reipublicæ*), dans laquelle la liberté serait concédée. Car alors on ne cherche pas une liberté fausse et sans règle, mais un soulagement, qui tournerait au salut de tous, et on le fait seulement pour que là où la liberté est accordée au mal, on n'enlève pas la possibilité de faire le bien. »

L'auteur que nous citons est le Souverain Pontife Léon XIII, dans son encyclique *Libertas* du 20 juin 1888.

On ne peut donc nier qu'il ne puisse se présenter des cas où l'emploi de la force contre l'État ne soit légitime. Mais résister à l'État par la force est le plus souvent impossible aux particuliers et amènerait de plus grands maux. Quelle ligne de conduite convient-il alors de suivre ?

D'abord, soyons convaincus nous-mêmes, et efforçons-nous de convaincre les autres, qu'une loi injuste n'oblige pas en conscience; et que, si c'est possible, on a le droit légitime de s'y soustraire, et que souvent cela peut devenir un devoir.

Ensuite, il faut protester publiquement, énergiquement, sans jamais se décourager; ne pas laisser l'opinion publique s'endormir, mais la maintenir toujours en haleine. Ne permettons jamais à l'injustice de se prévaloir de la prescription du temps et du silence. Combien de lois injustes subies par les catholiques français sans protestations assez énergiques, ni surtout assez constantes, sont maintenant regardées comme des lois justes, même par des hommes honnêtes !

Rappelons-nous O'Connell et les Irlandais. Si après une première, une deuxième et même une troisième protestation, si éloquentes eussent-elles été, le grand agitateur s'était tu, l'Irlande, aujourd'hui encore, ne serait pas délivrée.

Lutter et, s'il le faut, souffrir pour la vérité et la justice, est le devoir de chacun. Des hommes libres ne doivent pas, sans protester énergiquement, sans combattre de toutes leurs forces, se laisser arracher la liberté à laquelle ils ont droit. « L'homme qui laisse aller les affaires publiques de mal en pis, et se borne à railler la corruption des politiciens; l'homme qui constate la mauvaise administration de la justice sans tenter un effort immédiat et résolu pour la réformer, oublie son devoir et ménage à son pays d'infinies misères. » Ces paroles trop vraies sont du président des États-Unis, M. Roosevelt [1].

Comme les efforts individuels et isolés n'amènent aucun résultat et conduisent fatalement à la défaite, il est nécessaire que les catholiques, qui sont citoyens au même titre que les autres Français, s'associent; qu'ils profitent du peu de liberté qui leur est laissée pour unir leurs forces; qu'ils aient assez de dévouement au bien général pour sacrifier sur les points accessoires leurs goûts et leurs préférences, pour

1. Cité dans *le Correspondant*, 10 octobre 1903, article de M. Bernard de Lacombe.

renoncer à de mesquines rivalités, à toute question irritante de personnes, et cela en vue de sauver l'essentiel, leur honneur et leur liberté, en même temps que la liberté de l'Église et l'honneur de Dieu.

Les élections étant le seul moyen légal d'améliorer la situation, il faut surtout que les catholiques s'efforcent d'éclairer l'opinion publique au point de vue électoral. Ils doivent y mettre toute leur énergie ; c'est une œuvre de zèle et de charité, mais c'est aussi une œuvre nécessaire de salut public. Presse, conférences, entretiens, influence personnelle, ils doivent employer pour ce but tous les moyens que la législation leur permet. Mais surtout qu'ils n'oublient pas la nécessité d'une organisation sérieuse pour le contrôle et la rectification des listes électorales, et les jours de scrutin pour la surveillance des urnes.

Dans leur lutte pour la vérité et la justice, les catholiques ne doivent pas se laisser arrêter par certains sophismes, qui trop souvent ont empêché leur action d'être plus énergique et plus constante.

Combien de fois avons-nous entendu répéter, après un nouvel abus de pouvoir de l'État : « Ah ! gémissons sans doute, prions, mais ne résistons pas. Une résistance irriterait le gouvernement, il prendrait de nouvelles mesures plus vexatoires ; en résistant, vous ne feriez que hâter et aggraver la persécution, vous avanceriez l'heure de la rupture du Concordat et de la séparation de l'Église et de l'État. » Ce spectre de la séparation de l'Église et de l'État et de la rupture du Concordat a vraiment hypnotisé beaucoup d'esprits et les a maintenus dans une attitude désolée et passive dont nous voyons les résultats.

Ce sophisme n'est pas nouveau. Déjà Montalembert disait à ses contemporains : « Si, chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désintéressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous criez au danger et à l'imprudence, alors, vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant ; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité. Le germe infect

qui vous effraye, se transmettra et se propagera de génération en génération, et les enfants de vos enfants seront exploités, comme l'ont été leurs pères, par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites. Dormez maintenant, si vous le pouvez, ilotes volontaires, en présence d'un tel avenir, mais cessez de vous plaindre, en dormant, du mal dont le remède prompt et facile est entre vos mains, et subissez en silence le sort que vous avez voulu et que vous avez mérité [1]. »

Montalembert, hélas ! était prophète. Sous prétexte d'empêcher des maux futurs, d'écarter une aggravation immédiate, les catholiques ont courbé le dos et reçu les coups avec une patience qui a étonné et enhardi leurs ennemis. Cette soumission n'a rien empêché, l'événement le prouve ; a-t-elle retardé la crise ? Nous ne savons. Mais, de recul en recul, les catholiques sont arrivés au bord de l'abîme, et là, s'ils ne veulent pas périr, il leur faut livrer une bataille suprême, bien moins forts que si, dès le premier jour, ils avaient lutté énergiquement.

Un autre sophisme qui a beaucoup nui à l'action des catholiques est celui-ci : le catholicisme, religion de charité, est universel : il doit embrasser tous les hommes; les catholiques ne doivent donc pas se grouper de manière à faire un parti. Former un parti catholique serait faire un catholicisme politique, chose tout à fait contraire au véritable esprit catholique.

On se souvient qu'il y a une quinzaine d'années, un député éminent, célèbre pour son éloquence et son action sociale, invita les catholiques à oublier leurs dissentiments, à faire abstraction de leurs préférences politiques, et à s'unir pour défendre ce qui restait de libertés religieuses et reconquérir celles qui leur avaient été enlevées. Cette union devait former le parti catholique. Un évêque, mort depuis archevêque, blâma ce projet, et donna de son blâme les raisons qu'on vient de lire et que nous nous permettons de trouver de peu de valeur. Le député renonça à son dessein, pour ne pas se mettre en opposition avec l'autorité épiscopale. Fut-ce un bien ?

1. *Du devoir des catholiques dans la question d'enseignement.*

Les évêques allemands ne se sont pas laissé arrêter par de pareils scrupules; le centre n'est qu'un grand parti catholique. Les évêques belges ne les ont pas eus non plus.

Si cette expression : parti catholique, devait n'être qu'une enseigne, servant à couvrir des agissements politiques qui n'auraient rien de commun avec les intérêts de la religion et du catholicisme, nous serions les premiers à repousser un parti catholique.

Mais un parti catholique est tout autre chose. C'est l'union des catholiques qui, dans la vie publique contemporaine, veulent faire prévaloir les principes de la vraie religion et de la saine morale, et revendiquer les libertés légitimes et les droits de l'Église. Malheureusement il existe actuellement en France un parti qui refuse à l'Église sa liberté; qui, s'il consent encore à tolérer quelque temps notre religion, affirme que la religion n'est et ne doit être qu'une affaire subjective et personnelle, qu'elle ne doit avoir aucune influence sur la vie publique, sur la législation et même sur la moralité des États. Les vrais catholiques soutiennent la doctrine contraire, et si, ce que jusqu'à présent ils n'ont pas asez fait, ils s'unissent pour reconquérir leurs droits et leurs libertés, ils formeront nécessairement un parti.

Le catholique qui comprend les besoins de la société actuelle voit qu'aujourd'hui, comme dans les siècles passés, il est nécessaire de faire entrer les principes de la religion dans la vie publique des peuples; il doit donc se préparer à prendre sa part de cette vie publique, dans le sens des principes catholiques, et employer pour ce but tous les moyens honnêtes et légitimes. Tout le monde accordera que, parmi ces moyens, un des plus efficaces est l'union de ceux qui professent la même foi.

C'est la conduite que recommandait aux catholiques le Souverain Pontife dans son encyclique : *Immortale Dei*, du 1er novembre 1885. Après avoir exhorté les catholiques à s'occuper activement et avec zèle des affaires municipales et surtout des écoles, il ajoute : « En général, il est utile et bon que l'activité des catholiques s'étende au delà de ce champ de travail un peu étroit, et s'occupe même des plus graves affaires de l'État. Nous disons en général, parce que nos

enseignements regardent l'ensemble des peuples; car il peut arriver quelque part que, pour les motifs les plus graves et les plus justes, il ne convienne pas de s'occuper des affaires de l'État et de remplir des emplois publics[1]. » Mais en général, comme nous l'avons dit, on serait aussi coupable de ne pas prendre part aux affaires de l'État que de refuser tout intérêt et toute coopération au bien public.

Si les catholiques veulent suivre les conseils de Léon XIII, et obtenir un résultat, il faut absolument qu'ils s'unissent, et dût-on leur jeter à la tête, comme un reproche, ce nom de parti catholique, ils ne doivent pas avoir peur d'un mot.

Nous ne tenons pourtant pas à un nom. Quelle que soit l'appellation qu'ils prennent, pourvu que les catholiques s'unissent, s'organisent pour agir avec énergie et persévérance, ils obtiendront un résultat, plus heureux peut-être que celui qu'ils osent espérer. Mais nous n'hésitons pas à le dire, sans cette union, sans un travail incessant sur toute la surface du pays, la cause du catholicisme est humainement perdue en France.

Ne l'oublions pas, la liberté n'est pas une concession du pouvoir, mais le droit naturel de l'individu et de la société. Si donc les citoyens ont le droit de résister quand l'État viole leur liberté légitime dans l'ordre matériel, c'est doublement vrai quand l'État s'attaque à leur conscience, quand il veut enlever au peuple sa foi et sa religion, quand, par un enseignement imposé de force, il profane l'âme des enfants ; alors le catholique doit combattre et souffrir ; au besoin, il doit savoir mourir, car il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; mais combats et souffrances ne seront pas inutiles. Si, selon le conseil de l'Esprit-Saint, l'homme combat pour la justice jusqu'à la mort, le Seigneur triomphera pour lui de ses ennemis. *Usque ad mortem, certa pro justitia et Deus expugnabit pro te inimicos tuos.* (Eccli., IV, 33.)

H. BERCHOIS.

1. Léon XIII rappelle ici la défense faite aux catholiques italiens par Pie IX et maintenue par lui, de prendre part au gouvernement du royaume d'Italie qui a enlevé au Saint-Siège sa puissance temporelle.

LE PÈRE PIERRE LE TALLEC

L'ÉTUDIANT ET LE DOCTEUR DU COLLÈGE ROMAIN

II

Comme bien on pense, l'ex-zouave songeait souvent au bataillon; et quand il apprenait quelque prouesse de ses vieux camarades, son cœur de soldat battait sous la soutane du séminariste. En 1866, les zouaves livraient de rudes et utiles escarmouches aux brigands et, le 28 mai, un ancien du collège de Vannes, le lieutenant Zacharie du Reau, avait fait lâcher prise à douze bandits qui venaient d'enlever toute une famille sur la route de Terracine. « M. du Reau, lisons-nous dans l'*Histoire des zouaves pontificaux*[1], fut le héros de Terracine. On l'acclama dans les rues. » Quelque temps après, l'abbé Le Tallec écrivait en Bretagne : « Le lieutenant du Reau s'est illustré par des prouesses dignes des preux du vieux régime. Je l'ai vu à Rome, le jour même de son exploit; et j'ai passé près d'une heure dans sa compagnie, sans apprendre à qui revenait le mérite de cette action[2]. » Aussi modeste que brave.

Du fond de sa cellule de Santa Chiara, le sergent Pierre saluait avec un fraternel enthousiasme les heureuses nouvelles d'un actif recrutement du bataillon, l'arrivée des Canadiens, l'enrôlement des vaillants fils de la Belgique et de la Hollande. Et puis le bon Français, devenu si romain par le cœur, suivait avec angoisse les événements où se dessinait, pour quiconque savait voir et osait réfléchir, l'avenir désastreux de notre pays. Le 3 décembre 1866, fête de saint François Xavier, il déplore l'inutile et honteuse défaillance de l'Empire qui abandonne le Saint-Siège : « La France retire ses troupes; aujourd'hui, le 85e régiment de ligne s'est em-

1. Par Bittard des Portes, p. 75.
2. Lettre du 10 août 1866.

barqué à Cività-Vecchia et, avant le 15 du mois, l'évacuation complète sera opérée. » Seul, le pape donne l'exemple du courage et, autour de lui, les évêques de France qui élèvent la voix contre l'attitude lamentable de « la Fille aînée de l'Église ». Pendant ce temps, ajoute l'abbé Le Tallec, « cette malheureuse Italie, livrée à ses propres forces, déclare qu'elle peut désormais *fare da se* et se constituer *une* ». Pie IX, fort de son droit, reste calme et confiant; un de ces jours derniers, « il a traversé à pied toute la Via Condotti, en saluant dévotement toutes les Madones des coins de rue ».

La même lettre, pleine de choses, signale un deuil de la Compagnie de Jésus, deuil spécialement ressenti par le pieux séminariste : « Le saint et bon P. de Villefort vient de mourir au bout d'une maladie de trois jours. Dans sa visite aux catacombes de Saint-Calixte, le jour de la fête de sainte Cécile, il a été pris d'une fluxion de poitrine. Vous pouvez croire qu'il a été universellement regretté de toute la ville de Rome. Sa sainteté était connue de tous[1]. »

En avril 1867, le jour du Samedi saint, à Saint-Jean de Latran, l'abbé Le Tallec recevait les ordres mineurs. Puis, il assista, dit-il, « dans son petit coin » aux splendides solennités du Centenaire des saints Pierre et Paul; n'allant point à ces grandes fêtes pour admirer, mais pour prier : « Pendant toute la durée des fêtes, j'ai toujours évité ces cohues où tout le monde se portait pour se bousculer et ne rien voir. » Sa dévotion se plaisait à la solitude, au silencieux recueillement des sanctuaires où l'on prie beaucoup plus qu'on ne regarde. C'était là, dit-il, qu'il cherchait de « vraies fêtes »; car « ces vieilles basiliques, ces églises si anciennes, fréquentées depuis les premiers siècles par nos Pères dans la foi, parlent à l'âme et exhalent un parfum de piété chrétienne[2] ».

C'est à l'ordination de Pâques 1868 qu'il reçut le sous-diaconat. A cette date se rattache un souvenir qui entra profondément dans son âme de lévite et de zouave; alors qu'elle venait, écrit-il, d'être « consacrée sans retour au service de

1. Lettre du 3 décembre 1866.
2. Lettre du 14 mars 1868.

Dieu ». Depuis quelques mois, les bandes garibaldiennes s'essayaient à envahir les États du Saint-Siège; et, pour arrêter ces brigands, complices et avant-coureurs de l'usurpateur *galantuomo*, les zouaves multipliaient les prodiges d'activité et de bravoure. Au mois d'octobre 1867, avait eu lieu le combat de Monte-Libretti, où était tombé le lieutenant Arthur Guillemin, vétéran de Castelfidardo, et officier très pieux, très courageux, très aimé, que ses camarades avaient surnommé « l'Ange gardien », que tout le monde enfin considérait comme un saint. Louis Veuillot, son ami, a raconté la fin héroïque du jeune lieutenant, dans des pages émues où nous cueillons cette simple phrase : « La dernière parole de Guillemin, adressée à son clairon, blessé à côté de lui, est le mot de la journée, le mot de toute cette admirable petite armée pontificale dont il était l'un des types les plus accomplis : « Crie avec moi : *Vive Pie IX!* Tu pourras combattre « encore[1] ! »

Écoutons maintenant le sous-diacre Pierre Le Tallec :

J'ai débuté dans l'exercice de mes fonctions par une circonstance bien touchante. Vous avez déjà appris par les journaux l'invention du corps d'Arthur Guillemin, mort à Monte-Libretti, et que nous avons possédé ce précieux trésor une semaine entière dans la chapelle du séminaire. Le mardi de Pâques, ses obsèques, aussi solennelles que le comportaient nos ressources, réunissaient dans l'enceinte de notre modeste chapelle les célébrités de Rome. Mgr de Mérode, assisté de Mgr Bastide, officiait; mon titre d'ancien zouave me fit choisir comme sous-diacre.

Plusieurs journaux auront sans doute parlé de cette fête (j'ose l'appeler ainsi : c'était moins un deuil qu'un triomphe); mais je doute qu'ils l'aient comprise aussi bien que M. Veuillot dans son charmant article, 21 avril, de *l'Univers*. Les tendres relations qu'il a toujours eues avec notre jeune héros lui révélaient le plus intime de cette belle âme. Je vous conseille la lecture de ces quelques lignes et de celles qu'il a écrites dans le même journal au commencement de novembre et publiées dans une brochure à part[2].

Je crois que la Providence a inspiré au P. supérieur l'idée de re-

1. Arthur Guillemin, né à Ayre-sur-la-Lys, le 24 août 1838; engagé le 19 mai 1860, lieutenant en 1866. Tué le 13 octobre 1867.

2. Le général de Charette apprécie lui-même comme il suit le récit de Louis Veuillot : « Ces pages admirables... sont le plus bel éloge, non seulement du lieutenant Guillemin, mais du régiment tout entier auquel il appartenait. » (*Souvenirs du Régiment des zouaves pontificaux*, t. II, p. 94.)

mettre mon ordination à Pâques, et de me procurer ainsi (sans s'en douter) une si précieuse occasion d'entrer dans l'exercice de mes fonctions. La présence seule de ce jeune martyr au milieu de nous me faisait impression, au moment où je me consacrais à Dieu par des liens indissolubles. Il me rappelait bien vivement le doux souvenir de mon cher bataillon que j'ai quitté avec tant de peine : c'était certainement, à ce moment-là, le plus grand sacrifice que le bon Dieu pût me demander.

Pendant les vacances de Pâques, j'ai fait, en compagnie de quelques condisciples, une excursion intéressante à Monte-Libretti, où sont morts si bravement Guillemin et son sous-lieutenant de Quélen, un de mes bons amis [1]. On ne peut assez admirer la sublime folie de cette poignée de braves, quand on se trouve au pied de la colline et du village, d'où ils voulaient chasser les garibaldiens quatorze fois plus nombeux. Le souvenir de cette brillante action vivra longtemps dans cette petite localité. La seule vue de ces murailles menaçantes, derrière lesquelles les garibaldiens se défendaient avec plus d'avantage que de valeur, aurait arrêté les plus braves. Il fallait une sainte folie pour tenter un pareil coup de main.

Nous avons retrouvé sur le dos d'un paysan de Monte-Libretti la veste de M. de Quélen. Après avoir constaté l'identité, nous en avons fait la précieuse acquisition. Le lendemain, nous avons visité Nerola, dont la prise est due en grande partie à l'habileté de M. de Quatrebarbes, qui y a fait des prodiges de pointage [2]. Le château volait en éclats sous ses coups admirablement dirigés. Comme souvenir, j'ai rapporté un morceau de boulet, que j'ai fait arracher, non sans peine, du haut d'une tour où il s'était fixé dans la muraille.

Dans ces villages de Nerola et de Monte-Libretti, on conserve un excellent souvenir de la piété et de la bravoure des soldats pontificaux, qui contrastent avec la brutalité et la lâcheté des garibaldiens [3].

Le 19 septembre suivant, l'abbé Le Tallec fut ordonné diacre, en la basilique de Saint-Jean de Latran; le 19 septembre,

1. Le comte Urbain de Quélen, né à Hanvec (Finistère), était de l'illustre famille de l'archevêque de Paris. Il était né en 1842, et, comme Pierre Le Tallec, il était encore sur les bancs du collège (au petit séminaire de Pont-Croix) lorsqu'il partit pour le service de Pie IX. Il s'engagea au mois de janvier 1861, environ deux mois avant Le Tallec. Il venait d'être nommé sous-lieutenant, quand il fut frappé à mort sur le champ de bataille de Monte-Libretti. Ses camarades l'emportèrent à Palombara sur leurs épaules — « sur ce noble pavois, comme les martyrs que les confesseurs enlevaient de l'arène pour conserver leurs restes précieux ». (L. Veuillot, 8 novembre 1867.)

2. M. Yves de Quatrebarbes, né à Évron, 1844; sergent le 11 novembre 1867; sous-lieutenant le 14 décembre suivant, fut gravement blessé dans la campagne de 1867. Mort en 1885.

3. Lettre du 10 mai 1868, commencée le 25 avril.

c'était, à un jour de distance, le huitième anniversaire de Castelfidardo; le nouveau diacre note avec une pieuse émotion cette coïncidence; heureux d'avoir reçu l'Esprit de force, presque à la même heure où les premiers défenseurs de Pie IX avaient donné leur témoignage de vaillance, de foi et de sang.

Pie IX! ah! il était toujours le roi bien-aimé, pour lequel Pierre Le Tallec aurait voulu, si possible, combattre encore et souffrir. Peu de temps après son élévation au diaconat, il avait le bonheur de voir Pie IX, de lui parler et de baiser la main qui bénit le monde. Avec tout le séminaire français, il était allé au Vatican; mais, tandis qu'on se rangeait dans la salle où le pape devait accorder audience aux abbés de Santa-Chiara, il avait eu soin de choisir la meilleure place, pour obtenir du Saint-Père un regard et un mot. Après avoir paternellement félicité ses jeunes visiteurs du privilège qu'ils avaient d'étudier les sciences sacrées dans la Ville éternelle; après les avoir exhortés à se sanctifier dans la Cité des saints, d'où ils devaient, leur dit-il, emporter « l'esprit catholique »,

Pie IX, écrit l'abbé Le Tallec, se mit à parcourir... notre longue file, en adressant de charmantes saillies aux différents élèves qui attiraient son attention.

— Voici un docteur, dit au Saint-Père le P. supérieur, en lui présentant un ancien étudiant en médecine.

Aussitôt le Saint-Père retroussa résolument sa manche et lui donna son pouls à tâter. Le médecin a constaté que le Saint-Père a une santé garantie pour longtemps. Arrivé au dernier élève de la file :

— Très Saint-Père, lui dit le P. supérieur, c'est un sergent de zouaves.

— Oh! il faut le *fousiller*! C'est un déserteur. Il a quitté le service.

— Très Saint-Père, si vous voulez que j'y rentre?...

Le Saint-Père, mis au pied du mur par le sergent, l'interrompit d'un geste menaçant de la main gauche : car le sergent ne lâchait pas la main droite, qu'il couvrait de ses baisers. Tout le monde a envié le sort et reconnu l'habileté du sergent qui, en se plaçant à la dernière place, ne pouvait manquer par cette singularité d'attirer quelque bonne méchanceté du Saint-Père.

« Ceci est pour vous », ajoute l'habile et heureux sergent, racontant l'aventure à Mlle de Keridec, qui en éprouva la joie que l'on devine[1].

1. Lettre du 26 novembre 1868.

1869 devait être l'année de la prêtrise. Toutes les pensées du pieux abbé se tournaient vers l'autel; comme il le disait à sa vénérée correspondante, une dizaine de jours avant le sacerdoce, il ne voulait en aucune façon se préoccuper de l'avenir. Que ferait de lui le Maître, qui allait bientôt, chaque matin, réjouir sa jeunesse? Ce que le Maître voudrait :

Je vous remercie de vos bonnes prières. Oui, resserrons toujours davantage ces liens qui nous unissent en Notre-Seigneur. Demandons-lui bien de nous diriger dans l'accomplissement de sa volonté. J'ignore complètement ses vues sur moi. J'ai toujours marché les yeux fermés sous la direction maternelle de la Providence; et vous voyez qu'elle m'a conduit par des voies admirables. Aussi ai-je bien garde de mettre la main au gouvernail de ma petite barque. Je ne demande même pas au pilote où nous voguons. Je sais d'avance que nous arriverons à bon port : ma devise est celle de sainte Chantal : « Mon Dieu, touchez quelle corde de mon luth il vous plaira »; ou bien encore : « Mon bon Maître, votre bon plaisir est ma loi; parlez, Seigneur, mon âme attend dans la joie les ordres de votre sainte Majesté. »

Une fois encore, il dut remplir les fonctions solennelles de diacre au séminaire, le lendemain de l'Ascension, dans une cérémonie bien douloureuse pour son cœur. Un jeune prêtre, de ses amis les plus chers, très pieux, très dévot à la sainte Vierge et au divin sacrifice de l'autel, M. l'abbé Henri Lucas du Coudray, venait de mourir à Santa-Chiara. Aux vacances précédentes, ils avaient passé ensemble, à Castelgandolfo, trois délicieuses semaines, pleines de douce joie, toutes pleines de Dieu.

Pendant ces quelques jours d'intimité, il m'avait été donné d'apprécier les belles vertus de M. Lucas, que le bon Dieu vient d'appeler à lui, la veille de l'Ascension. Il était d'une piété et d'une douceur vraiment angéliques; et je me rappellerai toujours ces petites conférences spirituelles qui faisaient le charme de nos promenades sur les bords du lac d'Albano. Il est mort dans les sentiments d'une grande piété entre les bras du P. supérieur. Il saisissait avec amour la croix de Monseigneur (du Cosquer) penché sur son lit pour lui suggérer de saintes pensées. Pendant la nuit qui a précédé sa mort, il renouvelait souvent le sacrifice de sa vie, invoquait la sainte Vierge et les saints; et, sur la demande de M. Dugas, qui est toujours bien inspiré, il promettait de prier pour nos ordinations, entre autres pour la mienne.

Le vendredi, on a chanté la messe de *Requiem*, à six heures et demie, et il va sans dire que j'y remplissais les fonctions de diacre. Quelle

épreuve pour mon pauvre cœur; je me suis trouvé hors de moi plus d'une fois pendant la cérémonie; mais surtout quand il s'est agi de souhaiter à ce cher ami *le Repos et la Paix éternelle*, il m'a été impossible de dominer mon émotion...

Le jour de l'Ascension, je servais la messe de M. Puiblanc, célébrée pour le repos de cette chère âme, à l'autel de la Crèche à Sainte-Marie-Majeure. Le 20 septembre, je servais dans cette même chapelle la première messe de M. Lucas. Pendant cette messe de l'Ascension, je sentais une intime confiance que notre cher confrère partageait déjà le bonheur des élus, et célébrait cette belle fête dans les cieux [1].

Le lundi avant la Trinité, veille de la retraite préparatoire à la prêtrise, le futur prêtre annonce à la généreuse chrétienne, qui fut pour lui l'instrument visible de la Providence, qu'il portera son souvenir à l'autel, surtout aux messes de chaque jeudi, « le plus beau jour de la semaine », — puisque c'est le jour de l'Eucharistie, — et il en sera ainsi, dit-il, « à perpétuité, tant que le bon Dieu me laissera sur cette terre... Si vous le voulez bien, je dirai ma première messe pour le Saint-Père et pour le succès du Concile. C'est la plus belle preuve que nous puissions offrir au bon Dieu de notre filiale affection pour la sainte Église. »

Deux jours après l'ordination sacerdotale, reçue des mains du cardinal Patrizi, le nouveau prêtre écrivait à Mlle de Keridec une grande lettre, qui est un chant d'hosanna, mais dont par malheur nous ne possédons qu'un fragment. Voici du moins les premières pages, en tête desquelles figure le monogramme du Christ :

Rome, le 23 mai 1869.

Joignez-vous à moi, pour remercier la Sainte Trinité de toutes les grâces qu'elle me prodigue dans cette circonstance solennelle. Oui, je suis prêtre de Jésus-Christ à tout jamais. Mes mains, si indignes de ce sublime ministère, ont déjà offert deux fois au Père Éternel le corps et le sang de son Fils adorable : hier, à Saint-Jean de Latran, devant la sainte table de la Cène, sous les yeux des saints apôtres; aujourd'hui, dans notre modeste chapelle, à l'autel de sainte Claire. Que j'ai pensé bien tendrement à vous, pendant que je tenais dans mes mains notre bon Maître; que je lui ai fait avec insistance nos petites confidences! Je lui demandais de vous consumer de son saint amour à tout prix; au prix même des sacrifices les plus grands. Je lui recommandais notre diocèse et notre petite ville d'Hennebont; et il me

1. Lettre à M. l'abbé L. D..., à Paris.

semblait que j'obtenais tout de Notre-Seigneur. Pendant mes deux *Memento* des vivants et des morts, j'étais obligé de glisser bien rapidement sur plusieurs souvenirs; mon pauvre cœur se brisait, et avant tout il fallait faire bonne contenance devant le bon Dieu.

Hier, mon émotion était bien forte dans cette basilique de Saint-Jean de Latran, où nous avons prié ensemble plus d'une fois. Je me figurais, sans grand effort d'imagination, recevoir du Sauveur, patron primaire de l'Église, mes pouvoirs éternels. Oh! que la couleur de nos ornements faisait battre mon cœur! « Mon bon Maître, disais-je à Notre-Seigneur, vous me consacrez prêtre pour l'éternité; vous me revêtez pour l'éternité de cette étole et de ce manteau royal du prêtre de Jésus. Mais conserverai-je aussi pour toujours cette couleur rouge de vos martyrs? »

Vous savez quels étaient mes sentiments en venant dans cette Ville sainte; quand je venais faire au Saint-Siège le sacrifice de ma vie. J'espérais alors beaucoup que le bon Dieu accepterait mon sacrifice; je n'entrevoyais même pas cette belle carrière que Dieu m'a si miséricordieusement ouverte. Dieu sait avec quels regrets j'ai renoncé à cette belle chance de verser mon sang pour l'Église. J'exprimais donc de nouveau mes regrets à Notre-Seigneur; tout en protestant que je n'avais qu'un désir, de me conformer à son bon plaisir. Et Notre-Seigneur me répondait par beaucoup de consolations; me promettait sa grâce pour accomplir sa volonté; m'engageait à accepter son joug si doux avec joie et amour...

III

L'abbé Le Tallec employait ses vacances, nous l'avons dit, à se reposer l'âme sans la distraire et à s'instruire en voyageant. Une année, il était allé au Midi dans la direction et les alentours de Naples; d'autres fois, il avait exploré en pèlerin le nord de l'Italie : il avait vu Ancône et Bologne, où il avait prié au tombeau de saint Dominique; Padoue, où il avait salué le tombeau de son thaumaturge saint Antoine; Venise, où il s'était prosterné au tombeau de saint Marc; Florence, où il avait admiré le couvent de Fra Angelico, dont les peintures transforment en sanctuaires les corridors et les cellules; à Florence encore, il s'était agenouillé au tombeau de saint Antonin. C'avait été, comme il le remarque, une course pieuse et priante dont les haltes étaient indiquées par des tombeaux radieux. Il avait pour compagnon le même fraternel ami, avec lequel il avait vu Naples, l'Averne, le Vésuve; et nous savons par ce témoin que l'abbé Le Tallec, après avoir satisfait sa dévotion auprès des saints dans leurs

superbes sanctuaires, ne négligeait point les œuvres d'art, écloses à profusion dans les antiques cités de l'Italie chrétienne.

« Je n'aurai garde, écrit-il, d'oublier le plus important; à savoir l'édification dont l'abbé Le Tallec me donnait l'exemple dans nos voyages. Il faisait en sorte que les exercices de piété fussent exactement accomplis; et dans ses conversations pleines de gaieté, on était sûr que le surnaturel trouverait sa place.

« Notre séjour dans une ville était préparé d'avance, presque en détail, au moyen du guide, afin de ne pas perdre de temps et de bien voir ce que nous devions voir. Il était convenu que nous resterions le temps suffisant, huit jours, dix jours et plus, dans les grandes villes où il y a tant à admirer. L'abbé Le Tallec tirait parti de tout ce qu'il voyait ou entendait pour s'instruire et s'édifier. Les belles choses le captivaient. Il nous arriva maintes fois que, dans un musée, pour bien étudier un tableau célèbre, nous nous installions en face, en nous asseyant sur une banquette. Or, je dois avouer qu'une fois ou l'autre, pendant ces longues séances, je me laissai surprendre par un sommeil qui n'avait rien d'extatique; tandis que mon compagnon, insensible à la fatigue, poursuivait son étude. A la fin, il m'éveillait, me regardait avec ses grands yeux et se livrait à d'aimables invectives en me traitant presque de barbare.

« J'estime comme de grandes grâces de Dieu, les trois vacances que j'ai passées avec lui dans une véritable fraternité[1]. »

En 1869, trois mois après son ordination de prêtrise, l'abbé Le Tallec s'accorda des vacances plus lointaines et d'un tout nouveau genre. On lui avait dit, et il savait que, pour approfondir certaines questions d'exégèse, il n'est pas inutile de connaître la langue d'outre-Rhin; et selon toute vraisemblance, il fut encouragé à cette étude par son professeur de théologie, le P. Franzelin. Le supérieur du séminaire français, le P. Freyd, alsacien d'origine, paternel ami de son

1. Notes du P. L. D... — A la bibliothèque de Bologne, nous pûmes lire l'original de la lettre de Voltaire au pape Benoît XIV, lorsqu'il lui dédia son *Mahomet*.

jeune prêtre, entra pleinement dans ses vues et lui offrit l'hospitalité dans un scolasticat de la Congrégation du Saint-Esprit à Marienstatt, près de Hachenburg, province de Nassau.

Depuis huit ans, Pierre Le Tallec n'avait posé le pied sur le sol de son pays. Au mois d'août, il revit Marseille et alla offrir à Notre-Dame-de-la-Garde la première messe qu'il célébrait en terre de France. En se dirigeant vers l'Alsace, il eut, à Dijon, la douleur d'apprendre la mort du vénérable évêque d'Haïti, Mgr du Cosquer, dont il était devenu à Rome le chapelain et l'ami; célébrant chaque jour la messe dans la chambre du saint malade et lui donnant la communion en viatique. Au moment du départ, Mgr du Cosquer semblait avoir repris quelques forces et il avait affectueusement béni le cher voyageur : ils ne devaient plus se revoir en ce monde.

Après avoir visité Bâle, Fribourg-en-Brisgau, Strasbourg, Heidelberg, Mayence, Coblentz, l'abbé Le Tallec fut reçu à Marienstatt comme un frère; et cet accueil très cordial lui fit promptement oublier les « huit heures de cahotements » qu'il avait eu à subir en voiture. Là, il se mit à l'œuvre; résolu, déclare-t-il, à parler allemand « avant la fin des vacances »; encore qu'il estimât la langue de Gœthe bien rocailleuse, quand il la comparaît à celle du Dante, du Tasse et *del bel paese, là dove il si suona.* Par une curieuse rencontre, au bout de quelques semaines, étant allé de Marienstatt à Cologne, il eut la joie de déployer ses connaissances en allemand, pour servir d'interprète à deux compatriotes, deux prêtres bretons, de Saint-Brieuc. En leur compagnie, l'abbé Le Tallec admira la cathédrale, cette merveille du Nord; puis les belles églises de Saint-Géréon, de Sainte-Ursule, de Saint-Cunibert, le musée, les reliques des rois mages; en un mot toutes les richesses de cette Rome de l'Allemagne.

De Cologne, il alla voir Aix-la-Chapelle et ses trésors; y compris, bien entendu, le tombeau de Charlemagne et la couronne d'or qui, au jour du couronnement, a reposé sur le front de trente-sept empereurs. D'Aix-la-Chapelle, il se rendit à Düren, où il offrit le saint sacrifice devant l'insigne

relique de sainte Anne, en songeant, avec une douce émotion, à sa bien-aimée *santez Anna* d'Armor. Même, en Germanie, les étapes de ses excursions étaient des pèlerinages; il voyageait d'église en église et d'une relique à l'autre.

Sur Marienstatt et ses habitants, voici les détails que l'abbé Le Tallec envoyait à l'un de ses anciens condisciples du collège romain, qui appartenait alors au clergé de Paris :

Ce séjour, grâce à son isolement et à sa position pittoresque au milieu de belles forêts qui nous dominent de tous côtés, a pour moi un charme particulier. J'y trouve réunis les avantages de la solitude et de la plus aimable société.

Marienstatt, jadis une belle abbaye de Cisterciens, fondée par les disciples de saint Bernard, est actuellement une propriété florissante des Pères du Saint-Esprit; c'est moins une communauté qu'une Cité religieuse, analogue au Mont-Cassin, acquise à la Congrégation par les efforts combinés du R. P. Freyd et de l'évêque actuel de Limburg. L'église de Marienstatt est, en même temps, paroisse et un pèlerinage très fréquenté. L'établissement se compose d'un Noviciat pour les Frères, du Scolasticat de la province d'Allemagne, et de l'Orphelinat, assez nombreux, du diocèse de Limburg...

Pour moi, je passe au milieu de cette belle activité des journées délicieuses d'un *far niente* dont vous avez perdu l'habitude. J'apprends doucement l'allemand, sans faire des progrès bien sensibles...

Je vous envoie la photographie de M. Lucas, que je vous avais promise; j'y joins la mienne, pour me rappeler plus instamment à votre *Memento* [1].

Entre temps, tout en s'exerçant au docte et rude parler teuton, le théologien s'occupait des questions catholiques à l'ordre du jour, soit au delà, soit en deçà du Rhin. Dans sa tranquille solitude du Nassau, il s'affligeait d'apprendre que le comte de Montalembert venait de souscrire à la fâcheuse adresse des libéraux de Coblentz et de Bonn. « Il est vraiment regrettable, écrivait-il, que ce grand homme termine sa brillante carrière par une semblable déviation [2]. »

Avec une peine beaucoup plus profonde, il apprenait, au fond de l'Allemagne, la bruyante défection de l'ex-Père Hyacinthe, ce carme dévoyé, qui, d'un bond, franchissait les distances du cloître à l'hérésie ; déclarait que le concile œcu-

1. Lettre du 20 août 1869.
2. Lettre du 19 septembre 1869.

ménique menaçait de « faire fausse route » ; puis, avec une outrecuidante désinvolture, rangeait sur un pied d'égalité l'Église catholique, le protestantisme, et ce qui reste de religion chez les juifs. — « Luther, écrivait l'abbé Le Tallec, a pu tenir des discours plus grossiers dans le cours de ses aberrations ; mais, à son début, il n'a pas osé inaugurer ses erreurs par un langage aussi impie... Heureusement, de notre temps, les esprits ne sont guère disposés à se mettre à la suite d'un moine défroqué [1]. »

En quittant Marienstatt, l'abbé Le Tallec prit sa route par la Bavière et s'arrêta, comme de juste, à Munich, où il admira la piété des catholiques dans leurs superbes églises ; il admira également les richesses artistiques de la capitale bavaroise ; et, quelque vingt-cinq ans plus tard, il prouva aux jeunes gens de la conférence Olivaint que, dans ses voyages d'outre-Rhin, il avait su voir, juger et retenir. Un soir de décembre 1894, l'un des vice-présidents de la conférence parla longuement, avec de belles envolées et pas mal d'esprit, de Munich, de ses habitants, ces « chênes sentimentaux », de ses trésors d'art et, en particulier, de son architecture. Mais, comme il est d'usage parmi des auditeurs de vingt ans, le conférencier rencontra plus d'un contradicteur ; il avait loué beaucoup ; on critiqua un peu, et plusieurs se déclarèrent médiocrement enthousiastes de l'architecture de Munich. Alors le P. Le Tallec, aimable redresseur des torts de la jeunesse, se rappela ses souvenirs de 1869 et mit, d'un mot, tout le monde d'accord. « Le R. P. Le Tallec, lisons-nous dans un rapport de cette séance où il y avait eu *débauche d'esprit*, trouva que l'architecture de Munich avait... un certain caractère de renaissance ; mais, ajouta-t-il très finement, de renaissance où manquaient, avec des maîtres, la lumière de la Grèce et le joyeux soleil d'Italie [2]. »

De Bavière, le voyageur théologien passa par le Tyrol et visita l'Université d'Inspruck, qu'il nomme une « succursale du collège romain ». Après cette halte en pays fraternel, il se hâta de rentrer à Rome, dont la vie était déjà comme absor-

1. Lettre du 2 octobre 1869.
2. *Bulletin de la conférence Olivaint*, année scolaire 1894-1895, p. 15.

bée par le concile du Vatican. Le concile remplit la pensée du jeune prêtre et déborde ses lettres, dont l'esprit catholique anime toutes les phrases. Personne n'est moins que lui libéral, dans l'acception fâcheuse du mot; l'abbé Le Tallec est pour le *Syllabus*, pour la définition de l'Infaillibilité, pour toutes les *inopportunités* dont l'opposition tapageuse a fait des *nécessités*. « Ceux qui craignent, dit-il, que le concile ne soit pas assisté du saint Esprit, qu'il ne tienne pas compte des *progrès* de notre époque et des *grandes lumières* de notre siècle, ne se montrent pas les enfants soumis de l'Église[1]. »

« Le Saint-Père, écrit-il un autre jour, manifeste ouvertement sa manière de voir par les brefs qu'il a adressés aux réfutateurs de l'évêque d'Orléans et de Mgr Maret[2]. » Quant à lui, docile et studieux élève du P. Franzelin, il a autant de besogne qu'il lui en faut et point de temps à perdre; aussi bien, n'entend-il venir du côté de la grande assemblée que « les bruits les plus sonores »; il plane sur les hauteurs du dogme, dont il énumère ainsi les splendides sommets : « La Trinité, l'Incarnation, Dieu, la Création, l'Homme, les Anges, l'Ordre surnaturel, le Péché originel, la Grâce, les Sacrements, en particulier l'Eucharistie, la Tradition, l'Écriture sainte, le Souverain Pontife et l'Église[3]. »

Son intelligence plonge dans ces mystères, son esprit nage dans cette lumière, et il ne prête guère l'oreille aux nouvelles que les feuilles publiques colportent, commentent, grossissent ou défigurent. D'une façon générale et absolue, pour ce qui est, ou qui doit être et qui sera, il s'en remet au Pasteur des pasteurs, lequel est, dit-il, « le meilleur juge », avant même qu'il ne soit proclamé infaillible. A l'ombre, pour ainsi parler, du Sinaï conciliaire, sur lequel le ciel était entr'ouvert, l'abbé Le Tallec se préparait activement, mais dans la pleine possession de lui-même, au combat solennel qu'il allait soutenir. Pourtant, l'étude de la vérité ne lui faisait pas oublier tout ce qu'il devait à la charité. L'un de ses plus chers condisciples nous en fournit ce témoignage et cette preuve : « La dernière année, Le Tallec cessa de venir

1. Lettre du 8 février 1870.
2. Lettre du 31 mai 1870.
3. Lettre du 8 février 1870.

en promenade avec nous. Il sortait tous les soirs avec le R. P. Franzelin, plus tard cardinal. Le Père le formait, le dressait pour le *grand acte*.

« J'étais son intime ami ; au reste, chacun pouvait se croire le préféré, tant il était bon pour tous. C'est lui qui, même en cette année de préparation au doctorat, m'apprit à dire la messe. Nous en prenions le temps sur l'heure de la sieste, et Dieu sait si elle est nécessaire à Rome ! Impossible de raconter avec quelle attention, quel soin, quelle minutie, il m'initiait aux moindres détails de la liturgie. Il me faisait recommencer dix fois jusqu'à ce j'eusse bien compris, bien exécuté, les différents mouvements, les signes de croix... Je lui en ai gardé un souvenir très reconnaissant[1]. »

D'autres condisciples de l'abbé Le Tallec ont également gardé de lui un souvenir, à cette même occasion, — le souvenir d'une peine bien vive qu'il éprouva au début du concile. Il avait espéré être choisi comme sténographe de l'assemblée, mais on le réservait à des honneurs plus éclatants ; il dut céder sa place et se résigna ; toutefois, combien il regretta cette faveur, cette charge, cette joie. L'abbé qui fut, en son lieu, appelé à ce poste de confiance, est aujourd'hui grand vicaire de Poitiers ; au mois d'août 1903, quatre mois après la mort du P. Le Tallec, il rencontrait à Lourdes un de leurs anciens camarades du collège romain, actuellement missionnaire au diocèse de Dijon, et qui avait, en 1870, reçu les confidences de Pierre Le Tallec. Tout en échangeant leurs regrets, le missionnaire dit au grand vicaire, de qui nous tenons ce détail :

« Ah ! le P. Le Tallec !... Le cher confrère souffrit beaucoup de n'avoir pas été choisi, parmi les quatre du séminaire, pour être sténographe au concile. Vous avez été, vous, l'heu-

1. Notes de M. le chanoine Rossi. — M. le chanoine Rossi ne fut pas le seul condisciple auquel il rendait ce même service de charité. « Peu avant mon ordination sacerdotale, écrit M. le chanoine de Bellune, le P. Le Tallec fut désigné pour apprendre aux nouveaux ordinands à célébrer la sainte messe. Je mentionne ce détail parce que le caractère de notre excellent ami s'y manifesta tout entier ; il savait mêler à ces graves enseignements, où la note pieuse dominait, une note enjouée qui détendait l'esprit. J'ai conservé un doux souvenir de ces répétitions données par un tel maître. »

reux élu, et vous lui avez valu la compensation de son acte public [1]. »

Aux approches du grand assaut, la veille de saint Pierre, son patron, l'abbé Le Tallec écrivait à sa chère bienfaitrice d'Hennebont :

« Cette octave sera pour moi une date mémorable...

« Lundi, 4 juillet, j'aurai à soutenir, devant l'auditoire le plus imposant, deux cent cinquante thèses de théologie, pendant deux heures d'argumentation publique le matin et trois le soir.

« L'auditoire se composera de plusieurs cardinaux, de beaucoup d'évêques et d'une assemblée très vénérable. J'espère que Notre-Seigneur m'éclairera pour affirmer les vérités catholiques, et que saint Pierre, à qui la séance est dédiée, saura me soutenir pour bien défendre ses prérogatives.

« En cela, comme en tout le reste, la sainte volonté de Dieu [2]. »

La séance, ou mieux, les deux séances du 4 juillet furent un triomphe pour le jeune docteur, une fête pour l'immense auditoire. La date elle-même était solennelle; le concile s'achevait dans la paix et la lumière, après des discussions aussi longues qu'acharnées; le dogme de l'Infaillibilité allait être proclamé le 18 juillet, c'est-à-dire quatorze jours plus tard. L'abbé Le Tallec fut vraiment à la hauteur des circonstances :

Remercions le bon Dieu, écrivait-il à Mlle de Keridec, du succès dont il a lui-même visiblement couronné mon examen...

Pendant toute la séance, j'avais devant les yeux l'image de saint Pierre.

Le soir, la dispute fut faite dans l'église de Saint-Ignace, à deux pas du tombeau de saint Louis de Gonzague et de l'endroit où il est mort...

Saint Pierre, qui était le patron de la lutte, a droit aux honneurs de la journée [3].

Il y avait droit, lui aussi. La lutte, comme l'appelle le vainqueur, ou, si l'on veut, la brillante passe d'armes, a eu la gloire d'être racontée par un autre vaillant lutteur, qui ne l'a ni surfaite, ni amoindrie; par l'historien de *Rome pendant*

1. Notes de M. le chanoine H. Bougoüin, vicaire général de Poitiers.
2. Lettre du 28 juin 1870.
3. Lettre du 6 juillet 1870.

le concile, dont la prose vibrante et vivante est le fidèle écho de cette double bataille. Louis Veuillot, comme il en avait l'habitude et comme il pouvait s'en accorder la joie, relève son récit de quelques ironies à l'adresse des théologiens d'aventure qui, sur les bords de la Seine, avaient publié à la hâte, avec beaucoup de fracas et peu de fruit, des articles de journaux, des livres, des brochures, où ils prétendaient éclairer le concile. Nous ne reproduisons ici que les pages qui se rapportent directement à la joute théologique de l'abbé Pierre Le Tallec :

« *9 juillet.* — J'aurais à vous raconter un tournoi, et je n'y manquerais pas, si j'étais assez bon juge des coups. Lundi dernier, dans la belle église de Saint-Ignace, au collège romain, un Breton de Vannes, ancien zouave pontifical, élève du séminaire français, prêtre et maintenant docteur, a soutenu une argumentation publique sur deux cent quarante-huit thèses *ex universa theologia*. Il les a soutenues tout un jour, contre tout venant, en présence de sept cardinaux, de soixante évêques et d'une multitude de prêtres et d'étudiants. Et je vous assure que c'était un jeu héroïque.

« Nous n'avons plus de ces lices où le Grand Condé descendait, s'y comportant comme à Rocroi ou à Lens. Notre Sorbonne, féconde en brochuriers, ne saurait nous en donner la fête... Voyez-vous M. Loyson[1] ayant à répondre sur deux cent cinquante thèses, distribuées sous ces titres : *De Ecclesia*, *de Romano Pontifice*, *de Conciliis*, *de Traditione*, *de Sanctissimæ Trinitatis mysterio*, *de Deo creatore, de Ordine supernaturali, de Gratia actuali*, etc., etc., avec des sous-titres qui indiquent d'effrayantes profondeurs, comme des lumières espacées dans un abîme ! L'épreuve, en vérité, est sérieuse. Il faut de la théologie, il faut de la philosophie, et ce n'est pas encore tout ce qu'il faut. Les armes nécessaires sont une dialectique prompte et précise, une langue obéissante...

« Le chevalier théologique, de garde au pied du dogme, doit saisir toute objection qui passe, la tordre, la ployer, la réduire à confesser la vérité. Voilà l'art indispensable. Tout le monde

1. L'abbé Loyson, professeur de Sorbonne, frère de l'ex-Père Hyacinthe.

ne peut pas l'acquérir, et, pour les mieux doués, ce n'est point l'affaire d'un jour. Notre chevalier de lundi s'en est tiré à l'honneur de ses maîtres et au sien, très vigoureusement, de l'air le plus modeste. Quelqu'un me disait : « Il sait « pourfendre et ne sait pas se fendre. » Cette solidité a paru d'autant plus admirable, que M. Le Tallec n'a *que* quatre années de théologie. A la vérité, ces quatre années de théologie se sont assises sur trois années de philosophie. Moyennant des dispositions naturelles, un labeur de sept années, sous des professeurs comme ceux du collège romain, peut suffire ; on n'est plus novice.

« Il y a eu deux combats : celui du matin a duré deux heures, contre trois savants religieux, entre autres un ancien clerc du séminaire français, docteur en théologie et attaché à l'illustre évêque de Poitiers[1]. Le soir, le cardinal-vicaire présidait la séance, entouré de sept autres cardinaux et d'une soixantaine d'évêques de toutes les nations. Le Répondant a d'abord exprimé ses sentiments de dévotion envers les divines prérogatives du prince des apôtres, auquel il a dédié son travail. Ensuite, il s'est mis à la disposition des argumentateurs.

« Ils étaient trois : Mgr Micaleff, de l'ordre des Augustins, évêque de Città di Castello, en Italie ; Mgr Freppel, évêque d'Angers, en France ; Mgr de Preux, évêque de Sion, en Suisse. Chacun a attaqué, à son choix, l'une des deux cent quarante-huit thèses du programme. On sait que le défenseur ignore toujours sur quelles thèses les attaques porteront.

« Mgr l'évêque de Città di Castello déploya toute l'érudition biblique contre la divinité de Jésus-Christ.

« Mgr l'évêque d'Angers, appliquant l'appareil scientifique à la mode en Allemagne, poussa ses objections contre la notion de l'hypostase, telle que les docteurs catholiques l'ont formulée d'après les données de la révélation ; et il faut avouer qu'en certains moments le jeu semblait terrible !

1. Un témoin du *combat* nous apprend qu'il s'agit ici de M. Dorvau, alors oblat de Saint-Hilaire, aujourd'hui curé de Chanteloup (Deux-Sèvres). Ancien élève du séminaire français, M. Dorvau avait professé la théologie à Poitiers ; il était, pendant le concile, secrétaire de son illustre évêque. (*Notes de M. le chanoine Bougoüin.*)

On était bien aise de dire qu'il serait répondu à tout cela. « Mgr l'évêque de Sion se chargea, l'oserai-je dire? de la petite pièce ; il attaqua la thèse de l'infaillibilité pontificale. Ce fut un assaut où tombèrent tour à tour toutes les difficultés de l'Écriture, de la tradition, de l'histoire, qui ont servi dans la foule des brochures écrites en ces derniers temps contre la papauté. Une certaine ironie souriait dans cette émeute, et de nombreux *præterea* disaient assez ce que l'assaillant pensait lui-même de ces arguments, qui excitaient assez fréquemment l'hilarité de l'auditoire. Néanmoins, il prit le soin le plus loyal de n'en affaiblir aucun; plusieurs, au contraire, reçurent de lui un tour et une vigueur que l'école *** ne leur a pas souvent donnés.

« Devant ses trois éminents adversaires, le Répondant se comporta également bien. Attentif et tranquille, il saisissait la difficulté, quelque subtile qu'elle fût, et la soumettait à son vigoureux laminoir. Lorsqu'elle sortait de là, ce n'était plus une difficulté, c'était une preuve, qui apportait une nouvelle part d'évidence à la vérité contre laquelle elle avait été lancée.

« Cette belle passe d'armes intellectuelle dura deux heures et demie sans fatigue des acteurs ni de l'auditoire. De chaleureux applaudissements s'adressèrent également au jeune champion et aux illustres adversaires, qui, l'ayant apprécié dès les premiers coups, lui avaient fait l'honneur de ne le point ménager. La jeunesse scolastique, qui se trouvait là très abondante, s'était véritablement très amusée ; les graves esprits qui ne manquaient point voyaient la beauté, l'utilité, la nécessité des grandes études théologiques...

« Il faut revenir à la théologie et nous y reviendrons. Ceux de nos évêques qui ont assisté à cette séance, au milieu des travaux du concile, ne l'oublieront pas. Mgr Freppel s'en souviendra, et il a terminé son argumentation par des compliments de bon augure [1]. »

Il nous revient à ce propos un souvenir, fort simple mais curieux, dont nous ne voulons point priver le lecteur. Au début de l'assaut, Mgr Freppel salua délicatement son adversaire, en lui citant le fameux hexamètre de Cicéron : *Cedant*

1. Louis Veuillot, *Rome pendant le concile*, t. II, p. 404-410.

arma togæ!... Le P. Franzelin, étonné de cette citation guerrière, se tourna vers l'abbé Le Tallec, près duquel il était assis, et lui demanda à demi-voix :

— *Fuisti miles ?*

Évidemment, dans leurs conversations quotidiennes, l'élève n'avait pas même trouvé l'occasion de raconter à son maître qu'il avait porté les armes avant d'endosser la toge noire de la cléricature. Ils avaient des sujets autrement graves à débattre durant leur *passeggiata* de chaque soir.

Mgr Freppel, ancien professeur de Sorbonne, n'appartenait point à la catégorie des théologiens de rencontre dont Louis Veuillot a signalé et stigmatisé l'audacieuse insuffisance. Le jeune évêque d'Angers se révéla même, dans son attaque contre l'abbé Le Tallec, argumentateur de première force. Il émerveilla les auditeurs, et, après trente-trois ans, l'un d'eux nous écrivait naguère : « Je n'ai pas oublié la *maestria* de Mgr Freppel dans cette joute théologique [1]. » — Ce fut, dit un autre témoin, « un feu étincelant [2] ».

Nous avons eu sous les yeux les deux diplômes romains du docteur Pierre Le Tallec ; le diplôme du doctorat en philosophie, daté du 4 septembre 1866 ; puis celui du doctorat en théologie, délivré le onzième jour d'août 1870. Ce dernier est une sorte de volume manuscrit in-quarto, sur parchemin, relié en maroquin brun doré, au chiffre de la Compagnie de Jésus, avec le sceau en cire rouge du T. R. P. général, sceau renfermé dans une boîte de buis, qu'un double cordon rouge rattache au manuscrit. Le diplôme débute par cette formule solennelle :

PETRUS BECKX, PRÆPOSITUS SOCIETATI JESU UNIVERSÆ, OMNIBUS ET SINGULIS AD QUOS PRÆSENTES LITERÆ PERVENERINT, MAJORIBUS DEBITAM REVERENTIAM, CETERIS SALUTEM IN DOMINO SEMPITERNAM.

De ce long document, il suffira de reproduire ici le passage principal et essentiel :

Itaque die IV Julii, Patrono atque auspice S. Petro

1. Notes de M. le chanoine Bougoüin.
2. Notes de M. le chanoine de Bellune.

PRINCIPE APOSTOLORUM, *R. D. Petrus* LE TALLEC *selectas ex universa Theologia CCXLVII theses solemni disputatione propugnandas suscepit, atque tum mane in Collegii aula, tum vespere in ipsa S. Ignatii æde coram pluribus principibus cardinalibus et frequentissima* CONCILII VATICANI *Patrum corona magnam ingenii et doctrinæ laudem assecutus est...*

Datum in Urbe, XI Augusti MDCCCLXX.

PETRUS BECKX.

PETRUS RAGAZZINI, S. J., *Rector Collegii.* TORQUATUS ARMELLINI, S. J., *A Secretis.*

IO. PERRONE, S. J., *Præfectus stud*^{m}.

Le nouveau chevalier était armé de toutes pièces. Après sept années d'études à Rome, couronnées d'un succès retentissant, il pouvait entrer en lice, répandre la doctrine dont il possédait le trésor et les secrets, devenir maître à son tour : il était prêt. Pierre Le Tallec ne le crut pas encore. Après avoir étudié les dogmes de la foi, il lui restait, croyait-il, à mieux connaître la discipline de l'Église; il résolut donc de consacrer une nouvelle année au droit canonique et à Rome. Cette année, 1870-1871, allait être féconde en événements et en douleurs.

D'ailleurs, il lui en coûtait de quitter Rome, la Rome du pape, abandonnée par la France, dont les désastres commençaient le jour même de cet abandon; Rome, défendue jusqu'à la dernière minute par l'héroïque petite armée de Pie IX, par le bien-aimé bataillon, qui, après dix ans de courage et de souffrances, après tant de sang versé depuis Castelfidardo jusqu'à Mentana, avait eu la gloire de monter la garde autour du concile. Le concile était fini; l'invasion menaçait, et, cette fois, ce n'était plus seulement aux hideuses *chemises rouges* et au bandit de Caprera qu'on avait affaire ; c'était l'armée du roi de Piémont qui arrivait sous les murs de Rome et qui, le 20 septembre, donnait l'assaut à la ville du pape, juste au moment où la Prusse allait investir Paris. L'ancien zouave, frappé au cœur par les désastres de la France, voyait succomber la sainte cause à laquelle il avait offert sa jeunesse et sa vie. De sa petite cellule de Santa

Chiara, il entendit le lâche et inutile bombardement ordonné par le général Bixio[1]. Sa douloureuse indignation éclate dans cette lettre écrite au lendemain de l'odieux attentat :

Rome, le 23 septembre 1870.

Depuis trois jours, le Saint-Père est prisonnier dans sa capitale et entouré de la protection des baïonnettes italiennes. Il me serait impossible de décrire les scènes dont la Ville éternelle est le théâtre depuis qu'elle est tombée au pouvoir du roi d'Italie, qui s'était annoncé comme le protecteur de l'ordre et de la sûreté publique. En ce moment, le Saint-Père est relégué au Vatican, en compagnie de quelques prélats domestiques et d'un débris de ses troupes désarmées. Les établissements religieux, les prêtres et les moines sont l'objet de la haine de la révolution italienne. La soutane est insultée et les propriétés les plus respectables ont à se prémunir contre les spoliations les plus sauvages. Les troupes régulières assistent à ces désordres l'arme au bras.

Nous n'avons pas été molestés jusqu'ici, et moi, en particulier, j'ai circulé librement pendant ces tristes journées, sans autre désagrément que la vue d'un peuple en délire. Ce peuple n'est pas le peuple romain, qui est affligé et résigné. On a abattu la digue qui retenait ces hordes sanguinaires et on a lâché sur la Ville des papes tous les bandits que les villes d'Italie ne pouvaient plus maîtriser. Les principales rues sont pavoisées et de nombreuses poitrines sont cocardées; mais la force brutale a présidé à cette démonstration. Je connais maintes boutiques qui n'ont illuminé que devant les plus criantes vexations.

Le siège de Rome s'est réduit à peu de chose... On a bombardé la ville. De ma chambre, je voyais éclater les grenades sur les toits du voisinage; et, de la terrasse, j'ai compté une trentaine d'explosions et le passage de nombreux boulets. Ce sont les prouesses de Bixio.

Et nos braves zouaves ! Quelles insultes et quelle rentrée en France ! Nous en avions tous le cœur brisé.

Plus de soixante mille hommes fourmillent dans la nouvelle capitale de l'Italie. Je ne sais ce que nous deviendrons... Les événements ont amoncelé sur mon avenir un épais nuage. Prions. A la garde de Dieu.

D'autres lettres, datées du séminaire français, racontent ce qu'aujourd'hui personne n'ignore, mais qu'il est toujours bon de redire : la fidélité d'un certain nombre de familles patriciennes et des vrais Romains qui partagent le deuil

1. « Le général italien Bixio eut la cruauté de diriger, non sur les défenseurs, mais sur la ville, un véritable bombardement. Près de quatre mille obus furent envoyés par les batteries et mirent le feu à plusieurs maisons, dont deux hôpitaux. Des boulets tombèrent à côté du Vatican. » (*Histoire des zouaves pontificaux*, par R. Bittard des Portes, p. 224.)

du Saint Pontife; la fière attitude et l'inébranlable fermeté de Pie IX se refusant à toute négociation avec le gouvernement usurpateur; les vaines démarches des conciliateurs à outrance qui prétendaient établir un *modus vivendi* entre le droit et le fait; réalisant le rêve caressé naguère par Cavour, qu'on pourrait « acclamer en même temps Pie IX au Vatican et Victor-Emmanuel au Capitole[1] »; le général La Marmora, successeur de Cadorna, faisant demander une audience au Saint-Père et poliment éconduit; les bruits étranges renouvelés tous les deux ou trois jours du départ de Pie IX pour Malte, pour la Bavière, pour le Tyrol; la suppression des Jésuites annoncée comme imminente : c'est par là naturellement que les usurpateurs auront toujours à cœur d'inaugurer les grandes et urgentes réformes qui doivent assurer le bonheur du monde.

Par ailleurs, les nouvelles de France sont de plus en plus inquiétantes; l'ancien sergent suit par la pensée ses vieux amis devenus les volontaires de l'Ouest et il se refuse à croire le bruit qui court, qu'ils se seraient « fait écharper à la défense d'Orléans : cette nouvelle, qui serait bien triste, me semble invraisemblable[2] ». Au milieu de ses angoisses, l'abbé Le Tallec écoute de loin la puissante voix de l'évêque de Poitiers relevant vers les hautes pensées les âmes abattues : « Avez-vous lu la circulaire de Mgr Pie ? C'est un chef-d'œuvre sous tous les rapports; c'est aussi le dernier mot de la situation de Rome et des malheurs de la France. Lisez-la de grâce. Bossuet n'écrivit jamais de pages plus éloquentes. J'ai aussi lu avec plaisir la protestation de notre évêque[3]. »

Il écrit à la même date, c'est-à-dire vers le milieu de novembre :

Depuis l'invasion, nous vivons toujours de la même vie d'agitation et de tumulte. Proclamations patriotiques, journaux infâmes, menées de toute sorte de la part du *parti d'action* qui fait preuve d'une logique inexorable en aspirant à la République italienne. Garibaldi, idole de l'Italie, ne manque pas de popularité dans les rangs de cette masse corrompue, qui nous prépare de tristes journées.

1. Lettre du 6 octobre 1870.
2. Lettre du 17 octobre 1870.
3. Lettre du 19 novembre 1870.

Aujourd'hui (19 novembre), toutes les rues sont pavoisées; et on célèbre avec liesse l'avènement au trône d'Espagne du prince Amédée de Savoie. Voilà donc les bases de la grande République latine, que les loges maçonniques nous ont préparée par la ruine de tout ce qu'il y avait de bon et d'honnête...

La questure romaine fait une guerre acharnée à tout ce qui rappelle l'ancien gouvernement; on démolit aussi avec bruit les vieilles institutions. Vous comprendrez que le collège romain a eu à subir la première furie de la Révolution italienne. Les Pères du collège romain avaient des garanties du général La Marmora; et leurs cours se sont ouverts le 5 novembre pour les classes supérieures de théologie et de philosophie, ainsi que pour les classes supérieures de littérature et de grammaire. Les journaux en ont fait l'objet de leurs diatribes, ont protesté contre les hésitations du lieutenant du roi qui voulait unir l'eau et le feu, les Jésuites et l'Italie; enfin, on annonçait que, si on ne rendait pas justice à l'opinion du peuple, celui-ci saurait la faire valoir par d'imposantes démonstrations. Le dimanche, 6 novembre, une bande nombreuse, composée d'étudiants, d'ouvriers et autres, s'est réunie à la nuit tombante sur la place de Venise, avec des drapeaux et des torches : ce qui prouvait une démonstration dûment préparée. Au signal du chef, la troupe s'est mise en mouvement, aux cris de : *Vive la liberté! A bas les Jésuites! Hors de Rome les ennemis de la patrie!* etc. Quelques coups de fusil auraient été tirés en signe d'ovation à la patrie libre. La marche s'est continuée bruyamment dans tout le parcours du Corso, d'où la démonstration s'est portée à la demeure du lieutenant qui occupe le palais de la Consulte. On a promis à la foule que les cours des Jésuites seraient fermés et que le lycée national serait seul autorisé au collège romain.

Les Jésuites, qui avaient déjà évacué et laissé à la municipalité leurs anciennes classes et se contentaient de quelques salles étroites pour enseigner, devaient donc renoncer à cette dernière libéralité du gouvernement italien. Les classes inférieures ont été supprimées. Les chaires de théologie et de philosophie ont échappé au naufrage, et subsistent toujours, jusqu'à ce qu'une nouvelle tempête vienne les submerger, peut-être sans retour. Les cours sont presque aussi nombreux que les années précédentes. Les Français seuls manquent; et Sainte-Claire ne compte actuellement que cinq élèves. Les cours de l'Apollinaire, qui n'ont eu à subir aucune épreuve, fonctionnent régulièrement; et c'est là que je vais tous les jours interpréter *les Décrétales*...

La sécurité est parfaite pour le moment; les démonstrations s'étant réduites jusqu'ici à des cris et à des clameurs. En Italie, ce n'est pas compromettant. Mais qui répond de l'avenir? Le Saint-Père continue à jouir de ses immunités royales au Vatican, et ne veut entendre à aucun compromis [1].

1. Lettre du 19 novembre 1870.

Les derniers jours de cette lugubre année furent, comme l'abbé Le Tallec le raconte, assombris à Rome par un débordement du Tibre, par la misère du peuple, et finalement par l'arrivée de Victor-Emmanuel, qui venait prendre possession en personne de la ville inondée et consternée. Si ce 31 décembre était bien fait pour l'entrée du roi spoliateur dans la cité du pape, cela ne ressemblait guère au prélude d'un beau jour.

Victor DELAPORTE.

BULLETIN D'ÉCRITURE SAINTE

NOUVEAUX COMMENTAIRES

M. LOISY. — ÉDITIONS ET TRADUCTIONS DE TOUTE LA BIBLE, ETC.

En reprenant la revue des nouvelles publications scripturaires[1], nous rencontrerons encore plus d'une question liée à celle du Pentateuque. Les critiques rationalistes et ceux qui les suivent dans la dissection des premiers livres de la Bible, sont obligés de retrouver dans *Josué* les mêmes « sources » que dans le Pentateuque. Ils confessent eux-mêmes que cela ne leur réussit guère, et le P. de HUMMELAUER[2] se plaît à produire largement les aveux de leur embarras; il rejette, quant à lui, l'hypothèse qui englobe ce livre avec les cinq livres dits mosaïques dans un seul corps sous le nom d'*Hexateuque*. Il lui assigne comme « source principale » les « annales » de la nation. Il admet, en effet, après beaucoup d'anciens exégètes, que l'usage d'enregistrer les événements de l'histoire nationale, année par année, a existé chez les Hébreux depuis le temps de Moïse; l'exemple des Égyptiens suffisait pour en donner l'idée. Quant aux ressemblances de *Josué* avec le Deutéronome, elles ne prouvent pas que le premier ait été refondu par le ou les rédacteurs du second, comme le veulent les critiques, mais que l'auteur de *Josué* était parfaitement familiarisé avec la *Thora*, base du Deutéronome; et rien n'est plus naturel. On sait que le livre des *Juges* contient quelques passages identiques, ou à peu près, à des passages de *Josué* : cela tient à ce que les écrivains des deux livres ont puisé à une même source, aux annales nationales dont nous venons de parler. Mais cette source, nous a dit le P. de Hummelauer, n'est que la « source principale » de

1. Voir *Études* du 5 septembre 1903.

2. *Commentarius in librum Josue*, auctore Francisco de Hummelauer, S.J. Cursus Scripturæ S. auctoribus R. Cornely, I. Knabenbauer, Fr. de Hummelauer aliisque S. J. presb.) Paris, Lethielleux, 1903. In-8, 528 pages et 1 carte.

Josué : il faut y ajouter des documents de *statistique*, comme descriptions de limites des tribus, listes des villes, etc., documents qui ont dû être établis du temps même de Josué et que rien n'empêche de croire conservés tels quels dans le livre qui porte son nom.

Les observations du savant exégète sur tous ces points sont judicieuses et ne paraîtront manquer de vraisemblance qu'à ceux qui nient *a priori* la valeur historique des Livres saints.

L'attention des biblistes croyants se fixera plus spécialement sur les derniers paragraphes de son introduction, où il s'explique sur la manière dont l'auteur de *Josué* a exploité ses sources et ses documents et sur les changements que l'œuvre primitive a subis, enfin sur le but et la personnalité même de l'auteur. Il y a là, visiblement, une déclaration de principes, bien pesée et dont la portée dépasse ce commentaire particulier. En voici les idées principales.

Le but du livre de *Josué* est religieux plutôt qu'historique; l'auteur s'est proposé d'édifier ses contemporains, plutôt que de leur apprendre les faits et gestes des ancêtres. C'est pourquoi ce livre ne nous offre pas une histoire complète du temps de Josué, l'auteur ayant négligé de prendre dans les annales ce qui n'allait pas à son but d'édification. Mais, en vue toujours de ce but, il a pu non seulement abréger ses sources, mais aussi parfois « les amplifier et ajouter aux sèches relations qu'elles lui fournissaient quelques couleurs », par exemple, en développant les dialogues entre les personnages. Ceux-ci, en conséquence, parlent peut-être dans le livre plus qu'ils n'ont fait dans la réalité, mais la *substance* de leurs discours n'étant pas altérée, la narration n'en demeure pas moins *vraie*, de toute la vérité qui convient au genre d'écrit, moins rigoureuse que celle qu'on exigerait d'une histoire proprement dite. Voilà pour la composition. Quant à la transmission de l'ouvrage par le moyen des copies, elle aurait donné lieu aussi à bien des libertés. « Les lecteurs hébreux ne demandaient au livre sacré que l'édification, l'aliment de leur piété; ils y cherchaient, non la lettre morte, mais la lettre vivante. » De là, ou ils ne se préoccupaient guère d'avoir des copies entièrement complètes et renonçaient à des passages tels que, dans *Josué*, les listes de villes, les descriptions de limites, où leur sentiment religieux trouvait trop peu à se nourrir; ou bien si, désireux de

ne perdre aucune parcelle de la parole inspirée, ils s'efforçaient de recueillir dans leur exemplaire tout ce que renfermaient les copies les plus étendues, ils s'embarrassaient peu des règles de la critique, que d'ailleurs ils soupçonnaient à peine. Il y avait donc en circulation des exemplaires du même livre assez différents pour le nombre, l'étendue et la disposition de ses parties. Et nous n'avons rien dit des variations produites par la négligence, la distraction, l'ignorance des copistes. En deux mots, les textes même les plus sacrés pour les anciens Hébreux « n'étaient pas figés, mais fluides », *textus habebant non fixos sed fluxos.*

La formule est hardie ; elle reste juste, je crois, dans la limite des explications que je viens d'indiquer et en ajoutant, comme fait le P. de Hummelauer, que la providence de Dieu a su faire qu'à travers toutes ces fluctuations, les livres bibliques « sont restés saints, divins, inspirés ». En tout cas, et quoi qu'il en soit de l'origine assignée par le P. de Hummelauer aux altérations du texte primitif de *Josué*, c'est un fait évident que des altérations de ce genre se sont produites en assez grand nombre, dans ce livre comme dans d'autres, et il ne faudrait pas hésiter à le reconnaître, par un respect mal entendu pour le texte traditionnel de la Bible. Ce n'est pas, en effet, une hypothèse *a priori*, ni une concession au rationalisme; il est bien prouvé, par l'état actuel de nos textes bibliques, que Dieu n'a pas jugé bon de faire tous les miracles qui eussent été nécessaires pour nous conserver intégralement la rédaction même des écrivains inspirés. Il en est résulté dans nos textes des imperfections de forme, des obscurités, mais ne les empêchant pas de remplir leur but, c'est-à-dire de nous instruire en ce qui touche le dogme, la morale et les faits essentiels de l'histoire de la religion.

La question d'*auteur*, également, amène le P. de Hummelauer à des considérations dépassant le livre qu'il commente. Il constate qu'à l'encontre de la *tradition talmudique*, plusieurs et parmi les anciens Pères et parmi les meilleurs exégètes catholiques doutent que Josué lui-même ait écrit ce livre. Mais, de plus, il s'efforce d'établir, d'une manière générale, qu'il n'existe pas, à proprement parler, de « tradition sacrée et certaine » sur les auteurs de l'Ancien Testament, Pentateuque non excepté.

Cette opinion ne me semble pas exacte dans sa généralité, et les nombreux textes patristiques cités à l'appui ne me paraissent

pas avoir toute la portée que le docte exégète leur attribue ; mais ce point demande une discussion trop longue pour un bulletin. Ce qu'il faut accorder, c'est que le temps où le livre a été écrit importe plus que l'identification précise de l'auteur.

En ce qui concerne le livre de *Josué*, le P. de Hummelauer déduit de divers indices qu'il a été, probablement, écrit après la mort de Josué et avant l'époque de David; mais le remaniement postérieur du style n'est pas exclu.

Pour en venir au commentaire même, il est rédigé avec le soin minutieux et l'érudition qui distinguent la manière du P. de Hummelauer, et qui étaient ici particulièrement nécessaires. La topographie des marches et des combats d'Israël sous la conduite de Josué, et la géographie de Canaan avant et après l'occupation par le peuple élu, sont élucidées à la double lumière des textes bibliques parallèles et des études faites sur le terrain par les explorateurs modernes. Parmi les nombreuses publications auxquelles l'auteur se réfère, nous voudrions seulement voir mentionnés plus de travaux français, par exemple le *Dictionnaire de la Bible.*

A signaler l'explication du fameux passage (x, 11-14) sur « l'arrêt du soleil » au commandement de Josué. Elle est analogue (le P. de Hummelauer nous en avertit lui-même) à celle qu'a donnée M. I. Bourlier dans la *Revue du Clergé français* (XII, 44). Le miracle obtenu par la prière de Josué comprendrait trois choses : 1° la grêle, que le général hébreu ne demandait pas, mais que Dieu envoya pour précipiter l'extermination de ses ennemis; 2° les ténèbres épaisses, résultat naturel de cette grêle prodigieuse; 3° la réapparition du soleil après une éclipse momentanée. Cette explication, que je ne puis qu'indiquer, soulève quelques objections, auxquelles cependant l'ingénieux auteur répond, je le reconnais, d'une manière assez plausible.

Le commentaire sur le livre des *Juges*, composé par le R. P. Lagrange[1] et qui, dans son intention, « n'est que le premier d'une série qui comprendra toute la Bible », est fait d'après un plan nouveau en France. Le savant fondateur de la

1. *Études bibliques. Le Livre des Juges*, par le P. Marie-Joseph Lagrange, des Frères prêcheurs. Paris, V. Lecoffre, 1903. In-8, 338 pages.

Revue biblique s'efforce d'acclimater chez nous, en leur infusant un esprit orthodoxe, les méthodes critiques de l'exégèse allemande rationaliste. En conséquence, il a donné une grande place, dans ses notes, non seulement à la critique *textuelle* ou à la recherche de la forme primitive, authentique de l'écrit inspiré, mais encore, et surtout, à la critique *littéraire* ou à l'analyse des sources diverses dont le livre s'est formé, et à la critique *historique* ou à la discussion des résultats qui se dégagent pour l'histoire positive.

La critique textuelle donne lieu à d'utiles observations, pour lesquelles le savant dominicain a été beaucoup aidé, comme il en prévient, par les commentaires allemands et anglais, en particulier ceux de Budde et de Moore. Dans la critique littéraire, il ne va pas aussi loin que ces auteurs, qui, se flattant d'avoir reconnu dans le livre plusieurs « mains rédactionnelles », le découpent en une multitude de tranches souvent presque infinitésimales (beaucoup se réduisent à un ou deux mots), et prétendent nous dire ce qui en revient, pour sa part, à chacun de leurs rédacteurs. Le P. Lagrange ne laisse pas que de faire sentir discrètement l'arbitraire qui préside souvent à ces opérations ; mais lui-même n'y attache-t-il pas encore trop de valeur, et ne leur donne-t-il pas trop de place dans son commentaire? Je ne pense pas que beaucoup de lecteurs français goûtent cette anatomie biblique, et s'intéressent bien vivement à la question de savoir ce qui, dans les *Juges*, vient d'un chroniqueur jéhoviste, ce qui est d'un élohiste, ce qui d'un rédacteur deutéronomiste, ce qui encore d'un ou plusieurs autres ayant combiné les précédents, enfin ce qui est du dernier arrangeur, « auteur-rédacteur inspiré de tout le livre ». Et franchement, je n'ose dire qu'il y ait lieu de beaucoup le regretter.

Les preuves de toutes ces déterminations sont bien ténues, bien *subjectives*. Elles ne démontrent, en somme, que ce qu'on pouvait deviner sans l'aide de la « critique supérieure », à savoir que le livre des *Juges*, comme les autres livres historiques de la Bible, a été composé avec des documents préexistants, auxquels l'auteur a laissé plus ou moins leur forme primitive. C'est de quoi l'on a des indices positifs, par exemple dans les différences de style sensibles d'un récit à l'autre, et ce fait, du moins, est bien mis en lumière par les observations du P. Lagrange.

Mais ce découpage méthodique de tout le livre, avec ces étiquettes à chaque passage et presque à chaque verset pour nous en marquer l'auteur, cela est trop œuvre d'imagination.

Je ne vois guère, d'ailleurs, ce qu'y gagne l'exégèse. Le P. Lagrange cherche à tirer parti de la diversité des auteurs pour expliquer certaines divergences entre les textes bibliques; mais, si ces divergences sont réelles, il est aussi rationnel et plus sûr de les attribuer aux altérations des copistes. Le P. Lagrange conclut de ces divergences, non seulement qu'il y a eu plusieurs « rédacteurs », mais encore qu'ils ont traité leurs sources assez librement. Cette dernière affirmation peut être admise, sous la réserve de la vérité de l'histoire dans sa substance : toutefois, ce qui la justifie mieux que les prétendues discordances, c'est le but avant tout religieux de l'écrit inspiré.

Le P. Lagrange maintient d'ailleurs et défend heureusement le « caractère réel et objectif » et la vérité des récits du livre des *Juges*, en général. On se demandera toutefois, si la défense de cette vérité, au point de vue historique, reste bien efficace, avec les dates que le Révérend Père assigne aux différents éléments du livre; car, d'après lui, la « rédaction » la plus ancienne ne remonterait pas au delà du règne de David et la dernière pourrait être contemporaine d'Esdras. Il a prévu l'objection et répond : « Quoiqu'il puisse subsister des doutes sur plusieurs points de notre analyse littéraire, il demeure cependant acquis que le livre des *Juges* se compose de très anciens documents reproduits presque sans altérations par les rédacteurs. Nous considérons ces documents comme datant des premiers temps de la monarchie (*de David*); nous n'avons donc diminué en rien les garanties du témoignage historique qu'ils rendent; nous sommes aussi voisins des faits que ceux qui attribuent le livre à Samuel... » (P. xxxvi-xxxvii.) La réponse est bien intentionnée, plus peut-être que rassurante. Les hypothèses sur lesquelles repose la distinction des « documents » et les manipulations qu'implique la multiplicité des « rédacteurs » qui se seraient exercés sur les *Juges*, de David à Esdras, ne diminuent-elles pas l'autorité humaine du livre? Tout le monde verrait, je crois, plus de « garanties » dans une rédaction fixée (quant à la substance) peu après le temps des *Juges* — suivant la thèse traditionnelle, encore très soutenable.

Le commentaire historique est riche et intéressant, comme on

pouvait l'attendre de l'érudition du P. Lagrange. A signaler son système sur la chronologie des *Juges* : l'idée qui en forme la base principale, c'est que les chiffres donnés par le texte pour la durée des différentes judicatures, sont des chiffres ronds. Observons que cette idée est depuis longtemps admise par des exégètes très conservateurs (par exemple, F. Kaulen, *Einleitung*, II⁴, 36), et, quelque répugnance que d'autres éprouvent à s'y rallier, les usages de l'Écriture en matière de chronologie lui sont au moins très favorables, et l'exégèse patristique ne lui est pas contraire.

Le commentaire du R. P. Knabenbauer sur l'*Ecclésiastique*[1] ne pouvait qu'être digne des autres volumes qu'il a déjà donnés en bon nombre au *Cursus Scripturæ Sacræ* des Jésuites allemands. Je ne m'arrêterai pas à louer de nouveau son exégèse solide et sûre, attachée à la tradition sans rien ignorer du mouvement nouveau, et n'hésitant pas à emprunter à celui-ci tout ce qui est vrai progrès. Je signalerai seulement le soin particulier donné aux questions soulevées par la découverte récente d'environ la moitié du texte original hébreu de ce livre. Les lecteurs des *Études* ont été mis au courant de cette découverte, qui a renouvelé la critique et l'exégèse de l'*Ecclésiastique*, en nous apportant également des données positives dignes d'attention sur la conservation et la transmission des livres bibliques en général. Le P. Knabenbauer a reproduit en appendice de son volume tout ce qui a été publié du texte hébreu retrouvé, en l'accompagnant d'une version latine. Dans ses *Prolegomena*, il donne, avec l'exposé de la découverte, une bonne bibliographie des travaux qu'elle a suscités et le résumé des discussions et des conclusions les plus importantes. Il admet avec la majorité, presque l'unanimité des savants qui ont spécialement étudié la question, que le texte découvert est bien l'original (plus ou moins bien conservé) du fils de Sirach, et non une traduction du grec ou du syriaque. Il décrit ensuite, avec assez d'étendue, le caractère et les particularités principales de ces nouveaux textes, en les comparant avec les versions, tant avec la grecque, due au petit-fils du rédacteur de l'*Ecclésiastique* et da-

1. *Commentarius in Ecclesiasticum* cum appendice..., auctore Josepho Knabenbauer, S. J. (Cursus Script. S. auctor. R. Cornely, etc.) Paris, Lethielleux, 1902. In-8, 476-LXXXIII pages.

tant de l'an 130 avant Jésus-Christ environ, qu'avec la syriaque, dont l'auteur a certainement travaillé sur l'hébreu, mais en consultant souvent le grec, et avec le latin de la Vulgate qui, pour l'*Ecclésiastique*, est une traduction du grec antérieure à saint Jérôme. A cette comparaison il ajoute l'examen détaillé de chacune de ces versions. De l'ensemble de cette étude ressortent plusieurs conséquences importantes pour l'interprétation : la base originale des versions n'est pas unique, ni absolument semblable à l'hébreu que nous possédons ; d'ailleurs, les fragments découverts, parmi lesquels sont quelques passages parallèles, prouvent eux-mêmes l'existence de diverses recensions du texte primitif ; le texte sur lequel est traduit le grec n'était déjà plus absolument pur d'altérations accidentelles ; il faut dire la même chose, à plus forte raison, pour la version syriaque ; tous les interprètes ont manqué, par endroits, le vrai sens de l'original ; au surplus, ils ont, habituellement, traité leur texte avec assez de liberté.

L'*Ecclésiastique*, comme les recueils gnomiques de l'antiquité, en général, comme l'*Ecclésiaste* et le livre des *Proverbes*, est rédigé en forme poétique, rythmée. Le P. Knabenbauer montre que chaque sentence est renfermée dans un verset et que chaque verset est composé d'un distique ; dans les quelques passages qui paraissent offrir des tristiques, est visible une redondance qui, sans doute, ne provient pas de l'auteur primitif. Le docte exégète admet aussi que les sentences se rattachant à un même sujet forment souvent des groupes de dix, vingt distiques, et davantage : c'est ce qu'on a appelé des strophes. En revanche, il reste froid à l'égard de la théorie de M. Hubert Grimme, adoptée par le R. P. Nivard Schloegl, sur la *métrique* de l'*Ecclésiastique* : elle demanderait, pour s'appliquer, trop de changements dans le texte hébreu connu. Il ne nie pas, pourtant, que, « dans un assez grand nombre d'endroits, les corrections proposées par ces savants ne soient assez probables ».

C'est ce que l'on peut dire aussi, à tout le moins, d'une autre tentative, où le P. Schloegl étend son système de mètres et de strophes, dont la vérité ne lui semble pas douteuse, au *Cantique des cantiques* [1]. Les exégètes consulteront avec intérêt et profit

1. *Canticum Canticorum*. Vienne, Mayer, 1902.

son édition : le livre y est divisé, conformément au commentaire de M. Bernard Schaefer, en trois parties, plus un « acte final », subdivisées en scènes, dans lesquelles sont distingués les vers, se composant la plupart de deux, quelques-uns de trois stiques, et les strophes, d'un nombre variable de vers ; le mètre, fondé sur les accents et comportant le plus souvent trois, parfois seulement deux accents par stique, est indiqué par le signe de l'accent aigu. Des notes critiques justifient les corrections introduites dans le texte massorétique, et montrent que, souvent, où elles sont réclamées par le mètre, elles satisfont mieux aussi au contexte.

La sentence du Saint-Office, du 16 novembre 1903, ne nous dispense pas de parler encore des dernières publications de M. Loisy. Dieu nous garde de dire un seul mot dur qui puisse rendre plus difficile une soumission attendue, espérée par tous les catholiques! Mais il faut bien répandre de plus en plus la lumière sur ces « petits livres », dont l'influence troublante ne sera pas entièrement supprimée par le décret du Saint-Siège. La discussion qui s'est produite autour de ces livres a dû rendre sensible aux moins clairvoyants une situation, qui est bien plus dangereuse pour l'Église de France que même la perte éventuelle d'un de ses membres les plus distingués. Que « des erreurs très graves abondent dans ces volumes, concernant la révélation primitive, l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques, la divinité et la science du Christ, la divine institution de l'Église, les sacrements [1] », c'est un sujet de douloureux étonnement ; c'en est un autre de voir les efforts faits dans des journaux et des revues catholiques, et par des hommes ayant la prétention de diriger l'opinion religieuse en France, pour diminuer le nombre et la portée de ces erreurs, comme si elles se réduisaient à quelques idées particulières et qui n'ont pu scandaliser que les ignorants ou ceux qui n'ont pas su ou voulu les interpréter d'après le contexte et le but de l'auteur. En tant que ces jugements ne sont pas l'expression d'une amitié qui, dans le cas, serait vraiment trop aveugle, ils supposent une bien superficielle connaissance des vérités fondamentales du christianisme. Ils sont assez réfutés par

1. Termes de la lettre du cardinal secrétaire d'État au cardinal Richard, notifiant le décret et expliquant la pensée (*mentem*) de la Sacrée Congrégation.

ce qu'ont déjà écrit, ici même et ailleurs, des juges compétents et plutôt enclins à l'indulgence. Les erreurs graves relevées dans l'œuvre de M. Loisy par le cardinal Richard, puis par le Saint-Office, qui en somme a fait sienne la censure de Paris, l'ont été très justement, et en conformité avec toutes les règles d'une interprétation loyale, intelligente et équitable. Quoi qu'en disent d'ardents défenseurs de M. Loisy — et lui-même, si l'on peut s'en rapporter à certaines *entrevues* — il n'y a pas à craindre ici une répétition du cas de Galilée. Mais il faut entendre la signification et la portée vraie de la condamnation.

Est-ce « la critique », la « méthode historique » dans l'étude de la sainte Écriture, que le Saint-Siège réprouve, comme clament ceux qui trouvent leur intérêt à dénaturer sa sentence? La critique et la méthode historique, telles que les pratique M. Loisy en prenant pour modèles les rationalistes les plus avancés, oui, cela est incontestable; la censure générale, englobant presque toute son œuvre exégétique, atteint nécessairement l'esprit et la méthode dont cet ensemble est issu. M. Loisy ne craint pas d'interpréter l'Évangile de façon à contredire sur les points les plus graves le sentiment constant de l'Église : rien de plus opposé aux principes catholiques, d'après lesquels ce sentiment de l'Église doit toujours servir de règle pour juger du vrai sens de l'Écriture. Mais ni la critique ni l'histoire ne l'autorisaient à procéder ainsi : l'une et l'autre, au contraire, lui commandaient un respect, qu'on cherche en vain chez lui, pour ce témoignage traditionnel qui, même à le considérer au point de vue purement humain, est l'interprète le plus sûr de l'Évangile. Qui donc est mieux renseigné et plus en mesure de nous renseigner sur Jésus-Christ, sur ce qu'il a enseigné et voulu, que l'Église qui, par les apôtres, l'a « vu et touché » et a appris de sa bouche même sa doctrine et son dessein, et qui a tant souffert pour propager cette doctrine et réaliser ce dessein ?

Un critique sage, un historien soucieux de vérité, attendrait au moins des raisons évidentes pour se prononcer contre un pareil témoin. M. Loisy en a-t-il eu, de ces raisons évidentes, pour affirmer, par exemple, que le Christ ne s'est pas connu d'autre mission que d'annoncer la fin imminente du monde, et qu'il n'a pas institué ni même prévu l'Église; pour éliminer tant de textes de la plus haute importance, et le quatrième Évangile tout entier, de

la série des documents authentiques de l'histoire et de la doctrine du Sauveur; pour charger les évangélistes d'une quantité d'erreurs historiques et doctrinales, etc. ? Non, certainement ; et l'on est stupéfait à voir quels faibles arguments lui suffisent pour étayer ces assertions et d'autres tout aussi énormes. Que saint Matthieu et saint Luc mettent dans la bouche de Jésus-Christ des paroles constituant une affirmation de sa nature surhumaine aussi forte, en résumé, que toutes celles qu'on trouve en saint Jean, M. Loisy croit pouvoir mettre en doute l'authenticité de cette déclaration capitale, uniquement parce qu'il lui semble y voir une réminiscence d'un passage de l'*Ecclésiastique* et qu'il lui paraît « malaisé » d'admettre que Jésus ait « voulu imiter l'*Ecclésiastique* » : or, on l'a montré ici-même, il n'y a entre les deux passages, tout au plus, qu'un rapport lointain, qui ne saurait faire du second une « imitation » du premier ; et supposé que la ressemblance fût plus étroite qu'elle ne l'est, pourquoi Jésus n'aurait-il pas pu vouloir s'exprimer comme le fils inspiré de Sirach ?

Dans ce cas, comme dans une foule d'autres où M. Loisy contredit les données les plus respectables de la tradition pour des raisons également faibles, ce n'est pas la méthode historique qui l'a conduit, et, il faut bien le dire, si le Saint-Siège a voulu frapper ces témérités, il a en cela défendu les principes de la saine critique aussi bien que l'enseignement traditionnel.

La méthode de M. Loisy n'est pas moins répréhensible, d'ailleurs, à un autre point de vue. Que le savant professeur croie à la révélation surnaturelle et aux autres interventions spéciales de Dieu, par les miracles et les prophéties, par la grâce, etc., nous n'en doutons pas, malgré la difficulté que nous éprouvons à concilier ses publications avec cette croyance; mais le fait est qu'il écrit comme s'il n'y croyait pas. Que cette foi ne se montrât point, par exemple, dans le « petit livre », c'était peut-être une affaire de tactique, le but était de combattre le rationaliste Harnack sur son propre terrain ; mais dans les morceaux où aucun but semblable n'est apparent, M. Loisy procède de même, et d'ailleurs, ce qui n'est permis pour aucune raison de tactique, ses assertions et ses théories ne font pas seulement *abstraction* du surnaturel, elles l'*excluent* implicitement.

On a déjà pu en juger d'après les extraits, cités ici, de *l'Évan-*

gile et l'Église et d'*Autour d'un petit livre*. Le fait n'est pas moins sensible dans l'étude sur les *Paraboles de l'Évangile*, qui forme les 120 premières pages des *Études évangéliques* et qui « représente un cours donné à l'École pratique des hautes études (section des sciences religieuses), pendant l'année scolaire 1901-1902 ». M. Loisy considère les paraboles comme « l'élément le plus caractéristique » de la prédication de Jésus, et il a raison en cela jusqu'à un certain point; mais il en retranche précisément au Sauveur la partie la plus importante. D'après lui, en effet, les grandes paraboles où jusqu'ici tous les chrétiens (à commencer par les évangélistes eux-mêmes, comme il le reconnaît) ont vu annoncées la mort du Christ, la réprobation des Juifs avec la conversion des Gentils, la propagation de l'Église à travers le monde entier et sa durée jusqu'à la fin des siècles, ces paraboles n'appartiennent pas à Jésus, mais ont été créées par les évangélistes, soit de toutes pièces (ainsi les paraboles de l'Ivraie et des Vignerons meurtriers), soit quant aux traits servant de base à la prophétie (ainsi la parabole du Filet chez saint Matthieu, celle du Semeur chez saint Marc, etc.). Et quelles sont les preuves? Voici pour la parabole de l'Ivraie : « Parabole et commentaire appartiennent à l'évangéliste, leur auteur envisageant une situation qui est celle des premières communautés chrétiennes, après un assez long temps de prédication apostolique, non celle de l'Évangile pendant le ministère de Jésus. » (P. 49.) Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pu « envisager », pour la prédire et instruire ses disciples de la conduite à y tenir, une « situation » qui n'existait pas au temps où il parlait. L'argument donné contre l'authenticité de la parabole des Vignerons (p. 52-53) est tout semblable. On s'explique un pareil raisonnement chez un rationaliste (Jülicher, en effet, l'a donné avant M. Loisy), mais comment un catholique peut-il l'employer?

Je serais heureux, je l'ai déjà dit et le répète en toute sincérité, de connaître un moyen de justifier ou d'excuser en quelque manière le système de silence ou plutôt d'exclusion, que M. Loisy pratique à l'égard du surnaturel dans sa critique et son exégèse. Ni ses admirateurs ni lui-même n'ont fourni aucune explication satisfaisante sur ce point. On ne saurait en effet, un instant, lui reconnaître le droit de nier ou de contester comme critique et historien ce qu'il croit comme catholique. Mais peut-être réussit-il encore à

se faire illusion à lui-même et à se figurer avec une certaine conviction (la bonne foi est hors de question) que ce droit peut exister : qui sait en effet ce que peuvent produire, dans un esprit qui, semble-t-il, n'est pas naturellement clair ni juste, les idées confuses et inexactes sur la nature de la foi et la certitude des faits surnaturels, que révélaient déjà les articles signés Firmin, dans la *Revue du Clergé français*?

Quoi qu'il en soit des sentiments intimes de M. Loisy, son attitude à l'égard du surnaturel ne saurait être approuvée par l'Église; mais pas plus que son dédain de la tradition, elle ne suit du légitime usage de la vraie méthode historique; car celle-ci commande à l'historien de tenir compte de tous les faits, conséquemment aussi des faits surnaturels, qui peuvent être constatés comme les autres. D'ailleurs une histoire de Jésus-Christ et du christianisme sans surnaturel serait comme un corps sans âme.

En résumé, la censure des livres de M. Loisy n'est, d'aucune façon, une entrave à la juste liberté des catholiques en matière de critique et d'exégèse; elle n'a pour but que d'arrêter des intempérances non moins contraires aux saines méthodes scientifiques qu'aux principes religieux. Puisse l'auteur, premier intéressé, le comprendre!

Le *Christ* du professeur Herman Schell[1], un des chefs des *réformistes* catholiques en Allemagne, devait faire sensation en ce pays, à cause même du nom de l'auteur. Le livre n'en est pas moins très digne d'être distingué pour lui-même, et le bruit qu'il a fait n'est pas malsain, en somme, comme quelques-uns le redoutaient et d'autres le souhaitaient. Ce n'est pas, à vrai dire, une étude complète : destiné à une collection qui représentera « l'histoire du monde en portraits de caractères », c'est-à-dire par les portraits des grandes personnalités historiques, et bien qu'il doive, dans l'intention de Schell, faire voir ce que le Christ a apporté *de nouveau* au monde, ce volume ne le montre guère que comme docteur de morale ; il touche à peine à sa vie, ne parle qu'en passant de ses miracles (à remarquer qu'il maintient

1. *Das Evangelium und seine weltgeschichtliche Bedeutung. Christus*, von Herman Schell, Mayence, Kirchheim, 1903. In-8, 156 pages avec gravures. De la collection *Weltgeschichte in Karakterbildern*.

bien le caractère non naturel des *possessions* guéries par Jésus) et ne consacre que quelques lignes à l'œuvre capitale, pour laquelle surtout le Fils de Dieu est descendu sur la terre, c'est-à-dire la *rédemption* de l'homme pécheur par la croix.

L'ouvrage est comme une philosophie de l'enseignement moral du Sauveur : il offre des lacunes même à ce point de vue restreint; l'auteur est trop préoccupé de mettre en relief dans l'Évangile des idées qui lui sont particulièrement chères, jusqu'à forcer et à détourner un peu, dans cette vue, la signification des textes ; on sent même quelque passion, quelque ressentiment trembler dans certaines phrases; mais il faut lui savoir gré d'avoir accepté les quatre Évangiles comme faisant pleinement foi pour la connaissance de l'enseignement de Jésus, d'avoir souvent défendu avec bonheur cet enseignement contre des adversaires tels que Harnack, enfin d'avoir résisté à la tentation de le moderniser, par exemple, dans la doctrine du *renoncement*, dans les *conseils* etc. La langue de Schell est parfois trop abstraite, et en général même je défierais bien qui que ce soit de traduire convenablement son livre en français; mais il a beaucoup de pages d'une beauté splendide, d'une étonnante vigueur de style, avec des phrases constellées de mots créés, à la fois pleines et précises comme des inscriptions antiques, et des comparaisons qui viennent couronner et illuminer un développement, telles que l'apparition subite d'une grande scène de la nature.

Nous n'avons pas à aider au succès du volume du R. P. Berthe, *Jésus-Christ, sa vie, sa passion, son triomphe*[1], qui, en quelques semaines, a atteint dix éditions; mais nous sommes heureux de le recommander à qui ne le connaîtrait pas encore. L'éloquent historien de saint Alphonse de Liguori et de Garcia Moreno a mis dans cette nouvelle Vie de Jésus toutes les qualités de ses publications antérieures si appréciées et il y a mis, s'il est possible, encore plus de son cœur. On n'y trouvera pas de discussions apologétiques : le récit vivant et pittoresque est sa preuve à lui-même et non seulement édifiera les lecteurs pieux et croyants, mais touchera et peut-être guérira même les âmes troublées par les nuages du doute moderne.

1. Paris, chez les principaux libraires, 1903. In-12, xv-535 pages.

Le commentaire de M. P.-M. Compagnon sur saint *Jean*[1] donne, avec le texte de la Vulgate et sa traduction française, une solide introduction et des notes concises, résumant d'ordinaire les meilleurs commentateurs catholiques, anciens et modernes : clergé et laïques instruits ne pourront que trouver profit à le consulter. En quelques mots, il répond suffisamment aux difficultés des critiques; le texte lui-même, avec l'aide de l'exposition judicieuse du commentateur, satisfera mieux que toutes les discussions ceux qui ne cherchent que la vérité. Puisse cet excellent ouvrage trouver beaucoup de lecteurs et faire goûter de plus en plus *le plus divin* des Évangiles !

Pour ne pas allonger outre mesure ce bulletin, je renvoie à une autre place différentes publications, intéressant surtout la critique des textes bibliques, et je termine par des ouvrages qui peuvent fournir à bon nombre de nos lecteurs d'utiles instruments de travail.

D'abord la *Polyglotte* manuelle de M. Vigouroux[2]. Elle est arrivée à son quatrième volume, qui conduit la publication jusqu'au livre de la *Sagesse* inclusivement. Tous les livres historiques de l'Ancien Testament, à l'exception des *Macchabées*, ont donc paru, ainsi que *Job*, les *Psaumes* et les livres sapientiaux, l'*Ecclésiastique* excepté. Nous avons déjà fait connaître le plan suivi, qui est d'ailleurs bien résumé dans le titre complet transcrit ci-dessous. Nous avons plaisir à rendre hommage, une fois de plus, au soin avec lequel sont reproduits les textes originaux, hébreu et grec et la Vulgate latine ; à l'abondance relative, l'intelligente distribution des notes de tout genre, qui rendent l'usage de ces textes plus facile et plus fructueux, sans préjudice du maniement commode et de la modicité du prix qui sont un si grand avantage de

1. *Évangile de saint Jean, Commentaires*, par P.-M. C., missionnaire apostolique. T. I : *Vie publique de Jésus*. Hong-Kong, imprimerie de la Société des Missions étrangères; Paris, Lecoffre, 1902. In-12, xl-692 pages.

2. *La Sainte Bible polyglotte* contenant le texte hébreu original, le texte grec des *Septante*, le texte latin de la *Vulgate*, et la traduction française de M. l'abbé Glaire avec les différences de l'hébreu, des *Septante* et de la *Vulgate*; des introductions, des notes, des cartes et des illustrations; par F. Vigouroux, prêtre de Saint-Sulpice. *Ancien Testament*. T. I-IV : *Pentateuque-Sagesse*. Paris, Roger et Chernoviz. 4 volumes in-8, 1030, 912, 838 et 656 pages. Prix : 10 francs le volume; 7 francs pour les souscripteurs à l'ouvrage complet (8 volumes).

cette Polyglotte. Avec tous ces compléments qui forment un commentaire en raccourci, l'ouvrage peut remplacer toute une petite collection de livres sur l'Écriture sainte pour qui manque des moyens de se les procurer ou de temps pour les lire : on doit souhaiter qu'il ne soit absent d'aucune bibliothèque de prêtre.

La *Bible* de l'abbé Crampon[1], continuée après le premier volume par des Pères de la Compagnie de Jésus, professeurs d'Écriture sainte, se distingue des publications analogues, d'abord en ce que la traduction française, accompagnant la Vulgate latine, a été faite sur le texte original, hébreu ou grec. Cette traduction qu'on a essayé de rendre aussi littérale que possible, sans détriment de la correction et de la clarté, est fidèle ; les différences de la Vulgate sont indiquées en note. Ce qu'on peut, je crois, signaler comme un mérite encore plus spécial de cet ouvrage, c'est, dans le commentaire, la combinaison d'une grande richesse d'informations avec la brièveté si bien venue des lecteurs modernes. Les introductions aux divers livres, ainsi que les notes au bas des pages, témoignent d'une connaissance approfondie de l'état de la critique et de l'exégèse bibliques ; elles renseignent très suffisamment sur toutes les questions et toutes les objections actuelles. La publication est tout près de sa fin.

Joseph BRUCKER.

1. *La Sainte Bible traduite en français sur les textes originaux*, avec introduction et notes, et la Vulgate latine en regard, par Aug. Crampon, chanoine d'Amiens. T. I : *Pentateuque* ; t. II : *Josué-Paralipomènes* ; t. IV : *Psaumes-Ecclésiastique* ; t. V : *Prophètes* ; t. VI : *Évangiles* (sous presse) ; t. VII : *Épîtres-Apocalypse*. Paris-Tournai, Société de Saint-Jean, Desclée. In-8, 721, 813, 679, 954 pages. Prix : 6 francs le volume.

L'ŒUVRE DOGMATIQUE DE S. ALPHONSE DE LIGUORI[1]

Saint Alphonse de Liguori est surtout célèbre comme auteur ascétique ou comme moraliste. Mais il a aussi écrit sur le dogme, et ses écrits dogmatiques mériteraient d'être plus connus. Le R. P. Walter, de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, vient d'en donner une édition latine, de tout point excellente. L'éditeur a tout d'abord traduit son texte; car tous ces ouvrages, sauf les *Vindiciæ pro suprema Pontificis potestate adversus Justinum Febronium*, ont été écrits en italien. La traduction me paraît bonne, coulante, sans fausse recherche, ni faute choquante[2].

Il l'a ensuite annoté. Travail délicat et difficile. Il fallait d'abord vérifier les citations et les renvois de saint Alphonse. L'œuvre a été faite avec grand soin, grande érudition, grand sens critique. D'autres notes rétablissent les textes, rectifient les inexactitudes, complètent les indications, ajoutent quelques remarques utiles. Ce qui est de l'éditeur se distingue, en général, assez nettement d'avec ce qui est de saint Alphonse. Une fois ou l'autre, cependant, la distinction paraît avoir été négligée, et l'on a l'air de nous donner, comme une des sources du saint auteur, tel ouvrage flamand qu'il aurait été, sans doute, bien empêché de lire. Ailleurs, on n'a pas réussi à retrouver les textes; mais ceci est rare. Bref, l'annotation est digne de tous éloges.

Il a mis, tant à l'ensemble de la publication qu'à chaque œuvre en particulier, des préambules clairs, précis et pleins, qui disent ce qu'il faut et rien que ce qu'il faut. Des tables, des « manchettes », des sommaires, le tout très soigné, achèvent de faire valoir cette belle édition, qui servira beaucoup à faire connaître l'œuvre dogmatique du saint docteur. Plus d'un sera heureux,

1. *S. Alphonsi Mariæ de Ligorio*, Ecclesiæ doctoris, opera dogmatica ex italico sermone in latinum transtulit, ad antiquas editiones castigavit notisque auxit Aloysius Walter, Congr. SS. Redemptoris. Rome, Cuggiani, 1903. 2 volumes in-4, xix-719, xxvi-793 pages. Prix : 25 francs.

2. Peut-on bien cependant faire de *persuadere* un verbe actif, *persuasit eum*, *persuasus est* ?

sans doute, d'avoir une idée des ouvrages contenus dans ces deux volumes. Voici donc la liste des traités :

1. Brève dissertation contre les erreurs des nouveaux incrédules (matérialistes et déistes), 1756; 1-38.

2. L'évidence de la foi, ou la vérité de la foi prouvée par les motifs de crédibilité (surtout contre les sectes dissidentes), 1762; 39-93.

3. La vérité de la foi contre les incrédules et les hérétiques, 1767; 95-379. — C'est comme une refonte, avec développements nouveaux, des deux traités précédents. Il y a trois parties : la première contre les matérialistes; la seconde contre les déistes; la troisième contre les hérétiques. Suivent deux appendices : l'un contre le livre *De l'esprit*; l'autre contre le livre *De la prédication.*

4. Défense de la suprématie papale contre Fébronius, 1768; 381-459.

5. Œuvre dogmatique (*opus dogmaticum*, comme ailleurs *opus morale*) contre les hérétiques pseudo-réformés, 1769; 461-717. — Étude théologique sur les canons et les décrets du concile de Trente, avec une dissertation sur « l'obéissance due aux définitions des conciles et aussi à celles de l'Église catholique romaine, hors laquelle il n'y a point de salut ». C'est un des plus intéressants traités du saint docteur, et l'un de ceux qui ont le moins vieilli; retour heureux aux temps du moyen âge où les traités étaient souvent des commentaires, annonce d'études comme celles de M. Vacant sur la constitution *Dei Filius.*

6 (tome II). Le triomphe de l'Église, ou histoire et réfutation des hérésies, 1772 ; 5-508. — Toutes y passent, depuis Simon le Magicien, jusqu'au P. Berruyer, qui est on ne peut plus malmené.

7. Considérations sur la vérité de la révélation divine contre les principales difficultés des déistes, 1773; 509-536.

8. Dissertations *de novissimis*, 1776 ; 537-630. — Il y en a sur le Jugement particulier, le Purgatoire, l'Antéchrist, les Signes précurseurs de la fin du monde, la Résurrection universelle, le Jugement dernier, l'État du monde après le jugement dernier, l'État des damnés après le jugement, l'État des bienheureux après le jugement.

9. Le grand moyen de la prière, 1759; 631-726. — Ce traité, l'un de ceux où saint Alphonse a mis le plus de son âme, est généralement rangé parmi les œuvres ascétiques. Mais il a aussi

sa place dans ce recueil. Car la nécessité de la prière, et son rôle dans l'économie du salut, sont affaire de dogme autant que de piété. Suivent, en appendice, deux traités que saint Alphonse avait laissés manuscrits : l'un, inédit jusqu'à présent, *Sur l'espérance chrétienne*, contre je ne sais quel théologien janséniste qui faisait de l'espérance une théorie de désespoir; l'autre, *Sur la prédestination de Jésus-Christ*, déjà traduit et édité, il y a quelques années, par le R. P. Van Rossum.

On ne trouvera ici ni la *Dissertation sur l'autorité et l'infaillibilité du pape*, ni celle qui traite de l'Immaculée Conception. Saint Alphonse les joignait à sa *Morale*, et l'éditeur n'a pas cru devoir les en détacher. Je le regrette, pour ma part. On eût voulu avoir ici toutes les œuvres dogmatiques. C'est, d'ailleurs, une petite lacune et facile à combler.

Ce n'est pas le lieu de juger la dogmatique de saint Alphonse. Quelques remarques seulement. Il n'y faut pas chercher ce qu'elle ne veut pas être. N'oublions pas, en lisant le texte latin, que le saint docteur a écrit en italien, c'est-à-dire pour la foule; il fait œuvre de vulgarisation plus que de science. Neutraliser l'effet des mauvais livres qui, de la France surtout, inondaient l'Italie; raffermir la foi des fidèles en réfutant les matérialistes athées, les déistes, les protestants; immuniser les âmes contre le venin janséniste ou gallican; donner une idée claire des dogmes les plus importants ou les plus attaqués; répondre enfin aux besoins actuels des âmes : voilà le but du saint docteur. Il veut faire œuvre pratique, œuvre d'utilité actuelle et immédiate. Par là même, plusieurs de ces traités ont vieilli. Mais ils restent comme documents sur l'époque, comme matériaux pour une histoire de l'apologétique.

Ils restent surtout comme témoignage admirable du zèle infatigable déployé par le saint docteur pour le bien des âmes. Saint Alphonse théologien, c'est toujours le saint et l'apôtre. On le voit dans ces pieuses dédicaces à Marie, dans ces belles prières finales, dans ces chaudes exhortations : on le voit partout.

On s'est demandé s'il a un système sur la grâce, et s'il est thomiste ou moliniste. Il n'est ni l'un ni l'autre; son système à lui, c'est de mettre en tout son jour le rôle capital de la prière dans l'économie du salut, Que les théologiens ne retrouvent pas dans sa grâce suffisante ni dans sa grâce efficace, leur grâce suffisante

à eux ni leur grâce efficace, quoi d'étonnant? Eux disputent métaphysique; lui pense aux âmes qui se perdent ou qui se sauvent. Et, mieux que personne peut-être, il a compris que tout dépend de la prière, et que la prière est le vrai point d'attache entre la liberté de l'homme et la grâce de Dieu. Quiconque prie est sauvé; quiconque ne prie pas est perdu. Or, pas de prière sans grâce. Mais tous ont la grâce de prier. Dès lors, ni celui qui se sauve ne peut rien s'attribuer, ni celui qui se perd ne peut s'en prendre à Dieu. Tel est le système du saint docteur. S'il ne clôt pas une lutte séculaire, il pousse à prier. N'est-ce pas tout ce que voulait saint Alphonse de Liguori?

J.-M. BAINVEL.

QUESTIONS DE CÉRÉBROLOGIE

Le problème cérébral est toujours capital, actuel, passionnant. M. le professeur Grasset le soulève de nouveau à propos des critiques que nous a suggérées son dernier livre[1], et ce n'est pas un combattif tel que nous qui s'en plaindra. La discussion nous tente d'autant plus que le contradicteur est de marque et de courtoisie parfaite. Ajoutons que le sujet nous est familier et que nous savons travailler pour les plus saintes causes.

Notre savant confrère de Montpellier s'étonne que nous lui reprochions de soutenir la théorie *matérialiste* de Flechsig. « J'avoue, dit-il, ne pas comprendre les expressions *science matérialiste* ou *spiritualiste* appliquées à la biologie. Il n'y a qu'une biologie, et puis il y a les applications que les diverses écoles philosophiques voudront faire de cette biologie. *Mais par elle-même, la biologie n'a pas plus de philosophie ou de religion* qu'elle n'a de morale. Le biologiste, lui, doit avoir une morale et peut avoir une philosophie et une religion ; mais pas la biologie. » On vous écoute, cher maître ; et c'est pour rester fidèle à votre enseignement qu'on s'oppose à l'envahissement de la physiologie cérébrale par le matérialisme. Les biologistes, dans leur domaine, n'ont pas à s'occuper de l'*esprit*, à le *localiser*, à l'*incarner* dans la cervelle ; quand ils le font, ils outrepassent leur droit et font de la *philosophie* sectaire.

Le professeur Grasset a consacré tout un livre à marquer les *limites de la biologie*. Il a très bien montré que la psychologie, la *science de l'âme* est absolument distincte de la biologie, qu'elle a ses méthodes, ses moyens propres d'investigation, son objet particulier, spécial. « C'est l'étude des phénomènes psychiques supérieurs, *propres à l'homme*. » Nous n'insistons pas, car nous sommes d'accord avec notre confrère.

1. *Le Spiritisme devant la science*. Masson, 1904. — Paru d'abord dans les *Leçons cliniques* dont nous avons rendu compte, cet ouvrage est heureusement réédité pour le grand public avec des appendices et une préface du docteur Pierre Janet.

« *Quelle que soit la doctrine philosophique admise*, continue notre auteur, il est indiscutable que le cerveau est l'organe, l'*outil* nécessaire à la formation et à l'expression de la pensée dans les conditions connues de la vie humaine. *Qu'il y ait ou non dans l'homme une âme immortelle*, il n'en reste pas moins vrai que le cerveau est plus nécessaire à la pensée que la rate ou l'appendice. Pourquoi ne dirait-on pas aussi bien que certaines parties du cerveau (l'ensemble de l'écorce) sont plus nécessaires à la pensée que d'autres parties (le corps strié ou le noyau rouge)? Pourquoi n'admettrait-on même pas que certaines parties (à déterminer) de cette écorce sont plus nécessaires à certaines pensées (*plus élevées*) et certaines autres parties (beaucoup mieux connues) de cette même écorce plus nécessaires à d'autres phénomènes psychiques (*moins élevés*)? Il n'y a rien là, ce me semble, de philosophiquement impossible. »

Il est clair que le cerveau est plus nécessaire à la pensée que la rate ou même le bulbe; il est incontestable que l'écorce lui est plus indispensable que les noyaux centraux; il l'est moins que les sensations et les idées se confondent dans une gradation insensible, que la *fonction cérébrale*, commune à l'homme et à l'animal, soit relative à l'intelligence. Croire qu'il n'y a dans l'échelle du *psychisme* (inférieur et supérieur) que des *pensées plus ou moins élevées*, c'est admettre qu'il n'y a entre elles qu'une *différence de degré*, et non une *différence de nature*. Mais sur ce point nous pouvons victorieusement opposer M. le docteur Grasset à lui-même quand il conclut avec Halleux : « Il y a lieu d'attribuer à l'homme une nature spéciale, caractérisée par le pouvoir d'abstraire et de raisonner d'après des principes généraux. Ce pouvoir crée entre lui et l'animal, *non une simple différence de degré, mais une différence d'essence*[1]. »

On ne saurait mieux dire. Nous sommes encore d'accord.

Arrivons aux faits. Confirment-ils le professeur Flechsig dans sa théorie et le docteur Grasset dans son hypothèse du *centre O* et du *polygone*? On le croirait à lire notre confrère. « Il faut admettre, écrit-il, deux étages (physiologiques) de centres corticaux du psychisme. Les uns, O, *président à l'intellectualité supérieure, à la volonté libre et responsable, à la conscience entière...*

1. *Limites de la biologie*, p. 71.

O n'est pas plus que les autres un point mathématique ni un neurone isolé. Il est *certainement* formé par une réunion, un complexus de neurones plus ou moins espacés ou concentrés SUR DES RÉGIONS INCONNUES, dont l'existence physiologique *seule* semble démontrée. Ce centre O paraît répondre à la zone d'association antérieure de Flechsig (prérolandique) où cet auteur *localise la conscience et la personnalité*; le polygone serait formé par les deux autres zones d'association de Flechsig. »

Le savant maître de Montpellier ne méconnaît pas que la théorie de Flechsig, si chaleureusement adoptée par les matérialistes et même par des professeurs de nos Facultés catholiques, tels que le docteur Van Gehuchten, de Louvain, et le docteur Baltus, de Lille, cette théorie a été démolie par des professeurs autorisés, par le docteur Pitres, de Bordeaux, par le docteur Déjerine, de Paris, par son auteur même et n'a plus cours. Mais il s'y attache désespérément et en arrive à invoquer le témoignage d'auteurs italiens peu connus. « Bianchi, écrit-il, donne la plus grande importance aux lobes frontaux qui recevraient les produits élaborés dans les centres de perception et transmettraient la synthèse directrice des actes à la zone motrice, et Francesco Burzio a publié une observation de gliome des deux lobes frontaux, dont Deleni dit qu'elle donne une nouvelle confirmation à la théorie qui localise dans les lobes frontaux *les processus psychiques les plus élevés*. Plus récemment, Raymond Cestan et Paul Lejonne ont publié un cas de tumeur du lobe frontal avec troubles psychiques[1] qui leur paraît s'accorder avec la théorie de Tembroni et Olici, théorie déjà confirmée cliniquement par d'Abundo et Ventra, théorie qui, « tout en reconnaissant que le cerveau tout entier joue un rôle dans le mécanisme de la pensée », essaye « de rendre au lobe frontal un rôle prépondérant, surtout dans les actes intellectuels compliqués; il serait *le siège de ces associations d'idées qui constituent le psychisme supérieur, des opérations mathématiques, du jugement* ». Hitzig admettrait « que le lobe frontal est probablement le siège de la pensée abstraite[2] ».

On voit, par ces citations, que M. le docteur Grasset professe avec ardeur la *localisation de l'esprit*, même après l'échec de la

1. La science constate nombre de faits contraires. Dr S.
2. Cf. Dr S., *les Lobes frontaux du cerveau*. Sueur-Charruey.

théorie de Flechsig. N'y a-t-il pas lieu de s'en étonner quand on a vu le même auteur poursuivre une campagne vigoureuse et trop justifiée contre les *psycho-physiciens*, contre les matérialistes qui s'efforcent de faire sortir la biologie de son domaine? Et ne semble-t-il pas mériter le reproche d'inconséquence?

Mais, soyons juste. Notre confrère est de bonne composition : il déclare que sa fameuse *théorie du polygone*, empruntée à M. le docteur Pierre Janet, n'est pas *encore* établie sur les faits, et nous n'avons jamais soutenu autre chose : « Les centres cérébraux du psychisme sont-ils localisés actuellement? écrit-il. *J'admets que non... Je concède que nous ne savons pas où siège O...* Le problème de la localisation cérébrale des fonctions psychiques *n'est pas résolu.* » Cet aveu nous désarme.

« Admettons cependant, poursuit notre auteur, que les centres psychiques du cerveau ne soient pas *localisés*. Mais ne sont-ils pas *localisables*, comme dit Surbled; cette localisation est-elle *philosophiquement impossible*, comme dit le même auteur? Voilà la seconde question, capitale, sur laquelle je garde un avis différent de celui du critique. »

Pardon, cher confrère, vous vous oubliez, et je vous rappelle à vos textes. Il était convenu que la biologie restait étroitement confinée dans son domaine, sévèrement fermée à la philosophie. Et c'est vous qui venez enfreindre la règle! Je vous approuve d'une si heureuse contradiction, et je me félicite de l'avoir provoquée.

Le cerveau est un *organe de sensibilité et de mouvement*, et il n'est que cela. Son écorce est préposée à l'exercice de l'imagination et de la mémoire, deux facultés *sensibles* que nous appellerons *psychiques* pour nous bien entendre avec notre aimable contradicteur. *On pense sans organe*, Aristote l'a dit et nous le répétons après lui avec toute la philosophie traditionnelle; mais on ne pense pas *sans cerveau*. Le cerveau est l'organe sensible qui produit les images, et l'intelligence a rigoureusement besoin des images pour s'exercer. La pensée résulte de la collaboration intime de l'imagination sensible et de l'*âme spirituelle*.

Toute *localisation* de cette âme est impossible : nous l'avons toujours soutenu, et des maîtres plus autorisés que nous l'ont proclamé. Le regretté docteur Laborde ne comprenait pas qu'on voulût *localiser* l'esprit, soit la volonté, soit toute autre fonction

psychique ou intellectuelle. Le professeur Pitres disait en 1896 en plein congrès de Nancy : « *C'est courir après une chimère* que de rechercher le *siège* de l'intelligence..., du jugement et de la volonté. » Il est bon d'enregistrer de tels témoignages, venus de matérialistes avérés ; mais ne serait-il pas à souhaiter que des maîtres éminents, spiritualistes et chrétiens, en produisent de semblables et cessent de courir... après la chimère ?

Dr SURBLED.

REVUE DES LIVRES

PHILOSOPHIE

Dieu et l'Ame. *Essai d'idéalisme expérimental*, par Adolphe Coste. Préface de René Worms. 2e édition. Paris, Alcan, 1903. In-12, xvi-184 pages. Prix : 2 fr. 50.

M. Adolphe Coste (1842-1902), un des fondateurs de la Société de sociologie de Paris, fut un économiste et un sociologue actif et laborieux. M. René Worms résume sa vie d'écrivain en nous présentant la seconde édition posthume de l'ouvrage *Dieu et l'Ame*.

Ces notions ou ces formules traditionnelles, M. A. Coste les conserve en les adaptant à ce qu'il croit les exigences de la pensée moderne. Dieu ou le parfait n'est que « le merveilleux ensemble des lois nécessaires et constantes de la nature ». La Providence n'est pas autre chose que « l'admirable civilisation progressive à laquelle nous sommes redevables de tout ce que nous possédons en force, en savoir, en justice, en bonheur, en trésors du passé et en espoirs d'avenir ». Si l'âme humaine est l'harmonie des éléments organiques, il existe aussi une âme sociale, harmonie des éléments sociaux. La première a son immortalité dans la reproduction indéfinie d'organisations physiologiques toujours semblables à elles-mêmes ; la seconde la trouve dans la perpétuité d'une même pensée et d'une même aspiration sur laquelle la postérité reconnaissante met le nom de son premier auteur.

On reconnaît le fidèle disciple d'Auguste Comte.

Lucien Roure.

L'Année philosophique. *Treizième année*, par F. Pillon. Paris, Alcan, 1903. In-8, 308 pages. Prix : 5 francs.

Suivant l'usage, *l'Année philosophique* s'ouvre par quelques mémoires inédits. Dans *les « Lois » de Platon et la Théorie des Idées*, M. Brochard attaque la thèse de M. Lutoslawsky, d'après

laquelle Platon en serait peu à peu venu, par une sorte de conceptualisme, à donner aux idées comme unique fondement de leur réalité l'universalité des esprits. M. O. Hamelin étudie les caractères du *Raisonnement par analogie*. M. PILLON rappelle *la Critique de Bayle* au sujet des *Attributs métaphysiques de Dieu : Immensité, Unité* ; il développe et s'efforce de corroborer les objections du célèbre sceptique. Enfin, dans un *Essai sur la notion d'absolu dans la métaphysique immanente*, M. L. Dauriac travaille à montrer que cette notion n'a été en rien atteinte par les critiques de Kant.

La revue bibliographique analyse cent quatre-vingt-dix ouvrages de philosophie parus en France dans le cours de l'année 1902. Ces ouvrages sont étudiés surtout au point de vue néo-criticiste.

Lucien ROURE.

L'Idée de Dieu. *La Philosophie à Uriage-les-Bains*, par Claude-Charles CHARAUX. Paris, Pedone, 1903. In-12, 64 pages.

La philosophie contemporaine craint ou néglige d'aborder l'idée de Dieu. M. Cl.-Ch. CHARAUX le déplore, à la suite de Paul Janet. Si cette idée est impénétrable dans son fond, elle n'est pas inaccessible. Le goût des sciences de la nature, l'influence de Kant sont en partie responsables de ce silence. Mais la notion de Dieu ne doit pas rester sèche et abstraite : Dieu est amour et providence.

On aimera à se mêler à l'entretien des deux amis qui dissertent si pertinemment et tout uniment sous les bosquets d'Uriage, en disciples de Platon et de Descartes. On se laissera séduire au charme de leur esprit, d'une si bonne santé philosophique et littéraire.

Lucien ROURE.

Un médecin philosophe au XVIe siècle. *Étude sur la psychologie de Jean Fernel*, par L. FIGARD. Paris, Alcan, 1903. In-8, 368 pages. Prix : 7 fr. 50.

Jean Fernel naquit, d'après les conjectures les plus vraisemblables, à Montdidier, en 1497. Mathématicien, humaniste distingué, savant médecin et praticien illustre, il venait d'être attaché à la personne du roi Henri II quand il mourut. C'était en 1558.

Il laissait des ouvrages considérables comme le *De abditis rerum causis*, une *Pathologie*, un *Traité sur la composition des médicaments*, un *Traité des fièvres*, une *Thérapeutique*. C'est le philosophe qu'étudie en lui M. Figard.

Jean Fernel s'élève contre l'abus de la logique verbale et du principe d'autorité. Mais sa science reste en grande partie livresque et la part de l'expérience y est presque nulle. C'est à Galien qu'il s'attache, Galien qu'il commente. Au moins dans ses considérations théoriques, il remonte aux grands auteurs comme Aristote. Et en cela fidèle aux enseignements de son illustre maître, il mérite d'être considéré comme un des précurseurs de la psycho-physiologie moderne. C'est par là qu'il vaut peut-être surtout. Mais en ce point son originalité encore est contestable. Les grands philosophes du moyen âge, comme Albert le Grand, trop dédaignés par Jean Fernel et son historien, n'avaient cessé d'étudier les relations du physique et du mental. En tout cas, nous avons peine à comprendre comment en cela Fernel préparait, comme le dit M. Figard, la réforme de Descartes qui met d'un côté l'esprit et de l'autre l'étendue.

Fernel n'en reste pas moins une grande figure de penseur et de savant, avant la spécialisation des sciences. Il revit, comme il le mérite, sous la plume sobrement élégante et grâce à l'esprit sagement pondéré de M. Figard.

Il manque peut-être à l'historien une interprétation plus exacte de la pensée scolastique, en particulier de saint Thomas, et au livre une liste critique des œuvres de Jean Fernel et de leurs éditions. Lucien Roure.

La Morale et l'esprit laïque, par Eugène Tavernier. Paris, Lethielleux. 1 volume, 350 pages.

L'auteur de ce livre est un journaliste philosophe, un des rares que les « dernières dépêches » ne détournent point de la recherche des dernières causes.

Il a remarqué que, sans cesse, les grands mots *nature*, *morale*, *conscience*, *devoir*, *raison*, *idéal*, *liberté*, *justice*, sont étalés aux yeux du public par les libres penseurs solennels, comme le sont, dit-il, les mâts, les cartouches, les tentures, les palmiers, matériel prévu des visites princières. En bon philosophe, il voudrait

savoir quelle idée représentent ces mots pour ceux qui rejettent le sens adopté par les siècles.

Il se demande quels principes forts soutiendront, dans les luttes de la vie, les instituteurs qui méditent le *Volume*; les institutrices émancipées à Fontenay, à Sèvres et ailleurs ; les enfants des écoles primaires armés de « sentiments éternels » et vagues; les étudiants auxquels est proposée une loi en train de se constituer.

Il cherche où conduit la morale socialiste, quel est le fondement de l'impératif catégorique, de la morale indépendante, de la solidarité mise à la mode par M. Bourgeois.

Il admire, avec une cinglante ironie, MM. Desjardins et Séailles faisant la découverte de l'Humanité!

Il réfute M. Berthelot par Littré et Renan (chap. III), M. Payot par MM. Jaurès et Anatole France (chap. IV), et M. Buisson, aisément, par M. Buisson lui-même (chap. IX).

Les témoignages et les aveux énoncés par ces impuissants constructeurs d'une morale toute neuve sont recueillis dans ce livre, qui offre, pour cette raison, un choix précieux de citations aux conférenciers catholiques.

Il est aussi, à sa manière, une apologétique religieuse, comme exposé des variations, des hésitations et des contradictions de ceux qui rejettent la croyance. On contait jadis que les Spartiates montraient à leurs fils des ilotes ivres pour leur enseigner la tempérance. Les docteurs de la morale laïque, par leur marche chancelante et trébuchante, nous édifient de même; ils augmentent notre amour pour l'Église qui nous indique le droit chemin et nous aide à y marcher droit.

A. Frédrick.

L'Ame et l'évolution de la littérature, des origines à nos jours, par Georges Dumesnil, professeur à l'Université de Grenoble. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie. 2 volumes in-18. Prix : 7 francs.

Ceci n'est pas l'histoire d'une littérature, c'est-à-dire une liste tenue à jour des biographies, œuvres et doctrines de tous les écrivains d'un pays. Les candidats aux examens n'apprendront point dans ce livre combien de pièces a composées Racine et

quel est le sujet du *Cid*. L'idée de M. Dumesnil est autrement originale et puissante.

Convaincu que l'histoire des lettres n'est point, comme le pensait Taine, une façon d'histoire naturelle, que l'esprit n'est pas un mécanisme qui, soumis à telles influences, subit nécessairement telles modifications, que le milieu n'explique pas tout d'un homme, convaincu que la doctrine darwinienne ne vaut pas non plus pour les genres littéraires, et que l'évolution des genres acceptée comme une loi par M. Brunetière est un postulatum indémontré, qu'une *espèce* littéraire peut mourir et être suivie d'une autre, mais que l'une n'est pas devenue l'autre, que le transformisme ne provient pas du travail interne des œuvres, qu'il est dû aux intentions libres des auteurs, M. Dumesnil cherche dans cette intention libre, dans l'âme des écrivains la cause et le secret de l'évolution de la littérature.

L'âme sans doute est sujette aux influences extérieures. Mais l'âme libre leur résiste ou leur cède. « Les grands hommes *ont fait* l'évolution ; les temps datent d'eux. » C'est le propre de la liberté de se donner à soi-même des lois, d'aimer ardemment le bien pour lui-même, en s'y absorbant et en s'y perdant tout entier. « La littérature vivant de la représentation des passions, elle tend à entraîner l'homme dans la voie déclive, au fond de laquelle il oublierait le principe par quoi il est supérieur au monde. » Les oscillations des âmes déterminent la transformation des œuvres, et c'est cette oscillation qu'étudie M. Dumesnil avec une érudition et une vigueur d'aperçus peu communes.

Dans la littérature ancienne, il montre l'homme arrivant à se découvrir lui-même et cheminant jusqu'à l'intériorité de son âme. Aux débuts des époques nouvelles, aux hommes et aux œuvres qui sont des commencements : saint Augustin, *la Chanson de Roland*, Rousseau, Chateaubriand, il consacre des études plus étendues. Il ne s'emmure pas dans la littérature d'un pays. Il groupe les âmes d'après les tendances semblables. Il marque leur valeur propre, il fixe leur rang précis dans l'armée des influents.

Avec une parfaite indépendance, M. Dumesnil apprécie l'art de chacun et le caractérise. Son érudition lui permet de juger par soi, d'éliminer les compliments de convention. Son analyse est pénétrante et forte; exemple : l'étude sur Jean-Jacques Rousseau.

Dans un ouvrage d'un plan si vaste, des parties paraîtront incomplètes. Ainsi je trouve bien étroite la part faite à Ronsard et au mouvement de la Renaissance. Où il ne voit qu'un achèvement, on pourrait voir, me semble-t-il, un commencement. Le seizième siècle disparaît trop dans cet ouvrage.

Je ne connais pas beaucoup d'œuvres où respire, plus qu'en celle-là, l'originalité, ni qui éclaire d'une lumière plus vive l'histoire des littératures. Il me semble que l'ouvrage de M. Dumesnil est un guide que tout homme lettré aimerait à rencontrer. Ce guide est sûr; il est aussi renseigné qu'on peut l'être et il envisage les choses des cimes, des hauteurs d'où le chaos apparent des œuvres prend une figure et un plan. Il apprend la philosophie de l'histoire littéraire, et son enseignement joint à ses autres qualités d'être plein d'agrément. Pierre Suau.

SCIENCES

Leçons sur les fonctions méromorphes, *professées au Collège de France*, par Émile Borel, maître de conférences à l'École normale supérieure, recueillies et rédigées par Ludovic Zoretti. Paris, Gauthier-Villars, 1903. 1 volume in-8, avec figures. Prix : 3 fr. 50.

Cette monographie se lie étroitement à la théorie des fonctions entières, objet d'un travail antérieur de l'auteur. L'importance de ces recherches toutes récentes s'est accrue grâce à la découverte faite par M. Painlevé de fonctions nouvelles définies par certaines équations différentielles. Les équations aux dérivées partielles de la physique mathématique en fournissent également de nombreuses applications.

Au chapitre premier, l'auteur rappelle les notions courantes sur les fonctions analytiques et leurs singularités (pôles, points essentiels). On donne le nom de méromorphes à celles qui n'ont en fait de singularités (à distance finie) que des pôles. Ce nom signifie qu'elles sont analogues aux fractions rationnelles, à peu près comme les fonctions entières se rattachent aux polynômes.

Un théorème célèbre, dû à M. Mittag-Leffler, permet de développer ces fonctions de manière à mettre leurs singularités en

évidence. M. Borel, adoptant une marche inverse de l'ordre chronologique, en déduit le théorème de Weierstrass sur l'expression d'une fonction entière en un produit de facteurs primaires; il rappelle la notion du *genre* d'une telle fonction et démontre que toute fonction entière est le quotient de deux fonctions méromorphes.

Le chapitre II se rapporte à l'étude d'une fonction méromorphe par son développement taylorien, lequel a l'avantage d'être un instrument de calcul des plus maniables, mais, par contre, ne met pas les singularités en évidence. L'auteur, après avoir précisé la notion du rayon de convergence, retrouve, par un procédé nouveau et plus simple, les résultats de M. Hadamard sur les pôles situés sur le cercle de convergence. Il en fait l'application à l'étude des fonctions à coefficients entiers et à la recherche des zéros des fonctions entières.

Dans le chapitre III, M. Borel, après avoir rétabli par le procédé de M. Lindelhöf plusieurs de ses propres théorèmes sur les fonctions entières et sur leur ordre, étend aux fonctions méromorphes le théorème si remarquable de M. Picard relatif aux fonctions entières. Il démontre que si les équations $G(z) = a$, $G(z) = b$, $G(z) = c$, ont chacune un nombre limité de racines, la fonction méromorphe $G(z)$ se réduit à une fraction rationnelle, en sorte que le nombre des équations *exceptionnelles* (c'est-à-dire ayant un nombre limité de zéros) est au plus 1 pour les fonctions entières, 2 pour les fonctions méromorphes. Il généralise ensuite ces propositions et en déduit une classification des fonctions méromorphes.

Le chapitre IV traite du développement de ces fonctions en une série de fractions rationnelles, dont chacune possède un seul pôle, ainsi que des relations entre cette forme et celle du quotient de deux fonctions entières. Dans l'hypothèse des pôles à croissance régulière et distribués d'une façon ordinaire, ce quotient peut être développé en une série de fractions rationnelles, augmentée d'une fonction entière dont l'ordre ne dépasse pas celui des deux termes du quotient. Il y a donc analogie parfaite avec la décomposition d'une fonction rationnelle en éléments simples. Après avoir obtenu divers résultats relatifs aux séries générales de fractions rationnelles, aux fonctions à pôles simples et aux fractions non décomposées, l'auteur aborde la décomposi-

tion dans le cas où la distribution des pôles est quelconque, et termine en montrant la relation de cette distribution avec la croissance de la dérivée du dénominateur.

Quatre notes, placées à la fin de l'ouvrage, indiquent les résultats obtenus par MM. Lindelhöf, Boutroux, Helge von Koch et Maillet, dans des Mémoires publiés après la fin du cours de M. Borel, et qui se rapportent aux fonctions entières ou aux fonctions méromorphes.

Nous n'avons donné qu'un résumé succinct de ce Traité qui, bien que réduit à une centaine de pages, se recommande par l'étendue de la doctrine et la variété des aperçus. Nul doute qu'il ne devienne, comme l'auteur en exprime le vœu, l'origine de nombreuses recherches. Signalons enfin le soin particulier avec lequel M. Zoretti s'est acquitté de la rédaction.

Robert d'Esclaibes.

Figures d'équilibre d'une masse fluide. Leçons professées à la Sorbonne en 1900, par H. Poincaré, membre de l'Institut, rédigées par L. Dreyfus, ancien élève de l'École normale supérieure. Paris, C. Naud. 1 volume in-8 jésus, 210 pages. Prix, broché : 7 francs.

L'objet de ce cours est la figure d'équilibre d'une masse fluide animée d'un mouvement de rotation, les seules forces qui agissent étant intérieures et provenant de l'attraction newtonienne.

Après avoir rappelé les propriétés générales du potentiel (théorèmes de Gauss, de Green, etc.), l'auteur examine d'abord le cas d'une masse homogène fluide et sans mouvement de rotation. Il établit que la sphère est la seule figure d'équilibre stable (théorème de Liapounoff).

Arrivant au cas d'un corps homogène animé d'un mouvement de rotation, il démontre que l'équilibre relatif exige une rotation uniforme, et que la stabilité de cet équilibre impose à l'axe de rotation d'être l'axe d'inertie minimum.

Un chapitre est consacré aux fonctions sphériques, avec application au potentiel d'une couche sphéroïdale, et au célèbre théorème de Laplace : une fonction quelconque de deux variables est développable en une somme de fonctions sphériques.

Envisageant alors le cas de la masse hétérogène, l'auteur donne

le développement du potentiel en série, prouve que les surfaces de niveau sont des ellipsoïdes, et établit l'équation de Clairaut relative à l'aplatissement. Il indique la relation entre l'aplatissement, la pesanteur et la force centrifuge, et cherche à expliquer l'écart constaté entre le calcul et l'observation. Une des explications, confirmée par les recherches de M. Callandreau, consiste en ce que l'hypothèse de Clairaut n'est approchée qu'au second ordre près.

L'auteur arrive au cas d'une masse solide recouverte d'un fluide; il traite, en passant, la question du géoïde (surface des mers prolongée). Puis ayant rappelé les propriétés des fonctions de Lamé et leur analogie avec les fonctions sphériques, il aborde le problème de Dirichlet sur l'ellipsoïde, étudie l'attraction des ellipsoïdes homogènes et discute la stabilité des figures ellipsoïdales (ellipsoïdes de Jacobi, de Mac Laurin, et leurs dérivés).

Un dernier chapitre, non des moins intéressants, est consacré aux trois hypothèses qui ont été émises sur l'anneau de Saturne (anneau solide, fluide, ou formé de solides indépendants). La troisième hypothèse, due à Cassini, est la seule compatible avec les résultats obtenus par Maxwell, et, d'ailleurs, elle est vérifiée par l'observation; l'anneau, en effet, laisse passer la lumière sans réfraction, et le spectroscope accuse une différence de vitesses entre le bord interne et le bord externe.

La lecture de ces belles leçons fait comprendre comment les parties les plus élevées de l'analyse abstraite se rattachent à l'étude expérimentale des phénomènes d'ordre naturel.

Robert d'Esclaibes.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé par Alphonse Roserot, ancien archiviste du département, correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique. Paris, Imprimerie nationale, 1903. (Se trouve à la librairie Leroux, rue Bonaparte, 28.) In-4, lix-221 pages.

Le *Dictionnaire topographique de la France*, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique sera une œuvre de

première utilité pour les études d'histoire locale aujourd'hui de plus en plus en honneur, si toutes les parties en sont aussi bien rédigées que le présent volume. Ancien archiviste départemental de la Haute-Marne et resté par ses travaux actuels en continuité de recherches avec ses précédentes fonctions, M. Alphonse Roserot vient de rendre un service de premier ordre au pays dont il n'a cessé de cultiver le souvenir.

Son introduction est un vrai modèle du genre. On y trouve nettement exposés les principes généraux qui dominent cette immense entreprise à la fois topographique et toponymique. C'est un chapitre d'histoire des institutions politiques. L'auteur, après avoir mis en pleine lumière le but de son dictionnaire, qui est avant tout l'identification des noms de lieux anciens avec les noms de lieux modernes, fait un cours de critique sur les nomenclatures adoptées par les répertoires administratifs. Poussant à outrance le principe de l'adjonction de l'article, on en est venu à écrire *Lavilleneuve-au-Roi*, *Laneuvelle*, etc. M. Roserot estime que ces noms appartiennent celui-ci à l'N, celui-là au V; ce qui, pour un instrument de travail, a l'avantage de ne pas déranger les habitudes de ceux qui en usent.

Mais l'intérêt philologique de ces questions d'étymologie ne l'arrête point. Il s'étend avec raison davantage sur les grandes questions de géographie historique. Une division claire et naturelle lui fait examiner successivement la période gauloise et gallo-romaine, avec ses *civitates* et ses voies, ses terminaisons de domaines en *i-acus* devenus *y*, *is*, etc.; puis la période franque où les territoires se partagent et se morcellent entre les rois barbares, bourguignons ou francs, tandis que déjà la *civitas* ou le *pagus* sont des diocèses avec des villes épiscopales pour chef-lieu. Le démembrement administratif des cités en *pagi*, à l'époque mérovingienne, s'appliqua à la totalité ou aux fractions des *civitates* de Langres, Besançon, etc., qui forment aujourd'hui, après tant d'autres transformations, le département de la Haute-Marne.

Avec la période royale, la réunion des fiefs au domaine royal fournit une étude fort complexe dont l'élément le plus important est la division meusienne du Bassigny barrisien en *Barrois mouvant* et en *Barrois non mouvant* ou *ducal*. Les circonscriptions militaires, gouvernements et lieutenances générales sont sommairement énumérées.

Les circonscriptions judiciaires si embrouillées sont démêlées avec soin. Le bailliage langrois ne remonte qu'à 1561. Antérieurement le duché-pairie de Langres faisait partie du bailliage de Sens. Toutes les communes ou anciennes communautés d'habitants de la Haute-Marne ont été classées ici en de longues séries, suivant leur bailliage respectif.

Même procédé pour les circonscriptions financières, avec listes complètes des localités appartenant aux élections relevant de la généralité de Champagne ou bien des trois intendances de Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine et Barrois.

La description du diocèse de Langres et de ses archidiaconés si étendus, est suivie du dénombrement des paroisses relevant des diocèses de Besançon, Châlons-sur-Marne, Toul et Troyes.

Dans la période moderne on assiste à la création du département, à sa division en districts et chefs-lieux de cantons, à ses moindres remaniements.

Une double liste des sources manuscrites et imprimées termine cette excellente introduction, digne de servir de modèle aux publications analogues. Henri CHÉROT.

Les Monuments arabes de Tlemcen, par William et Georges MARÇAIS. Paris, Fontemoing, 1903. In-8, v-358 pages, avec 30 planches et 82 gravures. Prix : 20 francs.

Le beau volume de MM. William et Georges MARÇAIS, qui paraît sous les auspices du gouvernement général de l'Algérie, est le fruit d'une mission confiée par la direction des beaux-arts. C'est une admirable étude d'ensemble sur les importants édifices musulmans d'une des plus intéressantes cités de notre Afrique. La plupart d'entre eux, mur d'enceinte, mosquées, palais, bains publics, écoles diverses, marabouts ou oratoires, qoubbas ou sanctuaires funéraires, sont des dernières années du treizième siècle ou de la première moitié du quatorzième. Ainsi, contemporains des constructions de Grenade, ils appartiennent à la belle période du style arabe occidental, et ne méritent guère moins que les beaux ouvrages andalous auxquels ils sont étroitement apparentés, l'attention des archéologues et l'admiration des artistes. Avec la grande mosquée plus ancienne, ces précieux spécimens du génie moresque sont ici minutieusement étudiés

l'un après l'autre. Aux descriptions rigoureuses s'ajoutent maintes informations historiques, maints traits de mœurs sobrement rapportés, qui sont d'un grand secours pour l'intelligence des monuments et de la civilisation qu'ils représentent. Trente belles phototypies très bien venues, plus une centaine de légers croquis dont beaucoup sont charmants, aident encore à la tâche du lecteur. Et qu'on ne redoute point de se perdre dans les capricieuses complications de l'art musulman. A défaut de préparation technique, tout homme instruit s'orientera suffisamment dans les arcanes de cette ingénieuse architecture après avoir lu l'importante et attrayante introduction où les auteurs ont si clairement exposé les principes et les développements de l'architecture et de la décoration artistique au Maghreb. J. Delarue.

S. Valerius Ursolensis. Dissertation hagiographique [en français], par l'abbé Ferd. Tournier. Paris, Picard, 1903. In-8, 71 pages. Prix : 1 fr. 50.

Travail aussi intéressant que documenté, où tout lecteur pourra se rendre compte des difficultés et des exigences de la science hagiographique. Les anciennes confusions et contradictions relatives aux lieux, aux temps et aux personnes, ne s'y démêlent qu'au prix d'une patience inlassable et d'une attention de tous les instants. Pour remettre en sa vraie place l'évêque éponyme de la ville actuelle de Saint-Vallier, les mains érudites de M. Tournier ne démolissent pas moins de quatre traditions « respectables », j'entends quatre fausses traditions qu'on s'est, à diverses époques plus ou moins récentes, efforcé de rendre telles, malgré leurs mutuelles oppositions. Prendra-t-on parti pour l'auteur sur l'authenticité de la légende ? Du moins, il semble qu'on devra désormais accepter ses conclusions sur la véritable personnalité de S. Valerius Ursolensis. J. Delarue.

Garcia Moreno, *vengeur et martyr du droit chrétien*, par le R. P. Berthe, C. S. R. 11[e] édition. Paris, librairie de la Sainte-Famille, rue Servandoni, 11. 2 volumes in-8. Prix : 6 fr. 85.

Malgré le soin et la multiplicité des recherches, malgré l'abondance des documents recueillis et compulsés, il devait se glisser,

dans une œuvre si complexe, quelques minces inexactitudes affectant les détails de quelques faits, l'appréciation de quelques personnages secondaires. Le R. P. Berthe les a corrigées après enquête, en même temps qu'il introduisait quelques traits anecdotiques propres à compléter le portrait moral de son héros. Rien, d'ailleurs, en dehors des choses racontées et de la sincérité parfaite du ton qui ait recommandé ou recommande encore cet ouvrage. Et pourtant on en a vendu cinquante mille exemplaires en seize ans ; on l'a traduit et propagé avec le même succès dans toutes les langues; on continue de le demander en France et à l'étranger. C'est qu'il répond à un besoin des temps.

La Providence donnait en Garcia Moreno une leçon et un exemple à tous les chrétiens, à tous les hommes d'ordre, à tous les gouvernements. Les opprimés surtout apprennent, en méditant cette vie, à ne point désespérer de leur cause, à revendiquer leurs droits sans défaillance, à payer de leur personne plus encore que de leur bourse, à souffrir enfin et à mourir même pour assurer le triomphe de la vraie liberté.

Rien de plus actuel. J.-A. Reimsbach.

ROMANS

Le Pays natal, par Henry Bordeaux. Paris, Fontemoing. Collection *Minerva*. In-8 écu. Prix : 3 fr. 50.

Nous avons loué ici, comme il le méritait, le si beau roman de M. Henry Bordeaux, intitulé : *la Peur de vivre. Le Pays natal* fut le début, dans le roman, de cet écrivain si ami de son terroir de Savoie, de ce psychologue aux thèses saines et simples, mais *le Pays natal* n'en est point pour cela une œuvre de débutant.

Un déraciné, Lucien Hallande, revient de Paris à Annecy, pour faire argent de sa terre d'Avully. Mais le charme du pays natal l'enserre. Il y demeure et y reprend racine. Il renoue les traditions de sa famille. Il achève par là où il aurait dû commencer : il se marie. Entre temps, il a vu un de ses amis de collège obtenir les suffrages de ses concitoyens, et, emporté par l'ambition politique, trahir tous ses serments, serments de cœur et serments de conscience. Cette vue a achevé de le désenchanter, ou plutôt de le renouveler.

Ce drame se joue dans un pays dont M. Bordeaux aime la

sérénité, dont il peint avec fraîcheur les paysages fortifiants. Ce drame est vrai, et, par conséquent, il contient des pages tristes; il compte des incidents peu gazés que des mères de famille devront, sans doute, dérober à leurs filles. Alors, qu'elles les préviennent d'autre façon; mais, aujourd'hui surtout, qu'elles n'exposent point à la réalité vraie des âmes que rien n'y a préparées. Les romans de M. Bordeaux arment pour la vie, et les désillusionnées seraient moins nombreuses, si elles avaient été mieux averties du danger de certaines séductions. Il n'est pas douteux qu'une série d'œuvres comme celles qu'achève de produire M. Bordeaux, ne le mette au rang de nos meilleurs romanciers.

Pierre Suau.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LANGUE RUSSE

Dr Erich Berneker. — **Russische Grammatik; — Russisch-deutsches Gesprächsbuch; — Russisches Lesebuch mit Glossar.** Leipzig, Göschen, Salomonstrasse, 10. 1902. 3 petits volumes in-18. Prix : reliés toile, chacun. 0 Mk. 80 (1 fr.).

Adolph Garbell. — **Das russische Zeitwort** (*Konjugation, Betonung und Rektion*). Berlin, Langenscheidtsche Verlagsbuchhandlung, Halleschestrasse, 17, S. W. 1 volume in-8, xi-205 pages.

Peu de personnes en France savent le russe. Mais il n'en manque pas qui, sentant le besoin de l'apprendre, peuvent se servir utilement de livres écrits en allemand. C'est ce qui nous engage à recommander les ouvrages de M. Berneker. La grammaire renferme, sous un petit volume au format élégant, tout ce qui est nécessaire à l'acquisition de la langue. La disposition et le style sont d'une clarté parfaite. Tout au plus pourrait-on reprocher à cet ouvrage d'être trop complet sous ses apparences modestes et d'introduire trop tôt le commençant dans les dédales si compliqués de la prononciation et de la morphologie. En revanche, on saura gré à l'auteur d'avoir traité avec une exceptionnelle clarté la difficile et importante matière des *aspects* du verbe.

Le *Lesebuch* renferme des morceaux choisis de prose et de poésie des meilleurs auteurs avec un lexique russo-allemand. Les noms qui reviennent le plus souvent dans cette chrestomathie sont ceux de Tolstoï, Tourguenev, Lermontov, Pouchkine.

Le *Gesprächsbuch* ou *Manuel de conversation* offre les qualités ordinaires des livres de ce genre.

L'ouvrage de M. Garbell, jusqu'ici sans analogue, peut rendre de grands services. C'est une liste alphabétique des principaux verbes russes, avec leur conjugaison complète et l'indication très nette des divers aspects, ainsi que du cas régime, avec ou sans préposition. L'ouvrage aurait été encore plus utile si les composés, au lieu d'être dispersés selon l'ordre alphabétique, avaient été groupés autour du verbe simple. Cette modification ne peut manquer d'être favorablement accueillie dans une nouvelle édition.

Ajoutons que dans tous ces ouvrages l'accent tonique est marqué sur chaque mot.

Antoine Valmy.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

R. W.-A. Sutton, S. J. — **The Shakespeare Enigma** (*L'Énigme shakespearienne*). Dublin, Sealy, Bryers and Walker, Middle Abbey Street, 1903. 1 volume in-8, VIII-208 pages. Prix, relié toile : 3 sh. 6 d. (4 fr. 40).

Tous ceux qui veulent bien porter quelque intérêt à l'audacieuse et pittoresque théorie des *baconiens*, liront avec plaisir ce nouveau livre. Parmi les plus enthousiastes partisans du grand chancelier, le R. P. Sutton s'est fait depuis assez longtemps une place d'honneur. Les articles qu'il a publiés dans la *New Ireland Review*, et qu'il réunit aujourd'hui en volume, sont de véritables études littéraires, qui, en dehors même de toute controverse, intéresseraient, par la subtile pénétration, la sûreté de goût, la solidité d'érudition, l'élégance de style, qu'on y remarque d'un bout à l'autre.

Le premier chapitre du livre : *A Shakespearean curiosity* est certainement une *curiosité* de premier ordre, tant il suppose chez son auteur de patience et d'ingéniosité. Je doute que personne encore, parmi ceux qui consacrent leurs laborieuses veilles à la recherche du *Grand Cryptogramme*, ait fait une trouvaille comparable à celle qui nous est exposée dans ces quelques pages. MM. Pott et M. R. Bucke en seront jaloux !

Il faut pourtant bien l'avouer, ces géniales combinaisons de lettres ne suffiraient probablement pas à convaincre les lecteurs prévenus et à leur faire admettre les conclusions baconiennes avec « cette absolue certitude morale, excluant toute crainte d'erreur » dont parle l'auteur dans sa préface. Aussi, y a-t-il plus et mieux que cela dans son volume. Ce qui regarde les rapports de Ben Jonson avec Shakespeare d'abord, avec Bacon ensuite, est longuement et sérieusement traité. Plus longuement et plus habilement encore les relations de Bacon avec son *alter ergo*, Toby Matthiew ; plusieurs détails peu ou point connus sont mis en lumière et avantageusement groupés. Le chapitre sur les *Manes Verulamiani*, bien qu'emprunté en partie, comme l'auteur le reconnaît d'ailleurs loyalement, aux travaux du professeur allemand Georg Cantor, présente avec beaucoup d'art cet important document de la controverse, dont il fait ressortir la valeur historique et littéraire.

Mais, ce qu'il y a de plus personnel dans ce livre et dans les idées de l'auteur, c'est le rapprochement entre les drames de Shakespeare et la philosophie de Bacon. Comme d'autres font valoir le parallélisme des mots et des phrases, le R. P. Sutton semble avoir surtout à cœur d'établir celui des idées et des doctrines. Il ne nous en donne malheureusement qu'un aperçu ; mais c'est assez pour montrer que la théorie baconienne peut trouver là un de ses plus subtils, et par suite peut-être un de ses plus puissants arguments. Espérons, puisqu'il l'a ici franchement abordé, que l'auteur ne s'arrêtera pas en si bonne voie. On serait heureux d'en sa-

luer l'ample développement dans un joli volume tel que celui-ci.

Car, à toutes ses qualités de fond ce livre joint une élégance extérieure d'impression, de format, qui font honneur aux éditeurs. Il a enfin l'avantage d'être, par son prix, à la portée de toutes les bourses, avantage d'autant plus appréciable, qu'il est malheureusement plus rare dans la littérature baconienne.

Joseph Boubée.

A.-M.-P. Ingold. — **Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin**, avec le *Journal inédit de dom Ruinart*. Paris, Picard, 1903. Collection des *Documents pour servir à l'histoire religieuse des dix-septième et dix-huitième siècles*. In-8, 201 pages. Prix : 5 francs.

Les premiers chapitres de ce travail avaient déjà paru dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*. Ils sont dus à la plume de M. le chanoine H. Didio, alors vice-recteur de l'Université catholique de Lille. La seconde partie est l'œuvre de M. l'abbé Ingold. Ses précédentes publications sur *Bossuet et le jansénisme*, ainsi que ses connaissances générales sur l'histoire ecclésiastique du dix-septième siècle, l'avaient mis sur la voie de cette étude fort ardue.

Les documents qu'ils a utilisés sont principalement les dix-huit tomes de la *Recensio benedictina* conservés à la Bibliothèque nationale. L'*Histoire* de D. Thuillier, avec laquelle il est plus familiarisé que personne, ne lui a pas été moins utile. Enfin, il s'est aidé des savantes publications de M. Kukula (Vienne, 1890) et du précieux appendice bibliographique dû à l'éminent spécialiste des Bénédictins de Munich, dom Odilo Rottmanner, enfin de la *Vie de Mabillon* du P. Bäumer (Augsbourg, 1892).

Je dois ajouter à son plus grand éloge qu'ayant eu à raconter la controverse entre les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les Jésuites, au sujet de cette édition augustinienne, il a eu le bon goût de ne point reproduire contre ces derniers les diatribes du docteur Kukula.

Le *Journal inédit de dom Ruinart* forme une annexe d'une saveur toute contemporaine.

Henri Chérot.

Alfred Poizat. — **Les Poètes chrétiens**. Lyon et Paris, E. Vitte, 1902. 1 volume in-8, 338 pages.

Ces *Poètes chrétiens* sont Ausone, Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire, saint Avit, Ennodius, Boèce, Fortunat. Qu'on ne cherche pas dans le livre de M. Poizat une étude littéraire ou historique d'allure scientifique ; l'auteur se défend de pareilles prétentions. Aimant les poètes, il a cherché, nous dit-il, « comment ils se comportèrent au temps des grandes catastrophes et des grandes aventures, lorsque s'écroula avec l'empire romain l'édifice de la civilisation antique » ; il s'est moins

appliqué « à contrôler des dates ou des faits, qu'à mettre en ordre des confidences, à composer quelque chose qui soit comme les Mémoires de ces poètes » ; il s'est complu « au récit d'anecdotes que les grands historiens ont dû écarter et s'est cru tenu à moins de rigueur et plus de complaisance pour ce qui ne fut peut-être que des potins du temps ». M. Poizat me semble avoir atteint son but, et les six récits qui forment la première partie de son livre sont pleins d'intérêt et de vie. L'auteur fait remarquer lui-même (Introduction, p. 21 ; note de la page 43) qu'il a mêlé la fantaisie à la réalité dans les deux premiers récits. L'avertissement est loyal ; il reste pourtant que l'ouvrage garde de ce mélange quelque chose d'indécis et qui lui fera un peu tort auprès du lecteur. La seconde partie comprend des poésies — textes et traductions — de Prudence, Paulin de Nole, Dracontius, Prosper d'Aquitaine, saint Avit, Boèce, Fortunat. L'idée paraît bonne, et le lecteur qui s'est intéressé dans la première partie à la vie et aux aventures de ces poètes, passera volontiers à la lecture de leurs œuvres. En somme, livre aimable et charmant. J. B.

Dott. Michele Natale. — **La Vergine nella lirica italiana.** Caltanissetta, Tip. dell' Omnibus, 1902. 1 brochure in-12, 108 pages.

A l'âge où nos vieux chansonniers disaient le *Los Nostre-Dame*, l'Italie avait déjà, par la voix de ses plus illustres enfants, chanté à la Vierge Marie des hymnes immortelles. Et de Dante à Manzoni, comme le dit dans son épilogue l'auteur de ce petit livre, les plus grands poètes italiens ont foulé le même sentier, guidés par l'étoile, qui est la Vierge. Sur ce sentier, le docteur Natale nous guide en consciencieux connaisseur, mais aussi avec un enthousiasme d'artiste et un accent où vibre l'amour. L'auteur connaît admirablement ce qu'il nous montre ; il apprécie avec justesse et choisit avec discrétion ses exemples. Peut-être même cette discrétion est-elle excessive, et ce choix, pour être judicieux et fin, est-il par trop restreint ; on aimerait des citations, sinon plus fréquentes, du moins plus longues ; le volume, que son style charmant et son érudition pleine d'intérêt font trouver trop court, ne pourrait qu'y gagner. Et puis il serait bien à souhaiter qu'une table des auteurs ou des passages cités vînt compléter le livre à la réédition, dont il est assuré. Joseph Boubée.

Dott. Michele Natale. — **Antonio Beccadelli, detto il Panormita.** *Studio.* Caltanissetta. Tipografia dell' Omnibus, 1903. 1 brochure in-8, 138 pages. Prix : 3 lire.

Le secrétaire d'Alfonse le Magnanime ne fut certes pas un saint. Mais, comme beaucoup d'humanistes, il valut peut-être mieux que ses écrits. La poésie licencieuse était, pour les lettrés de la Renaissance, un exercice de dilettantisme comme un autre, une

manifestation seulement un peu plus osée du culte rendu par tous à l'antiquité classique. Le livre du docteur NATALE ne lave pas la mémoire de Beccadelli, mais il en efface du moins bien des taches injustes. Le rôle du Panormitain à la cour d'Alfonse nous apparaît vraiment glorieux. Appuyée d'ailleurs sur les documents les plus authentiques et sur plusieurs pièces nouvelles trouvées à la bibliothèque Barberini, cette étude intéressera tous ceux qui ont encore quelque goût pour l'humanisme. Le recueil d'épigrammes inédites qui termine le volume renferme de véritables perles : en voici une entre autres qui n'a, pour attendre quatre siècles, rien perdu de son éclat et de son étincelante actualité :

Quid prodest studio macrescere, cum sit honoris
Jam nactus titulum, et laudis præconia nummus ?...

Joseph BOUBÉE.

Joseph BÉDIER. — **Études critiques**. Paris, Armand Colin. 1 volume in-18. Prix : 4 francs.

Ces cinq études ont pour dessein de résoudre des problèmes d'histoire littéraire par une exacte critique de texte. En même temps qu'elles éclairent quelques points curieux (véritable texte de l'*Entretien de Pascal et de M. de Sacy*; preuve que le *Paradoxe sur le comédien*, attribué à Diderot, n'est pas, en tout cas, de Naigeon ; part de la poésie et de la vérité dans les *Souvenirs d'Amérique* de Chateaubriand), ces études sont des leçons de critique, et à ce seul titre il y a intérêt et profit à les connaître. La critique de M. BÉDIER est impitoyable, et il est malaisé de détruire ou de reconstruire ce qu'il a établi ou démoli.

P. SUAU.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

QUESTIONS SOCIALES ET RELIGIEUSES. — *Les Suggesteurs et la foule*, par le Dr Pascal Rossi. Paris, A. Michalon. 1 volume in-8 écu, 222 pages. Prix : 4 francs.

— *Petite apologétique chrétienne ou démonstration et défense de la vraie religion*, par l'abbé Vandepitte. Cambrai, Fernand Deligne. 1 volume petit in-8, 96 pages.

— *L'Apologétique de M. Brunetière*, par Edgar Jansens. Louvain, Institut supérieur de philosophie, rue des Flamands, 1. 1 brochure in-8, 34 pages.

— *Le Socialisme allemand et ses dernières évolutions*, par l'abbé Winterer. Paris, Lecoffre. 1 brochure in-12, 41 pages. Prix : 40 centimes.

— *Mélanges ou Recueil d'études religieuses, sociales, politiques et litté-*

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

raires. Québec, imprimerie de S.-A. Demers, rue de la Fabrique, 30. Première série, t. III. 1 volume in-8, 349 pages.

— *L'École et la vie*, par Georges Leygues. Paris, Calmann-Lévy. 1 volume in-12, 407 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *Quelques motifs d'espérer*, par l'abbé Félix Klein. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, 297 pages. Prix : 3 francs.

— *Association nationale française pour la protection légale des travailleurs*. III. *L'âge d'admission des enfants au travail industriel. Le travail de demi-temps*. Rapport présenté par M. Ét. Martin Saint-Léon dans la séance du 14 mai 1903. Paris, Alcan. 1 brochure in-12, 43 pages. Prix : 60 centimes.

— *En exil. Les Congrégations françaises hors de France*, par Joseph Thirion, avec préface du R. P. dom Besse, bénédictin. Paris, Librairie des Saints-Pères. 1 volume in-12, 123 pages. Prix : 1 franc.

— *Que feront les religieuses ?* par l'abbé Lemire. Paris, Lecoffre. 1 volume in-18, 110 pages.

— *Notions sur le matériel liturgique*, par le chanoine Danse. Laval, V[ve] Goupil. 1 volume in-18, 110 pages.

— *La Franc-Maçonnerie, voilà l'ennemi ! Ni francs, ni maçons; la Franc-Maçonnerie ; la Franc-Maçonnerie et l'enfant*, par Gabriel Soulacroix. Abbeville, Paillart, imprimeur-éditeur. — Ces trois brochures illustrées sont vendues aux conditions suivantes. Jusqu'à 150 exemplaires assortis : 10 centimes l'exemplaire, port en sus ; de 150 à 500 exemplaires assortis : 8 centimes l'exemplaire, port en sus ; au-dessus de 500 exemplaires assortis : 7 centimes l'exemplaire, port en sus.

— *Évangile et évolution. Simples remarques sur le livre de M. Loisy « l'Évangile et l'Église »*, par l'abbé G. Oger. Paris, Téqui. 1 brochure in-12, 46 pages.

— *De la connaissance de Dieu*, par A. Gratry. Paris, Téqui. 2 volumes in-12. Prix : 8 francs.

— *Le Ciel ou les éléments de la vision béatifique; l'Incarnation du Fils de Dieu devant la science, la philosophie et l'histoire ; l'Eucharistie, mystère de puissance et mystère d'amour*, par l'abbé Louis Bremond. Arras, Paris, Sueur-Charruey. 3 brochures in-8, 8, 11, 8 pages.

— *La Possibilité du fait miraculeux*, par le chanoine Louis Bremond. Arras, Paris, Sueur-Charruey. 1 brochure in-8, 51 pages.

— *La Défense de la liberté du culte à Paris*, par l'abbé Fonssagrives. Paris, Téqui. 1 brochure in-8, 96 pages. Prix : franco, 1 franc.

Droit canonique. — *Les Droits des curés d'après le droit canonique*, par le D[r] Aug. de Nassans. Paris, Téqui. 1 volume in-8, 210 pages. Prix : 3 fr. 50.

Sciences. — *Instructions météorologiques*, par Alfred Angot. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume in-8, 163 pages. Prix : 4 fr. 50.

— *Cours élémentaire d'astronomie et de navigation*, par P. Constan. Paris, Gauthier-Villars. 2 volumes grand in-8. — T. I : *Astronomie*. 1 volume, 264 pages. Prix : 7 fr. 50. — T. II : *Navigation* (sous presse).

— *Traité élémentaire de géométrie à quatre dimensions et introduction à la géométrie à* n *dimensions*, par E. Jouffret. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume grand in-8, 213 pages. Prix : 7 fr. 50.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 11. — A **Paris**, M. Combes, dans un discours au banquet du Comité républicain du commerce et de l'industrie, parlant des congrégations, « demande encore un effort, et nous aurons détruit en moins de deux ans, dit-il, l'œuvre d'asservissement moral de tout un siècle ».

— Dans le **Somaliland**, le général Egerton bat 5 000 derviches formant le corps principal du mullah ; 1 200 d'entre eux restent sur le terrain, 215 sont faits prisonniers. Les Anglais ont 9 tués et 22 blessés.

12. — A **Paris**, ouverture de la session parlementaire. Au Sénat, M. Wallon, président d'âge, s'élève énergiquement contre une persécution qui atteint « la masse des citoyens français ». A la Chambre, M. Rauline, également président d'âge, condamne la tyrannie de la majorité. M. Brisson est élu président de la Chambre avec deux voix de plus que la majorité absolue. MM. Étienne Lockroy, Gerville-Réache et Guillain sont élus vice-présidents. M. Jaurès avec 199 voix et M. Dubief avec 189, sont battus par M. Gerville-Réache. Cet échec de M. Dubief amène la scission du groupe radical-socialiste duquel se détache « la gauche radicale-socialiste ».

13. — De **Chine** on annonce que l'empereur a ratifié les traités de commerce avec les États-Unis et le Japon; les villes de Moukden, Tatoungkan et Angkoun, les plus importantes de Mandchourie, sont ouvertes au commerce international.

14. — A **Saint-Pétersbourg**, au Palais d'Hiver, au cours de la réception du nouvel an, le tsar Nicolas II affirme hautement son désir de la paix et sa volonté de la maintenir de tout son pouvoir, paroles rassurantes d'autant plus remarquées que depuis plusieurs semaines des menaces de guerre entre la Russie et le Japon tiennent le monde en suspens.

15. — En **France**, le croiseur *Guichen*, de l'escadre du Nord, est envoyé à la recherche de *la Vienne*, transport dont on n'a plus de nouvelles depuis plusieurs semaines.

16. — **Bloemfontein**, jadis capitale de la république du fleuve Orange, est en partie détruite par une inondation.

18. — En **Allemagne**, le gouvernement impérial demande des crédits supplémentaires pour réprimer la révolte des Herreros, peuplade africaine qui s'est brusquement soulevée contre les Allemands.

— Dans l'**Uruguay**, le gouvernement est victorieux de la révolution.

19. — A **Tarragone**, en Espagne, les bureaux de l'octroi sont incendiés par la populace ; beaucoup de magasins sont fermés en signe de protestation contre l'impôt de consommation.

20. — En **France**, on apprend que le conflit soulevé par le gouvernement au sujet du *nobis nominavit* est heureusement aplani.

— D'après les chiffres fournis par le *Journal officiel*, on constate que les opérations des caisses d'épargne durant le ministère Combes jusqu'à ce jour se résument en un excédent des retraits sur les dépôts s'élevant à 377 657 003 francs.

21. — De **Kiel** part le corps expéditionnaire destiné à réprimer la révolte des Herreros dans le sud-ouest de l'Afrique. Le prince Henri de Prusse prononce une allocution courte et vibrante aux partants ; la foule très nombreuse pousse des hourras enthousiastes.

22. — A **Paris**, MM. Corrard des Essarts, Grosjean, Ollivier et Ferri de Ludre développent leurs interpellations sur l'expulsion de l'abbé Delsor, député alsacien au Reichstag allemand, au milieu d'une vive animation. M. Ribot, mis en cause personnellement par le président du conseil, répond par un discours plein de bon sens et de patriotisme. L'ordre du jour pur et simple clôt la discussion.

— **Moundsville** (États-Unis) est en partie ravagée par un cyclone.

23. — La ville d'**Aalsund** (Norvège) est détruite par un incendie.

24. — A **Remiremont** (Vosges), M. Flayelle est élu député par 9 500 voix contre 8 290 données au candidat ministériel.

Paris, le 25 janvier 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

TUBERCULOSE ET HYGIÈNE

I. — CLIMAT

— Vous l'avez vu ?

— Dans toute sa majesté de microbe... Affreusement vu !

— Eh bien ! dites-nous, alors, décrivez. Comment est-il ce mangeur de poumons ? Je ne me figure pas très bien cela, moi, un bacille.

— Ah ! ma chère, une horrible bête avec d'horribles cornes !...

Ainsi dialoguaient, sous une véranda ensoleillée, à propos de l'agent occulte de leur mal, deux imaginatives et expansives jeunes dames qui menaient triomphalement la cure d'air à Davos, en l'an de grâce 1889, et qui peuvent se rappeler ceci, ayant eu la chance d'échapper toutes deux aux cornes de la bête.

Le bacille de Koch hantait alors les esprits, dans la cité des neiges. Isolé depuis peu, il commençait à se produire aux regards sur les lamelles colorées, et la plupart des malades, gens sérieux ou curieux, ne manquaient point d'aller contempler ses traits, enchantés de lier connaissance avec leur hôte. On n'a pas l'humeur noire sur ces blancs sommets.

1. Sur ce sujet, dont toutes les données sans doute n'ont pas encore été recueillies ni toutes les conclusions formulées, la bibliographie est considérable. Il convient de mentionner parmi les ouvrages d'ordre exclusivement scientifique : Veraguth, *le Climat de la haute Engadine et son action physiologique*, Paris, 1886 ; Williams, *Aero-therapeutics or the treatment of lung diseases by climate*, Londres, 1894 ; Regnard, *la Cure d'altitude*, Paris, 1897 ; Egger, *Ueber den Nutzen des Hochgebirgsklimas*, Leipzig, 1899 ; Herrera, *la Vie sur les hauts plateaux*, Mexico, 1899 ; Schrœder, *Ueber Grundlagen und Begrenzung der Heilstættenerfolge bei Lungenkranken*, Munich, 1901 ; *Traité de physique biologique*, publié sous la direction de MM. d'Arsonval, Chauveau, etc., Paris, 1903 ; Berget, *Physique du globe et météorologie*, Paris, 1904.

Mais que se passait-il, parfois, dans l'imagination exaltée du curiste ou sous le microscope un peu railleur du pharmacien Hartmann ? En est-il qui ont cru voir, après Victor Hugo, la grandiose épopée des obscurs, des humbles :

Les guerres du volvox contre le vibrion ?

Les vérandas, qui susurraient jadis des choses si merveilleuses, ne nous le diront plus... Il est avéré seulement que l'on rapportait de ces exhibitions, ceux-là, du moins, qui avaient soupçonné ou perçu quelque chose, des impressions extrêmement nuancées et les opinions les plus divergentes.

La science a bien marché depuis. Dans toutes les écoles primaires de la Suisse, peut-être aussi dans les palais scolaires de France, on enseigne à présent aux plus jeunes intelligences que le bacille de la tuberculose n'est pas un animal, encore moins un bovidé, mais une algue microscopique, un infime, et grêle, et inerte bâtonnet, couvrant à peine en longueur la quatre millième partie d'un millimètre.

Son rôle est celui d'un parasite qui s'implante dans les tissus affaiblis, comme la nielle sur les blés, comme le gui sur le chêne.

Mais ce qu'on ne relève point avec assez de force, ce sont les ravages que cause dans le monde cet infiniment petit, qui tient, par ses effets, de l'infiniment grand. Il n'est pas pour l'humanité d'ennemi plus redoutable, car la phtisie immole, à elle seule, dix fois plus de victimes que toutes les autres maladies contagieuses prises en bloc ; chaque année, 150 000 en France, 60 000 en Italie, 180 000 en Allemagne ; sur le globe entier, 3 000 000 : ce qui revient à dire qu'il meurt un tuberculeux à peu près toutes les dix secondes.

Naturellement, les grands centres sont passés au crible. Plus de 100 000 décès de phtisiques ont été enregistrés à Paris pour une durée de sept ans ; 3 337 à Moscou, dans une seule année ; 3 600 à Saint-Pétersbourg, 3 179 à Budapest, ville d'un demi-million d'habitants. C'est Vienne qui a le plus à souffrir : 232 décès sur 1 000 ont pour cause le terrible mal, ce *morbus Viennensis* [1].

1. Dans ces chiffres, la proportion des hommes est, par suite de l'alcoo-

Et la plupart des victimes sont des jeunes gens. On sait qu'à Paris, notamment, sur trois décès de sujets âgés de vingt à trente ans, deux proviennent de la tuberculose.

Pour arrêter ou entraver cette formidable expansion du fléau, que fait-on?

Peu de chose.

Contre l'imperceptible microbe, qui ruine la race humaine en la déminéralisant[1], la science, avec toutes ses puissances destructives, est désarmée. Elle cherche avec passion le spécifique d'où jaillira le salut; parfois même elle l'annonce. Hélas! autant de découvertes, autant de déceptions, quand elles ne constituent pas un danger de plus. Qui ne se souvient des universelles espérances suscitées par la tuberculine de Koch en 1890 et sitôt évanouies, comme les visions d'un rêve? A peine semés par le monde, les petits flacons de lymphe étaient brisés avec colère; mais déjà, en amenant la mobilisation des microbes à travers tous les organes, ils avaient fait trop de victimes. Médicament ou sérum, le remède de la tuberculose est encore à trouver.

En attendant, l'hygiène a pris très brillamment la place de la thérapeutique.

Vers 1860, alors que les hommes de l'art s'adonnaient tout entiers à la poursuite du remède antituberculeux, et que la maladie faisait oublier le malade, des praticiens expérimentés s'engageaient dans une tout autre voie, indirecte, mais sûre. Puisque la phtisie est principalement une maladie de langueur, de consomption, se développant surtout chez les tempéraments étiolés ou surmenés, le principe curatif ne serait-il pas, dans l'espèce, de mettre l'organisme atteint en

lisme, supérieure d'un cinquième à celle des femmes. Les deux sexes gardent jusqu'à quinze ans le même coefficient de mortalité. (Cf. Rochard, *la Tuberculose*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1891, p. 334 *sqq.*)

1. Il est nettement démontré, depuis Liebig, que les substances minérales sont les seuls aliments des végétaux. Sous l'action du bacille de Koch, le sodium, qui est pour l'homme le premier des minéraux alimentaires, est spécialement en déficit chez le tuberculeux, puis le phosphore, l'arsenic, le fer, le silicium, etc. De là l'importance de l'alimentation minérale dans le traitement de la phtisie. (Cf. *Revue scientifique*, 5 décembre 1903, p. 709.)

état de défense et de restituer à l'état général le maximum possible de vitalité et d'énergie ? La nature saurait bien ensuite réparer elle-même ses pertes sur place[1].

C'était une idée, non encore une méthode. Toutefois, les faits servirent bien l'idée ; car, peu à peu, des autopsies d'amphithéâtres se dégageait toujours plus lumineuse cette conclusion, antérieurement connue, il est vrai[2], que la phtisie, dans bien des cas, guérit spontanément et avant même que le malade se soit douté de son état, en vertu de la simple tendance évolutive qui amène le tubercule, sous des conditions favorables, à s'enkyster, à subir la transformation calcaire, et les parois de la caverne à se pourvoir d'un tissu cicatriciel fibreux.

Depuis, il n'est pas de jour qui n'ait apporté à cette vérité, devenue banale, une éclatante confirmation. C'est ainsi que le docteur Vibert a constaté, à la Morgue de Paris, sur 131 cas de mort violente, 17 cas de tuberculose parfaitement cicatrisée, en même temps que le docteur Loomis, de New-York, relevait 71 guérisons semblables pour 763 autopsies. Et faut-il rappeler l'exemple tragiquement fourni par l'infortunée reine Draga, dont les deux poumons se sont révélés du même coup, à l'examen, atteints et guéris de la tuberculose ? Le fait est même avéré aujourd'hui que, dans les grandes villes du moins, personne ne peut se flatter d'échapper complètement aux atteintes du mal. « Les autopsies faites dans les hôpitaux sur des sujets ayant succombé à des maladies quelconques, n'ayant rien de commun avec la tuberculose, apportent la preuve de ce fait; car, dans ces conditions, il n'est pas de poumons et de ganglions où l'on ne puisse trouver, en cherchant bien, quelques lésions tuberculeuses[3]. » Fort

1. Hypothèse que les découvertes de Metchnikoff sur la phagocytose ont confirmée depuis, et même les théories d'Ehrlich sur les chaînes latérales (*Seitenkeltentheorie*); comme aussi, mais d'un peu plus loin, les recherches curieuses de Bordet sur les cytotoxines. En ce temps-là, pure intuition. (Cf. *Revue des questions scientifiques*, année 1899, t. XLI, p. 300 *sqq.*)

2. On la trouve formulée dans Hippocrate : « Le phtisique, s'il est traité dès l'abord, guérit. » (*Œuvres*, liv. VII, édition Littré, p. 77.)

3. Héricourt, *Tuberculose latente et tuberculoses atténuées*, dans la *Revue scientifique* du 5 décembre 1903, p. 705 *sqq.* — Les statistiques fournies par Auspinel (*Processus curatif spontané de la tuberculose pulmonaire*, Paris,

heureusement, ces lésions, trois fois sur quatre, subissent la transformation fibro-crétacée, ce qui justifie surabondamment le mot de Salvat : « C'est la nature seule qui guérit le plus grand nombre des tuberculeux [1]. »

Mais, entre 1860 et 1870, cette démonstration était loin d'être faite avec la rigueur qu'elle offre aujourd'hui. En tout cas, elle n'avait nullement orienté la thérapeutique et c'est l'honneur des vieux praticiens de cette époque d'avoir, sur le terrain de l'action, devancé la science et proposé, par une intuition profonde, d'aider le processus tuberculeux à évoluer vers la guérison en soumettant le malade à un régime tonifiant et réparateur. Qui n'a rencontré parfois de ces vieillards aux pommettes légèrement teintées de rose, mais d'allure résistante, et qui avaient été, comme Gœthe, condamnés à vingt ans? Autour d'eux, on racontait dans le vulgaire qu'ils avaient craché leurs poumons, ou, comme s'exprime le paysan wallon, leur estomac. Ils ne paraissent point s'en porter plus mal : ce sont les tenants de l'ancien régime, j'entends des premières méthodes appliquées au traitement, non pas de la tuberculose, mais du tuberculeux.

Méthodes? Est-ce bien le mot? Car on y allait un peu à l'aventure durant cette période des débuts, qui étaient des tâtonnements. De l'aérothérapie, l'idée ne germait point encore, elle n'existait même pas en germe : ce qu'on redoutait autant que la mort pour le patient chaudement calfeutré dans sa chambre close, n'était-ce pas précisément le froid et l'air? Il était réservé à la politique, car tout se tient dans la chaîne des événements et des mondes, de provoquer un radical bou-

1897), Naegeli (*Virchows Archiv*, Bd. 160) et autres confirment de tout point ces assertions, s'il s'agit d'individus dépassant la trentaine. De dix-huit à trente ans, la proportion des tuberculeux serait, d'après les données de Naegeli, de 96 p. 100 ; de quatorze à dix-huit ans, elle descend à 50 p. 100 ; de cinq à quatorze ans, à 33 p. 100; de un à cinq ans, à 17 p. 100. On ne trouve aucune lésion tuberculeuse chez les enfants âgés de moins d'un an. Les injections de tuberculine, avec la réaction caractéristique qu'elles provoquent, conduisent à des conclusions sensiblement concordantes. (Cf. Schrœder, *Ueber Grundlagen und Begrenzung der Heilstættenerfolge bei Lungenkranken*, p. 7 *sqq*. Munich, 1901.)

1. *Le Traitement et la guérison de la tuberculose par la lumière colorée*, p. 13. Nice, 1897.

leversement dans ces conceptions et d'amener, ou du moins de hâter l'éclosion, florissante aujourd'hui, de la cure d'air dans le voisinage des glaciers.

Jeté par les orages d'une révolution dans une vallée perdue des Alpes rhétiques, un réfugié badois, le docteur Alexandre Spengler, écoulait ses loisirs, aussi bien qu'il pouvait, à contempler cette race granitique, au dos en carapace, aux muscles d'acier, des vieux Grisons de la montagne, dont la figure osseuse et raboteuse, perdue dans le fourré d'une barbe qui se hérisse comme une touffe de roseaux aigus, servirait excellemment de modèle à une statue colossale de la santé.

Et Spengler constata que la moyenne de la vie, dans cette vallée des vieillards, était de cinquante-six ans; que la mortalité des enfants, dans la première année de leur existence, n'atteignait pas 7 p. 100; que la phtisie épargnait les habitants et que les indigènes expatriés qui rentraient chez eux gangrenés de tuberculose, en quelques semaines reprenaient vie et guérissaient.

C'était une découverte qui confirmait pleinement, et à point, les idées émises, mais non encore reçues. Aussi éveilla-t-elle immédiatement l'attention du monde médical et le célèbre balnéologue allemand, Meyer-Ahrens, dans une série d'études publiées en 1862, en fit ressortir avec une luxueuse profusion de détails la haute importance.

Trois années plus tard arrivait à Davos, du fond de la Saxe, en équipage mérovingien, lentement, mais sûrement, le doyen des curistes, l'étonnant docteur Unger, phtisique invétéré, qui retrouva bientôt dans ces balsamiques régions — il le disait, du moins — la vigueur de sa jeunesse.

La cure d'altitude était fondée; elle ne tarda guère à conquérir, en dépit de mille obstacles, un intense développement. Bien des esprits d'une prudence timorée s'insurgèrent au début contre l'expérience et la taxèrent de nouveauté irréfléchie, d'engouement fatal. Oubliait-on que le père vénérable de la médecine, le divin Hippocrate, auquel il faut toujours revenir, envoyait déjà ses clients se remettre de la phtisie sur les montagnes, dans ce même air vif et pur où les dieux se nourrissaient d'ambroisie et d'immortalité?... Au

reste, l'expérience a fait ses preuves et l'on ne compte plus, aujourd'hui, les sanatoria qui s'élèvent dans les replis montagneux de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Autriche, en France un peu moins qu'ailleurs, — mais pourquoi? — partout où l'on découvre des coins ensoleillés, baignés d'air pur et à l'abri du vent.

Jusqu'ici un bon tiers des malades envoyés dans les stations climatériques des Alpes a trouvé la guérison complète ou une amélioration suffisante ; mais il est juste d'ajouter que les statistiques seraient autrement favorables si les malades arrivaient à temps, surtout s'ils savaient, ou s'ils voulaient, se soigner comme il convient. Règle générale statuée par des praticiens de grande expérience, entre autres par le docteur Schnoeller, l'éminent médecin catholique de Davos, tout phtisique au premier degré devrait guérir, et non seulement on ne conteste plus que la tuberculose sous toutes ses formes et à tous ses degrés est curable, mais il ressort nettement désormais que, de toutes les maladies chroniques, elle est, pour employer le mot de Grancher, « l'une des plus curables ».

De cette consolante vérité, qu'il serait urgent de redire à tous et partout, on aura, je crois, une preuve au moins approchante, si l'on veut bien se rendre un compte exact des phénomènes, de jour en jour mieux connus, que déterminent dans la vie organique les influences du climat d'altitude et qu'un traitement rationnel s'ingénie à discipliner, à orienter dans un sens salutaire.

Ces deux facteurs, physiologique et hygiénique, — thème de cette double étude, — entrent essentiellement, en effet, dans ce qu'on est convenu d'appeler aujourd'hui la cure d'altitude ou de montagne : ils montreront, à l'analyse, avec quels trésors de prévoyance la nature a pris soin d'armer l'individu, merveilleusement, pour la défense vitale, et comment, sous l'influence combinée du milieu et du régime, chacun des éléments constitutifs du climat — air, vapeur d'eau, lumière, température, pression — concourt à provoquer dans l'organisme, contre l'envahissement du microbe, une suprême et victorieuse réaction.

*
* *

Au premier rang des avantages offerts au tuberculeux par les stations climatériques de montagnes, il convient d'inscrire la qualité de l'air, sa délicieuse pureté.

Voici comment, au dix-septième siècle, F. Agravi définissait déjà le rôle de l'air atmosphérique : « Un air pur est utile à la santé; il donne au corps la souplesse et la force, à l'âme de joyeuses dispositions ; par lui le caractère se perfectionne, les pensées s'élèvent, l'esprit se développe, et le goût et l'amour de toute activité naturelle nous sont donnés; le sang circule plus animé, le visage offre un aspect florissant et vivant ; la poitrine comprimée du travailleur se dilate plus librement, la voix résonne claire et harmonieuse, la dyspnée disparaît, l'œil — cette perle du visage — devient plus clair, l'odorat et le goût s'aiguisent ; en un mot, l'air, ce centre d'attraction de toutes les créatures vivantes, impressionnables ou non, l'air est un immense bienfait. » Mais il a fallu les immortels travaux de Pasteur, sans parler des expériences d'Ehrenberg et de Tyndal, il a fallu les découvertes plus récentes de la microbiologie pour faire entrer ces vues dans la conscience des peuples civilisés.

Oui, l'air est le premier élément de la vie; mais à une condition, c'est qu'il soit pur, débarrassé des poussières nocives et des microbes pathogènes qui en font, dans certains quartiers des grandes villes, l'agent de transmission de presque toutes les maladies graves.

Pour le tuberculeux en particulier, il y a là un péril mortel qu'il doit fuir à tout prix.

La poussière inorganique, par les fragments minéraux qu'elle disperse au vent, irrite les voies respiratoires, les corrode, ouvrant ainsi plus large la porte d'entrée au bacille, qui est lui-même un agent d'inflammation et de congestion. Quel est le bibliothécaire inexpérimenté qui ne s'est plaint de fièvre ou de malaise le jour où il a entrepris de secouer consciencieusement la poudre de ses grimoires? Et quel larynx tant soit peu délicat n'a souffert d'irritation après une promenade sur les routes, par le vent? Aussi, toutes les professions vouées à la poussière ont-elles la tuberculose plus maligne

que les autres. En Italie, la proportion des décès pour cause de phtisie chez les tailleurs de pierre est de 18,5 p. 100, et de 18,7 chez les mécaniciens et chauffeurs. A Vienne, sur 100 boulangers, 43 meurent tuberculeux.

Et que dire des poussières organiques, inertes ou vivantes, qui flottent dans l'atmosphère des villes ? Déchets d'homme ou de bête sous forme de plaques, de lamelles, de granulations, de fibres déchiquetées, de couches épidermiques, débris végétaux, poils simples, poils rameux, grains de pollen, spores de moisissures, — j'en passe, et des meilleurs, — puis l'innombrable armée des microbes, semence des plus noires maladies, micrococcus, bactéries, vibrions : voilà le contenu des bouffées que nous respirons sur les trottoirs de nos cités et qui infiltrent la tuberculose à un bon quart des commis de magasin.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que la recrudescence des décès pour Paris soit proportionnelle à la recrudescence des microbes [1].

Cette loi s'applique plus spécialement au phtisique, pour qui les poussières aspirées constituent des foyers d'irritation pulmonaire ou bronchiale et les microbes pathogènes de terribles agents d'infection. Or, il importe souverainement aux tuberculeux de ne point compliquer leur cas, surtout de ne point enrichir leurs tissus d'un microbe nouveau. Pourquoi la phtisie est-elle si meurtrière sous les tropiques ? C'est que le plus souvent au bacille de la tuberculose vient s'adjoindre par inoculation cutanée, et dans un champ d'action étranger en somme à la lésion pulmonaire, le parasite de la malaria : contre ces deux ennemis l'issue de la lutte n'est pas douteuse. Mais combien plus redoutables encore

1. Le savant bactériologiste von Behring, professeur à l'Université de Marburg, a soutenu naguère au congrès des naturalistes et médecins allemands réuni à Cassel du 25 au 28 septembre 1903, et plus récemment encore à la Société berlinoise de médecine, le 18 janvier 1904, une thèse tout autre. Pour lui, tous les cas de tuberculose déclarée sont dus originairement à une infection tuberculeuse qui date des premiers mois de la vie et qu'il faut imputer au lait de vache dont on alimente les nourrissons. Cette théorie, ainsi exposée et sans preuves expérimentales à l'appui, de l'infection par les voies digestives, a été vivement combattue, surtout par les professeurs Fraenkel et Baginski qui lui opposent le témoignage absolument contraire des faits. (Cf. *Kœlnische Volkszeitung*, n° 57, 20 janvier 1904.)

les ravages, si, à l'action du bacille de Koch, et dans la lésion pulmonaire elle-même, se surajoute l'action infectieuse d'autres bacilles inoculés par inspiration, tels que streptocoques, staphylocoques, pneumocoques, tous agents de purulence ! Bref, n'est-il pas saisissable à première vue que la maladie prendra une allure tout autre dans une atmosphère chargée de miasmes que dans un air limpide, riche en vertus assainissantes ?

A ce point de vue, les régions montagneuses jouissent naturellement, sur les pays de plaine contaminés par les villes, d'une très précieuse supériorité : l'élément respiratoire s'y maintient dans un état de pureté relativement parfaite et n'apporte aux organes que de salutaires influences.

Voici, d'après les tableaux de M. Miquel, le savant directeur du service microscopique à l'observatoire de Montsouris, quel serait le chiffre approchant des bactéries recueillies par mètre cube d'air en différentes analyses : à Paris, rue de Rivoli, 55 000 ; au parc de Montsouris, 7 600 ; dans une chambre de l'hôtel Bellevue, à Thoune (560 m.), 600; dans le voisinage du même hôtel, 25 ; au-dessus de 2 000 mètres, 0. Freudenreich, en 1883, au col de Strahleck (3 200 m.) et au pied de l'Eiger (2 100 m.), n'a pu découvrir un seul schizomycète. Les analyses très précises de M. Jean Binot, en 1900, ont fourni huit germes de bactéries sporulées par centimètre cube dans l'eau des glaciers du mont Blanc, à une altitude moyenne de 1 500 mètres, alors que les eaux de la Seine, à Saint-Denis, ont réuni pour un même volume le chiffre de 4 325 000 bactéries[1].

Dans la vallée de Davos, les recherches rigoureuses de Francis Handersen ont démontré l'extrême pureté de l'air au point de vue bactériologique. Il suffirait au besoin, pour s'en convaincre, de remarquer que les maladies infectieuses y sont rares, d'ailleurs passagères et localisées. Sans aucun doute, il est aisé de découvrir certains recoins et bas-fonds, dans l'agglomération davosienne, où je ne hasarderais point sans effroi mes poumons : la Suisse est le pays de la tolé-

1. *Annuaire de l'Observatoire municipal de Paris*, année 1900, p. 507.

rance et la police s'y montre maternelle. Mais aussi personne n'est tenu de humer cet air-là de préférence à celui des grands espaces découverts, et la dissémination des microbes est peu à craindre dans cette calme vallée où les remous atmosphériques, en hiver du moins, jouent un rôle à peu près insignifiant. Quant aux débris poussiéreux, contenus dans l'air normal à la dose de 5 ou 6 milligrammes par mètre cube, — 23 milligrammes à Paris et 230 à Kharkof, — ils se trouvent, durant les six mois d'hiver, radicalement supprimés, grâce à l'épaisse couche de neige dont le sol est revêtu. De la sorte, les phtisiques vivent dans un milieu exceptionnel d'assainissement qui leur permet de combattre avec plus d'efficacité la maladie, l'air pur étant, à n'en pas douter, le meilleur des désinfectants.

Il est, de plus, un facteur curatif, un reconstituant de haute valeur, grâce sans doute à la forte proportion d'ozone dont il se trouve nanti dans la région des alpages, ainsi que l'ont révélé les analyses de Towsend et de Greathead.

On n'ignore pas, en effet, que l'ozone est un oxydant énergique, et son rôle dans l'économie animale doit tendre vraisemblablement à accélérer les combustions internes. Aussi a-t-on recours aux inhalations de ce gaz pour activer le jeu des échanges organiques, accroître la richesse du sang en hémoglobine, relever l'appétit et les forces. Peut-être même son action antiseptique a-t-elle la propriété de détruire les germes qui occasionnent la putréfaction des matières organiques. Le docteur Régnier se croit en mesure de l'affirmer.

Il est certain, dans tous les cas, que l'ozone est spécialement favorable aux tuberculeux. Les observations faites par le docteur de Pietra-Santa aux Eaux-Bonnes, à Alger et à Ajaccio, témoignent en effet que les phtisiques se portent mieux dès que s'élève la proportion d'ozone dans l'air atmosphérique. Hayer dans les régions arctiques, Pope et Cisp au Mexique et au Texas ont constaté de même que les maladies des bronches et surtout la phtisie deviennent extrêmement rares là où l'ozone atteint la dose maxima. L'on sait, au reste, que les montagnards, les chasseurs, les marins, accoutumés à vivre dans une atmosphère riche en ozone, sont particulièrement réfractaires à la tuberculose.

Cet avantage est donc commun à la montagne et à la mer.

*
* *

Mais si les plaines liquides rivalisent aisément pour la pureté de l'atmosphère avec les pics neigeux des Alpes, le climat d'altitude jouit, en outre, d'une propriété inconnue aux plages maritimes : l'air qu'on y respire est un air sec.

Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque la teneur en vapeur d'eau, dans les couches aériennes, décroît normalement, et suivant une progression rapide, avec l'abaissement de la température et que, par ailleurs, la source d'évaporation se fait moins abondante sur les sommets et moins étendue. Aussi, dans les hautes et froides régions du massif européen la tension de la vapeur descend-elle fort vite à un degré minime, condition qui est des plus favorables au bon fonctionnement du poumon et de la peau, très défavorable en même temps à la propagation des agents infectieux.

Ceux-ci, en effet, ne chérissent rien tant que les lieux humides qui sont comme leur patrie naturelle, et l'humidité atmosphérique contribue si puissamment à leur éclosion que le chiffre des spores cryptogamiques s'élève en temps brumeux à 200 000 par mètre cube d'air pour retomber à 30 000 par un temps sec, sans compter que la circulation même, le transfert de tout ce pullulement de germes morbides est assuré, du même coup, par les fines gouttelettes de brouillard, luxueux véhicule pour ces invisibles atomes.

A ce danger permanent ajoutez enfin l'action déprimante qu'exerce sur les organes de la nutrition l'air saturé de vapeur. « L'humidité chaude, a écrit Becquerel, rend le corps obèse et l'intelligence obtuse. » Ce qui, aux yeux de bien des phtisiques débonnaires, ne passerait encore que pour un demi-mal, sans doute, si tout n'était solidaire dans l'économie du corps et si le poumon n'avait à redouter, lui surtout, les pires ravages.

Avec un air extérieur déjà vaporeux jusqu'à saturation, comment serait-il possible à la quantité relativement considérable d'humidité exhalée par la surface pulmonaire de s'évaporer aisément et de dégager les parois dès lors trop

moites des alvéoles? Précisément, et sans parler même de l'encombrement des sécrétions, c'est dans ces milieux tuméfiés que le bacille triomphe. Puis les vaisseaux périphériques se distendent, engorgés; des troubles analogues s'introduisent dans les fonctions cutanées, s'ajoutent au désordre local, et les phlegmasies de survenir avec les congestions. Que brusquement la température s'abaisse, voici, par surcroît, les refroidissements subits, en tout cas une perte de calorique énorme pour l'organisme.

Tels sont, brièvement analysés, les méfaits les plus saillants de l'humidité atmosphérique et il n'est que trop facile de les toucher du doigt, littéralement, sur le pouls des tuberculeux. Aussi, rien de désolant comme l'aspect d'une salle d'hôpital par les journées chaudes et lourdes de l'été : dyspnée, fièvre, lassitude, inappétence des pauvres malades, tout concourt à donner la plus vive impression de leur affaissement et de leur désarmement vis-à-vis du mal.

Contre ces inquiétantes atteintes, ces poussées morbides, le phtisique se trouvera supérieurement immunisé dans les climats extrêmement secs des hautes régions. Il lui semblera même que la sécheresse de l'air est plutôt excessive, à ce point que bien des gens, d'épiderme trop délicat, en souffrent au début, et se récrient.

Le curiste tout fraîchement débarqué à Davos ne manque point d'admirer, pesamment suspendus au rebord des lucarnes, les beaux jambons, ou, capricieusement déroulés en chapelet sous les poutrelles du toit, les saucissons de toutes nuances et de toutes provenances, qui sèchent au froid, si l'on peut dire, — produits fameux, en effet, de la charcuterie rhétienne, et salutaires, et savoureux, que la vigilance des hôteliers vous servira chaque soir en tranches diaphanes sous escorte de moutarde et de beurre frais, et que l'usage, peut-être un peu irrespectueux, en cela, du droit des gens, a décorés du nom classique de *viande de Grison*.

A ce spectacle de dessiccation spontanée, qui l'étonne, le curiste dépense longuement son attention et il conçoit dès lors, il apprécie les bienfaits de la cure à l'air libre. Mais de secs craquements, la nuit, le réveillent en sursaut, inquiet :

c'est le bois qui travaille, une porte qui se fend, un meuble qui se fissure, la cloison qui éclate... Lui-même observe bientôt, avec un effroi croissant, que pour lui c'est tout pareil : ses mains se fendillent, toujours plus ; ses ongles se brisent comme verre ; son visage se fait rugueux, s'écaille ; et le voilà donc un beau matin, sous le coup des mêmes phénomènes atmosphériques, boucané comme les jambons, lézardé comme les bahuts.

On voit les élégants céder à une noire mélancolie et se demander, avec un brin d'épouvante dans l'âme, s'ils ne sont pas en train de revêtir, sous l'action du milieu, la rude écorce des vieux Grisons. Aussi quelle ruisselante profusion de cosmétiques aux secrètes vertus pour combattre victorieusement cette lèpre des sommets, depuis le vulgaire cold-cream qui blanchit et lénifie, jusqu'à la pâte Haussmann « qui fait de la peau un velours » ! Et dans l'emploi des graisses savantes, quelle virtuosité, à commencer par l'axonge pour finir, en désespoir de cause, à la graisse d'ours ! Non, certes, ce n'est point sans d'héroïques efforts que l'on arrache au processus de la desquamation les épidermes satinés.

Quant aux professionnels du cigare, ce serait, à les en croire, un martyre de tous les instants, martyre du feu dans une de ses variantes les plus modernes. La dessiccation ayant pour effet d'altérer la continuité des tissus, il arrive que le regalia ou le londrès, à peine allumé, s'éteint. Malheur réparable, en vérité ; mais la feuille est desséchée à se rompre ; elle réclame des prodiges d'adresse et de souplesse, avec quelle mimique de gens torturés ! pour éviter que le trop délicat cylindre, sous la pression du doigt, ne se brise : piquant spectacle à contempler dans un fumoir, comme d'équilibristes qui auraient à soutenir de l'extrémité de leurs phalanges le symbole de la fragilité. Hélas ! il est rare, extraordinairement rare que ce symbole trop essoré poursuive jusqu'au bout son rôle capital, qui est de s'évanouir en fumée. Une fissure dans la cape, soudain, un imperceptible éclat sous la nervure, et le cazadores, trop sec, brise avec son fumeur...

Périssent les cigares, toutefois, si quelque chose doit périr sur ces sommets ! Car le mal est autrement grand qui s'at-

taque à la conservation des légumes verts, des fruits juteux dont la sève s'évapore, et qui suce jusqu'à la chair les belles oranges fondantes, délices des fiévreux.

Au fond, minimes inconvénients. Et pourquoi s'en plaindre? S'ils constituent la rançon du climat, ne sont-ils pas, surtout, le témoignage palpable de ses bienfaits?

Les causes de cette parfaite siccité apparaissent obvies.

C'est d'abord, avec l'éloignement des mers et des grands lacs, la situation géographique du val de Davos abrité dans les replis intérieurs des Alpes. Naturellement, sur les premiers contreforts et sur les flancs découverts des massifs, les souffles humides venus du large abandonnent de leur vapeur d'eau la plus large part avant d'atteindre le Rhæticon.

C'est aussi, et plus encore, la configuration de la vallée et la nature du terrain. A ces hauteurs, où la végétation vient mourir, sur ces pentes abruptes de calcaire ou de granit recouvertes d'un léger humus, les précipitations aqueuses — environ 933 millimètres par an — séjournent peu ou point; on voit tout aussitôt se former en filets leur masse, puis rouler en torrents, bondir en cascades, vers les berges escarpées de la Landwasser pour s'en aller rejoindre, en bouillonnant, les flots glauques du Rhin. Une heure après l'orage, il n'est plus trace de pluie sur les trottoirs.

D'ailleurs, le sol est jonché l'hiver d'une couche profonde de neige qui ne disparaît qu'en avril, neige menue, tombée en voltigeante poussière, dont on secoue les flocons sur ses vêtements comme des grains de grésil et que les malades — c'est une de leurs innocentes distractions — arrivent rarement, même à une température voisine de zéro, à agglomérer en boule. Non, la vieille physique du moyen âge n'eût point découvert là « l'humide radical », comme on disait en Aristote.

Enfin, il est juste d'ajouter que les journées, ou pour être rigoureusement exact, les matinées brumeuses sont rares, environ dix-sept par an.

Si donc on a pu sérieusement parler de l'humidité de Davos, c'est que l'on a commis une étrange méprise en interprétant la valeur des tables hygrométriques dressées par les

soins du Kurverein. La moyenne de l'hiver pour l'humidité *relative* est bien de 81 p. 100, chiffre qui pourra sembler au premier abord défavorable. Mais il ne faut pas oublier que le mouvement de l'hygromètre est lié intimement aux variations du thermomètre, la quantité de vapeur d'eau requise pour amener l'air à saturation devenant d'autant plus faible que la température devient plus basse[1].

A la température de + 30°, par exemple, le poids maximum de vapeur d'eau qui peut être contenu dans 1 mètre cube d'air est exactement de 30 gr. 04 ; à 0°, il n'est plus que de 4 gr. 8, et, à — 20°, de 1 gr. 08. Il en résulte que, dans un climat froid comme celui de Davos, l'hygromètre placé à l'ombre accusera naturellement un degré d'humidité relative assez élevé pour une très minime quantité de vapeur en suspension.

Mais, au point de vue du malade lui-même et des effets salutaires de l'air ambiant, est-il besoin de faire remarquer que ce n'est point la température de l'air extérieur, prise à l'ombre, qu'il convient d'envisager précisément, mais bien la température beaucoup plus élevée du milieu spécial où vit le tuberculeux, galeries, promenades ensoleillées, appartements, non moins que de la couche d'air qui se trouve en contact direct avec les tissus? Ainsi voit-on l'hygromètre marquer à la même heure 80 p. 100 sous l'auvent du Kurverein, et 50 p. 100 sur les terrasses baignées de soleil, ce qui est d'un air aussi sec qu'il convient de le souhaiter.

Remarque analogue pour les phénomènes de la respiration. L'air introduit dans les poumons, en plein hiver, à la température de — 20°, peut être relativement humide; mais le poids de vapeur d'eau qu'il contiendra, même à saturation,

1. Il importe de ne pas confondre l'*humidité absolue*, quantité réelle de vapeur contenue dans l'air, avec l'*humidité relative*, qui est le rapport entre la quantité de vapeur d'eau contenue dans un certain volume d'air et la quantité que cet air contiendrait à l'état de saturation, la température restant la même. Apprécier l'état hygrométrique de l'air, c'est considérer à quelle distance du point de saturation se trouve la tension actuelle de la vapeur contenue dans l'air. Dire qu'il fait très humide n'indique pas nécessairement que l'air renferme une dose considérable de vapeur d'eau, mais qu'il contient presque toute la quantité dont il est susceptible de se charger à la température du moment.

restera toujours des plus minimes, au maximum 1 gr. 08 par mètre cube. Échauffé progressivement au contact de la muqueuse pulmonaire, il sortira, saturé, à une température de 30 à 32°, par conséquent chargé d'au moins 30 grammes de vapeur d'eau par mètre cube d'air expiré. L'écart est énorme et tout au bénéfice du poumon, résultat qui ne serait point dépassé, pas même atteint, dans un climat maritime, si sec qu'il fût, où la température s'élèverait seulement à + 20°, puisque l'apport en vapeur d'eau s'élèverait nécessairement, lui aussi, avec la température de l'air extérieur et restreindrait d'autant le jeu de l'évaporation interne.

De là s'explique, croyons-nous, l'apparente contradiction qui surgit sur ce point délicat entre les données de la physique et celles de la physiologie.

Physiquement, à ne consulter que les tables hygrométriques du bureau météorologique de Davos, on sera porté à conclure que l'air de la vallée est « modérément humide »; physiologiquement, à constater les effets produits sur l'organisme, il faut bien reconnaître que Davos jouit d'un climat exceptionnellement sec. Seulement, au point de vue de l'air ambiant, l'hygromètre du Kurverein est placé dans un milieu spécial, le plus défavorable au point de vue de l'humidité relative, étant le plus froid, tandis que le malade, vivant surtout au soleil, ou dans une habitation chauffée, étant lui-même une source de chaleur qui se communique par contact à la couche d'air immédiatement voisine du corps, se trouve en des conditions thermiques tout autres, qui modifient singulièrement pour lui l'état hygrométrique de son propre milieu. Aussi, n'est-ce point tant l'humidité *relative*, mais bien plutôt l'humidité *absolue* de Davos qu'il faut envisager, pour supputer exactement la valeur hygrométrique et les effets bienfaisants de ce milieu particulier.

On conçoit sans peine les avantages très positifs qui résultent de cette situation privilégiée pour le traitement de la phtisie. L'organisme se sent plus dispos, les tissus deviennent plus fermes, les muscles plus élastiques, le corps est moins frileux, toutes choses qui favorisent l'exercice et permettent le séjour continu au grand air.

A noter aussi l'influence exercée sur l'appareil sudoral et la perspiration insensible. Bien des malades s'imaginent qu'ils ne transpirent pas à Davos. C'est une erreur. Seulement, ils ne remarquent pas que, dans l'air très sec, les humeurs sécrétées s'évaporent et disparaissent sans laisser trace, ce qui offre l'avantage de rendre infiniment plus rares les refroidissements.

Plus bienfaisante encore l'action locale sur le poumon atteint. Rien ne favorise, en effet, le processus tuberculeux et le développement des bacilles comme les sécrétions surabondantes de la muqueuse respiratoire, sécrétions dont le malade parvient à se débarrasser en partie, mais péniblement, grâce au mécanisme compliqué de la quinte de toux. L'air sec remplira cette fonction au mieux, en prélevant sur les 200 mètres carrés qui constituent la surface pulmonaire une dose de vapeur d'eau d'autant plus forte que l'air inspiré sera tout à la fois, comme nous l'avons dit, et plus froid et plus sec. Ainsi disparaissent les mucosités en même temps que la toux.

Enfin, dernier résultat à signaler aux fébricitants, c'est l'abaissement de température que fait subir au sang, dans le parenchyme pulmonaire, le fait même de cette abondante évaporation, comme en témoignent les magnifiques expériences de Claude Bernard sur le sang du cœur gauche.

* * *

Un air pur est généralement un air ensoleillé. Or, la lumière du jour est un élément de santé précieux, un moteur puissant de la vie. *Dove è il sol, non è il medico*, dit le proverbe italien : là où le soleil pénètre n'entre pas le médecin.

C'est que la lumière par elle-même, et, plus que toute autre, la lumière solaire, exerce sur l'ensemble de nos organes un pouvoir dynamogénique de très haute valeur, soit par le seul effet des rayons lumineux, soit par l'action des rayons calorifiques et chimiques qui en sont le complément. Examinez les pâles criminels qui sortent d'une longue prison, observez les mineurs qui vivent dans leur trou noir, ou

encore ces blêmes enfants des climats brumeux, n'est-ce pas une race étiolée qui vous apparaît? Progressivement, sous l'influence déprimante de la privation de lumière, la composition du sang s'est altérée. Tandis que la partie aqueuse augmentait, une diminution notable survenait dans le nombre des globules, dans l'albumine, dans la fibrine, amenant ainsi la teinte anémique et la décoloration mate de la peau, la bouffissure de la face, la tendance aux hémorragies, prodromes de la phtisie chez ces individus.

Serait-ce également la raison pour laquelle la tuberculose guérit plus difficilement chez les blonds que chez les noirs? On l'a soutenu avec de plausibles arguments. En tout cas, c'est un fait : heureux les yeux noirs et les cheveux d'ébène!

A tout âge et à toute race il faut donc l'excitation lumineuse qui développe le corps, affine les organes, donne la couleur et la gaieté, et la science arrive à préciser suffisamment la nature des fonctions que remplit la lumière, pour toute la série des êtres vivants, dans l'enchaînement des phénomènes de la vie organique. La plante a besoin d'une quantité déterminée de lumière pour vivre et se développer, et non seulement d'une certaine somme, mais encore d'un certain choix de radiations variant avec l'espèce. Grâce au rayonnement, la réduction de l'acide carbonique par les feuilles s'accélère, les hydrates de carbone s'élaborent et se fixent dans les tissus, la fleur se revêt de couleurs vives et de parfums.

Sur l'organisme animal, même action, car le soleil se peint dans la faune aussi bien que dans la flore d'une contrée. Au reste, Moleschott a reconnu, et Périer après lui, que dans l'acte de la respiration le dégagement d'acide carbonique s'accroît avec la lumière, en même temps qu'il varie sous le jeu des différents rayons. S'il est de 100 unités, par exemple, sous l'influence de la lumière blanche, les rayons bleus produiront 123 unités, et 175 les radiations jaunes. Pott et Græffenberg ont observé, en outre, que l'absorption d'oxygène, comme aussi la quantité d'hémoglobine, est plus forte au grand jour qu'à l'obscurité. D'après Yung, ce seraient les radiations violettes qui activeraient le plus favorablement les phénomènes de nutrition, surtout l'assimilation, et peut-être n'a-t-on pas oublié les expériences de Pleasanton com-

muniquées à l'Académie des sciences, en 1871. Des petits porcs avaient été installés sous un dôme de verres violets; en deux mois, ils avaient gagné 32 livres de plus que leurs congénères logés dans une radieuse étable aux verres blancs[1].

Quoi qu'il en soit de ces faits et de leur interprétation, il est hors de doute que la lumière favorise le développement des êtres organisés, particulièrement de l'homme, et il ressort avec évidence des statistiques de Malling-Hansen que la croissance des enfants est plus rapide aux époques où la lumière est plus intense. Aussi est-il opportun de rendre justice, en passant, au vieux Caton et à tous ces Romains, plus pratiques et madrés que nous, qui deux fois le jour s'en allaient au *solarium* de leur maison enrichir leur sang et oxygéner leurs tissus dans un bain prolongé de soleil.

Seul, le microbe, ennemi de l'homme, redoute la lumière. C'est un fils de la nuit, un ouvrier de ténèbres, qui opère et se multiplie dans l'ombre, qui pullule dans tous les lieux obscurs, comme on l'a constaté pour les tunnels des métropolitains de Londres et de Paris. Le jour lui est mortel, et le bacille de la tuberculose, même sous sa forme extraordinairement résistante de spore, ne tient pas deux heures contre le pouvoir bactéricide du rayon solaire[2].

En général, le nombre des bactéries de l'air est intimement lié aux vicissitudes de la radiation; il passe par un maximum au lever du jour pour tomber au minimum vers le soir, et, dans le faisceau lumineux, ce sont les rayons très réfrangibles, bleus, violets, ultra-violets, qui possèdent le pouvoir bactéricide le plus élevé. On a bien essayé de suppléer à l'action antimicrobienne de la lumière diurne par celle de l'arc électrique, mais sans l'égaler; en deux heures, le soleil produit sur les bacilles typhiques un effet supérieur à celui que peut produire l'arc électrique de 1 000 bougies pendant six heures.

1. Cf. le *Traité de physique biologique*, t. II, p. 275 *sqq.*, publié sous la direction de MM. d'Arsonval, Chauveau, etc. Paris, 1903.

2. Ainsi se purifient les fleuves en roulant leurs flots au soleil. A Mantes, la Seine se retrouve aussi limpide qu'avant son entrée à Paris, et l'Isar, qui contient 13 000 microbes par centimètre cube en quittant Munich, n'en a plus que 2 400 après un parcours de 33 kilomètres accompli en huit heures.

De là, au point de vue sanitaire, l'importance des climats ensoleillés, surtout des climats où le soleil est plus à même d'atteindre son maximum d'intensité lumineuse, c'est-à-dire loin des centres populeux, et sur les hauteurs.

Les relevés actinométriques démontrent, en effet, que, dans les villes, les rayons solaires perdent jusqu'à 40 et 50 p. 100 de leur pouvoir actinique. Et ceci se conçoit, les particules solides de fumée ayant la propriété de condenser autour d'elles la vapeur d'eau[1] et formant ainsi un écran brumeux qui intercepte de préférence les radiations les plus réfrangibles, radiations les plus efficaces de toutes au point de vue antiseptique. Au contraire, dans l'air sec et pur des montagnes, du moins dans certaines vallées assez haut situées pour dominer la région des brumes et assez peu profondes pour laisser le soleil pénétrer à loisir, la radiation solaire exercera librement sa pleine efficacité. On peut dire que l'intensité du rayonnement est en proportion inverse de l'humidité de l'air, lequel absorbe d'autant plus les rayons chimiques, aux ondulations courtes, que les couches de l'atmosphère sont plus vaporeuses.

A Davos, ce rayonnement est particulièrement sensible, au point de vue de la durée comme à celui de l'intensité. Il est fort rare qu'il y ait une journée sans soleil, et dans l'hiver de 1903, par exemple, durant les mois de janvier, février et mars, on n'a guère compté plus d'un jour par semaine où la durée de l'insolation ne fût pas d'au moins deux heures, la moyenne atteignant alors quatre heures quarante-cinq minutes.

La moyenne quotidienne de l'année est de quatre heures trente minutes, et pour les six mois de la saison d'hiver, du commencement d'octobre à la fin de mars, si l'on compare la durée réelle de l'insolation avec le maximum qu'elle atteindrait par un temps idéal, on constate la proportion surprenante de 54,7 p. 100, alors que cette proportion n'est à Lausanne que de 33,7 p. 100 et sur le sommet isolé du Saentis, à 2500 mètres d'altitude, de 44,7 p. 100[2].

Quant à l'intensité de la radiation, elle est surprenante, en

1. Cf. de Joannis, *les Ions*, dans les *Études* du 5 octobre 1903, p. 55 *sqq*.
2. Dufour, *l'Insolation en Suisse*, dans les *Archives des sciences physiques et naturelles*, t. XVI, p. 428 *sqq*. Genève, 1903.

vérité. On voit fréquemment le thermomètre marquer au soleil, sur les galeries ouvertes, 39° centigrades en décembre, 41° en janvier, 51° en février; et l'on a établi que le rayon calorifique solaire, qui est à Paris cinq fois plus faible en décembre qu'en juin, est à Davos deux fois seulement moins intense. Pour le photographe, le temps de la pose et des opérations chimiques se réduit, par rapport à la plaine, de plus de moitié ; les expériences que font au début les amateurs se résument inéluctablement par un désastre.

Il serait aisé d'accumuler les preuves.

Mais est-il un témoignage plus éclatant, plus précis et plus charmant tout à la fois, que le témoignage étalé sous nos yeux par la flore de ces contrées, si vigoureuse dans sa croissance, si prodigue de la vertu de ses aromes et de l'opulence de son coloris? En quelques heures d'aube et de soleil, on les voit sourdre, encore cerclées de neige, les hâtives fleurettes, sous le jeu doré des rayons : gracieuses et soyeuses anémones qui, discrètement, resplendissent à la pointe naissante des herbes, comme un semis d'étoiles; ravissants œillets roses à couronne de pourpre, d'un velouté si doux, mais d'une rutilance de tons pareille à la flamme; épis fauves des aconits mêlés aux laiteuses clochettes des campanules, et ces humbles gentianes qui penchent mélancoliquement vers le sol leurs urnes d'azur historiées de noir ou ponctuées de violet, vivants saphirs dont le bleu profond semble emprunté à des cieux inconnus. Puis, quels parfums suaves, subtils, s'exhalent des gazons verts, des mille espèces de cryptogames et d'herbacées, depuis l'auricule pénétrante et âcre jusqu'à la mousse des rochers aux senteurs de violettes ! Autant d'effets sensibles et bienfaisants du rayonnement chimique, beaucoup plus vif et ardent à ces hauteurs, dans l'air léger des montagnes, que sous les couches vaporeuses de la plaine.

L'organisme, à son tour, s'en ressent. Comme la sève dans les fleurs, un sang plus riche, plus actif, circule à travers les tissus, grâce aux excitations de l'onde lumineuse : c'est l'irradiation de la santé.

Ce renouveau de printemps, il faut l'acheter, à vrai dire, au prix de quelques sacrifices surtout coûteux à l'amour-

propre. Devant l'intensité de ces rayons dardés par un brûlant soleil et dont scintillent sur les cristaux de neige, incessamment, les miroitantes lueurs, on a d'abord à prémunir sa vue, à parer à l'éblouissement. Mais par quel expédient gracieux! Une énorme paire de lunettes bleuâtres, aux verres étrangement bombés, que supporte une résistante armature, évocatrice des âges chevaleresques, est chargée de ce soin. Voilà qui fait chanceler bien des courages et qui désespère bien des visages !... Ce qu'on n'évite point, toutefois, avec les plus sagaces inventions de la vanité aux abois, ce sont les morsures de cette piquante lumière, qui fane le teint et qui noircit.

Aussi, vers la fin de l'hiver, le spectacle est-il curieux et gai de ces malades ragaillardis par le climat, et qui retiennent sur leurs joues, avec le hâle coloré des embruns, quelque chose de la chaude patine des vieux bronzes florentins...

* * *

Et cependant le fond de l'air reste glacé à l'ombre, à peine attiédi de quelques degrés au soleil. Mais c'est tout gain pour le corps affaibli, le froid lui-même ayant son rôle important à jouer dans la réparation des forces. Comme l'expérience le démontre aisément, à mesure qu'il accentue pour le corps la déperdition thermique, l'abaissement de la température accélère d'autant le mouvement organique, en excitant le besoin de réparation, qui, lui-même, fait appel à toutes les fonctions de nutrition.

Et l'on conçoit bien qu'il en soit ainsi. Pour que la température interne demeure constante en dépit du froid, ne faut-il pas que les combustions organiques développent leur intensité, de telle sorte que la quantité d'hydrocarbures, — graisses, sucres, féculents, — aliments productifs de chaleur, soit en mesure, une fois digérée et assimilée, de réparer la perte de calorique ? Dès lors, l'appétit s'aiguise, la faculté digestive s'accroît, l'assimilation se parfait. En même temps, le sang, plus riche en globules, grâce à une respiration largement activée, circule aussi avec plus d'entrain, sous les battements accélérés du cœur, tandis que les combustions

vont déployer dans l'intime des tissus leurs mystérieuses et dévorantes énergies. Admirable phénomène — est-il besoin de le noter? — où la défense organique, après avoir mis en jeu toutes ses ressources comme approvisionnement, mobilisation, recrutement, fait appel à toutes ses puissances d'attaque en face de la lutte suprême, car c'est bien la lutte pour la vie qui est en cause, pour laisser l'organisme, finalement, non seulement vainqueur, mais encore fortifié.

Fortifié? Certes, on le serait à moins, vu la façon vaillante et brillante dont se comporte l'estomac le plus frêle à l'égard des plus copieux et des plus substantiels aliments. Il fait mieux que de les supporter, ce qui déjà serait tenu pour un succès : impérieusement, il les réclame.

Quel curiste ou touriste venu des plaines, et dont l'estomac est sain, n'est surpris d'abord, voire stupéfait, de tout ce qu'il est capable d'ingérer à Davos et de s'incorporer? A peine le train léger du Rhæticon qui vous amène a-t-il stoppé en gare, au milieu de la foule des curieux qui inspectent et des portiers galonnés qui attendent, avant même que vous ayez sauté du wagon sur le quai, humant les premières bouffées d'air pur, l'appétit est là, qui vous frôle de son aile. Il ne vous quittera plus. Et ni les pyramides de choucroute au déliquescent saucisson de Francfort, ni les paniers d'œufs frais et les montagnes de tartines beurrées ne le satisferont plus. C'est un abîme qui se creuse en vous et qui appelle un autre abîme.

— Je ne sais quel sortilège, disait un nouveau venu, après s'être servi par deux fois de tous les mets d'un plantureux repas; mais une irrésistible envie me prend d'aller dîner maintenant au Kurhaus.

— Oubliez-vous que nous sortons de table?

— Eh quoi?... Ce petit apéritif?...

Plus d'un ne dit rien, qui ne mange pas moins. C'est la loi des sommets, cela : l'alimentation se faisant aussi aisée qu'elle est indispensable, à ces froides températures. Pour fournir quand même au tourbillon vital l'innombrable quantité de molécules organiques dont il inonde nos tissus, il faut bien que les glandes digestives exécutent des prodiges de sécrétion et de transformations chimiques. Aussi n'y manquent-elles point. Le suc gastrique excite la sensibilité de l'esto-

mac, l'eau vient à la bouche, suivant l'expression consacrée et juste, et l'on sait à quel point ces phénomènes provoquent l'appétit. Des médecins ont pu recommander à leurs patients de gober en dehors des repas jusqu'à vingt-cinq œufs par jour!...

A ce compte, — nul n'en sera étonné, — on augmente vite en poids, et le curiste, délicieusement, s'arrondit. Inappréciable bienfait, au physique d'abord, mais au moral infiniment plus. N'est-ce pas un peu comme si l'on assistait à sa propre résurrection? Pas n'est besoin d'avoir suivi durant de longues heures les invariables confidences des malades sur le balcon pour s'apercevoir que cette rénovation de tout l'être, ce recouvrement successif des molécules disparues exercent sur les esprits la plus douce des consolations, la plus savoureuse de toutes les jouissances.

Mais peut-être, à la pensée de cette surabondante alimentation, en vient-on à se demander de quelle température polaire est frappée cette Sibérie de la Suisse, et quelle surcharge de fourrures et d'habits, proportionnée au revêtement interne, sera capable de conjurer le refroidissement extérieur?

Observons tout d'abord que le froid n'a rien d'outré, la température moyenne annuelle étant de 2°,5 centigrades, comme à Saint-Pétersbourg, et la moyenne des six mois d'hiver n'atteignant pas —2°. Le minimum, en janvier 1903, a été de —21°, en février de —22°,5[1]. Du reste, la nature a tout prévu, elle qui dispose si prudemment toute chose. Il arrive précisément que cette suractivité des fonctions nutritives remplit une double fin : non seulement elle compense, par une combustion plus vive, la perte de calorique venue du dehors, mais elle a pour effet de revêtir en même temps l'organisme d'une enveloppe adipeuse qui, moelleusement, l'enserre comme un manchon.

Ajoutez à cela que la sensation du froid se trouve, dans cet air si sec, réduite à un strict minimum qu'il est aisé de

1. Le 31 janvier 1891, le thermomètre est tombé à — 31°; mais c'est un fait absolument exceptionnel.

soutenir. Aux claires soirées d'hiver, les balcons gardent jusqu'après neuf heures tous leurs malades, lisant, musant, devisant sous les feux des lampes électriques, et fort éloignés de soupçonner le moins du monde, dans la tiède chaleur de leurs plaids, que le thermomètre en est au degré 20 sous zéro. Le jour, aux belles heures, au milieu des ardents rayons que projette le soleil et que réfléchit de toutes parts l'immense cirque des montagnes, chapeaux de paille et parasols sont de rigueur, et comme cette clémence infiniment douce de l'air invite à la promenade et favorise l'exercice, en un clin d'œil les sentiers en lacets qui serpentent au long des versants boisés, se trouvent envahis par les piétons, tandis que se profilent vivement sur des routes de neige, au loin, les traîneaux sonores, pavoisés d'ombrelles.

Assurément, pour qu'une température de glace permette la vie au grand air, une condition s'impose, absolue, c'est que l'atmosphère soit parfaitement calme et le site abrité des vents, condition des plus rares à vérifier, disons-le, et c'est là précisément ce qui rend si malaisé le choix d'un emplacement pour une station d'altitude. Si le régime des tempêtes, les vents violents ou même les simples courants froids obligent le phtisique à se confiner au coin de son feu, dans un local hermétiquement fermé, s'ils l'exposent aux refroidissements, aux irritations des bronches, aux inflammations intercurrentes, mieux vaut, à coup sûr, rester paisiblement dans la plaine, chez soi. Un exemple des plus typiques se présente à Davos, quand souffle au printemps le Fœhn, « ce brûlant démon de l'Afrique », ainsi que l'a baptisé, d'une formule d'ailleurs hétérodoxe, l'imaginatif Michelet. Sous les rafales, dans les brusques tourbillons, qui songerait à mettre le nez à l'air, à s'opiniâtrer sur les galeries?

Heureusement, ces mauvais jours sont rares.

En général, surtout pendant l'hiver, l'atmosphère est splendide de calme et de sérénité. Orientée du nord-nord-ouest au sud-sud-ouest et protégée au nord par la gigantesque muraille du Rhæticon, où viennent se heurter et se briser les vents boréens, la vallée de Davos, à part ces quelques sautes du Fœhn, n'a rien à craindre des souffles du large.

Quant aux courants de formation locale, — l'Obsiluft et le Nidsiluft, pour emprunter l'expression suisse, — qui remontent durant le jour les vallées pour les descendre pendant la nuit, obéissant ainsi à l'inégal échauffement et refroidissement des parties hautes et des parties basses, la protection, contre eux, n'est pas moins efficace. Au rebours de ce qui se passe ailleurs, et grâce aux phénomènes d'érosion qui ont mis en contact singulier, dans les âges géologiques, le val minuscule de Davos avec la puissante vallée perpendiculaire du Prættigau, il arrive, par une très curieuse exception, que le courant diurne, au lieu de remonter le couloir davosien du sud-ouest au nord-est, le descend au contraire en sens inverse, du nord-est au sud-ouest. En effet, les masses d'air ascendantes qui arrivent de Landquart vers Klosters atteignent sur les hauteurs de Wolfgang une pression supérieure à celle des courants davosiens et, par le passage ouvert, s'échappent en pente douce vers Davos et les Zuege.

Au point de vue climatérique, ce curieux phénomène est gros de conséquences. Car, les galeries et vérandas étant naturellement exposées au midi, les malades se trouvent dès lors, aussi parfaitement que possible, à l'abri du vent : libre à eux de s'adonner, dans la paix atmosphérique qui les enveloppe et mollement les endort, aux charmes de la cure d'air.

Les brusques écarts de température sont inconnus à Davos, sauf à l'heure précise où le soleil se couche, et il est inutile de faire observer que les sécrétions bronchiques, sous l'action même du froid, diminuent, tandis que les sécrétions cutanées disparaissent.

Petites causes, effets grandioses.

*
* *

A tous ces bienfaits du climat d'altitude, il convient d'ajouter celui de l'altitude elle-même, qui exerce sur l'état général et aussi, directement, sur l'organe respiratoire son action particulière, nullement banale.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a constaté que les cas de tuberculose se font plus rares sur les montagnes, et cela

proportionnellement à la hauteur. En Suisse, à une altitude de 200 à 500 mètres, la mortalité pour cause de phtisie est de 8,6 p. 100 ; entre 1500 et 1800 mètres, elle n'est plus que de 4 p. 100. On peut dire que la tuberculose est exceptionnelle en Europe au-dessus de 1600 mètres, et sur les plateaux des Andes ou des Cordillères, à partir de 2000 mètres. Quito, à la hauteur de 3000 mètres, est entièrement indemne, malgré le chiffre de ses quatre-vingt mille habitants.

Mais, jusqu'en 1890, personne ne songeait que l'altitude, comme telle, fût pour quelque chose dans cette immunisation.

C'est alors que le chimiste Müntz, ayant dirigé un convoi de lapins sur le pic du Midi, trouvait à l'analyse, après un séjour de quelques semaines, pour 100 grammes de sang, 70 milligr. 2 de fer, tandis que la moyenne, dans les basses régions, n'est que de 40 milligr. 3. Vers la même époque, le docteur Viault atteignait à Marococha (Pérou) une hauteur de 4392 mètres et découvrait dans le sang une augmentation de globules rouges extrêmement notable, rapide et proportionnelle aussi à la différence des altitudes de départ et d'arrivée : les hématies s'étaient élevées de 5 millions, moyenne normale, à 8 millions par millimètre cube. Et le fait était bien d'ordre général : le sang de poulet lui-même — irrécusable témoignage ! — s'enrichissait de globules rouges, au bénéfice de 10 p. 100.

Ces expériences ont été reprises par Egger et Mercier à Arosa (1800 m.) et par Kuendig à Davos (1560 m.) : elles ont fourni des résultats analogues. Pour une durée moyenne de quinze jours, Egger a observé chez vingt-sept personnes une augmentation d'environ 16 p. 100 dans le nombre des globules, qui s'étaient élevés de 5400000 à 6300000 par millimètre cube, pour atteindre après quelques semaines le chiffre de 7 millions. Le docteur Mercier donne des chiffres approchants. Il est à remarquer que l'augmentation est proportionnellement plus forte chez les tuberculeux : en cinq jours, elle s'est trouvée pour ceux-ci de 982000 par millimètre cube, et seulement de 702000 pour les personnes en santé.

La multiplication des hématies est-elle réelle ou absolue, ou seulement apparente et relative ? Deux écoles sont en

présence, qui font valoir l'une et l'autre hypothèse. Il paraît plus simple, toutefois, et mieux fondé de s'en tenir à la seconde, et il est à présumer que, par suite d'une évaporation plus intense dans l'air sec et raréfié des hauteurs, le sérum disparaît en partie des vaisseaux et le sang dès lors s'épaissit, sans que le nombre total des globules ait augmenté. C'est au contraire la partie liquide qui a diminué, et, par rapport à elle, le chiffre des hématies devient en effet plus considérable; mais c'est la proportion seule des globules rouges, et non leur quantité absolue, qui a varié pour autant. Telle est l'opinion brillamment défendue par Herrera.

Peu importe, d'ailleurs, l'explication adoptée; car au point de vue des résultats physiologiques, du moins en ce qui concerne le phénomène de l'hématose, de l'enrichissement du sang par l'oxygène, les effets ne paraissent pas fort différents. Dans l'un et l'autre cas, il y a un afflux plus grand des globules au poumon, soit parce que le nombre total s'est réellement accru, soit parce que, réduit de volume au détriment du sérum, mais nullement modifié quant à la circulation, le sang, que l'on pourrait dire concentré, apporte au réseau pulmonaire une quantité plus considérable de globules dans un temps donné.

Au surplus, il serait inexact de dire que la circulation du sang n'est pas modifiée aux grandes altitudes; elle l'est, au contraire, et dans un sens extrêmement favorable. Magendie a reconnu, il y a longtemps, que les phénomènes de la circulation se poursuivent avec d'autant plus de facilité que le sang devient plus dense. « Quand ce liquide perd sa viscosité et devient aqueux, il s'imbibe dans les tissus et circule moins aisément dans les capillaires[1]. »

Aussi l'énergie cardiaque est-elle accrue : les pulsations deviennent plus fréquentes et plus vives. En outre, en vertu de la diminution de pression atmosphérique, une quantité de sang plus abondante afflue au poumon, l'air raréfié agissant alors à la façon d'une ventouse. On saisit sans peine toute l'importance de ce phénomène au point de vue de la nutrition

1. Herrera, *op. cit.*, p. 735.

des organes que vivifie dès lors un sang plus généreux, mais très spécialement pour le poumon, dont le réseau capillaire représente à lui seul les trois quarts de la surface pulmonaire, 150 mètres carrés environ, et se voit traversé en vingt-quatre heures, normalement, par 20 000 litres de sang, donc à peu près 10 000 litres de globules rouges, en plaine, et 12 000 en montagne.

Enfin, l'altitude influe très heureusement sur les conditions mêmes de la respiration, en provoquant une ventilation plus large et plus parfaite des alvéoles pulmonaires. Tandis que sous la pression normale les alvéoles du sommet demeurent pour une bonne part inactives, l'air raréfié amène, au contraire, leur déplissement, soit par l'amplitude qu'il procure aux inspirations, soit par la gymnastique qu'il impose aux muscles respirateurs. Le poumon se trouve ainsi dilaté et, dans bien des cas, on a constaté le développement thoracique des tuberculeux séjournant sur les montagnes. Par suite, non seulement l'afflux sanguin est mieux régularisé autour des points malades, ce qui écarte les dangers de congestion et la fatale tendance aux hémoptysies, mais grâce à ce surcroît d'étendue et de ventilation conquis par la surface respiratoire, une suractivité se produit dans les fonctions biologiques des vésicules pulmonaires. Les échanges gazeux deviennent plus intenses. Ils se traduisent par une augmentation de l'oxygène importé et de l'acide carbonique exhalé. Rien qu'à voir les florissantes couleurs dont se pare le visage des phtisiques après un séjour de quelques semaines dans les vallées supérieures des Alpes, on acquiert la preuve sensible que les fonctions de l'hématose, génératrices de la santé, s'accomplissent sur les sommets avec une surabondance d'énergie et que dans ces organismes naguère anémiés, sous la trame des tissus profonds comme à fleur de chair, circule un sang plus riche, plus pur et plus vermeil.

*
* *

A la faveur de cet ensemble de conditions avantageuses, auxquelles il faut joindre le charme sévère du paysage, la station climatérique de Davos a conquis bien vite un surpre-

nant développement. Qui l'a connue, il y a quinze ou vingt années, ne la reconnaîtrait plus aujourd'hui. C'est une ville élégante qui est sortie, comme par enchantement, des neiges. Au lieu des modestes pensions égrenées çà et là au bord de la route, se pressent aujourd'hui et s'étagent, de Davos-Dorf à Davos-Platz, les hôtels somptueux, les luxueuses villas, les habitations de toute ordonnance et de tout caractère, groupe compact aux capricieuses saillies, aux colorations douces et gaies, que domine gravement, de sa robuste architecture, la nouvelle église catholique.

N'est-ce point la plus ferme démonstration de la valeur hygiénique et thérapeutique du climat?

Et pratiquement, pour ce qui est des facilités de l'existence, bien ingrat qui se plaindrait aujourd'hui! Plus rien de ces maigres échoppes où s'entassaient naguère confusément, pour le curiste perdu dans cette inabordable région, les objets de première nécessité, où les articles de luxe se limitaient humblement à quelques rustiques souvenirs, tavillons sculptés ou découpés en dentelle par les pâtres, mignons petits ours, Grisons chevelus et barbus, enlevés à la pointe du couteau dans l'érable ou dans l'if.

Le chemin de fer du Rhæticon a introduit dans la vallée tout le confort des capitales. De resplendissants magasins se dressent, opulente parure de la *Promenade*, où le client se procure à bons deniers tout ce dont il peut avoir besoin, vêtements, fleurs et oiseaux, voire même tout ce dont un poitrinaire se passerait le mieux, assurément, comme des azerodrachs, des buires et des hanaps d'argent feuillagés d'or, des chasubles antiques, des lampes étrusques en terre rouge et... jusqu'à des poutres antédiluviennes!

Rien ne manque, on le voit, au commerce de la vie. Mais aussi ne faut-il pas que les conditions du séjour se plient à tous les goûts? Car Davos est à cette heure un monde en miniature où se coudoient tous les peuples, où gazouillent à la fois toutes les langues, où se fondent, comme dans une mosaïque animée, tous les costumes, depuis le simple *gown* de laine, aux teintes mornes, de l'Amérique du Nord jusqu'au *yaletsché* d'or et de soie, aux harmonieuses fantaisies, aux éclatantes couleurs, des jeunes Serbes.

Le service des différents cultes est assuré depuis longtemps. Sous l'impulsion vigoureuse d'un curé actif et zélé, la paroisse catholique s'accroît et s'enrichit d'œuvres. Quant au soin des malades, il ne laisse rien à désirer. Plus de quarante religieuses dominicaines, d'un admirable dévouement, se tiennent jour et nuit à la disposition des phtisiques gravement atteints, qu'elles vont soigner à domicile[1]. Les protestants ont à leur disposition deux groupes de diaconesses.

Qui donc a surnommé Davos « le paradis des poitrinaires » ? — Hélas ! un paradis bien précaire et fort accommodant, qui ne renferme pas que des saints et où ne règne pas précisément l'immortalité. On ne peut nier toutefois que la nature, en creusant la vallée davosienne au-dessus de la région inférieure des nuages et à l'abri des aquilons, en a fait un lieu de rendez-vous souverainement attrayant et salutaire pour les phtisiques fortunés des deux mondes.

Paul BERNARD.

1. Il n'y a que deux hôtels catholiques à Davos, tous deux excellents et à proximité de l'église : l'*Hôtel Saint-Joseph* et la *Pension Quisisana*. Un grand sanatorium confié à la direction du docteur Schnoeller, le *Sanatorium Davosplatz*, leur sera très prochainement adjoint.

MONSEIGNEUR GUILLAUME DU PRAT

AU CONCILE DE TRENTE[1]

V

Mgr du Prat avait collaboré avec les Pères du Concile aux travaux de cette première période, qui devaient être la base de l'édifice continué et achevé laborieusement plus tard comme une citadelle contre l'hérésie de Luther et de Calvin. Il avait pris une part importante et prépondérante au décret de réforme qui rendait leurs pasteurs aux églises abandonnées. En même temps, mais en dehors des travaux du Concile, il préparait, de concert avec le P. Lejay et ses deux compagnons, les PP. Laynez et Salmeron, la fondation des premiers collèges de la Compagnie de Jésus en France. Ce n'était pas assez de songer à la régénération du peuple chrétien par la formation de la jeunesse, une autre œuvre non moins importante s'imposait à sa sollicitude d'évêque : dans ce même projet de fondation, il comprenait, au moins pour son propre diocèse, la création d'écoles cléricales, où les jeunes candidats à la prêtrise seraient formés à la science et aux vertus de leur vocation, et devançait ainsi de quinze ans l'institution des séminaires, œuvre de ce même Concile de Trente, « œuvre si importante, comme on a pu le dire, que si le Concile n'avait pas eu d'autre résultat, il suffirait amplement à dédommager de tout le reste et suffirait seul à relever la discipline trop longtemps oubliée[2] ».

Mgr du Prat, arrivé à Trente le 3 janvier 1546, y rencontrait pour la première fois le P. Lejay, arrivé le mois précédent, à titre de délégué du cardinal Othon Truchsess; deux mois plus tard, une lettre du P. Lejay à saint Ignace, datée du 10 mars, annonçait déjà que des pourparlers étaient engagés avec l'évêque de Clermont au sujet de la fondation d'un

1. Voir *Études* du 5 février 1904, p. 289 *sqq.*
2. Pallavicini, t. XXI, p. 8.

collège. C'est donc à cette époque, dans les deux premiers mois de 1546, qu'il faut placer ces premières négociations entre Mgr du Prat et le P. Lejay, l'unique représentant de la Compagnie de Jésus au Concile à ce moment-là. Les PP. Laynez et Salmeron ne sont pas encore arrivés[1], et lorsqu'ils entrent à leur tour en relation avec Mgr du Prat, les négociations préliminaires sont déjà terminées.

Quelle fut la part de l'un et de l'autre dans la fondation des collèges, comment faut-il entendre cette fondation et comment fut-elle exécutée?

La première chose à faire pour répondre à ces questions assez obscures dans l'histoire des origines de la Compagnie de Jésus en France me paraît être de déterminer exactement les intentions des deux négociateurs au moment précis où ils se rencontrent pour la première fois, comment ils entendent leurs projets de fondation de collèges et quels commencements d'exécution ces projets ont déjà reçus.

Les plus anciens historiens nous apprennent peu de chose, et dans le peu qu'ils ont écrit, on surprend plus d'une erreur de détail, assez grave cependant pour égarer le lecteur sur la part de mérite qui revient à Mgr du Prat aussi bien qu'à son ami, le P. Lejay, dans leur commune entreprise. D'après le P. Ribadeneyra, « les premiers jésuites de Paris n'habitaient pas en communauté dans une maison qui leur fût propre, jusqu'au moment où messire Guillaume du Prat, qui s'était lié d'amitié au Concile de Trente avec les PP. Laynez et Salmeron et Claude Lejay, résolut de construire deux collèges, l'un dans son diocèse, à Billom, l'autre à Paris même, et il mit à exécution ce double dessein[2] ».

Le P. Olivier Manare ne cite même pas le nom du P. Lejay. Son récit, d'ailleurs, ne diffère guère de celui du P. Ribadeneyra[3]. D'après l'auteur anonyme d'une histoire des commencements de la Compagnie en France, publiée par le P. Ca-

1. « Pervenerunt Tridentum 18 maii Patres Laynès et Salmeron... P. Claudium (Jaium) magna in gratia Prælatorum et optimum Societatis odorem spargentem invenerunt. » (*Chronicon Societatis Jesu a P. Polanco*, t. I, p. 177.)

2. *Vie de saint Ignace*, chap. XXI.

3. *De rebus Societatis Jesu*, chap. VII.

rayon : « Le Révérend Père en Dieu, messire Guillaume du Prat, evesque de Clairmont, ayant, au Concile de Trente, admiré la sainteté et doctrine des PP. Laynez, Lejay et Salmeron, et bien informé tant de l'Institut de la Compaignie que de son heureux progrès et advancement en Italie, Espagne, Portugal et ailleurs, désirant pareillement faire part de ce bonheur à la France, y fondant des collèges de la Compagnie... voyant l'incommodité des nostres au collège des Lombards... les reçeut et logea en son hostel, dit de Clairmont, sis en la rue de la Harpe, depuis vendu à monsieur Chouart, advocat en la court du Parlement. Nos Pères demeurèrent audict hostel jusques sur la fin de l'an 1563, auquel ils se retirèrent en la cour de Langres, où maintenant le collège des Nostres est érigé[1]. »

L'histoire d'Orlandini ajoute quelques détails. Mgr du Prat, à la suite de conférences avec les PP. Lejay et Laynez, résolut de fonder deux collèges, l'un à Paris, l'autre dans son diocèse. Dans un voyage qu'il fit à Padoue, il se confirma dans ses résolutions en voyant le collège de la Compagnie qui y avait été fondé, et, enfin, à Rome, il obtint du Souverain Pontife la permission d'aliéner au profit de ces collèges un hôtel situé à Paris, rue de la Harpe, et appartenant à l'évêché de Clermont[2].

Voici, maintenant, un historien d'un autre genre, l'avocat du Mesnil, plaidant contre les Jésuites en 1569, devant le Parlement de Paris : « Il faut entendre que ledit défunt (Mgr du Prat), ayant séjourné quelque temps en Italie, tant au Concile de Trente que autres endroits, il fut accueilli et gagné par aucuns qui se disoient et intituloient Jésuites, lesquels *novo artificio et quasi innata industria sciunt inescare homines*, qui est leur principal labeur et étude... Tant y a qu'ils s'y insinuèrent si avant dans l'opinion dudit défunt qu'il en amena un ou deux dans ce pays[3], auquel ce nom insolent de Jésuites et cette religion nouvelle étoient du tout

1. *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 6.
2. *Hist. Soc. Jesu*, VI, n. 30.
3. Quand Mgr du Prat fit pour la première fois connaissance avec les Jésuites de Paris, en 1548, ceux-ci y résidaient depuis huit ans, et y avaient été envoyés par saint Ignace en 1540.

inconnus. Bref, ils pratiquèrent si avant ce bon personnage aisé à conduire et mener, qu'ils commencèrent à le posséder du tout... et ils commandent si avant audit défunt qu'ils le délogent de sa maison épiscopale appelée l'hôtel de Clermont. Non contens de cette pratique, ils mirent en fantaisie audit défunt de fonder trois collèges, l'un en cette ville de Paris, l'autre en la ville de Billom et l'autre en la ville de Moriac, aux montagnes d'Auvergne. »

On verra plus loin le démenti que donnent aux dires de ce pamphlétaire les propres paroles de Mgr du Prat. Sans nous y arrêter ici, examinons l'impression que laisse la lecture des autres historiens cités plus haut. Elle se résume en quelques mots : Mgr du Prat apprend à connaître la Compagnie de Jésus dans ses entretiens avec les trois jésuites théologiens du Concile ; il subit le charme de leur éloquence et de leur sainte vie et il est gagné par eux à la grande cause des collèges. En conséquence, il se hâte dans un voyage à Rome, qu'il entreprend avant son départ définitif de la ville de Trente, d'obtenir du Souverain Pontife un rescrit qui lui permette d'offrir à l'Ordre nouveau une maison pour son premier collège.

Quelques mots du *Chronicon* de Polanco omis par le P. Orlandini laissent entendre quelque chose de plus. Lorsque Mgr du Prat arriva à Trente, avant d'avoir fait la connaissance d'aucun jésuite, il était déjà, écrit cet historien, bien disposé et incliné envers la Compagnie de Jésus (*bene animatus et erga Societatem propensus*[1]). L'auteur des *Mémoires sur le P. Broët*, qui n'a pas connu ce passage quand il écrivait son livre, a eu cependant le premier le mérite de tirer de l'oubli une page d'une ancienne histoire de l'ordre des Minimes, qui nous explique ces bonnes dispositions de l'évêque de Clermont. L'auteur des *Mémoires* s'est contenté de résumer et de commenter cette page ; il nous paraît mieux de la citer ici en entier, à cause des belles réflexions qu'elle renferme et qui font le plus grand honneur à celui qui les a écrites :

« Pendant que nous sommes sur le discours de la familiarité qu'eut le R. P. Simon Guichard avec monsieur de Cler-

1. *Chronicon Soc. Jesu*, t. I, p. 282.

mont, je ne veux laisser en arrière une chose fort remarmarquable qui fut un bon conseil qu'il lui donna, lequel a été cause de beaucoup de grands biens qui s'en sont suivis depuis. C'est qu'un jour étant avec ledit sieur evesque de Clermont et conférant par ensemble de quelques moyens de régler et réformer son diocèse, il lui dit qu'il n'en savait pas de meilleur et plus expédient que de faire venir d'Italie certains prêtres réguliers qu'il avait connus à Rome, demeurant pour lors au logis d'un gentilhomme romain appelé le seigneur Quirino Garsonio, proche de notre couvent de la Trinité-des-Monts; que c'étaient des hommes de Dieu, fervents et courageux pour le service des âmes; d'où, quelque temps après, ledit sieur evesque, s'estant trouvé au Concile de Trente, il y vit et connut les Révérends Pères Laynez, Salmeron et Jaius, desquels il sortit si satisfait, qu'ayant reconnu en eux ce que le P. Simon Guichard lui en avait dit, il leur fonda deux beaux collèges, l'un à Billom, ville de son diocèse, l'autre à Paris, pour l'établissement desquels le glorieux saint Ignace, instituteur de cette Compagnie, l'ayant remercié par lettre de sa grande libéralité et affection qu'il portait à leur ordre quasi-naissant, il lui envoya incontinent le P. Pasquier-Broët, Français de nation, lequel il fit dès lors provincial de ces deux collèges; de sorte que, si la Compagnie de Jésus, qui a maintenant un grand nombre de beaux collèges et maisons dans toute la vaste étendue de ce très grand et florissant royaume, a fait du fruit pour les âmes comme elle en a fait beaucoup, si elle a confirmé les catholiques, rembarré les hérétiques, si elle a travaillé pour maintenir la foi ou réformer les mœurs, le R. P. Simon Guichard a quelque part au fruit, au mérite et à la gloire qui lui en revient; car il fut, après Dieu, l'une des causes premières de ce bien, étant celui qui donna conseil à ce grand prélat de faire venir de ces Pères en France. En quoi, il montra d'être entièrement exempt et dépourvu de propre intérêt, car au lieu d'entrer en jalousie ou envie que d'autres eussent vogue que lui, ou ceux de son ordre au lieu où il était, ou bien qu'ils gouvernassent ce prélat dont il possédait l'affection, il n'eut aucun égard à toutes ces considérations, n'ayant d'autre but que celui de la gloire de Dieu et du salut des âmes; que Dieu fût servi et le pro-

chain aidé, ne se souciant pas par qui Jésus-Christ fût annoncé, par les siens ou par d'autres, pourvu que véritablement il le fût, étant bien aise de voir dans cette nouvelle compagnie de bons soldats combattant sous l'auguste drapeau et étendard du glorieux nom du Sauveur, qui s'apprêtait pour faire une sanglante guerre au démon, jugeant qu'elle ferait bien du profit en l'Église et tâchant de l'introduire en France pour attaquer l'hérésie, car c'était tout son désir que ce monstre fût terrassé[1]. »

Le P. Simon Guichard avait connu saint Ignace et ses compagnons à Rome, l'année 1538, quand il habitait lui-même, comme assistant de l'Ordre des Minimes, le couvent de la Trinité-des-Monts, proche de l'asile temporaire offert par la charité au futur fondateur de la Compagnie de Jésus. Quelque temps après, il rentrait en France, où Mgr du Prat l'appelait à séjourner dans son château de Beauregard, et là « il conférait avec lui, dit l'historien cité plus haut, sur les moyens de régler et réformer son diocèse ». Ceci se passait entre les années 1540 et 1545, à une époque où Mgr du Prat ne connaissait encore les nouveaux « prêtres réguliers » que par les rapports de son ami. Mais quels étaient donc ces moyens auxquels il songeait pour la réforme de son diocèse ?

Lorsque Mgr du Prat fut nommé évêque de Clermont, écrit l'auteur des *Mémoires sur le P. Broët*, le luthéranisme avait déjà pénétré en Auvergne à la suite de quelques moines apostats venus d'Allemagne. Un d'entre eux avait même commencé à former à Issoire, pays d'origine de Mgr du Prat, un parti puissant qui, fortifié par des esprits brouillons, curieux et corrompus, et par les régents du collège, fit enfin, de cette ville, le principal foyer de l'hérésie.

Mgr Thomas du Prat avait organisé des prédications pour combattre les nouvelles idées hérétiques. C'était sans doute un moyen puissant pour arrêter le mal : cependant n'y avait-il pas encore la formation de la jeunesse dans les deux académies ou universités du diocèse de Clermont, celle de Billom et celle d'Issoire ? Mais on vient de voir ce qu'était devenue

1. Dony d'Attichy, *Histoire générale de l'Ordre des Minimes*, p. 308. Paris, 1624 (livre d'une extrême rareté).

celle-ci, dont les professeurs eux-mêmes avaient tourné au luthéranisme. Quant à celle de Billom, qui avait compté autrefois parmi les meilleures académies provinciales du royaume et réuni plus de quinze cents étudiants, elle était alors en pleine décadence. Mgr du Prat aurait voulu y établir une chaire d'hébreu et d'Écriture sainte pour répondre aux besoins créés par les violentes témérités du luthéranisme; mais outre qu'on cherchait vainement des maîtres et des auditeurs, pourquoi ériger de nouvelles chaires dans une école où les facultés des arts elles-mêmes étaient désertées par les trois quarts des élèves qui, auparavant, avaient coutume d'y affluer[1] !

Mgr du Prat comprit que c'était de ce côté qu'il devait tourner tous ses efforts; la forteresse était démantelée et envahie par les ennemis, il fallait la relever et en chasser les intrus. Il s'occupa donc activement de cette œuvre de première importance; il chercha des maîtres; il dressa lui-même les règlements de son nouveau collège, mais pendant longtemps il travailla sans succès, comme l'atteste la lettre suivante qu'il écrivait plus tard à saint Ignace : « Mon Révérend Père, il y a déjà bien longtemps que je vous ai exposé, dans une de mes lettres, combien je désirais et combien je m'efforçais de rétablir et de relever dans une ville de mon diocèse, appelée Billom, son ancienne université. Elle est tellement déchue qu'elle conserve à peine quelques traces de son existence. Jusqu'à présent mes efforts ont été vains; je le regrette vivement mais je conserve l'espoir que Dieu, dans son immense bonté, ne permettra pas qu'ils soient perdus, s'ils doivent tourner à la gloire de son nom et au salut de mon peuple[2]. »

En même temps qu'il s'efforçait de relever l'Université de Billom, Mgr du Prat songeait avant tout au recrutement et à la formation des professeurs dont la science et les bonnes mœurs pouvaient seules en assurer le crédit. Sur ce point, les difficultés étaient moins grandes. Il n'y avait pas d'efforts à faire pour chercher, ni d'institution à relever de ses ruines. Tout était prêt et il ne restait qu'à tirer parti de l'organisa-

1. [J.-M. Prat], *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Broët*, p. 196 *sqq.*
2. *Acta SS.*, 31 Julii, *De vita S. Ignatii*, n° 448. Lettre du 29 septembre 1553. (Cf. *Cartas*, IV, 496.)

tion existante des universités. Leur but premier, comme on le sait, n'était pas de délivrer à des auditeurs *dilettanti* des titres décoratifs ou d'utilité privée. Les universités étaient avant tout des écoles normales de professeurs, d'immenses réserves d'où la science rejaillissait par des canaux réguliers jusque dans les dernières écoles de province, écoles de cathédrale ou écoles monastiques. On y acquérait la simple licence (*licentia docendi*) ou le droit d'enseigner (*Doctor*, *magister*). Entre toutes, l'Université de Paris jouissait d'une réputation méritée. Mgr du Prat songea à y établir un convict ou maison d'études pour les professeurs de son futur collège[1]. Déjà le diocèse de Clermont possédait à Paris un hôtel qui servait de résidence aux évêques pendant leur séjour à la capitale[2]. Cet hôtel, inoccupé pendant la plus grande partie de l'année, pouvait être affecté à la fondation nouvelle, et, parce qu'il était bien d'Église, il était nécessaire d'obtenir préalablement le consentement du chapitre et celui du Souverain Pontife.

Mgr du Prat profita des loisirs forcés qu'il dut subir à Trente, avant l'ouverture du Concile[3], pour aller demander

1. Cette intention n'est pas clairement manifestée dans l'acte de délibération capitulaire de l'église de Clermont, du 19 novembre 1543 (Majour, *Réfutation des impostures de l'abbé Feydit*, p. 27). Il n'y est question que d'un collège à fonder à Paris pour quelques jeunes étudiants du diocèse de Clermont. Mais, d'autre part, il est certain qu'à ce moment-là Mgr du Prat voulait déjà relever l'Université de Billom. Par une conclusion logique, la maison de Paris devait être, dans ce plan, une pépinière dé professeurs pour les collèges du diocèse.

2. « Les évêques étant souvent obligés, sous Philippe le Bel, de se rendre à Paris pour les affaires de leur diocèse et pour celles de l'État, l'évêque Aymard de Cros prit de là occasion d'acheter dans cette ville un hôtel, pour lui et ses successeurs, qui était situé dans la rue de la Harpe, près de l'église des saints Cosme et Damien, qui répondait à la grande cour interne du couvent des Cordeliers. Ce fut en 1291. » (Bibliothèque de Clermont, manuscrit Audigier [cat., p. 140, n° 589], *Histoire de l'Église d'Auvergne*, p. 205.)

3. En octobre 1545. Ce fut l'unique voyage à Rome. L'auteur des *Mémoires sur le P. Broët* (p. 205-206) le place après le Concile et comme une conséquence des entretiens de Mgr du Prat avec le P. Lejay et ses compagnons au sujet de la fondation du collège de Billom. Ce sont deux erreurs. Il ne s'agit principalement à Trente, comme on le verra, que du collège de Paris et le collège de Billom n'est mentionné que pour mémoire. Quant au voyage à Rome, il est antérieur à la rencontre de Mgr du Prat avec le P. Lejay. Plus tard, Mgr du Prat s'absente de la ville de Trente et se rend à Padoue

en personne au pape Paul III la confirmation de la délibération prise par le chapitre de Clermont deux ans auparavant, en 1543[1], en vertu de laquelle l'hôtel de la rue de la Harpe, à Paris, était transformé en maison d'études où un certain nombre de boursiers du diocèse de Clermont prendraient logement et suivraient les cours de l'Université.

En résumé, Mgr du Prat, avant d'arriver au Concile, avant même d'être en relation avec le P. Lejay et ses compagnons, avait un plan arrêté auquel il avait déjà donné un commencement d'exécution. Il voulait, d'une volonté très délibérée, relever ou ériger à nouveau l'Université de Billom[2], et fonder une maison d'études à Paris pour lui servir de séminaire. Le registre des délibérations du chapitre de Clermont nous apprend encore qu'il y aurait dans ce dernier établissement des bourses pour des écoliers pauvres. D'après une lettre du P. Lejay, qu'on lira plus loin, l'évêque de Clermont avait déjà dressé les règlements de son université, et il avait traité avec le Souverain Pontife pour affecter l'hôtel de la rue de la Harpe à la fondation du séminaire de Paris. Enfin, il arrivait au Concile bien disposé envers ces « nouveaux prêtres réguliers[3] » de Rome, dont il a entendu l'éloge dans ses entretiens avec le P. Simon Guichard. On le voit, le P. Lejay et ses compagnons sont absolument étrangers à ces projets et à ces bonnes dispositions de Mgr du Prat; leur part est diminuée, elle est cependant assez grande s'ils ont pu

et à Venise, mais pour un voyage comme il le dit lui-même dans une de ses lettres « de huict ou quinze jours ». Après le Concile, il rentre immédiatement en France. « [E] partito già due giorni Mons. di Claromonte con licentia del suo re, come diceva per tornarsene à casa. » Légats à Farnèse, 11 mars 1547. (Cf. *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, IX, p. 654.) Déjà il avait écrit à son frère « qu'il mettra peyne à partir le plus tôt possible » et qu'il espère « le joindre à la court ». Le 20 avril 1547, il lui envoie un dernier billet de Crozieux (Couzzieu actuel, à 12 kilomètres au delà de Vaugneray, près de Lyon). Cf. *Chronicon Soc. Jesu*, t. I, p. 248. « Cum ex concilio Tridentino episcopus Claromontanus rediisset... »

1. Majour, *loco cit.*

2. « Universitatem (Billomi) jam pene collapsam et intermortuam erigere ac instituere. » (*Cartas*, t. IV, p. 496.)

3. C'est le nom qu'on leur donne à l'origine, ou encore « clercs réformés ». Cf. bref de pouvoirs pour saint François Xavier et Simon Rodriguez : « Regi portugalliæ super clericis reformatis in Indiam ituris. » 2 août 1540. (Arch. Vat. Brevi XLI, 18, n° 669.)

paraître tels aux yeux de Mgr du Prat qu'on les lui avait dépeints par avance, et achever par là l'œuvre commencée par un autre, le Père minime Simon Guichard. Ils n'ont fait que cueillir la moisson déjà mûre, en méritant la confiance de Mgr du Prat qui, dès qu'il les a connus, entra en négociations avec eux. A partir de ce moment, commence l'histoire des premiers collèges de la Compagnie de Jésus en France.

VI

En quoi consistent ces négociations? Nous savons déjà quelles sont les dispositions de Mgr du Prat, mais quelles sont celles de l'autre partie contractante? Qu'est-ce qu'elle entend par fondations de collèges au moment où le P. Lejay, qui la représente, entre en pourparlers avec l'évêque de Clermont, dans le premier mois de l'année 1546?

Cette année 1546 appartient à la période d'évolution où les premiers collèges fondés par saint Ignace, pour la formation des jeunes religieux de sa Compagnie, se transforment insensiblement de maisons d'étude en maisons d'enseignement, donné à la fois aux étudiants de la Compagnie et à d'autres étudiants venus du dehors. Avant cette transformation, le collège primitif ne comprenait à domicile aucun enseignement ni public ni privé. Il suffit, pour s'en convaincre, d'étudier l'origine de ce collège.

Le pape Paul III avait approuvé oralement, le 3 septembre 1539, la nouvelle société. Dès le jour où elle était destinée à se perpétuer, son fondateur devait songer à la création de maisons d'études et de formation pour les jeunes recrues que lui envoyait la Providence. En effet, quelques mois après l'approbation orale de son institut, avant même la promulgation de la bulle du 27 septembre 1540, qui rangeait la Compagnie de Jésus parmi les Ordres reconnus dans l'Église, saint Ignace envoyait à Paris une colonie de jeunes étudiants, sous la conduite du P. Jacques d'Eguia. Ils arrivèrent dans les premiers mois de 1540 et, comme la Compagnie de Jésus ne possédait alors d'autre maison au monde que celle de Rome, ils durent demander asile, à titre de boursiers ou portionistes, dans un des collèges qui fré-

quentaient les cours de l'Université[1]. Si un groupe de religieux vivant ensemble sous le même toit et soumis à un même supérieur, bien qu'ils soient mêlés à des étrangers et habitent une maison qui ne leur appartient pas, suffit à former un collège dans le sens que saint Ignace attachait à ce mot, c'est à lui que doit revenir l'honneur de cette première fondation[2], qui se développera plus tard, grâce aux libéralités de Mgr du Prat, et cette maison religieuse, quel que soit le nom qu'on lui donne, fut, à vrai dire, la fille aînée de la maison romaine et de toute la Compagnie de Jésus.

Cette prédilection, cette première pensée de saint Ignace pour l'Université de Paris n'a rien d'étonnant quand on se rappelle que c'est là qu'il a pu enfin recruter ses premiers compagnons, là encore qu'il s'est formé à la littérature, à la théologie et a conquis ses grades. Il est maître ès arts de l'Université de Paris, c'est le titre qu'il tient à porter, lui et ses compagnons, quand il se présente devant le Souverain Pontife pour obtenir l'approbation de son institut[3], et, dans les premiers collèges d'enseignement de sa Compagnie, il veut qu'on suive les règlements et les usages de cette université, qui tient la première place dans son estime[4].

1. Collège du Trésorier, fondé en 1268 par Guillaume de Saône, trésorier de l'église de Rouen.

2. Plusieurs historiens attribuent cet honneur au collège de Coïmbre : « Il colegio di Coïmbra primiero de toda la Compagnia empezò el año de 1542. » (*Cartas* de San Ignacio, t. I, p. 340, note.) Il est vrai que tous les religieux étaient réunis sans mélange d'étrangers, mais ils habitaient, eux aussi, une maison d'emprunt, et ne se fixèrent à Coïmbre que deux ans après l'établissement de Paris, en 1542. Quant aux religieux réfugiés au collège du Trésorier, ils n'eurent de maison en propre que lorsqu'ils furent installés à l'hôtel de Langres, en 1562, car jamais l'hôtel de Clermont, leur troisième asile, ne fut leur propriété ; ils ne cessèrent pas cependant dès l'origine d'être considérés comme une communauté religieuse, groupée accidentellement dans une maison étrangère.

3. Bulle *Regimini militantis ecclesiæ, procœmium.*

4. « El modo de criar y hacer Lectores a imitacion de lo que entonces se usaba en la Universidad de Paris » Polanco « en nombre de San Ignacio » au P. Ant. Araoz, recteur de l'Université de Gandie, première université de la Compagnie de Jésus. (*Cartas*, t. II, p. 94.) — Collège de Messine, second collège d'enseignement de la Compagnie (en Europe) : « In quo Parisiensis Universitatis in docendo modus paulatìm est inductus. » (*Chronicon* [1548], t. I, p. 282.) Cf. lettre de saint Ignace à son neveu Beltran de Loyola : « J'ai appris que votre frère Emilien est doué d'un excellent esprit et plein d'ar-

Mais quel était le but de saint Ignace en procurant l'établissement de ce collège de Paris ? Il devait être en parfaite conformité avec la fin même de son institut, telle qu'elle se trouve exprimée dans la bulle d'approbation de 1540. C'est le salut des âmes et la propagation de la foi obtenus par les moyens suivants : la prédication, les missions, les exercices spirituels, la confession, les œuvres de charité et, en particulier, le catéchisme aux enfants et aux ignorants, car ces mots *eruditio puerorum ac rudium* ne signifient pas autre chose. C'est là toute la formule de l'institut de la Compagnie de Jésus pendant le premier décennium (1540-1550) jusqu'à la seconde bulle de confirmation du pape Jules III ; elle ne contient pas autre chose, et de l'apostolat par l'enseignement il n'est pas dit un mot [1].

Mais cette formule, comme on le sait, n'était qu'une ébauche provisoire ; la société nouvelle, qui a une existence de droit, n'est pas encore organisée ; le général n'est pas encore nommé, et les constitutions ne sont pas écrites. Peut-être l'enseignement, qui est une des formes de la charité, s'il n'est pas compté expressément parmi les ministères de la société nouvelle, y est compris, au moins, d'une manière implicite. En effet, cet apostolat devait sortir de la première formule de l'institut, comme une fleur sort de sa tige, par le développement naturel du principe qui y était renfermé, et

deur pour l'étude. Je désire beaucoup que vous ayez soin de si belles dispositions, et, si vous vouliez m'en croire, vous ne l'enverriez pas ailleurs qu'à Paris, parce que vous le mettrez en état d'acquérir en peu d'années, dans cette université, ce qu'il n'obtiendrait qu'avec beaucoup de temps dans toutes les autres. Du reste, il y a généralement parmi les étudiants de cette ville plus d'honnêteté et de religion qu'ailleurs. Aussi, en ce qui me concerne, je désirerais qu'il fît ce voyage, et que vous ameniez sa mère à y consentir. » Du 2 au 13 septembre 1539. (*Cartas*, t. I, p. 75.) Cf. Prat, *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Broët*, p. 155.

1. Voici, entre autres, un exemple des intentions prêtées gratuitement par quelques historiens au fondateur de la Compagnie de Jésus : « Les Jésuites, est-il dit dans un livre récent, ont été institués pour défendre l'Église romaine contre la réforme protestante et antipapale. » A quoi sert que les catholiques d'Allemagne aient depuis longtemps réfuté cette fable ? (B. Duhr, *Jesuitenfabeln*, p. 1.) « Ignatius von Loyola hat den Jesuitenorden zur Ausrottung des Protentantismus gegründet. » On lit dans la légende du saint : « Deum... Luthero... Ignatium et institutam ab eo societatem objecisse », ce qui n'est pas la même chose.

saint Ignace connaîtra bientôt cette vocation de sa Compagnie et l'apostolat fécond que la Providence lui réserve dans l'avenir[1].

En effet, pendant l'année qui suit la bulle d'approbation de la Compagnie, saint Ignace et le P. Codure, par délégation des compagnons, délibèrent sur les points principaux des constitutions le 4 mai 1541. Or, voici un des points arrêtés de commun accord : « On placera les collèges dans les villes d'universités; dans la Compagnie, il n'y aura ni leçons ni maisons d'enseignement[2]. » Ce programme est clair; voyons comment il a été exécuté, depuis cette époque jusqu'à la fin du premier décennium et la publication de la bulle de confirmation de l'institut par le pape Jules III, en 1550.

VII

Depuis le premier établissement de Paris jusqu'à l'année 1546, on voit la Compagnie de Jésus s'implanter successivement dans les villes suivantes : Lisbonne, Padoue, Coïmbre, Louvain, Cologne, Valence, Alcala de Henarès, Goa, Valladolid, Gandie et Barcelone. Ce sont des collèges ou, comme les appelle plus exactement Polanco, des communautés (*congregationes*). Ces établissements prennent naissance le plus

1. Le *Chronicon* de Polanco est l'ouvrage à consulter sur la genèse et les progrès de l'Institut de la Compagnie de Jésus. Voir, surtout, t. I, p. 50, 51, 70 et 79. « Nec ipse Ignatius nec socii ad ullam ex tam multis religionibus animum applicaverant, cum tamen ipsi nullum certum institutum animo præsumpsissent, nec de his quæ postea successerunt, scilicet instituenda nova religione, *quidquid in mentem ipsis venisset.* » Ceci se rapporte au séjour de saint Ignace à Paris. Après le vœu de Montmartre, saint Ignace et ses compagnons ne représentent pas autre chose qu'un groupe de missionnaires en partance pour l'Orient et destiné à disparaître avec le dernier survivant. A Rome seulement : « Cogitare cæperunt quod non esset fortassis voluntas Dei ut omnes in terram sanctam transirent, nec quod cæptum opus per eos tantum qui tunc congregati erant, nec tantum ad ipsorum vitam duraret... unde expedire censuerunt ut societas stabili vinculo firmaretur ut alias admittere posset. » (*Ibid.*, p. 79.) Ils décident alors de tourner vers les fidèles le zèle qu'ils ne peuvent déployer pour la conversion des infidèles.

2. « Hacer colegios en universidades lease en la fundacion. No estudios (studia, facultés) ne leciones en la Compania. » (*Constitut. Soc. Jesu*, édition de Madrid, p. 306.)

souvent à la suite d'une prédication[1]. On désire en conserver le fruit par la création d'une maison qui servira de résidence aux nouveaux missionnaires[2], et pour que l'œuvre soit permanente, dans la même maison, un groupe vient se joindre au premier. Il se compose de jeunes gens à la fois novices, religieux et étudiants[3], tous exclusivement destinés à entrer dans la nouvelle Compagnie, à quoi ils s'engagent par un vœu ; on n'en recevra point d'autres, et le but de leurs études, dont le programme est déjà tracé, sera celui-là même qui est contenu dans la première formule de la bulle du pape Paul III[4]. Les maisons où on les trouve sont toujours situées dans une ville d'université et porte le nom consacré par l'usage d'alors; c'est un collège d'où les étudiants sortent pour fréquenter les cours publics et où ils reviennent pour partager leur temps entre l'étude et les exercices de piété. Ainsi, le collège tel que l'entend saint Ignace n'est pas autre chose qu'un séminaire pour sa Compagnie.

Cependant, vers l'année 1546, un changement se produit dans quelques-uns de ces collèges; leur destination première reste ce qu'elle était, mais à côté on voit surgir une œuvre nouvelle. Le collège, tel que l'a voulu saint Ignace, tel qu'il le demande aux fondateurs, est toujours un collège-séminaire de sa Compagnie[5], mais quelques-uns de ceux-ci,

1. Polanco, *Chronicon*, t. I, p. 174 : « Cum enim non pauci... aliquos ex primis Patribus Societatis concionantes audivissent... initium aliquod collegii, ubi firmiter nostri residerent, expetebant. » — « Ad jacienda ejus collegii (cæsaraugust.) concionator aliquis merito expetebatur. » (*Ibid.*, t. I, p. 248, ad ann. 1547.)

2. « Non (dum) innotuerat civitati (Montis regalis) collegium nostrum in aliorum quam scholasticorum commoda per prædicationem et sacramentorum ministerium incumbere. » (*Ibid.*, t. II, p. 49.)

3. Novices, en quelque manière, ou pour mieux dire candidats, par rapport à la Compagnie dont ils ne font pas encore partie, religieux aussi, en quelque manière, parce qu'ils ont fait, après trois mois d'expériments, les deux vœux de pauvreté et de chasteté ; étudiants ou scolastiques, parce qu'ils sont de suite appliqués aux études, après avoir achevé le trimestre d' « expériments ».

4. *Constitut. Soc. Jesu*, p. 312. Du 4 mars 1541.

5. A Gandie : « Colegio per los escolares de la Compania. » Lettre de saint Ignace à saint François de Borgia, 1545. (*Cartas*, t. I, p. 211.) — Projet de fondation du collège de Salamanque par le cardinal de Coria : « Para esta Compania. » (*Ibid*, t. II, p. 45 *sqq.*) « Videbatur P. Ignatius non parum exoptare ut in præcipuis quibusdam Italiæ locis aliqua collegia ubi

tout en acceptant l'idée du général de la Compagnie de Jésus, en ajoutent une autre de leur propre initiative. Pourquoi ce même collège destiné à la formation de jeunes religieux ne serait-il pas un collège de plein exercice, comme il y en avait déjà à cette époque un très grand nombre dans les villes d'université, avec l'enseignement à domicile, donné à la fois aux religieux résidant dans le collège et aux étudiants venus du dehors. Ainsi, on conservait intacte l'œuvre principale de la fondation, et le fruit en était doublé. De cette idée nouvelle, de cette œuvre parallèle à celle de saint Ignace et qui bientôt se confond avec elle devaient sortir les collèges d'enseignement. Or, chose remarquable, tous ces fondateurs de collèges mixtes sont des étrangers à la Compagnie de Jésus. Ils sont ses bienfaiteurs, ses auxiliaires, mais en même temps des agents extérieurs dont Dieu se sert pour solliciter et entraîner la pensée de saint Ignace vers un apostolat nouveau. Ils ne font pas dévier cette pensée première du saint fondateur, puisque la fin des collèges sous cette nouvelle forme rentre dans la fin générale de l'institut; au contraire, ils l'agrandissent et en développent le germe caché.

En effet, suivons à la trace, dès l'origine, ces diverses fondations de nouveaux collèges jusqu'à l'année 1550. Le premier qui apparaît est celui de Goa dans les Indes. Or, ce collège est fondé par Diego de Borba, clerc séculier, avec le concours de Mgr Miguel Vaz, vicaire général, et Cosmeyanez, secrétaire du vice-roi[1]. Sa destination est déjà arrêtée[2] et

nostri litteris darent operam, *non ubi alios docerent*, instituerentur. » (*Chronicon*, t. I, p. 177, ann. 1546.) « Tunc temporis (1544)... prælectiones non erant in nostris collegiis. » (*Ibid.*, p. 141, 142.) — Jusqu'à la dernière année, 1550, qui met fin à la première formule de l'institut, saint Ignace, quand il demande de sa propre initiative la fondation d'un collège, ne parle pas d'autre chose que d'un collège-séminaire pour sa Compagnie. Voir surtout la lettre à Marie d'Autriche pour le collège de Louvain (*Cartas*, t. II, p. 289), de l'année 1550. Fin de l'institut : « Para servir las banderas de Jesu en la espiritual milicia... predicando... practicando las obras de la christiana caridad », etc. — Les collèges « para los estudiantes de la misma Compania ».

1. *Monumenta Xaveriana*, t. I, p. 42. Madrid, 1899-1900.

2. « Colegio de niños naturales de la tierra. » Cf. lettre de saint François à saint Ignace du 20 septembre 1542. (*Ibid.*, p. 260, et *Chronicon*, t. I, p. 109. « Collegium ad puerorum institutionem... et ad eos regendos docendosque (admonet P. Franciscus) operam Societatis nostræ desiderari. »

les bâtiments sont déjà construits en partie et une soixantaine d'élèves réunis sous la direction du fondateur Diego de Borba[1], lorsque saint François Xavier arrive à Goa, le 6 mai 1542[2], et promet son concours avec l'approbation de saint Ignace[3].

A l'année 1543 appartiennent les premiers débuts du P. Lejay à l'Université d'Ingolstadt, mais c'est à la prière de l'archevêque d'Armagh et des docteurs de cette université qu'il consent à donner, devant un auditoire spécial d'étudiants, les leçons sur l'Écriture sainte[4] qu'il donnait déjà dans les églises, forme de prédication qu'on retrouve dès l'origine dans les premiers travaux apostoliques des compagnons de saint Ignace et qui ne sort pas du premier programme de l'institut[5]. L'année suivante, on lui offre une chaire à cette même université[6]. Plus tard on insiste encore, et cette fois c'est le duc de Bavière qui unit ses prières à celle des docteurs d'Ingolstadt et envoie Léonard Eckius à Rome pour obtenir de saint Ignace, par l'intermédiaire du

1. *Monumenta Xaveriana*, t. I, p. 267.
2. *Ibid.*, p. 256.
3. *Ibid.*, lettre de saint François Xavier à saint Ignace, du 20 septembre 1542, p. 263 : « Que vengan alcunos de nuestra Compania para enseynar los deste Collegio. » On peut remarquer que ces paroles de saint François-Xavier sont la première voix qu'on entend dans la Compagnie de Jésus, invitant à l'apostolat par l'enseignement de la jeunesse. (Cf. *Chronicon*, t. I.) « Quamvis tunc non esset hoc collegium Societati datum, nostri tamen ibi residere ab hoc anno (1543) cœperunt. » (P. 121.) — Ann. 1546, « non erat nomine Societatis admissum hoc collegium... Sentiebat tamen (P. Nicolaus Lancillotus)... domos et collegia pluribus in locis esse constituenda ut juvenes illarum nationum erudiri in scientia ac pietate possent et in Societatem admitti... si quos Deus vocaret... *unde* et onus illius Collegii totum a Societate subeundum. » (P. 201.)
4. « Concilio Archiepiscopi Armachani et precibus Doctorum Universitatis Ingolstadiensis publicè legere cœpit, ut fructus latius pateret. » (*Chronicon*, t. I, p. 113.)
5. « En l'année 1537, les PP. Le Fèvre et Laynez enseignent la théologie et l'Écriture sainte à la Sapience, mais par une mission spéciale du Souverain Pontife : « Initio autem ex præscripto Pontificis cujus obsequiis se nostri offerebant, PP. Faber et Laynez in academia quam Sapientiam vocant, prior Scripturam Sacram, posterior scholasticam theologiam docuit. » (*Chronicon*, t. I, p. 63.) — Laynez à Padoue, en 1543 : « Ea domus collegii formam per ejus (P. Laynez) lectiones et conciones spiritualis fructus augeri cæpit. » (*Ibid.*, p. 112.) « P. Bobadilla (à Vienne, en 1542), partim concionibus, partim lectionibus Epistolæ ad Romanos occupabatur. » (*Ibid.*, p. 100.)
6. *Ibid.*, p. 132.

pape, non pas un, mais trois professeurs de théologie pour son université[1]. Le P. Lejay, consulté par saint Ignace, avait reconnu que les besoins de l'Allemagne en proie à l'hérésie protestante demandaient ce qu'il croyait être une exception à la vocation de la Compagnie[2], et, en 1549, saint Ignace lui envoie les PP. Canisius et Salmeron. Mais en même temps il veut d'abord qu'ils prennent leurs grades de docteurs à l'Université de Bologne, et, seconde précaution très remarquable, lui, qui les années précédentes, a envoyé ou destiné, sans autres formalités, des professeurs de théologie aux colléges de Messine[3] et à l'Université de Gandie[4] qui lui appartiennent et qui ne sont qu'une extension du collège-séminaire de sa Compagnie, dès qu'il s'agit de l'enseignement dans une université étrangère, il demande et obtient du Souverain Pontife une faculté spéciale, contenue dans la bulle du 18 octobre 1549[5], un mois avant l'arrivée à Ingol-

1. J.-M. Prat, *le P. Claude Le Jay*, p. 305; Braunsberger, *B. P. Canisii Epistulæ*, t. I, p. 685, nota. Lettres du duc de Bavière au pape Paul III et à saint Ignace, 6 avril 1548.

2. « Quamvis autem munus in Universitatibus legendi Societatis nostræ professoribus non convenire censebat, in Germaniæ tamen vastitate ad gloriam Dei et reductionem ejus regionis perutile id fore arbitrabatur. » (*Chronicon*, t. I, p. 153, ann. 1545.)

3. L'enseignement de la théologie commence en 1548. (*Ibid.*, t. I, p. 382.)

4. Érigée canoniquement par Paul III, par une bulle du 4 novembre 1547, ouverte en grande solennité le 18 mars 1549. La charte de fondation signée par saint Ignace est antérieure d'un an à la mission d'Ingolstadt et à la bulle *Licet debitum*. Elle est du 20 mai 1548 (*Cartas*, t. II, p. 410). Remarquer les termes où l'on voit la différence entre la fondation de Gandie et celle d'Ingolstadt : « Cum Franciscus de Borgia... collegium suo in oppido Gandiæ nostris scolaribus apostolica auctoritate erigendum... Universitatem præterea instituendam et utriusque omnimodam gubernationem, administrationem et regimen nostræ Societati deputandum curaverit... statuimus... ut octo lectores (Societas nostra) constituat, quorum tres Grammaticam et humaniores litteras, tres Philosophiam, vel ut vocant Artium cursum, duo theologiam profiteantur. »

5. Bulle *Licet debitum* : « ... Dignum censemus ut special. favoribus ipsam Societatem prosequamur... Præposito generali... ut quos de suis idoneos in Domino judicaverit ad lectiones theologiæ et aliarum facultatum... deputare possit... concedimus et indulgemus... » On a remarqué que la lettre de saint Ignace que les deux nouveaux professeurs remirent au duc de Bavière ne portait pas la date du jour où elle fut écrite. C'est qu'à ce moment (septembre 1549) saint Ignace avait la certitude que le privilège lui serait accordé; on était à la veille de la promulgation de la bulle, après laquelle seulement la lettre devait être remise (13 novembre).

stadt des PP. Salmeron et Canisius. Bien plus, en traitant avec le duc de Bavière, il met comme condition de l'envoi des nouveaux professeurs la fondation d'un collège-séminaire de la Compagnie dont ceux-ci ne sont que les précurseurs[1], et il a soin de rappeler plus tard cette condition au duc Albert qui pendant quelque temps abandonne le projet et les promesses de son père[1].

Les négociations pour le collège mixte de Gandie commencent à peu près vers la même époque. Celui qui demande à saint Ignace la fondation d'un collège sous cette forme est le duc de Gandie, saint François de Borgia, qui à ce moment n'a d'autres liens avec la Compagnie de Jésus que ceux de l'affection qu'il lui a vouée dès qu'il l'a connue[2]. A Trente, Mgr du Prat traite avec saint Ignace de la fondation du collège de Paris, séminaire de la Compagnie de Jésus; mais en même temps et dans la même négociation, il fait une part au collège d'enseignement de Billom, dans son diocèse. En Sicile, le vice-roi et les habitants de Messine et de Palerme demandent eux aussi un collège pour les étudiants de la Compagnie, mais ils veulent que ce même collège serve encore à la formation des étudiants séculiers qui viendront du dehors en fréquenter les cours[3]; et ainsi nous arrivons à l'année

1. *Cartas*, t. II, p. 237. — Saint Ignace au duc Albert de Bavière : « Willelmus clarissimus pater tuæ excellentiæ de instituendo collegio nostro cum Summo Pontifice egit et *ad ejus fundamenta jacienda* duos e nostris theologis ab eodem obtinuit » ; et voici la condition : « Si multitudo congrua scholasticorum nostrorum ali possit. »

2. A. Astrain, *Historia de la Compania di Jesus*, 1902, p. 273 (*Chronicon*, t. I, p. 186 et 312) : « Hæc prima fuit Universitas quam Societas habuit. » Les premiers projets de fondation du collège qui devint plus tard université remontent à l'année 1545. L'année suivante seulement saint François de Borgia fait le vœu d'entrer dans la Compagnie : « Casa o colegio que alla se quiere hacer por los escolares de la tal Compagnia. » Saint Ignace à saint François de Borgia, 1545. (*Cartas*, t. I, p. 216.) — « ... Para que el colegio haya de nutrir los neofitos. » (*Ibid.*, p. 218.) — « Rara admodum erat hujus ducis in omni virtutum genere perfectio et cum hujus anni initio impetrasset a P. Ignatio ut Collegii in oppido Gandiæ instituendi curam susciperet Societas, gaudio maximo affectus est. » (*Ibid.*, p. 164, ann. 1545) Par l'extrait précédent (*Ibid.*, p. 216), on voit que saint Ignace considère surtout la fondation « por los escolares de la Compania ».

3. « Collegiorum hoc genus ubi nostri docendi provinciam susciperent in his regionibus (Siciliæ) suscipi cæptum est, nam Goæ in India et Gandiæ in Hispania jam nostri docere cæperant. » (*Chronicon*, t. I, p. 268, ann. 1548.)

1550 et à la bulle du pape Jules III, où la première formule est remaniée, comme il y est dit expressément, d'après les leçons de l'expérience[1], non en vertu d'un plan prémédité,

— « Doctore Ignatio Lopez medico suggerente et domino Didaco de Cardona regni sindicatore promovente, serio agi cæptum est de collegio Messanæ instituendo. » — « Meditabatur quidem civitas (messanensis) studium generale vel Universitatem instituere... Accesserunt jurati civitatis ad Proregem, Joannem de Vega a quo et consensum facile impetrarunt et litteras ad S. Ignatium et ad oratorem Caroli Imperatoris in urbe. » (*Ibid.*, p. 242.) Ce collège était comme les autres « collegium pro scholaribus societatis » bien que cela n'apparaisse pas très clairement, ni dans la lettre de saint Ignace à la cité de Messine (*Cartas*, t. II, p. 407), ni dans le premier récit de Polanco (*Chronicon*, t. I, p. 268). Voir les preuves (*Cartas*, t. II, p. 80), saint Ignace au roi de Portugal par le P. Simon Rodriguez : « Que se enviasen de alla algunos lectores *y estudiantes* para esta empresa de Sicilia. » — Saint Ignace aux Pères destinés au collège de Messine : « An qui *tanquam scholasticus* mitteretur, cuicumque facultati dare operam juxta obedientiæ præscriptum vellet. » (*Chronicon*, t. I, p. 268.) — « Dum alii docent (Messanæ) non nulli ex præceptoribus alias lectiones audiunt. » (*Ibid.*, t. I, p. 285, *eod* ann. 1548.) — « Brevi hinc decem abibunt in Siciliam... 4 professores et *sex auditores*. » (Canisius Leon. Kessel, 8 feb. 1548. *Epist.*, t. I, p. 264.) — Collège de Palerme : « Scripsit autem prætor et jurati civitatis Panormi ad P. Ignatium, 13 maii, significando animi sui desiderium ut doctrinæ et institutionis quæ a nostris collegiis proficisci solita erat, participes fierent. » (*Chronicon*, t. I, p. 379, ann. 1549.) Cf., p. 383 : « Prorex Siciliæ scripserat de aliquibus e nostra Societate ad docendos juvenes a P. Ignatio petendis. » — Cf. *Cartas*, t. II, p. 548, lettre de Ferdinand Ier, roi des Romains, à saint Ignace, 11 décembre 1550; elle est postérieure à la bulle du 21 juillet 1550, mais elle représente exactement la pensée de ceux qui, jusque-là, ont demandé à saint Ignace des collèges mixtes d'enseignement : «... perspiciamus collegia illa quæ Societati Jesu noviter erigi cæpta sunt magnum fructum afferre in locis et provinciis illis in quibus erecta fuerint... nosque ob id statuerimus huic Societati in civitate Vienna, collegium erigere in quo una cum Societatis fratribus etiam juvenes et adolescentes, qui ad litterarum studia aptiores videbuntur, in sacris litteris erudiantur. »

1. « Edocente experientia et usu rerum. » (Cf. *Chronicon*, t. I, p. 268, ann. 1548.) — « Hoc eodem tempore et constitutionibus Societatis conficiendis et regulis P. Ignatius operam dabat et partim oratione, partim rationis discursu, partim etiam experientia, ea quæ ad Instituti nostri rationem postea promulgavit, paulatim concinnabat. » Comparer les deux formules de 1540 et de 1550 :

« ... Per publicas prædicationes et verbi Dei ministerium, spiritualia exercitia et charitatis opera et nominatim per puerorum ac rudium in christianismo institutionem ac Christi fidelium in confessionibus audiendis spiritualem consolationem. » (*Litt. apost. Pauli III, Regimini militantis Ecclesiæ*, 27 sept. 1540.)

« ... Per publicas prædicationes, *lectiones et aliud quodcumque verbi Dei ministerium* ac spiritualia exercitia, puerorum ac rudium in christianismo institutionem, Christi fidelium in confessionibus audiendis spiritualem consolationem. » (*Litt. apost. Julii III, Exposcit debitum*, 21 jul. 1550.)

mais par le concours d'agents providentiels, de voix venues du dehors qui spontanément ont invité saint Ignace à accepter cet apostolat nouveau. Ce sont : dans les Indes, Diego de Borba, clerc séculier, Mgr Miguel Vaz, vicaire général, un laïque, Cormayenez, secrétaire du vice-roi; en Allemagne, l'archevêque d'Armagh, internonce du Saint-Siège, le recteur et les professeurs de l'Université d'Ingolstadt et Guillaume, duc de Bavière; en Espagne, le duc de Gandie; en Sicile, le vice-roi Jean de Vega, le docteur Ignatio Lopez, médecin, le syndic Didaco de Cordona et les jurats de Messine et de Palerme; enfin en France, l'évêque de Clermont, Mgr du Prat[1].

Ferdinand TOURNIER.

(*A suivre.*)

On voit bien que saint Ignace, dès l'année 1548 (*Constitut. Soc. Jesu*, p. 374), permet que des scolastiques étrangers à la Compagnie soient reçus dans ses séminaires, mais cette mesure n'a rien à voir avec l'origine des collèges d'enseignement, car le collège peut avoir les classes à domicile ou envoyer ses étudiants à l'université. De plus, saint Ignace ne fait que prévoir le cas où, les collèges se multipliant rapidement, le nombre des novices ne croîtra pas en proportion, et afin de ne pas laisser tomber la fondation, il permet que les places vides soient occupées par des étrangers habitant une partie séparée du collège, et, pour respecter autant que possible les intentions des fondateurs, il veut que ces boursiers aient au moins la vocation ecclésiastique et qu'ils soient pauvres par condition comme les autres sont pauvres en vertu de leur vœu. — Une nouvelle forme de collège apparaît bientôt; il arrivera un moment où il n'y aura plus dans quelques-uns de ces collèges un seul étudiant de la Compagnie. C'est le collège tel qu'il est connu dans son acception ordinaire. En 1608, la sixième congrégation générale, à défaut de témoignages écrits, en faisait remonter l'origine au temps même de saint Ignace. Ils sont donc antérieurs à 1556. « De collegiis quæ hactenùs multiplicata sunt, ubi studentium nostrorum seminaria actu non sunt... perpetua praxis et continuata series *ab ipso beati Fundatoris tempore* hucusque tradita... securos nos reddere possunt. » (Decr. 18.) — D'autre part, ces collèges ne sont pas encore admis par saint Ignace en 1551, d'après une lettre de Polanco au P. Lejay (*Cartas*, t. II, p. 303); c'est donc entre ces deux dates extrêmes (1551-1556) qu'ils ont commencé. Le collège de Goa, dès son origine, recrute exclusivement ses élèves parmi les infidèles (*Monumenta Xaveriana*, p. 287). Mais les professeurs envoyés par saint François Xavier ne sont là qu'à titre d'auxiliaires, et le collège n'est confié à la Compagnie qu'après la mort des fondateurs, en 1549 (*ibid.*, p. 504). Or, dès cette année-là, le collège de Goa est un collège mixte (*ibid.*, p. 475).

1. De ces collèges, ceux de Paris, Billom, Palerme ne sont encore qu'à l'état de projet et ne seront fondés qu'après la bulle de 1550; mais le projet est antérieur et cela suffit.

L'INDUSTRIE CHIMIQUE MODERNE

Supposez un instant réunies en une immense agglomération toutes les fabriques de produits chimiques du monde : fabriques de couleurs artificielles, de colles et de vernis, d'acide sulfurique et de cristaux de soude, de parfums, de savons, de bougies; écoutez le bruissement de cette ruche colossale; contemplez les manipulations délicates ou les travaux violents auxquels se livrent ces centaines de milliers d'ouvriers; voyez les transformations étonnantes que subit la matière dans ces fours et ces cornues ; respirez, surtout, ces senteurs variant d'un bout à l'autre de la gamme, des odeurs les plus nauséabondes aux parfums les plus doux et les plus raffinés. Ici, les matières premières les plus diverses, parfois les plus innommables, arrivent par tonnes, elles sont classées, triées, préparées, puis la série des opérations les saisit, les pétrit, les élabore, les transfigure, et les voici, à l'autre bout de l'usine, sortant changées en produits purs et achevés, que l'on met en sacs, en boîtes, en paquets de toutes sortes pour les expédier enfin aux quatre coins du monde portant avec eux la fertilité, la santé... ou la mort.

Tel est le spectacle auquel on croit assister en parcourant les deux beaux volumes que M. Albin Haller a publiés récemment sur *les Industries chimiques et pharmaceutiques*. Ces volumes constituent le rapport du jury international de la classe 87, Arts chimiques et Pharmacie, de l'Exposition de 1900[1].

On peut discuter sur les avantages et les inconvénients des expositions universelles; mais, sans prendre parti pour ou contre, il faut reconnaître que ces réunions temporaires

1. *Les Industries chimiques et pharmaceutiques*, par Albin Haller, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris, rapporteur du jury de la classe 87 à l'Exposition universelle de 1900. Paris, Gauthier-Villars, 1903. 2 volumes.

de produits venant de presque toutes les parties civilisées de l'univers nous permettent de nous rendre compte, dans une certaine mesure, de ce qui se fait loin de chez nous, et nous aident à sortir de nos idées, souvent si étroites, et de notre routine, tout en nous épargnant de longs voyages. Parfois le visiteur est bien quelque peu noyé et comme submergé au milieu de ces flots de richesses amoncelées, mais les travaux tels que celui de M. Haller viennent à leur heure, — moins hâtifs, il est vrai, que l'article effronté du journaliste qui se croit obligé de parler, même s'il ne sait rien, — et de tels travaux permettent de recueillir les fruits durables des efforts accomplis.

Prenons donc un instant M. Haller comme guide et parcourons avec lui cet immense champ des industries chimiques et pharmaceutiques.

Il est nécessaire, tout d'abord, de nous débrouiller au milieu de ces produits si nombreux et divers. Toute classification en sera bien un peu artificielle, certains produits pouvant se rattacher à la fois à plusieurs classes ; néanmoins, pour conventionnelle qu'elle soit, mieux vaut une classification imparfaite que le pur et simple désordre.

Voici donc, en premier lieu, la « grande industrie chimique ». Sous cette rubrique, nous rencontrons les produits qui se fabriquent généralement en quantités plus considérables, parce qu'ils servent de points de départ à d'autres industries ; ce sont, par là même, des produits plus simples, dont la fabrication exige un grand développement de machinerie, à cause des dimensions des appareils, plutôt que la multiplicité, la complication, la délicatesse des traitements chimiques proprement dits. Acides sulfurique, chlorhydrique, azotique, sels de soude et de potasse, brome et bromures, iode et iodures, chlore et phosphore, chlorures décolorants, phosphates, cyanures, tels sont quelques-uns, et les principaux, des produits simples et d'un usage universel qui appartiennent à la grande industrie.

Une seconde classe comprendra la « petite industrie chimique et les produits pharmaceutiques », nous y trouvons les produits innombrables qui ne sont guère employés que

dans les laboratoires, ceux qui servent pour la photographie, la galvanoplastie, puis les produits destinés aux opérations préparatoires à la teinture, et la série indéfinie des médicaments naturels et artificiels.

Viennent ensuite les matières colorantes artificielles, dont l'importance et la variété vont sans cesse en croissant, les extraits de bois de teinture que les colorants artificiels tendent de plus en plus à supplanter. Puis les produits de la distillation des bois, de la houille, des résines, des pétroles. Les parfums naturels et synthétiques; les couleurs minérales, laques et vernis; les savons, les colles et gélatines; les matières plastiques et les soies artificielles. Tels sont les chapitres successifs que M. Haller passe en revue, chapitres correspondant à autant de branches de l'industrie chimique, branches souvent touffues elles-mêmes et portant de nombreux rameaux.

Si, de cette première vue d'ensemble, nous cherchons à descendre au détail, la première chose qui nous frappe est l'extrême inégalité qui règne dans la répartition de ces diverses industries à travers le monde. Cette inégalité provient de plusieurs causes : elle tient parfois à la nature elle-même.

Nulle part l'extraction du soufre natif n'est développée comme en Sicile, où, en 1899, il n'a pas été extrait moins de 3 533 996 tonnes de minerai qui ont fourni 553 199 tonnes de soufre, en occupant 6 196 ouvriers. Des gisements de soufre ont bien été découverts aux États-Unis et au Japon, mais la Sicile reste le centre principal de cette production. De même les industries du pétrole sont concentrées aux États-Unis et dans le sud-est de la Russie. En 1900, la production du globe atteignait 150 millions de barils de pétrole qui se répartissaient de la manière suivante :

Russie	77 230 562	barils.
États-Unis	63 362 704	—
Galicie	2 346 505	—
Roumanie	2 000 000	—
Sumatra	1 520 000	—
Japon	1 116 720	—
Canada	625 650	—
Allemagne	358 297	—

Il serait d'ailleurs inexact de considérer cette industrie comme identique de nature en ces divers pays. La composition des pétroles est chose des plus variables, et tandis que les pétroles de Pensylvanie contiennent surtout des carbures d'hydrogène de la série dite saturée, ceux de la presqu'île d'Apchéron (Bakou, etc.) renferment surtout des carbures cycliques dont les applications industrielles sont autrement importantes.

De même encore la production de l'essence de térébenthine est développée principalement dans les États du sud de l'Amérique du Nord et en France dans le département des Landes.

Mais, le lecteur a dû le remarquer, il s'agit dans tous ces cas de produits naturels, et l'on ne peut s'étonner de voir localisées certaines de ces productions, tout comme celle de la houille ou comme les mines de fer ou d'or. Le développement de ces industries constitue, si l'on peut ainsi parler, l'enfance de l'art chimique, et ne permet aucunement d'apprécier la véritable puissance industrielle d'un peuple.

Tout autre est le cas des produits chimiques proprement dits, des produits artificiels. Si l'extraction des produits naturels a pu exister, et a existé de fait, de tout temps, dans une certaine mesure, tout autre est le cas des vrais produits chimiques. Ceux-là ne pouvaient être fabriqués, sauf quelques très rares exceptions, tant que la chimie consistait en une pure collection de recettes empiriques. Quel moyen pouvait-on avoir, avant la découverte des corps simples et des lois fondamentales de la chimie, d'analyser un produit et de se rendre compte de sa composition ? Analyser, réduire un corps en ses éléments, quel sens cela pouvait-il avoir quand on ne connaissait pas les éléments ? quand l'hydrogène, l'oxygène, l'azote n'étaient même pas soupçonnés, quand la nature des métaux était chose incertaine, quand on n'avait pas plus de raison de croire que ce fût la rouille plutôt que le fer qui était une substance composée ?

La découverte des corps simples par Lavoisier est donc le point de départ logique et effectif de tous les progrès de l'industrie chimique. C'est sous l'influence de cette découverte, en apparence d'ordre si théorique, qu'elle a pris son

essor, et que, depuis plus d'un siècle, sont nées et se sont développées la fabrication du chlore et des chlorures décolorants, celle des couleurs artificielles, des matières explosives, des produits pharmaceutiques de synthèse, des produits photographiques, des terres rares, etc.

Les industries diverses qui se rattachent à la chimie et qui avaient pu se constituer antérieurement, verrerie, céramique, métallurgie, et d'autres, furent d'ailleurs transformées, dès qu'elles ne furent plus abandonnées aux procédés empiriques, mais éclairées, dirigées par la connaissance des lois qui régissaient tous leurs détails.

Il est impossible de mettre en doute un instant cette influence de la théorie sur le côté le plus pratique des choses, et il se dégage de là une leçon bien grave et, semble-t-il, bien difficile à comprendre, si l'on en juge par ce que l'on entend dire journellement autour de soi. Est-il question plus fréquente et plus puérile, pour ne rien dire de plus, que celle par laquelle le public, même celui qui se prétend éclairé, accueille l'annonce des découvertes scientifiques ? On vous demande de toutes parts : « A quoi cela sert-il ? » Il y a quelques années, on parvint à liquéfier l'air en quantités considérables... A quoi cela servait-il ? C'était la première, l'unique question pour beaucoup de gens. Les rayons Rœntgen eurent le bonheur de « servir » à quelque chose immédiatement, aussi leur pardonna-t-on d'exister. Mais quel mépris eût accueilli la découverte de M. Branly, en 1890 et 1891, sur la variation de conductibilité des limailles métalliques, si la conspiration du silence n'avait même empêché le public de soupçonner que le savant professeur de l'Institut catholique de Paris venait de découvrir quelque chose ? Nul ne prévoyait alors qu'il y avait là le germe de la télégraphie sans fil, nul n'aurait pu dire *à quoi cela servirait.*

Faut-il donc répéter encore qu'il y a toujours gain et profit à connaître plus profondément le monde où nous vivons, tout d'abord au point de vue de la recherche intégrale de la vérité, qui malheureusement n'a pas l'air d'avoir beaucoup d'attraits pour nos contemporains utilitaires, mais aussi, presque fatalement peut-on dire, au point de vue pratique et positif qui les séduit davantage ? Il est presque sans exemple qu'une

étude théorique quelconque n'ait, à un moment ou à l'autre, donné lieu à quelque application utile.

Et ce n'est malheureusement pas le seul public, amant de feuilletons scientifiques à bon marché, qui fait preuve de cette étroitesse de vue, M. Haller va nous le dire ; car nous sommes parvenus au cœur de la question. Ce sont parfois les plus intéressés aux découvertes scientifiques qui en méconnaissent la portée.

Chez les peuples qui s'organisent depuis peu ou chez lesquels les études scientifiques ne font que de pénétrer, on rencontre presque uniquement des fabriques de produits simples et primordiaux, ceux que nous avons catalogués dans la grande industrie chimique. Tel est le cas des États-Unis : « Au point de vue de la production chimique proprement dite, écrit M. Haller [1], les Américains sont toujours dans la période d'organisation, et c'est à l'industrie des gros produits qu'ils s'attaquent d'abord. » C'est ce dont on se rend compte en étudiant spécialement les articles qui font l'objet des transactions des États-Unis avec les autres nations. « Dans les importations, outre certaines matières premières qu'on ne trouve pas ou peu sur le sol américain, comme les sels de potasse, les nitrates de soude et de potasse, des minerais d'étain, des gommes-résines, du caoutchouc, etc., figurent surtout des produits fabriqués.

« Parmi ces derniers, on remarque que ceux qui appartiennent à la grande industrie sont de moins en moins demandés.

« Il en va différemment des produits plus fins, comme les composés organiques, alcaloïdes, parfums, matières colorantes artificielles, en un mot de tous ceux dont la préparation ne peut être confiée qu'à des usines possédant un personnel scientifique.

« Quant aux exportations, elles portent sur des matières premières dont le sol des États-Unis abonde, naphte et dérivés, ou bien sur des produits dont l'extraction ou la préparation ne présente pas de grandes difficultés et n'exige pas beaucoup de science [2]. »

1. T. I, p. LVII. — 2. T. I, p. LVIII.

Tel est encore le cas de la Hongrie, du Japon, etc.

Mais que se passe-t-il chez les nations organisées depuis longtemps et parmi lesquelles les études scientifiques sont le plus en honneur ? Trois grandes nations, comparables numériquement et socialement, se trouvent dans ces conditions : la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Ceci ne veut point dire que l'industrie chimique soit concentrée chez elles, la Suède, la Belgique, la Suisse ont une fort belle place dans ce concours scientifique et industriel; la Suisse, à elle seule, produit plus de matières colorantes artificielles que la France et l'Angleterre ensemble ; mais, à d'autres égards, elles ne sont pas comparables aux trois premières. Voyons donc un peu ce qui a contribué à amener celles-ci dans la situation respective où elles se trouvent.

« La prépondérance de l'industrie chimique allemande est un fait reconnu et indiscutable. Il serait puéril de le méconnaître [1]. » Or, il n'en a pas toujours été ainsi. Un grand nombre d'industries chimiques sont nées en France : nous rappelions plus haut celle des chlorures décolorants due à Berthollet ; citons aussi la fabrication du carbonate de soude par le célèbre procédé Leblanc, l'industrie des corps gras transformée par les travaux de Chevreul, et, plus récemment, celle de l'aluminium et du carbure de calcium. Par ailleurs, il n'est presque aucune des branches de la grande industrie où les Anglais n'aient apporté des perfectionnements de premier ordre. Aussi, pendant la première moitié du dix-neuvième siècle, le monopole de la fabrication des produits chimiques semble-t-il appartenir à la France et à l'Angleterre.

Il n'en est plus ainsi. Si l'on compare l'ensemble des importations et des exportations des produits chimiques et des matières premières pour l'Angleterre et l'Allemagne, on trouve que de 1890 à 1900 les importations ont un peu augmenté en Allemagne, 139 millions de francs en 1890, et 141 millions en 1900 ; elles ont, au contraire, notablement diminué en Angleterre, 204 millions en 1890 et 138 millions en 1900. Par ailleurs, tandis que les exportations anglaises

1. T. I, p. XVI.

augmentent peu, de 224 millions en 1890 à 231 millions en 1900, l'Allemagne passe de 302 millions en 1890, chiffre déjà bien supérieur à celui des exportations anglaises correspondantes, au chiffre énorme de 440 millions en 1900.

Comparons-nous maintenant l'Allemagne et la France? Voici quelques chiffres qui nous renseigneront. Ces chiffres concernent cette fois les transactions de ces deux pays en 1901, relativement aux produits chimiques (acides, bases, sels ordinaires) et aux teintures préparées. La France a importé, en 1901, pour 152 millions de ces articles et l'Allemagne pour 67 millions, et par ailleurs, la France exportait pour 104 millions et l'Allemagne pour 331 millions.

Ainsi, ce n'est plus surtout et presque uniquement en France et en Angleterre que les diverses nations du globe se fournissent, l'Allemagne nous a ravi ce monopole et sa prospérité va sans cesse en croissant.

La première explication de ce phénomène qui se présente à l'esprit, est la condition si différente où se trouvent la France et l'Allemagne depuis 1870. Sans doute, il est impossible de méconnaître qu'il faut chercher là une part de la solution, mais il serait tout à fait inexact de faire remonter les succès industriels et commerciaux de l'Allemagne à cette cause unique. Il est certain que « le fer appelle l'or », ainsi qu'on le rappelait, il y a peu de temps encore, au grand scandale des utopistes du désarmement à outrance, M. Haller le reconnaît bien.

« Le succès de ses armes a eu pour conséquence de donner au peuple allemand plus d'assurance et de développer ses facultés entreprenantes. L'essor vigoureux qu'a pris son industrie en général date, en effet, de cette époque. Plein de foi dans ses destinées, s'en rapportant avec une entière confiance à ses gouvernants, le monde des affaires vit dans une sécurité complète et n'a pas les inquiétudes qui assaillent les peuples qui sont exposés aux fluctuations d'une politique qui devient ruineuse à force d'être changeante. Sûrs du lendemain, les industriels allemands n'hésitent pas à entreprendre des affaires à longue échéance, certains qu'ils sont d'être encouragés et soutenus par ceux qui les administrent. »

Comparez à ce magnifique tableau ce que le même auteur nous montre chez nous : « Nos charges excessives, constamment en progression; le manque d'idées directrices de nos assemblées délibérantes où ces importantes questions de production sont de plus en plus reléguées au second plan; cette dangereuse manie qu'ont certains partis de vouloir transformer notre pays en une sorte de laboratoire expérimental destiné à faire l'essai de réformes, louables en soi, mais dont la plupart sont, à l'heure actuelle, incompatibles avec la concurrence que nos producteurs sont obligés de soutenir avec l'étranger; les difficultés, sans cesse croissantes, que rencontrent nos chefs d'industrie avec leur personnel ouvrier, que des esprits imprévoyants rendent indisciplinés en les gavant d'idées chimériques à force d'être généreuses; la cherté de la main-d'œuvre et le renchérissement des matières premières qui en résulte; l'insuffisance et le défaut d'organisation de nos moyens de transport; cette espèce d'empirisme qui règne encore en maître dans beaucoup de nos usines où des progrès réels ne peuvent être réalisés que par l'intervention constante de la science sous sa forme créatrice; l'indifférence que professent nombre de nos industriels à l'égard de cette science et des établissements d'instruction supérieure qui sont destinés à la cultiver et à la propager; les lacunes que présente notre haut enseignement, etc., sont des motifs suffisants à ce malaise dont souffre toute notre industrie[1]. »

M. Haller indique ici, en terminant, l'une des principales sources, la plus importante de toutes, des différences si profondes qui existent entre notre industrie et celle de nos voisins d'outre-Rhin. Car, je le disais, ce n'est pas seulement au succès de leurs armes que les Allemands doivent leur prospérité. « Si notre production nationale, dit encore M. Haller, souffre d'une sorte de malaise depuis 1870, si elle ne se développe pas parallèlement à l'industrie de nos voisins immédiats, elle n'est pas seule à sentir les effets de la concurrence que ces derniers lui font, l'industrie de la Grande-Bretagne est encore plus atteinte que la nôtre, et cependant,

1. T. I, p. LXXI.

avant 1900, les Anglais n'avaient pas de défaites à invoquer pour donner une explication plausible à la dépression commerciale sur laquelle ils gémissent depuis vingt ans. Mais chez eux, comme en France, les mêmes causes ont produit les mêmes effets [1]. »

Quelles sont donc ces causes ? M. Haller nous les faisait entrevoir tout à l'heure : en Allemagne, l'industrie s'inspire constamment des idées scientifiques les plus relevées, les plus profondes, tandis qu'en France et en Angleterre la routine est trop souvent la seule conseillère de l'industrie. Il faut examiner ce point de plus près.

Pour nous en rendre un compte exact, examinons l'organisation des grandes fabriques allemandes, en prenant toujours M. Haller comme guide.

« L'organisation remarquable des grands établissements de produits chimiques (en Allemagne), de matières colorantes, voire même de parfums, s'impose à l'admiration de tous ceux qui ont eu occasion de les visiter. De même qu'au fronton de certaines de leurs écoles, on pourrait inscrire à celui de ces grandes usines : *Mens agitat molem* [2]. »

« La direction supérieure est confiée à une trilogie composée d'un chimiste, d'un ingénieur et d'un commerçant, ayant fait leurs preuves et possédant chacun sa technique spéciale [3]. » En général, un service spécial est affecté aux brevets et dirigé par un chimiste, assisté de juristes attachés à l'établissement; à côté de ce service, se trouvent des laboratoires de recherches merveilleusement organisés comme matériel, — rien qu'en verrerie de laboratoire et en porcelaine, la société badoise de Ludwigshafen ne dépense pas moins de 125 000 francs par an, — comme produits, comme bibliothèque, — la bibliothèque de la grande fabrique de matières colorantes d'Elberfeld-Leverkus ne contient pas moins de 14 000 volumes et 23 000 brochures, thèses, etc. Le nombre des chimistes attachés à ces établissements est parfois énorme : 148 à la société badoise, 145 à Elberfeld, 128 à Hœchst, etc. ; la maison Merck, de Darmstadt, qui ne fabrique

1. T. I, p. XXI. — 2. T. I, p. XXII. — 3. T. I, p. XXIII.

que des produits pharmaceutiques, n'en a pas moins de 50.

Le choix de ces collaborateurs ne se fait d'ailleurs pas au hasard, et il ne suffit pas d'être muni d'un diplôme pour être accrédité; beaucoup d'entre eux sont appelés sur la foi de leurs travaux antérieurs et de leur réputation. « Les industriels, dit encore M. Haller, sont toujours à l'affût et au courant des originalités qui se révèlent, et sont prêts à faire les offres les plus brillantes aux laborieux qui, par leurs découvertes, peuvent ajouter à la prospérité de leur établissement[1]. »

Une découverte est-elle faite dans un laboratoire, le corps trouvé est étudié, avec toutes ses applications, dans des services spéciaux avant d'être mis en fabrication; si les essais sont favorables, le produit est préparé sur un pied semi-industriel et versé dans le commerce; et, si le succès est constaté, la maison entreprend la fabrication du produit en grand et fait les frais nécessaires pour le répandre.

Où se forment ces chimistes, ces savants spécialistes qui sont ainsi l'âme de l'industrie allemande? Dans les nombreuses universités et dans les hautes écoles techniques, nommées encore écoles polytechniques. Et nous arrivons ainsi à la vraie source de la supériorité de l'industrie allemande.

Les universités, avec leur régime si largement indépendant, favorisent le développement le plus complet qui se puisse désirer de toutes les branches du savoir. Liberté absolue des programmes, variables d'une université à l'autre et s'inspirant des besoins particuliers de chaque région, liberté considérable laissée au professeur dans l'interprétation du programme choisi, liberté dans la nomination des professeurs dont l'État se mêle aussi peu que possible, liberté pour l'étudiant de suivre les cours qu'il veut, de changer d'université, ce dont il ne se prive pas, voilà qui garantit la spontanéité du haut en bas de ce monde universitaire, si différent du nôtre, et permet à chacun de suivre la voie qui convient le mieux à ses aptitudes.

Ajoutez à cela la sécurité que procure aux professeurs le

1. T. I, p. XLVII.

chiffre élevé de leurs traitements, qui leur permet de se livrer, sans être arrêtés par des considérations pécuniaires, aux recherches souvent coûteuses ; ajoutez les dotations considérables faites par l'État ou par les particuliers aux universités, aux laboratoires, et vous comprendrez comment ces établissements sont devenus de vrais pépinières de savants.

A côté des universités, dont la tendance est plus théorique, se trouvent les écoles polytechniques, qui visent plus directement à la formation pratique, et qui ont obtenu, non sans combat, le droit de conférer le titre de docteur-ingénieur, satisfaction toute platonique, mais la nature humaine est toujours la même, elle aime les rubans.

Et de toutes parts se multiplient et les créations de chaires destinées à donner un enseignement plus spécialisé sur les questions qui prennent, à un moment donné, une importance particulière en chimie au point de vue des applications, et les libéralités aux établissements d'enseignement pour leur développement ou leur reconstruction. M. Haller en cite de nombreux exemples; en voici quelques-uns : 375 000 francs pour la reconstruction de l'institut de Halle ; 802 000 francs pour construire l'institut de chimie de Wurzbourg ; 524 000 francs pour l'institut de chimie et d'électrochimie de Darmstadt ; 750 000 francs à l'école polytechnique de Carlsruhe pour la construction d'un institut électrotechnique, et plus récemment près de 500 000 francs pour un institut chimique; 205 000 francs à Gœttingue pour son institut de chimie physique et d'électrochimie ; 450 000 francs à l'université de Leipzig pour la construction d'un institut de chimie physique; à Berlin, surtout, 2 062 000 francs pour l'institut de chimie. Et ce n'est pas seulement l'État qui fournit ces subsides magnifiques, parfois des commerçants contribuent eux-mêmes à ces dépenses, comme à Iéna, où la célèbre fabrique de verres d'optique Zeiss a donné 625 000 francs pour la reconstruction de l'université, somme à laquelle un anonyme a ajouté 125 000 francs, et la ville 187 250 francs.

Comme on le voit par ce dernier exemple, les industriels s'intéressent immédiatement, et pratiquement, aux progrès du haut enseignement ; ils se préoccupent constamment de

tout ce qui le concerne, et, par des consultations, des enquêtes, cherchent à résoudre les divers problèmes qui se posent sur les examens à faire subir aux candidats chimistes, les écoles qui leur fournissent l'instruction la mieux adaptée aux besoins de l'industrie, les créations de nouvelles chaires, de laboratoires, etc. M. Haller cite entre autres un fait bien caractéristique de l'intérêt éclairé porté par les industriels allemands aux choses du haut enseignement, source de leur prospérité. On sait combien sont élevés les traitements des professeurs en Allemagne ; certains professeurs de chimie reçoivent 80 000 et 100 000 francs ; des chiffres de 30 000 et 50 000 francs sont la moyenne. Or, il y a quelques années, une campagne fut menée pour réduire ces traitements. Elle échoua d'ailleurs en présence des protestations véhémentes des intéressés, qui voyaient là, et à juste titre, une atteinte à leur indépendance et à leur liberté d'esprit. Mais ils n'étaient pas seuls de cet avis : « Des industriels éclairés, dit M. Haller, convaincus que cette indépendance matérielle de leurs savants a contribué dans une notable mesure au progrès de la science allemande, m'ont déclaré sans ambages qu'ils verraient avec un vif regret l'adoption de toute mesure qui pût amener un amoindrissement de la situation matérielle des professeurs[1]. »

Un dernier caractère de l'industrie allemande à signaler encore est l'esprit d'association qui y règne et centuple les forces des particuliers. C'est d'abord l'*Association professionnelle de l'industrie chimique*, qui s'occupe des assurances, des statistiques, des contrôles, de la surveillance, etc. ; puis la *Société pour la défense des intérêts de l'industrie chimique*, en connexion étroite avec la précédente, elle s'occupe de toutes les affaires intéressant la collectivité par l'intermédiaire d'un comité qui se réunit périodiquement, répond d'elle devant les pouvoirs publics, s'occupe de ses intérêts à l'extérieur, assure et facilite les relations entre les groupes et spécialités, etc. ; enfin, la *Société des chimistes allemands*, subdivisée en dix-neuf associations régionales, qui se réunissent périodiquement pour discuter les intérêts généraux et

1. T. I, p. LXXXIII, note.

pour exposer des sujets scientifiques ayant trait à l'industrie chimique. Bien entendu, en dehors de ces sociétés d'un intérêt général, existe une foule d'autres associations particulières pour les diverses branches de l'industrie.

Et maintenant, si de ce spectacle nous reportons les yeux sur ce qui se passe chez nous, quelle différence et, parfois, quelle opposition !

Mais avant d'aller plus loin, il me semble entendre certains lecteurs se demander si cette sorte d'apologie de l'Allemagne ne vient pas d'un parti pris de dénigrement de tout ce qui se fait chez nous. Ce serait se tromper grandement. Tout d'abord, je rappelle que je ne fais guère que grouper les faits cités par M. Haller, l'un des plus éminents chimistes français à l'heure actuelle, et, s'il est besoin de faire connaître les sentiments de ce savant sur le point ici en question, il suffira, je pense, de citer la page suivante :

« L'exposition de nos produits chimiques et pharmaceutiques a montré que, prise dans son ensemble, notre industrie chimique a fait des progrès marquants depuis 1889 et qu'elle tient une place des plus honorables parmi celles des nations qui se partagent le marché international. Si dans certaines branches, comme celle des matières colorantes et de la plupart des produits organiques de synthèse, l'Allemagne a montré une supériorité universellement reconnue, beaucoup de matières, appartenant à la classe des produits pharmaceutiques ou faisant partie de ce qu'on appelle la petite industrie chimique, étaient plus pures, plus belles, avaient un aspect plus engageant que les matières similaires exposées par les nations étrangères. Le désir inné qu'a tout fabricant français de faire beau et pur se manifeste, en effet, principalement à l'égard de ces derniers produits, dont la bonne réputation relève de la conscience et de l'amour-propre.

« Quant aux autres branches de l'industrie, comme la grande industrie chimique, la fabrication des parfums, la savonnerie, la stéarinerie, la préparation des couleurs minérales, des vernis et des laques, l'industrie des colles et gélatines, les produits élaborés par nos nationaux ne le cèdent

en rien comme beauté, comme qualité et comme pureté, aux produits correspondants de leurs concurrents étrangers.

« Nous n'hésitons pas à le répéter, malgré les diverses causes, dont quelques-unes capitales, qui ont empêché les différents compartiments de cette industrie de prendre un essor comparable à celui qu'ils ont pris ailleurs, et notamment en Allemagne, nous constatons chez la plupart de nos industriels un désir marqué, évident, de faire œuvre d'initiative, de perfectionner leurs méthodes de travail en s'appuyant sur la science, d'affronter enfin la lutte, tout en gardant les traditions de loyauté, de probité et d'honneur qui forment la caractéristique de l'industrie et du commerce français[1]. »

Voilà qui est clair, et les critiques peuvent venir après ce juste hommage, il s'agit, non pas de dire que rien ne se fait de bien, mais de dire que beaucoup de choses pourraient se faire mieux et peu importe chez qui nous trouvons la leçon.

Ce désir de s'appuyer « sur la science », qui caractérise à un si haut point l'industrie allemande et qui fait sa force, est en effet un état d'esprit bien nouveau, non certes pour tous les industriels français, mais pour le plus grand nombre. M. Haller nous a déjà signalé « l'indifférence que professent nombre de nos industriels à l'égard de cette science et des établissements d'instruction supérieure qui sont destinés à la cultiver et à la propager », il revient d'ailleurs à la charge : « Plus que toute autre industrie, dit-il, celle qui nous occupe demande, de la part de ceux qui s'y consacrent, des connaissances scientifiques et techniques spéciales, qu'on ne peut acquérir qu'en ayant fait un long stage dans les établissements de haut enseignement, particulièrement dans les laboratoires de chimie, et ensuite dans les usines mêmes. Or, dans le cours de notre carrière, nous avons souvent constaté chez nos chefs d'industrie une ignorance complète du rôle important, capital, que joue la science dans leurs fabrications... Ils ne se doutent pas que leur conception étroite les empêche de se rendre compte d'une façon efficace des améliorations, des innovations qui s'imposent sans cesse dans

1. T. I, p. LXVIII.

une fabrication qui est dominée et inspirée par une science, dont le propre est d'évoluer d'une façon continue.

« Beaucoup d'entre eux ont reçu de leurs ascendants l'établissement qu'ils possèdent avec ses traditions, ses formules ; et le personnel, sans instruction supérieure, élevé dès son jeune âge dans la maison où il a franchi successivement tous les échelons de la hiérarchie, connaît à fond l'usine, fait corps avec elle, mais est incapable d'apporter dans la fabrication d'autre amélioration que celle que lui suggère la routine journalière. Bien plus, il témoigne une méfiance instinctive, voire même une hostilité sourde à l'égard du technicien instruit, du chimiste que l'industriel, talonné par la concurrence, consent parfois à s'attacher. Nombreux sont les jeunes chimistes qui nous ont fait part des difficultés qu'ils ont rencontrées du fait de contremaîtres, ou autres chefs de service dans les usines [1] ! »

Et M. Haller conclut en citant ces paroles d'E. Théry : « L'industrie de l'avenir ne sera plus stationnaire : elle réalisera incessamment des progrès, toujours plus nombreux, toujours plus rapides. En un mot, l'industrie de l'avenir, c'est l'*industrie scientifique* dans toute l'acception du mot, et malheur aux nations insouciantes qui resteront au-dessous de la situation nouvelle : elles seront dévorées par leurs rivales. »

Il serait intéressant et instructif de rechercher maintenant d'où est venue cette situation pour la France, et, pour qui saura lire M. Haller, le doute ne sera pas possible, elle est la conséquence fatale du monopole de l'enseignement supérieur. Dans la première moitié du siècle qui vient de finir, cependant, le mal ne se laisse que deviner, et la cause en est simple, la chimie était alors dans la période de formation, il était donc impossible de saisir alors ce qui pouvait avoir de l'influence sur son développement ultérieur. Mais le mal devient tout à fait évident à partir de 1860. C'est vers cette époque que prirent naissance les luttes homériques entre la théorie atomique [2] et la théorie chimique ancienne; celle-ci

1. T. I, p. LXXII.

2. Rappelons, pour éviter toute confusion, qu'il ne s'agit aucunement ici de théories métaphysiques mais de simples hypothèses, commodes pour le

tenait la position dans l'Université, elle était patronnée d'ailleurs par des savants d'un mérite incontestable, mais qui n'eurent pas assez d'indépendance et de largeur d'esprit pour voir juste en cette question; et comment ne pas rappeler ici que M. Berthelot est un de ceux qui firent ainsi opposition à la théorie dont l'adoption aurait eu vraisemblablement une si heureuse influence sur le développement de la chimie théorique et industrielle en France ! Par suite de cette prédominance de l'ancienne théorie dans l'Université comme à l'École normale, les plus jeunes professeurs, par déférence, par timidité, par insouciance, par intérêt peut-être aussi, se croyaient obligés de défendre les idées régnant en haut lieu. Or, il est bien évident que pareille chose ne se fût jamais produite s'il eût existé des universités rivales absolument indépendantes; la libre concurrence aurait bien vite fait triompher la théorie féconde sur celle qui était stérile. Mais non, pendant trente ans les chimistes français ont épuisé leurs forces en luttes passionnées. Actuellement l'école de Gerhardt, de Laurent, de Würtz a triomphé, on peut le dire, des derniers tenants des idées anciennes, ceux-ci ne sont plus que ridicules, ils ne sont plus dangereux; mais pendant que les efforts de nos chimistes s'usaient ainsi dans des combats de doctrine, la théorie atomique régnait tranquillement ailleurs et portait des fruits abondants. Nous nous sommes ainsi mis en retard et l'on conçoit qu'il faille un effort vigoureux pour regagner le temps perdu.

La chimie organique, dont la théorie atomique est la clef, est depuis longtemps en honneur en Allemagne, c'est elle qui a fourni à Graebe et Liebermann, en 1868, l'alizarine artificielle, matière colorante de la garance, et du coup la culture de cette plante fut ruinée en France; celle de l'indigo sera peut-être ruinée demain de la même façon dans l'Inde anglaise. Il ne s'agit donc pas ici de théories sans conséquences et sur lesquelles on peut raisonner ou déraisonner à loisir, il s'agit du travail, de la vie et de la mort de milliers d'êtres humains. Ce serait méconnaître cruellement les

langage, et qui, même si l'on admet qu'elles correspondent à la réalité des choses, sont absolument incapables de trancher la question de la composition essentielle des corps.

enseignements du passé que de ne pas reconnaître loyalement d'où vient le mal dont nous souffrons et, une fois que sa source est constatée, de ne pas chercher à y porter remède.

Cette différence de conception de l'industrie en France et en Allemagne se manifeste en mille détails. Signalons-en encore un, au risque de paraître nous répéter.

Ce n'est pas tout que de produire des couleurs ou des savons, des bougies ou des parfums, encore faut-il les vendre. En Allemagne, « des voyageurs, tous *chimistes accomplis*, ayant fait comme tels un stage de plusieurs années dans les divers compartiments de l'usine, visitent périodiquement la clientèle et font ressortir auprès d'elle, avec l'assurance que donne la connaissance exacte de sa nature chimique et de ses propriétés fondamentales, les qualités de la marchandise qu'ils ont à placer et les avantages que l'industriel peut en tirer[1] ».

En France, au contraire, « on ne demande aux voyageurs aucune connaissance technique spéciale comme en Allemagne. Ils ignorent tout à la fois la composition du produit qu'ils ont à placer, et son application. On n'exige d'eux que du savoir-faire. Les conseils qu'ils sont susceptibles de donner aux clients, ne sont que de faibles échos de ceux que leur ont suggérés les hommes spéciaux attachés à l'usine. Ils se bornent à des formules dont le sens leur échappe le plus souvent[2]. » Voilà qui achève le tableau.

Il serait intéressant de jeter un coup d'œil maintenant sur les autres grandes nations, nous y verrions la confirmation de tout ce qui précède et la nécessité intense qui existe pour l'industrie chimique de ne jamais se croire parvenue à des formules, à des méthodes définitives. Nous verrions par exemple les Anglais en train de perdre leur antique supériorité commerciale. Outre l'Allemagne, l'Angleterre voit les États-Unis lui faire une concurrence tous les jours plus redoutable, et, tandis qu'elle est exposée ainsi à perdre son ancienne prédominance dans la grande industrie, elle se trouve de plus en plus distancée par les fabriques allemandes

1. T. I, p. XXIV. — 2. T. I, p. LXXIII.

dans toutes les branches de l'industrie qui exigent des connaissances théoriques plus approfondies.

Aussi les avertissements aux industriels anglais ne manquent-ils pas, et ils leurs viennent de leurs savants les plus éminents. M. Green, l'auteur de la découverte d'une des classes les plus remarquables de matières colorantes, les primulines, leur adresse cette admonestation :

« Par suite de l'imprévoyance, de l'ignorance, du défaut d'esprit d'entreprise de ceux qui avaient en main l'industrie des couleurs de ce pays, nous avons perdu toute chance de succès. Le capitaliste a laissé passer comme ne donnant pas des bénéfices suffisants, une industrie qui à présent se chiffre par 220 à 250 millions de francs par an, et dans laquelle son confrère allemand cueille un dividende de 20 p. 100. Le fabricant anglais a considéré qu'une connaissance du marché du benzène était de plus d'importance que la connaissance de la théorie du benzène; et après les premiers et les plus beaux jours de l'enfance de l'industrie, quand, guidés par des hommes éminents comme Hofmann, Perkin, Nicholson, le progrès commercial et la recherche scientifique marchaient la main dans la main, les chimistes et les inventeurs n'ont guère été encouragés ici. L'exercice de l'industrie passa malheureusement bientôt dans les mains d'hommes qui ne connaissaient ni appréciaient la science sur laquelle reposaient leurs affaires ; occupés uniquement à en tirer de gros profits, ils décourageaient ceux qui se livraient aux recherches scientifiques, les considérant comme un gaspillage de temps et d'argent. Le chimiste qui se dévouait à trouver la constitution chimique d'une matière colorante, était considéré par eux comme un théoricien sans esprit pratique, par conséquent sans aucune utilité pour une entreprise industrielle. Même lorsqu'il découvrait de nouvelles matières colorantes ayant une valeur commerciale, ils étaient si aveugles de leurs propres intérêts et si incapables de croire qu'un avantage pratique puisse découler d'un travail théorique, qu'ils refusaient de breveter ou de tirer parti de ses découvertes[1]. »

Ce n'est pas seulement sur le terrain des matières colo-

1. T. I, p. LVII.

rantes que les Anglais ont ainsi manqué de sens pratique. M. Haller signale ailleurs la fausse démarche qu'ils ont faite dans l'industrie de la soude. Lorsque le procédé Solvay vint, en 1863, faire concurrenee à l'ancien procédé Leblanc, les commerçants anglais, à l'exception d'un seul, M. L. Mond, accueillirent avec méfiance le nouveau venu. Bientôt même ils se liguèrent pour lui résister, preuve manifeste déjà qu'ils se sentaient débordés. Et finalement la nouvelle industrie progressa quand même, malgré eux et contre eux.

Telle est l'explication de l'état de décadence industrielle dont souffre la nation anglaise, et, comme le dit très bien M. Haller : « Son manque de perspicacité à l'heure voulue, l'a rendue victime de ses meilleures qualités : la volonté persévérante et la ténacité [1]. »

Lorsque la Russie, les États-Unis, le Japon et d'autres nations se seront mises à lutter scientifiquement sur le terrain industriel, que deviendrons-nous si nous n'avons pris les devants pendant qu'il en est temps encore ?

Il faudrait parcourir maintenant, sommairement du moins, les classes diverses de produits que nous avons signalées au début de cette étude, c'est ce que nous ferons une autre fois.

Joseph de JOANNIS.

1. T. I, p. 99.

ASSURANCE LÉGALE ET ASSURANCE LIBRE

I

Ce fut une curieuse aventure. On était au 2 juillet 1901. Depuis un mois, la Chambre des députés discutait le projet Guieysse-Millerand sur les retraites ouvrières. Après quinze séances de labeur, elle était arrivée à voter tant bien que mal l'article 1er, et il en restait quarante-six à examiner. Plus on parlait, plus s'embrouillaient les esprits. La date des vacances était proche. M. Magniaudé proposait à ses collègues de ne pas se séparer avant le vote de la loi. M. Charles Rousse lui faisait écho. Partir ainsi en vacances, c'était « laisser la loi en sommeil ». De ce sommeil s'éveillerait-elle ? Et la démocratie attendait le vote d'une loi toujours promise.

Les députés se regardaient inquiets d'un si beau zèle.

Après une suspension de séance, le président donnait lecture d'une double proposition faite par M. Lasies et M. de Gailhard-Bancel. Le gouvernement était invité « à consulter les associations professionnelles, patronales et ouvrières, industrielles, commerciales et agricoles légalement constituées sur le projet de loi relatif aux retraites ouvrières ». Les membres de la Chambre, en particulier les socialistes, naguère si décisifs sur l'opinion des ouvriers, hésitaient maintenant devant cette consultation. On finit cependant par s'y résoudre.

Au mois de novembre paraissaient trois gros volumes où était consigné l'avis des chambres de commerce, des syndicats, des bourses de travail et autres corps consultés. En immense majorité, ils se déclaraient contre la loi[1].

La réponse des syndicats ouvriers est particulièrement intéressante. Nous acceptons, nous demandons une retraite, mais sans retenue sur le salaire ; c'est à l'État à en faire les

1. M. C. de Fromont de Bouaille a publié une étude instructive sur cette enquête dans le numéro de février 1902 de la *Revue catholique des institutions et du droit.*

frais. C'est bien ce que quelques députés libéraux avaient dit au cours de la discussion : l'ouvrier s'imagine qu'on lui offre une retraite; mais s'il apprend qu'il doit la payer, il n'en voudra pas. Autant déclarer que l'ouvrier repousse le principe de la retraite obligatoire. Si l'intéressé ne contribue en rien à la retraite qui lui est payée, nous retombons dans l'assistance, la décorât-on du nom de solidarité sociale.

Pour se consoler, MM. Guieysse et Millerand avaient le témoignage de la Bourse du travail de Pointe-à-Pitre, qui approuvait le projet « sans restriction aucune ». C'était peut-être insuffisant.

La commission d'assurance et de prévoyance sociales ne perdait cependant pas courage; elle continuait ses délibérations. Elle les poursuit sous la nouvelle législature. De temps en temps, un avis inséré dans les journaux nous apprend quelqu'une de ses résolutions. Enfin, on annonce que le nouveau projet a été mis sur pied et qu'il sera distribué aux députés au premier jour. Il maintient le principe de l'intervention de l'État sous forme d'obligation; il se contente d'étendre le nombre de ceux qui ont appelés à bénéficier des retraites et des organismes chargés de les servir. C'est encore le sens d'un projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre le 26 janvier dernier par MM. Dormoy, Chaumet et Cazeaux-Cazalet[1]. Il n'est donc pas inopportun d'examiner à nouveau

1. Cette proposition comprend quarante-cinq articles. En voici l'économie : 1° utilisation, pour le service des retraites, des organismes actuels : caisse nationale des retraites pour la vieillesse, sociétés de secours mutuels, syndicats de diverses natures fonctionnant sous le contrôle de l'État sans aucune subvention directe, mais avec la majoration du taux de l'intérêt servie actuellement aux sociétés de secours mutuels, limitée à une charge maxima pour l'avenir; 2° versements obligatoires égaux, pour les employeurs et les employés, fixés à 2 p. 100 du salaire; 3° retraite liquidée normalement à soixante ans ou à cinquante-cinq ans, à la demande de l'intéressé, s'il a 360 francs de retraite; 4° taux des retraites basé sur l'effort de prévoyance qui aura été fait et calculé d'après les barèmes de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse avec bonifications éventuelles; 5° ressources financières demandées : *a*) en période normale de fonctionnement du système, à la répartition des fonds recueillis l'année précédente, complétés, s'il y a lieu, par les revenus du fonds de réserve; *b*) en période transitoire, à la répartition uniquement, l'excédent de recettes étant employé à constituer le fonds de réserve; 6° emploi du livret de prévoyance, individuel, d'un modèle uniforme, suivant partout le titulaire et toujours à sa disposition;

la valeur et les conséquences du principe d'obligation en matière de retraites ouvrières.

II

La première objection que soulève tout système de retraite obligatoire, c'est la mainmise de l'État sur le salaire de l'ouvrier, sur la propriété privée. Ce point nous semble n'avoir pas toujours été mis en suffisante lumière, et cependant il est d'une importance souveraine.

Ce que l'ouvrier, le journalier, l'employeur à un titre quelconque a gagné par son travail est sa pleine propriété. Il en a la libre disposition. Il peut en user pour ses dépenses immédiates et personnelles, pour les besoins ou l'agrément des siens; il peut le mettre en réserve en vue de l'avenir. Or, dans tout système de retraite obligatoire, l'État vient prélever une part sur ce salaire : part minime, de 17 centimes et demi à 37 centimes et demi par semaine en Allemagne, part considérable de 2, 5, 15 p. 100 dans certains projets proposés en France; peu importe, part soustraite à son propriétaire. Cette part, l'État en dispose; il se l'approprie en quelque façon; il décide qu'elle sera employée selon tel mode. Cet argent ira constituer un fonds de retraites, ou géré par l'État lui-même ou administré sous le contrôle direct de l'État.

Cette expropriation partielle est chose extrêmement grave. Il faudrait pour la justifier une nécessité publique, au moins un intérêt public de premier ordre. Nous verrons qu'il n'y a rien de tel.

On invoque, il est vrai, l'exemple des fonctionnaires. Tout le monde admet que l'État retienne quelque chose sur le traitement de ses fonctionnaires en vue de leur constituer une retraite. La loi des retraites ouvrières ne fait qu'étendre ce principe.

Il est aisé de voir que ces deux cas sont très différents. Est fonctionnaire seulement qui veut. Quiconque accepte d'être

7° faculté pour les domestiques, ouvriers isolés et petits patrons de profiter du bénéfice de la loi.

fonctionnaire, doit accepter aussi cette condition de retenue sur son traitement, condition qu'il connaît avant de s'engager et que l'État est libre de stipuler à l'égal de toute autre clause. L'État peut d'ailleurs invoquer quelques raisons en faveur de ce procédé.

S'il ne prélevait ainsi sur le traitement de ses fonctionnaires de quoi alimenter un fonds de retraites, il serait souvent obligé, en fait, de leur payer une retraite en surplus de leur traitement ordinaire. Revers de fortune, maladies, malheurs imprévus, rang social à soutenir : que de sujets de doléances et de requêtes pour les vieux serviteurs de la chose publique et leurs familles! Avec quels considérants éloquents et pathétiques! Et, soit raison de convenance, soit intérêt administratif et politique, comment l'État pourrait-il s'y soustraire? D'où surcroît de dépenses.

En outre, le travail que l'État demande à ses serviteurs réclame la continuité et la régularité, des connaissances spéciales, la pratique plutôt, en général, que des vues nouvelles. Le système des retraites est pour l'État un moyen de retenir et de fixer son personnel et aussi de l'avoir plus fortement sous sa main.

Enfin, le service de ces retraites n'entraîne aucune accumulation de fonds, aucune complication notable d'administration. Il se traduit par une diminution de la quotité annuelle du traitement et une prolongation de ce traitement au delà de « la période d'activité ». Ou encore, si l'on veut, l'État, du consentement de l'intéressé, lui diffère le payement d'une partie de ses appointements.

Mais l'ouvrier libre n'a rien d'un fonctionnaire.

C'est aussi mal à propos qu'on prétend généraliser l'obligation imposée aux ouvriers mineurs par la loi du 29 juin 1894. Étroitement groupés comme ils le sont, les mineurs étaient parvenus, avant le vote de la loi, à organiser presque partout, à l'instigation et avec l'aide des compagnies, un service de retraites. On peut dire que l'obligation avait, dans la pratique, le consentement des intéressés et que la loi ne fit que régulariser et unifier une situation existante. Il est bon d'ajouter que les ouvriers mineurs, forts de leur groupement et de leur

importance dans l'outillage national, firent entendre très haut des revendications que le gouvernement crut habile de calmer par la loi des retraites. Il n'était pas jusqu'à la dure vie de ces ouvriers et les peintures déplorables qu'on en faisait qui n'excitassent la compassion sinon des économistes, âmes peu sensibles, au moins des philanthropes, et n'inclinassent les esprits à leur octroyer ce qu'on appelait un régime de faveur.

Régime de faveur qui n'aurait pas comblé entièrement tous les vœux des intéressés, à lire dans l'*Enquête* les dépositions de la Fédération nationale des mineurs de France à Saint-Étienne, du Syndicat des mineurs de Villars et des mineurs du bassin d'Anzin[1]. Ceci pour les turbulents. Les autres ont parfois rappelé mélancoliquement qu'avant la loi de 1894, ils recevaient de certaines compagnies une retraite supérieure à celle que la loi leur garantit par privilège très spécial. Les privilèges légaux sont parfois lourds à porter.

Quelques esprits ingénieux — et plusieurs, il faut le dire à leur honneur, appartiennent à la classe patronale ou des propriétaires — ont proposé une combinaison pour assurer aux ouvriers une retraite sans porter atteinte à leur salaire. On ne demanderait rien à ceux-ci. Les patrons, avec l'État, payeraient seuls[2]. Il y a déjà la loi du 9 avril 1898, complétée par celle du 22 mars 1902, qui met à la charge des chefs d'entreprise les accidents dont leurs ouvriers sont victimes dans le travail. Ils devraient encore les mettre à l'abri des conséquences de l'invalidité ou de l'âge, en leur constituant une retraite. A cet effet, ils verseraient, soit aux caisses de l'État, soit à des caisses privées, une somme déterminée selon le salaire payé. Les chefs d'industrie inscrivent dans leurs comptes annuels une certaine somme représentant l'amortissement de leur matériel d'exploitation. Ce serait ici

1. *Enquête*, t. II, p. 262, 263, 367.

2. Dans une lettre adressée à M. Millerand, M. Denys Cochin propose un système intermédiaire. L'ouvrier serait affranchi du versement journalier dès qu'il pourrait justifier de 180 francs de rente viagère assurée à soixante-cinq ans. Son patron ne serait jamais affranchi; il continuerait à verser à la caisse patronale. L'Etat ne fournirait une subvention qu'à titre transitoire. (Voir le *Journal des Débats* du 26 novembre 1903.)

l'amortissement du matériel humain. Ou encore, si l'on veut, ce serait comme un impôt prélevé par l'État sur le gain patronal. L'impôt est chose acceptée de tous. A l'État d'en déterminer la valeur et le mode.

Pour en venir tout de suite à cette dernière considération, il convient de noter que l'impôt n'est pas indéfiniment extensible. Il n'est légitime que s'il répond à une nécessité, au moins à un besoin véritable. De plus, il s'agirait, dans l'espèce, d'un véritable impôt sur le travail, un des pires qui soient. Sauf certains cas de retraites libres, la taxe demandée au patron retomberait, d'une façon ou d'une autre, à la charge du salarié. Plusieurs syndicats ouvriers ont eu le bon sens de le comprendre et l'ont dit dans l'*Enquête*[1].

Et puis, le patron n'est pas nécessairement un riche qui fait valoir par l'industrie des revenus dont il n'aurait pas l'emploi. Ce n'est certes pas la situation des petits patrons si nombreux en France, ni même de beaucoup d'autres. L'immense majorité cherche dans leur exploitation un moyen de subsistance pour eux et leur famille. Il peut être injuste, autant que maladroit, d'aggraver encore leurs charges. Quant aux patrons riches, il ne faudrait pas ne voir en eux qu'une matière taillable à merci. L'ouvrier est le premier à bénéficier de leur activité, de la mise en œuvre, sans risque pour lui, de capitaux qu'ils pourraient laisser dormir ou employer en dehors de l'industrie. Voici un patron qui dépense par an un demi-million de salaires, répartis, je le suppose, entre cinq cents ouvriers. La société ne devrait-elle pas lui savoir quelque gré d'avoir fait vivre un demi-millier de familles, et chercher le moyen de lui faciliter la continuation de sa tâche? Il semble que de nos jours, comme au temps du Bas-Empire, dépenser de l'argent, même utilement, désigne avant toutes choses une homme à l'attention et à la rapacité du fisc. Les laborieux payent beaucoup plus que les improductifs, les

1. « Le système de faire doubler les retenues par les patrons sera pour eux un motif sérieux de tenir le moins d'ouvriers possible quand le travail fera défaut. » Réponse de l'Union fédérale de la filature, à Tourcoing, adoptée par quatre-vingt-une autres corporations de la même ville. (*Enquête*, t. II, p. 379-384.)

chefs d'entreprise que les agioteurs. Et le gouvernement n'avait-il pas imaginé, dans le projet de juin 1901 qu'il soutenait, de demander au patron (en même temps qu'à l'ouvrier) d'autant plus que le salaire était plus élevé? C'était une prime aux salaires inférieurs.

Quant à l'amortissement du matériel humain, il convient certes de le prévoir. Ce serait même peu pour un patron que de ne pas montrer à l'égard des invalides du travail plus de prévoyance et d'attention qu'à l'égard de ses machines et de ses bâtiments. Mais outre que cette prévoyance regarde tout d'abord le matériel humain, l'ouvrier lui-même qui a travaillé à son profit et non seulement au profit de l'employeur, il n'est pas prouvé que le plus grand avantage de l'ouvrier demande que le procédé d'amortissement soit déterminé et imposé au patron par l'État.

III

Dans leurs efforts pour justifier cette mainmise de l'État sur le salaire, les partisans des retraites obligatoires ont toujours l'air de supposer que le plus urgent, le meilleur emploi que l'ouvrier puisse faire de son épargne est de s'assurer une retraite pour les jours d'invalidité et de vieillesse.

La prévoyance est chose manifestement très louable, et il convient de la favoriser, de la développer dans les classes populaires. Mais encore, ne faut-il pas hypnotiser le travailleur sur le souci de sa vieillesse à mettre à l'abri du besoin, comme sur une idée fixe. En devenant prédominante, cette idée risque de prendre quelque chose d'égoïste et d'étroit. D'autres motifs sollicitent l'ouvrier de ne pas dépenser immédiatement tout son salaire, en admettant que les besoins quotidiens de son budget ne l'absorbent pas tout entier : pourvoir à l'éducation et à l'établissement de ses enfants, améliorer les conditions de son habitation, se défendre lui et les siens contre les conséquences du chômage, des accidents, de la maladie. Les lois de prévoyance, qu'on peut porter sur ces points, laissent toujours, nécessairement, quelque chose à la charge de l'ouvrier. En somme, s'assurer contre l'invalidité est la nécessité qui presse le moins. Que dire de cette ambition, si légitime et si louable chez l'ouvrier, d'élever son

rang, de devenir lui-même petit patron ? Par son mécanisme nécessairement rigide et inflexible, la loi dispose des économies à venir, en fixe l'emploi. Elle ne peut tenir compte des situations particulières ; déjà, ne réglant que les cas généraux, sa complication la rend presque inapplicable. En suspendra-t-on l'effet pour les premières années de l'entrée en ménage, où tant de dépenses urgentes grèvent l'ouvrier? Mais alors, il faut augmenter d'autant le prélèvement sur les autres années.

La vraie forme de l'épargne est la constitution d'un pécule, d'un capital dont le possesseur a la libre disposition, dont il peut faire l'usage qu'il estime convenable. Elle est tout l'opposé de l'assurance légale et obligatoire.

Aussi, dans ce mécanisme légal, le travailleur — l'enquête en fait foi — voit le procédé administratif d'une compagnie d'assurances, non une œuvre de solidarité sociale. A ses yeux, la société ne tend pas la main à ses vieux serviteurs ; elle s'assure elle-même contre les risques de leur invalidité. Pour ne pas être obligée de subvenir un jour elle seule à leurs besoins, elle les force à s'assurer eux-mêmes à leurs dépens. A un point de vue restreint, cela peut être un bon calcul économique, mais de cela les travailleurs ne peuvent savoir gré à la société. Ils l'ont dit bien haut, et ils ont ajouté : « On nous avait promis une retraite ; maintenant, on nous demande de payer notre propre retraite. C'est une duperie. »

Aussi la loi ne fera pas l'œuvre d'apaisement dont on se flatte. La paix sociale est un des fruits les plus précieux à demander à la solution du problème des retraites ouvrières. Ce qui peut surtout l'avancer, c'est le sentiment et la pratique de la solidarité. Mais comment espérer qu'une solidarité vraiment cordiale va s'établir entre des gens dont les uns payent de force, dont les autres reçoivent selon une mesure et à des échéances fixées par la loi ? On peut appeler cela taxe de solidarité. La solidarité n'y gagnera pas plus qu'à la taxe des pauvres en Angleterre.

Qui dira que la communauté de l'impôt développe le sentiment de la solidarité cordiale entre les citoyens d'un même pays ? En voit-on beaucoup qui soient aises de payer largement pour soulager d'autant les autres ? Chacun ne cherche-t-il pas plutôt à diminuer sa quote-part ? La « cité » présente est ainsi faite : les âmes sensibles doivent en prendre leur parti. Et la « cité de l'avenir » sera-t-elle différente ? La solidarité cordiale peut s'établir par l'effort commun pour la défense du sol natal, parce qu'ici il y a en jeu un intérêt suprême que chacun doit avoir à cœur, et l'effort, qui, à certains égards, est contraint peut-être, devient un effort accepté. Chez d'autres, le sacrifice s'est fait spontanément. Les mutualités ne développent l'esprit de solidarité que grâce à la liberté qui est à la base et aussi à un minimum de vertu qu'on demande aux associés.

Il y aurait lieu de signaler encore la défiance que l'ouvrier risque de concevoir contre son patron, érigé par certains systèmes en collecteur officiel des retenues sur le salaire. Cette défiance, certainement il la nourrit contre l'État, caissier et administrateur de son bien, sans contrôle réel du principal intéressé. Et qu'adviendrait-il aux jours de crise, à ces jours inévitables dans la vie d'un peuple ? Les plus violents ne voudraient-ils pas se payer aux dépens des plus faibles ?

IV

Les projets de retraite obligatoire, présentés jusqu'en ces derniers temps, ne s'appliquaient qu'aux ouvriers proprement dits, et encore aux ouvriers des villes. Mais s'il y a dans la retraite une faveur, — comme c'est manifestement la pensée des auteurs de ces projets, — pourquoi ne pas en faire bénéficier aussi les ouvriers des champs à un moment surtout où l'on se plaint de l'émigration agricole ? Pourquoi ne pas en faire bénéficier tous ceux qui sont travailleurs à un titre quelconque ? Les domestiques, les journaliers, les métayers, l'ouvrier qui travaille à façon, le camelot, le marchand des quatre saisons, le petit patron lui-même, ne sont-ils pas également dignes de la sollicitude du pouvoir ? D'autant que ces catégories ne sont pas séparées par des cloisons

étanches. Les travailleurs passent de l'une dans l'autre. Convient-il de leur faire perdre en ce cas l'avantage acquis dans une catégorie ?

Autre considération : presque tous les systèmes d'assurance légale impliquent à un moment donné, sous une forme ou sous une autre, la participation financière de l'État, et cette participation ne peut guère se produire sans le recours à l'impôt. Mais l'impôt pèse sur tous, même les impôts qui semblent particuliers ; tous doivent donc en profiter. La justice distributive l'exige.

Mais alors on voit l'extension que prend l'établissement des retraites obligatoires, l'accroissement des dépenses publiques qu'elles entraînent, la complication énorme de leur administration. Suivant les chiffres produits à la Chambre en 1901, la France renferme 8 à 10 millions de salariés proprement dits ; mais il faut compter plus de 15 millions de personnes vivant, au sens strict, de leur travail. C'est à tous ces travailleurs qu'il s'agira d'assurer une retraite. Ici, les calculateurs peuvent aligner leurs chiffres. Pour 7 millions de participants, M. Guieysse, en 1901, comptait 560 millions de francs d'arrérages avec un capital accumulé de 12 milliards. Le ministre des finances portait le chiffre des participants à 10 millions, celui des arrérages annuels à 800 millions, le capital accumulé à 14 milliards. Les 15 millions de participants trouvés par M. Plichon exigeaient 1 milliard 43 millions d'arrérages, et le capital accumulé représentait 22 milliards[1]. D'autres systèmes, établissant la répartition immédiate, n'entraînent pas la même accumulation de capitaux. Mais quel que soit le système, il est de toute évidence qu'à moins de réduire le montant des retraites légales à un chiffre dérisoire, elles coûteront gros à l'État. D'autant que les travailleurs qui acceptent de contribuer à leur retraite obligatoire, n'acceptent d'y contribuer que pour une petite part. Le plus grand nombre prétend mettre tout à la charge de l'État.

Et qui fera marcher sans heurt cette machine à millions ?

1. *Journal officiel* du 12 juin 1901, p. 1319.

Certains auteurs de projets semblent avoir conçu l'établissement des retraites obligatoires, selon la comparaison de M. Mirman[1], à la façon d'un joujou économique. Dans une vaste tire-lire, chaque jour de travail, l'ouvrier dépose deux sous, le patron deux sous. A certaines époques, l'État brise la tire-lire et compte ce qui revient à chaque ouvrier. Pour parfaire la somme de 360 francs ou de 600 francs, il puise dans un grand sac qu'il a à portée de la main et qui est toujours plein d'écus. N'est-ce point là la conception de certains esprits simplistes ? A la mise en œuvre, ce joujou devient une machine d'une complication formidable.

V

A toutes les objections certains répliquent : la machine fonctionne en Allemagne, et à merveille, au moins avec succès ; pourquoi ne pourrait-elle pas fonctionner en France et y faire de la bonne besogne ?

La question vaut d'être examinée.

Il importe d'abord de remarquer que l'Allemagne est le seul pays d'Europe qui ait adopté l'assurance obligatoire contre l'invalidité et la vieillesse. L'Angleterre, fidèle au self-help, s'en est remise aux sociétés libres de prévoyance[2]. La Belgique admet la liberté avec subvention de l'État. L'Italie a suivi la même voie, mais avec des moyens un peu différents. En Belgique, l'État, aidé par les provinces et les communes, vote des primes et des subventions. L'Italie, par ses lois du 17 juillet 1898 et du 7 juillet 1901, a créé une caisse nationale de prévoyance largement dotée par des ressources spéciales. Cette caisse fournit des majorations aux sociétés de secours mutuels. En Suisse, le referendum populaire du

1. *Journal officiel* du 21 juin 1901, p. 1479.

2. Les 9 millions d'ouvriers mutualistes anglais se divisent en deux groupes : les *Friendly Societies*, ou sociétés amicales qui ne s'occupent de retraites ouvrières que depuis peu d'années, les *Trade's Unions*. La plupart de ces sociétés assurent une somme fixe à toucher à un certain âge et s'adressent pour cela à des compagnies spéciales. En 1893, 11 sociétés de ce genre avaient recueilli 13 324 778 polices et disposaient d'un capital total de 3 milliards 200 millions.

20 mai 1900 a repoussé par 340 000 voix contre 146 000 l'obligation déjà votée par les conseils fédéraux.

Si l'Allemagne s'est jetée dans l'obligation, elle y fut amenée par des circonstances particulières. La loi des retraites ouvrières a été préparée, dès 1881, par le prince de Bismarck et comme arrachée au Reichstag en 1889 à quelques voix de majorité. Le grand ministre prétendait arrêter ainsi le progrès du socialisme et faire bénéficier le gouvernement de la force que les partis démocratiques trouvaient à réclamer cette loi. On sait comment ses calculs ont été réalisés, et si le socialisme a reculé en Allemagne.

Cette loi était encore entre les mains du puissant ministre un instrument de centralisation et d'unification. Au lendemain du jour où l'empire avait été constitué violemment, il s'agissait de fondre ensemble des éléments encore disjoints. Les lois douanières avaient préludé à ce travail; les lois militaires et financières l'avaient poussé vigoureusement; la caisse commune de retraites pour tout l'empire devait l'achever. L'accroissement des frais publics d'assistance devenait aussi inquiétant, et l'on comptait sur la loi des retraites avec cotisation des ouvriers pour enrayer ce mouvement accéléré de dépenses. A pareille loi, d'ailleurs, l'Allemagne était préparée par la faveur que rencontrait chez elle le socialisme d'État, selon la tradition des souverains de Prusse.

Elle y était préparée par cet esprit de forte discipline qui, de la Prusse encore, a passé dans tout le peuple allemand. Soumise à une autorité un peu rude et stable, l'Allemagne s'accommode d'un système caporaliste qui embrigade tout travailleur dans une sorte d'organisation militaire. La loi revisée du 13 juillet 1899, en 194 articles augmentés de quelques ordonnances, est un monument à faire pâmer d'aise un bureaucrate. Est-elle faite pour le travailleur français? La loi d'assurance-accidents et la loi d'assurance-maladie viennent logiquement compléter la loi d'assurance-invalidité, trilogie puissante, disent les admirateurs, machine à ligoter les individus, pensent d'autres. Va-t-on l'imposer à nos ouvriers, jaloux de leur indépendance, volontiers frondeurs vis-à-vis du pouvoir? Lors même qu'ils suivent trop

aveuglément des politiciens ou de simples fauteurs de désordres, ils se raidissent contre la main du gouvernement dès qu'elle pèse d'une façon un peu lourde[1].

Pour ménager la répugnance de notre patriotisme à suivre l'exemple de l'Allemagne, on a dit que celle-ci n'avait fait que marcher sur nos traces, qu'elle s'était inspirée d'idées d'origine française. La première pensée des retraites d'invalidité reviendrait à Lavoisier, à la Convention.

Mais si la France a mis si peu d'empressement à adopter ces doctrines, c'est sans doute qu'elle les jugeait chimériques, peu appropriées à son caractère. Voyez comme il en a été autrement de l'égalité devant l'impôt, de l'égalité devant la justice, égalité réclamée d'ailleurs dès avant 1789.

On pourrait ajouter que la situation de nos finances nous oblige à plus de circonspection que l'Allemagne. Notre dette d'État est de 33 milliards. Celle de l'Allemagne, avec une population plus nombreuse, n'est que de 14 milliards. La seule différence des intérêts à payer dépasse le subside annuel versé par l'État allemand aux caisses de retraites.

Et puis l'expérience allemande est-elle si encourageante ? Annonce-t-elle l'aurore de la suppression de la misère en une humanité régénérée? Progression des dépenses : la

1. Dans la séance du 25 juin 1901, M. Audiffret a rappelé la disposition de la loi allemande sur les accidents en vertu de laquelle l'Office d'assurance a le droit de prendre et de transporter à l'hôpital le malade, qu'il y consente ou n'y consente pas. On demande le consentement de la personne mariée. Mais si l'intéressé « s'est soustrait sans motif légal ou autrement justifié à telle mesure prise par l'institution d'assurance, la pension peut lui être retirée... » Ainsi, poursuit M. Audiffret, l'ouvrier est traité comme « une machine qu'on envoie à l'atelier de réparation... Je vous demande s'il y aurait, en France, un Parlement pour faire voter une pareille disposition et si une disposition semblable était votée, si on pourrait la faire appliquer ? » — Au congrès social tenu à Dusseldorf en 1902, où l'on a fait l'éloge de la force des institutions allemandes, M. Schlesinger a insisté sur le traitement rationnel des blessés du travail. Beaucoup sont soignés à grands frais dans des établissements spéciaux, où les chirurgiens s'efforcent, en s'aidant des procédés médico-mécaniques, de rendre à l'ouvrier l'usage actif du membre lésé, et, par suite, de réduire l'incapacité. Les ouvriers se plaignent d'être soumis à une gymnastique souvent brutale, et ensuite à un espionnage continuel. L'assureur ne vise qu'à réduire la rente à payer. (*Annales du Musée social*, novembre 1902, p. 392-393.)

quote-part de l'État est passée de 7 561 000 francs en 1891 à 35 ou 36 millions en 1901 ; et, cependant, elle n'est par tête que d'une soixantaine de francs, pour assurer une pension moyenne de 175 francs à partir de soixante-dix ans. Étrange progrès de l'invalidité : neuf dixièmes des ouvriers n'attendent pas l'âge de la vieillesse pour réclamer leur retraite. On prétend que 10 p. 100 des ouvriers et des patrons s'entendent pour éluder les prescriptions de la loi, et que nombre de travailleurs sont maintenant plus portés à réclamer l'assistance[1]. Tout cela n'indiquerait pas que la loi a été très favorable au développement général de la moralité.

Ce qu'on peut dire, c'est que, si l'expérience de l'Allemagne, trop récente encore, n'est pas concluante, il est vraiment téméraire de l'invoquer à l'appui du principe d'obligation. Fût-elle heureuse, on ne pourrait conclure de ce succès qu'elle convient à notre tempérament. Tous les peuples ne marchent point du même pas ni par la même route, encore que le but puisse être commun.

VI

Mais c'est la menace portée à l'initiative individuelle qui a soulevé les plus vives, et, croyons-nous, les plus légitimes réclamations contre la loi des retraites obligatoires. L'épargne obligatoire tuera, au moins affaiblira l'épargne libre.

Depuis une vingtaine d'années, s'est produit en France un développement considérable des institutions de prévoyance. La caisse nationale des retraites pour la vieillesse, réorganisée par la loi du 20 juillet 1886, a reçu en 1899 des versements s'élevant à la somme de près de 47 millions de francs. Ces versements atteignaient, en 1900, 55 745 317 francs. Sans doute, dans ce chiffre sont compris les versements opérés

1. Quelques-uns ont voulu constater déjà en Allemagne un amoindrissement de la prévoyance libre. Cet amoindrissement est probable. Malheureusement les statistiques officielles ne distinguent pas entre les dépôts libres et les dépôts obligatoires faits aux caisses reconnues par la loi.— Disons que M. G. de Saint-Ambert s'est efforcé avec beaucoup de science et de dextérité à justifier la loi allemande dans ses articles sur *les Leçons de l'expérience allemande*. Voir *l'Association catholique*, juin et octobre 1902, janvier 1903.

par les compagnies minières au profit de leur personnel et ceux opérés en vertu de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. Mais chacune des dernières années enregistre plus de 10000 comptes nouveaux individuels. En 1901, les versements dépassent le chiffre de 66 millions de francs avec 8 300 comptes individuels nouveaux. Au commencement de l'année 1902, la caisse servait 36 millions de rente à environ 250000 rentiers.

Faut-il rappeler le succès obtenu par les caisses d'épargne officielles ? Parties en 1835 de 121527 livrets avec un solde de 62 185000 francs dû aux déposants, elles atteignaient en 1882, époque où la caisse nationale d'épargne postale commence à fonctionner, 4645893 livrets et 1802497809 francs de solde. Si l'on tient compte des versements à la caisse d'épargne postale, le nombre des livrets s'élevait, au 31 décembre 1901, à 11051979, soit 284 livrets par 1 000 habitants ; le solde dû aux déposants atteignait presque 4 milliards 500 millions. Sans doute, dans ces derniers temps, sous l'influence non d'une campagne politique, comme les journaux ministériels et le président du conseil l'ont dit, mais d'une défiance trop justifiée, les retraits ont dépassé de beaucoup les versements, d'environ 66 millions en 1902, de 200 millions en 1903. Mais ce recul, dû à une émotion qu'il faut croire passagère, n'atteste en rien un affaiblissement de l'esprit d'épargne. Il faudrait plutôt se féliciter que l'épargne française cesse de prendre toute le même chemin, au risque d'encombrer les caisses publiques et de créer des difficultés de placement considérables, sans parler des bouleversements, suites d'une panique toujours possible.

On a souvent aussi fait remarquer combien les valeurs mobilières sont réparties en petites coupures et comme émiettées entre un nombre considérable de petits rentiers. Il y a quelques jours, à propos de la question du rachat des chemins de fer, on rappelait qu'il y a en France 2 millions de porteurs d'obligations de chemins de fer au nominatif. C'est l'épargne française qui alimente la plupart des grandes entreprises à l'étranger. On pourrait même dire que le Français est économe et prudent à l'excès. Par défaut de hardiesse, il choisit un revenu médiocre mais sûr, plutôt que

de risquer son avoir sur une affaire personnelle qui demande, pour réussir, un effort intense.

Mais là où le progrès est le plus intéressant pour le problème qui nous occupe, c'est dans les sociétés de secours mutuels. En dix ans, de 1890 à 1900, le nombre des sociétés de secours mutuels est passé de 9144 à 14909, et celui de leurs membres de 1436366 à 2317879. Progression d'autant plus remarquable qu'elle avait contre elle une législation de défiance et de restriction, appliquée heureusement avec tolérance. Avec la loi du 1er avril 1898, la mutualité a conquis sa charte d'émancipation. La sphère d'activité surtout des sociétés approuvées a été élargie, leur droit d'acquérir fortifié, leurs ressources augmentées. Au 1er janvier 1901, le nombre total des sociétés de secours mutuels (approuvées ou libres) s'élevait à 13991. Le nombre des membres honoraires ou participants était de 2458477. Les comptes des sociétés se soldaient par plus de 45 millions de recettes et environ 36 millions de dépenses. L'avoir total des sociétés était de 316757364 fr. 08.

Au 10 novembre 1902, la mutualité française se constituait en Fédération nationale. L'article 1er du nouveau statut disait : « Il est institué, en France, une *Fédération nationale de la mutualité* ayant pour but : 1° d'aider à la création, au développement et au progrès de toutes les sociétés et de tous les groupements mutualistes placés sous le régime de la loi du 1er avril 1898 ; 2° de provoquer la création de tous les services supérieurs de la mutualité et de compléter ainsi l'œuvre des unions départementales ou des fédérations régionales. »

Les mutualistes sont devenus si puissants que l'État, si longtemps défiant ou dédaigneux à leur égard, commence à compter avec eux. Les articles 10 et 15 de la loi adoptée par la Chambre des députés le 15 juin 1903, sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, donnent entrée aux délégués des sociétés de secours mutuels dans les commissions cantonales d'appel et dans la commission centrale chargées de statuer sur les réclamations des intéressés. Seules parmi toutes les institutions d'assistance et de prévoyance, les

mutualités étaient appelées à cet honneur. Elles ne se laissèrent pas griser, et l'affaire eut un épilogue héroï-comique. Le 26 novembre dernier, le conseil supérieur de la mutualité, sur la proposition de M. Eugène Rostand, demandait à la commission de prévoyance de vouloir bien dispenser les délégués mutualistes de cette charge honorable qui leur était offerte, « la mutualité ne pouvant, sans démentir ses principes essentiels, concourir à un fonctionnement d'assistance obligatoire qui ne peut que contribuer à entraver son action et son expansion[1] ».

Les mutualités scolaires sont de fondation toute récente. Dues à l'initiative de M. Cavé, elles datent de 1895. Au cours de l'année 1901-1902, elles s'élevaient au nombre de 2 734, s'étendant à environ 12 500 écoles et comprenant 550 000 écoliers et écolières, qui, aidés par 40 000 membres honoraires, avaient économisé 3 200 000 francs. Sur cette somme, 70 000 francs avaient été affectés à des frais de maladie. Le reste a été capitalisé en vue de servir plus tard des retraites aux associés[2].

Ces mutualités commencent à s'étendre dans les écoles libres.

La fête du million a attiré l'attention sur l'*Émulation chrétienne* de Rouen. Cette mutualité, après avoir débuté, en 1849, avec une mise en caisse de 35 centimes fournie par sept ouvriers, a distribué près de 3 millions de secours, dont plus de 500 000 francs de rente viagère pour vieillards. La rente est actuellement, à soixante-cinq ans, de 540 francs par ménage. Elle sera de 660 francs dans seize ans. A l'autre extrémité de la France, la *Marseillaise*, société de retraite, possède plus de 7 millions et elle a payé, dans la seule année 1902, 351 200 francs de pensions.

Sans doute, toutes les mutualités ne servent pas des pensions de retraite à leurs associés. Mais elles entrent de plus en plus dans cette voie, après avoir avisé au plus pressé :

1. On lira avec profit la savante étude *Prévoyance libre ou obligatoire*, par M. Eugène Rostand, dans la *Troisième série* de son ouvrage sur *l'Action sociale par l'initiative privée*. Paris, 1902.

2. Rapport de M. Ed. Petit, dans le *Journal officiel* du 1er août 1902, p. 528.

nouvelle preuve, pour le dire en passant, que la constitution d'une retraite d'infirmité n'est pas le besoin le plus urgent du travailleur.

Surtout, il convient de noter que le bénéfice dit *statutaire*, la somme d'argent touchée par l'associé, n'est point l'avantage unique, ni peut-être principal des mutualités. Faisant accepter à leurs associés la même discipline morale, elles leur enseignent la nécessité et les fruits de l'aide fraternelle, elles introduisent et développent entre eux l'esprit d'union et de dévouement. Elles deviennent ainsi une extension de la famille. Quel plus fort instrument, surtout si la religion vient l'animer, de paix sociale ? Et quelle école d'épargne, de sagesse, de stabilité que cette administration ou ce contrôle de la fortune corporative par les associés !

Que demandent les mutualités à l'État ? Quelques-unes des subventions, au moins temporaires, une mise en train, un subside pour leurs années d'enfance. Plusieurs de leurs partisans se contenteraient de la dispense d'impôt pour toutes les opérations mutualistes. Avant tout, elles réclament la liberté, la faculté d'exister et de se développer, par exemple, de recevoir librement des dons et des legs, libéralités, remarquons-le, qui n'iront jamais aux caisses de retraites officielles. Ce qui s'est passé chez les *Prévoyants de l'avenir* est, à cet égard, instructif. Le gouvernement estimait que la répartition de leurs revenus n'était pas équitable. On les mit en demeure ou de devenir une société de secours mutuels sous la surveillance de l'État, avec certains avantages prix de cette dépendance, ou de réformer leurs statuts librement et de s'administrer eux-mêmes. Les *Prévoyants de l'avenir*, à une immense majorité, ont choisi l'indépendance.

Plusieurs veulent faire honneur de cet esprit d'économie et de ce succès des mutualités à la seule petite bourgeoisie. Ils en refusent le bénéfice à la population ouvrière. Comment croire que chez nous il existe des classes ou mieux des castes si tranchées, avec des qualités contradictoires, ici la prévoyance, là l'imprévoyance ; ici l'épargne, là la prodigalité ? Si l'ouvrier épargne moins, c'est surtout qu'il ne peut

faire davantage. Il convient de l'aider; c'est aux mutualités ouvrières qu'iraient avec grand profit les subventions de l'État. Il convient aussi de faire l'éducation économique du peuple, et, de divers côtés, on s'est mis à ce travail. C'est une des besognes les plus fécondes entreprises par l'*Action libérale populaire*.

Que le peuple chez nous ait l'esprit d'épargne, c'est ce qu'atteste cet effort, souvent heureux, de l'ouvrier français pour s'élever jusqu'au patronat. Les petits patrons, employant moins de quatre ouvriers, sont le nombre chez nous. Ils représentent huit à neuf dixièmes du patronat français. M. Denys Cochin estimait naguère que 45000 ouvriers s'élèvent ainsi, par an, au rang de patron [1]. N'est-ce pas la meilleure forme de l'épargne, celle qui montre l'initiative la plus intelligente? Et l'on voudrait imposer à tous les travailleurs une sorte de conseil judiciaire !

C'est en vain que les défenseurs irréductibles de l'obligation prétendent qu'à côté de la retraite très modeste, constituée par la loi, il y aura largement place pour une retraite complémentaire, acquise par l'effort libre du travailleur. C'est à croire que les ouvriers reçoivent des salaires égaux aux appointements des comédiens ou aux honoraires des chirurgiens en vogue. Que restera-t-il à mettre en réserve quand l'État aura prélevé sa part? Et puis, l'ouvrier pensera : l'État se charge de notre avenir; pourquoi nous en soucier? Quelques-uns ont dit : « Les retraites seront obligatoires, ou elles ne seront pas. » Nous, nous dirons : « L'épargne sera libre, ou elle ne sera pas. » Ce rôle subsidiaire ne convient ni à la dignité ni à l'esprit d'initiative des mutualités. Si on trouve insuffisant ce qu'elles ont fait jusqu'ici, qu'on les mette à même de faire davantage.

1. *Journal officiel*, 2e séance du 25 juin 1901. — Voir semblable constatation faite par M. Jacques Drake à la séance du 10 juin. Celui-ci, dans la séance du 6 juin, faisait remarquer qu'en Allemagne, depuis l'application de la loi d'assurance obligatoire jusqu'en 1898, les moyennes exploitations se sont accrues de 64 p. 100 et leur personnel de 71 p. 100. Les grandes exploitations se sont accrues en nombre de 89 p. 100 et leur personnel s'est augmenté de 87 p. 100. Le nombre des petites entreprises, au contraire, qui ne peuvent pas supporter l'obligation, est tombé de 13 p. 100.

VII

On voit aisément quelle est notre solution. Elle n'a rien d'inédit et nous ne l'en croyons que plus sûre. C'est celle que défendent chez nous de sages esprits confiants dans le libre développement des institutions de prévoyance et d'assistance. C'est celle que la Belgique a faite sienne par la loi du 10 mai 1900 et dont elle poursuit maintenant la loyale et instructive expérience : la liberté de l'assurance avec encouragements financiers de la part de l'État, ou, comme on dit chez nos voisins, la liberté subsidiée [1]. C'est la solution adoptée par la Société d'agriculture de France et traduite dans ce vœu émis à propos de l'*Enquête* : « Que l'invalidité et la vieillesse indigente soient secourues par une organisation méthodique de l'assistance qui concilie les devoirs de l'humanité avec les garanties contre les abus; — que la retraite, pour ceux qui sont capables de prévoyance et d'effort personnel, soit obtenue par l'assurance libre, mettant en jeu les diverses manifestations de l'initiative privée, individuelle ou collective : mutualité avec le concours de l'État, caisses patronales et syndicales, caisse nationale de la vieillesse. » C'est la solution conforme au sentiment de la presque unanimité des chambres de commerce, des grandes sociétés industrielles de notre pays. C'est la solution traduite dans une proposition de loi présentée le 6 décembre 1902 par MM. Adam, Taillandier, Plichon et plusieurs de leurs collègues [2].

En cette organisation libre de la prévoyance et de l'assistance, nous voudrions qu'on accordât une place de choix aux syndicats professionnels. Dans son livre éloquent de l'éloquence des faits, *Quinze années d'action syndicale*, M. de Gailhard-Bancel a mis en relief tous les avantages d'ordre économique et moral qu'on peut tirer de ces associations. Lors

1. Voir, sur le détail et l'application de la loi belge, l'excellent *Manuel social*, du R. P. A. Vermeersch, S. J. 2e édition, Bruxelles, Louvain, 1904, p. 244-272.

2. L'exposé des motifs donne une bonne revue de l'état de la législation sur les retraites ouvrières dans les divers pays.

des discussions à la Chambre des lois de retraite et d'assistance en 1901 et 1903, il a montré la souplesse de cet organisme des syndicats professionnels pour s'adapter aux divers besoins de nos populations industrielles et agricoles. Depuis la loi du 21 mars 1884 qui leur a reconnu le droit à l'existence, les syndicats ouvriers n'ont cessé de progresser. Au 1er janvier 1903, les syndicats professionnels, industriels et commerçants étaient au nombre de 9280 englobant 598834 travailleurs agricoles et 643757 ouvriers d'industrie. Les unions de syndicats, si utiles pour fortifier la vitalité des petits groupements, s'élevaient, à la même date, au chiffre de 273, avec 144494 membres pour les unions patronales et 683366 membres pour les unions ouvrières. Beaucoup de ces syndicats n'assurent pas de retraite à leurs membres infirmes ou âgés. Mais il serait facile de compléter en ce sens leurs statuts. On pourrait même demander à la loi de leur faciliter cette tâche. Plusieurs, au reste, se sont déjà mis à l'œuvre. Le Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne, un des plus sagement constitués qui existent chez nous, verse depuis 1896 aux vieillards âgés de soixante-cinq ans une retraite de 2 francs par jour.

Le fonctionnement des caisses professionnelles n'exige pas au préalable la résurrection de toute l'organisation corporative. Elles seraient plutôt, avec les institutions annexes déjà existantes en maints endroits, la forme actuelle de l'organisation corporative, telle que la supporte et la demande notre temps, et dont M. de Mun a eu l'honneur de sonner le réveil il y a trente ans.

Au surplus, nous ne nous flattons pas d'avoir trouvé, plus que d'autres, la pierre philosophale. Nulle institution d'assistance et de prévoyance ne peut produire le bien-être universel. Ce qu'il faut demander à l'effort individuel et collectif, aidé de l'idée religieuse, c'est d'adoucir pour le plus grand nombre possible les misères du présent et de le rassurer contre les craintes de l'avenir.

Lucien ROURE.

LE ROI DOLLAR

Le Maître de la mer, par le vicomte E.-M. de Vogüé, de l'Académie française.
L'Empire des affaires, par Andrew Carnegie.

Le roi est mort. Vive le roi ! Les rois s'en vont. Voici venir le roi Dollar, qui remplacera tous les partants.

C'est bien une nouvelle forme de gouvernement, une sorte de constitution unique, qui, sous la variété des étiquettes, monarchie, empire, république, s'impose désormais à tous les États, et dans laquelle la réalité du pouvoir appartient à l'argent. Sans doute, de tout temps, l'argent fut un des principaux ressorts de la politique et une force avec laquelle tout le monde dut compter, capable à l'occasion de tenir en échec la puissance des souverains les plus absolus. L'argent peut tout, et sans lui on ne peut rien. C'est là un lieu commun chez les économistes et les hommes d'État, aussi bien que chez les moralistes de tous les temps. Néanmoins, il y a à cet égard une différence entre les sociétés contemporaines et celles d'autrefois. L'organisation et l'extension du crédit public, les grandes entreprises, les emprunts nationaux ont donné à la finance un rôle prépondérant dans la direction des affaires humaines. Jadis puissance considérable, mais puissance subalterne, l'argent a passé aujourd'hui du second rang au premier ; c'est lui qui fait pencher la balance du côté où il incline, lui qui la plupart du temps décide la paix ou la guerre, lui qui règle le sort des peuples. Si la Turquie subsiste encore, c'est sans doute parce que l'on ne peut s'entendre pour se partager ses débris, mais c'est aussi parce que l'Europe lui a prêté de gros capitaux et que son effondrement jetterait la perturbation sur le marché financier.

Universelle quant à son étendue, la royauté de l'argent est d'ordinaire anonyme quant à son exercice. On sent partout la présence du sceptre, sans qu'on puisse voir précisément la main qui le tient. Cependant, on désigne bien çà et

là quelques personnages qui paraissent investis d'une part exceptionnelle de cette souveraineté mystérieuse. Chez nous, dans les vieux pays, ce sont des manieurs d'argent professionnels, banquiers juifs pour la plupart, ceux que l'on appelle les princes ou les hauts barons de la finance. Sont-ils aussi riches et aussi puissants qu'on se plaît à le dire? Mènent-ils les gouvernements à leur guise, comme on nous l'assure? Il est permis d'en douter; mais bien certainement ces gens-là constituent, dans l'Europe moderne, une féodalité internationale vis-à-vis de laquelle aucune puissance ne saurait complètement s'affranchir.

Aux États-Unis, grâce à un ensemble de conditions spéciales à un immense pays neuf, doué de ressources naturelles prodigieuses, où le gouvernement réduit au minimum son intervention dans le libre jeu des activités particulières, on a vu depuis quelques années surgir une nouvelle race de rois. Des individus sortis du rang, favorisés par les circonstances, vrais soldats de fortune dans l'armée du travail, se sont élevés à des situations de fortune inouïes jusqu'ici ; centralisant entre leurs mains toute une branche d'industrie ou de commerce, ils sont devenus rois, — on leur en donne le titre, — roi des chemins de fer, roi du pétrole, roi de l'acier, roi du charbon, roi de la mer... A eux tous, ils forment la dynastie du roi Dollar.

L'avènement de ces majestés nouvelles sur la scène du monde ne pouvait manquer d'impressionner fortement l'imagination populaire. Pendant que les vieilles souverainetés se démocratisaient et perdaient de leur prestige, on se plut, au contraire, à environner d'une admiration quelque peu superstitieuse les milliardaires américains. Ils apparurent aux yeux éblouis de la multitude comme les princes des contes de fées, changeant en or tout ce qu'ils touchaient de leur baguette magique. Si grandes que fussent leurs richesses, on leur en attribua plus encore, et leur puissance ne connut plus de limite. Les économistes sérieux, les gens au courant de la science financière sont naturellement moins emballés. Pour M. Paul Leroy-Beaulieu, l'existence de fortunes qui se chiffrent par milliards n'est rien moins que certaine. Il voit dans l'établissement de ces gros chiffres une bonne part de fan-

tasmagorie. Quant à la domination à laquelle paraissent aspirer ces potentats, M. Leroy-Beaulieu la déclare chimérique. « L'*empire des affaires* n'appartient à aucun homme ni à aucun groupe, ou plutôt, il n'y a pas d'empire des affaires[1]. »

M. Carnegie lui-même, qui est un de ces Crésus modernes et qui a fièrement intitulé son livre *l'Empire des affaires*, paraît bien croire que le temps est fini où l'on pouvait faire de ces fortunes qui ont étonné le monde; et en attendant, il estime que parmi ceux de ses compatriotes à qui on attribue des millions sans compter, il n'y en a pas un sur dix qui les possède effectivement.

Quoi qu'il en soit, des gens bien intentionnés et qui ne sont pas tous des sots, pensent que nous devons aller à l'école de ces maîtres qui ont poussé si loin l'art de s'enrichir. Il nous faut apprendre d'eux à modifier notre conception de la vie. Nous autres, hommes des vieux pays, nous nous attardons dans le culte d'idoles vermoulues, nous perdons le temps en amusements frivoles : les belles-lettres nous enchantent, les beaux-arts nous séduisent, les querelles politiques nous passionnent, l'honneur militaire nous fascine. Cependant des races jeunes, énergiques, positives, conquièrent le monde par les affaires. Les affaires! Désormais il n'y a plus que cela de sérieux. Qu'on le veuille ou non, l'évolution s'accomplit; la face du monde change ; c'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour l'humanité et un idéal nouveau qui s'impose aux peuples et aux individus.

Telle est la pensée maîtresse du *Maître de la mer*. M. de Vogüé a voulu décrire la rencontre, le choc de deux mentalités, celle du passé et celle de l'avenir. D'une part les traditions, les préjugés, les sentiments qui ont fait la noblesse de l'idéal ancien, incarnés dans M. de Tournoël, l'homme d'autrefois ; de l'autre l'ambition, l'activité dévorante, la toute-puissance de l'argent, représentées par le milliardaire américain Archibald Robinson. Ces deux personnages ne sont point sortis tout entiers du cerveau du romancier; M. de Tournoël a une ressemblance frappante avec le glorieux officier de Fachoda, et quant à Archibald

1. *La Crise des trusts.* (*Journal des Débats*, 27 novembre 1903.)

Robinson, on a entrevu sa silhouette dans ce Pierpont Morgan qui entreprit, il y a quelques années, la conquête des mers en organisant le fameux *trust de l'Océan*, lequel d'ailleurs n'a pas réussi.

*
* *

Le récit débute par une scène d'une simplicité grandiose et impressionnante. Le maître de la mer, de passage à Paris, dépouille le courrier du matin et dicte ses ordre à son secrétaire. En quelques minutes, il fait le tour du globe, décidant d'un mot ce qu'il y a faire ici ou là. Dans *le Juif errant* d'Eugène Sue, il y a une scène identique, où l'on voit le général des Jésuites réglant ainsi dans la solitude de son cabinet les affaires du monde qui, comme chacun sait, sont absolument à sa discrétion. Ici, il ne s'agit pas de méchantes et malfaisantes chimères. Le maître de la mer a des vaisseaux partout, des entreprises partout, et, sur un mot de lui transmis par le télégraphe, sa volonté est obéie partout. On comprend que cet homme ait l'orgueil de sa force et qu'il se dise parfois à lui-même, en regardant ce globe terrestre, seul décor de son cabinet de travail, sur lequel ses lignes de navigation étendent comme un filet : « Puissant est celui qui produit et transporte en grand le blé, le charbon, le fer : il déchaîne les grèves et les guerres, il les fait cesser; il arrête ou précipite les mouvements de la vie : vrai maître du sort des hommes, plus peut-être que les tyrans de jadis. » On comprend aussi que, du haut de ses milliards, il soit tenté de prendre en pitié des hommes comme le capitaine de Tournoël.

Celui-ci arrive d'une expédition au lac Tchad, où il a accompli de merveilleuses prouesses. On ne parle que de lui; il est le héros du jour. Mais le gouvernement n'aime pas les officiers qui attirent l'attention du public sur leur personne; on le lui fait sentir dans les bureaux des ministères. Le malheureux capitaine ne peut obtenir d'aller achever son œuvre au centre de l'Afrique ; il est condamné à expier dans l'inaction le tort impardonnable d'avoir conquis un peu de popularité. L'Américain, qui a précisément jeté son dévolu sur la région du Tchad et qui vient de fonder la Société du

Ouadaï, se dit : Voilà l'homme qu'il me faut. Il se met donc à la poursuite de Tournoël, qui a d'abord dédaigné de se rendre aux invitations de l'homme d'argent. Il a enfin réussi à le ramener dans son bureau de la rue Scribe. Le milliardaire et l'officier pauvre sont en présence, et le milliardaire fait le siège de l'officier pauvre dont il a besoin pour l'exécution de ses vastes desseins.

« Il se pencha de tout son corps sur la table, pour se rapprocher de l'officier assis en face ; ses coudes écartèrent vivement les liasses de télégrammes ; il les planta au milieu du bureau, appuya le menton sur ses larges mains ouvertes ; ses yeux immobiles, rivés sur ceux du jeune homme, dardèrent leur faisceau de volonté fascinatrice : « Écoutez-moi, capitaine... » — Et avec la netteté, la crudité, pour mieux dire, qui ne messied pas au langage des affaires, il le presse de se mettre au service de la Société dont il est le chef. Vos gouvernants ne vous donneront jamais l'autorisation que vous sollicitez; vos plans audacieux les effrayent. « Le Créateur n'a pas mis assez de fer dans leur sang pour qu'ils frappent ces grands coups... ; il faut leur forcer la main. — Je suis soldat, j'obéis, répond Tournoël. — Oui, mais pendant ce temps votre œuvre périclite ; les rivaux vont mettre à profit vos timidités. L'heure est décisive ; tardez encore, et le prix de votre conquête vous est enlevé. » — Tournoël le savait bien ; aussi il n'a toujours qu'une réponse : « Que faire ? Attendre, obéir. Je sers. » — Mais il s'agit de ne pas vous laisser « ravir l'empire que votre main a tiré du néant ». Eh bien ! moi, je vous offre le moyen de le conserver et de l'affermir. Je me charge de tous les frais ; vous aurez carte blanche. Vous engagerez le personnel militaire de votre expédition comme bon vous semblera. « Dites un mot, et demain le Ouadaï sera votre chose, et avant peu d'années votre génie y aura fait surgir un empire pareil à la Rhodésia. » — Tournoël objecte sa carrière brisée, cet uniforme auquel il a tout sacrifié, qui fut le rêve de son enfance, de sa jeunesse, qui est sa seule fierté et le gage de tous ses espoirs. — « Ainsi, réplique froidement M. Robinson, vous préférez un habit à une idée, à une grande idée... » Car le milliardaire prétend bien être aussi le champion de l'idée.

« Aujourd'hui le spéculateur, le grand capitaine d'industrie est l'ouvrier actif du progrès. Autant que le soldat, ne vous en déplaise, comme le soldat, il fait reculer la barbarie; il relève la condition humaine chez des milliers d'êtres dégradés... Vous ne changerez pas de mission en épousant mes intérêts, qui seront vôtres; vous travaillerez avec moi pour la civilisation, pour l'humanité. » — La civilisation, l'humanité ! « Moi, je ne connais que la France », riposte le soldat.

Oui, la France, le drapeau, l'honneur, quelque bribe de gloire, il ne connaît que cela, le brave Tournoël; c'est avec ces quelques mots qu'il répond à tous les solides et massifs arguments du milliardaire. En fait d'argent, il touche la solde coloniale de son grade : 5 436 francs ! « Ce chiffre vous fait pitié, cher Monsieur, je le devine à votre étonnement. Qu'un être raisonnable donne pour cette somme modique toutes ses facultés, ses peines, sa vie, et cela sur une terre où il pourrait ramasser de l'or à poignées, vous n'en revenez pas ! » Que voulez-vous, vous avez vos mœurs, nous avons les nôtres. Quand j'ai fait mon devoir, là-bas, que j'ai bien servi mon pays, et que, au retour, mes compatriotes me saluent d'une certaine façon, je me sens payé plus que vos milliards ne pourraient faire.

Bien loin de se tenir pour battu devant cette sortie éloquente, l'Américain reprend l'offensive : Soit, ce payement...,

En jouirez-vous longtemps encore au train dont vont les choses ?... Comment, vous, avec votre intelligence, vous ne voyez pas l'évolution qui nous emporte tous ? Vous n'apercevez pas l'usure de toutes ces façades vermoulues qui s'écroulent ? Grades, uniformes, hiérarchies officielles, tout cela ne compte plus en face des puissances réelles. Pour découvrir le commandement effectif, le pouvoir souverain, ne regardez pas aux vaines apparences; posez-vous l'éternelle question : Où est la force ? Qui est le maître d'une terre ? Le hobereau ruiné qui en prend le titre ? Non; mais le capitaliste qui peut l'acheter et l'exploiter. — Le maître d'un royaume ? Aujourd'hui comme en tout temps, celui qui perçoit l'impôt. Et nous savons déjà plus d'un petit royaume, en attendant les gros, où le porte-couronne n'est plus que l'agent garrotté des véritables collecteurs de l'impôt. — Le maître d'un peuple ? Celui de qui la plupart des hommes attendent la satisfaction de leurs intérêts. Ils vont le chercher souvent au fond d'un bureau, derrière le trône qu'il soutient ou démolit...

Décidément ces deux hommes ne voient pas le monde sous le même angle ; ils ne parlent pas la même langue.

« Nous ne nous comprendrons pas, Monsieur Robinson », conclut enfin Tournoël. Et ils se séparent, pour aller chacun à leur destinée.

Cependant un combat se livrait dans l'âme du jeune officier. Il tournait et retournait les paroles du financier et « il ne pouvait s'empêcher d'y voir des vérités de sens commun... Deux conseillères luttaient en lui, l'expérience du jeune homme moderne qu'il était devenu en courant le monde, en y observant les forces nouvelles qui le transforment ; la conscience des aïeux, régulatrice sévère de ses sentiments innés. Il enviait la liberté d'âme de l'Américain ; il admirait sincèrement cet allègre et puissant ouvrier, qui allait reforgeant le globe à grands coups de son marteau d'or. Il eût voulu l'imiter ; mais ses mouvements intimes n'étaient pas libres. Une armure de vieux fer les comprimait ; elle était rivée sur tout son être moral par les mains invisibles des morts... »

Cet état d'âme qu'il prête à son héros nous montre assez dans quel sens incline M. de Vogüé et quelle impression il entend laisser dans l'esprit du lecteur. De vrai, tout au long de la discussion entre les deux hommes, c'est l'Américain qui a en somme le beau rôle. C'est à lui que les auditeurs, s'il y en avait eu, auraient été contraints de donner raison. Les répliques de l'officier sont plutôt faibles ; en face de la robuste assurance de son interlocuteur, il semble, lui, se défier de la solidité des positions dans lesquelles il se retranche. Serait-ce qu'en effet elles sont peu défendables ? Le financier a-t-il pour lui la vérité objective ? L'argent à gagner pour gagner le monde est-ce désormais le tout de l'homme, et ne nous reste-t-il qu'à déplorer nos égarements et abjurer nos erreurs, à nous qui avons jusqu'à présent poursuivi d'irréels fantômes ? C'est la conclusion qui se dégagerait du débat entre ces deux hommes, représentatifs de deux esprits, de deux civilisations, tel que l'a institué M. de Vogüé. Mais ce débat, personne n'en doute, aurait pu prendre un autre tour ; on aurait pu faire la part plus belle au tenant de nos vieilles

idées, de nos vieilles idoles, si l'on veut, qui ne sont pas tellement défraîchies, et que les peuples qui veulent vivre feront bien de ne pas jeter trop vite au rebut.

Au surplus, le romancier — ne faudrait-il pas dire l'avocat ? — fait tenir à ses personnages les propos qui conviennent à sa thèse. C'est assurément son droit. Ce chapitre où l'on met aux prises le milliardaire américain et l'officier français, c'est en raccourci tout *le Maître de la mer* ; il renferme toute la doctrine, toute la *moelle substantifique* du livre. Nous avons ensuite des épisodes qui donnent au Yankee l'occasion de nous faire connaître davantage les vues de ses compatriotes et spécialement de ceux de sa caste pour la rénovation du monde. Puis, le roman proprement dit, lequel avec ses accessoires obligés, scènes intimes, voyages et descriptions, finit par prendre à peu près toute la place. On y retrouve cette immoralité sereine qui s'affichait dans *Jean d'Agrève*, plus discrète cette fois, mais non moins regrettable. Je n'ai pas à dire la valeur littéraire et l'intérêt spécial de cette partie de l'œuvre ; j'y relève seulement ce qui touche au roi Dollar.

La femme intervient donc dans le duel qui se livre entre l'homme aux milliards et l'officier chevaleresque. C'est une jeune veuve italienne, mais par sa naissance à demi anglo-saxonne. Naturellement elle est pourvue de tous les attraits ; les deux hommes, également épris, posent leur candidature. Elle n'hésite pas : être de sentiment, la femme incline vers l'officier. C'est la revanche de l'idéal sur la toute-puissance de l'argent. Toutefois, M. de Vogüé ménage à son milliardaire une revanche plus magnifique encore. Le sort de l'officier, son avenir, sa fortune, son bonheur dépendent du *maître de la mer* ; il peut entraver son heureux rival et l'écraser ; ce ne seraient après tout que légitimes représailles, et il en savoure d'avance la douceur. Mais alors survient une de ses compatriotes, une de ces héritières américaines, devenue duchesse en France. Écoutez la leçon qu'elle lui fait :

... Archibald, vous avez peut-être surpris, comme moi, certains sourires des gens de France, si fiers de leur long passé, de toutes leurs gloires ; ils ne se privent pas de plaisanter sur ce qu'ils appel-

lent notre *Gotha* ; ils nous croient incapables, nous si jeunes, de fonder autre chose qu'une noblesse d'argent. Ne perdons pas une occasion de prouver à ce vieux monde qu'il y a chez nous de l'étoffe pour la plus haute noblesse, celle du cœur. La fortune a fait de vous un des chefs réels de notre peuple ; témoignez pour lui. Montrez où est notre vraie force : pas dans les dollars, dans l'âme. Montrez-leur à tous qu'un fils de notre race est maître du monde parce qu'il l'est de lui-même...

Rien n'y manque, comme on voit. C'est le mot d'Auguste que cette dame invite le Yankee à faire sien. Et le ton est si pressant, l'accent si persuasif que Robinson n'essaye même pas de résister. « Elle le prit par la main, l'emmena vers la porte dans l'escalier. Il se laissa faire, comme un enfant sans volonté. » Au bout de quelques instants, tout était réglé. Le milliardaire avait immolé son ressentiment, sa jalousie, son amour-propre blessé ; et son visage n'avait pas trahi d'émotion; il avait traité cela comme une affaire courante. Je suis maître de moi comme... de la mer!

Voilà un dénouement à souhait, encore qu'inattendu. Ainsi les personnages sur qui portaient nos sympathies seront heureux. Beaucoup de lecteurs, de lectrices surtout, n'en demandaient pas davantage et sauront gré à l'habile conteur d'avoir si bien arrangé les choses. Mais c'est là un point de vue bien étroit, et j'ajouterai, bien trompeur. Tournoël l'a emporté dans la lutte où l'Américain s'est mesuré un moment avec lui. La dame en l'honneur de qui se livrait le tournoi et qui en était le prix, s'est prononcée pour l'officier en qui revivent les chevaliers des âges lointains. Il a gagné la partie et peut-être le bonheur. Soit; mais c'est là encore la gloriole et la jouissance mesquine qui suffisent à l'ambition des peuples vieillots. Le vrai triomphateur, ici, c'est lui, l'Américain, l'homme des entreprises mondiales, l'homme fort qui a su se vaincre lui-même et qui, après une distraction de quelques jours, se ressouvient que le maître de la mer doit son temps et ses facultés à des affaires plus graves que les jeux de l'amour. Pour peu qu'on y réfléchisse, on sera obligé d'en convenir. Ainsi, jusqu'au bout, M. de Vogüé a tenu à accentuer la supériorité de ce type nouveau d'homme d'affaires que la jeune Amérique présente avec tant d'orgueil au vieux monde ; et c'est au moment même où l'homme des

vieilles traditions paraît reprendre l'avantage que l'homme d'argent affirme cette supériorité de la façon la plus éclatante. Il est clair que si, avec le génie des grandes affaires et les qualités éminentes d'intelligence et de volonté qu'elles supposent, les milliardaires américains ont encore par surcroît la magnanimité des héros, il faut les saluer bien bas comme les plus beaux spécimens que l'humanité ait produits.

M. de Vogüé s'est montré fort libéral pour son milliardaire; il l'a peint en beau. Toutefois le respect de la vérité historique et psychologique l'a contraint de lui laisser certaines imperfections. Pour être ressemblant, le portrait a dû garder quelques verrues. M. Robinson n'a pas eu l'initiative du geste sublime de la fin; il lui a été suggéré, presque imposé, comme on l'a vu plus haut, par une femme qui sent le besoin d'ajouter à l'illustration de son pays et de sa race un fleuron qui lui manque. Puis, on ne voit pas qu'il soit généreux; il ne fait aucun bien avec son immense fortune; la seule largesse qui lui échappe dans tout le cours du récit est un misérable chèque de 10 000 francs qu'il met dans la main d'un évêque pour un établissement de bienfaisance. Il voit sans sourciller un malheureux industriel qui a travaillé pour lui, acculé à la ruine et au suicide; les affaires sont les affaires.

En revanche, quand une fantaisie lui prend, il ne compte plus; il achète l'île de Rôda, près du Caire, et étudie le plan d'un palais féerique qu'il veut y construire; il songe même à y faire transporter pierre par pierre une pyramide. Extravagance et ostentation. Sans doute, en créant des lignes de navigation, en exploitant des territoires neufs, il prétend servir la cause de la civilisation et contribuer au bonheur du genre humain; mais, en fait, ce qu'il vise, ce qu'il poursuit, ce qui le préoccupe et l'absorbe uniquement, ce sont les affaires elles-mêmes et les profits qui en résultent. — « Vous ne vous étonnerez pas, lui demande Tournoël, si je me demande quel est votre but. » Et le milliardaire de répondre : « Faire de beaux bénéfices, parbleu! » — Voilà, en définitive, tout son horizon. A sa manière, il fait de l'art pour l'art. S'il connaissait Kant, il dirait que les

milliards sont une fin en soi. La conquête du monde par les affaires et l'argent, l'empire universel, mission dévolue par la Providence à la race anglo-saxonne, lui est révélé par un visionnaire qu'il écoute avec faveur. Mais il n'est pas de tempérament à vouer sa vie à un rêve, si beau et si grandiose soit-il. Il est l'homme du fait; le patriotisme lui-même semble bien être pour lui une belle chimère; il laisse cela à d'autres, à ces Français, par exemple, « qui vivent dans leurs songes; qui peuplent l'univers de fantômes qu'ils prennent pour des réalités ». En somme, le maître de la mer n'a pas beaucoup d'idées.

*
* *

On ne fera pas le même reproche à M. Andrew Carnegie. Celui-là est un milliardaire en chair et en os, et nous avons de lui un livre qu'il a intitulé *l'Empire des affaires*; mais dans l'édition française le titre est précédé de cette épigraphe suggestive : *Les idées de M. A. Carnegie.* De vrai, ici les idées abondent et elles ne sont point banales, surtout étant donnée leur provenance. Fruit de l'expérience personnelle pour la plupart, elles se recommandent par leur précision et leur caractère pratique; quelques autres toutefois, d'ordre plus élevé et plus général, portent dans leur exagération la marque d'un esprit qui n'est pas fait pour les communes mesures.

M. Carnegie est aux États-Unis le roi de l'acier. Comme tous les milliardaires, il est parti de rien; à l'en croire, il est d'ailleurs le seul qui ait gagné ses milliards dans l'industrie. Après avoir élevé cette colossale fortune, il s'est mis à la distribuer, suivant en cela l'un de ses principes, qu'il ne manque guère l'occasion de formuler : « J'ai souvent dit et je répète encore... que l'homme qui mourra en possession de millions inutilisés et disponibles, *mourra déshonoré.* » Pour lui, il a, en ces dernières années, consacré 470 millions de francs à fonder des bibliothèques, soit en Amérique, soit en Écosse, son pays natal. M. Paul Leroy-Beaulieu remarque, il est vrai, que ces libéralités ont été versées, non en espèces sonnantes, mais en actions ou obligations du trust de l'acier. Or, quand on voulut réaliser ces titres, on

s'aperçut qu'ils avaient fléchi de 30 à 35 p. 100 de leur valeur. Mais, même réduites d'un tiers, les largesses du généreux milliardaire atteignent un chiffre respectable, et du reste il ne paraît pas vouloir s'en tenir là.

Pour M. Carnegie, c'est un devoir d'épargner et d'acquérir la richesse dans la mesure où elle est nécessaire à l'indépendance. « Celui qui n'est pas indépendant n'a pas atteint toute la mesure de sa virilité et peut difficilement être compté parmi les bons citoyens de la République. » Quant à la grande richesse, il la tient pour chose « infiniment moins désirable ». Sous peine de devenir l'esclave de l'argent, il faut que l'homme qui a gagné des millions considère « toute richesse superflue comme un dépôt sacré qu'il est tenu d'administrer pour le bien de ses semblables ». Les Pères de l'Église ne disent pas autrement. Mais M. Carnegie va plus loin, beaucoup trop loin. Cet homme, poursuit-il, a le devoir « de contribuer au bien général de la communauté dans laquelle il vit. Il a reçu la protection de ses lois. C'est parce qu'il a été protégé dans ses diverses entreprises qu'il a pu gagner assez d'argent pour ses besoins et ceux de sa famille. En justice, tout ce qui dépasse ces besoins appartient au pouvoir qui l'a protégé et lui a permis de remporter ses succès pécuniaires. »

Entraîné par un sophisme le digne homme plonge jusqu'au col dans la doctrine collectiviste la plus outrée. En protégeant les particuliers les pouvoirs publics ne font que leur devoir, et on les paye pour cela. Ni les pouvoirs publics ni même la collectivité qu'ils représentent n'ont donc de ce chef acquis un droit, surtout un droit de justice, sur les profits réalisés par les citoyens. Qu'il y ait un devoir de conscience pour le riche d'employer son superflu au bien public, c'est une autre affaire; mais il est fâcheux pour M. Carnegie qu'il se croie tenu en justice de se débarrasser de ses millions; la reconnaissance de ses concitoyens en sera singulièrement diminuée. Est-ce qu'on doit de la reconnaissance aux gens qui payent leurs dettes ?

Les idées de M. Cargenie sur la pauvreté ne sont pas moins remarquables. Il commente longuement et fortement le *Fecunda virorum Mater Paupertas*...

« C'est la mode aujourd'hui de gémir sur la pauvreté, comme sur un mal... Moi, je souscris de tout cœur à la doctrine du président Garfield : Le plus riche héritage qu'un jeune homme puisse trouver à sa naissance, c'est la pauvreté. » Il est sévère jusqu'à la dureté, presque à l'injustice, pour les « fils à papas », les enfants venus au monde « avec une cuiller d'argent dans la bouche », ceux qui ont grandi au milieu des influences déprimantes « de la richesse héréditaire ». De ceux-là, il n'attend rien de bon ni de grand.

Ce n'est pas parmi les fils de millionnaires ou de nobles que le monde trouve ses professeurs, ses martyrs, ses inventeurs, ses hommes d'État, ses poètes et même ses hommes d'affaires. C'est de la maison du pauvre que tous ces hommes sortent. Parmi les « quelques noms immortels qui ne sont pas nés pour mourir » ou qui ont rendu à notre race d'exceptionnels services, nous pouvons difficilement trouver un seul homme qui n'ait pas eu l'avantage de naître, d'être bercé, nourri et élevé à l'école stimulante de la pauvreté... S'il est parmi vous un jeune homme qui ne se croie pas obligé de faire des efforts pour gagner sa vie lui-même, je lui offre mes sincères condoléances... J'aimerais autant laisser à un jeune homme une malédiction que de lui infliger le fardeau du tout-puissant dollar.

Il y a un art d'être riche, qui s'apprend comme les autres, par l'usage. Les familles enrichies trop rapidement ne savent pas user de la fortune. C'est vraisemblablement ce qui explique que, aux États-Unis, où les fortunes sont de fraîche date, naître dans l'opulence soit l'équivalent d'une malédiction. Partout sans doute la richesse porte avec elle ses tentations et ses dangers ; mais on aurait tort pourtant de trop généraliser les appréciations du terrible milliardaire sur les enfants de familles riches. Ils ne sont peut-être pas également partout voués à la profession « de carlins gras, inutiles et poussifs ».

Dur pour les riches, M. Carnegie n'est pas tendre pour les « collégiens » et les diplômés d'université. Il entend par là les jeunes gens qui reçoivent l'enseignement classique. A ses yeux, cette éducation est une cause d'infériorité sur le terrain des affaires. Les langues mortes « telles que le grec et le latin » n'y sont pas plus utiles « que le choctow ». Pour M. Carnegie « la connaissance de la chimie vaut la connais-

sance de toutes les langues mortes qui aient jamais été parlées sur la terre... Et que peut le jeune homme qui connaît le grec contre le jeune homme qui connaît la sténographie, la télégraphie, la tenue des livres, la chimie ou les lois de la mécanique ? » M. Carnegie, en effet, n'a jamais eu à parler ni latin ni grec pour commander aux ouvriers de ses usines et amasser ses millions. Et il n'est pas le seul qui ait réussi sans le secours des Grecs et des Romains. Si l'on en croit son témoignage, on ne trouverait pas aux États-Unis, sur la liste des hommes occupant les hautes positions dans l'industrie et la finance, le nom d'un seul « diplômé de collège ». Tous ces hommes sont entrés dans les bureaux ou à l'atelier « quand l'étudiant de collège était occupé à se farcir le cerveau de connaissances « bonnes pour vivre sur une autre planète que la nôtre ».

Pas un de ces archimillionnaires n'aurait donc été soumis à la discipline intellectuelle qui, en Amérique comme ailleurs, s'appelle les humanités. Si le fait prouve quelque chose contre les humanités, en revanche il n'est pas pour donner une idée bien avantageuse de la culture d'esprit et de l'élévation des idées dans cette nouvelle aristocratie.

M. Carnegie, nous lui devons cette justice, semble avoir voulu faire amende honorable pour ses sarcasmes à l'adresse de l'éducation classique, « au regard de laquelle, dit-il, tous les bénéfices pécuniaires des multimillionnaires sont de nulle valeur ». Cet hommage gagnerait à être formulé avec plus de modération; mais ne chicanons pas. Voici qui est plus juste : « Une éducation libérale donne à un homme qui se l'assimile réellement des goûts et des desseins plus élevés que l'acquisition de la richesse, et la jouissance d'un monde dans lequel le simple millionnaire ne peut pénétrer. » On ne saurait mieux dire; seulement on a lieu de s'étonner d'entendre le même homme déclarer cette même éducation bonne pour ceux « qui ont des goûts d'antiquaire et qui considèrent que leur devoir ici-bas est de fouiller les annales poussiéreuses du passé ». Pour débrouiller cet écheveau d'épigrammes, d'éloges et de contradictions, et dégager le fond de la pensée de M. Carnegie, il suffira, à mon avis, de remarquer deux choses : d'abord, que l'éducation libérale,

qui rend inapte aux affaires, ne convient, selon lui, qu'aux jeunes gens riches; ensuite que les jeunes gens riches, toujours selon lui, sont déjà inaptes aux affaires. En somme, l'éducation libérale serait une discipline de luxe, bonne pour faire des *dilettantes*, pour ne pas dire des inutiles. C'est le préjugé vulgaire qui a cours de ce côté-ci de l'Atlantique aussi bien que de l'autre. Il paraît bien pourtant que les grands richards américains, sans être plus *humanisés* personnellement que M. Carnegie, ne partagent pas ses vues étroites sur l'éducation libérale. Autrement on ne s'expliquerait pas qu'ils aient couvert les États-Unis d'universités et de collèges dotés avec une munificence vraiment royale.

Quant à M. Carnegie, il emploie ses millions à fonder des bibliothèques, spécialement des bibliothèques populaires. Il a la dévotion des bibliothèques, dévotion quelque peu superstitieuse. Il estime que les livres ne font jamais de mal, et il tient pour certain que ses bibliothèques renferment le remède à tous les maux dont souffre l'humanité. Par exemple, les malentendus entre le capital et le travail viennent uniquement de ce que les ouvriers ignorent les lois économiques. La bibliothèque est la meilleure défense contre le fléau des grèves. Il ne lui déplaît pas que les ouvrages les plus demandés dans les bibliothèques populaires soient les romans. Il sait que « quelques-uns et même la plupart des hommes les plus éminents trouvent dans un bon ouvrage de fiction un de leurs meilleurs moyens de se distraire et de se reposer ». Rien de meilleur quand on est fatigué, « d'esprit et de corps, d'esprit surtout, que la lecture d'un bon roman ». On a parlé de la municipalité d'une ville d'Écosse qui aurait refusé la libéralité de M. Carnegie, attendu que la bibliothèque était pour les ouvriers une occasion d'oisiveté et de perte de temps. Peut-être, mais il y en a de pires. Les bibliothèques populaires seront les plus bienfaisantes des institutions ou les plus funestes; elles assainiront l'atmosphère morale ou l'empesteront. Cela dépend de la façon dont elles seront composées.

Je n'ai pas l'intention de faire le tour complet des *idées* de M. Carnegie. Il a des vues très personnelles sur beau-

coup de choses; il les exprime avec une grande vigueur, qui va parfois jusqu'à la rudesse, et ce n'est pas le moindre attrait de ce livre que d'entendre un homme tout cousu d'or parler sur ce ton, aux pauvres des avantages de la pauvreté, aux riches de leurs défauts, de leurs vices, de leurs devoirs et des responsabilités attachées à la possession de la fortune.

On ne s'étonnera pas d'ailleurs de voir le milliardaire, qui fait si bon marché de l'argent, exalter les affaires jusqu'au lyrisme inclusivement. Le *Business* est la plus belle, la plus attrayante, la plus passionnante, la plus utile et la plus bienfaisante des occupations auxquelles se puisse livrer un homme d'esprit et de cœur. Aucune profession ne demande plus de qualités et n'élargit davantage les horizons. « Il y a place pour un sot dans toutes les professions libérales..., mais jamais personne ne vit un sot réussir dans les affaires. » Dans l'élan de son enthousiasme, le brave homme en vient à chanter la poésie des affaires. Mon Dieu! pourquoi pas? Il y a de la poésie partout, disait Töppfer, dans un arbre, dans un caillou, et jusque dans un âne paissant philosophiquement quelques chardons au bord d'un pré. Le tout est de la découvrir. Mais c'est chose facile dans les affaires, du moins les grandes affaires, telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui. Si donc « le jeune homme ne trouve pas la poésie dans les affaires, ce n'est pas la faute des affaires, mais du jeune homme ». Voilà pour ceux qui sont affamés de rêve et d'idéal. Mais il y a mieux encore. La carrière des affaires, « rude école de toutes les vertus », au dire de M. Carnegie, « procure une suprême récompense qu'aucune autre ne peut promettre ». Cette récompense, bien digne de séduire une âme généreuse, ce sont « les nobles bienfaits qu'elle rend possibles ».

Eh! oui, sans doute, mais à une double condition : d'abord, que l'on réussisse; — or, d'après M. Carnegie, sur cent personnes qui essayent des affaires, il y en a quatre-vingt-quinze qui échouent; — ensuite, que l'on ne soit pas devenu l'esclave de l'argent dont on croit être le maître, parce qu'on l'a gagné.

En somme, les hommes capables de s'engager dans les

affaires avec l'ensemble de qualités nécessaires au succès et avec la hauteur de vues qui en ferait la plus noble des carrières, ces hommes seront toujours et par tout pays l'exception ; plus encore l'exception ceux qui feront des millions ramassés dans les affaires l'usage dont M. Carnegie donne l'exemple, et qui est à ses yeux le seul légitime et, par surcroit, « une suprême récompense ». Voilà ce qu'il faut ne pas oublier, pour mettre au point ce panégyrique un peu trop triomphal des affaires et des hommes d'affaires.

Joseph BURNICHON.

« LES AMITIÉS FRANÇAISES[1] »

Comment l'âme d'un enfant de trois à sept ans s'ouvre-t-elle à l'amour du beau et du bien ? Quelles sont les douces influences, les bonnes amitiés qui favorisent cette éclosion ? Et quel sens impriment-elles à sa vie future d'adolescent et d'homme fait ? M. Barrès nous le dit, non dans une sèche et froide étude de psychologie, mais dans un roman de poésie exquise, la chanson de gestes du petit Philippe.

Prendre l'enfant par l'imagination et la sensibilité, ébranler son émotivité avant de s'adresser à sa raison, nourrir sa plus tendre jeunesse dans le culte de la plus haute beauté, la contemplation d'un paysage harmonieux, d'une grande scène de la nature, la connaissance de quelque action héroïque, de quelque épopée merveilleuse, l'enthousiasme d'un héros légendaire ou d'une grande figure historique ; trouver en un mot des images qui « déchaînent en lui de la musique », c'est-à-dire une expression harmonieuse des sentiments les plus élevés et les plus délicats ; — l'élever ainsi dans un continuel enchantement d'amour, un cantique ininterrompu, *in hymnis et canticis*, comme dit la liturgie de l'Église, mais un cantique qui lui chante vraiment, qui soit son chant naturel et non une cantilène apprise, artificielle et mensongère ; — enfin, faire entrer peu à peu ce chant individuel dans l'harmonie sociale telle que l'ont conçue ou créée les ancêtres, et de tous les chants réunis faire un seul chœur, voilà pour M. Barrès la vraie théorie de l'éducation, et nous ne saurions y contredire, car elle peut être toute chrétienne « par l'intelligence de notre prédestination ».

Que chante d'instinct la grâce divine dans une petite âme de baptisé sinon le chant qui lui est le plus naturel : un hymne de louange au Créateur, hymne qui trouve son aliment dans toutes les beautés de la création et qui va se répandre à son tour en

1. *Les Amitiés françaises*, par Maurice Barrès. Paris, Félix Juven, éditeur.

flots d'amour sympathique et reconnaissant sur toutes les créatures du bon Dieu? Préparer cela en recherchant quelle est dans chaque âme d'enfant sa structure mentale particulière, produit des forces physiologiques et des forces morales indéfiniment accumulées, distinguer et vénérer en lui les émotions héréditaires, meubler son esprit d'images nationales et familiales qui développent dans le cœur des affinités naturelles, « de convenables amitiés », point de meilleur dressage pour dégager chez un jeune garçon ses dispositions chevaleresques et raisonnées, le détourner de ce qui est bas, l'orienter vers le vrai et susciter en lui de généreux élans.

Ainsi se déroulera dans « un babillement coupé de jeunes rires » l'éducation du petit Philippe, promené de pèlerinages en pèlerinages à travers les plus beaux livres et les plus beaux paysages, l'histoire des grands hommes, l'épopée des héros : à chaque pèlerinage, un ébranlement de l'émotivité, un émerveillement de l'imagination, un sentiment qui reste, une croyance qui s'installe, source de santé morale ou terrain de résistance aux infections ambiantes.

En Suisse, au passage des Alpes, soudaine angoisse de l'enfant à la vue des précipices et du grand « trou » où sa balle s'est enfouie et d'où elle ne reviendra jamais. C'est sa première grande terreur dont il apprend à triompher en se réfugiant dans les bras de papa, et en se serrant contre son cœur : « Quand papa tient son petit garçon, il ne peut jamais lui arriver de mal. »

A Paris, le camarade le plus aimé est un beau caniche pas méchant, et si fidèle que Philippe veut lui donner une âme... sinon, « avec quoi qu'il aurait sa fidélité? » La *Fräulein* protestante ne sait pas entendre cette philosophie, mais « ces Allemands ! c'est stupide ! Si dans ce pays-là les chiens n'ont pas d'âme, comment croire que les personnes en aient? »

Dans les Vosges, tout le pays est encore plein des souvenirs de la guerre dont on a bercé son enfance, et que ramène ici le moindre incident, un bataillon qui passe, un clairon qui sonne la charge ou un tambour qui bat tristement la retraite. Entre la musique qui pleure et la musique qui triomphe, l'émotion de Philippe ne change pas, le sentiment qui reste « c'est qu'il n'a pas d'autre raison de vivre que la revanche »; la conviction qui

s'installe « c'est que les Français seront vainqueurs le jour où il sera grand ».

A la campagne, les longues soirées se passent « à lui ouvrir les paradis de la grande beauté », à conter ou à lire de belles histoires, Jeanne d'Arc ou Napoléon, le *Roland furieux* d'Arioste. « La musique d'un grand poète est une magie qui se passe de clarté. » Philippe ne rêve plus que d'enchantements et de tournois. Il faut pendant le jour aller visiter les châteaux en ruine des anciens paladins, redire sur place les prouesses des vieux comtes lorrains, recommencer vingt fois la même conversation héroïque. En montant la colline vers les murailles démantelées, Philippe marche comme un conquérant; devant un grand portrait qu'on lui dit être le paladin de Vaudémont, il retrouve toutes les images qu'il a gardées de Roland, de Roger et de Mandricard, il sent qu'il y a des supériorités dans le monde, et s'enorgueillit de contempler un chef de sa race. « Le vrai service que rend l'histoire n'est-il pas d'étendre notre sensibilité à travers les siècles et de ressentir plus d'humiliation et d'orgueil qu'il n'y en a dans une destinée individuelle ? »

A Domremy — terre lorraine encore — l'histoire de Jeanne, « née pour sauver la France par une prédestination plus forte que les meilleurs préparations et les plus sages conseils ».

A Niederbronn, une messe *des morts* pour les soldats tués à Wœrth et à Frœschwiller. Pour qui prie toute cette population maintenant mêlée, pour les Français ou pour les Prussiens ? Et le prêtre à l'autel, pour qui offre-t-il le sacrifice de la messe, pour les vainqueurs, pour les vaincus ou pour les uns et les autres? Pitié pour les morts, mais point de pardon pour les vivants. Des petits garçons prussiens vont prendre Philippe par la main et lui demander de venir jouer. « Eux, ce sont les fils des vainqueurs, ils peuvent oublier ; mais toi, Philippe, si tu oubliais, leur victoire serait complète. »

Lourdes est le dernier pèlerinage. N'est-ce pas par le sentiment religieux qu'il faut terminer. « Notre croyance en Dieu, comme dit Léon Daudet en commentant, lui aussi, *les Amitiés françaises*, ne prime-t-elle pas et ne résume-t-elle pas toutes nos autres vénérations? » Dans l'histoire de Bernadette qu'on lui raconte en détail, tout charme Philippe, rien ne l'étonne, et la facilité de ce petit innocent à accepter le merveilleux, laisse entrevoir com-

ment l'humble voyante « prit tout aisément le contact du divin ». Quand on dit à Philippe que c'est du ciel dernièrement que la sainte Vierge est descendue pour visiter Bernadette, il comprend du premier coup. Il comprend même mieux que papa. S'il y a dans un monde supérieur d'autres êtres que nous, les esprits de nos morts ou d'autres esprits encore, pourquoi n'auraient-ils pas quelque moyen de nous rendre visite et de communiquer avec la terre ?

Dans l'atmosphère de Lourdes, au milieu des litanies suppliantes et des cierges qui brûlent par milliers, devant ces âmes d'enfants, Bernadette et Philippe, inondées de la même grâce, et si naïvement, si héréditairement portées au surnaturel, on se surprend malgré soi à songer avec toute la tradition chrétienne « qu'une seule chose est nécessaire ». Mais comment, en dehors d'elle, nommer cette chose qui donnera la clef de la vie ? Est-ce l'amour ? Est-ce l'honneur ? Est-ce le culte de la nature ?

L'amour-passion ne peut faire rencontrer le bonheur puisqu'il ne gît qu'au fond de la sérénité. Puis cet amour-là n'a qu'un temps. Il peut déchaîner en quelques semaines les puissances les plus secrètes de l'âme ; mais qu'il se fane, est-ce nécessairement la mort ? Une belle vie a des saisons. Dans le silence des passions, soudain chante une voix qui féconde notre dessèchement et ne laisse plus ignorer quel est le centre du monde. « Qu'importe si le rossignol chante sur un arbre étranger, c'est en moi que sa chanson qui montait vers le grand ciel froid a pénétré pour jusqu'à ma mort. »

L'honneur, passion de la gloire, ne s'acquiert que dans l'action, mais dans l'action le succès est-il la seule mesure ? Il faut réussir, dit-on. « Jamais un cœur français n'autorise un jeune garçon à refuser un duel avec la gloire ; mais si les échelons rompent, est-ce donc à dire que nous soyons rompus ? Nulle mauvaise circonstance ne nous enlèvera le noble entêtement, l'honneur de vouloir. » Sachons avec Corneille placer la gloire en dehors du succès. « Qu'il existe une telle beauté et que je sois capable de la ressentir, c'est déjà un prix suffisant de la vie. »

Comme l'amour détermine le but, comme l'honneur donne l'élan, la tradition fixe le sens dans lequel l'action s'exerce. La Tradition, c'est la terre qui nous a vus naître, l'atmosphère que

nous avons toujours respirée, la terre chargée des tombes de nos morts, l'atmosphère imprégnée des idées de la race. Quelles que soient les vicissitudes de la politique, les lyres françaises ne cesseront point de résonner. Les alternatives de victoires et de défaites ne changent rien à la nature des choses. « Qu'une âme se forme une haute conception de sa terre et de ses morts, cette idée, avec l'occasion, redeviendra le principe de grandes actions. »

Comme l'honneur et comme l'amour, la nature doit donc « être épurée, décantée, ménagée par une longue suite de morts nos pareils », c'est-à-dire par la tradition de la race...

Et ne pourrait-on, en allant plus loin que l'auteur, ajouter que dans notre race à nous, c'est l'idée chrétienne et l'esprit catholique qui ont toujours donné à l'amour son but le plus noble, à l'honneur sa forme la plus élevée, à la tradition française son expression la plus vraie ?

Wilfrid TAMPÉ.

L'IMPÉRIALISME DE M. CHAMBERLAIN
ET LE CANADA

On connaît la campagne menée par M. Chamberlain pour une union plus étroite des différentes parties de l'empire, par le moyen de tarifs protecteurs contre les articles de provenance étrangère et de tarifs préférentiels en faveur des produits tirés des domaines de la couronne.

Que M. Chamberlain rencontre de l'opposition à ses projets au sein du Royaume-Uni, on le comprend. Sans parler de l'attachement un peu superstitieux des politiciens anglais aux vieilles maximes de Cobden et de John Bright, le contribuable qui peine sur la glèbe ou dans la fumée d'une usine n'est pas obligé d'avoir les grands aperçus d'un ex-ministre des colonies sur la fédération impériale. Il est naturel qu'il soit avant tout impressionné par la peur de voir augmenter d'un penny sa nourriture de chaque jour.

Mais les colonies, semble-t-il, devraient jubiler. N'est-ce pas à leur procurer prospérité et richesse que tend la nouvelle croisade ?

D'une part, voici, par exemple, le Canada possédant dans l'ouest des plaines immenses qui en moins de trois mois se couvrent de moissons superbes ; qui, avec quelques millions de bras de plus pour briser le sol, peuvent devenir le grenier de l'empire britannique tout entier. D'autre part, voici un homme d'État qui, en lui offrant un traitement de faveur sur le marché de la métropole, promet de réaliser ses grandes ambitions, de lui amener des colons, et de faire de l'Ouest canadien une puissance agricole sans rivale dans le monde, comment le Canada ne l'applaudirait-il pas ? Ce traitement privilégié, ne voilà-t-il pas un peu plus de six ans que le Dominion l'attend ? Lorsqu'en 1897 il dégreva les importations anglaises, il n'exigea rien en retour, parce qu'à cette époque, pour le payer de la même monnaie, l'Angleterre eût décidément dû se faire protectionniste ; mais il ne perdit pas

l'espérance d'être dédommagé. L'espérance fut déçue une première fois lorsque, après la guerre du Transvaal, l'Angleterre étant amenée à imposer un léger droit sur les céréales, elle oublia complètement d'en exempter les céréales canadiennes. Enfin paraît M. Chamberlain qui se charge d'y répondre, et propose de payer la dette de reconnaissance de son pays en donnant aux agriculteurs canadiens l'occasion de vendre leur blé deux schellings de plus par quartier. Et ce qui est étrange, à part peut-être dans les feuilles de l'opposition, qui ne sont pas tenues à la logique, la proposition n'excite au Canada qu'un médiocre enthousiasme. A quel obstacle mystérieux se heurte-t-elle ? Est-ce à la défiance séculaire des Canadiens français pour tout ce qui leur vient des bords de la Tamise ? Mais ici les Anglais d'Ontario ne sont pas moins sur leurs gardes que les Français de Québec ? Quelques anglicisants à outrance, au congrès des chambres de commerce tenu à Montréal du 17 au 20 août dernier, ont bien pu avancer qu'ils rougissaient de l'inaction du Canada pour la consolidation de l'empire ; ils ont reçu sur-le-champ une réponse décisive du premier ministre, M. Laurier, lequel a déclaré en présence des cinq cents ploutocrates venus de toutes les parties du monde britannique qu'il ne refusait pas de faire avec la métropole des arrangements profitables aux deux parties ; qu'il entendait toutefois ne pas aliéner une parcelle de la pleine indépendance en fait de législation fiscale, industrielle et commerciale à laquelle les colonies attachent tant d'importance ; et l'opinion modelée par la presse a emboîté le pas à sir W. Laurier, non aux impérialistes du congrès. Le grand discours de Glasgow n'a pas été non plus cette traînée de poudre que M. Chamberlain espérait qu'il serait en faveur du dieu empire dont il venait de se faire décidément l'apôtre et le prophète.

C'est que l'idée de l'ex-secrétaire des Colonies est une idée puissante sans doute, mais une idée *centralisatrice*, grosse par conséquent de tous les inconvénients de la centralisation. Ne se plaint-on pas très amèrement et à bon droit en France de l'anomalie monstrueuse qui met le sort d'une province catholique comme la Bretagne entre les mains de représentants sectaires venus de l'autre côté de la Loire ? A plus forte raison le Canadien se plaindrait de toute organisation politique qui le mettrait sous la dépendance de gouvernants résidant de l'autre côté de l'Atlan-

tique. Pour étouffer sa plainte, il ne suffit aucunement de faire miroiter à ses yeux la gloriole d'avoir quarante à cinquante députés dans le Parlement impérial.

Il a trop conscience que l'Anglais de Londres ni ne comprendra, ni ne soutiendra les intérêts de Québec ou d'Ontario, à moins qu'il n'y trouve son propre avantage. Il ne lui en veut pas : il admet très bien que l'ouvrier britannique refuse de payer un centime de plus son pain quotidien, que le manufacturier londonien ne consente pas à diminuer d'une paire de bottes la quantité des objets qu'il fabrique uniquement pour faire plaisir à ses cousins d'outre-mer. Mais précisément parce qu'il se rend compte de cet état d'esprit dans la métropole, il répond à M. Chamberlain : « Restons chacun chez nous !... Cultivons chacun notre jardin, et pour rester bons amis faisons de bons comptes ! En retour de deux schellings que vous nous accordez sur notre blé, vous allez sans doute nous demander des soldats et des bateaux de guerre. Mais le Canada n'a aucun intérêt à aller guerroyer soit en Chine, soit au Thibet, soit dans l'intérieur de l'Afrique. Heureuse ou désastreuse, la guerre ni n'ajoutera ni n'enlèvera un pouce de terrain à son propre territoire... N'attribuez pas cette attitude à notre indifférence pour l'empire. L'empire, nous le consolidons, mais à notre façon, mais dans notre sphère, mais ici-même, sur ce continent de l'Amérique du Nord. Ne voyez-vous pas qu'en construisant des canaux, des chemins de fer, en amenant des immigrants dans les territoires du Nord-Ouest, nous préparons un de ses plus beaux fleurons à la couronne britannique ? Ne voyez-vous pas que par nos transcontinentaux non seulement nous mettons les deux océans à six jours de distance l'un de l'autre, mais encore nous vous traçons la route la plus courte possible de Liverpool à Yokohama et à Shang-haï ? Notre argent n'est-il pas mieux employé à activer de pareilles entreprises qu'à payer une armée pour aller tracasser le grand lama du Thibet ? »

Sans doute, ce langage a des allures qui frisent de près l'indépendance. Mais mylord ignore-t-il encore que l'on ne peut traiter le peuple canadien comme les coolies de l'Inde, qu'il ne peut en faire sa bête de somme chargée de tourner la meule pour amener l'eau à son moulin ? L'idée d'autonomie est entrée jusqu'aux entrailles de la nation. Pour le riverain de la Tamise, le

Canada peut n'être qu'une dépendance coloniale; pour le riverain du Saint-Laurent, il est le *home*, il est la *patrie.* Il existe une nationalité canadienne tout comme il existe une nationalité anglaise. Si de l'autre bord de l'Atlantique on dit : l'Angleterre d'abord, de ce côté-ci, sans distinction de races, on répond : *le Canada d'abord.* Ce n'est pas à dire qu'on n'apprécie pas l'honneur de faire partie du grand tout britannique, mais en citoyen libre, majeur, ayant son chez soi et son domaine qu'il cultive à sa guise, et non en esclave. Ce citoyen-là est loyal sans doute; il est loyal à son pays d'abord, à l'empire ensuite et en troisième lieu seulement à l'Angleterre. Tant que les hommes d'Etat anglais n'entreront pas dans cette conception de la *mentalité* canadienne, ils s'exposeront à la froisser d'une façon dangereuse pour le lien impérial.

Pour en citer un exemple, c'est ce qui vient d'arriver dans le verdict arbitral des frontières de l'Alaska, où la justice a été si effrontément sacrifiée à l'avidité des États-Unis par le juge anglais Alverstone. La presse canadienne, en cette circonstance, a été unanime à crier à la trahison. Elle a parlé, sans ambages, d'indépendance ou d'annexion à la puissance voisine. Puisque l'Angleterre, a-t-on dit, est décidée à nous livrer par morceaux, pourquoi ne pas nous donner nous-mêmes tout d'un coup et de plein gré? Pas d'illusion! C'était là plus qu'une boutade passagère; c'était l'expression d'une animosité réelle provenant du sans-gêne avec lequel l'Angleterre, pour éviter un froissement avec les États-Unis, livrait une partie du territoire canadien. Eh! sans doute, au diplomate britannique la bande de terre que réclamait l'oncle Sam pouvait paraître bien insignifiante; mais au peuple canadien elle n'était pas plus indifférente que ne l'est le Kent au peuple anglais, ou l'Alsace-Lorraine au peuple français. Rien n'a été plus sensible aux Canadiens que cette méconnaissance de leur sentiment patriotique de la part de la nation *protectrice.* En vérité, c'était profiter de son droit de tutelle pour livrer à des étrangers les biens de ses pupilles. Ceux-ci n'ont pas dévoré l'injure en silence.

Ils ont crié bien haut qu'ils en avaient assez de faire les frais des compromis diplomatiques entre John Bull et l'oncle Sam; ils ont rappelé avec amertume qu'ils avaient été ainsi dépouillés de millions d'acres de terre à l'est et à l'ouest, que des États entiers

comme le Dakota, le Minnesota, le Wisconsin, le territoire de Washington et une grande partie du Maine leur avaient été ravis par des procédés analogues, et en pleine Chambre des communes d'Ottawa, sir Wilfrid Laurier, le premier ministre de la puissance, a réclamé pour le Canada une plus large part d'indépendance, en particulier, le droit de conclure lui-même ses traités... Qu'on ne vienne pas nous objecter, ajoutait la presse, que pour faire valoir nos vues, nous n'avons ni canons, ni flotte : nous avons les représailles de nos tarifs, ce qui suffit pour une guerre commerciale. Et puis, à quoi nous sert que l'Angleterre ait des canons et des cuirassés, puisque nous sommes sûrs que les canons resteront muets, et que les cuirassés ne se mettront jamais en mouvement en face de la seule puissance qui nous menace? — Voilà les dures leçons que par son verdict le juge Alverstone a values à son pays. Elles n'ont pas précisément secondé la campagne impérialiste de M. Chamberlain.

Autre difficulté : si l'Angleterre consent à favoriser sur son marché les blés du Nord-Ouest canadien, n'exigera-t-elle pas en retour qu'on favorise au Canada l'importation de ses produits industriels au point d'y enrayer la fabrication de certains articles? C'est l'avantage que M. Chamberlain lui-même a fait passer devant les yeux des manufacturiers de la métropole. Or, le Canada est bien décidé à ne s'enchaîner par aucune convention qui l'obligerait à ne pas introduire chez lui telle ou telle industrie qui lui manque. Il a de l'or, du cuivre, du fer, du nickel, de l'amiante, du bois pour des siècles. Il ne veut nullement se contenter d'extraire ou de couper pour charger des cargos filant sur Londres et Liverpool. Enfin, le Zollverein de M. Chamberlain n'implique-t-il pas une guerre fiscale avec les États-Unis? Or, cette guerre peut être légère à la Grande-Bretagne. Arc-boutée par ses grandes colonies de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie, elle peut braver les représailles de l'oncle Sam. Mais encore une fois le Canada n'est pas sur les bords de la Tamise, il est sur le même continent que les États-Unis; il n'est séparé d'eux que par une ligne idéale. Au delà de cette ligne s'est déclaré, depuis un certain temps déjà, un mouvement en faveur d'un traité de réciprocité avec le Canada, au moins pour les produits naturels. Le Zollverein britannique vouerait ce mouvement à un échec certain. Cet échec, le Canada doit-il l'accepter

d'avance pour la gloire de consolider l'empire? Mais qu'est-ce donc que ce Moloch-Empire auquel on demande que des peuples entiers s'immolent? Est-ce beaucoup plus qu'un mot? Parce que l'Angleterre a été assez heureuse pour aller planter son drapeau sur les pays les plus riches du monde, ces pays doivent-ils rester dans une éternelle enfance, sacrifier leurs intérêts économiques, leurs droits politiques au *prestige impérial*, qui n'auréole en réalité que le front de la Grande-Bretagne? Non! Autres pays, autres intérêts; autres latitudes, autres voisins; autre sol, autres richesses. Qu'on n'entrave pas la libre expansion d'une colonie sous prétexte qu'elle n'est qu'une colonie. On fait marcher un peuple avec le mot patrie; on ne l'ébranle pas avec le mot *empire*. Au peuple canadien en particulier ce bloc enfariné ne dit rien qui vaille.

La race qui lors de la cession de son pays à la Grande-Bretagne prit pour mot d'ordre : Sauvons nos traditions, notre langue et notre foi, qui un peu plus tard, lors de l'immigration anglaise dans ses fertiles vallées, eut pour devise : Emparons-nous du sol, répète aujourd'hui en face des propositions impérialistes de M. Chamberlain : Sauvons notre autonomie, autonomie industrielle, autonomie commerciale, autonomie militaire, après nous verrons. Et cette fois elle est suivie, sinon précédée par la race sœur de sang britannique.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, la campagne de M. Chamberlain, comme l'a caractérisée un publiciste, est un immense saut dans l'ombre; elle soulève tout un monde de problèmes et de complications ; elle met en conflit des intérêts commerciaux, industriels, politiques de continents entiers, précisément parce qu'elle embrasse l'univers... Les impérialistes ici se trouvent embarrassés par l'étendue même de l'empire, par la variété des intérêts et des races qu'il renferme. La difficulté n'a certes pas échappé au grand champion de l'impérialisme. M. Chamberlain n'a produit encore aucun programme défini, parce qu'il ne sait trop quel article serait susceptible de satisfaire à la fois l'Amérique, l'Asie et l'Australie. Et les hommes éminents qu'il s'est associés n'arriveront pas sans peine à mettre sur pied un projet de réforme fiscale qu'on accepte également à Londres, à Ottawa et à Sydney.

Et cependant M. Chamberlain, semble-t-il, paraît à son heure,

son idéal est salutaire. Ce n'est peut-être pas par pure hyperbole qu'il a dit que l'empire devait se consolider ou se dissoudre. Beaucoup d'hommes d'État dans la métropole et aux colonies pensent que l'empire britannique n'a pas encore été en face d'une crise aussi sérieuse. En effet, si l'on ne trouve pas un lien pour rattacher ensemble les immenses unités dont se compose cette agglomération, chacune d'elles va fatalement poursuivre sa destinée indépendamment des autres. Le Canada, pour nous borner à cet exemple, à moins que toutes les prévisions soient en faute, va rapidement croître en population et en richesse; avec les produits de son sol et son outillage de manufactures et fabriques, il n'aura pas plus besoin de l'Angleterre que d'un autre pays étranger. L'Angleterre, qui, au dire des partisans de l'impérialisme, a déjà cessé d'être la reine de l'industrie et du commerce sur les marchés du monde, qui, en tous les cas, y est fortement concurrencée par l'Allemagne et les États-Unis, finira par perdre sa suprématie jusque sur ses propres marchés. Qui niera que ce danger ne soit redoutable?

N'y aurait-il donc pas possibilité de le prévenir? Que les différents peuples du gigantesque empire apprennent à mieux se connaître, que sans heurter leurs sentiments mutuels de patriotisme et leur attachement à leurs propres institutions, ils se mettent en relation, que, par une politique fiscale bien entendue, ils favorisent le commerce intercolonial, comme dans la grande confédération américaine est favorisé le commerce entre les différents États, et par cette communication avantageuse à tous, se trouvera nécessairement consolidé l'empire.

Pour en revenir au Canada, que, sans vouloir imposer aucune limite à sa capacité industrielle, la Grande-Bretagne lui assure un marché toujours ouvert pour son blé, sa farine, son bétail, son beurre et ses fromages; qu'elle le protège contre la Russie, les États-Unis, la République argentine, dont les produits sont similaires : ainsi elle hâtera la prospérité et le peuplement de sa colonie. Par un retour nécessaire, les produits manufacturés de l'Angleterre trouveront un débouché privilégié au Canada, qui aura toujours assez besoin d'objets de cette sorte. Durant l'année écoulée, les importations au Dominion ont dépassé légèrement la valeur des exportations, et de ces importations 80 p. 100 venaient d'autres pays que de la métropole! Le Dominion se

propose bien de manufacturer davantage et de diminuer ses importations; mais pour ce qu'il ne pourra avoir sur place, il ne fera aucune difficulté de le recevoir de préférence de l'Angleterre ou des autres possessions britanniques.

Ainsi le commerce britannique se trouverait canalisé dans les courants qui lui sont naturels, et l'empire serait affermi, où chaque partie intégrante contribuerait au progrès de l'autre.

Réduit à ces proportions et débarrassé du fantôme du militarisme, l'impérialisme a des chances de succès... Et longtemps encore sans doute le touriste anglais pourra, s'il lui plaît, faire le tour du monde sans quitter les domaines de son souverain.

Michel TAMISIER.

LA BIBLE DES SEPTANTE

D'APRÈS L'ÉDITION DE CAMBRIDGE[1]

« Messieurs, avez-vous une Septante? Sinon, vendez tout ce que vous avez et achetez-vous une Septante. » Ainsi, au dire de M. Nestle[2], le professeur Hitzig ouvrait ses cours, à Heidelberg, relevant par cette forte saveur de paradoxe une vérité toute simple : l'importance de la version alexandrine pour l'étude critique et historique de l'Ancien Testament[3].

Grâce à la *Cambridge University Press*, nous aurons quelque jour « une Septante » qui marquera un grand pas vers l'édition définitive, — si une édition définitive doit paraître jamais. On y imprimera le texte du *codex* B (*Vaticanus*), muni d'un *apparatus* plus sobre, sans doute, que celui de l'édition Holmes-Parsons (Oxford, 1798-1827, 5 volumes in-folio), mais aussi plus critique, tenant compte de tous les manuscrits onciaux, d'un choix des cursifs, des versions anciennes faites sur les LXX, et enfin des citations de Josèphe, de Philon et des principaux écrivains de l'Église primitive. Le premier volume, contenant l'Octateuque, pourrait, nous dit-on, ne pas tarder à voir le jour.

Pour nous rendre, en attendant, la patience plus facile, M. H.-B. Swete a eu l'heureuse idée de nous donner, au nom des syndics de la *University Press*, une édition manuelle en progrès incontestable sur les précédentes, y compris celles de Tischen-

1. H.-B. Swete, *The Old Testament in greek, according to the Septuagint.* 3 volumes in-8. 1re édition, 1887, 1891, 1894; 2e édition, 1895, 1896, 1899; 3e édition du premier volume, 1901. — Du même : *Introduction to the Old Testament in greek.* 1re édition, 1900; 2e édition, 1902. 1 volume in-8, xiv-594 pages.

2. Dans l'excellent article *Septuagint* du *Dict. of the Bible* de Hastings.

3. Cette version, en effet, nous permet de remonter à un texte hébreu plus ancien et parfois plus correct que celui des Massorètes, et de plus nous fait connaître l'interprétation de nos Livres saints par les Juifs d'Alexandrie deux ou trois siècles avant Jésus-Christ. Son importance n'est guère moindre pour le Nouveau Testament qui, dans la grande majorité des cas, lui emprunte ses citations de l'Ancien.

dorf. Le texte adopté est celui de B, non plus d'après la recension Sixtine[1], mais d'après l'édition dite *fac-similé* de Vercellone-Cozza (1869-1881). M. Nestle l'a revu pour là seconde édition sur l'excellente reproduction typique due à la haute initiative de Léon XIII (1890). Pour les passages où B manquait, on a recouru au *codex* A (*Alexandrinus*); à défaut des deux, au meilleur des onciaux. Le sigle du manuscrit choisi est d'ailleurs inscrit en tête de chaque page, de manière à rendre toute confusion impossible.

Les variantes placées au bas des pages sont prises principalement de l'*Alexandrinus*, du *Sinaiticus*, de l'*Ambrosianus* et du *Marchalianus*, toujours avec indication de la provenance. En appendice, à la fin de chaque volume, ont été rejetées d'autres variantes moins importantes, résultant surtout de fautes de copistes, d'iotacismes fréquemment répétés et d'autres particularités orthographiques. M. Nestle eût souhaité que là où la leçon du manuscrit est évidemment défectueuse, les leçons meilleures fussent notées à la marge. Qu'est-ce qui empêcherait du moins de les mettre en relief par la différence des caractères typographiques?

Outre les livres proto- et deutérocanoniques, l'édition renferme le troisième livre d'*Esdras* (dit 1er d'Esdras), le troisième et le quatrième des *Machabées*, les fragments grecs d'*Hénoch*, les *Psaumes de Salomon*, et, à la fin du tome III, parmi les *Cantica*, la *Prière de Manassès*. Tischendorf publiait déjà le Daniel des LXX et celui de Théodotion. M. Swete a été bien inspiré de placer les deux versions face à face, de manière à rendre la comparaison plus facile. Le texte de Tobie, très différent dans le *Vaticanus* et dans le *Sinaiticus*, est donné *in extenso* au haut de la page d'après le premier, et au bas d'après le deuxième de ces manuscrits.

En tête de son premier volume, M. Swete se défendait de vouloir faire de sa préface une introduction aux LXX. Cette introduction, il nous l'a donnée depuis dans un volume de dimensions fort respectables, où il traite, en trois parties et dix-huit chapitres, « de l'histoire de l'Ancien Testament grec et de sa trans-

1. M. Swete, à la suite de tous les maîtres de la critique textuelle, fait un juste éloge de l'édition Sixtine. Mais il est bien évident que nos ressources critiques se sont développées depuis 1587, et qu'il en faut tenir compte.

mission », — « de son contenu », — « de son usage littéraire, sa valeur et sa condition textuelle ». Suit, en appendice, une édidion critique de la Lettre d'Aristée, due aux soins de M. Saint-John Thackeray.

On nous avertit modestement que l'*Introduction* n'est encore qu'un essai. Essai, en tout cas, d'une si incontestable utilité qu'un deuxième tirage est devenu nécessaire en moins de deux ans. Nous y trouvons, en effet, proposés dans un ordre très sortable, avec une netteté tout anglaise et même avec intérêt, une multitude de renseignements que nous chercherions vainement ainsi groupés ailleurs. Mentionnons au hasard quelques-uns des documents insérés : spécimens des diverses traductions grecques de l'Ancien Testament; énumération provisoirement complète des manuscrits des LXX avec une notice sur chacun des onciaux; titres, groupement, nombre et ordre des livres de l'Ancien Testament dans les listes juives, les manuscrits onciaux, les listes patristiques et synodales; différences de disposition du texte dans l'hébreu et chez les LXX; stichométries; citations expresses des LXX par les écrivains hellénistes, les Pères des premiers siècles et surtout les écrivains du Nouveau Testament, celles-ci présentées en deux tableaux synoptiques, l'un suivant l'ordre des livres cités, l'autre des livres qui citent.

Tout le chapitre sur l'usage des LXX dans le Nouveau Testament rendra de bons services, bien qu'il se rencontre inévitablement, dans ces vingt et quelques pages de détails précis, plus d'une donnée à vérifier de plus près et sans doute aussi plus d'une à rectifier. Voici quelques-unes des conclusions auxquelles s'arrête notre auteur : les citations communes aux trois synoptiques ou à deux d'entre eux reproduisent généralement avec fidélité le texte alexandrin ; les citations particulières à un seul s'en écartent beaucoup plus. Saint Jean tantôt cite *verbatim* les LXX, tantôt s'en sépare plus ou moins. Les Actes s'y tiennent toujours. Des soixante-dix-huit citations de saint Paul, la moitié environ suivent rigoureusement les LXX; les autres sont plus libres, quelquefois tout à fait divergentes. L'épître aux Hébreux est presque une *catena* de la traduction alexandrine. Habituellement, le texte de l'Ancien Testament adopté dans le Nouveau se rapproche plutôt du manuscrit A que de B.

Un problème curieux, M. Swete dit : *a perplexing problem*, est

soulevé par les citations de Daniel[1]. L'éditeur de Cambridge pense que toutes sont apparentées à Théodotion, sauf *Dan.*, XII, 11 dans *Mt.*, XXIV, 15, et *Mc.*, XIII, 14. Ce résultat me paraît très douteux pour *Dan.*, XII, 7 dans *Apoc.*, X, 6, *Dan.*, X, 20 dans *Apoc.*, XII, 7, contestable pour *Dan.*, VII, 21 dans *Apoc.*, XIII, 7. Mais la parenté semble indéniable pour *Dan.*, VI, 23 dans *Hebr.*, XI, 33, *Dan.*, V, 23 dans *Apoc.*, IX, 20, *Dan.*, II, 35 dans *Apoc.*, XX, 11. Comment expliquer ce fait, si Théodotion, ainsi qu'on l'admet communément, a écrit sa version sous Commode (180-192 après J.-C.), un siècle environ après les ouvrages qui semblent l'utiliser ? Le texte des citations aurait-il été corrigé à une date ultérieure d'après cette traduction que l'Église préféra à celle des LXX, trop peu fidèle pour le livre de Daniel ? Peut-être pourrait-on se rallier à cette solution, faute d'une meilleure, si de nouvelles données ne venaient épaissir les ténèbres. L'*épître de Barnabé* (IV, 4[2]; cf. *Dan.*, VI, 24) et saint Clément romain (*I Cor.*, XXXIV, 5; cf. *Dan.*, VII, 10) vers la fin du premier siècle; vers le milieu du deuxième, Hermas (*Vis. IV.*, II, 4; cf. *Dan.*, VI, 22) et saint Justin (*Dial. c. Tryph.*, XXXI; cf. *Dan.*, VII, 9) semblent s'être servis aussi de Théodotion. Quel est ce mystère ? Faut-il croire, comme dit M. Schürer, ou que Théodotion est antérieur aux Apôtres, ou qu'il a existé un « Théodotion » avant Théodotion? — Sans doute, et j'opte pour le dernier parti à condition de le bien entendre. Parallèlement au Daniel des LXX, représenté actuellement par le seul *codex Chigianus*, une autre version ancienne aurait existé, dont celle de Théodotion ne serait qu'une simple retouche; hypothèse d'autant plus croyable que Théodotion, on le sait, a fait plutôt une revision assez libre des LXX qu'une traduction vraiment nouvelle.

Sur l'origine de la version d'Alexandrie, les conclusions adoptées sont nettement conservatrices. Contrairement à Wendland[3], qu'il ne semble pas avoir connu, M. Swete retient comme historique le fond du récit d'Aristée, — récit dont il aurait pu, pour

1. Voir Swete, *Introduction*, p. 46 *sqq.*, 395 *sqq.*; Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, 3e édition, t. III, p. 324, et les références indiquées par ces auteurs.

2. Chez Swete, IV, 5. Est-ce erreur d'impression ou conséquence d'un texte autrement divisé? Je donne la référence d'après les *Patres apostolici* de Funk, 2e édition, 1901, t. II, p. 46.

3. Dans les *Pseudepigraphen* de Kautzsch, p. 1 *sqq.*

le dire en passant, démontrer plus fermement l'inauthenticité[1]. Le Pentateuque aurait donc été traduit sous Philadelphe (285?-247 avant J.-C.) et peut-être sous son impulsion. Les Prophètes n'auraient probablement guère tardé à suivre; puis tous les livres du canon juif, avant l'année 132, date ou l'Ecclésiastique fut traduit par le petit-fils de l'auteur.

Peut-être cette partie de l'ouvrage pèche-t-elle par excès de sobriété. Par exemple, les variantes que revêt la légende des LXX chez certains Pères de l'Église sont à peine mentionnées, entre autres, celle si curieuse de saint Justin (*Apol.*, I, 31), d'après laquelle le Pharaon aurait demandé le livre de la Loi et les interprètes juifs non pas au grand prêtre Éléazar, mais bien au roi Hérode[2]. Il faudrait aussi une étude spéciale plus approfondie sur l'origine et les particularités de chacun ou presque chacun des livres de l'Ancien Testament grec[3]. Mais on ne peut en vouloir à M. Swete de n'avoir pas fait à lui seul l'œuvre du temps et de plusieurs générations de savants.

La question du canon soi-disant alexandrin tient de près aux LXX. L'auteur de l'*Introduction* n'a pas succombé à la tentation de la traiter. Et il a eu raison, sans doute :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

A l'occasion toutefois, il désigne nos deutérocanoniques sous les noms d' « apocryphes » et de « non canoniques ». Je ne m'en étonne pas, puisque tel est le vieil usage protestant. L'usage n'en est pas pour cela plus solidement fondé en histoire ou en logique; et plus d'un savant nullement suspect de catholicisme a commencé de s'en apercevoir[4].

1. Cf. Cornely, *Introduction*, 2e édition, 1894, t. I, p. 339-340; Wendland, *loco cit.*, etc.

2. Le P. Cornely (*loco cit.*, p. 338) attribue à un *lapsus memoriæ* ou à un *lapsus calami* la différence des récits de l'*Apol.*, I, 31, et de la *Cohort. ad Græc.*, 13. Le *lapsus* serait bien fort chez quelqu'un qui avait visité les cellules de Pharos avec tant de piété et de bonne foi naïve. N'est-il pas plus rationnel de voir là une preuve de plus, peut-être pas assez remarquée, que la *Cohort.* n'est pas de Justin, conclusion d'ailleurs à peu près unanimement admise de nos jours?

3. Voir, *v. g.*, sur le texte grec de Jérémie, le travail de Thackeray dans le *Journal of theolog. Studies*, 1903, p. 255 *sqq.*, 398 *sqq.* (Cf. *Revue biblique*, 1903, p. 394 *sqq.*

4. Voir, par exemple, E. Reuss (*Histoire du Canon...*, 1863, chap. XVIII);

Où donc a-t-on trouvé une raison plausible de faire naître saint Jérôme en 329, — sans le moindre point d'interrogation, — et de le faire mourir plus que nonagénaire en 420? (P. 98.) Le plus récent biographe de l'illustre docteur, M. Grützmacher[1], semble plus avisé de placer cette naissance entre 340 et 350.

Est-il bien exact de dire simplement que Copte est une corruption de Αἰγύπτιος? (P. 105.) Et Αἰγύπτιος lui-même, ou du moins Αἴγυπτος, d'où le dérive-t-on?

Un desideratum d'ordre tout pratique : pourquoi ne pas donner en tête du volume une liste des sigles et abréviations? Je conviens qu'il n'est pas fait abus ni des uns ni des autres dans le corps de l'ouvrage. Mais précisément on aurait pu alors en user davantage dans les nombreuses références bibliographiques. Est-il d'ailleurs bien sûr que tout lecteur étranger à l'Angleterre devinera sans hésiter, sous les lettres D. C. B., le *Dictionary of christian Biography*, ou même Holmes-Parsons sous H.-P. ?

Puissent ces quelques remarques contribuer pour une part, si modeste soit-elle, à l'amélioration d'un travail de grande érudition et d'immense patience, dont *students* et *scholars* tireront grand profit.

Qui nous donnera un secours analogue pour l'étude des autres versions anciennes, des syriaques surtout?

Jean CALÈS.

Kautzsch (*Apokr. u. Pseudepigr.*, Einl., § 1); Wildeboer (*De la formation du Canon de l'Ancien Testament*, p. 34 et *passim*), non point certes comme défenseurs de la doctrine catholique, mais comme témoins de l'illogisme protestant.

1. Hieronymus, *Eine biogr. Studie*, Leipzig, 1901.

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE ET HISTOIRE

Nouvelle théologie dogmatique, par le R. P. Jules Souben, O. S. B. Fascicules 2, 3, 4, Paris, Beauchesne.

J'ai annoncé ici le premier fascicule d'une *Nouvelle théologie dogmatique* entreprise par dom Souben, bénédictin de la Congrégation de France, actuellement professeur de théologie à l'abbaye de Farnborough. Depuis, trois autres fascicules se sont succédé rapidement : d'abord le quatrième, sur *le Verbe incarné* ; puis le second, sur *les Personnes divines*; et le troisième sur *la Création selon la foi et la science.* Le R. P. Souben a le don d'être partout clair, coulant, intéressant. Les données historiques animent l'exposé dogmatique ; il est tenu grand compte de la pensée moderne. Le traité des *Personnes divines* est particulièrement « enlevé ».

Dans le traité de *la Création*, la longue étude sur les anges fait judicieusement le départ entre les données dogmatiques et les opinions vieillies ou les hypothèses ingénieuses.

Dans la deuxième partie, sur *l'Œuvre des six jours*, l'auteur commence par « présenter le tableau de la création tel que la science moderne le conçoit ». Il met en face les textes de la Genèse, et il concilie le tout par un concordisme large. Chemin faisant, il dit son mot sur le darwinisme et sur l'évolutionnisme, — toujours judicieux et modéré dans ses conclusions, accueillant pour la science et pour les hypothèses acceptables, ferme sur les principes.

Dans la troisième partie, sur *l'Ordre surnaturel et la Providence*, l'auteur traite rapidement de la distinction entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, de l'élévation, de la chute et du péché originel. Ses positions sont, en somme, celles de saint Thomas et des scolastiques[1].

1. Il est regrettable que ce troisième fascicule n'ait pas de table; les autres en ont une, mais de tout point insuffisante. Il faudrait aussi dater les fascicules.

Les laïques se plaignent souvent de n'avoir pas à leur portée une exposition de la doctrine catholique en français, bien au courant des questions modernes, sérieuse à la fois et accessible, faisant la part de ce qu'il faut tenir et de ce que l'on peut lâcher. Il est même des prêtres qui demandent une bonne théologie en français. Les uns et les autres trouveront ici ce qu'ils désirent.

J.-V. Bainvel.

Études d'histoire et de théologie positive, par P. Batiffol. 3e édition. Paris, Lecoffre, 1904.

Le succès des *Études d'histoire et de théologie positive* de Mgr Batiffol a confirmé les éloges accordés par les revues[1] à leur première édition en 1902. En voici déjà la troisième. N'est-ce pas un signe des temps que cet écoulement rapide? S'il est dû pour une large part à la réputation de l'auteur, il témoigne aussi de l'importance qu'en France comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, on attache aux essais de renouvellement de la théologie. Il doit également encourager tous ceux qui ont le goût et le zèle de cet apostolat; car c'est aussi un apostolat et des meilleurs que cet exemple de travail scientifique donné aux jeunes générations sacerdotales. Elles demandent des initiateurs : Mgr Batiffol l'est éminemment. Comme tout vrai savant, il s'interdit la prétention d'atteindre dès l'abord à la vérité intégrale; mais en vrai savant aussi il y tend constamment; et les améliorations qu'il ne cesse d'apporter à ses publications en sont la preuve manifeste.

L'une des plus intéressantes dans cette nouvelle édition est peut-être « l'*excursus* sur la hiérarchie primitive à Alexandrie »; il y remplace un épilogue théologique destiné dans les précédentes à justifier le système adopté par l'auteur sur l'organisation de l'Église primitive. Mais il faut pour le moment nous borner à le signaler.

Les modifications apportées à l'étude sur l'*agape* touchent davantage le fond même de la question. Elles ont été provoquées surtout par un article du docteur Funk, paru dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain (janvier 1903). Après un examen sévère de la thèse adoptée par Mgr Batiffol, le savant professeur

1. Entre autres, *Études*, 1902, t. XCII, p. 549 *sqq.*

de Tubingue en avait conclu à un rejet formel : « Plus je l'examine, plus je la crois intenable. »

Le recteur de l'Institut catholique de Toulouse a donc repris, lui aussi, l'examen des textes ; mais les objections n'ont fait, dit-il, que le confirmer dans son premier sentiment.

En sorte que les mêmes textes lus et relus avec la plus scrupuleuse attention, interprétés aussi avec la plus complète loyauté, conduisent les deux « savants amis et collègues » à des conclusions absolument contradictoires : phénomène psychologique moins rare qu'on ne pense en critique, mais plein d'enseignements pour ceux qui croiraient à l'infaillible objectivité des méthodes positives. « La façon générale, dit le docteur Funk, à propos de I *Cor.*, XI, 17-34, dont saint Paul parle de manger, donne clairement à entendre qu'à côté de l'eucharistie, existe également un repas. » (P. 9.) — « On ne peut, redit du même passage Mgr Batiffol, désirer un texte plus formel pour définir que les réunions chrétiennes sont exclusivement eucharistiques, et que l'indécence est absolue de joindre à la cène du Seigneur un repas. » (3e édition, p. 290.) — « On ne peut plus nettement exclure l'hypothèse de l'existence des agapes », remarque-t-il (*ibid.*, p. 300) au sujet de l'*Octavius* (31) de Minutius Félix : « J'estime au contraire, reprend son contradicteur, qu'il serait difficile de parler plus clairement des agapes sans les nommer. » (*Loco cit.*, p. 10.) Et comme, sur le chapitre XXXIX de l'*Apologeticum* de Tertullien, leur désaccord est le même, on comprend que « la question reste posée et la discussion ouverte ». Mgr Batiffol ne le dissimule pas (avant-propos de la 3e édition, p. VIII) et son aveu confirme encore ce que nous avons dit de sa rigueur et de sa probité de savant. Mais ne trahirait-il pas aussi la vague impression que les objections faites à sa thèse n'ont pas encore reçu leur solution complète?

Deux questions en effet lui avaient été posées à propos de I *Cor.*, XI, 17-34, auxquelles on pourrait désirer qu'il eût répondu plus nettement. La première, comment, si ce passage n'a trait qu'à la célébration de l'eucharistie, l'apôtre « peut-il se plaindre (v, 21) qu'en mangeant, chacun prélève son propre repas », au point de s'enivrer tandis que les derniers venus n'ont rien à manger? La simple fraction du pain pouvait-elle donner lieu à ces excès? D'autant plus, et c'est la seconde question, que « la

célébration de l'eucharistie n'étant pas l'affaire des particuliers », on ne voit pas pourquoi il pouvait être utile « d'exhorter les simples fidèles à s'attendre les uns les autres » (*loco cit.*, p. 9).

Quant au chapitre XXXIX de l'*Apologeticum*, interpréter ces « cœnulæ » dont la « prodigalité » offusque les païens ; dont Tertullien ne nie pas que les frais puissent être assez considérables ; où l'on régale les indigents ; où *l'on mange* « *quantum esurientes capiunt* » ; où l'on « se rassasie » (« saturantur ») sauf à ne pas *oublier qu'il reste encore à adorer Dieu pendant la nuit* ; qui se prolongent assez en effet pour que, *le repas fini, les lampes deviennent nécessaires* à ceux qui désirent s'édifier par des exhortations ou des chants pieux ; dans ces banquets (« convivia, convivatur »), disons-nous, organisés par la charité chrétienne, voir uniquement l'eucharistie célébrée alors de bon matin[1], n'est-ce pas, qu'on nous pardonne l'expression, un tour de force exégétique ? Nous ignorons quelle difficulté aura M. Funk à expliquer l'apparition des lampes à la fin d'un repas célébré le soir ; mais son éminent collègue de Toulouse nous paraît en avoir de bien graves à résoudre. Ne finiront-elles point par le ramener à l'interprétation traditionnelle qui lui avait d'abord paru la meilleure ?

Les observations du savant allemand (*Theologische Quartalschrift*, 1903, p. 69-90) sur l'étude consacrée à la discipline de l'*arcane*, n'ont pas été prises en aussi sérieuse considération. Elles ne visaient, il est vrai, que l'époque d'Origène et de Tertullien, et Mgr Batiffol, trouvant que, « loin de le contredire, le docteur Funk abonde dans son sens », se félicite de le voir « plus rallié qu'il ne pense à son sentiment[2] ». Mais celui-ci ratifiera-t-il cette interprétation ? Il admet sans doute l'existence de l'arcane à l'époque de Tertullien ; mais est-ce pour les mêmes motifs que son « collègue » de Toulouse ? Il persiste, lui, à en voir l'aveu dans le chapitre VII de l'*Apologeticum* ; Mgr Batiffol au contraire termine ainsi la discussion de ce texte : « Ce passage qui a si souvent servi à prouver l'existence de l'arcane, établit, au contraire et clairement, que l'arcane est une imputation contre laquelle Tertullien défend le christianisme[3]. »

1. Tertullien, *De Corona militis*, III.
2. Avant-propos de la 3e édition, p. VIII.
3. 1re et 3e éditions, p. 21.

Le professeur de Tubingue paraît en outre bien éloigné de concevoir cette discipline comme une simple méthode catéchétique : la pédagogie, dit-il, l'aurait plutôt condamnée; et, bien loin de voir dans l'arcane une conséquence de l'institution du catéchuménat, il ne s'explique la réserve observée à l'égard des candidats au baptême que par la préexistence d'une discipline générale du secret [1].

Au reste est-ce bien l'existence de l'arcane que Mgr Batiffol a voulu étudier dans ce travail ? Cette question du fait n'aurait-elle pas été abordée incidemment et comme à l'occasion de la question d'origine, à savoir : l'arcane chrétien, s'il a existé, est-il un emprunt fait aux mystères païens? C'est à ce point de vue surtout et comme réponse aux savants protestants, qui soutiennent assez généralement l'affirmative, que son étude nous a toujours paru remarquable. Ainsi s'expliqueraient, entre autres, quelques inadvertances, que nous nous permettons, en terminant, de signaler à l'éminent auteur.

« Il semble, écrit-il, en parlant de l'usage de l'arcane en théologie, il semble que, à mesure que la controverse s'éclaire de plus d'érudition, on recoure de moins en moins à cette trop commode explication du silence des Pères par la loi de l'arcane. Nicole et Arnauld, dans la *Perpétuité de la foi de l'Église sur l'Eucharistie* (Paris, 1670), n'en usent pas plus que Petau dans ses *Dogmata theologica*. Bossuet paraît l'ignorer. » On voit bien la pensée ; mais cette forme générale de la phrase ne laisse rien transparaître des réserves de détail nécessaires. A lire les notes ajoutées aux œuvres des Pères par les savants éditeurs de textes des dix-septième et dix-huitième siècles, il ne semble cependant pas que leur érudition les ait guéris de la croyance à l'arcane.

Comme eux, Petau l'allègue sans aucune apparence de restriction dans son édition d'Epiphane [2]. Est-il tout à fait exact qu'il n'use pas aussi de cette explication dans les *Dogmata theologica* ? Mgr Batiffol y avait autrefois [3] relevé un passage assez significatif (*De Trinit. præf.*, cap. I, p. 5); une note au moins pour indiquer ses raisons de le négliger maintenant serait donc ici la bienvenue. D'autant plus que ce passage n'est pas isolé : au chapitre III, 3

1. *Loco cit.*, p. 89.
2. Migne, *P. G.*, t. XLI, col. 764, n. 77.
3. Vacant, *Dictionnaire de théologie*, article *Arcane*.

de la même préface, Petau rappelle encore cette « tradition occulte »; il y fait également allusion dans le *De Trinitate* (lib. I, cap. III, 3). Nicole et Arnauld de leur côté ne semblent pas s'être toujours fait scrupule de recourir à « l'explication commode » : au troisième volume[1] de l'ouvrage cité par Mgr Batiffol (Paris, 1674) ils y consacrent plusieurs chapitres (II-IV) du livre VII. N'y aurait-il pas eu lieu d'en tenir compte? Schelstrate, l'auteur classique dont on combat la thèse, y invitait : il cite toute une page de la *Perpétuité de la foi* au chapitre III de la dissertation fameuse : *De disciplina arcani contra disputationem Ernesti Tentzelii*[2]. Le savant auteur de l'étude sur la discipline de l'arcane connaît l'importance de cette dissertation ; il en dit l'influence sur les théologiens de l'école ; mais ne la perd-il pas lui-même un peu de vue quand il croit « relever » pour la première fois « le reproche que les controversistes catholiques [saint Irénée et Tertullien] adressent aux sectes dissidentes d'avoir, elles, une façon d'arcane » (p. 22)? L'adversaire de Schelstrate avait déjà bien vu le parti à tirer de cette contradiction ; et celui-ci a été obligé d'en essayer au moins l'explication (*op. cit.*, cap. III, p. 24-26). Il a également, et au même chapitre (p. 30-33), discuté la valeur d'un texte attribué par Œcumenius à saint Irénée[3], dont « les ministres, disent Arnauld et Nicole (*op. cit.*, p. 475), abusent très mal à propos », et dont Mgr Batiffol fait état lui aussi (p. 18-19) sans laisser paraître aucun doute sur son authenticité.

Peut-être a-t-il été prouvé depuis Schelstrate que ce fragment est bien de saint Irénée et non pas seulement un résumé peu exact de la lettre des martyrs de Lyon[4] : Mgr Batiffol aura vite fait de nous l'apprendre. Ses lecteurs lui en seront reconnaissants; et nos modestes remarques ne seraient pas inutiles, si elles lui donnaient occasion de perfectionner encore la quatrième et prochaine édition de ses *Études*. P. Galtier.

1. En tête de ce volume se lit une approbation de Bossuet aussi élogieuse que motivée; on pourrait donc se demander jusqu'à quel point il a « ignoré » la loi de l'arcane.
2. Edit. de Padoue, 1743, p. 30-31.
3. Migne, *P. G.*, t. CXIX, col. 536; cf. t. VII, p. 1236.
4. Eusèbe, *H. E. V.*, 1. (Migne, *P. G.*, t. XX, col. 413-416.)

BIOGRAPHIE

Du champ de bataille à la Trappe : Le Frère Gabriel (1835-1897), par dom DU BOURG, moine bénédictin. Paris, Perrin, 1904. In-16, 364 pages. Prix : 3 fr. 50.

Livre charmant. L'édification s'y mêle à l'humour, comme la manière de Huysmans à celle de Hello, comme l'âme contemporaine à celle des chroniqueurs du moyen âge. Quelque chose comme une légende modernisée. Imaginez un chevalier du treizième siècle, loyal, mais surtout dévot à Notre-Dame et troquant un beau jour la cuirasse ou le heaume pour la bure, vous aurez tout le frère Gabriel, le paladin de Marie.

Dom DU BOURG, qui paraît bien avoir manié jadis la lame avant la plume, a conté cette touchante histoire en des pages délicieuses. Rien de banal dans ce simple récit, qui est, sous apparence de biographie, une étude d'âme. Au fond, il n'y a ici que deux hommes qui n'en font qu'un, à travers tous ces chapitres aux titres parfois étranges : le capitaine et le trappiste. Mais, je le répète, le trappiste était déjà dans le capitaine et le capitaine demeura dans le trappiste.

Un vaillant, ce capitaine; mais, d'abord, un chrétien. Celui-là ne boudait pas le métier. Quand, dévoré par la typhoïde, il refuse aux larmes de sa mère de demander un congé de convalescence afin de passer brigadier, on sent que l'on a affaire à un soldat. Et puis, lorsque ballotté par les marches incohérentes de nos malheureux corps d'armée en formation, il s'échappe un jour, avec un camarade, pour aller se confesser et communier à la Trappe alsacienne du Mont-des-Olives, avant de se battre contre la Prusse, on ne peut s'empêcher de saluer un admirable type d'officier croyant. Ne pas oublier non plus que jadis il avait failli se battre en duel pour l'honneur de la sainte Vierge.

Quelques jours après son pèlerinage à la Trappe, où il avait reçu le coup de foudre de la vocation, le lieutenant Gabriel Mossier — c'était son nom — tournoyait, lui simple unité du 3e dragons, dans l'effroyable chevauchée de la mort, qui, sur le plateau de Gravelotte, le 16 août 1870, entre-choquait cinq mille cavaliers. Un Saxon lui ayant asséné un coup de sabre, il le tua d'un coup de revolver et eut encore la force d'en mettre un autre hors de

combat. Après quoi, ce fut l'ambulance dans Metz bloqué et affamé, en attendant l'internement à Hildesheim, en Hanovre. Il connut pourtant les joies du retour et passa capitaine au 16e dragons.

Mais son esprit et son cœur vivaient déjà dans un monde tout différent. La Trappe de Chambaraud lui ouvrit ses portes au lendemain de sa démission, et là il ne fut plus que le frère Gabriel. Sans atteindre aux sublimes abaissements de frère Simon, le porcher de la Trappe d'Igny, si réalistement décrit dans *En route*, il mit sa coquetterie à devenir l'*ânier* du monastère. Ainsi voulait-il se punir d'avoir été un écuyer trop fringant. Entre temps, il ambitionna aussi et obtint d'être balayeur du dortoir ; mais la vie au grand air lui convenait mieux. Si humble qu'il fût, il était resté très délicat sur le point d'honneur, et de mauvais plaisants — ouvriers parisiens venus travailler aux constructions — faillirent en faire l'épreuve à leurs dépens.

Certains chapitres sont à faire rire aux larmes. L'aventure du lièvre broutant les choux du couvent, le mot de colère échappé au vieux soldat, son aveu aux pieds du père abbé et la spirituelle réponse du supérieur sont une page exquise entre toutes. Ajoutons qu'un souffle de patriotisme et de foi, avec je ne sais quel gémissement fier et écœuré devant les effondrements actuels, anime ce livre, encore une fois charmant.

Henri Chérot.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

Henri WATRIGANT. — **L'École de la spiritualité simplifiée et la formule « laisser faire Dieu ».** Paris, Lethielleux, 1903. In-8, 174 pages.

A l'occasion d'un article publié par *l'Ami du clergé* [1], M. Henri WATRIGANT a donné dans *la Revue de Lille*, une série d'études sur la formule *laisser faire Dieu*. Aujourd'hui, il les réunit en volume. Le grand mérite du nouvel opuscule est de marquer nettement les sens, assez divers, de cette formule équivoque : si l'on parle de *laisser faire Dieu*, lorsqu'il agit et dans le moment même où l'action divine se laisse apercevoir, rien de mieux. Veut-on, au contraire, généraliser ce *laisser faire Dieu*, le rendre trop commun et trop continu, non seulement comme les quiétistes grossiers qu'étaient Molinos et les siens, mais encore comme ces tenants, à tendances quiétistes, d'une école récente et quelque peu dangereuse, la formule n'est plus acceptable. M. Watrigant procède en tout avec une érudition scrupuleuse, mais il manquerait peut-être dans ses développements de nerf ou de concision. Ce sont là des taches légères, et l'ouvrage n'en a pas moins d'incontestables qualités : il promène la lumière dans les recoins obscurs de maints systèmes ascétiques. Il fera donc du bien, et il sera favorablement accueilli.

Alain de BECDELIÈVRE.

1. 6 février 1902, p. 97-117.

ROMANS ET LITTÉRATURE

Paul BOURGET. — **L'Eau profonde ; les Pas dans les pas.** Paris, Plon. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

Le dernier volume de M. Paul BOURGET a des charmes d'automne. Non pas que rien y sente le déclin : c'est toujours l'auteur d'*Un cœur de femme* qui raconte, en les analysant jusqu'au tréfonds, des drames intimes observés et rendus avec maîtrise. Mais la seconde partie du volume, les six nouvelles intitulées *les Pas dans les pas*, ont cette originalité qu'elles représentent des âmes revenant sur leurs pas, et, au réveil soudain d'émotions passées, éprouvant de mélancoliques et bienfaisants retours. C'est cela, le charme d'automne, sensible surtout dans *l'Aveu* et dans *la Dernière Poésie*. La meilleure peut-être de ces nouvelles, parce que la plus vraie, est *Fausse manœuvre*. *L'Eau profonde* se termine par une *reconnaissance* un peu trop romanesque, qui rend

malaisé de croire que *c'est arrivé* ; mais Valentine de Chaligny est une idéale figure, et le drame de jalousie, dans lequel est prêt de sombrer son bonheur, est supérieurement mené. Puis la marque de M. Bourget subsiste : ce ton de confidence discrète qui enveloppe, cette érudition distinguée... M. Ernest Charles a exécuté *l'Eau profonde* dans la *Revue bleue* avec un sans-façon plutôt léger. *L'Eau profonde* franchie, il n'a pas eu le courage d'achever le reste du volume. Tant pis pour lui. Il a perdu le meilleur. P. SUAU.

Jeanne LEROY. — **Le Plaisir d'aimer.** Paris, Flammarion. 1 volume in-12.

Étude d'âme féminine, d'une observation consciencieuse, très fine et très fouillée ; une langue correcte, élégante, sans prétention et sans grimace ; en somme, œuvre de valeur sérieuse. Certaines *réalités* ne permettent pas d'en recommander la lecture aux jeunes filles ; mais l'auteur, qui sait si bien parler et écrire pour les tout petits, s'adresse cette fois aux grandes personnes, et elle leur dit la vie, toute la vie d'une honnête femme. Je ne la chicanerai pas sur sa hardiesse, ou si l'on veut, sa franchise. Mais, en me plaçant au simple point de vue de la vérité psychologique, je hasarderai une réserve, tout au moins un point d'interrogation. Élisabeth, — c'est le nom de l'héroïne, — pendant une longue absence du mari qui l'a rendue malheureuse, se livre à un sentiment très doux, elle s'y abandonne autant qu'une honnête femme le peut faire en restant honnête femme, elle savoure enfin le *plaisir d'aimer* ; puis, au moment critique, superbement maîtresse d'elle-même, elle repousse tous les assauts. C'est beau et édifiant ; mais est-ce vrai ? Je crois que celles qui ne veulent pas glisser sur la pente doivent s'arrêter plus tôt. Il se pourrait que ce magnifique exemple de force et de vertu incitât quelques lectrices à une fâcheuse confiance en elles-mêmes. Laissons le cœur savourer toutes les délices du paradis ; il sera toujours temps de lui serrer la bride quand se présentera le fruit défendu. Mais, hélas ! le fruit défendu est bien tentant, et Ève est bien faible. Puisse le souvenir d'Élisabeth inspirer un peu de son héroïsme à celles qui auraient eu le tort d'imiter son imprudence !

Joseph de BLACÉ.

André LICHTENBERGER. — **Portraits d'aïeules.** Paris, Plon-Nourrit. 1 volume in-16. Prix : 3 fr. 50.

Toutes ces vénérables et charmantes aïeules nous apparaissent dans des lettres, dans des dialogues, dans des nouvelles, dans des saynètes, dans des esquisses, avec leur expérience et leur affection toujours tendre, offrant aux petits-fils, aux jeunes amies, les trésors de leurs bons conseils et de leur sollicitude, au milieu des traverses de la vie.

Pierre HUGUENIN. — L'In-

taille. Paris, Calmann-Lévy. 1 volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

Évidemment, en écrivant *l'Intaille* et l'histoire de M. Mandrillon, M. Pierre Huguenin s'est souvenu de *l'Anneau d'améthyste* et de M. Bergeret. Il n'a point l'art exquis de M. Anatole France, ni sa perversité calculée. Néanmoins, l'histoire des faiblesses de M. Mandrillon, conservateur du musée de Thérouanne, est bien menée et amusante. Seulement, cette charge de la vie de province est, tout de même, un peu usée. L'abbé Truchandel, le commandant Bigot de la Gélimière, Mlle Aurore Tatin, cela se rencontre sûrement à Thérouanne et ailleurs, mais environné d'autres êtres et d'autres choses moins absurdes. Il y aurait plus de mérite, même littéraire, à découvrir les jolis aspects de la province, qu'à en exagérer la nullité. Le Parisien et l'intellectuel sont les seuls êtres plaisants de la France et du monde : c'est entendu. Mais à le faire trop entendre, il y a bien quelque ridicule. P. S.

Eugène de Margerie. — **Romain Pugnadorès.** Paris, Haton. 1 volume in-8, 250 pages.

Charité, amitié vraie; c'est tout ce livre, écrit par un conteur qui n'a vraiment pas un « cœur de roche ». Devant ses tableaux, ses histoires d'enfance, ses « silhouettes d'anciens camarades », on se prend à aimer davantage cette charité active, ingénieuse, stricte, mais gracieuse et souriante observatrice du devoir, — charité à la portée du pauvre comme du riche, puisque pour la faire il faut moins avoir de l'argent dans sa poche que « du bon Dieu plein son cœur ». L'épilogue est une plainte sur « les gens qui ne comprennent pas en amitié ». Comme l'auteur voudrait les diminuer, lui qui « n'aime rien plus au monde, après Dieu, que les bons cœurs » et que ceux, ajoutons-le, qui savent les multiplier. Ce sera le fruit de ce livre tout à fait recommandable.

G. O.

Adolphe Môny. — **Études dramatiques.** Paris, Plon. 1 volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

Les études dramatiques de M. Môny — trois drames : *Prométhée enchaîné*, *Alfred le Grand*, *Lorma ou la bataille de Lora* — sont d'un érudit : les très longues préfaces de chaque drame le démontrent; et elles sont d'un poète à la verve facile et aux vues élevées. Mais cette érudition est un peu copieuse, et ces drames sont trop peu scéniques. Ils se passent en des temps trop éloignés, trop différents des nôtres, avec une complexité d'aventures excessive. Ce sont des exercices d'humaniste. Leur lecture reporte à des âges plus heureux, à 1840, par exemple. *Alfred le Grand* m'a rappelé un joli drame du même titre, d'un jeune poète, Henri Tricard. Les rimes de M. Môny sont un peu quelconques : *expose*, *dispose; honteuse*, *orgueilleuse ; réveil*, *appareil*. Une manière plus parnassienne aurait convenu à *Prométhée enchaîné*, et le même mérite littéraire appliqué à des sujets plus voisins de nous

rendrait les drames de M. Môny plus intéressants. P. SUAU.

André FONTAINE. — Matines. *Poésies.* Paris, Fontemoing, 1903. Collection *Minerva.* 1 volume petit in-8, 220 pages. Prix : 3 fr. 50.

A l'encontre de certains autres, les vers de M. André FONTAINE ne sont pas faits pour la musique, mais pour l'idée. Ils supportent d'être lus deux fois, et c'est bien; mais quelquefois ils l'exigent, et c'est trop. Jamais la divine folie qui fait les inspirés ne trouble cet esprit académique et précis. Il excelle à exposer, dans les pièces qui servent de prologues aux diverses parties de son livre, ce qu'il va chanter dans les autres; mais ensuite, beaucoup de ses développements ne sont que des exercices délicats et factices, sans émotion vraie et par conséquent d'un intérêt fort discutable. D'ailleurs, plus discutable encore est la source où il puise son idée : si les *Vers à Pierrot* ne constituent qu'un badinage inoffensif, et *les Couleurs et les lignes* un exercice de dilettantisme un peu froid, il y a malheureusement dans ce volume une ou deux pièces dont le sujet aurait dû répugner à un goût sûr et dont la lecture rebutera toutes les âmes délicates.

Joseph BOUBÉE.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

SCIENCE ET RELIGION. — Études pour le temps présent. Paris, Bloud. Volumes in-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

— *La Philosophie des sciences et le problème religieux,* par le vicomte Robert d'Adhémar.

— *Études de sociologie.* VI. *Le Contrat de travail,* par L. Garriguet.

— *Études de sociologie.* VII. *L'Association ouvrière,* par L. Garriguet.

— *L'Unité religieuse pendant le grand schisme d'Occident (1378-1417),* par Armand Rastoul.

SCIENCES. — *Procédés mécaniques spéciaux et tours de main,* par Robert Grimshaw. Traduit de l'anglais par A.-N. Lattuga. 1re série. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume in-8, 394 pages.

— *Précis d'algèbre et de trigonométrie,* à l'usage des élèves de mathématiques spéciales, par G. Papelier. Paris, Nony et Cie. 1 volume in-8, 357 pages. Prix : 5 francs.

— *Formulaire de mathématiques spéciales. Algèbre, trigonométrie, géométrie analytique,* par G. Papelier. Paris, Vuibert et Nony, 1 volume in-8, 220 pages.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

— *Essai philosophique sur les géométries non euclidiennes*, par L.-J. Delaporte. Paris, Naud. 1 volume in-8, 139 pages.

— *Principes de géométrie*, par E. Delsol. Paris, Naud. 1 volume in-8 carré, 96 pages.

— *Aide-mémoire de photographie pour 1903*, publié sous les auspices de la Société photographique de Toulouse, par C. Fabre. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume in-12, 299 pages. Prix : broché, 1 fr. 75; cartonné, 2 fr. 25.

Médecine et morale. — *La Vie de jeune fille*, par le Dr Surbled. Paris, Maloine. 1 volume in-18, 256 pages. Prix : 5 francs.

— *La Vie de jeune homme*, par le Dr Surbled. 2e édition. Paris, Maloine. 1 volume in-16, 188 pages. Prix : 3 francs.

Histoire. — *Geschichte der katholischen Kirche*, von Professor Kirch und Professor Luksch. Herausgegeben von der œsterreichischen Leo-Gesellschaft. Allgemeine Verlags-Gesellschaft M. B. H. München.

— *Légende monastique et page d'histoire contemporaine*, par D. Lucien David. Paris, Poussielgue. 1 brochure in-4 illustrée. Prix : 2 francs.

— *Mme de Beaumarchais*, d'après sa correspondance inédite, par Louis Bonneville de Marsanguy. Paris, Calmann-Lévy. 1 volume in-8, 428 pages. Prix : 4 francs.

— *Tentative de Cadoudal contre Belle-Isle en janvier 1801*, par E. Sageret. Vannes, imprimerie Lafolye. 1 brochure in-8, 84 pages.

— *Domat collaborateur de Pascal. Une remarque à propos de la quatorzième provinciale*, par Paul Nourrisson. Lyon, imprimerie Jevain. 1 brochure in-8, 12 pages.

Questions sociales et politiques. — *Rapports annuels de l'inspection du travail* (8e année). Royaume de Belgique ; ministère de l'industrie et du travail ; office du travail et administration des mines. Paris, Lebeigne; Bruxelles, Schepens. 1 volume in-8, 304 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Question des réformes dans la Turquie d'Europe*. Exposé documentaire par Un non-diplomate. Paris, Chevalier-Marescq ; Leipzig, Breitkopf et Hærtel ; Neuchâtel, Attinger frères. 1 volume grand in-8, 188 pages. Prix : 3 fr. 50.

— *La Fin d'un protectorat*. Réflexions sur l'avenir des missions latines d'Orient. Paris, Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5. 1 brochure de 51 pages.

— *Nomen, crimen, contre l'antisémitisme*, par Mgr Bonomelli, évêque de Crémone. Paris, Vic et Amat. 1 brochure in-12, 16 pages.

— *L'Issue*, pièce sociale en deux actes, par Vera Starkoff. Paris, Stock. 1 brochure de 43 pages. Prix : 50 centimes.

— *Les Impôts en France*. Traité technique avec préface de M. J. Caillaux, ancien ministre des finances. Paris, Chevalier-Marescq. 2 volumes in-8. Prix : 7 fr. 50 chaque volume.

— *L'Assemblée générale du Grand-Orient de France en 1902* (extrait du *Correspondant*), par Paul Nourrisson. 1 volume in-8, 23 pages.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 26. — En **France**, paraît une lettre des cardinaux Langénieux et Richard au président de la République, lui demandant, au nom de l'Église de France, de « tenter un effort pour arrêter la nouvelle barbarie qui menace de tout asservir » par un projet de loi qui tend à supprimer l'enseignement chrétien. Semblables protestations suivent de la part des autres cardinaux, auxquelles grand nombre d'évêques joignent leurs adhésions.

27. — A **Berlin**, Guillaume II, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, reçoit la visite du roi des Belges.

28. — A **Paris**, à l'Académie française, réception de M. Frédéric Masson, élu au fauteuil de M. Gaston Paris, décédé. M. F. Brunetière répond au discours du récipiendaire.

30. — A **Madrid**, M. Maura, président du conseil, répondant à M. Salmeron, chef du parti républicain, prend la défense de Mgr Nozaleda, qui, ayant dû quitter son siège aux Philippines, a été nommé à l'archevêché de Valence. L'orateur accuse les partis avancés espagnols et les francs-maçons d'avoir contribué à la perte des colonies.

Février 1er. — A **Constantinople**, le conseil des ministres décide l'acceptation intégrale du programme de contrôle austro-russe.

2. — A **Londres**, ouverture du Parlement britannique. Le discours du Trône signale d'abord la convention d'arbitrage conclue avec la France.

3. — A **Paris**, l'ex-abbé Charbonnel révèle dans *la Raison* que la campagne menée dans *l'Action* contre le monopole des agents de change par M. H. Bérenger et M. Delpech, sénateur, ancien président du conseil du Grand-Orient de France, était payée, et les articles rédigés par M. Zadocks, au nom d'un groupe de coulissiers; *l'Action* riposte : *sub judice lis est.*

4. — A **Paris**, la Chambre des députés décide que les liquidateurs seront admis à prendre connaissance au Palais-Bourbon des dossiers concernant les congrégations : ces dossiers, après avoir été examinés par la commission des congrégations, ont été déposés à la questure de la Chambre.

6. — A **Vienne**, la commission de la marine à la délégation hongroise vote le budget de la marine, non sans protester contre l'extension maritime de la monarchie, à laquelle la Hongrie a peu d'intérêt.

7. — Aux **États-Unis**, une partie considérable de la ville de **Baltimore** est la proie d'un incendie qui dure vingt-sept heures.

8. — En **Extrême-Orient**, le Japon déclare cesser les négociations entamées avec la Russie, rappelle de Saint-Pétersbourg son ministre, M. Kurino et tout le personnel de la légation japonaise. Le tsar, en conséquence, ordonne au ministre de Russie à Tokio, baron de Rosen et à toute la légation de quitter le Japon. Sans autre déclaration de guerre, cette nuit même, le Japon commence les hostilités en torpillant deux cuirassés et un croiseur russes.

9. — L'escadre japonaise, composée de quinze cuirassés et croiseurs, attaque **Port-Arthur** : les batteries de côte de la citadelle et celles de l'escadre russe forcent l'ennemi à battre en retraite.

— A **Saint-Pétersbourg**, le tsar, après avoir reçu les dépêches relatant ces deux actes d'hostilité, proclame l'état de guerre et donne l'ordre de le notifier au Japon.

Paris, le 10 février 1904.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE JUBILÉ

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LE PAPE PIE X

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ÉVÊQUES ET AUX AUTRES ORDINAIRES QUI SONT EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Évêques et aux autres Ordinaires qui sont en paix et en communion avec le Siège Apostolique.

PIE X, PAPE

Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

Le cours du temps nous ramènera, dans peu de mois, à ce jour d'incomparable allégresse où, entouré d'une magnifique couronne de cardinaux et d'évêques, — il y a de cela cinquante ans, — Notre prédécesseur Pie IX, pontife de sainte mémoire, déclara et proclama de révélation divine, par l'autorité du magistère apostolique, que Marie a été, dès le premier instant de sa conception, totalement exempte de la tache originelle. Proclamation dont nul n'ignore qu'elle fut accueillie par tous les fidèles de l'univers d'un tel cœur, avec de tels transports de joie et d'enthousiasme, qu'il n'y eut jamais, de mémoire d'homme, manifestation de piété, soit à l'égard de l'auguste Mère de Dieu, soit envers le Vicaire de Jésus-Christ, ni si grandiose ni si unanime. Aujourd'hui, Vénérables Frères, bien qu'à la distance d'un demi-siècle, ne pouvons-nous espérer que le souvenir ravivé de la Vierge immaculée provoque en nos âmes comme un écho de ces saintes allégresses, et renouvelle les spectacles magnifiques de foi et d'amour envers l'auguste Mère de Dieu qui

se contemplèrent en ce passé déjà lointain? Ce qui Nous le fait désirer ardemment, c'est un sentiment que nous avons toujours nourri en Notre cœur, de piété envers la bienheureuse Vierge, aussi bien que de gratitude profonde pour ses bienfaits. Ce qui, d'ailleurs, Nous en donne l'assurance, c'est le zèle des catholiques perpétuellement en éveil, et qui va au-devant de tout nouvel honneur, de tout nouveau témoignage d'amour à rendre à la sublime Vierge. Cependant, Nous ne voulons pas dissimuler qu'une chose avive grandement en Nous ce désir : c'est qu'il Nous semble, à en croire un secret pressentiment de Notre âme, que Nous pouvons Nous promettre, pour un avenir peu éloigné, l'accomplissement des hautes espérances, et assurément non téméraires, que fit concevoir à Notre prédécesseur Pie IX et à tout l'épiscopat catholique la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception de Marie.

Ces espérances, à la vérité, il en est peu qui ne se lamentent de ne les avoir point vues jusqu'ici se réaliser, et qui n'empruntent à Jérémie cette parole : *Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas venu; le temps de la guérison, et voici la terreur*[1]. Mais ne faut-il pas taxer *de peu de foi* des hommes qui négligent ainsi de pénétrer ou de considérer sous leur vrai jour les œuvres de Dieu? Qui pourrait compter, en effet, qui pourrait supputer les trésors secrets de grâces, que, durant tout ce temps, Dieu a versés dans son Église à la prière de la Vierge? Et, laissant même cela, que dire de ce concile du Vatican, si admirable d'opportunité, et de la définition de l'infaillibilité pontificale formulée si bien à point à l'encontre des erreurs qui allaient sitôt surgir, et de cet élan de piété, enfin, chose nouvelle et véritablement inouïe qui fait affluer, depuis longtemps déjà, aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, pour le vénérer face à face, les fidèles de toute langue et de tout climat? Et n'est-ce pas un admirable effet de la divine Providence que Nos deux prédécesseurs, Pie IX et Léon XIII, aient pu, en des temps si troublés, gouverner saintement l'Église dans des conditions de durée qui n'avaient été accordées à aucun autre ponti-

1. Jer., VIII, 15.

ficat ? A quoi il faut ajouter que Pie IX n'avait pas plus tôt déclaré de croyance catholique la conception sans tache de Marie que, dans la ville de Lourdes, s'inauguraient de merveilleuses manifestations de la Vierge; et ce fut, on le sait, l'origine de ces temples élevés en l'honneur de l'immaculée Mère de Dieu, ouvrages de haute magnificence et d'immense travail, où des prodiges quotidiens, dus à son intercession, fournissent de splendides arguments pour confondre l'incrédulité moderne. — Tant et de si insignes bienfaits accordés par Dieu sur les pieuses sollicitations de Marie, durant les cinquante années qui vont finir, ne doivent-ils pas nous faire espérer *le salut pour un temps plus prochain que nous ne l'avions cru* ? Aussi bien, est-ce comme une loi de la Providence divine, l'expérience nous l'apprend, que des dernières extrémités du mal à la délivrance, il n'y a jamais bien loin. *Son temps est près de venir, et ses jours ne sont pas loin. Car le Seigneur prendra Jacob en pitié, et en Israël encore il aura son élu* [1]. C'est donc avec une entière confiance que nous pouvons attendre nous-mêmes de nous écrier sous peu : *Le Seigneur a brisé la verge des impies. La terre est dans la paix et le silence; elle s'est réjouie et elle a exulté* [2].

Mais, si le cinquantième anniversaire de l'acte pontifical par lequel fut déclarée sans souillure la conception de Marie, doit provoquer au sein du peuple chrétien d'enthousiastes élans, la raison en est surtout dans une nécessité qu'ont exposée Nos précédentes Lettres Encycliques, Nous voulons dire *de tout restaurer en Jésus-Christ*. Car, qui ne tient pour établi qu'il n'est route, ni plus sûre ni plus facile que Marie, par où les hommes puissent arriver jusqu'à Jésus-Christ et obtenir, moyennant Jésus-Christ, cette parfaite adoption des fils, qui fait saint et sans tache sous le regard de Dieu ? Certes, s'il a été dit avec vérité à la Vierge : *Bienheureuse qui avez cru, car les choses s'accompliront qui vous ont été dites par le Seigneur* [3], savoir qu'elle concevrait et enfanterait le Fils de Dieu; si, conséquemment, elle a accueilli dans son sein celui qui, par nature, est la Vérité, de façon que, *engendré dans un nouvel ordre et par une nouvelle nais-*

1. Isai., XIV, 1. — 2. Isai., XIV, 5, 7. — 3. Luc., I, 45.

sance... invisible en lui-même, il se rendît visible dans notre chair[1]; du moment que le Fils de Dieu est *l'auteur et le consommateur de notre foi*, il est de toute nécessité que Marie soit dite participante des divins mystères, et en quelque sorte leur gardienne, et que sur elle aussi, comme sur le plus noble fondement après Jésus-Christ, repose la foi de tous les siècles.

Comment en serait-il autrement? Dieu n'eût-il pu, par une autre voie que Marie, nous octroyer le réparateur de l'humanité et le fondateur de la foi? Mais, puisqu'il a plu à l'éternelle Providence que l'Homme-Dieu nous fût donné par la Vierge, et puisque celle-ci, l'ayant eu de la féconde vertu du divin Esprit, l'a porté en réalité dans son sein, que reste-t-il si ce n'est que nous recevions Jésus des mains de Marie? Aussi, voyons-nous que dans les saintes Écritures, partout où *est prophétisée la grâce qui doit nous advenir*, partout aussi, ou peu s'en faut, le Sauveur des hommes y apparaît en compagnie de sa sainte Mère. Il sortira, l'Agneau dominateur de la terre, mais de la pierre du désert; elle montera la fleur, mais de la tige de Jessé. A voir dans l'avenir Marie écraser la tête du serpent, Adam contient les larmes que la malédiction arrachait à son cœur. Marie occupe la pensée de Noé dans les flancs de l'arche libératrice; d'Abraham, empêché d'immoler son fils; de Jacob, contemplant l'échelle où montent et d'où descendent les anges; de Moïse, en admiration devant le buisson qui brûle sans se consumer; de David, chantant et sautant en conduisant l'arche divine; d'Élie, apercevant la petite nuée qui monte de la mer. Et, sans nous étendre davantage, nous trouvons en Marie, après Jésus, la fin de la loi, la vérité des images et des oracles.

Qu'il appartienne à la Vierge, surtout à elle, de conduire à la connaissance de Jésus, c'est de quoi l'on ne peut douter si l'on considère, entre autres choses, que, seule au monde, elle a eu avec lui, dans une communauté de toit et dans une familiarité intime de trente années, ces relations étroites qui sont de mise entre une mère et son fils. Les admirables mys-

1. S. Leo M., Serm. II, *De Nativ. Domini*, cap. II.

tères de la naissance et de l'enfance de Jésus, ceux notamment qui se rapportent à son incarnation, principe et fondement de notre foi, à qui ont-ils été plus amplement dévoilés qu'à sa Mère ? *Elle conservait et repassait dans son cœur* ce qu'elle avait vu de ses actes à Bethléem, ce qu'elle en avait vu à Jérusalem dans le temple ; mais initiée encore à ses conseils et aux desseins secrets de sa volonté, elle a vécu, doit-on dire, la vie même de son Fils. Non, personne au monde comme elle n'a connu à fond Jésus : personne n'est meilleur maître et meilleur guide pour faire connaître Jésus.

Il suit de là, et Nous l'avons déjà insinué, que personne ne la vaut, non plus, pour unir les hommes à Jésus. Si, en effet, selon la doctrine du divin Maître, *la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et celui que vous avez envoyé, Jésus-Christ* [1] : comme nous parvenons par Marie à la connaissance de Jésus-Christ, par elle aussi, il nous est plus facile d'acquérir la vie dont il est le principe et la source.

Et maintenant, pour peu que nous considérions combien de motifs, et combien pressants, invitent cette Mère très sainte à nous donner largement de l'abondance de ces trésors, quels surcroîts n'y puisera pas notre espérance !

Marie n'est-elle pas la Mère de Dieu ? Elle est donc aussi notre Mère. — Car, un principe à poser, c'est que Jésus, Verbe fait chair, est en même temps le sauveur du genre humain. Or, en tant que Dieu-Homme, il a un corps comme les autres hommes; en tant que rédempteur de notre race, un corps *spirituel*, ou, comme on dit, *mystique*, qui n'est autre que la société des chrétiens liés à lui par la foi. *Nombreux comme nous sommes, nous faisons un seul corps en Jésus-Christ*[2]. Or, la Vierge n'a pas seulement conçu le Fils de Dieu afin que, recevant d'elle la nature humaine, il devînt homme ; mais afin qu'il devînt encore, moyennant cette nature reçue d'elle, le sauveur des hommes.

Ce qui explique la parole des anges aux bergers : *Un sauveur vous est né, qui est le Christ, le Seigneur*[3]. Aussi, dans le chaste sein de la Vierge, où Jésus a pris une chair mor-

1. Joann., XVII, 3. — 2. Rom., XII, 5. — 3. Luc., II, 11.

telle, là même il s'est adjoint un corps *spirituel*, formé de tous ceux *qui devaient croire en lui*; et l'on peut dire que, tenant Jésus dans son sein, Marie y portait encore tous ceux dont la vie du Sauveur renfermait la vie. Nous tous donc, qui, unis au Christ, sommes, comme parle l'Apôtre, *les membres de son corps*, *issus de sa chair et de ses os*[1], nous devons nous dire originaires du sein de la Vierge, d'où nous sortîmes un jour à l'instar d'un corps attaché à sa tête. C'est pour cela que nous sommes appelés, en un sens spirituel, à la vérité, et tout mystique, les fils de Marie, et qu'elle est de son côté notre Mère à tous. *Mère selon l'esprit*, *Mère véritable néanmoins des membres de Jésus-Christ que nous sommes nous-mêmes*[2]. Si donc la bienheureuse Vierge est tout à la fois Mère de Dieu et des hommes, qui peut douter qu'elle ne s'emploie de toutes ses forces auprès de son Fils, *tête du corps de l'Église*[3], afin qu'il répande sur nous, qui sommes ses membres, les dons de sa grâce, celui notamment de le connaître et *de vivre par lui*[4] ?

Mais il n'est pas seulement à la louange de la Vierge qu'elle a fourni *la matière de sa chair au Fils unique de Dieu*, *devant naître avec des membres humains*[5], et qu'elle a ainsi préparé une victime pour le salut des hommes; sa mission fut encore de la garder, cette victime, de la nourrir et de la présenter au jour voulu à l'autel. Aussi, entre Marie et Jésus, perpétuelle société de vie et de souffrance, qui fait qu'on peut leur appliquer à égal titre cette parole du Prophète : *Ma vie s'est consumée dans la douleur et mes années dans les gémissements*[6]. Et quand vint pour Jésus l'heure suprême, on vit la Vierge *debout auprès de la croix*, saisie sans doute par l'horreur du spectacle, *heureuse pourtant de ce que son Fils s'immolait pour le salut du genre humain*, *et*, *d'ailleurs participant tellement à ses douleurs*, *que de prendre sur elle les tourments qu'il endurait lui eût paru*, *si la chose eût été possible*, *infiniment préférable*[7]. La conséquence de cette communauté de sentiments et de souffrances

1. Ephes., v, 30. — 2. S. Aug., L. *De S. Virginitate*, cap. vi.
3. Coloss., i, 18. — 4. I Joann., iv, 9.
5. S. Bed. Ven., liv. IV, in Luc., xi. — 6. Ps. xxx, 11.
7. S. Bonav., I Sent., d. 48, ad Litt., dub. 4.

entre Marie et Jésus, c'est que Marie *mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue*[1], et, partant, la dispensatrice de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang.

Certes, l'on ne peut dire que la dispensation de ces trésors ne soit un droit propre et particulier de Jésus-Christ, car ils sont le fruit exclusif de sa mort, et lui-même est, de par sa nature, le médiateur de Dieu et des hommes. Toutefois, en raison de cette société de douleurs et d'angoisses, déjà mentionnée, entre la Mère et le Fils, il a été donné à cette auguste Vierge *d'être auprès de son Fils unique la très puissante médiatrice et avocate du monde entier*[2]. La source est donc Jésus-Christ : *de la plénitude de qui nous avons tous reçu*[3]; *par qui tout le corps lié et rendu compact moyennant les jointures de communication, prend les accroissements propres au corps et s'édifie dans la charité*[4]. Mais Marie, comme le remarque fort justement saint Bernard, est l'*aqueduc*[5], ou, si l'on veut, cette partie médiane qui a pour propre de rattacher le corps à la tête et de transmettre au corps les influences et efficacités de la tête. Nous voulons dire le cou.

Oui, dit saint Bernardin de Sienne, *elle est le cou de notre chef, moyennant lequel celui-ci communique à son corps mystique tous les dons spirituels*[6]. Il s'en faut donc grandement, on le voit, que Nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul. Néanmoins, parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ, et qu'elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite *de congruo*, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité *de condigno*, et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces. *Lui*, Jésus, *siège à la droite de la majesté divine dans la sublimité des cieux*[7]. Elle, Marie, se tient à la droite de son Fils; *refuge si assuré et secours si fidèle contre tous les dangers*, *que l'on n'a rien à craindre*, *à*

1. Eadmeri Mon., *De Excellentia Virg. Mariæ*, cap. IX.
2. Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*. — 3. Joann., I, 16. — 4. Ephes., IV, 16.
5. Serm. de temp., in Nativ. B. V., *De Aquæductu*, n. 4.
6. Quadrag., de *Evangelio æterno*, Serm. X, a. 3, cap. III.
7. Hebr., I, 3.

désespérer de rien sous sa conduite, sous ses auspices, sous son patronage, sous son égide [1].

Ces principes posés, et pour revenir à Notre dessein, qui ne reconnaîtra que c'est à juste titre que Nous avons affirmé de Marie que, compagne assidue de Jésus, de la maison de Nazareth au plateau du Calvaire; initiée, plus que tout autre, aux secrets de son cœur; dispensatrice, comme de droit maternel, des trésors de ses mérites; elle est, pour toutes ces causes, d'un secours très certain et très efficace pour arriver à la connaissance et à l'amour de Jésus-Christ? Ces hommes, hélas! nous en fournissent dans leur conduite une preuve trop péremptoire, qui, séduits par les artifices du démon, ou trompés par de fausses doctrines, croient pouvoir se passer du secours de la Vierge. Infortunés, qui négligent Marie sous prétexte d'honneur à rendre à Jésus-Christ! Comme si l'on pouvait *trouver l'Enfant autrement qu'avec la Mère*!

S'il en est ainsi, Vénérables Frères, c'est à ce but que doivent surtout viser toutes les solennités qui se préparent partout en l'honneur de la sainte et immaculée conception de Marie. Nul hommage, en effet, ne lui est plus agréable, nul ne lui est plus doux, que si nous connaissons et aimons véritablement Jésus-Christ. Que les foules emplissent donc les temples, qu'il se célèbre des fêtes pompeuses, qu'il y ait des réjouissances publiques : ce sont choses éminemment propres à raviver la foi. Mais nous n'aurons là, s'il ne s'y ajoute les sentiments du cœur, que pure forme, que simple apparence de piété. A ce spectacle, la Vierge empruntant les paroles de Jésus-Christ, nous adressera ce juste reproche : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* [2].

Car enfin, pour être de bon aloi, le culte de la Mère de Dieu doit jaillir du cœur; les actes du corps n'ont ici utilité ni valeur, s'ils sont isolés des actes de l'âme. Or, ceux-ci ne peuvent se rapporter qu'à un seul objet qui est que nous observions pleinement ce que le divin Fils de Marie commande. Car, si l'amour véritable est celui-là seul qui a la vertu d'unir les volontés, il est de toute nécessité que nous

1. Pius IX, in Bull. *Ineffabilis*. — 2. Matth., xv, 8.

ayons cette même volonté avec Marie, de servir Jésus, Notre-Seigneur. La recommandation que fit cette Vierge très prudente aux serviteurs des noces de Cana, elle nous l'adresse à nous-mêmes : *Faites tout ce qu'il vous dira*[1]. Or, voici la parole de Jésus-Christ : *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements*[2]. Que chacun se persuade donc bien de cette vérité, que si sa piété à l'égard de la bienheureuse Vierge ne le retient pas de pécher ou ne lui inspire pas la volonté d'amender une vie coupable, c'est là une piété fallacieuse et mensongère, dépourvue qu'elle est de son effet propre et de son fruit naturel.

Que si quelqu'un désire à ces choses une confirmation, il est facile de la trouver dans le dogme même de la conception immaculée de Marie. Car, pour omettre la tradition, source de la vérité, aussi bien que la sainte Écriture, comment cette persuasion de l'immaculée conception de la Vierge a-t-elle paru de tout temps si conforme au sens catholique, qu'on a pu la tenir comme incorporée et comme innée à l'âme des fidèles ? *Nous avons en horreur de dire de cette femme* — c'est la réponse de Denys le Chartreux — *que, devant écraser un jour la tête du serpent, elle ait jamais été écrasée par lui, et que, Mère de Dieu, elle ait jamais été fille du démon*[3]. Non, l'intelligence chrétienne ne pouvait se faire à cette idée, que la chair du Christ, sainte, sans tache et innocente, eût pris origine au sein de Marie d'une chair ayant jamais, ne fût-ce que pour un rapide instant, contracté quelque souillure.

Et pourquoi cela, si ce n'est qu'une opposition infinie sépare Dieu du péché ? C'est là, sans contredit, l'origine de cette conviction commune à tous les chrétiens, que Jésus-Christ, avant même que, revêtu de la nature humaine, *il nous lavât de nos péchés dans son sang*, dut accorder à Marie cette grâce et ce privilège spécial d'être préservée et exemptée, dès le premier instant de sa conception, de toute contagion de la tache originelle. — Si donc Dieu a en telle horreur le péché, que d'avoir voulu affranchir la future Mère de son Fils, non seulement de ces taches qui se contractent

1. Joann., II, 5. — 2. Matth., XIX, 17. — 3. III Sent., d. 3, q. 1.

volontairement, mais, par une faveur spéciale et en prévision des mérites de Jésus-Christ, de cette autre encore, dont une sorte de funeste héritage nous transmet à nous tous, les enfants d'Adam, la triste marque, qui peut douter que ce ne soit un devoir, pour quiconque prétend à gagner par ses hommages le cœur de Marie, de corriger ce qu'il peut y avoir en lui d'habitudes vicieuses et dépravées, et de dompter les passions qui l'incitent au mal ?

Quiconque veut en outre — et qui ne doit le vouloir ? — que sa dévotion envers la Vierge soit digne d'elle et parfaite, doit aller plus loin, et tendre, par tous les efforts, à l'imitation de ses exemples. C'est une loi divine, en effet, que ceux-là seuls obtiennent l'éternelle béatitude, qui se trouvent avoir reproduit en eux, par une fidèle imitation, la forme de la patience et de la sainteté de Jésus-Christ : *car ceux qu'il a connus dans sa prescience, il les a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin que celui-ci soit l'aîné entre plusieurs frères* [1]. Mais telle est généralement notre infirmité que la sublimité de cet exemplaire aisément nous décourage. Aussi, a-ce été de la part de Dieu une attention toute providentielle que de nous en proposer un autre aussi rapproché de Jésus-Christ qu'il est permis à l'humaine nature, et néanmoins merveilleusement accommodé à notre faiblesse. C'est la Mère de Dieu, et nul autre. *Telle fut Marie*, dit à ce sujet saint Ambroise, *que sa vie à elle seule est pour tous un enseignement.* D'où il conclut avec beaucoup de justesse : *Ayez donc sous vos yeux, dépeintes comme dans une image, la virginité et la vie de la bienheureuse Vierge, laquelle réfléchit, ainsi qu'un miroir, l'éclat de la pureté et la forme même de la vertu* [2].

Or, s'il convient à des fils de ne laisser aucune des vertus de cette Mère très sainte sans l'imiter, toutefois désirons-Nous que les fidèles s'appliquent de préférence aux principales et qui sont comme les nerfs et les jointures de la vie chrétienne, Nous voulons dire la foi, l'espérance et la charité à l'égard de Dieu et du prochain ; vertus dont la vie de Marie porte, dans toutes ses phases, la rayonnante empreinte,

1. Rom., VIII, 29. — 2. *De Virginib.*, lib. II, cap. II.

mais qui atteignirent à leur plus haut degré de splendeur dans le temps qu'elle assista son Fils mourant, — Jésus est cloué à la croix, et on lui reproche, en le maudissant, *de s'être fait le Fils de Dieu*[1], — Marie, elle, avec une indéfectible constance, reconnaît et adore en lui la divinité. Elle l'ensevelit après sa mort, mais sans douter un seul instant de sa résurrection. Quant à la charité dont elle brûle pour Dieu, cette vertu va jusqu'à la rendre participante des tourments de Jésus-Christ et l'associée de sa Passion; avec lui, d'ailleurs, et comme arrachée au sentiment de sa propre douleur, elle implore pardon pour les bourreaux, malgré ce cri de leur haine : *Que son sang soit sur nous et sur nos enfants*[2].

Mais, afin que l'on ne croie pas que Nous ayons perdu de vue Notre sujet, qui est le mystère de l'Immaculée Conception, que de secours efficaces n'y trouve-t-on pas, et dans leur propre source, pour conserver ces mêmes vertus et les pratiquer comme il convient! D'où partent, en réalité, les ennemis de la religion pour semer tant et de si graves erreurs, dont la foi d'un si grand nombre se trouve ébranlée? Ils commencent par nier la chute primitive de l'homme et sa déchéance. Pures fables, donc, que la tache originelle et tous les maux qui en ont été la suite : les sources de l'humanité viciées, viciant à leur tour toute la race humaine ; conséquemment, le mal introduit parmi les hommes et entraînant la nécessité d'un Rédempteur. Tout cela rejeté, il est aisé de comprendre qu'il ne reste plus de place ni au Christ, ni à l'Église, ni à la grâce, ni à quoi que ce soit qui passe la nature. C'est l'édifice de la foi renversé de fond en comble. — Or, que les peuples croient et qu'ils professent que la Vierge Marie a été, dès le premier instant de sa conception, préservée de toute souillure : dès lors, il est nécessaire qu'ils admettent et la faute originelle, et la réhabilitation de l'humanité par Jésus-Christ, et l'Évangile, et l'Église, et enfin la loi de la souffrance : en vertu de quoi tout ce qu'il y a de *rationalisme* et de *matérialisme* au monde est arraché par la racine et détruit, et il reste cette gloire à la sagesse chrétienne d'avoir conservé et défendu la vérité. — De plus, c'est

7. Joann., XIX, 7. — 2. Matth., XXVII, 25.

une perversité commune aux ennemis de la foi, surtout à notre époque, de répudier, et de proclamer qu'il les faut répudier, tout respect et toute obéissance à l'égard de l'autorité de l'Église, voire même de tout pouvoir humain, dans la pensée qu'il leur sera plus facile ensuite de venir à bout de la foi.

C'est ici l'origine de l'*anarchisme*, doctrine la plus nuisible et la plus pernicieuse qui soit à toute espèce d'ordre naturel et surnaturel. Or, une telle peste, également fatale à la société et au nom chrétien, trouve sa ruine dans le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, par l'obligation qu'il impose de reconnaître à l'Église un pouvoir, devant lequel non seulement la volonté ait à plier, mais encore l'esprit. Car, c'est par l'effet d'une soumission de ce genre que le peuple chrétien adresse cette louange à la Vierge : *Vous êtes toute belle, ô Marie, et la tache originelle n'est point en vous* [1]. — Et par là se trouve justifié une fois de plus ce que l'Église affirme d'elle, que *seule elle a exterminé les hérésies dans le monde entier.*

Que si la foi, comme dit l'Apôtre, n'est pas autre chose que *le fondement des choses à espérer* [2], on conviendra aisément que par le fait que l'immaculée conception de Marie confirme notre foi, par là aussi elle ravive en nous l'espérance. D'autant plus que si la Vierge a été affranchie de la tache originelle, c'est parce qu'elle devait être la Mère du Christ : or, elle fut Mère du Christ, afin que nos âmes pussent revivre à l'espérance.

Et, maintenant, pour omettre ici la charité à l'égard de Dieu, qui ne trouverait dans la contemplation de la Vierge immaculée un stimulant à garder religieusement le précepte de Jésus-Christ, celui qu'il a déclaré sien par excellence, savoir que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous a aimés ? *Un grand signe*, — c'est en ces termes que l'apôtre saint Jean décrit une vision divine, — *un grand signe est apparu dans le ciel : une femme, revêtue du soleil, ayant sous ses pieds la lune et, autour de sa tête, une couronne de douze étoiles* [3]. Or, nul n'ignore que cette femme

1. Grad. Miss. in festo Imm. Concept.
2. Hebr., XI, 1. — 3. Apoc., XII, 1.

signifie la Vierge Marie qui, sans atteinte pour son intégrité, engendra notre Chef. Et l'Apôtre de poursuivre : *Ayant un fruit en son sein, l'enfantement lui arrachait de grands cris et lui causait de cruelles douleurs*[1]. Saint Jean vit donc la très sainte Mère de Dieu au sein de l'éternelle béatitude et toutefois en travail d'un mystérieux enfantement. Quel enfantement ? Le nôtre assurément, à nous qui, retenus encore dans cet exil, avons besoin d'être engendrés au parfait amour de Dieu et à l'éternelle félicité. Quant aux douleurs de l'enfantement, elles marquent l'ardeur et l'amour avec lesquels Marie veille sur nous du haut du ciel, et travaille, par d'infatigables prières, à porter à sa plénitude le nombre des élus.

C'est Notre désir que tous les fidèles s'appliquent à acquérir cette vertu de charité, et profitent surtout pour cela des fêtes extraordinaires qui vont se célébrer en l'honneur de la conception immaculée de Marie. Avec quelle rage, avec quelle frénésie n'attaque-t-on pas aujourd'hui Jésus-Christ et la religion qu'il a fondée ! Quel danger donc pour un grand nombre, danger actuel et pressant, de se laisser entraîner aux envahissements de l'erreur et de perdre la foi ! C'est pourquoi *que celui qui pense être debout prenne garde de tomber*[2]. Mais que tous aussi adressent à Dieu, avec l'appui de la Vierge, d'humbles et instantes prières afin qu'il ramène au chemin de la vérité ceux qui ont eu le malheur de s'en écarter. Car, Nous savons d'expérience que la prière qui jaillit de la charité et qui s'appuie de l'intercession de Marie n'a jamais été vaine. Assurément, il n'y a pas à attendre que les attaques contre l'Eglise cessent jamais : *car il est nécessaire que des hérésies se produisent, afin que les âmes de foi éprouvée soient manifestées parmi vous*[3].

Mais la Vierge ne laissera pas, de son côté, de nous soutenir dans nos épreuves, si dures soient-elles, et de poursuivre la lutte qu'elle a engagée dès sa conception, en sorte que quotidiennement nous pourrons répéter cette parole : *Aujourd'hui a été brisée par elle la tête de l'antique serpent*[4].

1. Apoc., XII, 2. — 2. I Cor., X, 12. — 3. I Cor., XI, 19.
4. Off. Imm. Conc., in II Vesp., ad *Magnif.*

Et afin que les trésors des grâces célestes, plus largement ouverts que d'ordinaire, nous aident à joindre l'imitation de la bienheureuse Vierge aux hommages que nous lui rendrons, plus solennels, durant toute cette année; et afin que nous arrivions plus facilement ainsi à tout restaurer en Jésus-Christ ; conformément à l'exemple de Nos prédécesseurs, au début de leur pontificat, Nous avons résolu d'accorder à tout l'univers une indulgence extraordinaire sous forme de jubilé.

C'est pourquoi, Nous appuyant sur la miséricorde du Dieu tout-puissant et sur l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul ; au nom de ce pouvoir de lier et de délier qui Nous a été confié, malgré Notre indignité : à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, résidant dans cette ville de Rome, ou s'y trouvant de passage, qui auront visité trois fois les quatre basiliques patriarcales, à partir du premier dimanche de la Quadragésime, 21 février, jusqu'au 2 juin inclusivement, jour où se célèbre la solennité du Très Saint Sacrement, et qui, pendant un certain temps, auront pieusement prié pour la liberté et l'exaltation de l'Église catholique et du Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion des pécheurs, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon Nos intentions ; qui auront, durant la période indiquée et hors des jours compris dans l'indult quadragésimal, jeûné une fois, ne faisant usage que d'aliments maigres ; qui ayant confessé leurs péchés, auront reçu le sacrement de l'eucharistie ; de même, à tous les autres, de tous pays, résidant hors de Rome, qui, durant la période susdite, ou dans le cours de trois mois, à déterminer exactement par l'Ordinaire, et même non continus, s'il le juge bon pour la commodité des fidèles, et en tout cas, avant le 8 décembre, auront visité trois fois l'église cathédrale, ou, à son défaut, l'église paroissiale, ou, à son défaut encore, la principale église du lieu, et qui auront dévotement accompli les autres œuvres ci-dessus indiquées : Nous concédons et accordons l'indulgence plénière de tous leurs péchés ; permettant aussi que cette indulgence, gagnable une seule fois, puisse être appliquée, par manière de suffrage, aux âmes qui ont quitté cette vie en grâce avec Dieu.

Nous accordons en outre que les voyageurs de terre et de mer, en accomplissant, dès leur retour à leur domicile, les œuvres marquées plus haut, puissent gagner la même indulgence.

Aux confesseurs approuvés de fait par leurs propres Ordinaires, Nous donnons la faculté de commuer en d'autres œuvres de piété celles prescrites par Nous, et ce, en faveur des Réguliers de l'un et de l'autre sexe et de toutes les autres personnes, quelles qu'elles soient, qui ne pourraient accomplir ces dernières, avec la faculté aussi de dispenser de la communion ceux des enfants qui n'auraient pas encore été admis à la recevoir.

De plus, à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, soit réguliers, soit séculiers, de quelque ordre ou institut que ce soit, y inclus ceux qui demandent une mention spéciale, Nous accordons la permission de se choisir pour l'effet dont il s'agit, un prêtre quelconque, tant régulier que séculier, entre les prêtres effectivement approuvés (et de cette faculté pourront user encore les religieuses, les novices et autres personnes habitant les monastères cloîtrés, pourvu que le confesseur, dans ce cas, soit approuvé pour les religieuses), lequel prêtre, les personnes susdites se présentant à lui, pendant la période marquée, et lui faisant leur confession, avec l'intention de gagner l'indulgence du jubilé et d'accomplir les autres œuvres qui y sont requises, pourra pour cette fois seulement et uniquement au for de la conscience, les absoudre de toute excommunication, suspense et autres sentences et censures ecclésiastiques, portées et infligées pour quelque cause que ce soit, par la loi ou par le juge, même dans les cas réservés *d'une manière spéciale*, qu'ils le soient à n'importe qui, fût-ce au Souverain Pontife et au Siège apostolique, ainsi que tous les péchés ou délits réservés aux Ordinaires et à Nous-même et au Siège apostolique, non toutefois sans avoir enjoint au préalable une pénitence salutaire, et tout ce que le droit prescrit qui soit enjoint, et, s'il s'agit d'hérésie, sans l'abjuration et la rétractation des erreurs exigée par le droit; de commuer, en outre, toute espèce de vœux, même émis sous serments et réservés au Siège apostolique (exception faite de ceux de chasteté, d'entrée en reli-

gion, ou emportant une obligation acceptée par un tiers), de commuer ces vœux, disons-Nous, en d'autres œuvres pieuses et salutaires, et s'il s'agit de pénitents constitués dans les ordres, et même réguliers, de les dispenser de toute irrégularité contraire à l'exercice de l'ordre ou à l'avancement à quelque ordre supérieur, mais contractée seulement pour violation de censure. — Nous n'entendons pas, d'ailleurs, par les présentes, dispenser des autres irrégularités, quelles qu'elles soient et contractées de quelque façon que ce soit, ou par délit ou par défaut, soit publique, soit occulte, ou par chose infamante, ou par quelque autre incapacité ou inhabileté; comme Nous ne voulons pas non plus déroger à la Constitution promulguée par Benoît XIV, d'heureuse mémoire, laquelle débute par ces mots : *Sacramentum pœnitentiæ* avec les déclarations y annexées; ni enfin que les présentes puissent ou doivent être d'aucune espèce d'utilité à ceux que Nous-même et le Siège apostolique, ou quelque prélat ou juge ecclésiastique aurait nommément excommuniés, suspendus, interdits, ou déclarés sous le coup d'autres sentences ou censures qui auraient été publiquement dénoncées, à moins qu'ils n'aient donné satisfaction, durant la période susdite, et qu'ils ne se soient accordés, s'il y avait lieu, avec les parties.

A quoi il Nous plaît d'ajouter que Nous voulons et accordons que, même durant tout ce temps du jubilé, chacun garde intégralement le privilège de gagner, sans en excepter les plénières, toutes les indulgences accordées par Nous ou par Nos prédécesseurs.

Nous mettons fin à ces lettres, Vénérables Frères, en exprimant à nouveau la grande espérance que Nous avons au cœur, qui est que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé, accordé par Nous sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ reviendront à lui, et que refleurira, dans le peuple chrétien, l'amour des vertus et l'ardeur de la piété.

Il y a cinquante ans, quand Pie IX, Notre prédécesseur, déclara que la conception immaculée de la bienheureuse Mère de Jésus-Christ devait être tenue de foi catholique, on vit, Nous l'avons rappelé, une abondance incroyable de grâces

se répandre sur la terre, et un accroissement d'espérance en la Vierge amener partout un progrès considérable dans l'antique religion des peuples. Qu'est-ce donc qui Nous empêche d'attendre quelque chose de mieux encore pour l'avenir? Certes, nous traversons une époque funeste, et Nous avons le droit de pousser cette plainte du Prophète : *Il n'est plus de vérité, il n'est plus de miséricorde, il n'est plus de science de Dieu sur la terre. La malédiction, et le mensonge, et l'homicide, et le vol, et l'adultère débordent partout*[1]. Cependant du milieu de ce qu'on peut appeler un déluge de maux, l'œil contemple, semblable à un arc-en-ciel, la Vierge très clémente, arbitre de paix entre Dieu et les hommes. *Je placerai un arc dans la nue et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre*[2].

Que la tempête se déchaîne donc, et qu'une nuit épaisse enveloppe le ciel : nul ne doit trembler. La vue de Marie apaisera Dieu et il pardonnera. *L'arc-en-ciel sera dans la nue, et à le voir, je me souviendrai du pacte éternel*[3]. *Et il n'y aura plus de déluge pour engloutir toute chair*[4]. Nul doute que si nous nous confions, comme il convient, en Marie, surtout dans le temps que nous célébrerons avec une plus ardente piété son immaculée conception, nul doute, disons-Nous, que nous ne sentions qu'elle est toujours cette Vierge très puissante *qui, de son pied virginal, a brisé la tête du serpent*[5].

Comme gage de ces grâces, Vénérables Frères, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous et à vos peuples, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2 février 1904, de Notre pontificat la première année.

PIE X, PAPE.

1. Os., IV, 1-2. — 2. Gen., IX, 13.
3. *Ibid.*, 16. — 4. *Ibid.*, 15. — 5. Off. Imm. Conc. B. M. V.

LE DROIT DE REMONTRANCE

Toute la presse s'est occupée de « la lettre des cardinaux ». Le conseil des ministres en a délibéré. Et comme cette délibération concluait à un exemplaire châtiment des coupables, les dogues du Palais-Bourbon, qui veillent à la sûreté de la République, sont demeurés muets. Toute la querelle se videra donc devant le Conseil d'État; cependant que dans les officines de la place Vendôme on verra comment il faut modifier le Code pénal pour empêcher désormais les évêques de rappeler à M. Loubet qu'il est, non pas le secrétaire général du Parlement, mais le suprême magistrat du pays.

La démarche des vénérables archevêques de Reims et de Paris auprès du président de la République ne devrait pas avoir besoin d'un plaidoyer. Elle est légitime, respectueuse, loyale. Tout noble cœur lui doit sa sympathie; tout bon Français doit souhaiter que le chef de l'État entende l'appel solennel qui est fait à sa conscience et à son pouvoir. Et pourtant des hommes de sens et de foi ont blâmé ce qu'ils appellent un « manifeste ». Ils n'ont pas écumé de rage comme les plumitifs ministériels. Mais ils se sont demandé si la lettre publique des cardinaux était légale, juste, sage, logique[1]. Et, pour un peu, ils diraient, avec M. Combes, que si un beau jour le gouvernement, excédé, déchire le Concordat, l'Église l'aura bien voulu; jamais elle n'a cessé, même au milieu des difficultés présentes, de braver, d'entraver et de provoquer « le pouvoir civil ».

Ce qu'il y a d'incroyable aveuglement et d'injustice odieuse dans cette manière d'envisager les choses, j'espère qu'on le verra mieux à la fin de cet article.

1. Voir, par exemple, dans *le Christianisme au XXe siècle* (4 février 1904), l'article de M. Pédezert, et un article du *Temps* (31 janvier 1904).

I

On sait combien, à l'occasion des projets déposés à la Chambre sur la séparation de l'Église et de l'État, les protestants se sont émus [1]. Loin de laisser aux électeurs le soin de juger la politique qu'on voudrait faire prévaloir, ils ont opposé aux clameurs menaçantes des ennemis du christianisme la clameur de leurs consciences révoltées et de leur clairvoyance patriotique. Non seulement ils ont fait appel à l'opinion, mais ils ont prétendu agir sur les pouvoirs publics. Dans sa session annuelle de 1903, le synode luthérien de Paris a chargé sa commission exécutive « de faire des démarches auprès de M. le ministre des cultes pour que celui-ci consulte les corps constitués de l'Église luthérienne avant que les propositions de loi relatives à la séparation de l'Église et de l'État viennent en discussion devant le Parlement [2] ».

Cette attitude serait déjà à signaler. Les raisons qui la dictent le sont davantage encore.

Dans sa délibération motivée, le synode luthérien expose que « la confession d'Augsbourg est bien placée pour apprécier tout le bienfait d'un contrat bilatéral entre l'Église et l'État, puisqu'elle est sous le régime d'une loi, celle du 1er août 1879, élaborée par ses représentants et votée par le Parlement ».

Le considérant n'est pas exact. L'erreur du synode est d'autant plus singulière, que la question de savoir si on ferait en 1879 une sorte de concordat avec l'Église luthérienne, fut l'objet de longues discussions. Bardoux, alors ministre des cultes, était favorable. Son projet fut rejeté par la commission du Sénat. Le rapporteur, Eugène Pelletan, le déclarait nettement à la tribune : « Tout en rendant hommage au sentiment élevé de libéralisme qui avait inspiré M. le ministre des cultes dans cette circonstance, la commission n'a cru pouvoir admettre la forme concordataire du projet de loi qu'il

1. Voir *Études* du 5 octobre 1903.

2. *Revue de jurisprudence des Églises protestantes*, décembre 1903, p. 264. — Je ne parle point ici des calvinistes, pour faire court, mon sujet n'étant pas la séparation de l'Église et de l'État.

nous a soumis. » Et le Sénat donna raison à Pelletan contre Bardoux[1].

Lors donc que les protestants, au moment où ils portent auprès du gouvernement leurs revendications, invoquent le bénéfice d'un « contrat bilatéral », ils s'illusionnent et en imposent; mais leur attitude n'en est pas moins significative. Elle nous invite à nous souvenir de nos titres et à nous prévaloir des garanties qui furent données, il y a cent ans, au libre exercice de notre religion.

Nous, catholiques, nous pouvons parler de « contrat bilatéral ». La convention de messidor an IX est, avant tout, un instrument diplomatique. Chronologiquement, elle précède toutes les mesures qu'il a plu au pouvoir civil de prendre en matière ecclésiastique; logiquement, elle les commande, circonscrivant, restreignant, annulant même toutes celles de ces mesures dont la portée s'accorderait mal avec le sens manifeste de n'importe quelle clause du Concordat.

Et c'est là que prend sa racine le droit légal de protestation du pape et des évêques vis-à-vis des actes et des projets de la puissance publique qui peuvent intéresser la liberté religieuse dans notre pays.

Nos adversaires le savent aussi bien que nous. Et c'est pourquoi ils s'empressent, pour justifier leur politique, de mettre en avant les exigences de la France moderne, la suprématie du pouvoir civil, la force inéluctable de la raison d'État, les exemples ininterrompus de tous les régimes que notre pays a pu connaître.

Et qu'importe que Charles X ait signé les ordonnances de 1828 et Napoléon le décret du 3 messidor an XII? Qu'a-t-on démontré, lorsqu'on a rappelé que Louis XV a chassé de son royaume la Compagnie de Jésus, et les assemblées révolutionnaires toutes les congrégations? De tous ces « précédents » minutieusement colligés dans notre histoire par ses scribes, M. Waldeck-Rousseau concluait à l'empire victorieux d'une sorte d'instinct de conservation qui avait dominé

1. Voir Jackson, *Recueil de documents relatifs à la réorganisation de l'Église de la confession d'Augsbourg*. Fischbacher, 1881.

l'âme de nos gouvernants successifs, malgré qu'ils en eussent. Ne pourrait-on pas déduire — et avec une vérité à la fois plus simple et plus profonde — que tous ceux qui ont détenu le pouvoir suprême, ont été en proie à la même jalousie obsédante et à la même singulière maladie : la maladie de chercher à droite le péril de l'État, et la jalousie de cette autorité spirituelle de l'Église dont l'emprise sur la conscience des croyants est par définition plus entière, je veux dire plus étendue et plus forte, que ne saurait l'être celle du gouvernement le plus indiscuté ?

Pour un homme qui commande, la conduite que tinrent ses devanciers est à regarder en face, assurément; mais pour la juger et non la suivre en aveugle. Ni le nombre considérable des actes, ni le nom fameux de ceux qui les commirent ne sauraient suffire à créer une tradition et moins encore un droit qui s'impose. Les errements signalés par l'histoire furent-ils d'une juste et bonne politique ? Voilà toute la question. Et pour en décider, ce n'est point assez de prononcer solennellement les grands mots de France moderne, de raison d'État, ou de suprématie de pouvoir civil. Qu'y a-t-il derrière ces mots? Quelle est la réalité des choses dont ils seraient comme l'étiquette commode ?

La situation est des plus simples. Depuis un siècle des centaines de congrégations s'étaient formées en France, les unes avec l'aveu formel, les autres avec la tolérance des pouvoirs publics. Elles enseignaient, elles faisaient la charité, elles priaient. Les catholiques étaient fiers de cette floraison magnifique qui faisaient éclater aux regards du monde la vitalité inépuisable de l'Église et de notre race. Les libéraux (genre 1830) auraient été plus épanouis, si des associations pacifiques de libres penseurs s'étaient multipliées avec une égale fécondité sur tous les points du pays ; la France leur aurait paru plus jeune ; mais, enfin, ils laissaient faire les congrégations du moment que l'ordre matériel était sauf. Les jacobins enrageaient : cent ans après la Révolution française qui les avaient toutes détruites, encore des congrégations ! Quelle faillite ! quelle persistance du moyen âge dans notre siècle laïcisé ! Si on était sûr d'avoir une majorité parlementaire, pourquoi ne pas saisir une bonne occasion de suppri-

mer cet anachronisme déshonorant? Et M. Waldeck-Rousseau apparut qui osa, enfin, demander aux Chambres françaises de soumettre toutes les congrégations à l'autorisation législative préalable. M. Combes prit sa place et il pria les députés de refuser aux congrégations l'autorisation qu'elles avaient demandée; il exige maintenant qu'on retire à toutes les congrégations qui l'auraient déjà, comme à celles qui pourraient se former à l'avenir, le droit d'enseigner... On prévoit la suite, jusqu'à ce qu'ait disparu la dernière cornette et la dernière robe noire.

Eh bien! sincèrement, en quoi la France moderne, la raison d'État, la suprématie du pouvoir civil sont-elles intéressées à ces proscriptions? Et par quel mystère exigent-elles qu'on leur immole la liberté de conscience, le droit d'association et le droit de propriété?

La France moderne, si je l'entends bien, c'est une France où il est permis d'être libertin, comme on disait au grand siècle, sans que l'État enquête et poursuive. Soit. Mais ce ne saurait être, j'imagine, une France où il soit impossible d'être français, à moins d'être libertin. Personne n'ose le soutenir, et, d'ailleurs, cela ne serait pas réalisable. On l'a bien vu, il y a cent ans, quand on a décrété le sans-culottisme obligatoire.

Admettons que la raison d'État exige, par exemple, que l'accroissement de la mainmorte soit soumis à un certain contrôle, et que les religieux aient, dans le pays, des chefs responsables auxquels le gouvernement puisse en appeler, le cas échéant. Ce contrôle établi, ces chefs désignés, — et ils le sont, — on ne voit guère ce que la raison d'État pourrait avoir à démêler avec un congréganiste qu'elle ne l'eût également à démêler avec tout autre citoyen. Dès lors, pourquoi des mesures d'exception?

Quant à la suprématie du pouvoir civil, on ne saurait trop admirer jusqu'à quel point la piperie des mots est chez nous universelle et profonde. Au temps du chancelier d'Aguesseau et d'Étienne Pasquier, c'était l'indépendance du temporel qui était la grosse affaire. Et les parlementaires d'alors prononçaient cette auguste formule avec l'accent tragique

des radicaux d'aujourd'hui. Il serait temps qu'on en finît avec ces attitudes ridicules. Les hommes qui se mêlent de diriger la politique seraient-ils donc inévitablement de la race de ceux qui ne savent ni rien apprendre, ni rien oublier? Le temporel appartient à l'État et le spirituel appartient à l'Église. C'est entendu. Mais où finit le temporel, où finit le spirituel? Et qui en décidera? L'État veut à tout prix demeurer seul juge de ses propres frontières. C'est reconnaître à l'Église un droit pareil en ce qui concerne les siennes. Et, par suite, ou bien il faut admettre en principe que les relations entre les deux puissances ne sauraient consister qu'en un conflit inévitable où le plus fort aura le dernier mot, ou il faut convenir qu'en toute matière qui touche tout ensemble à l'ordre public et à la liberté religieuse, il y a nécessairement lieu, entre l'Église et l'État, à négociations et à contrats. Ce ne sont point les affirmations tranchantes de M. Combes qui pourraient ébrécher cette vérité de bon sens et d'expérience.

Avec son esprit positif, Bonaparte avait saisi, dès le premier moment, la situation où le pouvoir se trouve en France, vis-à-vis de l'Église, et voilà pourquoi il prit l'initiative des pourparlers avec Rome. Que ne l'a-t-il compris toujours? Il se serait épargné à lui-même la faute et la honte d'essayer de réduire par l'emprisonnement les résistances de Pie VII.

M. Combes, qui abomine Napoléon, s'avise de copier le grand homme à ses heures de déraison et de tyrannie. C'est mal choisir deux fois. Car aucun gouvernement n'a la liberté d'être déraisonnable, et un gouvernement républicain a, moins que tout autre, le droit d'être tyrannique.

Je le répète, la suprématie du pouvoir civil, la raison d'État, les idées de la France moderne, les exemples des gouvernements divers que notre pays a connus, n'importent en rien dans la querelle présente. Ou, si l'on veut absolument qu'elles y importent, je dis qu'avec toutes ces questions — et plus profondément qu'elles — se trouve engagée, dans la politique de M. Combes, la question de savoir quelles restrictions nouvelles subit le libre exercice de la religion en France. Et c'est là, encore une fois, que prend son origine le droit légal de remontrance du pape et des évêques.

Il reste, il est vrai, à M. Combes, qui est un disciple fidèle de M. Waldeck-Rousseau, la ressource facile de contester que le Concordat soit en cause. Ainsi parlait-il déjà, il y a presque deux ans, pour écarter *a priori* une note du nonce au sujet de la fermeture par décret de certains établissements congréganistes. « Sur le terrain du temporel, mandait-il à M. Delcassé, le gouvernement, maître de régler une matière qui ne comporte de sa nature aucune négociation, puisqu'elle a été volontairement exclue du Concordat (art. 11), a le devoir de repousser toute intervention [1]. »

Le président du conseil en agit avec le texte des traités comme avec les lettres des victimes de la « Jacquerie agricole ». Il équivoque et de son équivoque il tire un raisonnement.

L'article 11 du Concordat dit que les évêques pourront avoir un chapitre et un séminaire. Depuis quand cela doit-il signifier que les religieux ne sauraient s'établir dans les diocèses ? On lit bien dans l'article 11 des organiques que, en dehors des chapitres et des séminaristes, « tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés ». Mais je réponds : 1° que les organiques ne sont pas le Concordat ; 2° qu'ils sont nuls de plein droit là où ils entament ce que Consalvi appelait « la substance » du Concordat, c'est-à-dire l'article 1er ; 3° que dans cette « substance » les religieux ont une place nécessaire, parce que l'Évangile et l'histoire de l'Église la leur assignent ; 4° enfin, qu'à prendre l'article 11 des organiques comme il est, les suppressions qu'il décrète ne sauraient comporter la proscription, en principe, de toute congrégation : en effet, il y avait, au moment des négociations du Concordat, quelques congrégations autorisées et d'autres tolérées ; et, en outre, le jour même où le Concordat fut signé, les plénipotentiaires de Bonaparte assurèrent à Consalvi — il en conste par écritures publiques — que le pape pourrait écrire un bref aux évêques pour organiser la vie des religieux en France [2].

1. Livre jaune de 1903, n° 26. Lettre de M. Combes à M. Delcassé (26 juillet 1902).

2. On me permettra de renvoyer, pour les développements de cette démonstration que je résume en quelques mots, aux *Études* du 5 mars 1901. Les

En deux mots, tous les Français qui le veulent doivent avoir la faculté d'embrasser, sans être exposés à l'amende, à la prison et à l'exil, n'importe quelle forme de vie religieuse approuvée dans l'Église pour la mise en pratique des conseils évangéliques. Le gouvernement qui leur ôte cette faculté restreint d'autant le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, garanti par la convention de messidor an IX. Et voilà comment le projet de M. Combes viole directement le premier article du Concordat.

II

Il en viole aussi l'esprit, en ce sens qu'en mettant d'énormes entraves à l'éducation chrétienne de la jeunesse baptisée, il compromet ce prestige et cette influence que le Concordat déclare avoir pour but d'assurer à notre religion.

Tout le monde sait que Napoléon autorisa beaucoup de congrégations enseignantes. Ne pouvant nier le fait, M. Combes a essayé d'en atténuer la portée. « Le pouvoir consulaire, dit-il, se crut obligé de recourir aux anciennes congrégations subrepticement constituées, mais il entourait leur rappel de toutes sortes de précautions pour ne point heurter les prohibitions encore si récentes et toujours en vigueur. C'était sous forme de simples autorisations provisoires et en dissimulant leur véritable caractère de congrégation sous une habile phraséologie[1]. »

Celui qui a manifestement recours à la « phraséologie », c'est M. Combes. Par malheur, il n'est pas assez « habile » pour « dissimuler » les arrangements qu'il voudrait faire subir à l'histoire. Ne dirait-on pas, à entendre M. le président du conseil, qu'on ne pouvait, sous l'Empire, parler des congrégations qu'à huis clos et tout bas, de peur d'éveiller dans leur tombe les jacobins qui n'auraient pas manqué de se dresser pour venger un tel mépris des lois révolutionnaires? Il y a là une évocation fort dramatique, mais tout à fait fantaisiste, du passé.

Pour savoir comment, en haut lieu, on parlait des congré-

attaques de nos ennemis nous obligeraient à recommencer indéfiniment le même article.

1. Exposé des motifs.

gations il y a cent ans, il suffit d'avoir lu les œuvres de Portalis. Ce premier de tous les ministres des cultes a écrit notamment un rapport, — qu'on ne saurait trop recommander aux méditations de son successeur actuel, — celui précisément où il réfute « les misérables objections » et les « vaines théories » de ceux qui prétendent que « le service des pauvres est suffisamment assuré par l'administration civile des hospices » et que pour l'éducation « des jeunes personnes du sexe » des institutrices laïques « sont préférables » aux religieuses. En lisant ces pages de Portalis, M. le président du conseil apprendra, s'il l'ignore, que c'est « par la reconnaissance du peuple » que les congrégations « auxquelles se rattachaient tant de souvenirs touchants, furent recommandées à la bienfaisante sollicitude » de l'empereur. Il apprendra que « l'expérience parle hautement en faveur des décrets impériaux qui ont autorisé ces associations ». Il apprendra enfin cette petite leçon de philosophie politique qui vaut la peine d'être rappelée dans les circonstances présentes.

« Certains hommes, plus jaloux de leur propre pensée que du bien public, croient entrevoir un abus dans tout ce qui n'est pas leur ouvrage... ; ils imaginent qu'avec deux ou trois maximes générales on peut reconstruire le monde. Avec de telles idées, on désorganise les États; on se montre fort pour détruire, on est impuissant pour édifier.

« L'office principal de l'autorité est de profiter du bien qui s'offre à elle, de le faire prospérer en le protégeant; il est rare qu'elle puisse le créer... Les lois donnent à un établissement qu'elles forment ou qu'elles autorisent ce qui peut le rendre légitime; mais ce souffle de vie qui seul peut l'animer, les lois ne le donnent pas. »

Il a son principe ailleurs, dans les sentiments profonds qui sont capables de remuer les âmes et de les soulever, dans la religion surtout. Et c'est pourquoi l'empereur y a fait appel, « écartant les faux systèmes des hommes qui voudraient, poursuit Portalis, jouir des grands biens que nous voyons s'opérer sous nos yeux, en tarissant avec autant d'imprudence que d'ingratitude la source qui les produit[1]. »

1. Portalis, *Discours, rapports*, etc., p. 511.

S'il se fût présenté à Aix, son pays natal, aux dernières élections générales, il n'est pas sûr que Portalis eût été élu. Mais, sur les citations que je viens de faire, on peut affirmer, sans paradoxe, que dans la discussion qui va s'ouvrir au Palais-Bourbon, M. Combes aurait contre lui le premier ministre qui ait eu à appliquer le Concordat.

Et la pensée de Portalis, ici, est celle même de Napoléon. La politique du premier consul serait inintelligible si on ne lui supposait pas le dessein formé de répandre largement, à travers tout le corps du pays épuisé par l'orgie révolutionnaire, la vertu apaisante et vivifiante du christianisme. La protection officielle donnée à l'Église, l'essai d'un catéchisme impérial, l'enseignement religieux mis à la base de l'édifice universitaire, l'appel fait aux congrégations pour tenir des écoles, toutes ces mesures se tiennent; elles s'expliquent par l'idée très nette qu'avait Bonaparte de faire servir à la restauration de l'ordre social toutes les forces de la religion.

On a observé, par manière d'objection, que cette idée était d'un politique avisé plutôt que d'un croyant sincère. La foi personnelle de Bonaparte n'a rien à voir ici. Ce fut un chrétien très médiocre et il osa beaucoup contre l'Église. Sa conduite n'en est que plus digne d'attention quand on le voit, à l'encontre des influences de son temps et des railleries de son entourage, prendre à l'enseignement de la religion un intérêt souverain.

Ce sentiment est chez lui si vif que c'est justement à l'heure de ses difficultés les plus graves avec la cour de Rome, et de ses mesures, si j'ose dire, les plus anticléricales, qu'il dit cette parole rapportée par M. Masson dans son dernier livre. Mme de Montesquiou, nommée gouvernante des enfants de France, venait de prêter son serment de fidélité. L'empereur ajouta : « Madame, je vous confie les destinées de la France. Faites de mon fils un bon Français et un bon chrétien; l'un ne saurait aller sans l'autre ». Et comme quelques courtisans souriaient : « Oui, Messieurs, reprit l'empereur, la religion est à mes yeux l'appui de la morale et des bonnes mœurs[1]. »

1. F. Masson, *Napoléon et son fils*, p. 75.

Au rebours de certains *blocards* qui soutiennent le gouvernement de M. Combes, Napoléon n'avait pas deux manières de concevoir l'éducation de la jeunesse : l'une, en son for intérieur et d'usage domestique, et l'autre, en tant que chef d'Etat légiférant pour tout le pays. A tous les petits Français de son temps il rêvait de donner, comme au roi de Rome, des institutrices aussi profondément chrétiennes que Mme de Montesquiou. Et c'est pour cela qu'il y eut sous le premier Empire, et notamment dans les maisons impériales de la Légion d'honneur, des religieuses enseignantes[1].

M. Combes veut qu'en 1811 les « pouvoirs publics » se soient montrés fort « préoccupés de la tendance des congrégations à s'emparer de l'enseignement ». Cela résulte, paraît-il, d'un avis du Conseil d'État, dont il a cru devoir donner le texte tout au long.

En vérité, il faut avoir l'esprit singulièrement préoccupé pour voir dans cette pièce ce qu'y voit M. Combes. Il l'a lue de travers, comme l'aurait pu faire un de ces magisters de village dont M. Henry Béranger vante le zèle pour propager les doctrines de *l'Action*.

Tout d'abord, M. le président du conseil confond les époques. Ce n'est pas sur l'ordre de l'empereur que le Conseil d'État de 1811 a rendu son avis défavorable à la demande des Sœurs du Verbe Incarné de Dun et d'Azerable. Personne n'ignore que parmi les conseillers d'État, il s'en trouvait qui auraient volontiers traité Napoléon de capucin ; et pour ceux-là c'était une vraie fête que de voir des nonnes. Mais personne n'ignore davantage que le Conseil d'État, même toutes sections réunies, ne constituait pas « les pouvoirs publics » de 1811 : il est clair qu'à cette date surtout l'empereur n'entendait partager avec personne l'autorité suprême. M. Combes oublie que le roi de Rome est né le 20 mars 1811.

Examinons de près toute cette affaire de Dun et d'Azerable.

Il faut remarquer que le ministre des cultes était d'avis

1. En ce qui concerne les maisons de la Légion d'honneur, voir Poulle-Symian, *Histoire de la Congrégation de la Mère de Dieu*, 1902, p. 253.

d'approuver les statuts des Sœurs du Verbe Incarné. L'avis du Conseil d'État en témoigne, et nous avons, d'ailleurs, le rapport de Bigot où il est dit expressément : « Ces sœurs s'occupent, dans chacune de leurs maisons, des malades et de l'éducation des enfants pauvres. Mgr l'évêque de Limoges atteste leur zèle et l'utilité de leurs services. Leurs statuts ne présentent rien de contraire au décret du 18 février concernant les congrégations hospitalières [1]. »

Contrairement à l'opinion du ministre compétent, la section de l'intérieur, au Conseil d'État, jugea que « la tenue d'un pensionnat est incompatible avec le service des malades ». Mais quelle est la raison prépondérante qui incline la section à ce jugement ? C'est qu'elle considère le décret de 1809, concernant les congrégations hospitalières, comme limitatif ; et elle le considère comme tel, parce que « Sa Majesté s'est réservé de pourvoir ultérieurement aux institutions destinées à l'éducation des femmes ».

Quelles sont donc, sur ce point, les intentions de l'empereur ? Était-il vraiment « préoccupé de la tendance des congrégations à accaparer l'enseignement » ? Songeait-il, pour arrêter cette invasion inquiétante, à laïciser l'école ? Il y songeait si peu qu'il voulait fonder lui-même une congrégation. C'est Bigot de Préameneu qui en témoigne :

Votre Majesté, désirant pourvoir à l'éducation des filles, m'a donné l'ordre de lui présenter un rapport tendant à l'établissement d'une congrégation dans le genre de celle des orphelines de Paris.

Suivant les ordres de Votre Majesté, on comprendrait dans cette congrégation les associations religieuses qui se mêlent actuellement de l'enseignement des filles ; et, en conséquence, Elle désire connaître quels sont les différents statuts de toutes ces associations religieuses, afin de choisir les meilleures.

Votre Majesté demande si on pourrait comprendre toutes ces congrégations en une seule et quelle est celle dont il faudrait préférer les statuts.

Votre Majesté aurait l'intention de créer une cinquantaine de maisons religieuses dans lesquelles seraient entretenues deux ou trois mille bourses jusqu'à ce que le nombre des pensionnaires payantes fournît des ressources, etc. [2].

1. Archives nationales, AF IV, 4195.
2. *Ibid.*, 1047.

Il serait cruel et inutile de prolonger la citation. Que M. le président du conseil lise tout le rapport de Bigot et ses annexes; c'est fort instructif. Loin de redouter l'envahissement des congrégations, le ministre fait leur éloge. Il souhaite que leurs maisons soient « disséminées sur un très grand nombre de points ». Il propose à l'empereur de recruter « dans les quarante-quatre bonnes villes dont les maires ont assisté au couronnement de Sa Majesté » une population scolaire de cinq mille neuf cent soixante élèves, et de pourvoir aux frais de ces créations nouvelles en imposant aux villes de fournir les « bâtiments nécessaires » et de partager avec le Trésor la dépense totale d'entretien qu'il évalue à deux millions quatre-vingt-six mille francs. Enfin, dans l'article 14 de son règlement, Bigot dispose, « selon les instructions de Sa Majesté », que la direction de ces établissements sera confiée à « la congrégation religieuse des orphelines » dont le « chef-lieu » est à Paris dans la « maison » dite « de la Mère de Dieu ».

Napoléon n'accepte pas tout le détail des propositions ministérielles. Mais, dans le fond, il est en plein accord avec Bigot. Il veut, lui aussi, « disséminer » une soixantaine de maisons nouvelles de religieuses à travers la France. Il entend consacrer à cette œuvre plus de deux millions. Il indique, pour diriger ces écoles, soit la congrégation de la Mère de Dieu, soit les Ursulines[1].

Et voilà comment, déjà, sous le premier Empire, « les pouvoirs publics » étaient préoccupés d'élever des barrières contre l'envahissement des congrégations.

Pour en finir avec cette histoire des Sœurs du Verbe Incarné, si malencontreusement évoquée par M. Combes, je n'ajouterai plus qu'un mot. L'avis négatif du Conseil d'État est du 22 mars 1811. Le 3 juillet de la même année, elles furent autorisées à consacrer leurs soins non seulement au soulagement des malades, « mais aussi à l'instruction gratuite des jeunes personnes de leur sexe[2] ».

Lorsqu'il voudra chercher des « précédents », M. Combes

1. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon*, t. II, p. 51.
2. Archives nationales, AF IV, 4478.

fera bien d'y regarder de plus près. Son érudition paraît d'aussi mauvaise qualité que sa politique.

Les difficultés avec Pie VII ont apporté, dans la conduite de l'empereur à l'égard des religieux, quelque perturbation. Mais jusqu'au bout sa pensée est demeurée invariable sur la nécessité d'une éducation chrétienne pour la jeunesse française, et sur l'aptitude des congréganistes à donner cette éducation. De telles vues, encore une fois, étaient dans la pure logique de la politique religieuse inaugurée par le Consulat. Et c'est justement pourquoi les vues de M. Combes, qui rendent cette éducation désormais difficile, sinon impossible, sont en opposition complète avec l'esprit du Concordat.

III

A regarder les choses d'une façon pratique, deux points apparaissent indéniables : d'une part, la famille sera généralement impuissante à maintenir dans l'âme des enfants la foi catholique combattue par un enseignement antichrétien ; et, d'autre part, quand les écoles congréganistes auront disparu, le nombre d'écoles confessionnelles qui pourra demeurer ou se former sera dérisoire. On saura, d'ailleurs, si elles s'avisaient d'être nombreuses et fréquentées, légiférer et décréter contre elles jusqu'à ce qu'elles meurent.

Dans ces conditions, il peut plaire à M. le président du conseil de terminer son exposé des motifs par cette déclaration solennelle : « Nous restons partisans du droit de laisser subsister, à côté de notre enseignement, un autre enseignement, d'opposer à nos classes des classes rivales, en vertu d'une concurrence laïque et privée. » Personne ne saurait être dupe de ces équivoques. Ce que M. Combes et sa majorité poursuivent dans l'école congréganiste, ce sont les « tendances », les « inconvénients », les « dangers » de l'enseignement qui s'y donne. Et il est sûr que dans les écoles tenues par des catholiques, — fussent-ils mariés et pères de famille, — les jacobins qui sont nos maîtres dénonceront demain les mêmes « dangers », les mêmes « inconvénients » et les mêmes « tendances ». — D'elles aussi on dira qu'elles sont à supprimer, parce qu'il y règne l'esprit « romain », selon le mot que

M. Combes a osé jeter à la face de tous les catholiques de France.

Et pour se convaincre que ce ne sont point là de vaines conjectures, des rêves creux de pessimiste, qu'on lise le rapport de M. Buisson sur le projet Combes.

M. Devèze avait présenté un amendement qui interdisait l'enseignement non seulement aux congrégations, mais au « clergé séculier, à l'exception des grands et petits séminaires ». Il l'a retiré; mais uniquement « pour se conformer à la méthode de division de travail proposée par le gouvernement et adoptée par la commission. Il a été d'ailleurs entendu que l'abandon de la disposition relative au clergé séculier n'impliquait nullement de la part de la commission un vote de rejet. » Nous voilà assez clairement avertis. Un jour viendra où la majorité fera cette besogne glorieuse de pousser les curés hors de l'école. Mais, aujourd'hui, c'est le tour des seuls congréganistes. On ne peut tout faire à la fois.

Et après que les prêtres seront déclarés indignes d'instruire la jeunesse française, les « purs » du « bloc » comptent bien que les simples fidèles seront frappés de la même incapacité légale. Aux yeux de M. Buisson, « le premier motif à l'appui du projet » Combes, c'est que le congréganiste tue « la foi dans la raison », subordonne tout au souci de « croire », s'entretient « dans l'obsession de son salut », vit « dans l'ardente, intense et inlassable préoccupation de servir l'Église à tout prix », — et, par suite, s'étudie à développer, dans l'âme de ses élèves, ce « sens catholique » qui les rendra à jamais « incapables de comprendre combien l'idéal laïque de la démocratie est plus humain et plus haut que l'idéal théocratique du moyen âge », etc., etc.

Quel est le prêtre fidèle à sa vocation, le laïque fidèle à son *Credo*, contre qui on ne puisse répéter tout cela? Ou si l'on préfère aux formules de M. Buisson celles de M. Chaumié, quel est l'instituteur catholique à qui on ne pourra point reprocher que sa foi le condamne « à rester immuable[1] »? Et, par conséquent, quel est l'instituteur catholique dont on ne se croie autorisé à réclamer demain la dégradation civique,

1. *Journal officiel.* Sénat, 13 février 1904.

avec l'impérieuse urgence qu'on met à le faire aujourd'hui contre les religieux?

M. Buisson considère que la vie religieuse « commencée, peut-être, par le plus libre des élans », finit par devenir une « prison » où l'on reste « ou par l'habitude, ou par la force, ou par la peur, ou par la suggestion, ou par le respect humain », — et que c'est là « violer la nature ». Depuis des années, tels déments des loges clament qu'à cet état d'indigne servage sont réduits, par leur foi même, tous les enfants de l'Église. Que répondra M. Buisson, quand la logique des francs-maçons, jalouse de réaliser enfin le rêve d'une France débaptisée, sommera l'État de « libérer, même malgré eux », tous les croyants, et en tout cas de ne point patenter leur fanatisme rétrograde en leur permettant de tenir école? Le tranquille refuge de cet homme religieux et libéral sera, sans doute, dans les hautes pensées de M. le président du conseil; il saluera, dans l'ostracisme nécessaire des catholiques, une étape nouvelle vers la cité future; et pour résumer d'un mot hardi cette politique de proscription, il dira, avec M. Combes, que « la liberté républicaine » ayant ainsi « noyé dans son vaste océan le petit filet de liberté » que l'avare tyrannie des régimes antérieurs laissait couler à travers le sol national..., les temps sont proches où l'égalité et la fraternité « régneront sans conteste[1] ».

Le bel avenir! Et combien il faut être sûr de la crédulité et de la somnolence populaires, pour oser le pronostiquer avec cette grave assurance!

Trêve de boniments de comédien politique! — Le vrai, le voici, tel qu'il a jailli de la bouche de M. Pelletan : « Il n'y a pas de liberté de l'enseignement devant la doctrine républicaine[2]. »

Le ministère actuel se débat dans une impasse toute semblable à celle où la logique de M. Viviani allait poursuivre jadis M. Waldeck-Rousseau. On disait alors à M. Waldeck-

1. *Journal officiel*, 23 février 1904. Discours de M. Combes à la Fédération des sociétés de secours mutuels.

1. Cité par M. de Lamarzelle, au Sénat, dans une vigoureuse réplique au sujet de l'inspection. (*Journal officiel*, 19 février 1904, p. 180.)

Rousseau : Pourquoi distinguer entre congrégations autorisées et non autorisées? Elles font les mêmes vœux et sont les dociles instruments de la même Église. A M. Combes, un maçon quelconque — M. Delpech, par exemple, s'il est remis des émotions de son procès avec Charbonnel — opposera un semblable raisonnement : Il n'y a pas une doctrine congréganiste, il n'y a qu'une doctrine catholique qui est aussi opposée à la société moderne dans la cervelle d'un laïque que dans celle d'un prêtre ou d'un moine.

Dans son exposé des motifs, M. Combes a dit avec une parfaite justesse dont les anciens opportunistes lui sauront mauvais gré : « Du jour où la loi a établi le principe de la laïcité de l'enseignement public, l'enseignement congréganiste était condamné. » Les meneurs de gauche ne manqueront pas d'ajouter : « Du jour où l'enseignement congréganiste est condamné, l'enseignement catholique l'est aussi. »

La logique interne de l'esprit jacobin, sans parler des desseins personnels de ceux qui mènent la politique, doivent donc amener le résultat inévitable que voici : « Laïciser pour déchristianiser; et pour mieux laïciser, monopoliser. » En attendant que vienne le monopole absolu et en droit, l'on commence par établir un monopole relatif et de fait, par la suppression des concurrents les plus sérieux et les plus nombreux. Ainsi avance-t-on, le plus qu'on peut, cet avènement de la libre pensée dont le général André et M. Pelletan ne font pas difficulté de dire que c'est la suprême pensée du gouvernement.

Eh bien ! lorsque l'ambition avouée des maîtres du pays est de parquer, dans les écoles dites neutres, toute ou presque toute la jeunesse française afin de la former à l'irréligion, on voudrait que les évêques gardassent le silence ! C'est impossible : ils ont le droit et le devoir de rappeler hardiment au chef de l'État qu'il y a un concordat conclu pour donner à la religion catholique, protégée par l'État, plus d'honneur et de prestige. Le siècle qui s'est écoulé depuis que le premier consul a posé sa signature au bas de cette convention fameuse, n'en a point changé le caractère ni les fins essentielles. Il n'est point au pouvoir de M. Combes

de la déchirer, de la rogner ou de la gratter, au gré de son honneur ou des besoins de sa politique. Le droit parlementaire et les mœurs de notre temps s'accommodent assez bien d'un député qui renie sa profession de foi. Mais aujourd'hui, comme il y a cent ans, il est contraire au droit international, aussi bien qu'à l'éternelle justice, de manquer aux traités.

Il se peut que de s'entendre ainsi rappeler à la foi jurée déplaise fort à nos maîtres. Lorsque Léon XIII écrivit sa magnifique lettre pour défendre, au nom du Concordat, les congrégations menacées, la gent ministérielle d'alors cria à l'usurpation de l'étranger. Aujourd'hui que des cardinaux français élèvent la voix contre les projets liberticides de M. Combes, on réclame le rapide et sûr châtiment de ces insolents qui se révoltent. Ces indignations civiques ne peuvent rien changer aux faits. Ni le pape n'est un étranger, ni les évêques ne sont de simples sujets, dès là que le libre exercice de la religion est mis en cause par le gouvernement qui a promis de le protéger. Ils sont chargés, de par Dieu, de régir l'Église ; ils abdiqueraient donc l'indépendance et l'essence même de leur pouvoir, s'ils ne revendiquaient pas le droit de veiller aux intérêts religieux et, par suite, au respect des conventions dans lesquelles ces intérêts sont engagés. Qu'on le veuille ou non, ceci est une conséquence de la constitution même de l'Église.

Le gouvernement s'excusera peut-être, prétextant qu'il ne connaît pas la constitution de l'Église et qu'il la doit ignorer. C'est là une lamentable défaite. Quelqu'un disait à la tribune du Corps législatif, sous le second Empire : « La vérité en matière religieuse est celle-ci : Il faut prendre chaque culte tel qu'il est... On n'a pas plus le droit de se mêler de leur organisation que de se mêler de leur foi. L'un et l'autre est un attentat à leur indépendance. » Voilà une déclaration qui a un accent bien clérical. Elle est de Thiers, le fondateur de la troisième République. Elle pourrait servir d'épigraphe à la lettre des cardinaux.

IV

A défaut de traité *de Ecclesia*, que peut-être il n'étudia jamais, ayant brusquement troqué sa soutane de sémina-

riste pour une blouse de carabin, M. Combes doit connaître la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. D'elle aussi, comme de leur charge pastorale, les évêques peuvent se réclamer pour faire entendre aux pouvoirs publics leurs remontrances. Et il est au moins singulier qu'un gouvernement qui, chaque jour, se vante de son caractère démocratique, ne puisse se résoudre à prendre au sérieux cette charte, votée par ses grands ancêtres, et par laquelle la société issue de la Révolution se distinguerait, à ne pouvoir s'y méprendre, de celle de l'ancien régime.

Puisque le peuple est souverain, souverains aussi, pour leur part, sont les évêques. Or, il est à croire que leur souveraineté, étant essentielle et inaliénable, ne s'est pas écoulée tout entière sans retour, à l'instant précis où ils ont déposé dans l'urne leur bulletin de vote aux élections dernières. Si donc ils constatent que les députés délégués au soin des affaires publiques dépensent en projets fous et ruineux cette faculté de gouverner qu'ils tiennent du peuple souverain, pourquoi eux, portion du peuple souverain, ne pourraient-ils pas essayer de mettre le holà aux fantaisies injustifiables de leurs commis ?

Ou bien il ne faut plus parler des doctrines de 1789, ou bien il faut admettre que les députés, les sénateurs, les ministres et le président de la République ne sont que nos commis. A tous et à chacun de ces commis, n'importe qui, au nom de sa part de souveraineté nationale, a droit de dire ce qu'il pense. Et plus ce qu'il pense est juste et utile au bien public, plus le droit de parler est inattaquable. Car on est alors un souverain qui remplit et honore sa fonction. Qui donc oserait prétendre que la souveraineté du peuple ait été proclamée uniquement pour assurer à une poignée de parlementaires une faculté illimitée de faire des sottises, et à quelques milliers de faméliques qui dépendent de ces parlementaires, la liberté de les acclamer comme les pères de la patrie ?

On cite des articles du Code pénal en vertu desquels le gouvernement peut fermer la bouche aux membres du clergé qui lui donnent des avis déplaisants[1]. M. Combes, que sa

1. Articles 201, 202, 203 du Code pénal.

politique expose à recevoir souvent de ces avis, est inquiet. L'arsenal des lois lui semble mal pourvu; il demande qu'on substitue aux armes d'ancien modèle des armes de plus grande précision, de plus longue portée, d'un maniement plus rapide. Si la majorité est consultée là-dessus, il n'est pas douteux qu'elle n'accorde au président du conseil, pour ce matériel de guerre religieuse, toutes les licences nécessaires. Fort bien. Et après? Est-ce que ces lois formidables, mises bout à bout, empêcheront jamais le droit d'être le droit et le salut public d'être la suprême loi?

Mais qui dira où est le salut public? M. Combes estime, avec tous les bons esprits du « bloc », que la France ne respirera librement que du jour où seront étranglées toutes les congrégations. Les cardinaux jugent que le pays se trouverait mieux de garder les sœurs et les frères. Hélas! ce sera la force brutale du nombre, la force stupide d'une majorité de hasard qui tranchera le débat. A ne consulter que le bon sens, le résultat serait bien autre. Car notre politique intérieure offre, en ce moment, ce curieux spectacle que le gouvernement voit armées contre lui une opposition de gauche et une opposition de droite. Depuis quelques mois, on parle, à force, à travers tout le pays. La *Fédération républicaine*, la *Patrie française*, l'*Action libérale*, les comités royalistes multiplient les conférences. Bien des choses séparent ces hommes par des barrières qui semblent malheureusement de fer. Trop volontiers, ils tirent les uns sur les autres. Mais tous aussi ils font feu contre le ministère qu'ils regardent comme un ennemi de la France, parce qu'il ruine les forces vives du pays.

Dès lors, comment hésiter entre les cardinaux et M. Combes? Lorsque sur une question religieuse des prélats sont d'accord avec des gens qui font profession de n'appartenir à aucune religion, n'en faut-il pas déduire qu'ils ont raison cent fois?

Et s'ils ont raison, au nom de quoi les empêcherait-on de parler? Ils sont les successeurs des évêques qui ont fait la France, et ils ne pourraient dénoncer le crime de ceux qui la détruisent? Ils sont des citoyens de marque, et il ne leur

serait pas loisible de faire, à ce premier commis de la nation qui est M. Loubet, les remontrances que le dernier illettré pourrait lui mander par la plume d'un scribe de village? Jamais on n'expliquera cette inégalité des conditions civiques; ou si on l'explique, ce ne sera qu'en déchirant la Déclaration des droits de l'homme.

V

Ici, M. Combes objectera, sans doute, si toutefois il n'a pas changé de doctrine depuis juillet 1902 : « L'évêque qui écrit cesse d'être évêque, quand il se jette dans les polémiques courantes...; il commet la même incorrection qu'un fonctionnaire qui enverrait à la presse des articles ou des lettres signées de lui, sans tenir compte des fonctions dont il a la charge[1]. »

Le grand mot est lâché : en écrivant leur lettre à M. Loubet, les cardinaux ont été des fonctionnaires incorrects.

Les membres du clergé ne sont pas et ne peuvent être des fonctionnaires. Leur traitement n'est pas une paye; leur charge n'est pas une délégation du pouvoir civil. M. le président du conseil a beau faire insérer à l'*Officiel* les nominations de curés, ce n'est pas lui qui les nomme. Et il a beau avoir obtenu du Saint-Siège la suppression du *nobis* dans les bulles des évêques élus, rien n'est changé ni dans la nature, ni dans l'origine sacrée des fonctions épiscopales. Le principe, dont ce pronom latin était devenu le symbole un instant célèbre, ne disparaît ni en droit, ni en fait; les bulles elles-mêmes le contiennent dans le prologue où il est parlé de *nominatio Romano Pontifici facienda*; il demeure consigné dans les lettres patentes par lesquelles le chef de l'État demande, en faveur des candidats choisis par lui, l'institution canonique[2].

1. Livre jaune, *loco cit.*

2. L'*Osservatore romano* (24 janvier 1904) a marqué la fin du conflit dans une note discrète. Voici le dernier alinéa : « Dopo lungo scambio di idee, il Governo Francese ha accettato una soluzione che di sua iniziativa propose la Santa Sede, e che, senza ledere in ninguna guisa il privilegio di nomina concesso al Governo in virtù del Concordato, conserva tuttavia intacta ed assicura in avvenire l'espressione della dottrina canonica e dommatica [sulla

Tout le monde le sait d'ailleurs, il est de jurisprudence administrative que les curés et les évêques ne sont pas des fonctionnaires.

Et puis, quand même cette jurisprudence serait moins conforme à la réalité des choses et à l'équité, je ne pense pas qu'il faudrait renoncer à revendiquer, pour les prélats que la presse ministérielle dénonce aux poursuites du gouvernement, le droit de pétition et même le droit de critique.

Dans son beau discours au Sénat, lors de la discussion du projet Chaumié, M. de Las Cases a fait un vif éloge d'un livre de M. Faguet, qu'il est assurément dommage de ne pas voir assez répandu parmi les gens du « bloc ». Ils trouveraient là, pour leur cerveau politique, une nourriture autrement saine et forte que celle dont ils se régalent les jours où *l'Aurore* et *le Siècle* leur offrent des articles de M. Clemenceau et de M. Buisson.

Voici donc une réflexion de M. Faguet[1] :

L'État, c'est-à-dire le gouvernement, quel qu'il soit, a toujours cette idée arrêtée et indéracinable qu'il n'y a que lui qui ait une idée juste et qu'il n'y a que lui qui ait le sens commun et que, par conséquent, il est absolument inutile et même nuisible, parce que c'est du temps perdu, de consulter des particuliers. N'est-ce pas un peu exagéré?...

Ce qui est utile au gouvernement, c'est de connaître la situation. Or, il ne la connaît pas par ses serviteurs et ses agents, ceux-ci ayant un intérêt personnel à le flatter plutôt qu'à l'instruire...

Le gouvernement ne sait donc jamais la vérité par ses agents. Par qui la saura-t-il? Par les grâces qui lui sont versées et qu'il sait bien qui sont en lui. Sans doute. Mais jusqu'où vont ces grâces et ne laissent-elles pas quelques points obscurs? C'est ce qu'il ne sait pas et c'est ce dont il ne peut pas répondre. Il faut donc que le gouvernement, encore que se croyant infaillible, fasse quelque attention aux voix discordantes, mais dont une peut être juste, de l'opinion publique.

Si donc, par extraordinaire, un fonctionnaire montre quel-

natura della nomina presidenziale]. » — Étant donnée la réserve de l'*Osservatore*, il serait inconvenant d'apporter ici des affirmations catégoriques; mais j'ai les meilleures raisons de croire que la *favorevole soluzione* que vise le journal romain est celle que j'indique. — *L'Univers* du 25 février annonce que les évêques d'Annecy et de Carcassonne ont reçu avis de l'entérinement de leurs bulles au Conseil d'État.

1. *Le Libéralisme*, p. 85.

que indépendance à dire sa pensée véritable, le gouvernement, loin d'en prendre ombrage, devrait s'en réjouir; il devrait, non pas châtier ce bon serviteur, mais le décorer. Et plus le gouvernement est précaire, plus il a l'instinct confus que sa politique mécontente la masse des braves gens qui ne demandent que l'ordre et la paix, plus aussi il doit se défier de ce premier mouvement de soupçon qui lui fait redouter, derrière une parole de blâme, un commencement de conspiration et un réel ébranlement de son pouvoir. La circonspection ici est d'autant plus indispensable qu'en définitive le fonctionnaire, en devenant tel, ne peut avoir abdiqué sa part de souveraineté ni sa dignité de citoyen.

Le Code pénal, par le fait seul qu'il ne frappe les discours répréhensibles des ministres du culte que s'ils sont prononcés « dans l'exercice de leur ministère[1] », marque nettement qu'il y a dans la vie de ces hommes publics une part réservée où la loi spéciale qui réglemente leurs fonctions ne saurait plus atteindre ni restreindre leur liberté. La morale évangélique a ses préceptes que les évêques doivent connaître et observer. Mais s'ils y manquent en leur privé, ils ne manquent pas à l'État. Celui-ci ne peut soumettre leur conduite qu'à cette règle commune des délits et des crimes, qui est le Code pénal, dont tous les citoyens sont justiciables.

A supposer — ce qui n'est pas, je le répète — que les évêques fussent des fonctionnaires, une démarche de leur part ne serait donc vraiment incorrecte que si elle allait jusqu'au refus ou à la perversion du service public dont ils sont chargés. Et il n'est venu, je pense, à l'esprit d'aucun « blocard », que le service public dont les prélats ont assumé l'obligation, en acceptant l'épiscopat, soit précisément de saisir toute occasion de célébrer la République et de lui rendre, pour ses oppressions même, de vives actions de grâces. Les austères républicains qui nous gouvernent blâment très fort Napoléon d'avoir voulu que ses évêques fussent d'infatigables courtisans ; ils ne sauraient renouveler ce scandale du pouvoir despotique.

1. Article 201 du Code pénal.

En retour de la protection que l'État a pris mission d'assurer à la religion concordataire, on peut admettre que par reconnaissance les ministres de cette religion soient tenus d'aider le gouvernement à faire son œuvre de police et de défense. Et si l'on considère l'histoire du dix-neuvième siècle, il est manifeste que l'Église de France a été plus largement fidèle à son devoir de reconnaissance que l'État à son devoir de protection. Pour nous borner à la troisième République, ce n'est un secret pour personne qu'à prêcher le respect du gouvernement établi, malgré les vexations imposées aux consciences catholiques, l'épiscopat s'est employé avec un bon vouloir qui a pu paraître naïf. Son attitude n'en est que plus significative à l'heure présente. Et lors même qu'il aurait montré moins de patience et de réserve, il n'en devrait pas être plus suspect. Outre que les bienfaits du gouvernement étant moindres et plus rares, les obligations de gratitude devenaient fort petites, ces obligations même ont une limite qu'on ne peut passer sans forfaire. Concourir, même par le silence, à une politique religieuse aussi insensée et aussi violente que celle de M. Combes, ce ne serait pas seulement trahir le ministère sacré d'un évêque, mais encore le bien public dont un citoyen aussi qualifié qu'un évêque est nécessairement responsable.

Aussi, s'il en est parmi les plus fermes républicains qui ont applaudi aux poursuites contre certain universitaire, je pense qu'aucun de ceux-là n'oserait donner au gouvernement son vote pour punir les cardinaux qui ont écrit à M. Loubet. Le gouvernement a rendu le professeur Hervé responsable des propos du journaliste. Il a bien fait. Pourquoi? Parce que le sans-patrie qui rédigeait *le Pioupiou de l'Yonne* était incapable de demeurer, aux yeux de ses élèves, le patriote que son emploi d'éducateur lui demandait d'être et pour lequel, par l'intermédiaire de l'État, il recevait du pays son salaire de pédagogue. En élevant contre la politique de M. Combes de justes remontrances, les prélats n'ont rien perdu de l'autorité qui leur est nécessaire pour conduire leurs ouailles dans les voies du salut. Bien au contraire, les fidèles ont été reconnaissants à leurs chefs d'avoir pris hautement la défense de leurs droits les plus chers. Au surplus, et encore une fois,

ce que les évêques ont blâmé l'est également par nombre de républicains authentiques et d'incrédules notoires. On ne saurait donc les accuser d'avoir fait une besogne antipatriotique, ni même d'avoir créé au gouvernement de particulières difficultés. Ils seraient des fonctionnaires, qu'ils n'auraient manqué ni au respect ni au concours qu'ils doivent à l'État.

Assurément, on ne comprendrait pas, observe M. Faguet, qu'un prêtre, « si peu fonctionnaire qu'il soit, traite le président de la République avec la même désinvolture que le traite un rédacteur de *l'Intransigeant* ou de *la Libre Parole*. Il y a une question de nuances, qui n'est qu'une question de tact[1]. »

Les signataires de la lettre à M. Loubet sont gens trop bien élevés pour manquer du tact que réclamait leur démarche. Ils ont dit des choses vraies et sages, et ils les ont dites en un langage déférent. Leur initiative n'a rien de punissable. Même s'ils étaient des fonctionnaires, elle serait à l'honneur de leur caractère et de leur zèle du bien public.

VI

Si on osait, en matière aussi délicate, tirer une philosophie des événements dont nous sommes depuis trois ans les témoins et les victimes, peut-être faudrait-il convenir que, dans la conduite du combat, le coup d'œil et la résolution, chez nous, ont fait également défaut. On a divisé les questions au lieu de les joindre entre elles et de les rattacher à leur point d'origine, à cette source d'où s'écoulait toute l'influence maligne dont on prétendait arrêter les ravages et les progrès.

Les récriminations sont vaines ; mais les examens de conscience sont utiles. Il faudrait que maintenant, au moins, les cas particuliers, les intérêts immédiatement en cause, l'espoir chimérique de gagner du temps, la crainte de pires extrémités, le souci de détails accessoires, ne vinssent plus

1. *Le Libéralisme*, p. 178.

troubler la vue et paralyser l'action. La promptitude, l'énergie, la ténacité dans la résistance à l'oppression sont opportunes toujours, mais surtout quand les oppresseurs sont des hommes sans principes, sans scrupules, et sans autre consistance que celle qui leur vient de nos divisions et de nos incertitudes.

On a parlé de colère plus furieuse, de représailles plus cruelles à craindre, à la suite de la leçon faite au gouvernement par les cardinaux.

Nous n'admettons pas que la majorité de M. Combes ait mission de venger les victimes de l'Inquisition ou des dragonnades. Historiquement, il y a lieu de penser que les excès, jadis, ont été le fait des huguenots ou des albigeois aussi bien que des catholiques. Et puis, quel que soit le culte pieux que les « blocards » puissent garder aux mânes des « martyrs de la libre pensée », il est certain que les raisons déterminantes de leur politique sont tirées de considérations moins lointaines et moins désintéressées.

Pour voir dans ces hommes néfastes les instruments d'une Providence vengeressse des fautes de l'Église, nous attendons d'avoir sur la suite des affaires de ce monde des lumières qui nous manquent. Les protestants aiment assez cette vue mystique de notre détresse présente. Mais qui peut se flatter d'être à ce point le sûr confident des conseils d'en haut? S'il est admis que les catholiques souffrent persécution en 1904, en juste châtiment de la révocation de l'édit de Nantes, qui nous dira pourquoi les huguenots, par les projets de M. de Pressensé et de M. Briand, sont menacés, aussi bien que nous, dans la sécurité de leurs propriétés ecclésiastiques et dans la liberté de leur culte ?

Laissons ces conjectures où il risque d'entrer plus de passion que de clairvoyance.

Nous refusons à nos ennemis le droit de faire ce qu'ils condamnent dans le grand roi. A eux qui se piquent de dédaigner la vérité religieuse, d'ignorer s'il y en a une et où elle pourrait être, nous déclarons que tout motif leur manque d'imposer une école quelconque aux catholiques de France. Pour leur parti, et dans leur doctrine, il ne saurait être ques-

tion de faire, par la force du sabre ou des lois, l'unité morale du pays. De ce chef, ils n'ont point, ils ne peuvent avoir de représailles à exercer.

Lors même qu'ils les exerceraient, les cardinaux ont bien fait de parler à voix haute.

Le projet de M. Combes, qui supprime l'enseignement congréganiste à tous les degrés, met en pièces l'article 1er du Concordat, les articles 1er, 4, 5, 6 et 10 de la Déclaration des droits, sans parler des lois de 1850, de 1875 et même de 1886. Justement parce que le gouvernement actuel est animé de l'esprit jacobin qui dicta les articles 14 et 18 de la loi Waldeck, la loi qu'il propose est abominable. Elle est un cynique attentat contre les libertés les plus sacrées qui puissent être, puisque ces libertés avaient jusqu'ici la double garantie du droit naturel et de la parole des pouvoirs publics.

En assignant au tribunal de Dieu les hommes qui osent, de sang-froid, prendre ces dispositions iniques, en montrant les conséquences de la guerre religieuse qui se poursuit, en rappelant que le premier devoir de l'État est non seulement de ne point mal agir lui-même, mais de s'opposer « aux passions et aux idées » des fauteurs de désordre, les vénérables cardinaux de Reims et de Paris ont rempli leur charge d'évêques et usé de leurs facultés de citoyens. L'adhésion de leurs collègues leur en donne, chaque jour, une assurance nouvelle.

Ceux qui tiennent en main les destinées du pays pourront mépriser ces remontrances. Il n'en faudra pas conclure que le silence eût été plus sage.

Par delà le chef de l'État, auquel elles sont adressées, ces lettres éclairent l'opinion et réconfortent les catholiques. Au-dessus des clameurs d'une politique de frénésie et des ruines qui s'amoncellent sous les coups d'une bande de malfaiteurs publics, l'idée du droit demeure levée.

Dans les conjonctures où va se produire la discussion du projet Combes, le sort qui attend tant de belles œuvres ne peut faire de doute. Dieu saura inspirer le courage et diriger les mains qui les relèveront un jour. De cela aussi nous

sommes sûrs. Jusqu'à ce que vienne cette heure réparatrice et pour la hâter, il faut qu'au moins on sache sur qui pèse, devant le ciel et les électeurs, la responsabilité d'une sauvage destruction, perpétrée, sans mandat, contre toute justice, aux dépens des finances et des forces morales du pays.

Paul DUDON.

MONSEIGNEUR GUILLAUME DU PRAT

AU CONCILE DE TRENTE[1]

VIII

Cette longue digression était nécessaire pour comprendre les négociations qui vont suivre entre saint Ignace et Mgr du Prat. Deux documents nous aident à les connaître : la lettre du P. Lejay et le *Chronicon* du P. Polanco, reproduit plus tard en abrégé par le P. Orlandini. On en a vu le texte plus haut; mais il importe de remarquer que le texte de Polanco est plus complet que celui d'Orlandini; il est aussi plus clair et n'expose pas le lecteur à l'erreur que nous avons signalée plus haut au sujet du voyage à Rome de Mgr du Prat; enfin, il a ce grand mérite d'avoir été écrit par un témoin qui a appris la plupart de ces détails de la bouche de Mgr du Prat lui-même.

En effet, si on ignorait cette circonstance, on pourrait être étonné que l'auteur soit si bien informé sur une foule de détails relatifs au séjour à Trente de Mgr du Prat. Il sait qu'il y a vu le P. Lejay séparément avant de parler au P. Laynez; il sait qu'il a quitté le Concile, et il connaît la raison de ce voyage; il en donne même l'itinéraire. Il sait encore que Mgr du Prat, dans un séjour à Padoue, a visité le collège, qu'il est allé à Rome et ce qu'il y est allé faire. Il n'oublie même pas le nom de la rue où se trouve l'hôtel de Clermont (*in via Citharæ*), rue de la Harpe. Tout s'explique quand on lit dans ce même *Chronicon* que Polanco, avec trois ou quatre autres étudiants se trouvaient présents dans ce même collège de Padoue, quand Mgr du Prat vint le visiter et que c'est de lui-même qu'il a pu apprendre tout ce qu'il écrit[2].

1. Voir *Études* des 5 et 20 février 1904.

2. « Eodem mense aprili anni 1542 in Pataviniensi Universitate quarta domus Societatis initium habuit. Cum enim Pater Ignatius Andream Frusium et me studiorum absolvendorum gratia eo destinasset... firmam ibi habita-

Outre cette relation, la lettre suivante du P. Lejay à saint Ignace, datée de Trente, le 10 mai 1546, nous apprend ce qui s'y est passé entre Mgr du Prat et le délégué de saint Ignace :

« Mon Révérend Père, ce que j'ai écrit ces jours passés à Votre Révérence touchant Monseigneur de Clermont, je crois devoir le lui répéter, c'est-à-dire que le Révérendissime prélat a été très édifié de tout ce que je lui ai appris des choses de la Compagnie. Il a vu la bulle d'institution, la manière de fonder les collèges, les lettres écrites des Indes, la dernière circulaire où sont relatées les bonnes œuvres que Dieu Notre-Seigneur a daigné opérer par le ministère de ses serviteurs et, de plus, la lettre de Messer Bartolomé Ferron[1]

tionem habere cœpimus. » (*Chronicon*, t. I, p. 98.) — « Nos Patavii... versabamur. » (*Ibid.*, p. 112.) — « Hoc anno (1547) cum in collegio Patavino theologica studia Pater Andreas Frusius ac Hieronymus Otellus et ego absolvissemus, 4 septembris indè Venetias et postmodum Bononiam pervenimus. » (*Ibid.*, p. 172.)

1. Le P. Boero, qui a le premier publié cette lettre (*Vita del P. Cl. Jaio*, Firenze, 1878, p. 99), a lu Messer Bartolomeo Servon, ce qui est devenu dans la traduction donnée par l'auteur des *Mémoires sur le P. Broët* (p. 202), M. Barthélemy Servon. (Il a lu la lettre de M. Barthélemy Servon qui lui offrait les hommages de V. Révérence. Dans le texte italien : Boero ibid. Ha visto la lettera di Messer Bartolomeo Servon, scritta in nome di V. R. per laquale V. R. il salutava.) Ce nom à couleur française fait penser involontairement à quelque Français résidant à Rome, ami commun de saint Ignace, du P. Lejay et de Mgr du Prat, et leur servant d'intermédiaire. Cette lecture est fautive. Il faut lire, d'après l'autographe, Bartolomeo Ferron (= Ferrao), nom d'un jésuite portugais qui fut le premier secrétaire de saint Ignace avant Polanco. En conséquence, c'est saint Ignace qui directement envoie un salut à Mgr du Prat, dans une lettre écrite *ex commissione*. Si la correspondance du P. Lejay est un jour publiée, on saura si la lettre à laquelle il est fait allusion au commencement de celle-ci : « nei giorni passati scrissi », est bien la première où le P. Lejay ait commencé à parler à saint Ignace de Mgr du Prat. Dans ce cas, d'après le contexte qui ne permet pas un grand intervalle entre la lettre du 10 mars et la précédente, saint Ignace, avant toute ouverture de négociations, aurait envoyé un salut à un prélat qu'il ne connaissait pas, ce qui est invraisemblable. On pourrait donc croire que Mgr du Prat, dans son voyage à Rome, lui aurait fait visite. J'ai supposé le contraire, plus haut, pour les raisons suivantes. Le P. Lejay parle de manière à faire comprendre qu'il est le premier négociateur. Le P. Polanco, qui n'aurait pas oublié ce détail, dans son *Chronicon* ne dit pas un mot de cette visite, et il n'y est fait aucune allusion dans la correspondance de saint Ignace et de Mgr du Prat. (*Cartas*, t. IV, p. 50 et 496; t. V, p. 324 et 589.) Quoi qu'il en soit, cette visite, si elle a eu lieu, n'a été que de pure courtoisie, et la lettre du P. Lejay ne permet pas de supposer autre chose.

écrite par ordre de Votre Révérence, où Elle lui adresse quelques mots de salutation.

« Après avoir lu et considéré toutes ces choses, il m'a dit qu'il en était fort édifié et qu'il espérait que Notre-Seigneur se servirait de cette Compagnie pour consoler la sainte Église et y opérer les réformes nécessaires. Il ajoutait qu'elle pourrait en particulier faire le plus grand bien en France. Il m'a donc chargé d'écrire à Votre Révérence pour la saluer à son tour et lui dire que se trouvant d'accord avec Elle sur la fin que se propose la Compagnie en fondant des collèges, vous le seriez aussi, sans doute, sur les moyens de les fonder et qu'il n'attendait plus qu'un religieux de l'ordre des Minimes pour prendre une détermination à ce sujet[1]. En attendant, il a voulu que dans ma lettre, je recommandasse aux prières de Votre Révérence et à celles de toute la Compagnie, les opérations et les succès de ce très saint Concile.

« En outre, Monseigneur de Clermont m'a chargé d'envoyer à Votre Révérence une copie des statuts de son collège (*del suo collegio*), qu'elle y voie ses intentions et qu'elle veuille bien lui dire ce qu'elle en pense. Il attend d'un jour à l'autre le rescrit qui doit lui apporter le consentement de Sa Sainteté au sujet de la maison où il veut fonder le collège (*il collegio*); car cet immeuble appartenant à l'évêché de Clermont, il ne peut en disposer sans le consentement du Souverain Pontife. Il a déjà celui de son chapitre qui l'a donné à la seule condi-

Mgr du Prat a pris sans doute des informations à Rome sur la nouvelle société, qui compte à peine cinq ans d'existence, mais sa conduite postérieure à Trente, où il se réserve encore jusqu'à l'arrivée du P. Simon Guichard, son ami : même plus tard, à Paris, quand il traite avec le P. Viola (*Litt. Quadrim.*, t. I, p. 543), montrent assez avec quelles précautions il voulait procéder dans la fondation de ses collèges, et comment il ne lui convenait pas de se livrer de prime abord à ceux qui étaient encore pour lui presque des inconnus. Il est possible encore que saint Ignace, dans une entrevue avec Mgr du Prat, ait remis toute l'affaire de la fondation de Paris au P. Lejay, comme plus tard il donne pleins pouvoirs au P. Domenech pour la fondation du collège de Messine (*Cartas*, t. II, p. 407). Saint Ignace à la cité de Messine : « Mi remetto à M. Hieronymo che e persona antica nella nostra Compagnia... Le VV. SS... tratteranno con lui come con esso io presente mi trovassi. »

1. Le P. Simon Guichard ne vint pas à Trente et ne paraît au Concile qu'après la translation de cette assemblée à Bologne, le 9 septembre 1547. (Merkle, Massarelli, *Diario*, I, p. 667.)

tion que dans ledit collège seraient toujours entretenus gratuitement deux clercs de chœur de l'église cathédrale de Clermont[1]. »

De tous les documents présentés à Mgr du Prat par le P. Lejay, deux seuls nous intéressent : la bulle d'institution et les règlements pour la fondation des collèges. Dans la première, il a vu la fin que se propose la Compagnie : le salut des âmes par les œuvres du ministère apostolique, la prédication et, en particulier, le catéchisme aux enfants et aux ignorants, la confession et les œuvres de charité; il y a vu encore que la nouvelle société fondait des collèges ou séminaires, mais exclusivement destinés à la formation de ses jeunes religieux[2]. Cette destination était encore plus clairement expliquée dans le second document qui lui fut présenté et dont nous pouvons lire aujourd'hui encore le texte original publié *in extenso* dans la nouvelle édition des *Constitutions*[3]. Il a vu dans le titre même et dans la préface de ces règlements, la fin bien determinée de la Compagnie et de ses collèges, séminaires, mais surtout, dans l'article 4, un point qui l'intéressait plus particulièrement : « Que le fondateur, y est-il dit, détermine (dans l'acte de fondation) que tous les écoliers qui doivent faire partie de ce collège soient pauvres, qu'ils aient subi les épreuves de leur vocation et qu'ils aient la volonté d'être un jour unis et incorporés à la même Compagnie[4]. »

1. Boero, *loco cit.* [J.-M. Prat], *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Broët,* p. 202, 563.

2. Bulle *Regimini militantis ecclesiæ* : « Possint tamen habere in Universitatibus Collegium seu collegia habentia reditus, census seu possessiones, usibus et necessitatibus studentium applicandas... qui quidem... in societatem nostram admitti possint. »

3. Édition de Madrid, p. 306 et 311 : « Modo de fondar colegios *para estudiar los que pretenden seer de la Compania de Jesu* nuestro Criador y Senor. Como el escopo y fin desta compania sea... predicar, confessar y mostrar a muchachos y a otras personas rudas los mandamientos, pecados mortales y los otros fundamentos de nuestra santa fe catolica, nos ha paruido ser necessario... que han de entrar en ella sean personas de buena vida y de alguna sufficientia de letras... » (Du 4 mars 1541.)

4. « Que el fundador ponga que *todos los escolares* que han de seer en tal colegio sean pobres, probados y determinados *para ser unidos y encorporados en la tal compania* » (*ibid.*, p. 311) « pobres », pauvres, parce qu'avant d'être admis au collège, « antes que vaya », ils font le vœu de pau-

« Toutes ces choses bien considérées, écrivait le P. Lejay à saint Ignace, Mgr l'évêque de Clermont est complètement d'accord avec Votre Révérence sur la fin que se propose la Compagnie dans la fondation des collèges. » Ainsi, il n'y a pas de doute, le collège que Mgr du Prat accepte de fonder et auquel il destine déjà un immeuble de Paris appartenant à l'évêché de Clermont[1], est uniquement et exclusivement un séminaire de la Compagnie de Jésus et non un collège d'enseignement. Saint Ignace dès ce moment n'entend pas autre chose[2] dans ses lettres, et Mgr du Prat, lorsqu'il rentre à Paris, revenant du Concile, se hâte d'annoncer de vive voix la même bonne nouvelle aux hôtes du collège des Lombards[3].

vreté, aussi bien que celui de chasteté (*ibid.*, p. 307). « Probados » i. e. ayant subi trois mois d' « expériments » : exercices spirituels, pèlerinage en demandant l'aumône, service dans les hôpitaux (*ibid.*, p. 312, n° 5).

1. L'auteur des *Mémoires sur le P. Broët* (p. 203) pense, au contraire, qu'il s'agit d'un immeuble situé à Billom, et croit trouver une erreur dans le récit d'Orlandini. Cette correction sur un détail insignifiant en apparence dénature complètement le sens des négociations entre saint Ignace et Mgr du Prat. L'auteur aurait certainement changé d'avis et accepté sans correction le récit d'Orlandini, s'il avait écrit après la publication du *Chronicon* et des lettres du bienheureux Canisius (v. *infra*). En réalité, dans les négociations de Trente, le collège de Billom est relégué à l'arrière-plan.

2. « Tridenti spes nova quædam effulsit instituendi collegium in gloriam X^ti^ copiosum ac nobile in Academia Parisiorum, in qua jam aliquot e nostris habemus. » Saint Ignace au bienheureux Canisius. Rome, 2 juin 1546. (*Canisii epist.*, t. I, p. 190.) — Le même au P. Miquel de Torres : « El senor Doctor Ortiz habia placer en saber del colegio que el obispo de Claromonte hace in Paris. » Rome (entre le 1er août et le 1er octobre 1546). (*Cartas*, t. I, p. 274.) — Le P. Ant. Araoz a aussi reçu la nouvelle et il répond à saint Ignace : « N. S. al obispo de Claromonte det idem perficere. » 1er octobre 1546. (*Epistolæ mixtæ*, t. I, p. 306.) — Procuration donnée par saint Ignace au P. Viola pour l'acquisition de l'hôtel de Clermont : « Ad emendam domum vel quocumque modo recipiendam in usum scholasticorum ejusdem societatis. » Rome, 17 janvier 1550. (*Mémoires sur le P. Broët*, p. 565.) — « Quod ad Collegium Societatis nostræ Parisiis instituendum et stabiliendum attinet non dubito quin Dignitas vestra Reverendissima tandem optimam illam suam mentem et animi voluntatem opere pulcherrimo et suæ pietatis ac liberalitatis futuro perpetuo monimento ad maximam animarum utilitatem sit ostensurus. » Saint Ignace à Mgr du Prat, Rome, 5 février 1554. (*Cartas*, t. IV, p. 421.)

3. « Cum autem ex Concilio Tridentino episcopus Claromontanus Parisiis, rediisset... eos salutavit, et... animi sui de collegio societatis erigendo, et quidem Parisiis declaravit. » (*Chronicon*, t. I, p. 246, ann. 1547.) — Remarquer que saint Ignace écrit au bienheureux Canisius pour lui annoncer la fondation de Paris (et non de Billom) à une époque où les PP. Laynez et

Ainsi, Mgr du Prat qui, en 1543[1], avait résolu, de concert avec son chapitre, de fonder un collège, à Paris, en faveur des clercs de son diocèse, abandonne ce projet; aux clercs du diocèse de Clermont il substitue d'autres clercs réguliers; il renonce au gouvernement de cette maison qui ne s'appellera plus, en vertu de la fondation, collège de Clermont, mais collège de la Compagnie de Jésus. Certes, il y a là un sacrifice; mais sous quelle inspiration ce sacrifice a-t-il été fait? Est-il vrai de dire, comme le prétend le pamphlétaire du Mesnil, que le P. Lejay « ait pratiqué si avant ce bon personnage aisé à conduire et à mener qu'il commença à le posséder du tout ». Ce serait mal connaître Mgr du Prat, car personne ne fut plus jaloux de ses droits[2], indépendant et tenace, même dans ses bonnes œuvres[3]. La lettre du P. Lejay montre avec évidence qu'il a agi de son plein gré, après avoir longuement et mûrement réfléchi, et il en sera de

Salmeron viennent à peine d'arriver à Trente (2 juin 1546). Ainsi, le passage suivant des *Mémoires sur le P. Broët* est inexact : « Nous croyons qu'il ne s'agit dans la lettre du P. Lejay que de l'immeuble ecclésiastique de Billom, qu'il (Mgr du Prat) voulait consacrer au nouveau collège (de Billom) avant qu'il ait résolu d'y en construire un autre. Ce projet et celui de la fondation de Paris ne furent arrêtés qu'à la suite des longs entretiens et des rapports intimes qu'entretint le prélat, d'abord avec le P. Lejay, puis avec les PP. Laynez et Salmeron. » (P. 203.) La promesse relative à la maison de Billom est postérieure de cinq ans. (Cf. R. Claysson à saint Ignace, Paris, 1er septembre 1551 [*Litt. Quadrim.*, t. I, p. 393; t. II, p. 104].)

1. Majour, *loco cit.*

2. Voir, par exemple, la lettre qu'il écrit de Trente à son chapitre : « Messieurs, encore que je ne révoque en doute que vous n'entendez bien qu'étant appelé ici en Concile général et universel, je dois jouir des fruits et revenus de mon Église, tout ainsi que si j'y étais présent comme l'un de vous, je n'ai pourtant voulu différer vous le faire entendre par mon cousin et vicaire, M. de Granet, et davantage vous envoyer un *sumptum* du bref expédié par notre Saint-Père... auquel ne voudrez contrevenir, ne m'estimant de moindre qualité que les autres prélats de cette grande et bonne Compagnie... et me déplairait beaucoup qu'autrement en advint entre vous et moi... vous priant sur ce vouloir faire réponse par le premier. » De Trente, ce 3 d'avril 1546. (Majour, *loco cit.*)

3. Cf. *Litt. Quadrim.*, t. I, p. 541 et 543. Lettres du P. Viola où il se plaint des lenteurs et tergiversations de Mgr du Prat. Ces plaintes étaient injustifiées, comme le font remarquer les éditeurs; elles prouvent au moins avec quelle liberté et prudence Mgr du Prat procédait dans la fondation de ses collèges. Autre lettre du P. Viola (Billom, 15 novembre 1560), annonçant la mort de Mgr du Prat : « Essendo sempre reputato alquanto tenace... ha dato a maravigliare... per dare i beni suoi ai poveri di Xto. » (Archives dom.)

même pour la fondation des deux autres collèges[1]. S'il a sacrifié en apparence les intérêts de son diocèse, c'est à une inspiration supérieure qu'il obéit et à l'amour du bien, qui est d'autant plus élevé et proche de Dieu qu'il est plus universel. Dans le sein du Concile, il a senti passer plus fort et plus impétueux le souffle de l'esprit catholique. Tout près de l'Allemagne où l'hérésie, comme un incendie allumé dans une forêt, se propage avec une effrayante rapidité, il a compris que la France, menacée du même sort, avait besoin de défenseurs. Telle est la pensée qui lui a inspiré son acte de générosité.

XI

« Daigne le Seigneur, écrivait le P. général Laynez, en annonçant la mort de Mgr du Prat, l'admettre bientôt à la récompense du bien qui s'est fait et se fera, non seulement dans les collèges qu'il a fondés, mais encore dans toutes les autres maisons de la Compagnie. » En effet, ce sera sa récompense, sans parler de la participation qu'il a eue aux prières incessantes auxquelles sont obligés, par devoir, ceux dont il a été le bienfaiteur. Mais voici un autre prix de son sacrifice. En réalité, rien n'a été perdu de l'œuvre primitive qu'il avait d'abord projetée; bien au contraire, elle s'est agrandie en se transformant; elle s'est développée dans des proportions auxquelles Mgr du Prat n'avait jamais osé espérer dans ses

1. Collège de Paris : « Viste et lette tutte queste cose mi disse che restava molto edificato... et che (era) d'accordo V. R. et lui quanto al fine di fondare collegi. » Lettre du P. Lejay, *supra*. — Collège de Billom : « Jam multum effluxit temporis ex quo ad R. P. T. scripsi quantum mihi esset in votis quamdiuque laborassem ut (Billomi) universitatem... erigere ac instituere possem. » Mgr du Prat à saint Ignace. (*Cartas,* t. IV, p. 496.) Voir surtout la lettre du P. Broët à saint Ignace. (*Ibid.*, t. V, p. 591.) — Collège de Mauriac : « Io d'inspiratione divina smosso et ammonito ho proposto et determinato far... un altro collegio come ho fatto a Billom. » Mgr du Prat au P. Laynez, v. *infra*. Comparer ces textes sur l'entière spontanéité de Mgr du Prat dans la fondation de ses trois collèges avec l'assertion calomnieuse de du Mesnil citée plus haut. Cf. Délibération capitulaire du 19 novembre 1543 au sujet de la première fondation de Paris abandonnée plus tard par Mgr du Prat : «... De bona et sancta intentione, voluntate et deliberatione Reverendi Domini Claromontensis episcopi qui proposuit et deliberavit erigere in civitate Parisiensi unum collegium... Ideo requirebat capitulum... ut... suum consensum præstare vellet... » (Majour, *loco cit.*)

premiers projets, et cela précisément par la vertu que lui a communiquée l'œuvre d'intérêt général pour le bien de l'Église, à laquelle elle s'est unie, car c'est la loi du bien; elle a trouvé, dans cette union, de plus fortes garanties de stabilité pour son avenir. Enfin, par son sacrifice, Mgr du Prat a eu ce mérite devant Dieu et cet honneur devant l'histoire, d'avoir jeté les fondements de la grande œuvre des collèges, qui s'étendra dans toute la France et durera plusieurs siècles après sa mort.

En effet, examinons encore les négociations au Concile de Trente entre Mgr du Prat et le délégué de saint Ignace. En lisant attentivement la lettre du P. Lejay, on découvre facilement que l'évêque de Clermont, tout en acceptant l'idée de saint Ignace pour le collège de Paris, songe aussi à un autre collège pour son propre diocèse.

Peut-être, la lettre précédente du P. Lejay, qui n'est pas encore connue, entrait-elle dans plus de détails ; dans celle-ci, du 10 mars, il se contente de parler, en passant, d'un collège de Mgr du Prat, qui est sien (*il suo collegio*) et qui est distinct de celui au sujet duquel il est d'accord avec saint Ignace et qui est strictement un séminaire de la Compagnie de Jésus. De ce collège, Mgr du Prat a dressé les statuts qu'il désire soumettre à l'approbation du saint. Il est bien clair qu'il s'agit ici d'un autre collège que de celui de Paris. En effet, Mgr du Prat a lu dans la bulle du pape Paul III et dans les règlements pour la fondation des collèges que le P. Lejay a mis sous ses yeux un point fondamental, c'est que l'administration et les règlements de la Compagnie de Jésus seront entièrement laissés au R. P. général, sans aucune ingérence de qui que ce soit, pas même des fondateurs. Lorsqu'il parle de statuts qu'il a rédigés pour « son collège[1] », il est évident qu'il ne s'agit plus ici du séminaire de Paris, mais d'un collège d'un autre genre et différent du premier, et puisque à ce moment il n'a que deux collèges en vue, ceux de Paris et de Billom, ces règlements ne peuvent se rapporter qu'au collège d'enseignement que l'évêque de Clermont voulait relever ou ériger à nouveau dans cette dernière ville, et qu'il

1. Voir le texte original dans Boero, *loco cit.*

songeait déjà à confier à saint Ignace, en lui demandant d'en approuver les statuts.

Ainsi, les deux négociateurs se rencontrent sur un point qui est la fondation de Paris. Dans les autres collèges mixtes, dont nous avons vu la liste plus haut et qui sont fondés ou en projet de fondation entre les années 1540 et 1550 à Goa, Gandie, Ingolstadt, Messine, Palerme, tout se concentre sur un seul et même établissement, qui satisfait à la fois aux intentions de saint Ignace et des fondateurs. Ici, il y a un dédoublement; dans le plan ancien de Mgr du Prat, les deux maisons de Paris et de Billom sont intimement liées l'une à l'autre. La pensée de saint Ignace, comme on l'a vu, est tournée tout entière du côté de la maison de Paris. L'évêque de Clermont va au delà, et tout en acceptant d'être le fondateur de la maison de Paris, il subordonne cette fondation aux intérêts de son diocèse. Dans sa pensée, le collège de Paris, séminaire de la Compagnie de Jésus, sera en même temps un séminaire d'ouvriers évangéliques pour le diocèse de Clermont, et de professeurs pour les collèges d'enseignement qu'il veut restaurer ou ériger à nouveau dans la ville de Billom et, plus tard, dans la ville de Mauriac; et c'est par ce plan complexe qu'il est vraiment l'instrument dont la Providence se sert pour amener la Compagnie de Jésus à exercer, en France, l'apostolat de l'enseignement[1], qu'elle inaugure, en effet, plus tard dans le collège de Billom.

Ni l'un ni l'autre des deux négociateurs n'est préoccupé d'une pensée égoïste. Saint Ignace, en voulant un séminaire pour sa Compagnie, poursuit un plan sagement ordonné; car toute société qui a le droit de vivre, a en même temps le droit de s'organiser pour la vie, et ces fondations n'ont d'ailleurs d'autre but que le service et le bien commun de l'Église[2].

1. Le collège de Billom n'a eu ses commencements qu'après la bulle de 1550, où cet apostolat prend place définitivement au rang des ministères de la Compagnie de Jésus, mais le premier projet présenté à saint Ignace remonte à l'année 1546. Une demande formelle est faite plus tard, dans une lettre aujourd'hui perdue. Elle a dû être écrite peu de temps après, et avant 1550, car Mgr du Prat, faisant allusion à cette première demande, pouvait écrire en 1553 à saint Ignace la lettre citée plus haut : « Jam multum effluxit temporis ex quo ad R. P. T. scripsi... Cuperem ut tres aut quatuor e tuo sodalitio huc (Billomum) mittere dignetur. » (*Cartas*, t. IV, p. 496.)

2. Voir les raisons données par saint Ignace au duc de Baviere pour

Mgr du Prat a déjà donné assez de preuves d'abnégation et de générosité en renonçant, au profit de la Compagnie de Jésus, à ses premiers projets de fondation; mais, fidèle aux devoirs de sa charge, tels qu'il les a exposés et défendus éloquemment en plein Concile, il ne peut oublier les intérêts de son diocèse. Il n'a jamais songé à fonder des collèges d'enseignement dans un diocèse qui n'est pas le sien, mais uniquement dans celui dont il est responsable. Il a voulu, dès le commencement de son épiscopat, grouper des missionnaires et organiser un plan de prédications suivies, mais seulement pour ses propres ouailles. Or, pour cette double entreprise, il trouvera les coopérateurs qu'il désire et dans le collège-séminaire de Paris et dans le collège d'enseignement de Billom; car, sous quelque forme qu'il fût établi, le collège comprenait aussi bien des prêtres attachés au saint ministère que des scolastiques ou des professeurs occupés à la régence des classes. Ces deux maisons sont les seules qui existent en France jusqu'à sa mort. Il n'en a pas d'autres sous les yeux, et il les unit si bien dans le plan nouveau qu'il a adopté, comme dans l'ancien qu'il a abandonné, et la tradition de ce lien était tellement conservée dans le diocèse de Clermont, que, vingt ans après sa mort, lorqu'il fut question de les séparer par une division de provinces, son successeur, Mgr de Sennecterre, écrivait au R. P. Aquaviva, invoquant le témoignage de deux contemporains de Mgr du Prat, confidents de ses intentions, d'après lesquelles le collège de Paris devait être un séminaire perpétuel d'ouvriers évangéliques pour la maison de Billom[1].

l'engager à fonder le collège d'Ingolstadt : « Nostro Padre... dimostri... come doveria (il Duca) fundare un collegio per la Compagnia nostra dove fosse un seminario di operarii cattolici e dotti por predicar et insegnar in diversi popoli la parola de Dio et far poi come il Re di Portogallo ha fatto, il quale fece un collegio per scholari di questa Compania, e in quello si sino fatti tanti operari che ha provisto l'Indie in diversi luoghi... et nel regno suo di Portogallo... andando per diversi luoghi sparsi molti predicatori e confessori. » 23 février 1551. (*Cartas*, t. II, p. 453.) Ce « seminario di operarii » est strictement un séminaire de la Compagnie.

1. Lettre du P. Aquaviva au P. Lohier : « Reverendissimus Episcopus Claromontanus id nobis minime licere affirmabat, ejusque rei duos testes producebat, quoniam fundator eo consilio Parisiensi collegio, quod ad se alioquin nihil attinebat, certos redditus dedisset ut ex illo quasi seminario

X

Comment Mgr du Prat n'a pas été frustré dans ses espérances, il faut le demander à l'histoire des collèges d'Auvergne et à celle du collège de Clermont à Paris. Comment il ne s'est pas trompé, quand il promettait au P. Lejay que la société naissante « ferait le plus grand bien en France[1] », c'est encore à l'histoire à nous l'apprendre. Elle a déjà dit et dira encore les services rendus à l'Église et à la France par les innombrables collèges qui se sont développés peu à peu en couronne florissante autour de la triple fondation de Mgr du Prat. Ce n'est pas ici le lieu d'en donner même un simple aperçu, mais il ne sera pas inutile de rappeler en quelques mots comment Mgr du Prat a mis à exécution les projets arrêtés entre lui et saint Ignace au Concile de Trente et quelques années plus tard.

Le collège de Billom lui parut bientôt insuffisant pour régénérer son diocèse par l'éducation de la jeunesse. Il songea quelque temps à ériger un second collège dans la ville d'Issoire, mais les difficultés furent telles qu'il dut renoncer à cette entreprise[2], et il réserva décidément cette faveur à la ville de Mauriac, comme nous l'apprend la lettre suivante qu'il écrivit au P. Laynez, successeur de saint Ignace :

Mon Révérend Père, il y a quelques mois j'ai reçu vos lettres par lesquelles vous me remerciez de la fondation du collège que j'ai faite en faveur de ceux de votre Compagnie, qui sont en ma terre de Billom. De quoi Votre Paternité (si elle me permet cette observation) n'avait pas à me remercier, puisque je n'ai fait que remplir mon devoir. Puis,

perpetui operarii Billomensi suppeditarentur, nullo modo hanc separationem passurus. » 11 juin 1582. (Archives dom.)

1. « Le plus ardent de mes désirs est que le bien opéré ici à la plus grande gloire de Dieu par votre société croisse de plus en plus avec le nombre des ouvriers. Ceux qui la représentent à Billom ont déjà fait surgir une abondante moisson et nous avons l'espérance que cette société se propagera non seulement dans notre Auvergne mais encore dans toute la France avec les bénédictions de Notre-Seigneur qui l'a remplie de son esprit. » Extrait d'une lettre de Mgr du Prat aux Pères de la congrégation générale réunis à Rome pour l'élection du successeur de saint Ignace. Beauregard, 18 janvier 1557. Publiée dans les *Mémoires sur le P. Broët*, p. 568.

2. *Mémoires sur le P. Broët*, p. 328.

après avoir considéré en moi-même la vaste étendue de mon évêché, la difficulté des chemins dans les montagnes qui en occupent la plus grande partie, le nombre considérable de ceux qui les habitent, leur pauvreté et leur ignorance, je me suis proposé et j'ai déterminé, par une inspiration divine, de faire quelque chose de plus, c'est-à-dire un collège semblable à celui de Billom, dans le site le plus commode de ce pays de montagnes. Je suis allé déjà le visiter en compagnie des maîtres Baptiste (Viola) et Jérôme (Le Bas), qui pourront vous faire connaître par leurs lettres la bonne volonté des habitants, leur zèle, l'affection qu'ils portent à ceux de votre Compagnie et l'avidité avec laquelle ils écoutent la parole de Dieu. C'est ce qui me fait prier avec grande dévotion Votre Révérence qu'elle veuille bien envoyer à Billom quatre ou cinq personnes des plus savantes et parfaites de votre Compagnie, afin de les établir dans ce pays, où je les ferai conduire et où je leur procurerai un logement et l'entretien, pendant qu'on élèvera l'édifice du futur collège que je doterai à suffisance, s'il plaît à Notre-Seigneur, qui, par sa sainte grâce, m'a inspiré cette bonne pensée et m'a donné les moyens de l'exécuter. Si Votre Révérence veut bien exaucer ma demande et m'envoyer le plus tôt possible ces religieux, elle fera une œuvre très méritoire et très agréable à Dieu, digne d'elle-même, et qui me causera à moi la plus grande joie, parce qu'elle contribuera à bannir de ces pays de montagnes la grossièreté de mœurs et l'ignorance invétérée, deux fléaux que je n'ai cessé de combattre pendant mon épiscopat. Je prie donc encore une fois Votre Paternité de m'envoyer des auxiliaires capables de m'aider dans cette entreprise, et lui souhaite de maintenir sa Société dans son état de ferveur, afin qu'elle soit de plus en plus florissante à l'honneur de Notre-Seigneur et Sauveur à qui de toutes choses soient rendues grâces.

De Beauregard, le 29 avril 1560[1].

Ce collège de Mauriac, il n'eut pas la consolation de le voir établi de son vivant; quand il écrivait au P. Laynez la lettre précédente, l'évêque de Clermont n'avait plus que peu de jours à passer sur la terre. Mais, avant de mourir, il voulut assurer par son testament une fondation qui complétait la première, en étendant jusqu'aux régions les plus éloignées de son diocèse les bienfaits de l'éducation chrétienne[2].

Il n'eut pas non plus la consolation de voir établi définitivement le collège de Paris dans son hôtel de Clermont. Déjà, en 1549, il écrivait à saint Ignace : « Il ne tient pas à moi, mon Révérend Père, veuillez bien le croire, que mon

1. Archives dom.
2. *Mémoires sur le P. Broët*, p. 412.

hôtel de la rue de la Harpe, déjà destiné à votre Compagnie, ne lui appartienne en propre. Il me fallait attendre, pour faire la donation, que le Parlement eût accepté vos bulles. Mais parce qu'il diffère indéfiniment et que nous ne savons encore quelle détermination il prendra, j'ai résolu de vous mettre en possession de mon hôtel à mon premier voyage à Paris [1]. » Mais les difficultés furent telles que jamais cet hôtel de Clermont ne put être donné aux Jésuites de Paris, et Mgr du Prat, comme l'apprend son testament, suppléa de ses propres deniers à cette donation par le legs des trois propriétés de Cormède, Lempde et Saint-Amand, en y ajoutant une rente de 1500 livres pour l'entretien de douze scolastiques de la Compagnie de Jésus et de 200 écus d'or (600 livres) en faveur de six étudiants pauvres [2].

Telle fut la fondation de Paris, une maison d'études pour les étudiants de la Compagnie de Jésus et rien autre chose [3]. On voit bien, dès l'année 1553, une tentative pour la transformer en collège d'enseignement; mais ce n'est pas Mgr du Prat qui en est l'auteur, bien qu'il l'encourage et promette son concours, et il est à croire qu'il aurait été, en effet, le

1. *Cartas*, t. IV, p. 496.

2. Testament de Mgr du Prat. (Archives de l'Hôtel-Dieu de Clermont, reg. 93.)

3. « Notre premier établissement de Paris, écrivait plus tard le P. La Chaise au P. général, qui avoit esté fait par Mgr du Prat, evesque de Clairmont en Auvergne, n'estoit que pour l'entretien de douze des nostres, qui devoient estudier en Sorbonne, et de six boursiers séculiers. » Paris, 6 janvier 1683. (J.-M. Prat, *Maldonat et l'Université de Paris*, p. 624.) — Cf. *Litt. annuæ S. J. prov. Franciæ* : « Dominus Gulielmus du Prat Claromontanus quondam Antistes scholas nostras ad quas externi accedunt scholastici et quibus maxime collegium continetur, *non fundavit.* Domum tantum instituit quo pauci e nostris alerentur cum aliquot adolescentibus qui publicas academiæ scholas adirent, assignato iis ad victum perpetua pensione. Hanc vero præsulis optimi fuisse mentem ex eo liquet quod cum Billomense et Mauriacense collegia Societati dedit fundavitque, docendi publice munus nostris imposuit : Parisiis ut idem fieret minime decrevit, imò jubet ut qui studiis in collegio Parisiensi operam dabunt, ad externas scholas se conferant. » (Arch. dom.) — Quand cette maison d'études de l'hôtel de Clermont, transférée à l'hôtel de Langres, devient un collège d'enseignement, les contemporains, même les ennemis des Jésuites, ne parlent pas autrement que le P. La Chaise et les rédacteurs des *Lettres annuelles*. Voir la consultation de Dumoulin, du 24 mars 1565 : « Nova opera ædificant, novas lectiones et lecturas instituunt, *collegium novum erigunt*... nec volunt eidem academiæ subjici, *sed novum collegium erigere.* » (Du Boulay, *ibid.*, t. VI, p. 586.)

fondateur de ce nouveau collège, si les circonstances défavorables qui empêchaient alors la reconnaissance légale de la Compagnie de Jésus en France, n'avaient pas obligé saint Ignace à s'opposer à ces projets de fondation[1]. Ils ne furent réalisés que quatre ans après la mort de Mgr du Prat par le P. Laynez, successeur de saint Ignace dans le généralat de la Compagnie de Jésus[2]. Or, à cette époque, les Jésuites de Paris n'étaient pas entrés encore en possession des legs de l'évêque de Clermont[3], en sorte qu'il est vrai de dire que la maison d'études fondée par lui n'eut jamais d'existence séparée, et qu'elle devint de suite une annexe du collège d'enseignement. Ce dernier collège, pour lequel la fondation de Mgr du Prat était insuffisante, dut s'établir et se soutenir grâce à une foule de bienfaiteurs anonymes qui, dans leur ensemble et réunis à Mgr du Prat, représentent les véritables fondateurs du collège de Paris[4].

1. « P. Ludovicus Gonzalez suadebat P. Paschasio (Broët) ut scholas italico more Parisiis inchoaret. Probavit rem magnopere Episcopus (Claromontanus) nec solum domum se daturum sed reditus etiam quadringentorum francorum ad nostros alendos pollicebatur. Sed P. Ignatio visum est prius negotium illud admissionis conficiendum esse quam scholæ aperirentur. » (*Chronicon*, t. III, ann. 1553, p. 294.)

2. « J'étais dans l'étonnement de voir le P. Laynez rempli d'une ardeur si généreuse (e fu un tempo tanto infiammato ch'io mi maravigliavo dell' animo cosi generoso ch'il detto Padre haveva) : il disait qu'il voulait faire à Paris le plus célèbre collège de la Compagnie et y réunir les maîtres les plus savants; qu'il parlerait de ces projets au cardinal de Bourbon, au cardinal de Ferrare et à d'autres grands prélats. » Lettre du P. Cogordan à saint François de Borgia. (J.-M. Prat, *Maldonat*, p. 42.) — Le P. Laynez se trouvait alors en France à l'occasion du colloque de Poissy. Il y obtint une demi-reconnaissance légale de la Compagnie de Jésus, non pas comme société, mais comme collège. Cela suffisait pour qu'on pût transformer la maison d'études de l'hôtel de Clermont en maison d'enseignement, et ainsi prit naissance le nouveau collège, quatre ans après la mort de Mgr du Prat.

3. Les procès intentés par les héritiers de Mgr du Prat appartiennent aux années 1561-1565, et les cours du nouveau collège commencent en 1563 (d'après Carayon, *ibid.*, p. 26) ou en 1564, 22 février (d'après Prat, *Maldonat*, p. 77). A ce moment, la fondation de Mgr du Prat n'a pas eu son effet, puisque le procès est à peine commencé.

4. Dès le commencement (1540), le collège vit d'aumônes : « Vitam ut poterant sustentabant. » (Orlandini, *ibid.*, liv. II, p. 1.) — Même pour le collège-séminaire tel que le fonda Mgr du Prat, d'autres bienfaiteurs, dont le nom est inconnu, constituèrent des rentes annuelles et auraient le droit d'être associés à la fondation. (Cf. J.-M. Prat, *Mémoires pour servir à l'histoire du P. Broët*, p. 238; Orlandini, *ibid.*, X, n. 109; *Cartas*, t. II, p. 550.)

Cela est si vrai que, malgré les prescriptions formelles inscrites jusque dans les plus anciens projets de constitutions de saint Ignace [1], vingt-cinq ans après la mort de Mgr du Prat, on n'avait pas encore commencé les suffrages annuels qui sont dus aux fondateurs de collège [2]. Dans l'incertitude où l'on était au sujet d'une fondation qui s'était accomplie dans des circonstances anormales, on hésita longtemps avant de reconnaître Mgr du Prat comme fondateur canonique du collège de Paris. Ce collège existait de fait huit ans avant qu'il l'eût pris sous sa protection, et quand ce collège-séminaire entre en possession des biens de la fondation, il n'est plus qu'un appendice d'un collège d'enseignement que Mgr du Prat n'avait pas fondé. Mais il n'y avait pas dans la tradition d'autre nom que le sien qu'on pût invoquer. Cela pouvait suffire pour qu'on lui attribuât par extension les suf-

Viola à saint Ignace, 3 janvier 1551. — Il est bien à croire aussi que le cardinal de Lorraine, que saint Ignace appelle dans une de ses lettres « protettore e padrone precipuo » du collège de Paris, en fut aussi le bienfaiteur. (*Cartas*, t. II, p. 445.) — « Pendant ce triste temps (1591), le pape Innocent IX sçachant et l'importance de ce collège (de Paris) et l'extrême nécessité où le temps l'avoit réduit, *et qu'il s'en falloit beaucoup qu'il n'eust la fondation convenable* aux charges qu'il devoit porter, lui donna l'abbaye de Saint-Faron-les-Meaux. » (Carayon, *ibid.*, p. 57.) — Voir surtout la plaidoirie de Me Tilheuf : « Qui mesurera lesdites rentes (de Mgr du Prat) avec les charges et dépenses nécessaires pour l'entretenement desdits collèges, nourriture des pauvres des fondations, des principaux, régents, professeurs, ministres, serviteurs, réparations et entretenement des bâtiments, meubles et autres divers frais, trouvera qu'il est impossible que lesdites rentes y puissent fournir, si lesdits demandeurs n'y ajoutaient beaucoup de ce que Notre-Seigneur et les gens de bien à eux affectionnés, de leurs grâces, leur élargissent. » 28 avril 1569. (Extrait des registres du Parlement. Du Boulay, *ibid.*, p. 676 *sqq.*) — Les noms de ces donateurs et la liste de leurs offrandes se trouvaient dans le manuscrit publié en partie par le P. Carayon (*ibid.*) à la fin des chapitres VI et VII.

1. « De memoria fundatorum ac benefactorum » : de l'an 1541. (*Constitut. Soc. Jesu*, édition de Madrid, p. 311.

2. « Illud præterea scire aveo an Claromontanus episcopus qui huic collegio *principium dedit* a Societate pro fundatore admissus sit. *Nihil enim certi nancisci potui*, nisi quod ante biennium a provinciali mandatum fuit ut pro eo fierent quæ fundatoribus debentur. Quarè anniversaria missa cum solemnitate fit et candela cum ejus insignibus in altare accenditur... et cætera omnia præstantur quæ constitutiones præscribunt. » P. Magio au P. Aquaviva, Paris, 27 septembre 1587. — Le P. Aquaviva répond qu'il n'existe à Rome aucune preuve écrite de cette fondation, mais qu'il faut se conformer à la tradition, surtout à celle que la mesure prise depuis deux ans a consacrée.

frages qui n'étaient pas exigés par la rigueur du droit et pour qu'on donnât en abondance à celui qui avait, de son vivant, donné de si grandes marques de sa libéralité.

XI

Tant de détails sur le commencement du collège de Paris ne paraîtront pas superflus, si l'on songe que c'est là, à ces toutes premières origines, qu'il faut descendre afin de renverser par la base tout un édifice de calomnies. « Il ne faut qu'un fou pour jeter une pierre dans un puits, dit un proverbe arabe, il faut dix sages pour l'en retirer. » Si les historiens pamphlétaires qui accusèrent les Jésuites de Paris d'ingratitude envers Mgr du Prat lorsque le collège dit de Clermont prit le nom de Louis-le-Grand à la fin du dix-septième siècle, avaient pris la peine d'étudier les origines de ce collège, il est probable qu'ils auraient eu moins de courage pour en imposer à leurs lecteurs. A cette époque, Louis XIV venait d'accroître la fondation primitive, très précaire, comme on l'a vu, du collège dit de Clermont par l'achat du vaste immeuble du collège du Mans, contigu à l'ancien hôtel de Langres. D'autres libéralités, vraiment royales, vinrent s'ajouter à ce premier bienfait et, en retour, le roi imposa lui-même son nom à ce collège dont il devenait le nouveau fondateur[1].

Ainsi aucune usurpation n'était faite puisque le titre de fondateur était justifié par la fondation nouvelle : aucun droit n'était lésé, ni de Mgr du Prat qui n'avait pas fondé le collège d'enseignement, ni de la collectivité des anciens bien-

1. « Collegium Cenomanense suo nomine ac ære coemi jussit, quod deinde nobis gratuito donaret... Denique pretium librarum gallicarum amplius 53 000 ex ærario persolutum est..., simul litteras accepimus (quibus) privilegia nobis a superioribus concessa regibus quæ non ex omni parte firma erant, confirmantur... ; magnum hoc beneficium rex majori cumulavit cum se Parisiensis collegii fundatorem dici et ab suo nomine appellari voluit. » (*Litt. annuæ S. J. prov. Franciæ*, 1682) — A la même époque il ne reste presque plus rien de la fondation primitive de Mgr du Prat, en faveur non du collège, mais de la maison d'études qui lui fut annexée : « Prima fundatio qualiscumque quæ librarum duntaxat 1500 fuit, ita subinde diminuta fuit, nulla nostra culpa, ut vix tertia pars modo supersit, ex quo efficitur fundationem ipsam ruere. » (*Ibid.*)

faiteurs ou cofondateurs, dont le nom d'ailleurs était inconnu et dont aucun, pris séparément, ne pouvait prétendre aux honneurs et aux privilèges canoniques de la fondation.

Mais peut-être violait-on en quelque manière les lois de la reconnaissance en effaçant un nom qui rappelait indirectement celui d'un bienfaiteur. Souvenir très indirect, en effet, mais qui ne rappelait qu'une chose et très directement, le souvenir des persécutions que les enfants de Saint-Ignace avaient souffertes — et on peut le dire, à la lettre — pour le nom de Jésus.

En effet, du temps même où ils vivent à l'hôtel de Clermont (1548-1563), on continue à les appeler indifféremment de leur ancien nom « boursiers du collège des Lombards[1] » « jésuites ou jésuistes » ou encore du nom de leur nouvelle habitation « clercs, prêtres de Clermont ». Le Parlement, dans un arrêté où il refuse de vérifier leurs bulles, ne les appelle que « prestres et écoliers de la Société de Jésus-Christ », « ordre et religion de la Compagnie de Jésus[2] ». A la suite de persécutions dont l'historique est étranger à notre sujet, l'assemblée de Poissy refuse de recevoir dans le royaume la Compagnie de Jésus comme ordre religieux et ne reconnaît son existence qu'à titre de collège auquel elle défend de porter le nom de Jésus[3]. Le Parlement confirme cette sentence et comme il ne pouvait pousser la vexation jusqu'à empêcher le collège de s'appeler de quelque manière, là où l'assemblée de Poissy n'avait fait qu'exclure le nom de Jésus, laissant le choix de prendre tel autre nom qui conviendrait, il imposa à l'exclusion de tout autre celui que l'usage avait donné aux Jésuites pendant leurs cinq années de séjour à l'hôtel de Clermont[4]. Ainsi, ce nom n'avait rien

1. C'est le nom que leur donne constamment Olivier Manare, qui avait vécu parmi eux. (*De vita et moribus Ever. Mercuriani*, p. 5, 6.)

2. Du Boulay, *ibid.*, t. VI, p. 573, du 10 juillet 1560, « escholliers » c'est-à-dire scolastiques, étudiants destinés à entrer dans la Compagnie.

3. « L'Assemblée approuve ladite Compagnie par forme de Société et de collège et non de religion nouvellement instituée à la charge qu'ils seront tenus prendre autre titre que de Société de Jésus. » Actes de l'assemblée de Poissy, 15 septembre 1561. (Du Boulay, *ibid.*, t. VI, p. 581.)

4. « Le Parlement enregistre l'acte de réception conditionnelle de l'As-

à faire avec le souvenir de Mgr du Prat et ne rappelait aux Jésuites qu'une restriction odieuse.

Il est très vrai que le collège primitif que Mgr du Prat avait voulu fonder dès l'année 1543 exclusivement en faveur des clercs de son diocèse devait s'appeler collège de Clermont[1]. Cela était juste, car l'hôtel de la rue de la Harpe était propriété du diocèse qui s'en dépouillait en faveur du nouveau collège; il s'était appelé jusque-là hôtel de Clermont, il s'appellerait désormais collège de Clermont, c'est-à-dire collège d'études pour les clercs du diocèse de Clermont. Ce titre indiquait sa destination en même temps qu'il perpétuait le souvenir de ses premiers bienfaiteurs. Mais, comme on l'a vu plus haut, ce premier projet fut abandonné. De plus, cet hôtel de Clermont ne put jamais être donné aux Jésuites de Paris, à cause de certaines oppositions qui ne vinrent pas toutes du parti gallican régnant alors au Parlement et ailleurs[2]. Remarquons encore que l'hôtel de la rue de la Harpe ne devait pas être donné aux Jésuites par le diocèse de Clermont. Mgr du Prat avait trop de bon sens et de délicatesse pour s'attribuer le mérite d'une fondation dont il laisserait à d'autres le soin de faire les frais. Il ne s'agissait que d'un échange. Le collège des Jésuites s'installerait dans l'hôtel de Clermont, mais à charge d'indemniser le diocèse qui en était le propriétaire. Ainsi dans l'hypothèse où les Jésuites de Paris auraient pu acquérir cet hôtel et y établir leur collège, le nom de Clermont qu'il aurait sans doute conservé, n'aurait pas eu d'autre signification que celle des plaques commémoratives que l'on appose aux murs des maisons historiques.

Mais cela même ne fut pas réalisé. Le contrat entre les Jésuites de Paris et le diocèse de Clermont ne fut jamais

semblée de Poissy et ordonne que le collège en question ne portera ni le nom de collège de la Compagnie de Jésus, ni d'autre nom que celui de collège de Clermont. » (Du Boulay, *ibid.*, t. VI, p. 582; Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, p. 110.)

1. « Dominus Claromontanus proposuit et deliberavit erigere in civitate Parisiensi unum collegium nuncupandum collegium Claromontanum. » Du 19 novembre 1543. (Majour, *loco cit.*)

2. Cf. lettre de Mgr du Prat à saint Ignace, *supra*. Du 29 septembre 1213. (Cf. *Litt. Quadrim*, t. I, p. 543.)

conclu[1], et, deux ans après la mort de Mgr du Prat, le P. Cogordan, de concert avec le P. Laynez, acquérait pour le collège de Paris l'ancien hôtel de Langres, grâce, en partie, aux legs de Mgr du Prat, c'est-à-dire à ses biens strictement personnels.

Or, on ne voit nulle part, ni dans les dispositions testamentaires de Mgr du Prat où il appelle le futur collège « collège... de Paris », ni dans ses négociations avec les Jésuites au sujet de cette fondation, que ce collège ait dû prendre ou son nom ou celui de son diocèse. Dans la correspondance du temps, ce collège est appelé comme les autres *Collegium Parisiense S. J.*; et au lendemain même de la mort de Mgr du Prat, on ne lisait pas autre chose sur les murs de l'hôtel de Langres que cette inscription, en grosses lettres : « Collège de la Compagnie de Jésus[2] » à laquelle, en suite des décrets de l'assemblée de Poissy et du Parlement, on ajouta ces mots : « dit de Clermont ». Le 1er juillet 1565, le roi Charles IX, par lettres patentes, rendait aux Jésuites le droit de porter le nom qu'ils tenaient du Souverain Pontife. Mais l'usage avait prévalu et on ne voit pas qu'on y ait fait grande résistance, puisque le nom de Clermont, s'il avait pris son origine dans une restriction odieuse, avait au moins cet avantage de rappeler aux Jésuites du collège de Paris quelque souvenir de leur premier bienfaiteur.

Si Mgr du Prat ne vit pas fonder le collège d'enseignement de Paris, il eut du moins la consolation, peu de temps avant sa mort, de poser la première pierre du collège de

1. « Ho passato il contratto della casa di Claromonte di Parigi con Monsignore et datto ricompensa al Vescovato per di qua. Il resto tocarà far espedire al P. Paschasio (Broët) et credo non se fara se non con travaglio, perche li canonici (come intendo) fanno resistenza. » Lettre du P. du Coudret au P. Laynez, Billom, 25 juin 1559. (Arch. dom.)

2. « Il leur avait été fait défense de prendre le nom de Société de Jésus, *atqui* dès leur premier avénement, sur le portail de leur collège, ils se sont dits de la Société de Jésus. » Consultation de Dumoulin, 24 mars 1564. (Du Boulay, *ibid.*) — « Mettant en nonchaloir ce décret, ils font avec une honte effarée apposer sur le portail de leur collège quasi pour éternel trophée cet écriteau : C'est le collège de la Compagnie de Jésus, reçoivent toutes sortes d'enfants tant pensionnaires que hors du collège, auxquels ils lisent », etc. (Plaidoyer d'Estienne Pasquier, 1564.) « Vous requerrez donc que ce collège que n'a guères vous appelliez de la Société de Jésus et maintenant de Clermont. » (Du Boulay, *ibid.*)

Billom et d'assister à ses débuts. Une lettre du P. Louis du Coudret au P. Laynez donne quelques détails touchants sur cette cérémonie :

« Le 29 mai (1559), Sa Seigneurie révérendissime a fait son entrée à Billom. Les habitants et nos écoliers sont allés à sa rencontre, et l'ont reçu avec de grands honneurs. Les premiers formaient, en partie, une escorte de cavaliers; nos écoliers portaient des rameaux à la main; tous l'ont accompagné jusqu'à l'endroit désigné pour le collège. Il a tout visité, le terrain, les préparatifs pour la construction, et il a été si content de tout ce qu'il a vu, que, depuis ce jour, sa santé, fort ébranlée par de longues fièvres, s'est améliorée. Le 30 de ce mois a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. On avait improvisé une chapelle pour y dire la messe, pendant laquelle nos écoliers ont fait entendre de très beaux chants, avec accompagnement de musique. Toute la ville et l'université étaient présentes. Monseigneur, se trouvant très faible, a fait célébrer la messe par le P. Jérôme Le Bas; puis il a posé la première pierre, sur laquelle étaient gravées cinq croix et l'inscription suivante, à côté de ses armoiries :

Gulielmus du Prat episcopus Claromontensis
hujus ecclesiæ et collegii fundator, die 30 mai 1559.

« La cérémonie achevée, il a été conduit dans la maison qui lui avait été préparée, où un splendide repas lui a été offert par la ville de Billom. Monseigneur s'est penché vers moi et m'a dit que s'il vivait assez pour voir finir l'église, il voulait y être enseveli [2]. Après le repas, nos écoliers lui ont récité une églogue en latin, où, faisant allusion à la première pierre de ce collège, ils l'ont comparée à celle sur laquelle le patriarche Jacob reposa sa tête, et où il vit les anges montant et descendant entre le ciel et la terre. Cette églogue

1. Le 13 juin suivant, nouvelle cérémonie où personne n'est oublié : « Ciascuno di noi pose una pietra nel fundamento del collegio insieme con molti altri della citta, dove fu pagato il vino ai muratori secondo il solito. »

2. « Reverendissimus D. episcopus in hoc nostro templo sepulturam sibi delegit...; multum tribuit Societatis et scholasticorum precibus quibus animam suam in cœlum sublevandam speret. » (*Litt. Quadrim*, coll. Bill., 1560. Cologne, Archives de l'Université, XI (172), fol. 34.)

fut très bien récitée. Monseigneur parut très ému et consolé[1]. »

XII

Il resterait à dire quelques mots du séminaire de pauvres annexé à ce collège. Il y a déjà six élèves pauvres au collège de Paris, un nombre indéterminé à celui de Mauriac[2], et dix-huit à celui de Billom[3]. Dans leur ensemble, ces divers groupes, au moins les deux derniers, mais surtout celui de Billom, représentent ce que sera plus tard le séminaire organisé par le Concile de Trente[4].

Lorsque, dans sa première intention, Mgr du Prat voulait fonder à Paris un collège d'études pour les clercs de son diocèse, il ne faisait qu'imiter ce qui existait déjà autour de l'Université de Paris ; mais l'intention de ces fondateurs de collèges n'était pas nécessairement la formation ecclésiastique de jeunes clercs d'un diocèse déterminé. Ils se proposaient surtout de faciliter l'acquisition de la science à des jeunes gens de talent, mais sans fortune. Loin de leur patrie et de leur diocèse, ils n'ont pas les garanties que demande indirectement le Concile, quand il veut que les jeunes clercs soient élevés dans des collèges *prope ecclesias aut in alio loco convenienti*[5]. Le souci de la science paraît l'emporter sur celui de la formation ecclésiastique, et le but de leurs études peut être autre que le gouvernement d'une paroisse. Mgr du Prat en laisse quelques-uns au collège de Paris, mais le plus grand nombre reste dans son diocèse au collège de Billom. Ils entreront jeunes, ils seront pauvres, ils devront être pensionnaires dans le collège, ils seront élevés dens la science et la piété, et tous destinés au recrutement du diocèse. C'est là tout le programme du séminaire, élaboré plus tard par le Concile de Trente.

1. Louis du Coudret à Laynez, Billom, 25 juin 1559. (Archives dom.)
2. Ils furent joints plus tard à ceux de Paris, au nombre de quatre.
3. « Testamento vero ille (DD. G. a Prato) nos obligavit ad 18 pauperes scholasticos alendos et sustentandos qui sint tamquam suæ Arverniæ seminarium. » (Fund. coll. Billom, Archives dom.)
4. S. XXIII, *De Reform.*, c. 18.
5. Dans le même diocèse, d'après le contexte.

Il n'est pas téméraire de croire que dans ses entretiens à Trente avec le P. Lejay, Mgr du Prat ait subi l'influence de ce dernier. En effet, de tous les compagnons de saint Ignace, le P. Lejay fut, dès le commencement, un des plus zélés pour la régénération du sacerdoce catholique par l'œuvre des séminaires de pauvres. Quand il se rencontre avec Mgr du Prat, il vient de quitter l'Allemagne, où, à la diète de Worms, pressé lui-même par saint Ignace, qui lui écrit de Rome, il a gagné à la cause des séminaires le cardinal Othon Truchsess et les autres prélats réunis à Worms, en particulier les évêques de Salzbourg et d'Eychstædt. Comment, s'entretenant ensuite avec Mgr du Prat sur le même sujet, n'aurait-il pas continué le même apostolat[1] ?

Rien d'édifiant comme les annales du collège de Billom, quand elles parlent du séminaire des pauvres. Il y a bientôt quinze cents étudiants au collège, et c'est le petit groupe de séminaristes qui donne à tous le bon exemple.

Les premières années de ce séminaire portent l'empreinte d'une ferveur extraordinaire, sous la vigilance des supérieurs[2], et cette ferveur rejaillit sur tout le collège. Quelques années après la mort de Mgr du Prat, en 1568, le P. Jean de Léon est venu y établir la troisième congrégation de la

1. « Versabatur initio hujus anni (1545) Wormatiæ P. Claudius... et cum videret studia theologiæ præsertim scholasticæ in Germania propemodum extincta esse, sollicitus erat, P. Ignatio etiam ex Urbe instigante, de collegiis in ea instituendis ubi scholastici pauperes huic doctrinæ darent operam. Salisburgensis autem, Aistetensis et Augustanus episcopus ad hoc pietatis opus paratos se exhibuerunt. » (*Chronicon*, t. I, p. 152.) Dans cette initiative de saint Ignace, il ne s'agit ni de collèges, ni de séminaires dont la Compagnie prendra la charge. Qui voudrait la preuve n'aurait qu'à lire les instructions données par saint Ignace au P. Lejay dans une lettre de Polanco écrite *ex commissione*, 22 février 1551. (*Cartas*, t. II, p. 313.)

2. « V. R. jubeat servari ad unguem conditiones a Fundatore præscriptas idque serio mandet Rectori. » (Lettre du P. Aquaviva au P. André Voisin, 22 février 1586. *De pauperibus Claromontanis.*) — « Pauperes (Billom. colleg.) numero sunt 13; arctissime reguntur, modestissimi sunt tum domi tum foris ; plus cœteris studiosis proficiunt, sœpissime confitentur. » (P. J. Thyonæus, *Litt. Quadrim*, Billom, 1567.) — « Numerantur in scholis nostris 1 500 auditores, sed adeo pii et faciles ut fere nullo negotio regantur. Nullus est qui non confiteatur singulis mensibus, nonnulli quintodecimo die, alii octavo quoque die communicant. In his octodecim pauperes cæteris modestiæ atque eruditionis magno sunt exemplo. » Claude Mathieu à Aquaviva, 29 juin 1581. (Arch. dom.)

Sainte-Vierge, après celle des collèges de Rome et de Paris. On pratique la confession et la communion fréquentes, et Mgr du Prat a voulu que les écoliers de son séminaire se confessent tous les huit jours, à l'exemple des étudiants de la Compagnie de Jésus. L'année suivante, on établit, au collège, la dévotion des Quarante Heures, à l'instigation du P. Emond Auger, qui prêche le triduum préparatoire et inspire à ses auditeurs des élans de ferveur inouïe envers la sainte eucharistie, le sacrement outragé par les hérétiques protestants qui ont alors envahi l'Auvergne. L'église ne peut contenir la foule des auditeurs, et l'on en voit venir la nuit, malgré la rigueur de la saison, adorer le saint Sacrement sur le seuil de l'église. A ce même temps, deux fois une bande de huguenots essayent de s'emparer de la ville de Billom, pour mettre le feu au collège, et deux fois le fléau est conjuré par la prière. Pendant le triduum prêché par le P. Auger, la procession solennelle, où l'on porte les reliques des saints, au chant des cantiques, est protégée des deux côtés par des soldats armés contre une surprise des ennemis. Dans ces processions, les pauvres de Mgr du Prat s'avancent, pieds nus, tenant à la main des torches ardentes auxquelles sont accolés deux cartels : d'un côté, le nom de Jésus; de l'autre, les armoiries de Mgr du Prat. Regardons-les passer; au premier rang de ces pauvres se trouve un enfant de treize ans, nouvellement entré au séminaire, Jacques Salez, qui apprend de bonne heure, dans les prédications du P. Auger, à aimer le sacrement de l'eucharistie, pour la défense duquel il doit un jour répandre son sang[1]. Il sort de la domesticité de l'évêque de Clermont, et peut-être Mgr du Prat lui a-t-il donné sa bénédiction et imposé les mains. Quoi qu'il en soit, c'est à sa charité qu'il sera redevable de son éducation chrétienne, et le collège de Billom, le premier de la Compagnie de Jésus en France, lui donnera bientôt son premier martyr.

Ferdinand TOURNIER.

1. Odon de Gissey, *Vie et martyre du P. Jacques Salez*, chap. v : De l'affection singulière du R. P. Salez à l'endroit du saint Sacrement. Cf. chap. xiv et xv sur les circonstances du martyre.

TUBERCULOSE ET HYGIÈNE

II. — TRAITEMENT

Dans ces archipels riants et lumineux du Pacifique, nommés si bien la *Voie lactée des mers*, sous ces climats embaumés et doux de la Nouvelle-Zélande, des îles Sandwich et des Tonga, où la tuberculose, ange exterminateur des temps modernes, — et qui ne passe plus, mais qui reste, — moissonne à larges trouées la race autrefois si fière, mais bientôt disparue, des Canaques, quand la jeune Maori, touchée du mal, a senti la toux rauque et meurtrière convulser avec violence son sein et la fièvre, dans ses yeux alanguis, allumer ses lueurs de fournaise, tristement elle avertit son entourage que son heure a sonné, qu'elle est marquée du sceau fatal.

Aussitôt se rassemblent autour d'elle ses compagnes pour ne plus la quitter...

Dans l'ombre tiède des clairières roses, sous le dôme éternellement vert et odorant des bois de santals et d'orangers, en face de cette mer sans fin, laiteuse comme la perle, brillante comme le diamant, qui va confondre dans le lointain des espaces avec le bleu pâli du ciel sa ligne d'émeraude phosphorescente, bien vite, suivant l'usage presque sacré, elles ont choisi pour la malade, qui le désire ainsi, un site ouvert et dominateur, un coin charmant d'où la vue rayonne, où l'esprit, surtout, dans la splendeur du décor, échappe à l'oppressant cauchemar, à lui-même.

Et les chansons commencent, qui ne finiront plus, chansons d'un rythme grave ou ailé, d'une poésie mystérieuse et prenante, où perce çà et là, sous les effluves de joie rieuse, l'accent d'une intense mélancolie... Car c'est ainsi que la pitié naïve de ces peuples se flatte d'adoucir, à défaut de remède, la morsure du mal.

Ces chants légers et si doux, avec délices elle les écoute, la jeune poitrinaire, longtemps encore après qu'ils ont cessé;

aux songes merveilleux qui voltigent autour d'elle et qui l'enchantent, mollement elle s'abandonne, et tout haut elle redit ce que semblent tout bas lui dire le langage coloré des fleurs, les caresses d'une brise pure, et le sourd, monotone roulis des vagues qui berce et fait rêver, — jusqu'au jour bientôt venu, mais qu'elle ne voit point venir, où se dénoue pour elle, brusquement, cette idylle de la mort, où, désireuse d'épuiser encore et jusqu'au bout toute la douceur de vivre, son âme, imperceptiblement, s'exhale dans un pâle sourire.

Apologue ? Ou histoire ?...

En tout cas, étrange et lamentable philosophie que celle-là, mais qui n'est point particulière aux races du Sud ; c'est le lot de tout un monde, le symbole de tout un passé. L'homme, devant la verge de fer de la destinée, trop souvent se courbe et rampe, quand il faudrait qu'il la fuie, ou qu'il la broie. Depuis tant de siècles que la phtisie décime les populations, a-t-on cherché, si ce n'est d'hier, à se mettre en garde ? Quelles armes lui a-t-on opposées, autres que la résignation du Canaque ? Et ceux-là mêmes qui, de nos jours, émigrent sous les palmiers de Cannes ou de Menton, tout au long de la côte d'azur, comme émigraient jadis les malades de Galien vers les coteaux de Naples, pour se griser de fêtes, de distractions et de soleil, et ne pas se voir mourir, emploient-ils donc un remède si différent de celui des Maoris ?

Il faut pourtant qu'on le sache, car on se plaît à l'ignorer : le tuberculeux devra surtout sa guérison à lui-même, mais il aura besoin d'une indomptable énergie. C'est un fait notoire que, dans la plupart des cas, il tient son salut dans sa main et que, s'il veut vraiment y donner tous ses soins et ne pas mollir devant l'effort, il se recréera un tempérament, une santé.

Mais le voudra-t-il ?...

Bacon a fort justement observé qu'un corps maladif est un geôlier pour l'âme, tandis qu'un corps bien portant est un hôte. Aussi les phtisiques ont-ils une psychologie à eux, toute d'insouciance et d'illusions, qui aggrave singulièrement leur état, en les mettant à la merci de toutes les intempérances, de toutes les imprudences. Ce sont des impulsifs qui font

généralement ce qui leur plaît, sans se préoccuper des suites, ou fascinés par un optimisme désespérant. Livrés à eux-mêmes, il est rare que leur principe d'action soit autre que le caprice. Dites-leur qu'ils ne s'élèvent guère au-dessus de la philosophie du sentiment ; ils vous répondront, comme Radoïca au docteur Bertrand, dans *le Monsieur qui gronde toujours* : « Eh ! que m'importe ? Si ma philosophie me rend heureuse !... »

Voilà précisément ce qui démontre la nécessité pour les tuberculeux de recourir à un régime minutieux et sévère, à la direction constante et vigilante du médecin, dont le métier certes n'est pas rose, en un mot à ce traitement rationnel et méthodique, institué par une hygiène savante et souverainement réparateur, que l'on nomme avec beaucoup de sens la cure, — cure d'air, d'alimentation, de repos et d'endurcissement.

Et ceci, pour les stations pyrénéennes ou alpestres, s'impose d'autant plus que le climat de montagne, très rude de soi, n'est pas moins salutaire qu'il est dangereux ; on peut s'en servir dans un sens ou dans l'autre, soit mal, soit bien, comme d'un glaive à deux tranchants, et rarissimes sont les sages qui s'en servent toujours dextrement. « On meurt à Davos comme ailleurs », écrivait naguère Meissen dans la *Heilstætten-Correspondenz*[1]. Je le crois bien ! — Mais cela, d'où vient-il, sinon du malade beaucoup plus que de la maladie ?

Sait-on la vie étrangement fantaisiste, moralement désemparée que mènent à Davos tant de gens, — mais pas plus à Davos qu'en lieux similaires, — tant de pauvres jeunes gens surtout, voûtés et catarrheux, à bout de souffle et de forces, diaphanes, pour qui la cure ne paraît être qu'un prétexte à distractions, une chasse haletante à tous les amusements ? Aujourd'hui à deux doigts de la mort, demain au paroxysme de l'exubérance, on les voit qui font alterner gaiement — mais aussi quelle poignante gaieté ! — la chaise longue avec la danse, les réunions bruyantes et festoyantes avec l'alite-

1. *Wo sollen Heilstætten für Lungenkranke errichtet werden ?* II Jahrgang, n° 3.

ment et la diète, les hémorragies coupées de sanglots avec les saynètes éclatantes de rires dont retentissent lugubrement les salons, comme si c'était pour eux une gageure de joindre ainsi la plus bigarrée des existences au plus désastreux des régimes, ou plutôt comme s'ils avaient à cœur, et c'est bien cela, de se dissimuler à eux-mêmes sous les fleurs du plaisir et de masquer à la curiosité d'autrui les abords toujours plus restreints de leur tombe.

Que le chiffre global des décès sur les statistiques en soit grossi d'autant, c'est fatal. De quel droit s'en étonner? Et même, par rapport à cette catégorie, qui est légion, l'étonnant, on peut le dire, n'est en aucune sorte que tous ne guérissent pas, mais justement, au contraire, que tous n'y succombent pas. Car à plus d'un, en dépit des divertissements fous, la phtisie est encore clémente, et voilà bien une des plus fortes présomptions que je sache en faveur des stations d'altitude.

Pour ma part, presque tous les tuberculeux que j'ai vus mourir au cours de trois hivers, je reconnais qu'ils y avaient mis largement du leur et qu'il y allait vivement de leur faute, excès voulus ou incurie native.— Quant au malade atteint de la seule tuberculose pulmonaire et encore pourvu d'une dose de résistance assez notable pour lui permettre de réagir à l'action énergique du climat, on peut lui promettre, s'il a fait choix d'un bon hôtel, d'un bon médecin, d'une bonne société, non seulement qu'il aura chance de guérir, mais que, neuf fois sur dix, s'il veut guérir, — c'est-à-dire s'il fait sagement la cure, — il guérira.

* * *

L'air est le premier élément de la vie; il constitue pour l'appareil respiratoire, en particulier, le milieu spécifiquement propre en dehors duquel le poumon n'a plus de raison d'être. A la cure d'air revient dès lors la première part dans le traitement général de la phtisie.

Si la pratique semble parfois ardue, — elle exige en effet quelque effort, vu sa complexité, — le principe est des plus simples. On peut le formuler ainsi : ne respirer qu'un air

absolument pur, et de façon à imprégner la surface pulmonaire sur toute l'étendue de son développement.

Ce dernier point dénote qu'il existe un art de respirer, dont peu d'hommes, en vérité, se soucient. N'est-il pas d'observation courante, pour employer les expressions du docteur Moeller, que la moitié des tuberculeux respirent en dehors de toutes les règles et que les parties supérieures de leurs poumons ne fonctionnent quasi pas[1] ?

De là, précisément, l'évolution du mal.

Le poumon a son attitude, tout d'abord, qu'il faut connaître et sauvegarder. Que le buste soit constamment maintenu droit, les épaules en retrait, la poitrine saillante pour dégager à l'intérieur les sommets, où de préférence, faute d'une énergique ventilation, pullule le microbe. En conséquence, pas de ceintures rigides, de vêtements serrés qui compriment le thorax; mais un choix d'habits souples et larges qui laissent au mécanisme respiratoire son libre jeu.

Ainsi l'ordonne une sage hygiène.

Les survivants de l'âge héroïque se souviennent sans doute avec quel succès on employa primitivement, pour aider à la respiration, la canne, la simple canne passée transversalement entre les deux bras derrière le dos, et bombant la poitrine. Un peu incommode, il est vrai, sur les sentiers abrupts et glacés pour ceux qui ne jouissaient pas d'un pied alpestre, légèrement hostile, par surcroît, aux prescriptions de l'élégance, ce système était tout à l'avantage du poumon. Malheureusement, à la suite d'une mutinerie féminine que ne purent calmer les objurgations des médecins et qui dégénéra bientôt en grève universelle, incoercible, il céda pour toujours devant le respect humain : tant il est vrai que c'est la vanité, plus encore que l'intérêt, qui mène la moitié du monde, et, par elle, l'autre moitié.

Au lieu des poitrines proéminentes, on ne voit plus à cette heure, sur les sentiers de Davos, qu'une procession de dos arqués : où est le gain, même pour l'esthète ?...

Du moins reste-t-il obligatoire, à qui veut améliorer son état, de surveiller la bonne harmonie du dedans, de forcer le

1. *Revue des questions scientifiques*, 1902, p. 54.

poumon à se déplisser dans toute son étendue et les alvéoles à se dilater spacieusement sous une abondante ventilation méthodiquement conduite. Tout le secret, si c'en est un, consiste à se livrer à des inspirations profondes, non point par saccades et à petits coups, mais par une contraction progressive et suffisante des principaux muscles respirateurs, procédé qui favorise tout à la fois l'amplitude thoracique et la perméabilité aérienne des sommets. Plus spécialement, il est recommandé au phtisique de s'exercer plusieurs fois par jour, environ toutes les deux heures, à produire deux ou trois inspirations pleines et successives. Cette méthode, qui est celle de Durtol et du Canigou, a donné les meilleurs résultats.

Mais pour cela, point n'est requis d'ouvrir la bouche à l'air comme le caméléon. De peur de provoquer l'irritation des bronches, il convient, au contraire, dans l'atmosphère glacée des monts, de clore hermétiquement les lèvres et de respirer par les fosses nasales, qui constituent au surplus un filtre naturel où sont arrêtées au passage les impuretés de l'air. Telle était déjà l'instante recommandation de Catlin, tel le titre même de son ouvrage : *Ferme ta bouche et sauve ta vie.*

Remarquons également que si les lésions pathologiques sont déjà fort avancées, suppurantes, il peut y avoir péril à se livrer à une inhalation immodérée qui aurait pour résultat de disséminer peut-être le virus dans les parties saines de l'organisme.

Armé de ces principes respiratoires et fort de cette gymnastique du dedans, le malade pourra se gorger d'air pur, tout à souhait. Rien de plus facile durant la journée, puisqu'en dépit de la froidure l'air sec des montagnes permet la vie au dehors. Terrasses, balcons, pavillons, vérandas, sunboxes sont aménagés pour un séjour permanent : qu'il pleuve ou qu'il neige, à moins d'un vent impétueux, héroïquement, on s'y tient.

Aux beaux jours, il importe de se prémunir, tout en la recherchant, contre la radiation solaire, cause de fièvre et d'accidents congestifs. Le curiste ne doit point, comme la fleur des Alpes, boire directement le soleil, mais plutôt,

comme la violette des plaines, voisiner avec le rayon. Il aura soin que le rideau de la véranda soit toujours suffisamment baissé pour maintenir à l'ombre la tête et le buste; il veillera au cours de ses promenades à se pourvoir d'un parasol léger. à la main, mais d'un tissu aux mailles fines et serrées, faisant écran. On a vu des cas d'insolation se produire sous des ombrelles trop ténues.

Évidemment c'est aux endroits ensoleillés et découverts que se portent de préférence les promeneurs. Mais il faut bien dire que, le matin, on n'a guère le choix à Davos : seul, le versant de Schatzalp est accueillant, un peu au-dessus des dernières habitations.

Depuis quelques années, en effet, une buée se forme avec l'aube dans le creux de la vallée pour se dissiper vers l'heure de midi, traînée fumeuse et bleuâtre qui pèse sur les bas-fonds et obnubile les rues inférieures. L'attention des autorités davosiennes est préoccupée vivement de ce fait qui tient surtout à la multiplication tumultueuse des habitations et des cheminées. Une *Commission de la fumée*, récemment élue, propose d'installer partout le chauffage électrique [1] : attendons...

Au demeurant, pour le curiste plus ami de son repos et de sa santé que des sociétés bruyantes, le remède apparaît à côté du mal, étant donné que toute la série des villas et des hôtels qui s'étagent à hauteur de l'église catholique reste indemne du fléau, et il est bien probable que l'on bâtira de plus en plus sur le flanc même de la montagne.

C'est au malade à s'ingénier à choisir avantageusement son site et sa résidence, à fuir sans compromis les coins enfumés et vaporeux.

Plus encore que les exhalaisons fuligineuses, le phtisique aura souci d'éviter les réunions de ses semblables, concerts, assemblées, spectacles, même les séances prolongées au salon, tout ce qui est susceptible d'opérer, en local clos, une

1. *Bericht der Rauchkommission*. Davos, 1903. Voir aussi la remarquable étude publiée par M. André de Grandmaison dans *l'Électricien*, septembre 1902.

concentration de microbes et surtout de vicier l'air qu'on y respire. C'est un vieux proverbe que l'homme empoisonne l'homme : chassez donc loin de vous jusqu'à l'apparence de la contagion.

Mais voilà qui se laisse entendre malaisément! Même après les découvertes de Villemin et de Koch, la phtisie n'a point cessé d'être, pour beaucoup, ce mal mystérieux chanté par Frascator, une consomption en quelque sorte congénitale, et dont le germe viendrait du dedans, comme un legs de famille, sans qu'il soit possible de déterminer pourquoi. A combien de phtisiques ne faut-il pas redire encore — et, pratiquement, combien peu y prennent garde ! — que la tuberculose est un vrai produit d'implantation, une maladie qui se sème et qui lève, tout comme la graine de giroflée ! Le bacille de Koch avec sa vaste parenté, voilà bel et bien la graine de phtisie : n'est-il pas inconcevable, dès lors, qu'un malade contaminé, ou en voie de l'être, s'applique, au contact de toute une foule, à créer à ses bacilles un milieu de culture intense et, peut-être, à ensemencer de plus en plus ses poumons ?

On dira que pour un tuberculeux dont les parois pulmonaires sont tapissées de milliards de bacilles, — du moins si l'on s'en rapporte par analogie aux évaluations de Strassburger, qui donne, pour les microbes du tube digestif, un chiffre suivi de quinze zéros, — un bacille de plus, un bacille de moins importent aussi peu qu'une goutte d'eau surajoutée ou ôtée à l'Océan.

Soit, si le tuberculeux se trouve déjà gravement atteint. Mais au début du mal, quand l'analyse bactériologique décèle à peine la présence du microbe, l'aventure vaut-elle d'être tentée, d'ouvrir ainsi ses portes toutes larges à une nouvelle invasion ? Et même, dans la suite, quelle que soit la gravité des lésions, est-il donc si indifférent de chercher à se prémunir à l'égard de ses voisins, de gens surtout que l'on ne connaît pas ?

Car non seulement la tuberculose a ses degrés, elle revêt aussi bien des formes et le bacille de Koch n'est point seul en cause. A côté de cette algue imperceptible, c'est, chez les phtisiques avancés, toute une flore sépulcrale qui s'épanouit sur les parois des cavernes : streptocoques, staphylo-

coques, zooglées, sarcines, le *proteus vulgaris*, le *proteus mirabilis*, les bacilles du pus vert, d'autres encore, tous redoutables par les toxines qu'ils sécrètent et par la nécrose qu'ils provoquent... De tous ces germes infectieux on ne se préservera jamais assez, et jamais, avec trop d'horreur, on ne fuira ces cohues de microbes que constituent les réunions publiques.

Contre soi-même, il est sage aussi de se défendre. Avec l'air qu'il a déjà respiré, avec ses propres produits d'excrétion pulmonaire, l'individu, empoisonneur des autres, ne s'empoisonne-t-il pas lui-même ?

C'est pourquoi la ventilation de la chambre doit être continue, la nuit comme le jour, et l'habitude de dormir fenêtre ouverte s'impose : non seulement la cure d'air diurne se voit pour ainsi dire doublée, mais on gagne encore à ce régime un sommeil calme et réconfortant, un réveil plus dispos, sans lassitude ni maux de tête, la suppression de la fièvre et des sueurs nocturnes, moins d'oppression et de quintes de toux. Ce n'est pas assez d'entr'ouvrir le vasistas ou l'imposte : avec une bouillotte bien chaude et le genre de couvertures et d'édredons adoptés dans les hôtels récents, il n'y a nul danger, et les avantages sont considérables, à entrebâiller la fenêtre elle-même, plus ou moins selon la rigueur des frimas, mais toujours au moins d'une dizaine de centimètres. Seulement il faut prendre garde que le lit ne soit point placé entre porte et fenêtre et que le chevet se trouve éloigné le plus possible de la prise d'air, — ce qui s'applique également au sofa et à la chaise longue. Le matin, on attendra pour le lever que l'appartement soit chauffé au degré voulu et, naturellement, on aura pris soin de faire fermer la fenêtre, mais non point l'imposte.

Quelques personnes se plaignent parfois d'un commencement d'ophtalmie, attribué à l'acuité du froid de la nuit ; un léger bandeau placé sur les yeux pour le sommeil obviera aisément au mal.

Dans la plupart des stations climatériques, et c'est là un de leurs principaux avantages, les grands hôtels, au point de vue de la ventilation et de la désinfection des appartements,

ne laissent à peu près rien à désirer, surtout les plus récents. Comme un modèle du genre, on peut citer le sanatorium du docteur Dannegger, à Davos-Dorf. Toutes les pièces principales, ainsi que les couloirs, sont pourvues de bouches d'aération à lames mobiles; les chambres sont lambrissées ou tapissées de « salubra », tissu qui se lave indéfiniment; escaliers et parquets sont recouverts de linoléum.La désinfection radicale des chambres et des lits a pour garant un contrôle minutieux et le blanchissage du linge s'effectue au moyen d'appareils et d'étuves à vapeur. Tous les détails de cette installation, longuement étudiée et méditée, portent la marque d'un maître. — L'hôtel Saint-Joseph, à Davos-Platz, se distingue également, comme plusieurs autres, par son excellente tenue : là, c'est vraiment le luxe d'une exquise propreté.

Il va de soi que balais et plumeaux, impitoyablement, doivent être proscrits de tout sanatorium qui tient à justifier son nom. « Ce sont des instruments homicides, répétait sans cesse un vieux docteur; ils ont fait mille fois plus de victimes, sous leur innocent aspect, que le canon des batailles! »

Tous les hygiénistes sont bien de cet avis et l'on commence à comprendre, un peu partout, qu'il ne faut ni balayer les parquets ni épousseter les meubles, mais doucement, posément essuyer la poussière avec un linge humide. Car le microbe, terrible par le pullulement, est partout. Des crachats desséchés des phtisiques, c'est par myriades que sont dispersés au hasard les bacilles, en vertu de toutes les causes qui arrivent à mettre l'air en mouvement, mais, plus que toute autre, du balayage à sec. Embusqués à tous les coins obscurs, sous la moulure d'un panneau, sur l'angle d'une corniche, perfidement ils attendent, ici le streptocoque, là le microcoque, et toute l'armée des invisibles... Et le plumeau survient, qui s'applique à les découvrir, à les mettre en contact avec leur proie, à les faire danser dans un tourbillon de poussière dont l'air respirable sera longtemps vicié! — N'avait-il pas raison, le vieux docteur? Et « le balai rôti des sorcières », chanté par Béranger, était-il plus criminel?...

Conséquemment, il y a danger dans les hôtels à stationner aux passages les plus fréquentés, comme les corridors, où les traînes des jupes et les semelles de souliers jouent précisément le rôle du balai. A éviter toutes les causes de contamination, le tuberculeux ne saurait apporter trop de soin.

Et ce n'est point assez de les fuir, il faut, autant qu'on peut, les supprimer. Voilà pourquoi, dans toutes les stations d'aérothérapie, l'expectoration est soumise à des prescriptions et à un contrôle sévères. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car c'est réduire d'autant un péril qui est des plus notables.

Mais le temps n'est pas loin où, de ces soins matériels, on se préoccupait aussi peu que de rien, même à Davos. A peine savait-on que l'on court un danger terrible de tuberculose intestinale à avaler ses crachats, tentation si funeste aux jeunes filles qui tiennent obstinément à ne point se donner des airs de malades. Libre à chacun, surtout, de tousser à son aise, de cracher à l'aventure, au parfait mépris des liens de bon voisinage et de commune solidarité. Aussi devenait-il en peu de jours hideux à suivre, le sentier neigeux de Schatzalp, liséré de fleurs de sang!...

C'est un médecin bulgare qui s'est indigné l'un des premiers contre ces procédés de troglodytes. Lui-même était armé personnellement, car c'était bien l'enfance de l'art, d'une petite pioche, et chaque fois qu'une quinte de toux le secouait, on le voyait s'avancer, appuyé sur son hoyau, à une vingtaine de mètres en avant de la terrasse, creuser une fosse pour ses bacilles, expectorer, puis revenir solennellement vers ses compagnons de cure en les sommant, avec de grands gestes, d'avoir à se munir, eux aussi, de la petite pioche hygiénique.

Ces protestations ne sont point restées vaines. Il est défendu maintenant à Davos, mesure qui se généralise de plus en plus pour les centres analogues, de cracher dans la rue, sur les parquets, dans son mouchoir; chaque malade doit être muni d'un crachoir de poche Dettweiler, auquel il confie en toute sécurité le produit des sécrétions pulmonaires.

Mais encore faut-il s'en servir avec adresse, à l'écart, sans asperger de microbes les voisins, en évitant de s'essuyer les lèvres avec le mouchoir, qui resterait contaminé. Le mieux est de se rincer la bouche avec une gorgée d'eau que l'on rejette ensuite dans le crachoir, lequel doit être régulièrement désinfecté à l'acide phénique par un employé spécial.

Enfin, une bonne œuvre, qui couronnerait ces mesures, serait d'interdire non moins strictement aux phtisiques le port de la moustache, toujours saupoudrée de bacilles...

Sérieusement, on y songe!

*
* *

A la cure d'air s'annexe la cure d'endurcissement qui la complète.

On n'ignore plus aujourd'hui que le tuberculeux est aussi vulnérable par la peau que par les poumons et l'on peut en donner comme preuve la fréquence des refroidissements contractés sous l'influence des intempéries atmosphériques. Pour éviter rhumes et bronchites avec leurs complications souvent fatales, le phtisique doit donc s'accoutumer à ne point se laisser impressionner par l'air vif du dehors, à conférer à son épiderme, par tous les moyens disponibles, la plus haute dose de résistance à l'action du froid, et comme une sorte d'imperméabilité.

Diverses pratiques, en dehors de la cure d'air, contribuent puissamment à cette transformation : les frictions sèches au gant de crin ou au tampon de flanelle, les frictions humides au vinaigre de toilette ou à l'alcool, destinées à tonifier la peau, à provoquer une réaction de bien-être après l'engourdissement de la nuit en stimulant l'innervation et la circulation périphériques, c'est-à-dire en excitant les fonctions cutanées. Cette excitation tend même à se transmettre aux tissus sous-jacents et aux organes profonds. Aussi la friction matinale avant le lever est-elle en passe de devenir, pour un nombre toujours plus grand de phtisiques, une des bases du traitement. Drozda, qui attribue à la respiration cutanée une influence considérable sur l'élimination des

substances toxiques mêlées au sang, recommande les lotions froides répétées jusqu'à quatre fois par jour, et dix à quinze minutes chaque fois, sur les parties supérieures du corps. En général, pour ne pas abuser de la complaisance des malades, les médecins se contentent de prescrire la lotion du matin; la réaction se poursuit alors dans la tiède chaleur du lit, avec tous ses avantages.

Il est aisé de se rendre compte que la cure d'endurcissement ne va pas sans quelque péril et qu'elle exige une prudence toujours en éveil de la part du malade, en même temps qu'une surveillance attentive du médecin. Les moindres refroidissements sont à craindre et parfois les plus redoutables proviennent des causes les plus bénignes. Combien de rhumes opiniâtres gagnés sur le seuil de la boutique du coiffeur après une coupe de cheveux! — Il est tout indiqué de fuir les salles communes, facilement chauffées à outrance, et de modérer avec art la chaleur de sa chambre; d'éviter toute moiteur en marchant et de ne pas s'exposer, par des promenades intempestives, aux vents froids du nord, à la violence des vents du sud; de ménager, autant que faire se peut, les transitions de soleil à ombre, sans se risquer jamais dans les venelles glacées, toujours perfides; de ne pas s'attarder dehors au coucher du soleil, afin d'échapper au brusque écart de température qui alors se produit, au premier heurt des courants glacés qui se forment; enfin de procéder à un dosage rationnel de l'habillement, suivant le moment de la journée ou la rigueur de la saison.

Combien délicate et curieuse cette question du vêtement! Funèbre aussi. Car la liste serait longue des décès imputables, de ce chef, à l'imprudence des uns ou à la vanité des autres.

Ne rencontre-t-on pas des personnes qui se croient tenues, dans certains hôtels luxueux, à changer de toilette jusqu'à cinq fois le jour, comme au Corso de Florence, et qui consument avec une prodigalité ruineuse le meilleur de leur temps et de leurs forces à se vêtir et dévêtir, — encore si c'était pour se vêtir assez! Grand Dieu! dans cette vallée inclémente et perdue des Grisons, où n'abordent que des orga-

nismes défaillants, proie facile des intempéries, que viennent faire ces excès d'élégance mondaine, ces préoccupations de parure légère? Et n'est-il point douloureux de voir tant de pauvres jeunes filles insouciantes payer, parfois, de leur vie ces chimères, pour avoir voulu caresser, quelques heures durant, l'illusion de la grâce et de la beauté?

Heureux les sages qui excellent à se montrer dociles à la voix de leur médecin! « Ne vous habillez ni trop, ni trop peu, répètent à la ronde ces vigilants mentors. Trop, ce serait rendre frileuse votre enveloppe, vous exposer aux transpirations inopportunes, vous surcharger les épaules d'un poids inutile et encombrant. Trop peu, ce serait vous condamner à ressentir trop vivement la sensation du froid, qu'il faut éviter toujours. De même, pour la nuit, la courte-pointe de duvet, par sa légèreté extrême et sa faible conductibilité, vous sera infiniment précieuse. Car s'il faut de l'endurcissement, pas trop n'en faut. » — Ainsi parle la sagesse.

Il est permis d'ajouter que, pour le choix de l'étoffe, la flanelle à trame de coton mérite les préférences. Plus souple, plus légère, plus moelleuse et moins épaisse que le drap, elle en offre les avantages sans en retenir les inconvénients. Et comme elle contient entre ses mailles un volume d'air relativement considérable, il en résulte qu'elle isole parfaitement l'épiderme de l'influence des agents extérieurs, qu'elle conserve à ravir la caloricité du corps, éponge suffisamment les sueurs et protège supérieurement contre l'évaporation par la couche d'air isolante que l'ampleur même du vêtement détermine entre le corps et l'air ambiant.

Le grand art du curiste consiste donc à s'aguerrir contre le froid, sans avoir à en souffrir. De là ces mille et une précautions menues qui exaspèrent parfois, mais qui sauvent.

*
* *

Autant il peut sembler hardi d'exhorter le phtisique, nature frêle et frileuse, à la vie au grand air, à l'accoutumance du froid, autant il paraîtra oiseux de lui commander le repos. Car que peut-il bien faire, si ce n'est ne rien faire?

Hélas! la dernière chose qu'on obtient d'un tuberculeux,

c'est, au contraire, qu'il se ménage. « Le malade, dit un traité classique, est content de sa personne, il est enchanté de sa constitution et de sa situation. Il vante sans cesse l'excellence de sa santé robuste, la vigueur de ses muscles, la fraîcheur de son teint, sa résistance à la fatigue. » — « Ah ! soupirait un phtisique à peine arrivé à Davos, et moribond, hors d'haleine, si seulement j'avais apporté mon cor de chasse, comme je les aurais fait sonner ces belles vallées ! » C'était l'exemple illustrant la thèse.

Personne, assurément, n'a plus besoin que le tuberculeux de ménagement et de repos; mais personne n'est plus disposé, en revanche, à échafauder des projets invraisemblables, à escompter ses forces et à les essayer dans des entreprises qui toujours les dépassent et qui achèvent de les ruiner. Bien rares les esprits fermes qui savent résister à ces poussées imaginatives. Et qui peut se vanter de n'avoir point commis une fois ou l'autre, comme on dit si bien, « une petite folie » ?

Ils sont légion ceux qui en ont commis plus d'une, et non des moindres, et il s'en trouverait même dont ce n'est pas la faute, s'ils n'ont pu les commettre toutes. Parties de billard, jeux de société, danses, chants et pantomimes, promenades excessives, fugues lointaines, il y en a pour tous les goûts. Et sur la glace, et sur la neige, tous les sports : *skating*, *hockey*, *ski*, *toboggan*, *bobsleigh*, sans parler du patinage qui fait fureur, et que sais-je encore ? Aucune occasion de fatigue ne manque à qui veut, et même à qui ne voudrait pas; mais quelle volonté de fer résisterait aux séductions ? Le flirtage surtout — qui sévit au grand jour dans la plupart des hôtels — aidant au surmenage, la cure de repos arrive bien vite à se transformer en saison d'entraînement où, de soirées en soirées, de parties de plaisir en parties de plaisir, que n'arrêteront pas les symptômes les plus alarmants, la passion de se divertir et de s'étourdir finira par s'éteindre, après usure rapide et intoxication des tissus, dans le dénouement fatal.

Les effets propres du surmenage ont été analysés maintes fois, et avec une spéciale netteté, par le docteur Sabourin, qui les résume ainsi : « Les phénomènes les plus extérieurs

de cet état de fatigue sont l'exagération de la fièvre qu'on pourrait appeler normale chez tel ou tel individu, puis l'essoufflement, l'excitation cardio-vasculaire, l'exaltation des phénomènes vaso-moteurs de la peau, l'exacerbation de la toux avec ses effets mécaniques ou réflexes sur l'estomac, l'accroissement de l'expectoration, l'insomnie, l'agitation du sommeil par les rêves et les cauchemars, l'anorexie profonde, etc., tous symptômes dénotant une intoxication intense par les poisons de l'usure organique ajoutée à l'intoxication régulière par les poisons de la maladie elle-même[1]. » — De quoi provoquer réflexion, semble-t-il.

La cure de repos est destinée précisément à remédier à ces abus, à s'opposer à ce coulage de forces, à accroître au contraire le capital de toutes les énergies, en modérant les exercices du corps et de l'esprit à l'exclusion de toute fatigue malsaine, en réglant les dépenses sur l'avoir.

On la définira très bien : l'art d'économiser ses forces.

Pour le tuberculeux dont les ressources vitales sont si chétives et le budget si serré, il est naturel de réduire la dépense au minimum. L'immobilité lui est largement prescrite avec le silence. Dans tous les sanatoria, hôtels et pensions, c'est le règne sans fin de la chaise longue avec ses innocentes tyrannies. Alignés sous les galeries côte à côte, emmitouflés dans leurs couvertures, leurs moufles et leurs bonnets fourrés, les malades se vouent pour leur hiver à la position horizontale, s'ingéniant de leur mieux à tuer le temps, qui semble long. Beaucoup lisent, quelques-uns dorment, il en est qui rêvent, d'autres qu'on dirait figés dans le Nirvâna. Le spectacle ne manque pas de pittoresque; on l'a photographié d'ailleurs bien des fois. Toutes les poses de circonstance, toutes les attitudes sont à noter, à peu près celles que l'on observe déjà dans les gravures de Bonnard : ce qui prouvera une fois de plus, sans doute, aux âmes éprises de philosophie, que l'humanité tourne sur elle-même invariablement et ne fait que se copier, même dans ses plus modernes innovations.

Et n'échappe pas qui veut à l'instrument du supplice et à

1. Sabourin, *Traitement rationnel de la phtisie*, p. 76 *sqq*. Paris, 1900.

la ligne d'horizon. Le docteur est là, qui rencontre toujours un bon prétexte pour instituer lui-même le contrôle et pour se rendre compte que chaque malade se trouve bien, à la minute donnée et dans la position voulue, à son poste de repos. Bon gré mal gré, qu'il l'abhorre ou qu'il l'aime, le phtisique, au moins pour une large part du jour, sera prisonnier de sa chaise longue.

Mais c'est une douce prison dès qu'on en a l'accoutumance, et salutaire. Même pour les gens nerveux à qui pèse cette inertie, la communauté de régime avec toute la cohorte souffrante de la maison finit par rendre la position, sinon délectable, du moins tenable. On opère mécaniquement ce qu'on voit faire à tous et ce qu'on ne parviendrait jamais à faire seul, et il arrive parfois, une heureuse rivalité s'en mêlant, qu'on réalise des prodiges inattendus : c'est à qui fera le mieux sa cure, et le plus longtemps. Quelques intrépides se prélassent de la sorte jusqu'à huit et dix heures par jour. Le record est naturellement pour eux : il faut voir comme ils triomphent !

Ce régime tout de sieste et d'apaisement monte de plus en plus en faveur auprès des médecins étrangers qui basent avant tout leur opinion — et rien n'est plus logique en pareille matière — sur les résultats obtenus, tandis que la France, surtout la France méridionale, se montre un peu moins éprise, peut-être, de ce traitement par l'immobilité. Il est naturel, à vrai dire, que l'application varie suivant le caractère de la race et le tempérament de l'individu, et l'on conçoit que le Français, plus nerveux, ait besoin de plus de mouvement que l'universalité des fils du Nord : simple affaire de restriction, de mesure. Ce qui se conçoit moins, c'est le jugement sommaire et la condamnation sans appel portés par quelques-uns de nos praticiens, comme le docteur Pujade qui projette, lui, la suppression radicale de tous les paniers ou chaises longues et émet ce vœu farouche : « Que l'on supprime au plus tôt dans un immense autodafé, devant lequel danseront tous les tuberculeux du monde, tous les paniers de tous les sanatoria du monde[1]. »

1. *Revue des questions scientifiques*, 1901, t. XIX, p. 417.

Mais que ferait-on alors des tuberculeux? Il est vrai que l'on propose ingénieusement de remplacer le panier par le lit, une sorte de lit mobile et monté sur rails, que l'on glisserait aisément sur les galeries, à l'air libre. — A quand la promenade, docteur, en cet équipage ?

Il ne faut pas d'ailleurs s'exagérer les inconvénients de la chaise longe, dès que le malade est suffisamment couvert et muni d'une boule chaude pour les pieds. Quelques prescriptions s'imposent en outre. Peu de lectures, et des pages douces à parcourir; une correspondance exactement réduite à son minimum ; rien, absolument rien de ces travaux manuels, — filet, broderie, crochet, tricotage, — qui courbent le buste en arc de cercle et nécessitent un mouvement rapide et continu des bras ; même l'effort musculaire, le geste brusque si souvent de mise quand il s'agit, par exemple, de jeter ou saisir vivement un objet, de ramener le mercure dans le thermomètre au degré normal après que l'on a pris sa température, tous ces mouvements doivent être surveillés; trêve surtout non seulement à ces discussions passionnantes et énervantes que soulèvent, comme des orages où éclatent des bris de foudre, les questions de race, de politique ou de religion, mais encore aux discours animés, aux conversations interminables et, plus que tout le reste, aux rires immodérés.

Le silence est de règle sur les balcons l'après-midi jusque vers quatre heures et après souper jusqu'à neuf heures : strictement on l'observe. Toutefois, en dehors de ces instants de quiétude, que d'occasions d'échapper à la contrainte, de s'oublier à quelque excès ! C'est pourquoi le choix d'une pension tranquille, d'un hôtel peu mouvementé, d'un sanatorium sérieusement tenu, doit être toujours l'une des préoccupations capitales du phtisique.

La cure de repos n'exclut pas, pour autant, un exercice modéré; elle l'implique, tout au contraire, et loin de déconseiller la promenade, elle l'utilise, mais en la réglementant.

Toute sortie est bonne, qui ne va pas jusqu'à la fatigue et ne fait point monter la température. C'est là le critère dont use le médecin, dont le malade peut se servir également pour fixer la durée de la promenade comme aussi sa

direction, disons plutôt sa graduation : d'abord la marche en plaine, puis en pente douce, puis franchement engagée sur les lacets de la montagne, au Gemsjaeger, vers la Schatzalp, — où convergent toutes les ambitions.

Mais toujours, il est indispensable que l'allure soit lente et son rythme régulier ; que le malade, s'il préfère ne pas sortir seul, parle peu en marchant, et pas du tout en montant ; que la promenade soit coupée de haltes fréquentes, mais brèves, sur les bancs qui s'espacent le long des sentiers : on évitera sûrement ainsi la moiteur et l'essoufflement.

Pour prévenir la fatigue ou des accidents fâcheux, les phtisiques qui ont l'expérience de ces choses font grande attention à orienter leur promenade du côté d'où vient le vent ; de la sorte, ils sont moins exposés à pousser trop loin leur excursion et il leur reste, pour le retour, la part la moins pénible à fournir, ayant, si l'on peut dire, le vent en poupe.

Le retour doit être toujours suivi d'au moins une demi-heure de chaise longue.

Enfin, il faut savoir ou ne pas oublier que s'il existe pour les hauteurs un art de respirer, il existe également un art de marcher, une façon particulière de scander les pas, de se mouvoir avec souplesse, et non comme un bloc rigide, en accentuant le ploiement du genou : c'est la marche du montagnard, ainsi réglée par la physique des sommets. Certes, nul n'ira soutenir qu'elle ait rien de parisien ; mais peu importe aussi qu'elle soit inélégante, si elle est éminemment salutaire. Et puisqu'il convient de se nantir à Rome des mœurs de Rome, prenons chez le Grison, hardiment, la marche du Grison.

Que nos Français de Davos, en particulier, veuillent bien méditer ces maximes et en imprégner leur esprit, eux qui apportent un soin si jaloux à surveiller la moindre de leurs démarches, même aux endroits les plus abrupts, les plus scabreux, comme s'ils couraient le risque de fouler aux pieds, à chaque pas, toutes les lois de l'esthétique, et dont le souci constant d'impeccable tenue, de grâce avenante et légère,

offre un obstacle en quelque sorte national, si on ose dire, à la guérison.

Une autre habitude à prendre, et que la cure de repos inscrit à son actif, est celle qui a pour objet de discipliner la toux.

Nombre de tuberculeux toussent comme à plaisir pour se débarrasser du chatouillement qui les excite à la gorge ou pour les plus extraordinaires motifs. Un grave magistrat slovène, mon déconcertant voisin, toussait chaque soir, effroyablement, de dix heures à minuit. Il m'expliqua que c'était voulu, et son remède à lui pour dormir. Je l'engageai en vain à changer son opium : il mourut dans un étouffement bientôt après. Et de fait, comme moyen d'expectorer tous ses poumons dans le minimum possible de temps, en est-il un plus assuré que celui-là ?

Le principe hygiénique est, au contraire, de résister aux picotements précurseurs de l'accès; de tenir bon, aussi longtemps que le permettent à chacun ses propres moyens, contre l'assaut quinteux; bref, de tousser uniquement pour aider au rejet des sécrétions pulmonaires, la toux n'étant de sa nature qu'un procédé mécanique d'élimination. En quelques jours cette salutaire habitude est prise; elle reste universellement observée, et si parfaitement que pour le visiteur introduit dans la salle à manger d'un sanatorium, il n'est rien qui, dès l'abord, l'étonne comme la tranquille sérénité du lieu, d'où s'est enfuie la musique des catarrhes.

Chose curieuse, la nuit semblerait moins favorable que le jour à la cure de repos. Nombre de curistes se plaignent, surtout dans les débuts, d'avoir à Davos le sommeil ingrat, nerveux, hanté. Les petits enfants crient; les grandes personnes deviennent la proie des cauchemars; même pour les dormeurs intrépides la durée de leur somme est restreinte.

Il n'y a rien, toutefois, dans ces désagréables phénomènes qui puisse inspirer frayeur. On sait depuis longtemps que le sommeil est moins indispensable, sans doute parce qu'il est plus réparateur, aux stations élevées que dans la plaine et ce n'est point une si rare exception de voir des gens, ou maladifs ou bien portants, habitués chez eux aux huit heures

normales de sommeil, se contenter en montagne, fort honnêtement, d'un régime de cinq à six heures. Veraguth parle même d'un extraordinaire curiste aussi frais, aussi gai, aussi dispos, après une semaine de nuits blanches, que s'il eût jonché sa couche des pavots les mieux fleurants de Morphée...

Qu'on se rassure ! Il n'est nullement prescrit aux phtisiques de pousser jusque-là l'éveil de leur activité; en général, la nervosité n'a qu'un temps, celui de l'acclimatation. Peu à peu, sous l'influence du traitement et du climat lui-même, l'équilibre se rétablit, et les vertus somnifères tant et si bien se ressaisissent que chaque soir, si l'on en croit la chronique des nuits davosiennes, le sage curiste s'endort jusqu'au matin du plus léger sommeil, d'un sommeil de papillon.

* * *

« Le dernier des médecins grecs qui, sur la fin du neuvième siècle, pratiqua son art avec le plus d'éclat à Constantinople, Actuarius, préconise un merveilleux antidote composé d'or, de poivre, de myrrhe, de safran, de cannelle, de mandragore et de vingt autres simples ; il suffit de prendre tous les jours un grain de cet admirable électuaire, qu'Actuarius appelle *santé*, non seulement pour guérir et pour prévenir toutes sortes de maux, mais encore pour chasser les sorciers et les mauvais esprits. » — Ainsi parle Foissac dans son *Hygiène des saisons* et il n'est point douteux à contempler flacons et fioles, capsules et granules, dont s'environnent, à table ou à huis clos, maints et maints phtisiques, que le règne d'Actuarius n'ait repris son glorieux éclat, s'il l'a jamais perdu.

Pourquoi donc chercher dans une alimentation médicamenteuse un remède qui ne s'y trouve point, quand il suffit, pour guérir, de l'alimentation tout court ?

C'est un axiome en phtiséothérapie que tout malade non grevé de fièvre, s'il mange et digère, est un malade qui guérit. — Et le fait s'explique assez de lui-même. MM. Albert Robin et Maurice Binet ont observé, en effet, que chez les personnes atteintes de phtisie ou prédisposées à la phtisie, il se produit une augmentation considérable dans la con-

sommation d'oxygène et dans la production d'acide carbonique : ce qui montre bien que les états de déchéance particuliers au tuberculeux relèvent d'une vitalité excessive, exaspérée jusqu'à l'autoconsomption, et non, comme on l'enseignait jusqu'alors, d'une vitalité amoindrie. A cette suractivité organique, il est donc urgent de fournir dès le début un aliment proportionné capable de réparer les pertes, de reconstituer les tissus, de favoriser le plus possible la formation d'un sang riche et abondant. — De là, pour le tuberculeux, la cure de suralimentation que toutes les autres cures ne font, en somme, que préparer.

Il est de toute nécessité que le phtisique s'adonne corps et âme à ce mode de traitement; c'est une question de vie ou de mort pour lui. En dépit de l'inappétence, du dégoût dont il est parfois saisi pour la nourriture, il faut qu'il mange, qu'il mange beaucoup, fortement, comme s'exprime la manière italienne : *mangiare fortissimo*. Et ce conseil d'un vieux praticien à ses clients de la tuberculose est excellent à retenir : « Ne pensez qu'à une seule chose au cours de toutes vos journées : à ce que vous devrez manger. »

Disons tout de suite, à la louange du climat de Davos, que l'aphorisme s'y trouve pratiqué avec une perfection plutôt extrême. Dès l'aurore, le menu des repas de midi et du soir est déposé en vedette sur les tables de la salle à manger, et c'est une joie, toujours, d'admirer avec quelle gravité d'attention et quelle sérénité de geste les vaillants de la suralimentation s'empressent, au déjeuner du matin, d'en prendre connaissance, occupés dès lors à nourrir leur esprit de tout ce qui doit dans la suite du jour alimenter leur corps. Mais quelle magnificence d'appétit ne faut-il pas pour répondre aux avances de ces plantureux menus, où les viandes fortes prédominent, bœuf et porc, rehaussées de toutes les sauces dont la graisse est la base ! — Ainsi doivent s'associer, en de savantes combinaisons, aux aliments plastiques et reconstituants, les aliments productifs de chaleur.

A ces deux repas substantiels s'adjoignent, outre le déjeuner de huit heures, un lunch à dix heures et un five o'clock

dans l'après-midi. De plus, il est conseillé de gober force œufs frais et de boire force lait, dans l'intervalle de ces cinq réfections, mais spécialement au réveil et après le coucher. Tout cela n'empêche point les marchands de *Delicatessen*, charcutiers, confiseurs, pâtissiers, d'étendre de plus en plus leur honorable clientèle et le chiffre de leurs affaires.

Et l'on affirmera encore que le farniente est le privilège des stations de montagne !...

Pour s'attaquer avec succès, ce qui veut dire sans relâche, aux énormes quartiers de bœuf, aux pyramides de choucroute, aux terrines de foie gras, et le reste..., la condition première est de jouir, assurément, d'un estomac belliqueux.

Tant vaut l'estomac, tant vaut le phtisique.

C'est pourquoi il y va de la guérison de ménager ce précieux organe, de ne point l'irriter par l'abus des drogues, de lui rendre aisé le travail digestif par une complète et lente mastication, par un usage aussi modéré que possible des boissons de table. Il convient, immédiatement après le repas, de ne point se livrer aux jeux absorbants, tels que le whist ou les échecs, ni aux lectures trop attachantes et sérieuses, encore moins à la correspondance ou autres occupations, et il est nuisible également de stationner au froid, sur les balcons, dans l'immobilité du héron des grèves. Le mieux paraît encore de regagner au plus vite l'asile toujours sûr de la chaise longue, après s'être accordé quelque dix minutes de mouvement par une promenade sur les galeries ou par un tour de jardin.

Plus importants encore les soins à donner au régime alimentaire lui-même, qui intéresse au plus intime le fonctionnement de la digestion, l'état prospère de l'appétit et, par là, le relèvement des forces vitales.

Pour le tuberculeux qui n'habite point une villa particulière et qui n'a point à régler lui-même l'ordonnance de ses repas, c'est tout simple; qu'il choisisse un sanatorium ou un hôtel ayant un renom au moins ébauché de cuisine saine, et variée, et savoureuse. Car il faut tout cela.

Certes, malgré l'universelle considération dont jouissent

à bon droit les hôteliers suisses, il y a toujours un choix à faire, et, en raison des difficultés spéciales du ravitaillement, à Davos plus qu'ailleurs. Le vieux statut d'Étienne Boileau n'a rien perdu de son à-propos : « Nul ne devra faire cuire ou rôtir oies, veaux, agneaux, chevreaux ou porcs, s'ils ne sont bons, loyaux, et suffisants pour manger et pour vendre, et aient bonne moëlle. » — Et il convient d'y joindre, puisque aussi bien c'est de traitement alimentaire qu'il est question, ce sage précepte d'Hippocrate : « Au cuisinier incombe le devoir de connaître la vertu des herbes, la valeur nutritive des diverses substances et la raison des mixtures et coctions. »

Mais où le trouver ce maître queux idéal ?

Dans les sanatoria et dans quelques hôtels, c'est le médecin lui-même qui dirige sur ce point les opérations culinaires, détermine le dosage et l'alternance des albuminoïdes et des hydrocarbures, des aliments salivaires, peptogènes, dynamogènes, thermogènes. Le rôle du cuisinier d'Hippocrate est alors supérieurement rempli.

Un vœu d'ordre général serait à émettre, toutefois, en faveur des aliments respiratoires, des légumes, dont le choix et l'abondance ont quelque peu à souffrir de la situation géographique de Davos et dont le degré de cuisson, s'ils sont bouillis à l'eau, pèche généralement par insuffisance en raison même de l'altitude (l'ébullition de l'eau se produisant, sous une pression de 620 millimètres, à la température de 87 ou 88° centigrades). L'inconvénient disparaîtra si l'on prend soin de régler en conséquence le temps de la cuisson.

Presque tous les hôtels ont adopté la cuisine allemande et il faut bien reconnaître qu'elle se recommande, au point de vue nutritif, par de très notables avantages. On peut même dire qu'elle convient de préférence au tuberculeux, mais au tuberculeux doué d'un estomac complaisant et d'un palais point trop difficile ; car personne n'ignore que, pour être substantiels, les mets et sauces germaniques ne se distinguent ni par l'apprêt ni par l'art des aromes et condiments.

Serait-ce donc un si mince détail ?

Hélas ! l'homme du vingtième siècle n'en est plus à cette

frugale simplicité des ancêtres de l'âge d'or, qui se contentaient de prendre bonnement au sol ce que le sol de lui-même leur offrait, le gland tombé du chêne, la baie cueillie sur l'arbousier. La civilisation s'est étendue à tout; elle a compliqué à plaisir, aussi bien que le travail de la pensée, le labeur de la digestion, de sorte qu'il existe aujourd'hui mille et un raffinements culinaires dont l'humanité s'est enrichie progressivement de Lucullus à Brillat-Savarin et dont l'organe digestif des foules ne saurait plus se passer.

Pourquoi la cuisine davosienne, qui tend vaguement à se franciser, à s'améliorer, n'accomplirait-elle pas une définitive évolution dans ce sens ?

L'alimentation de table peut suffire, sans doute, et généralement suffira.

Mais il est bon de la relever encore par une sorte d'alimentation médicamenteuse dont le médecin s'octroiera la direction lui-même, sans rien laisser à la fantaisie du malade, et qui portera naturellement sur les substances connues pour être les plus propres à enrayer le processus tuberculeux. Tels sont — outre l'huile de foie de morue qui opère parfois, employée à haute dose [1], de vrais prodiges de guérison — l'arsenic, déjà recommandé aux phtisiques par Galien pour ses vertus respiratoires et, de plus, modérateur excellent des combustions organiques ; — le phosphore, tonique et reconstituant dont les tuberculeux, tous phosphaturiques, ont un spécial besoin ; — la créosote et ses dérivés, dont l'effet principal est de diminuer l'expectoration.

Les résultats d'ensemble de la suralimentation ainsi entendue se constatent aisément et c'est toujours une joie vive pour le malade de les constater. Chaque semaine, à heure fixe, sur la bascule brevetée et garantie du pharmacien ou du docteur, s'effectue, à un gramme près, le pesage.

Jour d'angoisses et de fièvre pour plus d'un, pour beaucoup ! — A-t-on perdu ?... Est-on en progrès ?... Irritantes questions dont l'esprit est hanté journellement, car on

1. Jaccoud recommandait d'en prendre jusqu'à 150 grammes par jour.

regarde à juste titre l'augmentation en poids comme un des augures les plus favorables de la guérison.

Aussi quel éclair d'espoir dans les yeux, quel rayonnement de tout le visage, quand, sous le doigt solennel du garçon de pharmacie qui opère le déclanchement, la balance — qui n'est pas toujours celle de la justice — accuse une hausse de l'embonpoint immédiatement transmise au regard sur le carton chiffré, que l'on gardera, encadrera, comme un document d'insigne valeur! Il est d'usage en certains hôtels, quand la pesée est bonne, de convoquer à un joyeux champagne le ban et l'arrière-ban de ses amis... Et c'est à qui tiendra le record de l'embonpoint!

La progression suit une marche souvent incertaine, selon les alternatives de malaise ou de bien-être; elle est plus ou moins accentuée en raison de la gravité du mal. Au début, il n'est pas rare de constater une augmentation régulière de 200 à 250 grammes par jour, due au changement de régime et aux premiers bienfaits du climat. Peu à peu ce mouvement de conquête va s'atténuant pour offrir, en fin de compte et comme moyenne, au bout d'un hiver heureux, un gain total d'une vingtaine de kilogrammes.

N'est-ce pas, ou peu s'en faut, le retour à la santé?

*
* *

Telle est dans son ensemble la vie du curiste aux stations climatériques d'altitude; tels sont les soins minutieux dont il doit s'environner à toute heure, sans jamais en négliger aucun : sa guérison est à ce prix.

Mais elle sera largement favorisée aussi par l'apaisement intime, par l'état de quiétude profonde et douce qui se dégage presque infailliblement du séjour reposant des montagnes, — sorte de cure morale surajoutée à la cure physique, et sans laquelle toutes les prescriptions médicales ne serviront de rien. Le tuberculeux n'a-t-il point l'âme aussi débile que le corps? Son cœur n'est-il point contracté toujours par les pressentiments tristes et, en dépit des illusions décevantes, des mirages trompeurs, par je ne sais quelle vague et mystérieuse inquiétude? Les images qui défilent au regard de son

esprit, au plus profond de sa pensée, comme elles se teintent parfois d'une lugubre mélancolie qui le torture et qui l'abat !

Comment réagir sous cette poussée morbide du dedans ?... Par quel patient effort se ressaisir devant la tristesse du mal et mettre en jeu pour la lutte les suprêmes ressources de l'être moral que nous sommes, les derniers ressorts non encore brisés d'un vouloir dominateur ?

Dans ces solitudes animées des sommets, que réjouissent superbement, avec le charme d'un paysage grandiose, les splendeurs rayonnantes d'un beau ciel, le réconfort s'offre de lui-même au malade. C'est déjà beaucoup pour lui d'échapper aux anxieuses démonstrations et aux soucis de la famille, d'être distrait à toute heure de lui-même par les mille incidents d'un milieu cosmopolite et mouvementé, où la mise en commun des mêmes maux, des mêmes espérances, devient vite une suffisante consolation. Mais rien ne vaut la joie saine, florissante, dilatante, dont tout l'être se ressent comme s'il était pénétré d'un élixir de vie, — l'être organique aussi bien que l'être moral.

La montagne a ce pouvoir, en effet, maintes fois analysé et décrit, de rendre le corps plus dispos, en restituant aux muscles leur vigueur et leur élasticité, aux nerfs leur apaisement. Plus libre, plus dégagée, plus alerte, l'âme éprouve avec délices l'enchantement de cette paix, la majesté de ce décor. Sans réserve, elle s'y abandonne, d'une pensée toujours plus souriante, d'une imagination plus sereine, et il n'est pas jusqu'à la volonté de vivre qui ne reprenne peu à peu sa vigueur native et ne revendique énergiquement ses droits. Aussi, est-ce bien là le remède topique et universellement justifié pour les tempéraments surmenés, abattus, névrosés, hypocondres : une saison dans les Alpes.

Mais qui, plus que le tuberculeux, est désemparé ? Qui a plus besoin de visions radieuses et pacifiantes, de spectacles fascinateurs et changeants ? — La montagne le servira tout à souhait : si peu qu'il ait le goût des belles choses, elle lui réserve, dans la *Landschaft* davosienne, un monde inépuisable de surprises.

Il est simple à l'excès, pourtant, et de sauvage structure, ce coin de terre. Sous le voile gris des nuées lourdes, quand surviennent, parfois, les heures mornes de l'hiver, ne dirait-on pas d'une gigantesque tranchée, opprimant abîme au profil de sépulcre? Et, nulle part, rien qui le mette en valeur ou le rehausse, le val funèbre, sinon, au pied des massifs neigeux, la parure noire des conifères, le heurt d'un dur contraste. C'est d'en haut que lui vient toute sa beauté, de l'azur translucide, de ce firmament étincelant de clartés roses, qui le transfigure et l'irradie.

Oh ! ces jours merveilleux de Davos, ces triomphantes et inoubliables féeries du ciel et de la nature ! Comment la dire cette fête de la lumière, cette magie des couleurs, quand le soleil de mars, plus chaud, plus riant, magnifique, éclate au-dessus des neiges transformées en nappes d'or, en poudre impalpable de diamants ! Le paysage, au loin, s'anime, frappé de ces lueurs. Des aspects nouveaux se dégagent. Contours et formes prennent saillie et vie, et, sous cette transparence dorée de l'air qui met à portée les lointains objets en reculant encore la profondeur des horizons, chaque détail, dans l'harmonie de l'ensemble, ressort, avec son cachet particulier d'élégance et de grandeur.

Sur les flancs abrupts et décharnés des monts, que coupent, çà et là, de leurs rayures d'ombres les vallées transversales, l'antique forêt semble reverdir. En large ceinture éployée, fièrement elle s'étale, poussant jusqu'aux limites dernières des végétations arborescentes l'opposition franche et vive de ses essences : mélèzes élancés aux teintes claires ; obscurs sapins aux aiguilles irisées de rayons, aux branches noueuses, que décorent les lichens de leur longue barbe argentée.

Tout au fond, à l'extrémité sud-ouest de la vallée, qui s'étrangle en ravin, un gouffre noir. C'est la coulée pittoresque, farouche, des Zuege, où bouillonne, où mugit, sous le surplomb des roches, dans les enfoncements bleuâtres, le flot tumultueux de la Landwasser, tache sombre qui vient mettre en relief énergique les graves et fortes tonalités de l'ensemble, alors que jaillit, au-dessus de l'austère décor, et se déploie, éblouissante, la couronne immaculée des cimes.

Or, sur cette neige splendide, ondulante et moirée, une incomparable lumière s'épand, si douce, si pure, si limpide, qu'on se croirait dans un monde enchanté. Elle tombe des cieux plus clairs, infiniment profonds, baignant tous ces replis neigeux d'un éclat vermeil, d'un jour velouté et radieux, qui vient effleurer chaque objet, dans le creux du vallon, d'une exquise caresse. Successivement on la voit passer du rose délicat du matin, par toute la gamme intermédiaire, à l'or scintillant du midi, pour s'atténuer, puis s'éteindre à regret dans les fugitives lueurs, les nuances opalines du soir.

Souvent aussi, c'est un triomphe final, un embrasement. Le soleil, dilaté, flamboie. Sur les crêtes, d'un rouge de brasier, se brisent les gerbes ardentes des rayons, en cascades d'étincelles : toute la montagne est de feu... Mais déjà le disque de flammes a disparu. De larges traînées violettes ont envahi l'orient, pareilles à des fleurs jetées, tandis que vers le point du couchant où l'audacieux Tinzenhorn, dans le bleu des espaces, projette sa pyramide aiguë, aux vives arêtes, un éclat inaccoutumé illumine le ciel, et longtemps encore, en dépit du crépuscule qui épaissit ses ombres, aux derniers pics les dernières colorations s'accrochent, écharpe mouvante de pourpre sur la dentelure des monts.

Le malade en possède admirablement tous les traits, de ce tableau qui l'enchante. Avec une joie d'enfant, que rien ne lasse, il se plaît à en suivre, aux heures diverses du jour, toutes les métamorphoses, à en noter tous les contrastes, à en surprendre toutes les beautés.

Et la saison s'achève sans que sa tâche soit près de finir ou que le spectacle ait épuisé ses émerveillements.

Mais aussi, pendant ce temps, il a fourni à son imagination rêveuse, à ses flottantes pensées, l'aliment qu'elles exigent et le seul qui leur convienne, une saine et toujours agréable distraction, ajoutant de la sorte à sa cure matérielle et physique, pour une bonne part du moins, l'appoint le plus précieux dont elle puisse se réjouir, le bien-être moral.

L'un n'importe pas moins que l'autre à la guérison.

Paul BERNARD.

BULLETIN DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'ÉDUCATION

L'abrogation de la loi Falloux au Sénat : le monopole sous l'enseigne de la liberté. — La suppression de l'enseignement congréganiste. — Les instituteurs et les doctrines qui leur sont chères; le « péril primaire ». — Les écoles libres : un record triomphal. — Le « péril secondaire ». Le nouveau plan d'études. L' « abus des économies ». — La réforme de l'École Normale supérieure. — La date des grandes vacances. — Encore l'internat universitaire. — Livres : *Jean Coste; — Le Journal d'une institutrice; — L'École et la vie; — L'État mère de famille.*

Dans le fameux discours de Toulouse, au mois de novembre 1899, M. Waldeck-Rousseau déclarait que le gouvernement de la République s'était assigné trois grandes tâches : il voulait faire la loi sur les associations, la loi sur les retraites ouvrières et la loi de l'impôt sur le revenu. Les deux dernières comptent parmi les *desiderata* les plus chers à cette démocratie dont les politiciens se proclament à l'envi les très humbles et très dévoués serviteurs. Il était adroit de les inscrire sur le même programme à côté de la loi sur les associations, à laquelle on tenait uniquement, parce qu'elle était surtout la loi contre les congrégations religieuses. On sait que M. Waldeck-Rousseau avait pris soin de solidariser en quelque façon les retraites ouvrières avec la spoliation des congrégations religieuses. Dans le projet primitif, « le milliard des congrégations » devait servir à alimenter la caisse des retraites ouvrières. Quoi qu'il en soit, M. Waldeck-Rousseau consacra son temps et ses ressources oratoires à faire voter par le Parlement la loi qui donnait le coup de mort aux congrégations religieuses; après quoi il pensa avoir assez travaillé et se retira. Les retraites ouvrières, l'impôt sur le revenu, cet habile homme ne s'en souciait aucunement; il n'y avait jamais vu autre chose qu'un article de réclame politique. On allait jeter en pâture à la démocratie des moines et des bonnes sœurs; avec cela, la démocratie pouvait attendre.

Le successeur de M. Waldeck-Rousseau a, de parti pris, concen-

tré tout son effort sur cette unique besogne. Quand on fait observer à M. Combes, président du conseil des ministres, que toute la politique d'un grand pays ne devrait pourtant pas se borner à faire la guerre aux congrégations religieuses, il répond imperturbablement : « Je n'ai pris le pouvoir que pour cela. »

De vrai, on ne fait guère que cela. Le pouvoir exécutif supprime des couvents et ferme des écoles congréganistes. Le pouvoir administratif et le judiciaire s'emploient avec beaucoup de vigilance et d'énergie à empêcher les congréganistes, même sécularisés, de reprendre leurs fonctions d'instituteurs ou d'institutrices libres. Enfin le législatif avise aux moyens d'exclure à tout jamais de l'enseignement quiconque serait marqué de la tare congréganiste. A cet effet, deux lois s'élaborent en ce moment ; chacune des deux Chambres a la sienne.

*
* *

Le Sénat a consacré huit séances, du 5 au 24 novembre, à la discussion en première lecture de la loi sur l'enseignement secondaire. Deux projets étaient en présence, celui de M. Chaumié, présenté au nom du gouvernement, et celui de M. Béraud, adopté par la commission. Ils ne différaient guère qu'en un point d'importance. Le projet ministériel, maintenant le principe de la liberté, n'imposait pour l'ouverture d'une école secondaire que la déclaration actuellement en usage ; le projet Béraud exigeait l'autorisation préalable, donnée par décret. C'était le retour pur et simple au monopole, tel qu'il fonctionnait avant 1850. Aussi dès l'abord, la lutte se concentra sur ce point ; la discussion générale, qui dura trois jours, ne fut qu'une suite de plaidoyers pour ou contre la liberté. Il y a trop longtemps que ce débat se poursuit au Parlement ou dans la presse pour que l'on y puisse, d'un côté ou de l'autre, apporter des arguments nouveaux. Mais ce qu'il faut noter comme caractéristique de la situation, c'est l'acharnement avec lequel les orateurs de la majorité revendiquent pour l'État républicain des droits qu'une monarchie autocratique oserait à peine s'arroger. Ni sous Louis XIV, ni sous Napoléon, l'absolutisme ne s'affirma avec pareille effronterie. Un universitaire, que l'Auvergne envoya récemment au Luxembourg, M. Eugène Lintilhac, osa bien déclarer que l'idéal à copier était la cité anti-

que ; et invoquant l'autorité d'Aristote, — c'est sans doute Platon qu'il voulait dire, — « il faut bien se garder de croire, répétait-il avec l'oracle, qu'aucun citoyen s'appartienne à soi-même; tous appartiennent à l'État ».

On dirait vraiment que ces gens-là ont soif d'esclavage. Pour le moment, il est vrai, la doctrine de l'État, c'est leur doctrine et la volonté de l'État, leur volonté; mais demain, l'État peut s'appeler César. Il est pour le moins étrange qu'ils n'y pensent pas. M. Clemenceau, lui, y pense pour eux, et, dans un de ces discours à l'emporte-pièce dont il a le secret, il prit soin de le dire aux sénateurs du *Bloc*. Il leur montra l'arme qu'ils étaient en train de forger pour combattre le cléricalisme, passant un jour aux mains des cléricaux qui la retourneraient contre la libre pensée et la République. Cette perspective, entrevue déjà mais mise en belle lumière par la parole cinglante de l'orateur, fit impression sur l'esprit des sénateurs. Ils votèrent à une forte majorité contre leur propre commission et pour le système du gouvernement.

Mais le jacobinisme allait prendre sa revanche de cette concession à la liberté. L'exécution en masse des congrégations enseignantes non autorisées n'a pas suffi à ramener la paix dans l'âme des défenseurs de la République. Le spectre du congréganiste hante leurs cerveaux inquiets. Ils voient des congréganistes partout; les congréganistes sont rentrés dans les écoles d'où M. Combes les avait chassés; ils ont seulement changé de costume; demain, ils ouvriront de nouveaux collèges. Il paraît même qu'ils envahissent l'Université; on a entendu à la tribune de la Chambre haute, qui semblait faite pour d'autres exercices, tel sénateur dénoncer la présence de professeurs catholiques dans les lycées de l'État, « brebis galeuses », jésuites de robe courte, sur lesquels on adjurait le ministre d'exercer une épuration prompte et sévère. Bref, on n'a rien fait; le péril congréganiste reste ce qu'il était. C'est pourquoi, dès avant la clôture de la discussion générale, un sénateur obscur, mais clairvoyant et qui ne veut plus être dupe, M. Alfred Girard, présentait un contre-projet modifiant quelque peu — oh ! très peu — le texte du gouvernement. Il s'agissait simplement d'exclure de toute participation à l'enseignement quiconque « a prononcé des vœux d'obéissance ou de célibat ». Ainsi, liberté pour tout le monde, excepté pour les religieux et même les prêtres séculiers ; autrement dit *liberté dans la laïcité*, selon la for-

mule proposée par M. Clemenceau. C'était la transaction, attendue et prévue, entre les deux fractions de la majorité républicaine, entre les champions du monopole et ceux qui restaient attachés au principe de la liberté. Les uns relâchaient un peu du monopole en faveur des laïques, les autres sacrifiaient la part de liberté de ceux qu'on tenait à éliminer. La liberté religieuse faisait les frais de l'accord.

Restait à savoir si le gouvernement acceptait une modification de cette importance. Sans attendre que l'article auquel elle s'appliquait vînt en discussion, M. Clemenceau somma le ministère de faire connaître son avis. La majorité, dit-il, se prononcera « pour ou contre le projet de la commission (le monopole), suivant la réponse que donnera le gouvernement à la question qui a été portée à cette tribune par M. Girard... Le sort de la loi est lié à la réponse qui sera faite à cette question. »

A la séance suivante, le 12 novembre, M. Combes apportait cette réponse : « Le gouvernement, déclara-t-il, accepte en principe les deux idées maîtresses dont l'amendement s'inspire. » Vous voulez interdire l'enseignement aux congréganistes et aux prêtres. Nous le voulons aussi. Seulement votre formule « n'est pas juridiquement acceptable ». La loi ne connaît pas et n'a pas à connaître de vœux. Mais nous allons faire mieux. Je m'engage à soumettre au Parlement avant la fin de la session un projet de loi spécial qui ira bien au delà de l'amendement qu'on nous propose. Cet amendement ne pouvait viser que l'enseignement secondaire. Notre projet de loi « supprimera l'enseignement congréganiste, en étendant l'interdiction d'enseigner dans les trois ordres à tous les membres des diverses congrégations ». Quant aux membres *des clergés*, ajouta M. Combes, il nous a paru qu'il fallait attendre « que le Parlement ait statué sur la question de la séparation des Églises et de l'État ». Ce scrupule à l'endroit des prêtres séculiers allait mécontenter les sectaires; ils n'obtenaient qu'une demi-satisfaction. Aussi, M. Combes leur avait préparé un dédommagement. Nous avons, leur dit-il, ajouté un nouveau paragraphe à la loi que vous discutez présentement. Nous voulons armer le pouvoir exécutif du droit de supprimer les établissements libres d'enseignement secondaire où l'on donnerait « un enseignement contraire à la Constitution, aux lois et à la morale ». En d'autres termes, nous laissons momentanément aux prêtres séculiers le

droit d'ouvrir des collèges, mais nous nous accordons, à nous, le droit de les fermer quand il nous plaira.

L'affaire ainsi réglée, le projet du gouvernement se substitua sans coup férir à celui de la commission. Toutefois on retint de celui-ci le premier article ainsi conçu : « Le chapitre I du titre III de la loi du 15 mars 1850 est abrogé. » C'est tout ce qui restait de la loi Falloux. Ordinairement, quand on fait une loi, on réserve pour un article final l'abrogation de toutes les dispositions législatives antérieures qui seraient en opposition avec la loi nouvelle ; c'est, pour ainsi dire, une clause de style. Cette fois, pour marquer toute l'aversion que leur inspire « l'abominable loi » de 1850, les jacobins de la Chambre haute ont tenu à l'abroger par une déclaration explicite, avant de rien mettre à la place. Le texte qu'ils ont voté porte d'autres traces de leur intolérance tout à la fois violente et puérile pour tout ce qui rappelle la liberté. Le mot lui-même les effarouche. On lit à l'article 8 : « Dans les établissements privés de garçons, les maîtres... », etc. ; à l'article 9 : « Dans les établissements privés de jeunes filles... », etc. ; à l'article 12 : « Le ministre de l'instruction publique fait visiter et inspecter, toutes les fois qu'il le juge utile, tout établissement privé d'enseignement secondaire. » M. Wallon fit remarquer que « cette façon de parler est de nature à compromettre la langue française ». Qu'est-ce que vos inspecteurs, demanda-t-il, pourront bien inspecter dans des établissements privés de garçons et de filles, et par surcroît privés d'enseignement ? Et le vénérable doyen du Sénat proposait de dire, comme on a toujours fait, établissements libres. Mais la liberté, c'est l'ennemie. Et le Sénat a maintenu sa rédaction baroque.

Parmi les nombreuses pièces que le projet du gouvernement exigeait de quiconque veut ouvrir une école secondaire, figurait « la déclaration qu'il n'appartient pas à une congrégation non autorisée[1] ». Sur ce paragraphe, un sénateur, devenu depuis quelques semaines une quasi-célébrité, M. Delpech, proposa un amendement qui consistait à effacer simplement les mots « non autorisée ». C'était interdire l'enseignement secondaire à tous les

1. L'article 5 exige la même déclaration de toutes les personnes qui ont part à l'enseignement, à l'administration ou à la surveillance.

membres des congrégations, même autorisées. Puisque le gouvernement préparait un projet de loi qui leur interdisait l'enseignement à tous les degrés, le simple bon sens conseillait d'attendre ; adopter l'amendement c'était préjuger le vote de la loi future et insérer dans celle que l'on faisait une interdiction contre une catégorie de citoyens jouissant de tous leurs droits civils. Mais la *furia* des sectaires ne connaissait plus d'obstacle, et M. Combes lui-même déclarait que cette nouvelle fantaisie répondait à ses propres désirs. Tout dans cette œuvre de passion devait sentir la hâte et l'incohérence. Dans un discours, qui avait le tort de venir trop tard, M. Waldeck-Rousseau ne se fit pas faute de le déclarer tout nettement au gouvernement et à sa majorité : Vous vous êtes fait un système de l'instabilité des solutions; vous ne savez ni ce que vous voulez, ni où vous allez; tous les jours c'est quelque nouvelle addition à cette loi sur les associations qui pourtant devait se suffire, mais que vous avez torturée et détournée de son but. Vous n'aviez pas songé en rédigeant votre projet sur l'enseignement secondaire à exclure du droit commun les congrégations autorisées ; vous y introduisez cette exclusion pour complaire à ceux de vos amis que le rejet du monopole a contrariés. Il est absurde pourtant d'interdire l'enseignement à des congrégations autorisées pour donner l'enseignement. Au surplus, l'interdiction s'étendra fatalement à l'enseignement primaire ; mais alors il faut dire au Sénat, qui a le droit de le savoir, si vous êtes en mesure de remplacer les congrégations et ce qu'il en coûtera.

M. Combes n'était pas de taille à se défendre seul contre un tel adversaire; mais M. Clemenceau vint à la rescousse : « On est mal fondé, dit-il, à s'étonner de l'instabilité des solutions, quand on l'a soi-même préparée, quand on a posé le problème sans prévoir les moyens de le résoudre, sans préparer aucune solution d'avenir, sans s'attarder à aucun autre problème que celui d'un nombre insignifiant de congrégations, après avoir fait le procès de l'ensemble. » Il est certain que, pour faire voter sa loi contre les congrégations, M. Waldeck-Rousseau a employé des arguments qui justifiaient d'avance les mesures prises contre elles par un chef de gouvernement dénué de sens politique, brutal, sans conscience, mais qui a pour lui la logique.

Grâce, cette fois encore, à son entraîneur habituel, le Sénat

vota l'amendement Delpech à une petite majorité de onze voix. Après quoi tout le reste de ce fameux article 2, relatif aux conditions d'ouverture d'une école secondaire, et tout le reste de la loi elle-même fut expédié dans une dernière séance.

*
* *

Et maintenant voici, dans ses grandes lignes, le régime qui remplacerait la loi Falloux en ce qui concerne l'enseignement secondaire.

Vous avez le droit d'ouvrir une école secondaire, pourvu que vous ne soyez pas repris de justice ou membre d'une congrégation religieuse. Au regard de la loi, le congréganiste et le malfaiteur sont sur le même pied.

Vous ferez simplement une déclaration à l'inspecteur d'Académie ; mais cette simple déclaration sera accompagnée de nombreuses pièces et documents, huit pour le directeur, quatre pour chacun des collaborateurs qu'il prétend s'adjoindre. Calculez : Pour un collège dont le personnel compterait vingt-cinq maîtres, professeurs, surveillants, économe, etc. Total : 104 pièces à fournir, au minimum.

Parmi ces pièces, notons votre *curriculum vitæ*, c'est-à-dire tout ce que vous avez fait et les lieux que vous avez habités depuis l'âge de vingt ans ; vos grades : licence pour les professeurs du second cycle, baccalauréat pour ceux du premier, brevet d'instituteur pour les maîtres des classes primaires. Quant au directeur, outre sa licence, il sera tenu de produire son certificat d'aptitude. Et qu'est-ce que le certificat d'aptitude ? Nous ne le savons pas encore. Sur quels examens sera-t-il délivré ? Nous l'ignorons. Par quel jury ? On n'a pas daigné nous l'apprendre. La loi exige un certificat d'aptitude aux fonctions de directeur ou de directrice d'un établissement d'enseignement secondaire. On a eu beau adjurer le gouvernement de s'expliquer, de préciser dans le texte même de la loi le sens et la portée de cette exigence, il s'y est obstinément refusé. C'est un piège, a-t-on dit avec infiniment de raison, que vous mettez dans votre loi. Votre certificat d'aptitude sera ce que vous voudrez le faire ; vous en réglerez les conditions à votre bon plaisir ; vous le délivrerez à votre convenance ; c'est l'autorisation préalable sous

une forme déguisée et hypocrite. A toutes ces objections, le ministre responsable, M. Chaumié, n'a su répondre qu'en prenant le ciel à témoin de la pureté de ses intentions.

L'inspecteur d'Académie ayant reçu votre déclaration et vos 104 pièces, « en donne avis au recteur de l'Académie, au préfet du département et au procureur de la République ». Ce sera miracle si ces trois autorités ne découvrent pas quelque moyen de vous entraver. Mais enfin supposons que tout aille pour le mieux ; les 104 pièces — nombre fatidique — ont été épluchées, vérifiées et trouvées en règle ; songez qu'il suffit qu'une seule manque ou soit fautive ou incomplète pour que l'inspecteur fasse opposition ; mais enfin il n'y a rencontré quoi que ce soit à reprendre ; le recteur se tait, le préfet ne dit rien, et le procureur garde le silence. Vous avez franchi le premier retranchement ; vous entrez dans votre local et vous ouvrez vos classes. L'école fonctionne. Que si maintenant vous avez besoin d'un nouveau collaborateur, il en faut donner avis à M. l'inspecteur avec tout le dossier à l'appui. Que si c'est le directeur qui vient à manquer, « une nouvelle déclaration d'ouverture doit être faite » ; la loi ne précise pas davantage ; on vient de voir tout ce que comporte « une déclaration d'ouverture ». Le recteur d'Académie est « autorisé à agréer » un directeur ou une directrice intérimaire pour une durée de six mois ; mais s'il est autorisé à agréer, c'est donc qu'il peut ne pas agréer.

Voici maintenant ce qui concerne l'inspection. « Le ministre de l'instruction publique fait visiter et inspecter toutes les fois qu'il le juge utile » ; en d'autres termes toutes et quantes fois il lui plaît et par n'importe quelle personne il lui plaît. Avec ce texte législatif, un ministre peut installer en permanence un sergent de ville ou un gendarme dans un pensionnat de jeunes filles. Rien n'échappe au droit de visite du personnage « délégué par le ministre ». En effet, « l'inspection porte : 1° sur l'observation des prescriptions de la présente loi ; 2° sur la moralité ; 3° sur l'hygiène et la salubrité ; 4° sur l'enseignement, pour vérifier uniquement s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution ou aux lois... L'inspecteur a le droit d'interroger les élèves, de se faire remettre les livres, les cahiers, etc... »

C'est assez dire, pour qui sait comprendre, que le sort de l'établissement est à la merci des agents du pouvoir. Il faudrait être

bien maladroit pour ne pas trouver dans un tel arsenal de quoi frapper une maison qui déplaît. Sans doute, si l'on y donne un enseignement contraire « à la morale, à la Constitution ou aux lois », cette maison mérite toutes les rigueurs; mais encore quelle morale et quelles lois ? Si l'on veut connaître la portée de cette formule, il n'y a qu'à relire les discussions parlementaires et les documents officiels eux-mêmes. Si l'on réclame la suppression de l'enseignement congréganiste, c'est, dit-on, qu'il est fatalement, par sa nature même, en opposition avec nos institutions et nos lois. Mais l'enseignement congréganiste et l'enseignement ecclésiastique, c'est tout un. « Le clergé séculier qui enseigne, disait M. Maxime Lecomte au Sénat, peut-il continuer cet enseignement sans péril pour l'État, sans péril pour la jeunesse qui lui est confiée ? Cet esprit du clergé séculier est-il différent de celui de la congrégation ?... C'est absolument la même chose. C'est l'esprit de Rome qui souffle partout. » Aussi, M. Maxime Lecomte déclarait-il que l'enseignement des collèges ecclésiastiques tombait nécessairement sous le coup de l'article de la loi relative à l'inspection. Il aurait pu dire plus simplement l'enseignement catholique, quel que soit le maître qui le dispense, religieux, prêtre ou laïque.

Dans n'importe quelle école catholique, l'inspecteur trouvera, par exemple, le catéchisme qui enseigne que le mariage entre chrétiens est indissoluble. Voilà qui est manifestement contraire à la loi qui autorise le divorce. Il n'en faut pas davantage pour fermer l'établissement : « Article 23 : En cas d'enseignement contraire à la morale, à la Constitution ou aux lois, la fermeture de l'établissement pourra être prononcée par décret rendu en conseil des ministres, après avis du Conseil académique et du Conseil supérieur de l'Instruction publique... » Ces derniers mots semblaient offrir une garantie contre l'arbitraire. Les défenseurs de la liberté insistèrent pour que le texte portât « après avis *conforme* ». Le gouvernement refusa obstinément l'addition; il tenait à pouvoir frapper, quel que fût l'avis de ses conseils. Alors pourquoi le demander?

Une douzaine d'articles qui suivent sont consacrés à édicter des peines contre ceux qui enfreindraient les précédents. Les amendes et la prison sont dispensées avec un véritable luxe. Décidément l'enseignement secondaire, en dehors des maisons

de l'État, sera un méchant métier. Quant aux établissements eux-mêmes, il y a tant de cas où la fermeture peut être prononcée, même par un simple Conseil académique, que l'on se demandera sans doute s'il vaut la peine de les ouvrir.

Voilà ce que l'on appelle la liberté de l'enseignement secondaire.

Le Sénat vient de procéder à la seconde lecture de la loi votée par lui le 24 novembre dernier. Entre temps, on y a introduit quelques dispositions nouvelles. L'une d'elles concerne les petits séminaires qui, contrairement au projet primitif, conserveraient le bénéfice d'un régime spécial, mais, d'autre part, seraient réduits au minimum d'un par diocèse. Voilà encore bien des destructions en perspective. Il a été d'ailleurs bien stipulé que, quel que fût l'avis du Conseil supérieur, le gouvernement restait arbitre souverain et maître de fermer, selon son bon plaisir, un établissement où l'enseignement lui paraîtrait contraire « à la Constitution, à la morale ou aux lois ». Les autres modifications sont sans importance au point de vue de l'esprit et du caractère de la loi, œuvre de mensonge et d'hypocrisie. Un seul mot la définit exactement : C'est le monopole sous l'enseigne de la liberté.

Il ne faudrait pas s'étonner que la Chambre supprimât l'enseigne. Les sénateurs partisans de l'autorisation préalable, c'est-à-dire du monopole non déguisé, ne se sont rangés au projet du gouvernement que parce qu'on leur a accordé l'exclusion des congrégations religieuses; les congrégations ont été la rançon du simulacre de liberté laissé à l'enseignement secondaire. On n'aura pas ce morceau de choix à jeter aux députés affamés de monopole, maintenant qu'une loi spéciale va exclure les congrégations de l'enseignement à tous les degrés. Puis, il ne faut pas se le dissimuler, nous glissons sur une pente où l'on ne s'arrête pas. Tous les jours on retranche quelque chose des libertés publiques qui pourraient profiter à l'Église. Après les congrégations, il faudra exclure de l'enseignement le clergé séculier; après le clergé séculier, les catholiques qui continuent la tradition des congrégations et du clergé séculier. La lutte contre le cléricalisme, de son vrai nom la persécution religieuse, par une logique inexorable, conclut au monopole. Le *Bloc* de la Chambre

sera sans doute peu sensible aux scrupules qui ont empêché les hommes timorés du Sénat de tirer cette conclusion. Si la Chambre leur renvoie leur loi ainsi amendée, avec un article 2 où la *déclaration* serait remplacée par l'*autorisation*, il y a tout lieu de croire qu'ils feront sans beaucoup de peine le sacrifice de la liberté telle qu'ils l'avaient organisée. Ils auront si peu à sacrifier!

Il y aurait de l'ingratitude à ne pas mentionner ici les orateurs qui ont combattu jusqu'au bout pour la liberté et pour le droit. Ils y avaient d'autant plus de mérite qu'ils savaient la bataille perdue d'avance. Nous ne ferons tort à personne en citant au premier rang M. de Lamarzelle qui, avec son obstination bretonne, a défendu pied à pied le terrain conquis en 1850 par la conscience chrétienne sur l'omnipotence de l'État. A ses côtés, nous trouvons MM. Ponthier de Chamaillard, de Marcère, comte de Blois, amiral de Cuverville, Le Provost de Launay, de Las Cases, et enfin le vénérable doyen d'âge du Sénat, M. Wallon. Il est heureux pour l'Université qu'elle puisse inscrire ce nom honoré de tous parmi ceux des hommes qui ont défendu la liberté de ses émules et de ses rivaux. Par ailleurs, ses représentants au Sénat se sont distingués, plus qu'il ne convenait pour son honneur, dans le camp adverse. Rappelant l'éducation qu'il a reçue au lycée, M. Le Provost de Launay faisait, entre le passé et le présent, un rapprochement dont l'Université républicaine aurait tort d'être fière : « Nous étions tous, professeurs et élèves, des libéraux; quand on est jeune on l'est, — pour mon compte, je prétends l'être resté; — et l'on nous aurait bien étonnés si l'on nous avait dit que plus tard, de cette Université, sortiraient trois de ses membres, l'un en activité, je crois, M. Thézard; l'autre en disponibilité, si je ne me trompe, M. Lintilhac, et le troisième à la retraite, M. Delpech, qui viendraient ici nous demander, pour leur corporation, le monopole et l'écrasement de la concurrence. »

*
* *

On a vu comment, au cours de la discussion d'une loi sur l'enseignement secondaire, surgit tout à coup un autre projet pour la suppression radicale de l'enseignement congréganiste. Cette malheureuse liberté d'enseignement fait penser à un prisonnier

de guerre tombé aux mains d'une bande de Peaux-Rouges; on lui arrache un lambeau de chair, puis un autre; on lui coupe un doigt, une main, un bras, un pied, une jambe; le patient vit toujours. Il serait plus simple d'en finir d'un coup de massue; mais non, on ne veut pas le tuer. Combien de temps résistera-t-il à ce dépècement systématique? C'est ce que l'on appelle en langage parlementaire procéder avec méthode. « Ce n'est pas la solution complète, disait M. Maxime Lecomte à propos de la nouvelle loi; mais nous ne sommes pas des intransigeants... Nous voulons la solution complète...; mais nous voulons progressivement, méthodiquement et pratiquement aller jusqu'au bout... »

Pour satisfaire aux désirs de ces hommes de progrès et de méthode, M. Combes se hâta donc de préparer le projet de loi qu'il leur avait promis. Il ne dut pas lui coûter beaucoup de travail. En cinq articles, ni plus ni moins, les congrégations enseignantes autorisées étaient exclues de l'enseignement, supprimées et liquidées. On ne se mit pas davantage en frais pour appuyer de motifs présentables cette exécution sommaire : « Sans parler de la médiocrité de l'enseignement congréganiste, dit le préambule..., nous n'avons pas à insister auprès de vous sur les tendances de cet enseignement, sur les inconvénients et les dangers même qu'il présente. A ce point de vue, il n'y a pas de différence à établir entre les congrégations autorisées et celles qui ne le sont pas. » Or, les congrégations non autorisées ayant été exterminées, il est logique, il est juste, il est nécessaire que les congrégations autorisées le soient aussi. On nous fait savoir ensuite que la loi d'extermination atteindra 4 269 établissements scolaires, dont 1 452 appartiennent à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes et 2 817 à diverses congrégations de femmes. Avec quelques centaines d'établissements non autorisés et point encore exécutés, c'est tout ce qui reste encore debout après deux ans de guerre aux écoles religieuses. Sur ces 4 269 établissements, près de la moitié, exactement 1 928, pourront être supprimés immédiatement, les locaux scolaires des communes étant en mesure de recevoir leurs élèves; pour les autres, le gouvernement se fait octroyer un délai maximum de cinq ans, parce que les communes devront, les unes louer de nouveaux locaux, d'autres agrandir les leurs, et d'autres enfin bâtir à neuf.

Le projet gouvernemental déposé vers le milieu de décembre

sur le bureau de la Chambre des députés et immédiatement renvoyé à la commission de l'enseignement, a été par elle remanié, entièrement refondu, considérablement allongé et surtout, comme il fallait s'y attendre, notablement aggravé. Un contre-projet lui avait été présenté par M. Maurice Colin, un député du *Bloc* pourtant. Celui-ci, respectant les droits acquis, voulait procéder par voie d'extinction; les congrégations, condamnées à ne point se recruter, auraient disparu d'elles-mêmes dans un délai fixé à vingt-cinq ans. Des hommes d'État auraient admis cette solution; mais les malfaiteurs sont toujours pressés. La commission retint seulement du contre-projet l'obligation pour les congrégations de remettre dès la promulgation de la loi, entre les mains de l'administration, la liste et l'état civil de leurs membres. Ces pièces seront très utiles pour les reconnaître, une fois la congrégation dissoute, et les empêcher d'ouvrir de nouvelles écoles.

On peut être sûr que la besogne sera menée rondement. Dès le mois d'octobre, les groupes qui constituent le *Bloc* éprouvaient, paraît-il, le besoin de se lier par une déclaration solennelle. Voici le texte d'un ordre du jour adopté à l'unanimité : « Les délégués constatent que, réserve faite de la question de la liberté ou du monopole de l'enseignement, pour laquelle des solutions diverses ont été proposées, les quatre groupes sont d'accord pour reconnaître que l'enseignement congréganiste doit disparaître tout entier et que des mesures doivent être prises pour que cette disparition soit effective.

« Ils décident qu'ils iront s'entretenir, à ce sujet, avec les délégués des groupes républicains du Sénat, et ils chargent M. Ruau de faire, à cet effet, les premières démarches nécessaires[1]. »

Quant au Sénat, il vient de donner la mesure de ce qu'on peut attendre de lui. Lors de la discussion en première lecture de la loi sur l'enseignement secondaire, l'exclusion des congrégations avait été votée avec une majorité de onze voix. A la seconde délibération, le 12 février, cette majorité a été de quarante et une voix, grâce à l'abstention de trente-cinq sénateurs dont les convictions n'allaient pas jusqu'à voter deux fois contre le gouvernement. Il serait chimérique de compter que ces hommes vont retrouver de

1. *Journal des Débats*, 31 octobre 1903.

l'énergie pour rejeter la loi d'exclusion, quand elle aura été votée par la Chambre.

Que les intéressés, et tout d'abord les communautés religieuses enseignantes ne se bercent donc plus d'illusions enfantines ; qu'elles se mettent bien en face de la réalité. Dès maintenant, elles sont virtuellement condamnées à disparaître ; ainsi le veut la bande de politiciens malfaisants à laquelle le pays est livré en proie. Rien ne les arrêtera, et selon toute vraisemblance, la loi qui supprime tous les établissements scolaires tenus par des congrégations et les congrégations elles-mêmes sera, avant les vacances de Pâques, votée par les deux Chambres et signée par M. Émile Loubet, président de la République, cet honnête homme dont la signature aura autorisé les actes de la plus effroyable tyrannie que la France ait connue depuis les jours sanglants de la Terreur. Au printemps nous verrons recommencer avec une belle ardeur la série des exécutions. Il y a, au dire des préfets, 2 000 établissements scolaires qu'on peut fermer immédiatement. M. Combes ne les fera pas attendre. Il l'a déclaré à la commission. Pour les autres, la besogne sera amorcée, et au mois de mai, en l'anniversaire de son avènement au pouvoir, cet illustre restaurateur de la liberté pourra répéter ce qu'il disait, il y a quelques semaines, dans un de ses discours après boire : « Deux ans nous auront suffi pour détruire l'œuvre d'un siècle d'asservissement moral. »

*
* *

Le moment est bien choisi, en vérité, pour fermer les écoles où l'on enseigne avec la religion le respect des choses respectables, à commencer par la patrie. Les instituteurs nouveau modèle ne manquent guère l'occasion de manifester un état d'esprit dont on a lieu de s'alarmer, quand on songe que ces gens-là sont chargés de former l'âme des jeunes Français. C'est un fait constant que les doctrines de désordre et d'anarchie, auxquelles d'ailleurs l'Université fournit leurs apôtres les plus ardents, trouvent parmi les instituteurs leurs adeptes les plus empressés. On se rappelle le congrès tenu à Marseille au mois d'août dernier par les Sociétés amicales d'instituteurs et d'institutrices. M. Combes y recueillit des applaudissements frénétiques, en y annonçant la fin prochaine de l'enseignement rival : « Encore un peu de temps, encore un

nouvel effort, et l'enseignement congréganiste aura vécu. » Ces éducateurs n'ont pas assez d'éducation pour comprendre ce que leurs bravos avaient d'indécent; ce n'est pas leur faute et on ne peut leur en vouloir. Mais il y a autre chose à relever dans ce congrès. Voici comment il fut jugé par *la Petite République*, le principal de nos journaux socialistes :

« Notre devoir, c'est de lui dire (à la démocratie) que le congrès des instituteurs et des institutrices de France et des colonies qui s'est tenu à Marseille fut, avant tout, un congrès républicain. »

On sait ce que veut dire républicain dans la bouche et sous la plume des hommes appartenant à l'opinion de *la Petite République*.

« Je dois ajouter qu'il fut encore un congrès socialiste.

« Et c'est là ce qui marque d'une pierre blanche ces importantes assises de l'enseignement primaire. Cinq cent quarante institutrices et instituteurs, représentant la presque totalité du corps enseignant primaire, n'ont pas craint, sur la question de la mutualité, d'affirmer leur foi dans la solution que le socialisme propose de la misère humaine. En vain certains délégués de la Seine... ont-ils essayé d'enrayer ce mouvement qui se dessinait dès la première journée; ils furent emportés par une majorité compacte et formidable, résolue à voter une affirmation de principes socialistes.

« Ceci revient à dire qu'à l'heure actuelle, la grosse majorité des instituteurs et des institutrices de France est gagnée à l'idée socialiste intégrale. Cela veut dire encore qu'en toutes les régions de la France, dans les villes comme dans les bourgades et les hameaux, la doctrine socialiste possède un propagandiste convaincu et dévoué dans l'instituteur, et demain dans l'institutrice. »

On n'a pas oublié comment, pour mieux témoigner de l'ardeur de leurs convictions, les aimables congressistes firent retentir les échos de Marseille et de Toulon des accents de *l'Internationale* et de *la Carmagnole*.

La propagande du *socialisme intégral* ne suffit pas à leur zèle. Il paraît que *l'Action* et *la Raison* ont dès l'abord gagné le cœur de nos maîtres d'école; tels sont les journaux qui répondent le mieux à la mentalité spéciale de ce corps de fonctionnaires, en

qui reposent les meilleures espérances de la République. Le différend entre MM. Henry Bérenger et Victor Charbonnel les a mis en demeure de prendre parti. C'est au misérable prêtre défroqué que sont allées leurs préférences. Tous les jours, à partir de la rupture, *la Raison* a publié des lettres d'instituteurs envoyant leur chaude adhésion au journal. En voici une qui a été lue à la tribune du Sénat, le 12 février :

« Profondément ému et indigné par les récents événements de *l'Action*, je crois de mon devoir, et en cela je suis sûr d'être l'interprète de la plupart des instituteurs, de vous assurer de toute ma confiance et de tout mon dévouement.

« J'ai contribué pour ma modeste part à répandre dans cette région le vigoureux journal dont vous êtes le fondateur. Je m'apprêtais encore à faire une autre campagne en sa faveur, lorsque l'acte inqualifiable de M. Bérenger et de Mme Durand est venu détruire mon enthousiasme. J'en serai quitte en faisant pour *la Raison* hebdomadaire ou quotidienne ce que je devais faire pour l'autre feuille. »

Ceux qui savent ce qu'est cette chose qu'on appelle *l'Action* et *la Raison*, — l'une vaut l'autre, — l'athéisme furibond qui s'y étale, la guerre d'Apaches que l'on y fait à toute croyance et à toute idée religieuse, ceux-là se demanderont peut-être comment l'administration de l'Instruction publique peut tolérer que les instituteurs se fassent les courtiers de pareilles ignominies. Ce n'est pas qu'elle en ignore ; car ces malheureux ne se cachent pas ; bien au contraire, leurs lettres sont signées de leur nom et de celui de la commune où ils exercent leurs fonctions. Ils n'agiraient pas autrement s'ils étaient assurés que la propagande des idées de M. Charbonnel est un titre à l'avancement.

Voici maintenant comment ils entendent le patriotisme. On se rappelle le scandale provoqué, il y a deux ans, par les articles du professeur Hervé, l'homme qui voulait que le drapeau de la France fût planté dans un tas de fumier au milieu de la grande cour de la caserne. Ce monsieur a publié au cours de l'année qui vient de finir un livre où il raconte l'histoire de France à sa façon. Lui-même déclare qu'il n'est pas assez naïf pour croire que son manuel sera admis dans les écoles. C'était compter sans le zèle des instituteurs pour les doctrines antimilitaristes. On apprit

d'abord que le livre avait été adopté par la conférence des instituteurs du canton de Pontarlier. Peu après, il était également adopté dans plusieurs arrondissements de Paris et dans plusieurs cantons de la banlieue. Or, il faut savoir que les conférences où MM. les instituteurs arrêtent le choix des livres sont présidées par l'inspecteur primaire, qui leur laisse toute liberté, se bornant à donner à leurs décisions un caractère quasi officiel. Le fait ne pouvait passer sans soulever quelque émotion. Le *Journal des Débats*, si discret pourtant quand il s'agit des taches de l'enseignement universitaire, crut devoir pousser un cri d'alarme. Il cite, en l'accompagnant de commentaires inquiets, une lettre dont voici quelques passages :

« Laissez-moi vous dire, à propos de l'article publié par les *Débats* du 13 courant avec le titre : « Un livre d'histoire », que le mal est beaucoup plus grand que vous ne paraissez le supposer. Le livre de M. Hervé a été publié en partie, et il est en ce moment chaudement recommandé par un journal s'adressant spécialement aux instituteurs : la *Revue de l'enseignement primaire et primaire supérieur*, qui naguère publiait *l'Internationale* avec paroles et musique, pour être apprise à l'école.

« Ce journal, rédigé par des socialistes collectivistes et internationalistes, a une clientèle d'instituteurs qui augmente d'année en année; ceux-ci sont invités à former dans chaque commune un groupe socialiste ou de libre pensée qui obéit à un mot d'ordre donné par le groupe central. Ce sont ces groupes qui manifestent aux moments opportuns, quand il s'agit, par exemple, d'envoyer sept ou huit cents télégrammes de félicitations au ministre de l'intérieur à l'occasion d'un fait politique.

« Il paraît qu'il n'y a pour les instituteurs d'avancement, de protection et de faveur que pour les militants. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'un grand nombre d'inspecteurs primaires se mettent à la tête du mouvement, qui, je le répète, s'accentue de jour en jour davantage sous l'œil impassible ou plutôt bienveillant de l'administration supérieure, qui ne peut ou n'ose s'y opposer. »

Malgré l'importance prise dans le pays par un corps de fonctionnaires que les gouvernants républicains s'attachent à mettre en relief, qu'ils accablent de compliments outrés à défaut d'avantages plus substantiels qu'on leur fait toujours entrevoir, mais

que l'état des finances ne permet pas de leur accorder, malgré tout ce qui a été fait pour eux, et tout ce qu'on leur promet de faire encore, l'enseignement primaire officiel traverse « actuellement une redoutable crise ». C'est un député du *Bloc*, M. Simyan, qui l'avoue en gémissant dans son Rapport sur le budget de l'Instruction publique pour 1904. Écoutons-le : « Alors que de nouveaux élèves, en grand nombre, se présentent dans nos écoles..., alors que nous avons besoin plus que jamais de maîtres nombreux et de maîtres instruits, nous éprouvons la plus grande difficulté pour recruter le personnel dont nous avons besoin, et il faut bien le dire, nous sommes quelquefois obligés de nous adresser à des maîtres insuffisamment préparés... Il est impossible de nier que les jeunes gens qui formaient la clientèle de nos écoles normales désertent de plus en plus l'enseignement. » Et se reportant au fameux manifeste sur le « péril primaire », le rapporteur prend à son compte les paroles de M. Ferdinand Buisson : « On continue dans une grande partie de la France à entretenir des écoles normales qui fournissent à peine la moité des maîtres ou des maîtresses dont le département a besoin. L'autre moitié se forme où elle peut, comme elle peut... »

Et voilà pourquoi on ne saurait trop se hâter de fermer encore quelques milliers d'écoles de frères et de sœurs. Écoutez M. Combes, au congrès de Marseille : « C'est l'instituteur public qui recueillera l'héritage de l'école congréganiste. Il élèvera notre jeunesse dans les idées larges qui font l'homme éclairé et dans les sentiments généreux qui garantissent la liberté du citoyen. (*Bravo! bravo! Longs applaudissements.*)

« Les principes moraux de l'école laïque la rattachent aux philosophies les plus hautes. Chacun d'eux représente une conquête de l'esprit humain sur les erreurs et les préjugés dont les cerveaux des générations antérieures ont été saturés par des puissances intéressées à les rétrécir. (*Bravo! bravo! Vifs applaudissements.*)

« ... Il s'en dégage une lumière éclatante, qui chasse devant elle les ténèbres séculaires au sein desquelles la pensée de l'homme s'était engourdie dans une sorte de torpeur qu'on lui faisait prendre pour une heureuse quiétude. (*Bravos répétés et prolongés.*)

« C'est à vous, Mesdames et Messieurs, que la République confie le soin de faire descendre cette lumière des cimes élevées où elle est apparue tout d'abord, dans les couches profondes du

peuple. Grâce à l'efficacité de son rayonnement, vous effacerez les différences traditionnelles des classes... »

Avec un peu de bon sens, ces pauvres maîtres et maîtresses d'écoles se seraient gardés d'applaudir ces tirades essoufflées; ils auraient compris que c'est se moquer d'eux que de leur servir de pareilles flagorneries. Décidément, le recrutement laisse beaucoup à désirer.

D'après le Rapport de M. Simyan, les écoles publiques auraient fait, « depuis l'application de la loi de 1901, un gain total de 300 000 élèves ». Et l'honorable rapporteur ajoute : « Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes. » En effet, ils représentent 300 000 familles à qui on a appliqué ce que Ledru-Rollin, un fier républicain pourtant, appelait « la plus odieuse des conscriptions », celle qui vient arracher l'enfant à son père pour le placer de force dans les écoles de l'État.

Cette augmentation du nombre des écoliers a nécessité, toujours d'après le Rapport, la création de 3 000 postes nouveaux; un instituteur ou une institutrice par 100 élèves ! « Il est certain qu'un effort aussi considérable, sinon plus, devra être fait en 1904. » Donc, nouvelle création de 3 000 postes, et nomination de 3 000 maîtres et maîtresses. Or, les écoles normales n'en fournissent pas annuellement plus de 2 000. Le Rapport conclut par le refrain ordinaire : De l'argent! De l'argent! « La Chambre ne marchandera pas son concours. Elle entend poursuivre avec résolution l'œuvre de laïcité; elle saura consentir les sacrifices nécessaires », etc.

Le Rapport que nous venons de citer contient, parmi les annexes, un tableau intéressant. C'est celui des écoles « fermées depuis la mise en vigueur de la loi (du 1er juillet 1901) jusqu'au 12 octobre 1903 ». La liste est dressée par départements. C'est le Nord qui vient en tête dans cette nomenclature funèbre, avec 353 écoles supprimées; puis, un département pauvre, l'Ardèche avec 327 et l'Isère avec 315; sept autres en ont perdu de 200 à 250; 33 de 100 à 200. Le total s'élève à **10 049**. M. Combes et les gens de de son *Bloc* ont lieu d'être fiers. En fait de destruction d'écoles, ils détiennnent certainement le record du monde. **10 049** écoles supprimées en l'espace de quinze mois! L'histoire des peuples civilisés et des autres ne présente rien d'approchant.

En regard des *fermetures*, le tableau nous donne la liste des *réouvertures*. On a inscrit dans des colonnes séparées les écoles rouvertes avec un personnel laïque et celles qui sont tenues « par d'anciens congréganistes invoquant la sécularisation ». Ces dernières sont de beaucoup les plus nombreuses. Un seul département, le Finistère a rouvert toutes ses écoles libres, 109 sur 109; les autres départements de Bretagne ont tous, sauf les Côtes-du-Nord, une très belle proportion, l'Ille-et-Vilaine 171 sur 200, la Loire-Inférieure 145 sur 150, le Morbihan 176 sur 184. Malheureusement, il n'en va pas de même partout. Le « total des réouvertures » s'élève à 5 839, laissant un écart de 4 210 écoles libres perdues.

*
* *

Il y a aussi, paraît-il, « un péril secondaire ». Le Rapport lui consacre une bonne douzaine de pages, et M. Aulard en indique les symptômes dans *l'Aurore* du 4 décembre : De plus en plus on tend à *bureaucratiser* le personnel de l'enseignement secondaire; on astreint les professeurs à suivre à la lettre l'emploi du temps; on exige d'eux qu'ils corrigent toutes les copies, et qu'ils les corrigent à l'encre. En classe rien n'est laissé à leur initiative; au dehors, ils n'ont plus de loisirs pour s'occuper de travaux personnels. Aussi finiront-ils par se dégoûter. « Ceux qui pourront s'évader, s'évaderont. Ceux qui seront forcés de rester se résigneront à la routine imposée. Les jeunes gens qui songeraient à cette carrière s'en détourneront. »

L'honorable M. Simyan explique par le menu à ses collègues de la Chambre la cause du mal. La révolution qui vient de s'accomplir dans le plan des études secondaires a bouleversé la vie des maîtres et leur a imposé un vrai surmenage. Il leur faut maintenant passer d'un cycle à un autre, de la section A, à la section B ou à la section C; ils perdent leur temps en allées et venues; ils ne peuvent prendre intérêt à un enseignement trop morcelé et suivre, comme il le faudrait, des élèves qui changent trop fréquemment; car ce n'est pas du tout la même chose d'avoir un seul groupe de vingt-cinq élèves pendant deux heures, ou deux groupes pendant une heure chacun. L'inconvénient n'est pas moindre pour les élèves eux-mêmes. On leur inflige jusqu'à trois classes consécutives d'une heure chacune; il y en a toujours quatre ou cinq

dans la journée ; outre que, avec ce système, il n'y a plus ni coordination, ni unité possible dans l'enseignement, il en résulte une série d'à-coups fatigante et dangereuse pour le cerveau. Au récent congrès d'hygiène scolaire, le docteur Maurice de Fleury comparaît la vie actuelle des lycéens à celle des chevaux d'omnibus de Paris. Pourquoi, disait-il, ces pauvres chevaux sont-ils si vite usés ? Ce n'est pas que les charges soient trop lourdes ni les chaussées mauvaises. « C'est qu'ils ont trop souvent à s'arrêter, à démarrer, à se mettre en train. » Ainsi, en multipliant les classes, on oblige l'esprit de l'enfant à un effort de mise en train trop souvent renouvelé.

On pourrait, sans doute, soutenir au contraire que la variété soulage ; on se repose d'un travail en passant à un autre. Il y a une part de vérité ici et là. Mais il paraît bien certain que deux ou plusieurs professeurs qui se succèdent auprès des mêmes enfants pour leur donner des enseignements disparates, leur demanderont, en règle générale, une somme d'effort intellectuel plus considérable que ne le ferait un seul maître qui leur consacrerait à lui seul le même temps. La question est de savoir quel système est, en somme, le plus profitable. Ce n'est pas ici le cas de l'examiner. Il reste que MM. les professeurs de l'Université ont gagné au régime nouveau des études secondaires un surcroît de besogne. Ils se plaignent, par ailleurs, que l'avancement est complètement entravé. A ce propos encore, le rapporteur n'hésite pas à employer un mot dont on a bien un peu abusé ; c'est, dit-il, « une véritable crise ».

Et le moyen de conjurer le « péril secondaire » aussi bien que le primaire, c'est de donner plus d'argent, toujours plus d'argent. Toutes les causes du mal, lisons-nous dans le Rapport, « peuvent se ramener à une seule, l'abus des économies ». L'euphémisme est charmant. M. Simyan n'a pas jugé à propos de faire dans son Rapport ni récapitulation, ni addition, moins encore de comparaisons avec les budgets précédents ; cela l'aurait gêné pour protester contre l'abus des économies. Il faut se reporter aux tableaux du budget général pour savoir que l'Instruction publique officielle est dotée, pour l'exercice 1904, d'une somme de 223 780 231 francs. En 1892, lorsque M. Charles Dupuy dénonçait, avec tant d'âpreté, cette malheureuse loi Falloux, dont il a presque défendu les restes au Sénat, lui aussi il deman-

dait de l'argent pour mettre l'Université en état de lutter contre « les immenses ressources de l'enseignement ecclésiastique ». Le budget, dont il était rapporteur, s'élevait à 168 563 724 francs. C'est donc, en l'espace de douze années, une augmentation de plus de 55 millions ! Beaucoup plus que tout le budget des cultes. Que serait-ce, juste ciel, si l'on n'avait pas fait « abus d'économies » !

Un décret, publié le 16 janvier dans le *Bulletin administratif* de l'Instruction publique, a fait droit, dans la mesure du possible, aux justes réclamations du personnel des lycées et collèges universitaires. L'avancement est soumis à des règles plus fixes et plus avantageuses. Quant aux traitements, en voici un tableau très abrégé. Chaque catégorie de fonctionnaires est répartie en six classes ; nous donnons les chiffres afférents à la plus basse et à la plus élevée, c'est-à-dire le traitement de début et celui que l'on obtient quand on arrive au sommet de l'échelle. Il faut remarquer que l'agrégation donne droit à une indemnité supplémentaire.

	Classes.	Professeurs titulaires.	Chargés de cours.	Professeurs de classes élémentaires.	PROFESSEURS de collèges			Principaux.	Surveillants généraux licenciés.		Répétiteurs 1er ordre.	Répétiteurs de collèges.
					1er ordre.	2e ordre.	3e ordre.					
Seine et Versailles..	1re	7 900	6 000	4 800	»	»	»	»	5 100		3 700	»
	6e	5 000	4 500	3 000	»	»	»	»	3 300		2 500	»
Départements ..	1re	5 200	4 800	3 900	3 700	3 000	2 700	5 500	4 200		3 700	1 700
	6e	3 200	2 800	2 500	2 500	1 900	1 600	3 500	2 800		2 500	700

LYCÉES ET COLLÈGES DE JEUNES FILLES

	Classes.	Professeurs titulaires.	Chargées de cours.		Institutrices primaires			DIRECTRICES			Répétitrices.	
								Agrégées.	Licenciées.			
Lycées	1re	4 200	3 400		2 700			6 500	6 000	»	2 400	
	6e	3 000	2 500		1 800			5 000	4 500	»	1 500	
Collèges	1re	3 400	2 700		2 400			»	»	4 000	2 200	
	6e	2 500	1 800		1 600			»	»	2 600	1 400	

L'impression qui se dégage de ces colonnes, c'est que, grâce au budget de l'État où elle puise largement, l'*Alma Mater* peut offrir à son personnel une rémunération, sinon brillante, du moins fort convenable. Un établissement libre, réduit à ses propres ressources, ne saurait faire face à d'aussi lourdes charges. Et c'est pourquoi les institutions laïques d'enseignement secondaire ont succombé les unes après les autres. On impute leur mort à la concurrence des maisons ecclésiastiques et congréganistes. La vérité est que, en règle générale, si l'on prétend faire vivre un collège selon les exigences modernes, il faut ou bien s'assurer les subsides de l'État, ou bien se résigner aux maigres traitements dont se contentent des prêtres ou des religieux.

*
* *

Un grand événement dans le monde universitaire, c'est le décret du 14 novembre 1903 portant réorganisation de l'École Normale supérieure. A vrai dire, il est assez difficile de dire en quoi elle consiste et quelle en sera la portée. On reprochait à l'École Normale d'avoir dévié de son institution primitive. Destinée à former des professeurs pour l'enseignement secondaire, elle en était venue à préparer surtout des professeurs de Facultés et des journalistes. M. Gabriel Monod a montré par des chiffres que ce reproche est mal fondé. Un autre grief plus sérieux, c'est que les normaliens, très cultivés au point de vue littéraire et scientifique, ne recevaient aucune formation professionnelle. D'où le mot sévère de M. Lavisse : « Nous avons de très brillants agrégés, qui font de pitoyables professeurs de lycées. » Lors de la grande enquête de 1898, il se produisit à cet égard de telles révélations que l'on décida qu'il y avait lieu d'apprendre à ces trop savants professeurs à faire leur classe. Du même coup, il fut résolu que l'École Normale devait être un « Institut pédagogique ».

En conséquence, le décret ordonne que l'École Normale sera rattachée à l'Université de Paris, que le nombre des élèves sera augmenté, et qu'une partie d'entre eux seront externes. Tous devront suivre les conférences pédagogiques qui sont faites à la Sorbonne. Là-dessus, de chaudes polémiques se sont engagées; d'innombrables articles ont rempli les journaux et les revues.

Naturellement, les vieux normaliens ont gémi de voir enlever à l'École quelque chose de sa physionomie traditionnelle. « Je me demande, dit M. Gaston Boissier, s'il était sage de toucher à une des seules institutions du passé qui fût restée debout et florissante, quand nous ne sommes entourés que de ruines. » Le vénérable académicien ne croit pas beaucoup à l'efficacité des mesures adoptées pour relever la valeur professionnelle des futurs maîtres universitaires ; il plaisante spirituellement, selon son habitude, sur les leçons de *psychologie de l'enfant*, que l'on fera faire à ces jeunes gens par quelque « sage », qui ne saura guère ce que c'est qu'un enfant. Mais ce qui l'inquiète surtout, « l'innovation la plus grave, c'est celle qui augmente le nombre des élèves de l'École Normale et y introduit un groupe d'externes ».

On comprend ces inquiétudes et ces regrets chez un représentant du passé. Mais d'autres estimeront que cette partie de la réforme est peut-être la mieux justifiée. Les petites chapelles sont aisément envahies par l'esprit de coterie et d'exclusivisme étroit et intolérant. Or, l'École de la rue d'Ulm était une petite chapelle, et une petite chapelle très fermée. Ce n'est pas un si grand mal, après tout, d'y ouvrir des fenêtres et des portes par où l'air et les gens y puissent entrer. Quant au but avoué de la réforme, on ne voit pas bien comment il serait atteint. Ce n'est pas parce que les normaliens écouteront, sur la fin de leur troisième année, une demi-douzaine de conférences sur la pédagogie que l'École sera plus qu'auparavant « un Institut pédagogique ».

*
* *

On a procédé au ministère de l'instruction publique à un *referendum* sur la date des grandes vacances. Les professeurs — ceux de l'Université, bien entendu ; les autres ne comptent pas — se sont prononcés à une très grande majorité pour le maintien du *statu quo*. Les chefs de famille qui confient leurs enfants à l'Université ont été également invités à donner leur avis. Voici quels seraient les résultats de cette consultation :

1° Faut-il maintenir l'état de choses actuel ? — Réponse : 25 368 *Oui*; 34 753 *Non*.

2° Faut-il, en maintenant la durée actuelle des vacances, les

ouvrir au 14 juillet pour les fermer au 15 septembre? — Réponse : 34 477 *Oui*; 27 555 *Non*.

3° Si vous acceptez la date des grandes vacances du 14 juillet au 1er octobre, êtes-vous d'avis que les petits congés de l'année soient réduits par compensation ? — Réponse : 12 604 *Oui*; 47 736 *Non*.

Nous citons ces chiffres d'après le *Journal des Débats* du 11 février. S'ils sont exacts, il semble que, au ministère, on doit être assez perplexe. Les professeurs d'une part, les familles de l'autre : à qui entendre ? Dans notre *Bulletin* du 5 septembre, nous avions touché cette question que nous estimions sans issue, tant que la sacro-sainte uniformité ignorera les distances et les différences qu'il y a entre Dunkerque et Perpignan. Ce n'est pas le *referendum* de M. Chaumié qui nous fera changer d'opinion.

* * *

Il y a quelques semaines s'est terminée devant le tribunal correctionnel de la Seine une affaire qui, dès l'abord, avait excité au plus haut point cette curiosité malsaine dont le scandale fait les délices. Il s'agissait de faits d'immoralité d'un caractère spécial et que les circonstances rendaient encore plus révoltants. Le principal inculpé était un jeune homme chez qui la mauvaise éducation, la fortune et l'oisiveté avaient développé des instincts pervers. Dès le début, le tribunal ordonna le huis clos; ce qui n'empêcha pas les journaux de s'étendre avec complaisance sur le récit de ces ignominies. Voici ce que les réponses du jeune Jacques d'A... révélèrent sur ses années d'enfance et d'adolescence. Placé dès l'âge de sept ans comme interne à Sainte-Barbe-des-Champs, il avait ensuite passé à Sainte-Barbe de Paris, puis au lycée Janson-de-Sailly, puis au lycée Michelet, puis à Rochefort, puis enfin à l'école Descartes. A l'âge de neuf ans, il avait été initié aux pires pratiques, et partout où il passa, « c'était dit-il, la même chose », et « il faisait comme tout le monde ».

C'est toujours l'histoire des pommes, de M. d'Haussonville, qu'on a pu lire dans notre dernier *Bulletin*. Nous ne voulons point en tirer de conclusions que l'on pourrait trouver exagérées. Nous nous en tiendrons à la réflexion d'un journal, *l'Écho de Paris*, qui n'est suspect ni de pruderie excessive, ni de parti pris contre

l'Université : « Soyons simplement justes, et reconnaissons que l'internat, au lycée, est la pire des écoles pour l'enfance et la jeunesse. Reconnaissons aussi que l'Université est une mère qui surveille mal ses nourrissons.

Lorsque les catholiques combattaient pour cette liberté d'enseignement que la loi de 1850 allait enfin leur accorder, ils eurent l'audace de dénoncer des faits de ce genre, aussi bien que certains actes d'impiété qui n'étaient pas rares à cette époque dans les établissements universitaires. Il nous reste en ce genre des livres et des brochures qui gênent singulièrement les modernes partisans du régime d'autrefois. Ces livres et ces brochures, ils ne manquent pas une occasion de les traiter de pamphlets infâmes. C'est absolument insuffisant comme réfutation. Quelques démentis contemporains, puisés aux bonnes sources, et portant sur un petit nombre de faits précis, auraient infiniment plus de valeur. Puisque, par des voies obliques, on nous ramène au monopole, nous serons obligés de récidiver. Les familles ont le droit de savoir ce qui se passe dans les maisons où elles sont obligées d'envoyer leurs enfants.

*
* *

Mentionnons en terminant quelques volumes dont s'est enrichie en ces derniers temps notre littérature scolaire.

Jean Coste ou l'Instituteur de village (Ollendorff, éditeur) est quelque chose comme le commentaire, illustré par les faits, du manifeste lancé il y a deux ou trois ans par M. Ferdinand Buisson pour dénoncer à la République le « péril primaire ». Jean Coste n'a pas de quoi vivre ; il épouse une fille pauvre comme lui, et son traitement ne suffit pas à le nourrir, lui, sa femme et ses enfants. Le terrible mal d'*impécuniosité* empoisonne sa vie et lui rend le métier odieux. Ce livre est devenu un argument; on le cite au Parlement à l'appui de toutes les motions — et elles sont fréquentes — qui ont pour but d'améliorer le sort des instituteurs. Mais, puisque le gouvernement n'a pas de quoi payer honnêtement ses maîtres et maîtresses d'écoles, pourquoi donc chasse-t-il ceux et celles qui ne lui demandent rien ?

Le *Journal d'une Institutrice* (A. Colin, éditeur) est sur un

autre ton. C'est l'œuvre d'un inspecteur d'Académie, M. Léon Deries, qui songe bien plutôt à exciter notre admiration que notre pitié pour son personnel féminin. La jeune institutrice, à laquelle il sert de secrétaire pour la rédaction de son journal, est une institutrice idéale, instruite, sage, dévouée, presque pieuse, mais comme il convient à une demoiselle qui à l'école normale a épuré sa religion au contact des maîtres de la pensée. Malheureusement le secrétaire, c'est M. l'inspecteur que je veux dire, paraît trop dans le journal de l'institutrice. C'est lui, assurément, qui se moque de l'enseignement des religieuses, lui aussi qui déclame contre les populations farouches qui reçoivent mal la *laïque*, parce qu'elles regrettent leurs sœurs ; lui encore qui écrit que l'on ne peut être bonne institutrice qu'à la condition d'être mariée et d'avoir soi-même des enfants ; mais lui surtout qui fait des morceaux d'éloquence qui me gâtent le *journal* : « En une mêlée violente, les hommes se presseront autour de l'enfance. Beaucoup, entre leurs mains brutales, raidies par la colère ou la passion, voudraient saisir les jeunes âmes, et dans leur empressement emporté à les saisir, ils menaceront de les déformer, de les briser, de les mutiler parfois pour toujours. Ce que c'est qu'une âme, une âme d'enfant surtout, ils l'ignorent ou ils l'oublient... Ce ne sont point des pensées toutes faites qu'il s'agit de déposer en elles, mais bien l'habitude de penser... », etc., etc.

Ces gens-là, ces barbares, ces criminels qui déforment les âmes des enfants — ou leurs cerveaux — en y mettant des pensées toutes faites, ce sont ceux, évidemment, qui leur enseignent le catéchisme. Sinon, qui sont-ils donc?

M. Georges Leygues a recueilli les notes qui lui ont servi à faire des discours sur les questions scolaires pendant son passage au ministère de l'instruction publique. Il intitule cela *l'École et la vie* (Calmann-Lévy, éditeur). Ses recherches ne paraissent pas avoir été bien laborieuses, et personne ne dira que son livre est une contribution importante à l'histoire de l'enseignement et de l'éducation. Dans une première partie, il suit *per summa capita* toute l'évolution de l'enseignement secondaire, depuis le haut moyen âge jusqu'aux discours de M. Leygues à la Chambre et au Sénat, inclusivement.

C'est pendant qu'il présidait aux destinées de l'enseignement public en France que s'est élaborée la grande réforme des études secondaires qui fonctionne depuis un peu plus d'un an. Il serait excessif de lui en attribuer l'honneur aussi bien que la responsabilité. Toutefois, il y eut sa part; étant le chef, il fallait bien suivre.

Homme de parti, engagé dans la mêlée des passions politiques, M. Leygues ne pouvait avoir ni la hauteur de vues, ni la largeur d'idées, ni la sérénité d'âme qu'il faudrait pour écrire sur l'*école et la vie*. Son livre — qui n'est pas un livre — se ressent trop des préoccupations qui le dominent et l'empêchent de se munir de la notion exacte des choses. Il ne voit, il ne sait et ne veut voir et savoir que la République, sa République; il écrira sans sourciller que c'est elle qui « a fondé l'enseignement primaire »; ou bien encore que « le second Empire traita l'enseignement primaire en ennemi, et le livra aux congrégations ». Inutile de relever les calembredaines contre les Jésuites, qui traînent partout, et que M. Leygues hospitalise à son tour dans son livre. Ces pages ne sont pas de celles qui comptent et qui demeurent. Elles n'ajouteront rien ni à la gloire du ministre, ni à la réputation de l'écrivain.

Sous ce titre, tendre et attirant comme une caresse, *l'État mère de famille* (Téqui, éditeur), M. Le Bressan nous donne un tableau de l'éducation laïque secondaire des jeunes filles, dont tous les traits sont empruntés à la fameuse trilogie de Gabrielle Réval : *les Sévriennes*, *Un lycée de filles* et *Lycéennes*. Il nous semble bien retrouver dans ce livre une série d'articles publiés dans le *Bulletin de la Société d'éducation et d'enseignement* et signés d'un nom connu et respecté. Nous nous faisons un devoir de le signaler aux parents qui se laisseraient prendre à de certaines apparences irréprochables; car nous sommes bien de l'avis de l'auteur quand il conclut par ces graves paroles : « De tous les dissolvants de la famille chrétienne et française, nul n'est plus actif et plus funeste que le système de l'*État mère de famille.* »

JOSEPH BURNICHON.

LA CHINE ET LES ÉTRANGERS

La guerre entre la Russie et le Japon ajoute une actualité nouvelle aux précieuses publications de M. Henri Cordier sur l'*Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*. On y trouve, en effet, les origines du présent conflit, avec l'ensemble des données utiles à l'intelligence de ces questions d'Extrême-Orient, où les rivalités des puissances sont si vives et peuvent en entraîner d'autres à faire valoir leurs prétentions à la manière des combattants d'aujourd'hui. Le troisième volume[1], dernier paru, est particulièrement intéressant. Il embrasse la période de 1888-1902 : peu d'années, mais combien remplies! La guerre sino-japonaise avec sa conclusion qui, grâce à l'intervention de la Russie et de la France, ne satisfit pas toutes les ambitions du vainqueur; l'essai de réformes tenté par l'empereur Kouang-siu et annulé par le coup d'État de l'impératrice; l'insurrection des Boxeurs, avec les massacres de missionnaires et de chrétiens indigènes, le siège des légations à Pékin et la prise de Tien-tsin et de la capitale par les troupes alliées; enfin, les efforts de divers gouvernements pour s'assurer en Chine des avantages commerciaux, des concessions territoriales, le droit de protection des missions de leurs nationaux : voilà les événements principaux exposés dans ce volume, où, sans que l'auteur se départe de son habitude de laisser parler presque seuls les faits et les documents, frissonne l'émotion d'une tragédie terrible. Outre les conventions diplomatiques, parmi lesquelles prennent une grande place celles qui intéressent la Russie et le Japon, on trouvera d'autres pièces curieuses, telles que la grande lettre politique où le fameux Li Houng-tchang donne ses conseils au gouvernement coréen sur la manière de se maintenir entre les Russes et les Japonais (p. 214 *sqq.*).

1. *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902).* [T. III :] *L'Empereur Kouang-siu*, 2e partie, 1888-1902, par Henri Cordier. Paris, Alcan, 1902. In-8, 598 pages. Prix : 10 francs.

Il est superflu d'insister sur l'utilité des informations concernant les chemins de fer existant en Chine, les emprunts chinois, la Banque russo-chinoise, etc. Même on ne sera pas fâché d'apprendre qu'au sentiment de M. Cordier, qui a « beaucoup connu » Tch'en ki-t'ong, ce Chinois si parisien était « fort capable » d'écrire les livres parus sous son nom et dont M. Foucault de Mondion a revendiqué la paternité; toutefois il avait moins vu de sa patrie que de l'Europe.

Le cadre de M. Cordier comprend les pays d'Indo-Chine : c'est ainsi qu'il enregistre l'annexion de la Birmanie à l'Inde anglaise (1885), les affaires de Siam (1893) et la délimitation des frontières de nos possessions du Tonkin, où l'on voit l'Angleterre, comme partout, âpre à contrecarrer nos plus justes revendications et ne nous laissant prendre un avantage que pour s'en adjuger un autre au moins équivalent.

M. Cordier traite en détail des incidents qui ont remis en question le protectorat de la France sur les missions catholiques, en particulier de l'intervention allemande, couronnée de succès, comme on sait. Nous regrettons quelques expressions, attribuant au Saint-Siège, ou du moins à ses représentants dans la Propagande, un « double jeu »; il y avait peut-être à faire ressortir davantage une cause qui expliquerait quelque hésitation de ce côté-là : si les missionnaires allemands du Chantoug ont dû être, à un moment, autorisés de Rome même à accepter la protection de leur empereur, n'est-ce point par la faute de certains ministres de la France, qui ont trop fait attendre l'appui plusieurs fois demandé? Les missionnaires allemands l'ont dit. Quoi qu'il en soit, M. Cordier fait bien sentir l'importance pour la France de ce privilège si honorable et dont la valeur est assez prouvée par les agissements des étrangers cherchant à y faire brèche; mais il observe très justement combien il est compromis par la politique intérieure de notre gouvernement. « Le coup le plus sérieux, écrit-il, qui ait été porté à notre protectorat des missions depuis les revendications de l'Allemagne (1890-1891) a été la loi sur les associations. »

Les trente-trois pages du chapitre xxv, toutes consacrées à la situation des missions catholiques en Chine, offrent à tous les lecteurs de très utiles documents, tels qu'un tableau de l'ensemble de ces missions, avec le chiffre des missionnaires et des chré-

tiens dans chacune, et à ceux qui ont charge de ces œuvres des réflexions et des conseils, qui peuvent ne pas leur causer un plaisir sans mélange, mais que la haute compétence et l'absolu désintéressement de l'auteur recommandent suffisamment à leur très sérieuse considération.

La réelle sympathie de M. Cordier pour nos missionnaires ne le porte pas à exagérer le résultat de leurs travaux; il l'appelle un « insuccès », qu'il « constate avec tristesse ». Le nombre des chrétiens (moins de 800 000) paraît en effet bien peu de chose, comparé à la totalité de l'immense population chinoise (300 à 400 millions). On l'apprécie mieux en le comparant à ce qu'il était vers le milieu du dix-neuvième siècle, quand eut lieu la vraie reprise en grand de l'évangélisation de la Chine. Pour ne parler que des missions que je connais le mieux, celle du Kiang-nan, qui compte aujourd'hui 124 000 fidèles baptisés et 51 000 catéchumènes, n'avait pas plus de 30 000 chrétiens en 1842, année où la Compagnie de Jésus y rentra; la mission du Tche-li sud-est, dont les Jésuites ont également la charge depuis 1857 et qui, à cette dernière date, ne comptait pas 10 000 chrétiens, avait atteint, en 1903, malgré les pertes subies du fait des Boxeurs, le chiffre de 49 165 fidèles et 8 258 catéchumènes[1]. Il est vrai que la mission du Kiang-nan est, d'après M. Cordier, incontestablement « le plus beau joyau des catholiques en Chine », et qu'on y trouvait 300 000 chrétiens au commencement du dix-huitième siècle. On sait les défections nombreuses qui suivirent la prohibition des *rites* nationaux par le Saint-Siège, et l'obstacle humainement insurmontable qu'oppose toujours cette prohibition à la diffusion du christianisme parmi les lettrés et les hautes classes de la société chinoise. M. Cordier, qui voit là très justement une des principales causes du faible progrès de l'Évangile dans le

1. Les chiffres que je donne, très légèrement différents de ceux de M. Cordier, sont empruntés au *Calendrier-Annuaire* publié par l'observatoire de Zi-ka-wei pour l'année 1903 (Chang-hai, Imprimerie de la Mission catholique; in-16, 104 pages et cartes; prix : 1 dollar). Je profite de l'occasion pour signaler cette petite publication qui, sous sa forme modeste, contient bien des choses faites pour intéresser non seulement en Chine, mais encore en Europe; ainsi, entre autres, les renseignements sur le calendrier chinois, les données statistiques sur la superficie et la population de la Chine par provinces; ce qui concerne les divisions administratives, les missions catholiques, les ports ouverts aux étrangers, etc.

Céleste-Empire, croit devoir, à cette occasion, rappeler en abrégé toute l'histoire de la controverse des rites chinois. Son résumé me paraît très exact pour les faits, quelques détails exceptés[1]; je dois lui laisser la responsabilité de ses jugements sur les acteurs de cette controverse vraiment tragique par ses conséquences. Il conclut par le vœu que la bulle de Benoît XIV *Ex quo singulari providentia*, du 11 juillet 1742, soit « annulée » par un autre pape. Il croit que cela est « facile »; mais non, cela n'est pas facile : est-ce même possible? Rome semble avoir été jusqu'à présent d'un avis contraire.

M. Cordier indique encore comme cause du peu de succès des missionnaires l'insuffisance de la formation préalable de beaucoup d'entre eux. Sans endosser ici non plus toutes ses critiques, on doit avouer qu'il y a quelque chose à faire et que la « préparation spéciale » qu'il demande pour chaque missionnaire est fort souhaitable, surtout en face des nouvelles conditions créées à l'apostolat par l'invasion grandissante de la *civilisation* occidentale dans les pays de missions.

La conclusion que M. Cordier donnait à son volume en 1902 n'est rien moins qu'optimiste. Il ne voit nullement la Chine « à l'agonie », pas davantage en train de « se transformer »; elle nous « leurre » en ce moment; la leçon qu'elle vient de recevoir ne lui servira que pour recommencer « dans quelques années, après des préparatifs plus formidables », sa tentative avortée de chasser de chez elle tous les étrangers.

Les *Variétés sinologiques* des missionnaires de Chang-hai continuent à nous instruire à la fois sur l'état actuel et le passé de la Chine. Comme il l'explique lui-même dans les quelques lignes qui accompagnent le *Plan de Nankin*, sa première publication relative à « la capitale du Sud » (1899), le P. Louis Gaillard avait été attiré à l'étude de cette antique cité, et par son histoire glo-

1. Le décret du Saint-Office prohibant les rites chinois, en date du 20 novembre 1704, a bien été signé, mais non « publié » à cette date. Il a été notifié aux missionnaires de Chine par le légat Mgr de Tournon, à Nankin, le 25 janvier 1707, mais n'est devenu public, en Europe, qu'en 1710. — Une autre inadvertance, sans doute purement typographique, fait mourir Mgr de Tournon à Canton (p. 484); c'est à Macao qu'il est mort, non « en prison », mais interné dans une maison choisie par lui.

rieuse, et par les indices d'un « renouveau de célébrité » qui semblait se préparer pour elle. L'ouverture récente de Nankin au commerce du monde entier, exposée avec tous ses antécédents historiques et diplomatiques et avec ses conséquences, soit déjà réalisées, soit probables, formait le sujet d'un second fascicule, de 483 pages (1901), où l'on pouvait voir commencer, quoique bien douteux et bien imparfait encore, le « renouveau » pressenti. En attendant que le caractère de la période nouvelle se précise et se développe, l'*Aperçu historique et géographique*[1], entièrement rédigé par le regretté missionnaire, mais publié depuis sa mort prématurée, nous montre ce que Nankin a été autrefois. Aidé d'un de ses confrères indigènes, le P. Gaillard a relevé dans les annales chinoises tous les événements qui ont eu leur théâtre ou ont fait sentir leur contre-coup à Nankin ; il fait passer sous nos yeux ces souvenirs, sans nous priver des rapprochements opportuns avec la situation actuelle.

Un rare ouvrage chinois, publié au commencement du seizième siècle, et contenant dix-sept plans de la ville et de sa banlieue à différentes époques, depuis le huitième siècle avant Jésus-Christ, a permis de montrer, parallèlement aux phases historiques, ses accroissements successifs en étendue, ainsi que les origines des travaux d'art, des monuments qui concouraient à sa prospérité et à sa beauté. L'enceinte murée de Nankin, dont le développement est de 38 kilomètres, enclôt une superficie supérieure à celle de Pékin (33 kilomètres et demi de tour) et presque égale à celle de Paris. Autrefois, un million d'habitants se partageaient ce vaste espace encore trop grand pour eux; aujourd'hui, trois cent mille y sont inégalement distribués : aussi, par endroits, « c'est, en ville, la campagne et ses aspects riants, ses bosquets et taillis, ses bambouseraies frissonnantes, ses champs de riz, d'indigo, de céleri, de gingembre, de piments, d'ail, de concombres, d'arachides, de patates, de fèves et pois oléagineux, de légumes innomés, de maïs, de blé, de sésame, de millet ou de colza, voire même de pavots à opium, de thé ou de tabac, parmi les cultures maraîchères, les quinconces de mûriers, les tertres embroussaillés

1. *Variétés sinologiques*, n° 23. *Nankin d'alors et d'aujourd'hui : Aperçu historique et géographique*, par le P. Louis Gaillard, S. J. Chang-hai, imprimerie de la Mission catholique, 1903. In-8, 350 pages, avec 17 cartes, 36 photogravures ou photolithographies, etc.

et herbus, les étangs envahis par les nénuphars et les mâcres, les collines boisées ou mamelonnées de tombes innombrables ».

C'est à l'an 472 avant Jésus-Christ que les Chinois font remonter les commencements de Nankin. En 222 après Jésus-Christ, la ville était la capitale du royaume de *Ou*, un des trois qui se partageaient alors la Chine. On y vit, en cette année même, un ambassadeur romain, que l'histoire chinoise nomme *Tsin-luen*, envoyé par Alexandre-Sévère ou Héliogabale. Une nombreuse colonie bouddhiste vint s'y fixer vers 227. Privé de son titre de capitale par la destruction du royaume de Ou en 265, Nankin devint, quarante ans plus tard, résidence des empereurs, maîtres plus ou moins incontestés de toute la Chine, et le resta jusqu'en 590. Encore une fois déchu du premier rang, il le reprit avec éclat sous le grand empereur Hong-ou, qui, après avoir expulsé les Mongols, fonda la dynastie chinoise des *Ming* (1368); mais il dut le céder de nouveau à la « capitale du Nord », Pékin, en 1402.

Le christianisme, prêché en Chine, dès le septième siècle, par des nestoriens, et, au treizième siècle, par les missionnaires catholiques venus à la suite des conquérants mongols et qui fondèrent un archevêché à Khanbalik (Pékin) et des églises florissantes en plusieurs autres villes, pénétra-t-il alors jusqu'à Nankin ? C'est vraisemblable, au moins pour la seconde époque, où, par exemple, Tchen-kiang et Yang-tcheou, à une distance de 18 et 20 lieues de Nankin, possédaient des temples chrétiens[1]. Mais il ne restait plus de traces de cette ancienne évangélisation, quand le P. Matthieu Ricci, sur la fin du seizième siècle, vint commencer à Nankin son apostolat parmi les hauts mandarins et les lettrés chinois. Dans une des intéressantes lettres qu'on a publiées récemment pour la première fois, il écrivait : « Les Chinois veulent que Nankin soit la plus grande, la plus belle et la plus noble cité du monde entier; moi j'oserais dire qu'il est inférieur à peu de villes du monde, soit dans la beauté des édifices privés et publics, soit dans la grandeur et la puissance des murs qui l'entourent, soit dans l'abondance des choses appartenant à la nourriture et au vêtement, soit dans les talents et les faits illustres par lesquels se sont signalés ses citoyens en temps de

1. Voir les témoignages réunis dans les curieuses *Notes d'épigraphie mongole-chinoise*, de M. G. Devéria, p. 51, 63. Paris, 1897.

paix et de guerre[1]. » Il dit encore que cette ville était « la clef et le cœur » de toute la Chine. C'est à Nankin que le P. Ricci communiqua les premières notions de la foi chrétienne à un brillant lettré de Chang-hai, Siu Koang-ki, nommé Paul à son baptême, que lui conféra le P. de Rocha en 1603. Parvenu ensuite aux plus hautes charges de l'État, jusqu'à celle de *ko-lao* ou ministre de l'empereur, Paul Siu rendit les plus grands services à la religion. C'est lui qui suggéra le premier à l'empereur Wan-li de recourir aux connaissances astronomiques des missionnaires de Pékin pour la réforme du calendrier, cette si grande affaire au point de vue chinois. Il fit envoyer le P. Sambiasi comme délégué impérial à Nankin pour en déterminer la latitude et observer des éclipses.

Le P. Gaillard donne avec raison quelques développements, non exagérés, à l'histoire du christianisme à Nankin ; il mentionne en particulier les persécutions, qui firent dans cette ville plusieurs martyrs ; puis, après les fluctuations pénibles causées par l'invasion des Tartares et le transfert du pouvoir souverain à la dynastie mandchoue, la bienveillance témoignée aux missionnaires par le grand empereur Kang-hi, notamment dans ses visites à Nankin. Les successeurs de ce prince recommencent à persécuter le christianisme, et Nankin a encore des martyrs. Par ailleurs, l'histoire de la « capitale du Sud » ne fournit plus que de « menus faits », que le P. Gaillard indique rapidement, jusqu'à la « guerre de l'opium », qui amène les Anglais sous les murs de Nankin et se termine par le traité portant le nom de cette ville (29 août 1842).

L'*Aperçu historique et géographique* s'arrête ici pour le récit, mais le volume se continue par un important supplément de *Notices épigraphiques*, donnant la transcription, la traduction et le commentaire de plusieurs inscriptions antiques, surtout de stèles, dont la plus ancienne est datée de l'an 181 après Jésus-Christ. Les monuments originaux sont d'ailleurs reproduits sur des planches à part en photogravure ou en photolithographie. Des vues photographiques de Nankin pris de divers côtés complètent aussi heureusement les plans mentionnés plus haut et les descriptions

1. Giulio Natali, *Il secondo Confucio*, p. 10. Rome, 1901. Lettre du 10 octobre 1595.

de l'auteur. L'ensemble de l'illustration fait vraiment honneur à l'imprimerie de la Mission catholique, qui encore une fois a su compenser l'exiguïté de ses ressources par des merveilles de patience, de soin et d'ingéniosité [1].

JOSEPH BRUCKER.

1. Sur d'autres de ses publications récentes, comme l'étude en partie posthume du P. H. Havret, sur *la Stèle chrétienne de Si-ngan-fou*; celle du P. Tobar, sur *les Inscriptions juives de Kai-fong-fou*; celles du P. Hoang, sur *le Droit* et *l'Administration chinoise*, et du P. Tschepe, concernant l'*Histoire des royaumes de Ou, de Tch'ou*, etc., quoique déjà signalées ici, nos lecteurs peuvent réclamer plus de détails. Et l'imprimerie des missionnaires du Tche-li sud-est vient aussi de nous transmettre des publications fort intéressantes, tels que les *Rudiments*, bien trop modestement dénommés, du P. Wieger, qu'il conviendra de joindre à celles de Zi-ka-wei.

UNE LETTRE INÉDITE DE PASTEUR

Le 27 avril 1882, Pasteur venait prendre à l'Académie française la place laissée vacante par la mort de Littré. Le nouvel élu, déjà en possession de la renommée, était connu pour la netteté de son spiritualisme. Celui dont il devait faire l'éloge traditionnel avait été le représentant le plus en vue du positivisme, d'un positivisme plus étroit encore que celui d'Auguste Comte. Que dirait Pasteur? La curiosité du public était extrême. Elle ne fut pas déçue. Si le récipiendaire rendit un digne hommage aux vertus du « saint laïque », il fut sans ménagement pour les doctrines; et après plus de vingt ans, son discours sonne encore comme une magnifique défense du spiritualisme chrétien et un acte courageux de sincérité intellectuelle.

« Jusqu'à ce jour, rappelait d'abord Pasteur, la vie ne s'est jamais montrée à l'homme comme un produit des forces qui régissent la matière. » Pour le prouver, j'ai fait appel à la seule méthode expérimentale. « Admirable et souveraine méthode..., si féconde que des intelligences supérieures ont cru qu'elle pouvait résoudre tous les problèmes. » Littré partagea cette illusion.

Le principe fondamental de la doctrine positiviste et d'Auguste Comte, principe loué avec admiration par Littré, « est d'écarter toute recherche métaphysique sur les causes premières et finales, de ramener toutes les idées et toutes les théories à des faits, et de n'attribuer le caractère de certitude qu'aux démonstrations de l'expérience. Ce système comprend une classification des sciences et une prétendue loi de l'histoire qui se résume dans cette affirmation, que les conceptions de l'esprit humain passent successivement par trois états : l'état théologique, l'état métaphysique, l'état scientifique ou positif. »

Double vice dans cette doctrine. La méthode d'observation qu'elle exalte est bien différente de l'expérimentation, laquelle se prend à « l'inconnu dans le possible et non dans ce qui a été », qui se porte non sur les faits passés, mais sur ce qui est « en puissance de devenir dans les lois naturelles ». De plus et surtout,

elle a le tort de dire à l'homme : « Tu n'as à te préoccuper ni de l'origine ni de la fin des choses, ni de Dieu, ni de l'âme, ni de théologie, ni de métaphysique. Fuis l'absolu, n'aime que le relatif. » Mais, ajoutait Pasteur, « je me demande au nom de quelle découverte nouvelle, philosophique ou scientifique, on peut arracher de l'âme humaine ces hautes préoccupations. Elles me paraissent d'essence éternelle » comme le mystère dont elles sont une émanation.

Ainsi, le positivisme ne pèche pas seulement par une erreur de méthode. Sa grande et visible lacune est de ne pas tenir « compte de la plus importante des notions positives, celle de l'infini ». Et ici venait l'hymne célèbre, chantée par un savant à l'infini.

On sait que Renan fut chargé de répondre à Pasteur. Il le fit à sa façon coutumière, se moquant un peu de toute chose et de lui-même. Et le contraste fut parfait entre l'homme de science aux méditations sérieuses, aux convictions robustes, et le bel esprit ironiste.

Parmi la foule de ceux qui écrivirent à Pasteur à l'occasion de son discours se trouva le P. Legouis. Une vieille amitié de vingt ans lui en donnait le droit. Entré à l'École normale en 1859, Stéphane Legouis en était sorti en 1862 avec les trois diplômes de licencié ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles. Après avoir professé au lycée d'Alençon et obtenu l'agrégation de sciences physiques et naturelles, au concours de 1863, avec le numéro 1, il avait été rappelé à la rue d'Ulm en qualité d'agrégé préparateur d'histoire naturelle. C'est en cette qualité qu'il fut en relation avec Pasteur. Devenu jésuite en 1868, le P. Legouis n'abandonna pas ses savantes études. En 1873, il obtenait le titre de docteur ès sciences naturelles par une thèse très remarquée : *Recherches sur les tubes de Wéber et le pancréas des poissons osseux*, thèse qui lui mérita les éloges de Paul Bert à l'Académie des sciences. Il resta toujours en commerce d'amitié avec nombre de ses camarades de l'École, qui appréciaient l'aménité et la cordialité de son caractère.

Pasteur répondit à ses félicitations par une lettre trouvée dans les papiers du Révérend Père, mort le 7 janvier dernier :

Paris, ce 4 juillet 1882.

Mon cher Legouis,

Je suis bien touché de votre appréciation au sujet de ce discours qui a eu un retentissement dû, en grande partie, aux circonstances extérieures. Il faut dire souvent ces choses et ça été pour moi une grande satisfaction de marquer tout ce qu'il y a de niaiserie dans le positivisme, où il n'y a rien que ce que la science y a mis. Le reste ne vaut pas la peine qu'il en soit question.

Recevez, mon cher Legouis, la nouvelle expression de ma très affectueuse estime. L. PASTEUR.

Voilà bien Pasteur : le savant modeste qui écarte tout éloge, l'honnête homme qui estime un devoir de proclamer la vérité telle qu'il l'a vue au bout de ses recherches. A l'Académie, il avait mis plus de formes dans l'exécution du positivisme, mais il l'avait exécuté tout aussi vigoureusement.

Le mot *niaiserie* appliqué au positivisme rappelle celui d'*absurdes* dont il qualifie certaines pages d'Auguste Comte, dans une lettre adressée à Sainte-Beuve et citée par M. Vallery-Radot. *Niaiserie*, un système qui inspire aux demi-savants et aux hâbleurs de contredire, au nom de la Science, des vérités d'un ordre où la science n'a pas accès; *niaiserie*, un système qui se donne, par leur bouche, à l'encontre même de certaines réserves d'Auguste Comte, comme le système complet, le cycle achevé et parfait des connaissances humaines. C'est cette *niaiserie* qui fait hausser les épaules à Pasteur.

Le positivisme vaut ce que vaut la somme des connaissances scientifiques certaines. « Le reste », c'est-à-dire ses négations d'un monde suprasensible, sa prétention à réduire toute vérité aux vérités d'ordre expérimental, « ne vaut pas la peine qu'il en soit question ». Car c'est affirmation gratuite, fantaisie pure, bien plus, pense Pasteur, méconnaissance de tout un ordre de notions et d'aspirations qui ont leur certitude forte à l'égal de toute autre certitude.

L. R.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES

Païens; Visions d'espoir, par Antonin Eymieu. Paris et Lyon, E. Vitte. 2 volumes, 370 et 309 pages.

Ces conférences, prononcées pendant les stations de l'Avent et du Carême, ont obtenu le plus légitime succès ; on peut espérer qu'elles feront aussi la conquête des lecteurs.

Païens, c'est le parallèle savamment établi entre la décadence païenne et notre propre décadence : mêmes symptômes, mêmes causes, mêmes effets. Cependant, comme le montre l'auteur dans la dernière conférence, trois espérances nous restent, qui manquaient au paganisme.

Visions d'espoir, c'est une revue générale du dix-neuvième siècle au point de vue catholique; après de si longs combats, après les effroyables et persévérants efforts de l'astucieuse politique, de la force brutale, de la science banqueroutière, avons-nous perdu ? avons-nous gagné ? Et, en définitive, qui est resté maître du champ de bataille, l'Église catholique ou bien ses ennemis et les idées qu'ils représentent ? Les conclusions de M. Eymieu, à l'heure actuelle principalement, sont bien consolantes ; et il faut se rendre à la force, à l'évidence de ses démonstrations, et lui donner raison quand il entonne, à la fin de son beau livre, un alléluia triomphal. Louis Chervoillot.

Le Sentiment religieux dans l'antiquité, par A. Dufieux. Lyon et Paris, E. Vitte.

L'auteur n'a prétendu faire ni un traité de théologie ni un précis d'histoire. Dès la préface il nous l'annonce ; mais explorant en tous sens le domaine de l'histoire et celui des dogmes dans l'antiquité, il recherche le fonds commun à toutes les religions. Son but est de montrer l'unité du sentiment religieux, en comparant les origines, les caractères, les croyances, les pratiques, les usages des

différentes religions anciennes, les faisant toutes dériver d'une même révélation primitive, et les présentant comme des images, des copies, parfois des caricatures du christianisme, qui seul a conservé sa beauté première. Notons que le mot christianisme est pris par M. Dufieux dans un sens un peu large pour désigner la vraie religion, celle qui se rapporte au Christ, le prophétisant longtemps avant sa naissance.

Pour établir sa thèse, M. Dufieux fait appel à toutes les autorités : Jos. de Maistre, de Quatrefages, J. Simon, Réville et Brunetière coudoient Platon, Sophocle, Tite-Live, Tacite et Virgile. A côté des citations de la Bible se trouvent celles des Védas et du Chou-king. Il va même chercher des témoignages jusque dans les notes intimes et inédites des missionnaires, par exemple des deux savants jésuites, P. de Prémare et P. Gaubil, qui vécurent l'un et l'autre plus de trente ans en Chine.

Pourtant les citations, les remarques philologiques, quand même elles sont empruntées à l'hébreu, au sanscrit, au zend, sont mises à la portée de tous les lecteurs.

Il serait puéril de dire que dans un volume aussi plein d'idées aucune ne puisse être discutée; mais ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on y trouve des pages suggestives, des rapprochements ingénieux, par exemple, celui de certains tatouages et de la tonsure cléricale (signes de consécration). Bref, le livre de M. Dufieux a été écrit par un croyant qui sait faire œuvre intéressante, même pour un incroyant qui s'occupe de questions religieuses.

J.-B. G.

Le Socialisme en Belgique, par Jules Destrée et Émile Vandervelde. *Appendice contenant le programme et les statuts du Parti ouvrier et une bibliographie du Socialisme belge*, par Paul Deutscher. 2e édition. Paris, Giard et Brière, 1903. In-12, 498 pages. Prix : 3 fr. 50.

On connaît le livre vivant et fortement documenté que MM. Jules Destrée et Émile Vandervelde ont consacré à l'histoire de leur parti en Belgique. La première édition, qui datait de 1898, vient d'être mise à jour. Les élections de 1898, l'institution de la représentation proportionnelle, la crise de 1902, en forment les parties nouvelles. A signaler parmi les *Errata*, une correction

particulièrement louable. On avait jadis admis la discussion fameuse tenue, disait-on, au concile de Mâcon sur la question de savoir si la femme avait une âme. Ce récit est relégué au rang des « légendes ». Ayant essayé de le contrôler, on n'a « rien pu découvrir qui le confirmât ». Puisse cette correction en inspirer quelques autres à la science mieux informée des auteurs sur le rôle de l'Église à l'égard des petits et des travailleurs !

Lucien Roure.

Le Mouvement chrétien, par J. Guibert, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire de l'Institut catholique de Paris. Paris, Bloud. 1 volume in-12, viii-291 pages.

M. Guibert a rédigé pour le public ses conférences de Saint-Honoré d'Eylau durant le Carême de 1902. « Je ne suis pas, dit-il en commençant, un professionnel de la prédication. » Je ne veux ni l'en louer, ni dire si l'on s'en aperçoit, pour ne pas fâcher les prédicateurs. Mais le lecteur goûtera dans ces cinq conférences, dans la première surtout et la quatrième, la vigueur concentrée de la pensée et du style, la précision et la clarté des idées, l'étendue et la sûreté de l'information.

Le titre ne dit pas peut-être assez clairement le sujet. Se mettant au centre du cœur humain, l'auteur constate et montre, comme autrefois Tertullien, que ce cœur est comme naturellement religieux et chrétien. Qu'est-ce qui l'arrête donc dans son élan spontané vers Dieu et vers le Christ? Il y a des causes morales et il y a des causes intellectuelles. C'est à celles-ci que l'auteur s'arrête, et il en examine quatre: l'incrédulité des esprits cultivés, l'explication scientifique du monde et notamment l'hypothèse de l'évolution, le progrès de la critique historique, les exigences de la société moderne. Regardant les choses de près et bien en face, il montre à merveille qu'il n'y a rien en tout cela qui puisse troubler le croyant, ni arrêter une âme droite. « En parcourant ces pages, dit justement l'auteur, le lecteur se trouvera en face des questions qui préoccupent le plus profondément la pensée contemporaine. » Il ajoute : « Puissent les solutions sincères et modérées que nous proposons être un secours efficace pour les âmes, nombreuses, nous le savons, qui sont partagées entre le tourment religieux qui les pousse vers Dieu et les bar-

rières intellectuelles qui retiennent leurs pas! » Le livre a tout ce que peut avoir un livre pour réaliser ce souhait.

J.-V. BAINVEL.

La Philosophie des sciences et le problème religieux, par le vicomte Robert d'ADHÉMAR. Paris, Bloud, 1903. 1 brochure in-12, 64 pages. Prix : 60 centimes.

Cette petite brochure est un ouvrage important. Les nouvelles conceptions introduites depuis vingt ans dans la philosophie de la science intéressent au plus haut point l'apologétique, — je ne dis pas cette dilution infinitésimale qu'on est obligé d'introduire dans les *Instituts populaires* et les *Extensions universitaires*, sorte de démocratisation des études philosophiques et théologiques, — mais l'apologétique supérieure, la seule authentique, et qui doit rester l'apanage d'une élite de penseurs.

On sait que, depuis une quinzaine d'années, la philosophie des sciences est en train de se modifier profondément. Il serait plus exact de dire la logique des sciences : il s'agit surtout des méthodes, de la valeur des hypothèses, de l'unité systématique des théories. Telles sont du moins les principales questions soulevées par M. Duhem, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, un des esprits les plus fermes et les plus indépendants du monde scientifique actuel.

A sa suite se sont engagés MM. Leroy et Wilbois, dans de retentissants articles (*Revue de métaphysique et de morale*). Et ils ont renforcé les critiques; ils ont multiplié les points d'interrogation. Professeur à l'Université catholique de Lille, collaborateur de la *Revue des Deux Mondes*, le vicomte d'ADHÉMAR est bien qualifié pour résumer leurs travaux, en les mettant, autant que faire se peut, à la portée du public.

Du reste, une logique puissante et originale ne saurait rester une simple logique. Tôt ou tard, elle envahit la métaphysique, et par elle les diverses branches de la philosophie. On l'a vu plus d'une fois dans l'histoire des idées. C'est ainsi que la logique des sciences s'insinue jusque dans le problème religieux.

Problème trop complexe pour que nous l'abordions ici, et pour que je cherche à apprécier les vues de l'auteur en quelques lignes; je serais inévitablement amené à les défigurer. Je me con-

tenterai de dire qu'elles ont une certaine affinité avec le sujet des récentes discussions apologétiques. Peut-être pourra-t-on regretter qu'un sujet aussi vaste — et, disons-le, aussi scabreux — soit condensé dans un si court chapitre. Mais notre jeune et enthousiaste guide est de ceux qui ne savent point s'arrêter. Comme un alpiniste au jarret d'acier, après tant de cimes gravies, il se trouvait arrivé devant la plus abrupte : d'un bond il l'a gravie. Beaucoup se contenteront de le suivre de très loin.

A. de la Barre.

Théories et Impressions, par Jules Lemaître. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1903. In-12, 333 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Jules Lemaître est un des esprits de notre temps les plus vraiment libres. Sans nul souci des opinions toutes faites, il se pose en face d'une situation politique ou d'une œuvre littéraire, et la juge en toute indépendance. Et ce qu'il estime vrai, c'est-à-dire conforme au bon sens et à la nature, il le dit avec une netteté précise et une simplicité savoureuse.

L'Écho de Paris a eu la primeur des articles sur la *Théorie royaliste* et la *Théorie plébiscitaire*. On les retrouve ici ; c'est la pièce de résistance du livre. Cette enquête, d'une rare loyauté et d'une égale pénétration, est à méditer. M. Jules Lemaître admettrait facilement que la solution royaliste ou néo-royaliste répond le mieux à l'idéal social, à l'exacte connaissance des hommes. Le mal est qu'elle a contre elle un amoncellement de préjugés, de préventions, de souvenirs fâcheux. Pour convaincre le pays des bienfaits du régime monarchique, il faudrait que le roi déjà fût roi, et il ne l'est pas. La république plébiscitaire peut accommoder à la fois ceux qui ont peur des bouleversements profonds, et ceux qui sentent le besoin de renforcer le pouvoir central. Le président de la république sera nommé pour tant d'années par le suffrage universel. Il est rééligible. Il est responsable uniquement devant le peuple, de qui il tient son pouvoir. Il choisit ses ministres, qui n'ont de comptes à rendre qu'à lui. Le Parlement fait les lois et contrôle les dépenses. D'ailleurs, la puissance du président aurait des contrepoids. L'emploi du plébiscite ne serait pas limité à l'élection prési-

dentielle. Il y aurait, en outre, le « plébiscite d'arbitrage » en cas de conflit entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et le « plébiscite de consultation » ou *referendum* ; c'est-à-dire que, sur la demande d'un cinquième, par exemple, des électeurs inscrits, le suffrage universel serait consulté pour l'adoption ou le rejet d'une loi d'intérêt général. Évidemment, la commune, le canton, le département pourraient user du *referendum* sur des questions d'intérêt communal, cantonal, départemental. — Tout cela ne serait que la république sincère et intégrale, la démocratie organisée.

Mais on dit : Le plébiscite, c'est la dictature, c'est l'empire. Les plébiscitaires répondent : C'est bien plutôt le parlementarisme qui engendre naturellement la dictature césarienne. Et la dictature, nous l'avons maintenant, dictature anonyme et irresponsable, la pire de toutes. Supposons qu'en 1848 Louis-Napoléon n'eût pas existé, Cavaignac eût été élu par le peuple. Fût-il devenu empereur ? Les États-Unis et le Mexique sont des républiques plébiscitaires ; la liberté y prospère autrement que chez nous.

M. Jules Lemaître ajoute pour les timorés : « Ne vous frappez pas ! La république plébiscitaire ne pourrait être établie que si le suffrage universel envoyait à la Chambre de 1906 une majorité plébiscitaire. Et cela, c'est encore un rêve... Nous avons tout le temps de discuter. »

A lire dans le même recueil *Une petite ville sous le Directoire*. Le journal du brave Turpetin, juge de paix sensible et bourgeois voltairien, donne bien l'idée du beau désordre qui régnait en ce temps-là, et des tracasseries mesquines d'un pouvoir odieusement oppresseur. — De la Révolution restent, comme gains nationaux, dit M. Jules Lemaître : 1° la liberté religieuse, accordée par 1789, retirée par 1793 ; 2° l'égalité civile. La liberté religieuse, ajoute-t-il, on vient de nous la reprendre. Quant à l'égalité civile, on est tenté de se demander si elle n'aurait pas pu être conquise à beaucoup moins de frais.

Notons encore les très pénétrantes réflexions intitulées *Un nouvel état d'esprit*, et, dans le genre psychologique, l'étude sur le sentiment de la nature chez les *Touristes d'autrefois* et les touristes d'aujourd'hui.

Lucien Roure.

ÉDUCATION

L'Éducation du sentiment, par Edward Montier. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1903. 1 volume in-8, 56 pages. Prix : 1 franc.

Le directeur des Philippins de Rouen est poète délicat; il est aussi homme d'action, et toujours chrétien de marque, vivant le christianisme intégral et l'infusant de toute son âme aux enfants du peuple. Aussi, le grand problème de l'éducation me semble sa pensée maîtresse : il l'a souvent développée, il en vit, il en fait vivre; et les jeunes Rouennais de Saint-Philippe s'en trouvent fort bien, car où ils passent, on les remarque.

Dans cette première « flânerie au bord de la mer normande », M. Edward Montier traite la question si délicate de l'éclosion de l'amour. Qu'on n'en soit point étonné. C'est l'un des plus graves soucis de quiconque approche des jeunes gens. Et comme nous avions récemment à cet égard les confidences de M. l'abbé Fonsagrive dans *l'Éducation de la pureté*, nous recevons aujourd'hui celles de M. Montier dans *l'Éducation du sentiment*.

De suite, il déplore que « des professeurs très attentifs à orner l'esprit et le cœur des jeunes gens de tout ce qui peut les tremper et les ennoblir, n'ont jamais songé ou jamais osé y planter et cultiver l'amour, l'amour tout court », et pour combler cette lacune, dans un dialogue, en cette forme grecque dont la simple et calme beauté échappe, hélas! de plus en plus à notre génération folâtre ou tourmentée, il parle « de l'amour... mais sérieusement... comme d'une chose sainte », et traite en philosophe, en médecin, en chrétien cette question si complexe et si... simple.

En soi, cette petite brochure est un petit chef-d'œuvre, et je ne sais vraiment ce que j'admire le plus, du raisonnement profond et serré dont les conclusions toutes rationnelles aboutissent à l'apologie de la chasteté juvénile qu'impose le christianisme, ou de l'allure de cette « flânerie » que Platon n'aurait point désavouée.

En parlant de l'éducation du sentiment sous forme de dialogue entre jeunes gens, l'auteur a-t-il voulu donner une *méthode* d'initiation? Si oui, je ne partage pas son avis. Quand Neddy est un Edward Montier, je veux dire un ami déjà mûri par l'expérience,

foncièrement chrétien, tout autant directeur qu'ami, un frère aîné, sorte d'ange gardien et en ayant les qualités, je n'y vois aucun obstacle; j'y trouve même le grand avantage de l'éducation *normale*. Mais ces Neddy sont rares, très rares. Aussi aurais-je préféré le dialogue entre le fils et son père, ou bien encore, quoiqu'il soit plus malaisé, entre le pénitent et son confesseur. A mon humble avis, ce sont ceux-là, le père, et à son défaut le confesseur, qui doivent éclairer l'adolescent pour qu'il ne le soit pas lamentablement par un camarade d'aventure. Celui-là déniaiserait, selon son expression; et cette expression recèle toute une théorie. Le père informe, il continue sa fonction d'éducateur : les yeux s'ouvrent sans que frémissent les sens; c'est que pareille éducation du sentiment est dans l'ordre.

M. Montier s'étonne qu'on ne parle jamais au jeune homme de l'amour et des choses de l'amour. Je suis persuadé pour ma part qu'un père intelligemment chrétien, qu'un confesseur vraiment directeur en parlent; mais ces conversations se font dans l'intimité des âmes, dans une direction, dans un tête-à-tête enveloppé de silence. J'ajouterai, pour être complet, qu'on a *parfois* parlé de l'amour à des jeunes gens réunis, je pourrais citer des exemples. Hélas! l'expérience condamne la théorie qui chargerait « des professeurs » de semblables cours.

Faut-il donc blâmer toute *publication* sur ce sujet? Non pas, certes; et je loue très loyalement *l'Éducation du sentiment*; mais j'en recommande la lecture surtout aux pères de famille pour leur rappeler ce grave devoir, si souvent oublié d'eux, de l'éducation intégrale de leurs fils.

Lucien Veron.

MÉMOIRES

Mémoires d'une Sœur de Charité, publiés par Mme Gagne (Élise Moreau). Paris, Perrin. 1 volume in-16, vi-356 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ces *Mémoires d'une Sœur de Charité* n'ont aucun rapport avec les pages mystiques où quelques saintes ont étalé leurs états d'âme. C'est Marthe qui tient la plume, il n'est jamais question de Marie.

Il y a dans ce volume une demi-douzaine, au moins, d'aventures extraordinaires : deux rapts d'enfants, une série de mariages

plus ou moins romanesques, l'odyssée d'un orphelin accueilli à l'hôpital d'Angers et qu'on retrouve grand d'Espagne... J'en passe.

Le récit va de la chute de l'ancien régime à la révolution de Juillet. L'auteur raconte ce qu'elle a vu et prouve encore un coup combien les *choses vues* ressemblent peu à l'histoire. Après avoir lu Vandal, il faudra modifier quelques traits du 18 brumaire qu'on trouve ici et n'insister pas sur l'éloquence de Bonaparte au conseil des Anciens.

En outre, cette excellente sœur parle d'elle-même, je ne dirai pas avec fatuité, mais avec une candeur qui confine à cette intrépidité de bonne opinion dont s'éloignerait la modestie. Je sais bien qu'elle n'écrivait que pour elle seule ce qu'une autre a publié. C'est une bonne excuse ; mais, quand on écrit ses Mémoires, il faut une prudence qui déborde jusque sur nos héritiers.

Voilà les défauts, mais voici qui est excellent : au cœur du livre, au chapitre VII et dans les suivants, il y a des pages qu'il faudrait citer tout au long.

Le 13 février 1790, les vœux monastiques sont supprimés en France. Aux yeux des révolutionnaires, « la jeune fille, la femme qui renonçaient volontairement au bien-être, aux plaisirs mondains, pour se consacrer à la prière et aux bonnes œuvres, obéissaient à l'esprit de superstition... » (p. 111).

« Bannies des hôpitaux comme religieuses, les bonnes sœurs parvenaient à y reconquérir leur place à titre d'infirmières. » (P. 111)

« Une... ancienne supérieure de l'Hôtel-Dieu lavait la vaisselle chez le ministre de la guerre, au profit d'une pauvre famille du quartier Mouffetard. » (P. 112.)

« L'ordre... nous fut signifié, le 1er mars 1793, d'avoir à céder la place aux directeurs et aux infirmières laïques, dans les vingt-quatre heures. » (P. 113.)

Et voici ce que dit un médecin en 1793 :

« ... Les nouvelles infirmières s'acquittaient si mal de leur service que les directeurs ont accepté avec empressement les religieuses qui sont venues s'offrir sous l'habit séculier... Ce ne sont pas des êtres salariés qu'il faut dans les hospices, mais des cœurs profondément dévoués... » (P. 122.)

Et cette déclaration qu'il faut citer encore : « Les lois de la

République, en ouvrant les portes des couvents, ne m'ont pas déliée du serment que j'ai fait à Dieu, de le servir jusqu'à mon dernier soupir. » (P. 138.)

Et enfin, quand la sœur est arrêtée et conduite en prison par la bande de Fouquier-Tinville : « Nous descendîmes, précédées et suivies des soldats..., plus honteux que fiers du rôle de sbires qu'on leur faisait jouer. Ils aimaient bien, ces braves militaires, se mesurer à la frontière avec les ennemis de la France, mais il leur répugnait certainement d'aider à l'arrestation de paisibles femmes qu'ils savaient fort innocentes des méfaits qu'on leur imputait. » (P. 143.)

Puisqu'on rééditait cet ouvrage déjà ancien, voilà les pages qu'il fallait choisir. L'histoire d'hier y raconte celle d'aujourd'hui. Du récit, souvent maladroit, mais toujours sincère, se dégage à l'adresse des victimes et des persécuteurs une leçon que ceux-ci et celles-là ne doivent pas oublier. Lucien Guipon.

Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le second Empire, par la baronne Durand de Fontmagne. Paris, Plon-Nourrit. 1 volume in-16, III-316 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ces pages renferment le récit d'un séjour de vingt-deux mois, alternant de Péra à Thérapia (septembre 1856 à mai 1858). C'était l'époque où la France jouissait en Orient du prestige dû à nos succès en Crimée ; moment que l'auteur définit assez bien en disant qu'elle eut la chance d'aller en Turquie quand il y avait encore des Turcs, mais quand l'Orient commençait à se « désorienter ».

J'aurais supprimé l'itinéraire de Paris au Bosphore. Il n'est si mince voyageur qui ne l'ait essayé, et c'est forcément *Bædeker*. J'aurais rogné aussi les deux derniers chapitres sur : *Les femmes en Turquie* et *Visites aux harems* ; chapitres qui ne contiennent rien que de très lisible, mais toutes ces « turqueries » sont un peu usées.

Ces réserves faites, il faut reconnaître que l'observatrice a vu juste et peint avec netteté les choses et les gens du Bosphore. Voici d'abord le gouvernement : « La Sublime-Porte, comme toujours, ne songe qu'à gagner du temps... Elle croit tout

gagné quand elle ne se décide pas... Elle ne veut pas rompre, mais ne veut rien céder. » — Les employés, toujours la main tendue pour solliciter un pourboire, « Turcs fort civils et comprenant très bien la langue universelle, qui, sur le Bosphore, s'appelle « batchich ». — L'étonnement provoqué par nos mœurs : « Vous êtes riche, vous êtes libre et vous dansez *vous-même* ! » disait un Turc ébahi à une ambassadrice à Constantinople. Et l'auteur ajoute : « Chez eux, en effet, ils font danser les esclaves. »

L'auteur est, par alliance, arrière-petite-fille du vicomte de Saint-Priest, qui fut ambassadeur de France à Constantinople sous Louis XV, et dont les Mémoires ont été en partie publiés (Publications de l'École des langues orientales vivantes, VI). L'ambassadeur de Louis XV écrivait, en 1773, en parlant des Jésuites supprimés : « C'est une justice qu'on ne peut se dispenser de leur rendre, et qui ne saurait être suspecte, à présent qu'ils ne sont plus : on leur doit, en très grande partie, les progrès de la religion catholique parmi les Arméniens et les Syriens... (Et il faut noter que sous la plume de l'ambassadeur, *religion catholique* est synonyme d'*influence française.*) Il importe, ajoute Saint-Priest, de conserver les ex-Jésuites dans leurs fonctions, pour ne pas compromettre les fruits qu'ils ont faits ou semés. » (Affaires étrangères, correspondance de Turquie, 1773, f° 268.)

On tirerait la même conclusion du récit de la baronne Durand de Fontmagne. Ce qu'elle a vu de plus admirable en Orient, c'est l'œuvre des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et des Dames de Sion. Elle a noté, elle aussi, que le dévouement de nos religieux et de nos religieuses en Orient excitait l'admiration même des hérétiques et des musulmans. Lucien Guipon.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ASCÉTISME

L'abbé Perdrau, ancien curé de Saint-Étienne-du-Mont. — **Jésus au Calvaire.** Paris, Bloud. In-12, 174 pages.

Faire connaître Jésus-Christ, c'est le but de l'excellent petit livre dans lequel l'abbé Perdrau nous conduit au Calvaire. La mort de Notre-Seigneur sur la croix n'est-elle point, en effet, le terme et le résumé de sa mission? Le crucifiement de Jésus résume sa vie entière; c'est par là qu'il a pu, selon sa promesse, « attirer tout à Lui ».

Cette divine efficacité de la Passion du Christ, l'auteur a voulu nous en pénétrer en nous faisant accomplir le pèlerinage spirituel du Calvaire, comme saint Paul, d'après son propre témoignage (Galat., III, 1), se plaisait à reproduire devant ceux qu'il évangélisait l'image de Jésus crucifié. La série des quinze méditations qu'il nous offre, a quelque chose de court, de net, de substantiel, et les réflexions qu'un tel sujet lui inspire sont saisissantes et font du bien. Par la touchante prière qu'il adresse finalement à son crucifix, on sent tout ce qu'il lui a dit au cœur, et, si nous savons l'interroger, tout ce qu'il nous dira.

Qui méditerait ainsi l'Évangile, sous les regards de Jésus crucifié, ne tarderait pas à devenir un saint.

A. Boué.

L'abbé Lejeune. — **L'Oraison rendue facile.** Paris, Lethielleux, 1904. In-12, 388 pages. Prix : 3 fr. 50.

Quel bon livre! Et point banal. Il est vrai qu'en parcourant la table des matières, on retrouve les titres classiques : *La préparation éloignée*, *La préparation prochaine*, etc. Mais outre que, dans ces chapitres, l'auteur a trouvé moyen de rajeunir les anciennes idées, on s'aperçoit qu'à partir du milieu du volume, il quitte les sentiers battus, pour traiter des questions fort pratiques de vie intérieure. Remarquons les titres suivants : *L'acte d'amour parfait*, — *Les exagérations du désintéressement dans l'amour parfait*, — *La demande*, — *Le faux abandon*, — *Les remèdes à nos distractions*, — *Les suavités spirituelles*, etc. Les problèmes ainsi posés sont toujours résolus dans un sens consolant, de sorte que l'auteur réalise le souhait qu'il fait de « dilater les pauvres âmes que le rigorisme a comprimées ». Bien plus, rien que le ton général du livre exerce secrètement sur le lecteur cette action consolante. On sent que l'au-

teur a pitié des âmes visant à la perfection, qu'il souffre avec elles, et veut aider à les délivrer de leurs épreuves.

Il sait également tenir le milieu entre les doctrines extrêmes. Il prend vigoureusement la défense de saint Ignace (p. 137) contre ceux qui ne veulent de méthode pour personne, mais il combat aussi ceux qui s'obstinent à en imposer à tout le monde (p. 145). De même, il expose la nécessité de consulter un directeur, mais il montre que la direction a ses limites (p. 59, 246). Des citations bien choisies sont empruntées à Alvarez de Paz, auteur excellent et trop oublié.

Aug. Poulain.

L'abbé Pille. — **Méditations pour les chrétiennes.** *Année complète.* Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Lethielleux. 4 volumes in-12, xii-434, vi-450, vi-478, vi-457 pages.

Ce cours complet de méditations mériterait mieux le titre d'Année chrétienne, puisque le vrai moyen de sanctifier l'année est de méditer, chaque jour, les devoirs que nous enseignent les mystères de la religion. L'ouvrage de M. l'abbé Pille sera, dans ce but, un secours efficace aux âmes de bonne volonté, et ce sera sa meilleure récompense.

Il l'a déjà obtenue ; car, en approuvant cette seconde édition, son évêque le félicite du succès des *Méditations*, « si goûtées du public pieux », et des heureuses additions qu'il a faites, en particulier sur l'éducation des enfants.

L'auteur a souhaité de faire penser, et, pour cela, il se borne à indiquer les réflexions, suggérant par un système de points suspensifs l'importance de chaque pensée. On ne peut le lire, avec quelque suite, sans être frappé de la piété et de l'onction qu'il a puisée à l'école de Jésus-Christ. Les paroles du Sauveur ne réchauffaient-elles pas les âmes de ses disciples, même avant qu'il se fût fait reconnaître d'eux ?

M. l'abbé Pille semble destiner son ouvrage uniquement aux chrétiennes. Ne soyons pas étonnés qu'on écrive tant de livres de piété pour les femmes, puisqu'elles sont toujours l'auditoire le plus assidu de ceux qui annoncent la parole de Dieu. Du reste, les chrétiens pourront profiter de ces méditations aussi bien que les chrétiennes ; elles n'ont rien de mièvre et sont nourries de la moelle de Bossuet et de l'Évangile. N'est-ce pas une nourriture pour les forts ?

A. Boué.

L'Année chrétienne. *Conseils aux femmes du monde pour bien sanctifier l'année.* Paris, Téqui, 1902. 1 volume in-12, viii-386 pages.

Ce petit livre posthume est le premier écrit auquel se soit exercé l'auteur des *Avis spirituels*. Il continuera l'apostolat que cette femme vraiment chrétienne exerça de son vivant auprès des femmes du monde. « Je le mets au point, disait-elle, pour qu'il puisse paraître après ma mort », voulant

sans doute, comme une autre belle âme, « passer son ciel à faire du bien sur la terre ».

Il a dû en effet être mis au point; car, à voir la gravité des conseils qu'il offre, on ne dirait pas une œuvre de jeunesse. A moins qu'on n'en trouve la trace dans certaines expressions impropres, comme « le sacrifice *honoraire*, pour sacrifice latreutique, ou dans certaines distractions, comme le *mardi* consacré par l'Église aux saints anges. On sent que la main qui a écrit cet opuscule est celle d'une femme, non d'un théologien.

Mais pourquoi lui avoir donné pour titre : *l'Année chrétienne* ? C'est plutôt la Journée chrétienne, la Semaine chrétienne, le Mois chrétien qu'il faudrait dire, puisque tel est l'objet des trois premières parties. De l'ensemble de l'année, il n'est pas question, et l'on ne rappelle nullement l'ordre des fêtes chrétiennes qui s'y succèdent. A. Boué.

L'abbé Max Caron, supérieur du petit séminaire de Versailles. — **Retour à l'Évangile. Attente de Jésus.** *Méditations pour le temps de l'Avent.* 2e édition. Paris, Haton, 1902. 1 volume in-18, 336 pages.

S'il est à l'époque où nous vivons des « raisons d'espérer », l'une de celles qui présage le plus sûrement des temps meilleurs, c'est que les jeunes reviennent à l'Evangile. Du moins, on les engage plus que jamais à y revenir. Il n'y a pas encore si longtemps qu'on ne lisait plus les Livres sacrés; d'où l'appauvrissement de la foi. Où sont, même à l'heure présente, les chrétiens qui lisent la Bible dans la majesté du texte? Enfin on vulgarise, dans le bon sens du mot, de toutes parts les commentaires, et c'est déjà quelque chose.

M. l'abbé Max Caron a écrit, à l'intention des jeunes gens surtout, une série en dix volumes de méditations sur l'Évangile ou les Livres saints. Le premier, pour le temps de l'Avent, dont voici la seconde édition, leur parle de l'attente de Jésus et leur fera certainement goûter le charme des textes sacrés. Pour ce volume, l'auteur a dû recourir surtout à l'Ancien Testament. Il commente les ardentes inspirations des prophètes d'une manière très personnelle, dans un style fort littéraire qui plaira à la jeunesse.

Rien dans ces pages de vulgaire ni de banal; car on ne prendra pas pour tel la coquetterie de citer certains auteurs peut-être trop profanes pour inspirer la piété des âmes austères. Elles trouveraient sans doute que, faute de tant de littérature, on n'entre pas plus mal dans les puissances du Seigneur. Il est vrai que ces *Méditations* sont plutôt des lectures spirituelles ou des élévations poétiques et littéraires. Elles n'en seront que mieux accueillies des jeunes gens à qui elles sont destinées et qui se flattent d'unir le sens esthétique au goût de la piété. A. Boué.

APOLOGÉTIQUE

L'abbé Désers, curé de Saint-Vincent-de-Paul, Paris.

— **Lettre à un jeune bachelier sur les objections modernes contre la religion.** Paris, Poussielgue.

L'abbé Désers, non content d'édifier sa famille spirituelle par des instructions aussi intéressantes que solides, a conçu l'heureuse idée de faire participer le public à ses importants travaux d'apologétique. Il a pensé que cet enseignement pouvait être utile à d'autres qu'à ses paroissiens. L'événement lui a donné raison. Les conférences sur *Dieu et l'homme*, sur *le Christ Jésus*, sur *l'Église catholique*, ont été accueillies avec faveur et empressement par un très grand nombre de lecteurs et portent déjà leurs fruits.

L'auteur présente aujourd'hui au public un travail moins considérable, mais d'une sérieuse importance et d'une vivante actualité : c'est une *Lettre à un jeune bachelier sur les objections modernes contre la religion.*

Remarquable au point de vue de la doctrine, la *Lettre au jeune bachelier* est de plus élégamment écrite, d'une lecture attrayante, souvent émaillée de souvenirs historiques qui donnent de la variété au récit. La note spirituelle, et même humoristique, n'y manque pas.

C'est un don de savoir ainsi présenter la vérité, non seulement sans causer ni fatigue ni ennui, mais en procurant au lecteur les joies et le repos de l'intelligence.

F. Noury.

J. Brugerette. — **Le Club des Jacobins.** Paris, Bloud. Collection *Science et Religion.* In-16, 64 pages.

Brochure de vulgarisation alerte, vivante, pleine d'idées saines pour l'ordinaire. On regrette pourtant d'entendre l'auteur nous parler sérieusement de la *vertu de Roland* ; surtout on lit avec peine une conclusion comme la suivante : Les Jacobins « ont empêché au fédéralisme, à la guerre de Vendée..., de démembrer la France » (p.63). C'est offenser tout à la fois la grammaire et la vérité. L'autorité de M. Aulard, invoquée par M. Brugerette, ne suffit pas à justifier un tel jugement, fût-il exprimé dans la langue de Bossuet.

P. Bliard.

Paul Allard. — **Les chrétiens ont-ils incendié Rome sous Néron ?** Paris, Bloud. Collection *Science et Religion.* In-16, 63 pages.

Nous avons dans cet opuscule un modèle de discussion serrée, savante et lumineuse. L'adversaire, suivi sur tous les coins du champ de bataille, où il cherche un abri, en est délogé après la plus brillante attaque. Aussi bien, M. P. Allard est ici sur son terrain : les premiers siècles de l'Église n'ont plus de secrets, on le sait, pour l'auteur des *Persécutions* et de *Julien l'Apostat.*

P. Bliard.

ENSEIGNEMENT

Mgr Charles Daniel, prélat de la maison de Sa Sainteté.

— **Manuel des sciences sacrées.** Paris, Gabriel Beauchesne et Cᵉ. 1 volume grand in-8, 660 pages. Prix : 7 francs.

Ce *Manuel* contient en abrégé les plus utiles notions que doivent posséder ceux qui s'adonnent aux sciences sacrées Telles sont la biographie des papes, y compris celle de Pie X, les versions et éditions principales des saintes Écritures, l'histoire des conciles généraux, celle plus brève des conciles particuliers, avec un résumé de leurs canons, la vie des Pères et écrivains ecclésiastiques, suivie de la liste de leurs ouvrages, la nomenclature chronologique des hérésies, des erreurs, des schismes et des antipapes qui ont affligé l'Église, enfin un exposé des meilleures collections du droit canonique.

Ce seul énoncé suffit à faire apprécier l'utilité et l'importance du nouveau *Manuel* composé par Mgr Daniel. Si l'on considère en outre que le savant auteur, avec une admirable patience, s'est appliqué à puiser les renseignements aux sources les plus autorisées et les plus modernes, et que ces renseignements s'étendent à tous les sujets énumérés ci-dessus, on constatera facilement combien ce *Manuel* l'emporte sur ceux de Zitelli et de Maas, publiés le premier en latin à Rome en 1877, et le second à Baltimore en 1892.

Charles Bonnard.

J. Brugerette, officier d'académie, professeur licencié d'histoire et de philosophie. — I. **Histoire de l'Europe et de la France (1610-1789),** *à l'usage des candidats au baccalauréat, à l'école de Saint-Cyr et à la licence ès lettres.* T. II. *Les gouvernements, la monarchie absolue ; la monarchie constitutionnelle; les républiques fédératives.* Tours, Cattier ; Paris, Delagrave, 1902. In 12. 482 pages. Prix, avec le tome I : 7 francs.

II. Classe de seconde, sections A, B, C, D. **L'Europe et la France du dixième siècle à 1715.** (*Programme du 31 mai 1902.*) Tours, Cattier. In-12, vi-723 pages. Prix : 5 francs.

I. On retrouve, dans le premier de ces livres d'histoire, la plupart des qualités que j'ai signalées dans la *Composition historique* du même auteur (Cf. *Études,* 5 décembre 1902, p. 709). Beaucoup de clarté, en même temps que beaucoup de faits ; de la limpidité et de l'abondance. L'esprit général est favorable à la transformation des choses et des institutions. Cependant, même quand il croit entrevoir dans le monde moderne une tendance à la justice et à la liberté, — certaines actualités la rendent fort contestable, — M. l'abbé Brugerette reconnaît la grandeur de ce siècle de Louis XIV qui fit de la France, pendant cinquante ans, la première des nations. « On citerait difficilement, conclut-il, un pouvoir absolu plus complètement avoué de son époque et qui ait rendu plus de services

à la civilisation de son pays et de l'Europe[1]. » (P. 192.)

II. Avec les programmes de 1902, M. l'abbé Brugerette a rédigé un nouveau cours d'histoire dont la première partie convient à la classe de seconde. Elle comprend l'étude de l'Europe et de la France du dixième siècle à 1715. La seconde partie, actuellement sous presse, ira de 1715 à 1815. Le but de l'auteur en ces manuels dont nous recommandons le premier paru, est de fournir un enseignement *rationnel* et *synthétique* permettant de reprendre, sous cette forme proportionnée au développement de leur intelligence, les mêmes matières déjà mises à la portée des élèves du premier cycle, avec des allures plus narratives et plus pittoresques. Ce système est excellent, et le professeur qui voudra suivre les chapitres si bien divisés de l'auteur, n'aura aucune peine à apprendre aux jeunes gens l'art de juger les grands événements, de les coordonner, de les relier entre eux, d'en comprendre l'importance,

Le moyen à employer, et il a été adopté, était de mettre en relief les « faits significatifs », c'est-à-dire ceux qui ont exercé une influence directrice et contribué au mouvement religieux, social et politique. C'était aussi de déterminer les causes et les résultats, en des conclusions générales qui constituent la vraie philosophie de l'histoire.

L'écueil était de s'égarer en des spéculations abstraites, M. l'abbé Brugerette a su l'éviter en ne s'éloignant jamais de la base matérielle et analytique de ses considérations d'ensemble et de ses aperçus synthétiques. Partout les événements, dessinés dans leurs lignes exactes, forment les assises et les cadres de ses larges tableaux et de ses panoramas étendus. C'est de l'histoire précise et fournie, avant d'être de la pensée et de la logique. Ce qu'il nomme « la lumière des idées » ne rayonne pas dans le vide, mais éclaire et colore les points culminants de la civilisation européenne, en dix siècles de son évolution[1].

Henri Chérot.

1. Mais pourquoi l'auteur a-t-il laissé tant de taches... typographiques, sur les pages consacrées au Roi-Soleil! *Coumarty* pour *Caumartin* (p. 180); *Pontchartreux* pour *Pontchartrain* (p. 182); *Montluron* pour *Monthoron* (p. 184); *1802* pour *1902* (p. 194); Franck *Puant* pour Franck *Puaux* (p. 195); *Aucor* pour *Aucoc* (p. 196); *Baudrillard* pour *Baudrillart*; *Loir* pour *Lair*, etc.? Ceci appelle un *errata* ou une nouvelle édition très corrigée.

1. Ici encore la correction pourrait être soignée davantage. Il faut lire *1672* au lieu de *1702* (p. 647); *Germanis* et non *Germania* (p. 649); *1600* et non *1680* (p. 717).

L'abbé Stoffaes. — **Cours de mathématiques supérieures, à l'usage des candidats à la licence ès sciences physiques.** 2e édition, complètement refondue. Paris, Gauthier-Villars. In-8. Prix : 10 francs.

L'auteur s'est proposé de faciliter l'étude de la physique supérieure

aux jeunes bacheliers ès sciences qui aspirent à la licence. En quelques centaines de pages il a réussi à exposer clairement et sobrement toutes les notions de mathématiques qu'on suppose, quelquefois bien à tort, connues des étudiants. On trouve dans ce livre tout ce qui doit être su, depuis l'algèbre spéciale et la géométrie analytique jusqu'à la théorie plus complexe des équations différentielles. Que ce traité soit de nature à rendre de précieux services, il n'y a pas à en douter.

M. Stoffaes a eu l'heureuse idée de terminer par des exemples bien choisis nombre de chapitres. Aux élèves de refaire par eux-mêmes ces excellents problèmes; c'est le meilleur moyen de se familiariser avec les formules mathématiques. A. D.

TECHNOLOGIE

A. Ledebur, professeur à l'Académie des mines de Freiberg (Saxe). — **Traité de technologie mécanique métallurgique.** Traduit sur la deuxième édition allemande, par G. Humbert, ingénieur des ponts et chaussées. Paris, Gauthier-Villars. 1 volume grand in-8, VI-740 pages, avec 729 figures, Prix : 25 francs.

Dans l'intention de l'auteur, ce livre est fait pour les étudiants et pour ceux qui débutent dans la pratique. Il se propose de compléter leurs études théoriques et de leur donner une idée précise des dispositifs et des procédés qui se rencontrent dans l'industrie.

Nous croyons que ce but est atteint, et que la lecture de cet ouvrage sera fort avantageuse aux lecteurs auxquels il s'adresse.

Le plan est rationnel : prendre comme point de départ, d'un côté, les lois physiques qui dominent toute action nécessaire, et, de l'autre, les propriétés des métaux que l'on peut employer; puis, en présence de ces deux données fondamentales, rendre compte des moyens employés en étudiant avec détail les outils et les procédés.

Afin de réaliser plus pleinement ce programme, l'auteur a renoncé, dans certains cas, à représenter les dernières nouveautés en fait de machines-outils, pour leur préférer un modèle plus instructif et moins récent.

Nous lui savons particulièrement gré d'avoir insisté sur l'histoire des procédés qu'il décrit et des mécanismes correspondants. Rien n'est plus suggestif pour former le mécanicien d'avenir.

Les indications bibliographiques qui suivent chaque chapitre complètent ces renseignements. Elles seraient plus utiles, si elles se cantonnaient moins exclusivement dans la science allemande. Sur cent quarante-huit travaux cités, il n'y en a que dix-neuf empruntés à la science étrangère, seize à la France et trois à l'Angleterre.

La technologie envisagée dans toute son étendue, embrasse toutes les transformations des matières brutes en objets usuels. La technologie chimique emploie à cette fin les procédés chimiques; la

technologie mécanique, les procédés mécaniques.

Cette dernière se subdivise suivant les matières sur lesquelles elle opère. L'auteur ne considère que la technologie mécanique métallurgique, c'est-à-dire celle qui transforme les métaux bruts en objets usuels. Il s'attache surtout à cette technologie, prise en général, qui vise à donner une forme quelconque à un métal quelconque reçu de la main du fondeur. Dans une seconde partie, il passe sommairement en revue d'intéressantes spécifications : la fabrication des tôles, des fils, des grains, des caractères d'imprimerie, des tuyaux, des vis et des écrous, des objets tranchants, des clous et des pointes, des monnaies, des plumes d'acier, des épingles, des aiguilles et des serrures.

Ajoutons qu'une table alphabétique détaillée des matières traitées facilite beaucoup les recherches. Henri LACOUTURE.

Ed. CANDLOT, ingénieur, directeur de la Compagnie parisienne des ciments portland artificiels. — **Chaux, ciments et mortiers.** *Encyclopédie scientifique des Aide-Mémoire.* Petit in-8, 51 figures. Prix : broché, 2 fr. 50 ; cartonné, 3 francs.

Ouvrage technique s'adressant surtout aux constructeurs. On y trouvera d'intéressants renseignements sur la nature et la fabrication des chaux hydrauliques, ciments, mortiers ; des indications sur l'emploi de ces matériaux ; des méthodes pour en reconnaître la qualité. Auguste BELANGER.

DROIT

Gabriel de VILLEMANDY, avocat à la Cour de Paris, ex-rédacteur au Contentieux de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans. — **Traité pratique des procès relatifs aux chemins de fer.** Paris, A. Chevalier-Marescq.

Nul n'ignore les incidents multiples et variés que font naître à chaque instant les rapports si fréquents du public avec les compagnies de chemins de fer. Il y aurait une véritable encyclopédie à faire sur les mille difficultés tranchées par la jurisprudence de nos tribunaux, sans parler des variations elles-mêmes de cette jurisprudence hésitante et encore peu sûre d'elle sur plusieurs points. M. de VILLEMANDY n'a pas la prétention de présenter ce travail.

Il se borne à rappeler d'une façon très condensée les principes, à citer les textes et à signaler les documents de la jurisprudence sur les cas les plus usuels. C'en est assez pour donner à son livre le caractère de livre pratique, susceptible d'être consulté avec fruit par le public, dans les hypothèses qui se produisent le plus ordinairement. Les proportions voulues de l'ouvrage interdisaient un examen plus détaillé, dans lequel auraient risqué de s'égarer ceux auxquels l'auteur s'adresse. Cependant, le praticien lui-même et le juge peuvent y trouver des renseignements utiles. J. PRÉLOT.

A. Pérouse, docteur en droit. — **Les biens des associations et congrégations dissoutes sont-ils des biens sans maître?**

Telle est la question qui sert de titre à la brochure de M. André Pérouse, dont la deuxième édition a paru chez L. Larose, éditeur à Paris.

Tout le monde sait la tentative de certains esprits de couvrir, derrière la théorie des biens sans maître qui sont attribués à l'État par les articles 539 et 713 du Code civil, leur désir mal dissimulé de satisfaire leur haine sectaire contre les congrégations par une véritable confiscation.

M. André Pérouse prend cette théorie corps à corps, et, laissant de côté toute sentimentalité, avec une logique implacable, dans un style serré et plutôt ardu, à l'adresse des gens qui acceptent de raisonner, il en démontre l'inapplicabilité à l'hypothèse envisagée. Ses arguments sont d'un vrai jurisconsulte, et son travail constitue une mine précieuse, où pourront puiser tous ceux qui se trouveront appelés à défendre les victimes menacées.

Une bibliographie très complète du sujet ajoute à l'ouvrage des références nombreuses, qui en font un véritable mémento de tout ce qu'il est utile de consulter sur un sujet aussi intéressant.

J. Prélot.

J. Duquesne, professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble. — **Une lacune dans notre régime de taxes universitaires.** Paris, A. Chevalier-Marescq.

Cette brochure forme le volume VII de la *Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur*; elle tend à exiger des étudiants non candidats aux grades, et sous les formes diverses, une rétribution plus considérable que celle pratiquée aujourd'hui.

A première vue, on peut se demander si cette question de taxes plus fortes à percevoir dans nos universités vient bien à son heure, en ce moment où le rétablissement du monopole universitaire est à l'ordre du jour. N'est-ce pas vouloir trop tôt battre monnaie sur cette future organisation de notre enseignement supérieur? Que nous descendons loin de cet idéal d'un enseignement donné par l'État, accomplissant ainsi une véritable mission, en dehors et au-dessus de toute préoccupation pécuniaire! C'est là, on le sait, le grand argument des partisans du monopole.

Au fond, ce monopole ne serait-il qu'un vulgaire moyen de concurrence déloyale, pour accaparer la clientèle et mettre en poche des bénéfices plus faciles et mieux assurés?

Quoi qu'il en soit de cette querelle de tendance, nous devons reconnaître que la question posée par l'auteur est traitée avec soin, et que la comparaison très fouillée qu'il fait du régime suivi en France avec ce qui se passe à l'étranger, lui fournit, du moment qu'on accepte de se placer à son point de vue, de précieux arguments au profit de sa thèse.

J. Prélot.

VARIA

Herbert Spencer. — **Faits et Commentaires**. Ouvrage traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par Auguste Dietrich. Paris, Hachette, 1903. In-12, 352 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Dietrich vient de nous donner la traduction de la dernière œuvre, ou mieux du dernier recueil de Herbert Spencer, traduction sobre et facile avec quelques exotismes. Les *Études* ont déjà parlé abondamment de l'édition anglaise (nº du 5 janvier 1903, p. 81-96). Ce qu'on aime dans ces glanures, dans ces notes jetées sur le papier au cours de laborieuses recherches, c'est la bonhomie, le naturel et la simplicité du ton, le sens positif et tout anglais, avec, comme dans *Quelques regrets*, un goût de la nature qui étonne chez l'austère penseur, ou dans *Questions ultimes*, l'effroi de l'Espace infini et éternel qui le saisit à la façon de Pascal.

La fantaisie n'est pas absolument absente du livre; témoin le chapitre intitulé *Euthanasie*. Supposons, dit Spencer, un patient placé la tête au centre d'une table tournant autour de son axe; le sang sera attiré vers les pieds. Avec une rotation convenablement réglée, on aurait un moyen simple de mort sans souffrance. La pensée me vint d'expérimenter sur des chiens. « Mais chercher les instruments à dessiner du temps que j'étais ingénieur, dresser le plan requis et tirer les tracés, puis ensuite surveiller les ouvriers, cela menaçait d'être une besogne trop sérieuse, j'aurais dû suspendre des travaux plus importants, car je n'avais pas assez de force pour en mener de front deux à la fois. Aussi l'idée fut-elle abandonnée. » Et voilà comment la pendaison déshonore encore l'Angleterre!

Lucien Roure.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants[1] :

Varia. — *La Bienvenue aux proscrits*, par A. Vermeersch. Lierre. 1 volume in-8, 23 pages.

— Lasplasas : *Varie Varia* : 1° *La solidaria, la filosofia y la ciencia.* Santa Tecla, 1901. 1 volume in-12, 92 pages. — 2° *El Compuesto humano.* Santa Tecla, 1901. 1 volume in-12, 76 pages. — 3° *Generacion y Herencia.* N. S. Salvador, 1902. In-12, 84 pages. — 4° *Evolucion de los errores antiguos en errores modernos.* Santa Tecla, 1902. 1 volume in-12, 75 pages.

Théâtre. — *Le Gouvernement de Sancho Pança*, comédie-bouffe en un acte, par Félix Cohen. Avec partitions de musique. Paris, Hennuyer.

— *Mon Caprice de bonnet de coton*, monologue, par le chanoine Langlois, aumônier de la Providence à Évreux. Paris, Haton. Prix : 50 centimes.

1. Les ouvrages et opuscules annoncés ici ne sont point pour cela recommandés : les *Études* rendront compte le plus tôt possible de ceux qu'il paraîtra bon de faire plus amplement connaître à leurs lecteurs.

— *Adieu à mon vieux chapeau haut de forme*, monologue, par le chanoine Langlois. Paris, Haton. Prix : 50 centimes.

— *L'Héritage de l'oncle Isidore*, comédie en trois actes, par Edm. de Rivals de Boussac. Perpignan, Latrobe, rue des Trois-Rois, 1.

— *Lutin*, pantomime en un acte, par l'abbé A. Saulnier. Paris, Bricon et Lesot. Prix : 1 franc.

— *Ohé, Méphisto!* pantomime en trois tableaux et un prologue, par Ch.-C. Schmidt. Paris, Bricon et Lesot. Prix : 1 franc.

Alsace. — *L'Ame alsacienne*, par René Bazin, Paris, maison de la Bonne Presse.

Bretagne. — *Les Celtes au XIXe siècle. Le réveil de la race*, par Charles de Gaulle. Paris, Le Dault. 1 volume in-8, 122 pages.

— *Dihnn Breiz*. Paris, Le Dault. 1 brochure in-8, 16 pages.

— *Taolen Levriou troz ha nevez en yez brezonek pe war ar yez brezonek*. Paris, Le Dault. 1 brochure de 16 pages.

— *Sous les pommiers*, saynète bretonne, par Jean de Fuster. Paris, Le Dault. 1 brochure de 34 pages.

— *Drames et récits bretons*, par Joseph Rovisse. Nantes, Dugas. 1 volume in-12, 115 pages.

Ascétisme. — *Une poignée de bon grain*, par l'abbé G. Bonneau. Bourges, Tardy-Pigelet. 1 volume in-12, 324 pages.

— *Le Mois des fruits*. Mois d'octobre consacré à Notre-Dame-du-Rosaire par Un religieux de l'Ordre des Frères prêcheurs, précédé d'une lettre-préface par le T. R. P. Monsabré. Paris, Téqui. 1 volume in-18.

— *Nouveau Chemin de Croix en union avec Marie, sous forme de confession générale et en faveur des âmes du purgatoire*, par Un pèlerin de Jérusalem. Blois, bureaux du *Propagateur des trois Ave Maria*, rue Pierre-de-Blois, 14. 1 brochure in-12, 28 pages.

— *De sacrificio missæ necnon de dominica mensa*, par le R. P. Le Gaudier. Dernière édition, revue et corrigée par le R. P. Micheletti. Torino, Typografia Pontificia Petri Marietti, via Tegnano, 27. 1 volume in-12, 296 pages.

— *La Giovane cristiana ne' suoi doveri*, par le chanoine Antonio Padovani, vicario generale di Cremona. Cremona, Tipografia editrice Toroni. 1 volume in-8. Prix : édition commune, 1 l.; édition spéciale : 1 l. 50.

Écriture sainte. — *Les Psaumes*, traduits de l'hébreu par M. B. d'Eyragues. Paris, Lecoffre. 1 volume in-12, 427 pages. Prix : 4 francs.

— *Clé chronologique et dates exactes de la vie de Jésus*, par Xavier Lévrier. Poitiers, G. Bonamy. 1 volume in-8, 47 pages.

— *Neutestamentliche Apokryphen*, herausgegeben von Vic. Dr. E. Hennecke. Tübingen-Leipzig, J. C. B. Mohr (Paul Siebeck). Prix : 6 marks.

Hagiographie. — *Autobiografia della B. Margherita M. Alacoque*, tradotta dall' originale francese teste dato a luce e sequita da una novena ni suo onore e dall' esercizio dell' ora santa pel P. Guiseppe M. Piccinelli. Napoli, stabilimento Tipografico Michele d'Auric, via Tribunali, 386. 1 volume in-18, 274 pages.

— *La Vierge d'Avila*, par René Saint-Chéron. Paris, Émile-Paul. 1 volume in-8 carré, 77 pages.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 11.—A **Rome** paraît l'encyclique *Ad diem illum*, par laquelle le Souverain Pontife accorde un jubilé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

12. — A **Ploërmel**, M. Surty, aide-liquidateur, accompagné de détachements de cinq régiments, prend possession de la maison-mère des Frères de Lamennais, du pensionnat et de l'asile des vieillards; un malade meurt de saisissement; les Frères sont expulsés. Les capitaines de Beaudrap, Morel et de Villeneuve, les lieutenants de Torquat, Boulay de la Meurthe et Boux de Casson déclinent toute participation à cette expulsion, et, pour ce fait, se voient punis des arrêts de rigueur ou des arrêts de forteresse.

— A **Rio de Janeiro**, le Sénat approuve le traité par lequel la Bolivie cède au Brésil, contre certaines compensations, le territoire d'Acre, dont la superficie est de 190 000 kilomètres carrés.

13. — A **Paris**, une nouvelle convention est signée entre la France et le Siam, en remplacement de celle de 1902 qui n'a pas été ratifiée par le Parlement. Chantaboun sera évacué après la délimitation des frontières qui sera faite par une commission mixte sur les bases déterminées par le traité.

— A **Saint-Étienne**, M. Jaurès, dans un meeting tumultueux, la veille de l'ouverture du congrès socialiste, demande qu'on « dénonce » ou qu'on « détende » l'alliance franco-russe.

— A **Rome**, le sculpteur Ettore Ferrari est élu grand maître de la franc-maçonnerie italienne.

— De **Panama** on annonce que M. Manuel Amador a été élu, à l'unanimité, président de la nouvelle république.

— Dans l'**Afrique australe**, les élections donnent une majorité de cinq voix aux progressistes ou impérialistes.

16. — A **Constantinople** on apprend que les Albanais révoltés ont attaqué Diakova; le général Chemsi-pacha, venu au secours de la place, a été repoussé. Le soulèvement s'étend au nord-ouest du vilayet de Kossovo et de la ville d'Uskub.

17. — A **Bakou**, en Transcaucasie, à la fin d'un *Te Deum* célébré par le clergé arménien pour le succès des armes russes, une bombe est jetée contre les membres du clergé. Deux personnes sont tuées et plusieurs blessées.

18. — A **Paris**, la gauche radicale décide que dans le cas d'un débat

public à la Chambre au sujet du discours prononcé par M. Jaurès à Saint-Étienne, le groupe devra se séparer de l'orateur.

20. — A **Paris**, l'union démocratique, réunie sous la présidence de M. Étienne pour délibérer sur la motion de la gauche radicale relative au discours de M. Jaurès, vote à l'unanimité un ordre du jour dans lequel elle « s'associe aux sentiments de fidélité à l'alliance russe exprimés par son président ».

— A la Bourse, une panique se produit à la suite de nouvelles tendancieuses sur l'intervention de puissances européennes en Extrême-Orient; la plupart des fonds d'État et beaucoup de valeurs éprouvent une baisse considérable.

21. — A **Rome**, Pie X proclame bienheureux les vénérables serviteurs de Dieu : Marc Crisini, Étienne Pongracz et Melchior Grodecsk; puis déclare solennellement l'authenticité des miracles proposés dans la cause du vénérable curé d'Ars.

22. — Au **Cap**, la crise ministérielle a une solution : le docteur Jameson devient premier ministre sans portefeuille.

24. — Le cuirassé russe *Retvisan*, mouillé dans la rade de **Port-Arthur**, est attaqué de nuit par l'escadre japonaise, qui est forcée de se retirer après avoir perdu quatre vapeurs.

Une seconde attaque, de jour, n'a pas plus de succès.

Paris, le 25 février 1904.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

CAS DE CONSCIENCE DE M. LOISY

M. Loisy dit quelque part qu'il n'est pas philosophe [1]. C'est alors qu'il fait de la philosophie sans le savoir. Car si son livre a semblé répréhensible, ce n'est pas uniquement, mais peut-être bien en premier lieu, à cause des thèses philosophiques qui, çà et là, y sont exposées à propos d'exégèse et gouvernent presque à chaque page la trame générale du raisonnement. L'ouvrage n'est pas un manuel de philosophie; mais l'auteur est certainement un philosophe qui a des positions déterminées, et non sur les moindres problèmes de la métaphysique. C'est pourquoi nous en parlons. L'exégète pourrait se dérober derrière l'incompétence de la critique ; le philosophe relève de la discussion; il n'a qu'un droit : c'est que la discussion soit loyale, franche et bienveillante. Nous voulons aussi qu'elle soit telle.

I

Et d'abord, la préface. C'est une thèse philosophique qui en est l'inspiratrice, à peu près d'un bout à l'autre. L'auteur attend le reproche : ce n'est pas un motif de ne point le faire, si nous le croyons fondé. M. Loisy est libéral, libéral comme ne peut pas l'être un catholique, comme ne peut pas l'être un vrai savant philosophe.

« Il avoue, dit-il, ne pas posséder, dans le chétif répertoire de ses connaissances, l'idée de la science approuvée par les supérieurs... C'est pourquoi il n'avait pas vu, il ne voit pas encore ce qu'auraient signifié, en tête de ce travail, le suffrage d'un censeur théologien et l'approbation d'un évêque. »

Et cela, en effet, a l'air très légitime, si cela veut dire que le visa d'un supérieur ne peut tenir lieu d'évidence intrinsèque, qu'un décret émané de n'importe quelle autorité ne peut

1. *Autour d'un petit livre*, p. 151.

suffire à fonder la vérité d'une doctrine; qui pourrait prétendre le contraire? La vérité se proclame, elle ne se décrète pas, même par Dieu, malgré ce qu'en a pensé Descartes. Ce qui est vrai, est vrai. Et c'est pourquoi « il n'y a pas de science approuvée par les supérieurs ». Mais, à moins d'identifier la science avec le savant, ce qui est vrai avec ce que dit le savant, on aurait pu voir et on voit encore « ce qu'auraient signifié en tête d'un ouvrage », écrit par un savant, « le suffrage d'un censeur », et, s'il s'agit d'un savant catholique, « l'approbation d'un évêque ».

La science, conquête et possession de la vérité, expression de la vérité non apparente, mais réelle; la Science avec un grand S, la science idéale, la science sans mélange d'erreurs, la science qu'on salue dans les discours, à laquelle on tend comme à un but, parce qu'elle est simplement le vrai possédé, — cette science n'a pas besoin d'être approuvée. Mais la science concrète, la science d'ici-bas, notre science à nous, celle qui est le fruit de nos labeurs, qui est dans notre cerveau et notre intelligence, la science du savant, pourquoi n'aurait-elle pas besoin de suffrage? Et ne voyons-nous pas, au contraire, qu'elle les mendie et en fait grand état? N'est-ce pas tous les jours qu'au bas d'ouvrages scientifiques, livres scolaires, dictionnaires ou manuels, on trouve des mentions comme celles-ci : ouvrage approuvé par le ministre de l'instruction publique; ouvrage approuvé pour les bibliothèques scolaires, pour les écoles municipales, ou simplement le nom de l'auteur, accompagné de ses titres : M. X... ou Z..., membre de l'Académie française, de l'Institut, professeur à la Sorbonne, à l'École des hautes études, etc., etc.? Les industriels mettent aussi sur leurs produits manufacturés les médailles remportées au concours des expositions de Paris, de Londres ou de Berlin. La comparaison n'a rien de désobligeant. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit d'ouvrages effectués par l'homme; le suffrage d'autorités compétentes est une garantie contre les risques inhérents à toute entreprise humaine; le péril d'un livre peut être plus grand que celui d'un produit pharmaceutique. Et, sans doute, il y aura quelque modestie à faire apposer ainsi, à côté de sa propre signature, d'autres signatures qui en seront, en quelque sorte, la

caution. Mais si « la première qualité du savant est la sincérité », ne pourrait-on pas dire que la seconde est la modestie? Et c'est pourquoi, si M. Loisy a raison de ne pas connaître de science approuvée par les supérieurs quand il s'agit de la science infaillible, de la science adéquate au vrai, de la science idéale, expression totale et sans mélange du vrai, il aurait pu s'apercevoir qu'il peut et doit y avoir, quand il s'agit de la science du savant, de la science concrète, réalisée dans tel ou tel petit livre, il aurait pu s'apercevoir qu'il peut et doit y avoir une science approuvée par les supérieurs. Il pouvait s'en apercevoir comme savant; car les supérieurs dont il s'agit représentaient, dans l'espèce, non seulement une *autorité disciplinaire*, mais une autorité DOCTRINALE. Ils représentaient le magistère vivant d'une Église vieille de vingt siècles, traditionnelle dans son essence, et dont le témoignage pouvait bien, semble-t-il, n'être pas sans valeur sur la question de ses propres origines. Comme catholique, M. Loisy devait reconnaître qu'il y a une science approuvée par les supérieurs. C'est savant plutôt que science qu'il faudrait dire. Et c'est là qu'il faut mettre l'erreur libérale, non pas de l'exégète, mais du *philosophe*.

La thèse libérale, condamnée par l'Église, consiste essentiellement à croire et à soutenir qu'il y a des compartiments où l'homme peut échapper, totalement et sans réserve, au pouvoir de Dieu et de ses représentants. Ce que veut le libéral, c'est essentiellement de mettre des cloisons étanches entre les différentes sphères de l'activité humaine, et s'en ménager quelques-unes où il puisse se dire indépendant, radicalement indépendant à l'égard de Dieu. Le politique, l'homme d'affaires, le mari assez souvent seraient bien aises de reléguer le prêtre à la sacristie. Mais la morale peut-elle lâcher l'homme? La religion ne le peut pas davantage. Et, sans doute, les églises ou les conciles ne doivent point supplanter les parlements, pas plus que le confessionnal ou la sacristie ne doivent prendre la place du comptoir ou du foyer domestique. Mais, ni au parlement, ni au comptoir, ni au foyer domestique, ni en quelque lieu que ce soit, l'homme n'a le droit de se déclarer indépendant à l'égard de Dieu. Il y a bien des manières licites pour l'homme de servir Dieu; il

n'y en a pas de violer ses droits ou d'en diminuer l'importance.

Le savant est ici comme tout le monde. Même comme savant, il relève de Dieu, comme il relève de la vérité. Il n'a aucun droit ni contre Dieu, ni contre la vérité. Catholique, le savant relève encore de l'Église, interprète autorisée et infaillible de la vérité. Le même homme ne peut pas établir chez lui une cloison étanche entre le catholique et le savant; accorder, comme catholique, et refuser, comme savant, une rétractation.

Dès lors, comment expliquer ces paroles de M. Loisy : « Il n'y avait pas, il ne pouvait pas y avoir de rétractation » ? C'est beaucoup de certitude sur des questions où l'on avoue n'avoir pu trouver que des ébauches de solutions. Et si l'Église, se plaçant au point de vue de l'auteur pour interpréter son ouvrage, y eût trouvé des conclusions en contradiction absolue avec ses dogmes, des propositions tout au moins téméraires, entachées d'erreur, périlleuses pour la foi, aurait-elle pu exiger une rétractation ? M. Loisy essaye, il est vrai, de faire le départ entre ses affirmations et celles de la théologie dogmatique. Mais est-il si facile de manier l'histoire, d'en aborder les problèmes les plus ardus, d'en transformer l'aspect, et non pas une histoire quelconque, mais l'histoire de Jésus-Christ, sans que l'Église, fondée par Lui, sortie de Lui, son interprète autorisée, ait à faire valoir des observations ? L'auteur « s'est efforcé, dit M. Loisy de lui-même, de peindre la physionomie *historique* du Sauveur; il ne formulait aucune définition touchant le rapport transcendant du Christ avec la Divinité ». Est-ce bien sûr ? L'auteur a-t-il vérifié toutes les connexions entre la physionomie historique du Sauveur et son rapport transcendant avec la Divinité ? Il a côtoyé le dogme durant trois cents pages, et il ne l'aurait jamais effleuré ? Et de cela, qui est juge, lui ou l'Église ? Mais l'auteur de *l'Évangile et l'Église* « s'est borné à exposer l'état et la signification des témoignages, s'occupant de ce qui est matière d'histoire, réservant ce qui est matière de foi ». Soit. Nul ne doute des intentions. C'est entendu. L'auteur a voulu être uniquement historien. Mais, à cet égard même, l'Église ne peut-elle pas exiger d'être

entendue? N'est-ce pas elle qui est en cause? Est-ce que l'Église n'est point bâtie sur des faits et toute charpentée avec de l'histoire, même dans sa doctrine? L'Église ne peut donc se désintéresser des faits; elle a partie liée avec eux. Elle n'a point le droit de les dénaturer pour les mettre à son service, mais elle a le droit et le devoir de veiller à ce qu'ils ne soient pas non plus dénaturés par d'autres; elle a le droit de réclamer un nouvel examen des documents, une revision des pièces apportées au procès, un crédit de temps enfin, qui lui permette de faire le départ, dans son histoire, entre l'accessoire et l'essentiel. Et c'est pourquoi elle peut, sans empiétement sur l'autonomie de l'historien qui raconte ses origines, revendiquer le droit d'intervenir et d'exprimer son avis. En l'espèce, le savant, s'il est incrédule, ferait acte de courtoisie en réclamant le suffrage de l'Église; s'il est baptisé et prêtre, il remplirait un devoir filial.

Le devoir est d'autant plus urgent que l'Église peut avoir sur les matières d'histoire des certitudes inaccessibles au savant, et qu'il importe à ce dernier de traiter avec respect. Après avoir assuré, en effet, ses fondements historiques, l'Église peut fort bien faire un mouvement en arrière, et, mise en possession de la lumière de la foi, projeter cette lumière sur des faits dont elle n'a pas eu besoin pour établir ses titres. De la sorte, un fait historiquement douteux pourra devenir certain, non d'une certitude historique, mais d'une certitude de foi. Et si la science du critique, entraîné par une fausse hypothèse ou une systématisation hâtive, en arrive à nier le fait, ne sera-ce pas le cas où la science devra céder à la foi? où une lumière imparfaite devra céder devant une lumière plus éclatante? Le savant et le croyant devront-ils, dans le même homme, séparer les domaines respectifs de leurs affirmations et non pas plutôt les rejoindre, même au prix d'une rétractation?

Sans doute, si la science ou plutôt si les savants étaient infaillibles, la question ne se poserait pas. Mais le malheur est que le savant peut se tromper, qu'il peut en tromper d'autres, et, égaré par l'apparente lueur d'une certitude purement subjective, accréditer l'idée d'un antagonisme irréductible entre la science, qu'il identifie avec lui-même et

l'Église. Averti par l'Église qu'il est sur une fausse piste, qu'il prend un falot pour le phare étincelant du vrai, le devoir du savant catholique est-il — sous prétexte que le falot n'est point le phare — de continuer à s'égarer ? Et sans doute le falot n'est point le phare ! Mais n'y a-t-il pas dans le phare toute la lumière du falot ? N'y a-t-il pas, dans l'évidence de la foi, toute l'évidence de la raison ? Et la lumière de la foi n'a-t-elle pas commencé par être une lumière rationnelle ? N'est-ce pas pour obéir à la raison qu'on s'est soumis à la foi ? N'est-ce pas la raison qui a proclamé jadis le devoir impérieux de la foi ? N'est-ce pas la raison qui a fourni sa base juridique à la foi ? Opposer foi à raison, c'est donc opposer, en fin de compte, raison à raison ; c'est dire qu'il y a des raisons de croire et qu'il n'y a pas de raisons de croire. Et donc, à moins d'admettre l'identité des contradictoires, il faut prendre parti : il faut se rétracter, et si le mot paraît dur, disons qu'il faut incliner ses raisons devant des raisons plus hautes ; il faut incliner la lumière humaine du savant devant la lumière du croyant, humaine et divine tout ensemble.

C'est pourquoi il pouvait y avoir rétractation. Et quand M. Loisy s'applique à séparer le domaine de la foi et le domaine de la science, le domaine où il se soumet à l'autorité ecclésiastique et le domaine où il se déclare indépendant, il parle en libéral ; c'est-à-dire qu'en lui, ou le croyant, ou le savant est inconséquent avec lui-même. S'il croit, pour des raisons valables, que Jésus-Christ est Dieu et que l'Église catholique est son interprète, comment peut-il avoir des raisons de maintenir sa doctrine en opposition avec celle des représentants de l'Église ? S'il sait, au contraire, qu'il doit maintenir sa doctrine en opposition avec celle des représentants de l'Église, comment peut-il croire que l'Église est l'interprète de Jésus-Christ et que Jésus-Christ est Dieu ? Encore un coup, ou M. Loisy a des raisons de ne plus croire à l'autorité divine de l'Église, et alors il ne pouvait pas y avoir rétractation, mais il n'est plus catholique ; ou M. Loisy a eu et pense avoir encore de solides raisons de croire à l'Église, et alors il peut y avoir rétractation.

II

Ce dilemme, qui, sous une forme ou sous une autre, enserrera toujours le libéralisme catholique, parce que le libéralisme catholique contient des principes contradictoires et doit aboutir à une inconséquence dans la pratique, ce dilemme ne suffit pas à clore le débat; quelques-uns au moins en jugeront ainsi. Car si M. Loisy, comme il le déclare, doit être rangé parmi les « savants sincères » et les non moins « loyaux serviteurs de l'Église », c'est qu'il y a plus de souplesse dans sa pensée que n'en présente un rigide théorème philosophique. A notre avis, tout homme a droit qu'on donne à sa pensée l'interprétation la plus favorable; M. Loisy, en raison de ses travaux, de sa piété, de ses épreuves, mérite plus que d'autres le bénéfice de cette bienveillance. Voyons donc si M. Loisy n'a pas pu, en restant vrai catholique, soutenir qu'il ne pouvait de sa part y avoir de rétractation.

Et cela nous conduira à étudier un certain nombre de questions qui, de la conscience de M. Loisy, ont passé dans celle du public où il n'est peut-être pas inutile de les préciser et de leur suggérer une solution.

Une explication fort simple du langage de M. Loisy se présente de prime abord.

Il ne pouvait pas y avoir de rétractation parce qu'il n'y avait pas d'erreur dans *l'Évangile et l'Église*. Entre l'Église et l'exégète il y avait un malentendu, il n'y avait pas de dissentiments irrémédiables.

C'est la pensée qui ressort de la préface d'*Autour d'un petit livre*. On a frappé l'ouvrage parce qu'il était inopportun ou « importun », comme dit l'auteur; on l'a frappé parce qu'on s'est placé, pour le juger, à un point de vue qui n'était pas celui de l'écrivain.

Telle est la justification que nous présente M. Loisy. Elle n'explique pas pourquoi l'ouvrage avait paru sans « imprimatur ». Qu'à tort ou à raison l'autorité diocésaine l'ait jugé dangereux, elle avait le droit d'exiger qu'on le soumît à son

approbation : c'était son devoir; c'est elle, et non M. Loisy, qui a la responsabilité des consciences.

Mais cette justification — si on admet qu'elle est de bonne foi, et il faut l'admettre — explique bien pourquoi « il ne pouvait pas y avoir de rétractation » et pourquoi l'auteur a pu se croire dégagé de toute autre obligation après avoir, conformément à la discipline ecclésiastique, fait acte d'obéissance à ses supérieurs. Il avait arrêté la publicité de *l'Évangile et l'Église*. Il se réservait d'expliquer plus tard ses doctrines. Que voulait-on davantage ? Qu'il y eût un désaccord doctrinal entre lui et ses chefs, M. Loisy n'en pouvait guère douter. Qu'on eût été bien aise d'une soumission qui emportât l'adhésion non seulement de la volonté, mais de l'intelligence, ce n'est pas contestable. Mais l'exigeait-on ? N'est-ce pas volontairement qu'avec une prudente réserve dans la teneur des considérants du décret de condamnation on avait signalé, sans en préciser trop exactement les sources, les dangers d'une publication telle que *l'Évangile et l'Église* ?

Quoi qu'il en soit, il y avait là une porte dérobée par où l'ancien séminariste, amateur de l' « encre d'imprimerie et des questions dangereuses », pouvait s'échapper. Il n'y manqua pas. L'autorité ecclésiastique, qui est bonne, quoiqu'on se plaigne de ses mesures de compression, ne voulut point y voir malice. Elle se déclara satisfaite de la solution donnée à ce premier cas de conscience. Puisque la casuistique a justement pour but de chercher la limite des droits individuels contre l'autorité, nous ne serons pas plus sévères à notre tour.

Dès ce moment, d'ailleurs, se posait déjà dans l'âme de M. Loisy un autre cas de conscience bien plus redoutable dont la préface d'*Autour d'un petit livre* nous fait un émouvant exposé.

Pourquoi nous y est-il parlé en termes si chauds et si pressants du danger que l'ignorance de la critique fait courir à l'Église à l'heure actuelle ? Pourquoi l'adjure-t-on avec tant de véhémence de souscrire enfin « aux conclusions et aux hypothèses scientifiques que n'ont pas prévues les théologiens du moyen âge », sous peine de n'être plus qu'une doc-

trine et une discipline « opposées au libre essor de l'esprit humain..., isolées et isolantes au milieu d'un monde qui veut vivre, s'instruire et progresser en tout »? Évidemment M. Loisy a vu l'Église sur le penchant de sa ruine, entre la vie et la mort, entre une inéluctable décadence et une résurrection violente, rendue nécessaire par l'excès du mal. En face du péril, où le catholicisme, paraît-il, s'engourdissait inconscient, M. Loisy n'a pas, certes, douté de la promesse du Christ Fondateur, mais il s'est demandé s'il n'avait pas un rôle à jouer pour rendre cette promesse efficace et empêcher la religion de Jésus « d'être vouée à un affaiblissement incurable et à une ruine fatale ». Il s'est demandé si le temps n'était pas venu de parler haut, de parler avec hardiesse, de dénoncer l'incurie universelle avec quelque fracas, au risque, non seulement d'évincer ceux du dehors et d'attrister ceux du dedans, mais de scandaliser les faibles, d'éveiller des colères et de causer peut-être la perte de plusieurs. N'y a-t-il pas de ces heures décisives où il faut savoir sacrifier sa paix, sa réputation de piété, l'estime de ses chefs et de ses amis, le salut d'un grand nombre pour sauver le reste :

Nulla salus nisi jam nullam sperare salutem ?

Depuis la publication de *l'Évangile et l'Église*, quelques semaines, quelques mois se sont écoulés. Çà et là sont survenues quelques condamnations nouvelles. L'affaire a été portée à Rome, et Rome s'est tue. L'épiscopat français, en grande majorité, se tait lui aussi. Évidemment il observe, il attend; la lumière n'est point faite encore pour lui. Il se mêle dans cette discrétion de l'indulgence, de la crainte, de la faveur. N'est-ce pas l'heure de frapper un grand coup? N'est-ce pas l'heure de saisir l'opinion et d'obliger l'Église à se mettre en face des problèmes soulevés par la critique depuis un siècle? L'apôtre avait dit : *Oportet hæreses esse*; traduisons : Il faut que des hardiesses émeuvent ceux qui veillent à la garde du temple.

Tel est le cas de conscience que s'est posé M. Loisy. Il a eu, croyons-nous, des illusions. Le mal qu'il pouvait causer était plus grand; celui qu'il voulait corriger, l'était moins qu'il ne supposait.

Tel a été son état d'âme, quand il a publié *Autour d'un petit livre*. C'est l'explication la plus favorable de son attitude. C'est le cas de conscience que les moralistes étudient sous la rubrique du « volontaire indirect » : quelles conditions sont requises pour procurer un grand bien, en s'exposant à produire un grand mal ?

Les principes qui doivent éclairer le directeur dans la solution de ce cas de conscience, sont connus : ils sont relativement simples. C'est l'application qui en est difficile. Nulle part l'intéressé n'a autant besoin de conseils, s'il veut échapper aux suggestions de l'amour-propre. Et le problème s'offrait à M. Loisy plus embarrassant et plus complexe encore qu'il ne l'est d'ordinaire ailleurs.

Il l'a tranché dans le sens où pouvait l'incliner son amour-propre : ce n'est pas une raison pour suspecter sa bonne foi; c'est une raison de penser qu'il lui a fallu se faire une grande violence pour accomplir un aussi grand devoir, et assumer une aussi pénible responsabilité. Sans doute, il a cru que ses travaux, sa compétence en histoire sacrée et en exégèse, sa piété envers l'Église en péril, lui créaient une situation douloureusement privilégiée.

Que ce soit à raison ou à tort qu'il ait pensé ne pouvoir se soustraire à cette tâche, nous devons croire qu'il lui en a coûté. On ne peut lui accorder l'excuse de la bonne foi, sans être obligé de le plaindre.

En toute hypothèse, M. Loisy ayant lui-même tranché son cas, il n'y a pas lieu de lui fournir actuellement des lumières qu'il ne réclame pas. Ce serait d'ailleurs la matière d'une trop longue enquête et sur l'état de la question biblique en France, et sur l'état d'esprit du clergé et des laïques, et sur de multiples problèmes qui n'iraient pas sans controverse.

Mais quoi qu'en ait pensé M. Loisy, il y a plus d'une âme simple qu'il a troublée dans la paisible possession de sa foi : celles-là ont besoin d'être éclairées.

La presse a de plus saisi le grand public de la question, qui, en passant dans ce nouveau domaine, a cessé d'être exclusivement la question biblique pour devenir la question Loisy. Des feuilles qui ont la prétention d'être libérales et le sont en effet sur d'autres sujets, ont fait un grief à l'Église

catholique de sa sévérité envers l'homme de science. On a parlé de compression intellectuelle; on a rappelé — à l'exemple, d'ailleurs, d'*Autour d'un petit livre* — les souvenirs de Galilée et de Richard Simon.

III

Nous avons donné acte à M. Loisy de ses bonnes intentions. Il nous sera bien permis de faire quelques réserves sur la solution qu'il a donnée à son cas de conscience et de justifier l'Église dans les condamnations qui ont suivi.

M. Loisy a cru qu'il devait parler.

Mais n'aurait-il pu, n'aurait-il pas dû parler autrement qu'il n'a fait? L'amour de la liberté intellectuelle ne suffit pas à légitimer le ridicule qu'on déverse sur l'autorité; le désir de sauver l'Église ne suffit pas à excuser un langage qui déconsidère les chefs les plus estimés et les plus respectables. Le mépris est coupable entre égaux : c'est une révolte quand il s'attaque aux chefs.

Bien plus et surtout, puisqu'il jugeait à propos de mettre à nu devant le public les défaillances du magistère vivant de l'Église, n'aurait-il pu, n'aurait-il pas dû, — s'il ne voulait pas la traiter avec la délicatesse d'un fils qui porte la main sur sa mère, — n'aurait-il pas dû éviter avec soin d'en forcer les poses et de la défigurer, au risque de l'avilir, aux yeux de ses adversaires?

Il aurait dû revoir ses cours de théologie et ne pas prêter à l'enseignement ecclésiastique des positions qui ne sont pas les siennes. « Est-ce que Dieu est personnel à la façon de l'homme? » s'écrie-t-il en demandant qu'on accorde le concept de la personne divine avec les exigences de la philosophie moderne. Mais quel théologien a jamais dit que Dieu fût personnel à la façon de l'homme? Le concept de la personne est dit « analogique », suivant qu'il s'applique à la personne humaine, ou aux personnes divines. Nulle distinction plus classique; nulle distinction plus ancienne. Il se peut que le jeune écolier n'entende pas toute la profondeur de cette distinction. Mais nul n'a le droit de juger l'enseignement de l'Église, s'il n'a creusé cette notion de l'analogie,

qui est tout ensemble à la base et au faîte de la théodicée. Il est possible qu'on n'en ait point tiré tout le parti qu'on aurait dû. M. Loisy aurait pu le signaler : il aurait dû n'en pas oublier l'existence dans le fonds commun de la théologie élémentaire; et il aurait écrit d'une autre manière la dernière partie de sa lettre à un archevêque.

M. Loisy aurait pu, il aurait dû ne pas insinuer que la métaphysique des théologiens est une construction logique, indépendante des réalités; que les docteurs en Israël se préoccupent moins de préciser les rapports des idées avec les choses, que de systématiser leurs concepts. Sans doute, les données du problème de la connaissance ont été renouvelées depuis un siècle, et la philosophie scolastique ne doit pas s'en désintéresser. Mais il ne faut pas ignorer que, depuis saint Thomas et Abélard jusqu'aux polémiques récentes soulevées par le néo-théomisme, rien n'a plus passionné l'École que la question des universaux, celle de la distinction entre l'essence et l'existence, c'est-à-dire justement les problèmes où il faut examiner les rapports du logique et du réel, la valeur objective des notions abstraites de la métaphysique, les droits réciproques du conceptualisme et du réalisme.

Dans le conflit entre la science et la religion, M. Loisy n'aurait pas dû, — et nous ne parlons pas ici d'esprit filial, mais de simple équité, — M. Loisy n'aurait pas dû réserver à la théologie toutes ses récriminations. Il n'aurait pas dû faire entendre que, si dans le passé la théologie « se défiait », « s'irritait », « condamnait », elle n'a jamais eu pour cela aucune bonne raison; que si la science ne pouvait avoir aucune mauvaise intention, ni aucun moyen de nuire à la religion, il en était de même de ceux qui l'ont souvent représentée auprès des foules. N'est-ce pas faire une caricature de la théologie, que d'affirmer qu'elle pense encore aujourd'hui posséder « en elle-même une science de l'histoire », et qu'elle croit pouvoir traiter la science moderne « comme elle traitait la science du treizième siècle » ? Est-il vrai historiquement que, si l'évolution n'est pas toujours restée à l'état d'hypothèse inoffensive pour les dogmes catholiques, ce soit la faute des théologiens ? La théologie a-t-elle pris parti contre les multiples

hypothèses de la physique moderne sur l'électricité, la chaleur, la lumière ou l'éther? En quoi la théologie a-t-elle gêné un Cauchy, un Ampère ou un Pasteur? et devrait-elle faire amende honorable à Renan pour avoir combattu celui qui a écrit la *Vie de Jésus* et annoncé que l' « avenir de la science » serait de remplacer la morale et la religion? Doit-elle offrir le baiser de paix à M. Marcellin Berthelot, quand, aux côtés de M. Charbonnel, il proclame, dans les fêtes de la Raison, que l'astronomie a relégué, parmi les légendes, les vieux dogmes du paradis et de l'enfer?

En vérité, un brin de satire à l'adresse des théologiens aurait eu chance de ne pas déplaire à notre frivolité gauloise, amie de l'indiscipline. Le réquisitoire de M. Loisy est si injuste — au moins à notre manière de voir les choses — qu'il produit l'effet contraire.

On pourrait, en effet, accumuler les réserves semblables à celles que nous venons de faire. A lire, par exemple, la lettre au supérieur d'un grand séminaire, on croirait que les théologiens attribuent à Jésus-Christ lui-même toutes les spéculations de l'École : l'auteur ne le dit pas et ne veut pas le dire; mais son langage éveille cette impression, et le lecteur sans défiance s'indignera volontiers de la sottise ou de la supercherie des théologiens qui veulent retrouver dans l'Évangile la formule *ex opere operato*, et se représentent saint Pierre disant la messe et entendant les confessions, tout comme les prêtres actuels.

Justement parce que M. Loisy prenait une grande responsabilité, il aurait dû se préoccuper davantage de la confusion qu'il pouvait produire sur ses lecteurs incompétents. Et parce qu'il se pique d'exactitude historique, il aurait dû s'informer scrupuleusement s'il n'y avait pas eu quelques progrès accomplis depuis tantôt vingt ans, même dans les séminaires. Pour notre part, nous avons entendu distinguer avec soin par des docteurs « purs et immaculés », comme on dit dans *Autour d'un petit livre*, ce qui, dans les thèses dogmatiques, est de droit ecclésiastique comme les cérémonies liturgiques de la messe, et ce qui est de droit divin comme l'institution des sacrements; ce qui est de droit divin d'une

façon certaine, comme le pouvoir général de remettre les péchés, et ce qui l'est d'une façon douteuse, comme la forme de tel ou tel sacrement; ce qui est de droit divin formellement, comme le pouvoir du baptême, et ce qui l'est d'une manière implicite, comme la confession auriculaire. Ces docteurs « purs et immaculés » ne concéderaient vraisemblablement pas à M. Loisy tout ce qu'il réclame. Mais ils ne se refusent pas à toute discussion. Cette sollicitude à distinguer, dans les dogmes et les pratiques religieuses, ce qui est révélation explicite, conclusion théologique, institution divine ou humaine, en autorisant sur certains points la liberté des opinions, n'est-ce pas une preuve que les théologiens entendent bien réserver dans leurs spéculations le domaine de l'histoire, et qu'il ne faut pas exagérer « l'obstination du dogmatisme présent à méconnaître l'évidence des faits et la légitimité de la méthode critique »?

IV

L'Église avait assurément quelque droit de se plaindre après la publication de *l'Évangile et l'Église*. Elle en a bien davantage après celle d'*Autour d'un petit livre*.

M. Loisy se plaint que « les travailleurs désintéressés semblent traqués comme des bêtes dangereuses »! Peut-il oublier que sur les quatre-vingts évêques de France, plus de soixante-dix se sont abstenus de le censurer? Peut-il oublier que Rome s'est tue pendant de longues années et que l'institution de la commission biblique a été la seule condamnation qu'elle ait tout d'abord portée contre *l'Évangile et l'Église*? Et peut-être n'en eût-elle pas porté d'autres sans l'ouvrage qui a suivi. Certes, loin de nous la pensée de trouver qu'on a été trop indulgent. « Il faut laisser aux savants catholiques la liberté de se tromper », disait Léon XIII. Plus l'autorité doctrinale de l'Église a été fortifiée par la définition de l'infaillibilité, plus elle est tenue d'user avec ménagement de son pouvoir.

Mais nous n'arrivons pas à comprendre comment on espère sauver l'Église en dénonçant avec tant de parti pris l'incurie de ceux qui la gouvernent, ni ce qu'on peut attendre de ces

cris retentissants qui sonnent périodiquement chez nous, depuis quelques années, comme des appels à la révolte.

Nous ne comprenons pas surtout qu'on accuse l'Église ou ses représentants autorisés d'opprimer la science.

« Ceux qui sont assis sur les trônes restent immobiles et froids », c'est vrai; mais n'est-ce pas la preuve d'une souveraine modération dans un moment où tant d'innovations philosophiques et exégétiques font ensemble et tout d'un coup invasion dans l'antique et paisible manoir de la tradition?

S'est-on bien rendu compte aussi de la signification des condamnations portées par les Congrégations de l'Index et du Saint-Office? M. Loisy est condamné! Il semble que ces mots ont sonné à certaines oreilles, à l'oreille du gros public, comme le glas funèbre de la critique, et que M. Loisy avait cessé, par le fait, d'être un enfant de l'Église. Grâce à Dieu, rien de plus faux!

La Congrégation de l'Index, c'est la censure du gouvernement ecclésiastique : toute société a le droit de proscrire les livres qui peuvent nuire à son existence ou à la prospérité de ses membres. Le libéralisme a subi assez de crises pour qu'on ne s'avise plus de penser qu'un livre est toujours inoffensif. A plus forte raison, faut-il concéder ce droit à l'Église catholique, qui se donne comme une société doctrinale.

Or y avait-il des dangers à laisser entre toutes les mains *l'Évangile et l'Église*, et *Autour d'un petit livre*? Il suffit d'un peu d'expérience pour le reconnaître. M. Loisy doit être heureux qu'on limite les inconvénients du mal qu'il s'est cru obligé de permettre. Les décisions de l'Index n'empêcheront pas M. Harnack de lire *l'Évangile et l'Église* qui lui était spécialement destiné. Il ne sera pas difficile non plus à ceux qui auront quelque motif valable, d'obtenir l'autorisation de lire les ouvrages interdits. L'Index est une douane dont la tolérance est connue de ceux qui en usent. Tous les résultats des patientes recherches, des laborieux efforts de M. Loisy seront utilisés par les lecteurs compétents. L'Église n'a pas voulu organiser contre un savant qu'elle tient pour son fils, et qui se reconnaît comme tel, la conspiration du silence. Quand un rationaliste se convertit, nos adversaires

se hâtent de penser qu'il n'a plus d'esprit. L'Église ne nous invite pas du tout à penser que M. Loisy est un exégète sans mérite. Il est vraisemblable que pendant plusieurs années les professeurs d'Écriture sainte en parleront encore à leurs élèves pour discuter, atténuer, admettre ou rejeter ses conclusions. M. Loisy a dit lui-même en parlant de *l'Évangile et l'Église* qu' « il ne mettait pas au jour une Histoire sainte pour les catéchistes, ni un manuel de théologie pour les séminaires ». Par la mise à l'index, l'autorité ecclésiastique a sanctionné, en le rendant efficace, ce louable désir de l'auteur.

La Congrégation de l'Index, il est vrai, n'a pas été seule à parler. Le Saint-Office a formulé un jugement, jugement notifié à l'archevêque de Paris par le cardinal secrétaire d'État. Or, tandis que les décrets de l'Index sont exclusivement disciplinaires, ceux du Saint-Office sont doctrinaux, et l'assentiment qu'ils réclament est d'ordre intellectuel. A l'égard des premiers, il suffit de croire que la condamnation est justifiée, à moins de preuve péremptoire du contraire : le respect qui, de droit naturel, est dû aux autorités compétentes, l'exige. Quoiqu'il soit sage et vraisemblable de penser que la présence de doctrines erronées est le motif habituel des condamnations portées par l'Index, il n'est point nécessaire de l'admettre toujours, puisque le seul scandale produit par un livre peut constituer un motif suffisant pour légitimer la censure.

Il n'en va pas de même des décisions du Saint-Office.

Le Saint-Office, autrement appelé l'Inquisition, est un tribunal qui juge de la doctrine et des personnes. Il juge que telle doctrine attribuée à Jean Huss est une erreur ; il peut juger aussi que Jean Huss tient cette erreur, en se basant sur les ouvrages de l'inculpé, le témoignage de ses auditeurs, ses propres aveux. Il est, pour ce cas, dans la condition de tout tribunal humain ; qu'il absolve ou qu'il condamne, il n'est pas infaillible dans sa sentence ; le pape lui-même ne le serait pas. Il en va différemment quand il s'agit de la doctrine elle-même prise objectivement. Cette proposition est-elle vraie ou fausse ? dangereuse ou sûre ? téméraire ou pru-

dente? Le privilège de l'infaillibilité peut avoir ici son application. Mais avec quelle prudente réserve l'Église n'en use-t-elle pas? Ce n'est pas aux décrets des Congrégations, pas même aux décrets du Saint-Office, qu'elle attache une valeur irréformable : il faudrait qu'il y fût adjoint, non pas une simple approbation, mais un document papal; et encore le seul document papal jouirait de l'infaillibilité, à la condition que le pape eût voulu user de ce privilège.

V

M. Loisy, pas plus d'ailleurs que Galilée ou Richard Simon, n'a le droit de se plaindre à cet égard. Le magistère infaillible ne l'a pas encore touché. Nous ne voulons pas dire que ce magistère n'en a pas le droit, qu'il ne le fera pas un jour. Il ne l'a pas encore fait. Les dogmes fondamentaux du christianisme ont été pris à partie, passés au crible d'une critique où le jugement individuel entendait supplanter toute une vénérable tradition : « la divinité et la science du Christ, sa résurrection, la divine institution de l'Église et des sacrements », voilà les points où « le Saint-Père, profondément attristé », dit la lettre du cardinal Merry del Val, a cru reconnaître de graves erreurs dans les ouvrages soumis au jugement du Saint-Office. Et le Saint-Père n'a point voulu parler lui-même ; il n'a point voulu faire usage de l'assistance spéciale qui a été promise à Pierre et à ses successeurs pour la conservation du dépôt sacré des vérités chrétiennes, en premier lieu sans doute, de la divinité du Christ et de la divine institution de l'Église. Il s'est contenté de faire parler son organe le plus autorisé. C'était assez, a-t-il pensé, pour sauvegarder la foi du troupeau confié à sa sollicitude. Et c'est assez, en vérité, pour le simple fidèle, le laïque, les prêtres et même les docteurs. Se soumettre au jugement de l'Église est dès maintenant pour eux acte de sagesse : l'autorité de l'Église doit peser plus, au simple regard de la raison, que l'autorité de M. Loisy. C'est acte de piété religieuse aussi : l'Église, même quand elle n'use pas du privilège de l'infaillibilité, ne laisse pas d'être assistée par l'Esprit-Saint dans le gouvernement des âmes et la distribution de la doctrine.

Un croyant n'en doute pas. Il sait bien qu'il ne doit pas aux décrets du Saint-Office une adhésion pareille à l'adhésion qu'il donne aux définitions d'un concile ou du pape infaillible. Mais il sait que, pour n'être pas hérétique, il serait du moins téméraire jusqu'à l'insolence de refuser, en pareilles conjonctures, l'assentiment et de sa volonté et de son intelligence.

Quant à M. Loisy, il nous semble que la manière dont l'Église l'a désavoué et l'invite à revoir ses doctrines, ne devrait pas lui déplaire. Elle n'a jusqu'ici extrait aucune proposition de ses ouvrages pour leur opposer des affirmations contradictoires. Si ses recherches historiques, ses longs travaux, sa pénétrante intelligence lui ont donné sur quelques points de détails d'invincibles certitudes, elle ne lui demande pas de se rétracter. Les dogmes qu'elle signale à son attention, il les admet comme elle : c'est sur la façon de les traiter qu'elle trouve en défaut son orthodoxie. La rétractation qu'elle lui demande est la rétractation *globale* des erreurs contenues dans les ouvrages qu'il vient de faire paraître coup sur coup depuis quelques années. M. Loisy peut-il raisonnablement admettre qu'en posant comme il l'a fait tant de gros problèmes et en les résolvant à l'encontre des idées traditionnelles, il n'a point failli ? Il ne peut pas croire cela. Il répète lui-même dans *Autour d'un petit livre* qu'il a tenté seulement une ébauche, qu'il appelle et voudrait susciter des perfectionnements à son œuvre. « Si l'on considère la nature de l'œuvre à réaliser, ce ne peut pas être un crime de n'avoir réussi qu'à demi[1] », et ce ne peut pas être non plus pour l'Église une insupportable prétention d'exiger qu'on fasse loyalement l'aveu de cet insuccès.

« Loisy, écrit Sanday dans *The Pilot*, aurait voulu faire franchir en un an aux catholiques ce que nous-mêmes nous n'atteignons pas. » En brûlant ainsi l'étape, est-il bien sûr de n'avoir pas fait comme l'autre et de ne s'être pas fourvoyé ? Il suffit de se rappeler combien il y a eu de parties caduques, je ne dis pas dans la critique d'un Voltaire qui

1. *Autour d'un petit livre*. Préface, p. XXII.

passa cependant à son époque pour être le dernier mot de la science, mais dans la critique d'un Renan, d'un Strauss ou d'un Baur. M. Loisy trouverait-il mauvais que Harnack lui-même convînt de bonne grâce qu'il y a de graves erreurs dans ses livres et qu'il y aurait matière dans son œuvre à d'importantes revisions ? C'est justement ce que l'Église catholique demande à l'auteur du *Quatrième Évangile* et de *la Religion d'Israël*. C'est notre avantage à nous autres fils de l'Église romaine, de pouvoir être avertis de notre vivant, et par une mère, que nous sommes faillibles, avant de l'être par des adversaires et l'implacable postérité.

Volontairement, au moins jusqu'à maintenant, l'Église, avec une prudente sagesse, n'est point entrée dans le détail des erreurs de M. Loisy. Elle se donne à elle-même le temps de réfléchir et à l'auteur celui de s'expliquer. Les docteurs, en leur nom personnel, peuvent briser des lances avec le subtil exégète, essayer de le saisir dans sa fuyante argumentation, et, en tant de matières complexes dont plusieurs ne sont pas arrivées à maturité, tenter le difficile triage de ce qu'il faudra définitivement éliminer ou conserver dans le domaine de l'orthodoxie. Il n'y a pas chance que la lumière se fasse sitôt sur tous les points. Si l'Église n'a pas voulu garder plus longtemps le silence, c'est qu'il fallait prévenir la foi des catholiques contre de périlleux excès. Ce n'est pas qu'elle veuille rester immobile ; mais elle veut avancer avec sécurité. Progresser n'est pas transformer les principes essentiels de sa vie, c'est les conserver identiques à eux-mêmes en les développant. Qui ne commence par rester soi-même, peut changer : changer ainsi, c'est mourir ; ce n'est pas vivre en progressant.

L'Église absorbe graduellement, en leur faisant bon accueil, toutes les lumières qu'on lui présente dans l'ordre moral, politique, social, historique, scientifique. Galilée la surprit un jour quand il lui annonça que la terre n'était point le centre du monde et qu'elle tournait, humble satellite, autour du soleil. Elle lui demanda ses preuves. Il en fournit qui ne parurent pas convaincantes et il eut le tort de mêler la Bible en cette affaire ; on crut la foi en danger et on lui signifia

de se taire. L'Église n'opposa pourtant pas à l'évidence du savant — s'il eut l'évidence, ce qui est bien douteux et donnerait mauvaise idée de son caractère — l'évidence souveraine de son magistère infaillible. Il n'y eut jamais contre Galilée de jugement dogmatique irréformable. Nous ignorons si la fameuse parole : *E pur si muove* est authentique. Au sortir de l'audience où il avait été censuré, Galilée, *dans les limites dues au respect d'un pouvoir religieux dont il reconnaissait l'autorité et dans les limites où sa propre évidence scientifique le lui permettait*, Galilée pouvait se dire intérieurement : *E pur si muove.* L'Église ne le lui défendait pas. Il pouvait même chercher de nouveaux arguments pour sa thèse, des arguments plus convaincants et les proposer au Saint-Office. Il pouvait — cela s'est vu — en appeler du Saint-Office au Saint-Office mieux informé : il n'était pas frappé sans appel.

Vraiment, cette histoire ne doit pas peser sur la conscience des catholiques comme un cauchemar; et il ne faut pas faire le jeu de nos adversaires qui finissent par la prendre au sérieux à force de la répéter et s'amusent à nous en faire un épouvantail. Un tribunal que nous admettons nous-mêmes faillible s'est une fois trompé, et nous voilà tous à lever les bras au ciel dans la consternation...! Allons, *errare humanum est*! et sachons dire à ceux qui l'oublient, avec certain monsieur, trop enclin, lui aussi, à prêter l'oreille à ses détracteurs :

Passez votre chemin, la fille, et m'en croyez!

Nous ne pensons nous écarter ici, qu'on l'entende bien, ni de l'esprit ni même de la lettre des documents ecclésiastiques sur la nature et le degré d'assentiment dû aux actes émanés des congrégations romaines. Les décisions du Saint-Office, nous l'avons dit, ont une autorité doctrinale et requièrent en conséquence une adhésion de l'intelligence. Bien téméraire qui oserait se croire plus compétent en matière de doctrine catholique que le tribunal constitué par l'autorité suprême pour en juger; l'orgueil, semble-t-il, pourrait seul inspirer une pareille révolte. Mais, tant qu'il n'y a pas de décret infaillible, il reste quelque chance d'erreur, et c'est là que peut s'introduire une évidence scientifique supérieure

à l'évidence du décret émané de l'autorité. A-ce été le cas de Galilée? Il ne semble guère. On peut toutefois en faire l'hypothèse et c'est assez pour montrer que l'Église, chargée du redoutable fardeau de conserver la vérité religieuse parmi les hommes, n'abuse point des droits que lui confère une telle responsabilité; que le savant, dans son sein, peut se mouvoir à l'aise et en sécurité; qu'il n'est pas « un enfant tenu en lisières et qui ne peut faire un pas sans être battu par sa nourrice[1] ».

VI

Et peut-on, après cette mise au point, se défendre de penser que si M. Loisy agace, involontairement sans doute, les théologiens de bon aloi en leur prêtant des positions qu'ils n'ont pas, il n'agace pas moins et tout aussi involontairement les enfants respectueux de l'Église, en se plaignant, comme il le fait, des censures dont ses ouvrages ont été l'objet? Ou bien il dénature le caractère des condamnations ecclésiastiques, ou bien il est trop difficile.

Nous avons essayé, en effet, tout en restant dans la plus scrupuleuse orthodoxie, de délimiter le champ d'influence des décrets émanés des congrégations romaines. Il nous a semblé que, malgré le caractère inévitablement pénible de pareilles interventions, et indépendamment du jeu qu'il faut laisser à l'exercice de l'autorité, il nous a semblé que l'intéressé aurait tort, non pas d'en souffrir, mais de s'en plaindre avec trop d'amertume. L'autorité ne peut guère s'abstenir, en certaines circonstances, de faire subir des meurtrissures; dans l'espèce, les meurtrissures pourraient n'être pas nuisibles; elles pourraient être salutaires, même au meurtri. M. Loisy n'a plus à craindre qu'à la faveur de ses doctrines, le doute et l'incrédulité se répandent dans les âmes. L'Église, qu'il a voulu sauver, a paré au péril et au scandale qu'il s'était cru obligé, sans doute à contre-cœur, de permettre. Les résultats heureux qu'il attendait de son initiative audacieuse, ne sont pas abolis. L'émotion que ses ouvrages ont soulevée dans tous les milieux, lui est une garantie que

1. *Autour d'un petit livre*, p. xxxv.

l'exégèse ne restera plus chez nous un champ inculte ; et il peut avoir la consolation de penser qu'il n'y aura pas été pour rien.

Mais qu'on cesse d'agiter le spectre de Galilée. La réputation d'orthodoxie du savant exégète peut y perdre dans les milieux respectueux de l'Église, et aussi dans les autres ; nous ne voyons pas ce qu'y peut gagner la cause des études bibliques. Le cas ne se présente pas du tout dans les mêmes conditions. La question de savoir si la terre tournait autour du soleil relevait immédiatement de la science ; la divinité de Jésus-Christ, sa résurrection, la divine institution de l'Église, les sacrements sont la substance et la base du christianisme. Ou l'Église n'a pas reçu de promesse et n'est point, de par Dieu, la gardienne de la vérité religieuse ; ou bien il faut admettre qu'elle ne peut être induite ni induire en erreur sur ces dogmes fondamentaux.

Nous ne pensons pas que la question se pose ainsi à l'heure actuelle dans l'âme de M. Loisy, dont la vie s'est employée, nous dit-il, à « montrer que la profession de catholicisme est compatible avec le plein exercice de la raison et les libres recherches de la critique ».

Puissions-nous, du moins, avoir contribué à l'en persuader davantage ! Mais il en est d'autres, que ses revendications, faites au nom de la science et de la liberté intellectuelle, ont troublés, et qui, justement à cause de lui, se demandent si « la profession de catholicisme est compatible avec le plein exercice de la raison et les libres recherches de la critique ». C'est pour eux surtout que nous avons écrit. C'est pour eux que nous avons distingué entre la science et le savant ; que nous avons signalé quelques-unes des défaillances de celui-ci ; que nous avons mis en regard de ses libertés la conduite, tout de même large et bienveillante, de l'Église romaine. Puissions-nous avoir montré, nous aussi, quoique par une autre méthode, que « la profession de catholicisme est compatible avec le plein exercice de la raison et les libres recherches de la critique », et contribué, pour une part, à résoudre ce cas de conscience dans l'âme où il a été, peut-être importunément, posé !

Benoît ÉMONET.

COMMENT FUT ADOPTÉ ET ACCEPTÉ

L'ÉDIT DE NANTES

On ne peut se plaindre de manquer de documents sur l'édit de Nantes. Outre les textes officiels et législatifs [1], nous avons, pour nous renseigner, la correspondance de Henri IV [2] et les relations de beaucoup d'acteurs et de témoins : Agrippa d'Aubigné, Duplessis-Mornay, Mme de Mornay, Sully, de Thou, Cheverny, Palma-Cayet, Lestoile [3]. L'*Histoire de l'édit de Nantes* par Benoît, publiée à Delft en 1693, constitue également une précieuse « source » grâce aux faits et aux pièces qu'elle rapporte.

Après les divers auteurs modernes d'*Histoires de France* [4] et les historiens de la « Réformation française [5] », plusieurs

1. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XV : *Henri IV*. Paris, 1824. In-8, 360 pages.— Noël Valois. *Inventaire des arrêts du Conseil d'État. Règne de Henri IV*. Paris, 1886-1893. 2 volumes in-4. — De plus, les *Pièces justificatives* de Benoît et d'Anquez, signalées plus loin. Enfin la collection des *Mémoires de la Ligue*, t. VI, depuis la page 428. Amsterdam, 1758. In-4.

2. Berger de Xivrey, continué par Guadet, *Lettres missives de Henri IV*, t. II. Paris, 1843-1876. 9 volumes in-4.

3. Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle (1550-1601)*. Édition de Ruble, t. IX. Paris, 1886-1897. 9 volumes in-8. — Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance*, t. IV-VIII. Paris, 1824-1825. In-8. — Mme de Mornay, *Mémoires*. Édition de Witt, t. I. Paris, 1868. In-8. — Sully, *Sages et royales OEconomies d'Estat*. Collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. I. — Thuani, *Historiarum sui temporis*, libri CXXXVIII, t. V. Londres, 1733. 6 volumes in-folio. — Cheverny, *Mémoires (1563-1577)*. Collection Michaud, 1re série, t. X. — Palma-Cayet, *Chronologie novenaire (1529-1598)*. Collection Michaud, 1re série, t. XII. — Lestoile, *Mémoires-Journaux*, t. VII. Édition complète. Paris, 1875-1881. 10 volumes in-8.

4. Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXI. Paris, 1835. In-8. — Henri Martin, *Histoire de France*, t. XI. Paris, 1844. In-8. — Dareste, *Histoire de France*, t. IV. Paris, 1866. In-8.

5. Puaux, *Histoire de la Réformation française*. Paris, 1859-1864. 7 volumes in-12. — Haag, *la France protestante*, 1847-1859. 2e édition depuis 1877. 9 volumes in-8.

érudits ont traité cette question spéciale avec compétence : M. Poirson, M. l'abbé Féret, M. de Lacombe, M. le vicomte de Meaux, M. Hanotaux, M. Pingaud[1]. Nul d'entre eux n'a fait oublier l'ouvrage de Léonce Anquez[2], inépuisable mine dont ils ont tous profité. Le troisième centenaire de l'édit de 1598 a provoqué un notable mémoire de M. Armand Lods, dans la *Revue de droit et de jurisprudence des Églises protestantes*, ainsi que des travaux légèrement tendancieux, mais solides et instructifs, de MM. le baron de Schickler, V. Weiss, Gaufrès, Bernus, de Félice, de Cazenove, insérés par la « Société de l'histoire du protestantisme français », dans son *Bulletin historique et littéraire*. Il y a quelques mois paraissait une étude de très petit volume, mais bourrée de renseignements authentiques, au sujet des *Protestants français sous Henri IV*[3], œuvre d'un jeune écrivain de talent et d'avenir, M. Joseph Denais-Darnays. En 1903 encore, M. Joseph Faurey, docteur en droit de l'Université de Bordeaux, a publié une étude juridique fort savante et fort utile, quoique d'apparence un peu austère, sur *Henri IV et l'édit de Nantes*[4].

Ce sera donc sans prétendre découvrir des régions inexplorées que nous rechercherons comment l'édit de Nantes fut adopté par Henri IV, comment il fut accepté par les Français et par l'Église catholique.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de mettre en relief quelles

1. Aug. Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II. Paris, 1862. In-8. — L'abbé Féret, *Henri IV et l'Église*, 2e partie, chap. IV. Paris, 1875. In-8. — Ch. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*. Paris, 1877. In-8. — Vicomte de Meaux, *les Luttes religieuses en France au XVIe siècle*. Paris, 1879. In-8. — Gabriel Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, t. I. 2e édition. Paris, 1896. In-8. — Léonce Pingaud, *Henri IV. Pacification de la France*; *apud* Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t.V, chap. VI.

2. Léonce Anquez, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France*. Paris, 1859. In-8, 518 pages.

3. Joseph Denais-Darnays, *Un État dans l'État. Les Protestants français sous Henri IV*. Paris, 1903. Collection *Science et Religion*. In-8, 64 pages.

4. Cet auteur utilise beaucoup un document capital jusqu'ici presque inconnu, et intitulé : *Décisions royales sur les principales difficultez de l'Édict de Nantes*. — Une étude succincte, mais exacte et consciencieuse, touchant l'édit de Nantes, a été publiée dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 juillet et du 20 août 1903, par M. Alexandre de la Brunetière, sous ce titre : *Henri IV guerrier, négociateur et politique chrétien*. C'est un fragment d'un prochain ouvrage sur *la Souveraineté capétienne en France*.

causes ont eu pour résultat la première organisation légale et vraiment sérieuse de la liberté de conscience.

I

A la mort du dernier Valois, les protestants constituent un parti redoutable[1]. Ils forment une imposante minorité, parfois même la majorité, dans les populations du Dauphiné, du Languedoc, du Béarn, de la Guyenne, de la Saintonge, du Poitou. Commandés par des seigneurs de l'aristocratie la plus puissante, maîtres d'environ cent cinquante places fortes, ils disposent de troupes nombreuses, aguerries par trente années de luttes perpétuelles et, récemment encore, illustrées par la victoire de Coutras. Les calvinistes ont souvent reçu l'appui de l'étranger, c'est-à-dire de leurs coreligionnaires « réformés » d'outre-Manche et d'outre-Rhin. A présent, c'est leur chef suprême, Henri de Bourbon, roi de Navarre, qui hérite de la couronne de France. Aussi vont-ils élever les plus audacieuses réclamations et n'épargner au nouveau souverain ni les mises en demeure ni les menaces de défection, dans le but de lui arracher toutes sortes d'avantages pour leur religion et pour leur parti.

Dès son avènement au trône, Henri IV, par la *Déclaration de Saint-Cloud*, le 4 août 1589, garantit aux protestants, en termes un peu vagues, une certaine liberté de conscience et de culte [2].

Puis, en juillet 1591, les impérieuses exigences de ses coreligionnaires l'obligent à signer l'*Édit de Mantes* [3], par lequel est remis *provisoirement* en vigueur l'édit rendu à Poitiers, en 1577, et interprété par les conventions de Nérac et de Fleix, en 1579 et en 1580. Outre la liberté de conscience, pleine et entière, les « réformés » obtiennent ainsi le libre

1. Il semble que, dans ses limites d'alors, la France ait eu, en 1589, un peu plus de 14 millions d'habitants, et que les « réformés » y aient été au nombre d'environ 1 250 000, soit un douzième de la population totale du royaume; mais avec une répartition fort inégale selon les provinces.

2. Isambert, *op. cit.*, t. XV, n° 2, p. 3, 4. — Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 7, 8.

3. Isambert, *op. cit.*, t. XV, n° 41, p. 28. — Palma-Cayet, *op. cit.*, t. XII, p. 289-291.

exercice de leur culte dans les châteaux des seigneurs hauts justiciers (les calvinistes en comptent alors trois mille cinq cents) et dans un faubourg d'une ville par baillage ou sénéchaussée, à l'exception de Paris. De plus, ils sont déclarés admissibles à toutes les charges publiques. Il ne leur sera pas interdit de contracter mariage avec des catholiques. Ils ne pourront être déshérités à cause de leur religion. Ils seront assurés d'une impartialité absolue dans les cours de justice : l'on tiendra même compte de leurs vœux pour la nomination des membres de divers parlements du Midi. Toutes ces dispositions de l'édit de 1591 sont légalement enregistrées par la fraction royaliste du Parlement de Paris, réfugiée à Tours. La seule clause que les magistrats refusent de « vérifier » est celle qui admet les protestants aux emplois officiels. Mais cette interdiction demeure bien platonique, car Henri IV accorde des charges inférieures à un bon nombre de « réformés », et on remarque parmi les hauts dignitaires de l'État des calvinistes aussi notoires que Bouillon, La Trémouille, Rosny, Lesdiguières, La Force, du Plessis-Mornay, Calignon et Sancy.

Au moment où s'engagent les conférences de Suresnes, pour préparer la réconciliation de Henri IV avec la Ligue, les seigneurs catholiques du parti royal promettent, par un acte public du 16 mai 1593, qu'il ne sera rien conclu au préjudice des droits acquis par les « réformés » [1].

Le 25 juillet de la même année, Henri IV abjure solennellement le protestantisme dans la basilique de Saint-Denis. Beaucoup de ses anciens coreligionnaires l'avaient supplié de ne pas leur porter un tel coup. « Nous sommes grandement desplaisans, Sire, lui disait, quelques semaines plus tôt, le ministre La Faye, de vous voir arracher par violence du sein de nos églises : ne permettez poinct, s'il vous plaict, qu'un tel scandale nous advienne. » Et le souverain avait répondu en énonçant bien nettement, et sous une forme touchante, le double motif, politique et religieux, de sa conversion : « Si je suyvois votre advis, il n'y auroit ni Roy ni royaume, dans peu de temps, en France. Je desire donner la paix

1. Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 467. — Isambert, *op. cit.*, t. XV, p. 65.

à tous mes subjects et le repos à mon âme[1]. » Ce ne fut pas, du reste, sans émotion que Henri IV dit adieu aux hommes dont il avait partagé si longtemps les croyances et les destinées. La veille de l'abjuration, lorsque les pasteurs de son entourage vinrent prendre congé, le roi leur demanda « en pleurant », rapporte Lestoile, « qu'ils priassent bien Dieu pour luy, qu'ils l'aimassent tousjours, et qu'il les aimeroit, se souviendroit d'eux, et ne permettroit jamais qu'il leur fust faict tort, ni violence aucune à leur religion ». Le matin même du 25 juillet, « avant que de se lever, le Roy parla quelque temps au ministre La Faye, aiant sa main sur son col, et l'embrassa par deux ou trois fois[2] ».

Jusque-là, les huguenots ont souvent été pour Henri IV des serviteurs quelque peu insoumis et des amis fort exigeants. Désormais, ils conçoivent contre lui une profonde défiance, dont les effets seront redoutables pour la paix du royaume. Dans une longue lettre, pleine de reproches attristés, habiles et acerbes, Duplessis-Mornay en avertit catégoriquement le roi : « Maintenant, au bout de leur longue patience, ils (les protestants) voyent partout que, sans leur pourvoir en sorte quelconque, Vostre Majesté a changé de relligion en ung instant. Le vulgaire dict là-dessus (car il ne voit pas plus avant) : si c'est de franche volonté, qu'attendons-nous plus de son affection ? Ou, si c'est par contraincte, attendons-en encore moins ; ou n'attendons plus que mal, puisque nostre mal est en puissance d'aultrui, puisque nostre bien n'est plus en sa puissance... Esbranlées jà toutesfois en ce qui estoit de Dieu, en ce qui estoit de vostre âme, et pourtant en tire-t-on derechef ceste conclusion : Que ne fera-t-il donc au faict d'aultruy ? et pourquoy sera-il plus constant, plus courageux pour ses sujets ? et de quoy fera-il plus de difficulté, s'il ne l'a faicte d'offenser Dieu ? Pourquoy sera-il plus vertueux pour nous, qui s'est rendeu soy-mesme[3] ?... »

De semblables dispositions ne tardent pas à se manifester. Quelques mois après la cérémonie de Saint-Denis, les délégués des églises calvinistes se réunissent à *Mantes*, convo-

1. Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 467.
2. Lestoile, *op. cit.*, t. VI, p. 67.
3. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. V, pièce 243, p. 535-538.

qués par le roi, qui désire faire examiner leurs cahiers, puis régler pour le mieux leur situation légale. Le dimanche 12 décembre 1593, Henri IV, entouré des dignitaires de la couronne, reçoit en audience publique la députation protestante, à laquelle se sont joints Rohan, Duplessis-Mornay, Sancy, Rosny, Fresnes-Canaye. Feydeau prononce une harangue où sont formulées les principales requêtes de ses coreligionnaires. En termes pleins de bonne grâce, le souverain déclare aux huguenots que sa conversion n'a rien changé à son affection envers eux, qu'il entend garantir tous leurs droits ; enfin qu'une commission de membres de son conseil va traiter avec quatre d'entre eux, qu'ils désigneront, des mesures à prendre au sujet de leurs églises. Mais surtout Henri IV énonce avec fermeté la belle pensée de pacification qui fera la gloire de son règne : « Au reste, vous saurez que je n'ay rien plus à cœur que de voir une bonne union entre tous mes bons subjects, tant catholiques que de vostre religion. Je m'asseure que personne ne l'empeschera. Il y aura bien quelques brouillons malicieux qui le voudront empescher, mais j'espère les chastier. Je vous asseure que les catholiques qui sont auprès de moy maintiendront ceste union ; et je seray caution que vous ne vous désunirez pas d'avec eux[1]. » Toutefois, lorsque vient le moment de traiter, l'entente paraît moins facile que ne l'a souhaité le roi. Les « réformés » réclament des avantages considérables ; ils refusent de se contenter d'un renouvellement de l'édit de 1577, adapté aux nouvelles circonstances[2]. Les représentants de Henri IV ayant reçu l'ordre de n'accepter aucune autre base, on ne peut conclure.

Aussi, durant l'année 1594, les défiances calvinistes contre le roi s'affirment-elles d'une façon menaçante. Le synode national de Montauban déclare inacceptable l'édit de 1577 et veut qu'on réclame un acte nouveau[3]. Quant à l'*assemblée* politique des huguenots, tenue à *Sainte-Foy*, elle donne une

1. Lestoile (*op. cit.*, t. VI) rapporte le même texte que celui transcrit par Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 524.
2. Mme de Mornay, *op. cit.*, t. I, p. 272-275. — Benoît, *op. cit.*, t. I, p. 108-110.
3. Faurey, *op. cit*, p. 15.

sanction à ses exigences en instituant une formidable organisation permanente du parti[1]. La France protestante est divisée en dix circonscriptions régionales, ayant chacune son « Conseil de Cercle ». Une ou deux fois par an, sera réunie une « Assemblée générale », composée de dix députés, élus pour une année, mais renouvelés par moitié tous les six mois. Ce seront : deux ministres, quatre gentilshommes et quatre membres du tiers. Les ducs, lieutenants généraux et personnages « confidents » pourront, en outre, siéger dans l'assemblée. Chaque conseil de cercle nommera et indemnisera son député. Un « modérateur », élu pour six mois, et un « secrétaire », élu pour un an, formeront le bureau de l'assemblée générale, signeront et contresigneront les dépêches. L'assemblée reçoit les attributions suivantes : elle « *ordonnera pour le bien général tout ce que le temps requérera*; déterminera *l'emploi des fonds*; examinera les comptes de finances fournis par les provinces; maintiendra la correspondance régulière entre églises; s'occupera du recrutement, de l'ad mission et de la formation des pasteurs; *pourvoira à tout ce qui regarde la défense du parti* ». Selon une juste parole de l'illustre huguenot Agrippa d'Aubigné : « La république calviniste était à nouveau organisée ».

A cette époque même, Henri IV assurait, dans une limite raisonnable, la liberté des « réformés ». Préparé depuis plusieurs mois, l'*Édit de Saint-Germain* est signé le 15 novembre 1594[2]. Il confirme — et, cette fois, *définitivement* — l'édit de 1577, tel qu'il a été revisé à Nérac et à Fleix. Le Parlement de Paris enregistre, en 1595, la nouvelle loi tout entière, y compris l'admissibilité officielle des protestants aux diverses charges publiques.

C'était loin de suffire au parti calviniste. Le 14 février 1595 est ouverte l'*assemblée de Saumur*[3]. Elle adresse au roi les requêtes suivantes : 1° un nouvel édit; 2° liberté absolue du

1. Agrippa d'Aubigné, *op. cit.*, t. IX. — Benoît, *op. cit.*, t. I, p. 127-130. — Anquez, *op. cit.*, p. 64. — Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 26, 27. — Faurey, *op. cit.*, p. 182-183. — Les dix cercles créés à Sainte-Foy seront bientôt réduits à neuf.

2. Benoît, *op. cit.*, t. I, p. 131-135.

3. *Ibid.*, t. I, p. 140-141. — Poirson, *op. cit.*, t. II, p. 500.

culte public pour les « réformés » ; 3° subvention de l'État pour entretenir les ministres et les écoles; 4° confirmation des protestants dans tous leurs biens actuels; 5° attribution d'autant de sièges aux « réformés » qu'aux catholiques, dans toutes les cours de justice ; 6° admission réelle des protestants aux fonctions publiques de toute espèce; 7° permission aux « réformés » de conserver toutes les places qu'ils détiennent présentement, et ceci avec des gouverneurs payés par le roi [1]. Au mois de septembre suivant, lorsque Henri IV prit connaissance de pareilles réclamations, il ne faut vraiment pas s'étonner qu'il ait refusé d'y donner suite, estimant la plupart insoutenables et exorbitantes [2]. Mais ce fut une nouvelle cause de mécontentement pour les calvinistes, déjà très irrités des conditions réclamées alors par Clément VIII, avant d'absoudre Henri IV.

Tandis que s'envenimait le conflit entre le roi et les protestants, une assemblée générale du clergé de France s'ouvrait à Paris, le 6 novembre 1595. A l'audience royale du 24 janvier 1596, la harangue est prononcée par l'évêque du Mans, Claude d'Angennes de Rambouillet. Son langage, dit un très récent historien, est « plein de modération à l'égard des dissidents [3] ». Bien loin, en effet, d'exciter Henri IV à faire trêve à la lutte contre l'Espagne et à user de ses armes pour exterminer les hérétiques, il maudit les récentes discordes : « Nous ne prétendons ni exciter ou entretenir, par cette supplication, les guerres et dissensions civiles. Nous avons deu savoir, et ces derniers temps l'ont montré et appris par experience, que, pendant icelles, la discipline, fort nécessaire en nostre estat, ne peut estre maintenue ni rétablie. » Le vœu du prélat est que les épées, les lances, toutes les armes soient changées « en socs et coultres de charue, en faux et autres instruments de labourage et pacifiques. Nous désirons la paix et tranquilité publique, et la demandons ordinairement en nos prières à Dieu, le supplians qu'il face cesser les divisions qui ont presque détruit et ruyné le royaume. » Ce que demande le clergé au sujet des protestants, c'est de

1. Thuani, *op. cit.*, lib. CXIII, cap. v.
2. Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 29.
3. Faurey, *op. cit.*, p. 16, avec un notable extrait du discours.

travailler à les convertir pacifiquement, « afin de les remettre et vendiquer en la vrai liberté des enfants de Dieu. Ces bastons, dont prétendons combattre, en cette guerre, sont la doctrine et le bon exemple, lesquels, aidés d'oraisons et prières instantes envers Dieu, accompagnées de jeûnes et larmes, qui sont les vraies armes des ecclésiastiques, auront l'effet plus certain et victoire plus asseurée que tous autres.»

L'assemblée conforme sa conduite aux magnifiques paroles de l'évêque du Mans. Ses cahiers ne réclament aucune sévérité contre les huguenots. L'édit de Traversy, accordé, en mai 1596, par Henri IV au clergé de France, traite uniquement de la restauration du culte catholique dans tout le royaume. Comme il est juste, on devra rendre aux ayants droit les biens d'église et surtout les ornements ou les reliques qui auraient été volés. Une seule exclusion atteint les protestants : leurs corps ne pourront être ensevelis dans les cimetières catholiques[1].

II

Mais, depuis le 1er avril 1596, les huguenots tiennent leur *assemblée de Loudun*. Ils ont envoyé à Henri IV une requête demandant de plus larges concessions. Ils estiment, en effet, devoir être dédommagés, puisque beaucoup de villes ligueuses, avant de faire leur soumission au roi, ont obtenu la promesse que le culte protestant resterait toujours prohibé à l'intérieur de leurs murs. A ce moment, le roi poursuivait péniblement le siège de La Fère, et les Espagnols s'emparaient du Catelet, d'Ardres et, chose plus grave encore, de Calais. « Sous prétexte de la sûreté de leur religion », écrit de Thou, les « réformés » s'adressent à leur souverain « dans la situation la plus fâcheuse de ses affaires[2] ». A Vulson, envoyé

1. *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. I, p. 533-580. Paris, 1767. In-folio.— Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 722. — L'assemblée de Loudun va vouloir tirer vengeance de l'édit de Traversy. Elle interdira notamment le rétablissement de la messe dans toutes les places alors occupées par les protestants. — M. Weiss ne nous paraît pas être dans le vrai lorsqu'il accuse d'intolérance sectaire l'évêque du Mans et les autres prélats qui obtinrent l'édit de Traversy. (*Bulletin historique et littéraire protestant*, t. XLVII, p. 275-277.)

2. De Thou, *Mémoires*. Traduction française. Collection Michaud, 1re série,

vers lui par l'assemblée, Henri IV a répondu qu'il entendait s'en tenir à l'édit de 1577, modifié sur quelques points, et qu'il donnait l'ordre aux députés protestants de regagner leurs provinces. Par un acte formel de rébellion, l'assemblée de Loudun refuse de se dissoudre[1]. Bouillon et La Trémouille quittent l'armée royale avec leurs troupes[2]. On craint alors que la guerre civile ne vienne se joindre à l'invasion étrangère. Duplessis-Mornay constate que ses coreligionnaires menacent de « passer le Rubicon fort gaiement[3] ». Pour éviter de grands malheurs, il devient nécessaire de traiter avec l'assemblée protestante.

Le 22 juillet 1596, de Vic et Calignon se présentent à Loudun. Ils veulent faire accepter une réédition de l'édit de 1577, élargi dans beaucoup de ses articles. Les « réformés » s'obstinent à vouloir une loi entièrement nouvelle, et, au mois de septembre, les négociateurs royaux vont rejoindre Henri IV sans avoir rien obtenu[4].

C'est alors que, pour en finir, le souverain admet le principe d'un édit nouveau. Premier pas dans la voie de l'édit de Nantes. La disposition la plus notable concernera l'exercice du culte public protestant : il sera autorisé dans toutes les villes où il est admis présentement, à l'automne de 1596, et, de plus, dans deux localités par baillage, au lieu d'une seule qu'avait permise l'ordonnance de 1577. En même temps, Henri IV enjoint à l'assemblée de quitter Loudun, pour se transporter à Vendôme. Elle obéit, le 10 novembre, et fait bon accueil aux récentes concessions du roi[5].

t. XI, p. 365. — De la page 361 à la page 371, de Thou raconte la part qu'il eut à l'édit de Nantes et à son enregistrement.

1. Benoît, *op. cit.*, t. I, p. 167-168. — Anquez, *op. cit.*, p. 69-70. — Voir, dans le *Bulletin historique et littéraire protestant*, une curieuse lettre, écrite alors de Lundun à Henri IV, par Odet de la None, tome cité, p. 105-107.

2. Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 31.

3. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. VI, p. 504.

4. Anquez, *op. cit.*, p. 70. — Benoît, *op. cit.*, t. I, p. 176. — Cf. le texte des *Instructions* reçues du roi par Vic et Calignon, en 1596, pour traiter avec les protestants. (Bibliothèque nationale, Fonds français, ms. 3463, fol. 60 *sqq.*)

5. Benoît, *op. cit.*, t. I, p. 177-178. — Voir, sur ces pourparlers, tout le tome VII des *Mémoires et Correspondance* de Duplessis-Mornay.

Mais, à la fin de 1596 et au début de 1597, l'*assemblée de Vendôme* formule des demandes encore plus étendues. D'abord on n'exigera pas d'elle la restitution des deniers royaux qu'elle s'est permis de saisir à Loudun. Ensuite, les « réformés » auront des chambres mi-parties dans tous les parlements, même à Paris et à Dijon. Enfin, le roi se chargera de pourvoir à l'entretien des pasteurs.

Le 3 février 1597, de Vic et Calignon se présentent devant l'assemblée pour conclure sur les bases qu'a fixées Henri IV. Ayant entendu les nouvelles exigences des huguenots, ils refusent d'accorder les chambres de Paris et de Dijon, ainsi que tout versement pécuniaire. Sur un ton de menace, le sieur Vulson, représentant du Dauphiné, répond alors aux délégués du roi que les « réformés », n'obtenant aucune satisfaction convenable, finiront par se voir contraints « de chercher quelque soulagement en eux-mêmes ». Une fois encore, les négociations se trouvent suspendues[1]. Le 23 février, Schomberg, qui suivait de près les pourparlers, écrit à Henri IV que le moindre mal serait « de finir bientost cette assemblée, et de tascher d'envoyer ces esprits malades chez eux avec quelque contentement[2] ».

De fait, la situation est fort tendue. L'opposition tenace des protestants coïncide volontairement avec les difficultés extérieures. Victorieux dans le nord, les Espagnols avancent en Picardie. Mercœur, maître d'une moitié au moins de la Bretagne, est toujours en armes contre Henri IV. Le 5 mars 1597, les députés calvinistes, accentuant leur attitude, quittent Vendôme, ville du domaine royal, et se retirent à Saumur, une de leurs places de sûreté. Là, ils approuvent la saisie des deniers royaux faite en Poitou, pour le profit de leur cause, à Pons, Royan et Taillebourg. En vain Schomberg et de Thou viennent-ils les engager à reprendre la route de Vendôme; ils s'obstinent à former désormais l'*assemblée de Saumur*[3].

C'est alors que, par surprise, les Espagnols s'emparent

1. Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 33. — Faurey, *op. cit.*, p. 20.
2. Cité par Anquez, *op. cit.*, p. 71-72. — Les détails suivants sont également tirés du récit fort documenté de Léonce Anquez.
3. Benoît, *op. cit.*, p. 180-182. — Faurey, *op. cit.*, p. 21.

d'Amiens, le 11 mars 1597. Paris se trouve découvert. Beaucoup croient la France perdue. Henri IV lui-même a quelques heures de défaillance, mais bientôt retrouve son énergie et sa décision ordinaires[1]. Dès le 12 mars, il dépêche à Saumur Montglat, porteur d'une lettre invitant affectueusement l'assemblée « à s'accommoder aux nécessités de l'État, ou à différer la poursuite des cahiers par elle présentés ». Lesdiguières unit ses instances à celles du roi. Les huguenots maintiennent quand même leurs exigences. De la part de Henri IV, Calignon et de Vic vont, à Saumur, rejoindre Schomberg et de Thou, et prier l'assemblée d'entrer immédiatement en composition sur les articles de l'édit, ou bien de se séparer, en remettant à des temps meilleurs l'exécution de son mandat : le devoir présent est d'aller secourir le roi. Le 25 mars, les huguenots font connaître par lettre au souverain leur résolution constante : « Nous ne pouvons faire service à Votre Majesté si nous ne sommes, si nous ne subsistons. Or, nous ne pouvons être ni subsister si nous demeurons astreints aux dures conditions qu'on nous veut faire recevoir[2]. » L'assemblée de Saumur adressera, un peu plus tard, une réponse identique à une nouvelle lettre, dans laquelle Henri IV, partant pour Amiens, adjurait ses sujets « réformés » de venir le rejoindre à la guerre, et invoquait, avec l'intérêt même de leur cause, l'amour de la patrie. Bouillon et La Trémouille gardent sur la Loire leurs six mille soldats et refusent de marcher vers la Picardie.

Bien que le moment puisse paraître mal choisi pour lancer un livre de doléances politiques et confessionnelles, c'est au printemps de 1597 que les protestants font paraître la brochure intitulée : *Plainctes des eglises reformées de France sur les violences qui leur sont faictes en plusieurs endroicts du royaume, et pour lesquelles elles se sont, en toute humilité, addressées à diverses foys à Sa Majesté*. Cette longue série de récriminations amères est bien résumée par la phrase fameuse : « Nous nous plaignons de tous les Fran-

1. Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 758. — *Item* toutes les sources contemporaines. — *Item* Faurey, *op cit.*, p. 21 ; Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 35.

2. Anquez, *op. cit.*, p. 73. — Cf. la lettre du 2 mai suivant dans le *Bulletin historique et littéraire protestant,* tome cité, p. 474-475.

çois[1]. » Mais le livret se termine par une revendication mesurée de la liberté de conscience, qui ne manque ni d'émotion ni de grandeur :

« Apposez donc, Sire, et vostre bonne volonté et vostre authorité à nos maux ; portez vostre Conseil à nous donner quelque asseurance ; *accoustumez vostre royaume à nous souffrir, au moins, s'il ne nous veut aymer*. Et, pour cela, Sire, demandons-nous un Edict à Votre Majesté, *qui nous fasse iouyr de tout ce qui est commun à vos subjects*; c'est à dire beaucoup moins que ce qu'avez accordé à vos transportez ennemis, à vos rebelles ligueurs ; un Edit qui ne vous contraigne point à distribuer vos Estats que comme il vous plaira ; qui ne vous force point à espuiser vos finances, à charger vostre peuple : ny l'ambition, ny l'avarice ne nous meine. La seule gloire de Dieu, la liberté de nos consciences, le repos de l'Estat, la seureté de nos biens et de nos vies, c'est le comble de nos souhaits, le but de nos requestes. »

Il est malheureux que ce beau fragment ne réponde guère à la vérité historique. Un édit tel que les « églises réformées » disent ici le vouloir obtenir, on le leur a concédé depuis longtemps. Sans remonter à 1577, l'édit de Saint-Germain, par exemple, en 1594, et, bien davantage, le projet d'ordonnance que Henri IV a proposé en 1596, leur accordent largement et la liberté de leurs consciences, et la tolérance de leur culte, et tous les avantages civils du droit commun. Or, ce sont les protestants qui refusent d'admettre cette législation, comme insuffisante. Et pourquoi le souverain n'a-t-il pas fait droit, jusqu'ici, à la requête intégrale des églises ? Parce que, précisément, tout comme les « rebelles ligueurs » elles veulent qu'on leur distribue des places fortes et qu'à leur profit on épuise les finances du royaume. La conduite de

1. Recueil des *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 428-486. — Palma-Cayet, *op. cit.*, p. 777 *sqq*. Dans le tome cité du *Bulletin historique et littéraire protestant* (p. 144-148), M. Weiss a publié un mémoire des calvinistes d'Orléans, dont les griefs ont passé parmi les *Plainctes des églises réformées*. — Aussi les faits allégués dans cette dernière brochure sont-ils considérés comme très exacts par M. le baron de Schickler. (*Ibid.*, p. 196.) Chaque église, en effet, aurait rédigé son *mémoire* authentique comme celle d'Orléans, et l'on aurait simplement réuni ensuite ces mémoires divers en un seul rapport général.

l'*assemblée de Châtellerault* le montre aussi clairement que la conduite de l'assemblée de Saumur.

III

Le 16 juin 1597, en effet, les calvinistes ont quitté Saumur pour Châtellerault. Mais leurs revendications n'ont pas varié. Le 19 juillet parvient à l'assemblée une lettre de Henri IV, datée du camp devant Amiens : il réclame que Bouillon, La Trémouille, les autres gentilshommes et leurs troupes rejoignent sans retard son armée. C'est « pour l'honneur de la France ». Nouveau refus[1]. Le lendemain, 20 juillet, l'assemblée a l'audace de voter que, désormais, le payement des hommes d'armes de sa juridiction se fera « par voies extraordinaires[2] ». Puis elle adresse à Schomberg un ultimatum : qu'il s'accorde avec elle avant le 10 août ; passé cette date, les « réformés » n'attendront plus. Calignon, de Thou, de Vic sont absents et attendent des instructions du roi. Se trouvant seul, à Châtellerault, pour prendre une décision ; se voyant en face de la menace immédiate d'une guerre civile, qui serait mortelle pour la France, à cette heure où Mercœur est encore insurgé en Bretagne et où les Espagnols sont maîtres d'Amiens, Schomberg croit devoir prendre sur lui la responsabilité d'une résolution immédiate et il brusque le dénouement. Il déclare être muni de pleins pouvoirs et entame avec l'assemblée la négociation finale. Dès le 25 juillet, un accord est signé. L'exercice du culte protestant est autorisé dans tous les lieux où il existera au mois d'août 1597, ainsi que dans deux localités par baillage, et dans un temple situé à quatre lieues de Paris. Le roi versera quarante-cinq mille écus par an pour l'entretien des pasteurs et des écoles. Les places actuellement occupées par les « réformés » resteront entre leurs mains, et ils recevront une subvention annuelle de cent quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garni-

1. Benoît, *op. cit.*, p. 186-192. — Poirson, *op. cit.*, t. II, p. 510, 511. — L'abbé Féret, *op. cit.*, p. 423. — Faurey, *op. cit.*, p. 23. — Texte de la réponse datée du 20 juillet, dans le *Bulletin historique et littéraire protestant*, tome cité, p. 476.
2. Anquez, *op. cit.*, p. 74.

sons. C'est déjà l'*édit de Nantes* presque tout entier, même avec ses articles secrets[1].

Le 28 juillet, Schomberg adresse à Henri IV la convention qu'il s'est permis de conclure en son nom. Il expose l'impérieuse nécessité de salut public qui l'a obligé à d'aussi graves concessions. Il estime qu'il faut, à tout prix, pour le bien du royaume, en finir avec les calvinistes. « Je voudrais qu'il m'eût coûté de mon sang, et que cette assemblée fût séparée, de peur qu'il n'arrive quelque nouveauté ou accident qui traverse vos affaires ou votre service. » Telle est, depuis plusieurs mois, la pensée de Schomberg ; mais, à la fin de juillet 1597, une solution définitive lui paraît absolument urgente. « Il faut vider cette affaire, rompre cette assemblée, tirer MM. de Bouillon et La Trémouille près de vous, et promptement, et à quelque prix que ce puisse être, car la moindre longueur ou accroche fera un mouvement dans votre État[2]. »

En recevant un tel message, Henri IV est d'abord effrayé des énormes avantages politiques et financiers accordés aux huguenots. Il juge que son représentant a été bien vite et bien loin. Pourtant, il se rend compte qu'on ne pouvait agir autrement et que le moindre mal est de transiger. Le roi consent donc à ratifier, dans son ensemble, la convention conclue par Schomberg.

Celui-ci est bientôt rejoint par Calignon, de Vic et de Thou, qui viennent négocier avec l'assemblée de Châtellerault la rédaction officielle de l'édit. Tout paraît terminé. Mais les « réformés » élèvent de nouvelles exigences : la messe restera interdite à La Rochelle et dans quelques autres de leurs villes saintes ; de plus, si les subventions promises ne leur sont pas régulièrement versées, ils auront le droit de s'emparer des deniers royaux. Ces demandes, repoussées par les commissaires de Henri IV, provoquent, durant plusieurs semaines, une épineuse et stérile discussion. Le 15 septembre, l'assemblée calviniste envoie Clair-

1. Outre Benoît et Anquez, *loco cit.*, cf. Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 37, et Faurey, *op. cit.*, p. 23-24.

2. Anquez, *op. cit.*, p. 75. — Ces craintes étaient justifiées. Cf. Agrippa d'Aubigné, *op. cit.*, t. IX, liv. V, chap. I, p. 274-282.

ville au camp d'Amiens, non pas pour annoncer des secours militaires, mais pour soumettre au roi les remontrances protestantes au sujet du futur édit.

Cette fois, les huguenots étaient mal servis par les circonstances. Nous sommes, en effet, parvenus au terme des concessions de Henri IV. Le 19 et le 25 septembre 1597, le roi de France triomphe des Espagnols, rentre victorieusement dans Amiens. La Picardie est reconquise et la frontière du nord délivrée. Désormais, Henri IV parle plus haut. En vain, le 4 novembre suivant, l'assemblée des « réformés » ordonne-t-elle à Bouillon et à La Trémouille de ne pas licencier leurs troupes avant de connaître le résultat de la mission de Clairville. Le négociateur huguenot ne réussit toujours pas à obtenir de faveurs nouvelles[1]. En vain les protestants font-ils une dernière tentative auprès de leurs amis du dehors pour obtenir, au profit de leur cause, une menaçante intervention diplomatique de l'Angleterre. En vain envoie-t-on à la cour, en janvier 1598, deux autres notables négociateurs, Courtaumer et de Cazes[2] : Henri IV reste inébranlable.

Le travail de rédaction de l'édit se trouvant presque achevé, comme les envoyés huguenots continuent de parlementer, le roi fait signifier à l'assemblée de Châtellerault qu'il va promulguer la grande ordonnance en dehors d'elle et sans son consentement, si elle refuse encore de conclure. Cette décision est du 21 février 1598. Dès le 24, les députés calvinistes comprennent qu'il est temps de se soumettre. Ils confient pleins pouvoirs à Constans, de Cazes, La Motte et Chamier[3].

Les stipulations définitives maintiennent les articles accordés au mois de juillet précédent ; mais refusent aux protestants la permission de saisir, en aucun cas, les deniers royaux ; de plus, elles interdisent, à l'avenir, toute assemblée

1. Benoît, *op. cit.*, p. 194-220. — Anquez, *op. cit.*, p. 75-77. — Faurey, *op. cit.*, p. 24.

2. Duplessis-Mornay, *op. cit.*, t. VIII, p. 17-18. — Benoît, *op. cit.*, p. 121 *sqq*.

3. Anquez, *op. cit.*, p. 78, 79.— Denais-Darnays, *op. cit.*, p. 38.— Faurey, *op. cit.*, p. 25.— M. le professeur A. Bernus a fort consciencieusement identifié chacun des délégués calvinistes qui eurent leur rôle dans ces négociations, tome cité du *Bulletin historique et littéraire protestant*, p. 308-324.

politique analogue à celles dont le programme a été voté à Sainte-Foy, en 1594.

Au mois de mars 1598, Henri IV se rend à la guerre, dans l'Ouest, pour soumettre le duc de Mercœur et les restes de la Ligue en Bretagne. Apprenant que les députés calvinistes songeraient encore à tergiverser, il passe avec son armée à Châtellerault, où il entre personnellement en contact avec l'assemblée[1]. Celle-ci, effrayée, accepte toutes les volontés du roi. Les derniers pourparlers se font à Angers, pendant la première semaine d'avril. Puis Henri IV se transporte à Nantes, où il veut achever la pacification de la Bretagne. C'est là qu'on lui présente le texte complet de l'édit concernant les huguenots. De même qu'à Angers il a commandé sur un ton de menace, à Nantes, il se donne le plaisir d'apporter à quelques articles des modifications de détail[2]. Sentant bien qu'il accordait une loi dont les parties les plus graves lui étaient, au fond, arrachées par contrainte, le souverain tenait à sauver les apparences et à sembler agir en maître.

Le 13 avril 1598, l'*édit de Nantes* est régulièrement « signé et scellé ». Un exemplaire authentique en est remis aux députés huguenots, qui, après en avoir fourni récépissé, le font déposer dans les archives du parti, à La Rochelle. Le 30 avril est, à son tour, signé le brevet qui règle la situation des places de sûreté reconnues aux protestants[3]. Le 5 mai, tandis que sont libellées les dernières annexes de l'édit de Nantes, la conclusion du traité de Vervins assure la paix entre la France et l'Espagne. Cinq semaines plus tôt, le duc de Mercœur s'était soumis au roi[4]. C'est la fin des guerres civiles comme des guerres étrangères, qu'a provoquées, au seizième siècle, la « Réforme » française.

1. Anquez, *op. cit.*, p. 78, 79.— Sur la marche militaire de Henri IV dans l'Ouest, en 1598, voir les dernières pièces du tome II des *Documents sur la Ligue en Bretagne*, par Gaston de Carné. Paris, 1899. In-8.

2. Benoît, *op. cit.*, p. 223, 224.

3. Archives des affaires étrangères. *Mémoires et Documents*, France, ms. 763, fol. 194-205.

4. L'édit de « réduction du duc de Mercœur en l'obéissance du Roy » est du 26 mars 1598. (Archives nationales, cartons des rois, K 106, dossier 4, n° 36.)

Le rétablissement de la paix intérieure et extérieure fournit la matière du préambule de l'édit de Nantes[1]. Henri déclare son vœu d'en profiter pour l'honneur de Dieu et le bien de ses sujets. Maintenant donc « qu'il plaît à Dieu commencer à nous faire jouir de quelque meilleur repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à vaquer à ce qui peut concerner la gloire de son saint nom et service, et pourvoir qu'il puisse estre adoré et prié de tous nos subjects; et, s'il ne luy a pleu permettre que ce soit pour encores en une mesme forme et religion, que ce soit au moins d'une mesme intention, et avec une telle reigle qu'il n'y ait point pour cela de trouble et de tumulte entre eux, et que nous et ce royaume puissions toujours mériter et conserver le titre glorieux de très-chrestien, qui a esté par tant de mérites, et dès si longtemps acquis, et par mesme moyen oster la cause du mal et trouble qui peut advenir sur le faict de la religion, qui est toujours le plus glissant et pénétrant de tous les autres ». Puis le roi constate les plaintes de ceux de la « religion pretendue réformée », au sujet de la liberté de leurs consciences et de l'exercice de leur culte. Aussi « nous avons jugé nécessaire de donner maintenant, sur le tout, à tous nosdits sujets, une loi generale, claire, nette et absolue, par laquelle ils soient reglez sur tous les differends qui sont, sur ce, survenus entre eux et y pourront encore survenir cy-après... un Edit perpétuel et irrévocable... afin d'établir entre eux une bonne et perdurable paix ».

La législation de l'édit de Nantes réclamera une étude à part. Qu'il suffise d'en rappeler ici les articles principaux, dont l'histoire des négociations a déjà fait connaître la plupart.

D'abord, la religion catholique est rétablie dans tous les lieux où son exercice a été interrompu. Ses droits et son culte devront être sérieusement respectés.

1. Le texte le plus complet de l'édit et de tous les brevets secrets ou additionnels se trouve dans les *Pièces justificatives* de Benoît (*op. cit.*, t. I), depuis la page 62 jusqu'à la page 98. — Autre texte dans Isambert, *op. cit.*, t. XV, n° 124, p. 170. — Palma-Cayet résume bien les articles religieux et civils dans la *Chronologie septenaire (1598-1605)*. Collection Michaud, 1re série, t. XII *bis*, p. 46 *sqq*. — Quant au *manuscrit* de l'édit de Nantes, on le trouve au musée des Archives nationales, J. 943, n° 2.

Au point de vue civil, les protestants bénéficient d'une amnistie complète pour le passé. Désormais, il seront admissibles à toutes les charges publiques. A leur avantage seront instituées des « chambres de l'édit » à Paris et à Rouen, ainsi que des « chambres mi-parties » à Castres, Bordeaux et Toulouse.

Au point de vue religieux, leur liberté de conscience est reconnue; l'exercice de leur culte est autorisé : 1° partout où il existait de fait au 31 août 1597 ; 2° dans deux localités de chaque baillage ou sénéchaussée (anciennes circonscriptions qui sont, en France, au nombre d'une centaine) ; 3° chez les possesseurs calvinistes de fiefs « de haubert », c'est-à-dire de haute justice : nous savons qu'il s'en trouve à peu près trois mille cinq cents. Ceux de la « religion pretendue réformée » pourront, dans une certaine limite, bâtir des temples; tenir des consistoires, colloques et synodes; ouvrir des écoles, des collèges, des universités. Pour les y aider, le roi leur accorde quarante-cinq mille écus par an[1].

Comme garantie des libertés qu'ils obtiennent, les protestants conserveront durant huit années toutes les places fortes qu'ils occupent en 1598, sauf Vendôme, Pontorson, Aubenas et Chavigny. Les gouverneurs des cent cinquante ou deux cents places reconnues de la sorte aux huguenots seront nommés par le roi, d'accord avec le colloque de la cité. Après les huit ans fixés par l'édit, ces gouverneurs resteront en fonctions. On distingue, parmi les villes intéressées, des « places particulières », entretenues aux frais des seigneurs à qui elles appartiennent, telles : Rohan, Valogne, Domfront, Grenoble, Montélimar, Alais, Mauléon. D'autres places ont le titre de « villes libres royales », par exemple : La Rochelle, Montauban, Nîmes, Sainte-Foy, Uzès. D'autres encore n'ont pas de garnison et sont gardées par un détachement venu de la ville voisine plus importante, avec laquelle on les a ainsi

1. Le *Bulletin historique et littéraire protestant*, tome cité, compte *951* lieux d'exercice public du culte calviniste (en plus des châteaux), comme reconnus par l'édit de Nantes (p. 290). — On y trouve aussi (p. 242-262) de très intéressants détails, fournis par M. Gaufrès, au sujet des collèges et universités protestantes sous Henri IV. — Pour l'*étude juridique* de l'édit, nous avons déjà signalé l'article de M. Lods et le livre de M Faurey.

mariées; ce sont les « places de mariage », comme Vitré, Sancerre ou Cardaillac. Enfin il y a les « places de sûreté » proprement dites, appartenant au parti calviniste lui-même; parmi les plus notables, on compte : Saumur, Loudun, Châtellerault, Figeac, Mont-de-Marsan, Tournon, Bergerac, Castres, Montpellier. Pour entretenir les garnisons de ces dernières places, le roi versera une subvention annuelle de cent quatre-vingt mille écus, plus une allocation spéciale pour le Dauphiné[1].

Ajoutons que le privilège exorbitant des places de sûreté ne prendra pas fin avec les huit années fixées par l'édit. En 1605, Henri IV, de même qu'en 1611 la régente Marie de Médicis, consentiront à le prolonger pour une nouvelle période. Ce sera laisser, aux mains d'un parti longtemps factieux, un terrible instrument de guerre civile. On ne le verra que trop sous le règne de Louis XIII. Mais, d'autre part, les huguenots n'étaient guère plus disposés, huit ans après l'édit de Nantes, à quitter sans résistance leurs citadelles qu'ils ne l'avaient été avant la signature. Aussi la royauté crut-elle devoir, en 1605 et en 1611, comme en 1598, accepter ce périlleux sacrifice pour sauvegarder une paix indispensable au pays et si chèrement acquise.

Bref, Henri IV s'est vu obligé de concéder aux protestants ce qu'il a pu refuser aux ligueurs : un certain partage de la souveraineté. Tel est le résultat dont pouvait se faire gloire, après l'avoir obtenu par les patriotiques moyens que l'on sait, la trop fameuse assemblée calviniste réunie le 1er avril 1596, qui, successivement à Loudun, à Vendôme, à Saumur et à Châtellerault, avait siégé en permanence durant plus de deux années, bénéficiant sans vergogne des malheurs de la France.

L'édit de Nantes est donc accordé par le roi. Il va falloir à présent toute l'énergie de Henri IV pour le faire accepter par le pays.

Yves de LA BRIÈRE.

(*A suivre.*)

1. Anquez, *op. cit.*, p. 82-169. — Faurey, *op. cit.*, p. 213-218. — *Bulletin historique et littéraire protestant,* tome cité, p. 343-371.

POURQUOI LES DOGMES NE MEURENT PAS

RÉPONSE A M. GABRIEL SÉAILLES

En 1823, un jeune philosophe, qui devait illustrer l'antique Sorbonne, publiait dans *le Globe* un article de combat sous ce titre qui fit tapage : *Comment les dogmes finissent*[1]. Quand on le relit aujourd'hui, à tête reposée, on est de prime abord stupéfait que cette œuvre agressive, tissue d'affirmations vagues et incolores, ait pu retenir quelque temps l'attention publique. A vrai dire, la valeur tactique de l'agression est tout entière condensée dans la formule provocante qui lui sert de titre. Si pourtant, malgré la pauvreté du fond, l'article eut un succès de scandale, c'est qu'il fut lancé, d'une main opportune, dans un milieu admirablement approprié. Au point de vue religieux, les ruines matérielles accumulées par la Révolution étaient à peu près réparées ; mais les plaies intellectuelles et morales étaient à vif en beaucoup d'âmes endolories. Le rire de Voltaire était encore meurtrier ; des hommes, braves sur tout autre champ de bataille, devenaient poltrons dès que la lutte s'engageait sur le terrain dogmatique ; un sarcasme les faisait trembler. C'était le temps où les plus héroïques allaient cacher leur foi pratique derrière les piliers obscurs de quelque église peu fréquentée. Dans l'ordre politique, l'opposition antidynastique commençait à faire rage : l'assaut implacable, qu'elle dirigeait contre la Restauration, atteignant par contre-coup l'autel adossé au trône, les enveloppait dans une commune impopularité. L'article de Jouffroy, éclatant comme une bombe dans cette mêlée ardente, en raviva la fureur. Aujourd'hui, il ferait long feu : le temps et l'opinion ont marché.

Quatre-vingts ans plus tard, en 1903, un autre professeur

1. Th. Jouffroy, *Mélanges philosophiques*, p. 3 *sqq.* Paris, Ladrange, édition 1838.

de Sorbonne, M. Gabriel Séailles, lance à son tour, dans *la Grande Revue,* un article virulent, dont le titre tapageur fait songer à la formule de Jouffroy : *Pourquoi les dogmes ne renaissent pas*[1]. Le premier annonce la fin prochaine des dogmes chrétiens ; le second parle du dogmatisme comme d'un défunt dont le trépas est dûment constaté. Le premier ne voit pas décliner, pour bientôt disparaître, les vieilles croyances, sans un retour mélancolique vers le passé ; le second, au nom de la science, l'unique religion de l'avenir, chante déjà victoire et célèbre avec impertinence l'irrémédiable défaite des affirmations dogmatiques, d'où qu'elles viennent, de la révélation ou de la métaphysique. Le premier essaye de dire le *comment* de cette inévitable dissolution ; le second recherche le *pourquoi* de cette mort sans espoir de résurrection. Un chemin immense, on le voit, a été parcouru : ce n'est pas seulement la dogmatique révélée qui ne trouve plus grâce devant les rationalistes ; c'est la spéculation métaphysique elle-même, qui est bannie du temple philosophique (*templa serena !*) par certains intellectuels, voués au culte de l' « idole nouvelle », la Science.

L'article de Jouffroy, avec ses généralités imprécises, eut un grand retentissement et fixa un moment la curiosité publique. L'article de M. Séailles, malgré son *apparatus scientificus* et ses accusations déterminées, n'a obtenu qu'un succès d'estime dans le cercle restreint de ses admirateurs et, en dehors, une attention distraite. Comment expliquer cette différence ? N'est-ce pas d'abord parce que les époques ne sont plus les mêmes ? Aujourd'hui, les hommes pratiquent leur religion à ciel ouvert, et les défenseurs du christianisme, mieux armés pour la riposte, n'en sont plus à s'émouvoir d'une incursion ennemie[2]. C'est surtout parce que la cause est perdue d'avance. Bien que conduite par un avocat aussi éloquent et aussi retors que M. Séailles,

1. L'œuvre a été reproduite dans un recueil d'articles colligés sous ce titre : *les Affirmations de la conscience moderne.* Paris, 1903.

2. « ... Nous avons aujourd'hui le courage de nous dire catholiques, mais on ne l'a pas toujours eu... Il fut un temps où on rougissait d'être catholique; où l'on craignait, en se déclarant tel, de s'exposer aux railleries des beaux esprits de sa petite ville, du pharmacien Homais ou de l'illustre Gaudissart. » (F. Brunetière, *Discours de combat,* 2e série ; *le Progrès religieux.*)

l'attaque devait aboutir et a, de fait, abouti, nous allons le montrer, à un piteux et manifeste échec. En résumant la pensée du brillant philosophe, nous lui emprunterons le plus possible ses propres expressions pour risquer moins de la trahir.

I

Le christianisme se donne comme « une théorie du monde » et comme « une doctrine morale ». L'auteur l'examine à ce double point de vue et s'efforce d'établir que les vieilles conceptions de la cosmologie et de la morale chrétiennes sont inconciliables avec les théories nouvelles de la science. Notre intention n'est pas de poursuivre M. Séailles sur tous les terrains où il déploie sa critique aventureuse ; elle passe en revue la plupart de nos dogmes et se plaît à les cribler froidement de ses traits acérés et souvent blasphématoires [1].

1. Voici quelques échantillons des aménités que se permet M. Séailles, après avoir solennellement déclaré, au début, « qu'il ne convient pas de parler légèrement de questions qu'on se doit à soi-même et aux autres d'aborder avec sérieux » (p. 2) : « Au nombre des joies que donne la religion, il faut compter la joie de haïr et de faire le mal sans remords. Pour contraindre, on a besoin de la force : avec des paroles de douceur on manie l'épée par les mains de César et on extermine ceux qu'on désespère de persuader. Usant de la violence, on l'accepte, on la légitime, on associe Dieu le Père au pillage, au meurtre, à toutes les brutalités de la guerre. Ce singulier Père, qui n'a certes rien d'humain, donne la victoire à ceux de ses enfants qu'il préfère, et il préfère toujours ceux qui sont les plus forts. Il ne se contente pas de voir ses enfants s'entre-tuer, il prend parti, il égorge les uns par la main des autres, commettant un crime qui n'a même pas de nom dans les langues humaines. Vainement l'homme prétendrait-il se soustraire à cette nécessité du fratricide, la guerre est dans les décrets éternels de notre Père qui est aux cieux : que sa volonté soit faite sur la terre ! Ce Dieu, qui est tout amour, a besoin de renifler le sang humain. Joseph de Maistre, le philosophe du catholicisme intransigeant, l'a dit, de pâles académiciens le répètent. Ce Béhanzin céleste, cette brute sanguinaire, n'est pas le Dieu de la conscience moderne. » (P. 63.) — « Comment Dieu, envoyant son fils sur la terre, a-t-il ignoré deux ou trois continents, oublié les jaunes, les noirs et les rouges, privé des milliards d'hommes de la seule vérité qui soit nécessaire ? Le malheur de ces peuples a été que le Dieu des chrétiens se soit souvenu d'eux à un certain jour. La civilisation américaine n'a dû au christianisme que son anéantissement. Quand le soldat ne précède pas le missionnaire, il ne tarde pas à le suivre. » (P. 32.) — « Ces petits accrocs (il s'agit des miracles) faits arbitrairement dans la trame des phénomènes, ces coups d'État minuscules en un point de l'espace et du temps, alors que par millions les mondes, lancés dans l'immensité silencieuse, obéissent à la souveraineté de la loi, sont des jeux dignes tout au plus d'un

Pour redresser convenablement les erreurs dont fourmille l'œuvre du distingué professeur de Sorbonne, il faudrait tout un volume. Tâche ingrate et oiseuse ! Un chemin plus court et un procédé plus décisif s'offrent à nous. Choisissons un fait « privilégié », comme dirait Fr. Bacon cher à M. Séailles, ou, si vous aimez mieux, l'un des points essentiels de ce réquisitoire dressé contre le dogmatisme chrétien et spiritualiste. On pourra juger par cet exemple « représentatif » quelle créance méritent les « affirmations de la conscience moderne », indûment couvertes du pavillon de la science [1].

génie de conte de fées. » (P. 33-34.) — « En vérité, quelle figure fait ce Dieu tout bon, tout-puissant, qui, sur des milliers de pèlerins, réussit quelques guérisons contestées, qu'on enregistre comme des victoires, en face du savant qui, par le sérum de la diphtérie, arrache chaque année des milliers d'enfants à la mort ? » (P. 34.) — Ailleurs, l'auteur nous dit que ce « petit Dieu tatillon ne répond plus » (p. 38) à la grandeur et à la diversité de l'univers tel que la science nous le révèle aujourd'hui. Cependant le « terrible Jéhovah » a fini par se calmer : il a envoyé « son fils en un lieu de l'espace, sous une forme humaine, témoigner qu'il a pris des mœurs plus douces » (p. 39). — Plus loin, M. Séailles nous parle de la « candeur géniale » (p. 94) de Jésus; puis il ajoute doctoralement : « Nous n'avons rien de commun avec cet être transcendant qui vient sur la terre donner la comédie humaine, jouer la tentation, la souffrance et la mort : *nous n'avons rien à apprendre de lui.* » (P. 95.) — « Toutes les mythologies, celle qui fait garder les troupeaux d'Admète par Apollon, aussi bien que celle qui fait de Dieu un charpentier de Nazareth, répondent à la conception d'un petit monde où l'on circule sans trop de peine du ciel à la terre. » (*Ibid.*) — Quelle délicate réflexion à propos du miracle relatif aux pourceaux précipités dans la mer par les esprits impurs, qui, sortant de l'homme délivré, étaient entrés dans les pourceaux avec la permission de Jésus ! « Le troupeau était bien noyé, mais les démons ? Quoi qu'il en soit, les porchers s'enfuirent, courant porter la nouvelle à la ville voisine, et, sans réclamer d'indemnité, les habitants prièrent le sorcier redoutable de quitter leur pays. La terreur sans doute les empêcha de l'assommer », etc. (P. 98.)

1. Beaucoup d'objections, faites au nom de la science, n'ont d'autre fondement que l'infatuation de certains philosophes plus ou moins savants ou de certains savants plus ou moins philosophes, qui assimilent complaisamment des hypothèses caduques à des vérités scientifiquement démontrées. Ils devraient bien retenir la leçon que le président de l'Académie des sciences de Berlin, Virchow, eut le bon esprit de donner à ses collègues, pendant le congrès anthropologique d'Allemagne, en 1882 : « L'expérience du passé nous a suffisamment prévenus que nous ne devions pas tirer des conséquences prématurées. Quand on parle ou qu'on écrit pour le public, on devrait, à mon sens, examiner deux fois combien, dans ce qu'on dit, entre de vérité réellement scientifique; on devrait imprimer en petits caractères, en notes, tous les développements purement hypothétiques, et ne laisser dans le texte que ce qui est la vérité réelle. » Si cette leçon, qu'il est tou-

Laissons M. Séailles formuler lui-même son accusation capitale : « Les dogmes ne sont pas détruits par la critique négative, par les pamphlets, par les plaisanteries des impies ; ils sont supprimés par les vérités positives qui ne se concilient pas avec eux, qui ne pénètrent dans l'esprit qu'en les chassant. Ils ne répondent plus à la conception que nous avons de l'univers et de ses lois ; on ne les nie pas, on les ignore. » (*Op. cit.*, p. 4-5.) Pour expliquer cette mentalité contemporaine, l'auteur rappelle que l'esprit a pour loi «l'accord de ses représentations en un système défini » (p. 6). C'est la condition de la vie intellectuelle, la règle et la mesure de ses progrès. Les idées, forces vivantes, tendent à se coordonner dans une synthèse harmonieuse. Quand des conceptions nouvelles cherchent à pénétrer dans le système des conceptions antérieures, il y a heurt et conflit tant que l'un des courants intellectuels n'a pas réussi à s'assimiler l'autre ou à l'éliminer. Or, à s'en tenir aux affirmations de M. Séailles, la « conscience moderne » n'est pas parvenue à concilier les théories de la science avec les données des dogmes traditionnels. Ces dogmes indigestes, n'étant plus assimilables pour la pensée de nos contemporains, sont allés rejoindre les doctrines surannées dans « la nécropole des idées mortes ». On les laisse dormir en paix, comme des défunts autrefois illustres, pour lesquels on conserve un vague sentiment de respect, en souvenir des services provisoires qu'ils ont rendus aux générations précédentes, encore enveloppées dans les langes de l'enfance intellectuelle. « Bref, les dogmes répondent à une science et à une philosophie qui ont été supplantées par une science et par une philosophie nouvelles ; il n'y a pas de réaction, pas de persécution, pas de richesse, de discipline qui puisse rendre à l'Église son autorité sur les intelligences. Les dogmes ne peuvent pas plus renaître que la conception de l'univers et de la vie qui leur a donné naissance : c'est une loi de la pensée qu'on n'éludera pas. » (P. 6-7.)

jours opportun de rappeler, était enfin mise généralement en pratique, que d'équivoques plus ou moins conscientes seraient évitées ! Car la source principale, où s'approvisionnent les faiseurs d'objections contre le dogmatisme religieux et métaphysique, serait bientôt tarie.

Sans nous attarder plus longtemps à ces généralités un peu nuageuses où se complaît M. Séailles, demandons-lui d'en venir aux détails et de préciser les traits de son objection fondamentale. Quel est donc le système du monde, qui, maître absolu des esprits au moyen âge, les « domine encore » au temps de Galilée et de Descartes, et « les prépare à recevoir les dogmes de l'Église » (p. 9)? Le voici, en bref : « Au centre de l'univers, la terre se tient immobile. Tout se dispose, tout s'ordonne par rapport à elle. Le soleil éclaire ses jours, la lune et les étoiles éclairent ses nuits, et les mouvements de ces corps sublimes, selon les décrets de la sagesse divine, déterminent à sa surface la combinaison des éléments, l'apparition des vivants, le rythme de la génération et de la mort. Cette place privilégiée de la terre marque l'importance et la grandeur de l'homme dont elle est le séjour. » (P. 13[1].) Ce vénérable système de Ptolémée est, paraît-il, « en parfait accord avec l'idée d'un Dieu personnel, conçu à l'image de l'homme » (p. 15). « Défini, limité, figuré, accordé dans toutes ses parties, dans tous les instants de sa durée, l'univers répond aux lois de l'intelligence humaine ; Dieu est un homme grandi dans toutes ses puissances. » (P. 16.) Mais « depuis trois siècles, les progrès continus de la science positive ont ruiné cette conception esthétique et morale de l'univers. L'univers n'est plus le vaste temple où tout révèle la présence du Dieu qui l'a créé, le concours de la Providence qui conserve son œuvre en la recréant sans cesse; l'édifice grandiose, mais fini, dont le plan clair, proportionné à l'intelligence humaine, ordonné autour d'un centre unique, trahit l'architecte personnel qui en a embrassé les éléments multiples dans l'unité d'une même pensée... Il n'y a plus un monde unique, dont toutes les parties disposées autour d'un centre, enfermées dans la forme géométrique la plus parfaite, conspirent et révèlent l'unité de la pensée créatrice qui les a conçues toutes à la fois... » (P. 26-27.)

Voilà, en substance, l'objection. Dans les développements que M. Séailles y ajoute comme autant de contreforts pour

1. M. Séailles s'amuse à décrire minutieusement le système de Ptolémée, d'après l'ouvrage de Théophile Bouju, publié en 1614 sous ce titre : *Corps de toute la Philosophie*. (*Op. cit.*, p. 8 *sqq*.)

la corroborer, il faut faire deux parts distinctes. La première comprend les attaques qui visent directement le dogme chrétien ; la seconde contient les difficultés soulevées contre les thèses traditionnelles de la philosophie spiritualiste. Nous bornerons notre examen aux objections tirées du dogmatisme théologique.

II

Nous pourrions, à la rigueur, nous contenter d'une remarque générale en opposant à M. Séailles la question préalable. Cet auteur, en effet, est tombé dans un sophisme (disons plutôt paralogisme pour éviter l'ombre même de la suspicion), classé depuis longtemps par les Scolastiques sous la rubrique : Déplacement du point en litige (*Ignorantia elenchi*). En rappelant cette courtoise distinction, nous ne risquons pas de paraître pédantesque, comme le fut M. Lintilhac [1], toujours flanqué de « son Aristote », quand il s'avisa de faire, en plein Sénat, un petit cours de philosophie à la portée des Pères conscrits de la troisième République, car nous avons affaire à un philosophe de profession. Or, dans son argumentation, l'éminent professeur de Sorbonne confond perpétuellement (c'est là que gît l' « ignorance du sujet ») deux choses absolument différentes : le dogme enseigné, reconnu, authentiqué par le magistère infaillible de l'Église, et les élucubrations plus ou moins heureuses qu'a pu enfanter le génie inventif des philosophes et des théologiens catholiques. L'une est un symbole de foi, défini par l'Église enseignante, qui est constituée par le pape et les évêques : il s'impose à la croyance de quiconque veut être membre de ce grand corps social qui s'appelle l'Église. L'autre est un ensemble d'explications plus ou moins probables, dues à la sagacité plus ou moins pénétrante de certains savants qui font partie de l'Église enseignée : il est livré à la libre discussion des fidèles. La confusion, on le voit, est assez grosse. Elle ressemble à celle d'un physicien novice, préparant son examen

1. M. Lintilhac se permit d'interrompre le discours de M. L. Legrand pour lui expliquer la différence que les logiciens établissent entre le sophisme et le paralogisme. Vieille habitude de pédagogue redressant un élève qui bronche ! (Cf. *Journal officiel*, 18 novembre 1903 [Sénat], p. 1365.)

du baccalauréat, qui mettait bravement sur le même rang et les résultats acquis de la science et les hypothèses plus ou moins provisoires, lesquelles après un succès passager finissent par être supplantées. M. Séailles s'est donné un double tort : il a été tout d'abord, par « précipitation » ou par « prévention », comme lui dirait Descartes, l'imprudente victime d'une illusion d'optique, prenant pour vérités définies de simples constructions imaginatives. Puis, raillant impitoyablement certaines explications physico-théologiques depuis longtemps démodées, il a oublié que le chemin des conquêtes scientifiques est jonché des cadavres innombrables des hypothèses erronées (*cadavera rerum*), comme si l'histoire ne lui avait pas appris que ces « idées mortes » ont contribué à l'éclosion des idées vivantes et durables : « Les théories légitimes, dit le P. Boscowich, approuvé par tous les historiens des sciences, sont généralement le résultat d'essais infructueux et d'erreurs qui ont mis sur la voie de leur propre correction. »

Si nous bornions notre réplique à cette fin de non-recevoir, si bien motivée soit-elle, n'aurions-nous pas l'air de chercher un prétexte honorable pour nous dérober à la lutte et fuir un corps à corps redoutable ? Il nous faut donc aborder de front l'examen des difficultés agitées comme un épouvantail par M. Séailles pour éloigner les esprits de la religion au nom de la science. Cet épouvantail n'est effrayant que pour ceux qui n'osent le regarder de près. Ayons cette audace et nous verrons manifestement que les objections, pour être lancées avec une imperturbable assurance, ne portent pas coup : elles ne vont pas *ad rem*. Comme s'il avait voulu simplifier la tâche de la riposte, M. Séailles les a groupées lui-même autour d'un point central : l'Église a enseigné la *géocentrie*, et cette erreur reste la clef de voûte de son système dogmatique. Cependant la science, après de laborieux efforts, a fini par arracher cette clef de voûte : entraîné dans sa chute, l'édifice théologique a croulé tout entier. Voilà « pourquoi les dogmes ne renaissent pas ». Leurs débris épars couvrent le sol : aucune main ne sera assez puissante pour les ajuster de nouveau et les cimenter solidement. Ce sont des ruines encore imposantes. Mais

elles s'effriteront de plus en plus sous les coups répétés de l'« hypercritique » ; encore quelque répit, et bientôt ce ne sera plus qu'un amas de poussière sans consistance et sans nom : *Etiam periere ruinæ*. Telle est la prophétie des rationalistes de la trempe de M. Séailles. Au risque de les troubler dans leur quiétude, montrons que l'objection *géocentrique*, où ils mettent toute leur confiance, repose sur un fondement ruineux.

Ces rationalistes s'en vont répétant : les docteurs des premiers siècles et les docteurs du moyen âge ont été unanimes à enseigner que le soleil se mouvait autour de la terre immobile et que, conséquemment, la terre était le centre du monde[1].

1. M. Séailles semble attacher une importance exceptionnelle — car il y revient avec complaisance — à une question tout à fait accessoire : il s'agit de la théorie scolastique qui fait intervenir les anges dans la direction des astres. L'auteur en emprunte l'exposé à son fidèle Achate, à Théophile Bouju. Les cieux sont mûs « par des moteurs externes que les philosophes appellent *intelligences* et les théologiens *anges* ». Puis, il ajoute : « Ainsi, ce qu'il y a d'ordre dans le monde ne s'explique ni par une suite de mouvements aveugles et nécessairement enchaînés ni par une finalité immanente, présente aux lois des choses, mais par l'action des anges tout pénétrés de la pensée divine, tout occupés à la réaliser dans les choses. » (P. 12.) — La science de la mécanique n'existant pas encore au moyen âge, les Scolastiques, possédés de la passion impérieuse de trouver la raison de toutes choses, imaginèrent de confier à de purs esprits la fonction de présider aux mouvements des mondes. Les anges étaient comme les chorèges chargés de diriger les évolutions harmonieuses du vaste chœur des astres à travers l'espace. Cette conception ne manquait pas de grandeur ni de poésie au point de vue esthétique. D'ailleurs les Scolastiques la donnaient non point comme un article se rapportant à la foi, mais comme une thèse de convenance (*Magis congruit*, comme dit saint Thomas que nous citerons tout à l'heure). La seule chose essentielle, métaphysiquement et théologiquement parlant, c'est la nécessité d'affirmer, en dehors et au-dessus de la matière inerte, un principe de mouvement, un premier moteur immobile et mouvant tout le reste, c'est-à-dire un Dieu créateur et conservateur de toutes choses. Voilà ce que la foi enseigne, ce que la raison démontre, ce que l'immense majorité des savants, depuis Galilée jusqu'à Faye, admettent. (Voir leurs témoignages dans E. Naville, *la Physique moderne*, p. 133 *sqq*. 2e édition. Paris, Alcan, 1890.) Ce point reconnu, les astronomes peuvent se livrer, en toute liberté, à leurs recherches ; s'ils arrivent jamais à découvrir la formule définitive des lois qui régissent l'univers, sous la dépendance de la volonté souveraine de Dieu, ce n'est pas du côté du dogme chrétien qu'ils rencontreront le moindre obstacle. M. Séailles triomphe donc, sans péril et sans gloire, quand il conclut : « Les sphères cristallines qui tournaient sous l'impulsion des anges emportant les astres dans leur révolution, sont

On peut affirmer, sans crainte d'un démenti, que les Pères de l'Église et les Scolastiques, leurs interprètes, n'ont jamais soutenu que le système de Ptolémée était seul conforme à l'enseignement de la sainte Écriture. « Ils ont pu, cependant, être tentés de le faire en bien des occasions. Plusieurs d'entre eux ont commenté les textes que des théologiens postérieurs, les protestants d'abord, ont fait valoir contre Copernic. D'ailleurs, ayant lu Platon, Aristote, Cicéron, ils ne pouvaient ignorer que de célèbres philosophes avaient attribué le mouvement à la terre et que d'autres avaient combattu ce système. C'est une preuve bien sensible de la prudence de nos docteurs qu'ils n'aient pas cédé à l'envie de trancher ce débat par l'Écriture sainte [1]. »

Administrons-en la preuve pour le texte, le plus souvent objecté, celui où il est raconté que Josué arrêta le soleil [2]. Ce texte ne souleva, dans l'antiquité chrétienne, aucune controverse : chacun voyait avec raison, dans cet événement extraordinaire, une intervention de la toute-puissance divine, et, sans s'inquiéter du mode d'intervention, s'inclinait devant le fait miraculeux. On a noté [3] que les anciens exégètes, qui s'étaient assigné la tâche d'élucider les endroits obscurs des Livres saints, n'ont point classé celui-ci dans cette catégorie. Saint Augustin n'en parle même pas dans ses *Questions* sur le livre de Josué [4]. Quant aux commenta-

désormais brisées; les astres se soutiennent dans l'espace, selon les lois d'un mécanisme inflexible. » (P. 26-27.) — Voici le texte de saint Thomas auquel il est fait allusion : « Libri Philosophorum hujusmodi probationibus abundant, quas ipsi demonstrationes putant; mihi etiam *videtur* quod demonstrative probari possit quod ab aliquo intellectu corpora cœlestia moveantur, *vel* ab ipso Deo immediate, *vel* mediantibus angelis; sed quod mediantibus Angelis ea moveat, *magis congruit* rerum ordini, quem Dionysius infallibilem asserit; ut inferiora a Deo per media secundum cursum communem administrentur. » (*Opuscul. X*, t. XVI, p. 169. Édition de Parme.)

1. J. Brucker, *Études*, 1890, t. LI, p. 407, et *Questions actuelles d'Écriture sainte*, p. 206-207. Paris, 1895.

2. Josué, x, 12-14.

3. F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 459. Paris, 1902.

4. Saint Augustin, *Locutiones in Heptateuchum*, liv. VI. (Migne, *P. L.*, t. XXXIV, col. 537-542.) — Cf. *Quæstiones in Heptateuchum*, liv. VI. (Migne, *P. L.*, col. 775-792.)

teurs de ce passage, à savoir Origène[1], Théodoret de Cyr[2], Procope de Gaza[3], le vénérable Bède[4], ils en parlent incidemment et se bornent à constater le miracle. Mais aucun d'eux n'a songé à conclure de ce fait qu'il fallait croire, d'après le texte biblique, à la réalité du mouvement du soleil autour de la terre immobile au centre du monde[5].

Sans doute, la plupart des Pères devaient admettre, comme savants, l'opinion régnante en matière astronomique, au moment où ils écrivaient leurs *Commentaires* sur la Bible. Supposons qu'ils aient été unanimes à exprimer leurs préférences scientifiques. Qu'importe à la question présente ? Supposons même que tel ou tel, parlant non plus en savant profane mais en docteur de l'Église, ait enseigné aux fidèles qu'ils étaient obligés, sur la parole des Livres saints, d'accepter comme un dogme l'affirmation de l'immobilité de la terre. Qu'importe encore ? Ni dans un cas, ni dans l'autre, les catholiques ne seraient liés par cet enseignement. En voici la raison. Pour que le témoignage des Pères et des docteurs s'impose à l'adhésion de l'Église, il doit être revêtu de certaines conditions qu'on peut ramener aux trois suivantes[6] :

1° Ce témoignage doit porter sur un texte *doctrinal*, c'est-à-dire ayant trait à une question dogmatique ou morale et aux faits qui en sont inséparables. C'est l'enseignement formel des conciles de Trente et du Vatican : *In rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium.*

1. Origène, *Eclecta in Jesum Nave; Homiliæ in Librum Jesu Nave.* (Migne, *P. G.*, col. 819 *sqq.*, 825 *sqq.*)

2. Théodoret de Cyr, *Quæstiones in Josuam*, 14. (Migne, *P. G.*, t. LXXX, col. 476.)

3. Procope de Gaza, *Commentarium in Josue.* (Migne, *P. G.*, t. LXXXVII, col. 1020.)

4. V. Bède ou l'auteur des *Quæstiones super Jesu Nave librum* (mises au nom de Bède). (Migne, *P. L.*, t. XCIII, cap. xii, col. 421.)

5. Les psaumes xcii, xcv, ciii, où il est également question du mouvement solaire et de la stabilité terrestre, « ont été commentés par Origène, Eusèbe de Césarée, saint Athanase, saint Augustin, Théodoret, Euthymius. Pas un seul de ces grands interprètes n'y a relevé l'affirmation inspirée de l'immobilité absolue de la terre ». (J. Brucker, *loco cit.*) — On trouvera les textes de ces docteurs (Migne, *P. G.* et *P. L.*), dans leurs *Commentaires* sur les psaumes indiqués.

6. Cardinal Franzelin, *De Traditione*, sectio ii.

2° Il faut que les Pères donnent leur interprétation comme étant celle de l'Église. Alors ils s'expriment comme docteurs *catholiques*, c'est-à-dire en témoins autorisés et impersonnels de la tradition.

3° Ce témoignage doit être moralement unanime. C'est ce que l'on nomme le *Consensus Patrum.*

Alors, mais alors seulement, l'interprétation des Pères fait loi : dans ces conditions, ils sont les fidèles échos de l'enseignement authentique de l'Église universelle, enseignement qui ne saurait être erroné quand il représente la foi de l'ensemble des chrétiens, parce que Jésus-Christ a promis à son Église de l'assister jusqu'à la fin des siècles et l'a conséquemment dotée du privilège de l'infaillibilité. Lorsque les Pères émettent, comme docteurs privés, une opinion théologique ou scientifique, leur autorité n'a de valeur que la valeur des raisons apportées ; car, dans ce cas, ils parlent en leur nom personnel. Or nous avons vu que, dans la question de la *géocentrie*, les Pères qui l'ont abordée n'ont aucunement prétendu imposer, au nom de la révélation, le système de l'immobilité de la terre au centre du monde.

Et que M. Séailles ne s'avise pas de répondre : ce principe de solution a été imaginé pour sauver l'apologétique contemporaine aux abois ! La meilleure preuve qu'il n'en est rien, c'est que nous le trouvons déjà indiqué par saint Thomas d'Aquin, dans un article de son *Commentaire* sur le *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, où il traite de la « nature du firmament[1] ». Le passage est d'autant plus topique qu'il porte sur l'un des points du système de Ptolémée expressément signalé par M. Séailles (p. 9, 10, 27). Après avoir rappelé les opinions contradictoires des anciens philosophes, le Docteur angélique poursuit en ces termes : « Pareillement, les interprètes de la sainte Écriture se sont partagés sur ce point, selon la diversité des écoles philosophiques dont ils ont pris les leçons. En effet, Basile et Augustin et plusieurs autres saints suivent, dans les choses philosophiques qui n'appartiennent pas à la foi, les opinions de Platon : c'est pourquoi ils attribuent au ciel la nature des

1. Saint Thomas, In II *Sententiarum*, dist. XIV, quæst. I, art. 2.

quatre éléments. Denys, au contraire, s'attache presque partout aux pas d'Aristote, comme il ressort de l'examen attentif de ses ouvrages : conséquemment il différencie les corps célestes des autres corps. » En disciple fidèle d'Aristote, saint Thomas se range à cette seconde opinion. Mais il a prévu l'objection qu'on peut tirer contre lui du sentiment opposé de saint Basile, de saint Augustin et d'autres docteurs. Voici comment il la résout : « Ils ont enseigné cela, non par manière d'affirmation doctrinale (*non quasi asserentes*), mais en utilisant ce qu'ils avaient appris en philosophie. Leur autorité n'est donc pas plus grande que celle des philosophes dont ils suivent les dires (*unde non sunt majoris auctoritatis quam dicta philosophorum quos sequuntur*), à cela près qu'ils sont à l'abri de tout soupçon d'infidélité. »

Dans ces textes, l'Ange de l'École distingue nettement un double enseignement des Pères et en signale l'inégale autorité. L'un est donné par eux comme docteurs publics de l'Église ; seul il est susceptible de constituer une règle de foi obligatoire. L'autre leur est imputable à titre de doctrine privée ; il a tout juste la valeur des arguments sur lesquels il s'appuie.

Nous avons le droit de conclure de ce qui précède que les Pères et les Docteurs de l'Église n'ont aucunement compromis, dans une aventure scientifique, l'autorité de leur enseignement unanime ; car ils n'ont jamais soutenu, comme obligatoire au nom de la révélation, le système astronomique de Ptolémée. Cette réserve, en dépit des tentations qui les sollicitaient en sens contraire, n'est-elle pas significative [1] ?

Ainsi donc, l'Église enseignante n'a jamais songé à faire dépendre ses enseignements dogmatiques sur la cosmologie, des conceptions plus ou moins hasardeuses de l'astronomie antique, pas plus d'ailleurs que des théories plus ou moins certaines de l'astronomie moderne, comme nous l'établirons plus bas. A côté des éléments dogmatiques qui appartiennent

1. On objectera peut-être que les exégètes du seizième siècle et les Congrégations romaines du Saint-Office et de l'Index sont loin d'avoir imité cette sage réserve dans l'affaire de Galilée. — Nous comptons répondre prochainement à cette objection.

à la foi et restent immuables quant au fond, tout en étant susceptibles de recevoir du magistère infaillible une expression plus explicite et plus lumineuse, laquelle constitue comme un épanouissement de la doctrine primitive, il y a place (et c'est l'oubli le plus grave de M. Séailles) pour une végétation plus ou moins luxuriante d'explications théologiques. Il s'élabore en effet, à chaque époque, des études complémentaires où, dans un but légitime d'adaptation aux besoins du temps, les théologiens et les apologistes font entrer les éléments plus ou moins probables de la science contemporaine. Il arrive donc à l'apologétique chrétienne d'employer, dans ses constructions défensives, des matériaux de mauvais aloi, comme il arrive à la science profane de bâtir des synthèses hâtives avec des hypothèses sans consistance. C'est la condition inévitable du travail et comme la rançon du progrès sur tous les chemins du savoir. Ce louable effort de conciliation a pour conséquence naturelle d'amalgamer, avec les définitions arrêtées de l'Église et son enseignement commun, certains préjugés à la mode et certaines théories scientifiques qui obtiennent quelque temps une attention de faveur : il en résulte, non dans la doctrine officielle et obligatoire de l'Église, mais dans la croyance des particuliers et dans leurs ouvrages, un alliage où l'erreur se mêle à la vérité. Tant que cet amalgame ne va pas à compromettre gravement la pureté du dogme, le magistère autorisé n'intervient pas, laissant au temps le soin de calmer les passions et de dégager les scories, parce qu'une certaine liberté d'allure est nécessaire au développement et à l'épuration des idées[1]. Les explications plus ou moins plausibles que les théologiens peuvent dégager des théories scientifiques, donnent une satisfaction passagère aux esprits avides de synthèses. Elles ont donc une réelle utilité : à mon sens, c'est moins une arme défensive qu'un ornement à la mode dont les apologistes aiment à parer leur discussion. Ils en ont parfois abusé et n'ont, ordinairement, abouti, par ce chemin de traverse, qu'à une mise au point relative et à une solution provisoire. Quels efforts ingénieux n'ont pas faits,

1. A. Matignon, *De la liberté de l'esprit humain dans la foi catholique.*

par exemple, les tenants du *concordisme* pour concilier, jusque dans le détail, la première page de la *Genèse* avec les données scientifiques du temps présent ? Aucun système n'est pleinement satisfaisant. Si l'on s'en tient, au contraire, aux grandes lignes, la concordance est frappante [1]. Pourquoi chercher davantage, puisqu'il est certain que la cosmogonie mosaïque n'est pas une leçon de géologie ?

Le vrai chemin ne serait-il pas de prendre, comme base d'opération, cette proposition évidente ? Pour qu'il y ait rencontre et heurt entre plusieurs sciences, il faut qu'elles se développent sur le même terrain et qu'elles aient des points de contact immédiat. Or les sciences physiques et naturelles

1. « Si nous comparons les données scientifiques avec l'histoire biblique de la création, nous voyons que cette dernière concorde avec ces données autant qu'on est en droit de l'attendre. Nous découvrons, en effet (dans la science et dans la Bible), les mêmes règnes, également distincts en eux-mêmes, en ne tenant pas compte des variations historiques qu'ils ont pu subir ; la suite chronologique de leur apparition est exactement donnée par Moïse. Le chaos primitif, la terre d'abord couverte par les eaux, émergeant ensuite ; la formation du règne inorganique suivi du règne végétal, puis du règne animal qui a pour premiers représentants les animaux vivant dans l'eau, et, après eux, les animaux terrestres ; l'homme apparaissant enfin le dernier de tous ; telle est bien la véritable succession des êtres, telles sont bien les diverses périodes de l'histoire de la création, périodes désignées sous le nom de jours. » (Pfaff, *Schöpfungsgeschichte*, conclusion, p. 741 ; cité par Vigouroux, *Manuel biblique*, t. I, n. 277, p. 502 ; 11[e] édition, 1901.) — M. Vigouroux apporte également ce témoignage d'un savant géologue américain, M. Dana : « On peut observer, dit-il, que si le document (mosaïque) est vrai, — il est vrai, puisque l'ordre des événements dans la cosmogonie de l'Écriture correspond essentiellement avec celui qui est donné par la géologie, — il s'ensuit qu'il est d'origine divine. Car aucune intelligence humaine n'a été témoin des événements et aucune intelligence humaine, dans cet âge primitif du monde, à moins qu'elle n'eût été douée d'une pénétration surnaturelle, n'aurait pu inventer un tel arrangement ; elle n'aurait jamais placé la création du soleil, source de la lumière sur la terre, si longtemps après la création de la lumière, au quatrième jour, et, ce qui est également singulier, entre la création des plantes et des animaux, quoique cet astre soit aussi important pour les premières que pour les seconds. Nul non plus n'aurait pu atteindre les profondeurs de la philosophie qui se manifeste dans tout ce plan. Le récit biblique est profondément philosophique dans le tableau qu'il nous présente de la création. Il est tout à la fois vrai et divin. C'est une déclaration, dans la première page du volume sacré, que la Création et la Bible ont le même auteur. *Il ne peut y avoir de conflit réel entre les deux livres du grand Auteur.* L'un et l'autre sont des révélations qu'il fait à l'homme. » (J. Dana, *Manual of Geology*, p. 767-770. 2[e] édition. New-York, 1876.)

ont pour objet d'établir des lois, c'est-à-dire les rapports constants qui relient les phénomènes entre eux, tandis que la métaphysique s'occupe de la nature des choses, et la théologie de l'ordre surnaturel. Il ne peut y avoir conflit entre ce qu'on nomme pompeusement la science d'une part, et de l'autre la métaphysique ou la théologie. Quand un savant, qu'il soit astronome ou physicien, chimiste ou physiologiste, émet une opinion sur l'essence des choses, sur les questions d'origines et de destinées, on ne saurait l'en blâmer; mais alors il ne parle plus en tant que savant; il s'élève au rôle de métaphysicien ou de théologien. Ce départ une fois fait (et les savants sont les premiers à en reconnaître la légitimité[1]), il devient manifeste qu'aucun conflit réel n'est possible : tout se borne à des contradictions apparentes. La tâche de l'apologiste est simplifiée : elle se réduit à montrer que le point qu'on oppose au dogme chrétien ou à la métaphysique spiritualiste, n'est pas un point acquis à la science, mais bien une hypothèse discutable ou une élucubration philosophique de tel savant qui est sorti de sa spécialité pour tenter, à ses risques et périls, une excursion sur un domaine étranger à la science. Ce triage opéré, l'apparence même d'un conflit se dissipe et les nuages s'évanouissent avec les confusions antiscientifiques qui les avaient amoncelés. La paix n'est pas signée pour cela; mais la lutte est nettement circonscrite : la métaphysique et la théologie sont le champ clos où les adversaires peuvent loyalement se battre, sans crainte d'égarer leurs coups.

1. Pasteur, par exemple, a pu dire sans rencontrer d'opposition : « La science expérimentale est essentiellement positiviste, en ce sens que, dans ses conceptions, elle ne fait jamais intervenir la considération de l'essence des choses, de l'origine du monde et de ses destinées. » — Après l'opinion d'un savant catholique, voici celle d'un savant libre penseur : « La science positive, dit M. Berthelot, ne poursuit ni les causes premières ni la fin des choses; mais elle procède en établissant des faits et en les rattachant les uns aux autres par des relations immédiates... C'est la chaîne de ces relations, chaque jour étendue plus loin par les efforts de l'intelligence humaine, qui constitue la science positive. » (*La Science idéale et la science positive.* Lettre à M. E. Renan.)

III

M. Séailles lui-même a clairement pressenti le danger que ces positions franches font courir à sa thèse. Pour le conjurer, il a cherché à parer ce coup droit de deux façons : en essayant d'abord de répondre à l'objection qu'on lui adresse ; puis en transportant crânement la lutte sur son véritable terrain, la théologie et la métaphysique. Mais cette parade ne semble pas lui avoir réussi ; qu'on en juge.

Voici d'abord la difficulté. M. Séailles l'a exposée sans l'affaiblir :

> On objecte que la science, enfermée dans l'étude des phénomènes naturels, ne supprime pas plus la religion que la métaphysique. Ses méthodes lui interdisent les problèmes d'origine, de fin dernière, qui ne cessent pas de se poser, parce qu'elle est impuissante à les résoudre; pour qu'il y ait conflit, il faut qu'il y ait rencontre; la religion est à un autre plan que la science (p. 38).

M. Séailles ne pouvait décemment opposer à cette objection une simple fin de non-recevoir; car il aurait trop violemment heurté l'opinion unanime des savants, quelle que soit leur école philosophique ou leur *Credo* religieux, qu'ils s'appellent Comte ou Littré, Berthelot ou Pasteur. Il l'accepte donc d'un seul mot dédaigneux : « Soit » ; c'est entrebâiller la porte à un visiteur importun. Mais, de suite, ne pouvant faire face à la difficulté, il se détourne prestement et s'évertue à l'esquiver en accumulant les équivoques et les plaisanteries d'un goût plutôt douteux. Cette page vaut d'être citée tout entière ; ce sera une première réfutation, encore qu'indirecte :

> Soit ; mais la science, de mieux en mieux, définit le problème du réel, tout à la fois en précise et en complique les données, change enfin l'objet dont la religion prétend révéler l'origine et la fin. D'abord l'univers tellement s'amplifie, recule ses limites dans l'espace et dans le temps, qu'un petit Dieu tatillon ne répond plus à sa grandeur et à sa diversité : il faut que la pensée créatrice et providentielle soit conçue à la mesure de son objet. En face des mondes multipliés, des millions de soleils, des milliards de planètes, le terrible Jéhovah, si fier de Béhémoth (l'Hippopotame, *Livre de Job*[1]), qui sait le séjour de la

1. Décidément rien, pas même la sublime poésie du livre de Job, n'est

lumière et le lieu des ténèbres, qui, « mauvais géomètre et mauvais astronome », arrête le soleil, ce Jéhovah dont l'attention se concentre sur une petite peuplade de la planète Terre, qui, à la façon des dieux d'Homère, se mêle aux combats des hommes, veut des meurtres et du sang, et passionnément s'intéresse à la mort d'Agag, roi des Amalécites, qui, plus tard, envoie son fils en un lieu de l'espace, sous une forme humaine, témoigner qu'il a pris des mœurs plus douces, et subordonne à cet événement l'immensité des mondes, ce Jéhovah joue un singulier personnage. La science ne le nie pas ; elle ne s'en occupe point, elle l'ignore ; mais peu à peu elle crée, en les découvrant, un monde où ce petit Dieu n'a plus sa place ni son rôle. On ne change pas l'idée de l'univers sans changer, qu'on le veuille ou non, l'idée de Dieu (p. 38-39).

Voilà ! Où donc M. Séailles a-t-il trouvé la description blasphématoire de ce « petit Dieu » ? Dans son imagination déformante qui ressemble aux verres rapetissant les objets d'une façon ridicule. Il a pris à la lettre certaines expressions métaphoriques, certaines formules anthropomorphistes, qui furent employées çà et là, dans l'Ancien Testament, pour mettre à la portée d'un peuple grossier et charnel la notion transcendante de Dieu. Mais, dans l'Ancien Testament même, à côté de ces formules choquantes pour un intellectuel du vingtième siècle, on rencontre des concepts plus épurés de la divinité. M. Séailles n'a-t-il donc jamais lu, par exemple, le sublime prologue de la *Genèse*, où le Dieu de Moïse créant, d'une parole, le ciel et la terre, n'a rien de commun avec la caricature que nous a crayonnée le délicat philosophe ? En tout cas, le Dieu du dogme chrétien, comme aussi de la philosophie spiritualiste, est un Être infiniment parfait, c'est-à-dire transcendant à l'univers qui est son œuvre, tout-puissant, immense, éternel. Mais, cette notion de la divinité, elle apparaît dans le Symbole des Apôtres, dans le Symbole de Nicée, dans les écrits des Pères, dans les traités des Docteurs du moyen âge, c'est-à-dire à une

capable de désarmer l'impitoyable « intellectuel » qu'est M. Séailles. La rencontre de Béhémoth n'a pas refroidi l'enthousiasme de lord Byron : « Le prologue du *Faust* de Gœthe est de Job, qui est le premier drame du monde... J'ai eu l'idée de composer un Job, mais je l'ai trouvé trop sublime ; il n'y a point de poésie qu'on puisse comparer au livre de Job. » (Cf. Th. Medwin, *Journal of the conversations of lord Byron in 1821 and 1822*, t. I, p. 173. Paris, 1824.)

époque où régnait sans conteste sur les intelligences le système de Ptolémée. Il est donc manifeste que ce système étroit et faux n'a pas inspiré, comme le veut M. Séailles, la formation du concept de Dieu.

Bien plus, quand les découvertes astronomiques du seizième siècle eurent changé « l'idée de l'univers », quoi qu'en dise, sans ombre de raison, M. Séailles, « l'idée de Dieu » n'a pas changé intrinsèquement. La preuve en est dans ce fait indéniable que tous les grands astronomes et physiciens[1] qui se sont succédé dans les trois derniers siècles, depuis Copernic et Galilée jusqu'à Le Verrier et Faye, ont conservé intacte la notion de Dieu décrite plus haut. Avant comme après[2] Copernic, la compréhension de l'idée de Dieu, dans la philosophie chrétienne et spiritualiste, n'a pas été enrichie d'une seule note : elle renferme toujours l'aséité, l'infinité, l'unité, la simplicité, l'immutabilité, l'éternité, l'immensité, l'omniscience, l'omnipotence, l'amour parfait, etc. Ce qui a pu changer et ce qui changera encore, ce n'est pas le fond du concept, mais le mode de représentation. L'idée pure demeure identique, tandis que l'image (ou, comme disaient les Scolastiques traduisant littéralement Aristote, le *phantasme*) qui l'accompagne, est variable. Dans cette alliance du concept et de l'image, des inexactitudes peuvent se glisser ; en tout cas, l'image n'est jamais qu'approximative ; mais l'essence même de la représentation n'est pas altérée. C'est ainsi, par exemple, que le concept de cercle reste le même, quelle que soit soit sa surface, très petite ou très vaste, et quoique l'image qui sert à le figurer soit loin d'une rigoureuse

1. On trouvera la longue liste de leurs témoignages dans l'ouvrage remarquable d'Ernest Naville, *la Physique moderne*, 3e étude, p. 133 *sqq.* 2e édition. Paris, Alcan, 1890.

2. On peut comparer, par exemple, saint Thomas d'Aquin (*Summa theologica*, 1a parte, quæst. III *sqq.*) qui est *antérieur* à Copernic (1473-1543), avec F. Suarez (1548-1617; cf. Prima pars *Summæ Theologiæ de Deo Uno et trino*, Olisipone, 1606) et L. Lessius (1554-1623; cf. *De perfectionibus moribusque divinis*, libri XIV, Parisiis, 1620), qui sont *postérieurs* à Copernic et contemporains de la première condamnation de Galilée (1616). Leurs ouvrages, d'ailleurs réimprimés dans la suite, n'ont eu à subir et n'ont subi aucune modification. Parmi les théologiens contemporains de Galilée ou postérieurs, on n'a que l'embarras du choix.

exactitude. Appliquons cela à l'un des attributs divins, à la notion de puissance infinie, si l'on veut. Cette notion implique une activité affranchie de toute dépendance, ne connaissant ni obstacle ni limite. Or, elle est invariable dans ses éléments conceptuels, qu'on imagine l'activité divine se déployant, soit dans l'espace restreint du monde conçu par Ptolémée, soit dans l'étendue immense de l'univers tel que le révèle le télescope à nos regards émerveillés. Les progrès de la science astronomique n'ont pas modifié la nature de notre concept d'un « Dieu omnipotent, créateur du ciel et de la terre » ; mais ils nous aident grandement à nous figurer d'une manière moins imparfaite la magnificence des perfections divines. Ils sont, par rapport aux traités de théologie et de métaphysique, ce que les illustrations sont aux livres de science. Les merveilles découvertes par le microscope n'ont pas eu plus d'empire sur notre intellection. C'est que la puissance créatrice éclate aussi bien[1] dans les infiniment petits que dans les infiniment grands, comme l'essence du cercle est aussi bien réalisée dans une figure minuscule que dans une figure gigantesque. Aussi les futures découvertes de la science ne peuvent-elles avoir pour résultat que d'accroître notre admiration pour le Créateur et l'Organisateur de l'univers, en « illustrant » de plus en plus le concept que nous en donnent la révélation surnaturelle et la philosophie spiritualiste, sans en changer la substance et le fond.

Puisque M. Séailles a surtout fait appel aux astronomes, nous ne saurions mieux conclure cette première partie qu'en empruntant une page à M. Faye[2], mort il y a quelques années à peine. Cette page ne saurait être suspecte à notre contradicteur, puisqu'elle est tirée d'un ouvrage que lui-même s'est plu à invoquer. Le savant astronome, membre de l'Institut, se pose cette question au début de son livre : Devons-nous craindre « de voir sombrer, sous l'échafaudage

1. La belle parole de saint Augustin revient spontanément à la mémoire : *Nec major in illis, nec minor in istis.*

2. H. Faye, *Sur l'origine du monde. Théories cosmogoniques des anciens et des modernes.* Introduction : *la Science et l'Idée de Dieu*, p. 1-4. 2e édition. Paris, Gauthier-Villars, 1885.

hardi de nos tentatives cosmogoniques, la vieille démonstration de l'existence de Dieu tirée des merveilles du ciel : *Cœli enarrant gloriam Dei* » ? Voici comment il dissipe cette crainte qui n'a rien de scientifique :

Les cieux, en effet, n'existent pas; c'est une conception depuis longtemps ruinée de l'astronomie grecque. Le ciel lui-même, le firmament, n'existe pas; c'est un effet d'optique aérienne[1]. Les astres, le beau soleil, les étoiles brillantes ne sont que de la matière condensée et devenue incandescente comme le fer qu'on frapperait à coups redoublés. L'ordre admirable de la création ne se retrouve guère dans l'univers qu'on va vous présenter, ou du moins il n'est pas saisissable dans cette immensité où se perd la pensée humaine, et celui qu'on remarque dans notre petit monde solaire résulte simplement des lois ordinaires de la mécanique et des conditions où s'est trouvé, à l'origine, le chaos d'où il est sorti.

Cependant l'argument subsiste : il subsistera tant qu'il y aura un homme pour contempler le ciel; *mais il ne tient pas à l'idée plus ou moins exacte qu'on se fait de cet univers. Nous allons parcourir tous les systèmes cosmogoniques : vous verrez qu'aucun d'eux n'ajoute ni n'enlève un iota à la force de l'argument*...

Nous contemplons, nous connaissons, au moins dans sa forme immédiatement saisissable, ce monde, qui, lui, ne connaît rien. Ainsi, il y a autre chose que les objets terrestres, autre chose que notre propre corps, autre chose que ces astres splendides : il y a l'intelligence et la pensée. Et comme notre intelligence ne s'est pas faite elle-même, il doit exister dans le monde une intelligence supérieure d'où la nôtre dérive. Dès lors, plus l'idée qu'on se fera de cette intelligence suprême sera grande, plus elle approchera de la vérité. Nous ne risquons pas de nous tromper en la considérant comme l'auteur de toutes choses, en reportant à elle ces splendeurs des cieux qui ont éveillé notre pensée, en croyant que nous ne lui sommes ni étrangers ni indifférents, et finalement nous voilà *tout préparés à comprendre et à accepter la formule traditionnelle* : « Dieu, Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre. »

Quant à nier Dieu, c'est comme si de ces hauteurs on se laissait choir lourdement sur le sol. Ces astres, ces merveilles de la nature seraient l'effet du hasard ! Notre intelligence, de la matière qui se serait mise d'elle-même à penser ! L'homme redeviendrait un animal comme les autres; comme eux il jouirait tant bien que mal de cette vie sans

1. Coïncidence piquante ! M. Séailles semble avoir emprunté cette objection à M. Faye lui-même, car les textes sont presque identiques : « La voûte, qui paraît reposer sur la terre et les eaux, est une illusion, *un effet d'optique aérienne*; elle n'existe pas. » (Séailles, *op. cit.*, p. 27.) Que ne lui a-t-il aussi emprunté la réponse ?

but, et finirait comme eux après avoir rempli ses fonctions de nutrition et de reproduction !

Il est faux que *la science* ait jamais abouti *d'elle-même* à cette négation[1].

(*La fin prochainement.*) GASTON SORTAIS.

1. Pour ne rien omettre d'essentiel, nous devons ajouter que M. Séailles a essayé d'apporter une seconde réponse à l'objection qu'on lui fait, à savoir : science, d'une part, religion et métaphysique de l'autre, ne sauraient entrer en conflit, parce qu'elles ne se rencontrent pas sur le même terrain. La première réponse, que nous venons de réfuter, consistait à dire que la science avait « changé l'*objet* dont la religion prétend révéler l'origine et la fin ». Voici la seconde : « La science transforme le *sujet* comme l'objet de la pensée ; elle modifie l'esprit par l'habitude des méthodes exactes et sévères qu'elle lui impose. » (P. 39.) — Si M. Séailles entend par là que l'étude des sciences donne à l'esprit des habitudes de précision et de rigueur, et que théologiens et métaphysiciens feront bien de ne pas la négliger, la chose est évidente, et il aurait pu s'épargner l'effort d'enfoncer une porte ouverte. — S'il veut, au contraire, renouvelant une erreur du grand systématique qu'était Taine, s'il veut assimiler les sciences morales aux sciences physiques et naturelles, s'il veut dire, conséquemment, qu'il faut rigoureusement appliquer aux premières les méthodes des secondes, nous lui répondrons catégoriquement qu'il commet une grave confusion. Tant qu'il n'aura pas démontré que les sciences physiques et les sciences morales ont le même objet, c'est-à-dire tant qu'il n'aura pas établi l'identité des phénomènes physiques et des faits psychologiques, — ce qui est la thèse matérialiste, — les spiritualistes auront le droit de considérer ces deux groupes de sciences comme ayant des objets irréductibles et, partant, de leur appliquer des méthodes différentes.

LOUIS XIV ET L'IMMACULÉE CONCEPTION

EN 1657

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Parmi les plus anciens agents de la France à Rome en l'année 1657, — la deuxième du pontificat d'Alexandre VII, — se trouvait un bon vieillard nommé M. de Gueffier[1]. Agé de quatre-vingt-trois ans, il passait pour plus que nonagénaire[2]. De sa longue et honorable existence il avait employé, écrira de lui au lendemain de sa mort son fidèle secrétaire Bourgoin, quelque soixante ans « au service du Roy, et toujours, par la grâce de Dieu, avec la satisfaction de la Cour[3] ». Dès le temps du comte de Brassac, c'est-à-dire depuis 1632, il faisait partie du personnel de notre ambassade. La considération universelle l'entourait. Membres du Sacré Collège ou du corps diplomatique rivalisaient d'estime à son égard. Italiens et même Espagnols partageaient envers lui les sentiments de ses compatriotes.

Aussi, assuré de son crédit et du savoir-faire acquis par sa connaissance des hommes et des choses, le comte de Brienne, secrétaire d'État au département des affaires étrangères, lui confiait-il des intérêts nombreux et variés.

C'est ainsi qu'au printemps de 1657, Brienne le pria de se charger, auprès du pape Alexandre VII, d'une sorte de mis-

1. On trouve dans les documents contemporains la double orthographe *Gueffier* et *Gueffyer*. La particule y est rarement jointe.

2. Nous le conjecturons, d'après l'annotateur des *Mémoires* du P. Rapin (t. II, p. 111) qui le fait mourir en 1660, à l'âge de *quatre-vingt-quatorze* ans.

3. Bourgoin au fils du comte de Brienne. Rome, 5 juillet 1660. — C'est à cette correspondance de Gueffier avec le comte de Brienne et son fils que nous avons emprunté la majeure partie de nos renseignements. Elle forme deux volumes intitulés *Letters of M. de Gueffier to the comtes de Brienne*, vol. I (1657-1658), vol. II (1659-1660), et conservés au British Museum, collection Harley, 4541 A et B. Ils ont été utilisés naguère avec profit par le P. Camille de Rochemonteix, *les Jésuites et la Nouvelle-France*, t. II, p. 479 *sqq.* et *passim*.

sion personnelle que le jeune roi Louis XIV paraissait prendre fort à cœur. En d'autres temps, elle eût été confiée sans doute à un ambassadeur ; mais depuis l'échec de Lionne, au conclave de 1655 qui élut Innocent X, la France n'était plus représentée à Rome que par des agents secondaires[1]. Perpétuel sujet de gémissement pour le digne Gueffier, à qui trop de choses incombaient outre le fardeau de ses ans! Tout n'allait point cependant à lui, Mazarin écrivant de préférence au cardinal Antoine[2] ou au P. Duneau[3]; mais un des correspondants les plus suivis de M. de Brienne, c'était Gueffier. Ajoutons que par un contraste assez singulier, tandis que le premier ministre traitait des grandes affaires politiques et des luttes d'influence entre États catholiques avec un archevêque et un religieux, le ministre des affaires étrangères s'adressait à un laïque, pour les choses ecclésiastiques.

Une de ces dernières et non des moindres dans les préoccupations du comte de Brienne, était le *gratis* à obtenir pour les bulles d'un de ses fils pourvu de l'abbaye de Saint-Éloi, au diocèse de Noyon. C'est là un petit côté de l'histoire diplomatique d'alors, comme l'affaire des Minimes de la Trinité-du-Mont n'est qu'un vulgaire incident de rivalités nationales. Mais Brienne ne s'enfermait pas en des sollicitations suspectes de népotisme ou en des querelles de moines, français contre espagnols[4]. Nous allons l'entendre se faire l'écho

1. Gabriel Hanotaux, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et aux ministres de France. Rome*, p. 20. Paris, 1888. In-8. — M. Ch. Gerin a fortement contesté le titre équivoque de Lionne, même au temps du conclave. Voir son *Louis XIV et le Saint-Siège*, t. I, p. 45, 66, 120, 129. Paris. 1894. In-8.

2. Antonio Barberini, neveu d'Urbain VIII, grand aumônier de France depuis 1653, fut nommé archevêque de Reims, mais sans obtenir ses bulles, le 27 juin de la présente année 1657. Créé ministre de France à Rome, en remplacement du cardinal Bichi († 25 mai 1657), le cardinal Antoine ne partit pour Rome qu'à l'automne. Voir Gerin, *op. cit.*, t. I, p. 154.

3. François Duneau (1599-1684), reviseur des livres et théologien du général des Jésuites, à Rome. Voir Sommervogel, t. III, p. 279 ; — Hurel, *Orateurs sacrés à la cour de Louis XIV*, t. II, p. 179 ; — Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. I, p. 239 ; — Valfrey, *Hugues de Lionne*, p. 187 ; — Gerin, *op. cit.*, t. I, p. 155 *sqq*.

4. Voir, sur l'affaire de l'abbaye, Brienne, *Mémoires*, t. XXXV, p. 284. Edition Petitot. Paris, 1824.

religieux du roi qui sans gouverner encore allait personnifier le pays dans une noble démarche. Ordre fut intimé par le ministre à Gueffier « de disposer Sa Sainteté à remettre la feste de l'Immaculée Conception de la Vierge *au nombre de celles qui se font avec obligation*[1] ».

Cette pieuse intervention de Louis XIV auprès d'Alexandre VII, en vue de faire rendre à la fête de la *Conception de la sainte Vierge*, comme on disait alors, son ancienne splendeur, constitue un épisode que nous croyons peu ou point connu et injustement passé sous silence par les auteurs. Ni la négociation n'en a été racontée, ni le résultat n'en a été mis en lumière ou même simplement relaté.

Après avoir parcouru un grand nombre des ouvrages qui forment la précieuse *Bibliographie de l'Immaculée Conception* publiée, lors du premier jubilé, par M. Escard[2], et même la récente *Histoire d'un dogme* de M. Dubosc de Pesquidoux[3], nous avons constaté, non sans quelque surprise, qu'il n'en était pas même fait une mention quelconque dans les ouvrages contemporains.

I

On aura certainement remarqué, sous la plume de Brienne, le terme de *remettre*, alors que celui de *mettre* eût été plus naturellement attendu, de ceux-là du moins qui supposeraient une origine toute récente à la fête. Pareille erreur serait si éloignée de la réalité des faits qu'il n'est pas inutile de rappeler en quelques lignes la haute antiquité de cette fête de la Conception de Marie soit dans l'Église d'Orient, soit dans celle d'Occident.

Le guide le plus autorisé est assurément Benoît XIV. A

1. Gueffier à Mgr le comte de Brienne. Rome, 22 mai 1657. — L'ordre chronologique étant très peu observé dans le recueil des *Letters*, nous croyons devoir ajouter, comme référence complémentaire, le numéro d'ordre de chaque pièce, avec l'indication du tome et du feuillet. Voir pièce 33, t. I, fol. 86.

2. F. Escard, *Bibliographie de l'Immaculée Conception*, dans le *Polybiblion* de décembre 1879, janvier et février 1880, p. 534-538, 78-83 et 161 *sqq*. Ce catalogue, paru depuis en tiré à part, a été dressé sous la direction de M. l'abbé Ch. Sire.

3. Dubosc de Pesquidoux, *Histoire d'un dogme*, p. 466 *sqq*. Paris, Lecoffre, 1898. 2 volumes in-8.

ses yeux la fameuse novelle de l'empereur Manuel Commène, en 1166, ne fait que consacrer, mais non pas établir, une coutume qui était depuis longtemps déjà régnante chez les Grecs. Le témoignage de Georges de Nicomédie et la tradition de l'Église arménienne le confirment dans cette manière de voir[1].

Passant aussitôt à l'Occident, il ne s'arrête point à cette assertion admise par le *Gallia christiana* (VII, 117) que la fête était établie dans l'Église de Paris avant l'an 1288[2], encore moins à l'opinion que Charles le Chauve aurait été le premier à la célébrer en France. Il préfère rappeler les souvenirs de saint Anselme et de l'Angleterre du onzième siècle. C'est sur cette terre alors catholique que paraît en effet avoir été inaugurée et propagée la fête de la Conception, sous l'impulsion de l'illustre abbé de Canterbury, puis d'Osbert de Clare. Mais avec Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, la Normandie fait déjà concurrence à l'autre côté du détroit. Vers 1130, enfin, les chanoines de Lyon s'attirent, pour avoir consacré par l'autorité de leur église métropolitaine une coutume encore peu répandue, la lettre malheureuse de saint Bernard[3].

Mais de nos jours on a reporté beaucoup plus haut dans le moyen âge, avec Assemani et Mazzochi, la première institution de cette fête. Les deux savants l'ont rencontrée déjà mentionnée dans un calendrier de l'Église de Naples gravé sur le marbre au neuvième siècle[4].

Quoi qu'il en soit, durant tout le moyen âge, la fête demeura, comme l'écrit Baillet, « d'observation libre et arbitraire, sans aucun décret qui en ordonnât la célébration publique tant à Rome qu'en Italie[5] ». Nos pères se conten-

1. Benedicti XIV, *De festis D. N. Jesu Christi, beatæ Mariæ virginis et quorumdam sanctorum, libri tres*, p. 549 *sqq*. Rome, 1751. In-folio.

2. Cf. Oroulx, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, t. I, p. 492. Paris, 1776. In-4.

3. Cf. l'abbé Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. I, p. 82. Paris, 1895.

4. Dom Guéranger, *l'Avent liturgique*, édition de 1841 ; in-8 ; p. 373 ; — édition de 1901, p. 417.

5. Baillet, *les Vies des saints composées sur ce qui nous est resté de plus authentique et de plus assuré dans leur histoire, disposées selon l'ordre des calendriers et des martyrologes, avec l'histoire de leur culte selon qu'il est*

taient de rythmer des hymnes, de bâtir des cathédrales ou de se disputer dans les universités entre Franciscains et Jacobins. Mais avec le commencement de l'ère moderne une évolution s'accomplit dans le culte; après une lente et confuse germination [1], la fleur sort de la tige et s'épanouit.

L'heure de l'éclosion sonna en 1439. Le concile de Bâle avait tenté de dirimer la controverse théologique qui depuis nombre d'années partageait la chrétienté. Sur le terrain du dogme, il n'aboutit qu'à formuler une définition, restée sans force de loi, faute de la confirmation d'Eugène IV. Mais plus heureux dans le domaine liturgique, il généralisa l'institution de la fête; autant qu'il était en lui, l'on pourrait presque dire qu'il l'*œcuménisa* :

Renouvelant, décrètent les Pères du synode, la prescription de fêter la sainte Conception de la Vierge qui, par une ancienne et louable coutume, se célèbre tant dans l'Eglise romaine que dans d'autres églises au 6ᵉ des ides de décembre (8 décembre), nous statuons et ordonnons que la solennité ait lieu avec l'appareil d'une fête, au jour marqué, *dans toutes les églises*, *monastères et couvents du monde chrétien*, sous le nom de Conception, et nous accordons à tous les fidèles pénitents et confessés qui assisteront ce jour-là à la messe solennelle cent jours d'indulgence, etc., voulant que la concession dure à perpétuité [2].

Bien que ce décret n'ait pas plus que le précédent été reconnu par l'Eglise romaine, il contribua singulièrement à l'extension de la fête de la Conception dans l'Eglise gallicane qui affectait d'admettre la légitimité du concile de Bâle jusqu'à sa dernière séance. D'ailleurs, Sixte IV avait publié, en 1476, puis en 1483, une constitution qui, sans rendre la fête d'obligation, la mettait dans la classe des doubles. Il y attachait aussi de nombreuses indulgences et approuvait un office particulier. Clément VIII († 1605) augmentait encore la solennité de la fête en élevant son office au rite double majeur. Ce fut sous ces auspices que s'ouvrit le dix-septième siècle ; mais en France, seule la seconde moitié, c'est-à-dire

établi dans l'Église catholique, et l'histoire des autres festes de l'année, t. XII, p. 307. Paris, 1701. In-8.

1. Pour le détail des preuves, voir Dubosc de Pesquidoux, *op. cit.*

2. Labbe, *Concil.*, t. XII, p. 622.

le siècle de Louis XIV proprement dit, devait présenter un progrès ; la première, nous l'apprendrons bientôt du monarque lui-même, fut plutôt témoin d'un regrettable recul.

Cette considération nous ramène aux démarches entreprises à Rome par le résident français, au nom du roi son maître, pour le rétablissement de la fête de la Conception comme fête obligatoire. « Maintenant, écrivait-il à Brienne, que Sa Sainteté est de retour de la campagne, si tost qu'elle donnera audiance, je ne manquerai pas de la voir pour luy en faire instance au nom du Roy et de vous mander la reponse que j'en auray eue, ne croiant pas qu'elle ne soit telle que Sa Majesté la désire[1]. »

Ce zèle consciencieux du fidèle agent prouve qu'il n'était peut-être pas personnellement aussi teinté de jansénisme que l'insinue le P. Rapin. On sait en effet assez combien la secte, héritière des doctrines de Baïus, se montra, à la suite du grand Arnauld, hostile au privilège de Marie immaculée[2].

Quant à sa confiance dans le succès de la requête, il avait tout lieu de la fonder sur la dévotion bien connue du cardinal Chigi, devenu Alexandre VII, envers Marie immaculée[3].

La supplique du roi Louis XIV, que son représentant M. de Gueffier avait à remettre à Sa Sainteté, était conçue en ces termes :

Lettre du Roy au Pape pour que la feste de la Conception de la sainte Vierge fust remise au nombre de celles qui sont de præcepto *dans l'Eglise.*

La Devotion que les Roys nos predecesseurs, ont toujours professée à l'endroit de la sainte Vierge leur a attiré tant de graces et de benedictions pendant la duree de leur regne et nous en avons ressenti de si particulieres depuis notre aduenement à la Coronne que nous nous sentons d'autant plus obligé à contribuer tout ce qui peut depandre de l'authorité que Dieu nous a mise en main pour cultiver dans l'esprit de nos sujets le zelle que nous y aurons remarqué pour la celebration des festes de la sacrée Vierge et particulièrement pour celles

1. Gueffier à Brienne. Rome, 22 mai 1657.

2. Sur les causes de cette opposition, voir Mgr Malou, *l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie*, t. II, p. 486 *sqq*. Bruxelles, 1857. In-8.

3. Dubosc de Pesquidoux, *op. cit.*, p. 448.

de son Immaculée Conception, laquelle a esté célébrée en France comme une feste d'obligation, jusques à ce que le pape Urbain VIII, de glorieuse memoire, la mist au nombre des festes qui sont seulement de devotion, par sa bulle du...

Mais comme nous avons sujet d'apprehender que cette indulgence ne donne occasion à plusieurs de nos sujets de se relascher de la piete qu'ils faisoient ordinairement paroistre dans cest jour, nous supplions Votre Sainteté de vouloir la remettre au nombre des festes de préceptes tout ainsi qu'elle étoit auparavant.

Bulle...

Et bien que nous ne puissions pas douter que Votre Sainteté ne se laisse toucher par les considérations cy-dessus, nous auons donné ordre qu'on luy en fit des instances si puissantes et si affectionnées que nous esperons quelle se randra facile à nous accorder cette grace.

Sur quoy Nous prions Dieu quil vous conserve, tres saint pere, longuement et heureusement au regime et gouvernement de notre mere sainte Eglise.

Ecrit à Paris, le 1657 [1].

Cette royale requête mériterait plus d'un commentaire. Observons seulement qu'elle touchait au point précis de la question, en rappelant comment vingt-cinq ans passés, le pape Urbain VIII († 1644) avait, par sa bulle du 13 décembre 1642, supprimé entre autres fêtes d'obligation la Conception de la sainte Vierge. En cela le pontife avait déclaré céder à la prière de beaucoup de prélats de divers royaumes qui demandaient au Saint-Siège la diminution du nombre exagéré de ces jours fériés devenus une charge pour le peuple chrétien [2].

Mais la France de 1642 était encore la France de Louis XIII, ce roi consécrateur de son royaume à Marie. Pouvait-elle accepter avec indifférence une telle atteinte à son culte national envers sa glorieuse patronne? « On vit, écrit le peu suspect Adrien Baillet, en diverses provinces les peuples murmurer et marquer la répugnance qu'ils avoient à déférer à cette suppression. »

1. Nous reproduisons ici le texte de la minute que nous avons rencontrée aux archives des affaires étrangères, *Rome*, t. CXXXIII, fol. 27. Elle porte au dos : *Lettre du Roy au pape pour luy demander que la feste de l'immaculée conception soit remise au nombre de celles* « de præcepto ». L'original autographe dut être présenté par Gueffier au Souverain Pontife, ce qui explique cette lacune dans le recueil des *Letters*.

2. Bulle *Universa*. — Cf. *Bull. Urb. VIII*, t. VI, 2e partie, p. 341.

Cependant, à Rome, l'affaire était momentanément arrêtée. L'absence d'Alexandre VII que sa santé précaire condamnait à de nombreuses villégiatures au palais de Castel-Gandolfo, n'avait pas permis à Gueffier de remettre la lettre de Louis XIV.

Vers la fin de mai, il écrit mélancoliquement à Brienne :

Le Pape n'ayant point encore donné audiance aux ministres des Princes depuis son retour de la campagne, je n'ay pu aussy rien avancer ez affaires dont j'ai à Luy faire instance au nom du Roy ; mais j'espère que cette semaine ne passera pas, sans en avoir une de Sa Sainteté. Et si je trouve quelque difficulté en l'obtention de la grâce pour la célébration de la feste de la Conception de la Vierge, je ne manqueray de lui alléguer l'exemple du Roy d'Espagne ez Estats duquel cette feste-là est célébrée (sur la grace qu'il en a obtenu) comme les autres de la sainte Vierge dont il vous a plû me donner avis au bas de votre lettre [1].

Nous venons d'entendre le prudent diplomate nous révéler à la fois et son plan de campagne et son état d'esprit. Comme tous ceux qui représentent la France de son temps ou la gouvernent, il est hanté par la lutte contre la suprématie de l'Espagne. De la politique, ce sentiment de rivalité s'est étendu aux choses religieuses. Chaque faveur accordée au royaume de Charles-Quint et de Philippe IV réveille une jalousie qui rarement sommeille au pays de Richelieu et de Mazarin.

Il n'est que justice cependant de l'avouer et même de le proclamer, aucune nation chrétienne n'avait, durant la première moitié du dix-septième siècle, plus travaillé pour la gloire de l'Immaculée Conception que la catholique Espagne. C'est Philippe III († 1621) qui envoie à Rome une ambassade pour faire interdire par Paul V le droit d'affirmer en public que Marie a été conçue sans le péché originel. Et comme sa première démarche n'a pas obtenu le succès espéré, il la renouvelle en 1619, réclamant, avec les évêques et les chapitres, les villes et les universités, les ordres reli-

1. Gueffier à Brienne. *Letters*, t. I, pièce 34. — La liste des fêtes jointe à la lettre du secrétaire d'État des affaires étrangères n'a pas été conservée. L'original aura été utilisé par le résident pour ses dossiers. D'autre part, la minute en a disparu.

gieux, la définition de l'Immaculée Conception. Paul V jugea l'affaire grave, demanda beaucoup de réflexion et de temps. En vain l'évêque de Carthagène l'assure qu'il serait aisé de décider la question par les Saints-Pères ; le pape estime que la moindre innovation aigrirait les esprits et exciterait des troubles.

Paul V mort en janvier 1621, Philippe III charge le duc d'Albuquerque, son ambassadeur à Rome, de renouveler ses efforts ; il proclame que s'il pouvait terminer l'affaire en se rendant lui-même dans la Ville éternelle, il n'hésiterait pas à entreprendre ce pénible voyage afin de se jeter aux pieds du nouveau pape, Grégoire XV, et de lui arracher la glorification de Marie.

En cette même année 1621, Philippe IV succède à son père ; il confirme Albuquerque dans sa mission et lui enjoint d'insister auprès du Souverain Pontife. Celui-ci exauce ses vœux et, le 22 mai 1622, il défend, par une constitution adressée à tous les fidèles, de nier ou d'attaquer la croyance à l'Immaculée Conception, même en des discours et des écrits privés. Explosion de joie dans le monde chrétien, où l'Espagne se distingue par ses fêtes [1].

La bulle si différente d'Urbain VIII (1642) devait rencontrer en ce milieu enthousiaste la plus vive opposition. « Les Flamands surtout et les Espagnols, écrit Baillet, crurent qu'il y alloit de l'honneur de la sainte Vierge et qu'on lui feroit injure si l'on retranchoit la fête de sa Conception. » Puis il rapporte comment Jean Caramuel de Lobkowitz († 1682), le fameux casuiste qui, à ses heures, était aussi un diplomate, un orateur et un homme de guerre, fut presque impuissant, malgré ses talents divers, à calmer l'irritation dans les Pays-Bas. Caramuel, dit-il, était à Bruxelles, lorsque la bulle y fut apportée ; « il eut beaucoup de peine à travailler pour appaiser les consciences troublées et les esprits irritez des Espagnols. De sorte qu'à l'égard de la Conception de la sainte Vierge et de quelques autres fêtes qu'on avoit cru pouvoir retrancher, la bulle d'Urbain VIII demeura sans effet. » Ou plutôt il semble qu'elle ait produit l'effet contraire et que tout en

1. Mgr Malou, *op. cit.*, t. II, p. 286 *sqq*.

restant lettre morte au point de vue de la prohibition, elle ait provoqué une véritable réaction en faveur de la solennité[1]. Le contre-coup du mouvement parti des provinces espagnoles fut ressenti jusqu'en plein centre de la catholicité. A Rome même, la fête de la Conception devenait double de seconde classe[2].

L'autre branche de la maison d'Autriche rivalisait avec les descendants de Philippe II et avec Rome. Si Pie V avait élevé sur la place de Sainte-Marie-Majeure une statue à Marie immaculée, si Grenade avait érigé sur ses remparts une image colossale de Marie, Ferdinand III — l'empereur congréganiste — avait consacré ses États à la Vierge sans tache et érigé, à Prague comme à Vienne, une statue monumentale à la Vierge mère de Dieu, conçue sans péché, par qui règnent les princes, VIRGINI DEIPARÆ IMMACULATÆ CONCEPTÆ, PER QUAM PRINCIPES IMPERANT[3]. Ferdinand III mourut le 2 juillet 1657, l'année même qui nous occupe. Avant lui, son père Ferdinand II, congréganiste lui aussi, avait déjà remplacé l'aigle de ses étendards par la statue de la Mère de Dieu et fondé une confrérie de l'Immaculée-Conception dans laquelle s'étaient engagés lui et les princes de sa famille[4]. On ne saurait donc s'étonner qu'Urbain VIII, le même pape qui, par sa bulle du 13 décembre 1642, avait supprimé l'obligation de la fête de la Conception de la sainte Vierge « dans l'Église universelle, quels que fussent la nation ou le royaume, la province ou le diocèse[5] », eût rétabli l'obligation pour tous les États héréditaires de la maison d'Autriche[6].

C'était là le précédent qu'en sa pieuse envie, Gueffier aurait dû invoquer. Nous croyons qu'en parlant de l'Espagne

1. Voir aussi *la Vierge immaculée patronne de la Belgique,* par le P. Speelmann, p. 217 et *passim*. Tournai, 1856. In-16.

2. Sur *l'Immaculée Conception et son culte public à Rome,* voir Dubosc de Pesquidoux qui donne une « revision des preuves historiques destinées à découvrir ce fait capital » (*op. cit.*, t. I, p. 340).

3. Dubosc de Pesquidoux, *op. cit.*, t. I, p. 367.

4. *Ibid.*, t. I, p. 445.

5. « Sive in universa Ecclesia, sive in quavis Natione, aut Regno, Provincia, Diœcesi, aut loco quomodocumque, nequaquam ex præcepto fideles teneri, tenore præsentium, perpetuo decernimus et declaramus. » (*Bull. Urb. VIII*, t. VI, 2e partie, p. 342.)

6. Malou, *op. cit.*, t. II, p. 295.

il faisait une confusion involontaire et se trompait. Ceci ne laisse pas d'importer, car nous prétendons démontrer que dans cette voie l'Autriche seule avait devancé la France qui, à son tour, fut imitée par les autres contrées de l'Europe latine.

Quoi qu'il en soit, le lundi matin, 4 juin 1657, notre résident à Rome obtenait une nouvelle audience d'Alexandre VII. L'accueil qu'il reçut fut encore une fois des plus bienveillants, et même, écrit-il à Brienne, des plus gracieux. Il est vrai qu'il s'y prit non seulement en parfait diplomate, mais encore en courtisan accompli.

Devant que lui parler d'aucune affaire, je crus luy devoir faire savoir ce que vous m'avez mandé en votre susdite depeche de la joye que le Roi avoit eue de la promotion qu'il avoit faite, principalement à cause de celle de M. son neveu, pour le désir que Sa Majesté a de l'avancement de sa famille, afin de le disposer par là à bien recevoir ce que j'avois à luy dire, comme en effet Sa Sainteté le fit[1].

Après cette adroite entrée en matière sur l'élévation du neveu du pape Agostino Chigi au cardinalat[2], Gueffier se sentit plus assuré. Il continue :

Sur ce que je luy dis que je ne savois si luy lisant votre depesche, elle entendroit le françois, elle me répondit en mesme langage en riant : « Ouy. Lisez seulement ce qu'on vous a mandé. » Et, l'ayant entendu, elle montra d'être fort contente de savoir cette bonne affection que Sa Majesté témoignoit pour sa Maison. Après quoy je lui parlay premierement du désir que le Roy a que Sa Sainteté mette la feste de la Conception de la Vierge au nombre de celles qui se solennisent *de præcepto*. Lui en ayant presenté le memorial dont vous trouverez icy la copie, après lui avoir dit que, non seulement le Roy, mais tout son royaume désiroit cela grandement, veu que devant la reformation qu'en fit le Pape Urbain, toute la France solennisoit avec grande devotion cette feste là, il prit le memorial, en sorte qu'il montra d'en vouloir accorder le contenu[3].

Combien il est fâcheux que Gueffier ne nous ait pas ana-

1. Gueffier à Brienne. Rome, 5 juin 1657. *Letters*, t. I, pièce 35.
2. Voir, sur cette promotion, la *Gazette* du 5 mai 1657, p. 432.
3. *Letters*, t. I, pièce 35.

lysé plus longuement son discours ! Nous y relèverions maints détails authentiques sur la piété de nos aïeux envers Marie que la plus patiente érudition aurait aujourd'hui une peine infinie à retrouver. D'autant plus qu'à raison de son âge il est à croire que son exposé des faits ne brilla point par sa brièveté, et qu'en tout cas, il pouvait témoigner personnellement pour une assez longue période. Par contre, le mémorial écrit était laconique. Nous le citons dans sa langue originale qui est l'italien :

Mémoire présenté à sa Santita par M. Gueffier pour la fête de la Conception.

Il Rè X^mo^, per la divotione grande che porta alla Beatissima Vergine, supplica la Santita Vostra di rimettere la festa della sua Immaculata Concettione nel numero di quelle di precetto, e che sone celebrate con obligatione, che sua Maestà lo riceverà a gratia e favor molto particolare[1].

La *divotione grande* de Louis XIV envers Marie n'était pas une vaine formule de chancellerie. Elle fut toujours sincère et toujours aussi publiquement professée que profondément gravée dans le cœur du monarque. Depuis la supplique de la femme de Foucquet pour l'infortuné surintendant[2] jusqu'aux amères plaisanteries de Saint-Simon sur le *chapelet* du roi, tous les écrits contemporains pourraient être appelés en témoignage. On se lasse, à lire la *Gazette*, aux dévotions du jeune souverain envers Notre-Dame, les jours de ses principales fêtes, telles que la Chandeleur, l'Assomption et la Conception. En 1650, le vœu de Louis XIII avait été renouvelé par déclaration royale du 25 mars et la procession du 15 août avait eu lieu à Paris avec une particulière solennité, tandis que le roi, contraint par la Fronde à voyager en Guyenne, y prenait part à Libourne[3]. En juillet 1651, il

1. Annexe, fol. 92.
2. « Je viens, au nom de la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, vous conjurer *par toute l'affection que vous avez pour elle*, par les grâces que vous en avez reçues et par celles que vous en attendez, de lui accorder la vie de mon mari. » (Lair, *Nicolas Foucquet*, t. II, p. 230. Paris, 1890. In-8.)
3. Voir le chapitre intitulé : *A travers les provinces*, dans mon ouvrage sur *la Jeunesse de Louis XIV*, p. 82. Paris, 1892. In-8. — *Gazette*, 1650, p. 1087, 1113.

honorait Notre-Dame-de-la-Paix, et, le 8 septembre, au lendemain de la proclamation de sa majorité, il communiait à Notre-Dame de Paris, à l'autel de la Vierge, « pour y rendre de solennelles actions de grâces à Dieu et en impétrer à mesme temps de nouvelles faveurs, par l'intercession de la Vierge, sa puissante Mère, qu'il reconnoist particulierement pour Protectrice de son Estat[1] ».

Mais, pour ne pas sortir de la fête objet de cette étude, voici comment le jeune Louis, âgé de quatorze ans, et sa mère la reine Anne d'Autriche, célébraient la Conception de Marie immaculée, le lundi 9 décembre 1652[2] :

Le 9, feste de la Conception de la Vierge, le Roy, accompagné de Monsieur son frère unique, de l'Archévesque de Bordeaux, de l'Evesque de Meaux, son premier aumosnier, de celui d'Evreux et de plusieurs Princes et Mareschaux de France, alla en ladite église des Feuillans oüir la Messe, qui fut célébrée par un des aumosniers de sa Majesté, et chantée par la Musique de sa chapelle.

Le mesme jour, la Reyne rendit les pains benits en la chapelle de Lorette fondée au Temple, pour honorer cette feste de la Conception de la Vierge : Et passa l'apres dinée au Val de Grace dans l'exercice de la piété[3].

Un an après, le roi se trouve à cette date en province, dans la bonne ville de Meaux, prédestinée à entendre un jour la voix pastorale d'un des plus éloquents panégyristes de Marie immaculée, l'abbé Jacques-Bénigne Bossuet, ordonné

1. *Gazette*, 1651, p. 1002 et 1004. — Voir aussi à la Bibliothèque nationale, *Estampes*, collection de l'*Histoire de France* et collection Hennin, le roi, après sa majorité (1651), présentant sa couronne à la religion et le roi consacrant son royaume à la sainte Vierge. Au-dessous de la première gravure, on lit une admirable *Priere du Roy*, dont voici le début : « Jésus-Christ Roy du Ciel et de la Terre, ie vous adore et reconnois pour le Roy des Roys; c'est de vostre Majesté Divine que ie tiens ma Couronne : mon Dieu, ie vous l'offre pour la gloire de la tres Saincte Trinité et pour l'honneur de la Reine des Anges la Sacrée Vierge Marie que iay choisy pour ma Protectrice des Estats que vous m'avez donné... »

2. Quand la fête, comme c'était le cas en cette année, tombait un dimanche de l'Avent, on la remettait au lundi. Voir des exemples dans Eugène Griselle, *Bourdaloue, Histoire critique de la prédication*, t. II, p. 855 (Paris, 1901; in-8); et dans Lebarq, *Histoire critique de la prédication de Bossuet*, p. 251 (Paris, 1888; in-8).

3. *Gazette*, 1652, p. 1163.

prêtre l'année précédente 1652. Mazarin, peu dévot, a quitté la ville dans la matinée pour s'en aller à Fresne.

Mais, poursuit la *Gazette*, le Roy, qui avait résolu de passer ici la journée, alla à la grand'Messe avec Monsieur en nostre église cathédrale de Saint-Estienne, où le *Te Deum* fut chanté en musique de voix et d'instrumens, et ces deux Princes communièrent avec une piété qui ne les fit pas moins admirer de tous les assistans que leur bonne grace, ayans entendu vne seconde Messe qui se chanta aussi avec la mesme musique : en suite de laquelle ils disnèrent en public, pour donner la satisfaction de les voir aux habitans qui s'y trouvèrent en foule. La Reyne alla pareillement faire ses dévotions au Monastère des Religieuses de Sainte-Marie, où Elle receut la Communion par les mains de l'vn de ses aumosniers [1].

La *Gazette* de l'année 1657, où il n'est que temps de rejoindre le bon Gueffier, ressemble plus en vérité à une *Semaine religieuse* qu'à un journal officiel et à une feuille politique, tant les relations de pieuses solennités y sont multipliées. Signalons seulement les pains bénits rendus par le roi, le 26 mars, « dans l'église Nostre-Dame de Bonnes-Nouvelles, scise à la Ville-neufve, pour honorer la Confrairie Royale establie en 1625, par Louis XIII, de triomphante mémoire [2] », et la procession de l'Assomption suivie par Louis XIV à Sedan « pour l'accomplissement du vœu du Défunt Roy », après avoir communié à la paroisse [3].

Les exemples ne manquaient décidément pas au postulateur pour la France, prenant la parole devant Alexandre VII ou lui présentant son mémoire. Aussi bien juge-t-il l'affaire conclue et la faveur accordée. Une semaine après son

1. *Gazette*, 1653, p. 1228.

2. *Gazette*, 1657, p. 311. — Ce fait paraît avoir échappé, ainsi que la date qui s'y trouve relatée, à M. l'abbé de Montferrier, curé actuel de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle Dans son intéressant rapport sur l'archiconfrérie de Notre-Dame-Consolatrice-des-Affligés (au dix-septième siècle : Notre-Dame-des-Sept-Douleurs), il nous apprend qu'en 1656 les réunions des associés se tenaient au pied de l'autel déjà consacré à la Vierge et que « dans le cours de l'année suivante, le 24 mars 1657, la reine Anne d'Autriche était déclarée protectrice, chef et régente de la nouvelle famille de Marie ». (*Compte rendu du congrès marial tenu à Lyon en 1900*, t. II, p. 291. Lyon, 1901. In-8.) Sur la congrégation de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, établie à Malines au siècle précédent par Marguerite d'Autriche, voir l'*Histoire du culte de Marie en Belgique*, par le P. Speelmann, p. 253. Paris, 1859. In-8.

3. *Gazette*, 1657, p. 863.

audience, il annonce à Brienne que tout est arrangé ou va l'être incessamment. Il ne s'agit plus pour lui que de presser le secrétaire des brefs.

Hélas! il chantait un peu trop tôt victoire. Dans son rapport, il n'avait oublié qu'un point, c'est que de tout temps rien n'a été plus difficile à presser que les bureaux. Il eut donc le loisir, grâce à la sage lenteur des congrégations romaines, de faire partir, sans nouvelles précises, et sa lettre du mardi 12 juin et même celle du courrier suivant datée du mardi 19.

La première contenait du moins la confirmation de la grâce naguère accordée oralement par le pape avec la date de son ordre (10 juin) :

Monseigneur,

Vous aiant mandé par ma lettre du 5 de ce mois qu'en l'audiance que j'avois eue le jour précédent du Pape, je luy avois présenté un mémorial touchant la Conception de la Bienheureuse Vierge, lui aiant fait entendre le grand désir que le Roy avoit qu'il rémist cette feste là au nombre de celles de commandement, maintenant je vous diray que sa Sainteté aiant montré désirer de contenter sa Majesté en cela, elle y a fait un ordre depuis deux jours au secrétaire des Brefs, d'en expedier un qui contiene cette grâce là. Et l'étant alé trouver pour le prier de l'expédier au plutost, il m'a promis de le faire. Si je l'ay devant le partement de cet ordinaire vous le trouverez icy[1].

La seconde laissait entendre que les dernières difficultés pendantes ne concernaient plus que l'expédition :

Je n'ay peu encore avoir le Bref touchant la feste de la Conception de la Vierge, nonobstant que le secrétaire qui l'expédie me l'eust fait espérer pour cet ordinaire. C'est dont je le presseray encore devant qu'il parte...

Enfin le secrétaire qui avoit promis le Bref pour cet ordinaire m'a prié d'avoir patience jusques au prochain sur la grande quantité d'autres qu'il avoit à expédier plus pressez que celuy cy, n'ayant promis que dans huit jours je pouray l'envoier [2].

De fait, le bref était déjà libellé en bonne et due forme. Il porte la date du 15 juin 1657, sous laquelle il figure au

1. Gueffier à Brienne. Rome, 12 juin 1657. *Letters*, t. I, pièce 36.
2. Même au même. Rome, 19 juin 1657. *Ibid.*, t. I, pièce 37.

Bullaire. Pourquoi les historiens semblent-ils avoir passé à côté, le laissant presque à découvrir? C'est qu'ils ont, sans doute, trop peu consulté ce recueil, et surtout qu'ignorant la négociation dont cette pièce était l'aboutissant, ils ne comprenaient pas son importance dans la série des documents analogues. Grand dommage pour la chaîne dont elle constitue un des premiers et des plus solides anneaux.

On lit dans ce bref que le pape Urbain VIII, de pieuse mémoire, en sa constitution (*Universa*) relative à l'observation des fêtes, n'ayant point rangé parmi les fêtes de précepte celle de la Conception de la bienheureuse Vierge Marie, et ayant supprimé les traditions, le Souverain Pontife régnant accueille la prière de son très cher fils en Jésus-Christ Louis, le roi très chrétien des Français, sollicitant que dans toute l'étendue de son royaume ladite fête soit ou déclarée de précepte, ou célébrée conformément aux anciens usages et ainsi rétablie. Il fait l'éloge devant Dieu du pieux sentiment du monarque envers Marie, et agrée favorablement ses vœux et ses désirs. En conséquence, « tout obstacle provenant de la constitution d'Urbain VIII est levé par l'autorité des présentes [1] ».

Le texte du bref avait-il été communiqué au digne Gueffier? Il ne le semble pas. C'est par le nouveau nonce en France, Mgr Piccolomini [2], le successeur de Bagni, qu'il devait être, conformément au protocole, adressé au roi.

Il écrit vers la fin de juin :

Ayant envoié au secrétaire des Brefs luy demander celuy qui a été expédié au sujet de la feste de la Conception de la Vierge, suivant la

1. « Cum itaque... charissimus in Christo filius noster Ludovicus Francorum Rex christianissimus, sicut illius nomine Nobis expositum fuit, cupiat in universo Galliarum Regno Festum Conceptionis hujus modi, aut de præcepto indici, aut ad antiquam dicti Regni consuetudinem, et possessionem, vel quasi illud celebrandi restitui : Nos pium dicti Ludovici Regis erga eamdem Beatissimam Virginem devotionis affectum, summopere in Domino commendantes, ac hujus modi favorabiliter annuere volentes », etc. (*Bull. Alexand. VII,* t. VI, 4e partie, p. 182.) Cette concession est accordée *in regno Galliarum tantum*.

2. Archevêque de Césarée et nonce extraordinaire en France. Il était arrivé à Paris le 13 janvier. Voir Gerin, *op. cit.*, *passim* et la *Gazette*, 1657, p. 47, 68, 120, 143, 192, etc.

prière que j'en ay faite au Pape de la part du Roy, il m'a mandé qu'on l'envoira par cet ordinaire à M. le Nonce pour la présenter luy mesme à Sa Majesté [1].

Mais la joie du vieux résident n'eût pas été complète, si Alexandre VII, avec une exquise délicatesse, ne lui en eût fait d'abord compliment. Ce fut en son audience du vendredi 6 juillet :

... Sa Sainteté me demanda si le Roy ne seroit pas bien content qu'elle eust remis la feste de la Conception de la Vierge entre celles qui se célèbrent solennellement dans l'Eglise. Surquoy je l'assuray que pour la grande dévotion que Sa Majesté a à cette bonne Vierge Sa Sainteté pouvoit croire qu'elle aura receu cette grâce à grande faveur et qu'elle le témoignera à Monsr le Nonce quand il luy en présentera le bref [2].

Ainsi fut conclue et menée à bon terme cette négociation. Elle honore Louis XIV et la France. La suite des actes du roi et des privilèges des pontifes pour accroître sans cesse, jusqu'à la fin du siècle, la solennité d'une des plus glorieuses fêtes de Marie, est bien connue. Dernièrement encore, elle s'enrichissait de la correspondance entre Louis XIV et Charles II d'Espagne, découverte par le P. Baudrillart et publiée par l'historien du dogme [3].

Mais ni ce bref, ni ceux qui en dérivèrent directement, n'étaient sortis de la poussière accumulée des textes. Il fut pourtant loin, à l'époque, de passer inaperçu. La preuve en est qu'à son occasion la France, après avoir jalousé l'Autriche, fut à son tour enviée par les autres puissances, qui, bientôt, reprirent une autre avance sur elle. L'Espagne et les Indes (7 juillet 1664), le duché de Savoie (17 août 1665), le duché de Toscane (14 septembre 1665), l'État du pape (21 octobre 1667), Milan et Final, enfin, la Sicile et la Sardaigne obtenaient successivement des concessions analogues d'octaves, d'offices et de messes propres [4].

1. Gueffier à Brienne. Rome, 26 juin 1657.
2. Même au même. Rome, 10 juillet 1657.
3. Dubosc de Pesquidoux, *op. cit.*, t. I, p. 466.
4. Pour Paris, comparer les missels de 1618, de Mgr de Gondi (1654) et de Mgr de Vintimille (1738).

La dévotion de Louis XIV à l'Immaculée Conception n'en avait pas moins imprimé le premier branle à ce mouvement général. Peut-être y avait-il quelque opportunité à le rappeler au lendemain de l'encyclique du 2 février 1904 et à la veille des fêtes du cinquantenaire de la proclamation du dogme. Le dix-septième siècle avait préparé de loin le dix-neuvième et le vingtième.

Henri CHÉROT.

L'INDÉCISE

(NOUVELLE)

... Thus, the native hue of resolution
Is sicklied o'er with the pale cast of thought;
And enterprises of great pith and moment,
With this regard, their currents turn awry,
And lose the name of action[1].

(*Hamlet*, acte III, sc. I.)

De ma fenêtre qui s'ouvrait sur les *Fondamenta Nuove*, à l'angle du canal *dei Santi Apostoli*, je regardais les barques aller à Murano. Sous le soleil, les voiles jaunes, tatouées de rouge, brillaient comme des topazes aux veines de pourpre, et toutes les teintes, dans ce matin radieux, étaient chaudes et réjouies.

Mon attention fut bientôt attirée par trois gondoles noires qui revenaient de l'île des Tombeaux. Elles se suivaient, et, lentement, gagnèrent le quai. La première était vide. De la seconde, un homme et une femme sortirent. Ils étaient en grand deuil. Accablé, l'homme gravit le premier les marches du quai. La dame, voilée, tenait une gerbe de tubéreuses et d'œillets blancs. Je n'eus pas de peine à les reconnaître. Ils habitaient une maison voisine, et, plusieurs fois, je les avais rencontrés à Venise ou au Lido. Mais alors ils n'étaient point seuls; leur fille les accompagnait. La dernière fois que je les avais vus, ils étaient arrêtés sur la place des saints *Giovanni e Paolo*, aux pieds de la statue de Colleoni; la jeune fille donnait à manger aux pigeons. C'est elle, sans doute, qu'ils venaient d'accompagner là-bas. Aux soins qu'ils avaient pour elle, à sa pâleur, j'avais compris son mal, mais je ne croyais pas que la mort dût si vite achever son œuvre, et je restai tout en deuil du deuil de ces inconnus.

Je ne tardai pas à les revoir. Ils étaient français et sans amis

1. Ainsi le caractère naturel de la résolution est affaibli par le pâle rayon de la pensée, et les entreprises de grande importance et de grand poids, ainsi influencées, sont détournées de leur direction normale et perdent le nom d'action.

à Venise. Nous eûmes tôt fait de nous connaître, et je veux dire ce qu'ils me racontèrent, car leur douleur contenait une leçon.

M. Demagny appartenait à une ancienne famille de Normandie, dans laquelle, de fondation, l'aîné était toujours de robe. Il était le premier de trois frères, dont le second était entré dans l'armée, le dernier dans les finances. Tous deux avaient abandonné leur carrière et moisissaient doucement, l'ancien officier à Lisieux, le cadet dans une petite gentilhommière. M. Demagny venait, en 1880, d'être nommé avocat général. Il aimait son métier, et l'avenir lui promettait beaucoup, quand, à la suite de nombreux confrères, il crut devoir à sa conscience de déposer sa toge. Il vint alors s'établir à Bayeux, dans une maison tranquille de la rue de la Maîtrise, à l'ombre des tours de Notre-Dame. Odette y naquit peu après. Odette était sa troisième fille. Les deux premières vécurent peu : l'aînée, quatre ans ; la seconde, dix. L'unique conservée grandit, entourée de gâteries excusables, imprégnée d'une atmosphère de découragement et de défaite.

M. Demagny ne s'était jamais consolé d'avoir brisé sa carrière. Il espérait, ses nobles imitateurs espéraient que leur sacrifice rapprendrait à la conscience française la notion du devoir. Il en était ainsi autrefois, quand l'héroïsme engendrait l'héroïsme, quand le sang des martyrs était une semence d'enthousiasme et de foi. On les regarda, du bord, comme des hommes à la mer et que le navire n'avait plus le temps de repêcher, et la conclusion pratique que parurent tirer les spectateurs, fut que le martyre était une maladresse encore plus qu'un anachronisme, et, qu'aux sages, il convenait aujourd'hui d'endormir leur conscience et de l'éteindre. Humiliante conclusion, qui ne fait point la gloire de notre époque.

Odette grandit, à la fois austère et choyée, trop ombragée de saules pleureurs. Son père dirigea son éducation, qui fut soignée. Elle apprit le latin et l'anglais. Elle dessinait et modelait avec art. La charité l'attirait; avec sa mère ou sa vieille gouvernante, elle allait, chaque matin, visiter quelques pauvres. Le soir, M. Demagny recevait de rares amis. On gémissait en chœur sur des maux qui n'étaient pas imaginaires, auxquels on désespérait de trouver un remède, et, sur le front d'Odette, une ombre

s'épaississait, chaque jour plus chargée; elle redoutait de vivre en un monde perdu, et elle se laissait envahir par une lassitude prématurée.

Cette disposition était funeste; car, si mauvaise que soit la vie, il appartient à chacun de la rendre meilleure, et la lutte pour le bien, difficile à certaines heures, peut néanmoins donner, à ceux qui la soutiennent, de la joie et de l'entrain. Il manquait à Odette la conscience de sa force et la vue précise de ce qu'elle devait faire pour l'employer. D'avance, elle se croyait vaincue; une telle persuasion abat les plus fermes esprits.

L'intérêt de ses œuvres l'amenait souvent au petit orphelinat des Filles de la Charité. Leur souriante allure, leur dévouement et leur bonté l'avaient insensiblement convaincue qu'en ce seul coin du monde fleurissait le bonheur. Elle allait à cette lumière comme les fleurs au soleil.

Odette eut dix-huit ans. Assez frêle, mais vive et fraîche, elle semblait seule ignorer qu'elle fût jolie. Aucun soupçon d'apprêt dans sa mise harmonieuse. Elle aimait les églantiers pour leur simplicité campagnarde.

Les Demagny se réfugiaient, l'été, à quelques lieues de la ville, dans leur petit domaine de Largy. L'aïeule d'Odette avait acheté et embelli cette terre. Devant le château, aux sobres lignes, elle avait planté deux belles allées de hêtres, qui bordaient une longue pelouse. Un petit bois, aux essences choisies, faisait suite à la ferme. L'âme d'Odette se dilatait à Largy. Guère de voisins, peu de visites. La nature seule, toujours pure et rajeunie. Quand les vertes feuillées s'étaient dorées, aux premiers jours de novembre, on regagnait Bayeux. Odette ne voyait point mourir les branches, et Largy restait pour elle l'éternel été survivant aux douleurs humaines, pour enchanter toujours la vie.

Plus clairvoyante, plus pratique que son mari, Mme Demagny voyait, avec appréhension, une lacune subsister dans le caractère de sa fille. Merveilleusement docile, Odette n'avait l'initiative de rien, et faisait trop consister la vertu en une passivité résignée. Vive, avec cela, et d'une grande sensibilité, elle était exposée, quand une direction lui manquerait, à périr sur place et douloureusement, comme un navire privé d'hélice dans la tempête.

— Prends garde, lui disait parfois sa mère. Par toi-même tu ne veux jamais rien. Tu redoutes de vouloir, et attends toujours

le mot d'ordre des autres. Interroge ta conscience et décide-toi par toi-même. Qui ne sait pas vouloir, mon enfant, n'est, dans la vie, qu'un remorqué ou qu'une dupe. Et l'un vaut l'autre.

Ces reproches attristaient Odette. Elle les recevait comme un oracle; mais, malgré tout son esprit, elle n'en saisissait pas le sens. Être remorqué; mais, justement, c'était son idéal à elle, qui confondait l'indépendance et la révolte, et jugeait toute autonomie criminelle. Aussi, dans quelles perplexités la jetait sa mère, quand, priée de décider ce qu'il valait mieux faire, ceci ou cela, Mme Demagny répondait à dessein :

— Débrouille-toi. Tu as une tête, c'est pour t'en servir.

Odette, enfant, avait dit un jour ce mot, qui la peignait :

— Oh ! que je voudrais être arbre !

— Cette idée !

— Mais, oui; ils n'ont qu'à se laisser pousser.

Un soir de distribution de prix, Odette s'était attardée à l'orphelinat. En se séparant d'elle, une enfant distraite lui avait dit :

— Adieu, ma sœur !

— Eh ! eh ! observa une vieille religieuse, par pure façon de plaisanter, Dieu parle par la bouche des enfants. Quand prenez-vous la cornette, sœur Odette ?

Odette ne releva et, sur l'heure, ne remarqua guère ce propos; mais, le lendemain, tandis qu'elle suivait la messe dans la petite église de Largy, les mots oubliés lui revinrent soudain à l'esprit. « Si Dieu avait parlé par la bouche de cette enfant ! » se dit-elle, et, s'abîmant dans sa prière, elle s'offrit, à tout hasard, à faire ce que Dieu voudrait d'elle.

Une âme aussi sincère et aussi facilement scrupuleuse ne devait pas s'en tenir à cette vague offrande. Elle était touchée. Dans ce que son père laissait de livres à sa disposition, elle lut tout ce qui concernait la vocation, ce mystérieux appel qui entraîne tant de vies; et elle se demanda si elle n'avait point la vocation. Pas une minute, la crainte du sacrifice ne l'arrêta ; mais, pas une minute non plus, elle ne consulta ses goûts, ses attraits, ses besoins. Se faisant de la vocation une idée incomplète, n'imaginant pas qu'elle dût être un choix libre, elle revit les sentiers de sa vie, prêtant l'oreille à chaque pas pour discerner si elle n'avait

pas été appelée, et elle parvint à réunir des appels imprécis, épars dans son enfance. Elle y ajouta, en lui accordant une importance exceptionnelle, le mot entendu à l'orphelinat, et le fantôme lumineux, apparu à Pierre sur les flots, lui sembla se dresser devant elle et lui ordonner de le suivre. Dans l'intime, son parti fut pris de céder.

Il est rare, dans la vie, que Dieu appelle les âmes par des ordres manifestes. Les *voix* ne parlent pas à tous. Dieu laisse aux circonstances, qu'il dirige d'ailleurs, le soin d'ouvrir devant nos pas des sentiers différents, et c'est à notre raison d'en étudier la direction, d'examiner avec sincérité si nos attraits, nos besoins, nos devoirs trouvent leur compte à suivre tel chemin. C'est à notre volonté, aidée du reste par la grâce mais non déterminée par elle, à choisir, pour leur sécurité ou leur beauté, les âpres sentiers, distincts des voies communes. Chaque âme a son orbite que découvre la conscience éclairée par la foi. Et tout chemin mène à Dieu dès qu'on s'y engage de bonne foi.

Odette diminuait trop la part de sa détermination personnelle. La vie qu'elle entrevoyait maintenant répondait assez à ses tendances pour qu'il fût vraisemblable de la lui voir préférer. Être de charité, elle trouverait son compte dans le dévouement absolu, et son besoin même d'être guidée serait satisfait, sans être offensé, dans la famille de Saint-Vincent. Un mot, dit par hasard, n'était rien. Ne lui suffisait-il pas d'avoir entendu, dans l'éternel Évangile, l'appel persistant du Maître à quiconque le voulait suivre parfaitement? Elle faisait bien de ne pas s'arrêter aux objections banales du monde, mais, au lieu de rechercher anxieusement ce que Dieu voulait d'elle, elle eût mieux fait de se demander froidement ce qu'elle voulait faire pour Dieu. Les conditions requises pour être religieuse, elle les avait suffisamment. Voulait-elle l'être? Tout était là.

L'hiver suivant, Odette roula dans son esprit troublé le problème moral dont la solution ne dépendait que d'elle. Un ordre, qui l'eût jetée dans le cloître, l'eût soulagée de son angoisse. Personne ne le lui donna. Toujours en quête de conseils, elle en entendit d'absurdes, elle en reçut de sages.

— Religieuse! lui dit un jour quelqu'un, mais puisque vous avez une fortune!

S'il avait hérité du moindre champ, celui qui lui parlait ainsi

montrait qu'il n'eût pas été prêtre. La plupart lui répétaient le mot du Seigneur au jeune homme :

— *Si vous voulez* être parfaite, donnez votre bien aux pauvres et suivez Dieu. Vous entendez : *Si vous voulez*. A vous de vouloir.

Et Odette restait malheureuse parce qu'elle ne savait pas vouloir, et attendait que d'autres voulussent pour elle.

L'été suivant elle revit avec moins de joie les allées vertes de Largy. Des troubles nerveux la saisissaient, lui enlevant tout appétit. Sa vieille jument *Adresse* l'appelait de ses hennissements, désolée de ne plus la porter, et Odette oubliait même de lui donner son sucre et le croûton coutumiers.

L'anémie croissante de leur enfant n'avait point échappé à M. ni à Mme Demagny. « Elle n'est point malade, leur avait dit le vieux docteur, mais elle a un secret dont elle souffre. » Et cette déclaration les avait effrayés : Un secret, Odette !

— C'est à vous à le lui tirer, ma chère amie.

— Vous vous y prendrez mieux. Elle a tant de confiance en vous.

— Non. Moi après, vous avant.

Il fut bien facile de le lui arracher, son secret. Un jour, Mme Demagny avait été, avec sa fille, visiter une fermière malade. Odette refit elle-même le lit de l'infirme, disposa ses pauvres meubles, et laissa sur sa table quelques fleurs.

— Quelle bonne sœur de charité tu ferais, dit sa mère en sortant.

Odette tressaillit, ses yeux brillèrent :

— Vous aussi? répondit-elle. Vous voyez bien que c'est ma vocation.

— Comment, ta vocation?

— Mais oui...

Et, en revenant, elle ouvrit son cœur à sa mère. Elle conta ses troubles, ses doutes, l'attente où elle vivait d'un signe, d'un mot, qui lui éclairerait l'horizon, d'une volonté qui pousserait la sienne.

Elle s'aperçut que le visage de sa mère était profondément altéré.

— Est-ce que cela vous navrerait? dit Odette ingénument.

— Oh! moi, mon enfant, je ne dois pas compter. Seule, la peine qu'éprouvera ton père me préoccuperait. Mais, heureusement, nous avons l'un et l'autre assez de foi pour ne point te

disputer à Dieu, et nous t'aimons assez pour ne point contrarier tes désirs. Seulement, ce qui m'inquiète, c'est que tu fais consister ta vocation en des événements que je juge insignifiants, et ta volonté à toi, ton choix réfléchi et convaincu, je ne le vois pas. Tu me fais l'effet d'obéir à une suggestion fort imprécise. N'es-tu pas encore une remorquée?

— Sait-on jamais cela? dit Odette angoissée.

On arrivait au château.

— Allons, va songer au dessert, dit Mme Demagny en embrassant sa fille, et pour le moment, oublie tes troubles.

Ce premier aveu avait soulagé Odette, qui parut plus joyeuse au déjeuner; mais le soir, elle se reprit à s'analyser avec anxiété. « Remorquée! Remorquée! mais on est toujours remorquée », pensait-elle, et lasse de ne pouvoir déchiffrer le sens de ses désirs, elle soupira en s'endormant, bien tard :

— Que je voudrais être morte!

Tandis qu'elle poussait étourdiment ce cri des âmes faibles, ses parents achevaient un triste entretien. Mme Demagny avait appris à son mari le secret d'Odette, cause de sa consomption. L'ancien magistrat n'attachait pas au monde un prix si élevé, qu'il jugeât extraordinaire qu'on pût le mépriser, et il se faisait de la vie religieuse une assez grande idée pour apprécier ceux qui l'embrassaient. Mais, en dépit de ses convictions et de son courage, il n'entrevoyait pas sans frémir la pensée que son enfant l'abandonnerait. Elle était le seul trésor échappé à ses ruines, et le perdre!... Non, il n'avait pas prévu ce dernier sacrifice et ne se sentait plus la force de l'accomplir. Il l'aurait trouvée, cette force, dans la force de son enfant, dans son assurance, dans sa certitude. Mais Odette, perplexe et inquiète, ne lui semblait pas marcher assez sûrement vers le bonheur pour qu'il pût encourager ses vagues désirs.

Aussi bien, les premiers froids de l'hiver furent inopinés et vifs. Odette fut saisie d'une grippe infectieuse, dont son anémie morale rendit l'effet plus désastreux. On eut grand'peine à conjurer une angine de poitrine, et, la malade à peine remise, il lui fut ordonné de fuir en un climat plus doux. Sa convalescence s'acheva à Cannes. Pour remettre sa fille, et pour la distraire, M. Demagny lui proposa ensuite de visiter l'Italie.

Ils s'établirent quelque temps à Nervi, mais cette délicieuse *Riviera* de Gênes est à tel point devenue allemande, qu'au bout de huit jours M. Demagny, dépaysé, proposa de déplacer son camp. Le printemps était assez avancé pour qu'on pût braver les bises capricieuses de Florence. Au pied de Fiesole, sur la jolie route de Majano, M. Demagny loua une petite villa charmante. On y descendait de la route par une avenue de cyprès. Les jardins en terrasses débordaient de fleurs. Des fleurs surchargeaient le perron. La villa carrée, aux larges auvents de cèdre, était peinte en rose vif, et, des fenêtres qui donnaient sur la plaine, le regard charmé dominait Florence.

Odette fut, quelques jours, toute à l'enchantement de cette vue. Elle ne pouvait s'en arracher le soir, quand le jour mourant jetait ses dernières clartés sur les campaniles et sur le dôme, ni plus tard, quand Florence illuminée brillait dans la nuit calme. De cette terre d'harmonie montait vers elle un bienfaisant apaisement.

Ils étaient depuis cinq jours à Fiesole, quand une visite inattendue acheva de les réjouir. Henri Dilrant était le fils d'un des meilleurs amis de M. Demagny. Enfant, il jouait avec Odette dans les jardins de Caen. Une fois, il était venu montrer à Bayeux son uniforme de polytechnicien. On ne l'avait plus revu. Cet original personnage était l'indiscipline en personne. Très sincère et très bon, mais inapte à un emploi suivi, il avait abandonné sa carrière d'ingénieur des ponts et chaussées, avait essayé des constructions navales, et, finalement, s'était fait nommer inspecteur des balances et distributeurs automatiques des gares. Cet office lui avait permis de sillonner la France. Il venait de s'en démettre, et parcourait maintenant l'Italie. Ses remarquables connaissances, accrues par ses inconstances mêmes, en faisaient le plus précieux *cicerone*. Son bon cœur et sa verve rendaient sa compagnie délicieuse. Il comptait quitter Florence le lendemain. Il y resta un mois, et, comme la villa *Lorenzo* possédait deux chambres d'amis, il en accepta une.

Odette ne ressentait plus ni malaise ni tristesse. Tous les matins, elle descendait à Florence, avec son guide et ses parents. On ne revenait que le soir, harassés et ravis. L'artistique cité offre, à qui sait la comprendre, d'inépuisables consolations. M. Demagny goûtait surtout la poésie du passé. Il revivait les luttes de ce

peuple de Florence, dont la devise était *Liberté*, et qui appelait le Christ son roi. Il découvrait Dante et Savonarole, et, quand il y entrait, il ne pouvait plus sortir de la *Signoria*. Mme Demagny s'éprenait des primitifs ; Odette de tout : de l'Arno et des collines, des musées et des églises, des palais et de Henri Dilrant.

Quand, un soir, M. Dilrant annonça qu'il rentrait décidément en France, Odette ne put cacher son saisissement, et, naïvement, elle jeta à son *cicerone* un regard de si ardente supplication, qu'à son tour, il se sentit chanceler. Il se débattit cependant avec une étrange obstination, invoquant des prétextes dont on n'eut pas de peine à lui démontrer l'inanité. Par discrétion M. Demagny ne voulut pas insister. Henri, pour brûler ses vaisseaux, déclara que, dès le lendemain, il passerait *via Tornabuoni* prendre son billet chez Cook.

Quand ils furent sur la terrasse, Odette, oppressée, expliqua son soudain silence par un léger malaise, et, comme pour clore l'incident M. Demagny lançait la conversation sur une discussion d'art, le mérite des immenses madones de Cimabué, Odette prétendit qu'elle avait froid et rentra.

On l'imita bientôt. Les parents, fatigués, demandaient du repos.

Henri les conduisit, et puis, fiévreux, il revint s'asseoir sur un banc du jardin. C'était la veille — ils revenaient de Vallombrosa — qu'il avait compris que lui, l'indépendant, il allait être capturé, et, par loyauté autant que par prudence, il s'était résolu à rompre le charme qui le saisissait. « Du reste, pensait-il, cette enfant ne me considère que comme un guide ami. Aucune apparence qu'elle partage mes sentiments... Seulement, d'où vient alors cette scène d'émotion ? Partagé, le péril serait pire, et c'est une raison de plus de m'en aller. Rien ne me fera revenir sur ma résolution, rien... »

Un frôlement sur le sable le fit se dresser.

— Vous !

— Oh ! pardon, Monsieur. Je vous croyais rentré, dit Odette, confuse.

— Mais le froid ?

— Eh bien ! j'étouffais, au contraire, là-haut, et je voulais...

— Mais ce silence de tantôt? Franchement, est-ce mon départ qui vous attriste ?

— C'est-à-dire... vous nous avertissez tout d'un coup. Et je m'étais tellement accoutumée à tout voir par vos yeux, et je suis si égoïste! Enfin, puisque c'est décidé, pourquoi en reparler?

Ces mots s'étranglaient dans sa gorge. Elle voulut s'enfuir pour ne pas pleurer. Henri perdit la tête :

— Eh bien! je reste, puisque vous le voulez. Je vous suivrai à Rome et à Naples.

Odette s'arrêta. Elle ne se rendait évidemment pas compte des conséquences de son acte. Cette âme incapable de feindre subissait une impression qu'elle n'analysait pas. Trop naïve et trop droite pour en plus deviner que n'en avait dit Henri, elle ne s'expliquait pas non plus la raison qui le portait à fuir. Elle ne déguisa point sa joie.

— Merci, dit-elle en tendant les mains.

Henri les saisit, puis, sans trouver une parole, laissa Odette s'échapper. Quand elle eut disparu, il murmura :

— Je suis un complet imbécile.

Tout penaud, il essaya, le lendemain, d'expliquer sa palinodie. On n'en était pas à compter les sautes de vent de Dilrant.

— Mais c'est la nuit qui vous a porté conseil, tout simplement, lui répondit M. Demagny. Allez toujours *via Tornabuoni*, seulement prenez nos billets pour Sienne et pour Rome.

Mme Demagny avait été entendre la messe à la chapelle voisine de San Girolamo. Quand elle revint et que son mari lui apprit la nouvelle décision de Dilrant, Mme Demagny prit un air soucieux :

— Mon ami, dit-elle après un silence, j'aurais préféré que Henri suivît sa première idée. Il obéit sans doute à Odette, dont l'émotion, hier, ne vous a sans doute pas échappé. Mais notre pauvre enfant ne se rend certainement pas compte de l'état d'esprit de Henri, ni même du sien, et je crains qu'elle ne s'engage dans une impasse. Voulez-vous que j'avertisse Odette?

— De quoi?

— De son jeu dangereux. Cette enfant s'apercevra trop tard que son cœur est pris, et vous savez ses anciennes velléités. Alors elles se réveilleront, impitoyables, et elle sera victime de son indécision. Mieux vaudrait lui ouvrir les yeux et lui dire de choisir franchement entre son ancien et son nouveau rêve.

— Gardez-vous-en, mon amie, répondit M. Demagny. Vous la tourmenteriez sans raison. Laissez-la se guérir toute seule. Nous n'avons rien fait pour amener les choses où elles sont. Laissons la bonne Providence diriger les événements. Si Odette est pour quelque chose dans le changement de Dilrant, elle doit avoir compris à quoi elle s'engage, et elle ne pourra tromper l'espoir qu'elle a elle-même donné.

— Il en sera comme vous voudrez, mais je vous assure bien qu'Odette n'a rien compris du tout.

Ils visitèrent ensemble Sienne et l'acropole paisible d'Orvieto. Henri, se jugeant perdu, ne résistait plus au charme que lui causait Odette, et Odette, attribuant au seul enchantement de la Toscane l'enivrement joyeux qu'elle ressentait, s'en laissait doucement pénétrer.

Mais les églises et les paysages qu'elle voyait sans Henri lui semblaient toujours moins beaux que ceux qu'il lui montrait. Elle l'avouait ingénument, ce dont son père la plaisantait.

Ils étaient à Rome le 20 mai. Odette marchait à sa dernière étape heureuse. Aux joies artistiques que lui avaient causées Florence et Sienne, s'ajoutait, maintenant, cette impression profonde que verse la majesté des ruines, et cette plénitude de sentiment religieux que certaines âmes, mieux préparées, subissent, à Rome, plus que partout au monde.

Henri Dilrant était de ces chrétiens distraits, qui, par négligence, oublient leurs principaux devoirs. Un matin, qu'ils avaient tous été entendre la messe à Saint-Callixte, Henri fut surpris de trouver, parmi les gardiens des catacombes, un de ses anciens de l'École, devenu trappiste. Bravement, il se confessa à lui, et, à la communion, il s'avança près de M. Demagny. Odette l'aperçut, et son action de grâces fut un cantique de joie.

Quand ils sortirent des catacombes, Odette, les yeux encore humides de larmes, dit à Henri :

— Ce n'est pas pour moi, je le sais, que vous avez fait cela, mais vous m'avez rendu très heureuse.

— C'est vous, répondit Henri très ému, c'est vous qui faites mon bonheur, et votre œuvre bienfaisante j'espère que vous l'achèverez.

Il voulut, le lendemain, aller à Ostie, et comme M. Demagny,

fatigué, ne pouvait l'accompagner, il partit seul et fut trois jours absent. Ce furent pour Odette trois jours de visible supplice.

Il fallait enfin voir clair dans ce cœur. Un soir, sa mère l'avait menée à la villa Pamphili. Elles rentrèrent en suivant les flancs du Janicule, et tandis que le cocher s'arrêtait sur la terrasse de San Pietro in Montorio, les promeneuses descendirent pour admirer le panorama de Rome.

— Tu aimes donc bien Henri Dilrant, dit Mme Demagny, à brûle-pourpoint.

Odette sursauta et blêmit.

— Mais je ne t'en blâme pas, mon enfant, au contraire, continua sa mère. Le bon Dieu l'a mis sur ton chemin pour te le donner, et il est très digne de ton cœur. Seulement, il faut bien savoir et bien vouloir ce que tu fais. Lui aussi t'aime, évidemment, et ton père et moi nous voyons avec bonheur votre mutuelle affection. Il faut que tu le saches, et que, s'il désire ta main, tu connaisses nos sentiments.

Et, sans transition :

— Regarde donc l'admirable spectacle, ajouta-t-elle.

Et, très calme, elle demanda à Odette le nom des monuments de Rome groupés à leurs pieds.

Odette n'y voyait plus. Elle prenait le Panthéon pour le Quirinal, et Sainte-Marie-Majeure pour Saint-Pierre.

Quand elle revint à son hôtel de la place d'Espagne, Mme Demagny avait le sentiment d'avoir accompli un devoir, mais un vague effroi lui disait que le malheur de sa fille commençait.

Cette âme indécise et flottante venait, en effet, d'être éveillée d'un rêve, et, en même temps qu'elle reconnaissait sa situation vis-à-vis de Henri, elle sentait qu'une barrière les séparait, infranchissable et sacrée, sa vocation.

Une volonté plus forte eût fait aussitôt un choix douloureux. Elle eût sacrifié le terrestre au divin, ou bien, dégagée d'une obligation qui en réalité n'existait point, elle eût simplement accepté le bonheur permis qui s'offrait.

Odette n'avait de volonté d'aucune sorte, ou plutôt, capable de s'opiniâtrer jusqu'au martyre, elle ne savait choisir sa route, parce qu'elle attendait toujours d'autrui une impulsion qui la tranquillisât. Elle se mit en quête de conseils, dont la diversité augmenta son trouble.

— Comment, lui dit, imprudemment, un bernardin de la Piazza Barberini, placée entre un homme et Dieu, vous hésitez? A la croix, vous préférez le bonheur?

— Mon enfant, lui avait dit un autre, votre vocation ne me paraît pas du tout évidente. Ce qui, au contraire, me semble clair, c'est que vous êtes engagée dans un attachement très légitime, que vos parents bénissent, dont vous n'aurez peut-être pas la force de triompher. Et tout cela se terminera par votre malheur, si vous n'entrez pas simplement dans la route qui s'ouvre à vous. Buridan, mon enfant, avait un âne qui hésita si bien entre deux picotins d'avoine, qu'il se laissa mourir de faim. Craignez de l'imiter. Du reste, mon enfant, le bonheur n'est pas de cette terre, et la croix pousse sur tous les chemins.

Ce sage conseil ne calma point Odette.

« Je suis engagée dans cet attachement, pensait-elle. Mais si j'ai eu tort de m'y engager, il faut bien en triompher, dussé-je en mourir. Et puis, préférer une créature à Dieu, c'est un sacrilège, évidemment. Ah! s'il était parti à Florence! Il était temps encore. Mais alors je ne savais pas! je ne savais pas! »

Et la pauvre enfant se torturait à plaisir.

Ce drame douloureux s'était déroulé pendant l'absence de Henri. Quand il revint d'Ostie, il apportait un cœur plein d'espérance à celle que, tout bas, il nommait déjà sa fiancée. Et Odette, avertie maintenant, s'aperçut avec terreur qu'elle-même était plus prise qu'elle ne pensait.

M. Demagny voulut aller à Naples avant que l'été fût trop cuisant. Il aimait les sites écartés, loin du brouhaha des villes, et prit logis au Pausilippe. Leur hôtel dominait la baie. Le soir de leur arrivée, ils s'attardèrent à regarder la nuit. En face d'eux, les fumerolles du Vésuve brillaient par instants. Des barques presque immobiles dormaient sur les flots. Leur lumière semblait le reflet des étoiles. Et des chants montaient, les uns proches, d'autres lointains. A gauche, Naples ruisselait de lumières.

En face de tels spectacles, les âmes les plus inquiètes se prennent à croire le bonheur possible, et celles où séjourne la paix goûtent une quiétude infinie. Seule Odette échappait au calme rassérénant de cette heure et de cette nuit. Henri interprétait à bien le trouble dont il la voyait agitée.

Si admirables qu'ils soient, les musées fatiguent à Naples. On est impatient d'en sortir, de voir la lumière du ciel et la beauté des côtes et les aspects toujours riants de cette nature ensorceleuse.

Ils aimaient, le soir, à prendre une barque à Santa Chiara et à sillonner la baie le long du Pausilippe. Tacite en main, M. Demagny voulut visiter le lac Lucrin, et relire, à la vue de ces rives maintenant misérables, le grandiose récit de la mort d'Agrippine. A Capri, il invectivait Tibère. Les souvenirs de Suétone et de Juvénal lui montaient à la tête. *Grandis epistola venit a Capræa*, criait-il. L'avocat général revivait en lui, et il lançait des réquisitoires contre la corruption romaine avec une énergie plaisante.

A la fin, Dilrant ne put s'expliquer les mutismes soudains d'Odette et le pli qui barrait alors son front. Elle lui avait fait des réponses étranges.

— Quelle harmonie joyeuse, lui disait-il un jour, dans ces pentes du Vésuve, et que ces lointains ont de charme!

— Oui, répondit Odette, mais pour les apprécier, il faudrait être heureux.

Un autre soir, qu'ils revenaient en barque :

— Quelle est donc cette île jolie? demanda Odette.

— Nisida, dit Henri. Et voyez quel douloureux contraste : ce sont des forçats qui l'habitent.

— Oh! il en est souvent ainsi; sous des apparences de bonheur habite le désespoir.

Un matin, ils s'étaient embarqués pour Sorrente. Des villages riants perchaient sur la falaise dorée, noyés dans des forêts d'orangers. Le vapeur s'arrêtait à distance et des barques venaient prendre les passagers. Tout respirait une telle joie dans la nature, qu'Odette s'abandonna au plaisir de la contempler. Le pli de son front s'était effacé, et elle retrouva son rire de Toscane durant la halte que l'on fit à Sorrente.

Ils devaient revenir en voiture par la merveilleuse route qui va de Sorrente à Castellamare. Henri conduisit Odette dans quelques magasins. Elle voulait lancer à des amies de France l'inévitable volée de cartes postales. Ils musardèrent ensuite à choisir des bibelots. Timidement, Henri offrit à Odette un bijou qu'elle avait admiré et qu'elle refusa, presque fâchée. Il ne put retenir

un geste de surprise, qu'il arrêta pour ne point ajouter au trouble de la jeune fille.

— Rentrons, dit Odette.

Ils s'engagèrent, muets, dans des rues blanches, et parvinrent, par un chemin creux, sur une allée en terrasse qui dominait la mer. Henri voulait parler. Il le devait à son honneur et à sa paix, et pourtant il redoutait, sans savoir pourquoi, cette explication d'où dépendait sa vie.

— Odette, finit-il par dire, je ne sais pourquoi vous semblez souffrir. Depuis mon retour d'Ostie, je vous trouve si changée. C'est peut-être ma faute. Peut-être ai-je trop tardé à vous remercier du bien que vous m'avez fait. J'étais un inconstant et un errant; je ne le suis plus. Je sens mon cœur gagné profondément et immuablement par vous, et l'œuvre que vous avez faite, j'aurais dû déjà vous demander de la continuer. En me permettant de vous suivre, j'ai cru que vous me permettiez de m'attacher à vous, et j'ai espéré — peut-être ai-je eu tort — que vous consentiriez, vous aussi, à me donner un peu d'affection.

Il avait parlé sans regarder Odette. Elle était si pâle qu'il eut peur.

— Je vous ai offensée, reprit-il. Est-ce que je vous ai offensée? Je vous en prie, répondez-moi. Songez, qu'en ce moment, vous disposez de ma vie.

Elle tourna vers lui des yeux chargés de larmes.

— Non, vous ne m'offensez pas. C'est moi qui suis si coupable envers vous. J'aurais dû vous laisser partir. Je ne comprenais pas alors ce que j'éprouvais pour vous. J'ai vu trop tard en moi-même. Trop tard, car il faut que je triomphe de moi maintenant, et de vous. Je ne vous ai fait aucun bien. Je sens, au contraire, que je vous fais du mal. Je le vois et j'en souffre horriblement.

Et elle ne contint plus ses larmes.

Henri, atterré, s'efforçait en vain de comprendre. Il voulut dire :

— Vos parents...

— Vous savez assez qu'ils vous apprécient et vous aiment. Tout le mal vient de moi. Je ne puis me donner à vous, parce que je dois me donner à Dieu. Alors ce serait un sacrilège, vous comprenez. J'aurais dû me souvenir de cela. Je suis bien coupable, je le sens, d'avoir encouragé vos espérances, et bien cruelle de

les détruire. Mais en vous retenant, je ne me doutais pas de ce qui arriverait. Je ne pensais à rien, je vous le jure. Et maintenant c'est dur, mais il le faut, il le faut...

— Vous me faites bien mal, Mademoiselle, répondit sourdement Henri. Vous me rejetez dans le tourbillon quand j'entrais au port, et j'y puis sombrer corps et âme. Je ne vous dis rien de mon cœur. Il est à jamais brisé.

— Ne parlez pas ainsi, gémit Odette, vous augmentez mes tortures et mes troubles.

Elle pleurait convulsivement.

Henri lui prit les mains, et doucement :

— Votre malheur, Odette, n'est-ce pas votre imagination qui le forge ? Vous devez être à Dieu...

— Oui. Sœur de charité.

— Mais qui vous le dit ? qui vous l'ordonne ? En êtes-vous sûre ? Je vous aurais évitée comme une chose sacrée, si j'avais su ce dessein. Mais, à Florence, l'aviez-vous ? Auriez-vous si loyalement donné votre cœur, si vous l'aviez su consacré ? N'êtes-vous pas victime d'un scrupule ?

Et sentant qu'il livrait une lutte suprême, il s'enhardit :

— Cet appel dont vous parlez, continua-t-il, vous ne l'entendez pas, vous n'êtes pas certaine de l'entendre. Le premier, je vous dirais d'y répondre, si je croyais votre volonté nettement résolue. Savez-vous quel rôle reste à remplir, dans le monde, à une femme courageuse qui veut le bien ? Plus que le mien, c'est votre malheur que je redoute. Odette, vous n'avez pas en vous la confiance qui rassure. Reprenez-vous, par pitié ! Vous n'atteindrez pas le cloître. Vous tomberez en route et vous aurez perdu votre vie.

Les irrésolus ont des obstinations féroces :

— Je vous en supplie, interrompit Odette, ne me répétez pas ce que je me suis tant redit sans pouvoir me convaincre. Scrupule ou non, l'idée d'une infidélité m'affole, et il faut que je me sacrifie à ce scrupule, dussé-je en mourir. Car je vous aime à en mourir.

Ces mots se perdirent dans un sanglot. Henri ferma les yeux, percé par ce coup droit. Et tous deux reprirent silencieux le chemin de l'hôtel.

La voiture attelée les attendait. M. Demagny allait les plai-

santer sur leur retard, quand l'altération de leurs traits le retint. Il n'eut pas besoin de les montrer à sa femme. Mme Demagny les avait vus. Elle réprima un soupir, craignant d'avoir trop bien compris.

Et ce retour fut lamentable. Ils n'avaient plus de regards pour ces fourrés d'orangers et, à travers les pins, pour l'étendue calme des flots. Ils avaient beau presser l'allure des chevaux, cette route leur paraissait désespérément longue, et jamais cortège funèbre, conduisant une morte à la tombe, n'eut la tristesse de cette voiture de touristes qui ramenaient la dépouille de leur bonheur.

La nuit même, Dilrant voulut partir de Naples.

— L'impasse, disait Mme Demagny à son mari, voici l'impasse où je sentais qu'elle s'engageait. Elle s'égare, perdue entre deux désirs, et mourra de ne savoir choisir.

M. Demagny levait les bras au ciel sans répondre. Il serra contre son cœur celui qu'il aurait voulu nommer son fils. Ni lui ni sa femme n'eurent la force de le conduire jusqu'à l'escalier.

Henri prit la rampe pour ne pas tomber. La porte qu'il venait de fermer s'entr'ouvrit. Odette s'avança vers lui, vrai fantôme. Il lui jeta un regard d'angoisse, comme le gladiateur abattu aux vestales, quand il attendait d'elles le signe de mort ou de grâce.

— Assurez-moi, dit-elle, que vous me pardonnez et que vous m'oublierez.

Henri secoua la tête :

— Je vous pardonne, répondit-il. N'en demandez pas plus.

Et il s'enfuit.

Le voyage de Naples à Ancône fatigua beaucoup Odette. Elle n'avait pu dissimuler à sa mère quelques crachements de sang. Une fièvre ardente la reprenait chaque soir. Elle avait hâte de regagner la France. A Bologne, sa fatigue s'accrut, et, après quelques jours d'une indisposition mal définie, une congestion pulmonaire se déclara très violente. Cette poitrine déjà faible offrait peu de résistance au mal, et pendant dix jours on fut sans espérance de la sauver.

Elle se remit enfin, lentement et faiblement. Si faiblement, que les médecins lui défendirent de revenir en Normandie. Avec beaucoup de ménagement, on la conduisit à Venise. Elle parut

s'y ranimer. Elle y traîna deux mois, affectant d'être joyeuse et forte afin d'adoucir la douleur de ses parents.

A la suite de je ne sais quelle imprudence, une nouvelle congestion l'avait saisie. Elle lutta quelques jours contre l'étouffement, et puis, un matin, s'éteignit.

Sa bière reposait dans une chapelle de l'église San Michele, attendant que ses parents eussent la force de la ramener en Normandie. Ils allaient, matin et soir, la parer de fleurs nouvelles. Je les accompagnai un jour. Ils prièrent longuement et revinrent vers le bateau en se soutenant l'un l'autre.

— C'est ma faute, me dit M. Demagny. J'aurais dû mieux l'armer contre l'indécision, mieux former sa conscience ondoyante. Elle avait trop pris de moi l'habitude de céder, d'attendre des autres une impulsion que nous devons nous imprimer nous-mêmes. Elle est morte, voyez-vous, de n'avoir point su vouloir.

Pierre SUAU.

BULLETIN PHILOSOPHIQUE

MORALE

I. La morale utilitaire forme de l'économie politique. M. Lévy-Bruhl nie l'existence d'une morale théorique, ramène la morale à une accommodation aux conditions sociales du temps. — II. La morale sociale et vraiment intégrale de M. L. Deschamps. M. E. de Roberty réédite son *nouveau* programme de sociologie. — III. Pour M. F. Rauh, la croyance morale ne se prouve pas : elle *s'éprouve*. Le docteur H. Höffding règle la conduite sur le bien universel. Positivisme étroit et tranchant de M. Ossip-Lourié. — IV. M. G. Bélot distingue la véracité d'action, domaine de la défense, la véracité contractuelle, domaine de la moralité, la véracité proprement dite, d'ordre logique. — M. G. Rémacle et le rapport de la morale chrétienne à la conscience contemporaine.

I

Pour l'école utilitaire anglaise, la morale n'est que l'expression des règles de l'économie politique. Les deux grands initiateurs de la doctrine, Bentham et James Mill, promulguent le code moral des temps nouveaux. Ce n'est plus la morale religieuse ou aristocratique, ascétique ou chevaleresque, qui exalte le devoir ou le dévouement, le renoncement ou l'honneur. Voici une morale bourgeoise, faite pour des commerçants avisés, une morale raisonneuse, calculatrice et prosaïque, qui enseigne à chacun à chercher son intérêt bien compris, à harmoniser son avantage avec celui de ses associés, en fait à combiner les égoïsmes entre eux. Bref, comme s'exprime M. Halévy, « la morale des utilitaires, c'est leur psychologie économique mise à l'impératif[1] », si toutefois ils conservent un impératif, et si à l'obligation ils ne substituent pas un échange intéressé.

Auguste Comte, à son tour, s'il consent à faire à la morale une place dans la hiérarchie des sciences, ne l'y admet qu'à titre

1. *La Formation du radicalisme philosophique*. III : *Le Radicalisme philosophique*, par Élie Halévy. Paris, Alcan, 1904. In-8, v-512 pages. — Ce troisième volume se termine à la mort de Bentham (1832). On y trouve les qualités d'étude consciencieuse et un peu fragmentée que nous avons signalées dans les deux premiers. (*Études*, 5 avril 1902, p. 140-142.)

d'application de la physique sociale ou de la sociologie. Le point de vue a plus d'ampleur ; mais la morale n'est toujours qu'un satellite. M. Lévy-Bruhl, étudiant *la Morale et la science des mœurs*[1], se range à ce parti.

A ses yeux, il n'y a pas, il ne peut y avoir de morale théorique. La recherche proprement théorique, la science n'a d'autre fonction que de connaître ce qui est ; elle tend, elle aboutit à la découverte des lois existantes qui régissent les phénomènes. La morale, celle même qu'on prétend théorique, est, par essence, législative, elle se propose de prescrire. C'est dire qu'elle est relative à l'action, à la pratique. En fait, la morale pratique seule subsiste. « Elle devient l'objet de l'investigation scientifique, qui, sous le nom de sociologie, entreprend l'étude théorique de la réalité morale. Et cette étude prêtera plus tard à des applications, c'est-à-dire à des modifications de la pratique existante.» En attendant, elle se présente comme une conception positive, un procédé pour rendre compte de nos sentiments moraux par les conditions sociales où nous vivons.

Toute cette argumentation de M. Lévy-Bruhl nous paraît reposer sur une équivoque : parler de morale, c'est parler de règle ; or, dit-il, toute recherche théorique se contente de connaître ce qui est, il ne saurait donc exister de morale théorique. Mais ne peut-on distinguer dans une science deux aspects ou deux stades : l'un qui cherche et établit les principes ou, si l'on veut, les idées directrices, d'une façon désintéressée, l'autre qui va directement à l'application, à la mise en œuvre ? Telle la physique mathématique et la physique industrielle, la logique et la dialectique, la mécanique rationnelle et la mécanique appliquée. En somme, et la physique mathématique et la logique et la mécanique rationnelle aboutissent à formuler des règles, des règles qui s'imposent à l'industriel, à l'orateur, à l'ingénieur, que ceux-ci ne peuvent méconnaître impunément ; mais elles n'en fixent pas l'application immédiate et détaillée. Que si ce mot *théorique* est peu clair, qu'on l'écarte, qu'on le remplace par le terme *général*, et qu'on dise *Morale générale* pour désigner

1. *La Morale et la science des mœurs*, par L. Lévy-Bruhl. Paris, Alcan, 1903. In-8, 300 pages. Prix : 5 francs.

celle qui s'occupe des principes de la conduite, *Morale particulière ou spéciale* pour indiquer celle qui formule l'application aux cas particuliers ou aux diverses relations de l'homme avec les autres êtres. La sociologie, qui tend elle aussi à la pratique, a une partie générale qui cherche les lois de l'observation sociale et du développement social, une partie spéciale qui se ramène plus ou moins à l'Économie sociale ou politique.

Mais ce qui est étrange chez M. Lévy-Bruhl, c'est de vouloir réduire la morale à être une science tout empirique parce que le mot ou le concept de science *théorique* ne lui conviendrait pas. La pratique a elle aussi ses principes. M. Lévy-Bruhl dit encore que la morale ne saurait être une science désintéressée, donc qu'elle n'existe pas à l'état théorique. Nous demanderons si un philosophe dans son cabinet, un Aristote, un saint Thomas, un Spinoza ne sauraient, au cours de leurs recherches morales, s'abstraire de leur intérêt individuel, s'ils sont incapables de construire une morale pour l'homme, non pour eux seuls. N'ont-ils pas abouti à des conclusions qui demandaient de leur part des renoncements, de la violence sur eux-mêmes ?

M. Lévy-Bruhl a d'autres griefs contre la morale dite théorique : toutes les sciences réellement spéculatives s'accordent à s'avouer incomplètes et imparfaites. Comment se fait-il que seule la morale théorique s'estime constituée ? — Nous répondrons : la logique formelle est dans ce cas ; nous ne voyons pas qu'elle ait été modifiée depuis Aristote. Au surplus, la morale, générale ou spéciale, participe au développement de tout ce qui est vivant. L'idée de devoir est plus nettement exprimée et plus solidement établie par saint Thomas que par Aristote, le devoir social est présenté avec plus de précision par les moralistes contemporains que par saint Thomas. Et ceux-ci ne prétendent pas, s'ils ont quelque sagesse, avoir dit le dernier mot sur toutes les questions. Les théoriciens de la morale ou ceux qui croient à une morale générale scrutent sans se lasser les fondements mêmes de la morale afin d'en éprouver la solidité.

C'est une illusion, pense M. Lévy-Bruhl, de parler en morale de formules stables. Des formules, comme *Neminem lædere, suum cuique tribuere*, se transmettent d'âge en âge, mais le contenu en varie sans cesse. Dans les sociétés à demi civilisées,

l'étranger n'est pas compris dans *neminem*. Et comment sont souvent traités les indigènes des colonies aux mains des Européens? — Ces remarques n'ont rien de nouveau ; les moralistes, même *conservateurs*, les ont faites maintes fois. En morale, comme à l'égard des autres connaissances, l'intelligence humaine est un phare à éclipses, succession de lumière et d'ombre, et jamais de clarté parfaite. De plus, il arrive trop souvent à la morale d'être violée par la volonté, alors même que l'esprit et la conscience lui rendent hommage. Et puis n'est-ce rien que la persistance du précepte formel? Voilà précisément cette morale *théorique* dont M. Lévy-Bruhl nie la réalité. Et ces idées de bien et de mal, de devoir, de fin à atteindre, de récompense et de châtiment ne se maintiennent-elles pas dans leurs lignes essentielles?

Quoi que pense encore M. Lévy-Bruhl, la nature humaine, elle aussi, reste identique à elle-même, dans ses grandes lignes. Et cela suffit à la constitution d'une morale *théorique*. La partie changeante, variable comme les relations des hommes entre eux et avec le reste de l'univers, fera varier les applications des préceptes moraux. Rien en cela de bien déconcertant. Mais M. Lévy-Bruhl devient quelque peu plaisant quand il prétend nous révéler qu'il y a des conflits de devoirs, que le contenu de la conscience morale ne forme pas « un ensemble harmonieux et organique ». Les casuistes ont assez peiné pour accorder ces conflits.

L'objection capitale contre la doctrine de l'auteur sur la morale à construire plus tard est celle qu'il touche lui-même : « Il faut vivre moralement ; la morale ne peut attendre. » Et c'est pour cela que de tout temps et en tout lieu, l'homme de bonne volonté a la connaissance de l'essentiel de la morale, comme il a toujours connu l'essentiel de ce qu'il faut pour vivre, se nourrir, se reproduire. Jamais l'humanité n'a été sans aucune hygiène ou médecine. Et cependant ces sciences sont toujours en évolution. La morale, celle qu'admet le spiritualisme traditionnel, a un fond solide : la réalité objective des choses et leurs rapports mutuels. Elle a un fond invariable, parce qu'il y a dans cette réalité une partie fixe. Elle n'a jamais manqué à l'homme parce que l'homme n'a jamais ignoré les plus essentielles de ces relations. La sociologie, en étudiant les rapports concrets des

hommes et leurs origines, pourra enrichir la morale. Elle ne la remplacera point.

II

Avec M. Louis Deschamps, la morale ne risque pas de s'amoindrir ainsi. Ses *Principes de Morale sociale*[1] demandent une base solide au spiritualisme traditionnel et intégral, puis s'appliquent à régler la conduite de l'homme tout entier, individu, être religieux, membre de la famille, membre de la société. Positiviste à sa façon, M. Louis Deschamps prend l'homme réel, tel qu'il existe dans notre société, en face d'une religion existante, du dogme catholique et de l'Église catholique, et il se demande quelle doit être l'attitude d'un esprit vraiment libre, dégagé de préjugés, en face de ce dogme et de cette Église. Au surplus, catholique sincère, il va nettement et directement jusqu'au bout de ses croyances, jusqu'au *Syllabus*..., ou à peu près. Esprit ouvert, il n'a peur d'aucun progrès, d'aucune évolution intellectuelle ou sociale, et sait comment le catholicisme répond et répond seul aux légitimes aspirations de notre démocratie.

Quelques-uns regretteront que M. L. Deschamps estime trop prépondérante la place occupée par le pape dans la république chrétienne[2]. On dira que les réguliers méritaient peut-être plus de bienveillance. Un projet de réforme du catéchisme où les préceptes moraux remplaceraient les « données métaphysiques » et l'explication des « rites » rejetées à la fin, étonne de la part d'un écrivain pour qui la morale n'est pas toute la religion, pour qui le catholicisme a une vertu dont manque le protestantisme.

Il vaut mieux louer un homme qui pense avec toute son âme et parle à l'homme tout entier, corps et âme, homme né en un milieu catholique, homme du vingtième siècle. Par là s'explique même une certaine accumulation en sa parole de choses et d'idées.

Bases de la morale : 1° distinction du bien et du mal ; 2° liberté de l'âme humaine et responsabilité, conséquence de la

1. *Principes de Morale sociale*, par Louis Deschamps. Paris, Alcan, 1903. In-8, 269 pages. Prix : 3 fr. 50.

2. M. Deschamps parle des lettres pastorales de Mgr de Ségur. Celui-ci n'a jamais été évêque ; il fut seulement prélat.

liberté ; — bases de tout ordre social : 1° loi de solidarité ; 2° loi de justice ; 3° principe d'autorité ; 4° droit à la liberté : voilà qui montre l'ampleur et la solidité de la construction élevée par M. Deschamps.

On goûte encore mieux le lumineux bon sens de M. Louis Deschamps quand, après lui, on aborde M. Eugène de Roberty. Voici plusieurs fois[1] que M. E. de Roberty annonce la découverte merveilleuse, la science nouvelle, l'*Instauratio magna*, la constitution d'une Éthique et d'une Sociologie qui se fait désirer depuis vingt siècles et plus. Aujourd'hui, il lance son *Nouveau programme de sociologie*, ou *Esquisse d'une introduction générale à l'étude du monde surorganique*[2]. On a déjà lu cela dans quatre *Essais*, en attendant un cinquième *Essai* en préparation. Il n'y a de changé que le format : nous passons de l'in-18 à l'in-8. Ce qui n'a pas changé c'est la teinte de la pensée. Vous connaissez ces soirs d'hiver, où un brouillard jaune, lourd, humide emplit les rues. La flamme pâlissante des réverbères essaye en vain de percer l'air épaissi. Telle la pensée de l'auteur du *Nouveau programme*.

Par surcroît de malheur, il cherche des vocables nouveaux pour traduire ses pensers profonds. Pour dire *fait collectif* ou *social*, il dira *phénomène surorganique*. Mais qu'est-ce, dans son intime, un phénomène surorganique ? « C'est une transmutation *sui generis* de la *multiplicité organique* (espèce, race), en une *unité* plus haute ou *surorganique* (communauté, cité) accompagnée par la métamorphose de l'*unité organique* (égoïsme, isolement, symbiose parasitique) en une *multiplicité surorganique* (altruisme, coopération, solidarité). » (P. 14.) Il a pour cause la *socialité*, ou *interaction mentale*. Mais encore ? Il succède au fait vital et précède le fait psychologique. Et comment évolue-t-il ? Le constat empirique ou induction nous montre la succession dans un ordre rigoureux de ces quatre formes phénoménales : science, philosophie, art, action. C'est la « série causale ». Mais on peut ranger ces faits en une « série finaliste ». Et on voit

1. Voir *Études* du 31 octobre 1896, p. 736 (partie bibliographique); du 20 juin 1898, p. 835; du 5 novembre 1899, p. 410; du 20 novembre 1901, p. 531.
2. Paris, Alcan, 1904. In-8, 268 pages. Prix : 5 francs.

qu'ils prennent cet ordre : action, art, philosophie, science. « La consécution subjective ou rationnelle, intervertie, devient *eo ipso* — bien entendu à la condition expresse que notre raisonnement finaliste reste indemne du moindre illogisme — une consécution objective ou naturelle, une suite causale... Nous pouvons dès lors affirmer que si un ordre fixe, immuable, préside à l'apparition et au développement des parties constituantes de la grande série psychosociale, cet ordre ne peut être que le suivant : science, philosophie, art, action. » Et M. de Roberty de conclure avec une évidente satisfaction : « On le voit, en soumettant nos généralisations et nos hypothèses empiriques au judicieux contrôle de la méthode finaliste, nous atteignons avec une *facilité étonnante* un résultat inespéré. »

C'est avec la même étonnante facilité que M. de Roberty pulvérise les vieilles religions et les vieilles métaphysiques, connaissances « fossiles ». C'est avec la même étonnante facilité qu'il mobilise ses arguments en faveur de la science dont quelques-uns refusent de reconnaître l'omnipotence. « Cette campagne contre le savoir, gémit-il, n'a jamais été le plus beau fleuron de la couronne — lauriers mêlés d'épines — qui ceint le front de l'humanité. » — Gémissons un peu sur le triste sort qu'on fait à la langue française.

III

M. F. Rauh nous donne le livre qu'il annonçait naguère[1]. Qu'est-ce qui fait l'*honnête homme*? Qu'est-ce que l'honnête homme *a à faire*? M. Rauh l'explique dans *l'Expérience morale*[2].

L'honnête homme, avant de réfléchir sur la nature de son activité, pense, agit, travaille. Quelles règles se dégagent de sa conduite même? Quelles règles de vie nous indique « la psychologie de la croyance morale agissante »? Car il ne s'agit pas de remonter à des principes métaphysiques. « Toute croyance qui paraîtra n'avoir été acceptée que comme une conséquence logique d'un système plus général est par là même suspecte. » La croyance morale ne se prouve pas, elle s'*éprouve*. Une croyance morale

1. Voir *Études* du 20 mai 1903, p. 546-547.
2. *L'Expérience morale*, par F. Rauh, maître de conférences à l'École normale supérieure. Paris, Alcan, 1903. In-8, 246 pages. Prix : 3 fr. 75.

peut être tenue pour principe de conduite, du moment qu'elle est « détachée de ses origines, de ses racines, qu'elle évolue à la façon d'une pensée vivante, autonome ». Les émotions, comme la peine ou le plaisir, le sentiment d'obligation sont des signes, mais non pas infaillibles, de la vérité morale. Le signe, c'est l'évidence actuelle de la croyance morale elle-même.

Ainsi, pour M. Rauh, la règle de la conduite, c'est la foi dans le sentiment moral, ou mieux dans l'action qu'on pose avec la conscience qu'elle est morale. La foi en un *devoir-faire* s'impose avec autant d'évidence que les principes intellectuels. M. Rauh reproche aux théories morales de s'appuyer sur « le postulat de l'identité du réel et de l'idéal, de l'être et de l'agir ». Le reproche tombe à faux s'il s'adresse au spiritualisme traditionnel : celui-ci règle la conduite réelle d'après l'idéal, l'agir suivant l'ordre des êtres ; il n'identifie pas ces deux choses entre elles. Mais M. Rauh oppose comme se repoussant la pensée et l'action : pour lui, agir d'après une pensée métaphysique ou religieuse, c'est par là même ne pas agir moralement.

Seulement il a beau faire. Sa foi morale ne peut avancer toute seule. Notre vrai guide, dit-il, n'est pas l'instinct, c'est « la réflexion sur l'instinct ». Mais comment la réflexion se distingue-t-elle de l'instinct spontané ? sinon en s'éclairant de quelque chose qui n'est pas l'instinct.

Il dit encore qu'une conscience morale se reconnaît à ce signe qu'elle a un *idéal*. « Il ne suffit pas de penser. Il faut trouver le centre systématique où tend toute pensée... Une conscience morale est caractérisée par une doctrine, celle-ci tout au moins qu'il y a une vérité de la conduite. » M. Rauh est plaisant d'ajouter : « Mais une doctrine morale, ce n'est pas une métaphysique. » Lui aussi déduit la conduite d'un principe universel et abstrait : cela nous suffit.

Ailleurs, il admet que la vérité est toujours revisable, que la pensée morale est variable et mobile. Et il écrit, non sans quelque hésitation : « Notre attitude morale est relativiste. » En effet, la conduite morale est celle que l'honnête homme d'aujourd'hui croit morale. Mais M. Rauh s'évade du relativisme en prenant pour règle morale la conduite de l'*honnête* homme, non la conduite de tout homme. Et l'honnête homme garde, en somme, à peu près la même conduite dans tous les temps, cela

parce que les principes de la morale sont stables, éternels, universels, quoi qu'en pense M. Rauh. Certaines applications seules varient : ce qu'on a dit depuis longtemps.

Mais l'honnête homme de M. Rauh ne s'isole pas; il regarde autour de lui, il « communie » avec son temps, il est « informé », il a « l'esprit critique »; et sa conduite pour être morale doit s'adapter aux conditions du milieu. — Seulement, d'après quelle règle exerce-t-il son « esprit critique »? D'après quelle règle fait-il un choix dans les conditions ambiantes, au moins s'arrête-t-il à une moyenne? Tout cela ne se conçoit qu'en vertu de principes directeurs, et l'autonomie absolue de l'action morale disparaît.

Nous ne nous flattons nullement de convaincre M. Rauh. Nous avons à peine l'espoir d'être compris de lui. Bien que l'honnête homme soit pour M. Rauh un homme qui « communie » avec son milieu, et que M. Rauh lui-même se flatte de refléter en sa doctrine toutes les idées de son temps, il est cependant un isolé. Il se sépare ouvertement, non seulement des spiritualistes de l'ancienne école, mais de Kant, de M. Boutroux, autant que de M. Durkheim. D'après sa propre doctrine, sa mentalité est trop individuelle pour être vraie. Elle n'est certes pas celle de l'humanité agissante. Cela suffit pour le condamner.

Au début de sa *Morale* [1], le docteur Harald Höffding écrit : « La moralité positive est cette morale réelle et active de l'espèce et de la vie. Elle apparaît dans les jugements et les principes courants... dans les différentes relations et les différentes formes de la vie (famille, société civile, État, Église). » Cette morale ne peut s'appliquer qu'à la lumière d'une règle, et cette règle, on ne saurait la tirer de la moralité positive elle-même, à moins de vouloir tourner dans un cercle. Quelle sera cette règle? C'est le principe du *bien universel* : « Les actions doivent tendre au plus grand bien et au plus grand progrès possibles du plus grand

1. *Morale. Essai sur les principes théoriques et leur application aux circonstances particulières de la vie*, par le Dr Harald Höffding, professeur à l'Université de Copenhague, traduit d'après la deuxième édition allemande par Léon Poitevin. Paris, Reinwald-Schleicher, 1903. In-8, xv-578 pages. Prix : 10 francs.

nombre possible d'êtres conscients. » Principe objectif qui détermine et contrôle l'élément subjectif de tout acte humain, à savoir la conscience.

Par cette attitude, le docteur H. Höffding tourne le dos à M. F. Rauh. Nous jugerions sa position excellente si, au principe du *bien universel*, qui n'est pas un principe premier et irréductible, il substituait celui de l'*ordre universel des êtres*. En creusant cette notion, M. H. Höffding verrait aussi que la morale *théologique*, sainement entendue, surtout la morale *chrétienne*, s'accordent parfaitement avec cette morale objective de l'ordre [1].

L'auteur rend, à plusieurs reprises, un juste hommage à la morale chrétienne, qu'il a certainement étudiée. La doctrine du dévouement cordial, le relèvement de la femme qui peut « réaliser sa destinée particulière, même sans être ni épouse ni mère », sont des gains du christianisme. Celui-ci pècherait plutôt, de l'avis de M. Höffding, par la perfection même de son idéal. Le grand défaut de cette doctrine serait qu'elle sacrifie la vie présente à la préoccupation de la vie future : reproche excessif, mais nécessaire dans la bouche de qui écarte l'immortalité de la personne humaine.

Positivisme fâcheux que nous avions jadis [2] signalé dans l'*Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience* du même philosophe. Il n'est que juste d'ailleurs de reconnaître dans ce nouveau livre les qualités de son devancier, union de la synthèse et de l'analyse, sens précis des réalités, largeur de vues, finesse et bon sens. Les pages sur la vie intérieure, sur l'évolution de la morale, sur le suicide, sur la monogamie, le socialisme, le droit restreint de l'autorité civile en face de l'autonomie individuelle, méritent d'être lues.

La devise de l'auteur résume assez exactement l'esprit de son volume : « Ne nous enthousiasmer que pour les grandes choses, mais être exact dans les petites. »

Beaucoup plus étroit, beaucoup plus dogmatique est le positivisme de M. Ossip-Lourié. Sa mentalité est, d'ailleurs, assez commune. On affecte une grande indépendance, une grande har-

1. Voir, dans notre livre *Doctrines et Problèmes*, le chapitre VII : *Vertu kantienne et Vertu chrétienne*.

2. Voir *Études* du 20 février 1901, p. 559-560.

diesse de pensée, on n'a foi que dans la valeur de la raison, et, en même temps, on décide *a priori* que telle conception vaut d'être examinée, que telle autre est sans importance, on part de *postulats* qui préjugent la question en cause, on tient les yeux fixés sur ces *postulats*, on vit de ces *postulats*.

« Nous comprenons à l'heure actuelle, dit M. Ossip-Lourié[1], que le pourquoi de la vie est un problème insensé dépassant nos forces. D'où vient l'homme, quel est le but de l'univers? Nous ne pouvons, nous ne pourrons probablement de longtemps encore répondre à ces questions, car nous devons écarter rigoureusement toute explication extra-terrestre et envisager comme hypothèses les données de la science expérimentale. » Ainsi donc, toute explication qui inclut l'immortalité de la personne humaine est à dédaigner; il n'y a à tenir compte que des données de la science expérimentale. Mais si celles-ci ne sont qu'une *hypothèse*? et on l'avoue. Pourquoi au moins ne pas accorder la même valeur d'hypothèse aux doctrines spiritualistes? Surtout quand on admet qu'elles pourraient donner quelque lumière : le *car*, très curieusement jeté dans la phrase citée (qu'on veuille bien la relire) ne peut avoir d'autre sens.

Au surplus, M. Ossip-Lourié, qui ne sait rien sur l'origine de l'homme et le but de l'univers, sait à la page suivante que l'homme « a non seulement le droit mais le devoir de se considérer comme le souverain de tout ce qui lui est accessible dans le monde. Le but de sa vie est en lui-même, c'est son bien particulier, il est une fin en soi. » Voilà un ignorant qui sait bien des choses, qui en sait même plus que quelques-uns qui espèrent seulement ne pas tout ignorer.

Parcourant les conceptions réalistes et les conceptions idéalistes du bonheur, M. Ossip-Lourié déclare qu'il ne s'occupe point du « sentiment religieux ». Pourquoi? « On ne peut étudier le sentiment religieux qu'au point de vue pathologique, et ce n'est point là notre tâche. » Qu'aurait à répondre M. Ossip-Lourié au croyant qui lui dirait : « Monsieur, c'est votre cas qui est pathologique »?

La conclusion du livre est que l'homme de génie, le grand penseur et le grand philosophe, est seul heureux. Il porte en lui le

1. *Le Bonheur et l'Intelligence*, par Ossip-Lourié. Paris, Alcan, 1904. In-18, 201 pages. Prix : 2 fr. 50.

secret du bonheur. D'ailleurs, l'homme de génie est « moralement et intellectuellement libre ». Comme cela est réconfortant pour l'humanité qui n'a pas de génie, pour nous, pour M. Ossip-Lourié ! Nietzsche qui disait cela est mort fou. La vérité est qu'il y a plus de bonheur dans un saint François d'Assise, dans un saint Vincent de Paul, dans un simple d'esprit, que dans le *surhomme*[1].

IV

Le dernier volume de la *Bibliothèque du Congrès international de philosophie*, congrès tenu en 1900[2], a paru il y a quelques semaines. Ce volume consacré à la *Morale générale*[3] sera estimé par plusieurs le plus intéressant de tous.

Nous en signalerons particulièrement deux études.

Envisageant la notion de la *Véracité*, M. Gustave Bélot, professeur au lycée Louis-le-Grand, cherche quelle est sa valeur. C'est une vertu sociale : tout le monde l'accorde sans peine. Mais n'est-elle qu'une vertu sociale et « ne s'impose-t-elle pas indépendamment de toute considération sociale, et d'une manière non seulement autre, mais plus forte et immédiate » ?

Il y a d'abord une *véracité d'actes* plutôt que de pensées, qui consiste à se montrer tel qu'on s'estime. A cette véracité s'opposent tous les mensonges de l'attitude et du costume par lesquels on cherche à en imposer à autrui et à se faire passer pour ce que l'on n'est pas, mensonges qui découlent de la vanité et de l'orgueil ou même encore de l'instinct de conservation et de la peur. Aux degrés inférieurs de l'échelle de l'immoralité, nous trouvons des actes de défense, des effets presque directs de la lutte pour la vie. « On pourrait dire que le mensonge commence,

1. M. G. d'Azambuja a tracé dans son opuscule, *la Théorie du bonheur*, un programme de bonheur sagement et chrétiennement réaliste (Paris, Bloud, collection *Science et Religion*, 1904). A comparer ce verbiage de M. Jules Payot : « Devenir un agent volontaire de l'Énergie inconnaissable, en voie d'évolution vers une conscience, vers une vie spirituelle de plus en plus intense, de plus en plus haute, de plus en plus universelle : voilà notre destinée, et notre bonheur sera proportionné à nos efforts pour la réaliser pleinement. » (*Cours de morale*, p. 224. Paris, 1904.)

2. Voir *Études* du 20 mars 1901, p. 801-807.

3. *Morale générale. La Philosophie de la paix. Les Sociétés d'enseignement populaire* (t. II de la *Bibliothèque*). Paris, Colin, 1903. In-8, 428 pages. Prix : 12 fr. 50.

sous ces formes encore indistinctes, par être légitime parce qu'il est nécessaire. »

Dans la mesure même de leur caractère naturel ou traditionnel, les *mensonges d'actions* (l'auteur dit avec quelque affectation : *pragmatiques*) cessent d'être trompeurs. On cesse de prendre au pied de la lettre les formules admises par la politesse, l'opinion est de moins en moins dupe des cérémonies, des chamarrures et des décorations. « Dans les *mensonges conventionnels* de la vie sociale, la convention, loin d'accentuer le mensonge, l'atténue plutôt. »

Ce sont les hommes véritablement forts ou tranquilles qui adoptent la simplicité des allures et la sincérité des manifestations extérieures. La véracité, en diplomatie comme dans la vie des individus, est « l'effet ou de la vraie supériorité ou de la sécurité ».

Cette analyse est-elle complète ? A ce stade, M. Bélot ne veut pas voir dans la sincérité une vertu ; il en fait uniquement l'apanage des forts, qui n'ont pas besoin de se défendre. Mais ne peut-elle être aussi le fruit d'une volonté vertueuse ? Saint Louis se montrait sincère et véridique en diplomatie. Était-ce parce qu'il se sentait fort ? N'était-ce pas plutôt par respect pour la vérité ? Et le mensonge d'action, pour n'être pas toujours nettement conscient, échappe-t-il à la morale ?

A un niveau supérieur, se trouve, continue M. Bélot, une forme plus expresse, plus définie de véracité, qu'on pourrait appeler *contractuelle*, la bonne foi dans les engagements. Cette véracité a un caractère social. « *Garder sa parole*, être fidèle à ses engagements, tenir ses promesses : voilà la manière d'être véridique qui importe essentiellement à la vie sociale. » A ce titre, la véracité contractuelle apparaît de bonne heure comme une vertu.

A un troisième stade se développe la *véracité proprement dite*, celle qui consiste à dire en toutes circonstances la vérité, toute vérité, en tout ordre philosophique, religieux, scientifique. Celle-ci ne prend naissance et accroissement que tard dans les sociétés, dit M. Bélot : la science reste longtemps individuelle ; ce n'est que dans une civilisation avancée que l'homme conçoit qu'il est comptable à tous de ce qu'il sait. Progressivement se forme dans

la conscience commune « la conviction qu'il n'y a rien, sinon de plus utile, au moins de plus certainement et de plus constamment utile au bien social que la vérité ».

M. Bélot poursuit : « Il reste à nous demander si la véracité n'est *que* cela, si elle n'est rien de plus ou d'autre chose qu'une vertu. » Cette question semblera absurde à plusieurs, il le reconnaît. Comment peut-il exister quelque chose de supérieur à la moralité, qu'on suppose un absolu ? Et cependant qu'on y réfléchisse : « Je sens que, quand on me prouverait dix fois qu'un mensonge est salutaire, qu'une erreur est bienfaisante, il y aurait encore quelque chose en moi qui protesterait impérieusement contre le conseil ou la tentation de mentir ou de rester moi-même dans une ignorance de parti pris ; et j'aurais *la main pleine de vérités*, mais de vérités réputées dangereuses, — et il en est assurément de redoutables dans l'ordre social, — je sentirais malgré tout une impulsion invincible à ouvrir cette main. » On peut « à la rigueur me convaincre dans certains cas que mon *devoir* au *sens moral* du mot exige que je mente ou que je dissimule : il me faut alors, pour que je consente à trahir ma pensée ou à la taire, une lutte contre mon esprit presque aussi pénible qu'elle l'est d'ordinaire contre l'intérêt ou la passion ».

Pourquoi cela ? N'est-ce pas, répond M. Bélot, que la nature exige l'accord avec soi-même et que la vérité est « le seul terrain sur lequel puisse se prolonger indéfiniment » cet accord. Mais « la généralité même de cette loi lui enlève, au lieu de lui conférer, le caractère moral ». La supériorité d'un tel principe est toute logique, toute rationnelle, et non point morale. Connaître le vrai, l'exprimer, et le faire connaître, trois moments de la véracité, dont on ne sait trop quel est la fin, le moyen ou le précepte. La moralité est chose pratique et chose humaine. Ici, nous sommes en face de quelque chose d'absolu qui vaut par lui-même.

Ainsi la véracité comme devoir moral se rattache à la vie sociale. A un point de vue supérieur, elle est d'ordre intellectuel ; à ce titre, elle n'appartient plus à la moralité. Car, ainsi que M. Lévy-Bruhl dont nous parlions au début de ce travail, M. Bélot oppose l'ordre de la moralité à celui de la spéculation ou des principes.

Cette théorie est fine et subtile. A notre avis, elle l'est à l'excès. La morale est chose pratique, mais précisément c'est la mise en œuvre de principes intellectuels et théoriques. C'est la conformité de la conduite humaine à l'ordre objectif des êtres. Ceci n'est pas de l'*intellectualisme*, ou c'est un intellectualisme nécessaire pour éviter la morale de la foi aveugle. Ce que M. Bélot met au-dessus de la morale, nous le regardons comme le principe même de la morale.

La philosophie contemporaine reproche au spiritualisme traditionnel de trop fragmenter l'homme, de mettre l'intelligence d'un côté, la volonté de l'autre. Mais, avec M. G. Bélot, elle sépare la *rationalité* de la moralité. Pour nous, l'homme en face de l'être, lequel est à la fois nécessairement vrai et bon, le saisit par son intelligence et s'y conforme par sa volonté. Il y tend par un double mouvement, intellectuel et moral.

Théorie par ailleurs grossière : elle réduit la moralité à l'intérêt social. Grossière de plus en ce qu'elle refuse le nom de moraux aux actes par lesquels l'homme manifeste ce qu'il pense sur lui-même, pour réserver cette qualité aux actes *contractuels*.

La conclusion évidente de l'auteur, bien qu'il n'y insiste pas, est qu'un mensonge salutaire, utile au bien social, n'est pas contraire à la morale.

A cette conclusion particulière, mais par des chemins moins sinueux, était arrivé M. Harald Hoffding dans sa *Morale*[1]. « Le devoir de véracité, dit-il, a pour but de faire régner la vérité ; mais on ne peut manquer ce but en la disant... Par là se trouve résolue, quant à l'essentiel, la question de la légitimité du mensonge. » Dans *l'Éducation de la volonté*[2], M. Payot enseigne de même la légitimité de formules fausses en elles-mêmes pour écarter un importun ou détourner une question indiscrète.

On sait combien les théologiens catholiques ont peiné, pris entre le respect de la vérité et le sentiment du secret à conserver ou de la juste défense à sauvegarder. De ce conflit est née la

1. *Morale*, p. 227-228.

2. 3e édition, p. 120, note : « Nous n'approuvons nullement l'intransigeance de Kant sur le mensonge. Comment ! il me serait permis de tuer un homme quand je suis en état de légitime défense et le mensonge ne me serait point permis dans ce même cas de légitime défense contre des indiscrets !... Ce qui fait l'acte coupable, c'est l'intention malveillante. »

fameuse doctrine des restrictions mentales, raillée ou attaquée avec indignation par des gens vertueux qui n'ont su rien mettre d'acceptable en place. De nos jours, plusieurs théologiens moralistes [1] font entrer le droit à la vérité dans la notion du mensonge. Mentir, c'est induire volontairement en erreur celui qui a droit à la vérité. Dans les circonstances ordinaires de la vie, tout homme a droit à la vérité. Mais, même en admettant que ce droit est absolu, est-il évident que ce droit est toujours immédiat, ou immédiatement exigible? D'autres droits urgents, un secret à garder, la défense d'un intérêt grave peuvent non détruire, mais suspendre cette créance que tout homme a sur le vrai. En ce cas, il ne peut s'estimer lésé qu'on lui refuse une chose nuisible à lui-même ou aux autres, il ne peut raisonnablement exiger qu'on lui accorde un bien qui doit entraîner un plus grand mal.

Dans le même volume de *Morale générale*, M. Georges Rémacle nous donne un travail très étudié sur la question du *Rapport de la morale chrétienne à la conscience contemporaine* [2]. M. G. Rémacle ne se présente pas comme un croyant. Ce n'est pas un croyant catholique. Dès le début, il déclare qu'il étudiera la morale chrétienne exclusivement dans l'Évangile. Il ne tient nul compte de la tradition, recommandée cependant par les paroles mêmes des évangélistes, comme saint Jean, et saint Luc, aux *Actes*, qui avouent n'avoir écrit que des biographies incom-

1. Voir, en particulier, *Du mensonge et du droit à la vérité,* par Un professeur de théologie. Paris, Bloud, collection *Science et Religion*, 1903.

2. P. 231 à 307. — Au moment où nous lisions cet article, nous arrive entre les mains une brochure écrite par un rabbin de Dijon, Louis-Germain Lévy, et intitulée : *Une religion rationnelle et laïque; la Religion du XXe siècle* (Dijon, 1904). Cette religion est évidemment le judaïsme. Le judaïsme répond d'une manière parfaite aux *affirmations de la conscience moderne,* telles que naguère les a formulées M. Gabriel Séailles. En effet, le judaïsme est une religion ; mais il n'est pas une foi : il est essentiellement une pratique morale de la vie. Il ne prétend imposer aucune vérité comme révélée; il ne sort pas de la voie naturelle. Bien plus, sa morale est autonome : Dieu, selon la Bible, ne confère pas à la loi sa valeur morale, la loi la porte en elle-même. Dépouillé des pratiques, institutions et coutumes aujourd'hui fossilisées, le judaïsme deviendra la religion vraiment moderne. — Que pensent les rabbins orthodoxes de ce judaïsme *nouveau jeu* et nouveau siècle ? Le judaïsme de M. le rabbin Lévy s'accorde avec ce qu'il y a de contestable ou de mauvais dans la conscience moderne, parce qu'on y introduit tout cela et qu'on en retranche le reste. Suivant ce procédé, la conscience moderne s'accommoderait aussi bien du brahmanisme.

plètes. Mais c'est avec sympathie, presque avec respect, qu'il étudie le texte évangélique.

Jésus conçoit Dieu comme Esprit et comme Père des hommes. Ces deux conceptions sont fondamentales, et elles contiennent, dans leurs éléments, toute la métaphysique, toute la psychologie et toute la morale de Jésus. La conception de Dieu-Esprit est la source de la religion tout intérieure et toute spirituelle que Jésus veut établir; et la conception de Dieu-Père des hommes détermine l'essence de l'homme et ses rapports, en même temps qu'elle fonde la morale.

« Le terme *Père* dénote et connote essentiellement deux choses : *Communauté d'être par communication de l'Être et Amour*. De là résulte immédiatement que l'essence de l'homme, comme celle de Dieu, est *esprit*, que Dieu est, en un certain sens, immanent à l'homme, dans un sens analogue à celui où l'on peut dire que le père est *en* son enfant, et enfin que la destination de l'homme est la perfection : « Vous serez parfait, comme « votre Père céleste est parfait. »

L'immanence n'est qu'un autre terme pour nier la relation d'espace. Elle n'est pas identité. Il y a distinction entre Dieu et l'homme, mais celle-là seule qui sépare « le non-parfait et le parfait ». Pour combler cette distance spirituelle, Jésus nous dit de *renoncer à notre individualité*. Car dans notre individualité gît notre imperfection, notre distinction d'avec Dieu. L'amour du prochain ne nous est point proposé comme une fin en soi : nous devons aimer notre prochain *comme* Dieu; nous devons l'aimer pour sortir de nous, pour nous donner, pour tuer en nous l'égoïsme.

L'immanence est si opposée au panthéisme que les évangélistes enseignent « l'existence propre et la liberté de chaque esprit », qu'ils montrent, dans le renoncement, la condition de l'enrichissement et de la fécondité de chaque esprit.

Nous n'avons pas à corriger ici ce qu'il peut y avoir d'incomplet ou de moins exact dans cet exposé de la doctrine de Jésus, à signaler la distinction qu'il y aurait à faire entre la ressemblance avec Dieu dans l'ordre naturel et la ressemblance dans l'ordre surnaturel, une certaine tendance à entendre de l'individualité ontologique ce que Jésus dit de l'individualité morale.

Nous aimons mieux louer l'effort consciencieux et perspicace de l'auteur pour entrer dans la pensée des Évangiles.

Dans quel rapport cette pensée morale se trouve-t-elle avec la conscience contemporaine? Par son caractère spécifique, qui est d'être un maximum d'anti-individualisme, elle est repoussée, non peut-être absolument en théorie, mais en pratique, par la conscience contemporaine, très individualiste. Et cependant « toute morale est, par essence, de l'anti-individualisme ». Parler d'un système réfléchi de conduite, c'est proclamer par là même que l'individu n'est pas un absolu, que ses tendances ne sont pas bonnes *de par elles-mêmes*, que leur bonté vient de leur conformité à une règle, à la raison.

Et, par là, cette doctrine rejoint la conscience contemporaine en quête d'une morale. Elle la rejoint encore par son unité fondamentale. La doctrine chrétienne envisage Dieu et l'homme dans leurs relations à la fois métaphysiques, psychologiques et morales, et ces relations ne font qu'un. Or la conscience de ce temps pousse à la constitution d'une morale, qui soit une « synthèse vraiment organique réalisant, quant à l'objet homme, une unification du savoir, en lieu et place de sa fragmentation en points de vue distincts, psychologique, métaphysique et moral ».

Une autre préoccupation de la conscience contemporaine, dit M. Rémacle, est celle des bornes de l'esprit humain; on pourrait dire du moi. Or l'enseignement de Jésus nous dit que notre impuissance et notre imperfection vient de ce que nous demeurons concentrés en nous-mêmes; la puissance et la perfection nous arriveront si nous savons sortir de nous-mêmes pour nous donner à Dieu.

Faut-il ajouter, avec M. Rémacle, que cet enseignement donne satisfaction aux aspirations de la conscience contemporaine qui voudrait se passer, en morale, des notions d'obligation et de sanction externe? D'abord cette aspiration est-elle commune? Est-elle celle de la foule? Puis, même en cherchant sous les métaphores l'esprit de la doctrine chrétienne, il n'est pas possible d'exclure de celle-ci et l'obligation stricte et la sanction extérieure. Ce qui est vrai, c'est qu'à l'égard des âmes de bonne volonté, Jésus a plutôt le ton de l'exhortation et du conseil; ce qui est vrai, c'est que la sanction première est la possession ou la

privation du bien suprême, de l'*idéal*, sanction intérieure en un sens véritable.

Il est un point, dit M. Rémacle, où l'on a voulu voir une opposition entre l'enseignement de Jésus et la conscience contemporaine. Celle-ci a pour idéal la justice, et la morale chrétienne, la charité. Mais la charité, entendue au sens de Jésus, répond M. Rémacle, n'est que la justice supérieure. Après avoir rendu à chacun ce qui lui est dû, selon les conditions de l'ordre sensible et *naturel*, elle traite les hommes comme fils de Dieu, partant comme nécessairement égaux et divinement créanciers à notre égard.

Enfin, la morale chrétienne ne s'oppose pas à la famille, à la patrie, à la société, sinon en ce que celles-ci ont d'injuste et d'exclusif. Tout en gardant la famille, la patrie, la société, elle veut leur donner une âme universelle, comme l'Esprit. L'idéal moderne de justice est imparfait; l'idéal chrétien est celui de justice parfaite ou du moins supérieure. « C'est le second qui *anime* le premier, qui fait sa force secrète, qui est la source cachée à laquelle puise l'idéal moderne. »

Restons sur cette féconde pensée, laissant aux théologiens de profession le soin de faire, dans l'interprétation de M. Rémacle, telles transpositions de mots ou de concepts qui seront jugées nécessaires pour exprimer adéquatement la doctrine chrétienne.

Lucien ROURE.

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE ET THÉOLOGIE

Geschichte der Dogmatik in russischer Darstellung, von Mag. theol. K. Konrad Grass. Gütersloh, Bertelsmann, 1902. xiv-179 pages. Prix : broché, 2 Mk. 80; relié, 3 Mk. 50.

M. le docteur Grass, *Privatdocent* à l'Université de Dorpat, un foyer de science allemande en terre russe, déplore que l'Église et la théologie russes soient si peu connues des théologiens protestants. Sur ce point, les catholiques sont un peu plus avancés, grâce au R. P. Palmieri[1]; beaucoup cependant, comme le remarque justement l'auteur, seraient fort surpris d'apprendre qu'il y a une théologie russe; encore moins soupçonnent-ils le mouvement intense qui, depuis un bon nombre d'années, se fait sentir dans les hautes académies ecclésiastiques de l'empire et augmente tous les jours le nombre des publications théologiques, particulièrement dans le domaine de l'histoire des dogmes et de la polémique confessionnelle.

Pour qui voudrait faire connaissance avec cette littérature, l'ignorance de la langue russe, à peu près générale dans les pays occidentaux, est évidemment le grand obstacle. Les Russes ont sur nous l'avantage de savoir en général le français et l'allemand, ce qui leur permet de profiter de tout ce qui se publie en ces deux langues. Pour remédier dans la mesure du possible à cet état de choses, M. Grass propose à ses coreligionnaires, ministres protestants dans les provinces russes de la Baltique, d'entreprendre des traductions qui feraient connaître à l'Occident les principaux ouvrages des théologiens russes. En attendant de

1. Le R. P. Palmieri, de l'ordre de Saint-Augustin, publie des articles documentés sur les principaux théologiens russes dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, de Vacant, et des chroniques sur la Russie dans l'excellente *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, — sans parler de ses collaborations plus techniques au *Bessarione* et à l'*Oriens christianus*.

pouvoir publier une œuvre plus considérable, il nous offre dans ce petit volume la traduction parallèle d'un chapitre des deux principaux manuels de dogmatique en usage dans le clergé russe, celui de Macaire, métropolite de Moscou (première édition en 1849; la cinquième, en deux volumes, en 1895)[1] et celui de l'évêque Sylvestre, recteur de l'Académie de Kiev (première édition en 1884, troisième en 1892, cinq volumes). Le chapitre traduit est un exposé succinct de l'histoire de la théologie : il n'y faut chercher, non plus que dans nos manuels de séminaires, rien de bien neuf ni de bien remarquable; on y trouvera cependant des renseignements utiles sur le développement de la théologie orthodoxe depuis la séparation des Églises, et de plus chez Sylvestre des appréciations sommaires sur la dogmatique catholique et protestante; celle-là, selon lui, entièrement viciée depuis le moyen âge par l'esprit scolastique, celle-ci vouée aux excès contraires du rationalisme et du mysticisme.

Le volume se termine par deux catalogues bibliographiques de la plus grande utilité : l'un donne la liste des principaux ouvrages théologiques russes du dix-neuvième siècle[2]. Elle contient plus de trois cents noms d'auteurs, et M. Grass, qui n'a eu à sa disposition que des catalogues incomplets, déclare se borner strictement aux ouvrages systématiques et laisser de côté l'histoire des dogmes et la symbolique, sans parler de la littérature d'édification. Encore ne peut-on se faire par là une idée suffisante de la production théologique : la plupart des ouvrages, même de longue haleine, se publient en Russie sous la forme d'articles de revues. Pour suppléer à cette lacune, M. Grass nous donne, dans une seconde liste, les titres des revues, en tout ou en partie théolo-

1. Rappelons ici que cet ouvrage fut apprécié et discuté par le P. Gagarin dans le premier volume de la collection des *Études* (1857). La théologie de Macaire fut traduite en français par un Russe à la même date. Mais l'existence de cette traduction, que l'on ne trouve plus que chez les antiquaires, ne doit pas détourner M. Grass de l'achèvement de son œuvre.

2. Ce n'est qu'au milieu du dix-huitième siècle que les théologiens russes ont délaissé le latin pour écrire dans la langue nationale. La domination du latin avant cette date est un des signes de l'influence de la scolastique catholique; celle-ci ne cessa que pour faire place à l'influence protestante. Les œuvres de Macaire sont, au siècle dernier, le point de départ d'une période plus originale dans le développement de la théologie russe. Voir deux articles importants sur ce développement dans la *Revue de l'Orient chrétien* (Paris, Picard), 1901, t. VI, p. 88 et 254 *sqq.*

giques, qui paraissent actuellement en Russie : il n'y en a pas moins de soixante-douze.

Nous ne pouvons que féliciter M. Grass de son initiative et souhaiter la continuation de son œuvre : qu'il nous donne aussi la traduction de quelques ouvrages spéciaux, plus intéressants que les manuels. Nous nous permettrons seulement une légère critique : il n'y a aucun avantage, croyons-nous, à défigurer les noms propres les plus connus de l'Occident pour leur laisser la physionomie qu'ils prennent dans l'alphabet russe. Ce travestissement, tolérable dans un alphabet étranger, est tout à fait comique dans une transcription. Qui reconnaîtrait dans *Foma von Akwinas*, *Wilgelm Schampo*, *Joann S'cherson*, *Karwaijal*, *Grigori Walenski*, *Feyjardenzi*, les noms de saint Thomas d'Aquin, Guillaume de Champeaux, Gerson, Carvajal, Valentia, Feuardent? Par contre, nous ne pouvons qu'approuver la rigueur et l'uniformité dans la transcription des noms russes. Mais n'y aurait-il pas avantage à adopter le système bohémien des accents, qui dispenserait, par exemple, de représenter une seule lettre russe par un groupe aussi complexe que *schtsch*? Antoine VALMY.

Geschichte des vatikanischen Konzils, von GRANDERATH, S. J. Herausgegeben von Konrad Kirch, S. J. Erster Band : *Vorgeschichte*. Zweiter Band : *Von der Eröffnung des Konzils bis zum Schlusse der dritten öffentlichen Sitzung*. Herder, 1903. In-8, XXIII-533 et XX-758 pages.

Il manquait jusqu'ici une histoire du concile du Vatican. L'ouvrage de Cecconi, qui s'arrête au jour de l'ouverture, valait surtout, à l'époque où il parut (1873), comme collection de documents ; celui de Friedrich (1877), écrit dans un sentiment d'hostilité à l'égard de l'auguste assemblée, accorde trop de place aux bruits malveillants répandus dans la presse d'Allemagne et d'ailleurs ; cependant il contient aussi beaucoup de renseignements puisés aux meilleures sources. De leur côté, divers membres du concile en ont publié des histoires abrégées où ils mettent en lumière la part qu'ils y ont prise; après leur mort, leurs biographes ont encore ajouté à leurs dépositions. Les pièces officielles, enfin, soigneusement conservées à Rome, ont été publiées en 1890 dans la collection conciliaire des Jésuites allemands.

Mais ce n'étaient là que des travaux préparatoires à l'histoire définitive. Les documents ainsi venus au jour, il restait à les grouper et à les fondre dans un tableau d'ensemble ; c'est ce qu'a fait le P. Granderath, l'éditeur du tome VII de la *Collectio Lacensis*, consacré tout entier au concile du Vatican. Mieux que personne, il connaissait les pièces accumulées par lui dans le volumineux in-quarto ; mieux qu'à personne aussi les archives vaticanes, d'où il les avait extraites, lui étaient familières. Il y revint donc travailler, résolu à ne rien écrire que les documents sous les yeux ; et quand, après huit nouvelles années de séjour, la maladie, que la mort devait suivre bientôt, l'obligea à s'en éloigner, l'œuvre était finie, prête pour l'impression. Ce sont les deux premiers volumes que vient d'en publier le P. Kirch, chargé de l'éditer. Le premier traite uniquement des préliminaires du concile ; le second en fait l'histoire jusqu'à la troisième séance publique et à la promulgation de la constitution *De Fide*. Le troisième, qui ne tardera sans doute pas à paraître, complétera l'ouvrage.

En en faisant connaître l'auteur et les sources, nous en avons déjà fait pressentir l'importance et la valeur. Le concile y est étudié du dedans et du dehors : projets dogmatiques et disciplinaires, travaux des commissions particulières et discussions publiques, textes primitifs, amendements proposés, acceptés ou rejetés, tous les détails, en un mot, nécessaires pour apprécier la valeur exacte des formules doctrinales s'y trouvent replacés dans leur cadre historique, rapportés d'après les diaires des théologiens consulteurs, ou les procès-verbaux des présidents, empruntés souvent textuellement au compte rendu sténographique des séances publiques. Les controverses, si pleines encore d'actualité, qui agitèrent alors tout le monde chrétien, la France surtout et l'Allemagne, y sont l'objet d'une attention particulière ; l'auteur les envisage sans doute d'un point de vue tout ecclésiastique ; il n'y apporte peut-être pas toujours cette finesse d'analyse à laquelle nous ont habitués, en France, de récents ouvrages écrits sur les mêmes questions ; mais il s'applique à en préciser l'origine, à en suivre le développement, à en faire saisir le contre-coup à Rome sur les questions intra ou extraconciliaires ; de là un luxe de citations qui témoignent de son attachement constant à ne faire que de l'histoire objective, et qui ajoutent à l'intérêt

des événements racontés le charme d'une grande variété littéraire.

Les archives de la secrétairerie d'État lui ont permis de traiter également à fond l'histoire extérieure ou diplomatique du concile. Il le fallait, et cet exposé des négociations internationales, outre qu'il fait ressortir l'importance de l'événement religieux qui les provoqua, n'est pas inutile pour l'intelligence des délibérations des théologiens et des polémiques de la presse. On aime à en suivre le développement parallèle au précédent. Les dépêches des nonces y sont mises largement à contribution; elles complètent et expliquent les autres documents officiels déjà connus; car le P. Granderath ne cache pas ce qu'il doit ici à ses devanciers; l'ouvrage d'Émile Ollivier, en particulier, *l'Église et l'État au concile du Vatican*, lui a servi de guide pour tout ce qui regarde la France. Mais le meilleur éloge du sien n'est-il pas d'avoir pu y ajouter et de se faire lire avec plaisir, même après un tel prédécesseur?

Avons-nous donc enfin l'histoire du concile, si longtemps attendue? Espérons qu'une bonne traduction permettra bientôt au grand public français d'en juger. P. GALTIER.

Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au concile de Trente, par Joseph TURMEL, prêtre du diocèse de Rennes. *Bibliothèque de théologie historique*, publiée sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris. Paris, Beauchesne, 1904. In-8, XXVIII-511 pages.

Les *Études* ont annoncé, il y a deux ans, la préparation d'une *Bibliothèque de théologie historique*, publiée sous la direction des professeurs de théologie à l'Institut catholique de Paris. Elles sont heureuses, aujourd'hui, d'en saluer le premier volume. L'auteur, M. TURMEL, est bien connu dans le monde théologique pour ses travaux sur l'angélologie, l'eschatologie, le péché originel; certains ont été parfois effrayés de la hardiesse et de la nouveauté de ses thèses historiques; nul du moins n'a mis en doute l'étendue de son savoir et de ses lectures. Dans le présent ouvrage, on trouvera autant de science et plus de circonspection.

Le sujet traité est fort étendu : c'est l'histoire des arguments

scripturaires et patristiques invoqués par les théologiens catholiques, depuis les origines jusqu'au concile de Trente. Cette histoire est divisée en deux périodes, dont le point de section est le règne de Charlemagne ; dans chacune de ces deux périodes, deux parties différentes sont consacrées l'une à la théologie scripturaire, l'autre à la théologie patristique, et chacune de ces parties est subdivisée à son tour en plusieurs chapitres, consacrés successivement aux principaux dogmes. Il est certain que ce sectionnement présente bien des avantages : le détail des faits ressort plus nettement et l'allure générale est plus dégagée. Il est évident aussi que les inconvénients sont considérables. M. Turmel reconnaît, dans sa préface, qu'un autre plan se fût mieux prêté « aux tableaux d'ensemble et aux effets littéraires », mais il a cru devoir sacrifier ces qualités de second ordre à l'exactitude et à la précision des renseignements. La perte, ce semble, est plus grande qu'il n'a paru à M. Turmel; on se console volontiers de la perte des effets littéraires, que personne ne demande à un théologien ni à un historien ; mais on regrette de ne pas trouver un groupement des faits qui mette en meilleure lumière le développement de la théologie positive. Après avoir lu M. Turmel, on connaît les textes authentiques ou apocryphes qui ont été cités aux différentes époques à l'appui des différents dogmes, mais on ne peut guère apprécier ce que valait la documentation des Pères ou des théologiens. C'était pourtant là, ce semble, ce qu'il importait avant tout de faire connaître. M. Turmel le sait mieux que personne, tout recueil de textes n'est pas une œuvre de théologie positive; certains théologiens cités par lui n'avaient guère lu les Pères, et cependant ont pu aligner de longues séries de témoignages recueillis dans quelque chaîne ou dans quelque compilation ; ces copistes ont pour nous peu d'intérêt, la théologie positive ne leur doit rien. Au contraire, des recherches personnelles, comme celles d'Abélard, de Pierre Lombard, de saint Thomas sont autant d'efforts féconds, dont on aimerait à apprécier avec quelque précision la portée et le résultat. L'introduction de M. Turmel donne sur ce point quelques indications intéressantes ; bien des traits épars dans son travail y ajoutent des renseignements curieux; mais tout cela est fragmentaire et incomplet. On a quelque idée du nombre des matériaux accumulés dans les traités des Pères ou dans les sommes des

théologiens, on ne peut pas suffisamment en apprécier la valeur ni la provenance.

On eût été aussi en droit d'attendre d'une histoire de la théologie positive quelques renseignements sur l'importance attachée aux différentes époques à l'argument de tradition et d'Écriture sainte; chacun sait qu'il n'a pas la même place chez saint Justin et chez saint Irénée, chez Clément d'Alexandrie et chez Origène, ni même chez saint Augustin aux différentes époques de sa vie. Un exposé de ces vicissitudes eût éclairé l'histoire du dogme sur un point particulièrement intéressant; il est fâcheux que M. Turmel l'ait laissé en dehors de son plan.

Ces lacunes sont regrettables et il était nécessaire de les souligner; elles ne doivent pas cependant faire perdre de vue le réel mérite du travail de M. Turmel et les services qu'il peut rendre : ce n'est pas, à proprement parler, une histoire de la théologie positive, mais c'est un répertoire consciencieux et plus complet que ceux que nous avions jusqu'ici des arguments scripturaires et patristiques, tels qu'on les rencontre au cours de la théologie. Pour le haut moyen âge surtout, les faits nouveaux recueillis sont nombreux et intéressants; les récentes publications de Gietl et de Denifle sur l'école d'Abélard ont été mises à profit et servent grandement à éclairer les origines de la scolastique.

Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse relever dans ce livre bien des omissions ou des erreurs de détail. Il était impossible, dans un pareil travail, de mentionner tous les textes scripturaires ou patristiques invoqués dans les discussions théologiques; il fallait faire un choix; parfois on pourra trouver que ce choix a été arbitraire, parfois aussi l'indication ou même l'interprétation des textes est inexacte; mais, en somme, ce ne sont là que des fautes légères, inévitables dans un sujet si vaste et qui ne diminuent pas notablement la valeur de l'ensemble[1]

1. Je ne saurais discuter ici l'un après l'autre tous les chapitres de ce travail, où les faits abondent; je choisirai une seule question, celle de la science humaine du Christ; elle a été traitée avec soin, mais cependant on y peut relever plus d'une inexactitude de détail, sans parler de plusieurs erreurs de référence. M. Turmel range à tort (p. 39, n. 5 et p. 40) saint Épiphane parmi ceux qui ont pensé que l'âme du Christ avait ignoré ou avait progressé dans la science : tous les textes cités dans l'*Ancoratus* (p. 73), sont interprétés ensuite (p. 85-89), de façon à écarter toute ignorance. L'autorité de saint Hilaire est douteuse : le texte cité (Migne, *P. L.*, t. X, col. 342) manque

Après le long oubli où ont été laissées en France les études de théologie positive, un travail comme celui-ci sera le bienvenu; on peut regretter qu'il ne tienne pas toutes les promesses de son titre, mais on doit reconnaître que c'est un utile instrument de travail, dont on saura gré à M. Turmel, et qui fait bien augurer de la nouvelle collection. Jules LEBRETON.

Histoire des dogmes, par le Dr SCHWANE. Tome II : *Période patristique* (325-787). Traduction de l'abbé A. Degert, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Paris, Beauchesne, 1903. 2 volumes in-8.

Le premier volume de cette histoire des dogmes a été traduit par M. Bélet en 1886. M. Degert vient donc un peu tard. Pas trop tard cependant, car l'œuvre du Dr SCHWANE n'a pas été remplacée. Elle n'est pas parfaite, et, quoique Ehrhard exagère un peu, ce n'est pas sans quelque raison qu'il lui reproche d'être plutôt une dogmatique sous forme historique qu'une véritable histoire du dogme[1]. Mais elle reste précieuse. Soyons donc

dans plusieurs manuscrits et s'accorde mal avec le contexte. Au passage cité (p. 40, n. 2), Théodoret enseigne le progrès du Christ, non son ignorance. Par contre, il faut reconnaître que l'interprétation augustinienne ne s'imposa pas aussi rapidement à l'Église grecque que M. Turmel semble le croire (p. 48). A la fin du sixième siècle, l'auteur du *De sectis* attribué à Léonce de Byzance défend ouvertement les agnoètes et estime que « presque tous les Pères » semblent enseigner comme eux l'ignorance du Christ (Migne, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 1264). Dans l'Eglise latine, la position prise par saint Augustin était déjà défendue par saint Jérôme (Migne, *P. L.*, t. XXVI, col. 181), dont l'autorité contribua à la rendre populaire au moyen âge; Bède (*ibid.*, t. XCII, col. 265) la transcrit; de même Raban Maur (*ibid.*, t. CVII, col. 1077) et Paschase Radbert (*ibid.*, t. CXX, col. 826). Il eût fallu distinguer plus nettement la question de l'ignorance et celle de la science progressive; sur ce second point, l'autorité de saint Augustin est invoquée à tort par M. Turmel; le texte cité (p. 47) ne nie pas tout progrès, et le *libellus* de Leporius (*ibid.*, t. XXXI, col. 1225) semble bien affirmer que le Christ croissait en âge et en sagesse. Quoi qu'en dise M. Turmel (p. 50), ce sentiment se maintint au moyen âge, au moins à titre d'opinion libre; on le retrouve chez Bède (*ibid.*, t. XCII, col. 350), chez Ambroise Autpert cité par Abélard (*ibid.*, t. CLXXVIII, col. 1447), et, au douzième siècle, chez saint Aelred (*ibid.*, t. CLXXXIV, col. 855). J'ajouterai qu'il me semble inexact de voir un « vestige de la doctrine arienne » (p. 50) dans le sentiment des Pères sur l'ignorance ou la science progressive de l'âme du Christ.

1. *Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung von 1888-1900. Erste Abteilung*, p. 27. Fribourg-en-Brisgau, 1900.

reconnaissants à M. Degert et à son éditeur pour leur courage à reprendre cette œuvre trop longtemps interrompue. Espérons que la suite ne se fera pas attendre[1].

M. Degert a coupé en deux le gros volume de Schwane, tout en gardant, comme il convenait, les divisions et les numéros de l'auteur allemand. Il est probable que le volume sur le moyen âge sera traité de même, — ce qui nous donnera six volumes au lieu de quatre.

La traduction est faite sur la seconde édition, — ce qui est tout avantage. Mais cela fait désirer une mise au point du premier volume, traduit sur la première édition. Composé il y a plus de quarante ans, il a été fort amélioré par l'auteur dans la seconde édition allemande, et il faudrait faire profiter l'ouvrage français de ces améliorations. La chose est difficile, je le sais, car les retouches sont considérables. Mais ce n'est pas impossible. Nous comptons donc sur une annexe qu'on joindra au premier volume pour le mettre à la hauteur de la seconde édition; et nous espérons que cette annexe pourra s'acheter à part, afin que ceux-là puissent en profiter qui ont déjà le premier volume[2].

Il est difficile de mettre en français lisible ces gros ouvrages allemands. Je ne veux donc pas chicaner M. Degert sur sa traduction. Je dois cependant lui signaler quelques points où son attention a été surprise. Je me borne à l'Introduction.

Page 12 : « Cette croyance de l'Église, Constantin la partageait, comme en témoignent saint Basile et Théodoret. » L'allemand dit plutôt que saint Basile et Théodoret attestent eux aussi cette croyance de l'Église : *Diesen Glauben der Kirche theilte der Kaiser Constantin; ihn bezeugt der h. Basilius wie Theodoret.*

Page 13 : « S'attacher à exposer l'origine de ces dogmes (,) en dégager le vrai sens, telle sera l'œuvre de l'histoire, car c'est là qu'elle doit trouver la formule infaillible et à jamais définitive des dogmes. » L'allemand veut dire : « Exposer la genèse de ces décisions (des conciles œcuméniques), en expliquer le sens », etc.

Page 16 : « Dans la première (la période anténicéenne) il n'y eut

1. Ce vœu est déjà réalisé en partie. Car le premier volume de la période moyen âge, quatrième de la traduction française, vient de paraître.

2. Ce désir aussi a été réalisé pour une bonne part. Un appendice de soixante et onze pages nous donne les chapitres que Schwane avait ajoutés dans la seconde édition.

que des tentatives faibles, partielles et malheureuses, pour rattacher en particulier à la philosophie platonicienne l'explication de la doctrine du Logos. Maintenant les Pères sont beaucoup plus affranchis de toute étroitesse d'esprit. » Cela est bien dur pour Justin et pour les alexandrins ; l'allemand dit seulement que ces essais ne furent pas toujours heureux, *theilweise nicht glücklich ausgeführte* ; et que les Pères de l'époque suivante sont beaucoup plus éloignés de tout particularisme d'école, *viel weiter entfernt von aller Einseitigkeit*.

Page 18 : « Certes, on ne saurait méconnaître l'action de la divine Providence dans le choix que Pierre fit de la capitale du monde pour y établir son siège... Rome offrait un terrain tout préparé pour devenir la capitale d'un empire spirituel. Du reste, n'était-ce pas là que l'apôtre Paul avait principalement porté son activité apostolique, pour répandre la semence évangélique au sein des nations pénétrées par la civilisation hellénique ? » L'allemand montre bien mieux l'action de la Providence, et dans la direction de l'apostolat de Pierre vers Rome, et dans la direction de celui de Paul vers les peuples de culture hellénique : « Le doigt de Dieu est visible dans le fait que Pierre établit sa chaire, etc. ; il ne l'est pas moins dans le fait que l'apôtre Paul dirigea de préférence ses missions de façon à répandre la semence chrétienne parmi les peuples tout pénétrés par la culture grecque... »

Page 22 : « L'examen de toutes les propositions, leur démonstration et éclaircissement n'en reste pas moins toujours l'objet de la science, et il n'est nullement nécessaire pour cela de l'aborder avec un doute positif. » On ne voit pas notamment si ce « l'aborder » porte sur *l'examen* ou sur *la science*. L'allemand peut se rendre ainsi : « Critiquer tout ce qu'on avance, le motiver, l'éclaircir, demeure la tâche de la science, sans qu'il soit besoin pour cela de tout écarter au préalable par un doute positif, *ohne dass man deshalb dieselben (die Sätze) vorher mit positivem Zweifel hätte bei Seite setzen müssen.* »

Page 25 : « Il ne saurait être maintenant aussi important de recueillir toutes les traces possibles des dogmes chrétiens et de leur lointaine existence; il faut plutôt faire passer à l'arrière-plan le souci de présenter une à une les diverses phases de développement et le vrai progrès sur le terrain de l'évolution dogmatique. Il ne s'agit donc pas tant désormais de jeter un regard

complet sur tous les dogmes affirmés ou mentionnés chez tous les docteurs de l'Église. » Une distraction du traducteur (*arrière-plan* au lieu de *premier plan*, *Vordergrund*) rend tout le passage inintelligible. L'auteur oppose la méthode qu'il suit dans ce volume à celle qu'il a suivie dans le volume précédent. Là il fallait recueillir toutes les traces de tous les dogmes pour en constater la première apparition ; ici, ce qui importe et ce qui doit être au premier plan, c'est l'évolution dogmatique. « Jeter un regard complet » n'est pas non plus une expression heureuse ; « donner une vue complète » serait plus français et plus près du texte, *einen vollständigen Ueberblick zu geben.*

Page 25 : « Il nous a paru bon aussi, à cause des controverses qui se concentrent de plus en plus nombreuses autour de certaines questions de foi, d'introduire dans certaines parties des subdivisions surtout pour les chapitres I, II, III et IV. Ainsi nous pourrons reproduire dans notre histoire la simplification qui se produit sur le terrain de la controverse. » L'auteur explique comment, tout en gardant dans ce volume la grande division en quatre sections (Dieu, le Christ, l'homme, l'Église) qu'il avait adoptée dans le volume précédent, il a été amené à sous-diviser les sections en chapitres, ce qu'il n'avait pas fait dans le premier volume : « Seulement, ajoute-t-il, il paraît plus commode, à cause de la concentration de plus en plus marquée des controverses sur des points spéciaux de la foi, d'introduire dans certaines sections, et particulièrement dans la première, la troisième et la quatrième[1], une sous-division en chapitres pour montrer, jusque dans la façon de procéder, cette délimitation de plus en plus marquée de la controverse. *Nur scheint es geeigneter wegen der immer mehr fortschreitenden Concentrirung der Controversen auf einzelne Glaubenspunkte in den einzelnen Theilen, besonders in* 1, 3 *und* 4, *eine Untereintheilung in Kapitel anzubringen, um auch in der Behandlungsweise jene Verengung der Controverse hervortreten zu lassen.* »

On a dit de certaines traductions qu'on ne comprend le texte français qu'avec et à travers l'original La critique est plus méchante peut-être que juste. M. Degert doit avoir à cœur de n'y

1. La « deuxième » n'est pas dans l'allemand ; en effet, cette partie n'est pas divisée en chapitres ; si elle l'était, l'auteur aurait dû supprimer « et particulièrement ».

pas même donner prétexte. Qu'il veille aussi à la correction typographique. Pour être en progrès sur d'autres volumes de la collection, elle n'est pas parfaite; les textes grecs notamment sont souvent maltraités. Ce serait dommage qu'une œuvre destinée à rendre de si grands services perdît beaucoup de sa valeur faute d'attention suffisante à certains détails importants.

J.-V. Bainvel.

Le Tribunal de la pénitence devant la théologie et l'histoire, par l'abbé P. Pellé, du clergé de Quimper. Paris, Oudin, 1903. 1 volume in-12, liv-540 pages.

M. l'abbé Pellé dédie à S. G. Mgr Dubillard et au clergé de Quimper, en un volume de six cents pages, toute une théologie de la pénitence. De récentes discussions, auxquelles les *Études* ont pris grand'part, ont été sans doute pour beaucoup dans le choix du sujet, et chaque page presque s'en ressent. Mais c'est ici une œuvre de fond, non un travail de circonstance. Elle comprend un avant-propos de cinquante-quatre pages, une première partie de deux cent soixante-dix-huit pages sur *le Tribunal de la pénitence*, une seconde partie de cent quatre-vingt-quinze pages sur *la Confession sacramentelle*, un épilogue de trois pages.

L'avant-propos, après quelques remarques sur les sources et sur l'esprit du travail, comprend un rapide exposé de la doctrine catholique sur le tribunal de la pénitence et la confession sacramentelle, un aperçu soit des erreurs contraires, soit des discussions entre catholiques, une courte notice sur la pénitence publique. Il y a cinq chapitres dans la première partie : Institution divine, étendue, caractère sacramentel, caractère judiciaire, ministre du pouvoir des clefs. Il y en a quatre dans la seconde : Nécessité de la confession intégrale dans l'Évangile et dans la tradition, mode primitif de la confession sacramentelle et pénitence sacramentelle privée. Dans ce cadre viennent se placer tour à tour toutes les questions relatives à la pénitence.

Partout, l'auteur garde avec un soin jaloux les positions dites théologiques et traditionnelles. Les théologiens lui reprocheront peut-être de n'être pas encore assez théologien, ni théologien assez personnel, de n'avoir pas assez précisé ce que dit la théologie, ni assez fait valoir le bien fondé de ses prétentions; les

historiens, d'avoir trop peu le sens historique, de ne pas donner une idée nette du mouvement des choses et — ce qui n'est pas moins nuisible à la théologie qu'à l'histoire — de prononcer en bloc, sous prétexte de principes théologiques, sur des faits d'histoire qui pourraient bien ne pas tomber sous les principes; les uns et les autres remarqueront une méthode trop peu ferme, une certaine inexpérience de composition, des gaucheries de style. Mais tout le monde s'accordera à reconnaître un esprit vigoureux et solide, des recherches considérables, une œuvre de valeur sur un sujet aussi difficile qu'intéressant. J.-V. Bainvel.

HAGIOGRAPHIE

La Bienheureuse Marie de l'Incarnation (Mme Acarie), par Em. de Broglie. Paris, Lecoffre, 1903. Collection *Les Saints.* 1 volume in-12, 210 pages. Prix : 2 francs.

Il y a trois siècles nous allions chercher des carmélites en Espagne. Au lendemain de la Ligue, ce n'était pas chose facile d'importer en France les filles de Sainte-Thérèse. Très sincèrement, les Carmes espagnols croyaient perdre beaucoup en cédant, avec espoir de retour, ne fût-ce que quelques unités, et nous estimions très haut de notre côté l'acquisition pour laquelle le pape et le roi, saint François de Sales, M. de Bérulle et beaucoup d'autres grands personnages avaient été mis en branle. L'instigatrice de tout ce mouvement était Mme Acarie. C'est la vie admirable de cette femme que nous retrace le prince de Broglie dans un nouveau volume de la collection *Les Saints.*

Confirmée à sept ans, avant sa première communion, comme c'était alors l'usage, la future bienheureuse donne de suite la mesure de son caractère. Jeune fille, elle regrette le temps qu'il faut perdre à la toilette. Épouse et mère de famille, la piété ne la détournera jamais de l'accomplissement d'aucune de ses obligations premières. Tout, du reste, aide à la sanctification de Mme Acarie : ce n'est pas un mari banal celui qui envoie sa femme au sermon, après avoir instruit le prédicateur de la leçon qu'il doit faire à madame. L'allusion est si transparente que les femmes de chambre s'écrient : « Qu'est-ce que monsieur a fait dire à ce bon Père? » Et M. Acarie se rend pleine justice : « On me dit que

ma femme sera une sainte un jour, disait-il en plaisantant, mais j'y aurai bien aidé et il sera parlé de moi en sa canonisation... »

Les trois filles de Mme Acarie entrèrent au Carmel. L'aînée, « la partiale fille de saint François de Sales », fut la dernière à se décider. Jamais vocations ne furent plus spontanées, plus libres. A ce propos, il faut lire l'éloquente déclaration que fit un jour Mme Acarie : « Si je n'avais qu'un enfant... et que Dieu l'appelât en religion, je ne voudrais en aucune manière l'en empêcher; mais si j'en avais cent et que je n'eusse rien pour les pourvoir, je n'en voudrais pas mettre un en religion par moi-même, parce qu'il faut que la vocation soit purement de Dieu... »

Il faut lire aussi les pages charmantes où l'auteur nous montre toute la société du temps passant par le parloir du monastère pour y écouter les saintes recluses qui, invisibles aux regards, parlaient si bien de Dieu et des choses éternelles. Les saintes recluses trouvent même qu'on les fait trop parler, témoin cette réponse d'une fille de Mme Acarie à la reine de France : « Votre Majesté nous fait plus d'honneur que nous ne méritons lorsqu'elle nous visite, mais si elle connaissait l'impression que fait sur notre esprit l'éclat qui accompagne sa présence et le temps qui nous est nécessaire pour revenir de cette impression, je pense qu'elle aurait la bonté de nous laisser dans notre solitude. »

Mme Acarie pousse M. de Bérulle à fonder l'Oratoire. Je remarque, en passant, que l'auteur donne de la célèbre entrevue entre Mme Acarie et M. de Bérulle une explication toute charitable. C'est encore à Mme Acarie, secondée par Mme de Sainte-Beuve, que nous devons les Ursulines. Après quatre années passées dans le cloître en qualité de sœur converse, Mme Acarie meurt en 1618.

Lucien Guipon.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HAGIOGRAPHIE

Charles-Félix Bellet. — **Un problème d'hagiographie : Le bienheureux Ayrald, évêque de Maurienne** (première moitié du douzième siècle). Paris, Picard, 1901. 52 pages.

Que le bienheureux Ayrald ait été évêque de Maurienne, nul ne le conteste. Mais, avant d'être élevé à l'épiscopat, était-il chartreux à Portes (aujourd'hui du diocèse de Belley), ou était-il chanoine régulier et grand vicaire de saint Hugues, évêque de Grenoble (1080-1132) ?

La question semble oiseuse, de prime abord; elle ne le paraît plus si l'on réfléchit aux conséquences liturgiques qui résultent de la conclusion. « L'ordre des Chartreux, en effet, et le diocèse de Maurienne font l'office de ce bienheureux; mais si ce dernier, avant d'être évêque et chartreux, a été le grand vicaire de saint Hugues pour le décanat de Savoie, les diocèses de Chambéry et de Grenoble ont également droit à insérer son office dans leurs propres du bréviaire et du missel. »

Mgr Bellet, au terme d'une dissertation bien conduite et très modérée de ton, conclut que le bienheureux Ayrald a d'abord été chartreux avant d'être évêque et qu'il se distingue d'un autre Ayrald, qui fut lui aussi évêque de Maurienne, après avoir été grand vicaire de saint Hugues.

François Tournebize.

CATÉCHISME ET PRÉDICATION

L'abbé Vandepitte. — **Explication du catéchisme**, *à l'usage des cours de persévérance, d'après le texte du catéchisme de Cambrai.* Cambrai, F. Deligne. 31e mille. In-16, 326 pages.

C'est vraiment une petite somme théologique, complète et précise, qui est contenue en ces 326 pages si pleines, trop pleines, peut-être, au gré de certains professionnels de la pédagogie enfantine, que la fréquentation des jeunes intelligences a rendus exigeants à l'excès pour tout ce qui touche à la simplicité et à la clarté.

Ce ne sera pas enlever au mérite du livre que de signaler quelques inexactitudes ou obscurités. A la page 202, par exemple, l'auteur soutient qu' « on pécherait mortellement pour chaque petit vol, si l'on avait, dès le commencement, le dessein d'arriver à une somme importante ». Pour la raison même indiquée par l'auteur,

ne semble-t-il pas plus vrai de dire qu'il n'y a qu'*un* péché mortel, à savoir le vol d'une somme importante, mais opéré en plusieurs fois? Nous lisons encore dans cette leçon du « péché » : « Il est fort difficile de savoir si un péché est mortel ou véniel, et il faut laisser ce discernement à Dieu seul et non au jugement des hommes. » Cette affirmation n'est-elle pas trop générale, et ne la rendrait-on pas plus exacte par l'addition du correctif « parfois » ?

L'abbé VANDEPITTE. — **L'Évangile des dimanches et des principales fêtes**, expliqué verset par verset. 8e édition. Cambrai, F. Deligne. In-8, 348 pages.

Après la théorie, la pratique. « C'est le catéchisme de l'Évangile », a dit *l'Ami du Clergé*, non seulement par le choix heureux de la méthode catéchétique, mais parce que c'est l'enseignement même du catéchisme, puisé à sa divine source, les paroles et les exemples de Notre-Seigneur.

Voici le plan de ce petit livre d'or : pour chaque dimanche et fête, le texte de l'Évangile, la pensée dominante, l'explication verset par verset, et une résolution pratique en rapport avec le passage cité. De plus, au moins pour les principales fêtes ou périodes du cycle ecclésiastique, quelques notions, élémentaires mais suffisantes, sur l'esprit et la pratique de la fête ou du temps; enfin, de-ci de-là, quelques notes historiques ou géographiques, restituant à propos le cadre du fait évangélique. J. D.

Augustin LARGENT, prêtre de l'Oratoire, professeur à la Faculté de théologie de Paris. — **La Tentation.** *Conférences prêchées à Notre-Dame de Passy* (*carême de 1891*). Paris, Bloud. 1 volume in-12, 183 pages.

Les conférences du P. LARGENT emporteront tous les suffrages des lettrés. Les réminiscences littéraires y abondent et ces perles rehaussent un texte qui dénote par lui-même la main d'un homme de goût. On serait presque tenté de trouver la forme trop soignée, quand la richesse des développements dissimule le vide des résolutions pratiques. Au dix-septième siècle, tant aimé du prédicateur, on ne prêchait pas avec un tel souci de la forme littéraire. Elle n'est pas assez parfaite, si elle ne peut réaliser les trois mots qui résument l'idéal d'un La Bruyère : « simplement, fortement, chrétiennement ».

Mais il n'est pas douteux que le fond révèle, chez notre prédicateur, un moraliste d'une psychologie pénétrante. Qu'on lise, à ce sujet, la cinquième conférence sur l'esprit du monde qui est, d'après lui, une des pires tentations dans l'humanité actuelle. C'est frappant, en effet, d'actualité et de vérité.

Le théologien n'est, en lui, inférieur ni au lettré ni au moraliste. S'il en fallait trouver une preuve, on pourrait citer son commentaire de la parole de Notre-Seigneur :

Non in solo pane vivit homo. Ce n'est pas lui qui sous prétexte de réformes sociales confondrait les exigences de la sensualité avec les nécessités de la vie, qui oublierait que « les meilleurs chrétiens sont toujours les meilleurs démocrates », qui préférerait la nourriture du corps à la parole de vérité, aliment des âmes. L'Évangile seul donne au peuple cette bonne nouvelle et, pour élever le niveau moral de la démocratie, il n'est que temps d'y revenir.

« Semons l'Évangile dans les malheurs publics », comme disait Lacordaire. Oui, mais encore faut-il savoir le lire pour le faire pratiquer. N'allons pas, au lieu de cette divine semence, répandre l'ivraie dans le champ du père du famille, et ne soyons pas comme le peuple juif, qui nous a transmis la Bible sans la comprendre. Ne diminuons pas Jésus-Christ, le Verbe de Dieu, qui est toujours la Voie, la Vérité, la Vie. A nous d'orienter les âmes dans cette voie, de leur apprendre cette vérité, de leur rendre cette vie, afin de « tout restaurer en Jésus-Christ ». Tel est l'objet de la conférence de 1888 qui termine le volume, et dont la doctrine ne nous offre point un Christ diminué.

A. Boué.

QUESTIONS ACTUELLES

Gaston Leriche. — **Nos colonies telles qu'elles sont.** Paris, Stock.

On risquerait fort d'être déçu, si, se fiant au titre de l'ouvrage, on y cherchait de quoi se faire une idée exacte de ce que sont nos colonies.

A en croire l'auteur, tout y est pire dans le pire des mondes, et les vingt chapitres qu'il consacre à son étude sont autant de critiques acerbes où rien n'est épargné : administration, armée, marine, service de santé, magistrature, clergé, enseignement, tout est passé en revue et dénigré amèrement. Mais si on veut aller au fond des choses, c'est en vain qu'on cherche des documents à l'appui, ou des références sérieuses. Des racontars, des anecdotes plus ou moins véridiques, des menus faits suffisent à l'auteur pour jeter à bas toute une institution.

Sans doute, aux colonies, comme ailleurs, hélas! il y a bien des misères de nature à faire tomber certaines illusions. Mais nous voulons croire qu'il y a aussi plus de bien que n'en a voulu voir l'auteur, et que, sans se départir d'une certaine prudence, toujours nécessaire dans ces sortes de questions, on peut encore envisager avec moins de découragement l'œuvre accomplie à ce jour.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à améliorer? Loin de nous cette pensée. Dans ce sens seulement, des ouvrages comme celui-ci peuvent préparer la tâche : en signalant quelques manifestations du mal, ils peuvent amener à mettre le doigt sur la plaie.

J. Prélot.

R. P. Van Volckxsom, S.J. — **I. Le Club « Ni Dieu ni maître » ; II. Au bord d'une tombe ; III. La Ville « La Providence ».**

Lierre (Belgique), imprimerie Taymens-Nazy.

Remercions l'auteur d'avoir traité, dans trois courts opuscules, sous une forme agréable et variée, ces questions toujours actuelles et toujours vivantes : *Dieu créateur et maître du monde*, — *la Providence*, — *l'Ame humaine et ses immortelles destinées*, etc., etc. Aujourd'hui, plus que jamais, l'impiété s'acharne à détruire la foi. Mensonges, calomnies, travestissement des faits les plus certains de l'histoire, étalage impudent d'une science de mauvais aloi, tout lui est bon pour battre en brèche l'enseignement catholique. Le R. P. Van Volckxsom prend corps à corps l'adversaire et, par des raisons claires et solides, venge les droits de la vérité. Souhaitons à ces excellents petits livres — qui s'enchaînent en se complétant — le succès qu'ils méritent si bien.

J. Charruau.

Ossip-Lourié. — **Nouvelles Pensées de Tolstoï**, *d'après les textes russes*. Paris, Alcan, 1903. In-12, xi-148 pages, avec 4 autographes. Prix : 2 fr. 50.

M. Ossip-Lourié est un fervent du tolstoïsme. « Le tolstoïsme, déclare-t-il, est le plus grand événement de la pensée moderne. » Au moins aura-t-il travaillé à nous le faire mieux connaître. Après les *Pensées de Tolstoï*, après *la Philosophie de Tolstoï*, ce nouveau recueil nous aide à dégager de l'œuvre touffue du penseur russe l'esprit intérieur. Et nous avons ici un Tolstoï d'autant plus sincère que celui-ci n'a jamais écrit à l'usage du public des maximes détachées.

A noter une série de réflexions en faveur du libre arbitre. Parmi les autographes figurent une page de manuscrit et une feuille d'impression, toutes deux avec les ratures de Tolstoï. M. Albalat trouverait là de quoi enrichir son livre sur *le Travail du style enseigné par les corrections des grands écrivains*.

Lucien Roure.

Maurice Talmeyr. — **Sur le Turf**. Paris, Perrin. 1 volume in-18.

Que d'âmes sensibles, à Paris, déclament sur l'immoralité des courses de taureaux d'Espagne, qui ne voient rien de répréhensible aux courses de chevaux d'Auteuil et de Longchamp! Le petit livre de M. Talmeyr les édifierait sur les dessous odieux du pari mutuel, sur le *bonneteau* qui est une cause puissante de notre démoralisation. Ce livre est une série d'observations prises sur le vif par un homme qui voit bien, et après l'avoir lu, on conclut avec l'auteur : « De tous les ébranlements qui avilissent la société contemporaine, et la condamnent au fumier où elle s'enfonce de plus en plus, les courses sont le plus brutal et le plus rapide. Les hautes classes s'y salissent dans des promiscuités dégoûtantes, les classes populaires s'y détraquent par le plus terrible des stupéfiants, et tout ce qui est aigrefin, gredin,

repris de justice, bandit, s'y gorge, y monte, y ascensionne dans de menaçantes proportions. C'est l'engraissement et l'avènement de la crapule sur les dépouilles des honnêtes gens, l'abrutissement national mis à prix, l'établissement officiel et l'organisation légale d'une ignominie « d'État. »

P. S.

F. de Céez — *Aux jeunes filles*. **En attendant l'avenir**. Paris, Beauchesne, 1903. In-12, II-248 pages.

Voilà un titre séduisant, et dont les promesses sont dignement remplies. Ce n'est pas des saintes que se propose de faire Mme de Céez, en s'adressant aux jeunes filles, mais seulement de préparer des femmes supérieures. Elle veut leur dire la vérité, et, sans chercher à faire revivre le passé, leur apprendre à tirer parti du présent, « en attendant l'avenir ».

On ne peut qu'approuver ce qu'elle dit du respect de soi-même, du sérieux qui s'impose aux jeunes filles, de la culture de leur esprit, du développement de leurs facultés et de l'orientation de leur vie. Les conseils qu'elle donne, puisés aux meilleures sources, sont très propres à compléter l'éducation reçue au pensionnat, et devront être médités par les lectrices qui se demandent comment diriger leur vie à leur entrée dans le monde.

Puisque nous voici revenus à un livre composé par une femme du monde pour d'autres femmes destinées au même avenir, nous pouvons voir là un exemple de féminisme utile et bien entendu. Ce petit ouvrage, d'une très haute portée, est à recommander aux œuvres post-scolaires, qui profiteront de l'expérience de l'auteur. L'essai de bibliothèque qui termine le volume est dressé d'une manière intelligente, et l'on voit que celle qui nous le présente a lu elle-même les ouvrages dont elle nous fait le catalogue.

Son livre pourrait y figurer à côté de *l'Allée des demoiselles*, de G. Aubray, ou même à la suite de l'*Éducation des filles*, de Fénelon. Mais on y voudrait, ce qui ne manque pas à ceux-là, une note religieuse un peu plus intime, sinon quelque chose de plus foncièrement chrétien. Ne faisons pas de tous les ouvrages destinés aux femmes des livres de piété ; rappelons-nous pourtant que, pour élever leurs âmes à de certaines hauteurs, il n'y aura jamais que la religion. En réclamant la prière et la piété vraie, l'auteur prouve qu'elle ne l'a pas oublié.

A. Boué.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 27. — A **Paris**, M. Delcassé et l'ambassadeur d'Espagne signent un traité d'arbitrage pour tous différends d'ordre juridique ou relatifs à l'interprétation des traités qui pourront survenir entre les deux puissances qu'ils représentent.

— En **Colombie**, le général Raphaël Reyes est élu président de la République.

29. — A **Paris**, la Chambre des députés commence la discussion du projet de loi tendant à la suppression de l'enseignement congréganiste.

Mars 1er. — A **Paris**, la 9e chambre correctionnelle condamne par défaut sept anciens religieux assomptionnistes à quinze jours de prison et 500 francs d'amende, et huit autres à 500 francs d'amende; le jugement porte « qu'ils sont demeurés les directeurs effectifs de la maison de la Bonne Presse », et que « les faits démontrent suffisamment qu'ils font partie d'une congrégation non autorisée ».

2. — En **Italie**, la Chambre des députés approuve, par 115 voix contre 95, une proposition de loi reconnaissant aux femmes le droit d'exercer la profession d'avocat.

— A **Washington**, le conseil des ministres autorise le gouvernement à payer 40 millions de dollars à la compagnie nouvelle du canal de Panama pour le transfert de sa concession et de son actif, et à la République de Panama 10 millions de dollars pour le droit de passage accordé par le traité Hay-Bunau Varilla.

— En **France**, les cardinaux Richard, Langénieux et Coullié, ainsi que Mgr Germain, archevêque de Toulouse, sont déférés comme d'abus au Conseil d'État par M. Combes, en raison de leurs lettres de protestation au président de la République à l'occasion du projet de loi supprimant l'enseignement congréganiste.

3. — A **Paris** s'ouvrent, devant la chambre criminelle de la Cour de cassation, les débats du second procès en revision de l'affaire Dreyfus.

— A **Rome**, l'*Osservatore Romano* publie une lettre apostolique en vertu de laquelle la commission biblique conférera les grades académiques de licencié et de docteur ès science biblique. Les candidats devront être docteurs en théologie.

4. — A **Paris**, à la commission du budget, MM. Étienne, Chaumet et

Lockroy font des dépositions très graves contre l'administration de la marine.

— De **Dresde** on annonce que le pasteur Segnist, président de la Ligue évangélique pour l'agitation contre Rome, a pris la fuite après une affaire de mœurs. Ainsi disparaît, pour même cause que les deux autres, le troisième chef du *Los von Rom* à Vienne, Munich et Dresde.

5. — A **Hanovre**, mort du feld-maréchal comte de Waldersee à l'âge de soixante-douze ans. Il était en Chine, en 1900, généralissime des troupes internationales.

6. — **Vladivostock** est bombarbé pendant une heure par une escadre japonaise, mais sans éprouver de grands dommages.

8. — A **Paris**, la Chambre vote un crédit extraordinaire de 3 millions 790 000 francs pour l'acquisition du palais Farnèse où est installée l'ambassade de France près le Quirinal.

Paris, le 10 mars 1904.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 98

ARTICLES DE FOND

REVUE DES LIVRES

Ch. de Vitis, Suzanne la Doctoresse. — R. des Fourniels, Cœur de père. — E. Dupuis, L'Orphelin de la Nouvelle-Orléans. — J. de la Hève, Job Macaër. — E. Dupuis, La Fortune de Betty, p. 121. —— A. Blanchon, Demeures souterraines et aquatiques des animaux. — H. Coupin, Les Plantes originales.

FIN DU TOME 98

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

